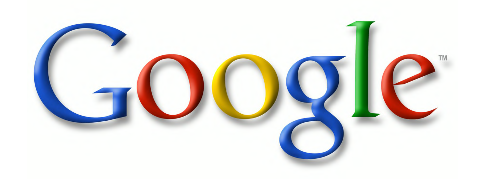


Ardèche (France). Archives départementales

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. MAMAROT, ARCHIVISTE.

ARDÈCHE.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIES A. B. C. D.

I

TOME PREMIER.



PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES
DE PAUL DUPONT

1877

NOTICE SUR LES ARCHIVES CIVILES

Les archives civiles du département de l'Ardèche, antérieures à 1790, se composent :

1° De papiers et registres provenant de l'Intendance de Montpellier ;

2° Du fonds des États particuliers du Vivarais, qui constitue la partie la plus importante des archives civiles ;

3° D'un certain nombre de registres de la régie générale des Aides de la Direction de Tournon ;

4° Des registres d'insinuation des anciens bailliages d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg ;

5° Enfin de quelques papiers, registres et cahiers du collège de la ville d'Aubenas.

Ces divers documents ont servi à former les séries A, B, C et D des anciennes archives civiles du Vivarais dont on publie les inventaires dans ce volume.

D'après les récentes prescriptions de M. Dufaure, ministre de la justice, tous les papiers et registres du bailliage et de la Sénéchaussée d'Annonay, actuellement déposés au greffe du tribunal civil de Tournon, doivent être versés incessamment aux archives départementales. Nul doute que la même mesure ne soit prise à l'égard de ceux du bailliage et de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, qui restent encore au greffe du tribunal civil de Privas. Ces nouveaux dépôts augmenteront considérablement le fonds de la série B et nécessiteront la publication d'un volumineux supplément.

La série E, dont l'inventaire est encore à faire, renferme un certain nombre de papiers provenant des émigrés et de dons faits par quelques particuliers, d'environ 400 registres de notaires, de pièces produites par les usagers des forêts de l'État, de quelques cadastres communaux, et d'un fonds considérable des archives de la ville de Tournon. Une partie de ces derniers titres était déposée au-dessus de la sacristie de l'église de cette ville et l'autre se trouvait en la possession des héritiers de M. Rousset, ancien avoué, qui se l'était appropriée, de même qu'une quantité d'autres papiers appartenant aux archives ecclésiastiques. D'après l'invitation de M. le Ministre de l'Intérieur, tous ces documents ont été réintégrés au dépôt départemental.

L'inventaire des papiers et registres de la série E formera le second volume des archives civiles.

MARMAROT, *archiviste*.

Département de l'Ardèche.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE A.

(**Actes du pouvoir souverain et Domaine public.**)

A. 1. (Liasse.)—2 pièces, parchemin ; 8 pièces dont 2 imprimées, papier.

1528-1585. — Édits, lettres patentes, mandements et ordonnances des rois de France François 1er, Henri II, Charles IX et Henri III : défendant aux amiraux et vice-amiraux de faire aucun prélèvement sur les marchandises en sus des usages ; — concernant les tailles royales dans le Languedoc, la discipline et l'entretien de la gendarmerie ; — interdisant, à peine de vie, à toute personne, quelle que soit sa qualité, de porter arquebuses, pistolets et autres armes ; — ordonnant l'imposition de douze cent mille livres sur les villes closes du royaume, pour subvenir aux frais de guerre ; — défendant aux généraux des finances de faire des poursuites durant deux mois contre ceux qui n'avaient pas payé leurs impositions, attendu que, suivant l'édit de pacification, Sa Majesté a pris pour son compte ce qui a été exigé par le roi de Navarre et le prince de Condé ; — relatifs à la pacification des troubles au sujet de la religion ; — portant création en titre d'office d'un ou deux messagers ordinaires dans chaque siége de bailliage, sénéchaussée ou d'élection dont les appellations ressortissent des cours de Parlement et des Aides, et réglant les taxes, priviléges et droits de ces messagers ; — faisant défense de faire aucune levée de gens de guerre sans le commandement et la permission expresse de l'autorité royale.

A. 2. (Liasse.) — 40 pièces, dont 35 imprimées, papier.

1588-1696. — Brevets, déclarations, édits, lettres patentes, ordonnances et règlements des rois de France Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV : portant création en titre d'offices en hérédité des regrattiers et revendeurs de sel dans tout le royaume et ressort de la ferme des gabelles du Languedoc ; — concernant le dessèchement des marais ; — contenant règlement sur le fait des tailles; — ordonnant la plantation d'ormeaux dans chaque paroisse du royaume ; — permettant à ceux de la R. P. R. de lever, dans les villes closes, ce qui reste des cotisations faites jusqu'au 20 octobre 1622 pour acquitter leurs dépenses à l'occasion des derniers troubles, et exemptant de cet impôt les sujets catholiques ; — portant règlement pour le logement, les fournitures de l'ustensile et des subsistances, la police des gens de guerre, le payement des fournitures et des charrois, la mesure de l'avoine distribuée aux troupes ; — supprimant les droits d'amortissement, francs-fiefs, taxe de la décharge du ban et arrière ban et franc alleu, de tous les offices non vérifiés à la Cour, et autres, et accordant décharge du cinquième des tailles ; — réglementant la police, la justice et les finances ; — portant révocation de toutes commissions extraordinaires, même de celles des intendants de justice, avec décharge des restes des tailles avant 1647 et remise d'un demi-quar-

tier de celles de 1648 et 1649; — convoquant les États Généraux à Orléans; — déclarant héréditaires les offices des notaires, procureurs, huissiers, etc.; — imposant 30 sous par once d'or et 20 sous par marc d'argent sur les ouvrages d'orfévrerie; — ordonnant l'aliénation des petits domaines de la couronne jusqu'à la somme de 400 mille livres de rente; — concernant le tarif des droits pour le port des lettres; — portant défense de contraindre les habitants de la province du Languedoc par gast et garnison, de saisir le bétail, d'arracher portes, fenêtres, vignes, arbres, ni autres choses, pour le payement des tailles; — concernant la convocation du ban et de l'arrière-ban dans la province du Languedoc; — défendant à ceux de la R. P. R. de tenir aucun colloque et synode sans permission royale, et aux catholiques de contracter mariage avec ceux de la R. P. R; — prescrivant que des juges ordinaires se rendront chez les malades de ceux de la R. P. R. pour savoir s'ils entendent mourir en cette religion; — déclarant que ceux de la R. P. R. ne pourront être pris pour experts par les parties ni nommés d'office par les juges; — relatifs à la recherche de l'usurpation des eaux des fleuves, rivières, sources ou fontaines, et à l'établissement de la capitation; — créant une grande maîtrise générale et souveraine, un dépôt public des armes et blasons, et plusieurs maîtrises particulières d'offices de gouverneur dans toutes les villes du royaume; — prescrivant aux propriétaires des péages, tant par terre que sur les rivières, de représenter les titres qui leur confèrent les droits de lever lesdits péages; — portant augmentation de 5 sous par course de chaque cheval de poste et règlement du poids des malles; — réduisant, en 1678, les compagnies d'infanterie à 45 hommes, les officiers non compris; — prescrivant aux notaires et procureurs de la R. P. R., en 1681, de se démettre de leurs offices en faveur des catholiques, dans le délai de six mois.

A. 3. (Liasse.) — 33 pièces, imprimées, papier.

1700-1750. — Déclarations, édits, ordonnances et règlements des rois de France Louis XIV et Louis XV et arrêts du conseil d'État : concernant la nouvelle fabrique des louis d'or, la fabrication des nouvelles espèces d'or et d'argent et la réformation des anciennes; — portant création, à titre d'offices héréditaires, de la moitié des places d'échevins, consuls, capitouls ou jurats, dans toutes les villes et communautés du royaume, et des concierges et gardes-meubles des hôtels desdites villes et maisons communes; — prescrivant le payement par tous les gens de main-morte des droits d'amortissement des rentes constituées à prix d'argent; — établissant des offices de contrôleurs des registres et des extraits de baptêmes, mariages et sépultures, dans toutes les villes du royaume où il y a bailliage, sénéchaussée, viguerie, duché, pairie et autres juridictions royales; — concernant les droits du sceau, les billets de monnaie et la conversion des anciens billets; — dispensant de l'insinuation et du payement des droits les donations à cause de mort et legs, faits par testament ou autres dispositions de dernière volonté, par les pères, mères, ou aïeuls à leurs enfants; — supprimant le doublement des péages, l'adjudication et la perception des droits sur les huiles; — réglant la durée des deuils, la tenue des livres, registres et journaux de tous les officiers comptables et autres chargés des perceptions, maniement, distribution des finances du Roi et des deniers publics; — enjoignant aux déserteurs, réformés, congédiés, licenciés de se retirer aux lieux de leur naissance, sous peine d'être punis comme mendiants valides, vagabonds et gens sans aveu; — portant règlement du logement des troupes dans les villes de l'intérieur du royaume; — supprimant les offices des maires, lieutenants de maire, échevins, consuls, capitouls etc.; — imposant les bien présumés nobles; — établissant un droit sur les soies étrangères et ordinaires; — relatifs : aux droits sur les huiles et savons; — au payement du droit de confirmation, à cause de l'avénement du Roi à la couronne; — à la confirmation des opérations du visa et de la nullité des effets non visés; — à la fixation du denier de la constitution de rente au denier vingt; — au rétablissement de plusieurs parties des rentes viagères; — aux registres des marchands; — au payement des troupes; — à la suppression du dixième; — à l'établissement d'une caisse générale des amortissements pour le remboursement des dettes de l'État et à la levée du vingtième; — au maniment des armes de l'infanterie française et étrangère; — nommant des commissaires pour aviser au moyen de procurer aux communautés des filles religieuses les secours dont elles peuvent avoir besoin.

A. 4. (Liasse.) — 19 pièces, imprimées, papier.

1753-1759. — Ordonnances et instructions royales, concernant : le service que les régiments de cavalerie devront faire dans les camps, la conduite à tenir à l'égard des Maronites et autres chrétiens orientaux et les esclaves rachetés qui se trouveront dans le royaume; le service de la cavalerie et de l'infanterie; — portant règlement pour le régiment royal des carabiniers; — établissant une pièce de canon à la suédoise à la suite de chaque bataillon d'infanterie tant française qu'étrangère servant en cam-

pagne ; — réglant les équipages et la table dans les armées, le payement des troupes en campagne, le nombre des officiers des troupes d'infanterie française qui auront congé par semestre ; — relatives : aux régiments des hussards de Berchiny et de Turpin ; — à la levée d'un régiment sous le titre de Volontaires étrangers de Clermont-Prince; — au corps royal de l'artillerie; — mettant le corps des volontaires royaux sous le titre de légion royale, et le régiment des carabiniers sous celui de M. le comte de Provence; — augmentant le traitement des troupes d'infanterie française, pour l'entretien du linge et de la chaussure.

A. 5. (Liasse.) — 44 pièces, imprimées, papier.

1762-1785. — Déclarations, édits, lettres patentes, ordonnances et règlements des rois de France Louis XV et Louis XVI et arrêts du conseil d'État : exemptant des droits de contrôle, papier timbré et petit scel les rôles des tailles et autres accessoires aux impositions ; — portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités ; — rétablissant le centième denier sur les immeubles fictifs ; — ordonnant le dénombrement des biens-fonds du royaume et la prorogation provisoire d'une partie des impositions avec la cessation du troisième vingtième et des doublements de la capitation; — concernant : les vagabonds et gens sans aveu; l'administration des villes et principaux bourgs du royaume ; les procureurs du Roi pour la police aux bureaux de police et aux hôtels de ville de la province du Languedoc ; — accordant des encouragements à ceux qui défrichent les landes et les terres incultes ; — défendant aux nouveaux convertis de vendre ou aliéner leurs biens sans permission ; — relatifs : à la fourniture de voitures aux troupes en marche ; — à la réception des juges et officiers subalternes et seigneuriaux ; — à l'établissement d'un droit de deux sols sur l'amidon ; — à la fixation d'un nouveau tarif des droits sur les papiers et cartons ; — à la création d'un conseil supérieur à Nîmes ; — au rétablissement des charges municipales ; — à la prorogation des deux vingtièmes et à l'établissement de deux nouveaux sous par livre sur les droits de ferme ; — au rétablissement, dans chaque ville et communauté où il y a corps de municipalité, d'offices de conseillers, maires, etc. ; — aux bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin ; — aux centième denier et revenus casuels ; — rappelant les prêtres décrétés ou bannis ; — attribuant à la grand'chambre de la Cour toutes les causes tant civiles que criminelles dont connaissait ci-devant le siége de la Table de marbre, soit au souverain, soit à l'administration ; — concernant : les études et exercices des élèves en chirurgie ; — l'exemption du droit d'aubaine en faveur des Danois ; — les frais de procédure en matière criminelle, dans les justices seigneuriales ; — les navires en relâche ; — les écritures à faire sur papier et parchemin ; — une nouvelle distribution des provinces des religieux Cordeliers ; — les domaines et seigneuries échangés entre Charles de Bourbon et Sa Majesté ; — la portion congrue des curés ; — la compétence des prévôts des maréchaussées ; — les nouvelles défenses de saisir les bestiaux en Languedoc ; — la création de conservateurs des hypothèques sur les immeubles réels et fictifs ; — la suppression de toutes les chapelles claustrales, places monacales et offices claustraux de l'ordre de Saint-Benoît ; — les registres de l'état-civil ; — la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume ; — le tirage de la milice, la suppression des régiments provinciaux et les exemptions particulieres du tirage au sort accordées à la province du Languedoc ; — le règlement pour la juridiction de présidiaux ; — les conseillers de la Cour envoyés dans les lieux des Cévennes, du Vivarais, du Gévaudan, de la Sénéchaussée de Nîmes et du diocése d'Uzès, pour l'enquête sur les abus relatifs à l'administration de la justice ; — la suppression de 406 charges, bouche et communs de la maison de Sa Majesté ; — l'amnistie générale des déserteurs ; — suspendant le payement des billets des fermes générales unies.

Département de l'Ardèche.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

Bailliages.

B. 1. (Cahier.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1578-1590. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de François Cros, du lieu du Cros, paroisse de Lafarre, Haut-Vivarais, avec Catherine Dufau, de la même paroisse ; — d'Abraham Géry, avec Catherine Chalayer, veuve de Blaise Bret, de la paroisse de Vernosc; — de Bernard Marnhac, fils de feu Antoine, du lieu de Marnhac, paroisse de Désaignes, mandement de Retourtour, avec Antoine Veyrines, fille de François, du lieu de Veyrines, paroisse et mandement de Désaignes; — de Jacques Margier, fils à feu Roch Margier, du lieu des Claustres, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Philippe Veyrone, fille d'André Veyrone, de Massas, paroisse et mandement de Bosas; — de Claude Du Montay, bachelier en droit, précepteur en l'université de Tournon, avec Françoise-Claire Noyer, veuve de Jean Cordon, de la ville de Tournon et fille de Drevon Noyer, du lieu des Prés, paroisse d'Eclassan, mandement d'Ozon. — Donation faite par Claude Raymond et Mathieu Dunos, frères, de la paroisse de Silhac, Haut-Vivarais, mandement de la baronnie de Chalancon, à Claude Ducros, fils d'autre Claude. — Testament collectif de Mathieu Veyre et de Jeanne Favet, son épouse, du mandement de Pierregourde, fait le 1er mai 1584, à Beauchastel, dans la maison du notaire Jacques Michel.

B. 2. (Registre.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1586-1596. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jean Clot, de la paroisse de Saint-Désirat, avec Florie Blanc, du lieu de Charnas ; — de Jean Croze du lieu de Plats, avec Jeanne Darnaud, du lieu des Combeaux, mandement de la Bâtie-de-Crussol; — de Jean Blanc, de la paroisse de Ville-en-Vocance, avec damoiselle Barnezet, du lieu de Besset, paroisse de Saint-Alban-d'Ay ; — de noble Gilbert de La Torette, seigneur de Vaux, Satillieu, Durfort, Saint-Fortunat et Saint-Vincent de Barrès, avec damoiselle Guigonne Prunier de Saint-André, fille de noble Arthur Prunier, seigneur de Saint-André, Virieux et autres places, conseiller du Roi; — de Mathieu de France, de la paroisse de Saint-Victor, avec Françoise Provensal, du même lieu ; — de Claude Fourest, du lieu de la Réal, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, avec Marie Turolet, du lieu de Boucieu-le-Roi; — de Pierre Chalaye, de Saint-Désirat, avec Suzanne Poanard, du même lieu; — de maître Olivier Perrel, greffier au bailliage de Forez, siége de Bourg-Argental, fils à feu Aymar Perrel, de son vivant notaire royal et procureur du Bourg-Argental, avec Anne Caron, fille à égrège personne maître Gilibert Caron, docteur médecin de la ville d'Annonay; — de Théodore Gamon, docteur en droit et avocat à la cour royale d'Annonay, fils d'Achille Gamon (auteur des *Mémoires historiques*), et de Jeanne Masseboeuf, avec damoiselle de Burin, fille de noble André de Burin, seigneur de Mattre; — de noble Jean de Fay de Villiers, du lieu de Champagne, avec damoiselle Suzanne de Baronnat, sieur de la Mure, et de Charlotte Charpin; — de noble Étienne Reboulet, de la ville de Saint-Agrève, avec damoiselle Catherine Desfonts, fille de noble Antoine Golbert, seigneur des Fonts,

mandement de Toulaud. — Donations : par Julianne Chaucha, veuve de Jean Brottier, de la paroisse de Lemps, en faveur de Berthon Darnaud, son beau-fils ; — d'Antoine Marcha, de la ville d'Annonay, au profit de Claude Marcha, son frère ; — de Jean Pontier, marchand, de la ville d'Annonay, au profit de l'Église réformée dudit lieu ; — de messire Bernard Quocq, chanoine de la collégiale de Saint-Julien de Tournon, en faveur de Jeanne Quocq, sa nièce, épouse de Pierre Chapelle, marchand drapier, de la même ville ; — de noble Merlin de Fay de Villiers, habitant à Champagne, au profit de son frère, noble Jean de Fay de Villiers. — Testaments : d'Antoine Martelin, de Malleval, qui élit sa sépulture dans l'église de Limony, au tombeau de ses parents prédécédés ; — de Guillaume Giry et de Catherine Masseboeuf, mariés, de la paroisse de Sarras, lesquels étant malades de la peste, disposent de leurs biens, le 6 mai 1586 ; — de François Gamon, fils à feu Martin Gamon, de la ville de Boulieu, mandement d'Annonay, qui institue pour son héritière universelle, sa fille Suzanne Gamon et, au cas où elle viendrait à mourir sans enfants, lui substitue son oncle, Noé Gamon. — (Répertoire.)

B. 3. (Registre.) — In-4°, 497 feuillets, papier (incomplet).

1594-1622. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble Just-Henri de Ginestoux, baron de la Tourette, fils de messire Guillaume Itier de Ginestoux, seigneur de Labâtie, Gluiras, Vernoux et autres places, et de dame Marie de La Tourette, avec damoiselle Antoinette de Luc, fille de Mérand de Luc, sieur de Meyrieu et Lachaux, et de damoiselle Antoinette de Perréon, procédant lesdites parties, savoir : ledit Just-Henri de Ginestoux, de l'avis et conseil de messire Charles de Clermont, seigneur et baron de Chattes, conseiller du Roi, son sénéchal et bailli en Velay, gouverneur et lieutenant général au pays et principauté des Dombes, procureur spécialement fondé desdits messire Guillaume Itier de Ginestoux et dame Marie de La Tourette, ses père et mère ; et ladite damoiselle Antoinette de Luc, de l'avis et autorité de noble Antoine de Luc, seigneur de Gueyre, son oncle paternel, aussi procureur spécialement fondé desdits noble Mérand de Luc et damoiselle Antoinette de Perréon ; — de noble Claude de Saint-Cierge, fils à feu Philibert et à damoiselle Louise de Colongnieule, du lieu de Colongnieule, paroisse de Saint-Félicien, mandement de Rochefort, avec damoiselle Claude Des Hermiers, fille de noble Antoine et de damoiselle Anne de Blanc, de la paroisse de Vernoux ; — de maître Jean Soubeyran, notaire royal, de Saint-Barthélemy-le-Pin, avec Bonne Garnier, du même lieu ; — de noble Jacques de Burin, sieur de Beaufort, de la paroisse de Saint-Victor, avec damoiselle Françoise Dupérier, demeurant à Issengeaux, diocèse du Puy ; — de noble Jean de Volozan, sieur d'Entreval, du lieu des Barges, mandement de Thorrenc, avec damoiselle Françoise Durand, fille de feu noble Jean Durand, avocat ; — de Pierre Trappier, fils de Jacques, du mandement de Boffres, avec Jeanne Longueville de Chiroux, du mandement de Grozon ; — de Cristophe de Boullieu, seigneur de Jarnieu, Plat, Solignac et le Buisson, en Vivarais, avec damoiselle Louise de Saint-Gérans, veuve de noble Jacques de Condas. — Donations : de Pierre Constant, du lieu de Guilherand, à maître Félix Maurel, docteur ès droits, juge du comté de Crussol ; — de Jean Raffard, de Serrières, à André Raffard, son fils ; — de Barbe Faure, veuve de Jean Clause, de la ville de Tournon, à Paul Guichard, dit Dufour, boulanger, natif du lieu des Tourrettes, en Dauphiné ; — de Louise Béraude, veuve de Jean Chogniard, du lieu des Combes, mandement de Gourdan, en faveur de l'église de Saint-Clair, d'une pension annuelle de 5 livres, payable chaque année par son héritier à la fête de la Toussaint ; — de Marguerite Descots, veuve de maître Pierre de Boze, de son vivant notaire en la ville de Tournon, en faveur de maître Sendrin de Boze, son fils aîné, de l'office de notaire dont jouissait son mari et qui lui appartenait comme héritière bénéficiaire de ce dernier ; — de dame Agathe Seigle, veuve de sieur André François, vivant apothicaire de Boulieu, au profit de messire François, prêtre et curé de la Valla, son fils. — Testament de Jean Romanet, natif de Satillieu, prescrivant à son héritier de le faire ensevelir dans l'église dudit lieu, au tombeau de ses prédécesseurs, de convoquer à son enterrement treize prêtres qu'il désigne, indépendamment de ceux des autres paroisses qui seront priés d'y assister ; veut et ordonne que tant à l'enterrement et trentain qu'au bout de l'an il soit célébré par lesdits prêtres trois messes à haute voix, avec diacre et sous-diacre, la première de Notre-Dame, la deuxième du Saint-Esprit, la troisième des Trépassés ; il veut encore que le curé de Satillieu qui aura dit la grand'-messe chante à haute voix l'*Augmentabis in purgatorio, le Stabat mater dolorosa* et ordonne qu'il sera dit une messe basse par chacun de tous les autres prêtres, priant six de ces derniers de porter son corps depuis sa maison jusqu'au lieu de sa sépulture. — (Répertoire.)

B. 4. Registre.) — In-4°, 493 feuillets, papier.

1619-1625. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble Achille Gamon, fils de feu M. maître Mondon Gamon et de damoiselle Catherine de La Rivoire, de la ville d'Annonay, avec damoiselle Jeanne de Brenas, fille de feu noble Christophle de Brenas, vivant

écuyer, seigneur d'Oriol, et de damoiselle Madeleine de Montchenu, du lieu de Carret, paroisse de Sarras, lesquelles parties procèdent, savoir : le sieur Gamon, de l'avis et conseil de messire maître Pierre de Gamon, docteur ès droits, habitant en la ville de Valence, et de noble Jean de Gamon, ses frères ; et ladite damoiselle de Brenas, de l'avis et conseil de ladite damoiselle de Montchenu, sa mère, de noble Alexandre de Brenas, sieur d'Oriol, son frère, de noble Christophle de Montchenu, seigneur de Beausamblant, son oncle, et de plusieurs autres parents et amis ; en faveur duquel mariage la mère de la future lui constitue en dot la somme de 2,000 livres pour ses droits paternels et maternels ; — de Pierre d'Agrève, maître marchand, fils de feu Isaac et de Jeanne Crouzet, du lieu et mandement de Boucieu, avec Alexandrine Longueville, fille de Jacques et de Marie Vallayer, du lieu de Chiroux, mandement de Grozon ; — de noble Jacques de Vernes, sieur dudit lieu, bailli en la baronnie de Chalancon, paroisse de Saint-Jean-Chambre, avec damoiselle Suzanne de Mestier, fille de sieur Jean Mestier, conseigneur du Bourg, et de damoiselle de Sautel ; — de messire maître Alexandre de Vinay, docteur en théologie, ministre de l'Église réformée d'Annonay, avec damoiselle Jeanne Reymond, fille à feu Simon Reymond, marchand, bourgeois de ladite ville ; — de M. Pierre de Sauzéa, docteur ès droits, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel d'Annonay, et juge de la baronnie de Vocance, habitant à Satillieu, en Vivarais, avec damoiselle Françoise Boiron, fille de M. Christophle Boiron, docteur ès droits, juge des trois juridictions d'Ay, Seray et Mahun, et de damoiselle Suzanne Picques, habitant audit Satillieu ; en faveur duquel mariage il est constitué à la future pour ses droits paternels et maternels la somme de 500 livres, une robe et une jupe à son usage ; — de Pierre Girard, fils de Jean, tanneur, à Annonay, avec Isabeau Fournat, fille de Jean, marchand, de ladite ville. — Donations : de Marie Bonnet, veuve de François Garnodon, de la ville d'Annonay, en faveur de Charlotte Chomel, femme de maître Mondon Léorat, procureur au bailliage de ladite ville ; — de Jean Bergeron, dit Brotte, du lieu de Mingaud, paroisse de Colombier-le-Vieux, en faveur d'Alexandre Bergeron, son fils ; — de Florie Panaye, de Satillieu, à noble Jean de Chave, sieur du Col, de la paroisse de Préaux. — Révocation de donation faite par noble religieuse Hélène de Bonnaud à Claire de Bonnaud, sa sœur, dans son contrat de mariage, pour cause d'incapacité, vu sa minorité à l'époque où fut fait cet acte de libéralité, et donation par testament faite par ladite religieuse au couvent de Sainte-Claire d'Annonay de la somme retirée à sa sœur. — (Répertoire.)

B. 4 *bis*. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1595-1636. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Livre du Roi. — Arrêts, déclarations, édits et lettres patentes du Roi : portant révocation d'un édit, du mois de juin 1630, concernant les offices des juridictions d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg ; — relatifs à la taxe due pour l'hérédité des offices de procureurs et d'avocats postulants ; — faisant défense de porter passements et autres ouvrages, hormis ceux qui seront fabriqués dans le royaume ; — créant des commissaires pour dresser les inventaires des biens meubles et immeubles qui tomberont en succession. — Règlement que le Roi entend être observé par les gens de guerre tant à pied qu'à cheval et par les habitants des lieux où les troupes passeront pour la fourniture des étapes. — Ordonnances du duc d'Halluin, gouverneur général pour le Roi en Languedoc, enjoignant aux habitants d'Annonay, de Boulieu, Quintenas, Colombier-le-Cardinal et leurs mandements de recevoir et loger une partie de la crue et augmentation du régiment du sieur chevalier d'Allincourt, qui a ordre de s'y réunir pendant dix jours et de lui fournir vivres et payement. — Provisions d'office de notaire et quittances de payement de la finance en faveur de messires : Pierre Debes, à Châteauneuf ; — Thomas Forel, à Préaux ; — Pierre Hiboux, à Chalancon ; — André Vincent, à Boulieu ; — Jacques Aoustet, à Chanéac et Saint-Martin-de-Valamas ; — Isaac Sauve, successeur de maître Étienne Darnaud, à Cornas ; — Daniel Sonier, à Vernoux. — Lettres de doctorat de François Faure, vivarois, du diocèse de Vienne.

B 5. (Registre.) — In-4°, 432 feuillets, papier.

1631-1636. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de maître Marc-Antoine Coupa, praticien de la ville d'Annonay, fils à feu maître Nicolas Coupa, notaire royal et procureur du bailliage de ladite ville, avec Catherine Faure, veuve de maître Jean Prabet, notaire, de Saint-Maurice de Lignon ; — de sieur Jean Forcade, maître d'hôtel de Mgr Just-Henri de Tournon, natif du diocèse de Lavaur, en Languedoc, avec damoiselle Bonne de Lagrange, fille de maître Claude de Lagrange, docteur ès droits, procureur du Roi au grenier à sel de Tournon et commis général au fait de la justice des terres et juridictions de la maison de Tournon, et de feu damoiselle Jeanne Descots, du même lieu ; lequel mariage étant agréable au puissant seigneur de Tournon, il fait donation audit sieur Forcade « de la somme de 4,000 livres payable et « assignée sur le receveur du péage de Tournon, sur la ri-

« vière du Rhône ; » — d'Antoine de Lafaurie, de la Bâtie-de-Crussol, avec Françoise Darnaud, fille de feu Simon et d'Isabelle Charatier, du mandement de Boffres ; — de noble Denis de Cornier, docteur ès droits, du lieu de Serrières, en Haut-Vivaris, fils de feu noble Zacharie et de damoiselle Suzanne de Romanet, avec damoiselle Françoise de Monery, fille de feu noble Pierre, habitant, de son vivant, au lieu de la Vache, en Valentinois ; — de Claude Panayé, chirurgien, fils de feu Mathieu et de dame Marceline Mandon, de la paroisse de Satillieu, avec damoiselle Anne Columbi, fille de feu maître Gilbert Columbi, vivant docteur en médecine, et de damoiselle Claude de La Salle, habitant à Saint-Symphorien ; — de noble Christophle de La Rivoire, seigneur de Chadenac, avec damoiselle Madeleine de Bonlieu, fille de messire Christophle de Bonlieu, seigneur de Jarnieu ; — de maître Paul Léorat, marchand tanneur, fils à discret maître André Léorat, notaire royal, et à feue Marie Dauty, de la ville d'Annonay. — Donations : de Jeanne Luquette, de Girodoux, mandement de Solignac, en faveur de Pierre Luquet, son neveu, du même lieu ; — de Jean Mestier, natif de Vernoux, habitant actuellement sur la paroisse de Silhac, en faveur de damoiselle Florie Mestier, sa fille, mariée avec noble Charles Chalamon, sieur d'Arlendes ; — de Catherine Bastier, veuve de Michel Chatillon, du lieu de Saint-Étienne-de-Valloux, mandement de Thorrenc, au profit de Mathieu Châtillon, son fils aîné ; — de damoiselle Françoise de La Tour, veuve de noble Jacques Lefèvre, du lieu de l'Estrapa, en Vivarais, en faveur de noble Fleury Lefèvre, son fils ; — de Jeanne Labrot, veuve de Barthélemy Massot, en faveur du sieur Pierre Lambert, bourgeois d'Annonay ; — de Jeanne Perrier, de Satillieu, à Jean Perrier, son neveu, du même lieu. — Testament de François Octrue, fils de feu Claude et de Jeanne Chausson, du lieu de Mommasson, paroisse d'Étables, mandement d'Yserand. — (Répertoire.)

B. 6. (Cahiers.) — In-4°, 152 feuillets, papier.

1632-1636. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Lettres de provisions d'offices : de procureur du Roi en la cour de ladite ville, pour maître Jean-Pierre Gautier, en remplacement d'André Gautier, son père ; — de lieutenant particulier au même siége, pour maître Pierre Piquet, en remplacement de maître Jean-Pierre de Luc ; — de procureur postulant, pour Marc-Antoine Coupa ; — de notaire, en faveur de messires Pons Bertrand, à Satillieu ; Raymond Rabarin, à Colombier-le-Vieux ; Jean Pache, à Tournon ; Reyné Mazal et Moïse Loriol, à Vernoux ; Étienne Aoustet, à Saint-Jean-Roure ; André Tourton et Mathieu Boisson, à Boulieu ; Prachezal, à Beaumont, près Chalancon ; Siméon Bruyère, à Saint-Désirat ; Perrier-Noyer, à Boffres ; Chalavoux, à Annonay. — Lettres de doctorat : de Jean Androl, de Boulieu ; de Jean Mayol, d'André Bayle et d'André Mical, d'Annonay. — Déclaration du Roi contre les princes de Condé, de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de La Rochefoucaud et leurs adhérents, portant qu'ils sont déchus de leurs honneurs et prérogatives comme rebelles et criminels de lèse-majesté.

B. 7. (Registre.) — In-4°, 533 feuillets, papier.

1614-1637. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jean Cognet, jeune, fils de feu Claude, avec Anne Mantelin, de la paroisse de Félines ; — d'Antoine de Lagrange, fils de feu Gaspard, de la paroisse de Vion, avec Catherine Belin, de Saint-Barthélemy-le-Pin ; — de Jean Moulin, fils à autre Jean et à feu Claire Clozel, de la paroisse de Saint-Félicien, avec Guitte Perache, fille à feu Jean et à Claude Moulina, du lieu de Glun, paroisse de Mauves ; — de noble Nicolas de Bergède, fils de maître François de Bergède, docteur ès droits, et de damoiselle Marguerite Descots, avec damoiselle Jeanne de Prarond, fille de noble François de Prarond, et de damoiselle de Bonnas, mariés, habitant au lieu de Prarond, mandement d'Yserand ; en faveur duquel mariage les parents de la future lui constituent en dot la somme de 4,000 livres dont 3,000 du chef paternel, et de plus 200 livres pour robes payables le jour de la célébration du mariage ; — de noble Jacques de Meissonnier, sieur de la Joie, fils de messire Jacques, sieur de Lubac, lieutenant en la juridiction de Saint-Fortunat, avec damoiselle Jeanne Ducros, fille de messire Zacharie Ducros, de son vivant ministre de l'église réformée d'Annonay, et de damoiselle Marguerite Dallard, de la même ville ; — de sieur Jean Boulier, fils à feu Antoine Boulier, notaire royal demeurant à Saint-Marcelin, en Forey, et habitant en la ville d'Annonay, avec honnête Catherine de La Salle, procédant ladite fiancée de l'avis, licence et autorité de maître Daniel de Lacroix, chirurgien, dudit Annonay, son curateur ; — de Pierre Palot, fils à Thomas, du lieu de Boucieu, marquisat d'Annonay, avec Suzanne Filhol ; — de Jean Cholat, cordonnier, d'Annonay, avec Jacqueline Gautier, de Vocance ; — de maître Jacques Debos, docteur et avocat, fils de Jean Debos, de Chiroux, et de Marie de Lespinas, avec damoiselle Anne Courbis du Cros, fille de feu Pierre, et de Marie Michelasse, veuve en premières noces de feu noble Antoine de Fay, sieur Dubourg. — Donations : de Jean Chomel, du lieu de Saint-Clair, mandement de Gourdan, à Mathieu Chomel, son fils aîné ; — de Marguerite Chirol, veuve de Pierre Giraud, à Jacques Giraud, fils de Christophe, docteur ès droits, avo-

cat à la cour royale d'Annonay, habitant au lieu de Chirol, en Vivarais; — de Marguerite Androl à maître François Chomel, docteur en médecine, son fils; — de Catherine Mazet, du lieu de Beauchâteau, à Louis Mazet, son cousin germain, du même lieu; — de Pierre Vallet, du mandement de Retourtour « sur le point d'aller à la guerre pour « le service du Roi, dans la compagnie de M. Allirieu, au « régiment de M. d'Aigrefeuille » en faveur de Barthélemy Saignol, son cousin remué de germain; — de Marguerite Pleyné, du mandement de Rochebloine, en faveur de noble Philibert de Pleyné, seigneur dudit lieu; — de Gabrielle Demeure, veuve de feu maître Barthélemy Fourès de Saint-Barthélemy-le-Plein, en faveur de sa fille et de Bernard Longueville, son mari. — (Répertoire.)

B. 8. (Cahiers.) — In-4°, 629 feuillets, papier.

1624-1639. —Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de sieur Bernard de Charmeson, du lieu de Coulans, paroisse de Silhac, avec damoiselle Marie de Rozier, fille de messire Jacques Rozier, notaire royal de la ville de Roche-en-Reynier, pays de Velay; — de noble Ollivier Du Haut-Villard, seigneur dudit lieu, paroisse de Gilhoc, avec damoiselle Antoinette de Maisonseule, de la paroisse de Saint-Basile; — de Thomas Cheval, du Puy-de Davezieux, au marquisat d'Annonay, avec Jeanne Arnaud, du lieu de Saint-Clair, mandement de Gourdan; — d'honnête Henri Chocha, fils de Simon Chocha, notaire royal, du lieu des Morfins, paroisse de Colombier-le-Jeune, avec honnête Catherine Des Boscs, fille de feu noble Jacques Des Boscs, sieur de Saignes, paroisse de Monteil; — de Nicolas Pouli, de la paroisse de Saint-Victor, avec Guitte Bernard, de la paroisse et du mandement de Paya; — de Jean Véoujar, laboureur, fils de feu Guillaume Véoujar, du mandement de Toulaud, avec Marie Rostaing, du mandement de Durtail; — d'André Dorel, de la paroisse de Bogy, mandement de Peyraud, avec Jeanne Serno, du même lieu; — de Jean Chava, notaire royal, du lieu de Vergier, mandement de Boffres, avec Marguerite Gordol, de la paroisse de Saint-Appolinaire-de-Rias; — de noble Jean de Chave, de Satillieu, avec damoiselle Françoise de Sauzéa, fille de messire Guillaume de Sauzéa, docteur ès droits, juge de Saint-Félicien, Rochefort et Empurany; — de messire Blaise Forot, de la paroisse de Saint-Félicien, avec Jeanne Gamon, du lieu de Gacon, paroisse de Pailharès; — de noble Jean de Faure, capitaine d'une compagnie au régiment de messire de Merostang, avec damoiselle Françoise de Neuville, fille de messire Nicolas de Neuville, vivant conseiller, seigneur de Villeray, assisté de puissant seigneur, messire Charles de Neuville, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 100 hommes de ses ordonnances, grand-maréchal des logis de Sa Majesté et son lieutenant général en la ville de Lyon, et de haute et puissante dame Jacqueline de Harlay, son épouse; — de Jean Chirouze, drapier, de Saint-Péray, avec Catherine Jacquet, du même lieu. — Donations : de Jean Rechaignard, du lieu de Gilhoc, en faveur d'André Mirabel, son cousin germain, du lieu de Lubac, mandement de Colombier-le-Jeune; — de damoiselle Jeanne de Fabry, veuve du sieur de Laulagnet, en faveur de sa fille Claude Laulagnet, femme du sieur de Lapimpie et de Lablache; — de dame Marguerite, duchesse de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, demeurant en son hôtel, rue de Tournon, à Paris, en faveur de messire Henri de Ventadour, fils de ladite dame, à présent ecclésisastique, demeurant dans la clôture de Notre-Dame de Paris; — de messire Jacques Trappier, du lieu de Trappier, mandement de Boffres, au profit de Pierre Trappier, son fils; — de Louis Palhon, du lieu de Riaille, paroisse de Saint-Fortunat, à noble Reine de Vaugeron, de la ville de Chalancon. — Testament de Nicolas Marcha, marchand de la ville d'Annonay, instituant pour son héritier universel André Marcha, son fils, après avoir fait divers legs en faveur de Sébastienne Alléon, sa femme, et de ses autres enfants. — (Répertoire.)

B. 9. (Registre.) — In-4°, 473 feuillets, papier.

1624-1641. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jacques Tracol, fils de Jean Tracol et de Marguerite Faure, du lieu du Mas, paroisse d'Éclassan, mandement d'Ozon, avec Anne de Cormes, fille de Jean de Cormes, dit d'Arthaud, et d'Anne Octrue, du lieu de Coupier, paroisse d'Ardoix; — de Balthazard Blachier, avocat et juge d'Arlebosc, fils de Philibert Blachier procureur d'office audit Arlebosc, et de feue Jeanne de Giraud, avec damoiselle Madeleine Berlier, fille de Jean Berlier, docteur en droit et avocat au bailliage du Vivarais, siége royal d'Annonay, et de damoiselle Claude Fourey; — de Mathieu Bobrun, du Monistrol, en Velay, demeurant depuis quelques années au lieu de Royol, paroisse de Saint-Victor, avec Marguerite Maisonneuve; — de noble Pierre d'Harenc, seigneur de la Condamine, fils à feu noble Christophle et à Anne de Boulieu, habitant à la Condamine, paroisse et mandement de Saint-Julien-Molin-Molette, en Forez, avec damoiselle Claude de Baronnat, fille de noble Imbert de Baronnat et de Reine de Gast de Saint-Gerin, habitant au Peyron, paroisse et mandement de Quintenas; — de noble Jean de La Saulve, de son vivant bailli du comté de Crussol, et de Lionnette Dupont, avec damoiselle Judith Roche, fille de défunts Isaac Roche et Jeanne Bertrand,

de la ville de Valence ; — de noble Pierre Brossier, sieur de Lagrange, fils de noble Jérôme, sieur d'Estion de Lafont, paroisse de Saint-Jeure-d'Ay, avec damoiselle Jeanne Lefebvre, fille de feu noble Jacques et veuve de noble Louis de Vernoux, du lieu de Lestrapas, paroisse de Saint-Cyr, diocèse de Vienne ; — de noble François Beton, sieur de Saint-Amour, habitant du lieu de Pailharès, avec damoiselle Gabrielle Fosse, fille de feu Aymard Fosse, du lieu de Besfoura, paroisse de Saint-Félicien, mandement de Rochefort, diocèse de Vienne. — Donations : de messire Isaac de Pierregourde, seigneur dudit lieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, en faveur de la confrérie du Très-Saint-Sacrement de l'autel, établie dans l'église paroissiale de Chateaubourg, en l'année 1625, d'une pension annuelle et perpétuelle de 16 livres pour l'entretien de la lampe de l'église ; d'un calice avec sa patène en argent; de deux chasubles avec étoles, manipules et voiles, l'une en or fin, velours bleu, passementerie tout autour et brodée d'or et d'argent, l'autre de velours orange, couverte de passements, festons de Milan en soie fine, le tout accepté par messire Jean Bourgoys, curé de Chateaubourg, le 20 avril 1627 ; — de noble Jean de Cellier, fils de feu noble Pierre de Cellier et de Catherine Cruisat l'Arzallier, du mandement de Boffres, étant sur le point de partir pour le service du Roi, en faveur de noble Isaie de Cellier, son frère ; — de damoiselle Marthe de Bosas, fille de feu noble Pierre de Bosas, née à Saleton, mandement d'Albon, en Dauphiné, et actuellement domiciliée à Royols, paroisse de Saint-Victor, en Vivarais, au profit de sa tante Gabrielle de Bosas, veuve de feu noble Just de Faure, sieur de la Roche et de Royols ; — de messire Pierre Floud, prêtre et chanoine de la cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, et grand vicaire de Mgr l'évêque de cette ville, en faveur de sa sœur Catherine Floud. –(Répertoire.)

B. 10. (Registre.) — In-4o, 498 feuillets, papier.

1639-1642. —Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de Pierre Garnier, fils de feu André Garnier, du lieu de Chatinet, au marquisat d'Annonay, avec Jeanne Blanc, fille de feu Charles Blanc, du lieu de Prost, mandement de Serrières ; — d'Hector Veyraud, fils d'Antoine et de Jeanne Paya, du lieu de Robin, paroisse d'Éclassan, avec Benoîte Perrin, fille de Jean et de Louise de Cuminien, du lieu des Bardons, même paroisse ; — d'Antoine de Serrières, fils de Jean Serrières et de Peyronne Valla du lieu de Courbenaud, paroisse et mandement de Colombier-le-Vieux, diocèse de Vienne, avec Claude Palisse, fille de Jean et d'Anne Reynaud, du lieu de Palisse, même paroisse ; — de Claude Otternaud, d'Annonay, fils d'Antoine et de Françoise Meydier, du lieu de la Combe de Malpertier, paroisse de Saint-Félicien, mandement de Rochebloine, avec Anne Colombi, fille de Gaspard Colombi, marchand d'Annonay, et de feue Isabeau de Combes ; — de noble Antoine de Gorce, fils de feus Christophle de Gorce, du Velay, et de damoiselle Claire Dufour, de Vernoux, avec honorable Marie Garnodier, veuve de Pierre Moisson, de la ville de Tournon, et fille de Jean Garnodier, qui se constitue en dot tout ce que son premier mari lui avait légué tant en immeubles qu'en meubles, comme linge, vaisselle d'étain, joyaux, etc. ; — de Sébastien Ravinel, fils à feu Charles, et à Lucie Manoha, du lieu de Bosc, paroisse d'Ardoix, mandement d'Oriol, avec Jeanne Marcha, fille de feu André et de Suzanne Gachet de la ville d'Annonay ; — d'Antoine Planchier, du lieu de Saint-Fortunat, avec Claude Mazet de la même paroisse, en faveur duquel mariage les père et mère du fiancé lui donnent la moitié de leurs biens sous certaines réserves et ceux de la fiancée la somme de 360 livres pour ses droits paternels, maternels et fraternels ; ces derniers donnent aussi « trois livres pour « une ruche à miel, une brebis portant ou menant agneau, « huit cannes toile chenabas, une robe drap de boutique, « une courtinage à rayoir, deux couvertes communes à « duelines, trois livres et six serviettes ; » Antoinette Mazet, sa sœur, lui donne aussi six serviettes; damoiselle Claude Laulagnier, sa marraine, une bague d'or évaluée 3 livres, et Jean Meyzonnet, son beau-frère, une nappe. — Fondation d'un collége à Annonay, par le révérend père en Dieu messire André de Sauzéa, conseiller du Roi, et évêque de Bethléem, natif de la ville d'Annonay, faite le 24 décembre 1641. Ce collége, composé d'abord de trois classes, cinquième, quatrième et troisième, devait être confié aux PP. Jésuites, qui le dirigeraient eux-mêmes personnellement. Le fondateur constitue une rente annuelle et perpétuelle de 600 livres pour le salaire des trois professeurs. — Donations : de Laurent Piot, d'Annonay, au profit de Marthe Piot, sa fille ; — de dame Judith de Latour de Gouvernet, dame de Maisonseule, veuve et héritière de Jean de Maisonseule, seigneur et baron dudit lieu, en faveur de Marie, Isabeau et Félise de Maisonseule, ses filles religieuses, et de ses fils Claude et René de Maisonseule, ce dernier, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ; — de damoiselle Diane de Rochefort, veuve de noble Claude de Romanet, seigneur d'Empurany et de Bosas, en faveur de dame Madeleine de Dorne, veuve de messire Charles Despinsal, seigneur de Lagenac, et de damoiselle Marie Despinsal, sa petite-fille. — (Répertoire.)

B. 11. (Registre.) — In-4°, 497 feuillets, papier.

1634-1643. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jean Fouard, fils d'Antoine et de feue Florence Bauchet, du lieu du Fouard, paroisse et mandement de Colombier-le-Vieux, avec Anne Chabert, fille de Blache Chabert et de Jeanne Marion, du lieu de Rouvérieux, paroisse et mandements susdits; — de Jean Bertrand, fils de Mathieu et de Philippe Perdriolle de la paroisse de Bosas, diocèse de Vienne, en Haut-Vivarais, avec Catherine Perret, fille de Jean et d'Anne Ducros, du lieu des Perrets, paroisse et mandement d'Empurany; — de Claude Sarzier, fils de Louis Sarzier et de Jeanne Lermet du lieu de Boucieu, paroisse de Colombier-le-Jeune, diocèse de Valence, avec Hélène Neyron, fille de Jean Neyron et de Catherine Lermet, du lieu du Pont, paroisse d'Arlebosc, diocèse de Vienne; — de Daniel Larzalier, fils de feu Jacques, du mandement de Boffres, avec damoiselle Jeanne de Cluzel, fille de noble Jacques de Cluzel, de la paroisse de Silhac, mandement de Chalancon; — de Jean Fontbonne, fils de feu Mathieu et de Catherine Tracol, du lieu de Tracol, mandement de Solignac, en la part du seigneur de Lagarde, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pin, avec Marie Chalamet, fille de Pierre et de Jeanne Mantrelle, du lieu de Vallon, paroisse de Macheville; — de Thomas Margier, fils de Jacques et de Mion de Vernesse, du lieu de Coursodon, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, avec Marguerite Duclaux, fille d'Antoine et d'Alix Regal, de la paroisse d'Empurany; — de Michel Bertrand, fils de feu Jean Bertrand et de Claudine Astruc, de la paroisse de Peaugres, avec Claudine Chappa, fille de François Chappa, du lieu de Savas, mandement de Gourdan; — de maître Antoine Dumey, notaire royal, fils de feu Pierre Dumey aussi notaire royal, de son vivant, en la paroisse de Saint-Basile, mandement de Maisonseule, en Haut-Vivarais, avec Marguerite Postoly, fille de François Postoly et de Marie Costerousse, du lieu de Costerousse, mandement de Retourtour; — de noble François de Bosas, seigneur de Deyras, fils de noble Jean de Bosas, sieur de Chirol et de damoiselle Marguerite de Bronac, avec damoiselle Anne de Boyrones, fille à feu Pierre et à Madeleine Darnaud, de la ville d'Annonay. — Donation de damoiselle Isabeau Duport, épouse de noble Salomon d'Alboussière, en faveur de son neveu Paul Duport, habitant à la Roche-de-Glun. — Testaments : de damoiselle Madeleine de Romanet, fille de feu noble Jean de Romanet, baron de Bandiné et de Catherine Granjon, laquelle étant novice au couvent de Sainte-Claire, d'Annonay et sur le point de faire profession a voulu disposer de ses biens avant de mourir moralement au monde; — de Mathieu Chavagnac, du lieu de Chavagnac, paroisse de Mounens, mandement de Chalancon. — (Répertoire.)

B. 12. (Registre.) — In-4°, 429 feuillets, papier.

1636-1644. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble Jacques Du Sauzet, du lieu de Chaudeval, mandement de Chanclos, avec Jeanne Falgoux, fille de feu Jacques Falgoux et de Madeleine Lombard; — de noble Jacques de Bosas, sieur de Chirol, fils de noble Jean de Bosas et de feue Louise Nicolas, du mandement et de la paroisse de Saint-Victor, diocèse de Vienne, avec damoiselle Jeanne Lescoffier, fille de messire Jean Lescoffier, notaire royal, du lieu de Lescoffier, même paroisse de Saint-Victor ; — de Claude Chastagnier, fils à Barthélemy, de la paroisse de Saint-Marcel, au marquisat d'Annonay, avec Marie Chastagnier, fille de feu Georges, du lieu de la Boyray, paroisse de Vocance, juridiction de Mahun ; — de noble Louis de Julhens de La Beaume, seigneur de Rochaine, fils de Guillaume et de damoisselle Marie de Paulin de Rochaine, dame de La Beaume, avec damoiselle Marie de Charbonnet de Chauson, fille de feu noble Louis de Charbonnet de Chauson, seigneur de Vinézac, et de dame Claude de La Motte, dame de Vinézac, en Vivarais; — de Jean Bergeron, dit Blanquet, fils à autre Jean et à Cathérine Bouchardon, du lieu de Deyras, paroisse de Saint-Victor, avec Isabeau Victouron, fille de Jean et de Miraude Fraisse, du lieu de Regard, mandement de Deyras, paroisse de Saint-Victor ; — d'Antoine Foard, fils d'autre Antoine et de feue Florence Bauchet, du lieu de Foard, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Jeanne Gamon, fille de Jean Gamon et de Florence Chalaye, du lieu de Gamon, paroisse de Pailharès, Haut-Vivarais, diocèse de Vienne; — de noble Octavien de Saint-Vincent, gentilhomme de haut et puissant seigneur messire Just-Louis de Tournon, comte de Roussillon, maréchal des camps et armées du Roi et son lieutenant général en Languedoc et en Dauphiné, fils de feu Jean de Vincent, écuyer, juge en la sénéchaussée de la ville de Crest, et de damoiselle Catherine Dupont, du Dauphiné, avec damoiselle Isabeau Barjonnet, veuve de sieur Gaspard de Combe de Meuge, bourgeois, de la ville de Tournon ; — de maître Thomas Fourel, docteur en droit, avocat au parlement de Toulouse, fils de maître Jean, notaire royal, et de Jeanne Léorat, du lieu de Satillieu, mandement de Mahun, au diocèse de Vienne, avec damoiselle Catherine de Sauzéa, fille de Guillaume de Sauzéa, docteur en droit, juge de Bosas, Rochefort et Empurany, et de Françoise Monier. — Donations: de noble Jean de Monteils, sieur du Port, seigneur de la maison forte de Villette, en Dauphiné et de Boucieu, en Vivarais, en faveur de noble Just Des

Champs, sieur de Pierregrosse, paroisse de Saint-Alban-d'Ay ; de dame Marguerite Du Peloux de Gourdan, veuve de noble Louis de Vogué, de son vivant chevalier de l'ordre du Roi, seigneur dudit Gourdan, Monchand, Saint-Clair et autres places, au profit de noble Henri de Vogué, son fils, sur le point de faire profession de religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, d'une pension annuelle de 200 livres, pour l'aider à s'entretenir honorablement dans ledit ordre jusqu'à ce qu'il obtienne une commanderie ; — de messire Jean Meyso, curé de Silhac, diocèse de Viviers, au profit de Jeanne Vigon du même lieu ; — de Jacques de Lestang, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils de messire Jacques de Lestang, en faveur de son frère, noble Charles de Lestang, seigneur de Laution. — (Répertoire.)

B. 13. (Registre.) — In-4°, 446 feuillets, papier.

1606-1646. — Insinuations du bailliage d'Annonay. —Contrats de mariage : de noble Jean-Antoine de Geys, de Saint-Péray, fils de feu noble Antoine de Geys et de damoiselle Anne Du Plastre avec damoiselle Catherine de Monery, fille de noble Pierre et de Françoise de Bubié ; — d'Étienne Béoley, fils de Claude, du lieu de Béoley, paroisse et mandement d'Ay, avec Dauphine Rama, fille de Didier Rama, de la paroisse d'Ardoix ; ce contrat fut passé dans la maison de la future, en présence des notables du pays, savoir : noble Christophe de Brenas, écuyer, coseigneur d'Oriol, habitant à Carret ; noble Isaac Clavel, sieur de Cintres où il habitait ; Jacques le More, sieur de Lanthoire, docteur en droit ; Louis Fayolle, sieur de Chazallet ; Baptiste Granjon, du lieu de Chiflet, paroisse de Saint-Jeure-d'Ay ; messire Jean Cuminal, vicaire d'Ardoix ; sieurs André et Antoine Marchand, frères, de la ville d'Annonay ; — de Jean Gamon, fils de feu Gaspard Gamon et de Françoise Broué, du lieu de Saint-Péray, mandement de Crussol, avec damoiselle Catherine de Geys, fille de feu noble Antoine de Geys et d'Anne Du Plastre ; — de Jean Duchier, fils de François, du lieu d'Ardoix, avec Louise Veyraud, fille d'Antoine, du lieu de Robin, paroisse d'Éclassan et mandement d'Ozon, en Haut-Vivarais ; — de Pierre Rochebloine, fils à feu Claude et à Jeanne Mourier, du lieu du Ciong-de-la-Valette, paroisse de Nozières, diocèse de Vienne, avec Jeanne Pramayeur, fille de Pierre et de Jeanne Chabert, du lieu du Ser, paroisse de la Farre ; — de maître Jean Nodon, notaire royal, fils de Guillaume et de feue Jeanne de Lextra, du lieu de la Coste, paroisse de Gilhoc, mandement de Solignac, avec Marie Rendonne Postoly, fille d'Antoine et de Guithe Jay, du lieu de Poustoly, paroisse de Saint-Sylvestre, mandement de la Bâtie-de-Crusssol ; — de sieur Pierre Chalavoux, fils de François et de Jeanne Coste, de la paroisse de Saint-Victor, avec Michelle Misery, fille de Vital et de Laurence du Bosc, du lieu d'Éclassan. — Donations faites : par messire Claude de Saint-Cierge, curé à la Vache, en Dauphiné, fils de feu noble Jean de Saint-Cierge, de la paroisse de Macheville, en faveur de sa sœur, Marie de Saint-Cierge ; — par noble Alexandre du Buisson, sieur de Saint-Julien et de Saint-Fortunat, en faveur de noble Alexandre de Badel, fils de noble Siméon de Badel, neveu du donateur ; — par noble Jean de Fogerolles, écuyer, seigneur dudit lieu, en faveur de sa sœur, religieuse au monastère de Sainte-Ursule, dans la ville de Saint-Chamond, et par cette dernière audit monastère ; — par Antoine Cadier, de la ville d'Annonay, à maître Jean Cadier, son fils, chirurgien de ladite ville ; — par Isabeau Vial, veuve de maître Étienne Darnaud, de son vivant notaire royal à Guilherand, au profit de Catherine Darnaud, sa fille, femme d'Étienne Vialet, de la Rivière-de-Valence. — (Répertoire.)

B. 14. (Registre.) — In-4°, 349 feuillets, papier.

1627-1647. — Insinuations du bailliage d'Annonay. —Contrats de mariage : de noble Gilbert de Lapimpie, docteur avocat, fils de noble Jean de Lapimpie, aussi docteur en droit, juge général des terres de madame la duchesse douairière de Ventadour et de damoiselle Marguerite Dubrossier du Chambonnet, habitant à Lavoulte, avec damoiselle Marguerite Delmas, résidant au même lieu ; — de Jean Misery, fils de Claude Misery et de Catherine Espeilhac, du lieu de Cheminas, mandement d'Iserand, avec Geneviève Octrue, fille d'Antoine et d'Isabeau Jacquier, du lieu de Marsan, paroisse d'Éclassan, diocèse de Vienne ; — de messire Gaspard de Capponi, seigneur et baron de Fougerolles, Roche, la Mollière et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, résidant en son château de Fougerolles, paroisse de Saint-Clément-du-Chambon, en Forez, diocèse de Lyon, avec haute et puissante dame Madeleine Dupeloux, veuve de messire Balthazard de Clermont, seigneur de la Roche, résidante au château de Bayard, paroisse de Peaugres ; — de Nicolas Lefebvre, sieur des Eyssards, fils de feu noble Jacques Lefebvre et damoiselle Françoise de Lacour de Vezan, du lieu de l'Esterpa, avec damoiselle Lucrèce Faure, fille à feu noble Jean Faure, seigneur du Pestrin, coseigneur d'Oriol, et d'Anne Palerne, demeurant audit lieu du Pestrin, paroisse d'Ardoix ; — de noble Antoine de Royrand, sieur du Faget, fils de défunts Jean de Royrand, écuyer, et Magdeleine de Mijon, du Chambon, paroisse de Monistrol, diocèse du Puy, avec damoiselle Marguerite de Faure, fille de feu noble Jean de Faure, ancien capitaine et seigneur de Saint-Alban, et de dame Françoise

de Neuville, demeurant à Saint-Alban-d'Ay; — de Claude Gamon, fils de François et de Florie Veyre, de la paroisse de Boulieu, avec Madeleine Fraisse, fille à feu Jean Fraisse, dit Darnaud, du lieu de Boucieu, paroisse d'Annonay. — Donations faites : par Marie Barge, de la ville d'Annonay, au profit de l'Église réformée de ladite ville, en la personne du syndic de cette église ; — par Antoine Sourbier, du lieu de Sourbier, paroisse de Champis, comté de Crussol, en faveur de noble Jacques de Lespinas, sieur de Landral, demeurant au lieu de Margier, paroisse de Champis ; — par Laurent Danussel, du lieu de Fromentoux, paroisse de Lafarre, en faveur de maître Blaise Presles, notaire royal du lieu de Satillieu, demeurant actuellement sur la paroisse de Préaux ; — par damoiselle Marie de Fontgarnaud, native de Satillieu, en faveur des dames religieuses de Sainte-Claire, nouvellement établies à Serrières. — (Répertoire.)

B. 15. (Cahiers.) — In-4°, 385 feuillets, papier.

1637-1649. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Giraud Margier, fils à Barthélemy et à Jeanne Rouveure, de la Foulaste, paroisse et mandement de Saint-Barthélemy-le-Pin, diocèse de Valence, avec Marie Duchamp, fille de Claude et d'Arthaude Bosc, du lieu du Champ, même paroisse ; — de Jacques Postoly, fils, à François et à Marie Costerousse, du lieu de Costerousse, paroisse de Nozières, mandement de Retourtour, diocèse de Vienne, avec Catherine Chalaye, fille de Jean Chalaye et de Marie Gauchiers, du lieu de Malsert, mandement de Rochebloine ; — de noble Alexandre de Brenas, sieur de Carret et coseigneur d'Oriol, fils de feu noble Christophle de Brenas et de Madeleine de Montchenu, du lieu de Carret, paroisse de Sarras, avec damoiselle Catherine de Galbert Des Fonts, fille de noble Antoine de Galbert, seigneur des Fonts, et de Marguerite de Gilbert; — de noble Antoine Robert, fils de noble Guillaume Robert, sieur des Cots, et de damoiselle Anne de Colomby, du lieu des Cots, paroisse et mandement d'Étables, Haut-Vivarais, avec damoiselle Claudine Déchaud, fille de noble Jean Déchaud, sieur du Col, paroisse de Préaux, mandement de Seray ; — de haut et puissant seigneur Jean-Pierre de Moyriac, chevalier et baron de Châtillon, pays de Bugey, diocèse de Lyon, avec illustre damoiselle Dupeloux, fille de feu haut et puissant seigneur messire Nicolas Dupeloux, vivant seigneur du Peloux, Bayard, Coulaud et Brézenaud, chevalier de l'ordre du Roi, et de dame Catherine Du Puy, demeurant audit Bayard, paroisse de Peaugres. — Donations : de Marguerite Fogeas, veuve de Claude Ploye, du lieu et mandement d'Arlebosc, en faveur de messire Claude Meige, chanoine de la cathédrale du Puy ;— de Guillaume Grange à Claude Grange, son fils, d'Arlebosc; — de Marguerite Perrel, veuve de Jacques Bourret, du lieu et mandement de Deyras, paroisse de Saint-Victor, en faveur de son fils aîné, Pierre Bourret ; — de Madeleine Bourja, fille de Jacques, de la paroisse de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, mandement de Montagut, au profit de damoiselle Paule de Chambaud, veuve de noble Pierre de Sautel. — Testament de Catherine Jomard, femme d'Étienne Cleu, du lieu de Saint-Désirat, actuellement à Barzène, paroisse de Champagne, mandement de Peyraud, Haut-Vivarais, qui élit la sépulture de son corps dans l'église de Saint-Désirat, à la tombe de ses prédécesseurs, et lègue à son mari son habitation, pendant sa vie, dans sa maison de Saint-Désirat, avec une pension viagère, et institue pour son héritier universel, son fils, Louis Cleu, à la charge de payer ses frais funéraires et ses legs ; de plus elle révoque une précédente donation faite contre son gré en faveur de Jean Cleu, l'un de ses fils. — (Répertoire.)

B. 16. (Registre.) — In-4°, 367 feuillets, papier.

1638-1650. — Insinuation du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble Just de Serres d'Arlandes, fils de noble Pierre de Serres, conseiller du Roi, juge, lieutenant général au bailliage du Vivarais et Valentinois, siége royal d'Annonay, seigneur et baron d'Arlandes, et de dame Dorothée de Vogué, de Rochecolombe, habitant à Annonay, avec damoiselle Marie de Baronnat, fille de noble Imbert de Baronnat, sieur de la Mure, et de Renée de Gast de Saint-Gervais ; — de Pierre Peyrard, fils de Jacques et de Marie Broé, habitants du lieu de Vallon, mandement de Lamastre, et actuellement domiciliés au lieu de Lagrange-du-Château, mandement de Solignac, diocèse de Valence, avec Claire Trollier, fille de Félix et de Jeanne de Saint-Michel ; — de Noé Crouzet, fils d'Imbert Crouzet et de Louise Croix, du lieu de Barret, mandement de Tournon, paroisse de Sant-Jean-de-Muzols, avec Louise Margirier, fille de Jean et d'Isabeau Soubeyrand, du lieu de Misery, paroisse de Cintres, mandement d'Iserand ; — de Jean Riou, fils de Pierre et de Catherine Audoyer, demeurant à Cachard, mandement de Boffres, avec Magdeleine Nodin de Chappoulier, du mandement de la Bâtie-de-Crussol, diocèse de Valence ; — de Claude Léorat, du lieu d'Andance, diocèse de Vienne, fils de Charles Léorat notaire royal dudit lieu d'Andance, et de feue Marie Besset, avec Catherine Veyron, fille d'Antoine Veyron, lieutenant de justice, de Saint-Agrève, et de Marguerite Bellon ; — de François Romain, fils de feu Pierre et de Guithe Bressieu, du lieu de Pralevigne, mandement de Châteaubourg, pa-

roisse de Cornas, avec Louise Montlevier, fille de Jean, du lieu de Montlevier, mandement de Cintres ; — de Daniel Bancel, fils de Pierre, et de Marie Moulhens, du lieu de Chantepoule, paroisse et mandement de Désaignes, avec Catherine Fontbonne, fille de François et de Marguerite Porte, du lieu de Tracol, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pin, mandement de Solignac. — Donations : de Marguerite Blachon à Gabriel Foard, son beau-père, du lieu des Petites Margeries, paroisse d'Étables, mandement de Saint-Romain-Valmordane ; — de Noé Belvègue, de Quintenas, à Sébastien Belvègue, son fils ; — de noble Jérôme Brossier, sieur de la Font, paroisse de Saint-Jeure, en faveur de Madeleine Dufaure, sa femme ; — de Sara Blache, veuve de Jacques Blache, du lieu de Roussillon, paroisse de Gilhoc, en faveur de Madeleine Blache, du lieu de Bosgerault, mandement de Bosas ; — de messire François Bernardon, prêtre chapelain, proviseur au collége d'Autun, fondé en l'université de Paris, y résidant, en faveur de Guillaume Bernardon, son frère, clerc du diocèse de Paris, se disposant à recevoir prochainement les saints ordres, auquel il assure une pension viagère de 150 livres tournois spécialement affectée sur un domaine appelé la Grange, sur la paroisse de Saint-Symphorien-de-Mahun, en Vivarais, diocèse de Vienne. — (Répertoire.)

B. 17. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1634-1651.—Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de Louis Pelissier et de Marie Traversier, tous deux de la paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pin, mandement de Grozon, fait en présence de messires César de Lestrange, seigneur de Grozon, et Claude Ravel, curé de Saint-Barthélemy-le-Pin ; — de François de Mars avec Isabeau Chalamet, de la paroisse de Saint-Michel-des-Vernes, mandement de Grozon ; — de noble Pierre de Tardivon, du mandement de Boffres, avec damoiselle Judith de Roubiac, de Suzeux, fille de noble Jacques de Roubiac et d'Isabeau de Vernes, demeurant ensemble au château de Suzeux, paroisse et mandement de Plats ; — de François Mazeirac de Boucieu, paroisse de Colombier-le-Jeune, diocèse de Valence, avec Isabeau Espeilhac, du même lieu ; le contrat fut passé à Boucieu, en présence de noble Balthazard de Monteils, sieur de la Font, et de maître Jean de Giron, docteur en droit, juge de Boucieu-le-Roi ; — de Charles Chastagnier, de la paroisse de Saint-Julien-en-Goy (Savas), marquisat d'Annonay, avec Marguerite Manoha, de Chizaret, paroisse et mandement de Quintenas, fille de Hugues Manoha et de Suzanne Bozon ; — de Jean Reboullet, fils de Gaspard et de Jeanne Balain, de Bouton, paroisse de Désaignes, avec Jeanne Rochedis, fille de Mathieu et d'Antoine Marcomier, du lieu et mandement de Montréal, demeurant à Saint-Romain-le-Désert ; — de Charles Servoles, du lieu et mandement d'Empurany, avec damoiselle Catherine Indy, fille de Jean Indy et d'Hélène de Faure de Saint-Alban-d'Ay, Haut-Vivarais, diocèse de Vienne ; le contrat fut reçu à Saint-Alban, le 22 mai 1651, en présence de messire Jean François, curé du lieu ; de noble Antoine de Royrod, seigneur du Fay et de Saint-Alban ; de noble César de Largier, seigneur de Vérassac et Ville ; de noble Claude d'Henri, sieur de Varagnes ; de noble Just Deschamps, sieur de Pierregrosse ; de noble Nicolas de Faure, prieur de Désaignes, etc. ; — d'André Begenet, sieur du Vernet, docteur en droit, fils d'Isaac Begenet, sieur d'Estezet, paroisse de Colombier-le-Jeune, avec damoiselle Cécile Escoffier, fille de noble Veraney Escoffier, sieur de Lolanier, et de damoiselle Marie de Monteils, dudit lieu de Lolanier, paroisse de Saint-Agrève. — Donations : de Claudine Bessea à Jean Rey, de Quintenas, portant fondation de vingt messes qui doivent se dire tous les ans, à perpétuité, dans l'église dudit lieu, à la chapelle de Saint-Joseph ; — de Madeleine Dodin, veuve de noble Mathieu de Lermuzières, sieur de Chomeisse, en faveur de messire Pierre de Flous, vicaire général de Mgr de Montchal, archevêque de Toulouse, son cousin ; la donatrice veut qu'à son enterrement l'on invite dix prêtres qui tous célébreront la sainte messe pour le repos de son âme et à chacun desquels son héritier payera 20 sous ; elle fait don de 60 livres à l'église de Préaux pour l'aider à acheter une bannière et de 30 livres à la chapelle du Rosaire, de la même église, pour une fondation de messes ; — de dame Catherine Dupuy, veuve et héritière de messire Nicolas Dupeloux, sieur du Bayard, et des Coulans, chevalier de l'ordre du Roi, en faveur de sa fille Charité-Thérèse Dupeloux, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, pour l'établissement d'un couvent du même ordre au bourg de Serrières ; la donation consiste en une maison sise au fort de Serrières, ayant cour, grenier, étables, basse-cour, deux jardins et autres aisances, le tout contigu ; la donataire pourra faire graver les armes de la donatrice et celles de son mari sur les principales portes de l'église et du monastère. De plus elle veut qu'une messe annuelle soit célébrée à perpétuité, dans ce couvent, pour le repos de son âme et celle de son époux. — (Répertoire).

B. 18. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1635-1652.—Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de noble Pierre-André Bayle, fils de maître Henri, docteur en médecine, et de Catherine Colomby, de la ville d'Annonay, avec damoiselle Suzanne Cadet, fille de Jean Cadet, « maître chirurgien du Roi, et maî-

« tre garde de la jurende et chirurgie de l'hault pays de Vivarais », et de Catherine Florie, de la ville d'Annonay; — de noble Gaspard Martel, conseiller du Roi, fils de Jacques Martel, avocat en la sénéchaussée du Puy, et d'Antoinette de Serres, avec damoiselle Anne-Marie Lemore, fille de noble Jacques Lemore, sieur de Lotaire, conseiller du Roi et son docteur, régent en l'université de Valence, et de damoiselle Boironnier, d'Annonay; — de noble Pierre de Sagnard, écuyer, sieur de Chamouroux, de la paroisse d'Issengeaux, diocèse du Puy en Velay, avec damoiselle Marguerite de La Bastie, fille du seigneur d'Étables, et de Claire de Bonneaud, demeurant au lieu et mandement d'Étables, Haut-Vivarais, diocèse de Vienne; les contractants prêtent serment sur les Saints Évangiles, entre les mains de messire François de France, curé d'Étables, de s'épouser l'un l'autre à leur première réquisition; — de Jacques Bergeron, fils de Jean et de feue Catherine Bouchardon, du lieu et mandement de Deyras, paroisse de Saint-Victor, diocèse de Vienne, en Haut-Vivarais; — de noble Pierre Gonod, capitaine d'une compagnie de gens de pied, fils d'autre Pierre Gonod, d'Annonay, et de Denyse de Coursas (Corsas), avec damoiselle Marie de Montjoux, fille de Jacques de Montjoux, seigneur de Lapra et coseigneur de la baronnie de Retourtour, et de damoiselle Espérence de Burin; — de noble Jacques Lespinac, fils de Pierre de Lespinac, docteur en droit, du lieu de Margier, paroisse de Champis et mandement de la Bâtie de Crussol, en Haut-Vivarais; — de noble Henri de Suffise, sieur de Charancey, fils d'Henri-Jérôme Suffise, sieur de Clozel, et de damoiselle Marguerite Martin, habitant au lieu de Clozel, paroisse de Vaudevant, diocèse de Vienne. — Donations faites : à Pierre Faure, de Gilhoc, par sa sœur Anne Faure, femme séparée en biens de noble Christophe de Bosas, sieur de Peyrots ou Perraults, paroisse de Saint-Victor; — à damoiselle Babeau de Burin, de Poyol, paroisse et mandement de Saint-Victor, par Jean de Seignovert, de Royol, même paroisse; — à noble Claude de Gordon, de Bologne, seigneur de Châteauneuf, par son cousin noble Antoine de Saint-Agrève, fils et substitué aux biens et héritage de feu noble Gabriel de Saint-Agrève, en son vivant seigneur de Châteauneuf, par le décès sans enfants de feu noble Isaac de Saint-Agrève, son frère, notaire de Saint-Agrève; — à messire Isaac-Pierre Bourret, curé de Gilhoc, par Pierre Pradon, dit Terrasson, du lieu de Pradon, paroisse de Gilhoc, mandement de Colombier-le-Jeune; — à Jacques Belin, avocat, du lieu de Laréal, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, par Jean Bouchet et son épouse Catherine Pleynet, du lieu et mandement de Boucieu. — (Répertoire.)

B. 19. (Registre.) — In-4°, 389 feuillets, papier.

1633-1658. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de sieur François Courbis, du lieu de Courbis, mandement de Grozon, avec damoiselle Marie Pradon, de la paroisse de Colombier-le-jeune; — d'Abel Bernard, du lieu de la Valette, paroisse de Rochepaule, avec Marie Challéac, du lieu de Chazaux, paroisse de Saint-Jeure, mandement de la Bâtie-d'Andaure, auquel futur époux ses père et mère constituent « la somme de 550 livres, un sétier de blé seigle, une vache valant 25 livres, « un lit de deux couvertures et de deux linceuils, 12 livres « pour un habit et pareille somme de 12 livres pour un « habit destiné à la mère de la future »; — de noble Antoine de Barjac, seigneur de Rocoulles, fils de feu noble André de Barjac et de demoiselle Marie de Chaste, du lieu de Chaimps, au comté de Crussol, avec damoiselle Hélène de Suffise, du lieu de Closel, paroisse de Vaudevant; — de Jean Bobichon, du lieu de Crémolière, mandement d'Iserand, avec Jeanne Chapuis, veuve d'Étienne Ferratier, de Saint-Agrève, habitant à Saint-Félicien; — de Claude Martin, de la paroisse de Bosas, avec Philippe Regal, du même lieu; en faveur duquel mariage il est fait donation au fiancé par son père de la moitié de ses biens et à la fiancée par sa mère de semblable donation; lequel contrat fut passé à Boze dans la maison de noble Louis Audoyer, seigneur dudit lieu, en présence dudit seigneur, d'Antoine Hilaire, prêtre et curé de Bosas; de nobles Antoine et Jean Audoyer, frères, et autres; — de sieur Isaac Étoile, fils de sieur Jean Étoile, bourgeois, et de damoiselle Jeanne de Gamon, de la ville d'Annonay, avec Antoinette Rancon, fille de feu Étienne Rancon, de la même ville; — de noble Pierre-Louis de Bonnaud, sieur des Chazottes, du lieu et mandement d'Arlebosc, avec damoiselle Jeanne de Romanet; — d'Antoine Léorat, du lieu d'Orsival, avec Marguerite Longueville, du lieu de la Pauze, mandement de Solignac. — Donations : de damoiselle Marguerite de Brossier Du Chambonnet, veuve de feu noble Jean de Lapimpie, vivant juge général du comté de Lavoulte, en faveur de noble Jean-Jacques de Lapimpie, sieur de Saint-Michel, son fils; — de Madeleine de Jouve, veuve de Barthélemy de Fontbarlet, habitant au lieu de Putières, mandement de Crussol, en faveur de sieur Jacques Fontbarlet, notaire royal, son fils; — de damoiselle Anne Du Noyer, veuve de feu sieur François Robert de Châteauneuf, en faveur de Me Claude Robert de Châteauneuf, avocat à Tournon; — de damoiselle Cécile de Chambonnet, veuve de noble Jacques Du Cluzel, de la paroisse de Silhac, mandement de Chalancon, Haut-Vivarais, au profit de noble

Pierre Du Cluzel, son fils; —de Marie Palisse, au profit de sieur Jean Faure, marchand, de Tournon, son fils; — de noble Jacques de Roubiac, seigneur dudit lieu, du mandement de Plats, en faveur de Jeanne de Roubiac, sa fille, femme de noble Jacques Despinas, sieur de Laudéal. — Révocation, pour cause d'inexécution des conditions, d'une donation de 500 livres faite par haute et puissante dame Madeleine Dupeloux, en faveur des dames de Sainte-Claire, d'Annonay, pour l'établissement d'un monastère à Serrières. — (Répertoire).

B. 20. (Registre.) — in-4°, 613 feuillets, papier.

1633-1656.—Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de Jean Roche, du lieu de Chanras, mandement de Serrières, avec Marie de Curtil, fille de Michel, du lieu de Gorgolin ; — de Barthélemy Guigonnet, du lieu de Faugières, paroisse de Satillieu, Haut-Vivarais, avec Marie Polly, fille de Jean, du lieu du Bessé, paroisse de Lalouvesc ; — de Claude Dumas, fils à Pierre et à Jeanne Duclaux, du lieu de Rousset, paroisse et mandement d'Arlebosc, diocèse de Vienne, Haut-Vivarais, avec Marguerite Saint-Just, fille de feu Pierre et d'Anne Saint-Just, du lieu de Saint-Just, paroisse et mandement susdits; les parties de l'avis, conseil et permission de leurs parents, promettent et jurent entre les mains de leur curé, messire Charles Degrand, de se prendre et épouser en vrai et légitime mariage ; — de Pierre Russet, fils de Jean et d'Anne Monteils, du lieu de Russet, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Catherine Victouron, fille de Mathieu Victouron et de Madeleine Delorme, du lieu et mandement de Deyras, paroisse de Saint-Victor; — de Vincent Dallicieu, fils à Claude et à Marguerite Coutieu, du lieu de Chardon, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Jeanne Sapet, fille à Guillaume Sapet et à Marie Lacquet, du lieu de Russet, paroisse susdite; les père et mère de la future donnent à leur fille, pour tous droits paternels, maternels, sororiaux et autres droits quelconques, la somme de 390 livres et deux couvertures chanvre; — de François Lionneton, fils à Jean et à Lucrèce Trollat, du lieu de Viallard, paroisse, et mandement de Cintres, avec Jeanne Trollat, fille de Jacques et de feue Anne Murol, du lieu de Verdun, paroisse d'Éclassan ; —de noble René Galbert des Fonds, fils d'Antoine de Galbert, seigneur des Fonds, Cintres, Blod et autres places, et de Marguerite de Gillibert, de Verdun, habitant au château des Fonds, comté de Crussol, avec damoiselle Françoise de Juge, fille de Paul de Juge, baron et seigneur de plusieurs lieux, conseiller du Roi à la cour du parlement dè Toulouse. — Donations : de Marguerite Blanc, de la ville de Tournon, à dame Claude-Françoise de Châteauneuf, femme de noble Alphonse de Clément, seigneur de Ventabron, de Tarascon ;— d'Isabeau Desfrançois, femme à Jean Perducet, habitant aux Souliers, en faveur de François Perducet, son fils, auquel elle donne sur sa dot avec le consentement de son mari « la somme « de sept vingt-dix livres pour lui aider à négocier » ;— de sieur Jean de La Tenarie, étant de présent au village de Badol, paroisse de Saint-Sauveur-en-Rue, en faveur de noble Jacques de Soulas, écuyer, seigneur de Soulas, habitant audit Saint-Sauveur ;—de Catherine Fanget, veuve de Pierre Grenier, marchand à Annonay, en faveur d'Anne Grenier, sa fille, femme de Barthélemy Chomel, marchand de la même ville. — (Répertoire.)

B. 21. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1641-1657. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Claude Bouchardon, du lieu et mandement d'Empurany, diocèse de Vienne, avec Marie Mandon, du lieu de Chapoutier, paroisse d'Empurany, mandement de Rochefort; — de Jacques Manoha, fils de Jean Manoha, procureur d'office des terres du sieur de Munas, paroisse d'Ardoix, au mandement d'Oriol, avec Isabeau Barbari, fille de Pierre Barbari, chirurgien, de la paroisse de Pailharès ; — de noble François de Baronnat, écuyer, sieur du Peyron, fils d'Imbert, avec damoiselle Isabeau de Saignard, fille de messire Antoine de Saignard, seigneur et baron de Queyrovar, Marmignac et autres places; le futur procédant de l'avis et conseil de messire Just de Serres, seigneur et baron de Thorrenc, d'Arlende et d'Andance ; — de Jean Belin, fils de Vincent Belin, notaire royal, et d'Hélène Fourès, du lieu de la Réal, mandement de Saint-Romain-Valmordane, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, Haut-Vivarais, avec Bonne Garnier, fille d'Alexandre et de Catherine Dumont, du lieu du Mont, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pin ; — de Joseph Porte, dit Forite, et d'Isaac Porte, son fils, de Saint-Barthélemy-le-Pin, le père avec Suzanne Noyer, veuve d'Antoine Charratier, et le fils avec Marie Charratier, sa fille, de la paroisse de Vernoux ; — de Jean Rovirand, fils de feu Pierre et de Catherine Bourret, du lieu et paroisse d'Éclassan, avec Marie Maurice, veuve de Claude Malsers, dit Pichat, fille de Tobie Maurice et de Marie Gaillard, du lieu d'Ozon ; — de Jacques Bellin, docteur en droit et avocat, fils de Vincent Bellin et d'Hélène Fourès, du lieu de la Réal, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, avec damoiselle Des Rioux, fille de Verne Des Rioux et de Marceline Victouron, du lieu et paroisse de Cornas, en Haut-Vivarais. — Donations faites : par damoiselle Catherine Sorlin, veuve et héritière de Victor Peytieu, de son vivant docteur en droit

et lieutenant général des terres et juridictions de la maison de Tournon, en faveur de dame Philibert de Chassagnes, supérieure des religieuses de Notre-Dame de Tournon; — par Isabeau Boyrayon, du lieu de Quintenas, au profit de messire Boyrayon Pierre, diacre, fils de Baptiste; — par André Boffard, laboureur, de Boulieu, en faveur de Jean Boffard, son fils; — par François Vitier, laboureur, du lieu de Brossainc, demeurant à présent à Sablon, en Dauphiné, au profit de Gabriel Villebœuf, marchand, de Saint-Julien; cet acte fut passé à Saint-Julien, en présence de François Crozet, fileur de soie, et autres.—(Répertoire.)

B. 22. (Registre.) — In-4°, 519 feuillets, papier.

1649-1658. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de François Cellier, fils de Jean, du lieu de Mauves, avec Catherine Delas, fille de Jean, de son vivant notaire royal à Glun, mandement de Tournon; — de Jean-Pierre de Ruolz, écuyer, sieur du Vergier, capitaine au régiment de Ferron, et vi-bailli de la ville et du marquisat d'Annonay, fils de feu Pierre de Ruolz, de son vivant aussi écuyer et maître-d'hôtel ordinaire du Roi, et de Marie de Montchal, habitant au lieu de Serrières, en Vivarais, avec damoiselle Marguerite Perdrigeon, fille de Jean Perdrigeon, procureur à la cour de Lyon, sieur des trois Fourneaux, et de damoiselle Marie Rochette; le futur époux, quoique âgé de vingt-cinq ans, procède néanmoins de l'avis de sa mère et de son frère Charles, docteur de Sorbonne, conseiller et aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte; — de messire Gabriel Dangerès, seigneur du Main, Gras, Larnas et autres places, fils de Claude Dangerès et de dame Jeanne de Montause, habitant au lieu de Gras, avec damoiselle Marguerite de Pellet des Granges, fille de messire Jean de Pellet de Moreton, seigneur des Granges et autres places, et de Marguerite de Calvières, habitant à Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné; — de Pierre Garnodier, fils de Jean et de feue Jeanne Chalieux, du lieu de Pourchet, paroisse et mandement de Colombier-le-Vieux, avec Florie Coix, fille de François et de Claude Longueville, du lieu de Coix, même paroisse de Colombier-le-Vieux; — de noble Antoine Audayer, seigneur de Lespellière, fils de noble Louis Audayer, seigneur de Boze et autres lieux, et de feu damoiselle Marie de Boze, du lieu de Boze, paroisse de Bozas, diocèse de Vienne, avec damoiselle Jeanne de Rostaing, fille de feu noble Antoine de Rostaing, du lieu de Castellet, paroisse de Champis, mandement de la Bâtie-de-Crussol, diocèse de Valence, en Vivarais; — de noble Aymard de Gazelles, sieur du Suchet, paroisse de Saint-Jeure-d'Ay, avec damoiselle Madeleine de Burin, fille de feu noble Pierre de Burin, sieur de Pouyols et de René Du Rochain, du lieu de Pouyols, paroisse de Saint-Victor, en Hant-Vivarais; — de Jean Chastron, fils d'autre Jean et d'Antoinette Tachon, du lieu de Viallard, paroisse de Ceintres, avec Marie Bozon, fille de Barthélemy et de Marguerite Trémolet, du lieu de Chaucha, paroisse d'Éclassan; — de François Noyer, fils de Pierre et de Madeleine Mirabel, du lieu de la Bâtie-de-Crussol, habitant présentement à Barjac, paroisse de Saint-Didier, mandement de Boffres, avec Charlotte Chazal, fille de défunts Jacques et Marie Blanche, du lieu de Chazal, paroisse de Saint-Romain-de-l'Air, diocèse de Valence, Haut-Vivarais. — Donations : de Jacques Servoles, curé d'Empurany, au profit de Charles Servoles, son neveu, fils de Claude, habitant au même lieu; — de haute et puissante dame Marie-Renée de Courseulle, veuve de messire Balthazard de Chalancon, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Rioux, seigneur et baron de Sarras, Revirand, Oriol, Ozon et autres places, en faveur du collége des RR. PP. Jésuites de Tournon; cet acte fut passé au château de Sarras, le 21 du mois d'août 1658, en présence de messire Abel Volozan, curé de Sarras, et de messire Pierre Vedel, aumônier de la dame donatrice.

B 23. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1650-1659.— Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de Mathieu Mazeirac, fils de Jean et de Marie Fontbonne, du moulin de Bozas, paroisse de Saint-Victor, avec Louise Rossignol, fille de Claude et de Jeanne de Leglaine, de la paroisse de Bosas; — de messire Louis de Vogué, chevalier de l'ordre du Roi et seigneur de Gourdan, Marcland et autres places, fils d'autre Louis et de dame Marguerite du Peloux, avec damoiselle Marie-Madeleine de Royraud, fille de Jacques, chevalier, seigneur et baron du Villard, du Chambon et autres places, et de feu dame Marguerite Depierres, résidant au château du Villard, paroisse de Sainte-Sigolaine, diocèse du Puy, à laquelle est constituée en dot la somme de 30,000 livres dont 22,000 livres du chef paternel et 8,000 du chef maternel; et en augmentation de dot le futur, en cas de survie d'elle à lui, donne à ladite fiancée, la somme de 15,000 livres payables une année après son décès, et pour bagues et joyaux, la somme de 3,000 livres, dès qu'elle pourra disposer et en la forme de droit; — de messire Gabriel de Clavières, fils de feu Nicolas de Clavières et de damoiselle Cécile de Thorrenc, habitant au château de Clavières, paroisse de Saint-Agrève, diocèse de Viviers, avec damoiselle Anne Du Bessé, fille de noble Antoine Du Bessé, seigneur de Saint-Romain et autres places, et de Madeleine de Bronac, habitant au château de Saint-Romain-

de-Valmordanne, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, diocèse de Valence. — Donations : de haute et puissante dame Catherine Du Puy, veuve et héritière de Nicolas Du Peloux, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du Peloux, Bayard, des Collands et autres places, en faveur de messire François de Beaufort-Cavilhac, seigneur et baron des Hadieux et autres places ; — de Baptiste Boirayon, de Quintenas, à son frère Pierre Boirayon, curé de Saint-Désirat ; — de Louise Jourdan, au profit de dame Catherine de Fontgarnaud, dam edes Bost, Solignac, du Crestet et de Colombier-le-Vieux ; — de haute et puissante dame Marie-Renée de Courseulle, veuve de messire Balthazard de Chalancon, vicomte de Châteauclou, comte de Rioux et autres places, à damoiselle Gabrielle de Courseulle, sa mère ; — de messire Jean Pouzol, curé de Peaugres, à son neveu, Jean Berthoard, du même lieu de Peaugres, en récompense de ses bons services ; — de damoiselle Garnodier, femme de noble Antoine de Gorce, chirurgien, de Vernoux, en faveur de son frère Michel Garnodier, du lieu de Vion, Haut-Vivarais. — Donation d'une somme de 1,000 livres et de tous les droits de justice qu'elle a sur la maison et sur le domaine de l'Orme, faite par la douairière de Saint-Chamond, Isabeau de Tournon, en faveur du doyen et des chanoines de l'église collégiale de Saint-Chamond (Forez), sous le vocable de saint Jean-Baptiste, à la charge de dire deux messes par mois, à perpétuité, pour le repos de l'âme de la donatrice, laquelle fondation est acceptée par le chapitre de ladite église. — (Répertoire.)

B. 24. (Cahiers.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

1556-1659. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations, édits et lettres patentes du Roi : créant et ajoutant l'office de conseiller aux charges d'avocat de Sa Majesté près les siéges présidiaux, bailliages, sénéchaussées et autres juridictions royales ; — nommant près du bailliage d'Annonay : procureurs, maîtres Jean Boullier, en remplacement de Pierre Chappa, et Antoine Marcha, fondé des pouvoirs d'Isaac Chomel ; conseillers et avocats, maîtres Jean Volozan, André Mical et Louis de Lagrange ; — grâciant : Jean-Baptiste de Saynard, écuyer, sieur de Glavenas, qui avait tué involontairement d'un coup de pistolet Antoine Jamet, son domestique, pour avoir engrossé damoiselle Guionne de La Rivoire, sœur de la dame de Glavenas ; Jean-Baptiste Verdecy, de la ville de Grenoble qui, faisant la chasse à l'oiseau avec Loriol Fouleonier, sieur de Chadenac et autres, avait tué d'un coup de fusil, mais à son corps défendant, le seigneur du Monestier ; — validant le mariage de Jean Dupin avec Jeanne Combel, sa cousine germaine. — Provisions d'office de notaire en faveur de maîtres : Antoine Bourget à Cornas, en remplacement de Jean Androl ; Jean Catalon à Chalancon ; Jean-Pierre Challaie à Lamastre ; Jean Chastel au lieu de Laroche, paroisse de Saint-Agrève, en remplacement de Jean Durand ; Delas à Saint-Péray ; Henri Martin à Préaux, Claude Malatrait à Satillieu ; Mathieu Brotel à Colombier-le-Cardinal ; Dumas à Quintenas ; Jean Martin à Saint-Félicien ; François-Lombard Rignol, Jean-Pierre Boulieu, François Léorat, à Annonay. — Diplômes de docteur, en faveur de maîtres Jean-Jacques Pascal, Pierre de Lacou et Louis Gourdan. — Ordonnance de Scipion Grimoard de Beauvoir, comte du Roure et de Grizac, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, interdisant le port d'armes à feu, à cause de l'abus qu'on en fait, notamment dans les montagnes et dans les Boutières.

B. 25. (Registre.) — In-4°, 427 feuillets, papier.

1646-1660. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : d'Antoine Rivoire, fils d'autre Antoine et de Louise Sovion, de la ville de Tournon, avec Jeanne Berne, fille d'Adam Berne et de Louise Chalamel de la même ville, lesquelles parties, procédant de l'avis et conseil de leurs parents, la future assistée de son oncle, messire Germain Berne, ont promis de se prendre en légitime mariage ; — de Jacques Porte, fils de Jean et de feue Louise Cormes, du lieu de Marson, paroisse d'Éclassan, avec Marie Combes, fille de Claude et de Catherine Chabreille, du lieu de Bergier, paroisse de Saint-Victor ; — de Jean Terras, fils d'autre Jean et de Catherine Bodin, du lieu de Châteauneuf, en Haut-Vivarais, avec damoiselle Marie de Lamotte, fille de noble Jean de Lamotte, sieur de Marsilhac, et d'Isabeau de Terras, du lieu de Mirabel, paroisse de Vernoux ; lesquelles parties ont promis et promettent se prendre et s'épouser l'une l'autre en vrai et légitime mariage « et de faire bénir icelui en l'église de « Dieu prétendue réformée » ; — de noble Jean de Bosas, écuyer, sieur du Cros, fils de défunt Aymar de Bosas, demeurant à Quintenas, et de vivante damoiselle Claire de Faure, avec damoiselle Jeanne de Mazery, fille de Fleury de Mazery, sieur de Lafanerge, au diocèse de Lyon, et de Sébastienne de Gontail ; — de noble Jean Audeyer, sieur de Trémolet, fils de noble Lucas Audeyer et de feu damoiselle Marie de Boze, de la paroisse de Bosas, avec damoiselle Judith de Saint-Cierge, fille de noble Claude de Saint-Cierge, sieur du Pêchier, et de damoiselle Claude des Armands, de la paroisse de Vernoux, mandement de Châteauneuf. — Donations faites : par Claude Perrier, marchand au Puy, à son neveu Barthélemy Perrier, fils

de Jean Perrier, de la paroisse de Roiffieux, en Haut-Vivarais ; — par damoiselle Suzanne Le Royer, veuve d'Achille Gauthier, docteur en droit, avocat au bailliage du Vivarais, en la ville d'Annonay, héritière de son père, noble Gabriel Le Royer, secrétaire du Roi et commissaire ordinaire de Sa Majesté, en l'artillerie de France, à noble Pierre Gauthier, docteur en droit et avocat au grand conseil du Roi ; — par Timoléon Ramel, habitant au château de Marcland, paroisse de Peaugres, en faveur de messire Louis de Vogué, chevalier, seigneur de Gourdan, Saint-Clair et autres places ; — par Pierre Olier de Vinzieux, mandement de Serrières, au profit de Pierre Bardelin, curé de Vinzieux, en considération de l'amitié qu'il n'a cessé de lui témoigner. — Investiture pour noble Étienne de Badel, sieur de la Saigne, du domaine de Grégoire, sis à Saint-Michel-de-Chabrillanoux, acquis au prix de 2,050 livres, à lui passée par Mᵉ Just-Henri de Ginestoux, seigneur et marquis de la Tourette, qui fait donation à l'acquéreur des deux tiers des droits de lods, à raison des fonds qui relèvent de sa directe, et cela en récompense des bons services qu'il en a reçus. — (Répertoire.)

B. 26. (Cahiers). — In-4°, 355 feuillets, papier.

1655-1668.—Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de François Perrel, du lieu de Labâtie, paroisse de Préaux, avec Philippe Soton, du lieu de Bessé, paroisse de Saint-Victor ; — de messire Abraham Durand, docteur en théologie et ministre des églises prétendues réformées des lieux de Boffres et de Labâtie-de-Crussol, avec damoiselle Charlotte Duc ; — de Bernard Dumas, du lieu de Nodin, paroisse de Saint-Didier, mandement de Grozon, avec Claude Froment, du lieu de Saint-Michel-de-Vernes, paroisse de Saint-Sixte ; — de Nicolas Coix, fils de François et de Claude Longueville, du lieu de Coix, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Blanche Bosc, fille de François et de Claudine Poustoly, du lieu de Labbes, paroisse et mandement de Colombier-le-Jeune ; — de Jean Teyssère, notaire royal, fils d'Alexandre Teyssère et de Marguerite Aoustet, demeurant aux Nonières, mandement de Chalancon, avec Louise Perret, fille de Mᵉ Jean Perret, ancien procureur d'office, de Vocance, et de Marie Demeure, du lieu de Vernosc, diocèse de Vienne ;—d'Antoine Sallès, drapier, du lieu de Davezac, paroisse de Saint-Fortunat, avec Catherine Chabrières, de la même paroisse ; — de Mathieu de Jouvet, marchand, de la paroisse de Silhac, avec Anne Rouveure, du lieu d'Alboussières, paroisse de Saint-Didier-de-Crussol. — Donations : de François Marion, du lieu de Boschirol, paroisse de Saint-Victor, en faveur de noble Pierre de Gazelle, sieur de Malgontier, de la paroisse de Pailharès ; — de Marguerite d'Heurre, veuve de noble Antoine de Vincent, sieur de Mazade, mandement de Toulaud, en faveur de nobles Fabian et Pierre de Vincent, ses enfants ; — de Claude Léorier, fils de Pierre, du mandement de Solignac, à messire Henri Des Boscs, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur de Solignac, du Crestet et d'autres places ; — de messire Faurie, chanoine de l'église Saint-Julien de Tournon, en faveur de son frère Jean-Pierre Faurie ; — de Claude Léorier, du lieu de Barral, au profit de Catherine Fontgarnaud, dame des Boscs, de Colombier-le-Vieux ; — de François Marion, de Boschirol, paroisse de Saint-Victor, en faveur de dame Antoinette de Luc, épouse du marquis de La Tourette ; — de Jean Bosc, le jeune, d'Empurany, en faveur de Jean Bosc, son frère aîné ; — de damoiselle Alexandrine de Robiac, veuve de noble Paul de Tardivon, en faveur de Jeanne de Tardivon, sa fille, femme de noble François-Gratian de Villiers. — (Répertoire.)

B. 27. (Cahiers.) — In-4°, 382 feuillets, papier.

1690-1664.—Insinuations du bailliage d'Annonay.— Contrats de mariage : de François Boix, procureur d'office de la juridiction de Rochemoire, fils à feu Claude et à Jeanne Gauthier, du lieu de Bard, paroisse de Saint-Jean-Chambre, mandement de Rochemoire, avec Jeanne Roure, du lieu des Granges, paroisse de Saint-Julien-Labrouse ; — de Jacques Sauze, du lieu de Montmagnon, paroisse de Macheville, avec Anne Chapon, du lieu de la Condamine, paroisse de Boucieu-le-Roi ; — de Christophle Chodoreille, fils à François et à Catherine Gidon, du lieu du Roure, paroisse et mandement de Labâtie-d'Andaure, avec Catherine Abattu, fille de feu Jacques et de Jeanne Maisonneuve, du lieu de l'Holme-de-la-Blache, paroisse de Nozières, mandement de Rochebloine et Pailharès ; — de Gaspard Nicolas, de Saint-Symphorien-de-Mahun, avec Françoise Gamon, du lieu de la Terlière-de-Gamon, paroisse et baronnie de Vocance, en Velay, diocèse de Vienne ; — de François Becheras, du lieu de Verdun, paroisse d'Éclassan, avec Jeanne Veyrand, du lieu de Robin, même paroisse ; — de noble Barthélemy Crottier des Mares, fils de Jean Crottier des Mares, gentilhomme servant et secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, habitant à Lyon, et de Marthe Bertrand, avec damoiselle Olympe Galbert des Fonts, fille de feu noble Antoine de Galbert, seigneur des Fonts, Ceintres et autres places, et d'Anne-Marguerite Gilbert, de Verdun, mandement de Toulaud ; — de Benoit Margirier, fils de feu Guillaume et d'Isabeau Garnodier, du lieu de Pousson, paroisse d'Étables, avec Jeanne Vergue, du lieu des Vergues, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pleiu;

— de Mᵉ Pierre Viste, notaire royal, fils de feu Arthaud et de Marie Combe, du lieu de Viste, paroisse de Sarras, avec damoiselle Laurence Colonjon, fille de noble Pierre Colonjon et de feue Claudine Gautier, du lieu de Silon, paroisse de Sarras; — de Nicolas d'Angles, avocat à la souveraine cour du parlement de Paris, fils de Pierre et de Léonard Pouly, du lieu de Jouvet, mandement de Mahun, avec Françoise de Sauzea, fille de feu Pierre de Sauzea, docteur en droit, lieutenant des juridictions d'Ay, Seray et Mahun. — Donations: de Jeanne Navas, du lieu de Navas, paroisse de Saint-Victor, en faveur d'Antoinette, veuve de Joseph Defrance, de la ville de Tournon; — de damoiselle Anne Veyret, de la ville de Tournon, de tous ses biens meubles et immeubles, en faveur des PP. Carmes de ladite ville; —de noble Jean Du Bouchet, de Tournon, en faveur de Louis Du Bouchet, son neveu. — Testament de Jean-Jacques Duchamp, apothicaire, du Bourg de Chalancon, en faveur de son épouse, Isabeau de Mercier, la priant de veiller à ses funérailles et d'exécuter fidèlement et promptement ses dernières volontés. — (Répertoire.)

B. 28. (Registre.) — In-4°, 450 feuillets, papier.

1636-1665. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage: de noble André de La Franchière, sieur du Cros, fils de noble Melchior et d'Antoinette de Chave, du lieu du Cros, en Velay, diocèse du Puy, avec damoiselle Catherine Goudard, fille de Louis Goudard et de Suzanne Desfrançois, de la ville d'Annonay; la mère du futur donne à son fils les deux tiers de sa dot et lui remet l'héritage que son mari lui avait légué par son testament du 18 décembre 1658; — de Henri Descottes, fils de Gabriel et de Jeanne Revirand, du lieu d'Éclassan, mandement d'Ozon, avec Louise Grassot, fille de Claude Grassot, du même lieu; lesquelles parties, de l'avis de leurs parents et amis, ont promis et juré sur les Saints Évangiles de Dieu, entre les mains de leur curé messire Antoine Geraud, se prendre et s'épouser suivant les rites de la sainte église romaine, à la première réquisition de l'une d'elles; — de noble Charles Sagnol, sieur de Fontelaire, fils de feu noble François, conseiller du Roi et contrôleur général de ses finances en Dauphiné, et de damoiselle Justine Darbalestier, avec damoiselle Suzanne de Robiac, fille de feu Jacques, seigneur de Suzeux, et d'Isabeau de Vernes, domiciliée à Tardivon, mandement de Boffres; — de noble Pontas de Lermuzières, sieur de Souteyra, fils de feu noble Pontas de Lermuzières et d'Anne Pinet, du lieu de Souteyra, paroisse de Lafarre, avec Marguerite Sénéclause, fille de feu François et de Louise Gaillard, du lieu de Gaillard, paroisse de Pailharès. — Dispense de parenté au troisième degré, donnée au nom du Roi par le bailli de la cour d'Annonay aux futurs époux, Jean Léorat, fils d'Étienne, et Charlotte Léorat, tous deux d'Annonay, faisant profession l'un et l'autre de la religion prétendue réformée. — Donations faites: par messire Jean Pradon, curé de Saint-Basile, à son paroissien Pierre Julien, pour services rendus; — par damoiselle Isabeau de Vernes, veuve de noble Jacques de Roubiac, seigneur de Suzeux, à sa fille, Jeanne de Roubiac, épouse de noble Jacques de Lespinas, sieur de Landoil; — par Simon-Pierre Montreynaud, dit Mantel, du lieu de Mantel, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Pin, à Jean Montreynaud, dit Mantel, son fils aîné; — par Claude Granjonne, veuve de Jacques Cavard, à l'église prétendue réformée de Vernoux; — par Madeleine Barrier, veuve de maître Pierre Bois, en son vivant notaire royal, de la paroisse de Saint-Maurice, mandement de Chalancon, Haut-Vivarais, à Isabeau Bois, sa fille, épouse de maître Jacques Violet; — par Jacques Tinland, du lieu de Tinland, à noble Jacques de Charmasson, sieur de Beaulieu, habitant au lieu du Plo aux Ollières, paroisse de Saint-Fortunat. — Titre de pension cléricale pour messire Étienne Challéat, acolyte, fils de Pierre et de Marie Sonier, de la paroisse de Saint-Désirat, à lui constituée par Marie Sonier, veuve Challéat, sa mère, et par Claude Challéat, son frère.

B. 29. (Registre.) — In-4°, 322 feuillets, papier.

1645-1666. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage: d'Odon de Lubac, fils de feu Claude et de Marguerite Ponsonnet, du lieu des Champs, paroisse et mandement de Bosas, diocèse de Vienne, avec Isabeau Allemand, fille de Claude et de Philippe Bobichon, du lieu de Labrousse, mandement de Saint-Victor; — de François Dufaut, fils de feu Gaspard et de Catherine Mounier, du lieu de Fau, paroisse de Lafarre, diocèse de Vienne, avec Jeanne Fayolle, fille de Pierre Fayolle et d'Anne Blacherousse, du lieu de Blacherousse, paroisse de Rochepaule, juridiction de Mahun, diocèse de Valence; — de Jean Foix, fils de Guillaume et de feue Jeanne Combe, du lieu de la Pauleyre, paroisse de Saint-Victor, avec Jeanne Margirier, fille de François et de Marie Provensal, habitant au lieu du Pêchier, paroisse d'Éclassan; acte passé dans la maison d'habitation de la future épouse, en présence de messire Vital Boutaud, curé d'Éclassan, entre les mains duquel les parties jurent de s'épouser. — Donations: de damoiselle Jeanne-Pierre Fore, veuve de Barthélemy Fourez, de la ville de Boulieu, et par sieur François Vande, marchand et maître trieur d'or à Lyon, en faveur de Jean Barion, dudit Boulieu, en Vivarais, avec réserve de la jouissance des objets donnés pendant la vie des donateurs;

— de Catherine Pradon, veuve de Jean Rouveure, du lieu du Viallard, paroisse de Macheville, en faveur de sa fille, Jeanne Rouveure, pour les bons services qu'elle en a reçus ; — de Claude Androl, de la ville de Boulieu, à son frère Jean Androl, docteur en droit, de la même ville, de tous ses biens présents et à venir, meubles et immeubles, droits et actions, pour en user et disposer comme bon lui semblera ; — de damoiselle Marie de Tavernet, veuve de noble Antoine de Rostaing, du lieu de Costelet, mandement de Labâtie-de-Crussol, Haut-Vivarais, à noble Jacques de Rostaing, son fils. — Transaction passée entre damoiselle Marie de Counain, veuve de noble Théodore de Fornier, seigneur de Matré, demeurant à Annonay, et noble André de Fornier, son fils, au sujet des biens et de l'héritage d'autre noble André de Gurin, son trisaïeul.

B. 30. (Cahiers.) — In-4°, 909 feuillets, papier.

1652-1668. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Martin Fraisse, fils d'autre Martin Fraisse et de Catherine Delosme, du lieu de Glun, paroisse de Mauves, diocèse de Vienne, avec Jeanne Bouchardon, fille de Jean Bouchardon et de Florence Dumas, de la paroisse d'Arlebosc ; — d'Étienne Soulhard, fils de Pierre et de feue Claude Octrue, de Saint-Étienne-de-Valoux, avec Marie Basset, fille de Marcelin Basset et d'Isabeau Chomel, du lieu de Barbois, paroisse de Saint-Désirat, diocèse de Vienne, en Haut-Vivarais ; — de Jean Garnier, fils de Jean et de Jeanne de Monteils, du lieu de Bruschet, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Claude Goyet, fille d'Antoine et de Marguerite Rochet, du lieu de Sardilhac, paroisse et mandement de Saint-Barthélemy-le-Plein ; — d'Antoine Allemand, fils de Claude Allemand et de Philippe Bobichon, du lieu de la Brousse, paroisse et mandement de Saint-Victor, diocèse de Valence, et de Catherine Boutaud, fille de feu Ives Boutaud et d'Isabeau Lambert, dudit Saint-Victor ; — de Jean Treilhe, fils d'autre Jean et de Françoise Cailhet, du lieu de Treuil, paroisse de Préaux, mandement de Seray, Haut-Vivarais, avec Marie Sauzéa, fille de Pierre Sauzéa et de feue Gabrielle de Bosc, du lieu de Lionnet, paroisse de Satillieu ; — de César Dupin, chirurgien, habitant au bourg de la Guillotière, fils de maître Jean Dupin, greffier de Saint-Alban, Haut-Vivarais, et de dame Marguerite Didier, avec Louise Saddin, fille de feu maître François Saddin, vivant procureur fiscal en la juridiction du bourg de la Guillotière-lès-Lyon. — Donations faites : par damoiselle Marie de Counain, veuve de noble Théodore de Fournier, en faveur de sa fille Louise de Fournier, de la ville d'Annonay ; — par maître François Dumas, notaire royal à Quintenas, en faveur de son frère, Charles Dumas, étudiant pour l'état ecclésiastique au collége de Tournon. — Répertoire.

B. 31. (Registre.) — In-4°, 436 feuillets, papier (incomplets).

1656-1668. — Insinuations du baillage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble Claude-Just Reynaud de La Bâtie, seigneur d'Étables, fils de feu Claude, de son vivant seigneur du même lieu, et de dame Claire de Bonnaud, avec damoiselle Marguerite-Henriette de Chomeils, fille de noble Jacques, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Valence, et de dame Marguerite de Dalmas ; — de Guillaume Coupa, fils de maître Antoine Coupa, notaire royal, procureur au bailliage d'Annonay, et de Marie Étienne, avec damoiselle Anne Germain, fille de Charles Germain, chirurgien, et de feue Madeleine Choron, de la ville d'Annonay ; — de messire Henri Des Bosc, seigneur et baron de Solignac, de Monteil, du Crestet, de Sainte-Marguerite et autres places, fils de feu Pierre Des Bosc, de son vivant seigneur des mêmes lieux, et de dame Catherine de Fontgarnaud, avec très-noble damoiselle Laurence de Clermont, fille de très-illustre et très-puissant seigneur messire François-Antoine de Clermont, chevalier, marquis de Montoizon, baron de la Roche, Baudin, Félines, etc., et de très-illustre dame Marguerite de La Bastion ; — de Jean Chiflet, fils de Pierre et de dame Chabert, du lieu de Chiflet, paroisse de Lalouvesc, mandement de Mahun, diocèse de Vienne, en Haut-Vivarais, avec Marguerite Guironnet, fille de François et de feue Madeleine Balaron, du lieu de Buisson, paroisse de Satillieu, mandement de Seray ; — de maître Antoine Chabert, notaire royal, fils de Jean et de Suzanne Clavel, du lieu des Taillards, paroisse de Saint-Victor, avec Jeanne Fourel, fille de maître Aimé Fourel, notaire royal, et d'Anne Guyon, du lieu de Satillieu, laquelle procède comme majeure et de l'avis de son cousin, Guillaume Fourel, prêtre et chanoine de l'église de Satillieu ; — de Jacques Greynhac, fils de feu Louis et de Suzanne Deglo, du lieu de Greynhac, paroisse de Vernoux, avec damoiselle Paule Charmeyzon, fille de Bernard Charmeyzon et de damoiselle Marie de Rouzier, de la paroisse de Silhac, mandement de Chalancon. — Donations : de noble Antoine Dubessé, seigneur de Saint-Romain, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, Haut-Vivarais, en faveur de sa fille, damoiselle Anne Dubessé, épouse de noble Just-Gabriel de Clavières ; — de messire Bardelin, curé de Vinzieux, en faveur de son frère Jean Bardelin ; — de Jean Bravais et de Madeleine Maza, mariés, du lieu de Bravais, paroisse de Saint-Maurice, mandement de Montagut, Haut-Vivarais, au profit de Fran-

çois Bravais, sieur de Reboullet, leur fils; — de Madeleine Pradon, de la ville de Tournon, en faveur de Jean Béchon, son cousin germain, habitant audit Tournon.

B. 32. (Cahiers.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1618-1669. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de maître Claude Rey, notaire à Vanosc avec Jeanne Berrier, de la ville d'Annonay; — de maître Jean Perret avec Catherine Chave, du lieu de Vernosc; — de Claude Boigiraud, maître apothicaire, de la ville de Grenoble, fils de feu sieur Julien Boigiraud, de son vivant bourgeois, de la ville de Tournon en Vivarais, avec damoiselle Isabeau Roux, fille de messire Laurans Roux, secrétaire et conseiller du Roi en la chancellerie du pays de Dauphiné; — de Philippe Chastagnier, marchand de Saint-Étienne en Forez, avec Jeanne Chapuis, fille de sieur Antoine Chapuis, marchand de la même ville; — de noble Charles d'Indy, sieur de Chabret, mandement de Boffres, avec damoiselle de Praneuf, fille de feu François et de damoiselle de Ville; — de sieur Claude Clappou, fils de maître Claude et d'Anne Marlin, avec damoiselle Marie Barjon, fille de maître Claude Barjon, juge des juridictions de Thorrenc et d'Andance, et de damoiselle Madeleine Rousset, de la ville de Boulieu; — de Théodore Lagrange, greffier en la cour royale d'Annonay, fils de maître Claude, aussi greffier, et de Jeanne Rousset, avec Jeanne Rignol, fille de feu maître Pierre Rignol, procureur en la même cour; — de sieur Jean Ballay, praticien, fils de François, marchand et de défunte Antoinette Alléon, avec Jeanne Chomel, d'Annonay; — d'Esaie Challan, fils de feu Jacques, vivant lieutenant en la juridiction de Boffres, et de Claudine Fauries, avec damoiselle Judith Blanc, fille de feu Daniel Blanc, de son vivant ministre de l'église de Vernoux et Châteauneuf, et de damoiselle Marie de Rocheblaine. — Donations : de Barthélemy Blachon, de la paroisse de Lemps, à Jean Blachon, son fils; — de damoiselle Catherine de Tournon, veuve de messire Antoine de Montchal, en faveur du fils aîné de ce dernier; — de Marcelline et Marie de Colanges, mère et fille, du lieu de Brossainc, paroisse de Saint-Apolenard, mandement de Serrières, en faveur de sieur Antoine Gay, laboureur, du même lieu; — de Jacques Réat et Catherine de Montheili, mariés, du lieu de Vinson, paroisse et mandement de Saint-Victor, au profit de Louise Réat, leur fille; — d'Isaac Freyssinet, du lieu de Plats, au profit d'Étienne Buisson, son cousin, marchand drapier, de la ville de Tournon. — Testament de Marguerite de Lablache, veuve de Philippe Longueville, du lieu de Baudet, paroisse de Saint-Romain-de-l'Air, contenant partage de ses biens entre ses enfants.

B. 33. (Cahiers.) — In-4°, 247 feuillets, papier.

1668-1669. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Claude Darnaud, drapier drapant, fils de feu Darnaud et de feue Catherine Blanc, du lieu des Fauries, paroisse et mandement de Plats, avec Marie Rodet, fille de Jacques et de feue Louise de Blanc, du lieu de Combes, paroisse de Mauves; — de Marc Boisson, fils de Pierre et d'Hélène de Lestra, du lieu de Blanchard, paroisse de Gilhoc, diocèse de Valence, Haut-Vivarais, avec damoiselle Marguerite Des Morfins, fille de feu Henri Des Morfins et de Catherine Dubos, du lieu des Morfins, paroisse de Colombier-le-Jeune, diocèse et pays susdits; — de Christophe Malsert, fils de Guillaume et de Marguerite Richard, du lieu de Fourany, paroisse de Sarras, avec Florie Burdier, fille de Florie Burdier et de Catherine Mondet, du lieu de Serrières, paroisse de Saint-Sornin, diocèse de Vienne; — de Pierre Rebout, fils de Jean et de Blanche Trollier, du lieu de Léorat, paroisse de Gilhoc, avec Marie Audoyer, fille de Jean et d'Isabeau Bosc, du lieu de Macheville; — de Jean Sagnolle, fils de Claude et de feue Catherine Grimaud, du lieu de Chambaud, paroisse de Gilhoc, mandement de Grozon, avec Françoise de Lestrange, fille de messire César de Lestrange, seigneur dudit Grozon, et de feue Claude Teissonnière, du lieu de Lacombe, même paroisse de Gilhoc; en faveur de ce mariage le seigneur de Grozon donne à sa fille, future épouse, la somme de 250 livres, indépendamment de ce qu'elle se constitue de son chef; — de Jacques Vindiollet, fils de Marcellin, du lieu de Serpiane, paroisse de Mauves, mandement de Durtail, diocèse de Vienne, avec Catherine Corbès, fille de feu André et de Françoise Barbier, native de la Roche-de-Glun, en Dauphiné, habitant alors au lieu de Goyard, paroisse et mandement susdits; — de François Fraisse, fils de Pierre et de Sébastienne Montreynaud, du lieu de Térasse, paroisse de Colombier-le-Vieux, diocèse de Vienne, avec Marie Palisse, fille de Blaise et de Jeanne Mala, du lieu de Palisse, même paroisse. — Donations : de Jean Aloy, fils de feu Pierre et de Jeanne Françon, du lieu de Saint-Georges, au comté de Crussol, en faveur d'Isaac Merle, fils aîné d'autre Isaac; — de Marguerite Fouard, femme de Michel Veyrans, du lieu d'Amond, paroisse de Saint-Félicien, en faveur de François Veyrans, son fils, présent, acceptant et humblement remerciant; — de Jeanne de Gaches, veuve de Jacques Locquet, du lieu de Reymondon, paroisse de Saint-Félicien, mandement de Rochefort, en faveur de Siméon Lacquet, son fils, auquel elle abandonne tous ses biens sous certaines réserves, entre autres celle de la nourrir et entretenir sa vie durant et, « en cas

« d'insupportation d'avec son fils ou les siens, la donatrice « se réserve la pension que s'en suit : deux saumées blé « seigle, une saumée chataignes, une saumée vin, une sau- « mée petit vin, trois pots huile de noix, demi carton sel, « dix livres lard, dix livres fromage, cent œufs de poule, « une robe drap de pays et une paire de souliers de quatre « ans en quatre ans, une chemise et 40 sous argent pour « son menu linge, chacune année, etc. »

B. 34. (Registre.) — In-4°, 291 feuillets, papier.

1658-1670. — Insinuations du bailliage d'Annonay. —Contrats de mariage : d'Antoine Serpoul, du lieu du Roux, avec Madeleine Cadet, du lieu de Cadet, paroisse de Saint-Maurice-en-Chalancon ; — de Jacques Maudon, de la paroisse d'Empurany, avec Isabeau Roméar, du lieu de Launier, paroisse de Plats ; — de noble Christophle-François de Bozas, seigneur de Mantelin et des Sapets, mandement de Rochefort, paroisse de Saint-Victor, fils de noble François de Bozas et de damoiselle Claire Dufaure, avec damoiselle Imberte de Luzy de Pélissac, fille de feu noble Alexandre et de Jeanne de Grel, du diocèse du Puy ; — de maître François Bolliaud, conseiller du Roi, lieutenant particulier civil et assesseur criminel au bailliage de Forez, au siége royal du Bourg-Argental, fils de feu Pierre Bolliaud, avocat au même siége, et de défunte Béatrix Mayol, avec damoiselle Isabeau de Serres, fille de feu messire Pierre de Serres, chevalier, seigneur et baron d'Arlandes, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Annonay, et de dame Dorothée de Vogué ; — de noble Jean-Annet de Fay-Solignac, écuyer, seigneur de Dol et coseigneur des mandements et juridictions de Solignac et Féalaix, habitant à Gilhoc, fils de feu Jean de Fay-Solignac et de Lionnette de Chomel, avec damoiselle Lucrèce de La Condamine, fille de Guillaume et de Jeanne Guigon, de Tournon. — Donations : d'Antoine Vinard, du lieu de Boffres, et de Françoise Gleizal, sa femme, en faveur de maître Jean Chanas, notaire, du lieu du Vergier ; — de Catherine Rochegüe, veuve d'Antoine Lobertou, du lieu de Vion, en faveur de Jean Rochegüe, son neveu, du lieu d'Arras ; — de Françoise et Claire Changea, sa sœur, du lieu de Satillieu, au profit de Françoise de Sauzéa, femme de noble Jean Chana, sieur de la Chana ; — de Jean Decombes, du lieu des Praux, paroisse de Satillieu, en faveur de son fils, Jean Decombes, actuellement au collége d'Autun, à Paris, sur le point de recevoir les ordres sacrés, auquel il constitue un titre clérical, consistant en un revenu de 150 livres ; — de Pierre Arthaud, d'Arras, habitant actuellement Quintenas, et de son épouse, Guithe Richard, au profit de messire François de Saignard, écuyer, seigneur et baron de Quérière, Brézenaud et autres places, habitant à son château de Maumère, paroisse de Villevocance ; — de Gaspard Ferrand, demeurant au Marthoret, paroisse de Quintenas, en faveur de Nicolas Lefébvre (ou Lefebure), écuyer, seigneur du Pestrin, et coseigneur d'Oriol.

B. 35. (Registre.) — In-4° 411 feuillets, papier.

1651-1671. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jean Boisson, fils de Pierre et d'Hélène de Lextra, du lieu de Blanchard, paroisse de Gilhoc, avec Marguerite Porte, de la paroisse d'Éclassan ; — de Mathieu Marion, du lieu de la Seauve, paroisse de Saint-Victor, avec Jeanne Malsert, du lieu de Beaucaire, paroisse d'Éclassan ; — de noble Louis Deschamps, sieur de Pierregrosse, capitaine au régiment de Lyonnais, fils de Just Deschamps, écuyer, et de feue Marie de Monteils, du lieu de Pierregrosse, paroisse de Saint-Alban-d'Ay, avec damoiselle Antoinette de La Franchière de Girodon, fille de feu noble Gilles de La Franchière, seigneur de Girodon, et d'Antoinette de Giraud, de la paroisse de Préaux ; — de noble Jacques de Boulieu, sieur de Charlieu, fils de messire Louis de Boulieu, seigneur de Charlieu, paroisse de Boulieu, et de Jeanne de Garnier, son épouse, avec damoiselle Lucrèce Seigle, fille de Vincent Seigle, sieur de Gardache, et de Marie David, de la ville de Boulieu, au marquisat d'Annonay ; — de noble François Sanglier, fils de noble Jacques et de Félice de Cellier de Burianne, du lieu de Vernoux, diocèse de Viviers, avec damoiselle Jeanne Dachard, fille de Charles et d'Anne Brunel, du lieu de Barnave, en Dauphiné. Le trisaïeul du père du futur époux, Jean Sanglier, médecin ordinaire du roi Charles VIII, avait été anobli par lettres patentes du 23 janvier 1423, lesquelles furent enregistrées à la Chambre des Comptes à Paris, le 29 du même mois, et à Nîmes le 9 février suivant. — Donations faites : par Antonie Poncet, veuve d'Antoine Dumas, du lieu de Serrières, en faveur de Benoît Dumas, son fils ; — par Esprit Dufour, sieur de Lagarde, paroisse de Macheville, au profit de messire Henri Des Bosc, seigneur dudit lieu, de Solignac et autres places ; — par Marie de Caron, veuve de Guillaume de Mayol, sieur de Logelière, conseiller du Roi au bailliage du Vivarais, autrefois maître des requêtes de Sa Majesté la reine mère et juge général d'Annonay, en faveur de messire André-Gabriel de Mayol, sieur de Bontemps ; — par Pierre Véoujar, de Saint-Péray, à Pierre Darnaud ; — par Claudine Pasbertrand, fille de feu Claude et de Marguerite Grassé, du lieu de Courtier, paroisse de Bruzac, mandement de Toulaud, épouse de Moyse Grozonet, du Chautel de la Combe de Bruzac, mandement de Pierregourde, au profit de marquise Chassarnoux, du

lieu de Barde, mandement de Pierregourde ; — par messire Nicolas de La Rivoire, seigneur et baron de Chadenac et autres places, en faveur de sieur Pierre Valantin, pour voyage à Paris et autres services rendus à sa famille. — Testament olographe de messire Jean Androl, conseiller du Roi et lieutenant principal à la cour royale d'Annonay : le testateur élit sa sépulture dans l'église collégiale de ladite ville à la tombe de sa famille ; il veut qu'à son enterrement assistent 24 pauvres portant chacun un cierge à la main et sur le dos le drap noir qu'on est dans l'usage de leur donner ; il lègue à son frère Antoine Androl, chanoine de cette église, son habitation dans sa maison avec les meubles dont il aura besoin, et il institue pour son héritier universel Louis Androl, son fils. — (Répertoire.)

B. 36. (Registre.) — In-4°, 297 feuillets, papier.

1658-1672. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jean Chazal, de la ville de Désaignes, avec Catherine Four, du même lieu ; — de Thomas Misery, de la paroisse d'Ardoix, avec Marie Collet, de la paroisse d'Éclassan ; — de Jean Sonier, fils de maître Daniel Sonier, notaire royal et châtelain de Châteauneuf, avec Isabeau Chayol, fille de feu maître Jacques Chayol, aussi notaire royal du lieu d'Antraigues, paroisse de Saint-Jean Chambre, mandement de Chalancon ; — de Jean Ratier, apothicaire, du lieu de Lamastre, paroisse de Macheville, avec Aymard Sonier, fille de feu Reiné Sonier, chirurgien de Saint-Agrève, et d'Antoinette de Clavières ; — de François Léorat, notaire royal, fils de feu Mondon Léorat, de son vivant aussi notaire et procureur au bailliage du Vivarais, et d'Isabeau Rousset, de la ville d'Annonay, avec Marie-Jeanne Johannot, fille de Barthélemy, marchand papetier, et d'Anne Pinet, dudit Annonay ; — de Claude de Lamotte, écuyer, bailli du comté de Crussol, seigneur de Colonge et d'autres lieux, demeurant à Saint-Péray, en Vivarais, avec damoiselle Barde Du Chesnoy, demeurant à Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, fille de feu Claude Du Chesnoy, écuyer, et de Marguerite Gerbelion ; — de Laurent Guironnet, de la paroisse de Saint-Alban d'Ay, avec Marie Chéron, du lieu de la Combe, paroisse de Préaux ; — de Jacques Du Bay, sieur de Florensolles, fils de Pierre Du Bay et de Marguerite de Gébelin, du lieu de Florensolles, paroisse de Silhac, mandement de Chalancon, avec Jacques Cotte, fille de sieur Jacques Cotte, notaire royal, et de feu Marie Fay, du lieu de Bronac ; — de maître Isaac Borie, drapier, fils de maître Jacques Borie, notaire royal, habitant à Saint-Fortunat, avec Magdelaine Chabriol, du lieu du Villard, paroisse de Saint-Julien-d'Orcival. — Donations : de Françoise de Laréal, veuve de Jean Teyssonnier, de la ville de Tournon, en faveur de Lucrèce Dupont de Munas, veuve de Jacques Couttau, de son vivant conseiller du Roi et receveur des tailles du diocèse de Viviers ; — de noble Charles Faure de Chipres, seigneur de Soubreräche, Vercors et autres places, habitant à Valence, au profit de Pierre Bressieu, dit Poumaret, habitant à Cornas, en rémunération des services rendus au donateur et à son frère Étienne pendant que ceux-ci étaient au service de Sa Majesté le roi de France ; — de Catherine Dufau, du lieu de Dard, paroisse de Labâtie-d'Andaure, en faveur de Marguerite Grand, fille de Jean Grand, habitant actuellement audit lieu de Dard ; — de Joseph Lucque, écuyer au régiment de Lyonnais, en faveur de Louis de Bachellès, écuyer de M. le duc de Nemours, à Metz ; — de damoiselle Claire de Barjac, du lieu du Cros, mandement de Boffres, en faveur de noble Jacques de Barjac, sieur du Vergier, son frère.

B. 37. (Cahiers.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1670-1674. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Mathieu Du Curtil, fils de feu François et de Philippe Servon, du lieu d'Arcoules, paroisse de Limony, avec Françoise Jacquemet, du même lieu ; — d'Étienne Boudin, fils de feu Jean et de Florie Chomel, de la paroisse de Peyraud, avec Marie Nizières, du lieu de Serrières ; — de Pierre Valette, du lieu de Marsan, paroisse d'Éclassan, avec Isabeau de Lacroix, de la paroisse de Sécheras ; — de maître Étienne Régnol, notaire royal, fils de feu Pierre et de Isabeau Laurent, avec damoiselle Marthe Gautier, fille de feu maître Achille Gautier, avocat en parlement, et de Suzanne Royer, de la ville d'Annonay ; — d'Antoine Fouard, de Colombier-le-Vieux, avec Anne Blachon, du lieu de Mourens, paroisse d'Étables. — Donations faites : par Antoine Paulin, du lieu de la Colange, paroisse de Saint-Victor, au profit de son frère Thomas Paulin, du lieu de Rouveyriou, paroisse de Colombier-le-Vieux ; — par damoiselle Marceline Victoron, veuve de Veraney Des Rioux, de la paroisse de Cornas, en faveur de Madelaine Des Rioux, sa fille ; — par Blanche Guironnet, de Saint-Félicien, en faveur de Jean Bosc, du même lieu ; — par Pierre Balthazard, de la ville de Désaignes, en faveur de Jean-Paul Gaillard, fils de feu Barthélemy Gaillard, notaire royal, dudit lieu ; — par damoiselle Françoise de Gazelle, veuve de sieur Louis Barratier, du lieu de Barratier, paroisse de Saint-Sylvestre, au profit de Suzanne de Barratier, sa fille ; — par Jeanne de Brénas, fille de noble Jean de Brénas et de Gillette de Pellegrau, demeurant ordinairement au Bourg-d'Argent, en Berry, en faveur de damoiselle Françoise de Saint-Priest de La Fouilhouse, fille

de noble Saint-Priest de La Fouilhouse et de Claudine Dupont, demeurant à Ozon, paroisse d'Éclassan. Par cet acte, passé à Paris en 1674, la donatrice cède tous les biens qu'elle possède à Éclassan, consistant en une maison et jardin, terres, bois, pré, vignes, etc.

B. 38. (Cahiers). — In-4°, 233 feuillets, papier.

1618-1675. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations, édits, ordonnances et lettres patentes du Roi : autorisant Antoine Lefèbure et Gaspard Rome, le premier huissier et le second valet de sa chambre, à faire construire des glacières en Languedoc et à y vendre de la glace; — supprimant plusieurs secrétaires des siéges royaux et réduisant le nombre des notaires, procureurs, huissiers et sergents, avec un règlement pour la grande et les petites chancelleries du royaume et un état faisant connaître les noms et demeures des notaires du bailliage d'Annonay (un pour chaque ville, bourg et paroisse de 60 feux et deux pour chaque ville ayant des foires et marchés) ; — réglant ce que doivent observer les religionnaires (1668) ; — concernant la chasse et la pêche ; — autorisant le mariage d'Antoine Glory avec Jeanne Glory, sa cousine au 3e degré, et celui de Charles Paret, chapelier, avec Jeanne Coste, sa cousine du 2e au 3e degré. — Lettre de cachet du Roi dispensant du service militaire les nobles et autres, sujets au ban et à l'arrière-ban, moyennant une redevance proportionnée au revenu de leurs fiefs et arrière-fiefs, pour être employée à la levée de quelques compagnies de cavalerie. — Arrêts du conseil d'État : fixant à la pointe du jour ou à l'entrée de la nuit l'heure des enterrements de ceux de la religion prétendue réformée ; — faisant défense aux créanciers des nouveaux convertis de la province du Languedoc de les contraindre au payement de leurs dettes et de les établir séquestres pendant l'espace de trois ans ; — concernant : l'établissement d'ateliers de salpêtres dans tout le royaume par François Bertholet, commissaire général de l'artillerie, des poudres et salpêtres dont la fabrication, la vente et l'achat sont interdits à toute autre personne ; les fonctions des barbiers et chirurgiens et la nomination de leurs lieutenants ; — annulant, sur la requête verbale de M. Chapuis, syndic des religionnaires d'Annonay, les arrêts rendus par la Cour des Grands Jours au préjudice de ces derniers, contrairement aux édits du Roi. — Provisions d'office : de notaire royal, en faveur de maîtres : Jean Martinet et Louis Guérin à Annonay; Jean Escoffier à Empurany; Giraud Reymondon à Saint-Fortunat, suivant cession de damoiselle Jeanne de Romieu, veuve de messire Gilbert Rioufol ; Deyras à Lacoste, mandement de Solignac ; Champel à Vernoux, en remplacement d'Esprit Floreton, tenu de céder son office à un catholique ; François de Lavigne à Sarras ; Jean Escoffier à Saint-Victor ; Jean Bouchet à Saint-Barthélemy-le-Pin ; Michel Brotel à Saint-Désirat ; Jean Chapoutier à Gilhoc ; Pierre Garde au Crestet; Antoine Bruyère à Saint-Cyr ; Antoine Colomby à Saint-Pierre-des-Macchabées; Jean Guironnet à Vaudevant ; Claude Drevet à Bosas ; Trollat à Tournon ; — de lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage d'Annonay, en faveur de Josué Sayne-Molinot, successeur de maître Just de Serres ; — de conseiller procureur au même bailliage, au profit de maîtres Jean Fourel et Jean Guérin. — Diplômes de bachelier en droit pour M. Pierre Boulioud, lieutenant en la juridiction de Serrières, et de docteur en faveur de maîtres Pierre-Antoine Chomel et Gédéon Léorat. — Autorisation de port d'armes en faveur : des Léorat, père et fils, de la Bricole ; de Jacques Guérin, de Combala ; de Jean Deglo de Bastier, ses fils et leurs domestiques.

B. 39. (Registre.) — In-4°, 221 feuillets, papier.

1654-1675. — Insinuations du bailliage d'Annonay. —Contrats de mariage : de Jean Giroutier, fils de feu Guillaume et d'Hélène Chabert, du lieu du Vernet, paroisse de Saint-Victor, avec Marie Besset, de la paroisse de Préaux; — de Joseph Martin, docteur en droit, avocat en parlement, fils de feu Jean Martin, de son vivant notaire royal à Saint-Félicien, et de Suzanne Caseneuve, avec damoiselle Philippe Chomel, fille de feu Henri Chomel, de Tournon, et d'Isabeau Faure, son épouse ; — de messire Jacques Royraud, seigneur de Saint-Alban-d'Ay, fils de feu noble Antoine de Royraud, seigneur de Fay et dudit Saint-Alban-d'Ay, et d'Anne Marguerite de Faure, avec Geneviève Philibert, fille de Gabriel Philibert, de Lyon, et de Jeanne Fériol, son épouse ; — de Benoit Sarnoux, fils de Claude et d'Anne Reynaud, du lieu de Chardon, paroisse de Colombier-le-Vieux, avec Marie Dallicieu, fille de Vincent et de Jeanne Sapet, du même lieu ; — de François Murol, du lieu de Murol, paroisse de Saint-Romain-d'Ay, avec Cathrine Bertrand, fille de Jean Bertrand, notaire royal, et de feue Catherine Presles, du lieu de Satillieu ; — de Claude Besson, du lieu des Bessons, paroisse de Saint-Victor, avec Marguerite Cottier, de la paroisse de Rocoules, en Velay, diocèse du Puy ; — de Jean Lacou, fils de Claude, de la ville de Boulieu, et de Claudine Veyre, avec damoiselle Claire de Coursas, fille de maître Pierre de Coursas, docteur en droit, avocat en parlement, et de feue Catherine de Brénas, du lieu du Brus, paroisse de Saint-Victor ; — de Vincent Reynaud, fils d'Antoine et de Jeanne de Monteils, du lieu de Pouly, paroisse de Colombier-le-Vieux,

avec Marie Sapet, fille de Claude et de Marie Chabrières, du lieu de Saint-Gris, paroisse dudit Colombier; — de sieur Jean Charrard, fils à feu Isaac, natif de Villelonge, paroisse des Vastres, en Velay, habitant du lieu et paroisse de Saint-Fortunat, en haut Vivarais, avec damoiselle Alexandrine Marcha, fille de sieur François Marcha et de damoiselle Marguerite Chambaud, dudit lieu de Saint-Fortunat; — de maître Jean Croze, notaire royal, de Tournon, avec damoiselle Marie Guérin, fille de feu Louis Guérin, de son vivant notaire et procureur à Annonay; — de sieur Paul Raymondon, fils de feu sieur Gilibert Raymondon et de damoiselle Isabeau de Romieu, du lieu de Saint-Fortunat, avec damoiselle Diane de Salleys, fille de sieur Antoine et de damoiselle Marie Merle, du lieu des Plantas, paroisse de Saint-Vincent-de-Durfort, procédant ledit sieur Raymondon de l'avis et permission de ladite de Romieu, sa mère, de maître Alexandre Daudigier, capitaine châtelain de Saint-Fortunat, son parent, de sieur Antoine Raymondon et du notaire recevant, ses oncles, et ladite damoiselle de Salleys de l'autorité et permission de ses père et mère, lesquelles parties ont promis de faire bénir leur mariage en l'église de la religion prétendue reformée dont elles font profession. — Donations faites : par Marie Ladret, veuve de Pierre Reboul, habitant à Tournon, au profit d'Alexandre Ladret, son neveu, de la même ville; — par dame Martine Ginestoux de La Tourette, veuve de noble Louis de Chabana, au profit d'Isabeau Salhent, femme de Jean Clot, de la paroisse de Saint-Fortunat; — par Isabeau Chalavaux, femme d'Antoine Chalavaux, de Saint-Cyr, dûment émancipée et autorisée, au profit de l'église de Saint-Cyr, pour la construction d'une chapelle au côté droit, sous le vocable du Saint-Rosaire, et la célébration d'une messe à perpétuité, le lundi de chaque semaine, libéralité acceptée par messire Étienne Chaléat, curé de cette paroisse, le 12 avril 1675; — par Barthélemy Peyron d'Annonay, au profit de l'église prétendue réformée de ladite ville, acceptée par Barthélemy Fournat, syndic des protestants dudit lieu; — par messire Pierre de Harenc, chevalier, seigneur de la Condamine, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi et son écuyer tranchant, habitant la paroisse de Bourg-Argental, au profit de Gabriel-Henri de Harenc, sieur de Rivory, son fils aîné.

B. 40. (Cahiers.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1569-1660. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Testaments : de noble Flory de Boulieu, seigneur de Jernier et de Chal, bailli et capitaine d'Annonay, enseigne de Mgr de Tournon, constituant son héritier universel Christophle de Boulieu, son fils, et faisant divers legs, notamment à noble Mérand de Boulieu, son frère, bailli de Tournon, à damoiselle Claude Du Peloux, sa femme, et aux enfants posthumes de cette dernière; — de noble et scientissime messire Bon de Broé, conseiller du Roi et président des requêtes en la cour du Parlement de Paris, en faveur de noble Antoine de Montchal; — de noble Christophle de Fay, seigneur de Gerlande, en faveur de ses enfants et de damoiselle Guyonne de Saussac, sa femme, qu'il constitue son héritière universelle; — de messire Anne de Lévi, duc de Ventadour, pair de France, gouverneur du Languedoc, qui ordonne qu'après son trépas son corps sera enseveli à côté de ceux de ses père et mère dans l'église paroissiale de Lavoulte, et institue son fils aîné son héritier universel et légitime et lègue à chacun de ses autres enfants mâles la somme de 200,000 livres (cette somme est portée à 300,000 livres dans le codicille qui fait suite au testament); — de messire Just-Henri de Tournon, qui veut être enterré dans la chapelle bâtie par ses prédécesseurs dans le couvent des frères Carmes de la ville de Tournon où est la sépulture de ses ancêtres, prescrivant qu'au préalable son corps soit déposé à la chapelle du château de la même ville durant quarante jours, et que le corps de feue Louise de Montmorency, sa seconde femme, « soit mis et enclos avec le sien en même bière; » — de damoiselle Anne Boironys, femme de noble François de Bozas, seigneur de Chirols et autres places; — de Dorothée de Vogué, veuve de feu messire Pierre de Serres, seigneur et baron d'Arlendes. — Mariages : d'Hector d'Angères, commandant pour le service du Roi dans les villes de Peyronze et Châtillon, en Bresse, avec damoiselle Antoinette Giraud, fille de noble Antoine de Giraud, de Satillieu, en Vivarais; — de messire Henri Lévi, duc de Ventadour, avec damoiselle Liesse de Luxembourg, fille de Mgr Henri de Luxembourg, pair de France; — de Charles Eynard, fils de Jacques et de Louise de Chamoroux, du lieu d'Empurany, avec damoiselle Marie de La Pimpie; — de Jean Josserand, de Tournon, avec Catherine de Bozas; — de noble Isaac de Benistant, de Saint-Georges, avec damoiselle Françoise de Lablache; — de Pons Guironnet, avocat, à Satillieu, avec damoiselle Suzanne Boiron, du même lieu; — de messire François de Blou, habitant à Saint-Marcel d'Ardèche, avec damoiselle Benoite de Seneterre; — de noble Pierre de Griottier, de Saint-Romain-d'Ay, avec damoiselle Anne de Barjac, de Saint-Didier; — de sieur François de Glo, sieur de Chapoullier, du lieu de Besses, paroisse de Silhac, avec damoiselle Suzanne de Durand, du lieu de Chantedouble, en Dauphiné; — de messire Antoine Bourget, docteur en théologie, ministre de Désaignes, avec damoiselle Marie de Vinay, fille de feu Vinay, ministre d'Annonay. — Donations : de noble Mérand de Boulieu

seigneur de Charlieu, à Jeanne Foronne, sa chambrière; — d'Isaac de Pierregourde, en faveur de François-Gabriel Du Pic, son neveu; — de messire Henri de Lévi, ecclésiastique, au profit de Charles de Lévi, duc de Ventadour, son frère; — de Diane-Catherine de Rochefort, habitant à Saint-Félicien, à noble François de Saconnay, comte et chanoine de l'église de Lyon; — d'Anne Malbouret, veuve d'Étienne Faure, de la ville de Tournon, à François de Lagrange, son petit-fils; — de noble Charles de Bonnas, à Jean Montchal, bourgeois de la ville d'Annonay, à Denis Montchal, son fils; — de damoiselle Marie de Conain, veuve de noble Théodore de Fournier, de la ville d'Annonay, à Jean-Antoine de Fournier, son fils; — de dame Catherine Du Haut-Villard, veuve et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de feu messire Jean Dapchier, seigneur et baron de Vabres, la Baume et autres places, à messire Philibert Dapchier, son fils.

B. 41. (Cahiers.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1665-1681. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble François de Gonod, sieur de Latour, fils de noble Pierre Gonod et de feue damoiselle Marie de Lapra, du lieu de Lapra, paroisse de Monens, diocèse de Valence, avec Marie-Hélène de Lermuzières, fille de feu noble Gaspard et de damoiselle Françoise de Montagnac, du lieu de Marconnet, paroisse de Rochepaule; — de sieur Pierre Chabert, chirurgien de la ville d'Annonay, fils de feu maître Jean Chabert, de son vivant notaire royal de la même ville, avec damoiselle Marie Chabert, de la ville de Saint-Chamond ; — de haut et puissant seigneur messire François de Maugiron, comte de Montleau, bailli du Viennois, fils de messire Louis de Maugiron, lieutenant général des armées du Roi, et de dame Louise de Pierregourde, avec damoiselle Catherine de Sassenage, fille de haut et puissant seigneur messire Charles-Louis-Alphonse de Sassenage, seigneur dudit lieu et marquis du Pont-en-Boissans, et de feue dame Christine de Salvaing de Boissieu, baronne de Viray, en présence d'une nombreuse réunion de parents et d'amis des futurs époux, et notamment de messire Denis de Salvaing de Boissieu, chevalier, seigneur dudit lieu et de Vaurey, premier président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, qui, en considération de ce mariage, constitue 20,000 livres à la fiancée, sa petite-fille, indépendamment de 40,000 qui lui sont constituées par son père et de 20,000 lui revenant de la succession de sa mère et d'une sœur ; le futur époux lui fait aussi donation de 20,000 livres et de 6,000 livres pour bagues et joyaux ; — de maître Saint-Ange-Robert de Châteauneuf, sieur Dumolard, avocat au parlement de Toulouse, fils de maître Robert, seigneur de Châteauneuf, aussi avocat audit Parlement, et de feue damoiselle Antoinette Moncel, résidant à Tournon, avec damoiselle Marianne Mathieu, fille de feu Yroffray Mathieu, vivant docteur en médecine, et de damoiselle Jeanne Vincent, résidant à Saint-Marcelin, diocèse de Vienne ; — de messire Emmanuel Dubourg, maître de camp de cavalerie et maréchal des logis général de la cavalerie légère de France, fils de Jean Dubourg, gentilhomme de la maison du Roi, habitant à Tarascon, avec damoiselle Marianne de Ginestoux, fille de feu Joseph de Ginestoux de La Tourette, seigneur de Saint-Félicien, et de dame Marie d'Espinchal, habitant au château de Bozas, diocèse de Vienne; — de maître Jean-Pierre Royer, docteur ès droits, de Serrières, Haut Vivarais, avec damoiselle Judith de Sauzéa, fille de Guillaume de Sauzéa, vivant avocat au parlement de Paris et juge des juridictions de Rochefort, Saint-Félicien et d'Empurany, et de damoiselle Marguerite de Giraud de Satillieu ; — de maître Jean Annet-Chabreux, docteur et avocat au parlement de Languedoc, juge royal de la baronnie de Beauchastel, avec damoiselle Olympe de Michel, fille de feu maître Jean de Michel, juge royal de Baix, et de damoiselle Esther de La Seauve, du lieu de Lavoulte; — de haut et puissant seigneur messire Philibert d'Apchier, seigneur et comte de Vabres, Labaume et autres places, fils de feu messire Jean d'Apchier et de dame Catherine Du Haut-Villard, habitant de présent en son château du Haut-Villard, paroisse de Silhac, mandement de Chalancon, avec damoiselle Gabrielle de Ginestoux de La Tourette, fille de feu Just-Henri de Ginestoux et de Catherine de Luc, habitant au château de la Tourette, paroisse de Vernoux; — de Barthélemy Méal, notaire, du lieu de Plat, paroisse de Gluiras, avec damoiselle Jeanne Duroux, fille de maître Antoine Duroux, de son vivant notaire à Saint-Félix-de Châteauneuf; — de maître Charles Goudard, praticien et expert à Satillieu, avec damoiselle Catherine Fourel, du même lieu ; — de maître Philibert Blachier, fils de Balthasard Blachier, docteur ès droits, juge d'Arlebosc, avec damoiselle Ennemonde Bogiraud, de la ville de Tournon ; — de noble Pierre de Geys, de la Vache, en Dauphiné, habitant à Valence, avec dame Marie-Anne de La Clostre, de la ville de Paris, veuve de feu noble Ollivier de Jas, habitant depuis plus de 15 ans les villes de Lyon ou de Valence. — Donations : de damoiselle Marie de Counain, veuve de noble Théodore de Fournier, écuyer, sieur de Matré, de la ville d'Annonay, à Paul de Fournier, écuyer, sieur des Places, son fils, demeurant audit Annonay ; — de Thomas Montchal et de Suzanne Francon, mariés (en 1679), du lieu de Tain, en faveur des P.P. Jésuites du collége de Tournon, pour les aider à construire leur église dont les fondements ont été jetés depuis environ 5 ans et dont l'édifica-

tion a été discontinuée; — de damoiselle Ennemonde Robert, fille de feu maître Robert, docteur et avocat, de la ville de Tournon, au profit de maître Guillaume Pélissier, docteur et avocat de la même ville; — de Pierre Trémolet, avocat à Tournon, à Jacques Trémolet, son fils, avocat, en la même ville; — de damoiselle Claire de Faure, veuve de noble François de Bozas, sieur de Mantelin, habitant au lieu du Merle, paroisse de Saint-Victor, en faveur de noble Charles de Bozas, son fils.

B. 42. (Cahiers.) — In-4°, 144 feuillets, papier.

1681-1688. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Jean-André Delacou, bourgeois, natif de Boucieu, avec damoiselle Madeleine Cholet, du même lieu; — de M. Simon Souchon, procureur au bailliage de Vivarais, siége royal d'Annonay, fils de feu André Souchon, de la ville de Boulieu, avec damoiselle Madeleine Mathon, fille de feu Jean, de Bourg-Argental; — de M. Henri Presles, blanchisseur, de Chalancon, avec Gabrielle Allezard, de la même paroisse; — de François Soubeyrand, de la paroisse de Désaignes, avec Madeleine Bancel, de Saint-Prix; — de sieur Barthélemy Baron, marchand, de la ville d'Annonay, avec damoiselle Suzanne Besson, du lieu de Saint-Félicien; — de maître Gaspard Dumas, avocat en parlement, fils de maître Dumas, bachelier ès droits, capitaine châtelain de Désaignes, avec damoiselle Jeanne Guironnet, fille de feu maître Charles Guironnet, châtelain et juge des terres de la maison de Bozas; — de maître Jean-Baptiste Aymar, procureur en la sénéchaussée et siége présidial de Valence, avec damoiselle Madeleine Dupostat, fille de feu maître Claude Dupostat, de son vivant docteur en médecine à Tournon; — de maître Thomas Fourel, avocat au parlement de Paris, juge général des terres de Satillieu, Ay, Seray et Mahun, fils de feu maître Thomas Fourel, vivant conseiller du Roi et son procureur au bailliage d'Annonay, avec damoiselle Jeanne Chomat, fille de noble Julien Chomat, conseiller et secrétaire de son Altesse royale Mademoiselle, princesse souveraine de Dombes, demeurant à Lyon; — de messire noble Scipion Desbos, habitant à Valence, avec damoiselle Madeleine de Vocance, habitant à Saint-Vallier; — de noble Étienne de Badel de La Sagne, mandement de Chalancon, avec damoiselle Antoinette Robert de la ville de Privas; — de sieur Nicolas Marcha, bourgeois de la ville d'Annonay, avec Marianne Marcha. — Donations : de Jacques Poustoly, de Saint-Péray, à Suzanne Poustoly, sa fille, femme de maître Claude Dupré, notaire royal, à Livron; — de Claude Bertrand, travailleur, habitant à Saint-Péray, en faveur de maître Daniel Briand, notaire royal dudit lieu; — de sieur Antoine Johannot, marchand-papetier de la ville d'Annonay, au profit de sieur Pierre Johannot, aussi marchand de papiers de ladite ville, fils de Mathieu Johannot, son frère; — de dame Dorothée de Vogué, habitant à Annonay, en faveur de messire Just-Louis de Serres, son petit-fils, seigneur et baron de Thorrenc et d'Andance; — de sieur Antoine Peyron, marchand, de la ville d'Annonay, en faveur de sieur Pierre-Antoine Peyron, son fils, habitant à Paris; — de damoiselle Françoise Dufour, de la paroisse de Macheville, à damoiselle Louise de Girons, de Lamastre; — de damoiselle Catherine de Galbert Desfonts, veuve de noble Alexandre de Brénas, coseigneur d'Oriol, en faveur de Marguerite et de Claire de Brénas, ses filles.

B. 43. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1688-1690. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Donations faites : à Jean-François-Martin de Vaudevant, par sa mère, de tous ses biens, sous la réserve des sommes qui lui sont dues par Pierre Soubeyran, son frère, châtelain de Vernoux; — à Jean Palisse, de Colombier-le-Vieux, par Pierre Palisse, son frère, au service du Roi dans le régiment de Castres, de tous ses biens, se réservant d'en percevoir les fruits pendant sa vie; — aux demoiselles Marie et Isabeau de Cheveuil, par dame de Ginestoux de La Tourette, leur grand'mère, veuve de messire Claude de Gardon; — à Pierre Marthoret, chirurgien de la ville d'Annonay, par Pierre Clémenson, curé de Saint-Alban-d'Ay; — à messire André Béchetoille, procureur en la cour royale d'Annonay, par Marie Bernard; — à noble René de Brénas par Catherine de Galbert, sa mère; — à noble Jean de Saint-Priest, par dame Louise de Gardon, sa mère, sous réserve, notamment, de la jouissance, pendant sa vie et celle de son mari, des revenus de son domaine de Sarras; — à Claude Verost, curé de Saint-Julien-Labrousse, par Jean Grangette, ancien curé de cette paroisse; — à noble Louis de Josserand, sieur de Lagarde, ancien capitaine d'une compagnie de chevau-légers dans le régiment de Piémont, par noble Antoine de Galbert, son beau-frère; — à Marie Ballitrand, épouse de messire Jean Frachon, expert à Annonay, par André Ballitrand, son père, maître sellier en ladite ville; — à Marguerite de Laroque, par Marguerite de Laroche, sa mère, veuve de noble Claude de Laroque de Sévérac; — à Marguerite de Laroque, par Jean-Baptiste de Laroche, seigneur de Lagarde, brigadier des gardes du corps du Roi, son cousin, d'une somme de 2,000 livres qui lui seront comptées quand elle se mariera ou qu'elle entrera en religion; — à messire Antoine-Marie, comte de Maisonseule, par Jean de Fogerolles, écuyer,

seigneur de Burianne, son cousin. — Contrats de mariage : de Nicolas Longueville, de Colombier-le-Vieux, avec Laurence Demonteil, à laquelle son père fait donation « de « 600 livres, de 5 aunes toiles de Courdilhat à la Venise « pour faire des serviettes, quatre aunes de toile commune, « quatre aunes drap de pays, une ruche à miel le tout amia- « blement apprécié à la somme de vingt livres pour ses « droits de légitime paternels et de plus lui donne le droit « de mouture de huit saumées de blé annuellement pen- « dant la vie du donnateur et celle de son fils; la fiancée « se constitue personnellement un cofre bois sapin fermant « à clé my use, une brebis pourtant et un mouton doublon « qu'elle a présentement délivrés audit Longueville ; » — de noble François-Christophe de La Pimpie, de Lavoulte, avec damoiselle Marianne de Gonard de Châtillon, à laquelle il donne tous ses biens sous la réserve de la moitié des fruits, sa vie durant, et d'un capital de 60 livres ; — de François Soubeyrand, conseiller du Roi et lieutenant en la viguerie royale de Boucieu, habitant à Lamastre, paroisse de Macheville, avec damoiselle Souveraine Mazaa ; — de Jean-François Martin, de Saint-Félicien, avec Marie de Saint-Cierge, fille de feu noble Daudoyer, sieur des Trémolets, à laquelle sa mère constitue en dot la somme de 3,178 livres ; — de maître François Destezet, docteur et avocat, avec damoiselle Claire Destezet ; — de Louis-Thomas Banc, de Chanteperdrix, paroisse de Saint-Romain-de-Lerpt, avec Anne Octruc, de Colombier-le-Jeune. — Transaction entre le comte du Bourg, inspecteur et brigadier général des armées du Roi, Marianne de Ginestoux de La Tourette, d'une part, et damoiselles Marie et Françoise-Marie de Ginestoux de La Tourette, d'autre part, au sujet du payement d'une somme de 10,000 livres due à chacune de ces damoiselles par les mariés Du Bourg pour leurs droits maternels.

B. 41. (Registre.) — In-4°, 619 feuillets, papier.

1655-1693. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble René de Monteils, seigneur de Plafay, fils d'autre René de Monteils et de damoiselle Lionet de Praneuf, habitant à Boffres, avec damoiselle Marie Garnier, fille de feu Guillaume et de Marie Housset, de Saint-Félix-de-Châteauneuf ; — de très-haut et très-puissant prince, Mgr Louis de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne, grand chambellan de France, fils du prince Godefroi-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Château-Thierry, comte d'Auvergne, d'Évreux, Négrepelisse et du bas Armagnac, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi du haut et bas pays d'Auvergne, et de madame la princesse Marie-Anne de Manessy, duchesse de Bouillon, son épouse, demeurant à Paris, à l'hôtel de Bouillon, sur la paroisse de Saint-Sulpice, avec damoiselle Anne-Geneviève de Lévy de Ventadour, fille de Mgr Louis-Charles de Lévy, duc de Ventadour et Damville, pair de France, prince de Maubuisson, marquis d'Annonay, comte de Lavoulte, Tournon et Albon, demeurant aussi à Paris, en son hôtel, rue de Tournon, et de dame Charlotte-Éléonore-Madeleine de La Motte, première dame d'honneur de Son Altesse royale (25 février 1691) ; — de noble Jean de Chave, sieur de Lebrat, habitant à Chastarens, paroisse de Préaux, avec damoiselle Anne Chenevrier, fille de Pierre Chenevrier, avocat en parlement, juge de Saint-Alban-d'Ay, et de Jeanne Fourel, du lieu et paroisse de Satillieu ; — de noble Jean de Chave, sieur de La Chava, fils d'autre noble Jean de Chava, sieur du Col, et de Françoise de Sauzéa, son épouse, habitant à Satillieu, avec damoiselle Gayot, fille de défunt Antoine Gayot, de son vivant bourgeois de Saint-Chamond, et de damoiselle Antoinette Sérand ; — du haut et puissant seigneur, messire Just-François de Fay, marquis de Gerlande, fils de messire Gabriel de Fay, comte de Gerlande et de Sausac, seigneur de la Motte, la Colonge et autres lieux, et de feu dame Hélène de Grollée de Montbrison, avec damoiselle Anne de Seneterre, fille de feu messire Charles de Seneterre, marquis de Châteauneuf, seigneur de Seneterre, baron de Boulogne et de Privas, comte de Lestrange, vicomte de Chailane et autres lieux, et de dame Marie de Hautefort de Lestrange ; — de maître Charles Coupa, procureur au bailliage du Vivarais, siége d'Annonay, fils de feu Guillaume Coupa, de son vivant aussi procureur audit bailliage, et de vivante Anne Germain, avec damoiselle Françoise de Peyssonneaux, fille de Pierre de Peyssonneaux, notaire royal de la ville de Saint-Étienne, et d'Antoinette Métarel ; — de Jean-Pierre Garnier, notaire royal et lieutenant des juridictions de Vernoux, la Tourette, Saint-Appolinaire-de-Rias et de Saint-Julien-le-Roux, fils de maître Pierre Garnier, ancien notaire royal et lieutenant en chef auxdites juridictions, et de Marie Grenihac, du lieu de Vernoux, avec damoiselle Anne de Vernes, fille de feu Denis de Vernes, sieur du Serpoulet, paroisse de Vernoux ; — de maître Alexandre Beauvergier, chevalier, seigneur de Montgout et autres places, en Vivarais, avec damoiselle Marguerite de Caldagnet, fille de messire Jean Caldagnet, conseiller du Roi, président en la Cour des aides de Clermont, en Auvergne. — Donations : de Jacques Corbis, dit Duverger, du lieu de Corbis, mandement de Grozon, en faveur de Bernard Riou, notaire royal, et de son épouse Geneviève Corbis, fille du donateur ; — d'Isabeau Queyrel, veuve de Paul Montcognol, du lieu de Montcognol, mande-

ment de Crussol, au profit de maître Charles Longueville, avocat et juge de la baronnie de Durtal, son cousin, demeurant à Cornas, et de sieur Antoine Briand, fils de Daniel Briand, ancien notaire royal de Saint-Péray, son petit neveu; — de dame Catherine de Galbert, veuve de noble Alexandre de Brénas, seigneur de Carret et coseigneur d'Oriol, au profit de noble René de Brénas, son fils, seigneur et coseigneur des mêmes lieux; — de messire Claude-Nicolas de Fontanes, chevalier, seigneur, baron de Chemé, la Vallete et autres places, en faveur de son fils Marc de Fontanes; — de noble Paul Galbert, seigneur des Fonds, habitant audit lieu, paroisse de Toulaud, en faveur de sa sœur dame Alexandrine de Galbert, épouse de noble Louis Josserand, sieur de Lagarde; — de damoiselle Catherine de Sauzéa, veuve de maître Thomas Fourel, avocat en parlement, juge général des terres et juridictions d'Ay, Seray, et Mahun, habitant au bourg de Satillieu, au profit de ses filles, Françoise, Marie et Catherine Fourel; — de Jean Garnier, laboureur, du lieu de Chastelet, paroisse de Félines, mandement de Serrières, en faveur du vénérable frère joseph-Melchior-Imbert, du Pont-de-Beauvoisin, religieux de l'ordre de Saint-Antoine; — d'Anne Coupion, veuve de Jean Fayollat, de la paroisse de Monteils, au profit de messire François Des Morfins, curé de Boffres; — de dame Marguerite de Bonnaud, veuve de noble Jean-Félix de La Planche, habitant à Tournon, en faveur de noble Imbert-Bernardin de Lermuzières, son neveu.

B. 45. (Cahier.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

1686-1693. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Édits et lettres patentes du Roi : réunissant au domaine royal les biens qui ont appartenu aux consistoires, aux ministres de la religion prétendue réformée et à ceux de ladite religion qui sont sortis du royaume; — ordonnant que l'intendant du Languedoc fera le procès des nouveaux convertis qui se diront encore huguenots et qui feront du scandale dans leur paroisse ; — concernant le papier et le parchemin timbré; — portant création de notaires royaux et apostoliques. —Lettres de provision : pour messire Just-Louis de Serres, nommé lieutenant général civil et criminel au bailliage du Vivarais, siége d'Annonay; pour maîtres Jean Volozan et Barthélemy Baron, procureurs du Roi au même siége; — d'offices de notaire, en faveur de maîtres François Tourton à Iserand et Sécheras, en remplacement de défunt Jean Marcon; Jean Boissie à Boucieu; Henri Chabanne à Arlebosc; Pierre Chomel à Peaugres; François Vellay à Tournon; François Genès à Lamastre; Jean Tracol à Saint-Félicien; Jean Banchet à Désaignes; Étienne Rignol et Jean Martinet à Annonay; — de notaire apostolique, dans la même ville, en faveur de messire Pierre Lajard; — de juge primatial en Vivarais, données par Henri de Villars, archevêque de Vienne, à maître Jacques Garnier, curé de Boulieu. — Fondation de messes par Jean-Pierre de Montchal, conseiller du Roi au parlement de Paris, à célébrer chaque jour de l'année dans l'église collégiale d'Annonay par un des chanoines qu'il désignera, et après lui par l'aîné des enfants de ses descendants et, en cas d'extinction de la ligne masculine, le choix appartiendra à maître Des Ruolz, son cousin. — Acte capitulaire des chanoines de ladite église. — Érection en marquisat des terres de Bosas au profit d'Emmanuel Du Bourg.

B. 46. (Cahiers.)— In-4°, 156 feuillets, papier.

1693-1700. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations, édits et lettres patentes du Roi : faisant défense aux nouveaux convertis d'avoir des armes; — portant suppression et création d'offices de garde-sceaux; — prescrivant l'exécution de la révocation de l'édit de Nantes et maintenant dans leurs biens ceux qui sont rentrés dans le sein de l'église catholique; — ordonnant à tous juges et tribunaux de surseoir pendant six mois aux procès qu'a et pourra avoir devant eux sieur Antoine Delisle, capitaine au régiment d'infanterie de Sault. — Délibération de MM. du chapitre de Saint-Maurice, de Vienne, relative aux obsèques de Henri de Villars, archevêque et comte de cette ville. — Provisions : d'offices de notaire en faveur de maîtres Jacques Crozat Buisson à Saint-Didier; Antoine Conil à Quintenas; Jean Chalandar et Louis Feya à Serrières; Jean Frachon, Pierre Lavigne et Pierre Teyssier à Annonay; Pierre Garde à Colombier-le-Jeune, en remplacement de Jean-Pierre Challaye; Joseph-Marie Lermet à Mauves; Antoine Rivoire à Tournon; Antoine d'Audigier à Gluiras; Flory Crouzat à Andance; — de la charge de barbier, étuviste, baigneur et perruquier, à Annonay, en faveur de Jacques Scauve; — de juge de la ville et du marquisat d'Annonay, au profit de maître Christophle Gautier ; — de primatial pour messire Jacques Vaquet, curé de Saint-Clair; — d'official pour maître Jacques Garnier, curé de Boulieu, et de greffier de l'officialité de la ville d'Annonay pour maître André Béchetoille, procureur juridictionnel de Quintenas; — de juge des châteaux de Bos et Solignac, en faveur de maître François Soubeyran, en remplacement de maître Jean Bellin, décédé; — de conseiller du Roi, receveur et payeur des épices des bailliages d'Annonay, Villeneuve-de-Berg et autres juridictions, en faveur de Jacques Dupré; — de conseiller et procureur du Roi audit bailliage d'Annonay en faveur de maître Jean-Armand Fourel. — Contrats de mariage : de Claude Cla-

pou, de Préaux, avec Antoinette Joannard, deSaint-Clair; — de Jean-Jacques Bosc, de Gilhoc, avec Anne Maisonneuve, du lieu d'Urbilhac, paroisse de Vernoux; — de Jean Chovet, de la paroisse de Saint-Fortunat, avec Anne Lombard, du même lieu; — de Claude Roussilhon, de Saint-Fortunat, avec Jeanne Chovet, de Royas; — de maître Crozat, juge de la baronnie de Boffres, demeurant au lieu de Crozat, paroisse de Saint-Didier en Vivarais, avec damoiselle Judith Vallantin, d'Annonay; — d'Antoine Delisle, écuyer, capitaine au régiment de Sault, avec damoiselle Marie de Boulieu; — de Jean Dubay, sieur du Marel, du lieu de Bernard, paroisse de Saint-Étienne de Serres, avec damoiselle Anne de Chermezon, du lieu de Coulans, paroisse de Silhac; — de Joseph Lermet, notaire royal à Tournon, avec damoiselle Lucrèce Defrance, de la même ville. — Donations : de Judith Pascal, veuve d'Étienne Bac, du lieu de Bergouyer, paroisse de Saint-Laurent-d'Autussac, à Jean Bac, son neveu; de Jacques de La Mure, du lieu de la Mure, paroisse de Silhac, à Pierre de La Mure, son fils, demeurant à Lavoulte; — d'Isabeau de Montgros, dame des Pêchers, veuve en dernières noces de noble Jacques-Charles de Vaucance, seigneur de Blo, demeurant en son château des Pêchers, paroisse de Vernoux, à damoiselle Marie-Isabeau Des Bosz de Saint-Gineyz, assistée de messire François de La Beaume, marquis de Brison, son curateur; — d'Isaac Gautier, sieur de Gourdanel, en faveur de maître Paul Thomé, avocat en parlement, son neveu, agissant de la licence et autorité de Jérôme Thomé, sieur de la Froidure, en Dauphiné.

B. 47. (Cahiers.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1694-1700. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de Pierre Reynaud, de Colombier-le-Vieux, avec Catherine Fouard, de la paroisse de Saint-Victor; — de Pierre Jomard, laboureur, de la paroisse de Saint-Victor, avec Catherine de Monteil, de la paroisse de Bozas; — de sieur Isaac de Montreynaud, garde du corps du Roi et capitaine châtelain de Vernoux, fils de feu Isaac de Montreynaud, vivant conseiller du Roi, et de Marie Charatier, habitant à Montreynaud, paroisse de Macheville, avec damoiselle Marie Vernet, fille de sieur Jacques Vernet, conseiller du Roi, du lieu d'Odon, même paroisse (ce contrat de mariage passé entre le sieur de Montreynaud et Jacques Vernet est suivi d'un acte de ratification de sa fille et de sa femme); — de sieur Aymard Chalevoux, chirurgien, du lieu de Saint-Jeure, avec damoiselle Anne Du Monteil, au service du seigneur d'Étables, dans la paroisse d'Étables; — de maître Étienne Dumazel, sieur de Lachave, docteur en droit, juge du comté de Crussol, avec damoiselle Marianne Dumazel Veyre, de la paroisse de Saint-Péray; — de sieur Isaac-Jean Badon, marchand, de Vernoux, avec damoiselle Hélène Bertrand, du même lieu. — Donations : de damoiselle Lucrèce Rousset en faveur de maître Claude-Joseph Trémolet, avocat en parlement, son fils, habitant à Saint-Victor; — de noble Henri de Sanglier, du lieu du Veyrier, paroisse de Saint-Sylvestre, en faveur de messire Portier, prieur et curé de ladite paroisse; — de damoiselle Marie-Hélène de Lermuzières, veuve de noble François de Gounaud, sieur de Latour, habitant au lieu de Lapra, commune de Mounens, en faveur de noble François Roch de Gounaud, son beau-frère; — de Jean Ollier et Marie Rignol, mariés, au profit de noble Antoine Badon, sieur de la Rivière; — de sieur Étienne Moulin, fils à feu Jean Moulin, de son vivant apothicaire à Désaignes, en faveur de maître Gaspard Dumas, docteur en droit, avocat et juge de Saint-Agrève, habitant à Désaignes; — de Jean Palisse, ménager, de la paroisse de Colombier-le-Jeune, en faveur de messire Pierre Mirabel et de Marie Palisse, mariés. — Enregistrement de commission de marguillier et quêteur pour la rédemption des captifs de la paroisse de Saint-Clair, pour Jacques Villedieu, laboureur du lieu de Roiffieux.

B. 48. (Registre.) — In-4°, 376 feuillets, papier.

1700-1704. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Donations : pour noble Henri-Antoine de Gazelles, sieur de Malgontier, à lui faite par noble Aymard de Gazelles, sieur de Saint-Mars, et dame Madeleine de Burin, son épouse, habitant au lieu du Suchet, paroisse de Saint-Jeure, en Vivarais; — de dame Marguerite de Brénas, veuve de sieur François Indy, de son vivant avocat, de l'héritage que, par son testament, il l'avait chargée de remettre à celui de ses enfants qui en serait le plus digne, ladite donation faite au profit de François Indy, habitant au lieu du Faure, paroisse de Satillieu; — de Catherine Gard, veuve de Pierre Boissonnet, de son vivant patron sur le Rhône, à Catherine Boissonnet, sa fille; — de Claude Chabert, bourgeois et assesseur du maire de la ville d'Annonay, au profit de Jean Pierre Chabert, son fils, avocat en parlement; — de Jean Boissonnet, cordonnier à Vinzieux, qui, se voyant sans enfants et dans la caducité, cède tous ses biens à messire Laurent Mercier, curé de ladite paroisse; — de messire Dominique Portier, prêtre, curé et prieur de Saint-Sylvestre, en Vivarais, au profit des R. P. Jacobins de Valence, de la métairie de Saint-Martin-de-Gazelles, qu'il possède, avec toutes ses dépendances et son mobilier sous la réserve notamment de la jouissance de ladite métairie, sa vie durant, et à la condition de distribuer chaque année une certaine

quantité de blé aux pauvres de Saint-Sylvestre et à ceux de Saint-Romain-de-Lerpt, et de faire annuellement et perpétuellement huit jours de mission dans ces deux paroisses dont deux années sur trois à Saint-Sylvestre; — de noble Henri de Suffise, sieur de Charancé, en faveur de son fils, Henri Suffise ; — de Jean Bouvier de Montmeyran, écuyer, bailli du comté de Crussol. — Contrats de mariage : de noble Pierre de Saint-Priest, avec damoiselle Catherine Bellin, fille de M. Christophle Bellin, avocat en parlement, seigneur de Colombier-le-Jeune; — de noble Alexandre de Chave, sieur du Col, capitaine major dans le régiment de dragons d'Albon, avec Anne Fourès ; — de François de Girons, notaire royal à Lamastre, avec damoiselle Catherine Malleval, fille de sieur Jean Malleval, aussi notaire à Saint-Félicien ; — de Michelas Perrier, maître chirurgien à Saint-Péray, avec damoiselle Françoise de Laurans, de la paroisse d'Arcens, en Vivarais ; — de Jacques Seignobosc de Désaignes, avec Madeleine Bancel du même lieu ; — de noble Louis César de Prarond, écuyer, sieur de la Grioterie, habitant à Macheville, diocèse de Valence en Vivarais, avec damoiselle Anne d'Hanrys, fille de noble Jean-Baptiste d'Hanrys, de son vivant conseiller du Roi, capitaine châtelain et juge de la châtellenie royale de Rochebloine-Pailharès; — d'Antoine Deshières, drapier, de Vernoux, avec Catherine Monchal ; — de Jean-François Bellin, sieur de Colombier, habitant à Colombier-le-Jeune, avec damoiselle Judith de Tardivon, de la paroisse de Boffres; — « de « messire Louis de Besse, chevalier des ordres de Notre-« Dame de Montcarmel et Saint-Lazare de Jérusalem, de-« meurant à présent en la ville de Paris, fils naturel et « légitime de feux nobles Adriam de Besse et dame Gas-« parde de Boumier, d'une part, et damoiselle Anne-Gabrielle « Berne, s'asseurant majeure de vingt ans, fille naturelle et « légitime de défunt maître Claude Berne, vivant conseiller « du Roi et doyen en la Sénéchaussée et Siége Présidial de « Valence, et dame Anne Bachasson, veuve et héritière du-« dit feu sieur Berne, demeurant en la présente ville de « Tournon, diocèse de Valence, d'autre part. » La fiancée se constitue en dot le légat de 5,000 livres à elle fait par ledit sieur conseiller Berne, son père, et les immeubles qui lui sont donnés par sa mère, notamment le domaine de la Bretonnière, situé dans la paroisse de Saint-Martin-des-Arcs en Diois.

B. 49. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1697-1706. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations et ordonnances du Roi : relatives à la mendicité ; — à l'exécution des condamnations d'amende prononcées contre les nouveaux convertis qui n'envoient pas leurs enfants aux écoles et catéchismes; — portant création : de quatre cents greffiers des domaines des gens de main-morte ; — d'offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs de terres, vignes, bois et forêts ; — prescrivant la continuation de la recherche des faux nobles et usurpateurs de qualités nobles; — portant anoblissement de deux cents personnes; — créant des offices héréditaires de conseillers du Roi, receveurs généraux des domaines ; — faisant défense aux nouveaux convertis d'avoir des armes chez eux. — Arrêts du conseil d'État du Roi : concernant les poursuites à exercer contre les fanatiques ; — l'enregistrement des actes d'acquisition des biens nobles faits par des roturiers ; — portant défense à toutes personnes de s'immiscer dans les fonctions d'arpenteur. — Arrêt du parlement de Toulouse concernant les irrévérences qui se commettent dans les églises de cette ville pendant la célébration de la messe et autres offices, par les personnes de l'un et de l'autre sexe, en s'y promenant, riant, se tenant dans des postures indécentes, le manteau sur le nez, s'entredonnant du tabac, après l'avoir râpé avec beaucoup de bruit dans leur râpe ; prescrivant ledit arrêt la cessation de ces abus et ordonnant que, pour son exécution, il sera nommé de trois mois en trois mois, dans chacune des chambres de la Cour dudit parlement, deux commissaires qui se rendront assidûment les jours de fêtes et dimanches dans les églises de ladite ville, dresseront des procès-verbaux contre les contrevenants, même en cas d'irrévérence notable, feront arrêter sur-le-champ et conduire à la conciergerie les contrevenants pour être condamnés, sans autre procédure, à l'amende de 100 livres et à assister un jour de dimanche à une messe qui sera célébrée à l'autel principal de l'église où l'irrévérence aura été commise, les contrevenants à genoux, un cierge allumé à la main, pendant toute la durée de la messe et même à plus grande peine le cas échéant. — Provisions d'offices : de notaire, pour maîtres Antoine Barrier à Talencieux; Jacques Garnier Labareyre, à Vernoux; Lambert Gardon, à Quintenas; Jean-Baptiste Boyraon, André Béchetoille et Pierre Viste, à Annonay ; Antoine Boissy, à Arlebosc ; Jean Malzieu au mandement de Durtail ; — de procureur postulant au bailliage d'Annonay, en faveur de maîtres Pierre Chomel et Jean Lombard.

B 50. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1706-1709. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Donations : de dame Angélique-Antoinette de Ginestoux, marquise de la Tourette, à messire Just-Antoine de La Rivoire, son fils ; — de sieur Pierre Donnet, marchand et maître moulinier en soie, à Serrières en Vivarais, en

faveur de Genève, aussi marchand, à Lyon ; — de damoiselle Jeanne Reignier à sieur Jean-François de Vaux, de la paroisse de Saint-Laurent-d'Authussac ; — de très-illustre princesse madame Anne de Lévy de Ventadour, épouse de Mgr Hercule de Rohan, prince de Montbuisson, lieutenant général des armées du Roi, en faveur de Mgr Louis de Rohan, prince de Soubise, son fils aîné ; — de damoiselle Marie d'Arlindes, de la paroisse de Silhac, à Antoinette de Ginestoux, marquise de la Tourette, dame de Vernoux ; — de sieur Pierre Badon, marchand drapier à Vernoux, au profit de Jean-Jacques Badon, son fils, notaire royal audit lieu ; — de Jean-Esprit Sanglier, de Vernoux, à Madeleine de Sanglier, sa sœur ; — de maître Claude-Joseph Trémolet, avocat en parlement, résidant à son domaine de Trémolet, paroisse de Saint-Victor, en faveur de Clémence de Trémolet, sa fille ; — de Claude Lagrange, prêtre, ancien curé et prieur de Sécheras, au profit de Marie Lagrange, sa petite-nièce. — Contrats de mariage : de noble Étienne de Badel, seigneur de Noyer, avec damoiselle Marie de Léglise, de Villeneuve-de-Berg ; — de maître Jean Fourel, avocat à Satillieu, avec damoiselle Thérèse de Chave, du même lieu ; — de sieur Jean Verne avec damoiselle Marie-Claire de Saint-Cierge ; — de Gilbert Colonjon, sieur du Sollier, avocat en parlement, du bourg de Vocance, avec damoiselle Anne Dervieu, de Condrieu ; — de messire Charles Dubay, sieur de Florensolles, avec damoiselle Marianne Guilhot ; — de sieur Giraud Reymondon, de Saint-Fortunat, avec damoiselle Jeanne Sonier, du même lieu ; — de sieur Pierre Vallon, de Vernoux, avec Marianne Mazérac. — Provisions d'offices : de notaire, en faveur de maître Auguste Abrial, de Colombier-le-Vieux ; de maître Guillaume Coste, du lieu de Vion ; de maître Jean Buisson, de Saint-Basile ; de maître Jean Bourge, du lieu du Crestet ; de maître Louis Lavallée, de Serrières ; — de juge des terres d'Andance, Thorrenc et ses dépendances, en faveur de messire Jean-Antoine Bruyère, par messire Just-Louis de Serres, seigneur de Thorrenc et autres places ; — de bailli du haut et bas Vivarais, en faveur de messire Cérice-François de Paule, comte de Vogué, en remplacement du marquis de Vogué, son père ; — de lieutenant principal au bailliage d'Annonay, en faveur de maître Jean Baron, avocat ; — de procureur postulant au même bailliage, en faveur d'André Marchand et de François Béchetoille. — Testament réciproque de Gabriel Colonjon, de Vocance, et de damoiselle Marguerite Perin, mariés, lesquels, entre autres dispositions, se donnent mutuellement les fruits et revenus de leurs biens pour, par le survivant, jouir d'iceux pendant sa vie, et instituent pour leur héritier universel Gilbert Colonjon, avocat, leur fils aîné.

B. 51. (Registre.) — In-4°, 302 feuillets, papier.

1716-1728. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Contrats de mariage : de noble Jean-Henri Dubourg, chevalier, colonel d'infanterie, et de dame Catherine Berne, veuve de maître Joseph Désarcis, résidant à Tournon ; — de messire Charles-Elzéar Delavigne, avocat en parlement, juge des terres de Sarras et du marquisat de Bosas, diocèse de Vienne, et de damoiselle Catherine Teyssier, de la ville de Tence, diocèse du Puy ; — de sieur Antoine Deyres, drapier du bourg de Vernoux, et de damoiselle Marie-Jeanne Gamet, du même lieu ; — de messire Just-Antoine de La Rivoire Chadenac, seigneur marquis de la Tourette, et de damoiselle Anne Pichon, habitant à Tournon ; — de messire Henri César de Lestrange et de dame Catherine de Serres, veuve de sieur de La Roque, habitant l'un et l'autre en la ville de Tournon ; — de messire Jean de Fay, marquis de Gerlande et de damoiselle Anne de Séneterre ; — de Jean-Pierre Mirabel Des Chambauds, et de Marie Rey, du lieu de Brison, paroisse de Sanilhac, au bas Vivarais ; — de noble Jean Jacques de Barjac, de Saint-Didier, et de damoiselle Françoise de Longueville ; — de maître Jean-Claude Saralier, procureur au bailliage d'Annonay, et de damoiselle Marie Crouzet, de Tournon. — Donations : de damoiselle Isabeau Lagrange, veuve de sieur Jean Marlier, au profit de sieur André Lagrange, maître chirurgien, de la ville de Tournon, son frère ; — de Dominique Portier, prêtre, ancien prieur de Saint-Sylvestre, au profit des R. P. Prêcheurs de Valence ; — de Pierre Saillens, cardeur de laine, du bourg de Chalancon, au profit de Jean-Pierre Saillens, son neveu ; — de dame Marie Claudine de Reboulet de Labâtie, veuve de François Christophle de Lestrange, seigneur de Grozon, paroisse de Gilhoc, en faveur de son fils Henri-César de Lestrange. — Testaments : de sieur Jean-François Blaisac, praticien du lieu de Saint-Sylvestre, mandement de la Bastide-de-Crussol ; — de Jean Dupin, maître chirurgien du même lieu ; — de messire Daniel Boulioud, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame d'Annonay, qui déclare vouloir être inhumé en ladite église, dans sa tombe à l'autel du Saint-Scapulaire, où son corps sera porté par six pauvres, à chacun desquels il sera donné une aune et demie de drap de Pailharès, de 30 sous l'aune ; — de messires Just-François de Fay, seigneur de Gerlande ; Gabriel Du Fay, de dame Catherine Dupeloux et de dame Françoise de Labaume. — Mise en possession de la seigneurie de Sarras et de ses dépendances pour Abraham Peyraut, acquéreur de ladite terre et d'autres seigneuries provenant de messire Gaspard-Scipion-Appolinaire, vicomte de Polignac. — Provisions d'offices : de

notaire royal au profit : de maître Jean-François Garde à Saint-Victor; — de maître Jean-François Clausel, à Éclassan; — de maître Joachim Boissie, à Boucieu; — de maître Jacques Colomby, à Saint-Pierre-des-Macchabées; — de maîtres Étienne Gamon et Jean-Pierre Chomel, à Annonay; — de Jacques Dupré, à Saint-Jean Chambre; — de procureur du Roi en la prévôté générale de Languedoc, en faveur de maître Pierre-André Chomel, avocat en parlement, en remplacement de Jean-Armand Fouret; — de conseiller du Roi, juge conservateur de l'équivalent du haut pays de Vivarais, en faveur de messire Joseph Faurie, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage d'Annonay. — Lettres patentes du roi Louis XV, du mois de décembre 1716, accordées à la requête du marquis de La Tourette et de messire Pierre Huvet, prieur de Vernoux, coseigneurs dudit lieu, portant autorisation et confirmation du marché du jeudi de chaque semaine et des trois foires qui se tiennent dans cette ville les 23 avril, 24 août et 21 décembre de chaque année, en vertu d'autres lettres patentes accordées, en 1483, par Charles VIII au comte de Poitiers, alors seigneur de la terre de Vernoux.

B. 52. (Registre.) — In-4°, 296 feuillets, papier.

1728-1731. — Insinuations du bailliage d'Annonay. —Contrats de mariage : de Jean Chazal, de Saint-Jean-Chambre, et de Marie Ribes; — de maître Jean-Antoine de Sénovert, sieur de Lafayole, avocat, et de damoiselle Marianne Terrailles; — de Louis Roux, de la paroisse de Saint-Georges, et de Jeanne Lioux; — de messire Baltazard-Eymard de Monteil, marquis de Durfort, et de damoiselle Marie-Françoise de Lafarge;—de noble François-Paule de Tournon de Chanaveilles et de damoiselle Françoise de Lestrange; — de Pierre Forel, sieur de Lamure et de damoiselle Claudine Afforty; — de Pierre Pélissier, bachelier en droit, receveur du bureau de la douane de Beauchastel, et de damoiselle Catherine Froment; — de sieur Louis Lafon, de Lyon, et de damoiselle Laurence Longueville; — de Guillaume Milhot, de Vernoux, et de Jeanne Descours; — de sieur Antoine Bellin, seigneur de Saint-Martin, fils de messire Bellin de Laréal, châtelain royal de la ville du Pouzin, avec damoiselle Thérèse Chapoutier Desportes; — du sieur François Berthier, de Saint-Priest, diocèse de Valence, et de Marianne Seignobos; — de maître Claude Afforty, juge de la baronnie de Boffres, et de damoiselle Jeanne de Fay; — de Villiers, capitaine d'infanterie, et de dame Marie-Gaspard de Sanglier, de Vernoux. — Donations entre-vifs : de dame Lucrèce de Trémolet, veuve de Gabriel de Monteil de Corsas, à damoiselle Marie-Françoise de Monteil, sa fille; — de dame Marguerite de Meyssonnier, veuve de noble André de Laselve, sieur Dufain, à noble Isaac de Laselve, sieur Dufain, son fils, capitaine d'infanterie; — de Madeleine Costet, de Satillieu, au profit de maître Charles Romain, notaire du même lieu; — de dame Sara Daudemard, veuve de noble Daniel de Larzalier, demeurant à Beauchastel, en faveur de Marie Leaurier, sa nièce; — de René Crottier, sieur Desmarets, habitant de Boulieu, en faveur de Jacques-Louis Dupeloux, son neveu; — de messire Claude de Clavières, prieur et prêtre de l'église paroissiale de Marlhes, à messire Antoine-François de Clavières, son neveu, chevalier, seigneur de Saint-Barthélemy-le-Plein; — de Catherine Balain, de la paroisse de Saint-Victor, à Claude Sapet, son neveu; — d'Antoine Valette, maréchal, du lieu de Saint-Symphorien, à maître Nicolas Dangle, avocat en parlement, capitaine châtelain du marquisat de Satillieu; — de Catherine Crouzet, de la paroisse de Saint-Jean-de-Roure, à Paul Serre, son beau-frère; — de sieur Jean Dubois, ancien lieutenant d'infanterie, en faveur de sieur Arnoux-Jérome Dubois, son frère, du lieu de Satillieu; — de sieur Guillaume Colomby, en faveur d'Antoine-Louis Presles, sieur Duteil, résidant audit Satillieu; — de dame Marianne de Ginestoux, veuve de messire Emmanuel Dubourg, maréchal des camps et armées du Roi, au profit de messire Just-Henri Dubourg, son fils cadet, chevalier, colonel d'infanterie; — de damoiselle Marie Presles, sœur de la congrégation de Saint-Joseph, établie à Satillieu, en faveur de maître Charles Romain, notaire dudit lieu. — Provisions d'offices : de notaire, en faveur d'Antoine Barrier, Jean Chomel, Théodore et Pierre Chomel, à Annonay; d'Antoine Chazel, à Saint-Fortunat; de Jean-André Madinier, à Serrières; de Jean-André Blachier et Claude Aubrun, à Tournon; de Jean Charvet, à Boulieu; de Marcelin Delavis, à Saint-Cyr; de Jean-Antoine Banchet, à Saint-Jeure; de Charles-Romain, à Saint-Félicien; de Jacques Champetier, à Saint-Victor; de Charles Esclozas, à Chalancon; — de conseiller, juge royal au bailliage d'Annonay, en faveur de maître Jean-Marie Desfrançais, avocat en parlement; — de procureur postulant au même siége, en faveur de maître François Gacon et Louis Barnier; — de greffier en chef audit bailliage, en faveur de Claude Dupuis; — de châtelain et lieutenant de juge de Labastie et Saint-Jeure d'Andaure, en faveur de messire Barthélemy Gaillard; — de la maîtrise de perruquier, barbier, baigneur et étuviste de la ville d'Annonay, en faveur de Vincent Pascal; — de marguillier et quêteur pour la rédemption des captifs, au profit : de Jean Boyer, de Colombier-le-Cardinal; de Jean Géry, de Peaugres; d'Antoine Gravier, de Saint-Étienne-de-Valoux; d'Antoine Rignol, du lieu de Mauves; d'Antoine Alléon, de Talen-

cieux; de Pierre Grenier, d'Andance; de noble Just-Louis Leseigle, de la paroisse de Boulieu; de noble César de Lestrange, seigneur de Rosières et autres lieux; de maître Claude Demeure, avocat, de Ville; de Thomas Malatret, notaire de Préaux; de Jean Battandier, du lieu d'Ardoix; — de procureur syndic de la Terre-Sainte, en faveur de Jean Souillard, vigneron, de la paroisse de Saint-Étienne-de-Valoux, et de Jean Bugnon, père et fils, maîtres cordonniers, de la paroisse d'Andance.

B. 53. ahiers.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1672-1786. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations, édits et lettres patentes du Roi : concernant la publication et l'enregistrement des substitutions, les donations entre-vifs et les banqueroutiers; — supprimant les droits de garde-minutes et autres, modérant ceux perçus sur les épices; — prescrivant la levée du dixième du revenu des biens pour faire face aux frais de guerre; — confirmant la provision de lieutenant de juge et châtelain des terres de Labâtie et Saint-Jeure-d'Andaure faite par dame Marie-Madeleine de Reboulet en faveur de Barthélemy Gaillard, juge de la juridiction de Laprat; — ordonnant que les notaires, qui sans avoir fait enregistrer leurs actes en mentionnent le contrôle sur les expéditions, seront poursuivis et punis comme faussaires; — relatifs aux naufrages, aux décrets des tribunaux, à la compétence du parlement, de la Cour des aides et autres juridictions du Languedoc. — Arrêts du parlement de Toulouse : défendant aux juges de modérer les épices des conclusions des gens du Roi et à ces derniers de faire les fonctions de juge dans les affaires intéressant l'église, le Roi et le public; — enjoignant aux procureurs de signer leurs présentations sur les registres et aux greffiers les certificats de présentations; — concernant la maladie de la langue du bétail; — cassant une vente faite par un religionnaire. — Provisions d'offices : de conseiller avocat royal au bailliage d'Annonay, en faveur de maître François Peyron; — de lieutenant général civil et criminel et juge des équivalents au même siége, en faveur de messire Just-Antoine de Serres; — d'avocat au parlement de Grenoble, au profit de Charles Chambaud, et à celui de Toulouse, en faveur de Pierre Marthoret; — de notaire royal en faveur de maîtres : Jean Vercasson à Ardoix et Thorrenc; Peyssonnil et Lestra à Gilhoc et Grozon; Grange à Tournon; François et André Tourton à Étables; Lombard et Colonjon à Annonay; Ranc et Courbis à Lamastre; Jean Dorel à Vanosc; Sarzier à Plats; Jourdan à Toulaud; Dumoulin à Bosas et Rochefort; Dolive à Serrières; — de juge de Thorrenc et Andance, en faveur de Flory Bruyère; — de quêteur pour la rédemption des esclaves au profit des sieurs : Étienne Lafayole à Quintenas; Jacques Caillet à Vaudevent; Jacques Aléon à Brossainc; Louis Jomard à Saint-Victor; Pierre Barbier à Saint-Cyr; Laurent Serve à Saint-Marcel; Barthélemy Gaillard à Désaignes; Pierre Clozel et Joachim Alemand à Saint-Félicien; Jean-François Béolet à Saint-Romain d'Ay; — de maire de Saint-Péray, en faveur de maître-Jean Pierre Fabre. — Testaments : de messire Just-François de Fay de Gerlande Lamote, en Dauphiné, en faveur de messire Gabriel de Fay de Gerlande, son fils; de Pierre Trollier, juge des dépendances des châteaux des Bos et Grozon, du lieu des Rioux, paroisse de Gilhoc, en faveur d'André Trollier.

B. 54. (Cahiers.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1662-1789. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations et ordonnances du Roi : concernant les testaments, — les degrés de l'université, — la tenue des registres des baptêmes, mariages et sépultures; — servant de règlement sur la juridiction du parlement de Toulouse, de la Cour des aides et finances de Montpellier et autres tribunaux et siéges du Languedoc; — portant défense de saisir le bétail dans ladite province; — validant les actes reçus par Pons Vialatte, prétendu notaire du mandement de Châteauneuf; — renouvelant aux nouveaux convertis la défense de vendre leurs biens sans permission. — Arrêts du parlement de Toulouse : enjoignant aux procureurs de ne se servir dans leurs productions que des écritures signées par des avocats; — prohibant les jeux de basard; — concernant la tenue des écoles; — portant suppression d'un mandement de l'évêque de Saint-Pons; — faisant défense aux officiers du présidial de Nîmes, qui se rendront dans le Vivarais et le Gévaudan, de connaître des matières criminelles et de juger certains procès en dernier ressort. — Provisions d'offices : de bailli du haut et bas pays de Vivarais, en faveur de sieur Sébastien de Serres, en remplacement du comte de Vogué, démissionnaire; — de notaire, pour maîtres : Pierre-Marie Thevet à Boulieu; Riffard-Saint-Martin à Saint-Péray; Jean-Baptiste Boirayon à Annonay; Jean Champetier à Saint-Étienne-de-Valoux; Jean Vercasson à Serrières; Pierre Rouvière à Vernoux; Charles Rabourin à Andance; — de procureur postulant, à Annonay, en faveur de maître André Courbis. — Lettres du prince de Rohan Soubise nommant maître Louis-Charles Moreau, avocat, lieutenant de juge de la baronnie de Serrières, en remplacement de François Moreau, son père, décédé. — Ouverture et publication du testament mystique de dame Catherine de Croupisson, veuve de messire Just de Serres, seigneur et baron d'Andance.

B. 55. (Cahiers.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

1737-1749. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Lettres patentes du Roi : accordant à Claude Chapuis, greffier au bailliage d'Annonay, l'office de notaire et d'arpenteur dans tout le ressort de ce bailliage; à Jean-Armand Chenevier, praticien, du bourg de Satillieu, celui de notaire au lieu des Bauviers; — ordonnant que les appels des sentences rendues par les chambres du parlement de Toulouse, en conséquence des règlements qualifiés de requête et pièces, soient portés par provision à la grand'chambre dudit parlement; — faisant défense à tous huissiers et sergents d'établir commissaires et sequestres d'aucune saisie les consuls des villes et lieux de la province du Languedoc, à l'exception de celles faites pour sommes dues à Sa Majesté; — portant que les candidats aux écoles de droit devront se faire inscrire la première fois du 10 au 30 novembre. — Édits : concernant les poursuites et l'instruction criminelle des faux en écriture; — déclarant que les sujets du roi de Pologne, ci-devant soumis à la domination des ducs de Lorraine, seront réputés à tous égards naturels français. — Déclarations du Roi : portant nouveau règlement pour les droits à percevoir par les professeurs de théologie de l'université de Toulouse; — renouvelant la défense aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission; — concernant les faillites et banqueroutes; — les curés et les bénéfices à charge, — le service des postes; — interdisant pour six années la saisie et la vente de tout bétail en Languedoc. —Arrêts du parlement de Toulouse : défendant aux officiers du présidial de Nîmes d'excéder la compétence qui leur est accordée; — portant règlement pour la conservation des cadastres et des registres des notaires; — relatifs aux insinuations des donations, — au service des officiers des sénéchaussées de Toulouse, Cahors, etc.; — aux attroupements, — aux greffiers des bailliages et sénéchaussées. — Ouverture et publication du testament mystique de dame Catherine de Crapisson, veuve de messire Just-Louis Desserres, seigneur et baron de Thorrenc et d'Andance.

B. 56. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1754-1764. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations, édits et lettres patentes du Roi : relatifs à la forme des procurations pour résigner les bénéfices, — à la levée de 2 sous par livre, — à la marque des cuirs; — fixant l'époque de la cessation du 20°; — autorisant l'hôpital de l'Aumône de la ville d'Annonay, et portant sa désunion de celui de Notre-Dame-la-Belle. — Arrêts du parlement de Toulouse : concernant le règlement des greffes, la translation de la justice d'Ay à Annonay; — défendant aux bailliages d'enregistrer une déclaration du Roi. — Provisions d'offices : de notaire, en faveur de maîtres Mathieu Descours à la Bâtie-d'Andaure; Jean-Henri Bosc à Colombier-le-Jeune; Charles-François Adras à Toulaud; Vital Tavernier au marquisat de Satillieu; Pierre Antoine à Saint-Jean-Chambre; Joseph Boissie à Désaignes; Jacques-Antoine Brun et Jean-Antoine Fraisse à Tournon; Mathieu Forot à Saint-Félicien; François Fuzier à Mauves; Pierre-Ange Sonnier à Vernoux; Claude-François Demeure à Ville-en-Vocance; Jean-François-Xavier Frachon et Claude Malgontier à Annonay; Charles-Mathieu Trollier à Macheville; Jean-Pierre Jalla Lagardette à Chalancon; Jean-André Revolon à Boulieu; — de marguillier et quêteur pour la rédemption des captifs, en faveur de MM : Marie-François Percie-Dussert à Vocance; Joseph Coste à Vaudevant; Antoine Grenier à Félines; Jacques Couturier à Thorrenc; François Gobertier à Préaux; Jean-Louis Defrance à Éclassan; Jean Manoa à Ardoix; Antoine Morfin à Colombier-le-Vieux; Jacques Couturier à Davezieux; — d'avocat au bailliage d'Annonay, en faveur de maîtres André Colonjon et Théodore Chomel; — de conseiller au même bailliage, au profit d'Antoine Véron, et de procureur postulant en faveur de François-Xavier Frachon.

B. 57. (Cahiers.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1778-1781. — Insinuations du bailliage d'Annonay. — Déclarations, édits et lettres patentes du roi Louis XVI : réduisant à huit les offices de notaire de la ville de Nîmes; — augmentant de 50 livres la pension des vicaires de paroisse; — concernant les ventes des immeubles des hôpitaux, — les attroupements avec port d'armes, — le droit annuel des offices; — prorogeant jusqu'au 1er juillet 1781 les pouvoirs des bailliages d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg; — supprimant les permissions de vente de remèdes et défendant de donner des brevets d'autorisation pour leur débit, à moins qu'il ne soit justifié d'un brevet expédié à ce sujet; — créant une sénéchaussée dans la ville d'Annonay pour le Haut-Vivarais. — Provisions d'offices : de lieutenant principal au bailliage d'Annonay, en faveur de maître Félix Chabert; — de lieutenant particulier, en faveur de maître Pierre Marthoret; — de lieutenant de la maréchaussée du département du Languedoc, en résidence au Puy, au profit de messire Claude de Saralier, en remplacement du sieur Dulac de Chabert, démissionnaire; — de conseiller, lieutenant particulier assesseur criminel audit bailliage, au profit de maître Gabriel-Gilbert Colonjon du

Sollier, en remplacement de son père; — de procureur postulant au même bailliage, en faveur de maîtres Claude André Blanc, Henri Presles, Christophle Malleval; — de notaire, en faveur de maîtres Jean-François Régis Boirayon à Quintenas; Augustin Boissier et Laurent Pourchas, à Villevocance; Marie Fontbonne, à Nozières; Jacques-Annet Bellin, et Mathieu Deigus, à Lamastre; Augustin Bosc et Jacques Richon, à Empurany; Jean-Pierre Frachisse, à Arlebosc; Bartehélmy-Daniel Genthial et Jacques Valon, à Vernoux; Jean-Joseph Presles et Joseph-Saint-Ange Astier, à Annonay; François Bravaix, à Saint-Péray; Mathieu Dumas, à Saint-Étienne-de-Valoux; Louis Rioufol et André Esclosas, à Chalancon; Jacques Meytral, à Serrières; Jean-Louis Dumaine, à Tournon.

B. 58. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1768-1781. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage: de Jean Antoine Pluye, de Saint-Clair, et de Marie Rignol, de Savas; — de Benoit Limonne, laboureur, de Saint-Appolinaire, et d'Anne Roudet; — de noble Charles de Guironnet de Massas, écuyer, coseigneur d'Éclassan et Ozon, habitant de Voiron, en Dauphiné, et de demoiselle Louise Barou de la ville d'Annonay; — de Jacques Ducros de la commune de Champis et de Catherine Darnaud, du même lieu. — Donations: de Marianne Bertrand de la paroisse de Bosas à Joseph Sénéclause, son fils; — de Marguerite Raymond, veuve de Mathieu Astruc, laboureur, à Jean-Baptiste Raymond, fils à Barthélemy, habitant au lieu de Peaugres; — de Jean Joannard, travailleur de terre, habitant, au lieu de Quintenas, à Jean Olier du même lieu; — de dame Marie de Reboulet, veuve de maître André Roudil, de Saint-Barthélemy-le-Pin, à maître Joseph-Marie Roudil, son fils cadet; — de Claire Chabaud, d'Annonay, à Jean Chabaud, garçon boulanger, son neveu; — de Catherine Faure, veuve de sieur Jean Blachier, marchand de la ville d'Annonay, à demoiselle Marie Blachier, sa fille, épouse de sieur Étienne Colin, marchand de la ville de Tournon; — de dame Suzanne de La Roque, veuve de maître Louis Jacques Dupeloux, seigneur de Prarond, à maître Louis-Jacques Dupeloux, seigneur de Prarond, à maître Louis-Joseph Dupeloux, son fils, de la somme de 2,676 livres 13 sous 4 deniers; — de Marie Vacher, veuve de Pierre Grange, de la paroisse de Vion, à Antoine Vachier, son neveu, fils d'Antoine, habitant au lieu des Granges, paroisse d'Arras; — de demoiselle Jeanne-Marie Pélissier de La Valette, du lieu de Larzallier, paroisse de Saint-Didier-de-Crussol, à maître Riou, son petit-neveu, avocat en Parlement, habitant au bourg de Vernoux, d'une somme de 3,500 livres. — Répertoire.

B. 59. (Registre.) — In-folio, 77 feuillets, papier.

1776-1783. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage entre: Christophe Ranconil, de Sarras, et Marguerite Champet du lieu d'Ardoix; — Jean-François Chantepie, de la paroisse de Lalouvesc, et Anne Faurie, de Saint-Pierre-des-Macchabées; — Jean Ruillière, de Saint-Alban, et Catherine Filliol du même lieu; — Jacques Roche, de Désaignes, et Marguerite Ravoux, habitant à Cluac; — Joseph Serre, marchand de la ville d'Annonay, et Jeanne-Marie Boissonnet du même lieu; — Antoine Bénéfice, de Saint-Fortunat, et Suzanne Durand, du lieu des Plantas, paroisse de Saint-Vincent-de-Durfort; — François Riofol, garçon teinturier, et Marie Benoite, résidant l'un et l'autre à Annonay, — Jean-Pierre Reynaud, de Saint-Victor, et Suzanne Chifflet du même lieu; — sieur Louis Barjon, bourgeois d'Annonay, et demoiselle Marie Bonnet de la ville de Lyon; — sieur Louis Demars et demoiselle Jeanne Peyrou, habitant l'un et l'autre à Vernoux. — Donations: de Jean-Claude Lanthéaume et Marianne Destreit, mariés, habitant à Saint-Péray, en faveur de leurs enfants; — de sieur Joseph Dupeloux, chevalier, ancien cheveau-léger de la garde du Roi, seigneur de Prarond, paroisse de Lemps, en Vivarais, au profit de demoiselle Charlotte Dupeloux, sa sœur, entrant en religion chez les dames Bénédictines; — de Jean-Antoine Garnier, vigneron, en faveur de Jean-Pierre Coste, son beau-frère, habitant à Saint-Marcel-lès-Annonay; — de demoiselle Madeleine Demonteil, veuve de Jean Baratier, habitant à Lyon, en faveur de demoiselle Marie-Madeleine Forel, sa fille, de son premier mariage avec maître Jean François Forel, notaire royal; — de sieur Jean-François Mazoyer, bourgeois de la ville d'Annonay, en faveur de sieur Jacques Mazoyer, son fils; — de demoiselle Marie Bac, habitant à Lavoulte, au profit de MM. Jacques et Étienne Juventin, ses neveux, résidant au lieu du Pape, paroisse de Saint-Laurent-d'Autussac; — de Jean-Jacques Julien et Jeanne Fontbonne, mariés, habitant à Saint-Appolinaire-de-Rias, en faveur de Pierre Julien, leur fils.

B. 60. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1779-1783. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay, Contrats de mariage: de sieur Jean-Pierre

Rodet, du lieu de Glun, avec demoiselle Marianne Lionet, du lieu de Cornas; — de Jean-François Choron, de Charnas, avec Jeanne-Marie Servé, du même lieu; — d'Antoine Rignol avec Marguerite Volozan, de Saint-Étienne-de-Valoux; — de Jean-Baptiste Lionneton, d'Éclassan, avec Marianne-Jeanne Gamon, de Roiffieux; — de maître André-Barthélemy Fontaine, procureur héréditaire au Parlement de Grenoble, fils de feu Barthélemy Fontaine, châtelain royal du comté d'Albon, vivant résidant à Andancette, et de feue dame Marguerite Crozat, avec Marie-Clémence Rolland, fille de maître Jean Rolland, avocat et procureur au même Parlement, et de dame Marianne Amat, résidant à Grenoble, lequel mariage étant agréable à maître Barthélemy Crozat, intéressé dans les affaires du Roi, résidant à Paris, celui-ci donne, par procuration audit Fontaine, son neveu, trois maisons avec jardin et vigne, situés au lieu d'Andance, en Vivarais, un domaine et divers immeubles, sous la réserve de la part du donateur, de l'usufruit des biens donnés, évalués 20,000 livres, et la faculté d'y faire tels changements et arrangements que bon lui semblera. — Donations: de Benoit Savel, chapelier de Saint-Sylvestre, à Jean-Pierre Savel, aussi chapelier, demeurant à Tournon; — d'Antoine Bouvier, d'Arras, à Jean Bilhe, son neveu; — de Jean-Pierre Balayn, de la paroisse de Saint-Félicien, à Jean-Pierre Royol, son cousin, du lieu d'Étables; — de Joseph Changea, de la paroisse de Silhac, à Jean-Pierre Changea, son neveu; — de Jean-Pierre Broc, tailleur d'habits, de la paroisse de Macheville, à Jean Lagrange, son neveu, du lieu d'Empurany; de Jean Balandran, habitant à Lemps à autre Jean Balandran, son fils, habitant au même lieu; — de sieur Gabriel Raoux, négociant, demeurant à Serrières, à sieur Jean-Gabriel Charvet, son neveu, bourgeois, habitant du même lieu, de tous ses biens meubles et immeubles, évalués 10,500 livres; — de François Murol, marchand d'Annonay, et de Marguerite Burdie, sa femme, à François Desgaches, négociant, de la même ville, de tous leurs biens meubles et immeubles sous différentes charges.

B. 61. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1765-1784. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage: de Nicolas Foritte, de Colombier-le-Vieux, avec Marianne Changea, de Bosas; — de sieur Jean-François Ithier, bourgeois, résidant à Saint-Donat, avec demoiselle Thérèse Platel, fille à maître Jean-Antoine Platel, notaire royal, capitaine châtelain du marquisat de Clérieux, dans lequel intervient M. Joseph-Marie Ithier, curé de Saint-Désirat, oncle du futur, auquel il fait donation de la moitié de sa légitime paternelle et de ses droits maternels pour en jouir après son décès; — de Jean-Antoine Paret, vigneron, habitant au lieu de la Maze, paroisse de Vinzieux, avec Françoise Marguerite Trouiller, du même lieu; — de maître Nicolas de Longueville, de Saint-Barthélemy-le-Plein, avec demoiselle Françoise Riou, de Saint-Agrève, à laquelle dame Marie-Gabrielle de Bard, sa tante, fait donation de la somme de 4,000 livres payables, après son décès; — de sieur Gabriel-Jean Charvet, bourgeois, de Serrières, avec demoiselle Catherine Lesoing du même lieu, à laquelle demoiselle Claudine Fougerole, sa tante, donne tous ses biens meubles et immeubles, sous la réserve des fruits et revenus pendant sa vie. — Donations: de messire Antoine Térasse, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, demeurant à Lyon et de dame Pitra, son épouse, en faveur de Jean-Marie Térasse, leur fils aîné, chevalier, trésorier de France, au bureau des finances de ladite ville, d'un domaine situé à Limony, en Forez et Vivarais, appartenant au donateur, évalué 60,000 livres; — de demoiselle Françoise Maisonnasse, de Lemps, à Jean-Pierre Blachon, du même lieu; de demoiselle Claire Mézerac, de Saint-Barthélemy-le-Pin, à sieur Henri Jacob, son mari; — de demoiselles Jeanne et Jeannette Chomel, sœurs, bourgeoises de la ville d'Annonay, à maître Jean de Lombard, écuyer, leur neveu, procureur du Roi en la Sénéchaussée de ladite ville; — de dame Marie-Louise-Thérèse de Grimoard de Beauvoir du Roure, veuve de messire François-Antoine-Alphonse de La Rivoire, chevalier, marquis de La Tourette, en faveur de messire Marie-Louis-Antoine-Hercule de La Tourette, son fils, de la somme de 10,000 livres qui lui sera comptée à l'époque de son décès, pour être employée par le donataire au payement de la somme de 7,000 livres qu'il doit pour le prix de la compagnie de dragons par lui acquise et que ladite dame a promis de payer pour lui, les autres 3,000 livres ne devant lui être comptées qu'après avoir justifié qu'il s'est libéré desdites 7,000 livres; — de dame Aglaé-Marguerite Blavet-Dumarais, veuve de maître Jean-Louis Sorin-Debonne, en faveur de mademoiselle Marie Sorin Debonne, sa belle-sœur, d'une moitié de maison, sise en la ville de Tournon, sur la place Saint-Julien; — de demoiselle Marie-Marguerite Peyraton, bourgeoise, habitant à Annonay, en faveur de l'hôpital de ladite ville de différentes sommes s'élevant ensemble à 11,600 livres, à la condition qu'il lui sera payé pendant sa vie une rente de 520 livres, et qu'après sa mort l'hôpital sera tenu de fournir à perpétuité à chacun des prisonniers des prisons royales de la Sénéchaussée de ladite ville, les lundi, mardi,

mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine une soupe d'une écuellée et demie au pain ou avec des légumes et une portion en viande ou en pommes de terre ou autres légumes, ladite portion sans pain, sans vin et une seule fois par jour ; les prisonniers pour désertion ne participeront à cette distribution que pendant un mois et ceux qui seront détenus pour mendicité et vagabondage que pendant quinze jours, et les prisonniers pour dettes ou pour rixe en seront exclus.

B. 62. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1765-1785. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage : de Jean-Pierre Garai, de la paroisse de Brujac, avec Jeanne-Babeau Bergeron, du bourg de Vernoux ; de Félix Garçon, tisseur de toiles, de la paroisse de Macheville, avec Souveraine Duverger, du lieu de Bosas ; — de Louis Darlendes, du lieu de Channes, avec Marguerite Veiranne du même lieu ; — du sieur Jean-Jacques Laprat de Saint-Romain, bourgeois, fils de sieur Jacques Annet et de dame Henriette de Corbis, du lieu du Grand-Corbis, paroisse de Saint-Didier, avec demoiselle Catherine-Emilie Riou, fille de feu maître Bernard, avocat, juge général des terres de La Tourette et de dame Marguerite Pellissier-Dubesset, de la paroisse de Champis, en faveur duquel mariage, demoiselle Catherine Riou du Petit-Courbis, fait donation à la fiancée, sa petite-nièce, en déduction du legs qu'elle lui a fait par testament, de sa garde-robe et d'une somme de 1,000 livres pour lui être délivrées après son décès ; — de Jean-Joseph Rouveure, bourgeois du Crestet, avec demoiselle Marie Bouvier, du même lieu ; — de Blaise Besset, de Cornas, avec Françoise Bravais, de Toulaud, à laquelle sieur Blaise Vocance, son grand-oncle, fait donation de tous ses biens à certaines conditions ; — de noble Antoine de Lermuzières-Dupont, fils de noble Jean-François de Lermuzières, seigneur de Souteyra, avec demoiselle Thérèse de Verron de Saint-Julien, au diocèse du Puy ; — de Justinien Tournus, avocat et lieutenant de juge de la baronnie de Serrières, avec Jeanne-Marie-Thérèse de Fressenel, de la ville d'Annonay, en faveur duquel mariage maîtres Théophile-Ennemond Tournus, avocat en Parlement, juge de la baronnie de Maclas, Jean-Saturnin Tournus, curé de la paroisse de Saint-Saturnin, à Serrières, et Pierre-Louis Tournus, curé de la paroisse de Saint-Geoire, en Dauphiné, font donation entre-vifs, à leur frère, de leur part et portion de succession paternelle et maternelle, sous certaines réserves, et maître Henri Des François, ancien conseiller du Roi au bailliage d'Annonay, comme procureur fondé de demoiselle Louise-Gabrielle Tournus, bourgeoise de Serrières, sœur du fiancé, fait également donation de la moitié des droits successifs de ses père et mère. — Donations : de Chastagnerest (Isabeau), femme de Jean-René Sonier, en faveur de Pierre Chastagnerest, son neveu ; — de Pierre Chifflet, vigneron, de Bonlieu, à Catherine Chifflet, sa fille ; — de Jean-Claude Chalamet, de Macheville, en faveur de Mathieu Chalamet, son fils aîné, de tous ses biens meubles et immeubles, sous la réserve d'une somme de 1,200 livres, pour en disposer comme il l'entendra, et la légitime telle que de droit de ses autres enfants ; — de Michel Magnard, de Saint-Jacques d'Atticieux, à Jacques Magnard, son fils ; — de Marianne Girard, de la paroisse de Saint-Didier, à Jacques Girard, son père, de tous ses biens présents, à la charge de la nourrir et de l'entretenir pendant sa vie, d'acquitter ses honneurs funèbres et de faire dire vingt messes dont la moitié de grandes et l'autre basses ; — de François Maisonneuve, marchand, habitant à Lioux, paroisse de Vernoux, en faveur de Jean-Jacques Roustaing, du lieu de Roustaing, paroisse de Gilhac-et-Bruzac ; — de Pierre Berthez et Marie Merlhe, mariés, à M. Gabriel Berthez, leur fils, prêtre et curé de la paroisse de Marsas, à la charge de payer à chacun de ses frères et sœurs sa légitime telle que de droit ; — de demoiselle Marie-Anne Frigière, bourgeoise de la ville d'Annonay, d'une somme de 2,306 livres 12 sous en faveur des pauvres de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de ladite ville, moyennant une rente viagère de 112 livres 16 sous ; — de sieur Augustin Paret, bourgeois d'Annonay, à sieur Claude Pourret, marchand de la même ville, de plusieurs vignobles et d'une pension annuelle et perpétuelle de neuf demi-barreaux de vin, moyennant une rente viagère de 450 livres.

B. 63. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1759-1786. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage : de Thomas Michel, avec Élisabeth Besset, de Cornas ; — de sieur Antoine Grangier, négociant de la ville d'Annonay, avec Madeleine Lagrange, de la même ville, à laquelle demoiselle Marie Lagrange, sa tante, donne 2,000 livres à cause de son mariage ; — de sieur André Vacher, de la paroisse d'Arras, avec Geneviève Maisonnasse, de la paroisse de Lemps ; — de Pierre Courbis, de Saint-Laurent-du-Pape, avec Marianne Crespin, du lieu de Pierregourde ; — de Jean-Pierre Bosveil, avec demoiselle Marianne Lanthéome, de Saint-Péray ; — de Pierre Serve, laboureur, habitant au lieu de Brézenaud, paroisse de Quintenas, avec Catherine Serve, de Saint-Alban, auquel Pierre Berthoulat, son oncle, fait donation de tous ses

biens, sous différentes réserves ; — de Jean-Jacques Pourret, marchand tanneur, à Annonay, avec demoiselle Anne Perducet, du même lieu, à laquelle Jeanne Girard, tante de la future, fait donation entre-vifs et à cause des noces, de la somme de 3,000 livres payables après son décès. — Donations : de Charles Dejours, tanneur, habitant de la ville de Chalancon, à Jacques Dejours, son frère, de divers immeubles situés audit lieu ; — de dame Marie Eymard, veuve de sieur Léonard Challaye, marchand orfèvre à Annonay, en faveur de Jean-Jacques Challaye, son fils, aussi marchand orfèvre en ladite ville ; — de Jean Sabatin, travailleur de terre, à Saint-Fortunat, en faveur de Barthélemy-Daniel Genthial, notaire à Vernoux ; — de sieur Augustin Paret, bourgeois d'Annonay, à Jean-François-Régis Souchon, marchand bonnetier, de la même ville ; — de maître François Astier, sieur du Serres, prêtre, curé de Saint-Pierre-des-Macchabées, en faveur du sieur Alexis Astier, son frère, du lieu de Masclaux, paroisse d'Arlempde ; — de Mathieu Johannot, d'Annonay, en faveur de dame Jeanne de Serres, sa belle-fille, en reconnaissance des soins qu'elle avait prodigués à son mari ; — de dame Louise de Poncel, dame de Saint-Alban, veuve de maître Zacharie de Roirand, seigneur de Saint-Alban, en haut Vivarais, à dame Marie de Frottier, de Peyraud, épouse de messire Antoine Desserres, chevalier, seigneur de Chardon et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, de tous ses biens meubles et immeubles.

B. 64. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1769-1787. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage : de messire François-Charles-Antoine Dufaure, marquis de Satillieu, avec demoiselle de Chaponay ; — de Jean Prat, fils d'Antoine et de défunte Françoise de Losme, de la paroisse de Lafarre, avec demoiselle Françoise de Pradier-Demons-Dagrain, de Satillieu, à laquelle maître Louis Romain, avocat en Parlement, constitue volontairement la somme de 20,000 livres moins un sou ; — de Joseph Mazet, d'Andance, avec Anne Berard, du château de Peyraud ; — de Jean-Pierre Oriol, menager, de Saint-Désirat, avec Babeau Dorel ; de Joseph Ladreyt, du lieu de Cornas, avec demoiselle Catherine Bergeron, de Saint-Barthélemy-le-Pin ; — de Pierre Deruols, de Davezieux, avec Marguerite Couturier, de la paroisse de Talencieux, en faveur duquel mariage, Pierre Thoué, du lieu des Balais, fait donation de tous ses biens aux fiancés ; — de maître Antoine-Nicolas Bonnet, notaire royal et féodiste, à Saint-Péray, avec demoiselle Marianne-Constance Tracol, du même lieu ; — de Jean-Baptiste Desgrand fils, négociant, à Jean-Baptiste Desgrand et à feue dame Marie Duret, de la ville d'Annonay, avec demoiselle Henriette Bechetoille, en faveur duquel mariage, le sieur Bernier, négociant de la ville de Tournon, constitue à la fiancée une somme de 6,000 livres. — Donations : de Jacques-François Vivant, de Saint-Fortunat, en faveur de son fils ; — de Pierre Seignobosc, de la paroisse d'Empurany, en faveur de Jean-Pierre Seignobosc, l'un de ses enfants ; — de Jeanne-Marie Charansol, de Saint-Fortunat, en faveur de Jean-Pierre Charansol, son neveu, du même lieu ; — de Jean Chastagnier, de Serrières, en faveur de Mathieu Guillermet ; — de mesdames Louise, Adelaïde et Élisabeth-Joséphine de Romanet, sœurs, chanoinesses du chapitre royal d'Alix, en Lyonnais, en faveur de leur frère, maître Louis-Charles-César de Romanet, chevalier, marquis de l'Estrange, etc. ; — de dame Marianne de Reboulet, veuve de noble Paul de Giraud, de la ville d'Annonay, en faveur de dame Judith de Giraud, sa fille, épouse de maître François-Marie Gacon ; — de Jean Bouteille, du lieu de Saint-Didier, en faveur de Jacques Dard, procureur aux ordinaires de Crussol et autres juridictions, habitant à Toulaud.

B. 65. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1781-1788. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. Contrats de mariage : de Pierre Desseux, dit Fournat, fusilier au régiment du Roi, de la compagnie du Hamel, avec Marie-Élisabeth Chastagnier ; — de Jean-Louis André, de la paroisse de Saint-Julien-Labrousse, avec Constance Duchier, fille à feu noble Louis et à défunte dame Anne Bernardy ; — de Barthélemy Perrier, fils de Guillaume Perrier, ancien procureur au bailliage de Bourg-Argental, avec demoiselle Marie Perducet, habitant à Annonay ; — de messire Pierre Peyron de Bayard, fils à feu Antoine Peyron et à dame Louise Desjacques, son épouse, demeurant à Annonay, avec milady Cécile-Marie Maccarty, fille de feu milord Robert Maccarty, comte de Claucarty, en Irlande, et de dame Élisabeth Fearcheley, comtesse de Claucarty, résidant à Mézières. — Donations : en faveur de François Poustoly, par son frère Claude, habitant à Nozières, de tous ses biens, avec réserve des revenus pendant sa vie ; — à Jean-Louis Riou et à ses frères, par Marguerite de Badel du Noyer, sa mère, de tout son avoir sous différentes réserves ; — de Mathieu Johannot, fabricant de papier à Annonay, en faveur de François Johannot, bourgeois de la ville de Francfort, et Pierre Johannot, ses fils, de tous ses biens meubles et immeubles sur lesquels il

prélève, par forme de préciput, une somme de 10,000 livres et sous d'autres réserves.

B. 66. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1781-1789.— Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. — Édits du Roi : du mois de mai 1780, qui supprime le bailli du Vivarais, les siéges royaux d'Annonay et de Villeneuve de Berg; du mois de février 1781, portant création d'une Sénéchaussée dans la ville d'Annonay pour le Haut-Vivarais; — nommant : juge-mage en ladite Sénéchaussée d'Annonay, sieur Marie Desfrançois-Delolme, avocat en Parlement; lieutenant criminel, sieur Gabriel-Gilbert Colonjon-Dussolier; lieutenant principal civil et criminel, sieur Marius-Félix Chabert; conseiller honoraire, sieur Valentin Fourel; conseillers, MM. Pierre Marthoret, François Perin-Dussert, Antoine Veron de la Rama, Barthélemy Gaillard, Mathieu-Nicolas Demeure, Alexandre-Charles Montgolfier; avocat du Roi, M. Louis-Théodore Chomel; procureur du Roi, M. Jean Lombard de Quincieu; greffier en chef civil et criminel, Michel-Marie Chapuis; sénéchal d'épée, sieur François-Louis vicomte de Monteil, des anciens seigneurs de ce nom, de la province du Dauphiné, maréchal de camp et armées du Roi, capitaine-colonel de la compagnie des Suisses de la garde ordinaire du comte d'Artois. — Procès-verbaux d'installation des Sénéchaussées de Villeneuve-de-Berg et d'Annonay, les 4 et 18 juillet 1781, par Louis-Antoine Devic de Clermont, conseiller au Parlement de Toulouse, contenant la relation de son voyage de Toulouse à Villeneuve-de-Berg, Annonay et retour, qui dura 22 jours. — Procès-verbal de la députation de la Sénéchaussée d'Annonay au Parlement de Toulouse. — Lettres de provisions de l'office de conservateur des hypothèques au profit de Jean-Pierre Meyssac et du sieur Nougarède, son successeur.

B. 67. (Cahiers.) — In-4°, 42 feuillets, papier.

1786-1789. — Insinuations de la Sénéchaussée d'Annonay. — Testaments : de maître Jacques Bosc, diacre du diocèse de Vienne, natif d'Empurany, en Vivarais, qui consacre une somme de 450 livres pour faire célébrer, dans l'église dudit lieu et dans les quatre années qui suivront son décès, 900 messes basses pour le repos des âmes de ses père, mère, frères, sœurs et autres parents décédés; donne et lègue 30,000 livres au collége Sainte-Barbe, érigé à Paris, pour la fondation de deux bourses en faveur de ses parents, et institue pour ses légataires universels, à charge de substitution, Claude Bosc et Bosc-Dubesset, ses deux frères; — de maître Pierre-Olivier de Vincent de Mazade, ancien officier de cavalerie, de la ville de Valence, en faveur de dame Claudine de Ravet, sa femme, et de messires Antoine et Henri de Vincent de Mazade, ses frères; — de Jacques Devaux, travailleur de terre, du lieu et paroisse du Pape; — de Jean-Jacques Dumoulin, du lieu d'Arlebosc; — de sieur Giraud, serrurier de la ville de Tournon; — de noble Jacques Dupin de la Maison-Rouge, originaire de la ville de Bourges, en Berry, entreposeur de tabacs à Vernoux, en faveur de dame Françoise Grillet, sa femme, à la charge de remettre les biens du testateur à ses plus proches parents; — de Jean Clerc, journalier, de Saint-Laurent-du-Pape.

B. 68. (Registre.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1781-1790. — Insinuations et réceptions de la Sénéchaussée d'Annonay. — Édits et lettres patentes du roi Louis XVI : portant règlement pour les étoffes de laine dans la généralité de Montauban et pour les toiles, dans la généralité d'Auch; — élevant à 2 sous par livre les différents droits perçus au profit de Sa Majesté, — fixant les priviléges des sujets des États du corps helvétique dans le royaume; — portant règlement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures; — établissant un 3e vingtième sur les objets assujettis aux deux premiers; — abolissant les droits d'aubaine entre la France et les États du comte de Leyen, du margrave de Brandebourg, du roi d'Angleterre et de l'impératrice de Russie; — commettant quatre conseillers du Parlement de Toulouse, pour se rendre dans les Cévennes, Vivarais et Gévaudan à l'effet de s'enquérir des abus relatifs à l'administration de la justice; — concernant la lecture du testament au testateur; — indiquant les fêtes qui doivent être chômées dans le diocèse de Toulouse; — autorisant les visites dans les boutiques et magasins des marchands et négociants pour la vérification des toiles et des étoffes; — révoquant l'exemption du droit d'indemnité concernant les inhumations; — abolissant les droits corporels de péage sur les Juifs; — fixant le prix des pailles; — réduisant à dix les offices de notaire de la ville du Puy; — provoquant l'établissement dans le royaume, des fabricants étrangers; — établissant deux foires par an dans la ville de Toulouse; — supprimant les maisons de l'ordre de la Merci; — défendant de mêler aux boissons, pour les clarifier, de la céruse, de la litharge et autres ingrédients; — accordant la liberté du commerce des grains dans toute

l'étendue du royaume; — convertissant la corvée en une prestation en argent; — concernant les personnes qui ne professent pas la religion catholique; — convoquant l'assemblée des États-Généraux de France, pour le mois de janvier 1789; — confirmant une ordonnance de l'évêque de Mirepoix qui supprime différentes fêtes dans son diocèse; — sanctionnant des décrets de l'Assemblée Nationale; — nommant les sieurs Étienne Montgolfier, de Pampellonne et Duclos commissaires pour la formation du département des Sources de la Loire, de ses districts, etc. — Provisions d'offices : de notaire, en faveur de Philibert Chauveau, à Désaignes; Henri Roche, à Villevocance; Gabriel Bernard, Michel-Henri Rivoire, Pierre Dumaine et Claude Devise, à Tournon; Joseph Pradier, à Saint-Barthélemy-le-Plein; Jacques-Antoine Sabatier, à Vernoux; Étienne Lacour, à Saint-Laurent-du-Pape; Joseph-Louis Chazal, à Désaignes; Charles Ordrat, à Toulaud; Joseph-Étienne Malgontier, Étienne-André Boissonnet, à Annonay; Paul Chamboredon et Pierre Sonnier, à Saint-Fortunat; Claude Peyrot, à Saint Victor; Jean-Baptiste Coissieux, à Saint-Péray; Louis-Mathieu Godemard, à Saint-Sauveur-de-Montagut et à Saint-Michel-de-Chabrillanoux; Barthélemy Ducros, à Charmes; Jean-Jacques Vallond, à Saint-Didier et à Saint-Sylvestre; Marie-Madeleine Bruyère, à Andance; Benoit Linas, à Saint-Jeure; Pierre Franc, à Serrières; — de procureurs à la sénéchaussée d'Annonay, en faveur de maîtres : Thomas Félix, André Blanc, Barthélemy Barjon, Henri Presles, Christople Malleval, Étienne Malgontier, Jean Coupat, Antoine Montagnon, Mathieu Caillau, Elzéar Moulin, Marie Blanc, Louis Ravel, Antoine Moulaire dit Molière, André-Joseph Besset. — Réception en qualité d'avocats et prestation de serment de MM. Jean-François-Régis Frachon, Just-Antoine Murol, François Derome-Saint-Martin, Sébastien Charlon, Antoine Fornier et Louis Blachère. — Ordonnances des conseillers du Parlement de Toulouse, commissaires du Roi en Vivarais : prohibant les arrestations, les jours de foire; — concernant les devoirs et les fonctions des huissiers; — la police des cabarets; — les rapports des fabricants avec leurs ouvriers. — Arrêts du Parlement de Toulouse : relatif à l'administration de la justice dans les juridictions inférieures, tant royales que seigneuriales; — faisant défense à toutes personnes de mettre obstacle à la liberté du commerce des grains; — fixant les droits des procureurs postulants; — déclarant que la longueur des mouchoirs qui se fabriquent dans le royaume sera égale à leur largeur; — concernant le tarif des droits attribués aux procureurs des Sénéchaussées; — les devoirs des juges, procureurs et autres officiers de justice royale ou seigneuriale; — la discipline des procureurs; — la sonnerie des cloches; — défendant aux habitants du Vivarais, d'interjeter appel des jugements des juges inférieurs du ressort de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, ailleurs qu'en cette Sénéchaussée et au Présidial de Nîmes; — de troubler les officiers de la Sénéchaussée d'Annonay; — protestant contre la transcription faite par voie d'autorité, sur les registres dudit Parlement, d'un édit du mois d'octobre 1787, portant prorogation du 2e vingtième pendant les années 1791 et 1792. — Lettres de provisions de juge et de lieutenant de juge, en faveur de MM. Barthélemy Madinier de Prost, avocat, pour la baronnie de Serrières; Xavier Frachon, pour les terres de Peaugres; Claude Malgontier pour la seigneurie de Gourdan et autres lieux; Jean-Antoine Pourret, avocat, pour la seigneurie de Vernoux; Duval fils, avocat, pour la terre d'Arlebosc; Jean Boutaud, pour le Crestet et autres juridictions; Saint-Ange-Sonier Delubac, pour la baronnie de Boffres; Antoine Moneron, pour le marquisat d'Annonay; Jérôme Riffard de Saint-Martin, pour la terre de Colombier-le-Vieux; Marie Percie-Dussert, pour celle de Saint-Alban; Antoine Colonjon, pour celle de Sarras; François-Ignace Sonier-Dupré, pour la baronnie de Chalancon; François Braveyt, pour la seigneurie de Durtail; Antoine Sabatier, avocat, pour les terres des Pêchers, à Vernoux.

B. 69. (Registre.) — In-4°, 280 feuillets, papier.

1565-1602. — Livre du Roi pour la cour royale de Villeneuve-de-Berg où sont enregistrés les commandements et commissions de Sa Majesté de 1582 à 1602. — Lettres patentes, déclarations, édits et ordonnances du Roi : concernant les plaintes du clergé de France réuni en assemblée générale à Melun, l'imposition extraordinaire de 150,000 écus pour réparation des places fortes des frontières, la levée et l'entretien de gens de guerre, la prohibition du port d'armes et de la chasse, la nomination aux bénéfices, les eaux et forêts, la réformation des habillements; — autorisant la création de foires et marchés à Mézilhac, à Marcols, à Saint-Montant, à Gras, à Valvignères et à Vogué; — relatifs aux dilapidations des deniers royaux, aux provisions du Roi sur l'emprunt fait sur le sel et sur le double équivalent; à la défense d'exporter le blé et autres grains; à l'appel des gentilshommes du ban et de l'arrière-ban de l'âge de 20 à 60 ans, sans exception; à l'hommage et à la prestation de serment de fidélité des vassaux et possesseurs d'arrière-fiefs; — nommant Mgr le duc de Montmorency premier pair de France; — fixant le prix des monnaies à billon; — enjoignant au syndic du Vivarais de faire dresser un état des offices de toute sorte du pays; — autorisant le frère Peccol, prieur majeur de l'abbaye de

Cruas, à revendiquer les terrains et autres biens usurpés à cette abbaye partout où ils se trouveront et à en poursuivre les détenteurs par toutes les voies de droit; M. de La Corone, à porter ou à faire porter l'arquebuse; le sieur de Leugière, à chasser toute sorte de gibier; — accordant la provision de greffier et de viguier au siége royal de Villeneuve-de-Berg, à noble Jacques Gaigniat, celle de juge au même siége à maître Jacques Moysnier et à noble Daniel de Serre, sieur du Pradel; — graciant des condamnés aux galères. — Commissions : d'offices de notaire royal en faveur des dénommés ci-après : maître Jean Liotard, de Saint-Barthélemy-le-Meil, au lieu de Sardiges; Jean Bergier, de Privas, Jean Couret et François Bernard, à Saint-Fortunat; Antoine Tailland, praticien, Julian Rochier, Pierre Tailhand, Pierre Saussines, à Villeneuve-de-Berg; Daniel Alison, à Rochemaure; Jean de Monteils, Jacques Berchon, Vidal du Roure et Bertrand des Arnaud, au Teil; Guillaume Duchier, à Roquemaurette; Jean Ladreit à Coux; Guinot d'Aleyrac, à Lavoulte; Antoine Trémolet, à Marcols; François Michel, à Beauchastel; Daniel Molnier, de Saint-Pons, Pierre Flandin, du Pouzin, et Isaac Combe, à Privas; Jean Roussel, de Dompnac, Jacques Dussert, de Boulogne, et Philippe de La Mote, à Aubenas; Antoine Molier et André Moignier, à Ruoms; Jean Grel, de Privas, et Hermet, d'Aps, à Tournon-lès-Privas; Moïse de Roissac, Jacques Montaigne, Mathieu Dousson et Abraham Colomb, au Cheylard; Jean La Selve, à Viviers ou à Largentière; Jacques Lebornhes, Jean-Baptiste de Lacour et Charles Girard, au Bourg Saint-Andéol; Jean César, à Baix; Abraham Lafaye, d'Aubenas, à Largentière; Bonnet Gros, d'Aps, à Gras; Jean Comte, à Chalancon; Jacques Garnier, de Privas, à Saint-Étienne-de-Serres; Aymard Boissin, à Saint-Laurent-en-Coiron; Jacques Marles, de Joyeuse, aux Ollières; Antoine Serret, à Saint-Julien-Labrousse; Jean Maty et Philippe Benoit, à Montpezat; Sicard Gardet à Vogué ou à Villeneuve-de-Berg; Simon de Rocles, à Rocles; François Reynoard, à la Baume; Pons Bourdier, à Mariac; Guillaume Dumas, à Boulogne; Pierre Chambelle et Jacques Rouveyrols, à Joyeuse; Antoine André, à Sanilhac; Claude Michel, à Saint-Vincent-de-Barrès; Jean Daubert, au Chambons de Mayres; Étienne Garnier, à Saint-Pierreville; Guillaume Bellidentis et Claude Salomon, d'Antraigues, à Joannas; Pierre Polet, à Pradelles; Daniel Marin, à Thueyts; Jean Blanc, à Jaujac; David Combe, de Burzet, au Villard; — de lieutenant de prévot en Vivarais pour maîtres Jean Rouvière et Claude Desserres; — de commandant du château de Mirabel, en faveur du capitaine Roussel. — Arrêts des Parlements de Paris et de Toulouse et de la Chambre des Comptes, Aides et Finances de Montpellier : faisant défense d'accaparer le blé et autres grains à cause de la disette; — interdisant les réunions armées et les provocations à des duels; — enjoignant aux receveurs du Vivarais de payer les pensionnaires de l'État; — soumettant les biens des roturiers, des gentilshommes et des autres à divers impôts; — concernant la contestation de messire Louis de Montlor avec dame Christine Daguère, comtesse de Sault et dame Gabrielle de la Pallu, au sujet de la succession de feu Florie de Montlor. — Lettres, mandements, règlements et ordonnances de MM. de Montmorency et de Ventadour, concernant la punition des crimes et maléfices du sieur de La Tronchière; enjoignant au bailli du Vivarais de faire faire la garde bourgeoise par les habitants des villes et bourgs du pays et de les contraindre au besoin par l'amende et la prison; — défendant aux députés et syndic de ce pays de recevoir aucune compagnie de gens de guerre dans leurs villes sans une commission expresse de Sa Majesté et aux consuls et collecteurs de payer leurs tailles à autre qu'au sieur de Bonnas; — ordonnant à M. de Chambaud et à tous autres gentilshommes de se saisir des fauteurs de désordre et de les faire punir par la justice; — prescrivant aux seigneurs et gentilshommes d'aller se mettre sous le commandement du duc de Montmorency dans l'armée du Roi avec leurs chevaux, armes et bagages; — rétractant les commissions d'ordonnances relatives à la prise du fort d'Ailhon; — exemptant le sieur Plates, de Villeneuve-de-Berg, du logement des gens de guerre; — réglant le taux des vivres, le cours des monnaies, la valeur et la démonétisation des pignatelles; — relatifs à l'abolition du subside; — mettant sous la protection et sauvegarde du Roi, le sieur Chalendar, lieutenant au siége royal de Villeneuve-de-Berg, sa famille et ses biens, et les exemptant de toute foule. — Articles relatifs : à la trêve accordée entre les ducs de Joyeuse et de Montmorency touchant le labourage dans le Languedoc; à la trêve générale de trois mois et à sa prolongation pendant le mois de décembre 1593; à celle du mois de janvier 1594, accordée entre les députés du Vivarais et le sieur de Montréal, et à celle accordée à ce dernier par Mgr de Montmorency pour l'année 1594; à la trêve générale du 23 septembre 1595; — Actes du syndic et des députés du Vivarais concernant les impositions du pays, le maintien de l'ordre, l'armement et la garde des villes closes, des places fortes, des châteaux et des maisons de campagne par les seigneurs intéressés. — Lettres d'appel obtenues de la Cour des Aides de Montpellier par les habitants catholiques de la ville d'Aubenas contre les consuls et ceux de la religion de cette ville, au sujet des tailles. — Suppliques et requêtes adressées au Roi, à son conseil et à Mgr de Montmorency : par les habitants de Privas, réclamant l'uniformité des poids et mesures pour les grains,

farines et châtaignes; par maître Jean Plates, de Villeneuve-de-Berg, au sujet de son emprisonnement à Aubenas par le sieur Sarlas, lors de la prise de cette ville; par Louis Chalendar, lieutenant au siége royal de Villeneuve-de-Berg, faisant connaître le mépris que font ceux de la religion prétendue réformée de cette ville, des édits et ordonnances relatifs au rétablissement de la religion catholique, et demandant l'autorisation de transporter le siége de la justice en toute autre ville, jusqu'à ce qu'ils aient prouvé pendant six mois leur obéissance à Sa Majesté. — Lettres de doctorat, de baccalauréat et de licence en faveur de MM.: François Boucher, de Largentière; noble Gabriel de Barjac; noble Daniel Desserres, sieur du Pradel; Daniel Bechonet et Jacques Lafaysse; Daniel Vincent, de Montélimar; Jacques d'Olivier, Guillaume Barbier, Jacques des Arnaud, Pierre Flaucher et Jacques-Nicolas, de Villeneuve-de-Berg; Louis Lafaye; André, Lambert et Jean Fournier de la ville d'Aubenas. — Actes d'achat du greffe de Villeneuve-de-Berg par le marquis de Montlor. — Testament de sieur Daniel Dufaure, du bourg Saint-Andéol, partant pour le service du Roi au pays de Flandre, en faveur de ses deux frères Andéol et Jacques Dufaure.

B. 70. (Registre.) — In-4°, 363 feuillets, papier.

1007-1617. — Livre du Roi pour la cour royale de Villeneuve-de-Berg, où sont enregistrés les mandements et commissions de Sa Majesté de 1601 à 1617. — Lettres patentes, déclarations et ordonnances du Roi: concernant la création de foires et marchés en la ville d'Aubenas et dans les lieux du Teil et de Saint-Remèze; — faisant défense de porter arquebuse, pistoles et petits pistolets, et de faire des levées de gens de guerre; — défendant d'aller au pays de Savoie; — relatifs à la pacification des troubles, à l'édit de Nantes, au licenciement des troupes, à la prohibition des duels; — confirmant les priviléges accordés à l'abbé de Mazan et aux manants et habitants de Villeneuve-de-Berg; — donnant commission à M. David Leynaud de rechercher et de visiter les léproseries; — nommant provisoirement Louis Montgrand régisseur et gouverneur des biens de l'abbaye de Cruas; — autorisant le mariage de Josué Boyron, de Saint-Pons, avec Marie Audouarde, sa cousine, remuée de germain. — Vidimus d'un acte d'hommage fait en l'année 1007 par noble Bertrand de Saint-Montant, seigneur dudit lieu, en faveur de Giraud Audigier, du bourg Saint-Andéol, enregistré à la requête de maître Mosnyer, lieutenant de juge à la cour royale de Villeneuve-de-Berg. — Lettres missives et écritures privées pour noble Laurent de Vèze, sieur du Teil, avec l'acte d'avération et de reconnaissance desdites missives et écritures privées, fait à Grenoble par messire Bertrand de Plovier, sieur Desserres et par demoiselle Gasparde de Plovier, sa fille, femme du sieur du Teil. — Lettre du roi Louis XIII, adressée au duc de Ventadour, lui annonçant la mort du roi Henri IV, son père, suivie de deux ordonnances du même duc pour maintenir le peuple en paix dans son gouvernement du Langedoc. — Autre ordonnance de Mgr de Ventadour prescrivant aux garnisons et gardes bourgeoises de cesser leur service dans les lieux et places soumises à l'obéissance du Roi. — Ordonnances de Mgr de Montmorency: révocant un lieutenant de prévôt en Vivarais; — prohibant la sortie des armes de son gouvernement de Languedoc. — Commissions d'offices de notaire de maîtres: Étienne de Serres, de Villeneuve-de-Berg; Merle, des Vans; François Taranget et Michel Griffon, de Largentière; Jean Bellidan, praticien de Chassiers; Pierre Morier, de Meyras; François Montanier, de Saint-Alban-sous-Sampzon; Jacques Alamel, de Chassiers; Jean Pascal, de Balbiac; Jean-Bertrand des Arnaud, du lieu du Teil; André Vézian, de Sanilhac; Simon-Pierre Salomon, d'Antraigues; Christophle Raoux, d'Aubignas; Jean Faure, de Tournon; Jean Marfoure, praticien, de Dianoux, paroisse de Saint-Bauzile; Marin Brousse, Pierre Dusserre et Marin Dussault, de la ville d'Aubenas; Laurens Dupré, de Lavoulte; Jean Faure, de Valviguères; Louis Regard, de Saint-Cierge, mandement de Saint-Fortunát; François Issartel, de Burzet; David Fombonne, de Villeneuve-de-Berg; Pierre Duroux, de Marcols; Pierre Fargier, de Montpezat; Charles Durand, de La Grézière, paroisse du Gua. — Lettres de doctorat pour: Jacques d'Olivier, de Villeneuve-de-Berg; d'Olivier Colomb, de la vile d'Aubenas; de Serres, fils d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel; Bertrand de Lacombe, de Burzet; Jean de Justet, de Vals; Jacques Darcons, de Villeneuve-de-Berg; Jean Rostaing, de la ville de Largentière, etc.

B. 71. (Registre.) — In-4°, 530 feuillets, papier.

1581-1633. — Livre du Roi pour la cour royale de Villeneuve-de-Berg, où sont enregistrés les mandements et commissions de Sa Majesté, de 1619 à 1633. — Lettres patentes, déclarations, édits et ordonnances du Roi: portant défense à tous habitants de servir hors du royaume, sans sa permission; de faire des levées de gens de guerre sans son consentement; — rétablissant le siége royal du bailliage de Villeneuve-de-Berg; — défendant de trafiquer dans le Levant et en Barbarie; — établissant la maîtrise et la jurande des apothicaires; — concernant la pacifica-

tion; — prescrivant des poursuites rigoureuses contre ceux qui se joindront au parti des Anglais; — amnistiant le sieur de Rochessauve et autres habitants du même lieu; — abolissant la religion prétendue réformée; — portant règlement sur le luxe et le superflu des habillements; — accordant à messire Melchior de Vogué, seigneur de Rochecolombe, en compensation de la somme de 31,900 livres que les actes d'hostilité de ceux de la religion prétendue réformée lui ont fait perdre, les biens délaissés en Vivarais par les religionnaires jusqu'à concurrence de ladite somme. — Arrêts : du Conseil d'État autorisant le libre débit des vins du Vivarais et du Dauphiné dans l'une et l'autre province; — du Parlement de Toulouse, faisant défense aux habitants de Privas et des environs de se réunir en armes pendant la nuit sous prétexte de chasser ou de pêcher; — portant que les séances de justice de Nîmes sont transportées à Beaucaire. — Ordonnances : du connétable de Lesdiguières, prescrivant au prévôt de la maréchaussée de publier l'édit de pacification dans les villes de Privas et du Pouzin, de recevoir le serment de fidélité et d'en dresser procès-verbal en la manière accoutumée; prohibant le port d'armes à feu; — du duc de Montmorency, défendant la levée des gens de guerre; amnistiant la reine mère, le comte de Soissons et leurs adhérents; — de Henri de Lévy, comte de Lavoulte, pour faire cesser les désordres arrivés à Privas et dans les environs; — de M. de Machault, conseiller du Roi et intendant de justice et finances du Languedoc, au sujet des plaintes portées à l'occasion des troupes qui se trouvent dans cette province pour le service du Roi; — du maréchal de Laforce, faisant défense aux gentilshommes, soldats et autres de faire des levées d'hommes, d'établir des garnisons, d'entrer dans les villes et châteaux, de lever des contributions, avec injonction aux officiers de justice de poursuivre les contrevenants. — Prestation de serment de fidélité au Roi par le seigneur de Montréal et par les consuls de Villeneuve-de-Berg. — Composition accordée par le duc de Montmorency au sieur Chambonet, capitaine commandant pour le parti protestant le lieu et la tour de Vals, en raison de sa soumission à l'obéissance du Roi. — Achat du greffe de la cour royale de Villeneuve-de-Berg par noble Gaspard Masclary, conseiller et secrétaire du Roi — Provisions d'offices : de lieutenant principal de bailli au siége de Villeneuve-de-Berg, pour Me Michel Blachière de Rodeyron, docteur en droit, de la ville d'Aubenas; — de juge au même bailliage, pour MM^{es} Pierre Tardieu et Jacques d'Olivier; — de procureur postulant, pour MM^{es} Christophle Raoulx, François Cros, François Ozil et Jean Jouve; — de notaires, pour MM^{es} Pierre Chabassut, d'Aubenas; Lachan, de Lussas; Sabatier Chambaud, de Baix-sur-Baix; Charles Pizon, de Saint-Andéol-de-Bourlenc; Jacques Chambon, de Saint-Apollinaire-de-Gluiras; Claude Dusserre, du lieu de Gras; Louis Bertrand, praticien, de Valgorge; Daniel Alamel, de Chassiers; Jacques Roussel, de Joyeuse; Claude Taranget, de Tauriers; Jean Veyrenc, de Villeneuve-de-Berg; Claude Hébrard, de Laligier; Jean Delichères, de Saint-André-Lachamp; Abraham Rioufol, du lieu de Rioufol, mandement de Gluiras, en remplacement de son frère assassiné; Jean Rossi, de la ville de Lavoulte; David Champ, de Saint-Pierreville; Antoine Bouchard, du Pont de Fromentières; Jean Garde, d'Arlebosc; Pierre Amblard, de Saint-Montant; Jean Chaudruc, de Bourg-Saint-Andéol; Privat Barbut, de Sablières; Jean Desserres, en remplacement d'Antoine Desserres, de Villeneuve-de-Berg; Mathieu Astier, d'Aubignas; Jacques Eschallier, de Thueyts; Samuel Deydier, de Lanas, en remplacement de Claude Deydier, son oncle, décédé; Thomas Bertrand, de Valgorge; Jean Charousset, de Saint-Alban-sous-Sampzon; Jean Bellet, de Joyeuse; Jean Bardin, de Saint-Laurent-les-Bains; François Liotard, de Saint-Barthélemy-le-Meil; Timothée Mathieu, de Jaujac; Blaise Justamont, de Sauveplantade; Paul Arnaud, de Burzet; Pierre Marsal, d'Issamoulenc; Jean Charre, praticien, de Boulogne, en remplacement d'Isaac Combe, de Privas.

B. 72. (Registre.) — In-4°, 267 feuillets, papier.

1565-1646. — Livre du Roi. — Insinuations faites au siége royal de Villeneuve-de-Berg du 20 septembre 1639 au 20 avril 1646 (incomplet). — Déclarations et lettres patentes du Roi : portant confirmation des édits en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée; — prolongeant le délai fixé pour la conversion des pièces d'or légères en pièces de poids et la démonétisation des premières jusqu'au dernier jour de septembre 1640, et graciant les personnes accusées d'avoir rogné, altéré, fabriqué et mis en circulation lesdites pièces légères; — réhabilitant et mettant sous sa sauvegarde maître Claude Fayon, notaire royal et procureur juridictionnel de Privas; — autorisant messire Charles de Suze, abbé commendataire de l'abbaye de Mazan, conseiller et aumônier du duc d'Orléans, à poursuivre le payement de ce qui est dû à ladite abbaye par toutes les voies légales, par la vente des biens et l'emprisonnement des débiteurs; — concernant le privilége des personnes commises pour faire des collectes pour les esclaves au nom des PP. de Notre-Dame-de-la-Merci. — Arrêt du Conseil d'État portant que tous les douzains marqués ou non qui se trouvent dans le

royaume auront cours forcé pour 15 deniers. — Provisions : de gouverneur de Villeneuve-de-Berg, en faveur de maître Aimé de Clastrevieille; — de baile et régent des terres de Mgr de Brizon, au profit de maître Jean Roussel, notaire royal, à Dompnac. — Offices de notaire octroyés aux dénommés ci-après : Jean Saunier, de Rochemaure, à Meysse; Herail Malzieu, de Vallon, à Saint-Germain; Paul de la Pize, au Cheylard; Louis Chirol, du Cheylard, à Boulogne; François Ardouin, praticien, de la ville basse de Montpezat, à Aubenas; Claude Devès, à Saint-Montant; Joachim Raoux, de Villeneuve-de-Berg, à Mirabel; Noé Borbail, praticien de Planzolles, à Ribes; Jacques Plaignol, à Faugères; Jean Guigon, à Saint-Julien-du-Serre; Pierre Maspetit, de Jaujac, à Saint-Alban; Jean Deydier, à Chomérac; Antoine Picaud, de la ville d'Aubenas, à Joyeuse; Antoine Pascal, de Saint-Gineys-de-Bauzon, à Lablachère; Paul Guilhon, praticien, de la paroisse de Saint-Martin-le-Supérieur, à Tournon-lès-Privas; David Coulet, praticien du Pouzin, à Lavoulte; Peschier, de Vallon, à Joyeuse; Daniel Daisac, praticien, à Thueyts; Alexandre Serrepuy, à Mézilhac; Antoine Durand, à Ajoux; François Giraud, à Saint-Sauveur-de-Dornas; Pierre Lacombe, à Barrès; Bernard Dupuy, à Viviers; Louis Bourzes, à Thines de Malarce; François Bellidentis, à Chassiers; Louis Saboul, à Saint-Laurent et Lussas; Claude Bellidentis, à Jaujac; Etienne Issartel, à Burzet. — Lettres de doctorat accordées à maîtres : Jacques Dussère, de la ville d'Aubenas; Louis Brian, sieur de Miraval, de Viviers; Jean Barbon, sieur de Castelplane, de Monestier. — Requête présentée par M. de Vogué à Mgr le prince de Condé, au sujet de l'ordonnance de ce dernier relative au règlement des gens de guerre du régiment de Conty, en garnison dans le Languedoc. — Sauvegarde donnée par Mgr de Tournon à maître Antoine Dusault, avocat au Parlement de Toulouse, à cause des craintes de ce dernier par suite de son procès avec Claude Dusault et Simon Sauvage. — Échange entre monseigneur le cardinal duc de Joyeuse, abbé commendataire de l'abbaye des Chambons et noble François de Clastrevielle, seigneur de Concoules, du domaine de Sémolines, contre celui de Concoules, avec l'autorisation de la cour de Rome.

B. 73. (Registre.) — In-4°, 990 feuillets, papier.

1571-1663. — Livre du Roi. — Insinuations faites au siége royal de Villeneuve-de-Berg, du 20 avril 1646 au 27 avril 1663. — Lettres patentes, déclarations, édits et ordonnances du Roi exemptant : du logement des troupes la maison et la métairie du sieur Faucher, commissaire d'artillerie et ingénieur des armées du Roi, situées près Villeneuve-de-Berg; du droit de péage, du logement militaire et de toutes charges publiques, les Frères Mineurs de l'ordre de Saint-François, avec autorisation de nommer aux juridictions ordinaires leurs administrateurs, syndics et pères spirituels; — interdisant l'élection des chefs de la jeunesse, sous peine pour les élus qui exerceront ces pouvoirs, d'être considérés comme perturbateurs; — nommant maître Charles d'Olivier, juge viguier, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Villeneuve-de-Berg, et Georges de Vogué bailli du Vivarais; — confirmant les règlements faits entre les officiers et magistrats au Présidial de Nîmes et ceux des bailliages du Vivarais, au sujet des attributions de ces derniers; — faisant défense à tous sujets d'obéir, en quoi que ce soit, à Mgr le duc d'Orléans, au comte du Roure et à Daubijoux, gouverneurs et lieutenants en Languedoc et prononçant une amnistie générale; — autorisant: noble René Durand, sieur de Lierne, à se marier avec sa cousine-germaine, damoiselle Marguerite de Brus; sieurs de La Faysse, maréchal de bataille, et du Fargier, capitaine, à porter l'épée dans la ville et le pistolet à la campagne. — Provisions d'offices : de lieutenant principal de bailli au siége de Villeneuve-de-Berg, en faveur de Jean Blachère, de Roudeyron; de juge au même siége, pour Pierre Tardieu et Louis Brian, de Mirabel; de lieutenant de prévôt en Vivarais, au profit d'Alexandre Dautheville, de Lavoulte; de notaire royal, aux dénommés ci-après : Claude Bellidentis, à Chassiers; Jean Santel, Étienne-Jacques Nicolas, Jacques Escharavil, Simon Dubois, Nicolas Jeune, à Villeneuve-de-Berg; Abraham Sabatier et Jean Bernard, à Ruoms; Paul Bruschet, Jacques Mondon, à Baix; Claude Taranget et Gaspard Maspetit, à Jaujac; Alexandre Étienne, à Burzet; Hélie Dupré, Jean Tailhand, Benoit Champalbert, à Meyras; Vidal Baume, François Breton, Jean Griffon et Étienne Boyer, à Ailhon; Antoine Cayres, à Antraigues; Jean Boët, François Gache, Jean Bellet, Étienne Roux, Jean Verdier, à Joyeuse; Jean-Baptiste Guilhon et Étienne Chambon, à Aps; Jacques Neirand, Simon Genton, à Thueyts; Maurice Marin et Alexandre Bourdier, au Cheylard; Claude Haond, aux Sagnes; Pierre de Rocles, à Rocles; David Combe, au Villard, paroisse de Burzet; Pierre Chambon, à Tournon-lès-Villeneuve; Antoine Combaluzier, à Saint-Jean-de-Pour-Charesse; Jean-Hébrard-Étienne Taranget et Jacques Tholose, à Largentière; Christofle Valette, à Lavilledieu, Saint-Andéol-de-Berg et Saint-Maurice; Charles Cambert, au Pouzin; Nicolas Sevenier, à Lussas; Charles Croze, au lieu de Lachamp; Isaac Sabatier et François Massot, à Lagorce; Antoine Champalbert, Étienne Leyral, à Aubenas;

Étienne Chabassut, à Lablachère; Pierre Delauzun, Constantin Guibourdenche, à Vals; Jean-Pierre Praneuf, Simon Labeille, à Mariac; Antoine Dupuy et Étienne Chamontin, à La Baume; Jacques Crumière, à Beaumont; François Gache, à Balbiac; Pierre Giraud, au Bas-Balbiac; Jean Rast, à Beauchastel; François Ferry, à Berzème et Saint-Gineys-en-Coiron; Simon Dubois, à Labastide; Étienne Motte, à Rozières; Jean Durand, à Saint-Marcel-d'Ardèche; Rolland Chambon à Saint-Péray; Antoine Charre, à Boulogne; Olivier Degors et Noé Hébrard, à Viviers; Jacques Borie, à Privas; Jean Suchet, à Joannas; François Vernet, à Saint-André-Lachamp et Planzolles; Jean Bernard, au lieu de Puaux, paroisse de Saint-Pierreville; Bertrand Pigier, à Valgorge; Jean Darnaud, à Saint-Pierreville; Jean-Pierre Salomon, au Gua; Jacques Bresson, à Marcols; Louis Brunel, à Saint-Remèze; Claude Freydier, à Saint-Alban et au Pouzin; Jacques Blanc, à Cougourdas et autres lieux circonvoisins; Claude-François Charrier, à Borne; Joachim Meynier, à Dalbon; Antoine Gandon, à Rochemaure; Louis Tastevin, à Ribes; Paul Cornet, à Miraval; Guillaume Bellidentis et Rouchon, à Prunet; Jean Selvy, à Chalancon; Jean Lyoures, à La Souche; Pierre Courtial, à Chanéac et Saint-Martin; Jean Martin, à Gluiras et Vinares. — Arrêts du Conseil d'État : exemptant de toutes charges publiques les révérends pères de Notre-Dame-de-la-Merci et tous ceux qu'ils emploieront à quêter pour la rédemption des captifs en Turquie; — de la cour et chambre des édits de Castres, interdisant à ceux de la R. P. R. le chant des psaumes. — Jugement de la Cour Présidiale de Nîmes, ordonnant que ceux de la R. P. R qui ont pris les armes soient poursuivis comme séditieux, rebelles et perturbateurs du repos public. — Arrêts et ordonnances du Parlement de Toulouse et de la Cour Royale de Nîmes : ordonnant la mise en liberté de noble André de La Faysse et la restitution de tout ce qui lui avait été enlevé pour cause de prétendus crimes; — maintenant au bailli du Vivarais la juridiction sur le territoire de l'évêché et du chapitre de Viviers, et déboutant ces derniers de leur demande; — interdisant à toute personne le port d'armes, tant en ville qu'à la campagne. — Lettres de doctorat octroyées aux dénommés ci-après : messire Blachère, chanoine de Notre-Dame-des-Plans; maîtres Pierre Bruny, François Valleton, Anne de Colomb, Guillaume Dubreton, Daniel-Barthélemy Dusault et François Veyrenc, d'Aubenas; Jean Valentin, Antoine Leglise, Jacques Tardieu, Guillaume Rigaud, Étienne-Jacques Nicolas, Guillaume Gascon, Scipion d'Ozil, Charles d'Olivier, Étienne Raoulx et Jacques Veyrenc, de Villeneuve-de-Berg; Alexandre Tabouct, de Joyeuse; Louis de Laborye, de Vallon; François Béchon, de Saint-Pons; Jean Blachère, de Roudeyron; Gabriel Pizon et Louis du Bénéfice, de Boulogne; Jean Maty, d'Aulueyre; Claude du Bouchet et Jean de Largier, de Largentière; Jean Giraud et Jean-Baptiste Guilhon, de Saint-Jean; Charles Teyssier, sieur Desportes, de Meyras; Jean-Baptiste Brunel, de Bourg-Saint-Andéol; Chalabreysse, sieur de Galimard, de la paroisse de Genestelle; Antoine Gontier, d'Antraigues; Esprit de Tourre, de Viviers; Antoine Perrotin, sieur de Marichard. — Lettres de noblesse accordées à Pierre Tardieu, juge au siége de Villeneuve-de-Berg. — Contrat de mariage de messire Alexandre de Bénéfice de Cheylus, seigneur et baron de Cheylus et autres places, habitant à Mauras, avec damoiselle Isabeau de Laurens, de la paroisse de Freyssenet. — Don des biens confisqués à François Teyssier, meurtrier du baron des Eperviers, fait par Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, à Jean Chabrus, son valet de chambre et cession des mêmes biens à sieur Jacques Teyssier, cadet, des Portes. — Requêtes adressées au bailli et juge du Vivarais : par divers à l'effet de contraindre M. Gascon, avocat, à rendre les pièces de procès qui lui ont été communiquées; par les Frères Mineurs d'Aubenas, afin d'obtenir le payement d'une messe de morts et d'une absoute fondées à perpétuité dans l'église de leur couvent par Pierre Bauzon, notaire, et sa femme.

B. 74. (Registre.) — In-4°, 513 feuillets, papier.

1709-1742. — Livre du Roi. — Insinuation faites au siége royal de Villeneuve-de-Berg pendant les années 1727 à 1742. — Ordonnances, déclarations, lettres patentes et édits du Roi : relatifs à la nature, à la forme, aux charges et conditions des donations; — concernant : les cures et autres bénéfices à charge d'âmes; la manière de tenir les registres des baptêmes, mariages et sépultures; les dispositons testamentaires; la fabrication des bouteilles et carafons de verre; le faux principal, le faux incident et la reconnaissance des écritures en matière criminelle; les évocations et les règlements de juges; — expliquant de quelle manière doivent être exécutées les bulles des papes contre le jansénisme et la constitution *Unigenitus*; — faisant défense de saisir les feuilles de mûrier dans la province de Languedoc; — rétablissant les offices de gouverneurs, lieutenants du Roi, majors, maires, lieutenants de maire et autres officiers des hôtels de ville; — renouvelant les défenses faites aux nouveaux convertis de reprendre leurs biens sans permission; — ordonnant la suppression d'un écrit intitulé : *Mandement de monseigneur l'évêque de Saint-Papoul;* — portant règlement : pour la teinture des laines destinées aux tapisseries et à la fabrication de la

serge; pour la juridiction du Parlement de Toulouse, de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier et autres tribunaux et siéges du Languedoc; pour les hôpitaux et maisons de charité; pour la fabrication des ouvrages de chaudronnerie; — supprimant la charge de premier président et celle de huit présidents au Grand Conseil; — déclarant que tous les sujets du roi de Pologne, dans les États de Lorraine, seront réputés naturels français; — exemptant de tout droit les blés, grains et légumes qui entreront en France; — établissant des démonstrateurs en chirurgie dans la ville de Montpellier. — Provisions d'offices : de bailli du haut et bas Vivarais, en faveur de messire Joseph-Sébastien Deserre, en remplacement de Silve-François de Paule, comte de Vogué, démissionnaire; — de conseiller du Roi, juge lieutenant général au siége de Villeneuve-de-Berg en faveur d'Antoine Barruel; — de lieutenant principal au même bailliage, en faveur de maître Bruno Saboul en remplacement de maître Jean Saboul, son père; — de procureur du Roi, pour M. Joachim Delière; — de notaire royal pour maîtres : Jean-Louis Michel, au village de Gras; Jacques Tolose, à Vals; Pierre Barre, à Séneschas, diocèse d'Uzès; Pierre Arnaud, à Burzet, en remplacement de Jean-Baptiste Arnaud; Pierre Broas, à Valgorge; Pons Blanchon, au Pouzin; Jean Deschandol, à Vals; Étienne Selvy, à Saint-Pierreville; Claude de Burine, au Cheylard; Joachim Dousson, à Saint-Paulet-de-Caissen; François Julien, François-Louis Bouchon et Alexandre Regard, à Villeneuve-de-Berg; Jean-Christophle Verlies, à Saint-Jean-Chambre, mandement de Chalancon; Paul Péallet, au lieu d'Albon, paroisse de Saint-Julien-d'Orcival; François Avias, à Meyras; André Lherme, au Pouzin; Christophle Chalabreysse Galimard, à Saint-Étienne-de-Boulogne; Pierre Delaigue, à Saint-Marcel-d'Ardèche; Jean Bosc, à Thueyts; Esprit-Joseph Brunel et Étienne Servier, à Bourg-Saint-Andéol; Pierre Freydier, à Vallon; Adrien d'Abrigeon, à Saint-Alban-sous-Sampzon; Jacques Rouvière, à Largentière; Théophile Dumas et Claude-Louis Blachière, à Aubenas; Pierre Champanhet et Joseph-Jean Sevenier, à Saint-Andéol-de-Bourlenc; Louis-Grégoire et Pierre Grel, à Privas; Pierre Brun et Claude Chambon, à Montpezat; Jacques Cornet, à Jaujac; Antoine Bayle, à Rochemaure; Pierre Lafont, à Ajoux; — de châtelain, pour Antoine Belin de Larréal, au Pouzin; — de maire, pour maître Pierre Massis-Cuchet, à Saint-Étienne-de-Mélas et au Teil, en remplacement de maître Jean Cuchet; Barthélemy Laforêt, à Joyeuse; Charles Roussel, à Aubenas; — de marguilliers quêteurs, en faveur de la rédemption des captifs, pour : Jean Cornuscle, à Aubenas; Louis Boyer, à Lussas; Guillaume Constant, à Saint-Étienne-de-Fontbellon; Jacques Dupré, à Mirabel; Barthélemy Gourdon, à Saint-Gineis; Jean-Baptiste Giry, à Saint-Thomé. — Actes de réception en qualité d'avocat au siége de Villeneuve-de-Berg pour MM. : Vincent Rigaud de ladite ville; Bruno Saboul et Just-André Daizac, de Thueyts. — Provision de père spirituel des Récollets, de Privas, en faveur de Pierre-Jacques Mège, marchand de soie, de ladite ville. — Résignation du prieuré de Vernoux au profit de dom Camille Huvet par messire Pierre Huvet, son frère, avec l'acte de prise de possession. — Arrêts du Parlement de Toulouse : prohibant la chasse en tout temps à ceux qui ne possèdent pas la justice ou des fiefs nobles ou qui ne sont pas imposés à la taille; — défendant aux seigneurs justiciers, d'entrer dans les assemblées des villes et communautés dont ils sont seigneurs et d'assister aux délibérations qui y sont prises, sous peine de 1,000 livres d'amende; — réformant une sentence des capitouls de Toulouse en ce quelle réduisait les épices taxées dans les conclusions du procureur du Roi; — ordonnant la suppression d'un mandement de l'évêque de Saint-Pons, d'un libelle ayant pour titre : *Lettre d'un docteur de Sorbonne à un évêque de province;* — désignant le lieu de résidence des officiers et procureurs des siéges présidiaux depuis le 1er septembre jusqu'à la Noël de chaque année; — fixant du 10 au 30 novembre le délai pendant lequel pourront être prises les incriptions d'étudiant en droit; — portant règlement pour la conservation des registres de notaires et des cadastres; pour les petites écoles; pour les pâturages; pour les élections consulaires et les élections politiques des communautés; — faisant défense aux officiers du Présidial de Nîmes, d'excéder la compétence qui lui est attribuée. — Arrêts du Conseil d'État : faisant défense de planter des vignes; — concernant le payement des salaires des témoins, médecins, chirurgiens et autres.

B. 75. (Registre.) — In-4°, 287 feuillets, papier.

1555-1751. — Livre du Roi. — Insinuations faites au siége royal de Villeneuve-de-Berg, du 26 juillet 1742 au 13 août 1751. — Déclarations, édits, ordonnances du Roi; concernant : les huissiers et sergents royaux; la marine; les grands maîtres des eaux et forêts; les insinuations ecclésiastiques; les substitutions; la suppression du 10e et la levée du 20e; — portant défense de saisir les bestiaux dans la province de Languedoc, pendant six années; — accordant l'hérédité aux contrôleurs généraux des finances, aux officiers des greniers à sel, aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales; — augmentant

la finance et les gages des officiers des chancelleries du royaume ;— dispensant à l'avenir ceux qui acquerront les offices de chevalier d'honneur des bureaux des finances de faire preuve de noblesse ; — prescrivant le rétablissement du droit de 1 sol 6 deniers sur chaque jeu de cartes ; — établissant des marques sur les objets de cuivre ; — créant des inspecteurs et des contrôleurs, des maîtres et gardes dans les corps des marchands ; — relatifs : aux ouvriers et compagnons qui quittent les fabriques et manufactures pour aller travailler ailleurs ; à la suppression de certains degrés de juridictions ; à la nobilité et à la roture des biens-fonds ; — renouvelant les défenses faites d'établir aucun collége, séminaire, établissement religieux, quel qu'il soit, sans l'autorisation de Sa Majesté ; — défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission ; — renouvelant les défenses faites aux Cours de Parlement de recevoir l'appel des sentences rendues en dernier ressort par les Présidiaux ; — prohibant la mendicité ; — conférant divers avantages aux officiers qui se sont distingués dans les armées par leur zèle et leur courage. — Provisions d'offices : de conseiller du Roi, maire ancien mi-triennal en faveur de : Jacques Cornet, à Rochemaure ; — Jean-André Ferratier, au Cheylard ; — René Ladreyt, à Privas ; — Joseph Bouvier, à Viviers ; — Jean-Louis Roudil, à Villeneuve-de-Berg ; — Charles Lambert, au Pouzin ; André Delisle-Bouchon, au Pouzin ; — de secrétaire greffier pour Jean-Antoine Blachier, à Privas ; — Louis Prat, de Montpezat ; — Jean-Louis Dussargues, à Lablachère ; Jacques Freydier, à Pranles ; — de notaire, pour maîtres : Pierre Lafont, à Marcols ; — Jacques Serres, à Pranles, en remplacement de Paul Darnaud ; — Jean-Baptiste Cornet, à Mirabel ; — Jean Boisson, à Labastide-de-Virac ; — Louis Jallac, à Mariac ; — Jean-François-Elzéar Saléon, au Cheylard ; — Paul-Louis Sainte, à Tournon et Lyas ; — Jacques-Antoine Garcin, à Viviers ; — Jean-Antoine Ginhoux, à Chomérac ; — Jean-Louis Marcon et Jacques Riou, à Vals ; — Charles-Antoine Reymondon, au lieu de Puaux, paroisse de Saint-Pierreville ; — Charles Arnaud, à Ajoux ; — Jean-Jacques Chalamon, à Privas ; — Jean Chirouze, à Saint-Apollinaire-de-Gluiras ; — Jean Salel, à Lablachère ; — Louis Lespinasse, à Bourg-Saint Andéol ; — Jean Boisson, à Villeneuve-de-Berg, en remplacement de Simon-Pierre Boissière-Rabaniol ; — Pierre Chalas et Louis-Hippolyte Béraud, à Montpezat ; Louis-Hyacinthe Béraud, à Saint-Martin-de-Mayres ; — François Gros, à Aubenas ; — Jean-Théophile Dumas, à Vesseaux ; — Alexandre-Philippe de Lacrotte, à Mirabel ; — Jean Comte, à Saint-Alban-sous-Sampzon ; — Charles Rey, à Antraigues ; — Jean-Jacques Eymard, à Lavoulte ; — Louis Rivière, à Burzet ; — Jean-François Helly, à Gras et Saint-Vincent ; — Louis Chazel, à Chassiers ; — Jean-Baptiste Masmejean, à Payzac. — Arrêts de la Cour du Parlement de Toulouse : concernant les droits de greffe et réglant le temps pendant lequel les greffiers et leurs commis doivent se trouver aux greffes ; — enjoignant aux magistrats municipaux des villes et lieux du ressort, d'assister aux processions qui s'y font suivant le rit du diocèse ; — faisant défense : à toutes personnes et notamment aux écoliers, de porter l'épée sous peine de confiscation ; — à tous les religieux, liés par des vœux solennels, de faire des acquisitions de biens immeubles et de disposer de ceux déjà acquis ; — enjoignant aux curés et vicaires de publier de trois mois en trois mois, l'ordonnance de Henri II de l'année 1556, et la déclaration de 1708, au sujet des filles ou femmes qui cèlent leur grossesse ; — condamnant aux galères, le nommé Delrieu, imprimeur à Toulouse, accusé d'avoir imprimé des livres contre la religion. — Acte de réception en qualité d'avocat, à la cour de Villeneuve-de-Berg, de Jean-Trophime Taillhand, du lieu d'Antraigues et de Jean-Pierre Pizon, de Boulogne. — Testament de noble Antoine de Merle, de la cité d'Uzès. — Mariage de noble Mathieu de Merle, gouverneur de la ville de Marvéjols, en Gévaudan.

B. 76. (Registre) — In-4°, 282 feuillets, papier.

1751-1765. — Livre du Roi. — Insinuations faites au siége royal de Villeneuve-de-Berg, du 9 septembre 1751 au 10 juillet 1765. — Déclarations, édits, ordonnances et lettres patentes du Roi, concernant : le serment que doivent prêter à Sa Majesté, les archevêques et les évêques à leur avénement à leur siége ; les gages des offices réunis ; la forme des procurations pour résigner des bénéfices ; les droits sur les cuirs ; l'entrée dans le royaume des toiles coton, blanches et imprimées ; les droits sur le sel ; le payement du don gratuit extraordinaire ; les nouveaux convertis ; les colléges qui ne dépendent pas des universités ; les biens vacants des Jésuites ; le cadastre général ; la liquidation et le remboursement des dettes de l'État ; — déterminant l'époque de la cessation du 20e ; — portant réunion des offices de receveur des tailles ; — interprétant la déclaration du 15 janvier 1731, au sujet des contestations entre les curés ou vicaires et les gros décimateurs relativement aux portions congrues ; — rétablissant le 100e denier ; — prescrivant le dénombrement des biens-fonds du royaume ; — déclarant que tous les biens meubles et immeubles donnés, acquis ou légués aux colléges ci-devant desservis par les Jésuites, appartiendront à ces éta-

blissements; — interprétant la déclaration relative à la circulation des grains dans l'intérieur du royaume; — se rapportant au commerce en gros tant au dedans qu'au dehors du royaume. — Provisions d'offices : de bailli d'épée du Vivarais, en faveur de Joseph-Camille Desserres, en remplacement de son père, démissionnaire; de greffier en chef de la cour de Villeneuve-de-Berg, au profit de Louis Heyraud de ladite ville; d'huissier à la même cour, en faveur des sieurs Jean-Pierre Salvignon, Antoine Souche, Jacques Clément, Jacques Aiglon, Chistophle Gamondès et Jean Pastré; de maire, en faveur d'André Rouvière, à Baix; Jean-Pierre Rivière, à Jaujac; Jean-Louis Roussel, à Aubenas; de secrétaire greffier, au profit de Pierre Chalas, à Montpezat; Joseph Verger, à Cruas, et Joseph Ladreyt, à Saint-Privat; de marguillier quêteur, en faveur de la rédemption des captifs, pour Antoine Vallos, à Saint-Maurice-d'Ibie; Antoine Bertoye et Jacques Ozil, à Vileneuve-de-Berg; Jean Bret, à Saint-Germain; Laurent-Eustache Vernet, à Lavilledieu; Joseph Veyrenc, à Saint-Jean-Centenier; Jean Ozil, à Sauveplantade; Louis Morel, à Saint-Martin-d'Aps; André Guigon, à Saint-Pons; de notaires royaux, en faveur des dénommés et aux lieux ci-après : Louis Champanhet, à Saint-Étienne-de-Boulogne; Jacques Cornet, à Genestelle; Pierre Dubois Maurin et Jacques Fabre, à Jaujac; Jean Moulin, à Burzet, en remplacement de Paul Moulin, son père; Jean-François Cade, au Petit-Paris, paroisse de Montselgues; Jean-Louis Morier, à Saint-Jean-de-Pourcharesse; Jean-Pierre Salomon et Jean-Louis Marze, à Saint-Pierreville; Jean-André Jallat, à Pranles; Pierre Riffard et Henri Courtial, à Saint-Vincent-de-Dornas; Louis Chazel, Pierre Riffard et Jacques Dubois Maurin, à Largentière; Pierre Collet et Jean-Simon Chambé, à Villeneuve-de-Berg; Joseph Alamel Mazade et Antoine Brot, à Chassiers; Joseph Teyssier, à Aubenas; Jean Blachère, à Sanilhac; Jacques Dupont, au Cheylard; Joseph Duclaux, à Thueyts; Jean-François Bellet, à Charaix, paroisse de Saint-André-Lachamp; Pierre Pinet, à Chomérac; Claude Vallette-Vialar, à Saint-Fortunat; Pierre Maurin et Pierre Gleizal, à Antraigues; Pierre Dufaut, à Meyras; Bernard fils, à Saint-Alban-sous-Sampzon; Jacques Vallon, à Gluiras; Antoine-Esprit Servier, à Bourg-Saint-Andéol; Jacques Méan, à Mélas; Jean-Antoine Taulemesse Prinsard, au mandement d'Ucel, Saint-Privat et Saint-Julien-du Serre; Jacques Jay et Antoine Terrasse, à Saint-Apollinaire-de-Gluiras; Jacques Michel, à Rochemaure; Nicolas Latour, au Bas-Baubiac; Jean-Pierre Moze, au lieu d'Eyras, comté de Crussol; André-Salomon Duvivier, à Vernoux, Lamastre et au Cheylard; Jacques Delhoste, à Saint-Jean-Centenier; Jean-Louis-Grégoire Fournéry et Raymon, à Saint-Montant; Joseph Lacombe, à Mirabel. — Arrêts du parlement de Toulouse : contre les Jésuites; — condamnant à être lacérés et brûlés, 1° un libelle de l'évêque de Saint-Pons; 2° deux imprimés ayant pour titre, l'un *Lettre pastorale de monseigneur l'évêque de Paris;* l'autre, *Lettre pastorale de monseigneur d'Auch;* — cassant une prétendue ordonnance rendue par le duc de Fitz-james se qualifiant commandant en chef dans la province de Languedoc. — Prestation de serment de François-Charles Genton et de Pierre-Barthélemy Barruel, ci-devant membres de la société de Jésus. — Admission au nombre des avocats de la cour de Villeneuve-de-Berg, de sieur Jean-Baptiste Landreau, de cette ville.

B. 77. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1765-1780. — Livre du Roi. — Insinuations faites au siége royal de Villeneuve-de-Berg, du 18 septembre 1765 au 29 décembre 1780. — Déclarations, édits, ordonnances et lettres patentes du Roi, concernant : l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la suppression des charges municipales, les nouveaux convertis, le droit d'aubaine, les ordres religieux, les conseillers politiques, les juridictions seigneuriales, les défrichements, le payement des dettes des diocèses et comtés du Languedoc, les offices des auneurs et visiteurs des draps, mesureurs de grains, etc.; les congrégations religieuses et l'Université de Toulouse, le droit annuel des offices; — enjoignant au sieur de Jougla, de Saraza, de se transporter incontinent dans toutes les villes et lieux du Vivarais où besoin sera, à l'effet de constater les excès et crimes qui s'y commettent et de presser le jugement et la punition de leurs auteurs; — portant règlement de l'administration de la justice dans le pays de Vivarais et de Gévaudan; — établissant un conseil supérieur à Nîmes, chargé de connaître en dernier ressort de toutes les matières civiles et criminelles; — confirmant aux anoblis leur titre de noblesse et l'accordant à tous ceux qui, depuis 1715, ont rempli des fonctions municipales et autres dans les grandes villes du royaume, moyennant le payement de 6,000 livres et 2 sous pour 100 livres par chacun d'eux; — ratifiant une convention passée avec la duchesse douairière de Saxe, au sujet du droit d'aubaine; — déclarant que les curés qui opteront pour la portion congrue seront tenus d'abandonner leurs rentes et autres revenus d'où qu'ils proviennent; — supprimant le conseil supérieur établi dans la ville de Nîmes; — rétablissant le Parlement de Toulouse; — portant suppression des offices anciens et alternatifs triennaux, mitriennaux des receveurs des tailles,

élections, bailliages, etc.; — transférant à Toulouse le siége de la maîtrise des eaux et forêts; — relatifs aux inhumations; — portant que le collége de Tournon sera desservi par la congrégation de l'Oratoire; — prescrivant aux chanoines auxquels il a été accordé des décorations, à l'exception de ceux du chapitre de Strasbourg, de n'en faire usage sous quelque forme que ce soit, ailleurs que dans l'église de leur chapitre, la ville et la province dans laquelle il est établi; — créant une Sénéchaussée à Villeneuve-de-Berg et supprimant le bailliage de cette ville, ainsi que celui d'Annonay; — défendant d'autoriser la vente et le débit des remèdes aux personnes qui ne seront pas munies d'un brevet. — Provisions d'offices : de procureur apostolique, père et syndic spécial des Récollets d'Aubenas, pour messire François-Antoine-Benoit de Colonne, capitaine de dragons, de ladite ville; — de maire, pour MM. Ladreyt-de-la-Charrière, à Privas; Jean-Pierre Salomon, à Rochemaure; Jean-Jacques Rast, à Pradelles; François Fuzier, à Lavoulte; — de notaire, au profit des dénommés ci-après : Paul-Claude Guinabert, Étienne Aurenge, Jean-Teyssonnier et Joseph-Louis Grel, à Privas; Michel Allègre, à Payzac; Jean-François Dousson, à Saint-Pierreville; Jean-Baptiste Gévaudan, à Labeaume-Sampzon; Louis Lacour, au Pouzin; Joseph Gamon, à Entraigues; Jean-Pierre Lacoste et Jean-Louis Vigne, à Pranles; Jean-François Champalbert et Louis Marcon, à Vals; Étienne Prévôt, à Nieigles; Dominique Mayaud, à Saint-Martin-de-Juvinas; Louis-Vincent Veyrenc et Charles Descours, à Saint-Marcel-d'Ardèche; Barthélemy-Michel Chalamel, à Bourg-Saint-Andéol; Paul Durand, à Thueyts; Jean-François Saléon, au Cheylard; Gilbert Molière-Devienne et Fabien-Gilbert Dupin, à Lavoulte; Antoine Champanhet, François Baratier, Jacques-Jean-Baptiste Espic, Paul Délichères et Louis Blachère, à Aubenas; Pierre Lafont à Marcols; François Buffel, à Tournon-Lyas; Jean-Antoine Milhot, à Saint-Fortunat; Dalamel Bournet et Jean Comte, à Joyeuse; Jean-Pierre Arnaud, à Burzet; Jean-Pierre Dufour, au Gua et à Saint-Martin-de-Gourdon; Aimé Monteil, à Jaujac; Ignace Radal, à Lachapelle; René Biousse, au Pouzin; Louis d'Abrigeon, à Saint-Étienne-de-Boulogne; Jacques Michel, à Mirabel; Jean-François Roux, à Aps; Jean-Pierre Michel, à Saint-Vincent-de-Dornas; René Ollivier, à Viviers; Jean-François Gontier, à Villeneuve-de-Berg. — Admission au nombre des avocats à la cour de Villeneuve-de-Berg de MM : François Lejeune, de ladite ville; Pierre-Dubois Maurin, de Jaujac; Jean-Louis Devès, de Saint-Montant. — Confirmation de provision de l'office de conseiller à la cour de Villeneuve-de-Berg faite par l'abbé de Mazan, en faveur de sieur Pierre-Dubois Maurin, avocat en Parlement. — Arrêts du Parlement de Toulouse : ordonnant aux Jésuites de sortir du royaume, sauf à ceux que leur grand âge empêcherait de voyager à se présenter dans la quinzaine devant les juges royaux à l'effet de faire constater leur position; — portant règlement au sujet des oppositions aux mariages; — prescrivant l'enregistrement de l'édit du Roi qui proroge pour deux ans un second vingtième; — prohibant le port d'armes et la chasse; — portant qu'il sera fait au Roi de très-humbles et respectueuses remontrances touchant le Grand Conseil; — concernant la subsistance des prisonniers; — défendant de tuer les veaux depuis le 1er mars jusqu'à Noël, pendant cinq ans, dans l'étendue du ressort du Parlement de Toulouse; — condamnant le nommé Pierre Coulet à être brûlé vif; — commettant le sieur Barruel, bailli de Villeneuve-de-Berg, et les autres officiers du bailliage supprimé pour rendre la justice en attendant la nomination des magistrats de la Sénéchaussée nouvellement créée.

B. 78. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 7 sceaux en cire; 76 pièces, papier.

1673-1789. — Actes de vente, enquêtes de bonne vie et mœurs, brevets de nomination, extraits des registres du bailliage de Villeneuve-de-Berg, concernant les provisions d'office de notaire des dénommés ci-après : Jacques Terrasse, Jean Teyssonnier, Louis Jallat-Lachièze, Pierre Penot et René Baruel en résidence à Privas; Jean-Louis Blanchon, au Pouzin; Joseph-Louis Grel, à Chomérac; Raymond Bremont, à Villeneuve-de-Berg; Jacques-Antoine-Salomon Colombier et Joseph Gamon, à Antraigues; Jean-Louis Chabal et Claude-Arnaud Coste, à Saint-Pierreville; Simon Charre et Pierre-Antoine Ladam, à Rochemaure; Jean-François Dousson, à Saint-Gineis-Lachamp, Jean-Antoine Taulemesse-Prinsard et Joseph Teyssier, au mandement d'Ucel, Saint-Privat et Saint-Julien-du-Serre; Pierre Guérin, à Saint-Pierre-de-Colombier; Jacques Michel, à Mirabel; Ignace Radal, à Lachapelle; Jean-Louis Vigne et François Richer, à Pranles; Jean-Baptiste Dumas, à Vesseaux; Thomas Molière et Fabien Dupin, à Lavoulte; Barthélemy Ducros, à Charmes; Jean-Jacques Maurin, à Saint-Étienne-de-Boulogne; François Baratier et Baptiste Espic, à Aubenas; Jean-Louis Veyrenc, à Saint-Marcel-d'Ardèche; Dominique Bouzon et Dominique Barre, à Viviers; Pierre Charret, Jacques Boulle et Simon Madier, à Bourg-Saint-Andéol. — Lettres de dispense d'âge délivrées à Pierre Saunier, de Saint-Fortunat, par le roi Louis XVI, pour l'exercice des fonctions de notaire.

B. 79. (Registre.) — In-4°, 521 feuillets, papier.

1568-1576. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de maître Vidal Alison, du lieu d'Aps, avec Catherine Combe de Rochemaure ;—de noble François de Bonnas, écuyer, seigneur de Palière, du lieu de Valvignères, avec damoiselle Françoise de Moreton, fille de feu noble Jean et de damoiselle Lyonnet ; — de Louis Pourtier, avec Catherine Gebelin, de Saint-Pons ; — de Vidal Duchier, dit Souche, du lieu de Mauras, paroisse de Saint-Julien-Dorcival, avec Jeanne Terrasse de Chamarouans, paroisse de Pranles ; — de Pierre Pradier, fils à feu Raymond, de Ruoms, avec Anne Merlet, fille à prudhomme Jacques Merlet, de Lagorce ; — de Barthélemy Abrial, de Lanas, avec Alise Balazun, de Lachapelle ; — de maître Claude Lacombe, du lieu du Crouzet, paroisse de Mézilhac, avec Claude de Pons, de Lachamp-Raphaël ; — de Michel Herme, du lieu d'Aps, avec Rachel Crozier ; — d'Antoine Marlin, de la paroisse d'Ailhon, avec Thérèse de Charbonier, de Largentière ; — de Jean Lagarde, du lieu de Lagarde, paroisse de Saint-Priest, avec Isabelle Gautyer, dudit lieu ; — d'Hector Chambaud, de Rochessauve, avec Antonie Vachier, de Berzème ; — de maître Jean Préneuf, du lieu de Charetier, en haut Vivarais, avec Catherine Delort, fille de maître Nicolas, notaire royal, de Mariac ; — de Noël Roux, avec Poyronne Malet, du Bourg-Saint-Andéol ; — de Michel Bernard, du lieu de Freyssenet, paroisse de Juvinas, avec Élise Moynier, de la paroisse d'Aizac ; — de Gilibert Vachier, de La Souche, avec Aloïse Boissin, du même lieu ; — de Claude Chiroussel, avec Jeanne Gerland, de la paroisse de Mézilhac ; — de Jacques Teyssier, de Saint-Laurent-en-Coiron, avec Claude Chabert, du lieu du Pont-d'Albon, paroisse de Saint-Julien-Dorcival. — Donations entre-vifs : de dame Jeannette de Grace, veuve et héritière de feu Christofle des Estards, seigneur et baron de Laudun, au diocèse d'Uzès, portant cession à damoiselle Gabrielle Dallès, veuve de François des Estards, seigneur de Mirabel, fils desdits seigneur Christofle et dame Jeannette de la faculté de rachat des droits de péage d'une demi-cartière de sel et trois oboles pour chaque bateau de sel qui passe sur le Rhône, au quartier du Teil, droit que ledit baron de Laudun avait vendu et cédé à égrège personne monsieur maître Jean Veyrier, chanoine archiprêtre en l'église cathédrale de Viviers, moyennant le prix de cent écus d'or, sol valant 48 sous ; — de Claude Peyret, du lieu de Joannas, en faveur de Jeanne Arnaud, sa femme ; — de messire de Pracontal, au profit de Laurent Vial, de Montelimar, et de maître Jean Froment, fils, de Rochemaure ; — de Charles Barrès, en faveur d'Antoine Barrès, du lieu du Chambon, paroisse de Sablières ; — d'André Verdier, marchand, de Thueyts, à Illaire Verdier, son fils, marchand de Montpezat ; — d'Étienne Chambon et de sa femme, de Saint-Sauveur-de-Montagut, en faveur de noble Antoine de Sibleyras, de Saint-Pierreville ; — de damoiselle Anne de Barjac, en faveur de Charles de Cadryne, dit de Gabriac, son fils. — Transaction de nobles Jacques et Antoine de Beaumont, écuyers, avec noble Rostaing de Beaumont, leur frère, au sujet de l'héritage délaissé par feu noble Jean de Beaumont, vivant seigneur dudit lieu et coseigneur de Vogué, leur père. — Testament de puissante et généreuse dame Florie de Montlor, comtesse dudit lieu, dame et baronne des terres et baronnies d'Aubenas, de Maubec, etc., femme de haut et puissant seigneur messire Jacques de Modène, chevalier de l'ordre du Roi, comte, seigneur et baron desdits lieux et d'autres châteaux et juridictions, instituant son héritier universel monseigneur Louis de Modène, surnommé de Montlor, son fils.

B. 80. (Registre.) — In-4°, 759 feuillets, papier.

1555-1585. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Blaise Astier, cordonnier, avec Marguerite Arnaud, de la cité de Viviers ; — de Jean Gautier, avec Françoise Bruschon, de Rochemaure ; — d'Antoine Balme, de Vogué, avec Alays Cheylard, d'Aps ; — de noble Claude de Goschal, sieur du Bos, de la paroisse de Meyras, avec damoiselle Antoinette de Bologne, fille de noble François, sieur du Serre, paroisse de Saint-Arcons, en Velay ; — de Nicolas Issartel de la Villebrion, paroisse d'Accons, avec Marguerite du Mey, du lieu de Tien, paroisse de Saint-Martin-de-Valamas ; — de Guillaume Tastevin, avec Catherine Boyer, de Balazuc ; — de Jean Angeras, marchand, à Montpezat, avec Catherine Béraud, de Meyras ; — de Gabriel Molin, du lieu de la Moline, paroisse de Sainte-Eulalie, mandement du Goudoulet, avec Catherine Haond, du lieu de Dizonanches ; — de Philippe Maurin, maçon, du lieu de Lavalette, avec Gasparde Deleuze, du lieu de la Vigerie, paroisse de Saint-Cirgues-lès-Jaujac ; — de Jean Alligier, de Saint-Symphorien, avec Jacqueline Champeyrache, de Saint-Julien, mandement de Saint-Alban ; — de Pierre Planche, originaire du Cros-la-Planche, paroisse de Saint-Martial, habitant à la métairie de Bronche appartenant au seigneur d'Antraigues, paroisse de Lachamp-Raphaël, avec Claude Gential ; — de Claude Bonnefont, avec Anne Puys, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de David Durieu, de

Saint-Pierre-de-Barry, avec Jeanne Comte, de Privas ; — de noble Pons Bruyère, gendarme de la compagnie de Mgr de Tournon, de la ville de Crest, en Dauphiné, avec damoiselle Françoise de Vogué, fille de puissant Guillaume, seigneur de Rochecolombe, etc., en Vivarais ; — de noble Pierre Bourdier, avec noble Claire du Rey, de la paroisse de Saint-Martin-de-Valamas ;— de Louis Latéoule, marchand à Aubenas, avec Anne Barthélemy, fille de maître Guillaume, notaire royal de ladite ville ; — de monsieur maître Guillaume Chabassut, natif de Joyeuse en Vivarais, habitant à Saint-Ambroix en Usége, avec Jeanne Imbert, du mas de Tebias, mandement de Lagorce, en Vivarais ; — de noble Jacques Bernard, sieur de Montbrizon, paroisse de Sanilhac, avec damoiselle Olympe de Saint-Ferréol, fille de noble Georges et de damoiselle de Flocard, de Saint-Péray. —Donations entre vifs : de Jean Sautel, en faveur de Bernard Fauberge, de la ville du Bourg-Saint-Andéol ; — de damoiselle Gabrielle de Borne, veuve de noble Jean de Planzolles, vivant seigneur de Labastide, paroisse de Beaumont, en faveur de noble Louis de Planzolles, seigneur de Labastide, son fils ; — de Jean Dornas, du lieu de Lanteyron, paroisse d'Arcens, à Antoine Dornas, son fils ; — de messire Claude Meyssonier, chanoine en l'église de Viviers, en faveur de messire Gratian Meyssonier, chanoine et archidiacre de ladite église ; — d'Antonie Soubeyran, femme de Jean Faure, marchand, au profit de maître Antoine Faure, praticien, son fils, de la ville de Privas ; — de Jean Allègre le vieux, du lieu de Lavalette, paroisse de Burzet, à Jean Allègre, le jeune, son fils ; — de Pierre Gibert, de la paroisse de Joannas, en faveur de maître Claude Rivière, notaire royal de Largentière ; — d'Antoine Chaurand et Antonie Deschanels, mariés, au profit de Jacques Chaurand, leur fils. — Testaments : de Jacques Pérotin, maréchal, de Villeneuve-de-Berg, disposant de ses biens et de ceux de feu Jacques Pérotin, son fils aîné, en faveur de ses enfants et de ceux de ce dernier ; — de noble Jean de Surville, seigneur des Armessènes et en partie des lieu et château de Gras, Saint-Montant et Cousignat, en Vivarais, léguant diverses sommes à ses sœurs, à ses frères, à ses serviteurs et constituant son héritier universel noble Antoine de Surville un autre de ses frères ; — de noble Antoine de Viviers, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, constituant pour héritiers universels Claude et Jacques de Viviers, ses fils.

B. 81. (Registre.) — In-4°, 319 feuillets, papier.

1627-1629. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — (En tête de ce registre on lit la note suivante : « Registre des insinuations de l'an mil six cent « vingt-neuf. Temps de guerre jusques en juillet, et le « reste de l'année de contagion presque universelle en « toutes les principales villes et lieux de cette province du « Languedoc qui fit mourir le tiers du peuple des villes et « lieux qui en furent atteints, cette ville de Villeneuve-de-« Berg et la cité de Viviers de ce diocèse de Vivarais en « furent exemptes et garanties par le vouloir de Dieu. ») — Contrats de mariage : d'Antoine Chaussy, avec Gabrielle Guigon des granges de Mirabel ; — de maître Henri Breton, notaire royal, du Bourg-Saint-Andéol, avec Catherine Bourges ; — de maître Pierre Chambaud, docteur en droit, fils de maître Jean de Chambaud, notaire royal et lieutenant au fait de la justice de la baronnie de Brion et Cheylard, avec Isabeau Lacour, fille de sieur Jean Lacour, marchand, du faubourg de Saint-Agrève ; — de maître Thimotée Chabalier, fils à feu Charles, du lieu de Jaujac, avec Louise Champalbert, fille de maître Antoine, notaire royal, de Champ Guérin, paroisse de Meyras ;—de messire François de Clastrevielle, seigneur dudit lieu, coseigneur de Jaujac, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, maître de camp d'un régiment français, avec damoiselle Gabrielle de Borne, fille de défunts messire Claude de Borne et dame Marie de Naves, vivants seigneur et dame de Mirandol ; — de Louis Raoulx, du lieu de Chassiers, avec Jeanne Vermalle, de la paroisse de Joannas ; — de Claude Laville, avec Marguerite Arnaud, de Viviers ; — de Vidal Chave, de Saint-Remèze, avec Simonne Teyssier, de Vinézac ; — de Michel Terrasse, de Villeneuve-de-Berg, avec Catherine Baussier, du mandement de Joyeuse; — de sieur Jacques Nicolas, chirurgien, de Villeneuve-de-Berg, avec Françoise de Faucher ; — de David Gourdon, avec Marie Avylt, fille d'autre Marie Avylt, de Meyras ; — de maître Jean Laroche, du lieu d'Aric, mandement de Lachièze, avec Marie Vernhes, fille à feu maître Vernhes, du Cheylard. — Donations entre vifs : d'Anne Blanc, en faveur de Pierre Robert, marchand, de Largentière ; — de Vincent Du May, travailleur, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, au profit de monsieur maître Claude Brunel, docteur en droit, juge des terres du seigneur évêque et comte de Viviers; — de Jean Rouvière, laboureur, du lieu de Mirabel, en faveur de maître Jacques Boysse, maréchal, du Pont d'Aubenas ; — de noble Claude Gardon, de Boulogne, seigneur de Châteauneuf, à sieur Pierre Ducros, de Baix ; — de Claude Martinesche, de la paroisse de Nieigles, en faveur de maître Charles Delière, docteur en droit, de la ville d'Aubenas ; — de maître Mathieu, Baille, couturier, de Rochemaure, à maître Simon Baille, son fils, aussi couturier ; — de messire Anne de Borne, seigneur de Leugière, à damoiselle Gabrielle de Borne, sa nièce ; — de

Benoit Court, de Saint-Andéol-de-Bourlenc, en faveur de maître Claude Lagaude, serrurier, de la ville d'Aubenas; — d'André Marcoust du lieu de Mauras, paroisse de Saint-Julien-Dorcival, à noble Jean Olivier, du lieu de Marcoust, dite paroisse, mandement de Mézilhac ;—d'Antoine Michel, à Philippe Lèbre, son beau-frère, du lieu de Lajaujou, paroisse de Lablachère ;—de Marguerite Besson, à Étienne Besson, son frère, du lieu du Pont-Fromentières, paroisse de Mariac ; — de Gabrielle Michel, veuve de Pierre Plantier, de la paroisse de Dornas, en faveur de maître Jean Charre, procureur juridictionnel de Boulogne, son fils aîné et de feu maître Vincent Charre, son premier mari; — de Jean Dufaut, de la paroisse de Payzac, au profit de maître Pierre Bourelly, notaire, de la paroisse de Saint-Genest-de-Beauzon ; — de Marie Caironne, veuve de feu maître Daniel Lalauze, en faveur de Pierre Bellidentis, son filleul et petit-fils. — Transaction entre maître Étienne Deleuze, apothicaire, et Simon Dussère, de Largentière, au sujet de certaine somme réclamée par ledit Deleuze comme ancien tuteur et administrateur des biens dudit Dussère — (Répertoire.)

B. 82. (Registre.) — In-4°, 477 feuillets, papier.

1629-1648. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg (volume incomplet). — Contrats de mariage : d'Antoine Terrasse, du lieu de Saint-Jean, avec Marguerite Fargier, du lieu d'Aps ; — de noble Charles Rochechinard, sieur de Crévecœur, avec damoiselle Marguerite Debanne ; — de noble Jean-Baptiste de La Roussière, de Saint-Martin de Mayres, avec damoiselle Judith de Thoulouse, de Vals;—de maître Jean-Louis de Reboul, docteur en droit, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Louise Serre, de Lagarde Adhémard, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; — de messire Charles-Ignace de Rochefoucault, seigneur de Dommayrac, habitant au Cluzol, paroisse de Saint-Sable, en Auvergne, avec dame Jeanne de Lavernade, du lieu de Chassiers, en Vivarais ; — de noble Jacques de Burine de Tournays, de la paroisse de Gluiras, avec damoiselle Madeleine de Lacroix, du lieu de Saint-Michel, paroisse de Rochessauve ; — de noble Jacques de Bernard, seigneur de Versas, avec damoiselle Jeanne de La Tour, fille de feu Alexandre de La Tour, seigneur de Savas ; — de maître Jean de Chambaud, notaire royal au Cheylard, avec damoiselle Isabeau Brissaco, du même lieu ;—de Jean Toulemerie, du lieu d'Auriolles, paroisse de Saint-Étienne-de-Boulogne, avec Marguerite Malègue, habitant à Veyras ; — de noble Jean-Baptiste de Raymond de Modène, fils à feu noble Guillaume, de Pervéranges près de Burzet, avec damoiselle Judith de Teyssier, sieur de La Terrisse, de la paroisse de Meyras ; — de maître Jean Ollier, cardeur, fils à feu Simon Ollier, de Vallon, avec Jeanne Peschières, fille à feu maître Jean Peschières, vivant, notaire royal ; — de noble Jean de Mercoyrol, sieur de Baumevallier, du lieu de Saint-Pons, avec damoiselle Marie de Besson, fille de monsieur maître Antoine Besson, docteur ès droit et avocat au bailliage de Villeneuve-de-Berg ; — de sieur Jacques Reynet, maître apothicaire, à Aubenas, avec damoiselle Catherine Charbonnier, fille de monsieur maître Aymard Charbonnier, docteur ès droit et avocat au siége royal et ducal de Montélimar. —Donations entre vifs : de noble Joachim Deguibert, coseigneur et habitant de Saint-Marcel d'Ardèche, en faveur de damoiselle Jeanne de Mazade, sa cousine, du même lieu ; — de Jeanne Richarde, veuve de Jean Burzet, et de Guillaume Burzet, son fils, à revérende dame Marie Dornano, prieure du prieuré de Lavilledieu; — de dame Anne Desgois, de Pervéranges, veuve en secondes noces de noble Claude de Benoit, seigneur de Saint-Montaut, habitant de présent en la ville d'Avignon, au profit de noble Jean-Baptiste de Raymond de Modène, sieur de Bleynet et Pervéranges, de Burzet, son fils ; — de dame Gabrielle d'Ucel, dame de Leugières, en faveur de noble Jean d'Ucel, sieur de Rochegude, son neveu ; — de Michelle Delauche, veuve de feu maître Jean Bellidentis, quand vivait notaire royal, des Tailhands, paroisse de Chassiers, en faveur de maître Pierre Bellidentis, son fils.

B. 83. (Registre.) — In-4°, 670 feuillets, papier.

1605-1649.—Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Claude de Gibertes, du lieu d'Aubenas en Auvergne, avec damoiselle Marie de Faure, de la ville de Viviers ; — de maître Jean Vigut, marchand, avec Françoise Vincent, fille de maître Claude, notaire royal, de Largentière ; — de sieur Étienne Vernet, fils de maître Étienne et de feue Marthe de Borne, du lieu de Sceautres, avec damoiselle Marie Crozier, fille de sieur Alexandre et de damoiselle Anne Daleyrac, du lieu du Faïn, mandement dudit Sceautres ; — de monsieur André Vigne, le jeune, avec Marguerite Mathienne, des lieu et paroisse de Rocles ; — de sieur Pierre de Rocles, fils de sieur Pierre, notaire royal dudit Rocles, avec damoiselle Jeanne de Rochier, de la paroisse de Joannas; — de sieur Pierre Barbe, natif de Saint-Marcel-d'Ardèche, habitant et marchand de la ville de Pont-Saint-Esprit, avec damoiselle de Combe, fille de sieur Christophle et de feue damoiselle de Régis, de la ville de Roquemaure ; — de no-

ble Jean de Rochefort, fils de noble Jean, écuyer, seigneur de la Téoullière, et de damoiselle Jeanne de Largier, avec damoiselle Anne de Guion de Geys, fille à feu noble Guillaume, seigneur de Pampelonne et à damoiselle Louise de Saurin; — de Pierre Bezail, tailleur, de Montpezat, avec Catherine Vaissière du lieu du Villaret, paroisse dudit Montpezat; — d'Étienne Gleyzal, avec Suzanne Gleyzalle, fille de Martin Gleyzal, de la paroisse de Berzème; — de maître Pierre Ruel, serrurier, avec Catherine Martine, de Burzet; — de messire Guillaume Dautefort de Lestranges, avec damoiselle Devèse, dame de Saint-Thomé-lès-Crottes, baronne de Monjout; — d'Adrian Deleuze, cadissier, avec Marie Bonnefille, fille de noble Jean de Bonnefille, conseigneur de Saint-Alban, de la ville de Largentière; — de maître Louis Dupré, du lieu de Tournon-lès-Villeneuve-de-Berg, avec Isabeau Desserres, fille de maître Jean, de la paroisse de Gras; — de sieur Jacques Robert, avec Louise Mestron, du lieu d'Ajoux; — de sieur Anne Bertrand, avec Madeleine Bellidentis, de la ville de Largentière; — de Jacques Baille, maître boulanger, de Meysse, avec Marie Mallet, de Rochemaure; — de monsieur maître Charles Faure Lafarge, docteur ès droits, conseiller du Roi en l'élection de Montélimar, fils de messire Barthélemy Faure Lafarge, chanoine et archiprêtre en l'église cathédrale de Viviers, et de feue damoiselle Claire de Maurizot, avec damoiselle Marie de Gréfeuille; — de sieur Alexandre Béraud, du Villaret, paroisse de Montpezat, avec damoiselle Jeanne Boisson, fille de feu maître Simon-Vincent, notaire royal, lieutenant et baille en la juridiction de Montpezat; — de noble Louis Brian, seigneur de Miraval, avec damoiselle Suzanne de Faucher, de Villeneuve-de-Berg; — de maître Louis Bourzet, notaire royal, avec Jeanne Bastide, de la paroisse de Montselgues; — de noble François Laubergat, aide de camp et brigadier des armées de Sa Majesté, avec damoiselle Hélizon de Vanière. — Donations entre vifs : de Marguerite Barbe, du lieu de Fons, paroisse d'Ailhon, en faveur de noble Henri Niclot, sieur de Latour des Fons, de la ville d'Aubenas; — de puissante dame Gabrielle Devèse, dame de Leugière, Balazuc, Gras, Saint-Maurice d'Ibie et d'autres places, demeurant en son château de Laborie de Balazuc, en faveur de noble Gabriel de Guion, sieur de Marnas, son filleul et petit neveu;—de Daniel Cognet et Suzanne Bay, mariés, du lieu de Baix, au profit de noble Jean Darbalestier, sieur de Lagardette; — de Marie Boissin, fille à feu maître Charles Boissin, vivant apothicaire, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, en faveur de damoiselle Françoise de Reboul, veuve de sieur Eymard de Gors, et des sieurs Noël et Ollivier de Gors, enfants de ladite de Reboul; — de noble Claude de Blachière, sieur de Lesvalz du Noyer, Salavert, Pugnières et d'autres places, en faveur de nobles Philippe et Michel Blachière, de Roudeyron, père et fils, ses frère et neveu, auxquels il donne « sa terre, place et seigneurie « de Lesvalz, village, hommes et fiefs en dépendant, avec « toute justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et « impère etz cas auxquels lesdits hommes sont sujets, » se réservant seulement de porter, pendant sa vie, le nom de ladite seigneurie, située en la paroisse de Rocles, mandement de Valgorge; — de Jeanne Jouve, de la paroisse de Saint-Laurent-lès-Bains, à monsieur Antoine Cellier, prêtre et curé de Beaulieu, en Vivarais; — de Jeanne Meynial, femme d'Antoine Soulage, et Suzanne Meynial, femme de Claude Durand, en faveur de noble Daniel du Sollier, de la ville de Privas; — de sieur Louis Ladreyt, à damoiselle Jacqueline Tavernol, sa mère; — de noble Jean Dasy, de la paroisse de Saint-Lager, à damoiselle Madeleine Dazy, sa sœur; — d'Anne Sauzée, femme de noble Claude Bourdier, du Cheylard, en faveur de noble Jacques Sautel, sieur des Saignes, son beau-frère, de la paroisse de Saint-Pierreville; — de dame Gabrielle Devèse, dame de Leugière, au profit de dame Louise de Labastide, dame de Craux, sa nièce; — de damoiselle Louise de Saurin, en faveur de damoiselle Anne de Guion, sa fille et femme de noble Jean de Rochefort; — de maître Étienne Julhon, lieutenant au fait de la justice des Plans, au profit de Jacques Baille, du lieu de Serre, mandement de Miraval, son cousin. (Répertoire.)

B. 84. (Registre.) — In-4°, 693 feuillets, papier.

1621-1651. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Alexis Villard, du lieu de Vallon, avec damoiselle Anne de Baratier de la paroisse d'Antraigues; — de Joachim de Gabriac, seigneur du Sault et d'autres places, coseigneur de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Françoise de Banne à laquelle son frère constitue 18,000 livres de dot à condition qu'elle renoncera à tous ses droits paternels et maternels et à qui son futur époux est tenu de donner pour 2,000 livres de bagues et joyaux; — de messire Anne de Ginestoux de la Bastide, seigneur de Vernoux, avec damoiselle Diane du Goix, fille de messire Marc du Goix, seigneur de Courbières et d'Antraigues, qui constitue en dot à sa fille la somme de 24,290 livres pour ses droits paternels et maternels; — de noble Antoine de Chalendar, sieur de Lacombe, habitant à Chassiers, avec damoiselle Martine de Mercoyrol, de Saint-Montant; — de noble Hélain Defages, fils de noble Guillaume et d'Anice Delamotte, de la ville de Largentière, avec damoiselle Gene-

viève Sauze de la ville de Valence, en Dauphiné ; — d'Hilaire Radails, du lieu et mandement de Chanteloube, paroisss d'Asperjoc, avec Jacqueline Reynette, du lieu de la Roche, paroisse de Juvinas ; — de noble Jacques du Roux, sieur de Jarjays, de Montauban, avec damoiselle Gabrielle Demars, fille de noble Claude Demars et de feue Anne de Benoit, du mandement de Privas ; — de noble Jean de Barbon, sieur de Costeplane, lieutenant pour le Roi de la ville et citadelle de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Françoise de Barbier, fille de feu Guillaume Barbier, vivant juge en la viguerie de ladite ville ; — de sieur Pierre Sévenier, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Dauphine Bruyère, du Theil ; — de sieur Maurin Vernol, apothicaire de la ville d'Aubenas, avec Antoinette Dusault, fille de Maurin Dusault, notaire de la même ville ; — de noble Thimotée de Barrès, avec damoiselle Blanche du Beuf. — Donations entre vifs : de dame Gabrielle Devès, dame de Balazuc et d'autres places, habitant en son château dudit lieu, en faveur de damoiselle Gabrielle d'Ussel, fille de noble Jean d'Ussel, sieur de Rochegude, son neveu ; — de Catherine Guigonne, veuve de monsieur Simon Baracan, de Saint-Marcel-d'Ardèche, à maître François Granier et Marguerite Ramière, mariés, du même lieu ; — de Suzanne de Broche, veuve de maître Jean de Panisse, docteur et avocat, de la ville de Bagnols, à messire Pierre de Panisse, chanoine, de Viviers, son beau-frère ; — de Marie Delhoume, veuve de Jean Peschaire, de Saint-Marcel-d'Ardèche, en faveur de messire Louis de Blou, seigneur de Laval, et cession par ce dernier à Isabeau Gautier, femme de Christophle Delhoume, dudit Saint-Marcel ; — de dame Gabrielle de Vise, dame de Largentière, habitant en son château de la Borie de Balazuc, en faveur des FF. Mineurs de la ville d'Aubenas ; — de Pierre Perbost, sergent ordinaire de la ville d'Aubenas, en faveur de Jacques Bonnet, maçon, habitant en la même ville. (Répertoire.)

B. 85. (Registre.) — In-4°, 565 feuillets, papier.

1641-1652.—Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Alexandre de Romieu, fils de Gabriel de Romieu et de damoiselle Isabeau Daudigier, de Saint-Fortunat, avec damoiselle Marguerite Raunoy, du lieu des Seautaux, paroisse de Pranles, promettant et jurant à Dieu se prendre et épouser l'un l'autre en l'église chrétienne et réformée ; — d'Antoine Dufau, de la paroisse d'Ajoux, avec Madeleine Lacroix, de Blaysac, paroisse du Gua ; — de maître Claude Garidel, cardeur, du lieu des Garidels, paroisse de Notre-Dame-de-Thines, avec Louise Jeune, du lieu de la Boscherie, même paroisse ; — de noble Alexandre de Chambaud, fils de noble Paul de Chambaud, sieur de Charier, avec damoiselle Judith de Vulson, fille de noble Pierre de Vulson, seigneur dudit lieu ; — de noble François de Burine, sieur de Tournais, du mandement de Mariac, avec damoiselle Françoise Champs, du lieu des Champs, paroisse de Saint-Genest-Lachamp, habitant à présent au lieu de Marcoulx, paroisse de Saint-Julien-Dorcival ; — de noble Antoine du Trémoulet de Lacheisserie, seigneur de Craux, avec damoiselle Marie de Barjac, de Pierregourde ; — de sieur Joachim Lagarde, capitaine, avec damoiselle Jacqueline Serret, fille de Paul Serret, bourgeois, de Privas ; — de Michel Audouard, du lieu d'Audouard, mandement de Rochemaure, avec Marie Couderc, de Chomérac ; — de monsieur maître Guillaume Gascon, docteur ès droit, fils de feu maître Guillaume Gascon, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marie Philibert, fille de noble Jean de Philibert, du lieu de La Palud, mandement de Saint-Paul-Trois-Châteaux ; — de sieur Louis de Cailhe, de Saint-Montant, avec damoiselle Guigonne de Goix, du lieu d'Aps. — Donations entre vifs : de Barthélemy Rieu, du lieu du Gras, paroisse de Saint-Étienne-de-Fontbellon, à maître Jean Chabrol, son cousin, de la même paroisse ; — de damoiselle Gabrielle de Reymond Modènes, fille de feu noble Guillaume de Reymond Modènes, au profit de noble Jean-Baptiste de Reymond Modènes, son frère ; — d'Étienne Gelly, de la paroisse de Valgorge, à Louis Seveyrac, du même lieu ; — de Catherine Lafont, de la ville d'Aubenas, à maître Louis Mayert, marchand, de ladite ville ; — de damoiselle Anne Arcajonne, veuve de maître Philibert de Lamolle, de son vivant notaire royal et greffier de la ville d'Aubenas, en faveur de Marie de Lamolle, sa fille ; — de damoiselle Suzanne Sauvebelle, veuve de noble Jacques de Coulognac, du lieu de Coulognac, paroisse de Saint-Pierreville, mandement de Montagut, en faveur de damoiselle Anne de Coulognac, sa fille ; — de Pierre de Leyral, du lieu de Leyral, paroisse de Saint-Pierreville, à Isabeau Soulhols, sa femme. — Révocations de donations pour motifs d'ingratitude : pour Jeanne Gamette, veuve d'Étienne Chabrier, au préjudice de David Chabrier, son fils ; — pour damoiselle Gabrielle de Reymond Modènes, contre damoiselle Anne Desgoys, sa mère. — (Répertoire.)

B. 86. (Registre.) — In-4°, 839 feuillets, papier.

1635-1652. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Jean Gourjon, fils du sieur Antoine, du lieu d'Alan, en Provence, avec Marguerite Malincor, du lieu de Rochemaure, en Vivarais ; — de sieur Louis Laudin, du lieu d'Anconne, en Dauphiné, avec damoiselle Jeanne de Roux, de Rochemaure; de noble Henri Gévaudan, fils à feu messire Honoré, quand vivait seigneur de Marguerites, chevalier et conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, président en la Chambre des Comptes de Montpellier, et de dame Gabrielle de Georges de Taraut, habitant de la ville de Nîmes, avec damoiselle Anne des Goix, fille de messire Marc et de feue dame Françoise de Beaune, du lieu d'Antraigues en Vivarais ; — de maître Étienne Chabassut, notaire royal, de Ribes, avec Claude Boyer, de Rosières ; — de sieur Louis Fournier, du lieu du Chambon, paroisse de Jaujac, avec damoiselle Gabrielle de Marcon, de La Souche ; — de sieur Jean Darnaud, de la ville de Privas, avec damoiselle Isabeau Mercier, fille de monsieur maître Joseph Mercier, capitaine et châtelain au mandement de Gluiras ; — de Jean Bouschet, maître tisserand de drap, de la ville de Privas, avec Lucrèce Prat, de la paroisse de Veyras ; — de Louis Rejange, de Saint-Julien-du-Serre, avec Madeleine Lacrotte, du même lieu, portant que ledit Rejange sera tenu de payer la somme de 20 livres à sieur Jean-Vincent de Fabrias, rentier de madame la maréchale d'Ornano ; — de noble Olivier de Rivière, fils à noble Jean, sieur de Chames, conseiller du Roi, juge mage et lieutenant général au duché de Joyeuse, de la ville de Largentière, avec damoiselle Jeanne de Montiver, fille à feu sieur Montiver, de la même ville ; — de sieur Claude Cayrier, de Lacoste-Verte, paroisse de Burzet, avec Catherine Audigier, du même lieu ; — de noble César Mazade, sieur de Combescure, d'Antraigues, avec damoiselle Louise de Gaude, fille de sieur Jacques, bailli de Chadenac, paroisse de Thueyts ; — de maître André Vézian, notaire royal, de Sanilhac, avec damoiselle Marie de Fages, fille à noble Guillaume, conseigneur de Tauriers et de damoiselle Anne de Lamotte ; — de maître Antoine Alard, diacre en l'église chrétienne réformée de Vallon, fils de maître David, notaire royal à Loriol, en Dauphiné, avec damoiselle Françoise de Goix, de la même ville ; — de maître Nicolas Tarandon, praticien, fils à maître Louis, procureur juridictionnel, avec Marie Laplanche, fille à maître Jacques, greffier, de Montpezat ; — de noble Louis Mazade, sieur de Baruze, d'Antraigues, avec damoiselle Françoise Pichot, fille de sieur François Pichot Despinasse, et de feue damoiselle Dayzac, du lieu de Thucyts ; — de Jean Marquet, huissier, de la paroisse de Flaviac, avec Isabeau Guigon, de la paroisse de Rochessauve ; — de maître François Vernet, praticien, avec Marie Rodilhe, fille de Jean, notaire royal, de la paroisse de Planzolles ; — de sieur Théodore Daudigier, du lieu de Saint-Germain, avec damoiselle Françoise Picaud, de Labégude. — Donations entre vifs : de messire Bernard Pomel, natif de Chaspinhac en Velay, prêtre et chapelain du seigneur et baron de La Roche, habitant au lieu de Mirabel en Vivarais, en faveur de sieur Claude Pomel, son nevèu ; — de sieur Antoine Souche, du lieu de Saint-Montant, partant pour le service de Sa Majesté en Catalogne, au profit de maître Raymond Découlan, son oncle ; — de maître Louis Bourja, de la paroisse de Saint-Fortunat, en faveur de maître Pierre Bourja, son fils ; — d'Anne Guilhonne, veuve de maître Henri Bourzet, notaire royal, au profit de maître Noël Bourzet, notaire royal, son fils, de la paroisse de Sablières ; — de sieur Jean Bouvier, à sieur Jean Bon, de Rochemaure ; — de damoiselle Isabeau Garnier, à noble Antoine Bourdier, son fils, du Cheylard ; — de monsieur maître Théodore Merlet, docteur en droit, et damoiselle Claude de Girard, mariés, en faveur de maître Noël Merlet, aussi docteur en droit, leur fils, de la ville de Joyeuse ; — de maître Claude Michel, régent d'école, à Louis Durand, maréchal, et Jeanne Allègre, mariés, de Joyeuse ; — de maître Jacques Gibaud, marchand, à Isabeau Barbe, de la ville d'Aubenas ; — de maître Antoine Prat, prêtre, à maître Antoine Bonnet, de Montpezat ; — de haute et puissante dame Judith de Latour de Gouvernet, veuve de feu messire Jean de Maisonseule, et femme de messire Hercule de Saint-Martial, marquis de Drugeas, baron de Saint-Martin, etc., en faveur de noble René de Maisonseule, son fils, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; — de sieur Claude Bérier, à damoiselle Jeanne Bérier, sa fille, du lieu de Saint-Montant ; — de messire René de Lamotte, comte et baron du Cheylard, Vachières et d'autres places, au porfit de Laurent Testard, son domestique, de la paroisse d'Accons ; — de Catherine Colombonne, en faveur d'Honoré Gaucherand, son fils, de la ville de Bourg-Saint-Andéol. (Répertoire.)

B. 87. (Registre.) — In-4°, 831 feuillets, papier.

1625-1658. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Jean Gaschet, notaire royal à Valence, en Dauphiné, avec da-

moiselle Antoinette Guigon, du Teil ; — de noble François de Béchon, docteur ès droits, de Saint-Pons, avec damoiselle Anne de Tachier, de Montpezat ; — de maître Jean-Antoine Amordey, docteur en médecine du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Marie de Servier, de la même ville ; — de Christophle Perrotin, de Villeneuve-de-Berg, avec Marguerite Chautouarde, de Rochemaure ;—de maître Claude Laplanche, de Montpezat, avec damoiselle Françoise Odde, fille à noble Guiot Odde, écuyer, du lieu de Vielprat, en Vivarais ; — d'Antoine Courtiol, du château de Rochemaure, avec Isabeau Odoard, du lieu d'Odoard, mandement dudit Rochemaure ; — de Paul Vincent, de Rochemaure, avec Suzanne Malhet, du même lieu ; — de noble Pierre de La Teulle, fils de feu noble Charles de La Teulle, du fort de Vesseaux, avec damoiselle Louise de Sibleyras, fille à feu noble Jean de Sibleyras et à damoiselle Louise de Laroche, de Rochemaure ; — de noble Jacques de Guibourdenche, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers au régiment du marquis de Saint-André-Montbrun, de la ville d'Aubenas, avec damoiselle Marie de Bédarrides, fille de maître Louis de Bédarrides, docteur ès droits et avocat en la cour de la ville d'Orange, qui constitue en dot à sa fille la somme de 4,000 livres ; — de noble Christophle de Chastel, seigneur de Belolande, avec damoiselle Louise de Chastes, fille de feu noble Claude de Chastes, quand vivait, seigneur de Châteauneuf, Landos, Massilian et d'autres places ; — de sieur Pierre Bougnol, receveur en la Chambre à sel du Teil, natif de Montpellier, avec damoiselle Suzanne Brugière ; — de noble Louis-François Dussault, seigneur de Saint-Montant, avec damoiselle Louise Blachière, de Roudeyron, fille de noble Michel Blachière de Roudeyron, conseiller du Roi, viguier à Villeneuve-de-Berg ; — de Michel Dumas, maître chapelier, du lieu du Roux, paroisse de Montpezat, avee Jeanne Béraude. — Donations entre vifs : de Jean Boulle, marchand à Vallon, en faveur de maître Étienne Bouchier, notaire en ladite ville ; — de maître Antoine Blisson, chirurgien à Vallon, en faveur de Jacques Peschier, fils de Françoise Boulle, sa femme ; — de monsieur maître André Noyer, chanoine de l'église de Viviers et noble Georges de Beaulieu, sieur de Saint-Alban, en faveur de monsieur maître André Fouquet, docteur en médecine de la même ville ; — de Jacques Chalas, tailleur d'habits du lieu de Chambon de Valgorge, à damoiselle Louise de Chastel, veuve de feu noble Jean Dagrain, seigneur des Hubas ; — de Jean Arnaud, natif de Monteil, paroisse de Burzet, à Jacques, Jeanne et Marguerite Arnaud, ses neveu et nièces ; — de messire Guillaume de La Corrée, prêtre et prieur d'Ucel, en faveur de messire Charles de Séneterre, baron de Boulogne, vicomte de Privas et d'autres places ; — de messire Alexandre de Bénéfice, seigneur et baron de Cheylus, en faveur de noble François de Bénéfice, sieur de Freyssenet, son neveu, commandant de vingt compagnies, au régiment du prince de Carignan ; — de messire Jacques Delhomme, prêtre et curé en l'église cathédrale de Viviers, au profit de noble Louis d'Illaire, seigneur de Jovyac ; — de damoiselle Paule de Brion, veuve de feu sieur Antoine de Chalancon, habitant au Cheylard, en faveur de noble Louis Sautel de la même ville ; — de noble Frédéric de Benoît, coseigneur de Saint-Montant, en faveur de Diane Rimbal sa filleule. (Répertoire).

B. 88. (Registre.) — In-4°, 948 feuillets, papier.

1641-1654. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg.—Contrats de mariage : d'Antoine Saléon, de Saint-Fortunat, avec Jeanne Latte, de Saint-Vincent-de-Durfort ; — de David Loubaresse, cardeur, de Flaviac, avec Catherine Grel, de Saint-Alban ; — de sieur Claude Saladin, avec Anne Sévenier, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de sieur Antoine Combe, praticien, fils à maître Pierre Combe, notaire royal, et à Madeleine Robert, du lieu de Burzet, avec Marie Rochette habitante de la paroisse de Sainte-Eulalie ; — de maître Louis Marsal, praticien, fils de maître Pierre, notaire royal de la paroisse d'Issamoulenc, avec Jeanne Blachon, fille de maître Pierre, de la paroisse de Saint-Étienne-de-Serres ; — de Claude Chastanier, fils de maître Mathieu, avec Simone Dusolier de la paroisse de Chassiers ; — de maître Gilles Féraud, huissier, natif de la ville d'Aix et habitant de Villeneuve-de-Berg, avec Charlotte Saignes, de Baix-sur-Baix ; — de Pierre Fournéry, maréchal à forge, du lieu de Preules, au comtat d'Avignon, avec Louise Devès, fille de maître Pierre et d'Antoinette Moutonnier ; — de sieur Vincent Marbaud de Lisle, de la ville de Montélimar, avec damoiselle Marie Mercoyrol, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de maître Guillaume Jeune, de Chassiers, avec Marie Catilhon, fille de feu sieur François, de Montpezat ; — de Mathieu Blanchon, avec Claudine Boix, fille de maître Simon du Boix, notaire royal, et de damoiselle Isabelle Roussel, du Pouzin ; — de maître Jean-Pierre Maspetit, praticien, fils de maître Jean, vivant, notaire royal de Jaujac, avec Marie Ribes, du lieu de Chambon, paroisse dudit Jaujac ; — d'Aymé Allignol, fils de feu Jean, du mandement de Saint-Pons, avec Antoine Tourette de Valvignères ; de monsieur maître Louis Robin, avocat au Parlement de Dauphiné, fils de feu sieur Louis, vivant, bourgeois

de Valence, avec damoiselle Marguerite Astorgues, fille de sieur André, capitaine châtelain pour Mgr. le duc de Ventadour, des terres de Dom, Mézillac, Montagut, etc. ;— de noble Gédéon de Langes, de la ville d'Orange, avec damoiselle Jeanne de Lafont, fille de sieur Jean, notaire royal, et de damoiselle Marguerite de Justet, de Vals en Vivarais ; — de sieur Jean Guilhon, de Saint-Jean-Centenier, en Vivarais, avec Jeanne Roux, de la ville de la Chaise-Dieu, en Auvergne ; — de sieur Claude Deydier, fils de sieur Samuel, notaire royal, et de damoiselle Anne Dusault, de Lanas, avec damoiselle Marie Blachère, fille de noble Jean, seigneur de Chaballier et de damoiselle Marie Dargenson, du diocèse de Mende ; — de maître Simon Labeille, praticien du lieu de Mariac, avec Claudine Lafaye, de la paroisse de Saint-Genest-Lachamps ; — de sieur Jean-François Granier, fils de feu sieur Antoine et de damoiselle Anne Tardieu-Dusault, de Saint-Maurice-Terlin, avec damoiselle Catherine Girard-Camelly, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de sieur Jean-Baptiste Soulier, avec damoiselle Gabrielle Gilly, de Bourg-Saint-Andéol ; — de sieur Jacques Blanc, praticien, de la paroisse de Saint-Alban, avec damoiselle Guilhon de Saint-Jean-Centenier ; — de Jacques Arnaud, dit Riofol, de Gluiras, avec Marie Mathevon, fille de sieur Isaac et de damoiselle Anne de Burine, de Tournays ; — de Daniel Praly, de Baix, avec Claire Boschet, du Pouzin. — Donations entre vifs : de Jean et Antoine Martin, en faveur de Jacques Martin, jeune, de Saint-Remèze ; — de Jeanne Delauzun, veuve d'André Dusserre, au profit du sieur Claude Dusserre fils, du mandement de Saint-Remèze ; — de Marguerite de Vorts, en faveur de monsieur Jacques de Vorts, son frère, du mandement de Barry ; — de Françoise Chambaud, en faveur de maître Claude Chambaud, son frère, notaire et greffier des comté de Brion et baronnie du Cheylard ; — de messieurs messires Thomas Armand, prêtre et hebdomadier de l'église cathédrale de Viviers, et Claude Armand, prêtre et curé de Saint-Moutant, au profit de Jean Armand leur frère ; — de maître Jean Pichot, fils à feu Mathieu, sieur Despinasse, du lieu de Thueyts, domicilié à Antraigues, en faveur de damoiselle Madeleine Pichot, sa nièce ; — de noble Charles de Bonnas, de Valvignères, habitant au lieu de Prarond, paroisse de Lemps, mandement d'Ysérand, en faveur de noble Jean de Prarond, son neveu ; — de damoiselle Marguerite de Rabasse, veuve de noble Henri de Vincent, seigneur de Bidon, vivant, coseigneur et habitant de Saint-Marcel-d'Ardèche, au profit de damoiselle Marie de Vincent, sa fille, femme de noble Joachim de Burzet, aussi conseigneur de Saint-Marcel ; — de Jean Dussault, du lieu de Vallon, à maître Jean Villard, tailleur d'habits, son oncle ; — de maître Pierre Calhet, potier de terre, d'Aubenas, à Jean Calhet, son fils ; — de noble Jacques de Sautel, de Saint-Sauveureur-de-Montagut, en faveur de noble Jacques de Sautel, son fils ; — de damoiselle Marie de Guichard, au profit des religieuses de Notre-Dame, de Largentière, par l'entremise de messire Jacques Paris, curé de Chassiers, leur syndic ; — de damoiselle Marie de Teyssier, fille de feu noble François, et de damoiselle Anne de Reymond de Modène, de la paroisse de Meyras, en faveur de noble Charles de Teyssier, sieur Desportes, docteur en droit, son frère, lors de son entrée en dévotion dans le couvent de Sainte-Madeleine de Vals, ordre de Saint-Augustin, avec la permission de messire Henri de Maupas, évêque du Puy, comte du Velay, abbé de Saint-Denis, conseiller du Roi et premier aumônier de la Reine ; — de sieur Bertrand Ymonier, marchand, au profit du sieur Jean Ymonier, son fils, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de Michelle Dufès, veuve de maître Jean Daizac, de la ville de Largentière, au profit de Barthélemy Dufès, son cousin ; — de Béatrix Bourelle, femme de maître Jean Bardin, notaire royal de Saint-Laurent-lès-Bains, en faveur de maître Vidal Bardin, chirurgien, son fils, à l'occasion du mariage de ce dernier avec Antonie Barthélemy, de Langogne. — Accord entre Urbain et Jeanne Meyssonnier, de la paroisse de Saint-Pierreville, au sujet de la succession de feu maître André Meyssonnier, leur père, décédé ab intestat. — Acte de réception, au monastère de Notre-Dame-du-Rhône, de Viviers, de demoiselle Françoise de Teyssier, de Villeneuve-de-Berg. (Répertoire).

B. 89. (Registre.) — In-4°, 1076 feuillets, papier.

1634-1655. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Louis de Bonnefille, sieur de Saint-Alban-sous-Sampzon, fils de noble Jean, coseigneur du dit Saint-Alban, habitant en la ville de Largentière, avec damoiselle Jeanne de Rivière, fille de noble Jean, sieur de Chames, conseiller du Roi, juge au bailliage royal de Borne et juge-mage en la sénéchaussée ducale de Joyeuse ; — de sieur Claude Darcons, fils de sieur Louis et de damoiselle de Sabatier, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Madeleine Térace de Viviers ; — de noble François-Annibal du Roure, sieur de Chames, avec damoiselle Catherine de Niclot, fille de feu noble Henri, sieur de Latour des Fons et de damoiselle Léonarde de Gros, de la ville d'Aubenas, procédant du consentement et en présence de madame Marie comtesse de Montlor, de messire Jean-Baptiste d'Ornano, de Mgr.

François de Lorraine, de madame Anne d'Ornano, épouse de ce dernier, et de leurs parents et amis ; — de maître Gaston-François Bernard, notaire royal, fils de sieur Étienne, de la paroisse de Grospierre, habitant du lieu d'Antraigues, avec Françoise Gamon, fille à maître Jacques aussi notaire royal, du même lieu ; — de maître Pierre Chambon, notaire royal, avec damoiselle Marie Desserres, de Villeneuve-de Berg ; — de maître Jean Michel, natif de Divonne, au bailliage de Noyers, en Bourgogne, écuyer de cuisine de messire François de la Baume, seigneur, comte de Vallon, d'Antraigues et d'autres places, lieutenant-général des armées de Sa Majesté et maître de camp du régiment du Languedoc, avec Françoise Lacroze, fille de maître Étienne, marchand, d'Antraigues en Vivarais ; — de noble Antoine de Banne, sieur de Boissy, coseigneur et habitant de Saint-Montant, avec damoiselle Faure-Donny, de Viviers ; — de messire Rostaing de Beaumont, seigneur et baron dudit lieu, habitant en son château de Brizon, fils de feu messire Joachim et de dame Isabeau de Fortias de Durban, avec demoiselle Françoise Dheure, du lieu de Cournillon, fille de messire François, seigneur Dupuy Saint-Martin ; — de noble Jacques de Guion de Geys, seigneur de Pampellonne, avec damoiselle Claire Henriette de Barjac, de Pierregourde, fille de feu messire Isaac de Pierregourde et de dame Françoise Darbalestier de Beaufort ; — de messire François de Solignac, sieur de La Grand'Cour, originaire de Montreuil, près Versailles, diocèse de Paris, écuyer de Mgr. le prince François de Lorraine, avec damoiselle Marie de Tournon, fille de feu noble Antoine, sieur de Mortassagnes et de damoiselle Olympe de Saint-Féréol, de la ville d'Aubenas, en Vivarais ; — de maître Antoine Dupuy, praticien du lieu de de Saint-Gineis, avec damoiselle Jacqueline Desparviers, fille de feu noble Jacques, sieur de Blazères et de damoiselle Dumercier, de la paroisse de Langogne ; — de maître Jean Bernard, praticien au lieu de Tauzuc, paroisse de Saint-Pierreville, avec Suzanne Lafont, de la paroisse du Gua ; — de sieur Ancelin Avizard, maître chirurgien, natif de la ville de Paris, domicilié à Joyeuse, avec damoiselle Marie Barthélemy de Laforest, dudit lieu ; — de sieur Pierre Laurent, fils à maître Pierre, procureur juridictionnel, du mandement de Saint-Laurent, avec Marguerite Sevenier ; — de maître Jacques Escharavil, notaire royal, avec Marie Desserres, de Villeneuve-de-Berg ; — de maître Vidal Labaume, notaire royal, avec Justine Saboul, fille de maître Pierre, de la paroisse d'Ailhon ; — de Jacques Goudon, marchand, de Vals, avec Alexandrine Eschalier, fille de maître Jacques, notaire royal, de Thueyts ; — de Jacques Aulanier, marchand, avec Lucrèce Nogier, de Vals ; — de noble Olivier-Joseph de Saint Féréol, de Pierlatte en Dauphiné, avec damoiselle Anne de Reymond Modène, d'Aubenas ; — de sieur Jean Eyraud, marchand, de Villeneuve-de-Berg, avec Catherine Agulhon, du Teil. — Donations entre vifs : d'Antoine Fesquier de Villeneuve-de-Berg, novice dans le couvent des Récollets de la ville de Bagnols, en faveur de Louise Rieu, sa nièce ; — de damoiselle Anne Flandrin, fille à feu noble Antoine, en faveur de noble Pierre Flandrin, son frère, du lieu de Thueyts ; — de maître Aaron Sibleyras, cordonnier de Villeneuve-de-Berg, au profit de Jacques Verdier, son cousin ; — de messire Jacques Moulin, prêtre et curé de Sauveplantade et de Rochecolombe, au profit de Louis Reynaud, époux d'Anne Moulin, sa nièce ; — d'Hélie Durand, du lieu des Durands, paroisse de Veyras, en faveur de damoiselle Isabeau Durand, femme de noble François Demars, sa cousine ; de Suzanne de Cros, de Baix, à Nicolas Robert, sieur de Flossac, de la paroisse de Flaviac ; — de damoiselle Isabeau Désarcis, fille de noble Jean, de Burzet, en faveur de damoiselle Anne Désarcis, sa sœur, veuve de noble Paul Teyssier, sieur de Laterrisse, et de damoiselle Judith de Teyssier, femme de noble Jean-Baptiste de Reymond-Modènes, seigneur de Pervéranges ; — de sieur François, chirurgien, du lieu d'Aps, à Marguerite Lachave, son épouse ; — de sieur Jacques Dufau, de Privas, en faveur de messire l'abbé Gabriel de Gueylus, prédicateur et aumônier du Roi ; — de maître Guillaume Tranchard, au profit de damoiselle Françoise de Tranchard, sa fille, de Largentière ; — de Jeanne Fustière, à maître Jacques Saunier, notaire royal, de Rochemaure ; de damoiselle Louise du Bénéfice, veuve de noble de Gabriel de Savignac, vivant, sieur de la Pouzade, habitant au lieu d'Auzon, paroisse de Saint-Étienne-de-Boulogne, en faveur de noble Louis du Bénéfice, sieur de Montargues, son neveu ; — de Jean Labrot, du Moulin de Gaude, paroisse de Vogüé, à Jean Rimbaud, notaire royal dudit Vogüé ; — de damoiselle Jeanne de Chalendar, veuve de noble Antoine Dargenson, et d'Anne Dargenson, femme de sieur Privat Dupuy, mère et fille, habitantes du lieu des Salles, paroisse de Payzac, en faveur de François Dupuy, marchand, de la paroisse de Malarce ; — de damoiselle Anne Brousse, fille de feu Marin Brousse, vivant, notaire royal, et de damoiselle de David, en faveur de monsieur maître Desserres, docteur en droit de la ville d'Aubenas ; — de Suzanne Darnaud, à maître Jean Darnaud, praticien, son neveu, de Privas ; — de Claude Maygron, à Étienne Maygron, son fils, du lieu de Ruoms. — Révocations de donations : par Étienne Suchet, de Largentière, au préjudice de Jean Liautier ; — par sieur Guillaume Tranchard, au préjudice de damoiselle Françoise de Tranchard, sa fille, de Largentière.

B. 90. (Registre.) — In-4°, 834 feuillets, papier.

1645-1656. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de messire G illaume de Chanaleilles, seigneur de la Saumès, avec damoiselle Jeanne de Gabriac, fille de noble Joachim Gabriac, de Barjac, et de damoiselle Françoise de Baune ; — de maître Alphonse Bourja, notaire royal, de la paroisse de Praules, avec Marie de Saint-Michel, fille de sieur Pierre, de la paroisse de Vernoux ; — de Samuel Bellon, tisserand de serges, de la ville d'Aubenas, avec Marie Blachier, fille de maître Isaïe et de Jeanne Maurel, du lieu de Vals ; — de Paul Galy, fils de Jean et de Suzanne Dautussac, avec Isabeau Goix, de la ville de Lavoulte ; — de messire Louis de Modènes, fils de messire Hélie, du lieu de Regloton au bas Vivarais, avec dame Marie de Chevreuil, fille de messire Claude et de dame Isabeau de Montgros, dame des Peschiers ; — de noble Esprit de Mercoyrol, sieur de Beaulieu, du lieu de Saint-Montant, fils de feu noble Joachim et de damoiselle Gabrielle Dusault, du lieu de Saint-Pons, avec damoiselle Madeleine de Noalhes, fille de défunt maître de Noalhes, vivant, notaire royal à Viviers ; — de sieur Anne Baratier, du lieu de Cruas, en Vivarais, avec Demenge Rousset, du lieu de Mirmande, en Dauphiné ; — de monsieur maître Antoine Fabre, docteur médecin, de la ville d'Anduze, habitant en la ville d'Aubenas, avec Suzanne de Ferrières, fille de sieur Claude, marchand, dudit Aubenas ; — de sieur Jean Chabrus, concierge de madame la duchesse de Ventadour, fils de maître Pierre et de Judith Bertrand, du lieu de Meyras, habitant en la ville de Lavoulte, avec damoiselle Denise Gros, fille de feu Antoine et de damoiselle Jeanne Boc, de la paroisse de Saint-Sulpice, au faubourg Saint-Germain, rue du Four, à Paris, résidant depuis quelques mois audit Lavoulte, en Vivarais ; — de sieur Jacques Pizon, chirurgien, fils de feu Charles, vivant, notaire royal, avec Léonarde Vincent, fille à maître Charles, de Saint-Andéol-de-Bourlenc ; de maître Jean Carle, fils de feu maître Guillaume, quand vivait, notaire royal et greffier du lieu de Freyssenet, paroisse de Mourdon en Velay, avec Gabrielle Fargier, fille d'Antoine, du lieu de Lafarge, paroisse de Saint-Étienne-de-Boulogne en Vivarais ; — de sieur Antoine Noyer, fils de feu maître Pierre, vivant, notaire royal du lieu de Boffres, avec damoiselle Isabeau de Lapimpie, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Durfort ; — de noble Jean-François de Bonot, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage du Bas-Vivarais, fils de noble Esprit, conseiller du Roi, juge général des terres de l'évêque de Viviers, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Marie de Gailhard, de la même ville ; — de maître Christofle Vallette, notaire royal, de la paroisse de Genestelle, avec Madeleine Tailhand, fille à maître Antoine, notaire royal à Antraigues ; — de maître Jean Bernard, chirurgien, fils à feu Annibal, du lieu de Meyras, avec Jeanne Abrigeonne, de la paroisse de Thueyts ; — de maître Pierre Saboul, fils de maître Claude, de la paroisse de Joannas, avec Françoise Daudèze, fille de maître Jean Daude, dudit Joannas ; — de sieur Julien Alignol, du lieu de Sccautres, avec damoiselle Marguerite Guilhon, de Saint-Jean-Centenier ; — de sieur Mathieu Vidal, marchand, de la ville de Privas, avec damoiselle Anne Accaurat, fille à feu sieur Pierre, apothicaire, de la même ville ; — de noble Jacques Charmasson, sieur de Beaulieu, habitant des Ollières, paroisse et juridiction de Saint-Fortunat, fils de noble Jean, de la paroisse de Gluiras ; — de sieur Antoine Charousset, fils de maître Jean, notaire et bailli du lieu de Saint-Alban-lès-Sampzon, avec Marie de Malignon, fille de sieur Pierre, bailli au mandement de Ribes ; — de noble Gratian Malhan, sieur de Lachamp, de la paroisse de Vesseaux, avec damoiselle Marie de Fontaine, de Joannas ; — de noble François de Surville, fils de noble Jacques, seigneur de Gras, avec damoiselle Marie de Saint-Ferréol, fille de noble Aymé, seigneur de Saint-Pons ; — de sieur Anne Bauzon, sieur de Labastide, fils de sieur Louis et de damoiselle Jeanne Tardieu, du lieu de Chauzon, avec damoiselle Françoise Dufez, de la ville de Largentière. — Donations entre vifs : de damoiselle Louise de Chambaud, femme de Vincent Pize, en faveur de damoiselle Lucrèce de Chambaud, femme de sieur Louis Jourdan, lieutenant en la justice de Baix, sa sœur ; — de Marie Brénon, veuve d'Étienne Aymes, à maître Joseph Puech, notaire à Aubenas ; — de maître Jacques Toulouse, notaire royal à Vals, en faveur de noble Jean-Baptiste de La Rosière, sieur du Fraisse, de Meyras, son gendre ; — de damoiselle Marie de Sauzet, au profit de Jeanne Jaussenne, de Largentière ; — de damoiselle Louise Despressis, à noble Jean Blanc, sieur de Trédos, son fils, du lieu de Thueyts ; — de messire Antoine de Beaumont, seigneur de Chabrilles, au profit de messire Jacques Darlempde, seigneur de Mirabel, son neveu ; de damoiselle Françoise de Turjon, veuve de monsieur maître Benoit de Lasselve, du lieu de Cruas, à damoiselle Jeanne de Lasselve, sa fille ; — de damoiselle Simonne de Latour, veuve de noble Noé de Chambaud, de Saint-Vincent-de-Barrès, à damoiselle Catin de Chambaud, sa fille ; — de maître Claude de Bourelly, ecclésiastique, de la paroise de Montselgues, à maître André Bourelly, son frère, habitant à Langogne ; — de

sieur Guillaume Tranchard, de la ville de Largentière, en faveur de noble Nicolas, son fils ; — de sieur Philotère de Lapimpie, sieur de La Blache et de damoiselle Claude de Launanier, mariés, au profit de damoiselle Claudine de Lapimpie, leur fille ; — d'Antoine Baume, à Marie Chaussy femme de maître Jean Rimbaud, notaire royal de Vogué ; — de Louise Dubuix, fille de feu maître Gaspard, vivant, lieutenant au fait de la justice de Meyras, et de Jeanne Champalbert, du lieu de Prades, en faveur de René Tribes, son neveu, du lieu de Pradel ; — de messire Jacques Daudibert, comte de Lussas, au profit de noble Jean Daudibert, sieur de Mercoyre, de Vallon ; — de François Charousset, de Saint-Alban-lès-Sampzon, en faveur de maître Jean Charousset, notaire royal, son fils ; — d'Anne Chalamon, de Viviers, au profit de maître Bernard Dupuy, notaire royal, de ladite ville ; — de noble Siméon Dasty, ministre du saint Évangile, de Saint-Fortunat, en faveur de sieur Isaac Sabatier, son neveu, notaire royal et greffier de Lagorce ; — de dame Françoise de Beaumont, veuve de défunt messire Louis Darlempde, seigneur de Mirabel, en faveur de noble Antoine Darlemde, sieur de Vindriac, son fils ; — d'Antoine Faretonne, veuve de feu maître Moïse Moulin, au profit de damoiselle Gabrielle Daudoyer, femme de maître Guillaume Pagets, notaire royal et bailli des lieu et paroisse de Burzet ; — de maître Sauzon Lafont, cardeur drapier, de la ville de Privas, en faveur de noble Isaac de Mestier, coseigneur et habitant du bourg Saint-Andéol.— Acte de rémission de droits de succession par Vidal Farge, de la paroisse de Saint-Martial, en faveur de messire Jean Blanc, prieur de Saint-Martial, curé de Coux. — (Répertoire.)

B. 91. (Registre.) — In-4°, 651 feuillets, papier.

1646-1657. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Vincent Audouard, du lieu de Freydière, mandement de Rochemaure, avec Isabeau Nègre, fille de messire Pons, du lieu d'Antraigues ; — de Firmin Madier, de Saint-Remèze, avec Catherine Chamontin, de Banne ; — de Louis Béringier, avec Louise Biscarat, de la paroisse de Sanilhac ; — de Louis Bertrand, notaire royal à Valgorge, avec damoiselle Félicie Desparvier, fille de feu noble Jacques, sieur de Blazères, de Langogne en Velay ; — de Jean Blanc, avec Louise du Cheylard, fille de noble Jacques et de Claude de La Ville, d'Aubignas, habitant de Saint-Marcel ; — d'Antoine Mandin, de Saint-Just, avec Gabrielle Rigaud de Saint-Remèze ; — de Jacques Amblard, de Lussas, avec Louis Coulet de Villeneuve-de-Berg ; — de sieur Jean Ducros, de Baix, avec damoiselle Lucrèce Deydier, fille de noble François, seigneur de Pluvians en Dauphiné ; — de Jacques de Burine, avec Catherine Laurent, fille à feu Jean, vivant, ministre du saint Évangile, à Saint-Pierreville ; — de sieur Anne Dauril, habitant à Dargellières, diocèse d'Uzès, fils de feu maître Antoine, docteur en médecine, et damoiselle Marguerite Corbier, de la ville de Largentière, avec damoiselle Anne de Lacroix, fille de messire Jean, sieur de Mezargues, seigneur et baron de Collias, du même diocèse ; — de sieur Jacques Duroure, fils à François, notaire royal, de la paroisse de Sanilhac, avec damoiselle Charlotte de Bernard, fille de noble Jacques, seigneur de Montbrison ; — de Pierre Chambon, de Beaumont, avec Alexandrine de Rocles, de la paroisse dudit Rocles ; — de Jean Ranc, de Lubilhac, avec Jeanne de Valz ; — de François Saleys, du mandement de Saint-Fortunat, avec Anne Moula, de Saint-Jean-Chambre ; — d'Esprit Martin, de Saint-Remèze, avec Louise Etienne ; — de Claude Neyrand, de la paroisse de Nieigles, avec Madeleine Serrette, de Meyras ; — de monsieur maître Desserres, docteur et avocat au présidial de Valence, fils de maître Jean, notaire royal, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec Louise Duranc, vivant notaire et procureur à Valence ; — de noble Louis César de Thoulon, seigneur de Saint-Clément, fils de messire Louis de Thoulon, seigneur de La Laupie, conseigneur de Saint-Marcel-d'Ardèche et de Saint-Montant, avec damoiselle Catherine de Pingre, fille de noble François, seigneur d'Arpanon et de Montauban ; — de maître Claude Vernet, de Saint-Etienne-de-Boulogne, avec Jeanne Ladet, de Mercuer ; — de Pierre Feulhade, de Lachapelle, demeurant à Villneuve-de-Berg, avec damoiselle Louise de Veyrenc ; — de Louis Serroulh, avec Catherine Dalmas, de Montpezat ; — de sieur Louis Nadal, de Rochemaure, avec Marie Théoule, du même lieu ; — de Louis Mélarès, avec Jeanne de Barrès du Pouzin ; — de noble Reynet de Durand, sieur de Lierne, du lieu et château Double, en Dauphiné, avec damoiselle Marguerite de Brun, dame de Fourchades et en partie de la Roche-d'Aps, en Vivarais ; — de sieur Jean Bernard, marchand, du lieu de Revel, diocèse de Lavaur, avec Marie Sérode, fille du capitaine Sérode, lieutenant de prévôt, habitant de la ville d'Aubenas, assistés du prince François de Lorraine et de la princesse Anne d'Ornano, son épouse ; — de Nicolas Pélissier, praticien, du Cheylard, avec Louise Bordier, fille de Pons, notaire royal, de Mariac. — Donations entre vifs : de Jean Devesse, du lieu de Chambon, paroisse de Meyras, en faveur de Claude Pontier, sa femme ; — de François Sabolis, marchand, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, à sieur Denis Galoix ; — de Made-

leine Feaugier, du lieu de La Coste, au profit d'Isaac Souche, de la paroisse de Gluiras ; — de dame Anne de La Vernade, veuve de messire Balthazar de Flotte, seigneur et baron de La Roche, en faveur de nobles Guillaume et Balthazar de La Flotte de La Roche, ses enfants ; — de Jacques Fabre, de la paroisse d'Assions, à sieur Jean Chambon, apothicaire, de la ville des Vans ; — de Jean Serret, de Montpezat, habitant à Saint-Etienne de Fontbellon, en faveur de Jean Trémolet, marchand, de la ville d'Aubenas ; — de Geneviève Augier, veuve de sieur Jacques de Chamarans, à Sébastien Fabrège, son beau-frère, de Saint-Montant ; — de Jeanne Combaluzier, veuve de sieur Louis Mouton, vivant, baille de La Combe et de Saint-Montant, en faveur de sieur Jean Mouton, son petit-fils ; — de dame Isabeau de Bourges, veuve de messire Jean Christophle, seigneur et baron de Serrecourt, résidant en la ville de Bourg-Saint-Andéol, au profit de Jean Desarmes ; — de sieur Philotère de Lapimpie et de damoiselle Claude de Launanier, mariés, à damoiselle Isabeau de La Pimpie, leur fille, femme de sieur Antoine Noyer ; — de Marguerite de Barbe, du lieu des Fons, à Antoine Feschet, son neveu ; — de maître David Champs, notaire royal du mandement de Dom et Mézilhac, en faveur de David Champs, son fils ; — de Jacques Reymond, courtier, de la paroisse de Payzac ; de Jeanne Aurnol, veuve de Jean Saboul, de la paroisse de Joannas, en faveur de messire Gabriel Dautefort, baron de Lestranges ; — de Marie Defudes, de la paroisse de Saint-Geneis, mandement de Montbrun, à sieur Jean Guigon du même lieu ; — de Jeanne Guévaudan de Saint-André Lachamp, en faveur de Jean Dupin, son petit-neveu, du lieu de Ribes. — (Répertoire.)

B. 92. (Registre.) — In-4°, 709 feuillets, papier.

1650-1658. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariages : de Blaise Dufau, potier d'étain, de la ville d'Aubenas, avec Marguerite Chaberte, d'Aihon ; — de Jean Verdier, de la ville de Joyeuse, avec damoiselle Marguerite de Gros ; — de Jean Mamarot, du lieu de Baissac, paroisse de Lavilledieu, avec Catherine Loyrion, du lieu des Chazes, mandement de Vogué ; — de Joseph Rochier, de Bollène, avec damoiselle Marianne de Surville, de Vesseaux, lesquels reconnaissent la nullité d'un mariage précédemment contracté en état de minorité et sans le consentement de leurs parents ; — de messire Gabriel Dangevier, seigneur du Main, habitant à Gras, avec damoiselle Marguerite de Pelet de Granges, habitant à Saint-Paul-Trois-Châteaux, à laquelle ses père et mère constituent une dot de 12,000 livres ; — de Denis Ladreyt, de Saint-Privat, avec Anne Chavier, du même lieu ; — de Claude Peyret, de Loubaresse, avec Jeanne Gontailhe, de Valgorge ; — de Jean Filliat, papetier, au bateau de Vals, avec Marie Chamboulcyronne, veuve de maître Marion, écrivain, du lieu de Vals ; — de monsieur maître Guillaume Rigaud, docteur et avocat, à Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Gabrielle Guigon ; — de sieur Joseph Puech, de la ville d'Aubenas, avec damoiselle Marie de Marcha du Bessac, fille à feu noble François, de Saint-Pierreville, et de damoiselle Fleurie du Mazel ; — de sieur Simon-Pierre Tavernol, chirurgien, fils de feu Antoine, notaire royal, de Privas, avec Judith Brun, fille à sieur Pierre, marchand de ladite ville ; — de sieur Anne Barthélemy de Laforest, procureur au sénéchal ducal de Joyeuse, avec damoiselle Marie Jossouine, du même lieu ; — de noble Pierre de Crozeti, conseiller du Roi et lieutenant en la cour de Montélimar, fils de feu noble François, et de damoiselle Catherine de Lafarge, de la ville de Viviers, avec damoiselle Isabeau de Bonas, fille à messire Jean, seigneur de Concoules, et de dame Jacqueline de Merle de Lagorce, à laquelle ses père et mère constituent une dot de 20,000 livres ; — de noble Jean Blachierre, de Roudeyron, conseiller du Roi, lieutenant de bailli au bailliage de Villeneuve-de-Berg, avec dame Anne de Lagarde, veuve de messire François de Thoulon de La Laupie, seigneur du Clavel ; — de noble Jean Delaye, fils de noble Guillaume, docteur en médecine, de la ville de Largentière, avec damoiselle Marie de Manéry, fille de feu monsieur Esprit, quand vivait notaire à Avignon ; — d'Antoine Plagnol, du lieu de Lavie, paroisse de Malarce, avec Anne Trouthasse, de la même paroisse. — Donations entre vifs : de monsieur maître Jean Sabatier, docteur en droit, bailli en la cour ordinaire de la baronnie de Lagorce, à maître François Massot, notaire royal, audit lieu ; — de Pierre Guigon, châtelain, du lieu du Teil, à damoiselle Gabrielle Guigon, sa fille ; — d'André de Baissac, sieur de Serrecourt, paroisse de Sablières, à Antoinette de Baissac, sa fille ; — de Barthelemy Pinède, du Roux, paroisse de Montpezat, à Antoine Pinède, son frère, rentier des hoirs de noble Paul Teyssier, sieur de la Terrisse, en la paroisse de Meyras ; — de Guillaume Vanière, sieur de Nojaret, et de damoiselle Marie Pascale, mariés, habitants de la ville de Joyeuse, à maître Louis Gévaudan, procureur en la cour de M. le sénéchal ducal de Joyeuse ; — de sieur Alexandre Lafeulhe, du lieu de Tournon-lès-Privas, à sieur Charles Giraud et Jeanne des Mazes, du lieu de Charbonnières, paroisse du Gua ; — de Jeanne Angelras, du lieu de Meyras, à Marie Maspetit, sa petite nièce, fille à maître Jean Maspetit, notaire, à Meyras

— de noble Antoine Laurent-de-Vincent, coseigneur de Saint-Marcel-d'Ardèche, en faveur de dame Marguerite de Vincent, de Bidon, sa sœur; — de maître Jean Dufau, de la ville d'Aubenas, en faveur des FF. Mineurs de ladite ville, pour participer aux prières et divers offices qui se font journellement dans leur couvent; — de Marie des Chambons, veuve de maître Jacques Delauzun, du mas de Goigne, mandement de Gras, en faveur de maître Pierre Delauzun, notaire, son fils; — de damoiselle Louise de Saurin, veuve de noble Guillaume Guion, seigneur de Pampelonne, en faveur de noble Jacques de Guion, seigneur de Pampelonne, son fils;—de dame Claude de Rochemaure, dame de Laval, veuve de feu messire François de Blou, seigneur de Laval, en faveur de messire François de Blou, son fils; — de damoiselle Armande de Lostel, veuve de feu Guillaume de Montault, et noble Jean de Montault, chanoine et archidiacre en l'église de Viviers, mère et fils, au profit de François Denoalhes, ci-devant valet et chasseur de leur mari et père; — d'Ellix Joffre, de Saint-Étienne-de-Fontbellon, en faveur de noble Jean de Lagorce, seigneur de Saint-Laurent, habitant à Aubenas; — de noble Marcelin de Mars-Lives, natif de Lives-lès-Privas, en faveur de Jacques Charier, du lieu de Lauche, mandement d'Ajoux. — (Répertoire.)

B. 93. (Registre.) — In-4°, 630 feuillets, papier.

1641-1659. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Rostaing Boys, de Sanilhac, avec damoiselle Marie de Rocher, du lieu de Trebuolz; — de Pierre Planiol, de Malarce, avec Delphine Tornayre, de la paroisse Sainte-Madeleine, diocèse de Mende; — de Mathieu du Coing, de Gluiras, avec damoiselle Suzanne Merchat, de Saint-Sauveur de Montagut; — de maître Jean Dussault, notaire royal, de Saint-Montant, avec Marie Combette, de Saint-Marcel-d'Ardèche; — de sieur Pierre Demissoles, marchand de la ville d'Aubenas, avec damoiselle Suzanne de Niclot, fille de feu noble Henri, sieur de La Tour de Fons, et de damoiselle Léonarde de Gros, de la même ville; — de M. Jean Dalgon, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Louise Reynaud, de Tarascon; — de sieur Simon Boniol, de Courry, avec Jeanne Joyeuse, des Sallelles; — de noble Antoine de Chalamon, docteur et avocat, fils de feu noble Charles de Chalamon, sieur d'Arlendes, et de damoiselle Fleurie de Mestier, juge général de la comté de Brion et de la baronnie du Cheylard, châtelain de la terre et seigneurie de Gluiras, avec damoiselle Anne de Balazuc de Montréal. — Donations entre vifs : de François de Lorraine, prince d'Harcourt, comte de Montlor et Saint-Rémèze, en faveur de sieur Michel Fournier, seigneur des Combes, son maître d'hôtel; — de noble Christofle Barthélemy de Grilhon, seigneur de Gramaise, de la paroisse de Payzac, à noble Guillaume Barthélemy de Grilhon, son fils, docteur en droit, juge général et commandeur de Jalès, étant sur le point de contracter mariage avec damoiselle Anne de Beaumont, fille de feu noble Jean, habitante de Villeneuve-de-Berg; — de Jean Rolland, du lieu de Fombonne, paroisse de Saint-Andéol-de-Bourlenc, à dame Marie de Vogué, dame de Craux; — de messire Claude de Charvil, en faveur de noble Jean de Charvil, son fils; — de Pierre Meygrin, de la Chapelle, mandement de Vogué, en faveur d'Antoinette, sa fille, femme de maître Guillaume Garet, teinturier de draps, de la ville d'Avignon; — de damoiselle Sara Chazotte, veuve de M. Salomon Faure, docteur en sainte théologie, au profit de Benjamin Almeras, son cousin, de la ville d'Aubenas; — de Jean Chabrens, concierge de madame la duchesse de Ventadour, au château de Lavoulte, au profit de damoiselle Denise Le Gros, sa femme; — de damoiselle Margueritte-Marthe Nicolas, native de Vienne en Dauphiné, à damoiselle Émeraude Nicolas, sa sœur, femme de sieur Vincent Verchi, bailli de Vals en Vivarais. — Transaction passée entre messire Trophime de Launay, seigneur d'Antraigues, et les habitants des lieux de Mouscheyres, Freyssenet, etc., par laquelle ils mettent fin au procès en qualité de féodale, intenté en la cour du sénéchal de Nîmes, au sujet du payement des rentes dues audit seigneur pour inféodation de droits de pacage dans les bois et ténements de Cuse, suivant acte de 1303, et règlent les droits à payer par chacun des habitants et les usages de ces derniers dans les bois et ténements de Cuse. — (Répertoire).

B. 94. (Registre.) — In-4°, 764 feuillets, papier.

1628-1660. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Alexandre Aoustel Lafayole, du mandement de Chalancon, avec Isabeau Bastie, de Gluiras; — de noble Alexandre du Trémoulet, sieur de Chasèles, avec damoiselle Louise Galimard, du lieu d'Ucel, paroisse de Saint-Pierreville; — d'Étienne Fombonne, notaire royal, de la Gorce, avec damoiselle Isabeau de Bernard de Montbrison, seigneur de Vesseaux; — de maître Antoine Brocard, docteur en droit, du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Marie Saladin, de la même ville; — de noble Pierre de Faget, sieur de Ver-

net, viguier du seigneur marquis de Chambonnas, habitant en la ville des Vans, avec damoiselle Anne de Bourrelly, du lieu du Petit-Paris, paroisse de Montselgues; — de noble seigneur de Tardieu, conseiller du Roi, juge au bailliage de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Jeanne d'Audibert de Massilian, à laquelle ses père et mère constituent en dot pour ses droits paternels et maternels la somme de 12,000 livres; — de messire Guillaume de Flotte des Astards, seigneur de Seveyrac, avec damoiselle Louise de Barbier, de Villeneuve-de-Berg; — d'Alexandre Bauthéac, de Chomérac, avec Gabrielle Dousson, du même lieu; — de messire Charles de Lagarde de Chambonnas, baron de Cornilhon, habitant audit Chambonnas, avec dame Françoise Devèse, dame de Saint-Thomé et autres lieux, veuve de messire Guillaume Dautefort de Lestrange, habitant audit Saint-Thomé. — Donations entre vifs : de noble Jean Bonnefille, coseigneur de Saint-Alban, habitant à Largentière, en faveur de Catherine Bonnefille, sa fille, femme de noble Jean de Fages; — de maître Jean Guilhon, notaire à Saint-Jean-Centenier, en faveur de maître Jean-Baptiste Guilhon, docteur en droit, son fils; — de damoiselle Isabeau de Fabry, veuve Maucuer, de Bourg-Saint-Andéol, en faveur de Françoise de Maucuer, femme de sieur Siméon Combalusier, apothicaire, de la même ville; — de messire Louis de La Beaume de Suze, évêque de Viviers, prince de Donzère et Châteauneuf-sur-Rhône, des lods et droits de mainmorte qui lui sont dus par les PP. Barnabites, du collége du Bourg-Saint-Andéol, à l'occasion de la fondation de cet établissement, suivant sa patente octroyée auxdits révérends PP., le 28 octobre 1659, à la charge de dire et célébrer à perpétuité une messe chaque année, le 14 du mois d'avril, date de ladite donation; — de messire Jacques Gourjon, curé de Chomérac, à Isabeau Gourjon, sa sœur. — Transaction passée entre maîtres Joachim Raoulx, Jean Raoulx, son frère, notaires à Villeneuve-de-Berg, et Marie Mercoyrol, leur mère, au sujet de leur patrimoine. — (Répertoire).

B. 95. (Registre.) — In-4°, 742 feuillets, papier.

1646-1661. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de maître Antoine Gros, de Saint-Paul, avec damoiselle Jeanne Maucuer, de Saint-Montant; — de Jean-César Grégoire, de Lavoulte, avec Françoise de Péret, du même lieu; — de noble Jean de Balazuc de Montréal, seigneur de Lanas, fils de feu noble Gaspard et de damoiselle Marguerite de Lamure, habitant à Chomérac, avec damoiselle Claude du Haut-Villar, de la paroisse de Silhac, à laquelle ses père et mère constituent une dot de 12,000 livres; — de Simon Delière, de Vesseaux, avec Antoinette Lauzelle, de Saint-Étienne-de-Boulogne; — de noble Pierre Dusserre, docteur en droit, de la ville de Joyeuse, avec damoiselle Antoinette de Simon, de la ville d'Aubenas; — de sieur Antoine Roux, sieur de Villedieu, mandement de Saint-Laurent, avec damoiselle Marie des Pouzols, du lieu de Goudoulet, paroisse de Sainte-Eulalie; — de monsieur maître Antoine de Léglise, docteur en droit, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marie de Rostaing; — de messire François de Blou, seigneur de Laval, Meyras et autres places, habitant à Saint-Marcel-d'Ardèche, avec damoiselle Henrite de Sèneterre qui, de son chef, se constitue la somme de 16,000 livres à elle donnée par MM. Joubert de Roux et Dubois, syndics généraux de la province du Languedoc, et à laquelle messire Henri de Sèneterre, seigneur temporel et spirituel de l'abbaye de Saint-Joffre, son frère, donne celle de 24,000 livres; — de Vincent Chazes, de la paroisse de Saint-Germain, avec Marguerite Boyer, de Saint-Maurice-Terlin. — Donations entre vifs : de damoiselle Madeleine de Monteils, veuve de maître Sabatier, quand vivait, procureur juridictionnel de Lagorce, au profit de messire Pierre Dumazel, fils à feu capitaine Daniel Dumazel, de Villeneuve-de-Berg; — de noble Louise du Bénéfice, veuve de noble Gabriel de Saninac, sieur de La Pouyade, habitant au lieu d'Ozon, paroisse de Saint-Étienne-de-Boulogne, à noble Louis du Bénéfice, sieur de Montargues, son neveu, juge général du comté de Lavoulte; — de damoiselle Madeleine de Tourrel, veuve de sieur François du Bost, du Saint-Esprit, habitant à Joyeuse, à noble Raymond de Gigord, son neveu; — de messire Eustache Jossoin, marchand, de la ville de Largentière, à François Jossoin, son fils; — de sieur Olivier de Ganhat, écuyer, au profit de maître Esprit Ganhat, notaire à Bourg-Saint-Andéol; — de dame Françoise Devès, veuve de messire Guillaume Dautefort de Lestrange, au profit de noble Jean Demontaud, archidiacre en l'église de Viviers, son parent; — de Pierre Michel, natif de Bise, paroisse de Genestelle, au profit d'Hector Duplan, de la même paroisse. — (Répertoire).

B. 96. (Registre.) — In-4°, 725 feuillets, papier.

1654-1663. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : d'André de Rocles, de la paroisse de Valgorge, avec Louise Sabatier, de Sanilhac; — de Jean Dalmas, fils à François, marchand de Montpezat, avec Isabeau Rouvière de la même ville; — de

maître André Chaurand, praticien, fils de maître Jean, procureur juridictionnel au mandement de Cornilhon, et feue Antonie de Baysac, de la paroisse de Payzac, avec damoiselle Antonie de Blachière, fille de sieur Étienne, écuyer, et de damoiselle Jeanne de Rosilles, de Saint-Jean-de-Pourcharesse; — de sieur Louis Gascon, procureur en la cour du sénéchal du duché de Joyeuse, avec damoiselle Florie Desserres, de la même ville; — de noble Louis de Bonot, docteur en droit, de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Isabeau de Digoine, de Montdragon; — de M. maître Pierre Colombet, docteur et avocat, fils de M. maître Pierre, conseiller du Roi, lieutenant particulier au siége royal, présidial et ducal de Montélimar, et de damoiselle Françoise de Meyres, avec damoiselle Louise Bruyère, du lieu du Teil; — de maître Michel Teyssier, apothicaire à Montpezat, fils de feu Antoine et Marguerite Arsac, du lieu d'Arsac, paroisse de Sainte-Eulalie, avec damoiselle Antoinette Chambon; — de noble François de Gabriac, de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle de Saint-Féréol et Rodulphe; — de sieur Jacques-Perrier, fils de M. maître Jacques, docteur et avocat, juge de la juridiction de Châteauneuf, au mandement de Boffres, avec damoiselle Suzanne Faurite, du Pouzin; — de maître Jean Chabanel, marchand de Joyeuse, avec Marie Duroure, à Rosières; — de noble Charles de Blou, fils de noble Jacques et de damoiselle Marguerite Degout, de Thueyts, avec damoiselle Catherine de Catilhon, fille de noble Antoine, juge de Montpezat et de damoiselle Françoise Faure de la Lafarge; — de Jean Vidal avec Catherine de Sibleyras, de Privas; — de sieur Pierre Duchier, avec damoiselle Jeanne Vincent d'Aubenas; — de sieur Jean Perrotin, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle d'Avias, de Lussas; — de noble Alexandre d'Audoyer, fils de noble Pierre, sieur du Fau, avec damoiselle Françoise de Teyssier, de Burzet; — de noble Constantin de Serres, seigneur de Pradel, avec damoiselle Françoise de Rochemore d'Aigremont; — de sieur François de Sibleyras, fils de feu sieur David et de damoiselle Françoise, de la ville de Privas, avec damoiselle Anne-Clémence de Reboul, du Dauphiné; — de sieur Isaac Chambaud, de Baix, avec damoiselle Catherine de La Selve, de Privas. — Donations entre vifs : de Jean Lapierre, à maître Laurent Blachière, procureur juridictionnel du mandement de Montréal; — de Marie Barrier, veuve de maître André Vézian, notaire royal, de la paroisse de Sanilhac, en faveur de maître André Vézian, aussi notaire royal, son fils; — de maître François Sabatier, du lieu d'Antraigues, au profit des sieurs Simon Nicol, maître chirurgien, et de Charles Nicol, marchand du Bourg-Saint-Andéol; — de maître Jean Bardin, notaire royal et bailli au mandement et juridiction de Serres, habitant à Saint-Laurent-des-Bains, en faveur de Thomas Bardin son fils; — de Michel Pichot, sieur d'Espinasse, de Thueyts, à damoiselle Florie Brossière de Chambonnet, sa belle-fille; — de damoiselle Catherine Brunel, veuve de sieur Jean Coutel, du Bourg-Saint-Andéol, au profit de sieur Jean Coutel, compagnon chirurgien, de la même ville; — d'Antoine Montcoquol à Étienne de Montcoquol, de Chassiers; — de maître Jean Rouvière, de Vals, à sieur François Chastagnier, maître chirurgien, son parent, au service de Mgr le prince d'Harcourt; — de damoiselle Claude de Girard, en faveur de damoiselle Léonarde de Girard, sa sœur, femme de noble Jean de Lamotte, seigneur de Saint-Laurent-lès-Bains; — de noble Jean-Baptiste Reymond de Modènes, seigneur de Pervéranges, à Françoise de Teyssier, sa belle sœur. — Ratification d'articles du mariage de damoiselle Marie Dusserre, fille de sieur René, châtelain de Saint-Vincent-de-Barrès, et de damoiselle Martine de Pérédes, avec noble Étienne Du Sollier, fils à feu noble David et à damoiselle Sara de Laurens, de la ville de Privas. — (Répertoire).

B. 97. (Registre.) — In-4°, 685 feuillets, papier.

1684-1668. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Jean Rochier, de Joannas, avec damoiselle Françoise Dusserre, de Joyeuse; — de noble Jean-Claude de Fayon, bailli de la ville et vicomté de Privas, avec damoiselle Marguerite de Chabert, de la ville de Saint-Esprit; — de sieur Jean Roux, marchand, avec damoiselle Claire de Riffard, de Bourg-Saint-Andéol; — de maître Pierre Villard, avec Anne Valadier, de Vallon; — de sieur André Roux, avec damoiselle Marguerite Mouton, de Bourg-Saint-Andéol; — de Jacques Delarbre, avec Marie Mathevon de Gluiras; — de sieurs Jean et Geoffroi Justamon, père et fils, de Saint-Marcel-d'Ardèche, avec Catherine et Marie Thurin, mère et fille, de Pierrelatte; — de noble Antoine Defages, sieur de Lacombe, de Largentière, avec damoiselle Marie Dumas, fille de M. maître Guillaume, docteur et avocat et de feue damoiselle Coulomb de Montmeyran, de Privas, en présence du prince d'Harcourt, comte de Montlor, baron d'Aubenas, dans la maison du sieur Joseph Puech, en ladite ville; — de sieur Louis Tailhand, de Largentière, avec damoiselle Anne Aliraud, du Velay; — de sieur Cérice Bonnaud, marchand, de Vogué, avec damoiselle Anne Serre, de Saint Privat; — de sieur Jean-Vincent, de Largentière, avec damoiselle Isabeau de Girard, de Bourg-Saint-Andéol; — de noble Jacques de La Selve, sieur du Faïn, avec damoiselle Marie Durand, de la paroisse du Gua; — de maître Gaspard

Duclaux, médecin ordinaire de Mgr. le prince d'Harcourt, natif de Montpezat, habitant à Aubenas, avec damoiselle Marguerite de Réjange, veuve de sieur Raphel, quand vivait greffier civil et criminel de ladite ville; — de noble Scipion Dozil, avec damoiselle Philippe Vergézes, de Villeneuve-de-Berg; — de noble François Malhan, de Vesseaux, avec damoiselle Marie de Goix, du Buis-d'Aps; — de noble Louis du Bénéfice, seigneur de Montargues, du lieu de Boulogne en Vivarais, avec damoiselle Françoise Catherine de Pinac, du Dauphiné; — de messire François de Surville, seigneur de Malaval des Armecènes, avec damoiselle Charlotte Solignac; — de messire Antoine David de Vocance, de Saint-Pierreville, avec Jeanne de Prinsac, de la paroisse de Chambon en Velay. — Donations entre vifs : de maître Jacques Laplanche, praticien et Anne Faure, mariés, de Montpezat à maître Pierre Laplanche, notaire, leur fils; — de damoiselle Marguerite de Toussaint, veuve de maître Georges Puech, de la ville d'Aubenas, en faveur de sieur Joseph Puech, son fils; — de capitaine Jean-Jacques Girard, à damoiselle Isabeau sa fille; — de noble Jean-Jacques Danglejan, seigneur de Beaumefort, au profit de noble François Danglejean, son fils; — de damoiselle Marie de Sauses, veuve du sieur Claude Boyer au profit de messire Michel Sauses, prêtre prieur et seigneur du Cros de Girand son frère, du lieu de Thueyts; — de maître Mathieu-Laurens, marchand, du Cheylard, à maître Claude Lanrens, marchand tanneur, son fils; — de maître Pierre Blanc, au profit de maître Jacques Tarandon, son neveu, de Jaujac; — de messire Charles de Séneterre qui, désirant ramener à la religion catholique les habitants de Privas appartenant presque tous à la religion prétendue réformée, et pensant que le meilleur moyen pour y parvenir est d'agrandir l'établissement des P P. Récollets qu'il a appelés depuis quelques années; considérant que leur nombre n'est que de trois, qu'ils n'ont ni église ni couvent, que le produit de leurs quêtes est insuffisant pour faire construire un bâtiment, ledit Charles de Séneterre, voulant faciliter ces religieux dans leur mission, leur donne la place et la masure du château de Privas avec les pierres et matériaux qui en restent, la fontaine et la faculté de prendre de l'eau à la source de la fontaine de la ville et de plus la terre et curtillage sur le derrière du château hors la ville, pour y bâtir leur couvent et faire leur jardin et non autre chose; — de damoiselle Catherine de Piberets, veuve de noble Guillaume Flandin, sieur de Combarazal, de la ville basse de Montpezat, à noble Louis Piberets, son neveu, de La Souche; — de messire Jean Issartel, prêtre, curé de Rompon, à damoiselle Marie-Madeleine de La Pimpie. — (Répertoire).

B. 93. (Registre.) — In-4°, 760 feuillets, papier.

1648-1664.—Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. (Incomplet et en mauvais état.) Contrats de mariage : de maître Pierre de Lahondès, acquéreur d'un office de procureur en la cour du présidial et sénéchal de Nîmes et Beaucaire, de la ville des Vans en Vivarais, avec damoiselle Anne Lafont, de la ville de Nîmes; — de sieur Jacques Chevalier, de la paroisse de Lachapelle, diocèse de Saint-Flour, avec Catherine Biscarat, de la paroisse de Lablachère; — de maître Armand, de Cigouttier en Dauphiné, avec Antoinette Baumier, de Saint-Montant; — de maître Pierre Arnaud, de Jaujac, avec Marguerite Bastide, de Thueyts; — du sieur aimé Bacon, de Lavoulte, avec damoiselle Marie Hédoin, fille de sieur Jean, maître chirurgien, de Lyon; — de sieur Pierre Descours, avec damoiselle Jeanne Audemar, de Saint-Christol; — de maître Claude Vernet, de Saint-Andéol-de-Bourlenc, jardinier au château de Labastide, avec Suzanne Arnaud, de la paroisse d'Aizac; — de maître Guillaume Arnaud, notaire royal de Colombier, avec Madeleine Coutellier, fille de maître Pierre Chouvy, praticien au Cheylard, avec Judith Reboulet, de Saint-Agrève; — de noble Jean-Baptiste Dallard, docteur en droit, juge de la terre et seigneurie de Meyras, pour Mgr. le prince d'Harcourt, fils de noble Jean et damoiselle Marguerite de Lafaye de Lantouzet, avec damoiselle Louise Duchier d'Aubenas; — de noble Henri de Bonnefille, de Joyeuse, avec damoiselle Claude de Vincenty de Montseveny, de la paroisse de Prades; — de sieur Antoine Pons, de Viviers, avec damoiselle Claire-Isabeau Bourges, de Baix; — de maître Jacques Gévaudan, praticien, de la paroisse de Saint-Mélany, avec damoiselle Marguerite de Bourzes, de Lablachère; — de maître Antoine Dupin, boulanger, de Lavoulte, avec Marie Fenoulier; — de maître David Roudil, praticien, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Jeanne du Guilhon, fille de noble Antoine, seigneur de Beaupré. — Donations entre vifs : de maître Claude Moulin, procureur juridictionnel au mandement du Goudoulet, du lieu du Rouchas, paroisse de Sainte-Eulalie, en faveur de Louis Moulin, notaire royal, son petit-fils; — de maître Etienne Julien, lieutenant au fait de la Justice, de Saint-Martin-le-Supérieur, à Michel Julien; — de noble Jacques Tessier, sieur des Portes, de Meyras, au profit de damoiselle Catherine de Teyssier, femme de Champalbert, sa nièce; — des sieurs Abraham et François de Sabatier, de Lagorce, à damoiselle Isabeau de Sabatier, femme de sieur Théodore-André

Malmazet, de Joyeuse ; — d'André Brugière, à Jacques Bouchard, de la paroisse de Dornas; — de Louise de Vermale, de Joannas, à sieur Jean Jaussoin de Bonéry, marchand, de Largentière ; — de Françoise de la Teulle, fille à feu noble Charles, de la paroisse de Vesseaux, en faveur de damoiselle Louise de Sibleyras, femme de noble Pierre de La Teulle, de Saint-Laurent; — de sieur Laurent Marchant, à sieur Laurent Marchand, apothicaire, son fils, de la ville de Viviers; — de maître Antoine Aizac, de Thueyts, en faveur de maître Louis Aizac, son fils; — de damoiselle Armand de Lhôtel, veuve de noble Guillaume de Montaud, de Viviers, en faveur de messire Jean de Montaud, chanoine et archidiacre en l'église cathédrale de cette ville, son fils; — de Marie Combier, veuve de capitaine Étienne Riffard, dit Laroche, du bourg Saint-Andéol, au profit de sieur François Sabatier, son cousin, d'Antraigues; — de sieur Michel Morin, de Montélimar, à maître Michel Degors, notaire royal, à Viviers; — de dame Marie de Rodulphe, veuve de feu noble Olivier de Faïn, seigneur de Rochepierre, en faveur de noble François de Paul de Faïn, seigneur de Rochepierre, son fils; — de dame Anne de La Vernade, dame de La Roche, veuve de messire Balthazar de Flotte des Assards, de Laudun, baron de La Roche, coseigneur majeur de Mirabel, en faveur de noble Henri de Flotte, seigneur de Monteilhet, son fils.

B. 99. (Registre.) — In-4°, 540 feuillets, papier.

1645-1665. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. (Incomplet et en mauvais état.) — Contrats de mariage : de sieur Bellidentis de Lauche, du lieu de Lauche, paroisse de Chassiers, avec damoiselle Françoise de Nayran, du lieu de Barutel, paroisse de Meyras ; — de Jean-Baptiste Masson, de Vallon, avec Suzanne Olivier, du même lieu; — de noble Claude de Rostaing, de la paroisse de Lyas, avec Marie Jarjac, de Saint-Jean-Chambre; — de sieur Guillaume Chabert, de Vinézac, avec damoiselle de Gros, fille de Melchior Gros, bachelier en droit, et d'Isabeau de Champetier, de la ville d'Aubenas, qui lui constitue en dot la somme de 4,000 livres ; — de Claude Vallos, de Saint-Maurice d'Ibie, avec Marguerite Perrier, du même lieu; — de messire Louis-François de Labaume, comte de Suze, bailli, sénéchal des quatre bailliages du Dauphiné, avec damoiselle Paule-Hippolyte de Moutiers de Mirinville, à laquelle ses père et mère constituent une dot de 200,000 livres payables la moitié comptant et le surplus en deux payements égaux, le 1er dans un an et le 2e deux ans après la réception dudit acte, avec intérêts au denier seize, et, en sus de ladite constitution, la mère de la fiancée lui donne des coffres, robes, bagues et joyaux évalués par amis communs à 13,500 livres; — de noble François du Cheylard, sieur d'Aubignas, avec damoiselle Gabrielle-Marie de Blanchard, de Cruas. — Donations entre vifs : de Jeanne Estieulle, femme Reynoard, de Villeneuve-de-Berg, à Marie-Anne Reynoard, sa fille, femme de maître Jean Marion, marchand, de ladite ville ; — de Pierre Vidil, du lieu du Crouzet, paroisse de Mayres, à Pierre Richier, de la même paroisse, et révocation de ladite donation par acte postérieur ; — de noble Pierre de Choumeils, sieur de Celles, avocat, juge de Meyras, du Pouzin et d'autres lieux, en faveur de noble Jean-Jacques de Choumeils, son neveu, juge du comté de Lavoulte ; — d'Étienne Dours, maître maréchal, du lieu de Chassiers, à Jacques Dours, son fils ; — de maître Jean Pizon, ci-devant curé de la paroisse de Meyras, en faveur de la maison de retraitre que Mgr l'évêque de Viviers veut créer à l'évêché pour les prêtres qui désireraient s'y retirer et y passer le reste de leurs jours, messire Pierre Couderc, directeur du séminaire, acceptant ladite donation ; — d'Antoinette Rouvière, veuve de sieur Pierre Ducros, de Baix, en faveur de Jean-Pierre Ducros, son fils. — (Répertoire).

B. 100. (Registre.) — In-folio, 680 feuillets, papier.

1646-1666. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : d'Hercule de Faget, sieur de Rochefort, de la ville des Vans, avec damoiselle Charlotte Jossoin, de la paroisse de Payzac; — de Jacques-André Deydier, de la ville de Pradelles, avec Jeanne Sédade, de Valgorge; — de Claude Plataret, du lieu de Lays, paroisse de Pourchères, avec Jeanne Terrasse, de Pranles; — de noble Jacques du Bay, sieur de Sénélas, avec damoiselle Jeanne de Monteils; — de noble Esprit de Mercoyrol, seigneur de Beaulieu, habitant à Viviers, avec damoiselle Isabeau de Bonnas, de la même ville; — de Jean Imonier, marchand de la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec Catherine Lauriol, du même lieu ; — de messire David Blanc, docteur en théologie, ministre de l'église prétendue réformée de Pierregourde, avec damoiselle Paule de Rostang de la paroisse de Bressac; — de Franc Rieu, praticien, du lieu de Tournon-lès-Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marthe Dusserre, de la ville d'Aubenas ; — de sieur Christophle Chalabreysse, notaire, de Saint-Andéol-de-Bourlenc, avec damoiselle Marguerite Jouve de la ville d'Aubenas; — de Pierre Chalamon, fils à Jacques, du lieu de Gourdon, avec Anne Taulemesse, fille

à Jean, du lieu du Pradal, paroisse de Saint-Étienne-de-Boulogne ; — de Noble Louis-Jacques de Brian de Miraval, seigneur de Labastide, avec damoiselle Marie de Lagarde, de Chauzon ; — de Claude Vincent, notaire, de la ville de Largentière, avec Antoinette Gaigne de la paroisse de Valgorge. — Donations entre-vifs : de demoiselle Judith de Lagarde, veuve de sieur noble Du Roure, sieur de Neyrat, de la ville de Joyeuse, en faveur de damoiselle Claudine Du Roure, sa fille, d'une somme de 3,000 livres pour faciliter son établissement ou pour entrer dans un couvent si son intention est de se faire religieuse ; — de Daniel Tavernol, du lieu de Flossac, paroisse de Flaviac, à Isabeau Tavernol, sa fille, mariée à Antoine Missel ; — de Simon Dalmas, de Freyssent, à Jacques Dalmas, son neveu ; — de sieur Jacques de Leglise, bourgeois de Villeneuve-de-Berg, à sieur Paul Leglise, son fils ; — de sieur Pierre Décombes de Chomérac à noble François Du Bénéfice, de Saint-Lager ; — de damoiselle Marguerite de Bonnefille, veuve de noble Pierre Ranquet, à noble Hugue Ranquet, son fils ; — de noble François de Chaussadis, sieur de Latour, habitant de Saint-Maurice-Terlin, en faveur de sieur Claude Deydier, son neveu, fils à Samuel Deydier, notaire à Lanas ; — de damoiselle Paule Daleyras en faveur de noble Étienne Daleyras, sieur de Chambézon, son frère ; — de Marie Rioufol, du lieu de Rioufol, paroisse de Gluiras, à François Rioufol, son frère ; — de damoiselle Jeanne de Charbonnel de Chason, veuve de feu Étienne Lagarde, en son vivant viguier pour le Roi à Villeneuve-de-Berg, à Marie de Lagarde, sa fille ; — de maître Antoine Barthélemy, notaire, habitant au lieu de Gibon, paroisse de Payzac, à François Barthélemy, son fils, juge général au marquisat de Chambonas ; — de dame Bonne de Riquebourghicaud, veuve de noble Jacques d'Illaire, sieur de Peyrolas, en faveur de François d'Illaire, sieur de Jovyac, son beau-frère ; — de maître Laurent Dupré, notaire à Lavoulte, en faveur de Me Arnaud Dupré, son fils, chanoine hebdomadier en l'église cathédrale de Vivers. (Répertoire.)

B. 101. (Registre.) — In-4°, 743 feuillets, papier.

1654-1667. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Charles Dachard, sieur de Sargeas, de Saint-Andéol-de-Bourlenc, avec damoiselle Anne-Bonne de Justet, fille de noble Jean, seigneur de Sardiges; — de noble Jacques de Bandon, sieur de Tialet, de Lachamp-Raphaël, avec damoiselle Louise Vialle, fille de sieur Jean Vialle du lieu de Philippot, paroisse des Sagnes ; — de noble André Guy de Laselve, de la paroisse de Veyras, avec damoiselle Anne de Bernard, de la paroisse de Pranles ; — de M. Me Charles-Louis Crozier, docteur et avocat, de la ville de Privas, avec Anne Faure, de Viviers ; — de messire Antoine de Grolée Viriville, comte de Peyre, habitant en son château de Burzet, avec damoiselle Catherine de Lacombe, fille de noble Achille, dudit Burzet ; — de sieur Georges Blanc, fils de feu capitaine Jacques, avec damoiselle Suzanne-Marie Combier, fille de capitaine Jacques, de Rochemaure ; — de noble César de Justet, seigneur de Sardiges, du lieu de Vals, avec damoiselle Marguerite de Lablache, du Besset, au mandement de Labâtie-de-Crussol ; — de sieur François Joubert, fils de feu sieur Georges, vivant capitaine-major au régiment de Languedoc, avec damoiselle Anne Bourges, du Bourg-Saint-Andéol ; — de sieur Jacques Moings, maître chirurgien, de la paroisse de Gluiras, avec damoiselle Anne Dujais, fille de sieur Jean, aussi chirurgien, à Villeneuve-de-Berg ; — de messire Georges, comte de Vogué, avec damoiselle Gabrielle de Champetier, de la paroisse d'Orsival. — Donations entre-vifs : de damoiselle Sarra Duchier, veuve de sieur Jean Martin, de la ville de Montélimar, en faveur de damoiselle Marguerite Martin, femme de sieur Chalas, de la ville du Saint-Esprit ; — de M. Me Rostaing Mège, maître de chœur en l'église cathédrale de Viviers, prieur de Saint-Andéol-de-Berg, en faveur de damoiselle Dorothée Mège, sa sœur, femme de M. Me Pierre d'Hargenvillers, docteur en droit, bailli et régent général du comté d'Aps ; — de damoiselle Marie de Laroussière, au profit de Jacqueline de Laroussière, sa sœur, de Saint-Martin-de-Mayres ; — de noble Jacques Danglejean, sieur de Beaumefort, conseigneur de Saint-Alban et la Baume-Sampzon, et de Vinézac, au profit de noble François-Scipion Danglejean, son fils ; — de noble Jean de Lagorce, seigneur de Saint-Laurent, en faveur de Jeanne Joffrèze, femme de Jean Crespin, du lieu de Montagnac, paroisse de Saint-Étienne-de-Fontbellon. — Déclaration de damoiselle Paule Daleyrac, de Saint-Martin-le-Supérieur, relative à la disposition qu'elle avait faite de ses biens en faveur de sieur de Chambezon, de damoiselle Geneviève Daleyrac, femme de noble François de Glo, sieur de Besset, et de damoiselle Judith Daleyrac, femme de noble Joseph de Laselve, ses frères et sœurs. — Rémission d'héritage par damoiselle de Saurin, en faveur de noble Jacques de Guion, seigneur de Pampellone. (Répertoire.)

B. 102. (Registre.) — In-4°, 772 feuillets, papier.

1645-1668. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Antoine

Barratier, de la paroisse d'Antraigues, avec damoiselle Marie de Maty, fille de M. Me Scipion, docteur en droit, juge dudit Antraigues; — de noble Aimé de Granval, fils à noble Louis, conseiller du Roi en la Sénéchaussée et siége Présidial de Valence en Dauphiné, habitant de Balazuc, et de feu damoiselle Catherine de Lamotte, avec damoiselle Françoise de Serret, fille de noble Jean, capitaine de deux compagnies au régiment de la Reine, et de damoiselle Marguerite Du Roure, de Largentière; — de maître Jean Maspetit, notaire royal, du lieu de Meyras, avec Constance Du Roure, fille de maître Antoine, apothicaire, du même lieu; — de M. Me Gédéon de Sautel, docteur en droit, fils de M. Me Louis, aussi docteur en droit, et de feue damoiselle de Chalamon, de la ville du Cheylard, avec damoiselle Jeanne de Garnier, fille de M. Me Claude, docteur en droit, et de damoiselle Madeleine Accourat, du lieu d'Alissas; — de M. Me Jean Perguot, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Jeanne Lebornhe, de la même ville; — d'Étienne Joanenc, de la paroisse des Sallelles, avec Madeleine Mathieu, de la paroisse de Lablachère; — de Noé Lubac, marchand tanneur, fils de feu maître Jacques, de la paroisse de Saint-Barthélemy-le-Meil, avec Marie Chambaud, de la ville du Cheylard. — Donations entre-vifs : de Françoise Blachière de la paroisse de Thueyts en faveur de damoiselle Degout Devissac, femme de sieur Antoine Roure, de la paroisse de la Chapelle; — de noble César de Chalendar, de Villeneuve-de-Berg, au profit de dame Martine de César, sa mère; — de dame Martine de César, veuve en premières noces de noble Guillaume de Chalendar, de Saint-Marcel d'Ardèche, en faveur de noble François de Suffize, de la ville de Bollène; — d'Antoine Serre du lieu de Pazanan, paroisse de Chandolas, au profit de sieur Claude Bournet, marchand de la ville des Vans; — de messire Henri de Gévaudan, seigneur de Goys, Antraigues et autres places, et de dame Anne de Goys mariés, en faveur de messire Pierre de Saporta, de Montpellier, leur neveu; — de noble Louis de Tourton de Barry, habitant en la ville d'Aubenas, au profit de Gabrielle de Marcoux, du lieu de la Souche, habitante de la même ville; — de Charles Chapus du lieu de Saint-Pons, en faveur de monsieur Daniel Crozier, bailli dudit Saint-Pons, en la part du seigneur de Massilian, conseigneur dudit lieu. (Répertoire.)

B. 103. (Registre.) — In-4°, 726 feuillets, papier.

1647-1669. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Pierre Morel, marchand, de la ville de Crest en Dauphiné, avec damoiselle Blanche Marnas, fille de sieur Guillaume, marchand, de Villeneuve-de-Berg en Vivarais; — de sieur Pierre Régis, de la paroisse de Nieigles, avec Claude Tailhade, de la paroisse de Meyras; — de maître Étienne Raoulx, docteur en droit, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Isabeau Vallant, de Bourg-Saint-Andéol; — de noble Alphonse de Vincent, seigneur de Bidon, habitant de La Palud, avec damoiselle Madeleine Monnet, de Bollène; — de noble Antoine de Sibleyras, sieur de Bourlatier, fils de noble Jean et de damoiselle Isabeau de Marcha, du lieu de Sibleyras, paroisse de Saint-Pierreville, avec damoiselle Françoise de Vernhes, fille de feu M. Me Jean Jacques, docteur en droit, quand vivait juge de Vernoux et viguier de Chalancon, et de damoiselle Marie de Ville, du lieu du Serpoulet, paroisse dudit Vernoux; — de maître François Bourzes, docteur et avocat, fils de maître Noël, notaire royal, de la paroisse de Sablières, diocèse de Viviers, et de feue damoiselle Marie de Bellidentis, avec damoiselle Hélène de Fayet, fille de sieur Étienne, seigneur du Mazel, paroisse de Saint-Julien-de-Tournel, diocèse de Mende; — de M. Me Esprit Brunel, docteur en droit, fils de maître Esprit, notaire royal, et de damoiselle Dauphine Corbin, de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Marie Rimbaud, de Barjac; — de sieur Joachim Lepage, de la ville de Paris, au service de Mgr l'évêque de Viviers, avec damoiselle Jeanne Bazin, de la ville du Bourg-Saint-Andéol; — de sieur Louis-Antoine Joffre, avec damoiselle Marguerite de Bane, de Lavoulte; — de noble César de Chalendar, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marie de Mercoyrol de Baumevallier, fille de noble Jean, seigneur de Saint-Pons et Baumevallier; — de noble Antoine-Christophle Dupont, sieur de Saint-Romain, habitant en son château du Ligonnès, paroisse de Sablières, en Vivarais, avec damoiselle Marie-Marthe de Coubladour, de la ville du Puy en Velay; — de messire Charles de Lamolette, comte de Morengères, fils de messire Charles, bailli du Gévaudan et des terres du domaine du Roi, gouverneur de la ville de Marvejols, et de dame Marguerite-Félice de Montmorency, avec damoiselle Catherine de Lafarre-Logère, fille de feu messire Charles, vivant lieutenant général des armées du Roi; — de sieur Jean Blanchon, de Saint-Laurent-les-Bains, avec damoiselle Francon de Bourzes, de la paroisse de Sablières. — Donations entre-vifs : d'Alexandre Charrier, de la paroisse d'Ajoux, en faveur de maître Alexandre Robert, notaire royal, de la ville de Privas; — de damoiselle Claude de Jacquiers, au profit de damoiselle Madeleine de Jacquiers, femme de noble Étienne de Bournet, de la cité de Viviers; — de noble Pierre de Borne, seigneur de Labastide-Sous-Sampzon, successeur de feu noble David de

Borne de Ligonès, du droit de patronage et de nomination de recteur en la chapelle fondée à l'autel droit et proche l'église cathédrale de Viviers, du côté de la bise, sous le titre et l'invocation de Notre-Dame de Petrosa et de Saint-Antoine, confesseur, à messire André Noyer, prêtre-chanoine et prévôt en l'église cathédrale dudit Viviers ; — de messire Aldebert de Grolée-Virville, seigneur et comte de Montaison, baron de Marchastel, etc., en faveur de messire César de Grolée-Virville, sieur de Burzet, son frère; — de M. Mᵉ Olivier Colomb, docteur en droit, au profit de sieur Michel Colomb, son fils, de la ville d'Aubenas ; — de Marguerite de Mercure, en faveur de Laurent Froment, du lieu de Meysse, mandement de Rochemaure; — de damoiselle Jeanne de Lapize, au profit de sieur Paul Peyres, son fils, de la paroisse de Saint-Barthélemy-le-Meil ; — de damoiselle Marie Salomon, veuve de sieur Benoît Galimard, en faveur de damoiselle Louise Galimard, sa fille, femme de noble Alexandre du Trémolet, de la paroisse de Saint-Pierreville ; — de noble Pierre de Borne, sieur de Ligonnès et de Labastide, donnant ses droits sur la chapelle de Notre-Dame des Anges, dite de Sampzon et Beaufort, fondée dans l'église cathédrale de Viviers, à noble Hector de Rippert, chanoine, sacristain de cette église ; — de damoiselle Gabrielle de Raymond-Modène, de Perverange, paroisse de Burzet, au profit de noble Jacques-Baptiste et de damoiselles Madeleine, Blanche, Marie et Peyronne de Raymond, ses neveu et nièces; — de damoiselle Marie Rast, en faveur de sieur Hélie Benoît, son fils, du mandement du Pouzin. — Révocation de donation faite par damoiselle Catherine Verdier, du lieu de Barjac, aux religieuses de Largentière, et donation de la même en faveur de damoiselle Anne de Barthélemy de Grilhon, sa cousine germaine, fille de feu sieur Christofle-Barthélemy de Grilhon et de damoiselle Madeleine de Narbonne. (Répertoire).

B. 104. (Registre.) — In-4°, 608 feuillets, papier.

1643-1670. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de M. Mᵉ Gabriel d'Aizac, docteur en droit, du lieu de Thueyts, avec damoiselle Judith Nicolas, de Villeneuve-de-Berg; — de sieur Henri Faure, avec damoiselle Françoise Gelly, de la cité de Viviers; — de noble Jean Chervil, écuyer, seigneur de Digonnès, la Borie et autres places, avec damoiselle Françoise de Labastide; — de noble François du Mazel de Peyrebisse, de la paroisse de la Panouse, diocèse de Mende, avec damoiselle Isabeau Delenne, de la paroisse de Saint-André-Lachamp, en Vivarais ; — de sieur Vincent Du Riou, de la paroisse de Saint-Bauzile, avec damoiselle Simonne Charrier, de Privas; — de sieur Louis Clauzel, marchand, de la paroisse de Saint-Jean-de-Valeriscle, diocèse d'Uzès, avec damoiselle Marie Malzieu, du lieu de Vallon, diocèse de Viviers ; — de sieur Étienne Gontier, chirurgien, du lieu du Plan, paroisse d'Asperjoc, avec Jeanne Dumas, de la paroisse de Boulogne ; — de sieur Jean-Charles Girard, fils de maître Andéol, notaire royal, avec damoiselle Jeanne-Marie Désarmes, de la ville du Bourg-Saint-Andéol; — de sieur Jean Mazon, de la Bégude, avec Jeanne Neyrand, de la paroisse de Meyras; — de sieur Louis Michel, fils de feu sieur Pierre et de damoiselle Françoise Chapelle, de la ville de Privas, avec Isabeau Marnier, fille de maître Jean, notaire royal, de Rochemaure. — Donations entre-vifs : de sieur Louis Nicolas, maître apothicaire de la ville de Joyeuse, en faveur de damoiselle Marie de Tardieu, sa femme ; — de noble damoiselle Suzanne de Lablache, de Saint-Pierreville, au profit de noble damoiselle de Lablache, sa sœur; — de damoiselle Louise de Chalendar, habitant avec damoiselle Isabeau de Chalendar, sa sœur, à Chassiers, au profit de sieur Claude-François Teyssier, son neveu; — de damoiselle Françoise de Lacombe, veuve de noble Alexandre de Pouzol, sieur du Goudoulet, son fils ; — de damoiselle Minervo Devès, en faveur de noble François Du Cheylard, sieur d'Aubignas, son fils. — Transaction entre sieur Jacques Bernard de Montbrison, seigneur de Versas, Labastide, Vielprat, père, et Jacques de Bernard de Montbrison, seigneur de Versas le Clap, fils, au sujet des constitutions dotales faites à ce dernier lors de son mariage avec feue damoiselle Jeanne de Latour. (Répertoire.)

B. 105. (Registre.) — In-4°, 867 feuillets, papier.

1645-1671. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Sébastien de Colonne, conseigneur d'Ornano, fils de noble Jean-George et de dame Andrienne de Moustier, de la ville d'Aubenas, avec dame Judith de Teyssier de la Térisse, veuve de noble Jean-Baptiste de Modène, seigneur de Perverange, Laborie, Teyre, Bleynet et autres places ; — de M. Jean Moulin avec Madeleine Pizon, fille de sieur François, notaire royal, de Saint-Andéol-de-Bourlenc; — de noble Antoine Blanc de Molines, sieur d'Antraigues, de la paroisse de Saint-Martin-de-Vals, avec damoiselle Esther Rouveyre, de Rompon;—de noble Jean-Louis Adhémard de Monteil de Bruguier, chevalier, baron de Marsanne, avec dame Françoise de Flotte, fille de messire Jean-Baptiste, baron de la Roche, seigneur ma-

jeur de Mirabel; — de sieur Olivier Desserres, bourgeois de Villeneuve, avec Louise Marconne; — de sieur Claude Flaugère, marchand, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Anne-Marie de Joubert, fille de feu sieur Georges, capitaine-major au régiment de Languedoc; — de sieur Pierre Durieu, marchand, de la ville de Joyeuse, avec damoiselle Jacqueline de Grandval, fille de noble Louis, conseiller en la Sénéchaussée et siége Présidial de Valence en Dauphiné; — de sieur François-César de Saint-Marcel-d'Ardèche, avec damoiselle Catherine Granat, de Montélimar; — de sieur Daniel Nogier, fils à sieur Jacques, marchand, du lieu de Vals, avec damoiselle Marie de Romieu de Saint-Fortunat; — de M. Me Charles-Jacques Darnoux, docteur en droit, capitaine, châtelain de Loriol, en Dauphiné, avec damoiselle Charlotte Duroux, de Montauban, fille de feu noble Jacques et de dame Gabrielle de Mars, femme en secondes noces de messire Jean de Fougeirolles, seigneur de ce lieu, de Burianne et Liviers; — de maître Jacques Fougeirolles, du mandement de Montagut, avec Blanche Soullier du mandement d'Ajoux. — Donations entre-vifs : de damoiselle Jeanne de Colombe en faveur de Jacques Baille, son filleul, de la paroisse de Chassiers; — de damoiselle Marguerite de Rénoard, en faveur de sieur François Belleville, son fils, du lieu de Labaume, en Vivarais; — de messire Pierre Durand, prêtre, curé de Saint-Sauveur-de-Montagut, au profit de maître Louis Durand, cordonnier, son cousin germain; — de messire Jean-Louis Degors, prêtre, recteur des chapelles du Saint-Esprit et de Notre-Dame de Virage érigées dans l'église Saint-Andéol, en faveur de maître Olivier Degors, son frère, notaire royal du Bourg-Saint-Andéol; — de sieur Antoine Chaix, maître chirurgien, au profit de maître Antoine Chaix, son cousin, docteur en médecine, de la ville de Bourg-Saint-Andéol; — de sieur Jacques Tarandon, bourgeois, en faveur de sieur Olivier de Tarandon, son fils aîné, notaire royal, à Jaujac; — de maître Andéol Leborgne, marchand orfèvre, résidant en Piémont, au profit de damoiselle Dauphine Leborgne, sa sœur, femme séparée de sieur Claude Valette, marchand chaussetier, de Bourg-Saint-Andéol; — de Catherine Rogier, au profit de sieur Paul de Lagarde, sieur de Pouzol, de la paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse; — de noble Antoine-Laurent de Saint-Vincent, seigneur de Mélinas, conseigneur de Saint-Marcel et autres lieux, en faveur de dame Marie de Lattier de Saint-Vincent, femme de messire François de Paule de Fayn, seigneur de Rochepierre, coseigneur de Saint-Marcel, Saint-Montant et autres places. (Répertoire).

B. 106. (Registre.) — In-4°, 901 feuillets, papier.

1656-1672. — Insinuations du baillage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de M. Guillaume de Barruel, sieur de Martinas, résidant en la ville de Bagnols, avec damoiselle Marie de Loreilhe de Chapoulien, de Viviers; — de sieur Alexandre de Barrès, sieur Du Molard, avec damoiselle Jeanne Boix, du Pouzin; — de M. Me François Barthélemy, docteur en droit et juge général au marquisat de Chambonas et de Payzac en Vivarais, avec damoiselle Françoise Brun, de la ville de Mende; — de sieur Pierre Bellet, de la ville de Brioude en Auvergne, avec Bénine Bonnette, de la ville de Pont-Saint-Esprit en Languedoc; — M. Me Guillaume Gascon, docteur en droit, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Anne de Béchon, de Saint-Pons; — de sieur Scipion Durand, de Saint-Marcel-d'Ardèche, avec damoiselle Isabeau Barbe, du même lieu; — de M. Me Alexandre Reboulet, ministre de Chomérac, avec damoiselle Jeanne de Latour, fille à noble Charles, sieur de Lagarde, du même lieu; — de sieur Jean Sauvage, marchand, de la ville de Valence, avec Catherine Liotard, fille de sieur Étienne, aussi marchand, de la ville de Montélimar; — de noble Jean-Flandin, de Thueyts, avec damoiselle Catherine de Vergèse, fille de feu noble Jean, sieur de Mazel et de damoiselle Anne de Teyssier, de Montpezat; — de sieur Jean Roure, de Largentière, avec damoiselle Anne de Vézian, fille de sieur Jean, notaire royal, de la paroisse de Sanilhac; — d'Esprit Maucuer, particien, avec damoiselle Suzanne Mercoirol, fille de feu sieur François et de damoiselle Claude Ollier, de la ville de Bourg-Saint-Andéol; — de maître Simon Montgrand, avocat en Parlement, demeurant à Paris, rue de la Harpe, fils de sieur Claude, bourgeois de Villeneuve-de-Berg et de damoiselle Mège de Lapalus, avec damoiselle Jeanne Huet, habitante du Faubourg Saint-Michel. — Donations entre-vifs : de très-haute et très-puissante dame Marie de Montlor, comtesse dudit lieu, marquise de Maubec, baronne d'Aubenas, etc., veuve de messire Jean-Baptiste d'Ornano, vivant chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, en faveur de très-haut et très-puissant seigneur Alphonse-Henri-Charles de Lorraine de Montlor, prince d'Harcourt, comte de Saint-Remèze, etc., son petit-neveu; — de Claude Pic, de Saint-Symphorien, au profit de sieur Antoine Dubay, sieur de Combles, bourgeois du Pouzin; — de damoiselle Jeanne de Charbonnel de Chauzon, en faveur de sieur François de Lagarde, son fils, de Villeneuve-de-Berg; — de dame Anne de Goix, veuve de feu noble Henri de

Gévaudan, de Thueyts, à noble Anne de Ginestoux, seigneur de Vernoux ; — de Jacques Delhoumes de la paroisse de Prunet, à damoiselle Françoise de Chananeilhes, veuve de sieur Étienne de Rochier, de la paroisse de Joannas ; — de messire Claude Plantier, curé d'Ucel, à M. Mᵉ Aimé Plantier, son frère, docteur en droit, bailli de Brion et juge de Saint-Martial ; — de Françoise Arrifon, de Beaumont, à damoiselle Marie-Barthélemy de Grilhon, sa cousine, femme de Mᵉ Pierre Borelli, notaire royal, bailli au mandement de Chassagnes, de la paroisse de Saint-Genest-de-Bauzon ; — de messire Henri de Lévy de Ventadour, chanoine de l'église de Paris, au profit de messire Jean Isore, chevalier, seigneur, marquis d'Arcs, de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, auquel il donne tous ses droits de confiscation en conséquence de la condamnation intervenue contre dame Marie d'Autefort de Lestrange, veuve de messire Charles de Séneterre, chevalier, seigneur et marquis de Châteauneuf ; — d'Agnès Vidal, de Saint-Laurent-sous-Coiron, en faveur de damoiselle Jeanne de Sibleyras, femme d'Hercule Reynaud, notaire royal, de Rochemaure. (Répertoire.)

B. 107. (Registre.) — In-4°, 741 feuillets, papier.

1652-1673. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Jacques Pavin, fils de « honeste homme Jean Pavin, hoste du logis « où pend pour enseigne les trois rois, et de feue Jean Meau « habitant du lieu du Teil, » avec damoiselle Jeanne Aguilhon, fille de sieur Pierre, châtelain dudit lieu ; — de noble Timoléon de Bèchon, sieur d'Eyrolles, fils de maître Antoine, docteur en droit, du lieu de Saint-Pons, et de damoiselle Marie de Chambaud, domiciliés à Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marguerite de Lagarde, de la même ville ; — de noble Alexandre du Cheylard, sieur de Colombier, fils de feu noble Jacques, seigneur d'Aubignas, avec damoiselle Isabeau de Blanchard, du lieu de Cruas ; — de sieur François de Missols, capitaine au régiment de Montpezat, fils de sieur Charles, ancien procureur à Nîmes, avec damoiselle Françoise de Durieu, de Joyeuse ; — de maître Jean Haond, du lieu de Blaye, paroisse de La Champ-Raphaël, avec Antoinette Ravel, du lieu de Montpezat ; — de M. Paul de Sabatier, seigneur de Lers, fils de M. Joseph, seigneur de La Chadenède, du lieu de Lagorce, avec damoiselle Françoise de Monteils fille de feu M. Mᵉ Étienne, quand vivait docteur en droit, viguier général du comté du Roure et de la baronnie de Barjac ; — de sieur Anne Vellay, fils à feu capitaine Jean et à damoiselle Louise de Chazel, du lieu de Vallon, avec damoiselle Jeanne de Michel, fille de feu maître Pierre, apothicaire, de la ville de Privas ; — de sieur Bernardin Mellet, fils de sieur Jean et de damoiselle Françoise de Castanier, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de noble Simon-Pierre de Badel, fils de défunt Alexandre et de Suzanne de Molin, de la paroisse de Chomérac, en Vivarais, avec damoiselle Éléonore de Vergèses, fille à noble Jean, seigneur d'Aubussargues et de feue dame Bonne de Barjac, du diocèse d'Uzès ; — de M. Mᵉ Joseph Boyer, avocat au parlement de Paris, fils à feu sieur Claude et à damoiselle Marie de Sauzet, de la ville de Largentière, avec damoiselle Isabeau de Duchon, de la ville d'Aubenas ; — de noble François de Lagarde, écuyer, fils à feu M. Mᵉ Étienne, de son vivant viguier pour le Roi, à Villeneuve-de-Berg et de damoiselle Jeanne de Charbonnel, avec dame Madeleine de Barjac, veuve de noble Scipion Du Trémolet, seigneur de Craux ; — de sieur de Mouraret, sieur de Malet, conseigneur des lieux de Tauriers et Chalabrèges, de la ville de Largentière, avec damoiselle Madeleine de Mazade, fille de feu sieur Michel et de damoiselle Gabrielle Du Hautvillar, du lieu de Chassiers ; — de maître Louis-Hercule de Geoffre, juge général du comté de Lavoulte, avec damoiselle Marie-Madeleine de Lapimpie, fille de feu noble Arthur-Gilibert, quand vivait seigneur de Saint-Lager et Granoux, bailli de Chalancon, juge général dudit comté ; — de noble Louis de Comte, conseigneur de Saint-Montant, avocat au parlement de Toulouse, de la ville de Largentière, avec damoiselle Blanche de Rochiers, de la paroisse de Joannas ; — de noble François de Cardinet, seigneur de Saint-Chély, au diocèse de Rodez, avec damoiselle Jacqueline de Blou de La Charrière, du lieu de Meyras, en Vivarais ; — de sieur Antoine Martin, marchand du lieu de Chassagnes, paroisse de Chambonas, avec damoiselle Isabeau Perrier, fille à Mᵉ Perrier, procureur juridictionnel au marquisat de Chambonas, de la paroisse des Sallelles. — Donation entre-vifs : de sieur Andéol Castanier, fils de feu sieur Simon et de damoiselle Catherine de Fabry, partant pour le service de Sa Majesté, en faveur de sieur Jacques Castanier, son frère ; — de sieur Louis Dumey, procureur d'office des terres de Mgr le duc de Ventadour, en Boutières, de la paroisse de Saint-Pierreville, au profit de messire Antoine David de Latour de Vocance, seigneur de Latour ; — de M. Mᵉ André Riffard, docteur en droit, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, en faveur des pauvres de cette ville ; — de Grégoire Ribeyre, de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lagdares, au profit de noble Antoine-Christoffle Dupont, seigneur de Saint-Romain ; — de damoiselle Marguerite de Malbec de Montjeu, veuve de Mᵉ Claude Bourbac, notaire, de la paroisse de Pourcharesse, en faveur de sieur Louis Bourbac, son fils, du lieu de Besousse,

diocèse de Nîmes; — de damoiselle Paule de Chambaud, veuve de noble Jean-Baptiste Doriple, habitant au château de Bovay, paroisse de Saint-Vincent-de-Durfort, au profit de sieur Jacques Sautel, sieur de Monthelet, son filleul, de la paroisse de Saint-Sauveur-de-Montagut. (Répertoire.)

B. 108. (Registre.) — In-4°, 492 feuillets, papier.

1651-1674. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de M. Me André Faure, docteur en droit, avocat, de la ville de Viviers, avec damoiselle Marie de Bonnas de Coucoulles, fille de noble Jean, sieur de Coucoulles, et de dame Jacqueline Merle de Lagorce; — de Me Pierre Lissignol, notaire royal, du lieu de Chartrenas, paroisse de la Chapelle, avec damoiselle Françoise Chalabrueysse, fille de feu sieur Mathieu, dit Galimard, et de damoiselle Jacquette de Bonpart, d'Aubenas; — de sieur André Fayolle, fils de feu André, régent au fait de la justice, du lieu de la Roche, paroisse de Beaumont, avec damoiselle Claude de Sautel, de la paroisse de la Souche, fille de sieur Claude et de damoiselle Gabrielle de Ginestoux; — de messire Claude Vidal de Latour de Rochefort, seigneur et baron du Pradel, de la paroisse de Saint-Maurice-des-Chazes, diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, avec damoiselle Marie de Julien de La Beaume, fille de messire Louis, seigneur de Rochevive, du lieu de Vinézac, en Vivarais; — de Me Étienne Fournier, fils de Me Guillaume, de la paroisse de Meyras, avec damoiselle Louise Laplanche, de la paroisse de Thueyts; — de sieur Charles Jamme, marchand drapier, du lieu d'Allan, en Provence, avec Marguerite Dusserre, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Barrès, en Vivarais; — de M. Me Étienne Peyret, sieur de Malleribes, fils de maître Claude, notaire royal, et de défunte damoiselle Jeanne-Nicolas Massy, de la paroisse de Borne, avec damoiselle Françoise Jaussoin de Bonnery, de la ville de Largentière; — de sieur Pierre Derocles, fils d'autre Pierre, notaire royal, et de damoiselle Jeanne de Rochier, du lieu de Rocles, avec Suzanne Tourvieille, de la paroisse dudit Rocles; — de sieur Annet Degout, sieur de Vissac, de La Souche, avec damoiselle Gabrielle de Gamon, du lieu d'Antraigues; — de M. Me Alexandre Fuzier, greffier du comté de Lavoulte, avec Madeleine Reydier, fille à feu maître Claude, quand vivait, notaire royal et greffier dudit comté; — de sieur Louis Fournier, du lieu de Fabras, avec Catherine Aizac, de la paroisse de Jaujac; — de sieur Antoine Tailhand des Salamonis, fils de sieur Jean et de damoiselle Madeleine de Salomon, du lieu d'Antraigues, avec damoiselle Marie Durand, fille de sieur Antoine, notaire royal, et de damoiselle Lafont, de la paroisse de Vals. — Donations entre-vifs : de noble Gédéon de Barrès, sieur Dumas, capitaine d'une compagnie d'infanterie, du lieu du Pouzin, en faveur d'Élisène Serre et de Jeanne Lacour, sa fille; — de damoiselle Devaux, veuve de noble Annet Dupré, en faveur de messire Anne de Geoffre, curé du Pouzin; — de sieur Claude Veyrenc, apothicaire, partant pour le service du Roi au pays de Piémont dans la compagnie du sieur Durieu, capitaine, au profit de sieur Pierre Feulhade, son beau-frère; — de damoiselle Catherine de Blisson, veuve de maître David Arnaud, vivant, chirurgien, du lieu de Vallon, à damoiselle Jeanne d'Arnaud, sa seconde fille; — de damoiselle Jeanne de Reynaud, en faveur de noble Alexandre de Justet, du lieu de Vals. (Répertoire.)

B. 109. (Registre.) — In-4°, 439 feuillets, papier.

1648-1675. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage: de sieur Jean Blanchard, praticien, de la ville d'Aubenas, avec damoiselle Jeanne Duclaux, fille de M. Me Gaspard, docteur en médecine, de la même ville; — de sieur Paul Champlo, de la paroisse de Saint-Étienne-de-Serres, avec Catherine Audemar, de la paroisse de Saint-Cristol; — de sieur Pierre Caseneuve, fils de sieur Claude et de damoiselle Paule Gruas, de la ville de Privas, avec damoiselle Françoise Laureilhe, du lieu de Meysse; — de sieur Louis Constant, fils de Louis, notaire royal, de Balazuc, avec damoiselle Judith de Baratier, du Pont de Chambon, paroisse d'Antraigues; — de noble Raymond de Calignon, seigneur de Saint-Jean, fils de feu noble Alexandre et de dame Isabeau de Rousset, maréchal de camp des armées du Roi, avec damoiselle Esther Darbalestier de Beaufort, fille de noble Jean, sieur de La Gardette, et de damoiselle Catherine de Cognet; — de maître Marc de Tailhand, docteur et avocat, fils de feu sieur Antoine, seigneur de la Blachière du Trajol en la paroisse de Vals et de damoiselle Jeanne Granier, du lieu d'Antraigues, avec damoiselle Madeleine Dumarché, fille de M. Me Isaac, docteur en droit, juge de Craux, Saint-Pierreville et autres lieux, et de damoiselle Blache, de la paroisse de Saint-Sauveur; — de sieur Aymar de Mesjan, sieur de Lamadès, fils de sieur Jacques et de feue damoiselle Anne de Virville, de la paroisse de Burzet, avec damoiselle Marie de Maty, fille de M. Me Jean, docteur et avocat, et de damoiselle Anne de Laplanche, de la paroisse de Colombier; — de noble Jean de Monteils, capitaine au régiment de Fonzac

fils de noble Balthazard, sieur de Lafont et de dame Françoise de Roumanet, du lieu de Boucieu, paroisse de Colombier-le-Jeune, diocèse de Valence, avec damoiselle Marie de Chambaud, fille de feu noble Louis, seigneur de Bavas et Saint-Quintin et de dame Martine de Ginestoux de La Tourette, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Durfort; — de sieur Jacques Fayon, capitaine châtelain de la ville et du comté de Privas, du lieu de Coux, avec damoiselle, Anne Aurange, fille de sieur David, bourgeois et de damoiselle Marguerite Cheynet, du lieu de Verdus, paroisse de Freyssent; — de M. Claude Mercoyrol de la paroisse de Saint-Julien-du-Serre, avec Marie Champanhet, fille de maître Guillaume, notaire royal, du lieu de Saint-Audéol-de-Bourlenc; — de M. Michel Teyssier, fils de M. Michel et de Simonde de Gigotte, du lieu de Rieutord, paroisse de Burzet, diocèse de Viviers, avec damoiselle Marie-Anne André, du lieu de Freycenet, diocèse du Puy. — Donations d'entre-vifs: de sieur Duserre, châtelain de Saint-Vincent, en faveur de M. Me Antoine de Perrotin, sieur de Mârichard, son gendre; — de noble François de Bénéfice de Cheylus, résidant à Privas, au profit de noble Antoine de Vocance, sieur de Prou de La Tour, paroisse de Saint-Pierre-Ville; — de Jean Fournier, du lieu de Couzes, paroisse de Saint-Martin-de-Mayres, à noble Dalbon de La Rossière, fils de noble Jean-Baptiste et puîné à noble Louis de La Rossière, prieur mandataire de Saint-Alban, du lieu de Saint-Martin de Mayres; — de sieur André Maron, marchand, en faveur de sieur Pierre Maron, praticien, son fils, de la ville de Viviers; — de Catherine Sibleyras du lieu du Mazel, paroisse de Genestelle, veuve d'André Farge, au profit de Louise Farge, sa fille, épouse de M. François Moulin, du même lieu. (Répertoire.)

B. 110. (Registre.) — In-4°, 915 feuillets, papier.

1659-1678.—Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage: de messire Nicolas Dagrain, seigneur des Hubas, avec damoiselle d'Autefort de Letrange; — de noble Antoine Du Trémolet, sieur de La Cheysserie avec Catherine Durand, fille de sieur Daniel et de défunte damoiselle Marie Chalamon, du lieu de Lagregière, paroisse du Gua; — de M. Me Henri Daudigier, docteur et avocat, juge de Saint-Fortunat, avec damoiselle Marguerite de Chalamon, fille de M. Me Jean, docteur et avocat, juge de la baronnie de Chalancon; — de sieur Jacques Deydier, notaire royal, du lieu de Chomérac, avec damoiselle Isabeau de Niclot, fille de noble Henri et de damoiselle Léonarde de Gros, de la ville d'Aubenas; — de M. Me Charles Delière, docteur en droit, du lieu de Montpezat, avec damoiselle Marguerite Raoulx, fille de sieur Joachim, notaire, du même lieu; — de noble Jean Dangelin, sieur de Surville, de Lavilledieu, avec damoiselle Marie de Gardon, fille de feu messire Claude de Gardon de Boulogne et de dame Gabrielle de Ginestoux de La Tourette, habitant au château de Gazaires en Dauphiné; — de noble Gabriel de Chantre, avec dame Jeanne de Riffard, de Bourg-Saint-Andéol; — de noble François-Joseph de Rocher, fils de feu noble Étienne et de damoiselle Françoise de Chanaleilles, de la paroisse de Joannas, avec damoiselle Marie-Charlotte d'Autefort de Letrange, fille de feu messire Gabriel, seigneur et baron de Montréal et de dame Marie de Balazuc, dame de Joannas; — de noble Joseph de Burzet, fils de noble Joachim, conseigneur de Saint-Marcel-d'Ardèche et de damoiselle Anne de Vincent, de Bidon, avec damoiselle Blanche-Isabeau de Marville, fille de noble Antoine, conseiller et premier confesseur du Roi, en l'université de Valence; — de M. Me Gabriel Romieu, ministre de l'église de Désaignes, du lieu de Saint-Fortunat, avec damoiselle Marguerite Marnier, fille de sieur Jean, notaire à Gluiras; — de M. François Ollier, avec Françoise Pouzet, de Vallon. — Donations entre-vifs et rémissions de donations: de Marguerite Cheyronne, du lieu de Conchis, paroisse de Genestelle, en faveur de noble Claude de Chalabrueysse, sieur de Monteil de Galimard; — de dame Anne de Guion de Geys de Pampellonne, femme séparée en biens de messire Jean de Rochefort, seigneur de la Chaussinière, résidant à Rochemaure, au profit de noble Louis de Rochefort, son fils, lieutenant dans les armées de Sa Majesté au pays de Flandre; — de damoiselle Marie de Lamotte, fille de noble Olivier et de damoiselle Anne Charbonnel, du lieu de Chassiers, en faveur de damoiselle Marguerite de Lamotte, fille de messire Annet, seigneur de Chassiers, d'Uzer et d'autres places; — de Gaspard Gineste, sieur de Lille, de La Blachère, à Julien de Gineste, son fils; — de damoiselle Marie-Françoise Laplanche, fille de feu M. Me Charles, vivant baile de Monpezat, à M. Me Charles de Laplanche, docteur en droit et baile, son frère; — de Suzanne Puaux, de la paroisse d'Issamoulenc, à maître Alexandre Dubénéfice, notaire royal, de Chomérac; — de Judith Sollier, veuve de sieur Pierre Durand, de Rochemaure, en faveur de sieur François de Sibleyras, bourgeois, de la ville de Privas; — de messire Michel Sauzet, prêtre prieur, de la Chapelle-Graillouse, au profit de damoiselle Isabeau Duchon; — de Jean-Pierre Tavelac, partant pour le service du Roi dans la milice du Vivarais, commandée en Rousillon par Mgr le comte Du Roure, en faveur de maître Jean Veyrenc, son intime ami, de la paroisse de Joannas. (Répertoire.)

B. 111. (Registre.) — In-4°, 747 feuillets, papier.

1650-1680. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble et illustre seigneur messire Esprit de Capellis, fils de messire Pierre et de dame Anne d'Allemand de Château-Neuf, de la ville de Pernes, au comtat Vénaissin, avec damoiselle Marie-Anne de Vogué, fille de défunt seigneur messire Georges, comte de Vogué et de dame Françoise du Roure, comtesse douairière dudit Vogué; — de sieur François Freschet, fils de sieur Louis et de damoiselle Antoinette de Burine de Tournais, du lieu de Chassagnes, paroisse de Lubilhac, mandement du vicomté de Privas, avec Isabeau Terrasse, de Pranles ; — de noble Antoine d'Heyral, sieur de Mallet, fils de feu noble Jean et de damoiselle Jeanne Brugeyronne, du lieu du Monteil, paroisse de Valgorge, avec damoiselle Gabrielle de Faget, de la paroisse de Barjac ; — de noble Antoine de Renouard, docteur et avocat, de Joyeuse, avec damoiselle Marie d'Argenvilliers ; — de messire de Charandar de la Motte, seigneur dudit lieu, Uzès, de Chaderon et autres places, capitaine d'un des vaisseaux du Roi, fils de messire Anne, ci-devant conseiller du Roi en ses conseils, président et lieutenant général en la Sénéchaussée et siége Présidial de Valence, et de feue dame Marie de Merle de Lagorce, avec damoiselle Thérèse de Noble du Revest, fille de noble Charles de Noble et de dame Claire de Ribe, de la ville de Toulon ; — de messire François de Maugiron, bailli du Viennois, fils de messire Louis, aussi bailli du Viennois et lieutenant général des armées de Sa Majesté, et de dame Louise de Pierregourde, avec damoiselle Catherine-Thérèse de Sassenage, fille de messire Charles-Louis, second baron du Dauphiné ; — de M. Me François Jeune, docteur en droit, sieur de Chambeson, fils de sieur Nicolas et de damoiselle Gabrielle d'Ozil, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Anne Jeune, fille de feu sieur Jean, bourgeois, et de damoiselle de Moynier dudit Villeneuve-de-Berg. — Donations entre-vifs : de sieur Antoine Chaix, maître chirurgien, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, en faveur de sieur Antoine Brocardy, son filleul et petit-neveu, fils à feu M. Me Antoine, docteur et avocat, et de damoiselle Marie Saladin ; — de damoiselle Anne Lachan, au profit de damoiselle Marie Lachan, sa sœur, de Rochemaure ; — de damoiselle Jeanne Augier, en faveur du sieur Jerôme Vollant, son mari, de Bourg-Saint-Andéol ; — de Marguerite Saladin, à Jean Gleize, son fils, maître tailleur d'habits, de Pont-Saint-Esprit ; — de sieur Vitalis, de la paroisse de Payzac, au profit de maître Antoine Vitalis, docteur et avocat, son fils ; — de damoiselle Madeleine de Tailhand, veuve de maître Jacques Eschalier, notaire royal, de Thuyts, en faveur de Bonne et Isabeau Eschalier, ses filles ; — de messire François Salel, prêtre prieur de Vals, en faveur de damoiselle Marie Salel, sa nièce, femme de sieur Guillaume Bouschon, greffier de Saint-Just ; — de sieur Jacques Danglejean, seigneur de Beaumefort, habitant son château de Beaumefort, paroisse de Saint-Alban-Sous-Sampzon, en faveur de sieur François Danglejean, sieur dudit Saint-Alban, son fils, époux de damoiselle Marie de Rocher ; — de sieur Pierre Grel, bourgeois de Chomérac, au profit de M. Me Alexandre Reboulet, ministre de Chomérac, en vertu du mariage de ce dernier avec damoiselle Jeanne de Latour ; — de Jean Prat, sergent ordinaire de Privas, en faveur de Jean Caseneuve, marchand tanneur, dudit Privas ; — de sieur Antoine Chaix, chirurgien de la ville du Bourg-Saint-Andéol, à M. Me Antoine Chaix, docteur en médecine ; — de sieur Claude de Montgrand, contrôleur au bureau des fermes unies établi au lieu de Villeneuve-les-Magellonnes, diocèse de Montpellier, en faveur de sieur Dominique Montgrand, son fils cadet, contrôleur au bureau desdites fermes établi au lieu de Cassis, en Provence ; — de sieur Paul Sibleyras, cardeur, de la ville de Privas, fils de feu René et de Suzanne des Mazes, au profit d'Annibal Moynier, son procureur fondé et son neveu par alliance, cordonnier, de ladite ville ; — de messire Louis de Labaume de Suze, évêque et comte de Viviers, en faveur de messire Charles de Lagarde de Chambonas, seigneur de Saint-Thomé, son neveu. (Répertoire.)

B. 112. (Registre.) — In-4°, 486 feuillets, papier.

1665-1681. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Louis de Lavernade, fils de feu noble Michel et de damoiselle Gabrielle du Haut-Villard, de Chassiers, avec damoiselle Marie de Michel, fille de M. Me Vitalis de Michel, conseiller du Roi, juge en la cour royale du bailliage du Gévaudan, et de feue damoiselle Marie de Vignal, de la ville de Mende ; — de sieur Jean Dalzon, viguier en la terre et mandement de Vagnas, avec damoiselle Anne de la Motte, de Saint-Laurent-les-Bains ; — de messire Antoine de Vocance, seigneur de Prau, capitaine de dragons, natif de la paroisse de Saint-Pierreville, avec damoiselle Anne Du Roure, fille de noble François, seigneur de Chames, et de damoiselle Catherine de Fons, de la ville d'Aubenas ; — de Me Pierre Lamande, notaire royal, fils de feu Lamande, potier d'étain, de Tournon, avec damoiselle Jeanne Beylon, dudit Tournon ; — de sieur Jean Vallon, marchand, de-

meurant à Lyon, originaire de Viviers, en Vivarais, avec damoiselle Bernarde Barolet, fille de Vincent, marchand à Beaune; — de sieur Ambroise Vallois, de Saint-Maurice-d'Ibie, avec damoiselle Marie de Plantin, de Vogué; — de sieur Jacques Roussel, lieutenant de juge des terres du seigneur de Brison, fils de sieur Cérice, lieutenant de juge du comte de Vogué et de damoiselle Marie de Plantin, de Vogué, en Vivarais, avec damoiselle Louise de Tueih, fille de sieur Antoine, marchand, de la ville d'Alais, diocèse d'Uzès; — de noble Jean Rapin, du lieu de Saint-Jean-de-Maurienne, au pays de Savoie, fils de feu noble François, et de damoiselle Isabeau Boissier, avec Jeanne Deleuze, de Joannas; — de sieur Balthazard Esbrayat, sieur de la Chazotte, fils de maître Jean, docteur et avocat, juge du mandement de Fay, et de damoiselle Isabeau Debeaux, avec damoiselle Anne de Chambonnet, fille de sieur Louis et de Marie Gourgeon, de la paroisse de Saint-Pierreville; — de messire Paul-Louis Adeymard de Brunier, seigneur de Larnage, habitant à Montdragon, en Provence, avec damoiselle Suzanne de Bonot, fille de feu noble Jean-François, quand vivait conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage du Bas-Vivarais; — de sieur François Bergeron, procureur au comté de Lavoutte, fils de sieur Étienne et de feue damoiselle Catherine de Mure, avec damoiselle Madeleine Freydier, fille de feu sieur Claude, vivant notaire royal et greffier audit comté, et de damoiselle Isabeau Fayol, dudit Lavoutte. — Donations entre-vifs : de sieur Jacques Cluzel, bourgeois, du lieu du Cheylard, en faveur de Jean Clusel, son fils, ministre de la religion prétendue réformée; — de messire André Conrazier, prêtre et curé de Dompnac, au profit de Claude Pellet, de la paroisse dudit Dompnac; — de Me Pierre Borelly, de Montselgues, en faveur de Jeanne Guilhe, sa nièce, femme de Jean Borelly, son neveu, de la paroisse de Sallelles; — de dame Marie de Charbonnel de Chausson, veuve et héritière grevée de messire Louis de Juilhen, seigneur de Rochevive, habitant à Vinézac, au profit de noble Louis de Juilhen, son fils aîné; — de Scipion Desserre, sieur de Laplanche, en la compagnie de M. le baron de Morangier, fils à défunt M. Me Charles, docteur, avocat et bailli de Montpezat, en faveur de M. Me Charles de Laplanche, son fils aîné, docteur et bailli dudit Montpezat; — de Simon Martin, dit Vanière, de Lablachère, en faveur de noble Louis-François de Modène, sieur de La Vilatelle; — de Suzanne Autussac, veuve de Jean Galy, maçon, de La Voulte, au profit de Gaspard Galy, son fils; — de sieur Antoine de Guilhon, seigneur de Beaupré, habitant au lieu de Molières, paroisse de Saint-Pierre-Laroche, au profit d'Andrienne Roudilhe, femme de Jean Benoît, dudit lieu; — de messire Jacques Richard, prêtre, curé de Saint-Pierre-Laroche, en faveur de sieur Guillaume Richard, son frère. (Répertoire.)

B. 113. (Registre.) — In 4°, 544 feuillets, papier.

1664-1683. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Thomas de Lamotte, fils de noble Jean, seigneur de Saint-Laurent-les-Bains, et de damoiselle Honorade de Gérard, avec damoiselle Marie de Chastel de Châteauneuf, fille de feu noble Claude et de dame Marie de Gouys, de la paroisse de Saint-Jean-de-Monastier, diocèse du Puy; — de sieur Pierre Lacombe, fils de feu Me Pierre, vivant notaire royal, et de damoiselle Charlotte Saunier, de Rochemaure, avec damoiselle Jeanne-Marie Regnaud, fille de feu Me Hercule, aussi notaire, et de damoiselle Jeanne de Sibleyras, dudit Rochemaure; — de sieur Joachim Mallet, sieur de la Chabreyre, fils d'autre Joachim et de feue damoiselle Jacqueline Picaut, du lieu de Marcols, mandement de Mézilhac, avec damoiselle Suzanne de Lapize, fille de M. Me Paul, docteur en droit, châtelain de la Chièze et Salavon, juge de Burianne, et de feue damoiselle Jeanne Duchon, de la ville du Cheylard; — de sieur Antoine Martin, fils de sieur Christophle et de Marthe Berne, de la paroisse de Saigne, mandement de Retourtour; — de noble Alexandre de Justet, seigneur de Sardiges, de la paroisse de Vals, avec damoiselle Lucrèce d'Ozil, de Villeneuve-de-Berg; — de sieur Antoine Masclary, de Saint-Marcel-d'Ardèche, avec damoiselle Marie-Anne Baudouin; — de Jean-Antoine Tailhand, maître chirurgien, fils de défunts Jacques, aussi maître chirurgien, et damoiselle Antoinette Madier, du lieu d'Aps, avec Jeanne Chabrolin, veuve de Pierre Mazoyer, du lieu de Saint-Pons; — de M. Me Jean Nicolas, docteur et avocat en Parlement, de la ville de Largentière, avec damoiselle Anne-Marthe Deleuze, de la même ville; — de sieur Jean Goudailh, marchand, fils de défunts sieur François, maître chirurgien, et damoiselle Françoise Ymonier, avec damoiselle Catherine Gilly, de la même ville; — de Me Pierre Soulerin, notaire royal de la retenue de Thuyets, avec damoiselle Catherine Tourette, de Jaujac; — de noble David Dachard, sieur du Buisson, de Saint-Andéol-de-Bourlenc, avec damoiselle Anne de Pison, du même lieu. — Donations entre-vifs : de noble Jean Rapin, en faveur de damoiselle Suzanne Rapin, sa sœur, de la ville de Viviers; — de damoiselle Marguerite Breton, au profit de sieur Gilles Breton, son frère, praticien, de la ville de Bourg-Saint-Andéol; — de sieur Claude Villard, capitaine, du lieu de Vallon, en Vivarais, habitant de la ville de Bagnols, en faveur de sieur Jean Langlois, de la

ville de Paris, et de damoiselle Jeanne de Brueys, sa femme, habitant aussi à Bagnols; — de damoiselle Coulombe Dumas, fille de feu M. Mᵉ Guillaume, vivant avocat en Parlement, et de damoiselle Coulombe de Montméran, veuve du sieur Jean Saurel, de la ville d'Aubenas, présentement sœur de Saint-Joseph à l'hôpital de cette ville, en faveur de damoiselle Marie Dumas, sa sœur germaine, femme de sieur de La Combe; — de messire François Tournaire, prêtre et curé de Baix, en faveur du sieur François Tournaire, son neveu, de Grospierres; — de damoiselle Marguerite Trenchard, veuve de Mᵉ François Vernet, notaire royal, de la paroisse de Lablachère, en faveur des Frères Mineurs Conventuels de Saint-François, portant fondation à perpétuité d'une messe qui sera célébrée chaque premier jour de l'année et d'un *Salve regina* tous les jours dans l'église qu'ils veulent faire bâtir à Joyeuse; — de messire Pierre de Burine, prêtre et prieur du lieu de Garigues, diocèse d'Uzès, originaire de Mariac, en Vivarais, en faveur de sieur Pons Louis de Burine, sieur de Tournais, son neveu. — Révocation de donation par Gaspard Dupin, cordonnier, natif de Lavoulte, au préjudice de Jacques Dupin, son frère, pour cause d'ingratitude. — Transaction entre dame Marie de Charbonnel de Chauzon, veuve et héritière grevée de messire Louis de Juilhen, seigneur de Rochevive, et noble Louis de Juilhen de Rochevive, Vinézac et Labaume, conseigneur de Chauzon et d'autres places, son fils, assisté de messire Henri de Ginestoux, abbé de La Tourette, son curateur, au sujet de l'héritage dudit seigneur de Rochevive, époux de ladite dame de Charbonnel. (Répertoire.)

B. 114. (Registre.) — In-4°, 441 feuillets, papier.

1672-1685. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Louis Masel, chirurgien, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marie Blanc, fille de feu Jacques, ancien notaire à Flaviac; — de messire Charles-Jacques de Vocance, seigneur de Blos, habitant en son château dudit lieu, avec dame Isabeau de Maingros, veuve de noble Louis Debots, sieur de Saignes, habitant en son château des Pêchers, paroisse de Vernoux; — de Jean Confour, du lieu des Confours, paroisse de Prades, avec Marie Bonnaud, du même lieu; — de Jacques Lascombes, de Taurier, avec Marie Hébrarde, fille de Mᵉ Jean Hébrard, notaire royal, de la ville de Largentière; — d'Étienne Tailhand, fils à Jean, du lieu de la Rouvière, paroisse de Chassiers, avec Marie Rouret, du même lieu; — de sieur Jean Chabassol, du lieu des Granges, paroisse de Vogué, avec damoiselle Marie Duclaux, de la ville d'Aubenas; — de M. Mᵉ Illaire Maurin, docteur en droit et juge en la baronnie d'Aubenas, avec damoiselle Anne de Jossouin, de la ville de Largentière; — de Jacques Audoar, du château de Rochemaure, avec Marie Guilhon, du lieu de Meysse; — de Mᵉ Jean Barnas, avec Catherine Barnas, habitant l'un et l'autre à Barnas, paroisse de Mayres; — de sieur Théodore Ducros, du lieu de Baix, avec Hélène Lambert, fille de Mᵉ Charles, ci-devant notaire au Pouzin; — de Mᵉ Nicolas Eldin, de Lagorce, avec Judith Ozil, des Sallèles, paroisse de Saint-Maurice-d'Ibie: — de sieur Charles Genton, apothicaire, du lieu de Thueyts, avec damoiselle Marie-Thérèse Champalbert, de la paroisse de Meyras. — Donations entre-vifs : de messire Chistofle de Latour de Saint-Vidal, marquis de Choisinet, baron de Jaujac et autres places, à messire Claude de Champion, prêtre du diocèse du Mans, habitant audit Jaujac, d'une pension annuelle et viagère de 100 livres; — de dame Marie de Gréfeuille, épouse de M. Charles Faure de Lafarge, à Mᵉ Charles de Lafarge, son fils aîné; — de Mgr François de Lorraine, comte d'Harcourt, Montlor, Saint-Remèze, marquis de Maubec, baron d'Aubenas, seigneur de Meyras, Montpezat, Vals, Ucel et autres places, en faveur des religieuses du couvent de Sainte-Claire de la ville d'Aubenas; — de Jacques Déjoux, maître cuisinier, du lieu de la Droume, paroisse de Lablachère, à messire Guillaume de Ginestoux, seigneur de Vernoux; — de Mᵉ de Many, procureur fondé du seigneur Jacques de Grosbeck, vicomte de Doublain, héritier universel de feue dame Marie, marquise de Rie, comtesse de Tournon, en faveur du comte de Brissac, auquel il donne tous les biens de la maison de Tournon lui revenant, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie et celle de deux autres personnes à désigner par le donateur ou ses ayants-cause, et à la charge par le donataire de poursuivre le procès que la défunte marquise avait intenté au Parlement de Paris contre le duc de Ventadour, le marquis de Caderousse et autres détenteurs desdits biens; — de damoiselle Louise de Fournier, femme de M. Antoine Du Roure, du lieu Du Roure, paroisse de Rosières, à sieur Gabriel Fournier, son frère, habitant à la Souche; — de damoiselle Paule Dubénéfice, femme en secondes noces de sieur Soulages, bourgeois de Privas, à maître Alexandre Boursaric, mari de damoiselle Marguerite Dubénéfice, sa sœur; — de damoiselle Madeleine Acourat, veuve de sieur Claude Garnier, avocat, habitant au Pouzin, en faveur de Marie Garnier, sa fille; — de Jean Vabres, du lieu de Lacoste, paroisse de Saint-Sauveur, en faveur de M. de Tailhand, dudit lieu. (Répertoire.)

B. 115. (Registre.) — In-4°, 641 feuillets, papier.

1662-1686. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrat de mariage : de maître Louis Esbrayat, sieur du Bourg, habitant en la ville de Puy, avec damoiselle Constance de Béchon, de Villeneuve-de-Berg; — de M. Me Joseph Barratier, juge royal des lieux de Baix, de Pierre de Barrès et du Pouzin, avec damoiselle Marguerite de Biguet, de Loriol, en Dauphiné; — de sieur Jean Rochier, marchand de la ville de Largentière, avec damoiselle Jeanne Alamel, du même lieu; — de M. Me Jean Servier, premier consul du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Madeleine Carra ; — de sieur André-Privat de Garilhe, fils de Jacques, sieur de Garilhe, lieutenant de prévôt, de Payzac, avec damoiselle Catin Fabresse, de la paroisse de Chambonas; — de sieur Joseph de Laplanche, sieur de La Roumegouse, fils de M. Me Charles, docteur en droit, vivant bailli de Montpezat, et de damoiselle Marie de Buisson, avec damoiselle Anne de Payen, fille de noble Jacques, sieur de Lagarde, et de damoiselle Gabrielle Dubuis, à laquelle ses père et mère donnent tous leurs biens présents et à venir, se réservant l'usufruit pendant leur vie et une somme de 6,000 livres dont ils pourront disposer à volonté; — de noble Jean-Baptiste de Blachère, fils de feu noble Jean, lieutenant de bailli au bailliage de Villeneuve-de-Berg et de dame Anne de Lagarde, avec damoiselle Bonne d'Ozil, de la même ville ; — de noble Antoine de Baratier, sieur de Moleyron, fils de feu Antoine, conseiller du Roi et receveur des tailles en l'élection de Montélimar, avec damoiselle Pierre Guilhon, fille de feu Me Jean-Baptiste, notaire, du lieu de Saint-Jean-Centenier; — de François Mazon, de Burzet, avec Marguerite Penotte, du lieu des Sagnes ; — de sieur Claude-Nicolas de Laurens, fils à sieur Jacques et à feu damoiselle Anne de Burine, du lieu d'Arcens, avec damoiselle Anne de Crouzet, fille à feu Me Pierre, notaire royal, et à damoiselle Catherine Chave, de la ville de Saint-Agrève; — de noble Noël Daleyrac, sieur de Lacondamine, de Saint-Vincent-de-Barrès, avec damoiselle Marie Maton, fille de Jean et de damoiselle Jeanne Berrier, de Saint-Montant; — de sieur Marc Ollier, bourgeois du lieu de Vallon, avec damoiselle Isabeau Du Sollier, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Barrès; — de M. Me Annet Rochier, seigneur de la Baume-sous-Sampzon, habitant à Largentière, avec damoiselle Jacqueline de Mollière de Granval, de la même ville; — de noble Charles Faure, sieur de Lafarge, demeurant à Viviers, avec damoiselle Marie Verchand, de la ville de Montpellier; — de sieur Pierre Ladreyt, de Privas, avec damoiselle Marguerite de Combe, veuve de sieur Pierre Laselve, sieur Du Fayn, de Veyras; — de Me Pierre Tavernol, notaire, avec damoiselle Isabeau Mège, de la ville de Privas. — Donations entre-vifs : de dame Françoise de Lamotte, baronne du Béage, veuve de messire Guillaume de Poinsac, baron dudit lieu et de Serrières, en faveur de damoiselle Françoise de Vocance, damoiselle de Latour, sa petite-fille; — de damoiselle Suzanne Lalauze, veuve de Me Claude Bellidentis, quand vivait notaire royal à Largentière, en faveur de sieur François Bellidentis, son petit-fils; — de haute et puissante princesse, madame Anne d'Ornano, comtesse d'Harcourt, épouse séparée de très-haut et très-puissant prince Mgr François de Lorraine, comte d'Harcourt, demeurant en la ville de Saint-Esprit, de la terre et seigneurie de Montpezal, colombier et dépendances, au profit de Mgr Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, de Montlor et marquis de Maubec, son fils, à l'effet de lui faciliter, par la vente de ladite seigneurie, le payement du duché de Guise, acquis par contrat du 3 juin 1684, de très-haute et puissante princesse damoiselle Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse; — de damoiselle Sarra Dubénéfice, fille à feu Me Alexandre, notaire royal, et femme de Jacques Rochebois, des îles de Lavoutte, en faveur de Gédéon Rochebois, son beau-frère; — de dame Isabeau de Gast, veuve de messire Louis de Lafarre, son fils; de damoiselle Marie de Burine de Tournais, veuve de sieur Jacques de Charmasson, sieur de Beaulieu, paroisse de Saint-Fortunat, à Charles de Montrond, de Saint-Agrève; — de damoiselle Paule de Barrès, du Pouzin, à noble Élie de Barrès, son neveu, du même lieu; — de Catherine de Chambaud, femme séparée de noble Étienne Daleyrac, sieur de Chambéson, de Saint-Vincent-de-Barrès, en faveur de noble Noël Daleyrac, son fils; — de noble Georges Scipion de Saint-Féréol, coseigneur de Lavilledieu, et de Delphine Dalby, son épouse, en faveur de noble Jean Annet de Saint-Féréol, leur fils; — de noble Antoine Deiral, sieur de Mallet, et de damoiselle Gabrielle de Faget, mariés, en faveur de messire Guillaume de Ginestoux, seigneur de Vernon; — de messire Nicolas-Joseph de La Rivoire, comte de Chadenac, à M. Me Gabriel d'Aizac, juge dudit Chadenac; — de noble Arthur-Claude de La Pimpie, de Lavoulte, en faveur de damoiselle Marie-Madeleine de La Pimpie, sa sœur; — de messire Charles-Auguste de Lafarre, marquis de Lafarre, comte de Logère, capitaine des gardes du corps de Monsieur, frère du Roi, d'une pension annuelle et viagère de 300 livres, en faveur de François Molé, son maître d'hôtel, en reconnaissance des services que son père et lui en ont reçus depuis environ trente ans. (Répertoire.)

B. 116. (Registre.) — In-4°, 513 feuillets, papier.

1666-1688. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Jacques d'Illaire, seigneur des Plans de Jovyac, fils de noble François et de feue dame Louise de Sauzéat, avec damoiselle Françoise Lagniel, de la ville de Viviers, à laquelle son père constitue 21,500 livres pour ses droits paternels et maternels ; — de maître Pierre Giffon, procureur juridictionnel, du lieu de Sardiges, paroisse de Mézilhac, avec Jeanne Dumas, du lieu de Fougeyrolles, paroisse de Saint-Étienne de Boulogne ; — de Mᵉ Jean Guigon, praticien, avec damoiselle Françoise Freschet, de Villeneuve-de-Berg ; — de Jean-Baptiste Alignol, du lieu de Sceautres, avec Élisabeth Helly, du lieu de Gras ; — de sieur Louis de Chananelhes, fils de messire Claude, seigneur du Villard, avec damoiselle Louise de Fournier, du lieu du Chambon, paroisse de Jaujac ; — de M. Mᵉ Louis Doumeyron, docteur en médecine, avec Anne Mazel, habitant l'un et l'autre à Villeneuve-de-Berg ; — de maître Louis Desserres, notaire royal à Valvignères, avec damoiselle Marie Cournet, fille de Mᵉ Paul, aussi notaire royal ; — de Denis Vincens, fils à feu David et à Esther Sibleyras, de la ville de Privas, avec Marguerite Guilhon, fille de Michel, drapier, de la même ville ; — de haut et puissant seigneur messire François de Beaumont, marquis de Brison, résidant à son château de Brison, paroisse de Sanilhac, en Vivarais, avec damoiselle Marie-Françoise Desbostz de Solignac, demeurant au château des Bostz, paroisse de Monteil, diocèse de Valence, de l'assentiment de dame de Clermont de Montoizon, sa mère, à laquelle fiancée le futur donne en augmentation de ses biens dotaux la somme de 25,000 livres et pour bagues et joyaux 8,000 livres ; — de noble Jacques de Ferrand, sieur de La Viette, capitaine de dragons, de la ville de Séez, en Normandie, avec damoiselle Marie-Chrisagon Fayon, de la ville de Privas ; — de sieur Paul Vidal, bourgeois, avec damoiselle Madeleine Tavernol, fille de Simon-Pierre, chirurgien de la ville de Privas. — Donations entre-vifs : de messire Antoine Degouy, sieur de Laborie, prêtre du lieu de Thueyts, en faveur de noble Antoine Deblou, seigneur des Pressis, son neveu ; — de François Dellière, de la ville d'Aubenas, à Mᵉ François Veyrenc, conseiller du Roi, juge conservateur du droit des équivalents au bas pays de Vivarais, résidant en la même ville ; — de damoiselle Catherine Chadanet, veuve de sieur Pierre Chapus, de la ville d'Aubenas, à M. Mᵉ Jacques Duclaux, médecin, de ladite ville ; — de damoiselle Anne de Chambon, veuve de sieur Pierre Dode, quand vivait marchand, de ladite ville d'Aubenas, à Marie de Dode, sa fille ; — de messire Vincent Monge, curé de Saint-Martin d'Aps, à damoiselle Marguerite Franquette, du même lieu ; — de Jean de Laplanche, seigneur de Baisans, et de dame Christine Ducel, habitant en leur maison au Serre de Baisans, paroisse de Nieigles, en faveur de Scipion de Laplanche, leur frère et beau-frère ; — de sieur François Jaussoin, bourgeois de Largentière, en faveur de sieur Jean-Baptiste Jaussoin, son fils ; — de sieur Simon Rouvier, bourgeois, de Suze-la-Rousse, à Louise-Marie Rouvier, sa fille ; — de Joseph Mège, du lieu de Vogué, en Vivarais, au profit de messire Melchior, marquis de Vogué ; — de damoiselle Jeanne de Lagrange, veuve de Mᵉ Jacques Blanchard, vivant notaire royal, en la ville d'Aubenas, en faveur de sieur Simon Duclaux, maître apothicaire, de la même ville ; — de damoiselle Marie Boissier, femme séparée de biens de sieur Louis Bauthéac, du lieu d'Alissas, en faveur de Jean Bauthéac, son fils ; — de Mathieu Bac, de Lavoulte, tant en son nom qu'en celui d'Anne Brion, sa femme, à noble Claude Hédoin, docteur médecin à Lyon. (Répertoire.)

B. 117. (Registre.) — In-4°, 850 feuillets, papier.

1674-1691. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Antoine Chaléas, capitaine, châtelain de la juridiction de Gluiras, avec damoiselle Marie Terline, du lieu de Terlin, paroisse de Serres ; — de Mathieu Bac, marchand drapier, de la ville de Privas, avec damoiselle Jeanne Crespin, fille de feu Jean, notaire, de la même ville ; — de Jean Chabert, maître d'hôtel de Mgr l'évêque de Viviers, avec damoiselle Marie Mercoyrol, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — de Jean Chambouleyron, du lieu de Viviers, paroisse de Prades, avec Marie Pontier, de la même paroisse ; — de Jean Mège, de la ville de Privas, avec damoiselle Léonarde Perrier, de Villeneuve-de-Berg ; — de Mᵉ François Gache, juge du comté de Vallon, procureur général du fiscal du duché de Joyeuse, avec damoiselle Marie-Thérèse Dargenvilhé, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, à laquelle ses père et mère constituent en dot la somme de 5,000 livres pour ses droits paternels et maternels ; — de M. Mᵉ Louis Fénolhet, lieutenant de juge de la ville de Saint-Ambroix, avec damoiselle Marie de Masuel, de la même ville ; — de M. Mᵉ Jean-César Grégoire, docteur en droit, fils de sieur Jean-César, capitaine châtelain de Beauchastel, de la ville de Lavoulte, avec damoiselle Catherine Lacombe, fille de maître Pierre, notaire de Rochemaure ; — de sieur Scipion de Laplanche Duserre, au régiment colonel d'Infanterie de M. le marquis de La Tourette, natif de Montpezat, avec damoiselle Ga-

brielle Dufau d'Andoyer, du lieu du Fau, paroisse de Burzet; — de sieur Alexandre de Galifer, fils d'illustre seigneur Pierre de Galifer, ci-devant président au Parlement de Provence, avec noble fille damoiselle Madeleine de Bonot, de Mondragon, à laquelle ses père et mère constituent en dot la somme de 18,000 livres ; — de noble Jean Dalamel, sieur Delaval, de la ville de Largentière, avec damoiselle Catherine de Chabaud, du lieu de Bournet, paroisse de Grospierres ; — de noble François Granval, de la ville de Largentière, avec damoiselle Marguerite de Larnac, de la ville d'Uzès ; — de noble Jean de Mouraret, sieur de Mouraret, avec damoiselle Claude de Chambon, fille de Claude, notaire, de la ville d'Uzès; — de sieur Charles Nadal, de Rochemaure, avec damoiselle Catherine de Sibleyras, fille de feu noble Jean et d'Isabeau de Marcha, du lieu de Sibleyras, paroisse de Saint-Pierreville, cette dernière procédant de l'avis et conseil de nobles Jean et Antoine de Sybleyras, sieurs du Chier et de Bourlatier, ses oncles ; — de Guillaume-Barthélemy Laforêt, bourgeois de Joyeuse, avec damoiselle Claudine Degache, du même lieu ; — de maître Étienne Vigut, procureur juridictionnel en la cour ordinaire de Vernon, avec Catherine Allamel, du même lieu ; — de sieur Louis Marchat, de la ville de Viviers, avec Françoise Lacourt ; — de très-haut et puissant prince Mgr Louis de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne, avec damoiselle Anne-Geneviève de Lévy de Ventadour ; — du sieur Jacques Moze, sieur de La Roche, bourgeois du lieu de Chomérac, avec damoiselle Jacquette Lambert, du même lieu ; — de sieur Jean Marty, sieur de Lacombe, du lieu d'Aulueyre, paroisse de Colombier, avec damoiselle Françoise de Conches, de la ville de Privas ; — de sieur Joachim Raoulx, chirurgien, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Philippe Jeune, du même lieu ; — de sieur Henri Dégout de Vissac, sieur de Lacombe, de la paroisse de la Souche, avec damoiselle Marguerite de Fournier, de la même paroisse ; — de Me Jean Cotta, de Saint-Martin-de-Valamas, avec Jeanne Moula, de la paroisse des Nonières. — Donations entre-vifs : de Me Claude Ducros, ménager au Bourg-Saint-Andéol, du produit de la vente de ses biens, en faveur des P P. Récolets de cette ville, à l'effet de contribuer à l'érection et aux réparations de leur couvent ; — de damoiselle Antoinette de Roissac, veuve de sieur Pierre Bellidentis de Serrecourt, de la paroisse de Sablières, à François Bellidentis, son fils ; — de messire Charles de Lagarde de Chambonas, sieur de Saint-Thomé, en Vivarais et de Monjoux, en Dauphiné, à messire Charles-Antoine de Lagarde de Chambonas, évêque de Lodève, son frère ; — de sieur Maurice Vignal, habitant de Baix, à la part du Dauphiné, en faveur de sieur Alexandre Blanchon, son beau-frère, habitant au Pouzin ; — de damoiselle Gabrielle de Faget, veuve de noble Antoine d'Eyrial, sieur de Mallet, du lieu de Monteil, paroisse de Saint-Martin-de-Valgorge, en faveur de messire Guillaume de Ginestoux, seigneur de Vernon ; — de noble Antoine de Baratier, de la ville de Viviers, étant sur le point de partir pour le service du Roi dans l'arrière-ban de la province en Dauphiné, d'une somme de 10,000 livres, en faveur de damoiselle Françoise de Baratier, sa sœur ; — de damoiselle Suzanne de Trémoulet, veuve de noble Charles de Chambaud, sieur de Fonsblachère, en faveur de damoiselle Suzanne de Chambaud, femme de sieur Jean Dussère, bourgeois, du lieu de Meysse, sa fille ; — de damoiselle Madeleine de Chambaud, fille de noble feu Paul de Chambaud, de Saint-Alban, en faveur de noble Alexandre de Chambaud, sieur de Chanier, son neveu ; — de messire Pierre Champalbert, prêtre, habitant à Meyras, en faveur de messire Pierre Cellier, prêtre et curé dudit lieu, son neveu ; — de sieur Jean Bouschon, de Baix, au profit de noble Alexandre Daudibert de Lussan, seigneur de Massillan, lieutenant-colonel du régiment de M. le marquis de Vogué, capitaine châtelain dudit lieu de Baix ; — de noble Pierre de Lacoste, en faveur de Gaspard de Lacoste, son frère. (Répertoire.)

B. 118. (Registre.) — In-4°, 753 feuillets, papier.

1655-1694. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Pierre Fargier, du lieu de Chastelas, paroisse de Burzet, avec Claude Chalabrueysse, fille de noble Claude de Chalabrueysse, sieur de Galimard, bailli du comté de Montlor, du lieu de Mazeyrac-les-Burzet ; — de noble Jean de Bénéfice, sieur de Tatalhon, habitant à Chomérac, avec damoiselle Jeanne de Clivet, du même lieu ; — de noble Reynet Du Solier, de Saint-Vincent-de-Barrès, fils de noble Étienne et de dame Marie Dusserre, avec damoiselle Marie-Anne de Jovyac, fille de noble François d'Illaire, seigneur de Jovyac et de feue dame Louise de Sauzéat, de la paroisse de Rochemaure ; — d'Antoine Reynaud, de Saint-Pierreville, avec Claudine de Sibleyras, fille de noble Antoine, sieur de Bourlatier, du lieu de Sibleyras, paroisse dudit Saint-Pierreville ; — de noble Jacques-Joseph de Gigord, avec damoiselle Isabeau Bellet, fille de sieur Jean, notaire royal, de la ville de Joyeuse ; — de noble Louis d'Illaire, fils de noble Louis d'Illaire de Jovyac, avec damoiselle Suzanne Rigaud, fille de Me Guillaume Rigaud, avocat du bailliage de Villeneuve-de-Berg ; — de Pierre Faure, sieur de Pontanier, du lieu de Pranles, avec damoiselle Suzanne Chambon, fille de Me Louis Chambon, notaire au Cheylard ; — de messire Charles François de Fayn, che-

valier, seigneur de Rochepierre, habitant au Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Marie Dupont, de Vallon, fille de haut et puissant seigneur messire François Dupont, comte dudit lieu, à laquelle ses père et mère constituent pour ses droits paternels et maternels la somme de 30,000 livres; — de sieur Claude-François Sauzet, du lieu de Thueyts, avec damoiselle Marguerite de Michel, de la ville de Mende; — de M. Mᵉ Louis-Hyacinthe de Gabriac, coseigneur du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Anne de Clément, veuve de noble Pierre de Rouzil, vivant conseiller du Roi au Présidial de Nîmes; — de noble Étienne Chambaud, fils de feu noble Charles de Chambaud et de dame Suzanne de Trémoulet, du lieu de Fontblachère, paroisse de Bressac, avec damoiselle Françoise Trapier, fille de feu sieur Jean et de damoiselle Catherine Bénistant, du lieu de Charmes; — de noble Jacques de Guion de Geys, seigneur de Pampellonne, paroisse de Saint-Martin-l'Inférieur, avec damoiselle Gabrielle Aymard, de la ville d'Orange; — de noble Frédéric Christian Castens, fils à feu noble Georges Castens, valet de chambre du duc de Holestain, du lieu de Selleing-Holestain, en Allemagne, avec damoiselle Pibarèz, du lieu de la Souche; — de noble Joseph de Magnin, de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné, lieutenant de fusiliers au régiment de Vogué, avec damoiselle Gabrielle Danton, de la paroisse de Saint-Sauveur; — de noble Gaspard de Montquin, écuyer, seigneur de la maison forte de Montquin, diocèse de Vienne, en Dauphiné, avec damoiselle Laurence de Rochefort, de Rochemaure, en Vivarais. — Donations entre vifs : de damoiselle Jeanne de Lagarde, veuve de noble Claude Odde, du lieu du Villard, en montagne, paroisse de Saint-Arcons, à noble Claude Odde, sieur de La Pignède, son fils, actuellement au service du Roi; — de maître André Armand, de Saint-Montant, à M. Mᵉ Gaspard Fargier, docteur et avocat au même lieu; — de Mᵉ Jacques Deleuze, du lieu de Jaujac, à Antoinette Deleuze, sa sœur; — de damoiselle Suzanne Du Trémoulet, veuve de noble Charles de Chambaud, de Fontblachère, paroisse de Bressac, à noble Scipion de Chambaud, son fils; — de damoiselle Françoise de Teyssier de La Terrisse, veuve de noble Alexandre d'Audoyer, seigneur du Fau, habitant au lieu du Fau, près Burzet, à damoiselle Gabrielle Audoyer, veuve de sieur Scipion Laplanche, sieur Dusserre; — de dame Anne de Guion de Geys de Pampellonne, veuve de noble Jean de Rochefort, de Rochemaure, à noble Pierre de Rochefort, son fils, au service dans les armées du Roi; — de Gabriel Durand, de Vagnas, partant pour la guerre, à Pierre Baussier, son cousin, de la paroisse de Labeaume. (Répertoire.)

B. 119. (Registre.) — In-4°, 252 feuillets, papier.

1690-1694. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Claude Suchet, de la paroisse de Chassiers, avec Marie Bompard, du même lieu; — de Pierre Lafont, faiseur de peignes, de Lagorce, avec Catherine Alméras du même lieu; — de messire Jean Louis Depons, fils de messire Louis Depons, coseigneur de Lagarde, et de feue dame Thérèse de Rocard, de la ville de Bollène, au Comtat-Venaissin, avec damoiselle de Chananeilhes, fille de feu messire Guillaume de Chananeilhes, conseigneur du mandement de Vernon, et de dame Jeanne de Gabriac, habitant au château de la Saumès, en Vivarais; — de très-haut et très-puissant prince Mgr Hercule Mériadec de Rohan, gouverneur et lieutenant général pour le Roi des provinces de Champagne et Brie, assisté de Mgr François de Rohan et dame Anne Chabert de Rohan, ses père et mère, avec très-haute et très-puissante princesse, madame Anne-Geneviève de Lévy de Ventadour, veuve de Mgr Louis de La Tour d'Auvergne, prince de Turenne, assistée de Mgr Louis-Charles de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, prince de Maubuisson, et de dame Charlotte-Éléonore-Madeleine de Lamotte Houdancourt, père et mère de ladite princesse de Turenne, en présence et de l'agrément de très-puissant et magnanime monarque Louis XIV, roi de France, en présence aussi de Mgr le Dauphin de France, des princes de Bourgogne, d'Anjou et autres princes, princesses et notabilités de la cour, qui ont signé ledit contrat à Versailles et les autres parties et assistants à l'hôtel de Ventadour, rue de Tournon, à Paris, le 14 février 1694; — de M. Mᵉ Paul Sibleyras, docteur et avocat de la ville de Privas, avec damoiselle Isabeau Malincort, du lieu de Meysse; — de noble Jean-Baptiste Dargenvilliers, sieur de Lasaignes, capitaine au régiment de Toulouse, avec damoiselle Anne Chaudru, habitant l'un et l'autre à Bourg-Saint-Andéol; — de noble Antoine Deblou Despressis, capitaine au régiment de Vogué, de la paroisse de Thueyts, avec dame Catherine de Cathilon, du lieu de Saint-Marcel, diocèse du Puy. — Donations entre-vifs : de dame Marie de Charbonnel, de Vinézac, habitant au Bourg-Saint-Andéol, en faveur de sieur Joseph de Juilhens, son fils; — de damoiselle Marie Cornut, veuve de Mᵉ Jacques Sévenier, notaire royal, de la ville d'Aubenas, en faveur de Mᵉ Pierre Molin, son beau-fils, bâtier en ladite ville; — de noble Antoine de Chalendar, sieur de Lacombe, habitant à Largentière, en faveur de noble Joachim de Chalendar, son fils; — de damoiselle Blanche Chalabruеysse de Galimard, du lieu de Marcols, en faveur

d'Anne Champs, sa fille; — de noble César de Chalendar et de dame Marie de Ville, mariés, habitant à Saint-Marcel-d'Ardèche, en faveur l'un de l'autre; — de damoiselle Anne de Beaumont, veuve de M. Mᵉ Guillaume-Barthélemy de Grilhon, docteur en droit, de la paroisse de Payzac, en faveur de Jean-Baptiste-Barthélemy, son fils. — Émancipation de Pierre Bonnaud, du lieu de Saulces, paroisse de Vals, par Mᵉ Jean Bonnaud, son père. (Répertoire.)

B. 120. (Registre.) — In-4°, 803 feuillets, papier.

1667-1697. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Mᵉ Jacques Chaurard, notaire royal de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Louise d'Angellin de Surville, de Lavilledieu; — de M. Mᵉ Antoine Meunier, receveur du domaine du Roi, en Vivarais, du lieu de Pont-de-Vaux, en Bresse, avec damoiselle Marguerite de Flotte des Astards, de Villeneuve-de-Berg; — de sieur François Saboul, marchand de Villeneuve-de-Berg, avec Marie Mercoyrols, de Saint-Pons; — de Simon Thibon, de Chandolas, avec Anne Saramejane, de la ville de Joyeuse; — de Mᵉ Pierre Pascal, marchand, de Saint-Marcel, avec Catherine Justamond, du même lieu; — de Mᵉ Joseph Roux, notaire royal, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Madeleine Villelongue; — de Jacques Valentin, du mandement de Lavoulte, avec Suzanne Rey, de la paroisse de Rompon; — de Simon Combaluzier, maître apothicaire, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Madeleine Granet, résidant au Luget, diocèse d'Uzès; — de sieur Jean-Baptiste Saboul, marchand à Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marguerite Raoulx, de la même ville; — de noble Jean Flandin, sieur de Pourcherolz, paroisse de Montpezat, avec damoiselle Anne Gautier, de la paroisse de Burzet; — de messire Gaspard de Martin, chevalier, baron d'Allier et de Montbrun, résidant à Mondragon, avec noble damoiselle Louise de Guigon, de la ville d'Avignon; — de M. Mᵉ Guillaume Rigaud, avocat au bailliage de Villeneuve-de-Berg, fils d'autre Guillaume, aussi avocat audit bailliage, avec damoiselle Madeleine de Raoulx, fille de M. Mᵉ Daniel Raoulx, docteur en droit, et de damoiselle Madeleine Le Jeune, de la même ville; — de sieur Paul Fuzier, marchand tanneur, de Privas, avec damoiselle Louise Charrier, fille de Mᵉ Alexandre Charrier, notaire royal d'Ajoux; — de M. Mᵉ Étienne Rouvier, docteur et avocat, avec damoiselle Jacqueline de Guilhon, fille de Mᵉ Jean-Baptiste de Guilhon, conseiller, avocat du Roi au bailliage de Vivarais, siége de Villeneuve-de-Berg, et de damoiselle Marie de Simon, du même lieu; — de sieur François Perrotin, greffier du bailliage de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marie Raoux, du même lieu, à laquelle ses père et mère constituent une dot de 3,500 livres; — de noble Noé Daleyras, sieur du Colombier avec damoiselle Suzanne Du Solier, du lieu de Saint-Vincent; — de Mᵉ Louis Baille, sieur de Beaupré, avocat en Parlement, avec damoiselle Catherine Crouzet, de la ville de Rochemaure; — de sieur Jean Chaurand, notaire royal, du lieu de Payzac, avec damoiselle Marianne de Barthélemy; — de M. Mᵉ Blaise Guilhon, docteur en droit et avocat, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marianne d'Ittier, fille de feu noble Louis, vivant capitaine commandant une compagnie de chevau-légers au régiment de Montauban, et de damoiselle Paule de Latour de Chomérac, habitant à Privas. — Donations entre-vifs : de Mathieu Pays, de la ville de Privas, à dame Sibleyras, femme de Jacques Regard, de ladite ville; — de dame Charlotte de Solignac, veuve de noble François de Surville, seigneur de Malavas, à noble Jean-Joseph de Surville, son beau-fils, pour faciliter le mariage qu'il doit contracter avec damoiselle Louise Reynaud, de Valvignères; — de maître Antoine Vielfaure, procureur juridictionnel du lieu et paroisse de Sanilhac, à Pierre Alamel, son neveu; — de messire Joachim, de Montague de Banne, vicomte de Banne, seigneur de Saint-Marcel-d'Ardèche, à messire Antoine-Henri de Montague, son fils; — de damoiselle Françoise de Perrotin, veuve de sieur René Béchon, de Villeneuve-de-Berg, à M. Mᵉ Jacques Béchon, son neveu, juge en la viguerie de ladite ville; — de M. François Bac, habitant à la Ribeyrolle, paroisse de Lyas, à M. Mathieu Bac, fils à feu autre Mathieu, son neveu, drapier à Privas; — de Mᵉ Jean Taulamesse, dit Prinsard, du lieu du Pradal, paroisse de Saint-Étienne-de-Boulogne, à Mᵉ Jean Taulamesse, cardeur de laine, son fils, du même lieu; — de M. Mᵉ Guillaume Rigaud, avocat au bailliage de Villeneuve-de-Berg, à Alexandre Rigaud, son fils; — de damoiselle Anne Dautheville, veuve de sieur Gilbert Masson, vivant bourgeois de Lavoulte, à Mᵉ Martial Roche, notaire, de ladite ville, son neveu; — de dame Jeanne de Gabriac, héritière fiduciaire de messire Guilhaume de Chananeilhes, habitant au château de la Saumès, paroisse de la Blachère, à Guillaume-Joseph de Chananeilhes, son fils; — de damoiselle Isabeau Accourat, veuve de Mᵉ Pierre Sibleyras, notaire, de la ville de Privas, à Jacqueline Sibleyras, sa fille. (Répertoire.)

B. 121. (Registre.) — In-4°, 794 feuillets, papier.

1654-1701. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Jacques Lan-

touzet, de Vals, avec Jeanne Chaulet, du même lieu; — de M. Mᵉ Jacques de Sautel, avocat en Parlement, de la paroisse de Saint-Sauveur-de-Montagut, avec damoiselle Éléonore de Tailhand, du lieu d'Antraigues; — de noble Isaic d'Indy, sieur de Chabret, de la paroisse de Boffres, avec damoiselle Marguerite de La Selve, de la ville de Privas; — de noble Charles de Bonot, capitaine dans les fusiliers du Roi, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Catherine de Baruel, de la ville de Bagnols, diocèse d'Uzès; — de sieur Christophle Bellin, du lieu de la Réal, paroisse de Saint-Barthélemy-le-Plein, avec damoiselle Isabeau Dubois, du lieu du Pouzin; — de M. Mᵉ Jean-Baptiste Guilhon, docteur en droit, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marie de Simon, de la ville d'Aubenas; — de sieur Jacques de La Rivière, du lieu du Poujet, paroisse des Sallelles, avec damoiselle Marie Du Riou, de la ville de Joyeuse; — de noble Jean-Baptiste de Saint-Féréol de Saint-Pons, du pont de Barret, pays de Die, en Dauphiné, avec damoiselle Debane, de Saint-Montant; — d'Étienne Ducros, du lieu de Montbrun, paroisse de Saint-Gineys-en-Coiron, avec damoiselle Anne Juilhen, de Saint-Jean-Centenier; — de noble Jean-Baptiste Dussault, coseigneur de Saint-Montant, avec dame Marie de Jossouin, de la ville de Largentière; — de sieur David Fombonne, de Lagorce, avec damoiselle Lucrèce de Sabatier de Lachadenède, du même lieu; — de sieur Guillaume de Saint-Étienne, du lieu de Saint-Alban au duché de Joyeuse, avec damoiselle Françoise de Gigord, fille de feu M. Mᵉ Reymond de Gigord, de son vivant juge-mage du même duché; — de Mᵉ Jean Saboul, conseiller du Roi, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Gabrielle d'Ozil; — de Mᵉ Jean-Antoine Barthélemy, docteur et avocat au marquisat de Chambonas, avec damoiselle Lucrèce Dalméras de Brès; — de sieur Pierre Eymard, représenté par messire François Eymard, curé de Baix, son procureur fondé, avec damoiselle Marie Dallard, fille de noble Jean-Baptiste Dallard, conseiller du Roi, juge des maires et maire perpétuel de la ville d'Aubenas et de Montlor; — de sieur Joseph Ladreyt, de Saint-Privat, avec Marie Debane, de Vogüé; — de messire Eustache de Chananeilhes, seigneur du Villard, baron des Éperviers, habitant au Villard, paroisse de Saint-Cirgues-de-Prades, avec damoiselle Marie-Françoise de Monteil, à laquelle ses père et mère constituent en dot pour ses droits paternels et maternels la somme de 15,000 livres, en y comprenant un légat de 1,000 livres précédemment fait en sa faveur. — Donations entre-vifs : d'Antoine Tailhand, de Chassiers, à Suzanne Siboulle, du même lieu; — de Constance Mercoyrolle, de Saint-Pons, au profit de Jeanne Sautel de Monteil, épouse de noble de Rochefort, habitant à Rochemaure; — d'Isabeau de Montgros, dame des Pêchers, veuve en dernières noces de noble Jacques-Charles de Vocance, habitant à son château des Pêchers, à Vernoux, en faveur de Marie-Isabelle Desbotz de Saint-Gineyts; — de messire Jean Guilhon, prêtre et prieur de Darbres, en faveur de M. Mᵉ Louis Guilhon, conseiller et procureur du Roi au siége de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Villeneuve-de-Berg, son frère; — de damoiselle Marie de Billaret de Rès, veuve de noble Jean de Bertrand, seigneur de Valloubières, habitant à Joyeuse, en faveur d'Anne de Bertrand, sa fille; — de dame Catherine de Castrevieille, veuve de messire François Dupont, comte de Vallon, habitant audit lieu, en faveur de messire Ignace Dupont, chevalier, comte de Vallon, son fils; — de François Alamel, sieur de Chananeilles, habitant à Chassiers, en faveur de demoiselle Françoise des Arcis, femme de sieur Georges Alamel Mazade, du lieu de Mourières, paroisse de Joannas; — de dame Louise de Barbier, veuve de noble Guillaume de Flotte de Sévérac, habitant à Villeneuve-de-Berg, en faveur de damoiselle Françoise de Flotte, sa fille; — de damoiselle Marie de Boyer, veuve de M. Mᵉ de Rocher, sieur Duprat, en faveur de damoiselle Catherine de Rocher, sa fille, femme de noble Jean de Renouard. — Révocation de donation faite sous conditions par Pierre Duplan, du lieu de Névissas, paroisse de Mercuer, qui, étant obligé de faire un voyage en Bourgogne, donne ses biens à sa sœur; donation qu'il révoque par suite de son retour en bonne santé. (Répertoire.)

B. 122. (Registre.) — In 4°, 450 feuillets, papier.

1672-1702. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Jacques Mercier, bourgeois, fils de feu Joseph et de damoiselle Jeanne Faure, du lieu de la Chave, paroisse et mandement de Gluiras, avec damoiselle Marguerite Bauthéac, fille de Paul Bauthéac, sieur de Granval, conseiller du Roi et maire de Saint-Bauzile, mandement de Saint-Vincent-de-Barrès; — de Jean Giraud, fils de Mᵉ François, notaire, et de Catherine Mazet, de Mariac, avec damoiselle Marie Faure, de Chalancon; — de sieur Louis Bourzon, fils de sieur Annet, seigneur de Labastide et de damoiselle Françoise Dufès, habitant à Labastide, paroisse d'Uzer, avec damoiselle Jeanne Sauret, fille de sieur Guillaume, et de damoiselle Françoise de Rochier, de Largentière; — de messire Jean de Chananeilles, seigneur comte de la Saumès, fils de feu Guillaume et de dame Jeanne de Gabriac, habitant au château de la Saumès, paroisse de Lablachère, avec damoiselle Louise de Largier, fille de

noble Jean et de feue dame Marie Doriple, de Largentière; — de noble Esprit de Brunel, seigneur de Vachères, fils de noble Jacques, conseigneur de Saint-Montant et Coussignac et de feue dame Marie de Franchise, du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Anne de Pélissier, fille de feu noble Antoine et de damoiselle Marie de Serre, du lieu de Visan, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux; — de sieur François Lissignol, fils de feu Guillaume et de damoiselle Bernard, de la ville d'Aubenas, avec damoiselle Jeanne Duclaux, fille de M. Mᵉ Pierre Duclaux Vincent, docteur-médecin, et de damoiselle Marguerite Courbier, de la même ville; — de sieur M. Mᵉ Charles-Joachim Délière, fils de M. Mᵉ Guillaume, docteur en droit, et de damoiselle Marguerite de Raoulx, avec damoiselle Marie de Tardieu, fille de défunt noble Jacques, de son vivant juge, lieutenant général du bailliage du Bas-Vivarais, et de dame Jeanne Daudibert de Lussan de Massilian, de Villeneuve-de-Berg; — de Mᵉ Pons Deligans, apothicaire, fils de feu Pierre, de la ville de Pradelles, avec damoiselle Marie Michel, fille de Mᵉ Étienne et de Marie Étienne, de Saint-Martin de Mayres; — de sieur Claude Genton, maître apothicaire à Thueyts, fils émancipé de sieur Simon et de défunte damoiselle Marie Giraud, avec damoiselle Françoise de Raoulx, fille de M. Jean, ci-devant notaire royal, et de damoiselle Louise de Nicoulas, de Villeneuve-de-Berg; — de noble Louis de Freinchessin, fils de noble Abel et de feue damoiselle Jeanne de Vernet, du lieu du Bret, paroisse de Saint-Péray, avec damoiselle Marie Du Trémoulet, fille de noble Antoine, sieur de la Cheysserie, et de damoiselle Durand, du lieu de la Cheysserie, paroisse de Saint-Sauveur. — Donations entre-vifs : de damoiselle Isabeau Guibourdenche, veuve de sieur Constantin, notaire à Vals, en faveur de Joachim Guibourdenche, son neveu, lieutenant de cavalerie de Mgr le duc du Maine, de Villeneuve-de-Berg; — de damoiselle Jeanne de Vézian, fille à feu André, de son vivant notaire royal, et de damoiselle Marie Defayes, du lieu de Laval, de Sanilhac, en faveur de sieurs Claude et André Prat, ses beau-frère et neveu, de Montréal; — d'Étienne Mallet, de la paroisse de Sanilhac, partant pour le service du Roi, à Louise Mallet, sa sœur; — de sieur Jacques Desserres Du Pradel, fils à feu noble Constantin, seigneur du Pradel, soldat aux Invalides, compagnie du sieur de Châteaufort, en faveur de damoiselle Marie Desserres Du Pradel; — de Joseph Nicol, maître chirurgien, du Bourg-Saint-Andéol, en faveur de messire Louis Combaluzier, curé de Meysse, son beau-frère; — de Marie de Cardinet, de Saint-Chély, en Rouergue, pensionnaire des religieuses de Saint-Benoît, de la ville d'Aubenas, fille de feu noble François et de dame de Blou, de leur vivant seigneur et dame de Saint-Chély; — ladite dame de Saint-Chély, héritière grevée de feu sieur Charles Teyssier, sieur Desportes, de Meyras, en faveur de noble Antoine de Blou, sieur Despressis, seigneur du Bouschet, du lieu de Thueyts; — de damoiselle Louise Dangelin de Surville, veuve et héritière de Mᵉ Jacques Chautard, de son vivant notaire royal, de Villeneuve-de-Berg, au profit de M. Mᵉ Étienne Rouvier, docteur et avocat en cette même ville; — de sieur Pierre Sibleyras, drapier, du lieu de Tournon-les-Privas, partant pour le service du Roi, en faveur de sieur Simon Lambert, maire du Pouzin; — de messire Christophle de Latour Saint-Vidal, marquis du Choisinet, seigneur de Meyras, Jaujac et autres lieux, au profit de damoiselle Françoise d'André, de la ville de Langogne, suivant les volontés de feue dame d'Hautefort de Letrange, sa mère, et marraine de ladite damoiselle d'André; — de Marguerite de Durand, veuve de noble Pierre de Bourges, secrétaire du Roi en sa chancellerie de Montpellier, au profit de damoiselle Catherine de Bourges, sa fille; — de messire François Champalbert, prêtre, en faveur de ses neveux et petits-neveux Champalbert, du mas de la Maisonneuve, paroisse de Nieigles; — de dame Catherine Durand, fille de feu Daniel et de damoiselle Marie Chalamon, veuve et héritière grevée de noble Antoine Du Trémoulet, sieur de La Cheysserie, en faveur de noble Antoine Du Trémoulet, son fils. (Répertoire.)

B. 123. (Registre.) — In-4°, 39 feuillets, papier.

1698-1706. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de M. Pierre Ducros, fils de feu Étienne et d'Alexandrine Verdier, du mas de Jaulet, avec Marie Valladier, fille de maître Reymond et de Jeanne Charmasson, du mas des Jauson, mandement de Vallon; — de Louis Duffaut, potier d'étain, avec Claude Gravier, de la ville d'Aubenas; — de Jacques Duffaut, de Burzet, avec Anne Bernard du même lieu; — de Jean Charret, de Meyras, avec Antoinette Ceysson, du Cros-de-Géorand; — de Jacques Blachière, cardeur de laine à Vals, avec Catherine Tinal, du Puy-de-Prades; — de M. Mᵉ Jean de Gaucherand, docteur en médecine, fils de M. Mᵉ Jean, docteur et avocat, juge de Vals, et de damoiselle Subject, avec damoiselle Jeanne Dubay, fille de sieur Jacques, seigneur de Cros, Abeilhouse et autres lieux, et de défunte damoiselle Jeanne de Monteil, du lieu des Bernards, paroisse de Saint-Étienne-de-Serres, contrat passé par Mᵉ Perrotin, dans la maison du sieur Dubay, en présence de : messire Jacques de Tardivon, seigneur du Clap; — noble Alexandre de Justet, seigneur

de Sardiges; — messire André-Robert Dumolard, seigneur de Châteauneuf; — noble René de Monteil, sieur de Platfay; — sieur Jean Dubay; — noble Jean de Sibleyras; — maître Jacques Sautel, conseiller du Roi, maire de Saint-Sauveur-de-Montagut, et M. Me Jacques Sautel, fils, lieutenant de juge des quatre mandements des Boutières; — Pierre Sautel, sieur du Claux; — messire Charles de Lalambardière, prieur de Toulaud; messire Jean de Marcoux de Latronchière, prieur et curé de Serres; — Jacques, Gédéon et Alexandre Dubay, sieurs du Cros, du Plot et de Sérélas, frères de la fiancée; — Abraham Rioufol, sieur Dautheville, conseiller du Roi; — Balthazard Eybrajac, sieur de La Chazotte; — Alexandre Du Trémoulet, sieur de Chazelet; — Jean-Baptiste Jullien, greffier des équivalents, de la ville d'Aubenas. — Donations entre-vifs : de sieur François Alamel, sieur de Chananeilles, du lieu de Chassiers, en faveur de sieur Étienne Masset, ancien garde du Roi, de Largentière; — de sieur Jean Bonnet, seigneur des Combes de Vals, de la ville d'Aubenas, en faveur de sieur François Bonnet, son frère, de la même ville; — d'Isabeau Chabrolin, veuve de Jean Dubets, de la paroisse de Vinézac, en faveur de Jeanne Dubets, sa fille, épouse de Grégoire Roche, du lieu de Chazeaux; — de sieur Guillaume Cabiac, fils de feu sieur David, de son vivant maître apothicaire de la ville de Largentière, au profit de Marie Cabiac, sa sœur, épouse de Me Guillaume Suchier, cadissier, de la même ville; — de Louise Gautier, de Montpezat, en faveur de noble Jean Flandin, sieur de Pourcherol; — de Catherine Gravier, veuve de Louis Méalarès, de la paroisse de Rochessauve, en faveur de Claude Laville, charpentier, d'Alissas; — de damoiselle Marie de Sugier, femme de Me Jean de Gaucherand, docteur en médecine, son fils; — de Marguerite Lafont, épouse en secondes noces de Jacques Jouve, de la paroisse de Meyras, en faveur de Suzanne Jouve, sa fille. — Achat par Mathieu Brun, de Montpezat, à M. Me Charles Peyret, docteur et avocat, du lieu de Loubaresse, procureur fondé de Simon-Pierre Peyret, son frère, d'un bois châtaigner, confrontant : du levant, bois de dame Catherine de Catillon, veuve de noble Claude-Charles de Blou; — de Bise et Chef, bois des Frères-Prêcheurs, de la ville d'Aubenas, etc. — Affranchissement des tailles des fonds roturiers possédés par sieur François Perrotin, receveur des insinuations laïques au bureau de Villeneuve-de-Berg, dans le lieu et taillable de Saint-Laurent-de-Lussas, moyennant la somme de 839 livres 8 sous, quittancée par Pierre Gruyn, conseiller du Roi et garde du trésor royal.

B. 124. (Registre.) — In-4°, 841 feuillets, papier.

1677-1716. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Pierre de Noailles, de Viviers, avec damoiselle Thérèse Laurioly, de Bourg-Saint-Andéol; — de M. Me Henri Ymonier, docteur en médecine, du Bourg-Saint-Andéol, avec damoiselle Marguerite Lucrèce Payen, de Saint-Paul-Trois-Châteaux; — de noble Jean Du Cheylard, sieur d'Aubignas, avec damoiselle Catherine Roux, du Bourg-Saint-Andéol; — de Pierre Vidal de Bellidentis de Laude, baron des Bains, de la ville du Puy, avec damoiselle Marie-Anne de Cabuzac, de la ville de Largentière; — de M. Me Paul Borrély, sieur de Brujas, docteur et avocat en Parlement, des Sallelles, avec damoiselle Isabeau de Mirmand, de Saint-Ambroix, diocèse d'Uzès; — de Noé Gascon, procureur général fiscal au duché de Joyeuse, avec damoiselle Dorothée de Latour, de la même ville; — de noble Jean de Fages de Rochemaure, de Largentière, avec damoiselle Françoise d'Illaire de Jovyac, de la paroisse de Rochemaure; — de sieur Jean-Baptiste Noël, contrôleur des fermes du Roi au bureau de Baix, avec damoiselle Esther de Calignan, fille de noble Reymond seigneur de Saint-Jean et de dame Esther Darbalestier de Lagardette, dudit lieu de Baix; — de noble César de Fages, fils de noble Antoine, sieur de Lacombe, gouverneur du château et de la ville d'Aubenas, pour Mgr le prince d'Harcourt, et de dame Marie Dumas, avec damoiselle Marianne Duclaux, fille de feu M. Me Jacques, vivant docteur en médecine et procureur du Roi, de la ville d'Aubenas; — de sieur Mathieu Plantier, fils de feu Aimé, bailli du comté de Brion, capitaine de dragons, de la paroisse de Dornas, avec damoiselle Catherine Barruel, de la ville du Cheylard; — de sieur David Delpuech, du lieu de Bernis, diocèse de Nîmes, avec damoiselle Marie Du Bénéfice, de la paroisse de Saint-Lager; — de sieur Henri de Brueys, fils de sieur François de Brueys de Lacaumette, ancien capitaine d'infanterie, écuyer, prévôt du Vivarais, avec damoiselle Anne Vidal Ducolombier, de la ville de Privas. — Donations entre-vifs : de noble François de Chananeilles, sieur de Beaufort, de Villeneuve-de-Berg, au profit de messire Jean de Teyssier, sieur des Alras, prieur de Montpezat, son oncle; — de dame Anne de Lévy de Ventadour, épouse de Mgr Hercule de Rohan, prince de Maubuisson, en faveur de Mgr Louis de Rohan, prince de Soubise, son fils; — de maître Pierre Vermale, avocat et juge du marquisat de Chambonas, en faveur de Me Antoine Déac, sous-diacre au diocèse de Clermont; — de messire Louis Ni-

colas, chapelain d'une place fondée par la maréchale d'Ornano dans l'église de Saint-Laurent de la ville d'Aubenas, en faveur de M. Mᵉ Pierre Vermale, juge au sénéchal ducal de Joyeuse, et de damoiselle Marie Delone, mariés; — de messire Philippe La Farre, colonel du régiment de Gâtinais, capitaine des gardes de Mgr le duc d'Orléans, en faveur de Gabriel-Charles Vidal, sieur de Virsaigne, garde du corps du duc d'Orléans, et de damoiselle Françoise Douzet, veuve de Louis Villiers, son épouse; — de damoiselle Marie de Pouzols Du Trémouil, fille de noble Alexandre de Pouzols, et de damoiselle Françoise Lacombe, du lieu de Pouzols, paroisse de Sainte-Eulalie, mandement du Goudoulet, en faveur de noble Claude de Pouzols, son neveu, fils de noble Jean-Baptiste et de dame de Rochier. — Testament de noble Henri de Sibleyras, capitaine châtelain de Rochemaure, instituant son héritière universelle, damoiselle Jeanne-Marie Reynaud, sa nièce, épouse de sieur Pierre Lacombe. — Présentation pour curé de Saint-Martin-de-Lavilledieu, de messire Louis de Laplanche de Salle, curé de Saint-Jean-Chambre, par dame Marie Dademard de Monteil de Grignan, abbesse du monastère dudit Saint-Martin-de-Lavilledieu. (Répertoire.)

B. 125. (Registre.) — In-4°, 648 feuillets, papier.

1688-1720. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Pierre Fayon, fils de feu François, vivant juge général des terres de M. le comte Du Roure, et de damoiselle Dauphine de Monteil, de la ville de Barjac, au diocèse d'Uzès, avec damoiselle Marie Duclaux, de Montpezat; — de noble Joseph Daleyrac, lieutenant d'infanterie au régiment de Béarn, fils de noble Noé et de défunte dame Jeanne de Garnier, de la paroisse de Saint-Vincent-de-Barrès, avec damoiselle Catherine de Guion de Geys de Pampelonne, de Saint-Martin-l'Inférieur; — de messire Alexandre Du Bénéfice de Cheylus, sieur de Tatailhon, capitaine dans le régiment Dauphin, de la paroisse de Saint-Lager, avec damoiselle Élisabeth Du Bénéfice du Bois, fille de Mᵉ Alexandre, docteur et avocat en Parlement, capitaine châtelain de Chomérac; — de sieur Louis Champanhet, fils de sieur François et de damoiselle Anne Bonnier de Justet, du lieu de Sargeas, paroisse de Saint-Andéol-de-Bourlenc, avec damoiselle Françoise Arzallier; — de Mᵉ Annet Vincent Duchamp, de Saint-Martin-de-Valgorge, avec damoiselle Claude Chazalon, de Saint-Étienne-de-Lugdarès; — de noble Antoine Pichon, capitaine, avec damoiselle Suzanne Daleyrac, de Saint-Vincent-de-Barrès; — de maître Jean-Pierre Buisson, notaire royal à Baix, avec damoiselle Françoise Dupré, de Villeneuve-de-Berg; — de sieur André Berthon, notaire royal à Burzet, avec damoiselle Marie Maspetit, de Jaujac; — de sieur Illaire Nougarède, avec damoiselle Suzanne Turc, de Villeneuve-de-Berg; — de messire François-Gabriel de Lafarre, chevalier, coseigneur de Saint-Marcel, capitaine d'infanterie dans le régiment de Touraine, fils de messire Joseph et de dame Jeanne de Pierre de Bernis, avec damoiselle Marie Madeleine de Plaisse de La Pause, fille de noble François, seigneur de La Pause, et de dame Marie-Madeleine de Girard, de Ruons. — Donations entre-vifs : du duché de Joyeuse et de ses dépendances par madame Anne de Lorraine, princesse de L'Islebonne, à Mgr Louis de Méleun, prince Despinay, son petit-fils, maître de camp, lieutenant du régiment royal de cavalerie; — de damoiselle Anne de Bounas, veuve de sieur Jean Daude, seigneur de Planzolles, chanoine théologal de l'église cathédrale de Viviers; — de damoiselle Catherine de Coffinet, veuve de M. Mᵉ Honoré de Latour, docteur en droit, juge au duché de Joyeuse, au profit de sieur Jean de Latour de Fontanet, son fils; — de messire Danglejean, vicaire de l'église Saint-Thomas et pensionnaire du Roi, de la ville de Privas, en faveur de damoiselle Catherine de Lambert, de Largentière; — de noble Jacques Fayon, secrétaire du Roi et de dame Anne Aurenge, mariés, en faveur de noble Jean-Claude Fayon, bailli de Privas; — de Madeleine Guigon, du lieu du Gua, au profit de noble Antoine Du Trémoulet, seigneur de La Cheysserie; — de damoiselle Anne Bertrand, veuve de sieur Jean Rocher, marchand, de la ville de Largentière, en faveur de M. Mᵉ Jean-Baptiste Rocher, docteur en médecine, son fils; — de sieur Pierre Du Bénéfice, du lieu de Chamonte, paroisse de Saint-Lager, en faveur de damoiselle Madeleine Du Bénéfice, sa fille, épouse de maître Jean-David Delpuech, notaire; — de dame Anne-Gabrielle de Montboissier-Canilhac, veuve de messire Antoine-Henri de Montagut, vicomte de Beaune, en faveur de messire Joachim de Montagut, lieutenant des armées du Roi en Languedoc, son fils aîné. (Répertoire.)

B. 126. (Registre.) — In-4°, 583 feuillets, papier.

1670-1725. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. (Incomplet.) — Contrats de mariage : d'Antoine Hébrard, de Rochessauve, avec Madeleine Charansol, du même lieu; — de sieur Jean Chambon, fils de feu sieur Jacques, et de damoiselle Marianne Laurens, de la ville de Lauriol, en Dauphiné, avec damoiselle Marie Nadal, fille de sieur Charles et de damoiselle Catherine de

Sibleyras, de Rochemaure, en Vivarais; — de messire Louis Aunet de Lagarde, de Chambonas, marquis de Saint-Thomé, fils de feu messire Charles et de dame Marie-Victoire de Rochefort d'Ally de Saint-Point, habitant en son château de Pressy, en Bourgogne, avec damoiselle Laurence Desgentils, fille de feu messire Paul-Léonard et de dame Catherine Rolland, demeurant en son château de Luceniez, même province; — de sieur Louis Aurange, de la paroisse de Saint-Priest, avec Alix Hébrard, de la paroisse de Freyssenet; — de Jean Gamonet avec Françoise Clauzel, de la paroisse de Saint-Priest; — de sieur Charles Nadal, avec damoiselle Marie Millaud, de Rochemaure; — de M. Mᵉ Charles Laville, avocat, fils de Mᵉ Charles Laville, notaire, et de damoiselle Philippe Peyrollon, avec damoiselle Béchon, fille de M. Mᵉ Philippe Béchon, docteur en médecine, de Villeneuve-de-Berg; — de Mᵉ François Constant, de la paroisse de Rosières, avec Marguerite Balmelle, de la Blachère; — de Mᵉ Jean-Louis Rias-Roudier, praticien, de Saint-Étienne-de-Serres, avec damoiselle Geneviève Comte, du Pont-Saint-Esprit; — de sieur Jacques Bosc, fils de Mᵉ Jean Bosc, notaire royal, de Thueyts, avec damoiselle Françoise de Sauzet de Fabrias, fille de sieur Claude-François Sauzet de Fabrias, et de damoiselle Marguerite de Michel, du même lieu; — de sieur Jacques-Louis Combier, marchand, avec damoiselle Caseneuve, de Privas; — de sieur Ladreyt, marchand, avec damoiselle Isabeau Boisson, de la susdite ville; — de sieur François Gilles, fils de feu Louis et de damoiselle Isabeau-Marie de Valgorge, avec damoiselle Anne d'Audoyer, fille de feu noble Jean-Baptiste d'Audoyer, sieur du Fau, et de damoiselle Suzanne Vitalis, de Payzac. — Donations entre-vifs: de noble Claude de Pouzol, sieur du Goudoulet, domicilié à Burzet, de tous ses biens en faveur de messire Paul Méjean de Lamadès, vicaire à Montpezat, moyennant une pension annuelle et viagère de 100 livres, la somme de 150 livres pour être distribuée aux pauvres après son décès, et l'acquittement de ses dettes; — de Claude Méjean, sieur de Lamadès, demeurant à Burzet, en faveur de messire Joseph Méjean, son frère, vicaire au Cheylard; — d'Anne Molière, de Lavoulte, en faveur de Charles et d'Anne Molière, ses neveu et nièce, enfants de Guy Molière, du même lieu; — de sieur René Aurenge, du lieu de Verdus, paroisse de Freyssenet, en faveur de noble Jean-Claude Fayon, bailli de Privas, son neveu; — de damoiselle Catherine La Roche, veuve de M. Mᵉ Alexandre Reymond, du lieu d'Aric, fiancée avec Alexandre Sautel, sieur de La Pervenche, en faveur de sieur Claude Ducros, son cousin; — de sieur Joseph-Jean Latour, de Villeneuve-de-Berg, en faveur de maître Bernard, greffier en chef du bailliage de ladite ville; — de sieur Charles Chaussadenc et de damoiselle Anne Guilhon, de Vesseaux, au profit d'Antoine Guilhon, de Saint-Jean-Centenier. (Répertoire.)

B. 127. (Registre.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1684-1727. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Jacques Monteil, fils de Pierre, notaire, du lieu de Montagnac, paroisse de Saint-Andéol-de-Bourlenc, avec Marie Vidal, de la paroisse de Vals; — de sieur Pierre Besson, marchand moulinier de soie, de la ville de Rochemaure, avec damoiselle Anne Raby, de Neuville; — de Jean Issartel, notaire à Meyras, avec damoiselle Marianne Morier, du même lieu; — de sieur François Gamon, fils de feu Jean et de damoiselle Jeanne Baratier, du lieu d'Antraigues, avec damoiselle Marianne de Marty d'Aulueyres, paroisse de Saint-Pierre-de-Colombier; — de noble Antoine Du Trémoulet, sieur Du Fraisse et de La Cheysserie, de Saint-Pierreville, avec damoiselle Marguerite-Charlotte de Chambaud, de Bressac, paroisse de Saint-Lager; — de Mᵉ Joachim Délière, avocat en Parlement, fils à feu M. Mᵉ Charles Délière, de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Marianne Guilhon, fille à feu Mᵉ Louis, seigneur de Champlagot et Bonbouchet, bailli de la baronie de Jaujac, ancien avocat du Roi au bailliage de Villeneuve-de-Berg; — de M. Mᵉ Louis Roudil, avocat en Parlement, fils de Mᵉ Louis, conseiller du Roi au bailliage de Villeneuve-de-Berg, avec damoiselle Pierre de Guilhon, fille de feu Mᵉ Jean-Baptiste, vivant notaire royal, de la même ville; — de Louis Lafont, fils à autre Louis, marchand, bourgeois de la ville de Lyon, avec Laurence Longueville, de la même ville, qui se constitue en dot la moitié du bien que M. Mᵉ Charles de Longueville, son oncle, lui a promis pour l'époque de son mariage, et à laquelle son fiancé donne pour augment de dot la somme de 2,200 livres, et pour bagues et joyaux, celle de 1,200 livres; — de M. Mᵉ Antoine Burzet, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, du bourg de Montpezat, avec damoiselle Marie-Rose Tardieu, de la paroisse de Vinézac; — de M. Mᵉ Alexandre Du Bénéfice, avocat en Parlement, demeurant au château du Bois, paroisse de Chomérac, avec damoiselle Anne Duroux, de la même paroisse. — Donations entre-vifs : de damoiselle Anne de Réal, veuve de sieur Balthazard Charrier, sieur Du Bois, du lieu de Chamontan, paroisse de Saint-Lager, à damoiselle Anne Charrier, l'une de ses filles; — de damoiselle Jeanne Brethon, de Lavoulte, à M. Mᵉ Jean-Jacques Rast, docteur en médecine, et à Catherine Demeure, sa femme; — de noble Michel-Bruno Dalbon, sei-

gneur de La Roussière, paroisse de Saint-Martin-de-Mayres, à Jean de La Roussière, son cousin, lieutenant dans le mestré de camp général de cavalerie ; — de noble François de Mercure, sieur de Rochessauve, habitant en son château dudit lieu, à noble Simon-Pierre de Mercure, son fils, capitaine d'infanterie au régiment de Normandie. — Testaments : de noble Jean de Lamotte, seigneur de Saint-Laurent-des-Bains, qui institue pour son héritière universelle Anne Dagrain des Hubats, dame de Saint-Laurent, son épouse, à condition de rendre son héritage à Jean de Lamotte, leur fils, lorsqu'il sera majeur de 25 ans ou qu'il se mariera; — de damoiselle Léonard de Rigaud, veuve de Mᵉ Jacques Barthélemy, notaire royal, de la ville d'Aubenas. — Fondation à perpétuité de deux sœurs de l'école chrétienne dans la paroisse de Saint-Didier-sous-Aubenas, faite par Claude Reynaire et Marie de Nevissac, sœur Séraphine, mère et fille, à l'effet de faire instruire les petites filles dudit lieu. (Répertoire.)

B. 128. (Registre.) — In-4°, 549 feuillets, papier.

1576-1729. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Marc Courtial, bourgeois de Dornas, avec damoiselle Marie Abrial, fille de feu Henri, notaire royal et lieutenant de juge à Saint-Martial; — de Pierre Pinet, marchand de soie, de la ville de Privas, avec damoiselle Marie Bravais, de la même ville ; — de sieur Antoine Menu, du mas de Crouzier, paroisse de Saint-Gineys-en-Coiron, avec damoiselle Catherine Ladreyt, de Saint-Privat ; — de sieur Pierre Guilhon, fils de Pierre, marchand de soie à Saint-Vincent-de-Barrès, avec Paule Pize, de Saint-Lager ; — de maître Jean-Joseph de Lafayolle, licencié en droit, fils de Mᵉ Jean-Baptiste, avocat en Parlement, bailli de Montlor, du lieu de Lafayolle, paroisse de Rochepaule, avec damoiselle Eléonore Vigne; — de Jean-Louis Reynet, maître apothicaire à Baix, avec damoiselle Catherine Ducros, du même lieu ; — de sieur Jean Chaurand, de Naves, au diocèse d'Uzès, avec damoiselle Thérèse Faget, de Payzac ; — de noble Antoine Delafie, seigneur de Saint-Cierge, avec damoiselle Marie Benoît, fille de Jean et de Suzanne Grel, de Saint-Bauzile. — Donations entre-vifs : de Marie Armand, de Coux-Lubillac, à Paul Faizan, maître chirurgien dudit lieu ; — de damoiselle Françoise de Blachère de Martel, du lieu des Sivoliers, paroisse de Saint-Pierre, à damoiselle Marie Martin, sa nièce ; — de François Saléon, travailleur, de Saint-Vincent-de-Durfort, à maître Jacques Boursarie, notaire royal, du lieu de La Chèze, paroisse de Pranles ; — de sieur Jean Fargier, maître chirurgien, de Villeneuve-de-Berg, à sieur François Fargier, son frère, aussi maître chirurgien à Marseille ; — d'Étienne Barbe, de Saint-Laurent-sous-Coiron, à damoiselle Marie Chauchadenc Fargier, femme de sieur Louis Vachier ; — d'Antoine Court, marchand papetier à Vals, à damoiselle Marie Court, sa fille, femme de sieur Jacques Croizier, après l'avoir préalablement émancipée en la faisant mettre à genoux devant lui et joignant les mains au-dessus de sa tête. — Ratification de donations : de damoiselle Anne de La Réal, veuve de sieur Balthazard, habitant au lieu de Chamontan, paroisse de Saint-Lager, en faveur de Marie-Madeleine Du Bénéfice, sa petite-fille ; — de maître Lancellot Salomon, conseiller du Roi, maire de la paroisse de Mézilhac, habitant de Marcols, en faveur de maître Jean-Pierre Salomon, son fils aîné, capitaine d'infanterie. — Testament : de sieur Trophime Champs, sieur du Bois, du lieu de Marcols qui, se trouvant blessé, dispose de ses biens en faveur de ses frères et sœurs ; — de sieur Pierre Chalamon, de Gourdon, qui constitue Anne Taulemesse, sa femme, son héritière universelle, à charge néanmoins de rendre son héritage à Jean Chalamon, son fils aîné ; — de Philippe Sautel, marchand, de la ville de Barjac, qui fait divers legs aux pauvres et institue pour son héritier universel Claude Sautel, son fils. (Répertoire.)

B. 129. (Registre.) — In-4°, 632 feuillets, papier.

1666-1732. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Pierre Bonnaure, fils, avec Antonie Eldin, de Ruoms ; — de maître Antoine Chalbos, de La Veyrune, avec Catherine Bastide, de Saint-Laurent-des-Bains ; — de Joseph Gouix, de Saint-Étienne-de-Boulogne, avec Jeanne Moutade, du même lieu; — de Joseph Ribeyre, de Fons, avec Marie Brun, du même lieu ; — de sieur Pierre Terrasse, marchand drapier, de la ville de Privas, avec damoiselle Isabeau Rouvière, de la même ville ; — d'Antoine Deschanels, avec Marianne Costier, de la paroisse de Payzac ; — de maître François-Joseph Charrière, avocat en Parlement, de la ville de Joyeuse, avec damoiselle Marie-Madeleine de Gigord, de la même ville, à laquelle sa mère constitue en dot, pour ses droits paternels et maternels, la somme de 4,000 livres ; — de Guillaume Malzieu, fils de maître Jean, ancien notaire, avec Marie-Rose de Vedelly, fille de feu maître Louis, notaire, habitant au lieu de Darboux, paroisse de Saint-Genest-de-Bauzon ; — de noble Jacques-Alexandre de Chambaud de Saint-Lagier, de la ville d'Aubenas, mousquetaire de la 1ʳᵉ compagnie du Roi, avec damoiselle Marianne de Chananeilles de La Saumès, de la pa-

roisse de Lablachère; — de Louis Dalamel, sieur de Bournet, de Grospierre, avec damoiselle Thérèse de Laforêt, de la ville de Joyeuse; — de sieur Louis Tailhand, ancien officier au régiment de Condé, de la ville de Largentière, avec damoiselle Élisabeth de Blachère de Valescure, de la paroisse des Sallelles; — de Louis de Juliens, capitaine d'infanterie au régiment Dauphin, du lieu de Vinézac, avec damoiselle Claudine Plantier, du Cheylard; — de noble Antoine d'Issartel, fils à feu autre Antoine et à dame Gabrielle d'Andoyer, de la paroisse de Burzet, avec damoiselle Madeleine de Laselve de Fayn, de Saint-Cirgues, en Vivarais; — de maître Joseph Dagrain, seigneur des Ubas et autres places, habitant à son château dudit lieu, paroisse de Saint-Étienne-de-Luglarès, avec damoiselle Marie-Jeanne de Perrotin de Marichard, habitant à Marichard, mandement de Lagorce, paroisse de Vallon. — Donations entre-vifs : de Jean Peyreplane, du lieu de la Souche, en faveur d'autre Jean, son fils; — de Jeanne Bathail, de Saint-Genest-Lachamp, en faveur de noble Joseph Blanc de Molines, seigneur de la Blache, paroisse Saint-Pierreville, habitant actuellement au lieu d'Accons; — de Barthélemy Datueys, 1er sergent d'une compagnie dans le régiment de Bourgogne, en faveur de Jacques Darlis, son neveu; — de haut et puissant seigneur, maître Joachim de Fayn de Rochepierre, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, seigneur de Saint-Remèze, demeurant à Paris, en faveur de maître Placide de Fayn de Rochepierre, son frère, ancien maître de camp de dragons des terres et seigneurie de Saint-Romèze et Chames; — par Claudine Chambon de Malet, de la ville de Largentière, en faveur de noble Ignace de Mouraret, son fils; — de maître Pierre Veyrier, sieur Du Chambonnet, prêtre et ancien curé de Burzet, y demeurant, en faveur de noble Jean-Pierre de Chalabrueysse, sieur de Galimard, son neveu, habitant à Aubenas. — Testaments : de M. André Deléglise, de Villeneuve-de-Berg, qui fait différents legs aux pauvres de l'Église réformée de ladite ville et à ceux de Lagorce, Vallon et Salavas; — de Scipion Lagarde, procureur en la cour de Nîmes, qui donne à son frère, ci-devant capitaine au régiment de Limousin, son domaine de la Charrière, et institue pour son héritier universel, son autre frère, Paul Lagarde, et, en cas de prédécès, son fils Joachim-Scipion Lagarde, aussi avocat. (Répertoire.)

B. 130. (Registre.) — In-4°, 425 feuillets, papier.

1663-1735. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Pierre Merle, du lieu de Loubaresse, paroisse de Saint-Sauveur-de-Borne, avec damoiselle Catherine Merle, du même lieu; — de Simon Chabrier, du lieu du Bénéfice, paroisse de Saint-Andéol-de-Bourlenc, avec Jacqueline Neyrand, de Nieigles; — de Louis Beauthéac, marchand tanneur, d'Alissas, avec Anne Benoit, du même lieu; — de Jean-Antoine Taupenas, de Vesseaux, avec Suzanne Lacrotte, de Saint-Julien-du-Serre; — de François Mapias, cardeur de laine, de Mirabel, avec Anne Gourin, de Villeneuve-de-Berg; — de noble Claude de Molines de Lablache, de Saint-Pierreville, avec damoiselle Louise Duportal, du lieu de Coux-Lubilhac; — de Jean-Pierre Mourier, de Mariac, avec Louise Riffard, du même lieu; — d'Étienne Pralong, de Notre-Dame-de-Thines, avec Catherine Chevalier, de Sablières; — de sieur André Mercoyrol, fils à Claude et à Anne Gourdon, du lieu de Gras, avec Gabrielle Delhomme, fille de défunt maître Pierre, notaire, et de Louise Michel, du lieu de Fons, paroisse d'Ailhon; — de sieur Louis Bonnaure, de Ruoms, avec damoiselle Marguerite-Louise Bertrand, de Saint-Thomé; — de sieur François Puaux, boulanger, de Vallon, avec damoiselle Jeanne Alzas, de la même ville; — de Claude Meissonnier, de Fons, avec Antoinette Croze, du même lieu; — de Jean Lacrotte, du lieu de Tribles de Saint-Privat, avec Françoise Lacombe, du lieu de L'homme, même paroisse; — de noble Christophle de Flory de Latour de Clamouze, sieur de Saint-Laurens, fils de feu noble Pierre-Antoine de Flory de Latour, seigneur de Clamouze et de dame Françoise de Latour, de la paroisse de Chaudeyrac, diocèse de Mende, avec damoiselle Jeanne Maspetit de Mazeyrac, fille de sieur Louis-Gaspard Maspetit, sieur de Mazeyrac, ancien maire de Jaujac, et de damoiselle Marie Deglo Debesses; — de sieur Paul Durand, marchand tanneur, de la ville de Privas, avec damoiselle Jeanne Moulin, de la même ville; — de noble Antoine Flandrin, seigneur de Pourcherol, paroisse de Montpezat, avec damoiselle Rose Laplanche de Baizans, de la même paroisse; — de noble Louis de Mailhan, conseigneur du Petit-Paris et seigneur en directe des terres et mandement de Boulogne, de la paroisse de Vesseaux, avec damoiselle Marguerite-Françoise-Louise d'Oriple, de la ville d'Aubenas. — Donations : de Louis Surrel, chapelier, du Cheylard, au profit de Louis Gabriel, fils de feue Blanche Champel, sa femme; — de Jeanne Nogier, veuve de Jean-Aymard Tastevin, de son vivant broquier, au Bourg-Saint-Andéol, en faveur de Jeanne-Marie Lauron, sa nièce; — de Claude Grange, marchand au Cheylard, à Marguerite Coste, sa femme; — de Catherine de Roudilhes, habitant à Avignon, en faveur de Guillaume Chalabrèges, de la paroisse de Chassiers; — de Charles Brun de Montpezat, à Charles Cayrac, marchand, du même lieu; — de

Louise Blachier, de Saint-Christol, à Jean-Pierre Advenas, son fils; — de Jacques Moncouquol, travailleur de terre, à Vinézac, en faveur d'Hilaire Moncouquol, son fils; — de Jean Vigat, cardeur de filoselle, à Joyeuse, en faveur de Jacques Tournayre, cordonnier en la même ville; — de Jean Bosc, notaire royal à Thueyts, à Jacques Bosc, son fils aîné; — de Jean du Mazel, de Villeneuve-de-Berg, à sieur Antoine Chaussy, de la même ville; — de Jacques Andraud, marchand, de la ville de Privas, à sieur Jean Durand, du lieu du Vabre, paroisse de Saint-André-de-Creysseilles; — de François Bouix, travailleur de terre, et Claudine Berte, mariés, habitants de la ville de Lavoulte, au profit de noble Louis Duparquet, ancien capitaine d'infanterie, de la même ville; — de Jean Leyral, drapier, de la ville de Privas, à Louis Lagrange, de Saint-Martin-le-Supérieur, son neveu; — de sieur Claude Imbert, maître chirurgien au Teil, à Antoine Imbert, son fils. — Transaction entre damoiselle Jeanne de Pouzols, habitant à Joannas et noble Claude de Pouzols, son frère, habitant à Burzet, au sujet d'un procès pendant à la Sénéchaussée de Nîmes, relatif à leurs droits de légitime paternelle. — Testament solennel de messire Alexandre Delaunay, chevalier, marquis d'Antraigues, qui élit sa sépulture dans l'église de Labastide, s'il meurt dans cette paroisse, lieu de sa résidence ordinaire; et, entre autres legs, donne 10,000 livres à demoiselle Marguerite Delaunay, d'Antraigues, sa sœur, et institue pour son héritier universel, messire Frédéric Delaunay, chevalier d'Antraigues, son frère, et lui substitue, dans tous ses biens, ses enfants légitimes, selon l'ordre de primogéniture. (Répertoire.)

B. 131. (Registre.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1733-1749. — Insinuations du bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : d'Antoine Charrière, de Ribes, avec Marguerite Pignoly, de La Blachère; — d'Étienne Bellidentis Rouchon, maître chirurgien juré, avec demoiselle Marie Gamon, de Chassiers; — d'Alexis Bernard, de Montpezat, avec demoiselle Jeanne Teissier, du même lieu; — de Georges Deblanc, capitaine au régiment de Fuquière, avec demoiselle Françoise Trapier, de Charmes; — de Jacques Goudon, de Vals, avec Madeleine Masses, du même lieu; — de Pierre Chapus de Mirabel, avec Antoinette Laurans, du même lieu; — de Pierre-Bruno Saboul, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Vivarais, avec Jeanne-Catherine Darlampde, de Mirabel; — de François Benoit, de Saint-Vincent-de-Barrès, avec Antoinette Téoule; — de maître Joseph Rouvier, avocat en Parlement, avec demoiselle Jeanne Dumazel; — de François Leblanc, capitaine, habitant à Rochemaure, avec Suzanne Raynaud, du même lieu; — de Jean Silbol, avec Louise Villard, de la Gorce. — Donations entre-vifs : de sieur Étienne Bellidentis Rouchon, maître chirurgien juré et de demoiselle Gamon, mariés, du lieu de Chassiers, en faveur de Jean Belledentis Rouchon, aussi maître chirurgien, leur fils; — de David Suchon, de Thueyts, à maître Jean Bosc, notaire royal, et à sieur Étienne Rome, marchand, du même lieu; — de Marie de Faure, veuve de noble Dominique de Fayé, en faveur des pauvres du Bourg-Saint-Andéol. — Testament : de noble Antoine de Blou, de Thueyts, qui donne et lègue à chacune de ses deux filles, demoiselle Marie et autre non baptisée, la somme de huit mille livres pour tous leurs droits paternels, et institue son héritière universelle dame Marianne de Mathias, sa femme, à la charge de remettre son héritage à la fin de sa vie, ou quand bon lui semblera, à M. Charles-François-Antoine de Blou, son fils; — de sieur Marc Laforce, de Saint-Just-d'Ardèche, qui institue pour son héritière universelle, demoiselle Louise Gleyze, sa mère, et fait différents legs. (Répertoire.)

Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

B. 132. (Registre.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

1771-1781. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Mathieu Crouzet, journalier de Saint-Martin-le-Supérieur, avec Marie Garnier, du même lieu; — de noble Mathieu Salomon de La Chapelle, écuyer, capitaine au régiment de Bretagne, de la paroisse de Gluiras, avec damoiselle Jeanne-Marie de Perrin, Bonadona, du comtat Venaissin; — d'Étienne Dumas, de la paroisse de Gluiras, avec Marianne Mouton, du Bourg-Saint-Andéol. — Donations entre-vifs : de François Froment, de Villeneuve-de-Berg, en faveur de Jean Froment, maître ès arts en chirurgie, son fils; — de Marie Méalarès, veuve de Pierre Gaucherand, de Saint-Jean-le-Centenier, à Jeanne Méalarès, sa fille; — de Jean Chaussinand, du Pont-de-Fromentière, paroisse de Mariac, à Jean et Antoine Soudon, père et fils; — de Pierre Vialon, de Saint-Michel-de-Chabrillanoux, à Jacques Cellier, son neveu; — de François Bardin, de Vallon, à André Bardin, son fils; — de Jean Giraud, du bourg de Meyras, à Jean-Louis Brun, boulanger, dudit lieu; d'André Gigot, de Vogué, à Blaise Gigot, son fils; — de Marie Mouline, veuve d'Augustin Nougier, de Vesseaux, à maître Jacques Champanhet, notaire gradué, du bourg de Vals; — de Marianne Bertrand, veuve de Thomas Gigord, travailleur de terre, à Saint-

Mélany, en faveur de Pierre Gigord, son fils ; — de Claudine Mazellier, de Salavas, à Marie Mazellier, sa fille ; — de Marie Baratier, veuve de David Bioussier, du lieu de Rompon, en faveur de Jean Bioussier, son fils ; — de Joseph Troulhas, de Rosières, en faveur de Jeanne Durieu, sa domestique ; — de Claude Besson, de Burzet, à Antoinette Besson, femme de Pierre Levastre, sa fille ; — de Joseph Gaschet, ancien chirurgien-major, habitant à Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis, au profit de Louis-Melchior Désarcis de Bonnet, écuyer du Roi, du bourg de Meyras ; — d'Antoinette Teissier, veuve de Michel Chabanis, de la paroisse des Sagnes, à Jean Chabanis, son fils cadet ; — de Jean Chabaud et Joseph Rouvier, aïeul et petit-fils, de Sablières, à Guilhaume, père dudit Joseph ; — d'Élisabeth Pize, d'Alissas, à Claude-André Laville, son cousin ; — de Françoise Béraud, de Thueyts, à Jean Béraud, son neveu ; — de Pierre Justamont, de Vallon, à Marie Justamont, sa fille ; — de M. Pierre Roux, seigneur de Saint-Vincent-de-Barrès, habitant à Chomérac, en faveur de Jacques-François Téoule, de Saint-Bauzile ; — de Joseph Deros, de Lablachère, à Julien Perrin, du même lieu. (Répertoire.)

B. 133. (Registre.) — Petit in-folio, 113 feuillets, papier.

1769-1782. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Joseph Cluzel, bourgeois, de Viviers, fils de feu noble Jacques et de dame Louise de La Roumegouze, avec demoiselle Marguerite Moreau, fille de feu Antoine Moreau et de Sébastienne Cochet, habitant à Avignon ; — de messire Joseph-Félicien Blanc de Molines, sieur de Pradons, fils de Joseph-Guillaume Blanc de Molines, seigneur de Borée, avec demoiselle Marie-Chastanier, de la paroisse d'Arcens ; — de noble Joseph Dallard, du Chambon, avec demoiselle Marianne Nury, du lieu de Lavalette susdite paroisse ; — de Mᵉ Étienne Riffard, avocat postulant en la ville de Largentière, avec demoiselle Marianne Espic, fille à feu Pascal Espic, notaire, de la ville d'Aubenas : — de sieur Étienne Dupuy, bourgeois, de Vogué, avec demoiselle Marianne Joffre, du même lieu ; — de Joseph Avias, des granges de Mirabel, avec Anne Gente, du lieu de Monteliet, paroisse de Saint-Gineis. — Donations entre-vifs : de demoiselles Angélique et Marie Dalbon, habitant au château de Saint-Martin de Mayres, en faveur de messire Honoré, comte d'Astier, seigneur du Serre, capitaine de dragons, natif de Pradelles, sous diverses conditions, notamment que ledit comte d'Astier sera tenu de porter leur nom et leurs armes ; — de demoiselle Catherine Dalarde Sauverzac, habitant au Chambon, paroisse de Saint-Martial, en faveur de sieur Joseph Dallard, du même lieu ; — de Jean-François Mazoyer, de Privas, en faveur de Jacques Mazoyer, son fils ; — de messire Emmanuel-Henri-Louis-Alexandre de Launay, comte d'Antraigues, habitant à son château de Labastide, paroisse d'Aizac, en faveur de Jeanne-Marie-Sophie de Saint-Priest, comtesse d'Antraigues, sa mère, à laquelle il donne son château d'Antraigues et le petit jardin y attenant ; — de dame Marie-Louise de Lapre de Sévigné, épouse de messire Joseph-Sébastien de Serres de Saunier, grand bailli honoraire du Vivarais, résidant à Bourg-Saint-Andéol, en faveur de messire Joseph-Camille-François-Régis de Serres Saunier, grand bailli d'épée du haut et bas Vivarais et du Valentinois, son fils ; — de dame Marie-Henriette de La Beaume, veuve de messire Charles-François-Antoine de Blou, habitant au bourg de Thueyts, en faveur de messire Jean de Blou, chevalier, seigneur de Chadenac, son fils cadet, lieutenant-colonel du régiment de Piémont. (Répertoire.)

B. 134. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1766-1783. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de noble Jean-François de Mercure de Rochessauve, ancien capitaine d'infanterie, habitant en son château de Rochessauve, fils de noble Simon Pierre et de dame Anne de Teyssonnier, avec demoiselle Jeanne-Élisabeth Daudemard, de Mirabel : — de messire Charles-François Joachim de Régis, sieur de Gastinet, demeurant à Roquemaure en Languedoc, avec demoiselle Jeanne-Madeleine de Bressac, fille de Jean-Baptiste Bressac, seigneur de La Vache, ancien capitaine de cavalerie, et de dame Marie-Anne Aymard de Franquières, demeurant à Valence, à laquelle dite demoiselle messire Jean-Baptiste Doize, comte de Vinsobre, son oncle, intervenant audit contrat de mariage, fait une donation à cause des noces de 9,000 livres : cette somme et celles qui lui reviennent pour ses droits légitimaires et autres forment une constitution dotale de 60,000 livres à laquelle le futur ajoute 20,000 livres d'augment, et pour bagues et joyaux, le tiers de cette dernière somme ; — de François Lapierre, de Largentière avec Marie Lascombe, de la même ville ; — de sieur Paul Peschaire, négociant, natif de Vallon, habitant à Nîmes, avec demoiselle Élisabeth Sagnier, de la même ville ; — de messire Jacques-Alphonse de Bazalgète du Charnève, fils à noble Joseph-Martin Bazalgète du Charnève et à dame Jeanne Aoust, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, avec demoiselle Louise-Françoise de Surville, fille à messire Jacques de Surville, seigneur de Malaval, coseigneur de Gras, et à dame Suzanne de Rey, de

la ville de Viviers. — Donations entre-vifs : de Claude Dumas, natif de Jaujac, en faveur de Jean Cellier, de Saint-Cirgues; — de Louis Dours, de Joannas, à autre Louis Dours, son fils; — de Jean-Pierre Labory, chirurgien, habitant à Sardiges, paroisse de Mézilhac, en faveur de Jean-Antoine Cotta, son petit-fils; — de très-haut et très-puissant seigneur messire Louis-Scipion-Jean-Baptiste-Urbain de Merle, marquis de Lagorce, à son fils, et en vue de son futur mariage; — de Marie Chalas, de Montpezat, veuve en premières noces d'Antoine Vidal, au profit de Pierre Vidal, son fils; — de Marie Aizac, veuve de Jacques Latour, de la paroisse de Saint-Cirgues, à Jacques Latour, son petit-fils; — de sieur Raymond Crouzet et demoiselle Anne Charon, mariés, du lieu de Chomérac, en faveur de sieur Raymond Crouzet, leur fils; — de Barthélemy Combe, du lieu d'Entillières, paroisse d'Ailhon, à Pierre Chastagnier, son beau-fils; — de dame Jeanne-Marie de La Motte, veuve de Mᵉ Jean Gasque, de la ville de Joyeuse, en faveur de M. Jacques de Gasque de La Motte, avocat en Parlement, son fils; — de Jean Bertrand, de la ville de Largentière, à Guillaume-Xavier Perbost, son petit-fils; — de messire Pierre de Fontanès, écuyer, habitant à Viviers, en faveur de dame Marianne de Fontanès, épouse de M. Joachin Louis Drivet de La Dernade et de dame Marie-Adélaïde de Fontanès, épouse de messire Jacques Mercoirol de Beaulieu, ses deux sœurs; — de Jean Cachon, d'Aubenas, à Jean-Jacques Cachon, son fils.—(Répertoire.)

B. 135. (Registre.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1783-1784. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de sieur Charles Lafont, fils de Jean Louis, marchand de soie, et de Marianne Giraud, habitant la ville du Bourg-Saint-Andéol, avec demoiselle Marie Guyon, fille de Charles Guyon, bourgeois, et de demoiselle Marianne Vachon, de Saint-Montant; — de sieur Joseph Coste, marchand orfèvre, avec demoiselle Françoise Carsignol, du Bourg-Saint-Andéol; — de maître Louis Brun, notaire royal, de Saint-Martin-de-Vals, avec demoiselle Suzanne Trailhon, du même lieu; — de Jean Latte, de Saint-Vincent-de-Durfort, avec Jeanne Roche, du même lieu; — de sieur Mathieu Benoit, bourgeois, fils à Charles et à feu Marianne Perrier, du mas de Rabagnol, paroisse d'Alissas, avec demoiselle Jeanne Benoit, fille à sieur Jacques et à demoiselle Catherine Dubois, du mas de la Feuille, paroisse de Lyas; — de François Vincent, de Vallon, avec demoiselle Marie-Dorothée Gache, de la ville de Joyeuse; — de messire Jacques Desbosc, de Saint-Félicien, avec demoiselle Marie-Anne-Thérèse Charre de Lavalette, fille de feu messire Louis Charre de Lavalette, seigneur de Saint-Andéol-de-Fourchades, et de dame Jeanne de L'Afforti, habitant avec sa mère en la ville de Vernoux. — Donations entre-vifs : de Jean Imbert, bourgeois, habitant à Mirabel, en faveur de Louise Imbert, sa fille; — de Marie Delauzun, habitant à Gras, en faveur de François Delauzun, son frère; — du seigneur Emmanuel-Henri, comte d'Antraigues, en faveur des enfants et débiteurs d'André et d'Henri Étienne, frères, du lieu de la Souche, condamnés à mort; — de Jean Champetier, de Saint-Alban, en faveur de Marianne Julien, sa mère; — de Mᵉ Antoine Maucuer, ancien notaire royal de la ville du Bourg-Saint-Andéol, à demoiselle Marie-Thérèse Maucuer, sa nièce, épouse de Mᵉ Barthélemy Michel Chalamel, notaire gradué de la même ville; — de sieur André Boyer, marchand de la ville de Largentière, à sieur Jean Pierre Boyer, son fils, aussi marchand dans ladite ville; — de Jean Lateulle, de la paroisse de Vesseaux, habitant présentement en la ville d'Aubenas, à Jean Lateulle, son fils; — de demoiselle Marie de Saboul, de Villeneuve-de-Berg, en faveur de noble Jacques Antoine de Lablache, de Rochemaure; — de Jean Baptiste Gourdon et de Marie Gourdon, frère et sœur, de Saint-Jean-le-Centenier, en faveur de messire Antoine Gourdon, prêtre, curé du même lieu, leur neveu; — de Jeanne Laroche, veuve de Michel Blanchard, du lieu d'Accons, en faveur de noble Jules-Alexandre-Toussaint de Burine, de Mariac; — de demoiselle Thérèse Imbert, fille de feu sieur Antoine Imbert, maître chirurgien, du bourg du Teil, à Jacques-Louis Imbert, son frère, habitant au même lieu; — de M. Mᵉ Pierre-Joseph Boissin, avocat en Parlement, juge de Saint-Marcel-d'Ardèche, y habitant, en faveur de l'hôpital du Saint-Esprit; — d'Anne Fargier, fille à feu François, et veuve de Jacques Johanny, habitant à Burzet, au profit de M. Mᵉ Jean Pierre Arnaud, avocat en Parlement, habitant au même lieu; — de demoiselle Anne Esbrayat de Monteil, native de Saint-Front, habitant depuis plusieurs années à Burzet, en faveur de noble Alexis Duchier de Lubac, fils émancipé de Mᵉ Louis Duchier, du lieu du Chier, paroisse de Saint-Martial; — de Pierre Falgousse, moulinier en soie, habitant à Meysse, au profit de Jean Falgousse, son neveu; — de Jean Valette, de la paroisse d'Asperjoc, à Pierre Bourg, son gendre. — (Répertoire.)

B. 136. (Registre.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

1784-1786. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Pierre Villard, avec Marie-Claire Dusserre, de Saint-Mélany, en

présence de messire Jean-Jacques Dusserre, prêtre et chapelain, oncle de la future; — de Jean Louis Girard, avec Marie Soulier, de Saint-Privat; — de Jean Chandol, de Saint-Marcel-d'Ardèche, avec Marie Reboul, veuve de Pierre Boisson; — de sieur Jacques Vernet, confiseur, habitant à Aubenas, avec demoiselle Françoise Délichières; — de Jean-Louis Rieubon, de Mercuer, avec demoiselle Radal; — de Paul Bérard, négociant, habitant à Saint-Lager, avec demoiselle Marie André, de la paroisse de Bressac; — de Jacques Mazet, de Gluiras, avec Isabeau Delarbre, du lieu de la Téoule; — de François Ville, de Saint-Just-d'Ardèche, avec Jeanne Imberton, de la ville du Saint-Esprit; — de François Gay, marchand, du bourg de Thueyts, avec demoiselle Madeleine Planchier, du même lieu; — de sieur Jean-Pierre Riffard, de Mariac, avec demoiselle Françoise Fargier, nièce de messire Pierre Victor Gineix, son oncle, prêtre; — de Pierre Desrois, de La Roche, paroisse de Mézilhac, avec Marie l'Extreyt, de Saint-Gineis-Lachamp; — de sieur Antoine Colanson, du lieu de Frigaulet, paroisse de Banne, avec demoiselle Rose Maystre, habitant au château de Riala, paroisse de Robiac; — de messire Jacques Christophe, chevalier de Fages de la Champ, lieutenant au régiment d'Enghien, fils de défunt haut et puissant seigneur, messire Antoine de Fages, baron de Chazeaux, seigneur de la Champ et d'autres lieux, habitant à Aubenas, avec demoiselle Charlotte-Louise-Thérèse de Payan, fille de messire Louis de Payan, de la même ville; — de sieur Jean-Jacques Galhard, habitant au lieu d'Albon, paroisse de Marcols, avec Marie Vernhes, habibitant au lieu de la Sausée, même paroisse; — de Claude Mazoyer, habitant au lieu de Bise, paroisse de Genestelle, avec Marie-Rose Duchamp, du lieu et paroisse d'Antraigues; — de messire Louis-François Duparquet, écuyer, capitaine, commandant au régiment d'infanterie de la Sarre, fils aîné de feu messire Jean-Anne Chabreu Duparquet, écuyer, ancien commandant de bataillon du régiment de la Sarre, avec rang de lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, de la ville du Pont-Saint-Esprit, avec demoiselle Louise-Élisabeth Bertheau Duchesne, habitant à Dieppe en Normandie; — d'Antoine Mourier, de Saint-Jean-le-Centenier, avec Catherine Palajaix, du même lieu; d'Antoine Martin, de Longesserre, de la paroisse de Vals, avec Jeanne Delière, de la paroisse de Fabras. — Donations entre-vifs : de dame Marie-Élisabeth-Xavier de Robert d'Aqueira, veuve de messire Paul-Louis-Emmanuel de Bonot, chevalier, seigneur de Villevrain, capitaine de cavalerie, à messire Paul-Louis-Joseph de Bonot, son fils, seigneur marquis de Villevrain, capitaine au régiment de Bourgogne; — de Louis Lacrotte, habitant de Saint-Julien-du-Serre, en faveur de Claude Mathon; – de Jean-Baptiste Teurlot, architecte et inspecteur des ponts et chaussées de la ville de Privas, à demoiselle Marie-Antoinette Teurlot, sa fille, veuve de sieur Joseph Peronnet; — d'Élisabeth Clauzel, veuve de Pierre Barratier, du lieu d'Ajoux, à Jean-Louis Clauzel, son neveu; — de demoiselle Anne Champanhet, veuve de M. Christophe Galimard, notaire royal, habitant au bourg de Vals, à Joseph-Gilles Champanhet, son frère, habitant au même lieu; — de noble Jean-François de Pouzol, habitant au lieu de Saint-Martin, à Marianne Pailher, du même lieu; — de Catherine Mourier, du bourg de Rochemaure, à Rose Mourier, du même lieu; — de Claude Perruchon, de Burzet, à Jean Perruchon, son fils aîné; — de maître Jean-Baptiste Gévaudan, notaire royal, habitant au lieu des Fabres, paroisse de Saint-Mélany, à Louis Gévaudan, son fils. — (Répertoire.)

B. 137. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1786. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage: de Jean-François Flaugères, de la paroisse de Valvignères, avec Marianne Cardinal, de Rochecolombe; — de M. Étienne-Joseph Vachalde, seigneur de Vigne, Merle et dépendances, habitant à Saint-Jean-de-Pourcharesse, avec demoiselle Angélique-Claire Forestière Du Chaila, fille de feu M. Annet-Apolinaire Forestière Du Chaila, médecin, de la ville de Langogne; — de M. Me Joseph-Alexandre Chambon Despenel, avocat en Parlement, premier consul, maire de la ville de Rochemaure, avec demoiselle Antoinette-Barbe-Victoire d'Astier, d'Ussel, habitant à Pradelles; — de très-haut et très-puissant seigneur M. Jean-Baptiste Defages du Cheylus-Rochemure, chevalier, comte de Rochemure, Montvert, baron de Cheylus, Chazeaux, Laprade et autres places, capitaine commandant au régiment de Strasbourg, corps royal d'artillerie, avec très-puissante demoiselle Françoise-Mélanie-Alexandrine Le Sage Dauteroche, Dubstc de Boisseron, habitant à Boisseron, diocèse de Montpellier; — de messire Auguste-Charles-Marcel de Vanel de Lisleroi, officier au régiment de la Sarre, habitant en la ville de Saint-Esprit, avec demoiselle Marie-Alexandrine-Eugénie de Roux, de Saint-Vincent. — Donations entre-vifs : de Pierre Rivier, de Burzet, à Pierre Rivier, son fils; — de messire Dominique, marquis de Gordon, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, coseigneur du port du Pouzin, habitant à Aubenas, qui, après avoir constitué, conjointement avec dame Marie-Madeleine Chevalier de Coudray, son épouse, une dot de 40,000 livres à dame Marie-Thérèse-Adélaïde Ledegarde (*sic*) de Gordon, sa fille, mariée à messire Louis Joseph de Julien, vicomte de Vinézac, lui donne

par anticipation 5,000 livres, à-compte de 20,000 livres qui n'étaient payables qu'après son décès et celui de ladite dame de Gordon, son épouse; — de demoiselle Martinet, veuve de Mᵉ Pierre Dubois Maurin, notaire royal, du bourg de Jaujac, à M. Mᵉ Pierre Dubois, avocat en Parlement, conseiller du Roi au bailliage et siége royal de Villeneuve-de-Berg; — de messire Louis Masson de Maubrac, prêtre et chanoine, et de demoiselle Marie Masson, frère et sœur, de la ville de Roche, à M. Mᵉ Jean-Louis-Marc Liogier Dhardhuy, avocat en Parlement, leur petit neveu, habitant ladite ville; — de Marie Boyer, du lieu de Darbres, à Vincent Boyer, son frère, du même lieu; — d'Alexandre Dussère et de Claudine Imbert, mariés, habitant à Saint-Étienne-de-Fontbellon, à Jean-Pierre Dussère, leur fils, de la ville d'Aubenas.

B. 138. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1787. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage: de Pierre Haond, habitant au Bourg-Saint-Andéol, avec Françoise Largier, de la même ville; — de Jean Laurent, habitant à Saint-Martin-le-Supérieur, avec Rose Ducros, de Rochemaure; — de sieur Claude Boiron, d'Aubenas, avec demoiselle Anne Chalvet, de la même ville; — de Jean Boucher, de Vallon, avec Catherine Gerlier, du même lieu; — d'André Auzas, de Balazuc, avec Jeanne Girard, de Saint-Maurice-d'Ibie; — de Jacques Court, du lieu du Peyral, paroisse de Burzet, avec Marianne Vigne, du même lieu; — de François Arnaud, maître en chirurgie, habitant à Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis, avec demoiselle Marie Barbut, de Pont-Saint-Esprit; — de M. André Cousin, avocat en Parlement, habitant à Joyeuse, avec demoiselle Jeanne-Héloïse-Camille Mollet, de Ribaute, près d'Alais. — Donations entre-vifs: de sieur Pierre Labrot, maître chirurgien, et de demoiselle Jeanne Meynier, de Vogué, à sieur André Labrot, leur fils; — de noble Antoine de Barruel, de Saint-Vincent, ancien capitaine d'infanterie au régiment de l'Ile de France, et de dame Suzanne Bérouard, son épouse, habitant à Privas, en faveur de noble Pierre-Antoine de Barruel, leur fils aîné, gendarme du Roi, compagnie Dauphin; — de sieur Gérard, baron de Montfoi, à dame Marie-Anne Delatour de Badel, son épouse; — de Jean Barges, de Vinézac, à Jean-Antoine Barges, son fils cadet; — de demoiselle Thérèse Madier, du Bourg-Saint-Andéol, à Madier de Champvermeil; — d'Antoine Meyssonnier, héritier de Jean et de Jeanne Blachère, à M. Champanhet, notaire, à Vals; — de demoiselle Jeanne-Marie Pavin, du lieu du Teil, à messire Augustin Pavin de Saint-Victor, son neveu, du même lieu; — de Pierre Alignol, de Saint-Pons, à Marie-Rose, sa nièce, de la même paroisse; — de Jean Teyre, du Cheylard, au profit d'Anne Teyre, sa fille; — de Rolland Cousin, bourgeois, habitant à Joyeuse, en faveur de demoiselle Marguerite Guinet, veuve de sieur André Cousin, du même lieu, à la condition qu'elle le logera, le nourrira et l'entretiendra.

B. 139. (Registre.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1788. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage: de Charles-Étienne Bouvier, négociant, habitant à Chomérac, avec demoiselle Bousqueynaud, de Saint-Fortunat; — de M. Mᵉ Dominique Barre, avocat en Parlement et notaire royal, de la ville de Viviers, avec demoiselle Thérèse Méallarès, d'Aubenas; — de messire Pierre-Scipion Ollier de Marichard, seigneur de Monteau et son mandement, coseigneur de Villeneuve-de-Berg, Saint-Andéol, Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Pons, Sceautres, Lavilledieu et autres lieux, habitant à Vallon, avec demoiselle Anne Peschaire, du même lieu; — de Louis Durand, bourgeois de Coux, avec Anne Veatile, de Flaviac; — de M. Mᵉ Isaac-Elisée Marquet de Pommier, avocat en Parlement, habitant à Rompon, avec demoiselle Catherine-Agathe Molière de Vienne, de Lavoulte; — d'Étienne Pradier, de Mélas, avec Marie Delenc, de Saint-Jean-le-Centenier; — de Jean Alignol, de Villeneuve-de-Berg, avec Marie Rivet, de la même ville; — de Jean Vincent, de Saint-Étienne-de-Fontbellon, avec Marie Rouvière, de Mercuer. — Donations entre-vifs: de Jean Balan, habitant à Jaujac, à Élisabeth Balan, sa fille; — de dame Anne-Louise de La Roumegouse, veuve de M. Mᵉ Jacques Cluzel, de Viviers, à M. Paul-Hilaire Cluzel, son fils; — de Cérice-François-Melchior, comte de Vogué, agissant pour et au nom du comte de Rochemaure, en faveur d'Anne-Joachim-Joseph de Rochemaure, comte de Saint-Remèze, son neveu; — de Joseph Malosse, habitant à Vesseaux, à André Dellère, du même lieu; — de dame Anne de Vallos, veuve de M. Mᵉ Rigaud, ancien viguier de Villeneuve-de-Berg, habitant en la ville de Pont-Saint-Esprit, à messire Marie-Valérian-François de Renoyer, conseiller maître en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, son cousin. — Ventes: de trois pièces de terre, situées dans le mandement de la Beaume, par messire Deshahaud de Beaumefort, seigneur de Beaumefort, coseigneur des lieux et mandements de Saint-Alban, la Beaume, Auriolles, Grospierres, Sampzon et autres places, capitaine de cavalerie, garde du corps du Roy, habitant en son château de Beaumefort, paroisse de Saint-Alban à

messire Jean-Baptiste Tourre de Chaussy, seigneur des Chaussy-les-Conches, coseigneur des lieux et mandement de Ruoms, habitant en son château de Chaussy, paroisse de Ruoms ; — de messire Jean-Baptiste Doize de Vinsobres, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, habitant à Bourg-Saint-Andéol, à Jean Gros, de la même ville.

B. 140. (Registre.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

1788-1789. — Insinuations de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Contrats de mariage : de Pierre Bresson, habitant à Saint-Jean-de-Bauzon, avec Marie Rouvier, de la paroisse d'Assions ; — de Jean Vidalinche, de Thueyts, avec Rose Masmejan, du même lieu ; — de messire Louis-Hyacinthe, vicomte de Malian, chevalier, capitaine commandant des grenadiers au régiment de Champagne, chevalier de Saint-Louis, natif de Vesseaux, au diocèse de Viviers, avec demoiselle Marie-Adélaïde de Féreyre, de la ville de Bayonne ; — d'Antoine Prat, du Bourg-Saint-Andéol, avec Marie Lagulhon, du même lieu ; — de Charles Chastagner, de Coux, avec Elisabeth Cotta, d'Alissas ; — d'André Tastevin, fils, de Sainte-Marguerite-Lafigère, avec Françoise Rousset, de Villefort ; — de Jean-Baptiste Marnas, de Berzème, avec Marie Foulhet, du même lieu ; — de Joseph-Antoine-Brot Plantier, bourgeois de la ville de Joyeuse, avec Jeanne-Henriette Richard, de la même ville ; — de Jean Tendil, habitant à Rochecolombe, avec Marie-Rose Heyraud, de Lavilledieu ; — d'Étienne Chasson, d'Antraigues, avec Rose Prieur, du même lieu ; — de Jean-François Moulin, cavalier de maréchaussée, au Cheylard, avec demoiselle Marie-Henriette Bourgea, de la même ville. — Donations entre-vifs : de Maspetit, du Bourg de Jaujac, à Jacques de Florit, chevalier de Clamouze, garde du corps du Roi, son neveu ; — d'Antoine Selvy, de Tauzuc, paroisse de Saint-Pierreville, à Jean-Louis Selvy, son fils ; — de demoiselle Thérèse Cotte, veuve et héritière usufruitière de M. Étienne Richard, avocat, habitant à Joyeuse, à dame Marie-Catherine Richard, sa fille ; — d'Étienne Bourbal, de Saint-Jean-de-Pourcharesses, à Pierre Bourbal, son neveu, du même lieu ; — de messire Joseph-François de Valleton, ancien major d'infanterie, de la ville d'Aubenas, à M. François-Joseph Lissignol, avocat en Parlement, juge conservateur de l'équivalent, de la même ville, de toutes les censives, avec la directe seigneurie lui appartenant dans le mandement de ladite ville, en reconnaissance de certains titres que ce dernier lui a remis ; — de demoiselle Jeanne Coye, veuve de Pierre Croze, de la ville d'Aubenas, à sieur André Croze, son fils, ecclésiastique ; — d'Élisabeth Mège, veuve de Jean Bonnaure, du lieu de Ruoms, à François Bonnaure, son fils cadet ; — de Mgr Charles de Lafont de Savine, évêque et comte de Viviers, à Jean-Joseph Ignon, ecclésiastique acolyte, habitant à Viviers ; — de noble François-Adrien de Ruelle, écuyer, de la ville d'Aubenas, à noble François-Adrien de Ruelle, son fils, aussi écuyer ; — d'Espleine Veydarier, veuve de Claude Eyraud, de Colombier, à Augustin Eyraud, son fils ; — de messire Jean Dussargues, seigneur de Planzolles, Laval, Colombier et autres places, habitant de la ville de Joycuse, à M. Louis Benoit Dussargues de Colombier, son fils, commissaire des impositions royales de la généralité d'Auch, habitant à Lombez ; — de messire Louis Guillaumon, prêtre, habitant à Rosières, en faveur de demoiselle Cécile Gasche, du même lieu ; — de Marie Goudon, de Vals, à Claude Serre, dit Dardet, de Thueyts.

B. 141. (Liasse.) — 53 pièces, dont 7 imprimées, papier.

1788-1789. — Assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Lettres du roi Louis XVI convoquant les États Généraux de France. — Proclamations, décrets, règlements et mémoires concernant les États Généraux. — Cahiers contenant exploits de convocation pour les États Généraux à tous les nobles du Vivarais, aux curés, prieurs et bénéficiers et aux consuls des communautés du ressort. — Minutes et copies de délibérations et d'autres travaux de l'assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Discours de plusieurs députés. — Renonciation de MM. de Vogué, d'Antraigues, de Brisson et de Lagorce aux priviléges que leur confèrent leurs baronnies. — Procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg pour l'élection des députés. — Extrait du procès-verbal des séances du clergé de la même Sénéchaussée. — États des frais occasionnés par les assemblées tenues à Annonay et à Villeneuve-de-Berg pour la nomination des députés aux États Généraux.

B. 142. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1789. — Assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg. — Cahiers des doléances du Clergé, du Tiers État et d'un certain nombre de communes de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, parmi lesquelles figurent : Aps, Aubignas, Asperjoc, Balazuc, Berzème, Chassiers, Chazeaux, Chauzon, Darbres, Genestelle, Saint-Germain, Saint-Jean-le-Centenier, La Chapelle-sous-Aubenas, Laurac, Lussas, Mirabel, Saint-Pons, Saint-Privat,

Rocles, Sanilhac, Ucel, Uzer, Vals, Vessseaux, Vinézac, Vogué, Villeneuve-de-Berg, etc.

B. 143. (Vol.) — In-4°, 125 feuillets, papier.

1789. — Assemblée du 20 mars 1789 en la ville d'Annonay. — Procès-verbaux de délibérations des assemblées des communes du Haut-Vivarais, convoquées à l'effet de procéder à la rédaction des cahiers des doléances et à la nomination des députés chargés de les représenter à l'Assemblée du 20 mars 1789, en la ville d'Annonay. — Au nombre des députés nommés figurent MM. : Fournat, d'Ay ; Boissy-d'Anglas, Gacon, Duret, Chalamel, Imbard de La Bruyère, à Annonay ; Esclozas de Chambarlhac, Esclozas Duparquet et Louis Debrus, à Chalancon ; Jean de France, à Saint-Félicien ; Sabarot et Dubesset, à Lamastre ; Romain, Chabert, Tavernier et Vigouroux, à Satillieu : Chèze, Charvet, Garnier et Boissonnet, à Serrières ; Blachier, Boutaud, Debesses, à Tournon ; Pourret, Sabatier, Rissoan, Piberet, Ponce et Allirot, à Vernoux, etc.

B. 144. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1789. — Assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée d'Annonay. — Procurations notariées de certains membres du Clergé et de la Noblesse du Haut-Vivarais, pour se faire représenter à l'assemblée générale des trois ordres à la Sénéchaussée d'Annonay et concourir à la nomination des députés aux États Généraux. — Taxes des députés des communes à l'assemblée du Tiers État de la Sénéchaussée d'Annonay, à raison de quatre livres par journée de voyage ou de séjour, avec les quittances des parties prenantes.

B. 145. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1789. — Assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée d'Annonay. — Procès-verbaux : de l'assemblée des trois ordres de la Sénéchaussée d'Annonay, contenant la prestation de serment de MM. Dode, de Satillieu, Boissy d'Anglas et de Saint-Martin, députés élus, ce dernier en remplacement de M. Monneron, absent ; — de l'assemblée du Clergé ; — de celle de la Noblesse ; — de celle du Tiers État ; — de M. Delolme, juge-mage de ladite Sénéchaussée, au sujet du désordre causé par quelques membres qui réclamaient une nouvelle lecture des cahiers des doléances de l'ordre du Tiers État, définitivement arrêtés le jour précédent. — Cahiers des doléances du Clergé, de la Noblesse et du Tiers État. — Prestation de serment de M. Monneron, député. — Requête de M. de Barjac, doyen de l'ordre du Clergé, à M. le vicomte de Monteil, sénéchal du haut et bas Vivarais, à l'effet d'autoriser le dépôt au greffe de la Sénéchaussée des doubles des cahiers des doléances et mandats. — Acte de remise au greffe des doléances des trois ordres. — Verbal d'une nouvelle assemblée de la Noblesse pour répondre aux questions posées par son député, M. le marquis de Satillieu, au sujet du vote par tête ou par ordre. — Lettre d'envoi d'un règlement et de demande de procès-verbaux imprimés.

MAITRISE DE VILLENEUVE-DE-BERG.

B. 146. (Registre). — 146 feuillets, dont 16 imprimés, papier.

1662-1673. — Transcription de divers actes concernant la réformation des eaux et forêts de la Maîtrise de Villeneuve-de-Berg. — Procès-verbaux des commissaires du Roi : pour la visite des forêts de la Devèze, de Bauzon et autres, situées dans les montagnes du Vivarais ; des bois de Clari et de Lesguillon, au consulat de Roquemaure ; — relatifs au règlement des coupes des bois et à la réduction des mesures de Toulouse à la mesure royale de Paris. — Ordonnances des mêmes commissaires au sujet des clôtures des forêts, des obstacles qui obstruent la rivière d'Ardèche et des moyens à employer pour rendre son cours libre ; — portant commission aux officiers y dénommés pour l'instruction de la réformation dans les diocèses du Puy, de Viviers et d'Uzès. — État du ressort de la Maîtrise des eaux et forêts de Villeneuve-de-Berg, dressé par M. de Bezons, intendant de la province du Languedoc. — Règlement des commissaires pour le fait de la pêche. — Arrêts du Conseil d'État : portant règlements généraux pour la réformation des eaux et forêts ; — donnant pouvoir à MM. de Bezons, de Sève et de Froidour de nommer les gardes des forêts de la grande Maîtrise de Toulouse ; — confirmant les règlements des commissaires nommés par le Roi pour la réformation des eaux et forêts de la même Maîtrise.

B. 147. (Registre.) — In-4°, 629 feuillets, papier.

1670. — Jugements de réformation pour les forêts de la Maîtrise de Villeneuve-de-Berg, avec plans et rubrique, retirés des archives de la conservation de Nîmes en 1862, lesdits jugements rendus à Montauban par MM. de Bezons, de Sève et de Froidour, commissaires nommés à cet effet. — Parmi les plans et jugements de réformation figurent ceux des abbayes de Mazan, des Chambons, du Monastier, de Bellecombe, de Cruas; des Chartreux de Bonnefoi, de Valbonne, de Villeneuve-lès-Avignon; de la commanderie de Jalès; du prieuré de Goudet; de l'hôpital de Notre-Dame du Puy; des communautés de Saint-Remèze et Bidon, Salavas, Saint-Thomé, Rochecolombe, Vagnas, Barjac; des habitants de Saint-Jean-de-Trignan, de Saint-Maurice-de-Valence, de Bourg-Saint-Andéol, etc.

SÉRIE B.

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 7, colonne 2, ligne 18, *au lieu de* Rochaine, *lisez* Rochevive.
— 8, — 1, — 41, *au lieu de* Ciong, *lisez* Coing.
— 8, — 2, — 44, *au lieu de* Faget, *lisez* Fayt (*sic*).
— 11, — 2, — 16, *au lieu de* Chaimps, *lisez* Champis.
— 18, — 2, — 44, *au lieu de* Locquet, *lisez* Lacquet.
Pages 33, 35 et 37, titre, *au lieu de* bailliage d'Annonay, *lisez* Sénéchaussée d'Annonay.
Pages 39 à 87, recto, titre, *au lieu de* baillage d'Annonay, *lisez* bailliage de Villeneuve de-Berg.
Page 45, — 1, ligne 33, *au lieu de* Jallac, *lisez* Jallat.
— 59, — 1, — 29, *au lieu de* Guévaudan, *lisez* Gévaudan.
— 59, — 1, — 36, *au lieu de* Aihon, *lisez* Ailhon.
— 63, — 1, — 13, *au lieu de* Prinsac, *lisez* Poinsac.
— 64, — 1, — 23, *au lieu de* Assards, *lisez* Astards.
— 65, — 1, lignes 26-27, *au lieu de* Chason, *lisez* Chauzon.
— 65, — 2, ligne 4, *au lieu de* Virivile, *lisez* Virville.
— 70, — 1, — 42, *au lieu de* Reydier, *lisez* Freydier.
— 79, — 2, — 24, *au lieu de* Banne, *lisez* Baune.
— 81, — 1, — 37, *au lieu de* Defayes, *lisez* Defages.
— 83, — 2, — 17, *après* seigneur de Planzolles, *ajoutez* en faveur de messire Henri Daude de Planzolles.
— 86, — 1, — 34, *au lieu de* Chalabrueysse, *lisez* Chalabreysse.
— 88, — 2, — 9, *au lieu de* Sévigné, *lisez* Sévigny.

Clichy. — Imprimerie Paul Dupont, rue du Bac-d'Asnières, 12. (5, 5-6.)

Département de l'Ardèche.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances. — Subdélégations. — Élections. — Bureaux des finances. — États provinciaux. — Principautés.)

INTENDANCE DE MONTPELLIER.

C. 1. (Cahier.) — 10 feuillets, papier.

1790. — Inventaire des papiers et registres, retirés des archives de l'intendance de Montpellier, se rapportant au Vivarais.

C. 2. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 503 feuillets.

1700-1715. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais relatives : — aux comptes du syndic et du receveur du pays; — à des distributions de blé; — à l'établissement des droits sur les boucheries; — à l'offre de 10,000 livres pour exonérer le Vivarais du droit de l'armorial; — au bail de la manufacture de draps d'Aubenas, consenti au sieur Dussaut; — à la situation de cet établissement au décès du sieur Dussaut; — à des emprunts; — à des achats de blé faits à Narbonne et à Carcassonne, etc.

C. 3 (Registre.) — Petit in-folio, papier, 717 feuillets.

1716-1730. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais relatives : — aux secours accordés au pays et à la ville de Tournon pour se garantir des inondations du Rhône; — aux réclamations de certaines communes chargées de loger des troupes; — au cautionnement du pays pour prêt fait à la manufacture de draps d'Aubenas; — à la nomination de M. Dumolard aux fonctions de syndic du Vivarais, et à celle de M. de Rochemure, son successeur, etc.

C. 4. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 530 feuillets.

1747-1749. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais relatives : — aux secours accordés aux communes de Charmes et de Sampzon, pour dommages causés par les inondations; — aux achats de blé faits à Marseille; — à la nomination du sieur Tavernol-Saint-Clair, en qualité de secrétaire-greffier du pays; — aux visites faites chez des fabricants d'étoffes; — à la confiscation des pièces de *cadis* non conformes aux règlements; — au dixième du droit de péage perçu sur le Rhône par le duc de Valentinois, etc.

C. 5. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 645 feuillets.

1752-1756. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais, suivies du répartement de l'impôt, lesdites délibérations relatives : — aux frais de tournées des inspecteurs des travaux publics; — à l'augmentation des traitements et honoraires des députés, commissaires aux États, syndics, secrétaires-greffiers, à raison du renchérissement des denrées; — à l'acquisition de la manufacture de draps d'Aubenas par le sieur Gondard, — aux réparations de la route des bords du Rhône en Vivarais; — à l'ouverture d'un chemin du Pouzin à Chomérac, etc.

C. 6. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 480 feuillets.

1757-1759. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais, suivies de l'assiette et du répartement de l'impôt, délibérations relatives : — à l'ouverture du chemin de Saint-Fortunat à Combauvert; — à un supplément d'impôt en faveur des Jésuites du collège d'Au-

benas; — à la pension accordée au sieur Vivien, et à son remplacement par son fils comme ingénieur du pays; — à la gratification accordée au capitaine Landin pour la capture de vingt brigands; — à la contestation entre les sieurs Bouchet et Bouteau pour leur entrée aux États, etc.

C. 7. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 766 feuillets.

1760-1764. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais, suivies de l'assiette et du répartement de l'impôt, contenant le rapport de la commission chargée de complimenter Mme la marquise de Vogué. Délibérations : — relatives à une pension annuelle de 100 francs à la veuve Chapuy, imprimeur à Lyon, qui s'était fixée à Bourg-Saint-Andéol; — approuvant le règlement relatif aux droits attachés à la qualité de baron de Tour en Vivarais; — décidant, sur la demande écrite du marquis de Vogué, de charger les commissaires du pays de prier non-seulement l'évêque de Viviers, mais encore l'archevêque de Vienne et l'évêque de Valence, de transférer les fêtes chômées au dimanche qui les suit, afin de laisser aux paysans et aux artisans la liberté de vaquer à leurs travaux ordinaires, etc.

C. 8. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 915 feuillets.

1765-1769. — Copies collationnées des délibérations des États particuliers du Vivarais relatives : — à la prime de 200 livres pour la destruction de la bête du Gévaudan; — au secours de 100 livres accordé au sieur Laborie, qui avait établi une manufacture de faïence à Salavas; — à la mise en ordre des archives du Vivarais; — à la construction de la route des bords du Rhône, de Tournon à Saint-Just; — aux mesures prises pour l'arrestation des malfaiteurs qui infestaient le pays, etc.

C. 9. (Volume.) — In-folio, papier, 67 feuillets (imprimé).

1782. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Annonay, relatif : — aux moyens de conservation et de reproduction des bois en Vivarais; — au projet d'établissement d'une messagerie du Puy au Pont-Saint-Esprit; — contenant le récit de la première expérience des ballons aérostatiques inventés par les frères Montgolfier; — annonçant la réception définitive des ouvrages exécutés au pont d'Aubenas, etc.

C. 10. (Volume) — In-folio, papier, 75 feuillets (imprimé).

1784. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Rochemaure, contenant : — rapport de M. de Pignieu, bailli d'Annonay, sur l'expulsion des chèvres du Vivarais et la mise à exécution des arrêts du Conseil des 29 mai 1725 et 31 mai 1783; — donnant connaissance de la demande des habitants et négociants du Pont-d'Aubenas, pour désinfecter cette localité; — de celle des habitants de Lavoulte, à l'effet d'ouvrir un chemin pour communiquer aux eaux de Selles; — de celle de la commune de Saint-Georges, pour la construction d'un troisième bain, etc.

C. 11. (Volume.) — In-folio, papier, 78 feuillets (imprimé).

1785. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Largentière, contenant : — demande de secours du comte d'Antraigues, pour entreprendre l'exploitation des mines de charbon de Prades; — des communes de Lagorce, Grospierre et Comps, à l'effet d'être autorisées à partager leurs bois communaux; — la présentation de l'inventaire des archives du Vivarais, mises au net par Fontbonne; — les réclamations de plusieurs communes, pour l'ouverture d'un chemin des Ollières à Saint-Pierreville; — la demande de secours de la ville de Tournon, pour la construction de casernes; — les suppliques des PP. Recollets et Cordelliers de Largentière, pour obtenir des États les charités d'usage, etc.

C. 12. (Volume.) — In-folio, papier, 80 feuillets (imprimé).

1786. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Saint-Péray, contenant : — nomination de M. de Bournet à l'emploi de bailli de Joyeuse; — un vote d'impôts en faveur du collége d'Aubenas; — des détails sur le procès intenté au Vivarais par le sénéchal de Nîmes, pour obtenir une indemnité à l'occasion de l'érection de ce pays en Sénéchaussée; — la proposition d'établir un cours d'accouchement; — diverses allocations pour travaux de réparation aux routes, etc.

C. 13. (Volume.) — In-folio, papier, 76 feuillets (imprimé).

1787. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Aubenas, contenant : — allocation de 300 livres accordées au collége d'Aubenas, applicables à la distribution des prix; — la transcription sur le registre d'un mémoire de M. de Lachadenède sur le commerce des soies; — la proposition de M. Madier de Montjau d'admettre les fils des membres titulaires à voter à l'assemblée à l'âge de dix-huit ans; — la nomination des sieurs Offarel, Vivien et Auzepy à l'inspection des travaux publics du pays, etc.

C. 14. (Volume.) — In-folio, papier, 71 feuillets (imprimé).

1788. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Bourg-Saint-Andéol, contenant : — des réclamations sur les atteintes portées aux justices seigneuriales par l'ordonnance du 8 mai 1788; — indiquant les moyens à prendre pour perfectionner le commerce des soies et en accroître la récolte; — accordant des pensions de retraite à M. de Rochemeure et autres ; — autorisant divers emprunts, etc.

C. 15. (Volume) — In-folio, papier, 62 feuillets (imprimé).

1789. — Procès-verbal des délibérations des États particuliers du Vivarais, réunis à Tournon, contenant : — allocation de fonds pour payer des indemnités de terrains occupés par les nouveaux chemins; — un rapport de M. Salomon, bailli de Chalançon, au sujet de la convocation des États généraux de France ; — présentant les devis des réparations à faire au chemin allant de Charmes aux eaux minérales de Saint-Georges ; — nommant ou confirmant divers officiers du pays, etc.

C. 16. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1548-1789. — Procès-verbaux d'évaluation et d'estimation de terrains, maisons et autres bâtiments des communes de Bec-de-Jun, Barnas, Chandolas, Naves et autres. — Procès-verbaux d'arpentement, d'estimation et d'allivrement des biens et droits seigneuriaux des communes de Chambonas, Chandolas, Gravières, Orgnac et autres.

C. 17. (Liasse.) — 318 pièces, papier.

1734. — Biens abandonnés et incultes en Vivarais. Relevé contenant la désignation, la contenance et la cotisation desdits biens. — Procès-verbaux de vérification.

C. 18. (Liasse.) — 308 pièces, papier.

1768. — Résultat de la vérification faite en Vivarais des biens abandonnés et incultes. — État des compoix et leurs dates. — Valeur approximative des terrains cultivés.

C. 19. (Liasse.) — 448 pièces, papier.

1734. — Procès-verbaux de vérification des biens patrimoniaux, octrois et subventions des communes du Vivarais, avec un relevé de ceux qui ne sont pas négatifs, faisant connaître la nature des biens, leur contenance, leurs produits ; — désignant les communes qui en jouissent paisiblement et celles qui sont troublées dans leur jouissance; — constatant si les baux et adjudications se font suivant les formalités prescrites, s'ils sont portés à leur juste valeur. — Copies des délibérations des conseils municipaux et des baux à ferme se rapportant aux biens et droits patrimoniaux.

C. 20. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1765. — États des revenus patrimoniaux dont jouissent les communes du Vivarais, au nombre de 100, dressés d'après la déclaration du Roi du 11 février 1764, indiquant la nature desdits biens, leurs produits, leur mode de recouvrement, les charges ordinaires et extraordinaires auxquelles ces produits sont affectés; — mentionnant les sommes empruntées sur les biens patrimoniaux, celles annuellement employées en remboursement, et l'état des dettes exigibles au 1er janvier 1764 (1er volume).

C. 21. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1765. — États des revenus patrimoniaux dont jouissent les communes du Vivarais, au nombre de 99, dressés d'après la déclaration du Roi du 11 février 1764, faisant connaître la nature desdits biens, leurs produits, leur mode de recouvrement, les charges ordinaires et extraordinaires auxquelles ces produits sont affectés ; — mentionnant les sommes empruntées sur les biens patrimoniaux, celles annuellement employées en remboursement, et l'état des dettes exigibles au 1er janvier 1764 (2e volume).

C. 22. (Registre.) — In-folio, papier, 200 feuillets.

1765. — États des revenus patrimoniaux dont jouissent les communes du Vivarais, au nombre de 101, dressés d'après la déclaration du Roi du 11 février 1764, faisant connaître la nature desdits biens, leurs produits, leur mode de recouvrement, les charges ordinaires et extraordinaires auxquelles ces produits sont affectés ; — mentionnant les sommes empruntées sur les biens patrimoniaux, celles annuellement employées en remboursement, et l'état des dettes exigibles au 1er janvier 1764 (3e volume).

C. 23. (Registre.) — In-folio, papier, 653 feuillets.

1676. — Règlement des dépenses des communes du Vivarais, d'après les ordonnances des commissaires du Roi.

C. 24. (Registre.) — In-folio, papier, 485 feuillets.

XVIIIe siècle. — Dépenses ordinaires et dettes des communes du diocèse de Viviers.

C. 25. (Registre.) — In-folio, papier, 356 feuillets.

1610-1627. — État général des communes du Vivarais, contenant l'indication des sommes qu'il leur est permis d'imposer annuellement, suivant le règlement du 17 décembre 1744.

C. 26. (Registre.) — In-folio, papier, 438 feuillets.

1610-1627. — Procès-verbaux de vérification des dettes du Vivarais, et décisions rendues par les commissaires du Roi aux États constatant : — l'acquisition par le pays du château de Jaujac, pour être démoli ; — l'allocation d'une indemnité à la commune de Chomérac, à l'occasion des pertes éprouvées lors du passage des troupes se rendant à Privas ; — l'établissement d'impôts par suite de la contagion du Gévaudan, qui avait motivé le blocus de l'abbaye des Chambons et l'investissement de plusieurs communes.

C. 27. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 329 feuillets.

1623-1741. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les décisions des commissaires du Roi aux États du Languedoc. — États constatant : — les emprunts de la ville de Tournon pour recevoir le duc de Noailles et le prince de Conti ; — pour la poursuite du procès criminel intenté au sieur Clauze, dit Passepartout, comme coupable de trahison à l'égard de la ville ; — l'emprunt de la commune d'Andance, pour réparer ses murailles ; — celui de Colombier-le-Cardinal, pour exonérer ses habitants du logement et des fournitures à donner aux troupes, etc.

C. 28. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 329 feuillets.

1625-1740. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les décisions des commissaires du Roi. — États mentionnant : — un emprunt de 9,000 livres fait par la commune de Villeneuve-de-Berg, pour le rachat de la seigneurie et des droits domaniaux dépendant du domaine du Roi de France en ladite ville, en paréage avec l'abbé de Mazan ; — un autre emprunt de 4,200 livres, fait par la même ville, pour s'affranchir des cens, rentes, lods et autres droits relevant de Sa Majesté ; — emprunt fait par la communauté de Lavoulte, pour envoyer une députation à M. le comte du Roure et lui demander le maintien de ses priviléges relatifs à son exemption perpétuelle de logement des gens de guerre.

C. 29. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 446 feuillets.

1628-1742. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les décisions des commissaires du Roi. — États constatant : — un emprunt de 1,600 livres fait par la ville de Viviers, pour achats de médicaments à l'occasion de la peste qui sévissait dans ses environs ; — un autre emprunt pour loger et nourrir les troupes venues au secours de la même ville, menacée par cinq ou six cents rebelles ; — emprunt fait par la commune de Saint-Montant, pour racheter la seigneurie dudit lieu, etc.

C. 30. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 325 feuillets.

1622-1742. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les décisions des commissaires du Roi. — États constatant : — les emprunts faits par plusieurs communes, notamment celui de la ville d'Aubenas, pour réparer ses murailles et se défendre contre les Religionnaires, — celui du bourg de Teil, pour pourvoir à la subsistance des gens de guerre allant au siége de Privas et en revenant, etc.

C. 31. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 406 feuillets.

1623-1740. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les décisions des commissaires du Roi. — États constatant : — les emprunts faits par la ville de Largentière pour payer un médecin à cause des nombreuses maladies qui sévissaient dans cette cité et les fournitures faites aux troupes du Roi lors de leur passage en cette ville ; — celui de la commune de Saint-Just, pour acheter du duc d'Harcourt tous les biens qu'il possédait audit lieu, etc.

C. 32. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 352 feuillets.

1622-1740. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les décisions des commissaires du Roi, portant autorisation d'imposer les communes débitrices à l'effet de se libérer. — États faisant connaître les obligations de plusieurs communes, notamment celle de Salavas, en faveur d'Antoine Blisson, chirurgien, pour avoir désinfecté et parfumé au gré des habitants les maisons de cette localité à la suite de l'invasion de la maladie contagieuse, etc.

C. 33. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 277 feuillets.

1623-1740. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes du Vivarais, avec les déci-

sions des commissaires du Roi, portant autorisation d'imposer ces communes pour acquitter leurs dettes. — États constatant : — l'achat d'une maison par la ville de Joyeuse, pour l'agrandissement de son église ; — un emprunt de la même ville, pour équiper dix hommes de milice ; — celui de la commune de Saint-Remèze, pour réparer ses murailles, sa maison curiale, etc.

C. 34. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 310 feuillets.

1672-1789. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Privas et Pranles, et décisions des commissaires du Roi autorisant ces communes à s'imposer pour se libérer. — État de dettes faisant connaître le refus des sieurs Caseneuve et Sibleiras, syndics des catholiques de la ville de Privas, de participer au payement des frais du procès intenté par le marquis de Chateauneuf, attendu que les habitants catholiques n'avaient pas contribué à l'œuvre de la rébellion.

C. 35. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 317 feuillets.

1634-1723. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Cornas, Meyssé, Rochemaure et autres, avec les décisions des commissaires du Roi autorisant le remboursement par voie d'impôts. — États contenant le relevé des emprunts faits par différentes communes pour la levée des soldats de milice ; — pour l'entretien des gens de guerre ; — pour le payement des dettes, etc.

C. 36 (Registre.) — Petit in-folio, papier, 340 feuillets.

1636-1740. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Jaujac, Marcols, Meyras et autres, avec les décisions des commissaires du Roi en autorisant le remboursement par voie d'impôts. — État des dettes des habitants de Saint-Sauveur-de-Montagut, faisant ci-devant profession de la religion prétendue réformée. — Autre état établissant les avances faites par le sieur Tarandon, notaire à Jaujac, dans le procès intenté à cette commune par le seigneur de Choisinet.

C. 37. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 288 feuillets.

1666-1742. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Boffres, Davezieu, Désagnes, Lamastre, etc., avec les décisions des commissaires du Roi autorisant ces communes à s'imposer pour payer leurs dettes. — États de dettes faisant connaître l'engagement pris par la commune de Désagnes de payer 4,000 livres au duc de Ventadour à l'époque de son mariage et de celui de chacun de ses frères et sœurs ; — transaction intervenue entre la commune de Boffres et le duc de Ventadour, à l'occasion du mariage de sa fille avec le prince de Turenne, au sujet de la somme à payer par cette commune.

C. 38. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 404 feuillets.

1632-1741. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes d'Annonay, Ardoix, Cheylard, Empurany, etc., avec les états des emprunts faits pour subvenir aux besoins communaux, — à la levée et à l'entretien des soldats de la milice, — au remboursement des sommes avancées par les consuls, etc. ; — contenant les décisions des commissaires du Roi qui les autorisent à s'imposer pour le payement de ces dettes.

C. 39. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 339 feuillets.

1634-1742. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Baix, Pouzin, Pranles, Tournon, Veyras : — contenant l'état des dettes des habitants de Baix appartenant à la religion prétendue réformée ; — constatant les réparations faites par la ville de Tournon sur les bords du Rhône ; — faisant connaître l'impossibilité où se trouvaient les consuls de Pouzin de justifier de l'emploi de divers emprunts, par suite du pillage et de l'incendie survenus lors de la prise de cette place par le duc de Montmorency, etc.

C. 40. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 302 feuillets.

1674-1741. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Burzet, Chomérac, Gluiras, Saint-Privat, etc. : — constatant la permission accordée par le prince d'Harcourt aux habitants de Saint-Privat de chasser et de pêcher dans toute l'étendue de cette commune ; — faisant connaître les motifs d'excuse des nouveaux convertis de Saint-Pierreville de ce qu'ils n'assistaient pas à l'office divin, parce qu'ils n'entendaient pas le son de la cloche, et la décision prise par la commune pour s'en procurer une plus grande, etc.

C. 41. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 171 feuillets.

1712-1746. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes de Guilherand, Gras, Lavoulte, Mélas, Saint-Pons, Vagnas, etc., constatant : — les emprunts de plusieurs communes pour l'achat de mulets destinés aux convois des armées d'Italie ; — celui de la commune de Lavoulte, pour réparations aux portes de la ville ; — faisant mention des désordres survenus

dans la commune de Vinezac à l'occasion du payement des droits seigneuriaux, etc.

C. 42. (Registre.) — Petit in-folio, papier, 373 feuillets.

1736-1767. — Procès-verbaux de vérification d'anciennes dettes des communes d'Aubenas, Balazuc, Lavilledieu, Lussas, Prunet, Saint-Alban-sous-Sampzon, etc. : — constatant les dépenses faites par la ville d'Aubenas à son église; — les emprunts contractés par les communes de Lussas et de Prunet pour frais de procès; — les sommes dues au comte de Vogué par la commune de Lavilledieu, pour arrérages de rentes; — contenant les décisions des commissaires du Roi qui les autorisent à s'imposer pour payer ces dettes.

C. 43. (Registre.) — In-folio, papier, 194 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes d'Aps, Aubenas, Aubignas, Balazuc, Cruas, Freyssenet, Joyeuse, Lablachère, Laurac, Lavilledieu, Meysse, Prunet, Saint-Germain, Saint-Pons, Saint-Sernin, Vernon, etc., en Vivarais (1er volume).

C. 44. (Registre.) — In-folio, papier, 205 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes d'Assions, Bannes, Bessas, Bourg-Saint-Andéol, Chassiers, Cros-de-Géorand, Goudoulet, Larnas, Largentière, Malbosc, Mazan, Mirabel, Payzac, Planzolles, Sagnes, Salavas, Sallelles, Sampzon, Valgorge, Valvignères, Viviers, etc., en Vivarais (2e volume).

C. 45. (Registre.) — In-folio, papier, 184 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes de Baix, Cellier-du-Luc, Chomérac, Creysseilles, Flaviac, Lubilhac, Pouzin, Pranles, Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Pierre-la-Roche, Saint-Vincent-de-Barrès, Sceautres, Tournon, etc., en Vivarais (3e volume).

C. 46. (Registre.) — In-folio, papier, 198 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes d'Ailhon, Ajoux, Antraigues, Burzet, Chazaux, Genestelle, Gourdon, Issamoulenc, Mézilhac, Montpezat, Nieigles, Prades, Saint-Étienne-de-Boulogne, Saint-Étienne-de-Serre, Saint-Privat, Vals, Vesseaux, etc., en Vivarais (4e volume).

C. 47. (Registre.) — In-folio, papier, 279 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes d'Arcens, Beaumont, Borée, Chanéac, Dornas, Issarlès, Lamastre, Malarce, Montselgues, Sablières, Saint-Christol, Saint-Fortunat, Vallon, Vernoux, etc., en Vivarais (5e volume).

C. 48. (Registre.) — In-folio, papier, 265 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes d'Ardoix, Arlebosc, Cheylard, Empurany, Gilhoc, Mariac, Plats, Préaux, Quintenas, Saint-Victor, Silhac, Vaudevant, etc., en Vivarais (6e volume).

C. 49. (Registre.) — In-folio, papier, 253 feuillets.

1741. — États des dépenses ordinaires des communes d'Andance, Annonay, Beauchastel, Colombier-le-Vieux, Cornas, Lemps, Monester, Peyraud, Roiffieux, Talencieux, Tournon, Vocance, Villeneuve-de-Berg, etc., en Vivarais (7e volume).

C. 50. (Liasse.) — 13 cahiers, papier.

1721-1789. — Relevés des nombres de feux des communes du diocèse de Viviers, avec des états du mouvement de la population des années 1786 à 1789. — Nombre de feux des communes ci-après : — Annonay, 571 ; — Aubenas, 400 ; — Bourg-Saint-Andéol, 838; — Largentière, 249; — Montpezat, 360; — Privas, 410; — Tournon, 452; — Villeneuve-de-Berg, 450; — Viviers, 196.

C. 51. (Liasse.) — 849 pièces, papier.

1734. — Procès-verbaux de vérification des compoix et brevètes des communes du Vivarais, dressés par les délégués des commissaires du Roi et des États, faisant connaître la contenance et l'allivrement du terrain de chaque commune, avec un état de dépouillement des procès-verbaux.

C. 52. (Registre.) — In-4°, papier, 730 feuillets.

1764. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Agrève, Alissas, Annonay, Burzet, Saint-Fortunat, Mauves, Saint-Romain-de-l'Air, Vagnas, Villeneuve-de-Berg, Vinezac, etc., en Vivarais. — Division de chaque préambule en sept chapitres : 1er, sommes contenues dans la mande; 2e, dépenses ordinaires; 3e, capitaux; 4e, intérêts; 5e, sommes imposées au profit du receveur des tailles; 6e, moins imposés; 7e, droits de levûre.

C. 53. (Registre.) — In-4°, papier, 371 feuillets.

1776. — Préambules des rôles des impositions des communes de Bosas, Chalançon, Charmes, Crestet, Empurany, Saint-Félicien, Lemps, Ollières, Peaugres, Quintenas, etc., en Vivarais.

C. 54. (Registre.) — In-4°, papier, 650 feuillets.

1778. — Préambules des rôles des impositions des communes de Baix, Balazuc, Chassiers, Flaviac, Joyeuse, Lablachère, Malbosc, Meyras, Suveplantade, Teil, etc., en Vivarais.

C. 55. (Registre.) — In-4°, papier, 363 feuillets.

1778. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Ardoix, Chanéac, Châteauneuf, Étables, Macheville, Saint-Martin-de-Valamas, Plats, Silhac, Vaudevant, Vernoux, etc., en Vivarais.

C. 56. (Registre.) — In-4°, papier, 376 feuillets.

1779. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Annonay, Boffres, Boulieu, Devesset, Saint-Jean-Chambre, Lamastre, Rochepaule, Saint-Romain-le-Désert, Satillieu, Sceautres, etc., en Vivarais.

C. 57. (Registre.) — In-4°, papier, 640 feuillets.

1780. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Andéol-de-Berg, Bourg-Saint-Andéol, Chomérac, Gluiras, Gras, Lagorce, Saint-Pons, Privas, Salavas, Saint-Thomé, etc., en Vivarais.

C. 58. (Registre.) — In-4°, papier, 373 feuillets.

1780. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-André-des-Effengeas, Saint-Alban-d'Ay, Boulieu, Colombier-le-Cardinal, Saint-Julien-Boutières, Limony, Saint-Péray, Saint-Victor, Sécheras, etc., en Vivarais.

C. 59. (Registre.) — In-4°, papier, 499 feuillets.

1781. — Préambules des rôles des impositions des communes de Coucouron, Cros-de-Géorand, Gilhoc, Jaujac, Saint-Laurent-des-Bains, Laveyrune, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Prades, Saint-Romain-d'Ay, Sablières, etc., en Vivarais.

C. 60. (Registre.) — In-4°, papier, 520 feuillets.

1781. — Préambules des rôles des impositions des communes de Coucouron, Cros-de-Géorand, Gilhoc, Jaujac, Saint-Laurent-des-Bains, Laveyrune, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Prades, Saint-Romain-d'Ay, Sablières, etc., en Vivarais.

C. 61. (Registre.) — In-4°, papier, 665 feuillets.

1782. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Ajoux, Antraigues, Aubignas, Saint-Germain, Saint-Martin-l'Inférieur, Mazan, Pouzin, Saint-Privat, Saint-Symphorien, Uzer, etc., en Vivarais.

C. 62. (Registre.) — In-4°, papier, 386 feuillets.

1783. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Arlebosc, Desaignes, Devesset, Saint-Étienne-de-Valoux, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Julien-le-Roux, Saint-Julien-Vocance, Lalouvesc, Macheville et Saint-Marcel-lez-Annonay, en Vivarais.

C. 63. (Registre.) — In-4°, papier, 665 feuillets.

1784. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Andéol-de-Bourlenc, Ayzac, Beaumont, Creysseilles, Joannas, Saint-Just, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Michel-de-Boulogne, Saint-Thomé, Viviers, etc., en Vivarais.

C. 64. (Registre.) — In-4°, papier, 370 feuillets.

1784. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Andance, Arlebosc, Saint-Barthélemy-le-Pin, Ceintres, Grozon, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-Labrousse, Ozon, Sarras, Saint-Sylvestre, etc., en Vivarais.

C. 65. (Registre.) — In-4°, papier, 320 feuillets.

1785. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Alissas, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-André-Lachamp, Aps, Aubignas, Cruas, Faugères, Laurac, Montréal, Rocles, etc., en Vivarais.

C. 66. (Registre.) — In-4°, papier, 322 feuillets.

1785. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-André-de-Bressac, Saint-Cierge-en-Saint-Alban, Creyssac, Dornas, Saint-Julien-Lachamp, Saint-Laurent-en-Coiron, Saint-Pierreville, etc., en Vivarais.

C. 67. (Registre.) — In-4°, papier, 353 feuillets.

1785. — Préambules des rôles des impositions des

communes de Chaudeyrolles, Saint-Georges, Lavoulte, Saint-Marcel-de-Crussol, Pouzat, Rompon, Royas, Toulaud, Soyons, Vastres, etc., en Vivarais.

C. 68. (Registre.) — In-4°, papier, 633 feuillets.

1786. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Aubignas, Berzème, Freyssenet, Lachapelle-sous-Aubenas, Loubaresse, Saint-Martin-d'Arc, Planzolles, Ruoms, Vernon, Vinezac, etc., en Vivarais.

C. 69. (Registre.) — In-4°, papier, 368 feuillets,

1786. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Éclassan, Glun, Saint-Julien-Vocance, Mahun, Monestier-en-Vocance, Peyraud, Savas, Sacheras, Talencieux, Veyrune, etc., en Vivarais.

C. 70. (Registre.) — In-4°, papier, 506 feuillets.

1787. — Préambules des rôles des impositions des communes de Bannes, Belvezet, Berzème, Faugères, Saint-Genest-de-Bauzon, Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis, Rocles, Sagnes, Vagnas, Valgorge, etc., en Vivarais.

C. 71. (Registre.) — In-4°, papier, 604 feuillets.

1787. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Clair, Saint-Jean-Chambre, Lasouche, Laval-d'Aurelle, Mas-des-Hubas, Saint-Melany, Tournon, Vaudevant, etc., en Vivarais.

C. 72. (Registre.) — In-4°, papier, 595 feuillets.

1788. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Assious, Bidon, Cellier-du-Luc, Sainte-Eulalie, Grospierre, Malbosc, Saint-Martial, Saint-Pierre-le-Déchausselat, Sauveplantade, etc., en Vivarais.

C. 73. (Registre.) — In-4°, papier, 477 feuillets.

1788. — Préambules des rôles des impositions des communes d'Arlempdes, Concoules, Saint-Clément, Devesset, Lafarre, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Pierre-des-Machabées, Rieutort, Solignac, etc., en Vivarais.

C. 74. (Registre.) — In-4°, papier, 540 feuillets.

1789. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Alban-sous-Sampzon, Bessas, Coux, Saint-Maurice-et-Lanas, Lavillatte, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Pierre-la-Déchausselat, Tournon-lez-Lyas, Veyras, etc., en Vivarais.

C. 75. (Registre.) — In-4°, papier, 508 feuillets.

1789. — Préambules des rôles des impositions des communes de Saint-Alban-d'Ay, Arcens, Cheminas, Saint-Désirat, Rioufol, Solignac, Vastres, Villevocance, etc., en Vivarais.

C. 76. (Liasse.) — In-4°, papier, 571 feuillets.

1391-1745. — Procès-verbaux de vérification du montant des rôles, — indication des sommes imposées pour les dépenses ordinaires des communes du Vivarais en 1733, — pièces justificatives, telles que : — préambules des rôles; — délibérations des conseils communaux; — copies de titres, et notamment d'une transaction de 1391, entre Giraud, seigneur de la Gorce, et les habitants dudit lieu, relative à des redevances, etc.

C. 77. (Liasse.) — In-4°, papier, 555 feuillets.

1668-1741. — Procès-verbaux de vérification du montant des rôles, — indication des sommes imposées pour les dépenses ordinaires des communes du Vivarais en 1733, — pièces justificatives, telles que : — préambules des rôles; — délibérations des conseils communaux; — copies de titres, notamment d'une reconnoissance de la commune de Saint-Michel-le-Rance, en faveur du Roi de France, de 4 livres de cire payables annuellement à Villeneuve-de-Berg.

C. 78. (Liasse.) — In-4°, papier, 666 feuillets.

1649-1745. — Procès-verbaux de vérification du montant des rôles, — indication des sommes imposées pour les dépenses ordinaires des communes du Vivarais en 1733, — pièces justificatives, telles que : — préambules des rôles; délibérations des conseils communaux; copies de titres, etc.

C. 79. (Liasse.) — 284 pièces, papier.

1734. — Procès-verbaux de vérification des communes du Vivarais, concernant la capitation. — Relevés du nombre de feux de chaque commune. — États des habitants sujets à la capitation selon les différentes classes. — Détails sur l'industrie et les produits du sol de chaque commune.

C. 80. (Liasse.) — 352 pièces, papier.

1734. — Procès-verbaux de vérification des communes du Vivarais, concernant la capitation.—Commune de Privas: — personnes soumises à la capitation, 612; — nombre de feux, 390; — montant de cet impôt, 1492; — industrie : fabriques à soie, fabrication des ratines, burates et autres étoffes, tanneries au nombre de trente; — cinq foires dans l'année et un marché par semaine; — principales récoltes : vin, châtaignes, feuilles de mûrier, seigle, froment.

C. 81. (Liasse.) — 2 cahiers in-folio, papier, 131 feuillets.

1734. — Extrait des procès-verbaux dressés par M. de Chazel, commissaire subdélégué dans les communes du Vivarais, concernant la capitation. — État général des habitants du Vivarais, par catégories, soumis à la capitation.

C. 82. (Volume.)—In-4° 468 pages, papier (imprimé).

1789. — Compte rendu des impositions et dépenses générales de la province de Languedoc, publié par ordre des États Généraux de la province. — 1re partie : deniers royaux; — 2e partie : deniers provinciaux.

C. 83. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1758. — Compte final des anciens reliquats de comptes de 1705 à 1709, concernant les communes du haut Vivarais, rendu par Aubrun aux commissaires du Roi nommés en exécution de l'arrêt du Conseil du 12 novembre 1739.

C. 84. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1760. — Compte final des anciens reliquats de comptes de 1705 à 1709, concernant les communes du bas Vivarais, rendu par Rouvière aux commissaires du Roi nommés en exécution de l'arrêt du Conseil du 12 novembre 1739.

C. 85. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1740-1759. — Extraits sommaires des comptes des collecteurs du haut Vivarais, clos et arrêtés par MM. Bernard, Bois, Delaforest, Ferratier, Rioufol, Roudil, Tavernol-Saint-Clair, Soubeyrand-de-Saint-Prix, commissaires délégués par les États du Vivarais.

C. 86. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1761-1787. — Extraits sommaires des comptes des collecteurs du haut Vivarais, clos et arrêtés par MM. Bernard-Saint-Arcons, Blachère, Blachier, Chambarlhac, Cornet, Decombes, Dussère, Flaugergues, Jossouen de Valgorge, Rast, Roussel, Villeneuve, etc., commissaires délégués par les États du Vivarais.

C. 87. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1740-1760. — Extraits sommaires des comptes des collecteurs du bas Vivarais, clos et arrêtés par MM. Bechon, Bouvier, Châteauneuf-Dumolard, Daubrignac, Demontel, Desnault, Meyssat, Pampellonne, etc., commissaires délégués.

C. 88. (Liasse.) — 33 pièces, papier.

1761-1779. — Extraits sommaires des comptes des collecteurs du bas Vivarais, clos et arrêtés par MM. Defages-Vaumale, Desclauzel, Lemore de Pigneu, Portail, Rochemeure, Sobeiran de Beauvoir, Tavernol de Barrès, etc., commissaires délégués par les États du Vivarais.

C. 89. (Liasse.) — 49 pièces, papier; 2 parchemins.

1668-1717. — Noblesse. — Originaux et copies de jugements rendus par MM. Bazin de Bezons et Nicolas de Lamoignon, intendants du Languedoc, en exécution des déclarations du Roi des 8 février 1664 et 4 septembre 1696, portant que ceux qui s'y trouvent désignés jouiront des priviléges attribués à la noblesse et seront inscrits sur le catalogue des vrais nobles. — On y remarque : Audoyer, — d'Allard, — d'Arbalestier, — Banne, — Blou, — de Boulieu, — de Brenas, — de Burzet, — de Chambaud, — de Colonna, — Desarcis, — d'Oriple, — de Fay-Solignac, — de Fay-Gerlande, — de Gabriac, — de Gigord, — de Ginestoux, marquis de La Tourette, etc. (Lettres A à G.)

C. 89 *bis*. (Liasse.) — 55 pièces papier; 4 parchemins.

1654-1717. — Noblesse. — Suite des jugements en maintenue de noblesse rendus par MM. de Bezons et de Lamoignon, intendants du Languedoc, en faveur de Harenc, — d'Indy, — Lermuzières, — de Montméran, — de Mercoirol, — de Merle, — de Montagut, — de Mouretons, — de Payan, — de Pelet, — de Prarond, — Robert-Dumolard, — Reynaud, — Romanet, — de Serres, — de Sibleyras, — de Suffise, — de Surville, — de Tremolet, — de Vacher, — de Vergezes, — Du Vernet, etc. — Lettres de relief de noblesse pour Ysarn, sieur de Caussanies (Lettres H Y.)

C. 90. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1698-1704. — Usurpation de titres de noblesse. — Originaux et copies non certifiées de jugements rendus par Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc, condamnant 90 usurpateurs de titres de noblesse, en Vivarais, à 2,000 livres d'amende, conformément à l'ordonnance du Roi du 14 novembre 1696. (Lettres A à F.)

C. 90 *bis*. (Liasse.) — 195 pièces, papier; 2 parchemins.

1697-1771. — Usurpation de titres de noblesse. — Suite des jugements (originaux et copies non certifiées) rendus par Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc, condamnant 91 usurpateurs de titres de noblesse, en Vivarais, à 2,000 livres d'amende, conformément à l'ordonnance du Roi du 14 novembre 1696. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant une information contre le nommé Martel, de Largentière, prévenu d'avoir contrefait un jugement en maintenue de noblesse. (Lettres G à V.)

C. 91. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1785. — Procès-verbaux de levée de soldats provinciaux, faite dans la subdélégation d'Aubenas, en exécution de l'ordonnance du Roi du 1er décembre 1774. — États des garçons ou hommes veufs sans enfants, de chaque commune, soumis à la levée par la voie du sort.

C. 92. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1786. — Procès-verbaux de levée de soldats provinciaux faite dans la subdélégation d'Aubenas.

C. 93. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1787. — Procès-verbaux de levée de soldats provinciaux faite dans la subdélégation d'Aubenas.

C. 94. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1788. — Procès-verbaux de levée de soldats provinciaux faite dans la subdélégation d'Aubenas.

C. 95. (Liasse.) — 202 pièces, papier.

1722-1780. — Bacs et péages. — Arrêts du Conseil d'État confirmant la tenue des bacs sur le fleuve du Rhône; — maintenant le comte d'Antraigues dans un droit de péage à Montpezat, — et le sieur de Fay, marquis de Maubourg, dans le droit de leude qu'il perçoit à Privas. — Correspondance de MM. Marchant, garde des sceaux; — Saint-Priest, intendant de Languedoc; — Charles de Rohan, — Moreton-de-Chabrillan, — Robert-Dumolard, — de Morel de Mons, etc., relative à des droits de péage.

C. 96. (Liasse.) — 223 pièces, papier.

1707-1780. — Bacs et péages. — Arrêts du Conseil d'État, avec pièces à l'appui; — suppression de droits de péage, soit sur eau, soit sur terre, dans différentes localités du Vivarais, notamment à Baix, Jaujac, Largentière, Lussas, Mezilhac, Péraud, Privas, Teil et Viviers.

C. 97. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1155-1755. — Contestations entre le prince de Monaco, copropriétaire du péage d'Étoile, le prince de Ventadour, propriétaire de ceux de Lavoulte, Rochemaure, Aramon et Montélimart, le fermier général des finances et les entrepreneurs de la voiture des sels, au sujet des droits de péage sur les sels. — Mémoires, titres et tarifs remis par les propriétaires des droits de péage, entre autres trois expéditions d'actes de donation ou confirmation de priviléges de Frédéric Ier, Frédéric II et Philippe, rois des Romains, en faveur des évêques de Valence.

C. 98. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1716-1788. — Route de communication du Languedoc avec l'Auvergne. — Devis, mémoires, procès-verbaux d'adjudication, toisés des travaux de cette route dans les parties comprises entre Aubenas, Mercuer, Labégude, Malpas, Thueyts et Mayres.

C. 99. (Liasse.) — 216 pièces, papier.

1708-1788. — Route de communication du Languedoc avec l'Auvergne. — Devis, détails estimatifs, procès-verbaux d'adjudication de travaux exécutés à la côte de Mayres. — États de payements faits sur les fonds alloués par les États de Languedoc. — Copies des délibérations des mêmes États. — Rapports des inspecteurs des travaux.

C. 100. (Liasse.) — 319 pièces, papier.

1722-1787. — Travaux d'art exécutés sur la route de communication du Languedoc avec l'Auvergne. — Devis, détails estimatifs, procès-verbaux d'adjudication des ponts construits sur la rivière d'Ardèche, sur celle de Chassezac, à Labeaume, à Lamotte, à Pourtalou, etc. — — États de situation des travaux. — Lettres de MM. de Joubert, Lachadenède, de Saint-Priest, etc. — Copies de délibérations des États Généraux du Languedoc et des États particuliers du Vivarais.

C. 101. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1760-1786. — Route de communication du Languedoc avec l'Auvergne. — Indemnités de terrains. — Procès-verbaux de vérification et d'estimation de terrains par Antoine Béraud et François Roux, experts. — États des dommages causés à M. le chevalier de Borne, du lieu des Lesbres de Chassezat, — Réclamations des habitants de Nieigles au sujet de la privation de l'eau d'un canal d'arrosage. — Lettres de MM. de Saint-Priest, de Joubert, de Lachadenède relatives aux indemnités réclamées.

C. 102. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

1768-1788. — Route des bords du Rhône, de Limony à Saint-Just. — Copie du rapport de M. Grangent, sur le projet du rétablissement de cette route. — Devis, mémoires, procès-verbaux d'adjudication concernant les parties de cette route qui traversent les communes d'Andance, Beauchastel, Bourg-Saint-Andéol, Peyraud, Serrières, Teil, Tournon, Viviers. — Rapports des directeurs des travaux publics. — Copie d'un mémoire du pays de Vivarais, réclamant l'ouverture d'un chemin de Montélimart, en Dauphiné, au port du Teil, en Vivarais. — Correspondance entre MM. Bernard-Saint-Arcons, Combier, de Montferrier, Rome et autres, et le syndic du Vivarais, relative à cette route.

C. 103. (Liasse.) — 396 pièces, papier (4 imprimées).

1745-1787. — Route des bords du Rhône, de Limony à Saint-Just. — Chaussée du pont de Saint-Just. — États estimatifs des terrains, devis, mémoires, procès-verbaux d'adjudication des travaux de la chaussée, toisés, rapports des ingénieurs. — Correspondance entre M. Nougaret, entrepreneur, et autres, et MM. de Joubert et Rome, syndics généraux de la province, relative à ces travaux. — Comptes des travaux d'entretien de la chaussée. — Devis des ouvrages à exécuter pour l'ouverture d'un nouveau lit de la rivière d'Ardèche, à Saint-Just, par suite de la construction de la chaussée du pont.

C. 104. (Liasse.) — 94 pièces, papier (2 imprimées).

1754-1764. — Route des bords du Rhône. — Construction d'un pont sur l'Ardèche à Saint-Just. — Devis estimatif des ouvrages, états des journées employées pour le compte de la province aux fouilles de fondation, états de situation des travaux, mémoires des entrepreneurs concernant les travaux supplémentaires. — Note des payements effectués, rapport de M. Pitot, inspecteur. — Correspondance de MM. Grangent et Pouget avec M. de Joubert, syndic général de la province de Languedoc, relative à l'exécution de ces travaux.

C. 105. (Liasse.) — 225 pièces, papier (6 imprimées).

1754-1788. — Route des bords du Rhône. — Construction d'un pont sur la rivière d'Erieu à Saint-Laurent-du-Pape, — devis estimatif des travaux, — rapport de MM. Pitot, Garipuy et Saget sur la vérification des fondations de ce pont, — procès-verbal de M. de Joubert relatif à cette opération. — Mémoire des entrepreneurs au sujet de l'extraction de la pierre de taille dans des carrières de Vernoux. — Correspondance de MM. Augrave, Bagard, Boys, Grangent, de Montferrier, de Vérane, etc., avec M. de Joubert, relative à la construction de ce pont.

C. 106. (Liasse.) — 65 pièces, papier (2 imprimées).

1767-1784. — Route des bords du Rhône. — Mémoires et pièces se rapportant aux indemnités réclamées à la province par l'ordre de Malte pour suppression de bacs, perte de droits seigneuriaux, terrains enlevés, etc., par suite de la construction du pont de Saint-Just. — Réclamation de M. de Gabriac. — États des propriétaires à indemniser, dans la commune de Baix, pour cause de cession d'immeubles, nécessaires à l'ouverture de la route. — Rapports d'experts. — Ordonnances de payement. — Correspondance de MM. Bernard-Saint-Arcons, Combier, de Gabriac, Grangent, de Lachadenède avec MM. de Joubert et Rome, relative aux indemnités réclamées.

C. 107. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plans et profils des ponts et lacets de la route de communication entre le Languedoc et l'Auvergne.

C. 108. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan, coupes et élévation du pont de Salomon, sur la rivière de Sumène, route de communication du Languedoc avec l'Auvergne.

C. 109. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la partie de route des bords du Rhône comprise entre le Pont-Saint-Esprit et la rivière d'Ardèche.

C. 110. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan ou carte réduite de la route des bords du Rhône, depuis la rivière d'Érieu jusqu'à Saint-Just.

C. 111. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan ou carte d'une partie du cours de la rivière d'Ardèche, près le pont de Saint-Just, route des bords du Rhône.

C. 112. (Plan.) — 7 pièces, papier.

1765. — Plans et profils de la chaussée qui précède le pont de Saint-Just sur l'Ardèche, route des bords du Rhône.

C. 113. (Plan.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan d'une partie du village du Teil, route des bords du Rhône.

C. 114. (Plan.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la rue du village de Meysse, route des bords du Rhône, dressé par Teurlot.

C. 115. (Plan.) — 3 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du quai du village de Baix, route des bords du Rhône.

C. 116. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan d'un pont sur le ruisseau de Cardinal, entre Baix et Le Pouzin, route des bords du Rhône.

C. 117. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1763. — Plan relatif à la construction d'un quai au bourg de Lavoulte, route des bords du Rhône, dressé par Teurlot.

C. 118. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1770. — Plan d'une partie du bourg de Lavoulte pour l'élargissement d'une rue et la construction d'un quai, par Teurlot.

C. 119. (Plan.) — 5 pièces, papier.

1762. — Plan d'un pont sur la rivière d'Érieu, route des bords du Rhône, par Pitot.

C. 120. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan de la rue du village d'Arras, route des bords du Rhône.

C. 121. (Liasse.) — 342 pièces, papier (5 imprimées).

1684-1787. — Navigation. — Mémoires sur les dégradations des chaussées du Rhône, en amont du pont Saint-Esprit, jusqu'à Fremigères et à Bourg-Saint-Andéol, indiquant les moyens d'en arrêter les progrès. — Devis général et procès-verbaux d'adjudication des travaux d'entretien de la chaussée de la rivière du Lauzon, donnés au sieur Ribet et plus tard au sieur Carsignol. — Toisés des ouvrages. — Rapports des directeurs des travaux publics. — Correspondances de plusieurs riverains du Rhône avec MM. de Saint-Priest, Trudaine et autres, relatives à ces travaux et à des demandes de secours.

C. 122. (Brochure.) — In-4°, 88 pages, papier (imprimé).

1768. — Recueil des pièces relatives à la délibération des États du Languedoc du 21 décembre 1767, concernant la jonction de la Robine de Narbonne au canal de communication des deux mers, contenant l'avis de M. Le Camus, de l'Académie des sciences de Paris, et celui des députés du commerce.

C. 123. (Brochure.) — In-4°, 42 pages, papier (imprimé).

1767. — Mémoire pour les seigneurs et propriétaires du canal de communication des deux mers en Languedoc, à l'occasion du projet de jonction à la Robine de Narbonne.

C. 124. (Brochure.) — In-4°, 41 pages, papier (imprimé).

1768. — Réponse de la ville de Narbonne au mémoire des propriétaires du canal de communication des deux mers en Languedoc, suivie de pièces justificatives.

C. 125. (Brochure.) — In-4°, 43 pages, papier (imprimé).

1771. — Mémoire pour les seigneurs et propriétaires du canal de communication des deux mers, en Languedoc, avec la réponse de M. de Crillon en regard.

C. 126. (Brochure.) — In-folio, 88 pages, papier (imprimé).

1768. — Procès-verbaux des réquisitions et décisions relatives au bornage du canal du Languedoc dans les diocèses d'Agde, Narbonne, Carcassonne, Saint-Papoul, Toulouse, dressés par MM. Lafage, syndic général de la

Classify so as to keep the series, of which this is one part, together

aux publics, et Bon-

s, papier (imprimé).

uisitions et décisions
Languedoc, dans les
lressés par MM. La-
ecteur des travaux
dits travaux.

, papier (imprimé).

nage du canal du
338 bornes, à partir
triple de Trèbes,
marquis de Mont-
ureur général, fondé
s, et Ducros, direc-

(5 imprimées).

1307-1769. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Mémoires pour le Languedoc contre la Provence. — Arrêt du Conseil d'État déclarant les îles Tresbon et Saxi mouvantes de Sa Majesté à cause de son domaine de Languedoc. — Mémoires et autres pièces contraires aux prétentions du Dauphiné. — Copie de transaction passée entre le roi Philippe le Bel et Louis, évêque de Viviers, en 1307, d'après laquelle ledit évêque, relevant de l'Empire à cause de la seigneurie de Donzère, reconnaît que tout ce qui est dans le Rhône appartient au royaume.

C. 130. (Brochure). — In-4°, 146 pages, papier (imprimé).

1771. — Précis analytique du procès intenté à la province de Languedoc par les procureurs des gens des trois États du pays de Provence, au sujet de l'arrêt du Conseil d'État du 26 juin 1724, qui déclare que toutes les îles du Rhône font partie de la province de Languedoc, signé par M. Bocquet de Chanterenne, avocat.

C. 131. (Brochure.) — In-4°, 124 feuillets, papier (imprimé).

1493-1761. — Arrêts et décisions qui établissent l'ancien droit de suzeraineté et de propriété des rois de France sur le fleuve du Rhône, d'un bord à l'autre, et des îles, îlots et atterrissements qui s'y forment et qui, suivant les mêmes décisions, font partie de la province de Languedoc.

C. 132. (Brochure.) — In-4° 330 pages, papier (imprimé).

1768. — Examen des nouveaux écrits de la Provence sur la propriété du Rhône, faisant connaître la topographie de la partie contentieuse du Rhône, la chronologie et l'étymologie des noms de Provence et de Languedoc; — mentionnant les titres de propriété des deux provinces, notamment l'accord passé entre Raymond de Saint-Gilles, comte de Provence, et Aicard, archevêque d'Arles, les lettres patentes des rois de France Louis XI, Charles VIII, François Ier, Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, celles de Marie, reine de Jérusalem, comtesse de Provence, etc., (par dom Bourotte).

C. 133. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 347 pièces, papier (3 imprimées).

1765-1781. — Propriétés du Rhône. — Procédure entre la commune de Charmes, en Vivarais, et le bourg d'Étoile, en Dauphiné, au sujet de l'imposition de la taille faite par la commune de Charmes sur des fonds situés sur la rive gauche du Rhône. — Mémoires. — Copies d'arrêts du Conseil d'État. — Plan du cours du Rhône entre Étoile et Charmes. — Correspondance de MM. Biosse de Geys, Duché, Ducros, de France, de Montferrier avec MM. Joubert et Rome, syndic général, relative à cette contestation.

C. 134. (Liasse.) — 64 pièces. papier.

1767-1771. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Mémoires. — Arrêts du Conseil d'État. — Correspondance de MM. de Chambonas, Lachadenède, de Murat, de Villiers, etc., relative à une contestation entre M. de Chambonas, marquis de Peyraud, et M. de Murat, président à mortier au Parlement de Grenoble, au sujet d'une île que ce dernier possédait sur le Rhône et qui, selon lui, faisait partie du Dauphiné, contrairement aux prétentions de M. de Chambonas et du syndic de Languedoc soutenant qu'elle appartenait à cette dernière province.

C. 135. (Liasse.) — 12 pièces, papier (1 imprimée).

1708. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Mémoires, requêtes et procédure pour la commune de Saint-Montant, en Vivarais, contre celle de Donzère, en Dauphiné, établissant que les îles de Donzère font partie de la province de Languedoc et qu'elles doivent payer les impôts dans cette province. — Lettres de M. Desmaretz à M. de Basville, intendant de Languedoc, et à Monseigneur l'archevêque de Narbonne à ce sujet.

C. 136. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1708-1710. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Mémoires, requêtes, arrêts du Conseil d'État, et procédure contre les habitants de Beauchastel, qui refusaient de payer les droits d'équivalent dans les îles du Rhône. — Correspondance de MM. Barbot, Lajard, de Rochepierre avec M. de Joubert, syndic général, relative à cette affaire.

C. 137. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1571-1770. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Requêtes, mémoires, quittances et acte d'albergement de la Chambre des Comptes du Dauphiné et de François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne, au profit d'André Fournier de Baix, se rapportant au procès des consuls de Baix avec dame de Sainte-Colombe, au sujet de la propriété d'une île du Rhône, dite du Moulin.

C. 138. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 91 pièces, papier (1 imprimée).

1777-1778. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Mémoires, procès-verbaux de vérification de lieux et arrêts relatifs au procès du syndic de la province de Languedoc contre M. de La Roquette, au sujet des travaux offensifs, pratiqués sur son île du Rhône, à l'embouchure de l'Ardèche, intenté d'après les plaintes du marquis de Bernis et autres. — Correspondance relative à cette affaire, de MM. de Bernis, de Rochemure, de La Roquette avec M. de Saint-Priest, intendant, et de Joubert, syndic du Languedoc.

C. 139. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1778. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Mémoire à consulter de M. Boutremant pour l'abbé de Cruas, contre le nommé Pierre-Jean, du hameau de Derbières, en Dauphiné, relatif à l'instance en règlement de juges, pendante au Conseil d'État, à l'effet de décider si c'est devant la sénéchaussée de Montélimart, en Dauphiné, ou devant la Maîtrise des eaux et forêts de Villeneuve-de-Berg, en Languedoc, que les parties doivent porter leurs contestations au sujet de la propriété d'une île du Rhône. — Correspondance de MM. Dargens, Milhot, de Joubert et Rome se rapportant à cette affaire.

C. 140. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1724-1778. — Propriété du Rhône et de ses îles. — Arrêt du Conseil d'État, affiches et correspondances de M. Dumolard avec M. de Bernage, au sujet de l'adjudication de l'île Blanc, sur le Rhône, vis-à-vis le territoire de Mauves. — Arrêt du Conseil d'État et correspondance de M. de Boisse de Geys, de Chanterenne, de Joubert, Lafage, Turc, le duc d'Uzès, se rapportant à 80 salmées de terrain délaissé par le Rhône et inféodé au sieur Turc de Charmes. — Arrêt du Conseil et correspondance de M. de Trudaine avec M. de Bernage, relatifs à la vente d'un crément du Rhône joignant l'île des habitants de Saint-Just.

C. 141. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1724-1745. — Recherche des îles du Rhône et du droit de confirmation en Vivarais. — Extraits du droit de confirmation, résultat des procès-verbaux dressés par le commissaire du pays, avec des observations du sieur Hébrard; — correspondance de MM. Dauteville, de Gaumont, Lenain, Mezamat, Rochemure avec M. de Joubert, se rapportant aux articles compris dans les rôles arrêtés au Conseil d'État pour le droit de confirmation des îles du Rhône, depuis Limony jusqu'à Saint-Just.

C. 142. (Liasse.) — 69 pièces, papier (3 imprimées).

1720-1764. — Industrie des soies. — Arrêts du Conseil d'État acceptant les offres du sieur Deydier pour l'établissement d'un moulinage de soies à Aubenas, d'après les procédés de Vaucanson. — Ordonnances de paiement de subventions. — Correspondance de MM. Bufel, Dejoux, Deydier, Grel, Maurin, Mège et autres avec l'intendant de la province, au sujet des droits perçus sur le charbon de terre de Givors et de demandes de secours pour ouvraisons de soies.

C. 143. (Liasse.) — 69 pièces, papier (2 imprimées).

1764-1785. — Industrie du papier. — Mémoires et réclamations contre les prétentions de la douane de Valence, adressés aux fermiers généraux et au contrôleur général des finances par les papetiers d'Annonay. — Correspondance de MM. Johannot, Montferrier, Montgolfier, Puymaurin, etc., se rapportant à des demandes de secours et aux droits perçus sur les papiers. — Soumission de Pierre Montgolfier d'apporter à son établissement les perfectionnements signalés dans l'ouvrage de M. Desmarets de l'Académie des sciences, moyennant l'indemnité promise par les États Généraux du Languedoc à titre d'encouragement.

C. 144. (Liasse.)— 32 pièces, papier (1 imprimée).

1760-1768. — Industries. — Correspondance de

M. Auresche, Lachadenède, l'abbé Deydier avec M. de Joubert, se rapportant à des demandes de secours en faveur du sieur Auresche, directeur d'une fabrique de draps croisés à Viviers. — Requêtes des sieurs Gondar, directeur de la manufacture royale des toiles de coton d'Aubenas, et Giraud, Christol, fabricants d'étoffes de soie à Bourg-Saint-Andéol, adressées aux États Généraux du Languedoc pour solliciter des secours. — Mémoires du sieur Pomier sur l'avantage qu'il y aurait à employer en Languedoc le charbon de terre pour la cuisson des briques et des carreaux. — Certificats délivrés au sieur Gilly par les gentilshommes ouvriers de la verrerie de Saint-Jean-de-Valerisque et par les principaux habitants du lieu, établissant qu'il a le premier employé le charbon de terre dans les verreries du pays.

C. 145. (Brochure.) — In-4°, 72 pages, papier (imprimée).

XVIIIe siècle. — Description du moulin hollandais pour extraire l'huile des graines de lin, de colza, de navette, de pavot, etc. ; — faisant connaître l'application avantageuse qu'on peut faire de ce moulin pour la fabrication des huiles d'olive et de noix, par l'abbé Rozier.

C. 146. (Brochure.) — In-4°, 72 pages, papier (imprimée).

1788. — Mémoire sur la meilleure manière de construire les fourneaux et les alambics pour la distillation des vins, par Baumé; — suivi d'un autre mémoire, sur le même sujet, par l'abbé Moline, avec figures.

C. 147. (Plan.) — 13 feuilles, papier.

1781-1785. — Plan du Rhône depuis Limony jusqu'à Bourg-Saint-Andéol, dressé par Grandvoinet, ingénieur, pour la recherche des îles, créments et atterrissements de ce fleuve (collection incomplète).

C. 148. (Plan.) — 1 feuille, papier collé sur toile.

1775. — Plan des îles de Lauve et de Bourdillac, dans le fleuve du Rhône, mandement de Saint-Marcel d'Ardèche, dressé par Sevenier et Boisson, experts, à l'occasion du procès entre MM. de Bernis et de La Roquette.

C. 149. (Plan.) — 1 feuille, papier collé sur toile.

XVIIIe siècle. — Plan du cours du Rhône depuis Limony, frontière du Vivarais, jusqu'à la mer, avec indication des postes occupés par les troupes pour la garde de ce fleuve, des barques à traille, des îles et des chaussées.

C. 150. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIIIe siècle. — Carte du cours du Rhône, depuis Bourg-Saint-Andéol jusqu'au Pont-Saint-Esprit.

C. 151. (Carte.) — 3 feuilles, papier.

1771. — Carte générale du canal royal de Languedoc, levée par ordre et aux frais des États Généraux de la province, par Garipuy, ingénieur, et gravée par Chalmandrier.

C. 152. (Carte.) — 15 feuilles, papier.

1774. — Carte du canal royal du Languedoc, depuis Toulouse jusqu'à l'étang de Thau, levée par ordre et aux frais des États Généraux de la province, par Garipuy, ingénieur, et gravée par Chalmandrier.

C. 153. (Carte) — 3 feuilles, papier.

1771. — Carte des rivières et cours d'eau qui se réunissent au canal de Languedoc, levée par ordre et aux frais des États Généraux de la province.

C. 154. (Atlas.) — 6 feuilles, papier.

1771-1774. — Atlas contenant la carte du canal royal de la province de Languedoc, sur l'échelle de 5 lignes pour 100 toises, levée par ordre et aux frais des États Généraux de la province, sous la direction de M. Garipuy, gravée par Chalmandrier ; — carte générale du canal du Languedoc sur l'échelle d'une ligne par 100 toises ; — carte des rivières et cours d'eau qui se jettent dans ledit canal.

C. 155. (Carte.) — 1 feuille, papier.

1789. — Carte du canal de la Robine de Narbonne, depuis le canal royal jusqu'à la mer, dressé par Ducros, ingénieur, gravée par Berthault.

C. 156. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIIIe siècle. — Carte du cours du canal de Provence au canal d'Aix et de Marseille, dressée par Floquet, ingénieur hydraulique.

C. 157. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIIIe siècle. — Carte du diocèse d'Agde, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 158. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse d'Alais, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 159. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse d'Alby, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 160. (Carte.) — 1 feuille, papir.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse d'Alet.

C. 161. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Béziers, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 162. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Carcassonne, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 163. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Castres.

C. 164. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Comminges.

C. 165. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Lavaur, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 166. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Mirepoix, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 167. (Carte.) — 2 feuilles, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Mirepoix, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 168. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Montauban, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 169. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Montpellier, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 170. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Narbonne, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 171. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Nîmes, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 172. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Saint-Papoul, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 173. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Saint-Pons, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 174. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse du Puy, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 175. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Rieux, gravée par Aldring.

C. 176. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse de Toulouse, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 177. (Carte.) — 1 feuille, papier.

XVIII[e] siècle. — Carte du diocèse d'Uzès, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 178. (Carte.) — 2 feuilles, papier.

1789. — Carte routière générale du Languedoc, dressée, par ordre des États Généraux de cette province, par Ducros, et gravée par Berthault.

C. 179. (Carte.) — 2 feuilles, papier.

1788-1791. — Carte routière générale du Languedoc, dressée, par ordre des États Généraux de cette province,

par Ducros, gravée par Berthault, reproduisant, à la date de 1791, les divisions par départements.

C. 180. (Carte.) — 2 feuilles, papier.

1789. — Carte routière des Sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, dressée, par ordre et aux frais des États du Languedoc, par Ducros, et gravée par Berthault.

C. 181. (Carte.) — 2 feuilles, papier.

1789-1791. — Carte routière des Sénéchaussées de Toulouse et de Carcassonne, dressée, par ordre des États Généraux du Languedoc, par Ducros, gravée par Berthault, reproduisant, à la date de 1791, les divisions par départements.

C. 182. (Carte.) — 1 feuille, papier.

1790. — Carte routière des Sénéchaussées de Nîmes et de Beaucaire, dressée, par ordre des États Généraux du Languedoc, par Ducros, gravée par Berthault.

C. 183. (Carte.) — 1 feuille, papier.

1790-1791. — Carte routière des Sénéchaussées de Nîmes et de Beaucaire, dressée, par ordre des États Généraux du Languedoc, par Ducros, gravée par Berthault, et reproduisant les divisions par départements.

C. 184. (Carte.) — 1 feuille, papier.

1725. — Carte du golfe de Lyon, dressée par Fillol, professeur d'hydrographie, d'après l'ordre des États Généraux du Languedoc, avec des observations astronomiques par Guillaume Delile.

ÉTATS PARTICULIERS DU VIVARAIS.

C. 185. (Registre.) — In-4°, 207 feuillets, papier.

1556. — Inventaire des papiers, titres et documents concernant le Vivarais, ayant été en la possession des sieurs Chalendar et Lamotte, procureurs syndics du pays, pendant la gestion de leur office.

C. 186. (Registre.) — In-folio, 449 feuillets, papier.

1556. — Inventaire des titres et papiers des États particuliers du Vivarais, dont fut dépositaire Jean Broc, greffier, depuis 1535 jusqu'à 1556.

C. 187. (Registre). — In-folio, 357 feuillets, papier.

1591. — Inventaire général des titres et documents du pays du Vivarais, dressé par Lobat, notaire et consul à Viviers.

C. 188. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1556. — Inventaire des papiers remis par les héritiers de M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, aux archives du pays.

C. 189. (Registre.) — In-folio, 586 feuillets, papier.

1771. — Inventaire des archives du Vivarais, divisé en quatre sections, contenant : — la première, les documents relatifs aux priviléges et franchises des États ; — la deuxième, tout ce qui se rapporte aux impositions ; — la troisième, ce qui concerne les travaux publics ; — la quatrième, ce qui a trait aux affaires particulières du Vivarais.

C 190. (Registre.) — In-folio, 613 feuillets, papier.

1784. — Inventaire des archives du Vivarais, divisé en quatre sections, contenant : — la première, les documents relatifs aux limites, priviléges et franchises, à la tenue et aux délibérations des États ; — la deuxième, ce qui concerne les impositions royales et municipales ; — la troisième, ce qui se rapporte aux travaux publics; — la quatrième, ce qui se rattache aux affaires particulières du pays.

C. 191. (Liasse.) — 34 cahiers, in-folio, 550 feuillets, papier.

1657-1789. — Inventaire contenant le détail des papiers que MM. de Montel, de Châteauneuf-Dumolard, de Lachadenède, syndics du Vivarais, ont fait déposer aux archives du pays, à Viviers, accompagnés de procès-verbaux de vérification et de récolement.

C. 192. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1539-1785. — Copies de délibérations des États particuliers du Vivarais, concernant le classement des archives du pays. — Polices passées entre MM. les commissaires et greffiers des États et les sieurs Vincent, feudiste de la ville d'Aubenas, Viallard de Privas, Champalbert de Vals, Plancher de Pradelles et Cluzel de Viviers, pour la mise en ordre des archives du pays et la rédaction d'un inventaire. — Bail à loyer, à Viviers, d'une maison pour placer les archives.

C. 193. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1677-1724. — Verbaux constatant la réintégration aux archives de certains documents communiqués à MM. Dumolard, de Rochepierre, de Fages, syndics, et aux députés du pays. — Procès-verbaux contenant l'inventaire des papiers déposés aux archives par M. de Fages et de ceux qui sont restés en sa possession.

C. 194. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1773-1774. —Archives des communes.—Copies des délibérations des communes du Vivarais, faisant connaître l'état de leurs archives, l'existence ou le manque d'inventaires, les soins apportés à leur conservation. — Lettres d'envoi des consuls.

C. 195. (Liasse.) — 1 cahier, 12 pièces, papier.

1773-1774. — Relevé général, contenant le résumé des délibérations des communes du Vivarais concernant leurs archives. — État des communes qui n'ont pas fourni les renseignements demandés. — Lettres de M. de Lachadenède aux consuls des communes, relativement au classement et à la conservation des titres et papiers de leurs archives.

C. 196. (Registre.) — Petit in-4°, 158 feuillets, papier.

1151-1692. — Extrait d'un recueil original, déposé aux archives de la Chambre des Comptes, à Grenoble, contenant l'analyse de divers titres, tels que ventes, échanges, inféodations, reconnaissances et hommages, en faveur, notamment d'Aymar et Adhémar de Poitiers, comtes de Valentinois, et des Dauphins de Viennois, successeurs de Guigues VII, pour des terres en Vivarais et en Languedoc, telles qu'Aramon, Saint-Agrève, Baix, Chalancon, Cruas, Saint-Fortunat, Pouzin, Privas, Tournon, Vallabrègue et autres.

C. 197. (Volume.) — Petit in-4°, 50 feuillets, papier.

1699. — Recueil imprimé des édits, déclarations du roi Louis XIV et arrêts du Conseil d'État pour la province du Languedoc : — autorisant l'établissement d'impôts extraordinaires; — permettant aux communautés de la province de rembourser les propriétaires des offices de maires, procureurs du Roi et autres; — portant règlement pour la culture et l'apprêt du pastel, etc.

C. 198. (Volume.) — Petit in-4°, 63 feuillets, papier.

1701. — Édits, déclarations et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — défendant aux gouverneurs des villes d'assister aux assemblées consulaires; — donnant permission à la noblesse de se livrer au commerce sans déroger ; — réglant le rang des officiers royaux, maires et consuls dans les cérémonies publiques ; — supprimant la visite et la marque auxquelles étaient soumis les chapeaux fabriqués dans le royaume, etc.

C. 199. (Volume.) — Petit in-4°, 56 feuillets, papier.

1704. — Édits, déclarations du roi Louis XIV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — créant une Chambre de commerce à Montpellier et une Bourse à Toulouse; — défendant de porter en Vivarais, après Noël, les vins du Dauphiné et du Comtat; — excluant de l'assemblée des États du Languedoc les gentilshommes, envoyés de la noblesse, ayant fait des conventions pour y entrer; — déchargeant les habitants de Saint-Étienne-de-Valfrancisque de la taille pour les maisons et domaines incendiés par les fanatiques, etc.

C. 200. (Volume.) — Petit in-4°, 76 feuillets, papier.

1705. — Édits, déclarations du roi Louis XIV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — établissant des droits sur la viande de boucherie; — sur les sels et les eaux-de-vie; —exemptant de tout droit les huiles destinées aux manufactures de Toulouse et de Montpellier; — autorisant la sortie provisoire des blés hors de la province ; — déchargeant les habitants de plusieurs communautés du pays de Vivarais du payement de la taille et de la capitation.

C. 201. (Volume.) — Petit in-4°, 101 feuillets, papier.

1709. — Édits, déclarations du roi Louis XIV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — accordant la permission de glaner ; — défendant de vendre les blés ailleurs qu'au marché ;— portant règlement sur la nomination des collecteurs forcés; — supprimant le droit de 50 sols par quintal sur les huiles étrangères ; — cassant plusieurs arrêts du Parlement de Toulouse.

C. 202. (Volume.) — Petit in-4°, 133 feuillets, papier.

1711. — Édits, déclarations du roi Louis XIV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — portant règlement pour la fabrication des couvertures de laine de la ville de Montpellier; — acceptant

l'offre des États pour le doublement des octrois; — accordant 350,000 livres aux diocèses qui ont perdu leurs oliviers par suite du froid, et 200,000 livres aux communautés qui ont souffert de la grêle, etc.

C. 203. (Volume.) — Petit in-4°, 86 feuillets, papier.

1713. — Édits, déclarations du roi Louis XIV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — réglant l'indemnité qui est due aux seigneurs pour les fonds tenus par les gens de mainmorte ; — déterminant le temps pendant lequel les seigneurs peuvent exercer le droit de prélation sur les biens abandonnés; — réglant la quantité de cochenille qui doit être employée dans la teinture des draps ; — concernant la nobilité des biens, etc.

C. 204. (Volume.) — Petit in-4°, 104 feuillets, papier.

1715. — Édits, déclarations des rois Louis XIV et Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — réglant ce qui doit être fourni aux troupes en quartier d'hiver dans la province ; — concernant la conservation des bains de Balaruc ; — confirmant les statuts des marchands fabricants de bas de la ville de Beaucaire ; — défendant de tordre les étoffes avant de les avoir foulées ; — confirmant les privilèges des habitants de la province, etc.

C. 205. (Volume.) — Petit in-4°, 102 feuillets, papier.

1716. — Édits, déclarations du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — déchargeant provisoirement de tous droits les bestiaux venant des pays étrangers : — prescrivant aux propriétaires des biens abandonnés à location perpétuelle d'en payer la taille ; — établissant un règlement entre les marchands de soie de la ville de Nîmes et les fabricants; — accordant une indemnité aux diocèses du bas Languedoc qui ont perdu leurs récoltes de grains par suite de la sécheresse, etc.

C. 206. (Volume.) — Petit in 4°, 116 feuillets, papier.

1717. — Édits, déclarations du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — maintenant les capitouls de Toulouse dans leur noblesse et les déchargeant des taxes de la confirmation ; — faisant défense de donner des denrées ou marchandises en payement aux ouvriers travaillant dans les manufactures ; — portant règlement sur les draps qui se fabriquent dans la ville de Carcassonne ; — concernant la perception des droits sur les huiles dans les lieux de fabrication, etc.

C. 207. (Volume.) — Petit in-4°, 105 feuillets, papier.

1719. — Édits, déclarations du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — contenant la liquidation de la finance des maires et des instructions pour la fourniture de l'étape ; — confirmant la nomination des consuls dans la ville d'Anduze ; – réglant la largeur et la qualité des cadis, serges et autres étoffes qui se fabriquent dans les Cévennes ; — réglant la confection du papier terrier des fiefs et directes mouvants du Roi, etc.

C. 208. (Volume.) — Petit in-4°, 126 feuillets, papier.

1722. — Édits, déclarations du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — concernant le rétablissement des charges municipales ; — fixant la tenue de la foire de Beaucaire ; — prescrivant la recherche et la destruction des œufs de sauterelles ; — accordant aux communautés des diocèses de Viviers, d'Uzès et d'Alais, qui ont été atteintes par la contagion, le tiers de diminution sur leurs impôts pendant deux ans, etc.

C. 209. (Volume.) — Petit in-4°, 133 feuillets, papier.

1725. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — fixant le nombre des membres du Conseil politique de la ville de Rieux ; — concernant les étamines à voiles et autres petites étoffes; — défendant à toutes personnes d'envoyer hors du royaume ou de favoriser la sortie des soies teintes, propres à fabriquer les étoffes; — prorogeant le délai accordé pour faire sortir les chèvres de la province, etc.

C. 210. (Volume.) — Petit in-4°, 114 feuillets, papier.

1726. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — autorisant le sieur Olivier à établir à Montpellier une manufacture royale pour fabriquer la faïence ; — portant règlement pour la fabrication des droguets, façon d'Angleterre ; — accordant au diocèse d'Alby l'entrée d'un quatrième député aux États; — approuvant la délibération de l'assemblée des États particuliers du Vivarais, relative au changement du syndic de ce pays, etc

C. 211. (Volume.) — Petit in-4°, 113 feuillets, papier.

1727. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — réglant la fabrication des draps gris-blanc de Lodève, pour l'habillement des troupes; — autorisant le diocèse de Limoux à s'imposer annuellement de 200 livres pour l'entretien d'un professeur de philosophie; — concernant les ouvriérs et fabricants de bas ou autres ouvrages au métier qui se sont établis dans la province, etc.

C. 212. (Volume.) — Petit in-4°, 130 feuillets, papier.

1729. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — accordant des lettres patentes à la manufacture de draps de Pennautier; — défendant l'usage des cardes en fer et toutes autres machines; — ordonnant la confiscation de pièces de drap non conformes aux règlements; — faisant défense de saisir les bestiaux, etc.

C. 213. (Volume.) — Petit in-4°, 107 feuillets, papier.

1730. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — faisant défense de mettre le feu aux buissons, chaumes et landes; — établissant une loterie en Languedoc; — maintenant les consuls de Montpellier dans la connaissance des affaires de police, même en matière criminelle; — confirmant les privilèges de la ville de Nîmes; — concernant l'élection consulaire de la ville d'Auterive, au diocèse de Toulouse, etc.

C. 214. (Volume.) — Petit in-4°, 182 feuillets, papier.

1731. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — défendant aux soldats le vendre du vin et autres marchandises; — défendant d'introduire dans le royaume les étoffes de soie et autres marchandises fabriquées dans le Comtat d'Avignon; — rétablissant les impôts dans les communes des diocèses d'Uzès et Mende, qui avaient été détruites, en 1703, à la suite des troubles religieux; — défendant les nouvelles plantations de vignes, et déclarant que celles qui n'auraient pas été cultivées depuis 2 ans ne pourront plus l'être sans permission, à peine de 300 livres d'amende, etc.

C. 215. (Volume.) — Petit in-4°, 148 feuillets, papier.

1732. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — défendant de saisir la feuille de mûrier; — portant nouveau règlement sur l'aunage des draps destinés aux échelles du Levant; — interdisant aux juifs de faire le commerce, et même de séjourner dans la province en aucun temps de l'année; — faisant connaître différentes maladies dont les bestiaux ont été atteints dans plusieurs localités et les remèdes à employer pour les prévenir ou les guérir, etc.

C. 216. (Volume.) — Petit in-4°, 132 feuillets, papier.

1733. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — enjoignant aux consuls de Pérols, Villeneuve et Frontignan de procurer les hommes, bateaux et outils nécessaires pour le curage du canal des Étangs; — ordonnant que tous les consuls des communautés de la province remettront à l'intendant les états des comptables et reliquataires de ces communautés depuis vingt-neuf ans; — érigeant la manufacture de draps du lieu de Bise en manufacture royale, etc.

C. 217. (Volume.) — Petit in-4°, 166 feuillets, papier.

1734. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — érigeant la fabrique de draps établie à Aubenas en manufacture royale; — prescrivant des mesures de conservation pour les bains de Saint-Laurent, en Vivarais; — concernant l'entretien des ponts du canal Royal; — accordant 4,500 livres pour le remboursement du prix des voitures fournies aux troupes espagnoles, etc.

C. 218. (Volume.) — Petit in-4°, 128 feuillets, papier.

1735. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — faisant défense aux soldats de transporter hors des casernes des lits, tables ou autres ustensiles; — établissant un marché à Narbonne; — concernant le commerce des laines; — portant condamnation contre les habitants de Castel-Sarrasin pour le droit de confirmation des îles et atterrissements, etc.

C. 219. (Volume.) — Petit in-4°, 180 feuillets, papier.

1736. — Édits, déclarations, ordonnances du roi

Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — indiquant les conditions exigées pour entrer aux États de la province ; — défendant la pêche au Graud d'Agde ; — portant règlement pour la juridiction consulaire de la ville de Toulouse; — renvoyant au Parlement de Toulouse les contestations concernant le logement des curés de Beaucaire ; — défendant aux fabricants de la ville de Tarascon de mettre sur leurs serges et autres étoffes le nom d'Uzès, etc.

C. 220. (Volume.) — Petit in-4°, 189 feuillets, papier.

1737. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — modérant le prix du sel en Gévaudan ; — autorisant les règlements faits par les États pour les réparations des chemins ; — déclarant le sieur Laurent Derval, d'Annonay, convaincu du crime de concussion dans la levée des impôts ; — concernant la vente des offices municipaux. — Mémoire sur l'agriculture et les manufactures de la province du Languedoc, etc.

C. 221. (Volume.) — Petit in-4°, 200 feuillets, papier.

1738. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — concernant la levée des droits du petit blanc, établis sur les sels, pour les réparations du pont Saint-Esprit; — cassant les règlements et statuts des fabricants de bas de Marseille ; — ordonnant le recreusement du ruisseau de Fresquel ; — concernant le dixième des péages de M. le duc de Valentinois sur le Rhône; — autorisant M. le marquis de Leran, à rétablir sa forge à fer, etc.

C. 222. (Volume.) — Petit in-4°, 178 feuillets, papier.

1739. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — déterminant le nombre d'actes que les envoyés de la noblesse doivent rapporter sur chaque degré pour être reçus aux États ; — portant règlement pour les différentes espèces de papier qui se fabriquent dans le royaume ; — concernant les métiers à faire les bas ; — le dessèchement des marais depuis Beaucaire jusqu'à Aigues-Mortes ; — faisant défense d'entreposer des laines à Tarascon pendant la foire de Beaucaire, etc.

C. 223. (Volume.) — Petit in-4°, 180 feuillets, papier.

1740. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — concernant le Conseil politique de la ville de Nîmes ; — autorisant l'imposition de 500 livres en faveur des PP. Doctrinaires de la ville de Narbonne ; — exemptant de tous droits les grains et légumes qui entrent dans le royaume ; — évoquant au Roi et à son Conseil les procès, tant civils que criminels, élevés entre les fabricants d'étoffes de soie de la ville de Nîmes, etc.

C. 224. (Volume.) — Petit in-4°, 88 feuillets, papier.

1741. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — réglant les droits dus aux trésoriers de France pour installations et prestations de serment ; — accordant par grâce aux fabricants de Clermont la main levée des matières à eux saisies ; — permettant l'entrée dans le royaume du sel de verre venant d'Angleterre ; — faisant défense de dégrader les digues de l'étang de Thau, etc.

.225. (Volume.) — Petit in-4°, 178 feuillets, papier.

1742. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — autorisant les propriétaires des biens-fonds à avoir du bétail à laine en raison de leur allivrement ; — recevant l'intervention du syndic général dans l'affaire de MM. de Joviac et La Coste, au sujet de quelques créments du Rhône : — renouvelant la défense de saisir les bestiaux en Languedoc ; — ordonnant la construction d'une nouvelle église dans la ville de Nîmes.

C. 226. (Volume.) — Petit in-4°, 146 feuillets, papier.

1743. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — passant au sieur Jean Perette la ferme de L'Équivalent ; — autorisant l'exécution de l'alignement de la ville d'Alais ; — faisant défense de tuer des agneaux et d'en vendre pour la boucherie sous peine de 300 livres d'amende ; — prorogeant la défense déjà faite de recevoir aucun maître drapier, ni d'admettre des apprentis dans les villes de Clermont et de Saint-Chinian, etc.

C. 227. (Volume.) — Petit in-4°, 194 feuillets, papier.

1744. — Édits, déclarations, ordonnances du roi

Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — faisant défense de couper les arbrisseaux appelés garrouilles ; — condamnant à l'amende de 10 livres chacun des habitants de la commune de Charmes, en Vivarais, ayant refusé d'assister aux assemblées du Conseil politique ; — autorisant les délibérations des États particuliers du Velay au sujet des preuves de noblesse des barons et envoyés ; — permettant aux sieurs Isnel, Prades et autres d'établir à Montpellier une manufacture pour gaufrer et imprimer les impériales, etc.

C. 228. (Volume.) — Petit in-4°, 170 feuillets, papier.

1745. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — ordonnant l'exécution du plan dressé par le sieur Maréchal, concernant les ouvrages de la fontaine de Nîmes ; — prescrivant le déplacement de plusieurs verreries dans le diocèse d'Uzès ; — réglant les dépenses que peuvent faire les villes et les communes à l'occasion des réjouissances extraordinaires. — Mémoire sur les maladies des bestiaux, etc.

C. 229. (Volume) — Petit in-4°, 195 feuillets, papier.

1746. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — portant règlement pour la fabrique des chapeaux destinés à l'usage des troupes ; — permettant de tirer de toutes les provinces du royaume les matières propres à la fabrication du papier ; — cédant la propriété des marais du bas Languedoc aux États de cette province. — Mémoire sur la maladie des bœufs du Vivarais, etc.

C. 230. (Volume.) — Petit in-4°, 116 feuillets, papier.

1747. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — créant une Maîtrise des Eaux et Forêts à Castres ; — portant règlement pour la fabrique des serges d'Alais ; — autorisant la procédure faite pour fixer les limites de Cette et de Frontignan ; — concernant la teinture et les marques des draps destinés aux échelles du Levant, etc.

C. 231. (Volume.) — Petit in-4°, 177 feuillets, papier.

1748. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc ; — défendant de fumer les vignes et de faire paître les troupeaux dans les olivettes ; — réglant la manière de filer les cocons et celle d'attacher les flottes de soie ; — défendant aux marchands de blé étrangers ou des provinces voisines d'acheter et faire acheter aucune espèce de grains, sous peine de confiscation, etc.

C. 232. (Volume.) — Petit in-4°, 185 feuillets, papier.

1753. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — concernant l'alignement des rues de Montpellier ; — ordonnant le rétablissement des foires et marchés de Saint-Hippolyte, au diocèse d'Alais ; — ajoutant de nouvelles dispositions au règlement sur les filatures de soie ; — concernant la plantation des mûriers ; — concernant la vente des meubles et effets du sieur Lamouroux, trésorier des États de la province, etc.

C. 233. (Volume.) — Petit in-4°, 166 feuillets, papier.

1754. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — concernant la semence de la graine de pastel ; — créant une noblesse militaire ; — portant règlement pour la fabrique des savons ; — déchargeant de tous droits, pendant 10 ans, les morues provenant de la pêche de l'île Royale ; — admettant les cires jaunes et blanches venant de l'étranger moyennant le payement des droits, etc.

C. 234. (Volume.) — Petit in-4°, 158 feuillets, papier.

1755. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — permettant au diocèse de Castres de s'imposer de 2,000 livres pour aider les Jésuites de cette ville à faire des réparations à leur collége ; — autorisant plusieurs diocèses à faire des emprunts pour réparer leurs chemins ; — accordant le libre passage et exemptant de tous droits les effets et hardes de Mgr l'archevêque de Narbonne, venant de Paris, etc.

C. 235. (Volume.) — Petit in-4°, 118 feuillets, papier.

1756. — Édits, déclarations, ordonnances du roi Louis XV et arrêts du Conseil d'État (imprimés) pour la province du Languedoc : — autorisant le Vivarais

à emprunter pour améliorer ses chemins; — renvoyant à l'intendant de la province les contestations nées et à naître au sujet de l'exploitation des mines; — concernant les émoluments attachés à l'entrée des députés du Tiers État. — Mémoire sur la manière de multiplier les oliviers par des pépinières, etc.

C. 236. (Volume.) — Petit in-4°, 203 feuillets, papier.

1757. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État: — créant une manufacture de soies à Lavaur; — supprimant les gardes-terres; — autorisant le syndic du Vivarais à emprunter 8,371 livres pour être employées aux réparations de plusieurs chemins; — réglant le nombre et la qualité des voitures à fournir aux troupes; — concernant la plantation des mûriers, etc.

C. 237. (Volume.) — Petit in-4°, 158 feuillets, papier; imprimé.

1758. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier: — défendant de couper les arbres plantés le long des chaussées du Rhône; — autorisant le Vivarais à faire un nouvel emprunt pour le payement des travaux du pont de Desaigues; — permettant au diocèse du Puy d'emprunter 500 livres en faveur du sieur Servant, directeur de la manufacture de cette ville. — Règlement entre les États de la province et la Chambre des Comptes de Montpellier, etc.

C. 238. (Volume.) — Petit in-4°, 134 feuillets, papier.

1759. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi et arrêts du Conseil d'État pour la province du Languedoc: — défendant à tous les habitants du diocèse d'Alais de faire paître les bestiaux dans les châtaigneraies; — établissant une manufacture d'étoffes de soie à Narbonne; — annulant les délibérations prises par les communes de Gailhac, Cardes et Rabastens, tendant à se pourvoir au Conseil d'État, contre un règlement fait par les États Généraux de la province, etc.

C. 239. (Volume.) — Petit in-4°, 125 feuillets, papier.

1760. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État pour la province du Languedoc: — autorisant le désséchement de l'étang de Marseillette; — permettant au sieur Reboul d'établir à Lavaur un tirage, un moulinage et un organsinage de soie, et lui accordant le titre de manufacture royale; — cassant deux arrêts du Parlement de Toulouse, en ce qu'ils ont de contraire aux priviléges et usages de la province, etc.

C. 240. (Volume.) — Petit in-4°, 125 feuillets, papier; imprimé.

1761. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Toulouse: — enjoignant aux consuls des communautés d'imposer les sommes par elles dues en capital et intérêts; — maintenant les matelots classés du port de Villeneuve-lez-Avignon dans le privilége exclusif de tenir bateaux sur les deux rives du Rhône; — autorisant la province à emprunter 200,000 livres pour continuer les travaux du canal des Étangs. — Lettre du syndic général aux syndics des diocèses, concernant les biens abandonnés et incultes, etc.

C. 241. (Volume.) — Petit in-4°, 134 feuillets, papier; imprimé.

1762. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État: — nommant le duc de Fitz-James, commandant en chef de la province, président de la commission pour la réformation des abus; — concernant l'allivrement des biens abandonnés et incultes; — déboutant la dame de Montréal de sa demande en indemnité à raison d'une pêcherie détruite par le canal de navigation. — Mémoire sur la marne, par J.-B. Romieu, de la Société des sciences de Montpellier, etc.

C. 242. (Volume.) — Petit in-4°, 75 feuillets, papier; imprimé.

1763. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi et des États, arrêts du Conseil d'État: — concernant le bail général de la ferme de l'Équivalent; — subrogeant M. de Saint-Priest, intendant de la province, à M. Lenain, pour connaître des contestations entre la commune de Cintegabelle et les religieux de l'abbaye de Bolbonne; — réglant les droits à percevoir sur les sucres venant de l'étranger; — permettant de faire circuler les grains en exemption de droits dans tout le royaume, etc.

C. 243. (Volume.) — Petit in-4°, 157 feuillets, papier; imprimé.

1764. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État. — concernant l'entrée des vins étrangers dans la province; — interprétant l'édit relatif aux gens de mainmorte; — défendant aux créanciers de faire saisir les bestiaux; — cassant deux délibérations des tisserands de Carcassonne;

— déclarant sujets à la taille les religieux préposés au recouvrement des quêtes, etc.

C. 244. (Volume.) — Petit in-4°, 144 feuillets, papier; imprimé.

1765. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État: —faisant défense aux corps et communautés des marchands et artisans d'emprunter aucune somme sans y avoir été autorisés ; — relatifs aux moyens d'élever et de perfectionner les chevaux, béliers et taureaux de la province; — portant qu'il sera sursis aux poursuites et jugements des procès de la province pendant la tenue des États. — Observations de M. Holker, inspecteur général des manufactures étrangères, pour améliorer les bêtes à laine et les pâturages, etc.

C. 245. (Volume.) — Petit in-4°, 184 feuillets, papier; imprimé.

1766. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État: — permettant la libre circulation des grains; — ordonnant l'établissement d'un écorchoir public dans la ville d'Annonay, — fixant au denier vingt-cinq les constitutions de rente ; — autorisant l'augmentation des émoluments du grand bailli d'épée du Vivarais, à raison de son assistance à l'assiette dudit pays.

C. 246. (Volume.) — Petit in-4°, 156 feuillets, papier; imprimé.

1767. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier : — concernant les élections consulaires de la ville de Montpellier ; — autorisant les impositions en faveur de l'hôpital de Mirepoix ; — portant règlement sur l'administration de la justice en Vivarais ; — défendant de cultiver les francs-bords de la rivière de Lers ; — désignant des officiers pour se transporter dans le Vivarais et le Gévaudan, afin d'y règler en dernier ressort toutes les affaires criminelles. — Mémoire sur la culture de la pimprenelle, etc.

C. 247. (Volume.) — Petit in-4°, 255 feuillets, papier; imprimé.

1768. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts de la Cour des Comptes de Montpellier : — concernant le desséchement de l'étang de Marseillette; — contenant règlement sur les procédures des compoix cabalistes ; — autorisant une imposition annuelle de 1200 livres en faveur du collége de Mende; — concernant la marque des eaux-de-vie de marc de raisins; — approuvant le plan d'alignement de la ville de Montpellier, etc.

C. 248. (Volume.) — Petit in-4°, 156 feuillets, papier; imprimé.

1769. — Edits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi : — arrêts du Conseil d'État déclarant que les procès sur le fait de la non-nobilité ou roture des biens ne sont point sujets à péremption ; — autorisant le diocèse d'Alet à imposer à l'avenir d'une somme de 200 livres en faveur du collége de Limoux et de celui de Saint-Pons ; — à emprunter 30,000 livres pour la construction du chemin de communication avec la montagne ; — contenant nouvelles attributions aux commissaires nommés pour juger en dernier ressort toutes les contestations relatives au desséchement des marais. — Mémoire sur la meilleure manière d'ensemencer les terres, par Armand Montréal, de Montpellier. — Essai sur la quantité de semence la plus avantageuse au produit des récoltes, par Mourgue, de Montpellier.

C. 249. (Volume.) — Petit in-4°, 176 feuillets, papier; imprimé.

1770. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Toulouse : — portant fixation des portions congrues; — fixant au denier vingt les constitutions de rentes; — permettant au diocèse d'Uzès d'emprunter la somme de 6,202 livres 10 sols pour le prix d'un moulin destiné à l'établissement de la cartonnerie du sieur Gentil; — concernant le défrichement des terres incultes de la Province; — fixant le dernier délai pendant lequel les prétendants à la propriété des marais du bas Languedoc, seront tenus de remettre leurs titres, etc.

C. 250. (Volume.) — Petit in-4°, 130 feuillets, papier; imprimé.

1771. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Toulouse : — autorisant le traité passé entre les commissaires du Roi et les députés au sujet de l'emprunt de 7 millions, pour lequel les États prêtent leur crédit à Sa Majesté ; — exemptant du droit de contrôle les délibérations contenant nomination des conseillers politiques; — déclarant que le prix d'adjudication des travaux publics n'est point saisissable pour des dettes propres à l'adjudicataire. — Mémoire de M. Labrousse, médecin à Aramon, sur une espèce d'insecte qui attaque les oliviers et sur les moyens de les en garantir.

C. 251. (Volume.) — Petit in-4°, 158 feuillets, papier, imprimé.

1772. — Édits, déclarations du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier : — ordonnant la destruction d'une palière construite sur les bords de la Durance par la commune de Barbantane; — prescrivant la vente des moulins et tours de la manufacture d'étoffes de soie de Lavaur; — concernant les dégradations du pont de Beaucaire ; — réglant la forme en laquelle doit être fixé l'allivrement des rentes foncières portant lods et ventes, etc.

C. 252. (Volume.) — Petit in-4°, 228 feuillets, papier, imprimé.

1773. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XV, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier : — permettant à la ville de Montpellier de couper le quart de réserve du bois de Valenne; — autorisant les augmentations et diminutions d'allivrement des maisons et terres de la ville d'Annonay; — réglant le transport des grains d'un port du royaume à l'autre; — concernant les archives des communautés de la province.

C. 253. (Volume.) — Petit in-4°, 290 feuillets, papier, imprimé.

1774. — Édits, déclarations, lettres patentes des rois Louis XV et Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier : —concernant la capitation des Suisses et des Genevois ;— établissant la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume ; — prescrivant les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la maladie épizootique des bêtes à cornes. —Consultation de l'Université de médecine de Montpellier sur la maladie épidémique des bêtes à cornes. — Mémoire et journal d'observations sur la meilleure manière de cultiver l'olivier et de le préserver des insectes.

C. 254. (Volume.) — Petit in-4°, 258 feuillets, papier, imprimé.

1775. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier: — concernant le droit de relief et autres droits de mutation sur les terres et biens nobles ; — portant confirmation des privilèges accordés à la province ; — fixant la hauteur des bâtiments à construire aux environs de la place du Peyrou, à Montpellier ; — autorisant le Vivarais à imposer annuellement et pendant la vie du sieur de La Coste la somme de 300 livres pour sa pension viagère ; — réglant la qualité du second député aux États de la province dans les villes qui en envoient deux, etc.

C. 255. (Volume.) — Petit in-4°, 152 feuillets, papier, imprimé.

1777. — Édits, déclarations du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier : — fixant les droits qui doivent être perçus au profit de la province sur le canal de Saint-Pierre, à Toulouse ; — renvoyant devant l'intendant de la province les contestations entre le sieur Coëtlogon et les consuls de la ville de Beaucaire ;—portant règlement sur la formation politique et sur l'administration de la ville de Nîmes. — Mémoire sur un nouveau moyen de multiplier les mûriers blancs et d'en assurer la durée, etc.

C. 256. (Volume.) — Petit in-4°, 209 feuillets, papier, imprimé.

1778. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier : — réglant le lestage et le délestage des vaisseaux; —homologuant un accord passé entre l'évêque et les consuls de la ville de Cette; — défendant d'envoyer paître les bestiaux sur les palus et marais de la baronnie de Lunel ; —réglant les prises faites en mer sur les ennemis de l'État. — Mémoire sur un nouveau moyen d'étouffer les vers à soie dans les cocons ou sans le secours du feu, de la vapeur, de l'eau bouillante.

C. 257. (Volume.) — Petit in-4°, 139 feuillets, papier, imprimé.

1779. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier:— prescrivant la destruction des moulins de la Peyrinade et de Rouzilles établis sur la rivière de Fresnel ;— concernant le port d'armes ;—réunissant le comté de Caraman à la province de Languedoc ; — renouvelant les dispositions des anciens arrêts concernant le glanage. — Procédés divers pour former des pépinières d'oliviers par semis, par rejetons et par boutures.

C. 258. (Volume.) — Petit in-4°, 202 feuillets, papier, imprimé.

1780. — Édits, déclarations du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Toulouse : — accordant aux sieurs Serène, Castillon et Rey tout le terrain de la plage entre la

mer Méditerranée et l'étang de Thau à l'effet d'y établir des salins pour l'étranger; — interdisant la construction de maisons et bâtiments entre le Rhône et le quai de Lavoulte en Vivarais; — portant règlement pour l'administration municipale de la ville de Castelnaudary; — contenant les conditions du bail à ferme du port de Beaucaire et de ses dépendances, etc.

C. 259. (Volume.) — Petit in-4°, 165 feuillets, papier, imprimé.

1782. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier: — autorisant le diocèse d'Uzès à imposer annuellement en faveur du sieur Trinquelagues, ancien syndic de ce diocèse, une pension viagère de 1,000 livres; — nommant le marquis de Villeneuve membre de la commission chargée de la réformation des abus dans l'administration des affaires des communautés de la province; — contenant règlement pour la navigation de la Garonne;—ordonnant la vente des bois qui se trouvent dans l'alignement de la route de Revel à Carcassonne, etc.

C. 260. (Volume.) — Petit in-4°, 174 feuillets, papier, imprimé.

1783. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier: — faisant défense d'empoisonner les eaux des canaux, fossés et rigoles et de les troubler en remuant la vase; — validant les dépenses irrégulières, mais utiles, faites dans le pays de Gévaudan durant la gestion du sieur Lafont, syndic du pays; — concernant l'administration de la ville de Toulouse;—commettant quatre conseillers du Parlement pour se transporter dans les Cévennes, le Vivarais et le Gévaudan et s'enquérir de tous les abus relatifs à l'administration de la justice, etc.

C. 261. (Volume.) — Petit in-4°, 197 feuillets, papier, imprimé.

1784. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes de Montpellier: — portant règlement sur les matériaux à prendre dans les lieux non clos; — maintenant les maire et consuls de Bédarieux dans le droit exclusif de rendre les ordonnances concernant l'inhumation des personnes auxquelles la sépulture ecclésiastique est refusée; — réglant l'administration de la justice dans les juridictions inférieures;—concernant la vente des draps fabriqués en Languedoc à la destination du Levant, etc.

C. 262. (Volume.) — Petit in-4°, 180 feuillets, papier, imprimé.

1785. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi, arrêts du Conseil d'État : — ordonnant que les greniers à sel du haut Vivarais seront désunis des gabelles du Lyonnais pour être réunis à celles du Languedoc; — autorisant l'établissement d'une chaire de chimie docimastique dans la ville de Toulouse; — cassant un arrêt du Parlement de Toulouse et un appointement rendu en la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg en faveur du sieur Ricaudi, prieur et seigneur de Vagnas, contre les consuls de cette communauté; — maintenant les voituriers de la province dans le privilége de transporter les personnes et leurs effets avec exemption de droit de permis, etc.

C. 263. (Volume.) — Petit in-4°, 188 feuillets, papier, imprimé.

1786. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi et de l'intendant de la province, arrêts du Conseil d'État : — déclarant les bacs et passages de Serrières et de Tournon libres pour la traversée du Rhône; — concernant la restauration des arènes de Nîmes;— faisant défense d'enlever des sables et graviers sur les quais de la rivière de l'Hérault depuis Agde jusqu'à la mer; — concernant les alluvions, atterrissements et relais formés sur les bords des rivières navigables, etc.

C. 264. (Volume.) — Petit in-4°, 233 feuillets, papier, imprimé.

1787. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi et de l'intendant de la province, arrêts du Conseil d'État : — établissant deux foires par an à Toulouse; — portant règlement pour l'administration municipale de la ville de Montréal; — faisant nouvelle défense de mener paître les bestiaux, gros et menus, sur les chaussées et talus du canal de l'étang de Capestang et du nouveau canal de Narbonne; — désignant les ponts ouverts à l'entrée des marchandises anglaises, etc.

C. 265. (Volume.) — Petit in-4°, 198 feuillets, papier, imprimé.

1788. — Édits, déclarations, lettres patentes du roi Louis XVI, ordonnances des commissaires du Roi et de l'intendant de la province, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier : — concernant ceux qui ne font pas profession de la religion catholique; — autorisant le Vivarais à imposer annuellement et pendant la vie du sieur Turlot, inspecteur des tra-

vaux publics dudit pays, la somme de 600 livres pour sa pension de retraite; — interdisant au Parlement de Toulouse et à tous autres juges de la province de connaître de tout ce qui a rapport à l'inventaire des papiers et archives des communautés; — concernant la convocation des États Généraux du royaume, etc.

C. 265 *bis* (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1503-1786. — Édits, déclarations, lettres patentes des rois Louis XII, François Ier, Henri II, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI :— relatifs aux élections des receveurs des diocèses;—à divers impôts;—à la culture des biens abandonnés;—à la création et à la suppression de différentes charges; — aux dettes de la province; — défendant la vente des livres non approuvés; —fixant le prix du sel; — portant suppression des édits et des arrêts du Conseil contraires aux libertés de la province; — contenant les règlements pour l'administration des villes et communautés et ceux des États Généraux et assiettes des 22 diocèses du Languedoc, etc.

C. 266. (Volume.) — Petit in-4°, 110 pages, papier, imprimé.

IVe siècle-1784. — Nobilité ou roture des fonds de terre en Languedoc.—Extraits de diverses lois romaines, visigothes et françaises concernant les tributs ou impôts auxquels les fonds de terre ont toujours été assujettis en Languedoc.—Testament de Raymond VII, comte de Toulouse. — Lettres des rois Jean, Charles V et Charles VIII, déclarations des rois François Ier et Louis XIV, concernant le payement des tailles en Languedoc, par tous les contribuables privilégiés ou non.—Déclarations des rois Louis XIV et Louis XV, concernant la nobilité des biens et la cotisation à la taille des biens présumés nobles. — Délibérations des États Généraux du Languedoc contenant leurs avis et les maximes concertés par leurs commissaires sur la nobilité des fonds.

C. 267. (Volume.) — Petit in-folio, 190 pages, papier, imprimé.

1555-1651. — Arrêts du Conseil d'État portant cassation de divers arrêts de Parlement, relatifs aux délibérations des États Généraux de Languedoc et des assemblées d'assiette de cette province : —évoquant les contestations entre les États de Languedoc, la Cour des Comptes de Montpellier et le Parlement de Toulouse, sur le fait des malversations commises dans la levée des impôts; — confirmant les précédents arrêts du Conseil rendus à ce sujet; — ordonnant l'élargissement de Moynet, Pelissery, Larcher, syndics des diocèses de Toulouse, Alby et Mirepoix; — cassant les procédures faites d'autorité du Parlement de Toulouse contre l'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Alby, etc.

C. 268. (Volume.) — In-4°, 112 pages, papier, imprimé.

1663-1664. — Arrêts du Conseil d'État rendus en faveur des catholiques contre ceux de la religion prétendue réformée: — prescrivant que les jeunes gens de 14 ans et les filles de 12 qui abjureront la religion réformée seront nourris et entretenus par leurs père et mère comme avant leur abjuration, si mieux n'aiment ces derniers leur payer une pension; — accordant la préséance aux officiers catholiques et déclarant qu'ils pourront seuls porter la parole au nom des compagnies, à l'exclusion de ceux de la religion prétendue réformée; — défendant de tester en faveur des consistoires; — autorisant l'établissement des Jésuites à Castres et à Nîmes; — défendant aux ministres protestants de porter, ailleurs que dans les temples, robes et soutanes à manches et de paraître en habits longs; — prescrivant le baptême catholique pour les enfants issus de pères catholiques et de mères protestantes; — ordonnant aux habitants de Privas faisant profession de la religion prétendue réformée de sortir incessamment de ladite ville et de sa taillabilité.

C. 269. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 114 pièces, papier.

1607-1760. — Arrêts du Conseil d'État concernant : — le recouvrement des tailles; — le droit de petit blanc; — la suppression de la garnison de Villeneuve-de-Berg; — les priviléges des États de Languedoc; — les — règlements des synodes; — les arts et métiers; — faisant défense de défricher aucune espèce de bois et d'y mettre le feu; — réglant les préséances entre les maires, consuls et officiers royaux; — prescrivant la distribution gratuite de 932,136 prises de remèdes aux habitants pauvres des campagnes;—établissant l'imprimerie de Bourg-Saint-Andéol sur la tête du sieur Pierre Guillet, etc.

C. 270. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 115 pièces, papier.

1770-1789. — Arrêts du Conseil d'État : — relatifs à l'administration des corps de troupes; — autorisant des emprunts; — réglant la perception des droits seigneuriaux sur les terres domaniales; — concernant les domaines engagés; — accordant des remises d'impôts aux communautés; — supprimant l'imprimerie de Jean-Charles Guiremand à Bourg-Saint-Andéol, etc.

C. 270 *bis*. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1481-1791. — Édits, déclarations, lettres patentes, ordonnances des rois de France Louis XI, Louis XII

François Ier, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, relatifs au Vivarais :— autorisant diverses impositions et accordant des remises d'impôts; — prescrivant la recherche des biens taillables; —portant que le pays fournira 200 pionniers pour accélérer les travaux des fortifications de Lyon; — déchargeant la ville de Tournon des deniers extraordinaires imposés en Vivarais pour la subsistance des troupes; — ordonnant de faire imposer en Vivarais 4,000 livres en faveur de M. de Montgros, qui les avait avancées pour la levée des soldats destinés à la garde des lieux et forts de Saint-Agrève et de Vernoux; — prescrivant la démolition du château et des fortifications du Pouzin; — créant une Sénéchaussée à Annonay et une autre à Villeneuve-de-Berg, etc.

C. 271. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 90 pièces, papier.

1284-1742. — Arrêts du Conseil d'État et du Parlement de Toulouse se rapportant aux limites du Vivarais avec le Dauphiné. — Fondation de Villeneuve-de-Berg, en partage avec le roi de France Philippe le Hardi et Foulques, abbé de Mazan, et confirmation des priviléges de cette cité par plusieurs autres rois de France. — Mémoire des consuls de Viviers pour prouver que, leur ville étant la capitale du Vivarais, la recette doit y être faite. — Procédure relative au procès du Vivarais avec Le Vélay au sujet des impôts perçus dans les villes closes.

C. 272. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 116 pièces, papier.

1456-1702. — Droits, priviléges et franchises du Languedoc et du Vivarais. — Vidimus des articles et doléances des États de Languedoc, présentés au roi de France, François Ier, pour demander le maintien des libertés, droits et franchises de la province. — Copie de l'inventaire des priviléges du Languedoc. — Arrêts du Conseil d'État, de la Cour des aides de Montpellier et du Parlement de Toulouse, relatifs aux mêmes priviléges. — Actes des communes du Vivarais qui ont racheté l'office des trésoriers consulaires. — Le pays de Vivarais s'exonère du droit de l'armorial moyennant le payement d'une somme de 11,000 livres.

C. 273. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 32 pièces, papier.

1496-1788. — Droits et priviléges des présidents, commissaires du Roi et membres des États particuliers du Vivarais. — Mémoires des barons annuels des États de Languedoc et des barons de tour du Vivarais, au sujet des prétentions de ces derniers d'être députés à la Cour pour présenter le cahier des doléances. — Extraits de l'*Histoire du Languedoc*, par dom Vaissette, se rapportant aux prérogatives des barons de tour du Vivarais et du Gévaudan. — Ordonnance du duc de Joyeuse, qui autorise M. de Lamotte à nommer le président des États du Vivarais. — Mémoires, consultations, délibérations relatifs au procès du Vivarais contre M. de Rochepierre se prétendant syndic perpétuel dudit pays.

C. 274. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1615-1755. — Inventaire de production et autres pièces du procès entre les barons de tour du Vivarais et les consuls de Viviers qui voulaient entrer chaque année aux États Généraux de Languedoc. — Procès entre les barons de tour du Vivarais et l'évêque de Viviers, qui prétendait avoir le droit de préséance et de présidence aux États particuliers du pays; — arrêt du Conseil d'État qui déboute l'évêque de Viviers de ses prétentions. — Ordonnances des commissaires du Roi aux États défendant de tenir les assemblées d'assiette du Vivarais dans les châteaux, ou autres maisons des barons de tour.

C. 275. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 89 pièces, papier.

1642-1789. —Requêtes, mémoires et arrêt du Conseil d'État, relatifs au procès du Vivarais contre M. de Vogué qui, en sa qualité de bailli, prétendait assister à toutes les assemblées générales et particulières dudit pays. — Copies des délibérations des États particuliers du Vivarais sur l'entrée aux assemblées, refusée au sieur Chabert. — Mémoires des sieurs Chalamon, consul de Viviers, et Laprade, député à l'assiette par la commune de Montlor. — Arrêt du Conseil d'État prescrivant de faire des recherches sur la convocation des États Généraux de France, etc.

C. 276. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1577-1669. — Lettres et ordonnances de convocation des États Généraux de Languedoc et des États particuliers du Vivarais. — Provisions et procurations données aux barons de tour. — Lettres du roi de France Henri III adressées aux consuls de Tournon et de Viviers, relatives à la convocation des États Généraux de la province et à la tenue des assiettes. — Procurations du duc de Joyeuse, de M. de Leyris, de madame Dupeloux, de M. Lavernède et autres en faveur de MM. Lamotte, Deschamps, de Chalendar, de Brion, de Rochepierre, etc., pour assister aux assemblées des États du Languedoc.

C. 277. (Cahier.) — In-folio, 561 feuillets, papier.

1500-1572. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : —accordant au Roi dif-

férentes sommes à titre de don, aide et octroi; — le priant de ne nommer aucun prêtre étranger aux églises vacantes, parce qu'ils prêchent d'une manière inintelligible; — demandant que les capitouls des villes et des communautés puissent s'assembler sans appeler à leurs conseils les officiers du Roi; — proposant de confisquer les biens des sectateurs des nouvelles opinions religieuses et d'attribuer le prix de leur vente partie à la construction et à la réparation des églises, partie à l'entretien de la force armée du pays, etc.

C. 278. (Cahiers.) — In-folio, 345 feuillets, papier.

1574-1591. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : —exposant que, par suite des charges et foules occasionnées par les gens de guerre, beaucoup de localités ont été désertées par leurs habitants; — priant Messieurs de la Cour des Aides de Montpellier de donner un bon expédient pour la levée des tailles dont personne ne veut se charger dans les diocèses d'Alet et de Limoux; — rappelant au roi Henri IV, au nom du clergé, la promesse faite à son avénement à la couronne de se faire catholique; — imposant 3,000 écus pour les réparations de la citadelle du Saint-Esprit et d'autres places, etc.

C. 279. (Cahiers.) — In-folio, 460 feuillets, papier.

1592-1599. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — accordant 1,000 écus aux habitants d'Aigues-Mortes pour tenir ouvert le canal qui conduit à la mer;—prescrivant de porter au rôle la somme de 25 écus pour faire escorter les officiers du pays, les députés devant se faire escorter, si bon leur semble, aux dépens de leurs diocèses; — priant le Roi de conserver le gouvernement de la province au connétable de Montmorency et la lieutenance générale, en son absence, au duc de Ventadour; — demandant la stricte observation de l'édit concernant la défense de porter des armes à feu; — donnant connaissance d'un arrêt du Conseil privé du Roi, relatif à la construction d'un port au cap de Cette, avec le concours de la province de Languedoc, etc.

C. 280. (Cahiers.) — In-folio, 524 feuillets, papier.

1600-1608. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — prescrivant au sieur Lamotte, syndic de la Sénéchaussée de Beaucaire, d'établir son domicile à Nîmes ou à Montpellier, pour expédier plus promptement les affaires;—allouant 1,000 écus à l'évêque de Lodève et 500 écus aux autres députés à la Cour, en sus de ce qu'ils avaient déjà reçu, pour avoir séjourné six mois à Paris, à Lyon, à Chambéry et autres lieux où se trouvait le Roi; — déclarant que la ville d'Alais continuera de jouir des libertés et franchises qui lui ont été accordées pour ses foires; — portant refus des États de contribuer aux réparations des dommages causés par le Rhône à la ville d'Aramon, etc.

C. 281. (Cahiers.) — In-folio, 591 feuillets, papier.

1610-1617. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — exposant les plaintes faites par les députés de plusieurs diocèses relativement au droit de 15 sous perçu par les consuls de Beaucaire sur chaque charretée de marchandise non vendue, à la foire de la Magdelaine; — accordant 600 livres aux religieux du couvent de l'Observance de Castres pour les aider à relever leur église; — faisant remise au sieur Calvet, receveur des tailles du Gévaudan, de 2,884 livres pour l'indemniser du vol d'une plus forte somme commis à son préjudice; — donnant des détails sur la première entrée aux États du duc de Montmorency, Henri II, amiral de France et gouverneur du Languedoc, en remplacement de son père, le connétable; — reproduisant les lettres adressées par le roi Louis XIII au duc de Montmorency, relatives à l'arrestation et à la mort du maréchal d'Ancre, etc.

C. 282. (Cahiers.) — In-folio, 733 feuillets, papier.

1618-1626. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — admettant le sieur de La Mamye fils à la survivance de son père en qualité de syndic général de la province; — prescrivant l'exécution des règlements des assemblées d'assiette, afin que les juges-mages et les juges ordinaires ne puissent assister à ces assemblées qu'en l'absence des sénéchaux et des viguiers; — demandant que le diocèse de Viviers soit déchargé des impôts dont la ville de Privas avait été exonérée pendant les années 1629 à 1637; — accordant la somme de 50,000 livres au prince de Condé en témoignage de satisfaction, etc.

C. 283. (Cahiers.) — In-folio, 450 feuillets, papier.

1627-1640. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — refusant de payer au sieur Moreton, commandant ci-devant la citadelle de Montagnac, ce qu'il réclamait pour les prétendues réparations faites à cette place; — donnant des détails sur la séance d'ouverture des États de 1632, à laquelle assistait le roi Louis XIII; — reproduisant le discours de Sa Majesté, de

même que ceux du garde des sceaux et de l'archevêque de Narbonne; — contenant une protestation contre la nouvelle taxe de 200 livres imposée à chaque notaire de la province; — reproduisant le discours prononcé par le prince de Condé aux États Généraux de 1640, etc.

C. 284. (Cahiers.) — In-folio, 540 feuillets, papier.

1641-1649. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc, faisant défense aux commissaires du Roi de prendre rang et séance aux assemblées d'assiette, si ce n'est lorsqu'ils y seront appelés pour rendre leurs comptes; — donnant connaissance des lettres patentes qui rétablissent M. Calvisson dans le titre de baron des États Généraux; — chargeant une commission de faire un recueil des anciens privilèges du pays; — demandant la suppression de l'édit du mois d'octobre 1646 qui crée 75 offices nouveaux à la Cour des aides de Carcassonne et à la Chambre des Comptes de Montpellier; — contenant le discours de M. le comte Du Roure à l'ouverture des États Généraux de 1649, etc.

C. 285. (Cahiers.) — In-folio, 452 feuillets, papier.

1650-1657. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — prescrivant la célébration d'une messe du Saint-Esprit, suivie d'un *Te Deum*, dans la grande église de Pézenas, à l'occasion de la victoire remportée sur le vicomte de Turenne par le maréchal Duplessis-Praslin; — exposant que les habitants catholiques de Florensac s'opposent à ce que ceux de la religion prétendue réformée établissent un prêche dans ladite ville; — s'opposant fortement à l'exécution de la déclaration du Roi concernant le dessèchement des marais comme préjudiciable à toute la province; — contenant le discours du prince de Conti à l'ouverture des États de 1655 et celui de M. de Bezons, intendant de la province, etc.

C. 286. (Cahiers.) — In-folio, 666 feuillets, papier.

1656-1659. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — nommant une députation pour porter plainte contre M. le comte de Bérule au sujet des désordres commis par les gens de guerre dans les diocèses de Narbonne et de Saint-Papoul; — reproduisant une lettre du roi Louis XIII et une autre du cardinal Mazarini, adressées aux États de la province, relatives au logement des troupes; — déclarant que les frais de justice pour le fait des duels ne sont votés que pour l'année 1659; — énumérant les conditions auxquelles les États accordent le don gratuit de 3,000,000 à Sa Majesté, etc.

C. 287. (Cahiers.) — In-folio, 485 feuillets, papier.

1661-1663. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — autorisant le diocèse de Lodève à s'imposer annuellement 200 livres pour payer un messager à pied faisant deux fois par semaine le voyage de Lodève à Montpellier, pour apporter les lettres et paquets venant de la route de Paris; — prescrivant de poursuivre, partout où besoin sera, les habitants de Grisac qui refusent de payer les impôts; — autorisant le diocèse de Mende à s'imposer 300 livres pour aider à réparer l'église de Marvejols, démolie dans la crainte qu'elle ne servît de forteresse à ceux de la religion prétendue réformée; — accordant au sieur Boissy la charge d'avocat de la province, en remplacement du précédent titulaire, décédé.

C. 288. (Cahiers.) — In-folio, 637 feuillets, papier.

1664-1669. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — contenant le récit des honneurs funèbres rendus par les États à la défunte reine-mère, Anne d'Autriche; — autorisant un impôt dans le diocèse de Lodève pour la reconstruction de la maison épiscopale détruite pendant les troubles religieux; — rendant compte de la réclamation des habitants catholiques de la ville de Privas qui exposent que, cette ville ayant été prise et confisquée par le roi Louis XIII, en 1629, les maisons et le château qui sont dans ses murailles doivent être exemptés de tout impôt; — autorisant les recteurs de l'hôpital de la Charité de Montpellier à vendre dans la province et au dehors le vieux linge, propre à fabriquer le papier, nonobstant toutes défenses à cet égard, etc.

C. 289. (Cahiers.) — In-folio, 485 feuillets, papier.

1670-1674. — Copies certifiées des délibérations des États Généraux de Languedoc : — contenant la demande faite par le comte Du Roure d'être admis aux États en qualité de baron de Vauvert, par suite d'un échange de sa terre de Chaussy, en Vivarais, contre la baronnie de Vauvert; — réclamant pour les habitants de la province la faculté de pêcher gratuitement, conformément aux dispositions de plusieurs lettres patentes; — demandant la réformation des abus qui se sont introduits dans les bureaux des dépêches. — Rapport du sieur Caumel, capitoul de Toulouse, sur les privilèges de cette ville, demandant qu'elle soit exemptée du droit de franc-fief, etc.

C. 290. (Cahiers.) — In-folio, 745 feuillets, papier.

1675-1682 — Copies des délibérations des États

Généraux de Languedoc : — nommant une commission pour visiter M. de Villeneuve, gravement indisposé ; — faisant connaître la décision du Roi au sujet de la contestation survenue entre le cardinal de Bonsy et quelques prélats à l'occasion du tapis et des carreaux placés devant le cardinal, à la messe des États ; — ordonnant l'enregistrement des provisions de la charge de lieutenant général, en Languedoc, accordées au marquis de Montanegues, en remplacement de feu le marquis de Montpezat ; — demandant que la province puisse, comme elle l'a fait de tout temps, établir des messagers. — Copie de la lettre du roi Louis XIV au président des États, demandant 400,000 livres pour aider à terminer les travaux du canal de communication des deux mers, etc.

C 291. (Cahiers.) — In-folio, 684 feuillets, papier.

1682-1689. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc : — décrivant le cérémonial du service et de l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, reine de France, dans l'église de Notre-Dame-des-Tables à Montpellier; — contenant la transcription de la lettre du roi Louis XIV aux États pour les remercier de leur projet de lui élever une statue ; — refusant d'accorder une gratification à la commune d'Aramon qui avait dépensé 4,000 livres pour faire enlever plus de 17,000 quintaux de sauterelles qui avaient ravagé son territoire ; — imposant 2,000 livres pour terminer les réparations de la Maison-Carrée de Nîmes ; — accordant au Roi le crédit de la province pour emprunter 1,000,000 de livres, etc.

C. 292. (Cahiers.) — In-folio, 446 feuillets, papier.

1690-1693. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc : — rendant compte de l'accueil favorable fait par le Roi à la demande des États, de pouvoir établir des rentes viagères au nom de la province ; — annonçant la conclusion d'un arrangement avec le comte d'Harcourt, héritier de la comtesse d'Ornano, pour les dépenses faites par le maréchal d'Ornano à la citadelle du Saint-Esprit ; — donnant connaissance de l'arrêt du Conseil qui déclare que la communauté de Mauriac est du mandement de Polignac et appartient au Languedoc et non pas à l'Auvergne ; — contenant les considérations à soumettre au Roi pour le déterminer à faire construire des casernes et des écuries destinées à loger les troupes dans les lieux d'étape, etc.

C. 293. (Cahiers.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1694-1696. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc : — nommant des commissaires pour vérifier la situation de la fabrique de draps de Villeneuve-lès-Clermont, après le décès du directeur, le sieur Barthe, de Limoux ; — constatant qu'une restitution de 500 livres a été faite à la province par une personne inconnue ; — rendant compte des services funèbres célébrés pour les sieurs Beauvoir, envoyé de Barjac, et Danty, maire de Carcassonne ; — décidant qu'il sera offert au Roi 90,000 livres pour affranchir le Languedoc du droit sur les fontaines. — Les États désavouent l'ouvrage du sieur Gravirol, qui leur a été dédié, et qui a pour titre : *Notice historique des 22 villes chefs des diocèses de la province de Languedoc*, etc.

C. 294. (Cahiers.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1697-1701. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc : — portant qu'un *Te Deum* sera chanté à l'occasion de la conclusion de la paix (1698) ; — contenant une instruction sur la capitation ; — agréant le sieur Voigny pour remplacer son père comme procureur de la province à la Cour des aides de Montpellier ; — nommant des commissaires pour aviser aux moyens de rétablir le commerce ; — accordant 500 livres au sieur Martin de Nîmes, autorisé à établir deux manufactures pour la préparation de la garance du pays ; — contenant un rapport qui constate que, la récolte des vers à soie ayant manqué pendant les trois dernières années du XVIIe siècle, dans la province, les États ont fait acheter des graines en Espagne et en Italie pour être distribuées à moitié prix, etc.

C. 295. (Cahiers.) — In-folio, 658 feuillets, papier.

1702-1707. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc : — allouant au sieur Mazeline, sculpteur à Paris, la somme de 550 livres par an pour le dépôt de la statue équestre du roi Louis XIV qu'il a faite pour la province ; — contenant transcription d'une lettre de M. Chamillart qui annonce que, le duc de Berwick se trouvant au siége de Nice (1706), le Roi désire qu'il jouisse de sa gratification comme s'il présidait les États, savoir : 12,000 livres pour lui et 8,000 livres pour madame ; — constatant les oppositions faites par la marquise d'Hautefort et par mademoiselle de Saint-Luc au payement des sommes dues à l'abbé de Pompadour ; — reproduisant une lettre du roi Louis XIV au duc de Roquelaure pour remercier les États de lui avoir accordé les sommes qu'il leur avait demandées, etc.

C. 296. (Cahiers.) — In-folio, 768 feuillets, papier.

1708-1715. — Copies des délibérations des États

Généraux de Languedoc : — accordant au sieur Roussel de Saint-Chinian trois livres pour chaque pièce de drap qu'il fera fabriquer dans le diocèse de Saint-Pons et six livres par pièce dans le cas où il en ferait fabriquer 600 pièces par an ; — annonçant, d'après la lettre de M. Desmarets, que, d'après le désir du Roi, tous les contrats des manufactures royales qui expirent en janvier 1710 seront renouvelés aux mêmes clauses et conditions que par le passé ; nommant le sieur Joseph Bonnier, trésorier de la province; — accordant au marquis de Chaillebois, lieutenant général en Languedoc, 30,000 livres et 4,000 livres à madame la marquise ; — rendant compte de la cérémonie funèbre qui eut lieu à l'église de Notre-Dame-des-Tables, à Montpellier, à l'occasion de la mort du roi Louis XIV, etc.

C. 297. (Cahiers.) — In-folio, 402 feuillets, papier.

1716-1720. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc: — rendant compte du traité passé avec le sieur Desjardins pour faire transporter de Paris au Havre, moyennant 6,500 livres, la statue du roi Louis XIV, destinée à être placée sur la place du Peyrou, à Montpellier; — accordant au collége des Jésuites de la même ville 1,500 livres à l'occasion de la béatification du père Jean-François Régis ; — accordant 2,500 livres de gratification au sieur Labeille, ingénieur, pour avoir fait placer sur son piédestal la statue du roi Louis XIV; — autorisant l'armement de deux barques, aux frais de la province, pour la garde des côtes et pour protéger le commerce contre les corsaires, etc.

C. 298. (Cahiers.) — In-folio, 475 feuillets, papier.

1721-1727. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc : — demandant que des mesures soient prises au sujet des provenances de Toulon où règne la contagion; — contenant copie du mémoire adressé aux États par les religieux Bénédictins, chargés d'écrire l'histoire du Languedoc ;—exposant la protestation du baron de Mirepoix qui entend assister aux assemblées des États à l'exclusion du vicomte de Polignac; — acceptant la démission du sieur Dodars, syndic général, et nommant à sa place le sieur Favier, avocat au Parlement et capitoul de Toulouse; — autorisant les États du Vivarais à racheter du sieur de Vinsobre, moyennant 40,000 livres et 2,000 livres de pension viagère, la charge de syndic perpétuel et de rendre cette charge élective à l'avenir, etc.

C. 299. (Cahiers.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1728-1732. —Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc: — imposant 9,070 livres pour solder ce qui est dû aux entrepreneurs des pépinières de mûriers; — approuvant les conditions arrêtées avec le sieur Jacques Vincent, imprimeur à Paris, pour l'impression de l'*Histoire du Languedoc ;* — réduisant de moitié les gratifications accordées par le passé aux fabricants de draps ;—décidant que les États appuieront auprès du Pape la demande formée par les Jésuites de la canonisation du père François Jalès et du frère Guilhaume, deux de leurs membres, massacrés à Aubenas par les huguenots, vers la fin du XVI[e] siècle ; —accordant une subvention de 1,500 livres au sieur Olivier pour la construction d'une fabrique de porcelaine à Montpellier, etc.

C. 300. (Cahiers.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1733-1736. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc, accordant au sieur Bouvier une médaille d'or de 300 livres, pour la construction d'une machine employée à dessabler le port de Cette ;— allouant la somme de 10,000 livres pour continuer la publication de l'*Histoire du Languedoc ;* — chargeant les députés à la Cour de solliciter un titre de noblesse pour le sieur Pailloux, fils unique, dont le père, décédé, était désigné pour être capitoul de Toulouse et serait ainsi devenu noble ; — autorisant le diocèse d'Alais à s'imposer 1,200 livres par an pour payer six professeurs du collége de la ville d'Alais, à raison de 200 livres chacun ; — déclarant que les obsèques de M. Manse, maire de Montpellier, décédé en décembre 1737, auront lieu aux frais des États et que 200 messes seront dites pour le repos de son âme, etc.

C. 301. (Cahiers.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1737-1740. — Copies des délibérations des États Généraux de Languedoc: — accordant au sieur Tricou une somme de 3,000 livres pour se rendre à Constantinople et y organiser une maison de commerce de laines ;— prescrivant le remboursement aux consuls de Privas de 116 livres pour fourniture de l'étape à trois compagnies du régiment de Bourbon ; — contenant un règlement sur la diminution des valeurs en espèces ; — ordonnant l'enregistrement des lettres patentes qui révoquent celles accordées en 1719 au marquis de Choisinet, et concèdent le titre de baronnie de tour du Vivarais à la terre de Tournon, appartenant au prince de Rohan-Soubise ; — accordant au sieur de Saint-Laurent, ancien capitaine du régiment de Piémont, une bague de 100 louis pour les services rendus à la province, notamment pour avoir contribué à faire habiller l'infanterie française avec les étoffes fabriquées dans le Languedoc, etc.

C. 302. (Cahiers.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1741-1744. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : statuant sur le différend relatif à la préséance survenu entre les barons du Vivarais qui ne sont pas de tour et les commissaires du Roi ; — déclarant que le baptême de la fille du duc de Richelieu (Armand-Duplessis) aura lieu aux frais des États ; — contenant des observations sur les épidémies qui sévissent dans les localités voisines des étangs et des côtes de la mer, et sur les moyens de s'en garantir ; — déboutant le sieur Chalvet, sénéchal de Toulouse, de sa prétention d'entrer à l'assiette du diocèse ; — autorisant le diocèse de Montpellier à s'imposer 2,500 livres pour la construction de l'hôpital de cette ville, etc.

C. 303. (Cahiers.) — In-folio, 423 feuillets, papier.

1744-1748. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : constatant la suppression du privilége accordé à une compagnie de cultiver le riz en Dauphiné ;—allouant au sieur Cabanis, d'Alais, des gratifications pendant douze ans pour l'introduction perfectionnée des filatures de soie dans les villes de Castres et de Lavaur ;— approuvant la délibération de la Sénéchaussée de Toulouse qui accorde au sieur Joseph-Henri de La Fage la charge de syndic général, précédemment occupée par son père ; — accordant 12,000 livres à la ville de Nîmes pour ses fontaines ; — allouant les sommes nécessaires pour la confection des cartes des diocèses de la province, etc.

C. 304. (Cahiers.) — In-folio, 602 feuillets, papier.

1752-1756. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : établissant la filiation de six générations d'Antoine-Apollinaire de Chabrillant, envoyé du prince de Conti, en sa qualité de comte d'Alais ; — rendant compte du service funèbre célébré pour le repos de l'âme de Monseigneur de Crillon, archevêque de Narbonne ; — accordant 2,000 livres au sieur Bousquet pour sa fabrication de velours et d'étoffes façonnées et fleuries, dans la ville de Nîmes ; — chargeant des députés à la cour de renouveler la demande d'exemption du vingtième des bêtes à laine, etc.

C. 305. (Registre.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1757-1758. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : accordant, à titre de gratification, 60,000 livres au comte d'Eu, gouverneur de la province, et 12,000 à M. de Thomond, commandant en chef ; — allouant au sieur Servant, entrepreneur d'une manufacture de soie au Puy, une somme de 20,000 livres ; — autorisant le diocèse de Carcassonne à s'imposer 3,000 livres pour faire des essais du combustible de charbon de pierre, notamment dans les ateliers de teinture ; — chargeant dom Bourette de terminer le supplément à l'histoire du Languedoc, après la mort de dom Vaissette ; — accordant aux sieurs Bufel, de Chomérac, et Dejoux, de Privas, 25 sous par livre de soie, de 22 deniers, préparée en organsin à l'instar des soies de Piémont, etc.

C. 306. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1759-1760. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : supprimant, comme inutiles, les gratifications accordées, antérieurement à 1757, pour la fabrication des draps ; — rendant compte de la cérémonie qui eut lieu à l'occasion du baptême de la fille du maréchal de Thomond ; — ordonnant le dépôt dans leurs archives de l'ouvrage du marquis de Mirabeau, *sur l'utilité des Etats provinciaux*, ainsi que de la lettre qu'il a écrite au président et qui sera transcrite sur le registre des délibérations.

C. 307. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1759-1760. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : contenant les remontrances des États au roi Louis XV après l'acceptation de l'édit relatif à l'établissement d'une subvention générale ; — refusant d'approuver la délibération des États du Vivarais qui avait accordé à la ville d'Annonay, où s'était tenue l'assiette, une somme de 2,000 livres de gratification, avec défense expresse de prendre de pareilles délibérations à l'avenir ; — accordant au sieur Deydier, d'Aubenas, 7,000 livres pour 55 quintaux de soies préparées en organsin dans sa manufacture royale ; — chargeant les députés à la cour de solliciter l'exemption des droits d'entrée sur la soude, etc.

C. 308. (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, papier.

1760-1761. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : ordonnant que les obsèques de M. de Saint-Laurent, maire de Mende et membre de l'assemblée, auront lieu aux frais des États ; — renvoyant les communes d'Annonay, Privas et Tournon à se pourvoir devant l'assemblée d'assiette du Vivarais au sujet de la surtaxe du vingtième des maisons dont elles se plaignent ; — accordant 4,000 livres à Simon-Pierre Mége, de Privas, pour la soie qu'il a fait filer et ouvrer au titre de 22 deniers, et 3,000 livres aux sieurs Sahuc et Poral pour leur manufacture de mousselines établie au Puy, etc.

C. 309. (Registre.) — In-folio, 237 feuillets, papier.

1761. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : chargeant les inspecteurs des chemins d'apporter la plus grande attention pour faire exécuter les baux d'entretien et notamment le comblement des ornières; — faisant connaître la triste situation des communautés situées sur les bords des étangs, où, suivant les attestations des curés, il est mort depuis dix ans la moitié des habitants; — décidant, sur les représentations de M. de Sainte-Croix, officier de marine, que le vaisseau que les États avaient le projet d'offrir au Roi serait de 80 canons au lieu de 74, ainsi que cela avait été précédemment convenu; — sollicitant la libre exportation des grains dans toutes les provinces et à l'étranger, etc.

C. 310 (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1762. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : prescrivant l'exécution de la route d'Auvergne dans la partie comprise entre La Chavade et Saint-Martin-de-Mayres;—accordant au sieur Pascal, de Narbonne, diverses gratifications pour l'ouvraison de ses soies et la fabrication de ses velours et autres étoffes; — imposant 3,000 livres pour encourager l'établissement de bougies récemment fondé à Alby par un fabricant du Mans; — rendant compte d'un mémoire sur l'agriculture du sieur Berdoulat, ancien capitoul de Toulouse, etc.

C. 311. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

1764. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : autorisant l'imposition d'une somme de 800 livres, votée par les États particuliers du Vivarais, pour une pension viagère en faveur de M. de Rochemure; — chargeant les syndics généraux d'envoyer dans tous les diocèses de la province le mémoire de M. le vicomte de Polignac sur le projet d'y répandre une certaine quantité de beaux étalons de toutes les espèces; — demandant des renseignements sur le mémoire de M. de Vaucanson pour l'établissement de fabriques à soie semblables à celle d'Aubenas; — portant qu'un des plus forts taillables remplacera aux États les maires, leurs lieutenants ou premiers consuls, quand ceux-ci ne pourront pas s'y rendre, etc.

C. 312. (Registre.) — In folio, 234 feuillets, papier.

1765. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : accordant 2,000 livres à celui ou à ceux qui détruiront la bête féroce du Gévaudan; — faisant un fonds de 2,000 livres pour l'essai d'une éducation de vers à soie en plein air, conformément aux indications du sieur de La Marteloy, chargé de surveiller cette éducation; — faisant connaître et acceptant les conditions de M. de Vaucanson pour multiplier des moulins à soie perfectionnés;—allouant au sieur Kolker, inspecteur général des manufactures, 6,000 livres pour ses frais de voyage et d'inspection dans la province, etc.

C. 313. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1765-1766. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : autorisant le Vivarais à faire l'acquisition d'un nouveau local pour déposer ses archives; — rendant compte de l'expérience faite par le sieur de La Marteloy d'une éducation de vers à soie en plein air; — décidant que le mémoire de M. Kolker, sur la manière de multiplier les troupeaux et les pâturages, sera envoyé dans les diocèses et communiqué aux principaux cultivateurs; — autorisant la mise en adjudication des travaux d'embellissement de la place du Peyrou, à Montpellier, etc.

C. 314. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1766-1767. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : rendant compte du résultat de l'introduction dans la province des taureaux et béliers étrangers; — accordant au sieur Colson, de Mende, 4,000 livres pour les perfectionnements apportés dans la fabrication des étoffes de laine, et celle de 400 livres au sieur Gentil, de Saint-Ambroix, pour son imitation des cartons anglais; — faisant connaître les progrès de la filature anglaise, en Gévaudan, sous la direction de mademoiselle Oflanegan; — signalant les désordres qui règnent dans le Vivarais par suite de l'impunité des crimes qui s'y commettent et les moyens d'y remédier, etc.

C. 315. (Registre) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1767-1768. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : déclarant que les barons ayant entrée aux États justifieront de leur noblesse, du côté paternel, en remontant jusqu'à l'année 1400; — accordant à M. de Saint-Sauveur une indemnité de 3,000 livres pour l'introduction en Languedoc de béliers flamands;—allouant 4,000 livres au sieur Auresche pour l'établissement de sa fabrique d'étoffes de drap à Viviers; — approuvant ce qui a été fait par les commissaires des travaux publics au sujet des ouvrages de la place du Peyrou, à Montpellier, etc.

C. 316. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1769-1770. — Copies des délibérations des États

Généraux du Languedoc : contenant le rapport de ce qui s'est passé au sujet des limites du Languedoc et de la Guyenne ; — chargeant les syndics généraux de faire des recherches exactes sur les motifs qui ont provoqué l'édit de 1663, qui réunit le comté de Caraman à la Guyenne ; — ordonnant que les moulins du sieur Vaucanson, perfectionnés par les sieurs Bourceret et Bufel, seront placés dans la fabrique d'Aubenas et comparés avec ceux qui s'y trouvent ; — renvoyant à la Société royale de Montpellier le mémoire du sieur Fumey, horloger au Puy, concernant une horloge de son invention, etc.

C. 317. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1770-1771. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : désignant l'évêque de Mirepoix, le baron de Merinville, les sieurs Perrier, capitouls de Toulouse, Querelles, député de Clermont, et Montferrier, syndic général, pour présenter au Roi le cahier des doléances ; — rejetant la demande de la commune de Joyeuse, en Vivarais, tendant à obtenir l'établissement d'une subvention ; — nommant le sieur Franc, avocat, à la place de solliciteur des affaires de la province, vacante par le décès du sieur Voigny ; — accordant à M. le vicomte de Puységur, pendant dix ans, 150 livres pour chaque étalon, à condition qu'il se procurera cinq étalons baudets du Poitou, et un étalon cheval d'Espagne, du prix de 12 à 15,000 livres, etc.

C. 318. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1771. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : concernant les mendiants et les vagabonds, — autorisant le Vivarais à imposer 3,000 livres pour continuer et terminer l'inventaire de ses archives ; — prescrivant l'essai d'une nouvelle méthode pour étouffer les chrysalides dans les cocons, sans feu ni vapeur ; — chargeant les syndics généraux de faire connaître, par la publication de mémoires, le moyen de remplacer le bois par le charbon de pierre ; — portant que la demande du Vivarais, relative à l'administration de la justice dans ce pays, sera insérée au cahier des doléances, etc.

C. 319. (Registre.) — In-folio, 464 feuillets, papier.

1772. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : autorisant le diocèse de Viviers à s'imposer 300 livres en faveur des Barnabites de Bourg-Saint-Andéol ; — admettant le marquis de Bernis aux États comme acquéreur du marquis de Crussol de la terre de Castelneau, au diocèse d'Alby ; — autorisant la translation du droit d'entrée à l'assemblée de la baronnie de Mercuer à la terre de Briges appartenant à M. de Malbecq ; — nommant le sieur Fargeon avocat de la province, en remplacement du sieur Astier, décédé ; — constatant la disette du bois ; — permettant au Vivarais d'imposer 800 livres pour continuer les recherches des mines de charbon, etc.

C. 320. (Registre.) — In-folio, 351 feuillets, papier.

1773. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : allouant 20,000 livres pour les réparations à faire au pont d'Aubenas et demandant au Roi une somme de 30,000 livres pour le même objet ; — refusant au Vivarais l'autorisation d'imposer 6,000 livres pour le rétablissement du séminaire de Viviers, détruit par un incendie en 1772, — accordant au sieur Madier, de Tournon, une somme de 3,000 livres pour la reconstruction d'un moulin à foulon sur le Doux, détruit par les inondations ; — portant qu'une somme de 24,000 livres et une pension viagère de 1,200 livres seront payées au sieur Giral pour les travaux de la place du Peyrou, et lui conférant le titre d'architecte de la province, etc.

C. 321. (Registre.) — In-folio, 394 feuillets, papier.

1774-1775. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : rendant compte du service funèbre célébré à l'église Notre-Dame-des-Tables, à Montpellier, pour le repos de l'âme du feu roi Louis XV ; — approuvant l'imposition de 1,700 livres, pendant quatre ans, faite par le Vivarais pour la pension de quatre élèves à l'école vétérinaire de Lyon ; — concernant les moyens à prendre pour remédier à la maladie des bestiaux et en arrêter les progrès ; — faisant les fonds accoutumés de 50,000 livres pour l'extinction de la mendicité et priant le Roi de mettre fin à une dépense si onéreuse et si inutile ; — donnant connaissance du rapport du sieur Gensanne, minéralogiste de la province, etc.

C. 322. (Registre.) — In-folio, 478 feuillets, papier.

1776. — Copies des délibérations des États Généraux du Languedoc : autorisant les assemblées d'assiette des diocèses de la province à fixer elles-mêmes l'augmentation du traitement de leurs syndics, devenu insuffisant depuis le règlement de 1759 ; — accordant au sieur Joubert la survivance de la charge de trésorier du sieur Mazade, son oncle ; — donnant des explications sur la maladie épizootique qui sévit sur les bestiaux ; — accordant au sieur Verny, directeur de la manufacture royale des draps d'Aubenas, 4,000 livres pour l'indemniser d'une partie des pertes que lui causa l'incendie du 3 mars 1775 ; — chargeant le sieur

Gensanne de faire la vérification des différentes mines du Vivarais, etc.

C. 323. (Volume.) — In-folio, 449 pages, papier.

1778. — Copies imprimées des délibérations des États Généraux du Languedoc : accordant 1,000 livres au collége de Sorèze pour la distribution des prix ; — approuvant la proposition d'accorder 600 livres à l'auteur du meilleur mémoire sur la manipulation des vins ; — agréant la dédicace de l'ouvrage de M. Albisson, contenant les lois municipales et économiques de la province ; — admettant le titre de propriété de la baronnie de Boulogne en faveur du marquis de Latour-Maubourg ; —allouant 2,000 livres à titre d'encouragement au sieur Sylvain de La Bitarelle, pour la propagation des vers à soie produisant de la soie blanche, dite de Nankin, propre à fabriquer les gazes, etc.

C. 324. (Volume.) — In-folio, 576 pages, papier.

1779. — Copies imprimées des délibérations des États Généraux du Langudoc : donnant pouvoir aux syndics généraux d'emprunter les sommes nécessaires pour le payement des créanciers par voie de reconstitution ; — accordant une seconde somme de 4,000 livres pour la restauration de la Maison-Carrée de Nîmes ; - faisant connaître la situation de l'établissement de forges de M. de La Houlière, près d'Alais ; — rendant compte du mémoire de M. Desmarets sur l'état actuel des papeteries du Vivarais et sur les améliorations dont elles sont susceptibles, etc.

C. 325. (Volume.) — In-folio, 470 pages, papier.

1780-1781. — Copies imprimées des délibérations des États Généraux du Languedoc : invitant 600 communautés, les plus fortes taillables de la province, à souscrire au Recueil des lois municipales et économiques du Languedoc ; — portant qu'il sera imposé 48,000 livres accordées à titre de gratification à la succession de M. de Joubert, syndic général ; — approuvant l'adjudication de la ferme du Pont de Beaucaire au prix de 17,200 livres ; — cédant à la Société royale de Montpellier toutes les planches de cuivre sur lesquelles ont été gravées la carte générale de la province et les cartes particulières de chacun des diocèses ; — rejetant la demande d'indemnité formée par le comte de Gabriac, à l'occasion de la construction de la chaussée d'Ardèche à Saint-Just.

C. 326. (Volume.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1784. — Copies imprimées des délibérations des États Généraux du Languedoc : rendant compte du service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. de Fages, envoyé de tour du Vivarais pour la baronnie de Vogué, décédé l'année précédente, la veille du jour de la séparation des États ; — autorisant les commissaires des travaux publics à traiter avec le vicomte de Bernis pour la vente de terrains attenant aux marais qui lui ont été vendus en 1780 ; — renvoyant à la ville de Nîmes la demande des commerçants de cette cité, concernant le projet d'y amener les eaux du Gardon, etc.

C. 327. (Volume.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1786-1787. — Copies imprimées des délibérations des États Généraux du Languedoc : acceptant les conditions des sieurs Grandvoinet, père et fils, pour la livraison des plans du cours du Rhône, de ses îles et dépendances, moyennant la somme de 80 livres pour chaque feuille ; — accordant 1,000 livres de gratification à chacune des Sociétés des sciences de Montpellier et Toulouse, et 2,000 livres à l'Académie de peinture et de sculpture de Toulouse ; — accordant au sieur Gentil la somme de 10,000 livres pour ajouter à ses fabriques de carton des cylindres à la hollandaise ; — donnant pouvoir aux syndics généraux de la province de faire un emprunt de 150,000 livres pour la restauration des Arènes de Nîmes, etc.

C. 328. (Volume.) — In-folio, 360 feuillets, papier.

1787-1788. — Copies imprimées des délibérations des États Généraux du Languedoc : portant à 3,000 livres les 2,000 livres précédemment accordées au sieur de Saint-Affrique, député à la cour, pour avoir assisté à l'assemblée des notables ; — autorisant un emprunt de 200,000 livres pour accélérer les ouvrages relatifs à la navigation de la rivière du Tarn ; — autorisant l'impression, aux frais des États, de l'ouvrage du sieur Dupin concernant les droits de contrôle et autres ; — nommant le sieur Raymond, architecte de la province, en remplacement du sieur Giral, décédé ; — allouant au sieur Chaptal une gratification annuelle de 50 p. 100, pendant dix ans, sur les sommes provenant des ventes de ses produits chimiques, à la condition que la somme totale ne dépassera pas 5,000 livres, etc.

C. 329. (Registre.) — Petit in-folio, 252 feuillets, papier.

1505-1533. — États particuliers du Vivarais, par Étienne Legris, greffier, constatant : que les assemblées ont été tenues à Annonay, Aubenas, Lavoulte, Saint-Marcel, Privas, Tournon et Viviers, sous la présidence de MM. de Brion, de Crussol, de Joyeuse, de Lestrange, de

Montlaur, de Tournon, de Saint-Vallier, etc.;— contenant les offres faites par Vital Colombier, d'Aubenas, pour avoir la recette du Vivarais et la demande de Joachim Des Astars, seigneur de Vallon, pour la conserver ; — exposant que les Chartreux de Valbonne font des travaux sur l'Ardèche qui empêchent les poissons de monter cette rivière; — ordonnant la démolition de ces travaux ; — adjoignant Armand Chalançon au procureur du pays, Raymond Nicolaï, sur les observations de ce dernier que depuis plus de cent ans ses ancêtres ou lui ont rempli ces fonctions et que son âge avancé ne lui permet plus de sortir de sa maison, etc.

C. 330. (Registre.) — In-4°, 503 feuillets, papier.

1536-1545. — Assiettes et États particuliers du Vivarais, commencés par Chambron, greffier des États : faisant connaître les noms des barons du pays qui assistent aux États Généraux du Languedoc, les noms des villes dont les consuls y sont admis et les années où les uns et les autres sont appelés à y siéger; — contenant le relevé des paroisses du haut et bas Vivarais au nombre de 291. — Délibération des États accordant aux chanoines de l'église de Saint-Julien de Tournon 1 livre 10 sous tournois pour une messe du Saint-Esprit célébrée le premier jour de la réunion de l'assemblée audit lieu ; — prescrivant l'établissement dans l'église cathédrale de Viviers de nouveaux coffres pour renfermer les archives du pays. — Répartition de 4,000 journées demandées par le roi François I[er] pour réparer les fossés de Narbonne, etc.

C. 331. (Registre.) — In-4°, 342 feuillets, papier.

1546-1562. — Actes des assemblées d'assiette des États particuliers du Vivarais : déclarant, sur le fait des ponts et passages, que chaque diocèse du Languedoc y pourvoira ainsi qu'il avisera; — concernant les dépenses des troupes de M. le duc de Montpensier; — contenant la procuration des membres des États en faveur de Jean Sibleyras, bailli de Privas, pour contraindre les syndics des diocèses d'Uzès et de Mende à payer les sommes mises à leur charge pour l'entretien desdites troupes ; — reconnaissant la qualité de noble à Étienne Sanglier, d'Aubenas, dont le grand-père, médecin du roi Charles VIII, avait été anobli par lui, ainsi que sa postérité, et le déchargeant de la contribution des francs-fiefs ; — constatant l'érection de la baronnie de Crussol en comté, au mois de mai 1556, etc.

C. 332. (Registre.) — In-4°, 158 feuillets, papier.

1563-1567. — Actes des assemblées d'assiette du Vivarais : rendant compte de la présentation faite par M. Du Bénéfice d'une missive du sieur de Lestrange avec des lettres de don de l'office de châtelain du château de Boulogne ; — autorisant un emprunt de 1,200 livres pour faire face aux besoins de la compagnie du sieur Scipion en garnison à Bourg-Saint-Andéol et à Viviers; — contenant transcription et insinuation des lettres de cachet du roi Charles IX, du 1[er] mars 1566, qui prescrivent de porter les deniers du diocèse à la recette générale de Toulouse; — admettant noble Claude Du Haut-Villars en qualité de représentant de madame la duchesse de Bouillon, dame de Privas, nonobstant la prétention du sieur Sibleyras, se disant bailli dudit lieu, etc.

C. 333. (Registre.) — In-4°, 384 feuillets, papier.

1568-1574. — Actes des assemblées d'assiette des États particuliers du Vivarais : adjugeant la recette du pays à Jacques Froment, de Rochemaure ;—contenant obligation pour prêt de 2,600 livres tournois en faveur de Jeanne Daulalme, veuve de Valentin de Combas, seigneur de Montbrison; — comprenant la transcription du règlement de Henri de Montmorency, seigneur de Dampville, au sujet des oppressions, foules, pilleries et larcins commis journellement par les gens de guerre ; — approuvant les délibérations prises d'urgence par certains députés, à Bourg-Saint-Andéol, pour nourrir et entretenir plusieurs compagnies étrangères. — Transaction passée entre Olivier de Leyris, syndic du pays, et Jean de Meure, procureur des habitants d'Annonay et de Satillien, au sujet d'un procès relatif aux dépenses des garnisons, etc.

C. 334. (Registre.) — In-4°, 432 feuillets, papier.

1574-1578. — Actes des assemblées d'assiette des États particuliers du Vivarais : autorisant une distribution de pain à des pionniers, venus, la plupart en demandant l'aumône, s'embarquer à Bourg-Saint-Andéol ; — prescrivant de placer 50 soldats dans les châteaux de Montpezat, Antraigues et Pourcherol, avec indication des sommes à payer par les lieux environnants pour les nourrir et les entretenir;—contenant l'acceptation de la trêve et suspension d'armes faite en février 1576 par les députés du Vivarais de l'un et de l'autre partie; — ordonnant de rembourser aux consuls de Bourg-Saint-Andéol la somme payée à la compagnie faisant escorte au duc d'Uzès quand il se rendit à l'assemblée des États ; — prescrivant de diriger des poursuites contre ceux qui, dans les derniers troubles, avaient pillé les archives du pays déposées dans la maison d'Antoine Lobat, à Viviers, etc.

C. 335. (Registre.) — In-4°, 162 feuillets, papier; incomplet.

1582-1585. — Actes des États particuliers du Vivarais : suspendant le payement des gages du prévôt Monteil, jusqu'à ce qu'il se soit justifié des crimes qu'on lui impute ; — demandant à madame la comtesse de Suze de laisser encore au Vivarais les sommes qui lui sont dues moyennant l'intérêt et le profit annuels ; — contenant la répartition de la somme de 40,000 livres qui sera empruntée à madame de Tournon pour payer divers créanciers; — admettant comme châtelain du baron d'Aps Me Jacques Croze de Viviers; — déclarant qu'il sera fait droit, à la prochaine assemblée générale, à la demande de Me Rolland Chastagner, de contribuer aux frais du voyage à Montauban des députés religionnaires convoqués par le roi de Navarre pour l'établissement de la paix, etc.

C. 336. (Registre.) — In-4°, 340 feuillets, papier.

1585-1588. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : donnant connaissance de l'édit du roi de France Henri III, au sujet de la réunion de ses sujets catholiques; — faisant mention des lettres du même Roi qui défendent de reconnaître le duc de Montmorency et prescrivent de n'obéir qu'aux ordres du maréchal de Joyeuse; — annonçant que Monseigneur de Tournon fait garder par 100 arquebusiers l'assemblée des États du Vivarais réunie à Pradelles ; — déclarant que, sous le bon plaisir du Roi, la ville de Villeneuve-de-Berg, occupée par ses ennemis, sera cotisée dorénavant à raison de 60 écus par mois, nonobstant tous priviléges contraires dont elle a pu jouir jusqu'alors ; — acceptant la proposition du pays de Velay de terminer le procès relatif aux villes closes par voie d'arbitrage, et nommant pour arbitres du Vivarais les sieurs Gamon, Servier, docteurs en droit, de La Motte-Brion, et le syndic Fayn, pour les assister, etc.

C. 337. (Registre.) — In-4°, 370 feuillets, papier.

1588-1590. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : assemblée tenue à Joyeuse sous la présidence de noble Guilhaume de La Motte, seigneur dudit lieu ; — décision relative à la demande de Guilhaume Delanche, faite au nom du baron de La Gorce à l'assemblée, de pourvoir au payement des soldats en garnison au château de Cruas et de rembourser 200 écus prêtés par l'abbé de Cruas ; — faisant connaître la révocation de l'autorisation donnée par le duc de Montmorency au sieur de Chambaud, pour commander en son absence ceux de la religion prétendue réformée, en Vivarais, etc.

C. 338. (Registre.) — In-4°, 384 feuillets, papier.

1591-1594. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : — plaintes des habitants de Saint-Vincent-de-Barrès au sujet des dommages qu'ils ont éprouvés et des impôts qu'ils ont indûment payés pour le fait du capitaine commandant les troupes en ce lieu ; — accordant au sieur Lobat la somme de 200 écus pour avoir rassemblé les vieux papiers du pays et en avoir dressé l'inventaire ; — exposant la demande des habitants de Saint-Fortunat qui sollicitent un rabais de la moitié de leurs impôts ; — arrêtant qu'il sera payé à Esprit de Boulieu, sieur de Miraval, ancien receveur du pays, la somme de 500 écus pour solde de ses comptes ; — contenant la déclaration du duc de Ventadour qu'il a mission de pacifier le pays, etc.

C. 339. (Registre.) — In-4°, 550 feuillets, papier.

1595-1600. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : imposant 347 livres pour intérêts dus au sieur Deyron, docteur et avocat à Nîmes ; — prescrivant le remboursement de 200 écus au sieur Dupont pour avoir entretenu à ses frais, pendant neuf mois, une garnison de 6 soldats au château de Baix ; — faisant droit à la requête de madame de Mandelot, qui réclamait 2,080 écus dus à feu son mari, créancier du pays ; — reproduisant la demande formée par les sieurs Sanglier et Chastanier, députés, au nom des habitants d'Aubenas, faisant partie de la religion prétendue réformée, d'être remboursés des sommes qu'ils ont été obligés de payer à la reprise de ladite ville ; — députant à la cour le sieur Desserres, juge du pays, pour poursuivre le procès intenté au Vivarais par les fermiers du sel du Lyonnais, etc.

C. 340. (Registre.) — In-4°, 816 feuillets, papier.

1600-1622. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : désignant les sieurs Montchal, Colomb, Pignet, Laurent Réal, Jean Redon, Guilhaume de Vogué et autres députés pour traiter les affaires du pays, en 1601, à la manière accoutumée ; — prescrivant au consul de Viviers de faire réparer immédiatement, au lieu du Détroit près du Teil, le chemin de Lyon à Beaucaire ; — faisant abandon à mademoiselle de Pierregourde et autres de la moitié des sommes dues pour arrérages de taille ; — imposant 330 livres pour rembourser mademoiselle Dallenaud ; — contenant le serment d'union prêté en 1611 par les membres de l'assemblée tant catholiques que professant la religion prétendue réformée, etc.

C. 341. (Registre.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1620-1622. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : rendant compte d'une lettre du duc de Ventadour dans laquelle il expose qu'il a fait l'acquisition du château de Jaujac au prix de 12,000 écus et qu'il désire en raser le donjon, afin qu'il ne puisse plus servir aux ennemis du repos public, moyennant un dédommagement de 2,000 livres ; — contenant la déclaration des députés de demeurer et se maintenir toujours en bonne union et en l'obéissance du Roi ; — admettant le comte Du Roure, acquéreur de la baronnie de Saint-Remèze, à siéger aux États en qualité de baron dudit lieu, etc.

C. 342. (Registre.) — In-4°, 379 feuillets, papier.

1627-1631. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : donnant pouvoir aux députés les plus rapprochés du passage des troupes de se réunir, pour aviser aux moyens de leur procurer ce qui leur est nécessaire ; — accordant décharge au sieur Loreille, receveur, de la somme de 10,000 livres empruntée au nom du pays aux Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon ; — homologuant plusieurs obligations consenties à diverses personnes par le sieur Coutaud, receveur ; — priant le duc de Montmorency de dispenser le Vivarais, vu ses grandes charges, du payement de 300 livres par mois demandées pour la construction de deux hôpitaux militaires à Aramon et à Vallabrègues ; — prescrivant le remboursement de 1,000 livres au sieur de Chateaubourg, à compte d'une plus forte somme dont il a fait l'avance pour l'entretien de 2,400 hommes en garnison à Baix, Soyons, au château du Pouzin, etc.

C. 343. (Registre.) — Grand in-4°, 394 feuillets, papier.

1632-1643. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : demandant que les affaires criminelles soient jugées en dernier ressort par les bailliages d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg ; — s'opposant à la création d'un office de greffier du diocèse comme contraire aux privilèges du pays ; — formant opposition à l'établissement d'un siége présidial à Valence, d'où ressortiraient les bailliages d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg ; — allouant 300 livres au sieur Luc, avocat à Paris, pour ses peines et soins des affaires du pays ; — ordonnant l'impression de la délibération relative au droit de subvention et l'envoi d'une copie à toutes les communes du diocèse, avec les tarifs de ce droit et la marque du pays qui consiste en trois fleurs de lis et un double V, etc.

C. 344. (Cahiers.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1644-1654. — Verbaux des États particuliers du Vivarais ; adjugeant la fourniture de l'étape à Jean-Baptiste Verdier de Saint-Montant, moyennant 10 sous 9 deniers la ration du soldat, 15 sous le quintal de foin et 2 sous le picotin d'avoine ; — accordant 30 livres de gratification au maître d'école catholique de Privas, pour lui fournir les moyens de continuer à donner des soins à l'éducation des enfants ; — accordant 100 livres aux Chartreux d'Avignon pour les indemniser de plusieurs voyages faits à Viviers pour retirer les arrérages d'une pension qui leur est due par le pays ; — établissant le sieur Lemaistre en la charge de secrétaire greffier ; — rapportant une précédente délibération qui déclarait que les États viendraient en aide aux communes qui répareraient leurs ponts et leurs chemins ; — transférant à Villeneuve-de-Berg le bureau de la recette établi à Viviers, etc.

C. 345. (Registre.) — Grand in-4°, 237 feuillets, papier.

1655-1664. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : accordant 500 livres au baron de Lestrange pour la prise du voleur Brujau, condamné par la cour de Villeneuve-de-Berg à être pendu ; — portant de 6 à 7 livres, vu la cherté des vivres, les journées du sieur de Rochepierre, syndic, quand il assiste aux États Généraux de la province ; — donnant mission au syndic de s'opposer par toutes les voies de droit à l'établissement de la Sénéchaussée et siége présidial créé à Villeneuve-de-Berg ; — contenant l'enregistrement des lettres patentes qui maintiennent les consuls de Boulogne dans le droit d'assister aux États Généraux du Languedoc et aux assiettes du pays, au lieu et place des consuls de Privas ; — recevant, en qualité de bailli de la comté de Montlor, M. de Saint-Cyr, pourvu des lettres de provision du comte d'Harcourt, etc.

C. 346. (Registre.) — Grand in-4°, 376 feuillets, papier.

1665-1672. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : imposant 3,000 livres, mises à la charge du pays, pour indemniser le marquis de La Fare de la suppression du gouvernement de Villeneuve-de-Berg ; — priant le comte de Vogué de remettre au syndic un registre contenant plusieurs verbaux des États qui lui ont été communiqués ; — accordant au sieur de La Force, garde du prince de Conti, la somme de 250 livres pour son voyage à Privas à l'effet de faire exécuter l'arrêt du Conseil portant que ceux de la religion prétendue réformée sortiront dudit lieu ; — accordant à François de Fayn, fils du sieur de Rochepierre, la survivance de l'office de syndic du pays, sur les repré-

sentations faites par ledit de Fayn que ses ancêtres ont exercé ces fonctions pendant 90 années à la satisfaction générale;—admettant le sieur Laude, de Chassiers, avocat au Parlement de Toulouse, en qualité de secrétaire greffier du pays, en remplacement du sieur Lemaistre, décédé après 44 ans d'exercice, etc.

C. 347. (Cahiers.) — In-4°, 660 feuillets, papier.

1674-1685.—Verbaux des États particuliers du Vivarais : accordant au sieur de Ruolz, bailli d'Annonay depuis plus de 20 ans, une somme de 200 livres en reconnaissance des services rendus au pays ;—recevant le marquis de Vogué en qualité de bailli du haut et bas Vivarais et prescrivant l'enregistrement des lettres patentes qui lui confèrent ce titre ; — ordonnant de faire imprimer l'arrêt du Parlement de Toulouse du 28 février 1679, qui défend aux seigneurs justiciers de pourvoir d'office les personnes qui ne professeraient pas la religion catholique ; — accordant 2,000 livres à la ville de Privas pour l'aider à rebâtir son église, démolie pendant les guerres de religion et notamment pendant le siége de 1629 ; — déclarant que, de toute ancienneté, la baronnie de Brion a été une des douze baronnies de tour du Vivarais, etc.

C. 348. (Cahiers.) — In-4°, 755 feuillets, papier.

1686-1699. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : accordant à l'hôpital d'Aubenas, nouvellement construit, la somme de 100 livres; — prescrivant au sieur de Rochepierre, syndic, de faire exécuter les réparations nécessaires aux ponts d'Aubenas, de Joyeuse, de Jumel et de Sandrons ; — admettant le sieur Delacour en qualité de consul de Saint-Agrève; — allouant 500 livres pour le logement, à Tournon, de M. le comte Du Bourg, maréchal de camp, envoyé en Vivarais sous les ordres du comte de Broglie ; — prescrivant de faire travailler au chemin de Privas au Pouzin ;—admettant le sieur d'Oriople en qualité de bailli de Montlor; — chargeant M. de Rochepierre de réclamer contre l'impôt exigé de toutes les communautés du pays obligées de prendre des armoiries, etc.

C. 349. (Cahiers.) — In-4°, 841 feuillets, papier.

1700-1715. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : admettant le marquis de Vogué comme baron du pays par suite de l'acquisition de la baronnie de Montlor, du prince d'Harcourt ; — renvoyant aux États Généraux de la province l'examen de la contestation survenue entre les baillis et les maires, au sujet de la place qu'ils doivent occuper dans les séances de l'assemblée ; — rendant compte de la visite faite par MM. de Joviac, de Crussol et autres à M. de Julien, commandant pour le Roi en Vivarais; — demandant qu'il soit pris des mesures pour faciliter aux gens de main-forte le payement de leur capitation sans frais de déplacement ; — donnant connaissance de l'arrêt du Conseil d'État du 20 octobre 1708 qui réglemente la fabrication des cadis ; — contenant des détails sur ce qui s'est passé à la mort du sieur Dussault, directeur de la manufacture de draps d'Aubenas, etc.

C. 350. (Cahiers.) — In-4°, 762 feuillets, papier.

1716-1730. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : accordant 1,500 livres pour concourir à l'établissement d'un hôpital à Bourg-Saint-Andéol; — contenant divers rapports sur la manufacture de draps d'Aubenas ; — recevant le marquis de Brison, en qualité de baron du Vivarais, comme acquéreur de l'évêque de Viviers de la baronnie de L'Argentière ;— décidant la construction d'un chemin de Privas à Vernoux et la réparation de celui de Privas à Saint-Jean-le-Centenier; — constatant la remise du tiers de la taille faite par le Roi aux communes pestiférées; — accordant au sieur Chapuis, imprimeur à Lyon, 250 livres pour la première année de son installation en Vivarais et 100 livres pour les années suivantes; — nommant le sieur Viviers inspecteur des travaux publics du pays, en remplacement du sieur Dumas, à qui est accordée une pension annuelle et viagère de 300 livres, etc.

C. 351. (Cahiers.) — In-4°, 421 feuillets, papier.

1731-1740. — Verbaux des États particuliers du Vivarais : imposant 200 livres pour moitié du prix du loyer du château de Beauregard, destiné à recevoir les prisonniers, le Roi payant l'autre moitié; — autorisant la vente de la manufacture de draps d'Aubenas aux sieurs Gondar et Cayrol ; — formant opposition à l'établissement d'une fabrique royale de soie à Bourg-Saint-Andéol, que demandait à construire le sieur Reboul, sous prétexte qu'elle deviendrait ruineuse pour le pays en occasionnant la chute des autres fabriques ; — contenant le détail des démarches de M. de Vogué pour faire valoir les droits des barons de tour du Vivarais pour être députés à la cour ; — recevant M. de Serres en qualité de bailli du haut et bas Vivarais, en remplacement de M. le comte de Vogué qui s'était démis de cette charge en sa faveur, etc.

C. 352. (Registre.) — Grand in-4°, 635 feuillets, papier.

1741-1746. — Verbaux des États particuliers du Vivarais, suivis des départements des sommes imposées

sur le pays; — contenant des renseignements sur l'ordonnance des commissaires du Roi relative à la destruction des chèvres; — accordant 150 livres au sieur Voigny, agent de la province à Paris, pour les soins qu'il donne aux affaires du pays; — allouant 1,600 livres à la ville d'Annonay pour l'achat d'une horloge et la réparation d'un puits; — imposant 756 livres pour le logement de la maréchaussée; — contenant le rapport de ce qui a été fait pour la suppression des rizières de Livron en Dauphiné, dont les miasmes avaient occasionné une contagion suivie d'une grande mortalité, même en deçà du Rhône, à Beauchastel, à Lavoulte et au Pouzin, en Vivarais; — rejetant la demande de secours adressée par les ouvriers rubaniers de Saint-Martin-de-Valamas, etc.

C. 353. (Cahiers.) — Petit in-folio, 574 feuillets, papier.

1758-1764. — Verbaux des États particuliers du Vivarais: autorisant un prêt de 3,000 livres, pendant quatre ans, au sieur Noyer, de Toulaud, pour l'exploitation d'une terre à faïence qu'il a découverte; — provoquant une ordonnance de l'intendant de la province qui prescrive de ne filer les cocons, en Vivarais, qu'avec du charbon de pierre, vu la rareté du bois; — désignant une commission chargée de complimenter M. de Lemps, commandant pour le Roi en Vivarais; — accordant au sieur Viviers, inspecteur des travaux publics, une pension viagère de 400 livres; — nommant provisoirement M. Saint-Prix de Sobeyran secrétaire-greffier, en remplacement de M. Tavernol, décédé; — signalant le désordre qui règne dans les archives et l'urgence de réparer le local où elles sont placées; — prescrivant l'enregistrement des lettres de provision du prince de Soubise qui confèrent l'office de bailli de Tournon à noble Saint-Ange, Robert, de Châteauneuf-Dumolard, etc.

C. 354. (Cahiers.) — Petit in-folio, 528 feuillets, papier.

1765-1769. — Verbaux des États particuliers du Vivarais: exposant les démarches faites par le syndic pour obtenir un désarmement général, en Vivarais, sans pouvoir y parvenir; — nommant le sieur Gardon d'Annonay inspecteur des travaux publics, en remplacement du sieur Laulanhier; — contenant le refus dudit Gardon et l'expression de sa reconnaissance; — accordant 100 livres au sieur Bantou pour un habillement complet, à la livrée des États, et d'après sa demande dans laquelle il expose que depuis deux siècles sa famille a toujours fourni des valets au pays et qu'il est dans l'usage de renouveler ses habillements tous les trois ans; — chargeant le syndic de trouver deux sujets capables pour être envoyés à l'école vétérinaire de Lyon; — appuyant les demandes des habitants de Bourg-Saint-Andéol et du Teil pour qu'un quai sur les bords du Rhône soit construit dans chacune de ces localités; — imposant 30 livres au profit du chapitre de Viviers pour une année de loyer du local des archives, etc.

C. 355. (Cahiers.) — Petit in-folio, 793 feuillets, papier.

1770-1773. — Verbaux des États particuliers du Vivarais: établissant la distinction entre les chemins publics à la charge du pays et les chemins de traverse à la charge des communautés; — prescrivant l'envoi à chaque commune d'un exemplaire du mémoire de M. Le Blanc sur la manière de donner du sel aux bestiaux dans une espèce de gâteau; — chargeant le syndic de faire imprimer et distribuer le mémoire adressé par l'intendant de la province sur les moyens faciles de détruire les loups; — accordant à la ville de Pradelles la somme nécessaire pour payer le cinquième de la dépense qu'occasionneront l'achat et la mise en état d'une maison destinée à servir de caserne; — autorisant l'imposition de 400 livres et demandant la permission d'imposer encore 800 livres pour continuer les recherches des mines de charbon de Prades et indemniser les propriétaires; — accordant un secours de 500 livres au collége des Barnabites de Bourg-Saint-Andéol, etc.

C. 356. (Cahiers.) — Petit in-folio, 809 feuillets, papier.

1774-1776. — Verbaux des États particuliers du Vivarais: contenant un rapport sur les archives communales; — s'opposant aux changements qu'on prétend apporter au grenier à sel de Beauchastel; — accordant au sieur Madier de Tournon une somme de 1,000 livres pour l'aider à construire un foulon sur la rivière du Doux; — chargeant le syndic de proposer aux États-Généraux de la province d'utiliser le pont d'arc, formé par la nature, au-dessous de Vallon, en le rendant praticable; — contenant des renseignements sur l'état des ponts et des chemins entrepris par le Vivarais depuis 1754; — chargeant les commissaires du Roi d'insister auprès du gouvernement pour dispenser des marques de la régie les cuirs et peaux en destination des pays étrangers; — contenant un rapport sur les différentes mines du pays, etc.

C. 357. (Cahiers.) — Petit in-folio, 718 feuillets, papier.

1777-1780. — Verbaux des États particuliers du Vivarais: contenant un rapport sur la nouvelle formation du

collége de Tournon, confié par le Roi à la congrégation de l'Oratoire, sur l'agrandissement des bâtiments et sur les moyens de se procurer la somme de 100,000 livres, jugée nécessaire pour cette réparation; — sollicitant des États-Généraux et du nouveau trésorier de la province la conservation de l'ancien usage pour le payement des impôts qui avait lieu au 25 septembre pour le premier et deuxième terme; — chargeant les commissaires de céder les travaux de la mine de charbon de Salavas aux particuliers qui voudront l'exploiter et de favoriser leur entreprise; — prescrivant le dépôt aux archives de l'ouvrage de Faujas-Saint-Fond sur les volcans éteints du Vivarais, etc.

C. 358 (Volume.) — In-4°, 184 pages, papier.

1781. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais : touchant la nouvelle et forte redevance des îles du Rhône; — refusant de créer deux brigades de maréchaussée à pied, ainsi que le proposait le comte de Monchenu; — rendant compte de tout ce qui a été fait pour l'établissement de deux Sénéchaussées dans le pays; — chargeant les commissaires ordinaires de vérifier les établissements de fabrication de papier du sieur Johannot, d'Annonay, et d'en donner tel avis qu'il appartiendra aux États-Généraux de la province;—prescrivant de payer à M. Pavin de Fontenay, du Teil, les dommages que les entrepreneurs des travaux du chemin du détroit ont pu causer à son domaine de La Farge, etc.

C. 359. (Volume.) — In-4°, 186 pages, papier.

1782. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais: faisant connaître l'arrêt du Conseil d'État qui révoque le privilége de certaines villes et communautés du Languedoc consistant à empêcher l'entrée chez elles des vins étrangers au pays; — accordant 400 livres pour la distribution des prix du collége d'Aubenas; — chargeant les députés aux États de Languedoc de faire des démarches pour qu'ils accordent annuellement une somme de 1,000 livres au collége de Tournon, qui compte 240 pensionnaires et plus de 300 étudiants, ainsi qu'il le fait pour le collége de Sorèze; — approuvant les propositions du syndic consistant à établir des pépinières publiques d'arbres de toute espèce, à favoriser la recherche du pétunzé ou terre à porcelaine, et à se concerter avec les commissaires du diocèse du Puy sur les moyens d'établir une messagerie de cette ville à Pont-Saint-Esprit, etc.

C. 360. (Volume.) — Grand in-4°, 128 pages, papier.

1783. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais : autorisant l'impression de 150 exemplaires de ses délibérations, dont douze seront envoyés aux États-Généraux de la province et quatre à chacun des diocèses qui en font partie; — autorisant l'impression d'un certain nombre d'exemplaires du répertoire des huissiers pour en faire l'envoi à toutes les justices seigneuriales du pays; — chargeant les commissaires de seconder de tout leur pouvoir la demande que la communauté de Tournon se propose de former au Conseil du Roi pour être autorisée à ouvrir sur les bords du Doux un canal d'arrosage pour des fonds incultes; — rendant compte de l'expérience aérostatique des frères Montgolfier, d'Annonay, etc.

C. 361. (Cahiers.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1784. — Verbaux des États particuliers du Vivarais, tenus à Rochemaure, sous la présidence de messire Pierre-François-César de Fages : contenant les remercîments de l'assemblée à M. le marquis de La Tourette qui, par ses démarches et ses soins assidus, a si puissamment contribué à obtenir la députation à la cour des barons du Vivarais, que les États réclamaient vainement depuis deux siècles; — ajournant toute décision au sujet de la demande formée par la ville de Tournon pour la construction de casernes; — imposant 200 livres pour les émoluments du sieur Cluzel, commis à la garde des archives; — rendant compte de l'offre faite par Louis Dupré d'établir une messagerie entre les villes du Saint-Esprit et du Puy, etc.

C. 362. (Volume.) — Grand in-4°, 156 pages, papier.

1785. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais : ordonnant l'enregistrement des titres de propriété de la marquise de Rochemaure, Saint-Côme et du marquis de Rochemaure, son fils, pour la baronnie de Saint-Remèze qui leur a été remise en 1764; — relatifs au libre passage des marchandises du Languedoc par l'un des ports du Rhône, en Vivarais; — constatant que l'inventaire des archives a été mis au net par le sieur Fontbonne et qu'il lui a été payé 350 livres pour ce travail; — prescrivant un mode de conservation des archives; — accordant aux habitants du Pont-d'Aubenas un secours de 1,800 livres, destiné à l'ouverture des canaux pour assainir cette localité où, l'année précédente, avait sévi une épidémie meurtrière, etc.

C. 363. (Volume.) — Grand in-4°, 160 pages, papier.

1786. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais : faisant mention de l'arrêt du Conseil d'État, du 18 juin 1785, qui casse celui du Parlement de Toulouse

relatif aux prétentions à des droits honorifiques du seigneur de Vagnias sur ladite communauté; — imposant la somme de 1,200 livres pour la première annuité du secours accordé à M. le comte d'Antraigues pendant les six premières années de l'exploitation des mines de charbon de Jaujac et de Prades; — accordant 150 livres aux sieurs Vinson et Fayol, élèves de l'école vétérinaire, pour leur uniforme, et un capital de 2,000 livres au sieur Dupoux, élève sortant de la même école, avec obligation de le restituer, dans le cas où il quitterait le pays; — allouant aux sieurs Fontbonne et Plancher, secrétaires du syndic, la somme de 150 livres pour travaux extraordinaires, etc.

C. 364. (Volume.) — Grand in-4°, 152 pages, papier.

1787. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais: ordonnant l'insertion au registre des délibérations du mémoire de M. de Lachadenède, syndic, sur la production et le commerce de la soie, en Vivarais, et sur les moyens de la perfectionner; — statuant sur les demandes en séparation de taillable et de consulat, formées par plusieurs parcelles, contre les chefs-lieux de Montpezat, d'Antraigues, de Saint-Martin-de-Mayres, de Chassiers et d'Aubenas; — prescrivant l'enregistrement des provisions de l'office de bailli de la baronnie de Saint-Remèze, conféré à noble Charles de Lachadenède par noble dame Barbe de Vogué, veuve de messire Pierre de Rochemaure; — admettant, sur la proposition de M. Madier de Montjau, et par exception au droit commun, les fils des membres titulaires de l'assemblée à y voter à l'âge de dix-huit ans, etc.

C. 365. (Volume.) — Grand in-4°, 142 pages, papier.

1788. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais : donnant des renseignements sur la filature des cocons et sur l'ouvraison des soies; — priant les députés à la cour, conformément au mémoire de M. de Riverieulx et autres propriétaires du canal de Givors, de réclamer l'affranchissement sur le Rhône de tous droits de péage pour les charbons de pierre; — priant les mêmes députés de porter aux pieds du trône les doléances des juges seigneuriaux sur l'atteinte portée à leurs droits par l'ordonnance royale du 8 mai; — établissant un cours d'accouchement à Tournon, sous la direction du sieur Roustant; — accordant à la veuve du sieur Vivien une gratification annuelle de 150 livres en considération des services de son mari et de ses ancêtres qui, pendant plus d'un siècle, ont occupé les places d'inspecteur et de directeur des travaux publics, etc.

C. 366. (Volume.) — Grand in-4°, 124 pages, papier.

1789. — Verbaux imprimés des États particuliers du Vivarais : exposant les nouvelles démarches faites pour améliorer la récolte et le commerce des soies; — constatant le débit des charbons des mines de Prades et de Jaujac, s'élevant à 42,954 quintaux, du 21 mai 1788 au 20 mai 1789 ; — autorisant l'acquisition d'un nouveau local pour les archives, situé près de l'ancien petit séminaire, à Viviers; — rendant compte de ce qui s'est passé à l'occasion de la convocation des Etats-Généraux de France; — renvoyant à l'année suivante la décision en séparation de taillable et de consulat de Saint-Jean-de-Muzols d'avec Tournon; — confirmant en leur charge de syndic et de secrétaire-greffier MM. de Lachadenède et Dumas, etc.

C. 367. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1508-1652. — Extraits collationnés des procès-verbaux de délibérations des États particuliers du Vivarais, au nombre de 43, constatant que les commissaires du Roi sortent de l'Assemblée après la lecture des commissions et qu'ils ne doivent être payés que conformément aux anciens usages du pays.

C. 368. (Registre.) — In-4°, 148 feuillets, papier.

1521-1629. — Extraits collationnés des procès-verbaux de délibérations des États particuliers du Vivarais, au nombre de 148, constatant l'absence des commissaires du Roi aux assemblées desdits États.

C. 369. (Registre.) — In-4°, 196 feuillets, papier.

1586-1700. — Extraits collationnés des procès-verbaux de délibérations des États particuliers du Vivarais, contenant les commissions données aux députés et dans lesquelles les commissaires du Roi n'ont été ni compris ni nommés.

C. 370. (Liasse.) — 97 pièces, 2 cahiers, in-folio, 110 feuillets, papier.

1592-1775. — Avis et délibérations des États particuliers du Vivarais (pièces originales, expéditions et copies) se rapportant : à l'entretien et au logement des troupes ; — à la nomination de M. Dumolard aux fonctions de syndic du pays; — à l'imposition de 33,000 livres pour le payement des hardes volées à l'archevêque de Patras; — concernant : les emprunts; — les travaux publics; — les

dommages causés aux particuliers; — les trois routes principales du Vivarais; — les élèves entretenus à l'école vétérinaire de Lyon, etc.

C. 371. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1776-1781. — Délibérations des États particuliers du Vivarais (copies collationnées) concernant : les impôts ; — les emprunts ; — la fabrique des papiers du sieur Montgolfier d'Annonay ; — les travaux des ponts et des chemins; — les gratifications accordées pour la capture des criminels ; — relatives aux demandes en séparation de taillable et de consulat des communes de Rocher et de Tauriès, dépendantes de celle de Chassiers. — Nomination du sieur Plancher à l'office de gardien des archives du pays et fixation de son traitement à 200 livres, à condition qu'il établira son domicile à Viviers.

C. 372. (Cahiers.) — In-4°, 290 feuillets, papier.

1780-1785. — Procès-verbaux d'assiette et des délibérations des commissaires ordinaires du pays de Vivarais, concernant : les partages communaux ; — la ferme des gabelles; — les greniers à sel de Joyeuse et de Pont-Saint-Esprit; — indiquant les lieux où seront employés, au moyen d'ateliers de charité, les secours que le Roi voudra bien accorder à l'occasion de la grande misère du pays, en 1783, et des séditions qui en étaient résultées; — fixant la taxe des députés des communautés aux bureaux de la capitation, etc.

C. 373. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1760-1769. — Projets de délibérations et documents à soumettre à l'assiette du Vivarais. — États des impositions. — Instructions. — Pièces produites à l'appui de demandes. — Formule de serment à prêter par les députés assemblés. — Mémoire de la commune de Vernoux à l'effet d'obtenir un secours pour la construction de casernes. — Mémoire du sieur Arnaud, chirurgien à Vals, proposant d'attacher huit chirurgiens dans un pareil nombre de circonscriptions dont les communes payeraient 50 livres chacune, au moyen de quoi les malades seraient traités gratuitement des maladies aiguës et épidémiques. — Extraits de jugements rendus prévôtalement contre plusieurs malfaiteurs.

C. 374. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1770-1776. — Projets de délibérations et pièces soumettre à l'assiette du Vivarais. — Délibérations des commissaires ordinaires du pays concernant la distinction à faire entre les chemins publics à la charge du pays et ceux de traverse à la charge des communes. — Observations de M. le marquis de Vogué sur l'amélioration et l'entretien des chemins du pays. — Mémoire sur les moyens de diminuer la dépense du sel donné aux bestiaux en substituant des gâteaux salés. — Autorisation accordée au sieur Feuillade de distribuer un opiat de sa composition pour combattre les fièvres intermittentes; — lettre de M. Feuillade à M. Lachadenède à ce sujet.

C. 375. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1777-1778. — Projets de délibérations de l'assemblée d'assiette du Vivarais. — États des créanciers du pays. — Lettre de l'archevêque de Vienne à M. Dumolard, relative à la réunion au séminaire de Vienne des biens provenant de l'ordre de Saint-Ruf, possédés jusqu'alors par le chapitre collégial d'Annonay. — Minutes de délibérations sur les pâturages communaux; — sur les trois routes principales du Vivarais; — sur les mines de charbon de Creyssac et de Salavas, etc.

C. 376. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1779-1780. — Minutes de délibérations de l'assemblée d'assiette du Vivarais, relatives : à la route de L'Escrinet; — au casernement de la maréchaussée; — à la situation des chemins du pays ; — à la demande de l'entrée à l'assiette formée par le sieur Chalamon, second consul à Viviers. — Verbal des commissaires du pays au sujet de l'entretien du chemin de La Croix-du-Fraisse à Lalouvesc, etc.

C. 377. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1781-1783. — Minutes de délibérations de l'assemblée d'assiette du Vivarais, relatives : à l'impression du verbal; — aux greniers à sel du haut Vivarais et de Joyeuse ; — à la question de la propriété du Rhône; — au fonds de remboursement des dettes anciennes; — aux nominations aux places vacantes; — à la situation des travaux publics du diocèse, etc.

C. 378. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1784-1786. — Minutes de délibérations de l'assemblée d'assiette du Vivarais, se rapportant : aux trois routes principales du pays; — aux remises d'impôts accordées par le Roi; — à la conservation des bois; — à l'exploita-

tion des carrières du Pouzin pour la construction d'un pont; — au passage des marchandises du Languedoc par l'un des ports du Rhône, en Vivarais; — aux biens communaux de Lagorce et de Grospierre. — Mémoire sur le projet de dresser une table ou dictionnaire historique des délibérations des États du Vivarais.

C. 379. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1787. — Minutes de délibérations de l'assemblée d'assiette du Vivarais, concernant : les sommes à imposer pour le payement des terrains cédés pour les routes; — l'indemnité réclamée par le sénéchal de Nîmes; — des demandes en séparation de taillable, etc. — Jugement des États sur les impositions. — États des reliquats dus par les administrateurs des villes et des communautés du haut Vivarais.

C. 380. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1788-1789. — Minutes de délibérations de l'assemblée d'assiette du Vivarais, relatives : au casernement de la maréchaussée; — aux filatures de cocons; — à la restauration de la route d'Aubenas à Uzès; — aux chemins construits à neuf avec le concours de quelques communautés. — États des sommes dues par le Vivarais et par quelques communautés de ce pays, vérifiés par les commissaires du Roi. — Copie de la lettre de M. Rome, syndic général, adressée au receveur du Vivarais en lui transmettant des ordonnances de restitution.

C. 381. (Brochure.) — In-folio, 199 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alais, faisant mention : de la lecture des procurations des députés à l'assemblée; — des instructions des commissaires du Roi; — des règlements concernant la discipline des assiettes; — contenant un rapport sur l'état des chemins royaux et de traverse; — refusant d'acquiescer à la demande de la communauté de Saint-Jean-de-Gardonnenque qui voulait être admise à envoyer annuellement un député à l'assiette du diocèse, etc.

C. 382. (Brochure.) — In-folio, 218 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alais : approuvant divers emprunts; — renvoyant à l'examen d'une commission le mémoire du sieur Galabert, de Montpellier, qui engage le diocèse à former opposition à un arrêt du Conseil d'État, obtenu par la comtesse de Grave, au sujet des droits qu'elle perçoit sur tous les blés qui sont vendus dans cette ville; — rejetant la demande de la communauté de Cros qui réclamait l'entrée à l'assiette de dix en dix ans, etc.

C. 383. (Brochure.) — In-folio, 234 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alais : rendant compte de la déclaration du Roi, du 10 janvier 1784, pour la confection des compoids dans la province; — déclarant que le diocèse d'Alais est autorisé à concourir avec ceux de Nîmes et d'Uzès à l'établissement d'un cours d'accouchement; — maintenant M[e] Cabane de Camonts dans ses fonctions de syndic, et M[e] Daniel, notaire, dans celles de greffier du diocèse, etc.

C. 384. (Brochure.) — In-folio, 209 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alais : rendant compte de divers travaux exécutés sur les chemins du diocèse; — accordant au sieur d'Alzon, ancien inspecteur des chemins, une pension viagère de 600 livres, et nommant, pour le remplacer dans ses fonctions, le sieur Stanislas de Serres, d'Alais; — renvoyant aux commissaires ordinaires la demande d'une subvention formée par les consuls de la même ville pour les aider à réparer leur Hôtel-de-Ville, etc.

C. 385. (Brochure.) — In-folio, 211 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alais : autorisant l'imposition de 437 livres pour l'entretien d'un troisième élève à l'école vétérinaire de Lyon; — contenant un rapport sur les mesures à prendre pour la destruction des loups; — nommant M. Deslebres, juge du comté d'Alais, pour clore et arrêter les comptes des collecteurs; — adjoignant M. Casimir Daniel à son père, en qualité de commis-greffier, etc.

C. 386. (Brochure.) — In-folio, 211 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alais : établissant que le total des rentes ou intérêts dus par le pays s'élève à 16,735 livres 8 sous; — donnant connaissance de l'arrêt du Conseil d'État, du 8 février 1788, qui règle le droit de voirie des trésoriers de France — constatant que les

dommages du diocèse s'élèvent, pour l'année 1787, à 1,325,229 livres, sa principale récolte, celle des soies, ayant manqué presque totalement, etc.

C. 387. (Brochure.) — In-folio, 37 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Agde : reproduisant la protestation du sieur Grasset, capitaine châtelain de Pézenas, relative au droit qu'il prétend avoir de prendre séance à l'assemblée sur un fauteuil au lieu d'une chaise à dos ; — fixant à 1,000 livres l'imposition des gages du syndic et à 250 livres celle des gages du greffier; — arrêtant qu'à l'avenir les délibérations seront imprimées et fixant à 200 le nombre d'exemplaires à tirer, etc.

C. 388. (Brochure.) — In-folio, 46 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Agde : confirmant le sieur Fabre dans sa place de syndic et le sieur Annequin dans celle de greffier; — désignant pour commissaire-auditeur des comptes des communautés M. Jordan, premier consul de la ville d'Agde ; — réduisant à 136 le nombre d'exemplaires des délibérations à tirer, etc.

C. 389. (Brochure.) — In-folio, 48 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Agde : accordant 300 livres au supérieur du collége royal de Pézenas, pour l'entretien d'un régent de philosophie, et 150 livres à celui du collége d'Agde, pour l'entretien de trois régents de latin ; — ajournant de statuer sur la demande faite par cette dernière ville au sujet de l'établissement d'une chaire d'hydrographie; — prescrivant l'apurement dès comptes des receveurs des tailles par les commissaires ordinaires du diocèse, etc.

C. 390. (Brochure.) — In-folio, 50 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Agde : contenant la remise des commissions relatives aux sommes à imposer; — nommant M. de Javenel, premier consul, et M. de La Serre d'Arroux, de Pézenas, pour parapher le livre-journal du receveur des tailles; — accordant 200 livres de gratification à la maréchaussée de Mèze, etc.

C. 391. (Brochure.) — In-folio, 50 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Agde : fixant à 300 livres l'honoraire de M. le commissaire principal ; — déclarant que ce diocèse est peu exposé aux ravages des loups et qu'il n'a pas intérêt à faire des frais pour leur destruction; — présentant l'état de situation des emprunts, etc.

C. 392. (Brochure.) — In-folio, 46 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Agde : donnant connaissance de l'arrêt du Conseil qui proscrit la prétention du Bureau des finances de Montpellier de donner des alignements le long des chemins construits aux frais de la province ou des diocèses; — autorisant diverses impositions pour l'entretien des chemins ; — permettant à la communauté de Bousigues de faire renouveler son cadastre, à la condition de déposer l'ancien et une copie du nouveau aux archives du pays, etc.

C. 393. (Brochure.) — In-folio, 79 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Albi : déclarant que l'impression du procès-verbal de cette assemblée a été approuvée par les États-Généraux de la province, qui ont prescrit à tous les autres diocèses de faire de même à l'avenir ; — annonçant qu'à l'occasion du décès de la marquise de Vinezac, parente de l'évêque d'Apollonie, président, une députation de tous les ordres lui témoignera les regrets de l'assemblée ; — accordant au sieur Maignal, inspecteur des routes, la somme de 600 livres pour travaux extraordinaires, etc.

C. 394. (Brochure.) — In-folio, 72 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Albi : rendant compte de l'état prospère du haras de M. de Puységur à son château de Ledou; — prescrivant aux inspecteurs des travaux des diocèses de vérifier ce qu'il conviendrait de faire pour se débarrasser des eaux stagnantes qui, depuis la construction du chemin d'Albi à Toulouse, couvrent le sol des communautés riveraines de cette route; — accordant une pension de retraite de 600 livres au sieur Gleises, etc.

C. 395. (Brochure.) — In-folio, 68 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Albi : prescrivant l'enregistrement des lettres de provision accordées au sieur Martin de Boismont pour la levée des impositions ; — con-

cernant la succession de Me Jean-Antoine David, décédé receveur et débiteur du diocèse; — renvoyant aux commissaires ordinaires du diocèse les mémoires des communautés qui ont entrepris des ouvrages au-dessus de leurs forces, etc.

C. 396. (Brochure.) — In-folio, 64 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Albi : accordant le bail des tailles au sieur Mestré, bourgeois d'Albi, sous le cautionnement du sieur Adhémar; — contenant divers rapports sur les chemins et les ponts du diocèse; — autorisant les commissaires du pays à prendre les moyens nécessaires pour accélérer les travaux de navigation de la rivière du Tarn, etc.

C. 397. (Brochure.) — In-folio, 64 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Albi : donnant à M. de Vesian la levée des impositions de la capitation; — ordonnant la levée de la carte du pays pour déterminer la direction à donner à la suite du chemin d'Albi à Milhau; — fixant les primes à accorder pour la destruction des loups à 18 livres pour chaque vieille louve, à 12 livres pour chaque vieux loup et à 6 livres pour chaque louveteau, etc.

C. 398. (Brochure.) — In-folio, 63 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Albi : approuvant la dépense faite pour l'instruction des sages-femmes de la campagne et renouvelant les remercîments de l'assemblée à M. Farsac pour les soins assidus qu'il leur donne; — établissant l'état de situation du pays, quant à ses emprunts; — donnant au sieur Gorse, syndic, procuration pour assister aux prochaines séances des États-Généraux de la province, etc.

C. 399. (Brochure.) — In-folio, 24 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alet, concernant : les impositions, — les emprunts, — les travaux publics du pays.

C. 400. (Brochure.) — In-folio, 32 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alet : demandant que le diocèse soit distrait de la Sénéchaussée de Carcassonne ; — imposant 100 livres pour l'impression du procès-verbal d'assiette; — accordant au sieur Ribes le bail de la recette des deniers ordinaires et extraordinaires, etc.

C. 401. (Brochure.) — In-folio, 30 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alet : chargeant le sieur Amiel, inspecteur des travaux publics, de veiller à ce que les entrepreneurs de l'entretien des chemins remplissent soigneusement leurs obligations; — accordant au sieur Roillet, premier consul de Quillan, l'intégralité de ses honoraires, quoique absent de l'assemblée;—donnant au sieur Roumengous le bail de la levée de toutes les impositions, etc.

C. 402. (Brochure.) — In-folio, 35 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alet : augmentant les gages des messagers de Quillan à Limoux, de Quillan à Roquefeuil et de Quillan à Aunat; — priant les États de la province de Languedoc d'obtenir des bontés du Roi une remise annuelle de 20,000 livres sur les impositions du diocèse, etc.

C. 403. (Brochure.) — In-folio, 28 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alet : confirmant Me Étienne Larade dans ses fonctions de syndic et le sieur Jacques Larade dans celles de greffier du pays; — concernant l'établissement de bureaux des lettres dans les principaux lieux du diocèse; — relatif aux dommages considérables causés par la rivière de Lagli à la communauté de Latour, etc.

C. 404. (Brochure.) — In-folio, 38 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Alet : présentant le détail des diverses impositions; — refusant d'accueillir la demande des habitants de Sauzils en séparation de taillable d'avec ceux de Quillan, de Brenac et de Campagne; — contenant l'état général des dettes anciennes du diocèse et celui des dettes nouvelles, etc.

C. 405. (Brochure.) — In-folio, 52 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Béziers : contenant

deux rapports sur les preuves de noblesse de M. le comte de Brettes-Turin, envoyé de Murviel, et de M. le baron de Senegra, envoyé de Villeneuve; — désignant pour remplir les fonctions de syndic Mᵉ Jean-Baptiste Boucar et celles de greffier Mᵉ Antoine Azaïs; — contenant les protestations de M. de Gleises de La Blanque relativement au droit de préséance, etc.

C. 406. (Brochure.) — In-folio, 44 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Béziers : indiquant les sommes qui doivent être imposées pour le remboursement des anciennes dettes; — statuant sur plusieurs demandes de la communauté de Bédarieux, relatives à la décharge de diverses taxes; — admettant le sieur Pellet en qualité de receveur des deniers du diocèse, etc.

C. 407. (Brochure.) — In-folio, 44 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Béziers, relatif : aux casernes de Gignac; — à la construction du chemin de l'Albigeois vers Pézenas; — aux frais d'impression du procès-verbal; — à la clôture des comptes du receveur; — à l'admission de M. Cordurier au maniement des deniers du diocèse, etc.

C. 408. (Brochure.) — In-folio, 53 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Béziers, concernant : les impositions; — les dettes anciennes et nouvelles; — la construction et l'entretien des ponts et des chemins; — le renouvellement du compoids de la communauté d'Espondeillan, etc.

C. 409. (Brochure.) — In-folio, 55 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Béziers : contenant le rapport des preuves de noblesse de M. le chevalier de Moyria, envoyé de Villeneuve; — supprimant dans le département des frais d'assiette la pension de M. Rives, ancien syndic, décédé; — concernant les casernes de la maréchaussée de Gignac, etc.

C. 410. (Brochure.) — In-folio, 63 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Béziers : créant un sous-inspecteur des travaux publics; — proposant d'accorder les primes ci-après pour la destruction des loups : 18 livres par tête de loup, 24 livres par tête de louve et 6 livres par louveteau, pris ou tués dans le diocèse; — prescrivant aux commissaires ordinaires de prendre les renseignements nécessaires pour l'établissement d'une maison de force à Béziers, destinée à recevoir les insensés, etc.

C. 411. (Brochure.) — In-folio, 55 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Carcassonne, concernant : l'apurement des comptes des impositions; — la construction de divers ponts et chemins; — les dons accordés par le Roi à neuf communautés du diocèse; — la nomination de M. Dénoyés en qualité d'inspecteur adjoint des travaux publics, etc.

C. 412. (Brochure.) — In-folio, 68 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Carcassonne : concernant les biens patrimoniaux; — accordant 500 livres de pension viagère au sieur Dufourc, inspecteur des travaux, et nommant à sa place le sieur Dénoyés; — autorisant l'envoi à Toulouse d'un certain nombre de femmes pour y suivre, aux frais du diocèse, le cours d'instruction gratuite sur la théorie et la pratique des accouchements, etc.

C. 413. (Brochure.) — In-folio, 97 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Carcassonne, se rapportant : aux travaux publics et aux emprunts du pays; — aux dons accordés par le Roi à plusieurs communautés; — aux travaux exécutés sur la rivière de Fresquel; — à la situation du commerce des draps, etc.

C. 414. (Brochure.) — In-folio, 80 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Carcassonne : indiquant l'ordre des places du bureau; — relatif à l'étang de Marseillette; — fixant à 1,500 livres les appointements de l'inspecteur des travaux publics; — contenant le détail et le résumé des impositions, etc.

C. 415. (Brochure.) — In-folio, 88 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Carcassonne : autorisant le syndic à solliciter la permission d'emprunter les

sommes nécessaires pour subvenir à la construction du chemin de Revel et autres; — établissant une caisse de prêts en faveur des communautés; — consentant au renouvellement de plusieurs compoix, etc.

C. 416. (Brochure.) — In-folio, 91 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Carcassonne: exprimant les regrets des habitants du diocèse de la perte qu'ils font de leur évêque, à l'occasion de sa nomination à l'archevêché de Bourges; — autorisant les commissaires ordinaires à faire choix d'une personne capable pour classer les archives du pays et à traiter avec elle pour ses honoraires; — contenant le tableau des frais d'entretien des chemins et autres ouvrages à la charge du diocèse, etc.

C. 417. (Brochure.)— In-folio, 44 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Castres: contenant le détail des impositions; — des demandes en autorisation d'emprunter;— le compte rendu des travaux exécutés sur les chemins du diocèse; — accordant 500 livres de pension au sieur Rey, ancien inspecteur des travaux, et nommant le sieur Gleizes pour le remplacer, etc.

C. 418. (Brochure.) — In-folio, 46 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Castres: maintenant le sieur Azémar dans les fonctions de syndic, et le sieur Azaïs dans celles de greffier; — exposant que le procès-verbal d'assiette a été tiré à 150 exemplaires, moyennant la somme de 150 livres;—augmentant les gages des frères des Écoles Chrétiennes, etc.

C. 419. (Brochure.) — In-folio, 44 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Castres: énumérant les sommes qui doivent être imposées; — accordant une gratification de 1,200 livres au sieur Longchampst, vétérinaire, pour les services gratuits qu'il rend journellement; — rendant compte de la demande faite par la communauté de Lautrec d'être comprise dans le cahier des doléances, etc.

C. 420. (Brochure.) — In-folio, 50 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Castres: désignant les commissaires chargés de procéder à la répartition des taxes de la capitation et des vingtièmes sur l'industrie; — fixant à 6 deniers par livre le droit des levûres sur toutes les sommes imposées; — augmentant de 3,000 livres le fonds destiné aux dépenses imprévues, etc.

C. 421. (Brochure.) — In-folio, 39 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Castres: chargeant le syndic de solliciter l'autorisation d'imposer le montant des indemnités de terrains pris pour la construction des chemins; — accordant 800 livres pour la création d'un cours d'accouchement; — prescrivant à l'inspecteur des travaux publics de faire de fréquentes visites sur les chemins entretenus par des entrepreneurs, etc.

C. 422. (Brochure.) — In-folio, 52 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Castres: constatant que le montant de la capitation s'élève à 86,701 livres et celui de l'industrie à 22,441 livres; — remplaçant le sieur Gleises par le sieur Henri Azémar, en qualité d'inspecteur des travaux publics; — concernant la proposition du diocèse d'Alby de concourir avec celui de Carcassonne à l'exécution de la quatrième partie du chemin d'Alby à Graulhet, etc.

C. 423. (Brochure.) — In-folio, 11 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Cominges: maintenant dans ses fonctions de syndic le sieur Abadie et le sieur Bascans dans celles de greffier; — concernant l'apurement des comptes des impositions de 1781; — contenant divers rapports touchant l'entretien des chemins et les dettes du diocèse, etc.

C. 424. (Brochure.) — In-folio, 15 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Cominges: relatif à l'audition et à la clôture des comptes du sieur Saux, commis à la levée des impositions ordinaires et extraordinaires; — chargeant le syndic de faire lever la carte du diocèse; — contenant un rapport sur l'uniformité à établir dans la comptabilité, etc.

C. 425. (Brochure.) — In-folio, 17 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Cominges: contenant les félicitations adressées à M. d'Osmond, nouvel évêque

de Cominges; — accordant 150 livres, pendant six années, pour faire instruire, chaque année, au moins deux sages-femmes de communautés différentes; — réclamant au sujet de la surcharge de l'impôt du vingtième d'industrie, etc.

C. 426. (Brochure.) — In-folio, 21 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Cominges: contenant mention de la lecture des procurations; — admettant le sieur Dominique Duclos en qualité de député de la communauté d'Huos; — désignant le sieur Abadie, commissaire-auditeur, pour arrêter les comptes des communautés, etc.

C. 427. (Brochure.) — In-folio, 22 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Cominges: approuvant le bail d'adjudication des travaux d'entretien des chemins, passé au sieur Michel Andoue; — concernant la demande en séparation du consulat de Saint-Béat; — ajournant toutes mesures à prendre pour la destruction des loups, jusqu'à ce que les communautés limitrophes de la Guyenne aient pris des mesures semblables, etc.

C. 428. (Brochure.) — In-folio, 15 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Cominges: contenant une imposition de 150 livres pour l'entretien d'un pauvre insensé et de pareille somme pour l'instruction de deux sages-femmes du diocèse; — constatant que la carte routière du diocèse a été adressée au sieur Ducros, directeur des travaux publics de la province, suivant l'intention des États, etc.

C. 429. (Brochure.) — In-folio, 40 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lavaur: confirmant dans sa charge de syndic Me Guillaume Bauduer, de Teyssode, et, dans celle de greffier, Me Joseph Nicolet; — nommant commissaire-auditeur noble Simon-Martial de Renaud, en remplacement de Me Guillaume Carrère, démissionnaire; — contenant le détail des sommes imposées en l'année 1781, etc.

C. 430. (Brochure.) — In-folio, 41 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lavaur: contenant divers rapports relatifs au chemin de Revel à Carcassonne; — ratifiant les payements faits par le syndic pour indemnités de terrains cédés pour les chemins; — désignant le sieur Ourliac pour retirer du trésorier de la Bourse la somme accordée au diocèse, à titre d'indemnité, etc.

C. 431. (Brochure.) — In-folio, 48 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lavaur: donnant pouvoir au syndic d'emprunter pour rembourser les créanciers du pays qui en feront la demande; — sollicitant l'autorisation de contracter un nouvel emprunt pour la construction du chemin de Revel à Castres; — concernant les réparations à faire au ruisseau de Landot, etc.

C. 432. (Brochure.) — In-folio, 50 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lavaur: fixant à 61,403 livres 10 sous la somme à imposer pour la capitation, et à 13,090 livres celle de l'industrie; — relatif à deux haras à établir dans le diocèse; — sollicitant la permission d'imposer les sommes nécessaires à l'impression du procès-verbal d'assiette, etc.

C. 433. (Brochure.) — In-folio, 50 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lavaur: contenant le compte rendu de divers remboursements; — relatif aux chemins de Dulac et de Mazamet à Castres; — concernant le mémoire présenté aux États-Généraux de la province pour la destruction des loups, etc.

C. 434. (Brochure.) — In-folio, 49 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lavaur: prescrivant au greffier de faire mention, dans les mandes, des sommes que les communautés doivent imposer en faveur de leurs créanciers; — donnant des détails sur le haras établi par le sieur Lecamus, dans la communauté de Dulac; — concernant la construction des casernes de la maréchaussée de Lavaur, etc.

C. 435. (Brochure.) — In-folio, 39 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Limoux: maintenant le sieur Escaich dans les fonctions de syndic diocésain, et le

sieur Dalmas-Negraveze, dans celles de greffier; — indiquant les noms des prêteurs de la somme de 20,000 livres, destinée à la construction du chemin de Limoux à Chalabre; — imposant annuellement, en faveur des pauvres de l'hôpital de Limoux, la somme de 350 livres, etc.

C. 436. (Brochure.) — In-folio, 37 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Limoux : fixant à 199,679 livres 18 sous 6 deniers les sommes à imposer à divers titres ;—autorisant l'imposition de plusieurs sommes en faveur du collége de Limoux; — admettant le sieur Ribes à faire la recette des impôts ordinaires et extraordinaires de ladite année, etc.

C. 437. (Brochure.) — In-folio, 35 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Limoux : concernant le chemin de communication de Limoux à Mirepoix; — donnant connaissance d'une déclaration du Roi et des lettres de jussion portant règlement pour la confection des compoix; — exposant la demande de la communauté de Pieusse, qui sollicite le diocèse de construire un pont sur le ruisseau de Rébésoux, avec offre de contribuer à la dépense, etc.

C. 438. (Brochure.) — In-folio, 36 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Limoux : constatant l'autorisation accordée d'imposer annuellement sur le diocèse une somme de 1,200 livres, au profit de l'hôpital de Limoux;— chargeant le syndic de s'assurer, avec l'inspecteur des travaux publics, si les fossés des chemins sont entretenus en bon état par les riverains; — relatif à la demande de la communauté de Saint-Polycarpe pour l'établissement d'un pont sur la rivière qui la traverse, etc.

C. 439. (Brochure.) — In-folio, 35 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Limoux : augmentant de 100 livres les gages du porteur des lettres de Limoux à Carcassonne, qui seront ainsi portés à 400 livres; — prescrivant l'envoi aux communautés des lettres patentes relatives à la vérification des extraits des titres de noblesse ;— admettant le sieur Dominique Roumengoux à faire la recette des impositions de toute nature, etc.

C. 440. (Brochure.) — In-folio, 41 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Limoux : autorisant la communauté de Castelrenc à se pourvoir devant qui de droit pour le renouvellement de son compoix; — proposant de fixer à 18 livres le prix de chaque tête de loup, à 24 celui d'une louve et à 6 livres celui d'un louveteau; — autorisant le syndic à offrir 2,400 livres pour racheter le droit de coup, qui se perçoit sur les grains, au profit du Roi, etc.

C. 441. (Brochure.) — In-folio, 30 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lodève : conservant au sieur Bonafous le titre de syndic et lui adjoignant le sieur Fabre, avocat au Parlement, qui continuera à remplir les fonctions de greffier; — désignant les quatre communautés de tour pour entrer à l'assiette en 1784; — établissant que toutes les impositions du diocèse s'élèvent à 403,654 livres, etc.

C. 442. (Brochure.) — In-folio, 35 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lodève : contenant divers rapports et décisions au sujet des impositions et des travaux publics; — rendant compte de l'acquisition d'une maison et de ses dépendances pour les casernes de la maréchaussée; — nommant M. Billoin fils, inspecteur des travaux publics, adjoint à son père, etc.

C. 443. (Brochure.) — In-folio, 36 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lodève : contenant l'apurement des comptes du receveur de l'année 1786; — relatif à divers emprunts à contracter pour les travaux des chemins; — désignant le sieur Ménard pour faire le recouvrement des impôts en remplacement du sieur Germain Pellet, décédé, etc.

C. 444. (Brochure.) — In-folio, 35 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Lodève : concernant les impositions, les emprunts, les travaux publics, etc.

C. 445. (Brochure.) — In-folio, 75 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mende : donnant con-

naissance d'une lettre de M. Rome, syndic général, qui rappelle les règles à suivre dans les administrations diocésaines; — approuvant les remboursements faits et ceux à faire en 1783; — accordant 1,200 livres par an, pendant quatre ans, pour un cours d'accouchement gratuit, qui sera fréquenté par 20 élèves sages-femmes; — allouant des gratifications pour capture de malfaiteurs, etc.

C. 446. (Brochure.) — In-folio, 80 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mende: autorisant le syndic du pays à réclamer, auprès des membres du Parlement de Toulouse, la suppression, dans le Gévaudan, du tarif des droits accordés aux postulants dans les juridictions banerettes; — prescrivant de faire opérer des fouilles pour trouver des mines de charbon de pierre; — contenant le nom des insensés du diocèse nourris et entretenus à ses frais dans des maisons de force, etc.

C. 447. (Brochure.) — In-folio, 79 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mende: concernant le rétablissement des droits et priviléges du bailliage de Gévaudan; — les réparations du grand clocher de Mende; — l'impression du procès-verbal; — les casernes de Langogne; — accordant 350 livres de gratification à M. Boissonnade, inspecteur des travaux publics, et 1,200 livres pour l'augmentation provisoire de la dotation du collége, etc.

C. 448. (Brochure.) — In-folio, 82 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mende: autorisant l'imposition des sommes nécessaires à la réparation de la grande tour de Mende, où sont déposées les archives; — constatant la noblesse de M. le vicomte de Chambrun depuis plus de 300 ans et établissant son droit de propriété sur la terre et gentilhommerie de Montrodat; — fixant la quote-part de capitation des gens de main-forte, etc.

C. 449. (Brochure.) — In-folio, 66 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mende: présentant l'état des anciennes dettes remboursées depuis 1780; — désignant le sieur Delhermet, syndic du pays, pour assister aux prochains États-Généraux de la province; — se rapportant aux difficultés élevées dans la répartition de la capitation et de l'industrie, etc.

C. 450. (Brochure.) — In-folio, 78 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mende: autorisant l'établissement de 340 guides, appelés monts-joies, sur les lieux les plus élevés des chemins tracés sur les montagnes du Gévaudan; — admettant à prendre séance à l'assemblée M. le comte de Barre, qui justifie de sa noblesse depuis près de 300 ans; — donnant connaissance des essais faits pour la culture du genêt, etc.

C. 451. (Brochure.) — In-folio, 23 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mirepoix: contenant le détail des sommes qui doivent être imposées; — désignant le sieur Jean-Baptiste Denat pour assister à l'audition des comptes des communautés; — donnant mission au sieur Échau, inspecteur des travaux publics, de vérifier la possibilité et la nécessité d'établir des chemins dans plusieurs communautés qui en font la demande, etc.

C. 452. (Brochure.) — In-folio, 32 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mirepoix: confirmant M. Pierre Cazemayou dans sa charge de syndic, et M. Jean Vidalet dans celle de greffier; — accordant au sieur Rabinel la levée de toutes les impositions du diocèse; — priant les États de la province de demander au Roi des secours pour recreuser le ruisseau du Marais dans la communauté de Renneville, etc.

C. 453. (Brochure.) — In-folio, 38 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mirepoix, relatives: au remboursement des créanciers du pays; — au recouvrement des impôts; — à l'apurement des comptes; — aux travaux publics, etc.

C. 454. (Brochure.) — In-folio, 31 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mirepoix: portant approbation des baux d'entretien des chemins; — désignant le sieur Mercadier en qualité d'inspecteur des travaux publics du diocèse, en remplacement du sieur Échau, démissionnaire; — proposant d'imposer 120 livres pour l'impression du verbal de l'assiette, etc.

C. 455. (Brochure.) — In-folio, 29 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mirepoix : maintenant le sieur Cazemajou, de Niort, dans ses fonctions de syndic; — désignant le sieur Combes pour remplir celles de secrétaire-greffier, en remplacement du sieur Vidalat, décédé; — confirmant le sieur Rouger en sa charge d'auditeur des comptes, etc.

C. 456. (Brochure.) — In-folio, 32 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Mirepoix : imposant 40,000 livres pour le remboursement des créanciers du pays; — concernant la vente des bois appartenant aux communautés; — contenant un rapport sur le mémoire de M. Chaptal relatif aux terres ocreuses, etc.

C. 457. (Brochure.) — In-folio, 19 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montauban : portant règlement des frais d'assiette de 1782 de M. Despagne, receveur en exercice; — nommant Me Jean Delpech commissaire-auditeur des comptes consulaires; — accordant une pension annuelle de 400 livres à madame Galibert, veuve d'un syndic du diocèse, etc.

C. 458. (Brochure.) — In-folio, 32 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montauban : fixant à 200 livres l'honoraire du commissaire-auditeur des comptes; — réclamant l'établissement d'une brigade de maréchaussée, en résidence dans la ville de Montech; — demandant aux États de la province qu'une gratification de 150 livres par étalon soit accordée à M. Despagne, à l'occasion de l'établissement d'un haras à Saint-Martin de Belcasse, etc.

C. 459. (Brochure.) — In-folio, 48 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montauban : imposant la somme de 500 livres pour deux places gratuites dans le séminaire de Montauban; — contenant divers rapports sur les travaux des chemins du pays; — priant les députés à la cour de solliciter une indemnité de 2,000 livres, pour la communauté de Castelsarrasin, qui éprouve des pertes continuelles par les sapements de la Garonne, etc.

C. 460. (Brochure.) — In-folio, 34 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montauban : donnant procuration à M. Despagne, receveur alternatif des tailles, pour retirer à Paris la rente de l'État du Roi sur la ville de Toulouse, dont jouit le diocèse; — fixant à 29,500 livres le fonds à faire pour le remboursement des créanciers du pays; — offrant de venir au secours des communautés qui construiront des chemins d'embranchement avec les grandes routes, etc.

C. 461. (Brochure.) — In-folio, 39 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montauban : fixant à 330 livres la liquidation des journées du député aux derniers États de la province; — donnant procuration au sieur Delport, syndic, pour emprunter la somme de 11,090 livres; — exposant que les ravages causés par les loups dans le diocèse sont peu considérables et que les moyens usités pour les détruire sont les engins et le poison, etc.

C. 462. (Brochure.) — In-folio, 33 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montauban : faisant mention du règlement sur l'établissement des garnisons militaires dans la province; — demandant que la communauté de Montech soit comprise dans le cahier des doléances, à l'effet d'obtenir un secours proportionné à ses besoins; — prescrivant l'enregistrement de la procuration donnée au sieur Louis Escot pour la levée des impositions du diocèse, etc.

C. 463. (Brochure.) — In-folio, 63 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montpellier : désignant MM. Deydier et Verrière pour assister aux séances des États-Généraux de la province; — autorisant les communautés de Saint-Drezery et de La Liquisse à faire établir de nouveaux compoix; — constatant que le nombre des communautés du diocèse est de 105, etc.

C. 464. (Brochure.) — In-folio, 115 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montpellier : condamnant à l'amende de 100 sous les députés absents; — renfermant un tableau détaillé de toutes les sommes imposées

dans chacune des 105 communautés du diocèse; — autorisant la ville et communauté de Montpellier à refaire son compoix, etc.

C. 465. (Brochure.) — In-folio, 136 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montpellier : faisant connaître qu'une fabrique d'acides et sels minéraux a été fondée à Montpellier par M. Chaptal; —renvoyant à l'examen des commissaires ordinaires le projet d'établissement, dans la même ville, d'un cours pratique et gratuit d'accouchement; — contenant divers rapports relatifs aux travaux des chemins et des ponts du diocèse, etc.

C. 466. (Brochure.) — In-folio, 84 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montpellier : désignant M. Madières pour clôturer les comptes des collecteurs des communautés et lui allouant 466 livres; — accordant un secours de 1,500 livres à la communauté de Lattes, pour l'aider à construire la partie du chemin de Pérols à Montpellier, mise à sa charge; — contenant un état abrégé des dettes du diocèse, etc.

C. 467. (Brochure.) — In-folio, 84 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montpellier : chargeant M. le chevalier de Ratte des fonctions de syndic et M. Jacques Garnier, notaire, de celles de greffier du pays; — se rapportant aux droits à payer au collége de Saint-Côme par les sages-femmes qui exercent leur profession ; — désignant le sieur Jacques Roussel, architecte, en qualité d'inspecteur des travaux publics, etc.

C. 468. (Brochure.) — In-folio, 88 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Montpellier, concernant : les impositions ; — les dettes ; — les travaux des chemins et des ponts de ce pays, etc.

C. 469. (Brochure.) — In-folio, 32 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Narbonne : désignant le sieur Lassère, syndic, comme auditeur des comptes des communautés ; — imposant 45,900 livres pour le remboursement à faire, en la présente année, sur les anciennes dettes du diocèse ; — conservant dans ses fonctions le sieur Amans, greffier du pays, etc.

C. 470. (Brochure.) — In-folio, 42 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Narbonne. accordant aux maisons religieuses de filles le supplément d'un pour cent sur les rentes à elles dues, réduites à trois pour cent; — concernant les réparations faites à divers ponts et chemins ; — ordonnant l'impression à 150 exemplaires d'un avis sur les moyens de diminuer l'insalubrité des habitations qui ont été inondées, pour être envoyés aux communautés, etc.

C. 471. (Brochure.) — In-folio, 39 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Narbonne : indiquant les places occupées dans la chapelle et dans la salle des séances par les députés; — déclarant que la ville de Coursan est en tour d'envoyer, en la présente année, un député à l'assemblée des États de la province; — admettant le sieur Antoine Coussières à faire le recouvrement des impôts, etc.

C. 472. (Brochure.) — In-folio, 53 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Narbonne : indiquant la forme de la prestation de serment; — fixant la somme à imposer par les communautés riveraines du canal royal; —accordant 1,200 livres, à titre de gratification, au sieur Peletan, à raison des plans qu'il a levés, en double original, de tous les ponts du diocèse, etc.

C. 473. (Brochure.) — In-folio, 44 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Narbonne : admettant M. le baron de Grave en qualité d'envoyé de M. le baron de Merinville et le dispensant de faire ses preuves de noblesse; — donnant connaissance de l'ouvrage de M. Parmentier sur les grains; — prescrivant l'envoi immédiat dans les communautés des lettres patentes du roi Louis XVI, du 22 juillet 1786, concernant la vérification des titres servant aux preuves de la noblesse, etc.

C. 474 (Brochure.) — In-folio, 37 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Narbonne : donnant connaissance de deux arrêts du Conseil d'État, relatifs à l'administration des deniers provenant de la vente des biens des communautés et à la prétention du Bureau des finances de Montpellier de donner des alignements le long des chemins construits par la province ou par les diocèses; — adjoignant à M. de Lassère, syndic, son fils, avocat au Parlement de Toulouse, etc.

C. 475. (Brochure.) — In-folio, 107 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Nîmes: constatant que, sur la somme accordée par le Roi à la province, pour perte de récoltes, le diocèse a été compris pour la somme de 4,160 livres; — déclarant qu'à l'avenir, dans les actes diocésains, la communauté de Saint-Cosme sera dénommée *Rochemore-Saint-Cosme*, en vertu des lettres patentes qui érigent cette communauté en marquisat au profit de M. Paul-Ange de Rochemore et de ses successeurs; — prescrivant le dépôt aux archives des imprimés ayant pour titre : *Réflexions sur la nature et le traitement de la maladie qui règne dans le Haut-Languedoc*, etc.

C. 476. (Brochure.) — In-folio, 58 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Nîmes : prescrivant d'imposer la somme de 28,219 livres 2 sous 4 deniers pour le payement des intérêts des capitaux empruntés; — chargeant le syndic de faire toutes les démarches nécessaires pour que la construction du pont sur le Gardon soit faite à Ners; — invitant le syndic à faire vérifier l'état des bâtiments et dépendances de la maison de la calandre anglaise, etc.

C. 477. (Brochure.) — In-folio, 102 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Nîmes : exposant que, depuis longtemps, on désire isoler et restaurer l'amphithéâtre de cette ville et sollicitant du Roi et des États de la province des secours pour l'achat et la démolition des maisons attenantes, dont la dépense est évaluée à 500,000 livres; — autorisant le transport des archives du diocèse dans une des salles du collége de la ville de Nîmes; — chargeant le syndic de prendre les renseignements convenables pour l'établissement d'une ou plusieurs brigades de maréchaussée, etc.

C. 478. (Brochure.) — In-folio, 106 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Nîmes : invitant les commissaires ordinaires à s'entendre avec le marquis de Baschi, au sujet des dommages dont il se plaint à l'occasion des travaux exécutés aux bords des rivières de Vistre, de la Cubelle et autres; — autorisant le syndic à se pourvoir devant qui de droit pour obtenir la permission d'emprunter les sommes nécessaires pour le payement des indemnités dues à plusieurs propriétaires, par suite de la construction du quai de Sommières; — accordant à la ville de Nîmes la somme de 25,000 livres pour la restauration de l'amphithéâtre et la démolition des murs d'enceinte, etc.

C. 479. (Brochure.) — In-folio, 158 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Nîmes : approuvant la convention faite avec l'imprimeur pour l'impression de 150 exemplaires du verbal de l'assiette, à 10 livres la feuille de 4 pages in-folio, au lieu de 15 livres payées précédemment; — prescrivant l'envoi, dans les villes et gros bourgs du diocèse, de l'extrait de l'ouvrage relatif à l'amélioration des grains; — contenant le projet approuvé des conditions des baux d'entretien des chemins du pays, à dater du 1er janvier 1789, etc.

C. 480 (Brochure.) — In-folio, 111 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Nîmes : annonçant que le sieur François Verney, directeur des travaux publics, avait obtenu réparation de l'insulte qu'il avait reçue dans l'exercice de ses fonctions; — sollicitant des États l'autorisation d'imposer annuellement la somme de 1,500 livres, pour servir au soulagement et au traitement des insensés du diocèse; — encourageant le sieur Vellu à continuer ses expériences sur l'extraction de la partie colorante du tournesol et de la morelle, etc.

C. 481. (Brochure.) — In-folio, 33 pages, papier.

1782. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Papoul : autori-

sant divers emprunts; — fixant à 29,469 livres l'impôt de la capitation et à 6,167 livres celui des vingtièmes d'industrie; — prescrivant le renouvellement des baux d'entretien des contre-canaux parallèles au canal de communication des mers; — autorisant le syndic à faire les démarches nécessaires pour que l'élève Bouscasse reste une année de plus à l'École vétérinaire, etc.

C. 482. (Brochure.) — In-folio, 54 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Papoul: contenant la discussion relative à la direction à donner au chemin de Mazères; — relatif aux sommes à emprunter pour différents chemins; — accordant au sieur Montrejaud la somme de 200 livres, pour l'aider à suivre ses cours de chirurgie à Montpellier; — proposant de solliciter, auprès du garde des sceaux, le rétablissement de l'imprimerie de la ville de Castelnaudary, etc.

C. 483. (Brochure.) — In-folio, 38 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Papoul: rendant compte de l'état des chemins; — de divers ouvrages exécutés dans plusieurs communautés du diocèse; — autorisant diverses impositions pour réparation de ponts; — proposant de contribuer annuellement pour 400 livres à l'établissement des Frères des Écoles Chrétiennes, dans la ville de Castelnaudary, etc.

C. 484. (Brochure.) — In-folio, 33 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Papoul, concernant: le casernement de la maréchaussée; — les baux d'entretien de plusieurs chemins; — la vérification des livres des collecteurs; — le remboursement des créanciers du pays; — les élèves sages-femmes; — autorisant l'acquisition d'une sonde de Saxe, pour la recherche des richesses minéralogiques du diocèse, etc.

C. 485. (Brochure.) — In-folio, 34 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Papoul: rendant compte du don de 2,285 livres, accordé par Sa Majesté, pour les dépenses à faire aux ruisseaux de Tréboul et de Fresquel; — autorisant une imposition de 750 livres en faveur des Doctrinaires établis à Castelnaudary; — proposant de doubler l'honoraire du greffier du diocèse, fixé à 300 livres par arrêt du Conseil du 17 décembre 1759, etc.

C. 486. (Brochure.) — In-folio, 31 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Papoul: rendant compte du jugement des États de la province au sujet de la prétention du juge-mage sur la forme de son invitation à l'assiette; — fixant à 200 livres l'augmentation des gages du greffier du diocèse; — faisant connaître les discussions des communautés des Souille et Souillanels, au sujet du pont de la Rausière; — arrêtant à la somme de 341,625 livres 16 sous le total des impositions, etc.

C. 487. (Brochure.) — In-folio, 38 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Pons: déclarant éteinte, attendu son décès, la pension de M. Verlhiac, ancien syndic du diocèse; — contenant un rapport sur le compte rendu des héritiers de feu M. Peyronnet, syndic, suivi du délibéré touchant le déficit provenant de la gestion de son successeur; — approuvant divers comptes de M. Roque, receveur en exercice, etc.

C. 488. (Brochure.) — In-folio, 55 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Pons: autorisant les commissaires ordinaires à faire choix d'un troisième élève pour l'École vétérinaire de Lyon, pris dans la ville de Saint-Chinian et assujetti à y faire sa résidence; — contenant le rapport du syndic relatif à l'état des ponts du diocèse; — donnant tous les pouvoirs nécessaires aux commissaires ordinaires pour mettre à exécution le projet d'instruction des sages-femmes; — refusant à la communauté de Saint-Chinian le droit d'entrée à l'assiette, etc.

C. 489. (Brochure.) — In-folio, 34 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Pons: désignant M. Magloire Vidal, avocat en Parlement, commissaire-auditeur des comptes des communautés; — autorisant le syndic à demander le secours de la Sénéchaussée pour la construction du pont sur la rivière de la Blanque; — créant un greffier-adjoint; — accordant un secours de

120 livres au couvent des Filles de la Croix, de Saint-Chinian, etc.

C. 490. (Brochure.) — In-folio, 29 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Pons : maintenant dans ses fonctions de syndic le sieur Pradol et le sieur Thomassin dans celles de greffier ; — fixant à 55,613 livres 5 deniers le montant du département des deniers diocésains ; — contenant un rapport sur le projet présenté aux États pour la destruction des loups et une délibération à ce sujet, etc.

C. 491. (Brochure.) — In-folio, 33 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Saint-Pons : confirmant le sieur Ladenac dans ses fonctions d'inspecteur des travaux publics ; — contenant des rapports au sujet des dettes du diocèse ; — de la capitation ; — des vingtièmes d'industrie et des chemins demandés par la communauté de Cessenon. —L'abbé Fontfroide, co-propriétaire du droit de cosse, qui se levait sur les grains, à la place de Narbonne, demande que la quote-part que lui paye le diocèse soit portée à ses fermiers ou procureurs, à Narbonne, etc.

C. 492. (Brochure.) — In-folio, 36 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse du Puy : admettant le sieur Assezat en qualité de receveur, en remplacement du sieur Nicolau, ancien titulaire, décédé ; — maintenant dans leurs fonctions les sieurs Jerphanion, syndic, et Polier, greffier ; — proposant de solliciter des États-Généraux, la permission d'emprunter 70,000 livres pour continuer le chemin du Forez en Vivarais ; — accordant des gratifications aux brigades de la maréchaussée du Puy et de Montfaucon, etc.

C. 493. (Brochure.) — In-folio, 74 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse du Puy : imposant 600 livres en faveur de l'Hôpital-Général, pour l'aider dans l'achat des laines nécessaires à la manufacture de couvertures qui y est établie ; — accordant 240 livres aux PP. Capucins de cette ville, pour les indemniser d'une partie de la dépense qu'ils ont faite dans la réparation d'une fontaine ; — allouant la somme de 100 livres à la sœur Peironnel, chargée de la pharmacie de l'Hôtel-Dieu du Puy, pour les fournitures qu'elle a faites gratuitement aux indigents, etc.

C. 494. (Brochure.) — In-folio, 64 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse du Puy : admettant au nombre des membres de l'assemblée le sieur Auguste-Benoît de Mailhet en qualité de baron de Vachères et en remplacement de son père, décédé ; — nommant syndic-adjoint et survivancier de son père M. Jerphanion fils ; — présentant un relevé des anciens créanciers du pays, parmi lesquels figurent : l'Œuvre du bouillon, pour 28,000 livres ; les religieuses de Sainte-Marie, pour 47,100 livres ; les religieuses de Vals, pour 39,059 livres ; celles de la Visitation, pour 59,750 livres ; la ville d'Annonay, pour 6,000 livres, etc.

C. 495. (Brochure.) — In-folio, 53 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse du Puy : admettant M. Péridier en qualité d'envoyé de M. le comte de Polignac ; — contenant divers rapports sur les chemins et les ponts du Velay ; — désignant, pour former le bureau des comptes, les membres ci-après : l'abbé de La Peyrouse et l'abbé de Rachat, le comte de Saint-Haon, de Veyrac, de Maison-Seule, Gaillard de La Roche, de Ferragne, Du Clusel et Chameton, etc.

C. 496. (Brochure.) — In-folio, 75 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse du Puy : autorisant un emprunt de 5,000 livres, pour la réfection des pavés de Montfaucon et de Saint-Bonnet ; — annonçant qu'une somme de 4,244 livres a été accordée par le Roi, à titre de secours, pour les ouvrages à exécuter aux bords de la rivière du Lignon, près de Tence. — Les États du Velay donnent leur consentement pour que le titre de baronnie, assis sur la terre de Saint-Vidal et donnant entrée auxdits États, soit transporté sur la terre et seigneurie de Glavenas, à la charge, par M. de Pollalion de Glavenas, d'obtenir du Roi les lettres patentes nécessaires, etc.

C. 497. (Brochure.) — In-folio, 76 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse du Puy : contenant l'énumération des titres qui établissent la noblesse de M. de Pollalion, au delà de ce qu'exigent les règlements ; — ajournant l'augmentation du traitement du sieur Billoer,

inspecteur des travaux publics, mais lui allouant provisoirement une gratification; — accordant, à titre d'aumône, aux prisonniers du Puy, la somme de 200 livres, et celle de 530 livres à plusieurs cavaliers de la maréchaussée, à titre de gratification, etc.

C. 498. (Brochure.) — In-folio, 26 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Rieux. — Cette assemblée est présidée par monseigneur Pierre-Joseph de Lastic, conseiller du Roi, évêque du diocèse ; — elle décide que le procès-verbal d'assiette sera imprimé annuellement à 110 exemplaires. — Rapports et délibérations relatifs à plusieurs ponts et chemins.

C. 499. (Brochure.) — In-folio, 32 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Rieux : faisant connaître les noms des créanciers du pays, parmi lesquels figure le séminaire de Rieux pour la plus forte somme ; — chargeant les commissaires ordinaires de continuer d'imposer, dans le département de la capitation, les sommes nécessaires pour la construction des casernes de la maréchaussée; — désignant le sieur Ducoustel en qualité de receveur des tailles, etc.

C. 500. (Brochure.) — In-folio, 38 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Rieux. — Les six villes maîtresses de ce diocèse, qui ont droit d'envoyer des députés à l'assiette, sont : Montesquieu, Carbonne, Fousseret, Cazères, Saint-Sulpice et Gaillac. Elles sont représentées : la 1re par Joseph de Lartigue et Gabriel Senac ; — la 2e par Joseph-Étienne Projean et Bernard Picolle; — la 3e par Jean-Louis Lamourous et Jean-Pierre Miegeville ; — la 4e par Jean-Joseph Darbon et Bernard Maylin ; — la 5e par Jean de Serres et noble Guillaume Saint-Geniès; — la 6e par Pierre Trinqué et Guillaume Guichon.

C. 501 (Brochure.) — In-folio, 35 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Rieux : maintenant Me Jacques-Simon Descuns dans les fonctions de syndic et Me Jean-Paul Palenc dans celles de greffier du diocèse; — nommant pour commissaire-auditeur des comptes des communautés Me Blaise Binet, docteur en médecine ; — fixant à 425 livres les gages du receveur des tailles et à 1,200 livres ceux de l'inspecteur des travaux publics, etc.

C. 502. (Brochure.) — In-folio, 42 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Rieux : fixant à 6 deniers par livre le droit de levûre du receveur des tailles ; — donnant connaissance d'un mémoire produit par les communes de Cazères, Couladère, Saint-Michel et autres pour demander la construction d'un chemin de Couladère jusqu'à Lasserre ; — prescrivant de rembourser aux receveurs du diocèse le supplément des épices de MM. de la Cour des Aides de Montpellier, etc.

C. 503. (Brochure.) — In-folio, 67 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Toulouse, présidée par monseigneur Étienne-Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse : nommant pour commissaire-auditeur des comptes des communautés le sieur de Moncabrié, ancien syndic ; — divisant entre deux inspecteurs la direction des travaux publics; — autorisant la dépense nécessaire à l'établissement d'un cours d'accouchement gratuit pour les sages-femmes de la campagne ; — nommant syndic du diocèse le sieur Jean-Paul-Marie Aymar, en remplacement du sieur Besancèle ; — remerciant ce dernier de ses longs et honorables services, etc.

C. 504. (Brochure.) — In-folio, 64 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Toulouse, concernant: l'uniformité de comptabilité de tous les diocèses de la province ; — la carte générale des chemins ; — les secours accordés par la Sénéchaussée pour réparer les chemins de traverse ;— la construction et la réparation de divers ponts et chemins, etc.

C. 505. (Brochure.) — In-folio, 89 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Toulouse : mentionnant que lecture a été faite des divers règlements concernant l'ordre et la discipline des assiettes; — relatif aux chemins de Baziége à Caraman, de Toulouse à Revel, de Belpech-Gragnagués à Mirepoix ;— relatif à la confection des compoix en Languedoc. — Mémoire du syndic aux communautés du diocèse, sur les réparations et l'entretien des chemins de 4e classe, etc.

C. 506. (Brochure.) — In-folio, 60 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de

l'assemblée d'assiette du diocèse de Toulouse : admettant le sieur Joseph Despagne, porteur d'une procuration de M. de Roquelaure, baron de Lanta, à siéger en cette qualité; — désignant le sieur Pujou pour commissaire-auditeur des comptes des communautés et fixant à 930 livres ses honoraires; — relatif au bac établi par le diocèse au port du Portet; — donnant pouvoir au syndic d'emprunter pour rembourser les créanciers qui en feront la demande, etc.

C. 507. (Brochure.) — In-folio, 64 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Toulouse : donnant connaissance de la protestation faite contre l'élection du sieur Dauphin Cailhol, maître apothicaire, par la ville d'Auriac; — exhortant les communautés qui envoient des députés à l'assiette à les choisir conformément aux règlements; — contenant le détail des emprunts faits en 1786 pour les chemins des communautés; — arrêtant que la ville de Caraman prendra son tour, pour la députation aux États-Généraux de la province, après celle de Miramont, placée sous le n° 11 dans l'armorial du Languedoc, etc.

C. 508. (Brochure.) — In-folio, 64 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse de Toulouse : prescrivant de communiquer à M. Saget, directeur des travaux de la province, le mémoire et le plan présentés par M. de Saint-Rome, à l'effet d'amener au village de ce nom les eaux de la rivière de Lhers; — autorisant le seigneur de Saint-Rome à construire, suivant sa demande, un pont sur le ruisseau de Marés, qui traverse une partie de ses propriétés; — autorisant le syndic à renouveler les baux à loyer des brigades de maréchaussée de résidence à Grisolles et à Villefranche, etc.

C. 509. (Brochure.) — In-folio, 46 pages, papier.

1783. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Uzès : établissant les preuves de noblesse de M. de La Motte, seigneur de Saint-Laurent-des-Bains, envoyé de la baronnie de Barjac; — rendant compte des troubles qui ont agité, cette année, une partie de Cévennes; — maintenant dans leurs fonctions de syndic et de syndic-adjoint du diocèse les sieurs Trinquelague, etc.

C. 510. (Brochure.) — In-folio, 52 pages, papier.

1784. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Uzès: autorisant diverses impositions, pour construction et réparation de ponts et chemins; — établissant un fonds annuel de 1,500 livres, pour la clôture et l'entretien des insensés; — chargeant le syndic du diocèse de vérifier attentivement le projet d'ouverture d'un canal de dérivation de l'Ardèche, dont se plaint la communauté de Saint-Julien de Peyrolas, etc.

C. 511. (Brochure.) — In-folio, 63 pages, papier.

1785. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Uzès : imposant 14,240 livres pour la construction du pont de Saint-Paulet, sur la route de Saint-Esprit à Barjac; — chargeant l'inspecteur des travaux publics d'étudier la direction à donner au chemin projeté d'Aubenas à Uzès, dans la partie de ce diocèse; — abandonnant au sieur Gentil la somme de 1,000 livres qu'il doit au diocèse, dans le cas où il montera dans sa fabrique de carton deux cylindres d'affilochages et d'affinages, d'après les dessins du sieur Desmarets, et qu'il garnira son atelier de toutes les machines nécessaires à son usage, etc.

C. 512. (Brochure.) — In-folio, 78 pages, papier.

1786. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Uzès : désignant comme co-équateurs MM. Reynaud, second consul d'Uzès, et Dalbiousse, député de Villefort; — déclarant que le projet d'établir un canal de dérivation de l'Ardèche dans le territoire du diocèse d'Uzès ou autres travaux équivalents est définitivement abandonné; — exposant l'état de décadence dans lequel se trouvent le commerce et la fabrication des cuirs et les mesures prises par les États du Languedoc pour y porter remède, etc.

C. 513. (Brochure.) — In-folio, 52 pages, papier.

1787. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Uzès: imposant la somme de 641,875 livres, portées dans les six départements, et celle de 27,211 livres, montant de l'état des rentes des créanciers du diocèse; — rendant compte de ce qui s'est passé aux États du Vivarais, au sujet du projet du chemin d'Aubenas à Uzès; — exposant que, les États de la province devant prendre à leur charge l'entretien des parties neuves du chemin du Saint-Esprit à Limony, le diocèse va être inces-

samment déchargé de la partie comprise entre le Saint-Esprit et le pont d'Ardèche, etc.

C. 514. (Brochure.) — In-folio, 50 pages, papier.

1788. — Procès-verbal imprimé des délibérations de l'assemblée d'assiette du diocèse d'Uzès : portant qu'il sera imposé 1,200 livres pour les frais d'un nouveau cours d'accouchement et 7,000 livres pour la seconde moitié du préciput du diocèse pour la construction du pont de Ners; — exposant ce qui a été fait auprès des États de la province, à l'appui de la demande de la ville du Pont-Saint-Esprit, pour la construction d'un port sur le Rhône; — autorisant le renouvellement des compoix des communautés d'Iverne et de Castelnaud, etc.

C. 515. (Liasse.)— 13 pièces imprimés (264 pages); 2 pièces, papier.

1657-1754. — Règlements pour l'assemblée des États-Généraux de la province du Languedoc et pour la tenue des assiettes des diocèses de cette province.

C. 516. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1528-1572. — Copies des commissions et instructions des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes du diocèse de Viviers et pour la répartition de l'aide, crue, octroi et autres impositions.

C. 517. (Liasse.) — 53 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1574-1599. — Copies des commissions et instructions des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes du diocèse de Viviers et pour la répartition des impôts. — Lettre originale, signée par le roi de France Henri III, adressée aux États particuliers du Vivarais, portant que, quoique les États-Généraux n'aient pas été convoqués en 1583, ils aient à imposer les sommes qui leur seront demandées par les trésoriers de France.

C. 518. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1600-1620. — Copies des commissions et ordonnances des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes du diocèse de Viviers et pour la répartition des impôts. — Les impôts à payer au Roi, par le diocèse de Viviers, en 1603, sous diverses dénominations, s'élèvent à la somme de 192,987 livres 12 sous.

C. 519. (Liasse.) — 93 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1621-1680. — Copies des commissions et ordonnances des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes du diocèse de Viviers et pour la répartition des impôts. — Arrêt du Conseil d'État du Roi contenant règlement pour les fonctions des commissaires ordinaires des assiettes.

C. 520. (Liasse.)— 97 pièces, papier (3 imprimées).

1681-1710. — Copies des commissions et ordonnances des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes du diocèse de Viviers et pour la répartition des impôts. — Le Vivarais est imposé, en 1681, pour l'étape à 8,555 livres, pour les garnisons à 16,105 livres, pour le don gratuit à 152,936 livres. — En 1708, le même diocèse est imposé pour l'étape à 83,591 livres, pour les garnisons à 16,125 livres, et pour le don gratuit à 223,892 livres.

C. 521. (Liasse.) — 100 pièces, papier (42 imprimées).

1712-1769. — Copies des commissions et ordonnances des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes du diocèse de Viviers et pour la répartition des impôts. — Lettres de MM. de Montferrier et Joubert, syndics généraux du Languedoc, adressées aux syndics du Vivarais, leur annonçant l'envoi de divers documents relatifs à l'assiette des impôts.

C. 522 (Liasse.)— 107 pièces, papier (22 imprimées).

1770-1786. — Copies des commissions et ordonnances des commissaires du Roi aux États-Généraux du Languedoc pour la tenue des assiettes et la répartition des impôts dans le diocèse de Viviers. — Lettres de M. de Roqueplane, receveur, adressées à M. de Lachadenède, syndic, relatives aux impôts.— Arrêt de *quitus* de la Chambre des Comptes de Montpellier pour MM. de Roqueplane, Dorbi et Volland, receveurs des tailles et taillon du diocèse de Viviers.

C. 523. (Cahiers.) — In-4°, 882 feuillets, papier.

1479-1522. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous les désignations de crue, aide, octroi, affaires ordinaires. — Il est alloué au duc de Ventadour, seigneur de Lavoulte, baron de tour aux États-Généraux de la province (1522), la somme de 400 livres

pour ses dépenses auxdits États, et à M. Armand Chalancon, procureur du Vivarais, 26 livres pour treize journées passées aux mêmes États tenus au Puy.

C. 524. (Cahiers.) — In-4°, 1026 feuillets, papier.

1522-1555. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous les désignations de crue, aide, octroi, affaires diverses. — Département de la somme de 4,585 livres pour rembourser le sieur Froment, receveur, de ses avances pour le ravitaillement du camp d'Avignon. — Autre département de 6,872 livres pour l'équipement des pionniers dirigés sur Lyon pour le service du Roi. — Département des indemnités accordées à certaines communes à l'occasion du passage des gens de guerre se rendant au camp d'Avignon.

C. 525. (Cahiers.) — In-4°, 776 feuillets, papier.

1556-1570. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous les désignations de crue, aide, octroi, affaires ordinaires et extraordinaires. — Département de la somme de 2,995 livres pour le licenciement des gens de guerre. — Imposition, par forme d'emprunt, d'une somme de 9,280 livres sur ceux de la religion prétendue réformée dans les villes restées soumises à l'autorité du Roi.

C. 526. (Cahiers.) — In-4° 760 feuillets, papier.

1570-1574. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Département de la somme de 2,192 livres pour contribuer à l'entretien de la garnison établie à Aubenas pour le service du Roi. — Imposition de 5,185 livres pour la levée et la solde de 280 pionniers dirigés sur le camp de Nîmes. — Département de 48,082 livres pour l'entretien des garnisons dans le Bas-Vivarais pour les mois de juillet et août 1574.

C. 527. (Registre.) — In-4°, 544 feuillets, papier

1575-1585. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Imposition de 915 écus pour frais des États-Généraux, de 1,593 écus pour augmentation de solde des troupes, de 1,277 écus pour les rentes dues par le pays à dame Claude de La Tour de Turenne, dame de Tournon, et aux hoirs de feu Me Roubel, d'Aubenas.

C. 528. (Cahiers.) — In-4°, 594 feuillets, papier.

1575-1586. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Département d'impôts pour l'entretien des garnisons, pour la garde et la conservation des villes et forts occupés par ceux des églises réformées, pour les gages du prévôt. — État des payements faits sur ladite imposition par Raymond de Saléon, receveur général desdites églises, arrêté à l'assiette tenue à Villeneuve-de-Berg en 1580.

C. 529. (Cahiers.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1587-1590. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Sommes allouées aux personnes ci-après, qui ont concouru à la répartition des frais de garnison : à monseigneur Gilbert de Lévi, duc de Ventadour, président de l'assiette, 15 écus ; à M. de Rochemore, juge mage, 10 écus ; Me Charles Desserres, juge de Viviers, 3 écus ; à M. Charles Chabert, consul d'Annonay, 1 écu et 40 sous.

C. 530. (Registre.) — In-4°, 672 feuillets, papier.

1591-1599. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — — Département de l'imposition extraordinaire de 30,018 écus faite à Joyeuse, sous la présidence du seigneur de Vallon, subrogé du duc de Joyeuse ; de noble Louis de Rochemaure, juge mage en la Sénéchaussée de Beaucaire ; de M. François Chalendar, lieutenant de bailli de Viviers, et d'Esprit Boulieu, sieur de Miraval, consul de Viviers.

C. 531. (Registre.) — In-4°, 848 feuillets, papier.

1600-1616. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée tenue à Annonay, sous la présidence de M. Du Peloux, subrogé du duc de Ventadour, ayant tour de présider, à cause de sa baronnie d'Annonnay. — Assemblée tenue à Viviers, présidée par Pons d'Authefort, seigneur de Lestrange. — Assemblée tenue à Tournon, sous la présidence du seigneur du même nom.

C. 532. (Cahiers.) — In-4°, 940 feuillets, papier.

1600-1616. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — L'imposition ordinaire pour les deniers du Roi s'élève à 33,380 écus 47 sous ; celle relative au payement des dettes du pays, à 14,255 écus 2 sous 1 denier.

C. 533. (Cahiers.) — In-4°, 720 feuillets, papier.

1617-1622. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Département de la somme de 18,529 livres 9 sous 4 deniers pour les frais des États-Généraux du Languedoc, pour ceux de l'assiette du pays et pour les gages du receveur. — Il est alloué 6 livres aux prêtres qui ont célébré la messe du Saint-Esprit à l'ouverture de l'assiette et 20 livres pour les aumônes ordinaires.

C. 534 (Cahiers.) — In-4°, 722 feuillets, papier.

1623-1633. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Impositions à la charge du diocèse: pour l'octroi, 16,981 livres; pour la crue, 5,005 livres; pour l'augmentation de solde, 5,989 livres; pour l'ustensile, 901 livres.

C. 535. (Cahiers.) — In-4°, 774 feuillets, papier.

1636-1638. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Frais d'assiette : au seigneur de Brion, baron de tour, président de l'assemblée, pour le dédommager de ses dépenses, 120 livres; au même, pour droit de présence, 93 livres; à noble de Panzolles, commissaire principal, 120 livres; au sieur Cardier, commissaire du Roi, juge au bailliage de Viviers, 120 livres; au sieur Croze, premier consul de Viviers, 10 livres, etc.

C. 536. (Cahiers.) — In-4°, 967 feuillets, papier.

1639-1644. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Imposition sur toutes les communes du Vivarais du tiers des arrérages des tailles (5,774 livres) dus par les habitants de la ville de Privas depuis l'année 1629, où elle fut prise par le roi Louis XIII, jusqu'à 1635.

C. 537. (Cahiers.) — In-4°, 1090 feuillets, papier.

1645-1657. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Impositions: pour la grande taille, 158,539 livres; pour le taillon, 23,595 livres; pour les gratifications, 136,696 livres; pour frais d'assiette, 100,020 livres. — Le sieur de Rochepierre, syndic du Vivarais, reçoit pour chaque journée de présence à l'assiette 6 livres; pareille somme est allouée au sieur Antoine Joffre, consul de Viviers.

C. 538. (Cahiers.) — In-4°, 820 feuillets, papier.

1658-1665. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — La quote-part du pays pour les mortes-payes des places frontières à payer au sieur Pujol, trésorier de l'extraordinaire, est fixée à 3,088 livres, et celle à payer au sieur Reisch, trésorier général de la province, à 3,026 livres.

C. 539. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1666-1668. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Créanciers du pays : les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon, auxquels il est payé annuellement 900 livres d'intérêts pour un capital de 18,000 livres; les religieuses de Sainte-Ursule de Bourg-Saint-Andéol, 100 livres d'intérêts pour un capital de 2,000 livres; les Jésuites d'Aubenas, 1,485 livres pour un capital de 29,700 livres, etc.

C. 540. (Registre.) — In-4°, 350 feuillets, papier

1669-1673. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — L'assemblée d'assiette est présidée : en 1669, par Henri de Lestrange, baron de Boulogne; — en 1670, par noble Annet de Ginestoux, subrogé du duc de Joyeuse; — en 1671, par noble Louis de Bénéfice, subrogé de Guillaume de Maupéou, mari de dame Marie Dauthefort de Lestrange, vicomtesse de Privas; — en 1672, par le vicomte de Beaune de Bouzols; — en 1673, par noble Jean-Pierre de Ruolz, subrogé de Charles Henri, duc de Ventadour, marquis d'Annonay.

C. 541. (Registre.) — In-4°, 410 feuillets, papier.

1674-1679. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Le montant total des sommes imposées se répartit ainsi qu'il suit : pour l'aide, crue et octroi, 36,435 livres 19 sous 6 deniers; pour le don gratuit et les dettes du pays, 272,212 livres 3 sous 6 deniers; pour les garnisons, 16,528 livres 6 sous; pour les mortes-payes, 2,338 livres 18 sous; pour les frais des États et d'assiette, 61,555 livres; pour l'étape, 21,712 livres 19 sous 9 deniers.

C. 542. (Registre.) — In-4°, 440 feuillets, papier.

1680-1685. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Dettes et affaires du pays: somme imposée, 26,846 livres,

pour laquelle la commune d'Annonay est cotisée à 7,728 livres, celle d'Aubenas à 7,796, celle de Tournon à 6,963, celle de Viviers à 2,586, etc.

C. 543. (Cahiers.) — In-4°, 316 feuillets, papier.

1686-1689. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée d'assiette tenue à Aubenas, sous la présidence de noble Jean de Fages, sieur de Bessas, bailli de Saint-Remèze, subrogé de François de Loraine, comte d'Harcourt, Montlor et Saint-Remèze, assisté de Jacques de Beauvoir, seigneur de Pasanan, commissaire principal, de Melchior de Vogué et de Mᵉ Jean Giraud, commissaires ordinaires.

C. 544. (Cahiers.) — In-4°, 960 feuillets, papier.

1690-1700. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous les dénominations de taille, taillon, garnisons, mortes-payes, dettes et affaires, frais d'assiette. — Assiette tenue à Lavoulte, sous la présidence de noble Antoine-Marie-Joseph des Aymars, bailli de Lavoulte, subrogé du duc de Ventadour, assisté de noble Antoine de Fages, commissaire principal. — Assiette tenue à Saint-Péray, sous la présidence de noble Jean de Bonier, sieur de Montmeyran, subrogé de monseigneur Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, assisté de M. Ange-Robert du Molard, commissaire principal.

C. 545. (Cahiers.) — In-4°, 1118 feuillets, papier.

1701-1712. -- États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assiette tenue à Privas, sous la présidence de Mᵉ Jean-Claude Fayon, bailli de Privas, subrogé de dame Anne de Longueval, marquise de Seneterre, baronne de Boulogne. — Assemblée tenue au Cheylard, sous la présidence de Mᵉ Claude Plantier, subrogé de messire René Ismidon de Sassenage, comte de Brion.

C. 546. (Cahiers.) — In-4°, 992 feuillets, papier.

1713-1722. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — 1713. L'assemblée d'assiette se tient à Vogué, sous la présidence de noble André de Robert, subrogé du seigneur Cérice de Vogué, assisté du comte de Vogué, commissaire principal, bailli du Haut et Bas-Vivarais. — 1720. L'assemblée se réunit à Villeneuve de Berg, dans la maison et sous la présidence de noble François Jeune de Chambeson, seigneur de Barry, subrogé de Joachim de Montégud, de Beaune, comte d'Aps, assisté de Mᵉ Jean Soboul, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg, commissaire principal.

C. 547. (Cahiers.) — In-4°, 927 feuillets, papier.

1723-1728. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée tenue à Tournon. — Quote-part des tailles pour le Vivarais, 26,264 livres; du taillon, 13,773 livres; des mortes-payes, 2,338; des frais d'assiette, 136,802; des dettes et affaires du pays, 497,238 livres.

C 548. (Cahiers.) — In-4°, 1004 feuillets, papier.

1729-1737. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée tenue à Privas, devant Mᵉ Jacques Deydier, avocat en Parlement, bailli de Boulogne, subrogé de Armand-Louis-Duplessis de Richelieu, baron de Boulogne, assisté de noble Vincent-Joseph de Brest, sieur de Valmalle, maire de la ville d'Alais, commissaire principal. — La réunion de l'assemblée d'assiette a lieu à Vogué, sous la présidence de Charles-François-Elzéar de Vogué, baron de Montlor, assisté de noble César de Fages, commissaire principal, et de Mᵉ Jacques Cluzel, avocat, premier consul de Viviers, commissaire ordinaire du Roi.

C. 549. (Cahiers.) — In-4°, 1001 feuillets, papier.

1738-1747. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée tenue à Joyeuse, sous la présidence de Mᵉ Joseph de Rocher, seigneur de Sanilhac, subrogé du duc de Joyeuse. — Parmi les créanciers du pays qui figurent dans l'état des dettes : se trouvent M. de Gueffeuille, conseiller du Roi en la Cour des Comptes de Montpellier; Mᵐᵉ de Villeneuve, veuve de M. de Caseneuve, de la ville de Pont-Saint-Esprit; noble Annet Rocher; sieur Duprat, coseigneur de La Beaume; la ville de Sion en Valais; le marquis de Joviac, seigneur du Teil; Jacques de Vogué, de Gourdan, et autres.

C. 550. (Cahiers.) — In-4°, 882 feuillets, papier.

1748-1758. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — En 1748, le don gratuit, les gratifications et appointements des gouverneurs et lieutenants généraux, les taxations des receveurs des finances, à raison de 6 deniers pour livre, s'élèvent à 578,193 livres, les frais d'assiette à 113,181 livres

les frais de garnison à 16,528 livres, ceux des mortes-payes à 2,339 livres, ceux des étapes à 32,876 livres, le taillon à 13,773 livres et la taille à 43,975 livres.

C. 551. (Cahiers.) — In-4°, 804 feuillets, papier.

1759-1765. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — En l'année 1760, l'état des dettes et affaires du Vivarais s'élève à 626,441 livres. Les communes ci-après y contribuent dans les proportions suivantes : Aubenas pour 18,721 livres, Annonay pour 18,558, Privas pour 8,747, Largentière pour 5,073, Le Cheylard pour 5,396, Tournon pour 14,321, Viviers pour 6,211, Vernoux pour 1,948, etc.

C. 552. (Cahiers.) — In-4°, 790 feuillets, papier.

1766-1771. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Sur le fonds des frais d'assiette, il doit être payé : à M. de Lachadenède, syndic, pour 55 journées de la durée de l'assiette, 495 livres, à raison de 9 livres par jour; au sieur Duserre, maire de Tournon, pour le même nombre de journées, 330 livres, à raison de 6 livres par jour; à M. Tavernol, subrogé du baron de tour, 1,200 livres ; à M. Alizon, commissaire principal, 300 livres, et à M. le marquis de Serres, commissaire ordinaire, 252 livres.

C. 553. (Registre.) — In-4°, 736 feuillets, papier.

1772-1775. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Sommes à imposer : pour la taille, 43,975 livres ; pour le taillon, 13,773 livres; pour les mortes payes, 1,339 livres; pour l'étape, 13,428 livres ; pour dettes et affaires du pays, 733,365 livres; pour frais d'assiette et affaires économiques, 160,000 livres.

C. 554. (Cahiers.) — In-4°, 676 feuillets, papier.

1776-1779. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée d'assiette tenue à Privas, sous la présidence de M. Paul-Louis Miossens de Sainte, bailli d'épée de la baronnie de Boulogne , subrogé de messire Marie-Charles-César-Florimond de Fay, comte de La Tour-Maubourg, baron de Boulogne, assisté de M. le chevalier de Morgues, commissaire principal, et de noble Louis-Antoine de Barruel, lieutenant général au bailliage du Vivarais, siége royal de Villeneuve-de Berg, et de M. Pierre Tourvieille, premier consul, maire de Viviers, commissaire ordinaire du Roi.—En 1779, on voit figurer dans l'état des créanciers du Vivarais : les directeurs du collége d'Aubenas, les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, de Notre-Dame du Rhône de Viviers, les religieuses de la Visitation du Pont-Saint-Esprit, les syndics de l'église cathédrale de Viviers, les Chartreux de Valbonne et de Villeneuve-lès-Avignon (Comtat Venaissin), l'hôpital de Pradelles, les Cordeliers d'Aubenas, les Oratoriens de Joyeuse, etc.

C. 555. (Cahiers.) — In-4°, 774 feuillets, papier.

1780-1785. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Assemblée tenue à Annonay, sous la présidence de Me Jean-Jacques-Barthélemy Le More de Pignieu, gouverneur de ladite ville, subrogé de Charles de Rohan, prince de Soubise, assisté de Me Sulpice d'Imbert, premier consul de Pézenas, commissaire principal. — Dans l'état des créanciers du Vivarais de l'année 1774, figurent: Mme Plagnol, veuve de Louis Aymard, apothicaire d'Aubenas, pour un capital de 6,000 livres ; M. François Dayde, conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, pour 4,000 livres ; noble Pierre de Sabran, pour 8,000 livres ; l'abbesse de La Villedieu, pour 19,460 livres ; le séminaire de Viviers, comme héritier de Me Jean Borély, curé de Saint-Remèze, pour 23,124 livres, etc.

C. 556. (Cahiers.) — In-folio, 381 feuillets, papier.

1786-1790. — États de répartition des sommes imposées en Vivarais sous diverses dénominations. — Sommes imposées dans le Haut et Bas-Vivarais : pour la taille, 43,975 livres; pour le taillon, 13,773 livres ; pour les garnisons, 16,528 livres ; pour l'étape, 5,048 livres ; pour les mortes-payes, 2,338 livres; pour les deniers diocésains, 261,120 livres ; pour les dettes et affaires de la province, 828,839 livres.

C. 557. (Registre.) — In-4°, 508 feuillets, papier.

1464. — Livre sommaire ou abrégé de l'estimation des biens des paroisses et communautés du Vivarais, au nombre de 293, dressé par Charles Des Astars, bailli dudit pays, contenant les noms des propriétaires et la valeur totale en chiffres de leurs biens meubles et immeubles.—A Annonay, le nombre de possesseurs de biens est de 299; à Aubenas, 353; à Joyeuse, 110; à Largentière, 118; à Privas, 130 ; à Tournon, 197; à Viviers, 186.

C. 558. (Registre.) — In-4°, 365 feuillets, papier.

1464. — Abrégé de l'estimation de 132 paroisses et

communautés du Vivarais contenant, en chiffres, la valeur des biens de chaque propriétaire, divisés en biens meubles et immeubles. — Dans la communauté d'Alissas, les biens de Guillaume de Lays sont ainsi évalués : possessions, 39 livres 4 sous ; meubles et cheptel, 31 livres 11 sous 11 deniers.

C. 559. (Registre.) — In-4°, 320 feuillets, papier.

1464. — Abrégé de l'estimation des biens de 134 paroisses et communautés du Vivarais, contenant, en chiffres, la valeur des biens de chaque propriétaire, divisés en biens meubles et immeubles. — Dans la communauté de Saint-Jean-le-Centenier, les possessions de Gabriel Baud sont évaluées 9 livres 5 sous 1 denier, et son meuble et cheptel, 2 sous 6 deniers.

C. 560. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des immeubles, meubles et cabaux de Lyas et Tournon-lès-Privas, avec les noms de leurs possesseurs, au nombre de 34.— Les biens de Pons de Sales, de Tournon-lès-Privas, sont estimés 63 livres 16 sous 3 deniers ; — ceux d'Antoine Leyral, du même lieu, 2 livres 19 sous 9 deniers ; — ceux de Pons Gaillard, 22 livres 15 sous.

C. 561. (Registre.) — In-4°, 27 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse d'Ajoux et de son mandement. — Le nombre des possesseurs des biens estimés dans la paroisse d'Ajoux est de 26, et dans celle de Saint-Jean-du-Gua, de 28. — L'évaluation des possessions de Guillaume Leyral, d'Ajoux, monte à 12 livres 3 sous 6 deniers ; il paye au seigneur de Lavoulte un cens de deux cartes et deux quarterons de blé, deux cartes d'avoine, un chapon et une poule ; il est de plus homme taillable à merci dudit seigneur ; ses biens meubles et son capital sont estimés, d'après sa déclaration, 1 livre 16 sous.

C. 562. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses d'Issamoulenc, de Saint-Étienne-de-Serres et de Saint-Pierreville. —Le nombre des possesseurs inscrits est de 31 à Issamoulenc, 32 à Saint-Étienne-de-Serres et 39 à Saint-Pierreville. — Les immeubles de Claude Combe, de Saint-Étienne-de-Serres, sont évalués 24 livres 2 sous 1 denier, et son cheptel, consistant en une vache et son veau, 15 brebis, 6 chèvres et 2 porcs, est estimé 7 livres 12 sous. — Les immeubles de Guillaume Sibleyras, du lieu de Sibleyras, paroisse de Saint-Pierreville, valent 5 livres 5 sous, et son capital, 86 livres 10 deniers.

C. 563. (Registre.) — In-4°, 70 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de Chomérac et de son mandement, contenant 50 noms. — Les immeubles de Jacques Fabry, de Chomérac, consistant en maison et terres, sont estimés 29 livres 7 sous ; —ceux de Pons Pélissier, du même lieu, 18 livres 15 sous ;— ceux de Pierre Julien, 34 livres 5 sous. — La maison de Philippe Flote est estimée 8 livres ; — les deux maisons de Barthélemy Laurent, 5 livres, — et celle d'Antoine Mercier, qu'il habite avec sa mère et sa sœur, 14 livres.

C. 564. (Registre.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation du mandement de Saint-Alban, renfermant les paroisses de Saint-Julien, de Creyssac, de Flaviac, de Saint-Vincent-de-Durfort, de Lubilhac. — Le nombre des possesseurs inscrits de toutes ces communes est de 105. — La maison de Barthélemy Payan, du lieu des Payans, est évaluée 28 livres 2 sous 6 deniers ; la totalité de ses immeubles, 65 livres 15 sous 1 denier, et son capital, 28 livres 12 sous 4 deniers 3 oboles.— Les immeubles de Durand Fabre, de Saint-Symphorien, sont évalués 71 livres 15 sous 1 denier ; — ceux de Barthélemy Baratier, de Flaviac, 25 livres 8 sous 6 deniers.

C. 565. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la communauté de Seautres, en Coiron, dont les possesseurs sont au nombre de 32. — Les immeubles d'Antoine Lachamp sont estimés 24 livres 16 sous 3 deniers, et son cabal 6 livres 10 sous. — Les cabeaux de Jean Vernet, consistant en une ânesse et 4 brebis, sont évalués 1 livre 10 sous 2 deniers.

C. 566. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Saint-Martin-le-Supérieur, Saint-Martin-l'Inférieur et Saint-Pierre-Laroche, comprenant 70 possesseurs. — Les immeubles de Pierre Raynaud, de Saint-Martin-le-Supérieur, sont estimés 31 livres 12 sous, et son cabal, 9 livres.—Les biens immeubles et le cabal de Reynaud de Pierremorte, de Saint-Pierre-la-Roche, sont évalués 14 livres 6 sous 5 deniers. — Le cabal de Pierre de Champolan, de Saint-Martin-l'Inférieur, consistant en 2 bœufs, une ânesse, 40 bêtes

à laine, 20 chèvres et un petit porc de Bourgogne, est estimé 17 livres 17 sous 6 deniers.

C. 567. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Saturnin (aujourd'hui Saint-Sernin), possédés par 30 personnes. — La maison de Guillaume Marcon est estimée 4 livres; — celle de Claude Chambon, 5 livres; — celle de Jean Borelly, 30 sous. — Le capital de Claude Borelly, consistant en 2 chèvres, 1 brebis avec son agneau, 1 ânesse avec son poulain, est estimé 29 sous 4 deniers.

B. 568. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Sanilhac, possédés par 71 propriétaires. — Les biens immeubles de Jean Albe sont estimés 22 livres 13 sous 6 deniers, et son capital, 5 livres. — La maison de Barthélemy Fabre est évaluée 15 livres; — celle de Jean Rodier, 13 livres; — celle de Guillaume Blachère, 16 livres.

C. 569. (Registre.) — In-4°, 26 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Paul-de-Tartas, contenant les noms de 31 possesseurs. — La maison de Vital Eschalier est estimée 30 livres; — celle de Pierre Bonhomme, 12 livres; — celle d'Antoine Labrot, 10 livres. — Les biens immeubles de Jean Bonard valent 19 livres 7 sous 6 deniers, et son capital, 25 livres 15 sous.

C. 570. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Rocles et de son mandement, contenant les noms de 55 possesseurs. — Les maisons de Jean Brallyatelle, servant à son habitation, un jardin, un journal de pré, une terre labourable où se récoltent 3 cartes de blé, un journal de bois de châtaigniers, où se récoltent 6 setiers de châtaignes, sont estimés 31 livres. — Une vigne appartenant à Pierre Deroudilhe, et contenant 3 journaux, est estimée 30 sous; — une autre vigne appartenant au même, et contenant un journal, est estimée 10 sous.

C. 571. (Registre.) — In-4°, 73 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Laurac, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 31. — La maison de Guillaume Valette est estimée 30 livres, et tous ses biens immeubles, 6 livres 3 sous 5 deniers. — La maison de Pierre Terme est estimée 10 livres; — celle de Jacques Dalmas, 4 livres; — celle de Jean Chaudier, 22 livres. — Les dernières pages du registre contiennent le relevé des terres et possessions que tiennent, à Laurac, noble Jean de La Prade, noble Pierre de Chaudeyrac, noble Jérôme Julien et noble Hilaire Bertrade.

C. 572. (Registre.) — In-4°, 12 feuillets, papier

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de La Veyrune, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 22. — Les immeubles de Jean Assenat, consistant en maison, jardins et terres, sont estimés 47 livres 10 sous; son cabal, consistant en une paire de bœufs, 2 vaches avec leurs veaux, une jument et 5 chèvres, est estimé 19 livres 10 sous.

C. 573. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des lieux d'Assions et Cornilhon, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 39. — Les biens immeubles de Guillaume Pascal, d'Assions, sont estimés 26 livres 10 sous 3 deniers, et son capital, 4 livres 5 sous. — La valeur des immeubles de Gabrielle David, veuve de Martin Girard, est de 4 livres 15 sous; elle ne possède pas de capital.

C. 574. (Registre.) — In-4°, 48 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de Fons et Saint-Germain, mandement de Vogué, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 18 à Fons, de 12 à Saint-Germain. — La maison, le jardin et les terres de maître Guillaume Audigier, notaire du lieu de Saint-Germain, sont estimés 72 livres 13 sous 3 deniers; son mobilier, consistant en 4 bœufs de labour, une vache et un petit veau, 7 autres veaux, une ânesse avec 2 poulains, 30 bêtes de parc, est estimé 22 livres 5 sous.

C. 575. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de La Velledieu, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 40. — Les immeubles de Michel et André Chabaud, de La Villedieu, sont évalués 35 livres 3 sous; — ceux d'Étienne Laurent, 94 livres; — ceux de Pierre Chabal, 49 livres 18 sous 6 deniers. — La maison de Pierre Vassalenc, du même lieu, et de Jean Laurent, avec jardin et chasal, est estimée 10 livres, et celle d'Antoine Soboul, 15 livres.

C. 576. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Vernon, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 80. — La maison de Cyrille Plancher et ses quatre vignes sont estimées 26 livres, pour lesquelles il paye un cens annuel : en argent, de 15 sous tournois ; en blé, une meytade; en vin, 15 setiers 15 pintes, et de plus une poule. Défalcation faite de ces cens, la valeur de ces immeubles est réduite à 16 livres 18 sous.

C. 577. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Sainte-Marie-de-Sablières, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 95. — Les immeubles de Guillaume Decur sont estimés, déduction faite des cens, 33 livres 3 sous 6 deniers; — ceux de Jacques Chastalier, 6 livres 3 sous;— ceux de Guillaume Tardy, du mas du Chaumeil, paroisse de Sablières, 40 livres 14 sous 6 deniers. — La totalité des biens de maître Raymond, déduction faite des charges, est évaluée 37 livres 19 sous 7 deniers.

C. 578. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse d'Uzer et de son mandement, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 20. — La maison de Vincent Baussier est estimée 3 livres 6 sous 3 deniers; sa vigne, de 6 journaux, déduction faite du cens d'un setier de vin, 2 livres 4 sous 6 deniers. — Une vigne de Pierre Sabatier, contenant 14 journaux, est estimée 8 livres 8 sous, et deux petits jardins, 2 livres.

C. 579. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens du lieu et mandement de Vagnas, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 41.— La valeur des immeubles d'Étienne de Belleville est de 9 livres 2 sous 6 deniers, déduction faite des cens auxquels ils sont soumis, et son capital déclaré, de 2 livres 5 sous 6 deniers.—Un pré de Pierre Guigon, de Salavas, contenant un journal, est estimé 4 livres, et un pré de Guillaume Borne, de Grospierre, 4 livres.

C. 580. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la ville de Joyeuse et de son mandement, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 102. — Parmi les possesseurs d'immeubles, figurent : Mᵉ Jean Dumazel, pour une valeur totale de 106 livres 6 sous 3 deniers, déduction faite de tout cens; — Mᵉ Pierre Dupont, notaire, pour 111 livres 3 sous 6 deniers;— Mᵉ Étienne Merlet, notaire, pour 49 livres 6 sous 7 deniers;— Michel Guigon, prêtre, pour 9 livres 8 sous;— Sabatier, cultivateur, pour 6 livres 2 sous.

C. 581. (Registre.) — In-4°, 43 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Jean-de-Malbos, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 30. — Les immeubles de Jean Pagès sont estimés 41 livres 15 sous, et ses animaux, 15 livres 9 sous; — ceux de Michel Durand, 12 livres 10 sous, et ses animaux, 5 livres 12 sous.

C. 582. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Vogué et de son mandement, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 28. — Les biens de Jean et Pons Bonaud sont estimés 19 livres 10 sous 6 deniers; — ceux de Jean Debanne, 85 livres 9 sous, déduction faite du cens qu'il paye au seigneur de Rochemaure; — ceux de Bertrand Dechases, 99 livres 19 sous 11 deniers, déduction faite des cens payés au seigneur de Rochemaure et à celui de Rochecolombe.

C. 583. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse du Cros-de-Géorand, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 49. — Les biens de Pierre Pélissier sont estimés 85 livres 7 sous 9 deniers ;— ceux de Claude Charrier, 118 livres 16 sous; — ceux de Vital Rochette, 44 livres 15 sous. — Le cabal de Jacques Johanny, composé d'une vache, d'une génisse et d'un âne, est estimé 3 livres.

C. 584. (Registre.) — In-4°, 107 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Meyras et de Nieigle, qui se trouve dans son mandement, contenant les noms et le domicile des possesseurs, au nombre de 131 pour Meyras, de 46 pour Nieigle. — Parmi les possesseurs des biens estimés, figurent : Laurent Champalbert, André Mondon, Jean Lapierre, Laurent Giraud, Jean Dumas, Antoine Dugas, Louis Neyran, Pierre Robin, François Brunel, Pierre Chastanhet, de Meyras; Pierre

Durieu, Jacques Labeaume, Antoine Lagarde, Jean Romegoux et Guillaume de Maisonneuve, de Nieigle.

C. 585. (Cahiers.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Faugères. — Les possesseurs des biens désignés sont au nombre de 33, parmi lesquels figurent : André Martinent, Benoît Perrety, Eustache Dupuy, Jean Blanchon et Joseph Brunel.

C. 586. (Registre.) — In-4°, 95 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Julien-de-la-Blachère. — Parmi les possesseurs de biens de cette communauté, au nombre de 77, figurent : Vital Pascal, pauvre cultivateur; Guillaume Michel, fermier et métayer ; Étienne Debos, cordonnier; Mᵉ Étienne Dumas, notaire; Pierre Bernard, vigneron; Mᵉ Guillaume Ferand, notaire de La-Blachère.

C. 587. (Registre.) — In-4°, 51 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Dompnac. — Parmi les possesseurs, au nombre de 39, on distingue les noms de : Jean Puget, André Duchier, Antoine Pison, André Bernard, Jean Dussere, Pierre Fayolle, Antoine Cluchier et Joseph Charrier.

C. 588. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Jean-de-Pourcharesse. — Nombre de possesseurs de biens inscrits, 65, parmi lesquels figurent : Pierre Bresson, Jean Roure, Guillaume Fabre, Jean et Pierre Decombalusier, Jean Pradier, Jean Lasserre, etc.

C. 589. (Registre.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Gineys-de-Bauzon, portant désignation de 26 possesseurs d'immeubles. — Le bien de Jean de Pramaillet, consistant en deux terres qu'il possède aux lieux de La Fontaine et de La Coste, est estimé 5 livres 12 sous 6 deniers; cette valeur, déduction faite des charges, est réduite à 2 livres 4 sous 5 deniers.

C. 590. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Banne, contenant 44 noms, parmi lesquels figurent : les héritiers de Reynaud Avias, Thomas Morel, Firmin Ruf, Pierre Chasal, Jean Gadille, Jean Cade, Ambroise Charne et le seigneur Jean Borie.

C. 591. (Registre.) — In-4°, 105 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse d'Ailhon et de son mandement. — Le nombre des possesseurs de biens est de 100, parmi lesquels figurent : Pierre Teyssier, Étienne Imbert, Vital Hébrard, Guillaume Labalme, Vital Ducros, Jean Couriol, Jean Darlix, Jean Tailhan, Claude La Serre, Laurent Ladet.

C. 592. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Clément-sous-Pradelle, contenant les noms de 18 possesseurs. — Les biens de Pierre Chabalier sont évalués 65 livres 15 sous, déduction faite des charges;— ceux de Jean Chaurand, 126 livres 10 sous,— et ceux de Pierre Valadier, maison seule, 56 livres 15 sous.

C. 593. (Registre.) — In-4°, 18 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-André-Lachamp, contenant les noms et lieux de résidence de 86 possesseurs. — Entre autres noms, figurent ceux de : Philippe Duvernet, Jacques et Étienne Jossouin, Jean Malmazet, Jean Chastela, Jean Redon, Émile Baudet, Guillaume Grasset, Antoine Gascon et Michel Rodier.

C. 594. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Salelles. — Nombre de possesseurs inscrits, 41, parmi lesquels on remarque : Jean Broche, Étienne Fournier, Michel Mourier, Pierre Meyrueis, Bertrand Lévèque, Antoine Dugat et Jean Viollet.

C. 595. (Registre.) — In-4°, 64 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Paysac. — Nombre de possesseurs inscrits, 41, parmi lesquels se trouvent Joseph Turrel, Guilhermin Deschanel, Vital Falgon, Michel Roumegier, Claude Vigouroux, Jean Audibert et André Rocher.

C. 596. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de La Villatte et de ses dépendances. — Nombre de possesseurs inscrits, 20. — Les biens les plus importants, ceux

de Jean Sabatier, sont estimés 116 livres, et ceux de Vital Sibraud, les moins considérables, 6 livres.

C. 597. (Registre.) — In-4°, 143 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Valgorge et de son mandement. — Le nombre des possesseurs de biens est de 105, parmi lesquels on remarque : Pierre Richard, du mas de Montcillet; Bertrand Boët, du lieu du Villard; Pons Ducros, du mas de Chastagnier; Jean Gay, du mas de Freyssenet; Jean Seveyrac, du mas du Couderc, et Guillaume Bompar, du Valleret.

C. 598. (Registre.) — In-4°, 63 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des lieux de Rochepaule et de Saint-André-des-Effengeas. — Parmi les possesseurs de biens, au nombre de 132, on remarque : Antoine de Lagrange, Guillaume Pradon, Antoine Duchamp, Pierre Marcon, Jean Chasal, Michel de Chalays, Jacques Fournet, Jean Floreton, André Des Effengeas, Jean Chabert et Claude de Larsalier.

C. 599. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens du mandement d'Antraigues, contenant les noms et domicile des possesseurs desdits biens, au nombre de 117, parmi lesquels figurent : Étienne Guichard, du mas des Montades, paroisse de Saint-Andéol; Étienne et Jean Chalabreysse, du mas de La Chalabreysse; Jean Duchamp, du mas de Bise, et Étienne Radal, du mas de Valgirone, paroisse de Genestelle; Vincent Champanhet, du mas de Saint-Vincent; Claude Delmas, du mas de Lande, et André Dorseyres, du mas d'Orseyres, paroisse d'Antraigues.

C. 600. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Sainte-Marguerite et Saint-Antoine-de-la-Figère, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 57, parmi lesquels se trouvent : Jean et Pierre Labaume, Reymond Maurin, Pierre Chalmet, Bernard Pelet, Jean Fraysse, Étienne Alard, Guillaume Ruf et Thomas Chambonet.

C. 601. (Registre.) — In-4°, 94 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Beaumont, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 72. — Les immeubles de Vinceut Du Chambon sont estimés 3 livres, déduction faite des charges; ceux de Jean Gascon, 24 livres 12 sous 7 deniers. — Le capital de Mathieu Vilar est évalué 2 livres 13 sous, celui de Pierre Duval, 25 sous 10 deniers.

C. 602. (Registre.) — In-4°, 82 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Montréal, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 35. — Les immeubles de Pierre Vallon, consistant en maison, chasal, jardin, vignes, prés, châtaigneraie, bruyères et terres incultes, sont estimés 60 livres 17 sous, déduction faite des charges. — Le capital d'Antoine Alamel, consistant en un âne, est estimé 15 sous.

B. 603. (Registre.) — In-4°, 50 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Mélany, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 35. — Tous les biens de Georges Belay, déduction faite des charges, sont estimés 8 livres 13 sous 6 deniers; ceux de Jacques Guigon, 38 livres 10 sous 11 deniers; ceux de Jean Rebel, 28 livres 2 sous 1 denier.

C. 604. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de Balazuc et de son mandement, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 73, parmi lesquels on remarque : Robert Durand, Guillaume Roustan, Antoine Duvillar, dudit lieu de Balazuc ; Jean-Antoine et Étienne Chabert frères, du lieu de Chauzon; Pons Laval, du mas de Pradons, et Pierre Laurent, de la ville de Largentière.

C. 605. (Registre.) — In-4°, 140 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Montselgues et de Thines. — Le nombre des possesseurs de biens est de 45 pour Montselgues et de 46 pour Thines. — Les commissaires choisis pour faire cette estimation dans l'une et l'autre paroisse sont : noble Antoine Polon, damoiseau et principal officier de la juridiction du lieu ; Antoine Gebelin, Laurent Tastevin, Jean Jérémie et Vital Pradier.

C. 606. (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Malarce, contenant les noms et domicile des possesseurs desdits biens, au nombre de 33. — Les biens meubles et immeubles les plus considérables sont ceux de Pierre Piron, qui sont estimés 94 livres, déduction faite des charges. — Les cens qu'il doit consistent en 14 setiers de vin clair, 6 setiers de vin mêlé d'eau, 24 sous 7 deniers tour-

noix, 1 livre de cire, un demi-setier de châtaignes, 1 carte et demie d'avoine, une demi-livre d'huile, 1 journée d'homme; il est, de plus, justiciable et taillable et doit hommage dans tous les cas.

C. 607. (Registre.) — In-4°, 44 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse d'Issarlès, contenant les noms et domicile des possesseurs desdits biens, au nombre de 58. — Les biens de toute nature de Pierre et Vincent Breysse, qui sont au nombre des plus considérables, sont estimés, toutes charges déduites, 104 livres 2 sous 6 deniers; — ceux d'Antoine et de Vital Varrene, qui sont dans la même catégorie, 134 livres 5 sous,— et ceux de Vincent Limousin, des moins importants, 8 livres 4 sous.

C. 608. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Saint-Pierre-de-Berzème, contenant les noms et domicile des 16 possesseurs. —Le capital de Guillaume Bac, consistant en 27 bêtes à laine, 2 bœufs de peu de valeur, une vache et son veau, 2 mulets et un âne, est estimé 20 livres 11 sous 8 deniers.

C. 609. (Registre.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Gras, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 62. — Les immeubles de Guillaume Chambet, de Gras, comprenant 4 maisons et 45 articles de terre de diverses natures, sont estimés 80 livres 3 deniers, et 38 livres 11 sous, toutes charges déduites.

C. 610. (Registre.) — In-4°, 1 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Saint-Alban et de Concoules, contenant les noms et le domicile des possesseurs, au nombre de 10 pour Saint-Alban et de 7 pour Concoules. — Le cabal de Jean Aribald, comprenant un bœuf de labour, une jument avec son poulain-mulet, 16 bêtes à laine et 2 chèvres, est estimé 15 livres.

C. 611. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Rochecolombe et de Courry, contenant les noms et domicile des possesseurs desdits biens, au nombre de 20 pour Rochecolombe et de 33 pour Courry, les forains compris. — Les immeubles de Mondon Auzas et de Jean Balastier de Rochecolombe, ont une valeur de 22 livres 5 sous et ses charges s'élèvent à 30 livres 12 sous; partant, il ne reste rien à faire figurer à l'estimation.

C. 612. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Saint-Laurent-des-Bains, Loubaresse, Prades et Pranles, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 75 pour Saint-Laurent, de 7 pour Loubaresse, de 24 pour Prades et de 21 pour Pranles. — Les commissaires pour faire l'estimation des biens à Saint-Laurent-des-Bains, sont: Guérin Blanquet, Joseph Garnier, Jean Chabrol et Antoine Damville, de ladite paroisse. — Les immeubles de noble Pierre de Masayrac, de Loubaresse, sont estimés 37 livres 9 sous; — ceux de Laurent Curtil, de Prades, 22 livres 7 sous, charges non déduites; — ceux de Pons Maffour, de Pranles, 17 livres 10 sous, sans charges.

C. 613. (Registre.) — In-4°, 99 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de Tournon et de son mandement, contenant les noms et domicile de 169 possesseurs, parmi lesquels figurent 10 notaires, dont les noms suivent: Jean Cros, François Chasalet, Agathis Torrolhon, Benoît Lansard, Raymond Dubuisson, Pons Chanabatier, Hugues Dépercie, Antoine Astier, Pierre Tilhet et Louis Charron. — On compte 25 laboureurs, 10 marchands, 4 maréchaux, 3 apothicaires, 2 menuisiers, 1 serrurier, 1 boulanger; le surplus est désigné sous la dénomination d'habitants de ladite ville.

C. 614. (Registre.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens du lieu des Granges, paroisse de Coucouron, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 54, tous laboureurs. — Cette estimation fut faite par M[e] Jacques Julien, notaire, lieutenant du bailli desdits mandement et juridiction, Jacques Valette et Pierre Bauson.

C. 615. (Registre.) — In-4°, 251 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Mésilhac, Saint-Gineis-Lachamp et Saint-Julien-Dursival, contenant les noms et domicile des possesseurs, au nombre de 39 pour Mésilhac, 49 pour Saint-Gineis-Lachamp et 65 pour Saint-Julien-Dursival. — L'évaluation des biens de Saint-Gineis fut faite par Pierre Duchamp, Vital Terron et Jean Barbeyrac, en présence de noble Philibert Demaret, écuyer, châtelain, et celle de Saint-Julien-Dursival par Vincent Chabanne, Charles Dubois, Gaspard Duvillard et

Me Gonet, notaire. — Les biens meubles et immeubles de Mathieu Manent, de Mésilhac, sont estimés 10 livres 17 sous 2 deniers, déduction faite des charges; ceux de Mathieu et Jean de Barbeyrac frères, de Saint-Gineis-Lachamp, 20 livres 9 sous 3 deniers 10 oboles. — Le cabal de Guillaume Aligier, de Saint-Julien Dursival, consistant en 20 bêtes à laine, 8 chèvres, 2 porcs, 2 vaches, un veau et un âne et pour moitié une jument, une mule, deux ânes, est estimé 15 livres.

C. 616. (Registre.) — In-4°, 35 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse du Béage. — Nombre de possesseurs de biens dont les noms sont conservés, 50. — Les immeubles de Pierre Avril, du lieu de Maisonneuve, sont estimés 61 livres; — ceux de Pierre Chabannes, du lieu de Chasalet, 120 livres 17 sous 6 deniers; le cabal de ce dernier est évalué 175 livres 13 sous.

C. 617. (Registre.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Saint-Christol, Saint-Jean-Roure, Arcens, Saint-Michel-le-Rance, Saint-Barthélemy-le-Meil, Mariac, Dornas et Saint-Martin-de-Valamas. — Le nombre des possesseurs de biens dans la paroisse de Saint-Christol est de 37, dans celle de Saint-Jean-Roure de 83, dans celle d'Arcens de 17, dans celle de Saint-Michel-le-Rance de 32, dans celle de Saint-Barthélemy-le-Meil de 27, dans celle de Mariac de 102, dans celle de Dornas de 30 et dans celle de Saint-Martin-de-Valamas de 105. — La valeur de la totalité des biens meubles et immeubles de la paroisse d'Arcens s'élève, déduction faite des charges, à la somme de 309 livres 2 sous 10 deniers.

C. 618. (Registre.) — In-4°, 194 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la ville d'Annonay. — Nombre de possesseurs de biens inscrits, 285, parmi lesquels on remarque: Antoine Giraud, Étienne Dupré, Antoine Robert, Mathieu Mercier, notaires, Guillaume Béraud, apothicaire, la veuve de Guichard Bacon, ancien médecin, Pierre Rondet, chapelier; Jean Roussel, marchand, et Barthélemy Monneret, clerc. — Les immeubles de Guillaume Chabal, consistant en maisons et moulins situés sur la rivière de la Déome, près du pont de la Valette, sont estimés 40 livres, toutes charges déduites. — La maison et le jardin de Jean Galand, qui doivent un cens de 5 sous et 1 obole, sont estimés 22 livres, et le cheval qu'il monte, avec le surplus de son cabal, déclaré 14 livres 10 sous.

C. 619. (Registre.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la ville d'Annonay et de son mandement, comprenant les lieux de Saint-Clair, Saint-Marcel, Saint-Julien en Goy, Boulieu, Roiffieu et Quintenas. — Le nombre de possesseurs de biens meubles et immeubles, est de 273 pour la ville d'Annonay, de 13 pour Saint-Clair, de 15 pour Saint-Marcel, de 14 pour Saint-Julien en Goy, de 56 pour Boulieu, de 40 pour Roiffieu et de 41 pour Quintenas. — Estimations faites par noble Aymar Dubois, écuyer, bailli de la ville et baronnie d'Annonay, assisté d'autres commissaires dans chacune desdites localités.

C. 620. (Registre.) — In-4°, 161 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Serrières, Charnas, Félines et Péaugres. — Possesseurs de biens inscrits: dans la commune de Serrière 110, dans celle de Charnas 24, dans celle de Félines 20 et dans celle de Péaugres 23. — Une vigne de Me Nicolas, notaire à Bourg-Argental, située à Charnas et contenant 3 fessorées, est estimée 2 livres 2 sous, déduction faite du cens d'une émine de blé.

C. 621. (Registre.) — In-4°, 38 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens de la paroisse de Chanéac et de celle de Saint-Julien-Roure. — Le nombre des possesseurs de biens de Chanéac est de 72 et de celui de Saint-Julien de 60. — Les meubles et immeubles de Me Pons Bordery, notaire de Chanéac, sont évalués, toutes charges déduites, à 131 livres 17 sous 6 deniers; — ceux de Reymon Décur de Saint-Julien du Roure, 23 livres 18 sous 10 deniers; — les charges de ceux de Peyronnet de la même paroisse, dépassent leur valeur de 20 livres 5 sous 3 deniers.

C. 622. (Registre.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Vocance, Villevocance, Lemps, Vion, Cheminas, Ceintres, Saint-Jeure, Préaux, Saint-Victor, Vanosc, Saint-Julien-Vocance, Monastier, Sécheras, Saint-Romain d'Ay, Saint-Alban d'Ay, Mahunc et Veyrune, Lalouvesc, Saint-Symphorien, Saint-Pierre de Maccabées et Satillieu. — Les possesseurs des biens meubles et immeubles de ces diverses paroisses se répartissent ainsi qu'il suit : à Vocance 27, à

Villevocance 35, à Lemps 13, à Vion 42, à Cheminas 5, à Ceintres 5, à Saint-Jeure 24, à Préaux 40, à Saint-Victor 50, à Vanosc 76, à Saint-Julien-Vocance 34, à Monastier 18, à Sécheras 11, à Saint-Romain d'Ay 19, à Veyrune et Mahunc 4, à Lalouvesc 15, à Satillieu... (illisible). — Les biens de noble Jean d'Arcons, seigneur de Lemps, soumis aux subsides royaux, sont évalués 132 livres 17 sous 9 deniers, déduction faite des charges, et ceux de noble Vital de Massabon, du lieu de Saint-Victor, 102 livres 17 sous 10 deniers.

C. 623. (Registre.) — In-4°, 68 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens meubles et immeubles des lieux de Sarras et Revirand, Ardoix et Éclassan. — Le nombre des possesseurs de biens estimés est de 45 pour Sarras, de 16 pour Ardoix et de 35 pour Éclassan. — Les immeubles de Richard Darbon, tisserand de Sarras, sont estimés 19 livres 3 sous, et son cabal, comprenant une chèvre et un chevreau, 2 sous 6 deniers.

C. 624. (Registre.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Fay, Saint-Clément et Chanteloup (aujourd'hui *Chanteloube*), contenant les noms et domicile des possesseurs de biens, au nombre de 92 pour Fay, de 30 pour Saint-Clément et de 16 pour Chanteloup. — Les biens immeubles de Raymond Guillot, de Chanteloup, sont estimés 66 livres 15 sous ; à raison de ces immeubles, il est justiciable, taillable et exploitable à merci et volonté du puissant seigneur de Pierregourde, auquel il paye diverses redevances.

C. 625. (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Saint-Agrève, Saint-Romain et Devesset, contenant les noms et domicile des possesseurs de biens, au nombre de 102 à Saint-Agrève, 42 à Saint-Romain et 48 à Devesset. — Parmi les possesseurs de Saint-Agrève, on compte 2 nobles, 5 notaires, 3 marchands, 1 orfévre et 91 autres personnes, sans autre designation que celle d'habitant dudit lieu.

C. 626. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des lieux de Saint-Martial, Saint-Andéol de Fourchades, Lachamp-Raphaël, Borée et Chaudeyrolles. — Le nombre de possesseurs de biens meubles et immeubles est de 70 à Saint-Martial, de 35 à Saint-Andéol de Fourchades, de 23 à Lachamp-Raphaël, de 56 à Borée et de 18 à Chaudeyrolles. — Le cabal de Pierre Berrard, de Lachamp, consistant en une vache, une jument, une génisse et un porc, est estimé 4 livres 15 sous.

C. 627. (Registre.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Desaignes et de Macheville, contenant les noms et domicile des possesseurs desdits biens, au nombre de 134 à Desaignes et de 109 à Macheville. — Les biens de toute nature de Jean Gaillard, de Desaignes, sont estimés 88 livres 3 sous 4 deniers ; ceux de Pierre Fontbonne, du même lieu, 64 livres 6 sous, et ceux d'Étienne Soulier, de Macheville, 73 livres 16 sous 10 deniers.

C. 628. (Registre.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1464. — Livre d'estimation des biens des paroisses de Saint-Félicien, La Bastide d'Andaure, Valvieille, Arlebosc, Bosas et Empurany. — Le nombre de possesseurs de biens meubles et immeubles est de 55 à Saint-Félicien, de 64 à La Bastide d'Andaure, de 28 à Valvieille, de 46 à Arlebosc, de 34 à Bosas et de 52 à Empurany. — Les biens de Pierre Brosse, notaire à Arlebosc, sont estimés 195 livres 6 deniers, et, déduction faite des charges, à 132 livres 6 sous 10 deniers.

C. 629. (Registre.) — In-folio, 298 feuillets, papier.

1766. — Tarif général pour les impositions dans les 298 communautés du Vivarais, dressé par les sieurs Rivier et Boyer de Largentière. — L'avis préliminaire indique qu'en 1635 les États du Vivarais firent imprimer une norme ou tarif pour la répartition exacte, de l'impôt; que ce travail étant devenu inexact, par suite de réductions accordées à diverses communautés, ces États prescrivirent la confection d'un nouveau tarif qui fut dressé par lesdits Boyer et Rouvière. — Le tableau de répartition assigne à la commune de Saint-Jean-Centenier 10 deniers trois dixièmes pite pour 10 livres; 8 sous 9 deniers un dixième pite pour 100 livres, et 4 livres 8 sous 1 denier pour 1,000 livres.

C. 630. (Liasse.) — 102 pièces, papier; 16 pièces, parchemin.

1541-1647. — Établissement et répartition de la taille. — Extrait du tarif général du Languedoc, en ce qui concerne les diocèses de Viviers, Le Puy, Mende, Uzès, Nîmes et Montpellier. — Instructions pour procéder à la

recherche des biens immeubles du Vivarais, arrêtées par les commissaires à ce députés. — Verbal de procédure faite contre ceux qui refusaient de payer la taille. — Copies de délibérations, rapports d'experts, arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Aides de Montpellier, relatifs au procès entre le pays du Vivarais et la ville d'Annonay, se prétendant surchargée de l'impôt de la taille.

C. 631. (Liasse.) — 113 pièces (14 imprimées), papier; 8 pièces, parchemin.

1606-1694. — Requêtes, mémoires, inventaires de production, copies d'arrêts de la Cour des Aides de Montpellier et du Conseil d'État, transactions et autres pièces se rapportant au procès entre le syndic du Vivarais et les habitants et consuls de Saint-Fortunat, Chalancon, Silhac et Saint-Jean-Chambre, pour le fait de leurs tailles. — Extraits des délibérations des États Généraux du Languedoc, et ordonnances de l'intendant de la province sur la manière de contraindre les gens de main-forte et autres opposants au payement de la taille.

C. 632. (Registre.) — Petit in-folio, 163 feuillets, papier.

1711. — Copie du registre de la vérification faite en 1711 des biens et droits nobles situés dans les communes du Vivarais, avec une table alphabétique des communautés comprises dans le procès-verbal de vérification, au nombre de quatre-vingt-dix. — Le prince de Rohan prend annuellement en cens seigneuriaux, dans la paroisse d'Ajoux, 2 setiers 3 quartes, 2 cartières froment, 35 setiers 1 quarte seigle, 30 setiers avoine, dix-neuf gélines, 1/2 livre de cire et 8 livres 4 sous argent. — Détail des biens que tiennent et possèdent noblement le marquis de Florensac, à Privas, le sieur du Bénéfice, à Chomérac, le sieur de Sassenage, au Cheylard, les seigneurs de La Farre et de Barry et la marquise de Château-Double, à Saint-Maurice d'Ibie, le prince d'Harcourt et le baron de La Gorce, dans la paroisse de Gras, le vicomte de Beaune, le baron de Saint-Thomé, M. d'Aubignas, dans celle de Saint-Martin d'Aps, etc.

C. 633. (Liasse.) — 104 pièces, papier; 7 pièces, parchemin; 3 imprimés.

1572-1740. — Baux d'adjudication, procurations et commissions pour la levée de la taille en Vivarais. — Conventions faites entre les députés ou les procureurs du Vivarais et les nommés Albert Coutaud, Cotte, Daunant, Desastards, Giraud Vallet, Guitard, Lucarnier, Raymond et autres receveurs. — Le bail de la recette est passé au sieur Lucarnier, moyennant la remise d'un sou par livre. — En 1588, Noël de Noailles, de Viviers, se rend caution pour Bonlieu de Miraval, receveur du pays. — Articles accordés entre les syndics généraux du Languedoc et les receveurs des tailles des vingt-deux diocèses de la province. — Lettre du roi Charles IX aux États du Vivarais, relative au receveur des tailles Reynier. — Autre lettre du roi Henri III aux mêmes États, portant suppression de l'office de receveur alternatif.

C. 634. (Registre.) — In-4°, 406 feuillets, papier.

1573-1577. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Jacques Reynier, receveur. — Le comptable fait recette pour les deniers ordinaires du Roi, en 1574, de 50,301 livres 7 sous 4 deniers, et pour les deniers extraordinaires de 154,205 livres. — En 1577, il est payé à M. Du Peloux, pour services notables rendus au pays, et notamment pour avoir fait rentrer la ville d'Annonay sous l'obéissance du Roi, la somme de 325 livres.

C. 635. (Cahiers.) — In-4°, 571 feuillets, papier.

1573-1577. — Minutes des comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Reynier, receveur. — En 1576, il est accordé 91 livres 3 sous aux habitants du Bourg-Saint-Andéol, à l'occasion de la descente de deux compagnies se rendant à Aigues-Mortes, commandées par les capitaines Saint-Thomé et Montault. — Il est payé aux mêmes habitants, pour les foules occasionnées par les gens de guerre, 4,972 livres 7 sous. — Les frais de l'assemblée générale d'Assiette tenue à Joyeuse, pour l'imposition des deniers du Roi, se portent à 1,449 livres. — Payé pour foules, en 1577, aux consuls de Saint-Just, 536 livres; à ceux de Saint-Marcel-d'Ardèche, 207 livres; à ceux de la ville du Bourg-Saint-Andéol, 545 livres; à ceux de la ville de Viviers, 536 livres, à ceux de la ville de Largentière, 328 livres.

C. 636. (Cahiers.) — In-4°, 450 feuillets, papier.

1578-1588. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Claude Alamel et de Bonlieu, receveurs. — Les recettes de l'année 1587 s'élèvent à 46,929 écus 11 sous 8 deniers. — Au nombre des dépenses de cette même année, figurent : 133 écus 20 sous payés à noble Guilhaume de Vogué, subrogé du sieur de Lestrange, ayant tour de baron pour présider les États; 26 écus 40 sous à sieur Jean de Fayn, syndic, pour ses journées et vacations à l'Assiette; 125 écus à noble Guilhaume de Lamotte, sei-

gneur de Vinézac, pour ses journées et vacations ; 155 écus 4 sous aux habitants de Viviers et au sieur Jacquemo Anthonio, ingénieur, pour réparations aux fortifications de ladite ville ; 113 écus 20 sous aux habitants de Saint-Jean et au même ingénieur pour réparations semblables exécutées audit lieu.

C. 637. (Cahiers.) — In-4°, 641 feuillets, papier.

1590-1594. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par les sieurs Guitard, Loreille et Bonnet, receveurs. — Les sommes payées aux commandants de troupes, en 1590, font connaître que les lieux et forts ci-après étaient occupés par des détachements plus ou moins nombreux : les villes de Privas et Villeneuve-de-Berg, les lieux de Vagnas, Lagorce, Lavilledieu, Le Pouzin, Bays, Chomérac, Burzet, Vals, Charmes, Châteaubourg, les forts de Salavas, de Vallon, de Beaumont, les châteaux de La Tourrette, de Pierregourde, de Ville, de Meyras, etc. — En 1591, Paul Laville, consul de Privas et député du pays, reçoit la somme de 9 écus 10 sous pour avoir vaqué dix journées à l'assemblée des États. — En 1594, il est payé 180 écus à soixante soldats établis au mois d'août en la ville d'Aubenas ; 72 écus à douze soldats placés au château de Salavas ; 126 écus à Paul Chambaud, pour vingt-et-un soldats en garnison à Saint-Vincent-de-Barrès ; 144 écus au capitaine Chaudoreille, pour vingt-quatre soldats placés à Chalancon, etc.

C. 638. (Cahiers.) — In-4°, 593 feuillets, papier.

1595-1627. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Grangier, Fourmyt de La Roche et Couteau, receveurs. — En 1595, les sieurs Gebelin, commandant le château de Chambaud ; Castillon, commandant le fort de Champagne ; Fourmis, commandant à Jaujac ; Besson, commandant le fort de Meyras ; de Laval, commandant le château dudit lieu et autres, reçoivent diverses sommes pour la solde de leurs troupes. — En 1618, les gages des receveurs des tailles sont fixés à 2,250 livres, et la portion afférente au Vivarais, pour les réparations des villes frontières, à 1,001 livres 13 sous 11 deniers. — Parmi les créanciers du pays, pour l'année 1627, auxquels sont payés les intérêts de leurs capitaux, en 1627, figurent : de Montagut, de Saint-Marcel, de Solars, mari de demoiselle Anne Masclary ; Chambon, chanoine à Viviers ; Plantade, conseiller du Roi en la Cour des Aides de Montpellier ; Pons Vinet, marchand d'Avignon ; de Brissac, d'Avignon ; la supérieure du couvent de la Visitation de Valence, etc.

C. 639. (Cahiers.) — In-4°, papier, 206 feuillets.

1694-1709. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Flaugergues, Durand, Malafosse et Sartre, receveurs. — Parmi les créanciers du pays qui reçoivent des intérêts annuels, figurent, en l'année 1696, Mme Marie de Chambournel, dame de Rochevive ; le sieur Chapelon, du Saint-Esprit ; les Jésuites d'Aubenas ; les Chartreux de Villeneuve-lez-Avignon ; de La Roumegouse, de Viviers ; Doriple, Fombon, conseillers aux Aides de Montpellier ; noble Antoine Castanier, seigneur de Gras ; en 1700, les pères Cordeliers d'Aubenas, le marquis de Vogué, de Ribeyre, d'Avignon ; Servier, de Viviers ; Pagès, prieur de Ribes ; l'abbesse de Lavilledieu ; le chapitre d'Avignon ; en 1709, les hoirs de La Roumégouse, le séminaire de Viviers, les pères de l'Oratoire de Joyeuse ; Courdurier, avocat général ; Mme Calonne, demoiselle Faure de Blocard, d'Orange ; les directeurs des pauvres de Bourg-Saint-Andéol ; dame et demoiselle de Gabriac ; les pères Minimes d'Avignon, etc.

C. 640. (Cahiers.) — In-4°, 231 feuillets, papier.

1710-1725. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Flaugergues, Persin et Roqueplane, receveurs. — Somme totale de la recette de l'année 1710 : 732,743 livres 11 deniers. — Les dépenses comprennent les payements faits au trésorier de la Bourse des États de la province du Languedoc, les sommes payées pour les épices à la Cour des Aides et aux trésoriers de France, les intérêts payés aux créanciers du pays, les frais de voyage des députés aux États Généraux de la province, les frais ordinaires d'Assiette, les taxations pour la levée des impôts à raison de 6 deniers par livre, les reprises du comptable pour sommes impayées dans diverses communautés.

C. 641. (Cahiers.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

1726-1740. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Persin et Roqueplane, receveurs. — La recette de l'année 1730 est de 565,292 livres 14 sous 11 deniers ; celle de 1740, de 550,763 livres 6 deniers. — Parmi les créanciers du pays, de l'année 1730, figurent le sieur Pourcet, receveur du grenier à sel de Pont-Saint-Esprit ; Anne Payan de La Garde, M. de Sanilhac, héritier de M. Rocher de Trebuols, son père ; M. Benezet, trésorier de France ; demoiselle Jeanne de Blocard, dame Suzanne de Pélissier Disnard, noble Jean de Fages de Rochemeure, de Cambacérès, conseiller ; François Girard,

chirurgien à Bourg-Saint-Andéol; Scipion Lagarde et Fayon, de Privas; — en 1740, on remarque noble Anne Rocher, sieur Duprat; Jossoin de Tourette, Jacques Cluzel, juge de la ville de Viviers; de La Farre, de Saint-Marcel-d'Ardèche; le marquis de Jovyac; Jean-Claude Fayon, bailli de Privas, et Joseph Demontel, avocat, secrétaire et greffier du pays de Vivarais.

C. 642. (Cahiers.) — In-4°, 434 feuillets, papier.

1741-1755. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Roqueplane et Frebourg, receveurs. — En 1745, les recettes s'élèvent à 637,227 livres 18 sous 11 deniers et se composent : 1° de la portion afférente au Vivarais des sommes imposées pour la taille, aide, octroi et préciput de ladite année se portant à 43,975 livres 13 sous; 2° de sa quote-part pour dettes et affaires, don gratuit accordé au Roi, 553,253 livres 2 sous 2 deniers; 3° de l'entretien des garnisons et places fortes, 16,528 livres 19 sous; 4° des mortes-payes, 2,339 livres; 5° du remboursement de l'étape, 21,130 livres 18 sous.

C. 643. (Cahiers.) — In-4°, 707 feuillets, papier.

1756-1762. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Roqueplane, receveur, avec les départements desdites impositions. — Au chapitre des dettes et affaires de l'année 1760, le comptable fait dépense : 1° de 312,128 livres 14 sous 4 deniers qu'il a payés au trésorier de la Bourse des États du Languedoc pour lesdites dettes et affaires; 2° de 10,800 livres 7 sous 7 deniers payés au même pour les gratifications extraordinaires; 3° de 227,259 livres 4 sous 5 deniers sur trois millions de livres accordés au Roi en forme de don gratuit; 4° de 19,432 livres 15 sous 1 denier pour les frais ordinaires des États; 5° de 1,320 livres 16 sols 2 deniers pour les épices des comptes des deniers extraordinaires de ladite année 1760; 6° de la somme de 600 livres payée au collége des Jésuites d'Aubenas pour la pension annuelle que leur sert le pays.

C. 644. (Cahiers.) — In-4°, 670 feuillets, papier.

1763-1769. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Roqueplane et Vollant, receveurs, avec les départements desdites impositions. — La dépense totale du compte de 1763 se porte à 749,232 livres 10 sous 6 deniers; celle de 1765 à 732,855 livres 3 sous 3 deniers; celle de 1769 à 762,680 livres 14 sous. — En 1769, il est payé aux directeurs du collége d'Aubenas pour une rente à 3 0/0 d'un capital de 29,700 livres la somme de 891 livres, pour supplément de rente au denier seize, celle de 965 livres 6 sous. — Il est aussi payé 1,794 livres 11 sous de rente aux religieuses de Sainte-Catherine de Sienne de Viviers, 11 livres, au recteur de la chapelle Saint-Nicolas, 27 livres, au syndic de l'Université de la cathédrale, et 9 livres au syndic du chapitre de la même ville.

C. 645. (Cahiers.) — In-4°, 656 feuillets, papier.

1770-1777. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Roqueplane et Vollant, receveurs, avec les départements de sept années. — Les recettes de 1770 se portent à 760,539 livres 14 sous 9 deniers; celles de 1774 à 824,875 livres 11 deniers; celles de 1777 à 875,504 livres 8 sous 11 deniers. — Parmi les rentes payées aux créanciers du pays, les Chartreux de Valbonne figurent pour une somme de 206 livres 3 sous 9 deniers; ceux de Villeneuve-lez-Avignon pour 780 livres; l'hôpital de Pradelles pour 362 livres 18 sous; le séminaire de Viviers pour 76 livres 6 sous; les religieuses de Notre-Dame de L'argentière pour 426 livres; la demoiselle Plagnol, veuve et héritière de Louis Aymard, apothicaire d'Aubenas, pour 300 livres; les religieuses de Sainte-Ursule du Bourg-Saint-Andéol pour 300 livres 16 sous.

C. 646. (Cahiers.) — In-4°, 312 feuillets, papier.

1787-1790. — Comptes des impositions générales du Vivarais rendus par Deshons, Ollivier et Portail, receveurs. — La recette totale de l'année 1780 s'élève à 852,790 livres 4 deniers, celle de 1785 à 940,851 livres 15 sous 4 deniers, et celle de 1790 à 584,508 livres 13 sous 6 deniers. — Parmi les créanciers des pays auxquels sont payées des rentes, figurent, en 1790 : le séminaire de Montpellier pour 515 livres 2 sous 9 deniers; l'hôpital du Bourg-Saint-Andéol pour 150 livres; le séminaire de Viviers pour 942 livres 14 sous 4 deniers, comme héritier de Jean-Louis Bourely, curé de Saint-Remèze; le même établissement pour 210 livres, comme cessionnaire de Jeanne-Marie de Fages; la ville de Sion en Vallais pour 1,590 livres; demoiselle Marie-Hélène Fillière Charonil de Landos pour 2,000 livres.

C. 647. (Liasse.) — 91 pièces, papier; 11 pièces, parchemin.

1540-1599. — Arrêts du Conseil d'État du Roi et de la Cour des Aides de Montpellier concernant les restes des impositions. — États des restes des impositions dues par plusieurs communautés à divers receveurs. — Omissions de recettes faites par Jean Loreille de 1590 à 1595. —

Transaction passée en 1599, entre les députés du pays du Vivarais et le régent de la ville d'Aubenas, au sujet des arrérages de taille. — État général des restes des impositions faites dans le pays de Vivarais, de 1585 à 1589, par ceux de la religion prétendue réformée.

C. 648. (Liasse.) — 87 pièces, papier; 21 pièces, parchemin.

1600-1610. — Arrêt de la Cour des Aides de Montpellier qui condamne le sieur Charles de Merle à payer au syndic du Vivarais, à la décharge des habitants de Peaugres, la somme de 216 écus 52 sous 10 deniers pour restes de taille par lui dues, des années 1585 à 1596.— Édit du Roi sur le don fait par Sa Majesté à la province du Languedoc de restes d'impositions des deniers royaux de 1596 à 1616. — Copie du compte rendu par M. Lemaistre, greffier, en 1601, des restes d'impositions des garnisons établies dans le pays. — Comptes rendus par le même greffier de restes d'impositions de 1603 à 1610, avec pièces justificatives. — Copie d'un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier qui décharge le Vivarais des restes d'impositions des années 1686 à 1688.

C. 649. (Liasse.) — 92 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1604-1656. — Comptes des restes des impositions rendus par les receveurs avec pièces à l'appui. — Copies d'arrêts de la Cour des Aides de Montpellier qui condamnent les consuls de Saint-Pierreville, Gluiras et autres paroisses du Vivarais au payement des restes des impositions. — Arrêt de la Cour des Comptes de Montpellier, rendu en faveur du sieur Coutaud, receveur des tailles du Vivarais, contre les consuls des communes de Boffres, Chalançon, Pourchères, Privas et autres, condamnés au payement des frais avancés pour le recouvrement des restes d'impositions.

C. 650. (Liasse.) 104 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1541-1669.— Impugnation du syndic du Vivarais aux comptes du sieur Reynier, premier receveur en titre des tailles des années 1573 à 1577, et par lui rendus à la Cour des Aides de Montpellier. — Obligation de 11,073 livres de M. de Lafarge et autres pièces relatives à ce qu'il doit au pays du Vivarais. — Copie d'un arrêt de la Cour des Comptes de Montpellier qui condamne le syndic du pays à payer aux receveurs des tailles Verchaut et de Lafarge la quotité de l'impôt des maisons de Privas abandonnées par les protestants, ces derniers ne pouvant venir les habiter qu'autant qu'ils se convertiront à la religion catholique, apostolique et romaine.

C. 651. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 10 pièces, parchemin.

1605-1679. — Copie d'une déclaration du Roi du 14 juin 1605 portant règlement sur la reddition des comptes. — Copies d'assignation, requêtes, mémoires, inventaire de production relatifs au procès du Vivarais contre le sieur Pascal, ancien receveur des tailles, au sujet des sommes dont il était resté débiteur. — Certificats de plusieurs consuls constatant qu'ils n'ont pas été payés par le sieur Pascal de ce qui leur avait été alloué pour foules souffertes lors du passage des gens de guerre. — Arrêt de la Cour des Aides de Montpellier rendu au profit du syndic du Vivarais contre Pascal, portant que ce dernier sera tenu de rendre compte dans le mois de sa gestion de receveur des années 1637 à 1640 pour la somme de 56,000 livres.

C. 652. (Liasse.) — 90 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1639-1675. — Avertissement servant d'inventaire de production pour le sieur Lemaistre Antoine, greffier des Etats du pays du Vivarais contre Jacques Pascal.— Sommation du même greffier faite au sieur de La Farge, receveur, pour la remise du compte du sieur Pascal de 1657. — Extraits de délibération des États particuliers du Vivarais, copies de département de sommes imposées. — Arrêt du Conseil d'État qui, sur la demande du sieur Pascal d'évoquer au Conseil la procédure de la Cour des Aides de Montpellier au sujet de sa gestion de receveur, ordonne que les parties seront préalablement ouïes par les sieurs Paget et Dubois, rapporteurs. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise la sentence rendue par l'intendant de la province contre Jacques Pascal.

C. 653. (Liasse.) — 99 pièces, papier; 4 pièces, parchemin.

1670-1679. — Mémoires, avertissements et inventaires de production pour le sieur de Rochepierre, syndic général des États particuliers du Vivarais, contre Jacques Pascal, ci-devant receveur des tailles, relatifs à ses comptes. — Copies de procès-verbaux des délibérations des États particuliers du Vivarais se rapportant aux comptes de gestion de divers exercices. — Expédition de la transaction intervenue entre le sieur Pascal et le pays du Vivarais, du 19 mai 1679, d'après laquelle, toute compensation faite, ledit Pascal est reconnu créancier du pays pour une somme

de 15,200 livres qui lui seront payées moitié dans six mois et l'autre moitié un an après sans intérêt.

C. 654. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1630-1676. — Correspondance de M. Brethon, notaire, avec M. de Rochepierre au sujet du procès Pascal, pour lequel ledit Brethon avait été envoyé à Paris. — Lettres et consultations de M. Louis, avocat au Conseil du Roi, adressées au syndic du Vivarais, concernant la même affaire. — Copie d'un procès-verbal constatant la parenté qui existe entre le sieur Pascal et le sieur Jean-François Guibal, sieur de Masclary, conseiller à la Cour des Aides de Montpellier. — Copies d'ordonnances du maréchal de Schomberg concernant les mouvements et le ravitaillement des troupes en Vivarais, en 1638.

C. 655. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 5 pièces, parchemin.

1639-1662. — Procédure contre les gentilshommes de Saint-Agrève qui, sous divers prétextes, refusaient de payer leurs arrérages de taille. — Ordonnance de Claude Bazin, intendant de la province, portant que les dénommés ci-après payeront, pour lesdits arrérages, intérêts ou frais, les sommes ci-après, savoir : le sieur Dumazel, 381 livres 17 sous 7 deniers; M. de Truchot, 324 livres 4 sous 3 deniers; M. de Clavières, 2,197 livres 10 sous 2 deniers; M. de Maisonseule, 1,825 livres 10 sous 5 deniers; M. de Flossac, 600 livres 8 sous 1 denier; M. Dupont de Vallon, 311 livres 2 deniers; M. Lachau de la Bruyère, 299 livres 8 sous 4 deniers, et qu'en cas de refus ils y seront contraints par toutes les voies de droit.

C. 656. (Liasse.) — 91 pièces (14 imprimées), papier.

1696-1766. — Établissement de la capitation. — États contenant le dénombrement des chefs de famille des communautés d'Arcens, Balazuc, Borée, Chanéac, Coucouron, Chenéac et Chambarlhac, Cheminas, Devesset, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Agrève, Saint-Aulaye (Sainte-Eulalie), Saint-Andéol de Fourchades, Saint-Arçons de Barges, Saint-Barthélemy-le-Meil, Saint-Clement-sous-Fay, Saint-Christol, Saint-Georges, Saint-Michel de Chabrillanoux, Saint-Vincent de Dornas et autres, en Vivarais. — Lettres circulaires de l'intendant de la province du Languedoc adressées aux consuls des communautés pour leur demander les états des chefs de famille.

C. 657. (Liasse.) — 101 pièces (12 imprimées), papier.

1724-1726. — Lettres circulaires et instructions de MM. les députés des États Généraux de la province et de Montferrier et de Joubert, syndics généraux, adressées aux syndics du Vivarais, relatives à l'impôt de la capitation. — Arrêts du Conseil d'État concernant cet impôt. — Mémoires présentés aux États Généraux du Languedoc pour la capitation du Vivarais. — Autre mémoire présenté au nom du prince de Soubise sur sa cotisation en Languedoc. — Requête des consuls et habitants de Villeneuve-de-Berg adressée aux commissaires députés pour la capitation, faisant connaître que leur ville doit être exemptée de cet impôt en qualité de ville franche. — Règlements et délibérations des commissaires de la capitation contenant les sommes qui doivent être imposées. — La quotité de l'impôt de la capitation assignée au Vivarais par les commissaires est fixée à la somme de 162,346 livres 10 sous.

C. 658. (Liasse.) — 117 pièces (27 imprimées), papier.

1706-1787. — État des sommes que le pays de Vivarais doit pour la capitation, s'élevant en l'année 1708, à 199,539 livres 6 sous 4 deniers ; en 1720, à 117,070 livres 2 deniers; en 1760, à 201,617 livres 4 sous 11 deniers; en 1780, à 217,365 livres 1 sou.—Arrêts du Conseil autorisant les impositions qui doivent être faites par capitation. — Lettres de MM. de Montferrier, de Joubert, de Rome, syndics généraux du Languedoc, adressées aux syndics du Vivarais et relatives à l'impôt de la capitation.

C. 659. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1698-1728. — Dénombrement des chefs de famille et des personnes soumises à la capitation dans les villes d'Annonay, Aubenas, Bourg-Saint-Andéol et Privas, de l'année 1698, s'élevant à 1,274, pour Annonay; pour Aubenas, à 1,395 ; pour le Bourg-Saint-Andéol à 1,029 ; pour Privas, à 494. — Extrait des procès-verbaux dressés par M. de Chazel sur le nombre et la qualité des personnes soumises à la capitation dans les communautés du Vivarais. — Rôles des personnes de main-forte du Vivarais soumises à la capitation, parmi lesquelles on remarque : le comte d'Antraigues, le prince d'Harcourt, Joseph de Lafarre, le marquis de Florensac, le duc d'Uzès, Jean de Balazuc, Alexandre de Bénéfice, de Surville, sieur de Malaval ; Antoine de Blou, Jean-Baptiste Dalard, maire d'Aubenas ; Jean Dagrain, seigneur de Montréal ; de Miraval, seigneur dudit lieu; Gui de Laselve, sieur Dufay; Saint-Ange Robert Du Molard, bailli de Tournon ; noble Jean-Antoine de Tournon, César de Lestrange, Joseph de Gardache, gouverneur de Boulieu, etc.

C. 660. (Registre.) — In-4°, 1,282 feuillets, papier.

1695.—Rôles de la capitation des communes d'Ajoux, Assions, Alissas, Bannes, Brahic, Bressac, Chomérac, Chaylard, Dompnac, Faugères, Flaviac, Jaujac, Joannas, Sanilhac, Lablachère, Lavoulte, Malbosc, Mayres, Nieigles, Rompon, Rochemaure, Saint-Étienne-de-Lugdarès, Saint-Christol, Saint-Julien-du-Serre, Saint-Vincent-de-Barrès, Valgorge, Villeneuve-de-Berg, etc., en Vivarais.— Au rôle de Villeneuve-de-Berg, figurent Henri Saboul, curé dudit lieu, et les pères Capucins comme exemptés d'impôt, et parmi les plus imposés : Scipion Dozil, avocat; Jean-Baptiste Guilhon, avocat du Roi au bailliage de ladite ville ; dame Jeanne de Beaumont de Mirabel pour la seigneurie de Mirabel; Jacques Dargentvillier, viguier pour le Roi; Antoine de Leglise, conseiller et procureur du Roi; de Brian de Mirabel, lieutenant particulier audit bailliage.

C. 661. (Registre.) — In-4°, 944 feuillets, papier.

1695. — Rôles de la capitation des communes d'Antraigues, Asperzoc, Bay, Burzet, Borée, Creyssac, Chalancon, Dornas, Genestelle, Grospierre, Gluiras, Joyeuse, Largentière, Lagorce, Saint-Julien-Saint-Albans, Saint-Privat, Vesseaux, Vernoux, Viviers, etc., en Vivarais. — Au rôle de Joyeuse, figurent : M. François Gache, maire et juge de Joyeuse; Pierre Dussère, avocat en Parlement; Joseph Gigord, seigneur de Nojaret, avocat fiscal dudit duché ; dame Marie de Chananeilhe, veuve de M. de Vernon, coseigneur dudit lieu. — Au rôle de Largentière on remarque : Jean-Baptiste Jaussoin, bourgeois; noble Jean Defages, consul; noble Charles de Vercher, Jean de Mouraret. — Au rôle de Vernoux sont inscrits : dame Gabrielle de Ginestoux, Claude de Roumieu, dame Isabeau de Montgros, dame Du Brets, Des Pechers, Claude Afforti, conseiller du Roi, et Just-Henri de Ginestoux, seigneur, marquis de La Tourette, avec indication que ce dernier est imposé à Chalancon.

C. 662. (Registre.) — In-4°, 725 feuillets, papier.

1695. — Rôles de la capitation des communes d'Andance, Arlebosc, Cornas, Cluac, Désaignes, Empurany, Glun, Limony, Mariac, Mauves, Saint-Agrève, Saint-Georges, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Péray, Serrières, Toulaud, Tournon, Vernosc, Vion, etc., en Vivarais.— Au rôle de la ville de Tournon, figurent comme privilégiés et non sujets à l'impôt: le doyen et les chanoines de l'église collégiale, les Jésuites du collége, les religieux des couvents des Carmes, des Cordeliers, des Capucins, et les religieuses du couvent de Notre-Dame.— Parmi les capitables figurent : MM. Saint-Ange Du Mollard, maire perpétuel de ladite ville ; noble Charles de Soussine, lieutenant de cavalerie; de Lersmusières, capitaine de milice ; Delusignan, prévôt en chef du pays de Vivarais. — Au rôle de Saint-Agrève sont inscrits : messire Claude de Clavières, seigneur dudit lieu, et messire Antoine-Marie de Maisonseule, comte de Lamastre, seigneur et baron de Désaignes.

C. 663. (Registre.) — In-4°, 500 feuillets, papier.

1696. — Rôles de la capitation des communes d'Ardoix, Arlebosc, Boffres, Charnas, Désaignes, Éclassan, Labatie-d'Andaure, Lavoulte, Limony, Macheville, Peaugres, Saint-André-des-Effeugeas, Saint-Désiriat, Saint-Romain-de-Lerp, Serrières, Talencieux, Thorenc, Tournon, Vaudevant, etc., en Vivarais.—Au rôle de Satillieu, Louis Du Faure, marquis de Satillieu, est imposé pour 250 livres; noble Jean Chave, pour 9 livres; Pierre Fournel, avocat en Parlement, fermier des trois quarts des dîmes du chapitre de Saint-Maurice de Vienne, au prix de 640 livres, perdrix comprises pour 16 livres.— Au rôle de Tournon, le marquis de Brison est signalé comme payant l'impôt à Sanilhac;— Rozeyron, notaire, figure pour une capitation de 20 livres; — Jean Grange, notaire, pour 10 livres ; noble Jean Du Solier, pour 6 livres; —la femme de chambre, la servante et le petit laquais de Mme de Laroque, pour 5 livres.

C. 664. (Registre.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

1696. — Rôles de la capitation des communes d'Aps, Arlempde, Chassiers, Flaviac, Joyeuse, Lablachère, Larnas, Laurac, Malarce, Mirabel, Pradelles, Saint-Germain, Saint-Lager, Saint-Laurent et Lussas, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Montant, Ruoms, Uzer, Vallon, Vogué, etc., en Vivarais. — Au rôle de Joyeuse, Mlle de Lillebonne est cotisée pour 250 livres ; Jacques-Joseph Gigord, seigneur de Noiaret, pour 30 livres; les deux enfants de feu Guillaume-Claude de Chananeille, pour 60 livres ; le comte de Laurac est imposé à 250 livres dans cette commune ; noble Jacques de Beauvoir Du Roure à 120 livres dans celle de Labastide de Virac ; noble Alexandre de Barrès, seigneur du Mollard, à 20 livres, dans celle du Pouzin, et Melchior, marquis de Vogué, à 250 livres dans celle de Vogué. —Les taxes de la commune de Vallon se portent à la somme de 842 livres, réparties entre deux cent soixante-neuf contribuables; celles de Saint-Montant, à 901 livres, réparties entre deux cent vingt-neuf personnes.

C. 665. (Registre.) — In-4°, 730 feuillets, papier.

1697. — Rôles de la capitation des communes d'Antraigues, Aubenas, Berzème, Borne, Courry, Cros de Géorand, Creyssac, Goudoulet, Labastide de Virac, Laveyrune, La Souche, Meyras, Saint-Clément-sous-Pradelle, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Jean-de-Pourcharesse, Saint-Privat, Sauveplantade, Thines, Thueyts, Vinézac, Viviers, etc., en Vivarais. — Les taxes du rôle d'Aubenas, y comprises les paroisses de Saint-Didier, Saint-Étienne-de-Fontbellon, et Mercuer, se portent à 3,051 livres, réparties entre huit cent vingt-neuf contribuables, parmi lesquels on remarque : le comte d'Harcourt, taxé à 250 livres; noble Sébastien de Colonne, taxé à 60 livres ; noble Hector d'Oriple, bailli de Montlor, taxé à 30 livres ; noble François Du Roure, seigneur de Chames, taxé à 30 livres; Jacques Du Claux, procureur du Roi pour la communauté d'Aubenas, taxé à 13 livres.— Parmi les privilégiés non imposés figurent les curé, vicaires et chapelains des diverses paroisses, les religieux Dominicains, Cordeliers, Jésuites, les religieuses de Saint-Benoît, de Sainte-Claire et de Saint-Joseph.

C. 666. (Registre.) — In-4°, 740 feuillets, papier.

1701. — Rôles de la capitation des communes d'Ardoix, Ay, Châteaubourg, Chalancon, Glun, Guilherand, Demps, Limony, Peyraud, Saint-Péray, Pierregourde, Préaux, Pouzat, Satillieu, Toulaud, Tournon, Vinzieu, etc. — Au nombre des capitables les plus imposés figurent : le baron de Chalancon, à Chalancon ; — Charles de Longueville, avocat et juge, à Cornas ;— Reynaud de Labastie, seigneur et maire des Etables, colonel des milices bourgeoises; — le duc d'Uzès, à Saint-Péray ; — Jeanne-Marie de Fay, dame de Peyraud, à Peyraud; — le prince de Rohan et Mérene Pichon, conseiller secrétaire du Roi, à Tournon.

C. 667. (Registre.) — In-4°, 930 feuillets, papier.

1701. — Rôles de la capitation des communes d'Alissas, Ailhon, Aubenas, Aubignas, Bays, Bourg-Saint-Andéol, Bours et Larnas, Chomérac, Coucouron et Montlor, Cruas, Gourdon, Gras, Grospierre, Laurac, Malarce, Mirabel, Montpezat, Montréal, Montselgues, Saint-Agrève, Saint-Bauzille, Saint-Étienne-de-Boulogne, Saint-Maurice-d'Ibie, Saint-Montant, Saint-Paul-de-Tartas, Sanilhac, Vinézac, Viviers, Vogué, etc. Parmi les capitables les plus imposés figurent : le prince d'Harcourt : à Aubenas; — M. de Symian, seigneur de Larnas ; — noble Jean Dagrain, seigneur de Montréal ; — messire Joseph Des Julliens, seigneur de Vinézac, et Melchior, marquis de Vogué, seigneur dudit lieu.

C. 668. (Registres.) — In-4°, 836 feuillets, papier.

1701. — Rôles de la capitation des communes d'Aizac, Balazuc, Bessas, Borée, Bidon, Beaumont, Cros de Géorand, Dornas, Flaviac, Genestelle, Lagorce, La Villedieu, Lavoulte, Lesperon, Lussas, Saint-Marcel-d'Ardèche, Orgnac, Le Pouzin, Ribes, Salavas, Ucel, Vagnas, Vallon, etc. — Au rôle de la commune de Privas, le marquis de Florensac est cotisé pour 187 livres 10 sous ; — M. Paul Lagarde, avocat, pour 25 livres ; — noble Étienne de Badel, pour 25 livres ; — Bernard, avocat, pour 20 livres ; — Paul Fuzier, apothicaire, pour 20 livres ; — Paul Darnaud, notaire, pour 10 livres ; — à Saint-Marcel-d'Ardèche, noble Jean-Louis Despierre de Bernis, Joachin de Meyras de La Roquette, Joseph de La Fare et Joseph de Burzet, coseigneurs dudit lieu de Saint-Marcel, sont cotisés pour 45 livres chacun.

C. 669. (Registre.) — In-4°, 825 feuillets, papier.

1701. — Rôles de la capitation des communes du Béage, Cellier-du-Luc, Creyssac, Jaujac, Joannas, Lachamp-Raphaël, Largentière, Lasouche, Lubilhac, Mésilhac, Meyras, Montbrun, Nieigles, Pradelles, Rochemaure, Royas, Sagnes et Goudoulet, Salelles, Volgorge, Vals, Villeneuve de Berg, Valvignières, etc. — La princesse de Lislebonne est imposée à Joyeuse pour 1,500 livres ;— Dolivier (Charles), lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage de Villeneuve-de-Berg, est cotisé audit lieu pour 3 livres, et son fils, Charles-Melchior Dolivier, pour 9 livres 10 sous ; — noble Rostain Darlende, coseigneur de Mirabel et maire de cette commune, est cotisé pour 48 livres.

C. 670. (Registre.) — In-4°, 659 feuillets, papier.

1702. — Rôles de la capitation des communes de Boffres, Chalancon, Chateaubourg, Champis, Devesset, Saint-Étienne de Valoux, Empurany, Félines, Saint-Jeure, Limony, Mariac, Mauves, Peyraud, Préaux, Saint-Romain-de-Lerp, Sarras, Satillieu, Thorenc, Tournon, Vinzieux, etc. — Le baron de Chalancon est imposé audit lieu pour 416 livres 13 sous ; — noble Pierre Vincent, sieur de Masades, est imposé à Toulaud pour 66 livres 14 sous ; — à Tournon, le prince de Rohan est imposé pour 416 livres 13 sous ; — Saint-Ange Dumolard, conseiller du Roi, maire perpétuel de ladite ville, pour 40 livres ; — Claude de Lagrange, juge

de Tournon, pour 44 livres 10 sous; — Philibert Blachère, médecin, pour 35 livres.

C. 671. (Registre.) — In-4°, 833 feuillets, papier.

1702. — Rôles de la capitation des communes d'Antraigues, Aubenas, Bays, Saint-Bauzile, Faugères, Saint-Jean-Centenier, Larnas, Montlor, Montpezat, Montselgues, Saint-Montant, Payzac, Pourchères, Sablières, Sanilhac, Thueyts, Veyras, Vinézac, etc. — Parmi les principaux imposés, on remarque : à Aubenas, noble Joseph-Thomas de Colonne et M. Pierre Dusserre, avocat; — à Malarce, M. de Malbosc, ayant fief audit lieu ; — à Montpezat, noble Jean Flandin, sieur de Pourcherols; — à Montréal, noble Jean Dagrain; — à Saint-Pierre Laroche, messire Chambesan, seigneur dudit lieu ; — à Sablières, messire Antoine-Cristophe Du Pont, seigneur de Saint-Romain.

C. 672. (Registre.) — In-4°, 885 feuillets, papier.

1702. — Rôles de la capitation des communes d'Aizac, Aps, Balazuc, Baubiac, Berzème, Bidon, Borée, Borne, Dornas, Saint-Etienne de Lugdarès, Genestelle, Juvinas, Lagorce, Saint-Martin-le-Soubeyrand, Saint-Martin l'Inférieur, Mazan, Privas, Ribes, Rocher, Rocles, Rosières, Sampzon, Vagnas, Vallon, Vernon, etc. — Parmi les principaux imposés, on remarque : M. de Mantin, à Berzème : — Jean-François Ducel, à Genestelle; — MM. de Joviac et de Miraval, à Saint-Martin-de-Soubeyrand; — M. Fayon, bailli à Privas; — Mme de Saint-Thomé, à Saint-Thomé; — noble Charles Odde, à Villesèche.

C. 673. (Registres.) — In-4°, 798 feuillets, papier.

1702. — Rôles de la capitation des communes d'Ajoux, Assions et Cornilhon, Brahic, Creissac, Issarles, Lablachère, Labastide-de-Virac, Lachapelle-Graillouse, La Souche, Lubilhac, Saint-Martin-de-Mayres, Meyras, Pradelles, Pranles, Prunet, Rompon, Sauveplantades, Valvignières, Vals, Villeneuve-de-Berg, etc. — Parmi les principaux imposés, on remarque : noble Claude de Chanalelles, sieur du Vilar, à Meyras ; — le vicomte de Beaume, à Pradelles; — noble Alexandre Justet, conseiller du Roi et maire perpétuel, à Vals; — Scipion Dosil, avocat, Louis Dupuy, juge au bailliage, et Jean Saboul, conseiller du Roi, à Villeneuve-de-Berg.

C. 674. (Cahiers.) — In-4°, 264 feuillets, papier.

1696-1725. — États généraux des taxes de la capitation des communautés du Vivarais. — En 1690, l'impôt de la capitation du Haut et Bas-Vivarais s'élevait à la somme de 144,402 livres; — en 1701, à 109,773 livres 14 sous; — en 1725, à 111,498 livres 13 sous; — dans l'état de l'exercice 1725, la ville de Montperat est taxée à 1,006 livres 10 sous; — celle de Pradelles à 1,072 livres 4 sous; — celle de Privas à 1,456 livres 10 sous; Rochemaure et Meysse à 1,079 livres 7 sous; — Villeneuve-de-Berg, 1,332 livres 8 sous.

C. 675. (Cahiers.) — In-4°, 269 feuillets, papier.

1726-1748. — États généraux des taxes de la capitation des communautés du Vivarais. — En 1730, l'impôt de la capitation du Haut et Bas-Vivarais s'élevait à 117,200 livres 15 sous. — La commune de Bourg-Saint-Andéol était comprise dans la répartition pour 2,281 livres 4 sous; — celle de Largentière pour 735 livres 18 sous; — celle de Saint-Marcel-d'Ardèche pour 1,071 livres 10 sous; — celle de Viviers pour 1,469 livres 1 sou.

C. 676. (Cahiers.) — In-4°, 412 feuillets, papier.

1751-1769. — États généraux des taxes de la capitation des communautés du Vivarais. — En 1755, les communes ci-après sont imposées à la capitation pour les sommes suivantes : Annonay, 6,460 livres; — Bonlieu, 1,200 livres; — Le Cheylard, 1,166 livres; — Daisaignes, 2,173 livres; — Empurany, 1,083 livres; — Saint-Agrève, 1,551 livres 15 sous; — Saint-Fortunat, 1,900 livres; — Saint-Péray, 1,107 livres 10 sous; — Saint-Martin de Valamas, 1,393 livres 5 sous; — Saint-Victor, 1,106 livres 10 sous; — Satillieu, 1,444 livres 10 sous; — Silhac, 1,470 livres 15 sous; — Toulaud, 1,014 livres 10 sous; — Vernoux, 1,878 livres.

C. 677. (Cahiers.) — In-4°, 361 feuillets, papier.

1770-1789. — États généraux des taxes de la capitation des communes du Vivarais. — En 1771, la somme totale de la capitation du Haut et Bas-Vivarais, s'élève à 221,676 livres 19 sous 5 deniers, et en 1787, à 231,891 livres 2 sous 10 deniers. — La commission chargée, en 1789, de procéder au département général des sommes à imposer par capitation sur les trois cent vingt-huit communes du Vivarais, se composait de MM. Dumas, fils, Salomon, Duverdun, Jossouin de Vallegorge, Lachadenède, Rast, Cluzel, Gasque, Rocher d'Allamel, Sauzet de Saint-Clément, Lachadenède, syndic du Vivarais, et Dumas, greffier.

C. 678. (Cahier.) — In-4°, 566 feuillets, papier.

1701-1729. — Comptes de la capitation rendus par les sieurs Malafosse et Roqueplane, receveurs des impôts du Vivarais. — Les dépenses faites par les comptables se composent: 1° des sommes versées entre les mains du trésorier de la Bourse de la province de Languedoc; 2° des non-valeurs, doubles emplois et modérations des charges et erreurs de calculs tenus en compte aux consuls-collecteurs qui n'ont pas remis leurs comptes de l'année précédente; 3° des remises faites aux collecteurs qui ont surpayé; 4° du remboursement des sommes dont les comptables se sont chargés en recette et dont le recouvrement n'a pu être effectué; 5° des sommes payées aux commissaires qui ont travaillé à l'audition et à la clôture des comptes; 6° des droits de levûre.

C. 679. (Cahier.) — In-4°, 269 feuillets, papier.

1730-1740. — Comptes de la capitation rendus par les sieurs Fréboul et Roqueplane, receveurs des impôts du Vivarais. — En 1730, le comptable porte en dépense la somme de 90 livres pour lesquelles M. le marquis de Saint-Thomé est compris dans le rôle dudit lieu, et dont le recouvrement n'a pu être effectué, attendu que ledit de Saint-Thomé paye la capitation au bailliage de Charolles, en Bourgogne. — Le même comptable fait recette de 45 livres, somme pour laquelle le marquis d'Ucel est compris dans le rôle de la capitation de Genestelle, et dont le collecteur n'a pu retirer le payement, attendu que ledit d'Ucel paye la capitation à l'extraordinaire des guerres, en qualité de colonel réformé. — En 1740, le comptable fait dépense de la somme de 165 livres payée par M. le marquis de Vogué au trésorier de l'extraordinaire des guerres, pour sa capitation en qualité de maître de camps du régiment d'Anjou dont la quittance a été remise à M. de Rochemure, syndic, attendu qu'il est compris pour une plus forte somme au rôle de la capitation de la communauté de Vogué.

C. 680. (Cahier.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1741-1749. — Comptes de la capitation rendus par les sieurs Roquephane et Vollant, receveurs des impôts du Vivarais. — En 1741, le sieur Fréboul fait compte de la somme de 134 livres 7 sous qu'il a tenue en compte au collecteur de Vallon, pour le montant de la capitation de M. le comte de Vallon, attendu qu'il paye une plus forte somme au trésorier des troupes de la maison du Roi, en qualité de capitaine aux gardes françaises. — Le même receveur fait compte d'une somme de 82 livres 10 sous pour le montant des six premiers mois de la capitation de M. le comte de Lussan, comme colonel du régiment de la Sarre, dont la quittance du receveur de l'extraordinaire des guerres a été remise au collecteur de la communauté de Baix, où ledit M. de Lussan est compris au rôle de la capitation pour une plus forte somme.

C. 681. (Cahiers.) — In-4°, 204 feuillets, papier.

1750-1759. — Comptes de la capitation rendus par le sieur Roqueplane, receveur des impôts du Vivarais. — En 1750, les frais payés aux écrivains pour la formation des rôles de la capitation se portent à la somme de 2,549 livres 11 sous 3 deniers et ceux distribués aux commissaires qui ont été employés à la confection desdits rôles à 2,549 livres 11 sous 3 deniers. — En 1758, il est payé au sieur du Landin, major du bataillon de Rodez, en quartier d'hiver à Largentière, une somme de 300 livres, suivant la délibération des États particuliers, en récompense de ses diligences à courir sur les bandits, scélérats et assassins qui s'étaient attroupés aux environs de Joyeuse et de Largentière, et de la capture de vingt d'entre eux.

C. 682. (Cahiers.) — In-4°, 220 feuillets, papier.

1760-1770. — Comptes de la capitation rendus par les sieurs Roqueplane et Vollant, receveurs des impôts du Vivarais. — En 1769, la somme versée entre les mains de M. Mazade de Saint-Bresson, trésorier des États de Languedoc, se porte à 211,628 livres 8 sous 3 deniers, et il lui est alloué pour ce recouvrement, à raison de 2 deniers par livre, 1,748 livres 7 sous 2 deniers. — En 1770, les droits de levûre des collecteurs sur une somme de 218,517 livres 8 sous 3 deniers, à 6 deniers par livre, se portent à 5,462 livres 18 sous 9 deniers.

C. 683. (Cahiers.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1771-1780. — Comptes de la capitation rendus par les sieurs Roqueplane et Vollant, receveurs des impôts de Vivarais. — En 1771, la recette totale s'élève à 228,340 livres 12 sous 6 deniers, et la dépense à 224,836 livres 15 sous 4 deniers; le comptable reste devoir 3,503 livres 17 sous 2 deniers, de laquelle somme il sera fait un moins imposé dans le département de la capitation de l'année 1773.

C. 684. (Cahiers.) — In 4°, 232 feuillets, papier.

1781-1789. — Comptes de la capitation rendus par les sieurs Deshons et Portail, receveurs des impôts du Vivarais. — Sur la somme de 2,330 livres provenant du département de la capitation en 1781, pour prix de loyer des maisons

servant de casernes, il a été payé les sommes ci-après : 130 livres au sieur Bertoye, de Villeneuve-de-Berg, pour loyer pendant un an de ses écuries et grenier à foin servant aux chevaux de la brigade de la maréchaussée ;—100 livres au sieur Bonnet des Arcis, à Montpezat, pour le même objet, et 79 livres au brigadier Vincent, pour six mois de son logement et celui de ses cavaliers ; — 360 livres au sieur Blachère, d'Aubenas ; —150 livres à Simon Marchat, d'Annonay ; — 210 livres au sieur Boulhac, du Cheylard ; — 187 livres 10 sous au sieur Bac, de Privas.

C. 685. (Cahiers.) — In-4°, 466 feuillets, papier.

1728-1787. — Procès-verbaux d'audition et de clôture des comptes de la capitation dressés par les commissaires nommés à cet effet par l'assemblée des États particuliers du Vivarais. — En 1728, les commissaires désignés étaient MM. Joseph Bouzon, avocat ; Melchion, prêtre ; l'évêque de Viviers, bailli de Viviers ; Jeune de Chambezon, bailli d'Aps ; François Boucharenc, consul de Pradelles ; Jean-Joseph Bollon, juge et maire de Saint-Agrève ; noble Jean Defages, seigneur de Rochemaure, et Joseph Demontel, avocat et greffier des États particuliers du Vivarais.

C. 686. (Cahiers.) — In 4°, 188 feuillets, papier.

1743. — Département général du dixième de l'industrie dans les communes du Vivarais s'élevant à la somme de 6,214 livres 8 sous, répartis entre quatre-vingt-quinze communes. — Copie d'une lettre de M. de Montferrier, syndic général de la province de Languedoc, adressée au syndic du Vivarais sur l'envoi de l'état général du dixième de l'industrie avec des instructions sur la répartition. — Les principales industries exercées dans le Vivarais sont celles de cordonnier, cardeur de laine, fabricant de cadis (drap grossier), fabricant de bas, filateur et marchand de soie, tanneur, tisserand, etc. — Rôles de l'industrie au nombre de quarante-huit.

C. 687. (Cahiers.) — In-4°, 391 feuillets, papier.

1744. — Département général du dixième de l'industrie s'élevant à la somme de 5,204 livres 18 sous. — Autre département s'élevant à 6,214 livres 8 sous répartis sur quatre-vingt-quinze communes du Vivarais. — Lettre de M. Joubert, syndic général du Languedoc, adressée au syndic du Vivarais relative à la répartition de cet impôt. — Dans la commune d'Annonay on compte 12 marchands de draps, 41 marchands épiciers et mangoniers, 13 chirurgiens et apothicaires, 14 marchands tanneurs, 20 marchands blanchers, 2 teinturiers, 7 perruquiers, 8 cardeurs et peigneurs de soie, 8 cardeurs de laine, 22 cabaretiers, 28 tailleurs ou tailleuses, 21 procureurs ou notaires, 15 bonnetiers, 8 serruriers, 8 bâtiers ou selliers, 19 boulangers, 3 cordiers, 27 charpentiers, 16 bouchers, 3 balastiers (fabricants de cornues), 8 jardiniers, 3 chapeliers, 10 tisserands, 7 fermiers, 26 cordonniers, 7 meuniers.

C. 688. (Cahiers.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1746. — Département du dixième de l'industrie en Vivarais. — Rôles des personnes soumises à l'impôt du dixième de l'industrie. — Dans le rôle de la commune d'Aubenas figurent : M. Cayrol, directeur de la manufacture royale, pour 14 livres ; M. Godarc, marchand, pour 14 livres ; M. Ruelle, marchand, pour 8 livres. — Au rôle de Villeneuve-de-Berg figurent : Jean Saboul, marchand, pour 3 livres ; André Chalamel, chirurgien, pour 2 livres 5 sous ; Jacques-Joseph Feuillade, chirurgien, pour 1 livre ; Charles Laville, notaire, pour 1 livre.

C. 689. (Cahiers.) — In-4°, 162 feuillets, papier.

1747. — État général du dixième de l'industrie en Vivarais s'élevant à 6,762 livres 17 sous 4 deniers. — Rôles des personnes soumises à l'impôt. — Dans le rôle de la commune de Tournon figurent parmi les notaires et procureurs : Louis Grange, Claude Aubrun, André Blachier, Joseph Dubouchet, Michel Monchal ; parmi les chirurgiens, MM. Odde-Michel Dufour, Jean Dumaine, Antoine Perret ; Jean-Baptiste Lusignan ; — parmi les marchands : Joseph Courbis, Jean Royol, Pierre Pillet, Joseph Madier.

C. 690. (Cahiers.) — In-4°, 210 feuillets, papier.

1749. — État général des rôles du dixième de l'industrie en Vivarais. — Au rôle de la commune d'Annonay figurent : MM. Alléon, marchands en gros pour la draperie, Ronzier, Peyron, Barou, Louis Fournat, Léorat, Giscard, Fourneron, Montgolfier, Johannot. — Au rôle de la commune de Largentière sont inscrits : les notaires Tressaud, Dousson et Taranget, Rouvière, féodiste, Chazel, procureur, Suchet, Fayolle et Bernard, marchands.

C. 691. (Cahiers.) — In-4°, 330 feuillets, papier.

1756-1789. — Comptes rendus par les receveurs des Aides du Vivarais des recettes et dépenses des vingtièmes et 2 sous par livre. — Le produit de cet impôt est de 94,896 livres 4 sous 5 deniers en 1765 ; 81,088 livres

14 sous 11 deniers en 1789. — Le montant des deux vingtièmes et 4 sous pour livre du premier est établi ainsi qu'il suit dans les communes ci-après, les plus imposées du Vivarais : Lavoulte, 5,541 livres 11 sous 3 deniers ; Vogué, 2,785 livres 11 sous 10 deniers, Boucieu-le-Roi, 2,341 livres 7 sous 5 deniers ; Joyeuse, Rosières et le Bas-Baubiac, 1,343 livres 18 sous 8 deniers : Vernoux, 1,295 livres 18 sous 9 deniers ; Annonay, 1,272 livres 6 sous 8 deniers. — Copie des remontrances faites au Roi, en 1764, par les États de Languedoc, au sujet de l'abonnement des deux premiers vingtièmes, sur lesquels le Roi accorde une remise de 100,000 livres à la province. — État des maisons de la ville de Privas au nombre de deux cent soixante-douze.

C. 692. (Liasse.) — 104 pièces (2 imprimées), papier.

1759-1788. — Imposition des biens nobles. — Extraits de procès-verbaux de vérification des biens privilégiés. — États et renseignements ayant servi à former les rôles et suppléments aux rôles des biens nobles du diocèse de Viviers. — Parmi les possesseurs des biens nobles, on remarque : les sieurs Barbon, Barou de la Lombardière, de Bournet, Chomel, Demeure, Demonteil-Dissartel, Desfrançois-Delolme, de Fages, de Fay-Solignac, la comtesse de Fournès, le marquis de Gerlande, Guire, Lombard, de Mailhet, baron de Vachères, Malavieille, de Montbrun, de Narbonne, seigneur de Larque, la comtesse de Peyre, de La Saumès, de La Selve de Fayn, de Vocance. — État des articles des vingtièmes des biens et droits nobles dont les possesseurs n'ont pas fourni la déclaration.

C. 693. (Registre.) — In-4°, 195 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Extrait du registre de la vérification faite en 1711 sur les biens et droits nobles des communes du Haut-Vivarais, contenant l'estimation desdits biens et la quote-part de la taille qui leur est afférente. — Une île du Rhône, appartenant au marquis de Peyraud et rapportant annuellement 100 livres de revenu, est allivrée 11 livres 14 sous de taille. — Dans la commune d'Annonay, le seigneur marquis d'Annonay exige annuellement 2 pièces : chaque pièce se compose de 4 cartes de blé, une saumée de vin (210 livres), 9 raz (cartes) d'avoine, 3 livres argent. Chaque pièce étant allivrée 3 livres, les deux pièces montent à 6 livres de taille.

C. 694. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Extrait du registre de la vérification faite en 1711 sur les biens et droits nobles des communes du Bas-Vivarais. — Nomenclature des personnes du Haut et Bas-Vivarais possédant des biens nobles en 1711, parmi lesquelles on remarque : l'abbé de Cruas, d'Angeville, de Beauvoir, du Bénéfice, de Brison, les chanoines d'Annonay, le baron de Cheylus, le comte de Chambonnas, de Costaros, le marquis de Lafarre, le marquis de Florensac, le prince d'Harcourt, le baron de Lagorce, la duchesse de Joyeuse, les moines de l'abbaye des Chambons, de Lamotte-Chabrillan, de Rabagnols, le prince de Rohan, de Rochessauve, le comte du Roure, le marquis de Senneterre, de Sibleyras, Mme du Sollier, de Surville, le marquis de La Tourrette, de Tremoulet, de Vinézac, etc.

C. 695. (Liasse.) — 74 pièces (37 imprimées), papier.

1598-1748. — Droits de francs-fiefs, de franc-alleu et d'amortissement. — Mémoire au sujet des francs-fiefs. — Copies de délibérations de plusieurs communautés du Vivarais qui demandent à être déchargées de cet impôt. — Arrêt du conseil qui décharge le Languedoc de la recherche des droits de francs-fiefs, nouveaux acquêts et amortissement pendant quarante ans, à dater de 1596. — Extrait du contrat des francs-fiefs du pays de Languedoc. — 1643, arrêt du Conseil qui décharge cette province de toutes taxes à raison du franc-alleu. — Rôles des droits d'amortissement dus par les communautés du Vivarais. — Accord amiable (1644) passé entre les syndics et députés du Vivarais et le sieur Philon, procureur fondé du sieur Pidou, receveur général des droits d'amortissement. — Ordonnance de l'intendant de la province au sujet des taxes imposées aux roturiers possédant fiefs.

C. 696. (Liasse.) — 104 pièces (6 imprimées), papier.

1670-1786. — Droits de contrôle. — Mémoires sur le contrôle. — Quittances de droits perçus. — États des habitants de plusieurs paroisses qui se plaignent des exactions commises par des préposés au recouvrement des anciens droits de contrôle. — Rapports des sieurs Rouvière, Cluzel et Laforest chargés de faire des enquêtes sur ces malversations. — Correspondance, à ce sujet, de MM. Angrave, Deladevèze, Demontel, Dupuy, marquis de Lafare, Laforest, comte de Vogué et l'évêque de Viviers, avec M. de Rochemure, syndic du Vivarais. — Arrêts du Conseil d'État servant de règlement sur les droits de contrôle.

C. 697. (Cahier.) — In-4°, 538 feuillets, papier ; 9 feuillets, parchemin.

1464-1552. — Copies des cahiers des doléances

présentées au Roi par les États Généraux de la province de Languedoc : — concernant la liberté du commerce, les *foules* et les charges insupportables qu'elles occasionnent, les fortifications de la ville de Narbonne, la prohibition de la traite des blés ; — demandant qu'il soit pris des mesures pour dissiper les attroupements de voleurs et de malfaiteurs qui se réunissent par bandes de cinquante et cent personnes dans les bois, sur les frontières d'Espagne ; — réclamant la confirmation des priviléges des foires du pays, notamment de celle de la Madeleine à Beaucaire, et le rétablissement du droit de chasse moyennant le payement des droits accoutumés ; — concernant la suppression des offices rétablis dans la province nonobstant le privilége de leur abolition, obtenue à titre onéreux ; — sollicitant la confiscation immédiate des draps fabriqués à l'étranger et introduits en France au mépris des règlements, etc.

C. 698. (Cahiers.) — In-4°, 628 feuillets, papier.

1554-1658. — Copies des cahiers des doléances présentées au Roi par les États Généraux de la province de Languedoc : demandant à être déchargés des sommes imposées pour les garnisons; — faisant observer que les fonds affectés à l'entretien des colléges, Université et Académie de la province sont détournés de leur destination ; — sollicitant la réduction des impôts ; — exposant que les capitouls de Toulouse et les consuls des villes du Languedoc ont été de tout temps juges de la police en première instance et demandant la confirmation de ce privilége ; — demandant que le Vivarais ne ressortisse plus du Présidial de Valence ; — que le prix du sel, fixé à 10 sous 6 deniers par quintal à l'époque de l'établissement des gabelles, et successivement porté à 32 livres, soit réduit à 6 livres ; — protestant contre l'extension donnée par les fermiers à la douane de Valence, etc.

C. 699. (Liasse.) — 47 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin.

1540-1590. — Mémoires, instructions et doléances des États du Vivarais, adressés au Roi, au duc de Montmorency, au comte de Tournon, au maréchal de Bellegarde : relatifs à des demandes en remises d'impôts, et à la vérification et au payement des dettes, à l'entretien des troupes, à la trêve des catholiques et des protestants, etc. ; — copie de la requête présentée au Roi, en 1577, par les gens de la ligue du Vivarais, contenant la critique de la conduite du gouvernement, commandants et administrateurs dudit pays, tant pour les catholiques que pour ceux de la religion réformée, avec les réponses du Roi en marge. — Lettre du roi Henri III, adressée aux gens des États du Vivarais, en réponse au cahier qui lui avait été présenté par leur député, dans laquelle il leur témoigne sa satisfaction au sujet de leur conduite, et les exhorte à persévérer dans leurs sentiments de fidélité. — Cahier des doléances présentées au duc de Montmorency en 1590, constatant qu'il existe dans le pays soixante villages ou paroisses déserts dont tous les habitants sont morts de faim ou de la contagion.

C. 700. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1684-1729. — Procès-verbaux des pertes causées par les inondations et les intempéries des saisons. — Ordonnance de l'intendant qui accorde 500 livres aux villes et communautés du Vivarais qui ont été affligées par les inondations en 1684. — États : de distribution de secours pour pertes pendant l'année 1686, etc. ; des communautés les plus pauvres du Vivarais en 1687. — Procès-verbaux des dommages causés par le Rhône, en juin 1697, aux communautés riveraines de ce fleuve en Vivarais, s'élevant, d'après le rapport de M. Dumolard, à 237,990 livres. — Procès-verbaux des pertes occasionnées par le rude hiver de 1729.

C. 701. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1711. — Procès-verbaux de répartition d'une somme de 15,000 livres accordée par le Roi à quarante-neuf communautés du Bas-Vivarais qui ont perdu leurs oliviers. — Dans cette répartition, il est alloué 3,050 livres à la communauté de Bourg-Saint-Andéol, 1,700 livres à celle de Saint-Montant, 1,335 livres à celle de Largentière, 850 livres à celle de Chassiers, 680 livres à celle d'Aubenas, 485 livres à celle de Malarce, etc.

C. 702. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1711-1712. — Procès-verbaux de répartition d'une somme de 10,256 livres faite aux communautés du Vivarais qui ont souffert de la grêle ou des inondations du Rhône, au nombre de soixante-dix-huit. — Il est accordé 920 livres à la communauté de Tournon, 671 livres à celles d'Aubenas et Mercuer, 489 à celle de Bourg-Saint-Andéol, 412 à celle de Privas, 249 à celle de Largentière, 246 à celle de Chassiers, 220 à celle de Viviers, 163 à celle de Saint-Mélany, 159 à celle de Sanilhac, etc.

C. 703. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1712. — États de répartition des sommes accordées

par le Roi à titre de secours à divers propriétaires des communautés d'Assions, Baubiac, Beaumont, Chazeau, Chassiers, Saint-Étienne-de-Fontbellon, Laurac, Montréal, Rochemaure, Ribes, Sanilhac, Salavas, Saint-Thomé et autres à l'occasion de la mortalité des oliviers, avec quittances à l'appui.

C. 704. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1713-1714. — États de répartition de la somme de 15,000 livres accordées par le Roi aux communautés du Vivarais qui ont perdu leurs oliviers, au nombre desquelles figurent : Banne, Bessas, Brahic, Courry, Faugères, Joyeuse, Saint-Just, Lablachère, Lachapelle-sous-Aubenas, Payzac, Vallon, Vernon et autres, avec des quittances à l'appui.

C. 705. (Cahiers.) — In-4°, 393 feuillets, papier.

1754. — États des pertes occasionnées par les gelées, la grêle et la sécheresse dans les communautés du Haut et Bas-Vivarais. — Procès-verbaux des pertes éprouvées par les fabricants de la ville d'Annonay à la suite de l'inondation du 11 novembre, s'élevant à 46,150 livres. — Parmi ces fabricants figurent : MM. Montgolfier et Johannot, papetiers; Veyrin du Champ et Girard, mouliniers en soie; Marcha, Peyratton, Léorat, Chomel, Serrepuis, tanneurs ; Tavernier, chamoiseur, etc.

C. 706. (Cahiers.) — In-4°, 112 feuillets, papier.

1752-1756. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries et les inondations dans différentes communautés du Haut et Bas-Vivarais, avec des états de distribution de secours. — En 1756, les pertes de la communauté d'Aubenas s'élèvent à 100,000 livres, savoir : en vin, 28,000 livres; en arbres arrachés, 36,000 livres; en fonds corrodés ou emportés, 24,000 livres ; en perte d'huile, 5,000 livres, en perte de chanvre 3,000 livres ; en perte de légumes, 8,000 livres. — Secours accordé au Vivarais (en 1755), 50,000 livres.

C. 707. (Cahiers.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1757-1760. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et les inondations dans différentes communautés du Haut et Bas-Vivarais. — Le montant des pertes du Bas-Vivarais s'élève, en 1757, à la somme de 1,052,921 livres. — La mortalité des oliviers figure pour 4,000 livres à Viviers, pour 3,000 livres à Saint-Montant, et pour 7,000 livres à Bourg-Saint-Andéol. — États de répartition d'une somme de 21,629 livres accordée à titre de secours à ces communautés en 1757, et de celle de 8,000 livres accordée en 1759.

C. 708. (Cahiers.) — In-4°, 180 feuillets, papier.

1761-1763. — Procès-verbaux de vérification des pertes provenant d'entempéries des saisons et d'inondations dans différentes communautés du Vivarais. — Les pertes de l'année 1761 s'élèvent à la somme de 842,846 livres. — Les dommages de la communauté de Tournon s'élevant à 18,607 livres 10 sous 5 deniers, proviennent des ravages que le fleuve du Rhône et la rivière du Doux occasionnent chaque année aux riverains de ces cours d'eau. — Les pertes de 1763 s'élèvent à 1,073,007 livres. — États de répartition d'une indemnité de 22,880 livres pour l'année 1763.

C. 709. (Cahiers.) — In-4°, 188 feuillets, papier.

1764-1765. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et par les inondations dans différentes communautés du Vivarais. — Les pertes de 1764 sont estimées 892,403 livres et celles de 1765 1,411,111 livres. — États de répartition des indemnités accordées s'élevant à 17,500 livres pour l'année 1764, et à 18,000 livres pour l'année 1765. — Dans la répartition de 1765 figurent comme ayant reçu les plus fortes indemnités les communautés de Burzet, Chassiers, Gluiras, Lubilhac, Lagorce, Montpezat, Satillieu.

C. 710. (Cahiers.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1766-1767. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et les inondations dans différentes communautés du Vivarais. — Les pertes de 1766 s'élèvent à 2,594,202 livres, et les indemnités accordées à 14,905 livres. — Les inondations extraordinaires survenues dans les mois d'octobre et de novembre de la même année, donnent lieu à un nouveau procès-verbal d'estimation duquel il résulte que quatre-vingt-deux communautés ont souffert des dommages s'élevant à 249,949 livres, le secours accordé est de 22,252 livres 7 sous 10 deniers. — Les pertes de 1767 s'élèvent à 2,933,193 livres, et les secours à 17,000 livres.

C. 711. (Cahiers.) — In-4°, 226 feuillets, papier.

1768-1769. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et les inondations dans différentes communautés du Vivarais. — En 1768, le nombre des communautés qui ont éprouvé des dommages est de deux cent huit ; les dommages éprouvés se portent à 3,058,545 livres, et les indemnités accordées à 57,999 livres 12 sous. — En 1769, le nombre des communautés qui ont souffert est de cent soixante-seize, les dommages éprouvés s'élèvent à 1,569,073 livres, et les indemnités accordées à 8,000 livres.

C. 712. (Cahiers.) — In-4°, 318 feuillets, papier.

1770-1772. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et par les inondations dans différentes communautés du Vivarais. — Les pertes de 1770 sont estimées 1,266,919 livres réparties sur cent cinquante-cinq communautés ; celle de 1771, 1,352,818 livres réparties sur eent soixante-douze communautés, et celles de 1772, 1,742,762 livres pour intempéries seulement.— Les pertes occasionnées par les inondations extraordinaires des 20 août, 9 et 26 septembre de cette dernière année, s'élèvent à la somme de 5,034,837 livres. — Les communautés dont les noms suivent ont éprouvé les plus fortes pertes : Joyeuse, 292,940 livres; Aubenas, 168,330 livres ; Largentière, 133,700 livres; Rosières, 79,962 livres; Chassiers, 70,009 livres ; Thueys, 65,000 livres; Chomérac, 60,200 livres ; Vernon, 55,492 livres; Assions, 51,815 livres ; Gluiras, 50,000 livres; Montréal, 50,000 livres, Saint-Étienne-de-Lugdarès, 50,000 livres.

C. 713. (Cahiers.) — In-4°, 364 feuillets, papier.

1773-1778. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et par les inondations dans différentes communautés du Vivarais. —Les pertes de 1773 sont estimées 1,938,912 livres; celles de 1774, 3,549,242 livres; celles de 1777, 5,914,099 livres, et celles de 1778, 2,481,178 livres. — Les communautés qui ont éprouvé les plus grandes pertes en 1777 sont : Viviers, 105,300 livres ; Montpezat, 83,700 livres ; Chassiers, 83,000 livres ; Saint-Montant, 81,000 livres; Aubenas, 70,000 livres; Joyeuse, 68,800 livres; Sablières, 67,000 livres ; Privas, 62,533 livres ; Lablachère, 60,550 livres ; Saint-Martin-de-Mayres, 56,000 livres; Jaujac, 54,000 livres ; Pradelles, 50,000 livres; Mezilhac, 50,000 livres. — États de répartition de secours pour les pertes des années 1774, 1775, 1777 et 1778.

C. 714. (Cahiers.) — In-4°, 288 feuillets, papier.

1779-1782. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et par les inondations dans différentes communautés du Vivarais. — Les pertes de 1779 sont estimées 963,344 livres ; celles de 1780, 2,273,895 livres; celles de 1781, 2,729,520 livres, et celles de 1782, 2,008,288 livres. — États de répartition de secours aux communautés pour les pertes des années 1779, 1780, 1781, 1782.

C. 715. (Cahiers.) — In-4°, 340 feuillets, papier.

1783-1789. — Procès-verbaux de vérification des pertes occasionnées par les intempéries des saisons et par les inondations dans différentes communautés du Vivarais. — États de répartition des sommes accordées à titre de secours s'élevant, en 1783, à 65,322 livres, en 1784, à 50,260 livres; en 1785, à 34,060 livres ; en 1786, à 1,699 livres; en 1787, à 44,387 livres; en 1788, à 25,000 livres, et en 1789, à 27,500 livres.

C. 716. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 37 pièces (15 imprimées), papier.

1589-1782. — Commission du roi Henri III, qui ordonne au pays du Vivarais de s'imposer pour le payement des journées de M. du Serres, juge du bailliage du pays, député aux États Généraux de Blois, à raison de 3 écus par jour.— Arrêts du Conseil d'État autorisant des impositions, notamment pour les frais de procès, pour les sommes accordées pour construction du collége des Jésuites d'Aubenas.—Ordonnances et instructions des commissaires du Roi relatives aux permissions d'imposer.

C. 717. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1662-1778. — Requêtes du syndic du Vivarais présentées aux commissaires du Roi et des États de la province de Languedoc pour obtenir l'autorisation de lever certains impôts. — Décisions rendues par les États de Languedoc concernant : le payement de fonds de terre pris à des particuliers pour de nouvelles routes ;—les fournitures de bois et de chandelles faites aux corps de garde des troupes en quartier d'hiver dans le pays ; —les intérêts dus aux créanciers du pays et au remboursement des capitaux, etc.

C. 718. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1778-1786. — Requêtes en permission d'imposer adressées aux États Généraux de Languedoc par le syndic du Vivarais. — Décisions des États Généraux autorisant diverses impositions concernant notamment les gratifications accordées pour capture de malfaiteurs, le payement du gage des inspecteurs de travaux publics, les frais de construction de ponts, les frais d'assiette, etc.

C. 719. (Cahiers.) — In-4°, 695 feuillets, papier.

1589-1621. — Comptes de frais d'assiette rendus par les sieurs Bonlieu, Grangier, Formyt et Laroche, receveurs des tailles du Vivarais. — En 1607, il est alloué au sieur Formyt la somme de 1,500 livres pour ses gages et l'entretien de quatre commis qu'il est tenu d'employer pour la commodité du peuple à cause de la grande étendue du pays. — En 1620, il est payé aux Dominicains d'Aubenas la somme de 200 livres, qui leur avait été accordée à titre d'aumône, à cause de leur pauvreté notoire. — Les Jésuites de la même ville reçoivent, à titre d'aumône, la somme de 400 livres, en considération de l'instruction qu'ils donnent à la jeunesse.

C. 720. (Cahiers.) — In-4°, 496 feuillets, papier.

1622-1689. — Comptes des frais d'assiette rendus par les sieurs Coutau, de Lafarge, Laroche, Rostaing et Verchant, receveurs des tailles du Vivarais. — En 1651, le comptable fait dépense, de 540 livres pour le voyage aux États Généraux de Languedoc de M. de Rochepierre, syndic du pays, et de Larochette, syndic d'Aubenas, consul diocésain ; — de la somme de 320 livres payée au seigneur de Lamotte, commissaire principal de l'assiette ; — de celle de 192 livres payée au sieur Tardieu, juge de Viviers, commissaire ordinaire de l'assiette ; — de celle de 1,176 livres payée à onze baillis et à trois chapelains ;—de celle de 616 livres payée à huit consuls, un régent et deux baillis ; —de celle de 440 livres payée à M. de Rochepierre, syndic, pour son assistance à l'assiette, etc. — En 1679, le comptable fait dépense : de la somme de 25 livres payée à Mme de Montagut pour l'intérêt de son capital de 500 livres que lui doit le pays ; — de celle de 1,660 livres pour les réparations des ponts et chemins du Vivarais.

C. 721. (Cahiers.) — In-4°, 235 feuillets, papier.

1700-1735. — Comptes des frais d'assiette rendus par les sieurs Malafosse, de Roqueplane et Sartre, receveurs des tailles du pays du Vivarais.—En 1700, le comptable fait dépense : de la somme de 900 livres payée à M. de Fages, greffier et secrétaire des États particuliers dudit pays, pour ses gages ordinaires de l'année ; — de celle de 20 livres payée audit sieur de Fages, pour diverses écritures : — de celle de 20 livres payée au sieur Breton, notaire du pays, qui a reçu les actes et contrats pendant la tenue de la dernière assemblée ; — de celle de 10 livres payée à Antoine Banton, portier de l'assemblée, pour son gage annuel ; — de celle de 9 livres payée au sonneur de cloche pendant la dernière assemblée ; — de celle de 100 livres payée pour aumônes ; — et de celle de 10 livres payée au prêtre qui a célébré la messe pendant la dernière assemblée.

C. 722. (Cahiers.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

1736-1759. — Comptes des frais d'assiette rendus par les sieurs Freboul et de Roqueplane, receveurs des tailles du Vivarais. — En 1750, le comptable se charge en recette de la somme de 113,683 livres 5 sous 7 deniers ; il a reçu ou dû recevoir des communautés du diocèse de Viviers et pays du Vivarais pareille somme imposée. — Somme totale de la dépense : 74,752 livres 17 sous 7 deniers ; partant, le comptable reste débiteur de la somme de 38,930 livres 8 sous. — En 1759, la recette s'élève à la somme de 129,576 livres 18 sous 10 deniers, et la dépense à celle de 129,069 livres 8 sous 5 deniers ; reliquat : 507 livres 10 sous 5 deniers.

C. 723. (Cahiers.) — In-4°, 468 feuillets, papier.

1760-1774. — Comptes des frais d'assiette rendus par les sieurs de Roqueplane et Vollant, receveurs des tailles du Vivarais. — En 1760, sur les sommes imposées pour l'entretien des lits des casernes, il est payé : au sieur Antoine Volle, casernier de Privas, la somme de 588 livres pour l'entretien, pendant ladite année, de quatre-vingt-quatre lits des casernes dudit Privas, servant aux troupes qui y sont en quartier ; — au sieur Lafont, notaire de Riviers, celle de 280 livres, pour l'entretien de quarante 40 lits des casernes de Saint-Pierreville ; — en 1770, il est accordé une gratification de 200 livres au sieur Murjas, brigadier à Aubenas, tant pour lui que pour sa brigade, pour avoir arrêté cinq malfaiteurs condamnés, les uns à être pendus, les autres à être roués.

C. 724. (Cahiers.) — In-4°, 432 feuillets, papier.

1775-1789. — Comptes des frais d'assiette rendus

par les sieurs Deshons, Portail et de Roqueplane, receveurs des tailles du Vivarais. — En 1775, il est payé : à la communauté de Sampzon la somme de 200 livres, que l'assiette est dans l'usage de lui accorder, à cause de la misère de ses habitants; — au marquis de Lemps, commandant en Vivarais, la somme de 800 livres, pour son logement, et celle de 600 livres au marquis de Gras, commandant en Vivarais en l'absence du marquis de Lemps, pour le même objet. — Les deux inspecteurs des *cadis* (drap grossier), dans le Vivarais, reçoivent la somme de 600 livres pour leurs appointements. — Le commissaire auditeur des comptes des collecteurs des communautés du Bas-Vivarais reçoit 900 livres pour ses honoraires, et celui du Haut-Vivarais 600 livres.

C. 725. (Cahiers.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1760-1775. — Comptes des dépenses imprévues rendus par les sieurs de Roqueplane et Vollant, receveurs des tailles du Vivarais, consistant en frais de travaux de construction et de réparation à la route des bords du Rhône, aux chemins de Beauchastel à Vernoux, de Privas à Saint-Pierreville, de Saint-Jean-le-Centenier à Privas, de Vogué à Villeneuve-de-Berg, de Mezilhac à Lachamp-Raphaël et autres.

C. 726. (Cahiers.) — In-4°, 322 feuillets, papier.

1776-1789. — Comptes des dépenses imprévues rendus par les sieurs Deshons, Portail, René Olivier, de Roqueplane et Vollant, receveurs des tailles du Vivarais, pour des travaux de construction et de réparation de routes et de ponts, et des indemnités de terrain pris à des particuliers pour des chemins, et différentes gratifications. — En 1776, il est payé à l'abbé Vernet, principal du collége d'Aubenas, la somme de 600 livres, qui lui avait été accordée pour la représentation d'une pièce de théâtre faite par les élèves dudit collége. — En 1780, il est alloué à M. Bonnemain, secrétaire de commandement de M. le comte de Périgord, commandant de la province, la somme de 150 livres, pour gratification en reconnaissance des bons offices qu'il rend au Vivarais. — Une autre somme de 195 livres est payée au sieur Rame, pour ses frais et déboursés dans les affaires du pays.

C. 727. (Cahiers.) — In-4°, 443 feuillets, papier.

1448-1600. — États des journées et des frais des députés du pays aux États Généraux de Languedoc et aux États particuliers du Vivarais. — Le rôle des frais de journées des députés aux États Généraux de Languedoc, en 1550, s'élève à 37,189 livres 9 sous 6 deniers, sur lesquels l'évêque d'Agde, président des États, reçoit 100 écus; M. Jacques Bertraud, greffier et secrétaire desdits États, 500 livres tournois; M. Jean Salomon, syndic du pays en la Sénéchaussée de Toulouse, 25 livres, etc. — L'état des journées des députés protestants réunis à Lavoulte, en 1590, s'élève à 179 écus 40 sous. — On remarque parmi les députés de cette assemblée : noble Louis Dupont Darcons, juge royal à Villeneuve-de-Berg; Olivier de Serres, sieur du Pradal; noble Claude Chambaud; Rollan Chastagner, syndic des églises réformées du Vivarais; Jacques Du Serre, greffier, etc.

C. 728. (Cahiers.) — In-4°, 675 feuillets, papier.

1559-1710. — Comptes rendus par MM. de Lamotte, de Leyris et de Faïn de Rochepierre, syndics du Vivarais, des sommes payées pour les affaires ordinaires du pays, notamment pour port de lettres, envoi d'exprès, frais de voyage, etc. — En 1565, le compte des frais ordinaires se porte à 88 livres 16 sous; — en 1608, à 656 livres 2 sous.

C. 729. (Cahiers.) — In-4°, 765 feuillets, papier.

1611-1642. — Comptes rendus par M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, des sommes payées pour les affaires ordinaires du pays, notamment pour port de lettres, envoi d'exprès, frais de voyage et d'impressions, etc. — Le compte des frais ordinaires, en 1611, se porte à 916 livres 2 sous, et en 1642, à 2,935 livres.

C. 730. (Cahiers.) — In-4°, 589 feuillets, papier.

1644-1685. — Comptes rendus par M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, des sommes mises à sa disposition pour les affaires ordinaires du pays. — En 1685, il est payé au syndic, pour s'être transporté à Thueyts et à Montpezat, à l'effet de procéder à la réception de travaux publics, la somme de 45 livres, pour une absence de cinq jours, à raison de 9 livres par jour. — Il est alloué au même syndic, pour s'être rendu à Vernoux, à Saint-Agrève et à Annonay, à l'effet de payer l'étape aux troupes qui se trouvent dans ces localités, la somme de 81 livres, pour une absence de neuf jours, et 35 livres au sieur Breton, notaire au Bourg-Saint-Andéol, qui l'accompagnait, pour sept jours d'absence, à raison de 5 livres par jour.

C. 731. (Cahiers.) — In-4°, 1059 feuillets, papier.

1686-1710. — Comptes rendus par M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, des sommes mises à sa disposition pour les affaires ordinaires du pays. — En 1708, les ouvriers de Saint-Montant, d'Aps, du Teil et de Viviers, refusant de travailler au pont de la rivière d'Escoutay, il est payé 5 livres 10 sous à un huissier pour sommer les maires de ces communautés d'envoyer le nombre d'hommes nécessaire pour ce travail.

C. 732. (Cahiers.) — In-4°, 823 feuillets, papier.

1711-1730. — Comptes rendus par MM. de Rochepierre, Dumolard, de Rochemore et de Vinsobre, syndics du Vivarais, des sommes mises à leur disposition pour les affaires ordinaires du pays. — En 1725, il est payé : au sieur de Largentière, avocat au Conseil du Roi, pour solde des frais d'un procès, 62 livres 15 sous ; — à plusieurs messagers, pour faire connaître aux consuls des communautés du diocèse que M. de Vinsobre est entré en charge de syndic perpétuel du pays, 52 livres, à raison de 30 sous par jour ; — au sieur Derbaux, notaire à Saint-Peray, pour la procuration faite par l'assemblée des États à ses trois députés aux États du Languedoc, la somme de 18 livres.

C. 733. (Cahiers.) — In-4°, 707 feuillets, papier.

1731-1762. — Comptes rendus par MM. de Rochemure et de Montel, syndics du Vivarais, des sommes mises à leur disposition pour les affaires du pays. — En 1746, le comptable fait dépense de la somme de 65 livres, payée à M. Crozier, fabricant de papiers à Vals, pour dix rames de grand papier employé aux rôles de la capitation de cette année. — En 1750, payé 3 livres à un exprès, envoyé de Privas à Viviers, pour prier M. de Roqueplane de faire venir de Lunel cent salmées de grains pour les besoins du pays. — En 1761, payé 1 livre 16 sous à un exprès envoyé à Villeneuve-de-Berg, pour prescrire à Antoine Raoulx, dudit lieu, de faire mettre en bon état les chemins du Buis-d'Aps à Saint-Jean et de Villeneuve-de-Berg à Aubenas, où devait passer le maréchal de Thomond.

C. 734. (Liasse.) — 100 pièces (2 imprimées), papier.

1767-1769. — État des frais et des avances faits par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, accompagné de pièces justificatives. — Correspondance entre le syndic et les sieurs Bernard, Dumolard, Grangent, de Roqueplane, Rochemure, Vollant et autres, relative à l'envoi et à la réception de pièces.

C. 735. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1769-1771. — États de frais et pièces justificatives de dépenses produits par M. de Lachadenède, syndic, à l'appui de ses comptes. — Correspondance entre le syndic et les sieurs Dumolard, Saint-Priest, d'Antraigues, Pailhon, de Rivet, Sobeyrand, de Beauvoir, Vollant et autres : relative à des réparations et vérifications de chemins ; — à l'envoi d'affiches, de titres de constitution de rentes et autres pièces ; — faisant connaître la situation de certains ponts du Vivarais. — États de ports de lettres.

C. 736. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1772-1773. — États des avances, journées et frais de M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, avec pièces à l'appui. — État général d'envoi de rôles de retenue des rentes, gages et pensions des communautés. — Procurations et récépissés. — Lettres des sieurs abbé Flaugergues, Guilhet, Teurlot, Vivien, Vollant et autres concernant : l'envoi de divers imprimés ; — la capture de malfaiteurs ; — les dégradations occasionnées à certains chemins par les inondations ; — l'incendie du séminaire de Viviers. — Arrêt du Parlement de Toulouse qui condamne le nommé Mesclaux du lieu de La Chavade en Vivarais, à être rompu vif, à expirer sur la roue et puis à être brûlé et ses cendres jetées au vent pour cause d'assassinat commis sur sa femme enceinte.

C. 737. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1773-1775. — États des avances, journées et frais de M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, avec pièces à l'appui. — États : des sommes payées pour gratifications ; — de ports de lettres et quittances diverses. — Lettres des sieurs Blachère, Cluzel, Jerphanion, Labalme, Laforest, Plancher, Vivien et autres, adressées au syndic, relatives : au classement des archives du pays ; — au remboursement des capitaux ; — accusant réception de fonds ; — annonçant l'envoi d'expéditions de titres-nouvels de parties de rentes dues au Vivarais. — État des avances faites par M. Bernard, greffier du pays.

C. 738. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1775-1776. — États des avances, journées et frais de M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, avec pièces à l'ap-

pui. — Quittances du sieur Guilhet pour frais d'impression. — Lettres des sieurs Gaillard, Guilhet, Ladreyt de La Charière, marquis de Vogué, Périolas, Saint-Arcons, Rast, Vivien, Vollant et autres, adressées au syndic, concernant: les travaux publics ; — le département des tailles ; — les demandes de secours et les indemnités accordées pour pertes. — En 1776, l'évêque d'Uzès dispense M. de Tauriers de son assistance à l'Assiette d'Uzès où il avait été nommé commissaire principal, et annonce que le maréchal de Soubise et la comtesse de Marsan veulent faire juger le procès qu'ils ont avec son évêché au sujet des lods de la terre de Saint-André de Cruzières.

C. 739. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1760. — Lettres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, par les sieurs d'Aubignas, Blachère, Brunel, Burzet, Choumeil, de Baratier, Cluzel, Defages, Dubesset, Dumas, Dumolard, Durand, Dorlhac, de Fabrias, Farconnet, Ferratier, Flaugergues, Gardelle, Maillé, Pilot, Rame, Raymondon, de Rochemure, de Roqueplane, Roubert, Roudil, Rouvier, Tarandon, Tardy, Tracol, de La Tourette, Vivien, Vincens, Vollant et autres relatives : à la réception de rôles ; — à la répartition de la capitation ; — à la construction de ponts et chemins ; — à l'enlèvement des grains en Vivarais ; — aux garnisons militaires ; — aux fournitures des corps de garde ; — aux dettes des communautés ; — à la vérification des biens nobles ; — à l'envoi d'imprimés ; — aux mesures concernant les greniers à sel du Haut et Bas-Vivarais, etc.

C. 740. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1760. — Lettres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, par les sieurs Bois, Chaballier, Cornet, de La Coste, gouverneur de Pradelles ; Cuchet, Daudigier, Desgaches, Dubouchet, Fontaries, Gardette, Gardon, Lachadenède, Madinier, Meissac, Montferrier, Peyron, Pigneu, Pitot, Robert, Roudil, Mme de Saint-Lager, Saint-Priest, intendant du Languedoc; Saint-Prix de Sobeiran ; Teyssonnier, Vivien et autres concernant : l'envoi de divers arrêts ; — les gages du syndic du Vivarais portés à 2,900 livres ; — les réparations du chemin de Saint-Esprit à Barjac ; — l'établissement à Meyras d'un bureau d'aunage et de marque des étoffes ; — l'emploi des fonds des chemins ; — les abus des frais de garnison ; — l'impôt du vingtième sur les maisons ; — la digue à construire pour contenir la rivière d'Érieux dans son lit ; — le remboursement de capitaux ; — les réparations à faire à divers chemins, etc.

C. 741. (Liasse.) — 96 pièces. papier.

1761. — Lettres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, par les sieurs Bac, Berthier, de Chanterenne, veuve Chapuis, Cornet, David, supérieur du séminaire de Viviers ; Desfrançois de Thorenc, Dumolard, Dusserre, Grange, Jossouin, Pontanier, de Rochemure, Salel, de La Tourette, Viret, le marquis de Vogüé, Vollant, relatives: aux indemnités pour pertes ; — aux comptes des collecteurs de Burzet et Montpezat ; — aux baux des réparations extraordinaires à faire aux chemins ; — aux déclarations des biens nobles ; — aux dégradations du chemin au-dessus de Tournon, causées par le Doux ; — à la transaction entre plusieurs habitants du Pouzin et le sieur Sabatier au sujet d'un procès relatif : à l'État ; — à ce qui se passait aux États au sujet de l'impôt du vingtième des maisons, etc.

C. 742. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1761. — Lettres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, par les sieurs Allègre, Babois, Bouvier, Brun, Ceyte, Ducros, Dumas, Dumonteillet, Duret, Lafage, Goudon, Jésuite ; Madier, Massieu, marquis de Pierre, Bernis, Roudil, Roux, Tavernol, Tracol, Tremolet, concernant : les taxes des maisons ; — l'impôt de la capitation ; — la répartition de la taille ; — l'aqueduc de la fontaine de Rochemaure ; — l'augmentation des impôts; — l'estimation des fonds pris pour la construction de chemins; — la répartition des indemnités; — les travaux publics; — la publication des arrêts du Conseil sur les priviléges des États de la province ; — les émoluments du syndic du Vivarais ; — l'inspection du grand pont sur Érieux, à Saint-Laurent-du-Pape, et de plusieurs chemins, etc.

C. 743. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1761. — Lettres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, par les sieurs Bac, Belin, Bois, Bouvier, Clavel-de-Veyrans, D'Aubignac, Descours, Deydier, Duroux, Gebelin, Granger, Martin, Plane, Rourc, Savoye, Villeneuve et autres, concernant : l'office de greffier du pays ; — les réparations faites au chemin de Pradelles ; — les ravages causés par la grêle ; — les contrats d'emprunt ; — la modération des taxes des biens nobles ; — les taxes d'industrie ; — la fourniture des corps de garde ; — le chemin de Peyre aux Vans ; — l'emploi de 5,000 livres accordées à la ville de Tournon pour réparations à faire contre le Doux et le Rhône ; — la défense de garder les troupeaux dans les châtaigneraies, etc.

C. 744. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1761. — Lettres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, par les sieurs Barruel, Boyer, Cornu, Farconnet, le duc de Fitz-James, de Joubert, Grange, Malet, Chatelin de Chomerac, Milhot, Monteil, Peyron, Raymondon, Robert, Roussel, Teoule, Vaneilhe, concernant : l'agriculture ; — l'entretien des chemins ; — le combustible employé pour le dévidage des cocons des vers à soie ; — les réparations à faire au bateau de Vogué, — les taxes des maisons d'Annonay, de Privas et de Tournon. — Le duc de Fit-James remercie le syndic du Vivarais de ses félicitations à l'occasion de sa nomination au commandement du Languedoc. — M. de Joubert accuse réception à M. de Montel de cinq paires de perdrix et l'en remercie.

C. 745. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1762. — Lettres de félicitations à l'occasion du nouvel an, adressées à M. de Montel par MM. l'archevêque de Narbonne, le marquis de Lemps, Joubert, syndic général ; de Saint-Priest, intendant, et de Vogué. — Lettres de MM. Moulin, notaire à Burzet; Roussel d'Aubenas, Blachière, curé de Flaviac ; Esclozas, consul à Chalancon ; Jossouin de Valgorge, Quinson de Chalancon, Barbarier, d'Andance et autres adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, concernant : les fournitures faites aux corps de garde ; — les réparations des chemins; — les concussions du sieur Vignal, collecteur; — le refus du sieur Peyret de payer la taxe du vingtième des biens nobles ; — le changement du chemin de Tournon à Buriane ; — la taxe afférente aux biens nobles de Gauthier, du port du Roure, etc.

C. 746. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1762. — Lettres des sieurs Daudigier de Saint-Fortunat, Defages de Langogne, Tavernol de Barry, de Villeneuve-de-Berg, Robert Dumolard, de Tournon, Grégoire de Lavoulte, Rouchon, juge de Valgorge ; Prat, curé de Beaumont ; Besson, curé de Chalancon et autres, adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, relatives : au payement de l'impôt; — aux dettes du Vivarais ; — aux droits de banc des boucheries de Tournon ; — à la demande en révocation du sieur Dusserre, consul de Lavoulte ; — aux renseignements géographiques et historiques sur le Languedoc, demandés par Dom Bourotte. — Le sieur Ducros, maire d'Aubenas, annonce au syndic que toutes ses menaces pour l'obliger à déclarer les biens nobles et les moulins de cette communauté resteront sans effet; que les habitants de Nieigles, ayant voulu le faire, faillirent être pendus par les seigneurs, et que le comte d'Antraigues, son gendre, n'était pas celui qui faisait le moins de bruit.

C. 747. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1587-1600. — Comptes rendus par les sieurs Broc, Desserres, Le Maistre, greffiers des États du Vivarais, des frais, avances et journées de vacation. — Le compte des dépenses du sieur Desserres, pour 1560, s'élève à 18 livres ; — celui du sieur Broc pour 1590, à 57 écus 40 sous ; — celui du sieur Le Maistre, pour 1600, à 231 écus 44 sous. — En 1570, il est alloué au sieur Desserres la somme de 198 livres pour frais d'un voyage de Villeneuve-de-Berg à Montpellier, à raison de 2 livres par jour. — Il est alloué au même greffier pour un voyage de quarante-et-un jours fait à Montpellier et à Carcassonne pendant la tenue des États Généraux, la somme de 61 écus 30 sous, à raison de 1 écu et demi par jour, étant hors du diocèse.

C. 748. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1601-1627. — Comptes rendus par le sieur Lemaître, greffier du pays de Vivarais, de ses frais, avances et journées de vacation. — Pour s'être rendu de Largentière à Bourg-Saint-Andéol à l'effet de dresser avec les députés l'état des dépenses occasionnées par le siége de Privas, il lui est alloué, en 1620, la somme de 12 livres pour trois journées de vacation. — Suivant bail passé, en 1618, à Nicolas Coufour, pour réparations à faire aux ponts de Luol et de Louyrie, dans le mandement de Saint-Privat, le greffier, chargé de vérifier les travaux, reçoit 4 livres pour une journée de déplacement. — Il est alloué au comptable pour un voyage de trente-cinq jours fait en 1625 à Montpellier, afin de poursuivre deux procès concernant le pays, la somme de 175 livres, à raison de 5 livres par jour.

C. 749. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1641-1677. — Comptes rendus par les sieurs Lemaître et Defages, greffiers du pays de Vivarais, de leurs avances et journées de vacation. — Il est alloué au premier 27 livres pour trois journées employées, en 1668, à se rendre auprès de M. Froidour, chargé de la vérification d'un chemin à construire, par ordre du Roi, depuis Montpellier jusques au Puy, pour le transport des marchandises. — Il est alloué au sieur Defages 19 livres payées par lui à divers messagers envoyés dans les villes d'Aps, Bourg-Saint-Andéol, Barjac, Chalancon, Aubenas, Joyeuse, Annonay, Privas, Lavoulte, Pradelles, Saint-Agrève, Saint-Péray,

Serrières, Valence et Viviers, pour convoquer les membres de l'assiette du Vivarais à raison d'une livre par jour.

C. 750. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1679-1688. — États des frais et fournitures de M. Defages, greffier des États du Vivarais, avec pièces justificatives. — Ordonnance de Henri Daguesseau, intendant du Languedoc, relative au payement des dettes des communautés. — Autre ordonnance de 1679 qui, vu le manque de blé en Vivarais, défend la sortie des châtaignes de ce pays. — Autre de 1680 faisant défense d'exporter le blé du Vivarais. — Lettres de MM. Breton, de Beaune, d'Estable, de Joubert, de Rochepierre, Reynard, Saurin, l'abbé de La Tourette et autres adressées à D. Defages, accusant réception de lettres et pièces; —relatives : aux créanciers du pays ; — à la signification faite au nom des consuls de Gras touchant le droit d'amortissement, etc.

C. 751. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1688-1697. — États des frais et fournitures de M. Defages, greffier des États du Vivarais, avec pièces justificatives.—Lettres : de MM. d'Audigier, Barbier, marquis de Bouzols; Castant, d'Argenvillier, Dufour, Flaugergues, Galimard, comte de Lamotte, Montmeyran, de Rochepierre et autres adressées à M. Defages, relatives au département des dettes de la communauté de Privas, à la convocation des États du pays, à la vérification des dettes, à des frais d'impression, à un arrêt de la Cour des Aides de Montpellier connaissant des délibérations de l'assemblée d'Assiette du Vivarais; — accusant réception de lettres, pièces et autres documents, etc.

C. 752. (Liasse.) — 64 pièces, papier; 8 pièces, parchemin.

1539-1579. — Règlements et ordonnances concernant le droit de l'équivalent. — Articles arrêtés aux États Généraux du Languedoc, en 1542, sur la forme de l'adjudication de la ferme et de la levée de l'équivalent. — Copies de baux de l'équivalent du Vivarais. — Celui de 1536 fut donné moyennant 4,000 livres par an, celui de 1564, pour 6,650 livres, et celui de 1570, pour 8,450 livres. — Lettre des échevins de Lyon, du 20 juillet 1575, adressée aux États du Vivarais, concernant les difficultés qu'ils éprouvent dans la perception du prix de leurs fermes dudit pays, données à ceux de la religion prétendue réformée. — Copies des délibérations des députés du Haut-Vivarais, assemblés à Tournon, en 1570, sur le fait de l'équivalent.

C. 753. (Liasse.) — 64 pièces (14 imprimées), papier; 8 pièces, parchemin.

1583-1693. — Avis concernant la vente et l'aliénation du droit d'équivalent en Languedoc. — Articles relatifs à la taxe de ce droit. — Arrêt du Conseil d'État, du 17 août 1623, qui accorde une diminution aux fermiers de l'équivalent dans certains diocèses de la province. — Règlement du 11 mars 1627 sur l'exploitation de la ferme et des droits d'équivalent. — Baux à ferme de l'équivalent dans plusieurs communautés du Vivarais. — Quittances délivrées aux hôteliers des communautés d'Ailhon, Aubenas, Lespéron, Issarlès, Saint-Paul de Tartas, Vals, Viviers et autres, desquelles il résulte qu'il était perçu une livre par chaque charge de vin.

C. 754. (Liasse.) — 104 pièces (25 imprimées), papier.

1693-1770. — Édit, règlements, ordonnances et délibérations des États Généraux du Languedoc concernant l'équivalent. — Représentations des fermiers de l'équivalent adressées aux mêmes États pour les prier de leur faciliter le recouvrement de la perte qu'ils font sur la ferme. — Mémoire présenté auxdits États par le syndic du Gévaudan au sujet de l'exemption de l'équivalent dans certains cas. — Rôle arrêté au Conseil du Roi en 1693, de la taxe des cabaretiers, rôtisseurs, hôteliers, loueurs en garni et autres personnes sujettes aux droits dans les diocèses de Viviers et du Puy contenant 1256 articles, dont 768 pour le diocèse de Viviers et 548 pour celui du Puy. — États des villes et lieux du Vivarais où la taxe de l'équivalent a été réduite de moitié. — Correspondance entre MM. de Lachadenède, Chalamel, Baruel, de Joubert et autres relatives à l'opposition faite à Villeneuve-de-Berg contre l'établissement de la régie de l'équivalent en 1770.

C. 755. (Liasse.) — 130 pièces (7 imprimées), papier.

1725-1784. — Voirie. — Ordonnances de l'intendant de la province du Languedoc pour la conservation et la police des chemins. — Procédures contre divers délinquants en matière de voirie. — Ordre de M. de Lemps, commandant en Vivarais et Velay, contre les particuliers qui détruisent ou usurpent les chemins desdits pays.— Instruction aux entrepreneurs chargés de l'entretien des chemins du Vivarais. — État estimatif des longueurs des chemins royaux du Vivarais en 1725. — Copie d'un mémoire du syndic du Vivarais adressé à M. Joubert, en 1740, duquel il résulte qu'antérieurement à 1684, il n'existait en

Vivarais que des sentiers à peine praticables par les piétons. — État des différents chemins du Vivarais, construits ou réparés, indiquant leurs noms, leur étendue et les lieux où ils passent, dressé en exécution de la délibération des États dudit pays, du 29 décembre 1764. — Mémoire concernant les chemins construits ou à construire en Vivarais en 1774.

C. 756. (Liasse.) — 137 pièces (6 imprimées), papier.

1701-1785. — Minute du projet concernant l'entretien et l'amélioration des chemins du Vivarais. — Mémoires concernant ledit entretien. — Observations et délibérations des États du Vivarais sur le projet du règlement relatif à la construction et à l'entretien des chemins. — État de quelques chemins dont la construction serait encore avantageuse au Vivarais, dressé en exécution de la délibération des États du 29 décembre 1764. — Mémoire de M. de Lachadenède sur la multiplicité des routes réclamées et sur l'insuffisance des moyens pour satisfaire aux demandes. — Mémoires de plusieurs communes et particuliers à l'effet d'obtenir des secours pour la construction ou la réparation des chemins. — Copie d'un mémoire présenté par le syndic du Vivarais aux États du Languedoc pour demander la construction d'un chemin du Pont-Saint-Esprit jusque au bord de la rivière d'Ardèche. — Mémoires, répliques, observations et autres pièces se rapportant aux différends survenus entre le diocèse d'Uzès et celui de Viviers, relativement à la construction des chemins de Chamborigaud et de Peyre aux Vans. — Mémoires sur l'emplacement de la route des bords du Rhône au Puy avec une lettre du prince de Soubise à M. de Lachadenède.

C. 757. (Liasse.) — 62 pièces (2 imprimées), papier.

1718-1789. — Arrêts du Conseil d'État: autorisant le règlement fait par les États du Languedoc pour la réparation des ponts et chaussées; — fixant à 4,000 livres le préciput des diocèses pour les réparations des ponts. — Rapport descriptif des ponts à la charge du Vivarais, au nombre de deux cent quarante-huit avec indication des dégradations occasionnées par les inondations de 1767. — Rapports et notes des sieurs Donadieu, Gardon, Périolas, Teurlot et autres sur l'état, la construction et les réparations des différents ponts. — État général des sommes imposées à titre de préciput sur le Vivarais et sur les communautés pour la construction ou la réparation des ponts.

C. 758. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route de Bagnols à Aubenas, par Labastide de Virac.

C. 759. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan d'une partie de la route de Chambonas jusqu'à la côte de Sûre.

C. 760. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plans des environs de Joyeuse et des Vans, où figure la route demandée par le diocèse d'Uzès.

C. 761. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des environs de Payzac, des Vans et de La Maisonneuve.

C. 762. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan des environs de Saint-Laurent-les-Bains, pour le changement de la montée de la route.

C. 763. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la route de Salavas à Labastide-de-Veirac, et des environs de Vagnac.

C. 764. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du chemin de communication de la commune de Sainte-Marguerite-la-Figère avec les autres communes voisines.

C. 765. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1786. — Profils de la descente de la route d'Aubenas au Pont.

C. 766. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan et profils de la route d'Aubenas à Saint-Étienne-de-Fontbellon.

C. 767. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la partie de route d'Aubenas à Viviers, aux abords de Villeneuve-de-Berg.

C. 768. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Plan d'une partie de la route de Chomérac à Baix et au Pouzin.

C. 769. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan de l'avenue de Chomérac et de l'élargissement de la rue, route de Chomérac au Pouzin, par Teurlot.

C. 770. (Plan.) — 4 pièces, papier.

1768. — Plan de la côte de l'Échelette, route d'Aubenas à Villeneuve-de-Berg.

C. 771. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan des réparations à faire sur les bords de la rivière d'Escoutay, près de Viviers.

C. 772. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1772. — Plan de la partie de route à changer au lieu de Faux, route de Saint-Pierreville au Cheylard, par Teurlot.

C. 773. (Plans.) — 2 pièces, papier.

1788. — Plan du changement à faire à la Grange-Madame, route de Privas à Aubenas.— Autre plan de plusieurs routes aboutissant à Privas.

C. 774. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1764. — Profils pour le changement de la côte de Leyris, route d'Aubenas au Pont-Saint-Esprit.

C. 775. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan des travaux à faire sur la route de Meysse, pour la garantir des irruptions de l'Avaison.

C. 776. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan du changement d'une partie de la route au moulin de Blanc, route de Privas à Flaviac.

C. 777. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Plan de la route de Saint-Laurent-du-Pape à la Crotte.

C. 778. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1787. — Plan de la route projetée de Saint-Laurent-du-Pape au delà d'Authussac.

C. 779. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1769-1774. — Plan des réparations à faire à la partie de route de Privas au Rhône traversée par la rivière de Payre, par Teurlot.

C. 780. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Profils pour la rectification de la côte du Pouzat, route de Saint-Laurent-du-Pape au pont de Mars.

C. 781. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan de la nouvelle côte de Saint-Estève, entre le Bourg-Saint-Andéol et le village de Saint-Just.

C. 782. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan de la route traversant le village de Saint-Germain.

C. 783. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1777. — Plan et profils du chemin de Saint-Jean-le-Centenier.

C. 784. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1786. — Plan de la route de Saint-Pierreville au pont des Ollières, par Saint-Sauveur de Montagut.

C. 785. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1773. — Plan d'une partie de la rue d'Annonay servant de grande route.

C. 786. (Plan) — 1 pièce, papier.

1729. — Plan du territoire de la commune de Colombier-le-Jeune et de ses limites, où figure une partie de la route de Saint-Agrève à Tournon, par Varney.

C. 787. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan d'une digue contre la rivière du Doux, près de Désaignes.

C. 788. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1772. — Plan d'une partie de la rivière du Doux, de Tournon au grand pont, avec le tracé de la route pour joindre celle des bords du Rhône, dressé par Périolas.

C. 789. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1784. — Plan des propriétés des communes de Glun et de Mauves, avec des profils pour la construction d'une digue contre le Rhône, dressé par Périolas.

C. 790. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan d'une maison à démolir à Lamastre, route de Saint-Agrève au Cheylard.

C. 791. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan de la nouvelle route des Nonières à Saint-Laurent-du-Pape.

C. 792. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1767. — Plan de la nouvelle route de Saint-Agrève à Saint-Bonnet.

C. 793. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1767. — Plan terrier produit à l'occasion de l'ouverture d'une route de Saint-Martin-de-Valamas au Cheylard.

C. 794. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan d'un projet de route de Saint-Péray à Valence.

C. 795. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1719. — Plan d'une partie de la grande rue de Tournon, dressé par Dumas.

C. 796. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Plan d'une partie de la plaine de Tournon.

C. 797. (Plans.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plans de la route du Velay à Annonay.

C. 798. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1767. — Plan du pont de Joyeuse.

C. 799. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1765. — Plan du pont construit sur le torrent de Boutonette, route de Joyeuse aux Vans.

C. 800. (Plan.) — 2 pièces, papier.

XVIIIe siècle. — Plan du pont construit sur le torrent d'Ozon, route de Joyeuse à Saint-Laurent-les-Bains.

C. 801. (Plan). — 1 pièce, papier.

1776. — Plan du pont de Blajou, près Rosières.

B. 802. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan du pont d'Uzer, sur la rivière de Landes.

C. 803. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1780. — Plan du pont de Labeaume, dressé par Varney.

C. 804. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1783. — Plan du pont de Montpezat, sur la rivière d'Aulière, dressé par Teurlot.

C. 805. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan du pont construit sur la rivière de Salindres, dressé par Dumas.

C. 806. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII[e] siècle. — Plan du pont de la Motte, sur l'Ardèche, route de Thueyts à Mayres.

C. 807. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan du pont de Jaujac, dressé par Vivien.

C. 808. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan du pont construit sur le ruisseau de Rieugrand, à la descente de Loubaresse.

C. 809. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1779. — Plan du pont sur le ruisseau de Terondels, route de Saint-Laurent-les-Bains.

C. 810. (Plan.) — 7 pièces, papier.

1776-1779. — Plan et élévation du pont d'Aubenas, sur l'Ardèche.

C. 811. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan d'un pont sur la Volane, route de Vals à Antraigues, dressé par Teurlot.

C 812. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan du pont de Bridon, route de Vals à Antraigues.

C. 813. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775 à 1788. — Plan d'un pont construit sur la route de Marcols à Mezilhac.

C. 814. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1764. — Plan d'un pont construit sur le ruisseau de Roubiol, chemin de Saint-Pierreville à Gluiras.

C. 815. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan d'un pont construit sur la rivière d'Orsanne, route de Saint-Sauveur de Montagut à Saint-Pierre-Ville.

C. 816. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan du pont sur la rivière d'Auzène, route des Ollières à Saint-Sauveur de Montagut.

C. 817. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1784. — Plan du pont de la Selve, sur le ruisseau de Mezaillon, chemin de Creysseilles à Veyras.

C. 818. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1773. — Plan d'un pont sur le ravin de Leyris, près Vogué.

C. 819. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1781. — Plan d'un pont sur le ravin de Charney, près Jovyac.

C. 820. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII[e] siècle. — Plan d'un pont sur la rivière d'Érieux, au-dessous de Chalancon, dressé par Varney.

C. 821. (Plan.) — 3 pièces, papier.

1786. — Plan d'un pont sur le ruisseau d'Authussac, chemin de Saint-Laurent-du-Pape à Lacrotte.

C. 822. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1789. — Plan des travaux d'art exécutés dans les fonds du sieur Dautheville, pour se garantir des irruptions de la rivière d'Érieux.

C. 823. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1775. — Plan du pont de Cédron à Ucel, signé par les sieurs Dumas et Vivien.

C. 824. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan d'un pont sur le ravin de Pialon, route de Saint-Jean-le-Centenier à Aubenas.

C. 825. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1777. — Plan d'un pont sur le ruisseau de la Valette, route de Saint-Jean-le-Centenier à Aubenas.

C. 826. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan d'un pont à construire au bateau de Vals, route d'Aubenas à Mézilhac.

C. 827. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1776. — Plan d'un pont sur la rivière de la Daronne, près d'Annonay.

C. 828. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan d'un pont dans la commune de Boucieu.

C. 829. (Plan.)— 2 pièces, papier.

1764. — Plan et profils des réparations à faire au grand pont sur le Doux par Teurlot.

C. 830. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1785. — Plan d'un pont sur le ravin d'Aubert, route de Vocance.

C. 831. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan du pont du Bay, près le Cheylard.

C. 832. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1778. — Plan du pont de Dornas.

C. 833. (Plan.) — 1 pièce, papier.

1768. — Plan d'un pont construit sur le ruisseau de Grozon, près Lamastre, signé Teurlot.

C. 834. (Plan.) — 2 pièces, papier.

1782. — Plan et élévation du pont de Saint-Péray, sur le torrent de Merdaric.

C. 835. (Plan.)— 2 pièces, papier.

XVIII° siècle. — Plan et élévation du pont de Satillieu.

C. 836. (Plan.)— 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan du pont de Vignère, route de Vocance.

C. 837. (Plan.)— 2 pièces, papier.

1782. —Plan d'un pont réclamé par M. Johannot, pour la ville d'Annonay.

C. 838. (Plan.) — 1 pièce, papier.

XVIII° siècle. — Plan d'une partie de la ville d'Annonay.

C. 839. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1701-1789. — Rapports et devis estimatifs des travaux à faire aux chemins de Burzet, de Largentière à Aubenas, à Beaumont, à Prades, à Ruoms, à la Croix-de-Milhet, passant par Prunet, de Montréal à Loubaresse, d'Uzer à Joyeuse, dressés par les sieurs Auzepy, Teurlot et Vivien, inspecteurs des travaux. — Rapport de la visite faite par le sieur Vivien au chemin en construction aux abords de la ville de Largentière. — Correspondance du sieur Rouvière avec M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, relative aux réparations du chemin de Largentière à la croix de Milhet.

C. 840. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1700-1788. — Rapports et devis estimatifs des travaux à faire aux chemins de Largentière à Chassiers, à

La Chapelle, à Lende, à Montréal, à Prunet, à Tauriers, à Vinézac, à Valgorge, dressés par les sieurs Auzepy, Rouvière, Teurlot et Vivien.

C. 841. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1728-1789. —Rapports et devis estimatifs des réparations à faire aux chemins de Joyeuse à Saint-Alban, à Saint-Laurent-les-Bains, à Bourg-Saint-Andéol, à Lagorce, de Planzolles à Peyre, de Montréal à Cubagnac, de Balbiac, de Joyeuse à La Croix-de-Fer, etc., dressés par les sieurs Laulanhier, Prévost et Vivien. — Rapport de la vérification ordonnée par l'intendant de la province et par M. de Lachadenède, sur le chemin de Joyeuse à Saint-Alban (1781). — Mémoire du sieur Giroud sur la construction du chemin de Chambonnas aux limites du diocèse d'Uzès. — Quittance authentique de la somme de 610 livres donnée par le sieur André Aymard, de Largentière, à M. de Montel, syndic du Vivarais, pour prix des réparations faites au chemin de Largentière à Joyeuse, le long des précipices de Rhodes.

C. 842. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1684-1785. — Rapports et devis estimatifs des réparations à faire aux chemins de Saint-Laurent-les-Bains à Regloton et à La Falgère, de Payre au Petit-Paris, de Saint-Ambroix à Villefort, pour ce qui concerne le Vivarais, de Lesperon à La Sauveta, de Montpezat au village du Pal, du Prat aux Chambons, de Montpezat à Champagne, de Mayres à La Chavade, de Jaujac au Bès par La Souche et La Croix-de-Bauzon, dressés par les sieurs Auzepy, O. Farrell, Teurlot et Vivien.

C. 843. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1689-1784. — Rapports et devis estimatifs des réparations à faire aux chemins de Valgorge à Loubaresse, de Vallon à Lagorce et à Vagnas, de Ruoms à Aubenas par Balazuc et Vogué, des Vans à Joyeuse et à Berrias, de Bessas à Barjac, de Chambonnas à la limite du diocèse d'Uzès, dressés par les sieurs abbé Dulaurans, Dumas, Periolas, Prévost et Vivien. — Placets des habitants des paroisses de Rocher, Loubaresse, Borne et autres, concernant les réparations et l'amélioration du chemin de Largentière au Cellier-du-Luc, adressés aux États particuliers du Vivarais. — Copies de mémoires des habitants de Rozières et du Bas-Baubiac pour être dispensés de travailler au chemin de Beaumont, avec une copie de réponse adressée à l'intendant de la province.

C. 844. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1686-1787. — Rapports et devis des travaux à exécuter au grand chemin qui traverse le Vivarais, depuis Villeneuve-de-Berg jusqu'à Chabanis, l'une des extrémités du diocèse, passant par Lavilledieu, Ville, Aubenas, etc., dressé par Dumas. — Autres devis des travaux à faire aux chemins de Villeneuve à Viviers passant par Saint-Pons, de Villeneuve à Vogué et du Buis-d'Aps au Teil par les Combes de Frayol, dressés par les sieurs Auzepy, Laulanhier et Vivien.

C. 845. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1665-1787. — Rapports et devis des travaux à faire au chemin d'Aubenas à Viviers par Saint-Privat, L'Échelette, Lavilledieu et Villeneuve-de-Berg, dressés par les sieurs Donnadieu, Grangent, Vivien et autres, avec des mémoires des habitants de Saint-Jean au sujet de la direction donnée à ce chemin. — État comparatif du chemin d'Aubenas à Villeneuve-de-Berg, passant par l'Échelette et Lavilledieu avec celui qui passerait par Vogué. — Verbal de vérification du chemin de Saint-Cérice, près Vogué, dressé en 1665 par les sieurs Simian, chanoine, Dargenvillier, bailli d'Aps, Surrel, consul de la ville, du bourg, et Fain de Rochepierre, syndic du Vivarais, commis à cet effet par les États du pays.

C. 846. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1686-1788. — Rapports et devis des travaux à faire au chemin d'Aubenas à Viviers par l'Échelette et le Buis-d'Aps, avec des délibérations des communes de Darbres, Saint-Laurent-sous-Coiron et Lussas relatives à ce chemin. — Autres devis des ouvrages à faire pour la construction de la route d'Aubenas jusques aux limites du diocèse d'Uzès, passant par Vogué, Lagorce, Vallon et le Pont d'Arc sur la rivière d'Ardèche, dressés par les sieurs Periolas, Teurlot et Vivien. — Devis, procès-verbaux d'adjudication et autres pièces concernant les travaux du chemin de l'avenue d'Aubenas du côté de Vals, dressé par le sieur Grangent.

C. 847. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1780-1789. — Rapports et devis des travaux à faire aux chemins d'Aubenas à Vogué, de Saint-Jean-le-Centenier à Coste-Raste, de Lavilledieu à Villeneuve-de-Berg, de Viviers aux Crottes, du Pont-de-Luol à l'Échelette, de

Lussas au chemin d'Aubenas à Villeneuve-de-Berg. — Autres devis des travaux à faire au chemin conduisant au domaine de Poirière, appartenant au séminaire de Viviers et près de cette ville.

C. 848. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1716-1788. — Procès-verbal de visite des murs de la ville d'Aubenas, dressé en 1721 par le sieur Deverneuil, avec indication des parties de mur qui doivent être reconstruites. — Rapports et devis des réparations à faire au chemin qui entoure la ville d'Aubenas, à ceux d'Aubenas à Largentière et à Joyeuse, et à ceux des environs de Bourg-Saint-Andéol, dressés par les sieurs Auzepy, O. Farrell, Teurlot et Vivien. — Dans le devis du chemin d'Aubenas à Joyeuse de 1689, ce chemin qui n'avait que de 11 à 14 pans (le pan valait 0,30 centimètres) doit être porté à 21 pans sur toute sa longueur, à l'exception des ponts et autres endroits marqués pour une plus ou moins grande largeur.

C. 849. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1718-1790. — Devis des réparations à faire aux chemins d'Aubenas au Saint-Esprit par Vogué et Saint-Remèze, à la côte de Leyris, de Viviers à Aubenas, à la partie des Crottes au Buis-d'Aps, de Saint-Jean en Coiron, etc., dressés par les sieurs Teurlot et Vivien, ingénieurs. — Mémoire du sieur Prévost, ex-entrepreneur des travaux d'entretien du chemin d'Aubenas à Saint-Esprit, adressé aux États du Vivarais en réponse à celui du sieur Bourrelly, son successeur, exposant que ce chemin, le premier construit dans le Vivarais, avait été à peine tracé, ce qui le rendait impraticable sur divers points et expliquait son irrégularité. — Devis de réparations à faire aux chemins d'Aubenas et du pont d'Aubenas à Mézilhac par Labégude, Vals et Antraigues, à Burzet par Prades et Amarnier, de Labégude à Rieutor par Montpezat, et de Jaujac à celui de Montpezat, dressés par les sieurs Donnadieu, Dumas, Laulanhier, Teurlot et Vivien. — Requête des habitants de Mézilhac aux commissaires des États particuliers du Vivarais tendant à faire réparer le chemin de la grange de Madame à Mézilhac, alléguant que toutes les années plusieurs mulets périssent dans le bois de Rose, au ruisseau des Herbes, à cause de la glace.

C. 850. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1725-1784. — Devis des ouvrages à faire pour la construction des chemins des Ollières à Gluiras et à Chalencon, de Gluiras à Saint-Pierreville et de Saint-Pierreville à Mézilhac, passant par Marcols, dressés par le sieur Vivien. — Autres devis des réparations à faire aux chemins de La Paille à Saint-Pierreville, de Mézilhac aux limites du Velay, de La Croix de Milhet à La Souche, de Thueyts à Montpezat, de Mayres à Pradelles, du lac Ferrand à Saint-Cirgues et au cap Ardèche par Mazan, jusqu'à la route de Mayres à La Chavade, etc.

C. 851. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1543-1787. — Copies de divers mémoires relatifs à la construction d'un bac à traille au Teil, et d'un chemin partant de ce bac jusqu'à Montélimart, avec des lettres et copies de lettres de MM. de Jovyac, de Montferrier et Rome, concernant ce chemin, adressées à MM. de Joviac et de Lachadenède.—Lettres patentes du roi François 1er, de l'année 1543, accordant à Gabrielle de Lauberge, dame du Teil, et à ses successeurs, seigneurs dudit lieu, le droit d'établir dans cette juridiction un port sur la rivière du Rhône. — Mémoires et devis sur les changements à opérer dans quelques parties du chemin du Teil au Buis-d'Aps — Autres devis des réparations à faire aux chemins de Beauchastel au Pape, des environs de Viviers, de Rochemaure et de Saint-Martin d'Ardèche à Aiguèse.

C. 852. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1689-1788. — Rapports et devis estimatifs des ouvrages à faire aux chemins de Lavoulte au Cheylard, passant par Saint-Cierge, le Pont-des-Ollières, Saint-Sauveur, Saint-Martin du Col de Gluiras, Saint-Barthélemy-le-Meil et Saint-Michel-le-Rance, de Beauchastel au Pape, du Bois-Saint-Michel au Pape, d'Autheville au Pont-des-Ollières par Saint-Fortunat, du Pape au Pont-de-Mars, passant par Vernoux, Les Nonières et Saint-Agrève, de Beauchastel à Vernoux, à Charmes, de Charmes aux fontaines minérales de Saint-Georges, dressés par les sieurs Abbé Dulaurans et Vivien. — Autre devis des ouvrages à faire dans la rue de Lavoulte pour donner la liberté aux voitures à grande voie de passer au travers de la ville, dressé en 1753 par les sieurs Teurlot et Vivien, s'élevant à la somme de 9,975 livres 6 sous.

C. 853. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1709-1789. — Devis des ouvrages à faire aux chemins de Meysse à La Treille, route de Viviers à Privas, de Meysse au Teil, de Villeneuve à la rivière de Claduègne, avec un rapport du sieur Vivien pour demander l'ajournement de l'établissement de ce chemin, de Viviers à Villeneuve-de-

Berg, de Bourg-Saint-Andéol à Gras, dressés par les sieurs Auzepy, Teurlot, Teyssonnier, Varney et Vivien. — Lettre de Mgr l'évêque de Viviers adressée en 1766 à M. de Lachadenède pour demander l'ouverture d'un chemin de Valvignères à Leyris.

C. 854. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1689-1788. — Devis des ouvrages à faire aux chemins de Privas à Baix par Alissas et Chomérac, de Chomérac au Pouzin, de Privas à Aubenas, par Lescrinet, de Saint-Priest, de Saint-Michel et de Saint-Étienne de Boulogne à la jonction de celui de Privas à Aubenas, de Privas à Saint-Jean-le-Noir, par le Coiron. — En sortant de Privas près l'église des pères Récollets, sur une longueur de 90 cannes, le chemin royal de Privas à Aubenas n'avait que 4 pans (1 mètre 20 centimètres), sur une partie de ladite étendue, et 10 pans en moyenne sur le surplus; la rectification porte cette largeur à 20 pans sur tout ce surplus. — Copie d'un mémoire des consuls-maires de Privas adressé en 1788 aux États particuliers du Vivarais pour demander la réparation du chemin de Privas à Aubenas, dans lequel ils exposent que ce chemin fut le premier construit en Vivarais, qu'il n'eut d'abord d'autre objet que de faciliter l'accès dans l'intérieur du pays aux troupes du roi Louis XIII pour ramener les protestants au devoir, et aux mulets chargés de traîner les canons et autres munitions de guerre.

C. 855. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1689-1788. — Rapports et devis concernant les réparations à faire au chemin royal de Privas à Saint-Agrève, passant par Tournon-lez-Privas, Chassagne, Vors, Crau, Saint-Pierreville, Le Faux, le château de La Chaise et le Cheylard, dressés par les sieurs Abbé Dulaurans et Portal, avec des observations non signées sur ces devis. — Autres devis des travaux à faire au chemin de Privas à Saint-Pierreville et de Saint-Pierreville au Gua, à Gluiras, à Lavoulte par Les Ollières et des Ollières à Mézilhac. — Lettres de MM. le maréchal prince de Soubise, Desjobert et Salomon, relatives auxdits chemins, adressées à M. de Lachadenède.

C. 856. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1719-1785. — Rapports et devis des travaux à faire aux chemins de Privas au Gua par Cresseylles, à Mézilhac par la Grange de Madame, au Pouzin par Flaviac et par Chomérac et du Pouzin à Lavoulte, dressés par les ingénieurs Auzepy, Laulanhier, Perriolas, Teurlot et Vivien. — Rapport de 1748 constatant que le chemin de la Grange de Madame à Sarrasset étant ouvert, et celui qui lui fait suite jusqu'à Colletgras venant d'être terminé, il ne reste à construire qu'une troisième partie pour joindre Mézilhac au grand chemin d'Aubenas au Cheylard.

C. 857. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1729-1786. — Rapports et devis des travaux à faire aux chemins de Privas à Meysse, de Meysse à Cruas et de Cruas à Baix jusqu'à la rivière d'Érieux. — Autres devis des travaux à faire aux chemins de Privas à Villeneuve-de-Berg par le Coiron et Saint-Jean-le-Centenier, et à Vernoux par le Pont-des-Ollières, de Saint-Laurent-du-Pape et de Saint-Fortunat à Vernoux. — Requête du sieur Fuzier, entrepreneur des travaux du chemin de Saint-Laurent-du-Pape à Hautussac, adressée aux États particuliers du Vivarais au sujet de l'irrégularité du devis, avec la réponse de l'ingénieur Perriolas.

C. 858. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1689-1787. — Rapports et devis concernant les travaux à exécuter aux chemins de Saint-Agrève à Tournon, à Vernoux et aux limites du Forez et du Velay. — Copie d'un mémoire sans signature sur la nécessité d'ouvrir la route du côté de Saint-Agrève pour faire communiquer le Languedoc avec la Loire et transporter ainsi à Paris, à des conditions moins onéreuses, les vins et autres denrées de cette province. — Autres devis des travaux à exécuter sur le chemin d'Annonay à Andance et d'Andance à Limony par Serrières.

C. 859. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1723-1786. — Rapports, devis et mémoires concernant les travaux à faire aux chemins d'Annonay au Rhône, aux baraques de Saint-Bonnet-le-Froid, par Vocance et à Saint-Étienne en Forez. — Mémoire sans signature tendant à prouver la nécessité d'ouvrir un chemin d'Annonay à Saint-Rambert (Forez) passant par La Garnière. — Copie d'une lettre écrite par M. Joly de Fleury à Mgr l'archevêque de Narbonne, en 1782, concernant le chemin d'Annonay à Saint-Étienne. — Autre mémoire, sans signature, relatif à la construction d'un chemin de communication de Saint-Agrève à Pradelles par Le Mezenc.

C. 860. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1685-1788. — Rapports et devis relatifs aux ouvrages à faire à la route d'Andance aux limites du Velay et à l'élargissement de la rue servant de grand chemin dans la ville d'Annonay. — Mémoire de plusieurs habitants d'Annonay sur les changements faits au tracé du chemin dans la traverse de cette ville. — Autre mémoire de M. Mathieu Johannot, adressé aux États du Vivarais, pour obtenir que la route à construire passe auprès de sa nouvelle fabrique. — Correspondance de MM. Chomel, Duret, Fournat, Frachon, Montgolfier, Seguin et autres avec M. de Lachadenède au sujet du tracé de la route d'Andance au Velay, dans la traverse d'Annonay.

C. 861. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1721-1786. — Rapports et devis estimatifs des travaux à faire aux chemins du pont de Boucieu à Annonay, à Vernoux et à Saint-Jeure, de Boucieu au pont de Gardache, de Saint-Barthélemy à Desaignes, du Cheylard au pont du Sauzet, à Fromentière, à Saint-Agrève et à Saint-Martin de Valamas, du Crestet à Saint-Jeure et à Saint-Barthélemy-de-Plassas, de la croix du Fraisse à Éclassan, etc., avec des certificats de réception des travaux et des mandats de payements. — Procès-verbal dressé par les commissaires du pays sur les réparations à faire au chemin de Labégude à Vals et au Cheylard, à la suite de dégradations causées par les inondations de 1772, et sur l'élargissement de la rue de Saint-Agrève et les dommages causés au sieur Franc.

C. 862. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1689-1786. — Rapports et devis concernant les travaux à faire aux chemins du Cheylard à Saint-Agrève, à Chalancon, à Mézilhac, à Saint-Pierreville et à Vernoux, de Colombier-le-Jeune au pont de Boucieu, de la croix de Fraisse à Lalouvesc, etc. — Copie du rapport de ce qui s'est passé au sujet de l'exécution de la délibération des États particuliers du Vivarais du 3 juin 1759 relativement à la construction du chemin du pont de Boucieu aux Trois-Croix, à la condition que la commune de Colombier-le-Jeune, qui appartient au Forez et qui est enclavée dans le Vivarais fera préalablement la partie de ce chemin qui se trouve, sur son territoire. — Minutes et copies de lettres et mémoires relatifs au même objet de MM. de Joubert, syndic général du Languedoc, de La Michaudière et Baillon, intendants du Lyonnais, adressés à M. de La Tourette avec les réponses de ce dernier.

C. 863. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1738-1789. — Rapports et devis concernant les travaux à faire aux chemins de Desaignes à Saint-Agrève, de Dornas à Mezilhac, de Saint-Jeure à Tournon et Annonay, de Lamastre au Cheylard, à Saint-Agrève, au Crestet, au col de Leyrisse, aux Nonières et à Grozon, de Limony au Forez. — Autres rapports et devis des ouvrages à faire aux chemins de Lamastre à Beauvert par Desaignes et de Limony à Andance à la suite des dégradations causées par la fonte des neiges, les gelées et les inondations de l'hiver de 1783. — Mémoires, lettres et copies de lettres de la duchesse d'Aiguillon, du prince de Beauveau et de l'archevêque de Toulouse, concernant la construction d'un chemin de Lachamp à Bourlatier, adressés à M. de Lachadenède, syndic du Vivarais.

C. 864. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1769-1788. — Rapports et devis des travaux à faire aux chemins de Saint-Martin de Valamas à Saint-Agrève, à Fay-le-Froid et au Cheylard, des Nonières à Saint-Agrève, à Mezilhac, à Chalancon, à Vernoux et à Lamastre. — Requêtes, délibérations et mémoires des communautés du Béage, Sainte-Eulalie et autres, adressés à MM. des États particuliers du Vivarais, demandant l'établissement d'un chemin qui leur permette d'arriver par Borée, Chanéac et Saint-Martin de Valamas à Saint-Agrève, où chaque année, aux approches de Pâques, elles conduisent leur bétail à la vente, tandis qu'à cette époque les neiges rendent le passage impraticable par Le Mezenc. — Autres délibérations des habitants de Saint-Martial, Fay, Borée, Saint-Andéol-de-Fourchades, Mézilhac et Antraigues demandant la construction d'un chemin de Mézilhac à Fay.

C. 865. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1721-1786. — Rapports et devis estimatifs des travaux à faire aux chemins du Pape à Saint-Agrève, à Saint-Péray, à Tournon, à Valence et à Vernoux, de Serrières à Saint-Bonnet-le-Froid, de Silhac à Chalancon, de Saint-Sorlin à Andance. — Mémoires et délibérations des habitants de Serrières et de la baronnie réclamant des réparations aux chemins, notamment à la route de Serrières à Saint-Étienne-en-Forez par la côte de Prost et Maclas. — Les États du Vivarais ayant décidé la construction de trois routes pour entrer des bords du Rhône dans l'intérieur du pays et le traverser jusqu'à son extrémité occidentale, le devis dressé par le sieur Vivien, en 1774, évalue la dépense

des travaux de l'une de ces routes, celle de Serrières à Saint-Bonnet-le-Froid, à 192,000 livres, une partie de la route de Serrières à Annonay devant être rectifiée et non reconstruite à neuf sur tout son parcours.

C. 866. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1700-1789. — Rapports et devis estimatifs des travaux à faire aux chemins de Tournon à Saint-Agrève, à Annonay, à Lavoulte et à Vernoux. — Copie d'un mémoire sans date adressé au Roi par les habitants et les communautés de Lamastre, Labâtie, Saint-Jeure, Saint-Basile, Desaignes et autres, demandant qu'il plaise à Sa Majesté d'ordonner la construction et la réparation de tous les principaux chemins publics du Haut-Vivarais, en lui faisant observer que les fonds destinés aux réparations sont presque tous employés aux chemins du Bas-Vivarais, parce que, les États du pays se composant de douze baronnies, trois seulement se trouvent dans le Haut-Vivarais.

C. 867. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1727-1782. — Rapports et devis des travaux à faire aux chemins de Vernoux aux Nonières, au coteau de La Mure, à Saint-Fortunat, au Pape, à Beauchastel, à Charmes et à Saint-Péray, de Saint-Victor à Saint-Félicien, de Vocance à Annonay et à Saint-Bonnet-le-Froid. — Autre devis de la reconstruction du pavé de Vernoux sur une largeur de quatre toises seulement dans le milieu des rues servant de route au Vivarais, dressé par l'ingénieur Teurlot, s'élevant à la somme de 1,994 livres. — Lettres du baron de La Lombardière, du marquis de Vogué, des sieurs Colonjon, Fontaine et Lacoste, adressées à M. de Lachadenède, syndic du pays, avec des mémoires des habitants de Vocance pour s'opposer à la rectification de la route du Velay au Vivarais dans cette localité, et obtenir que le chemin existant soit conservé et entretenu.

C. 868. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1685-1784. — Rapports et devis estimatif des ouvrages à exécuter sur les routes limitrophes des cours d'eau dans le Bas-Vivarais, notamment sur les rivières d'Ardèche, de Chassezac, de la Volane, de Lende et autres. — Lettres et copies de lettres des sieurs Gros, maire d'Aubenas, Rame, Vollant et autres adressées au syndic du Vivarais, relatives aux travaux à faire exécuter par économie au pont d'Aubenas sous la surveillance du sieur Donnadieu pour réparer les désastres occasionnés par le débordement extraordinaire de l'Ardèche du 25 octobre 1768. —Copie d'un mémoire des habitants et négociants du Pont-d'Aubenas adressé aux États particuliers du Vivarais demandant le desséchement de la plaine dudit lieu afin de préserver ses habitants des épidémies annuelles, avec une lettre du sieur Verny au syndic et un devis du sieur Giroud, ingénieur, portant à 2,520 livres la dépense du canal à ouvrir pour l'écoulement des eaux stagnantes.

C. 869. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1718-1784. — Rapports et devis estimatifs des ouvrages à exécuter sur les routes limitrophes des cours d'eau dans le Vivarais, notamment sur les rivières d'Ardèche, Escoutay, Lavaizon, Ouvèze, Payre, etc., dans les communes de Bourg-Saint-Andéol, Chomérac, Lavoulte, Privas, Villeneuve-de-Berg, Viviers et autres, dressés par les inspecteurs des travaux publics. — Copie d'une requête du sieur Boys d'Hautussac, adressée aux États particuliers du Vivarais pour réclamer le remboursement des sommes dépensées par feu Boys, maire de Bourg-Saint-Andéol, pour protéger la route du Pape à Beauchastel ; rapports d'experts, devis des réparations et procès-verbaux de vérification des travaux.

C. 870. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1712-1786. —Rapports et devis concernant les réparations à faire sur les bords du Rhône, pour conserver les territoires de Glun, Mauves, Soyons, Tournon et autres dans le Haut-Vivarais, et ceux de Beauchastel, Charmes, Cruas, Saint-Montant, Le Teil et Viviers dans le Bas-Vivarais. — Copie d'une requête du syndic du Vivarais adressée aux États Généraux de la province du Languedoc, en 1767, sollicitant un secours pour les réparations de la route des bords du Rhône, de Saint-Just à Tournon, suivie d'une copie de délibération de l'assiette appuyant cette demande.

C. 871. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1722-1788. — Rapports et devis des ouvrages à faire sur les routes limitrophes des cours d'eau dans les territoires d'Annonay, Saint-Félicien, Lamastre, Saint-Martin-de-Valamas, Serrières, Tournon, Vernoux, etc., notamment sur les rivières de Cance, Daronne, Deaume, Doux, et les torrents Eygas, Mialan, Merdaric, etc.—Mémoire des sieurs Johannot et Blanc, d'Annonay, demandant à être chargés de la construction du pont du faubourg de La Valette, afin de garantir des inondations leurs ateliers et ce faubourg, au moyen d'une nouvelle direction qu'ils désirent donner à cette construction. — Copies de délibérations de la com-

munauté de Saint-Péray, relatives aux dommages causés à cette localité par les inondations et aux moyens de les réparer.

C. 872. (Liasse.) — 73 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1779-1787. — Rapports, devis estimatifs et observations des ingénieurs relatifs à la dérivation du torrent de Mialan, dans la plaine de Guilherand, en Vivarais, vis-à-vis la ville de Valence. — Copies de délibérations des États du Vivarais, mémoires du syndic du pays et autres protestant contre ce changement. — Correspondance relative au même objet entre MM. de Calonne, contrôleur général, de Saint-Priest, intendant du Languedoc, Case de La Bove, intendant du Dauphiné, Grangent et O'Farrell, ingénieurs, Charvet, entrepreneur des travaux, Puymaurin et autres. — Plan du cours du Rhône, aux abords de Valence, et du torrent de Mialan, en Vivarais, avec le projet des ouvrages à faire pour dériver le torrent, garantir Valence, assurer la navigation sur ce fleuve, certifié conforme par Marmillod.

C. 873. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1787-1788. — Rapports et devis estimatifs des travaux de construction et réparation des ponts de Lautaret, Vals, Chambon, L'Huile, Bridou et Laviolle, sur la route d'Aubenas à Mezilhac; de Fontaurie et de Chauvel, sur le chemin de Villeneuve-de-Berg à la rivière de Claduègne; de l'Escudelette, de Leyris et de Jullian, sur la route d'Aubenas à Pont-Saint-Esprit; de Taupenas et du Parc, sur la rivière de Boulogne; de Boude, route de La Chapelle à Uzer; — des travaux de construction d'un ponceau et d'une partie de chemin entre Jovyac et Rochemaure, dressés par l'ingénieur Vivien, avec une lettre du sieur Griniole du Teil à M. de Lachadenède au sujet de ce ponceau.

C. 874. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1622-1787. — Rapports et devis estimatifs des travaux de construction et réparation des ponts du ruisseau de Combelonge, route du Bourg-Saint-Andéol à Vallon, de Tourne entre le Bourg et Saint-Just, de Chanelette, de Saint-Montant, d'Ouvèze et des Ollières, de Paralou, entre Saint-Jean et Villeneuve-de-Berg, de Vogué et de Fontbonne, du ravin des Dames avec un mémoire du sieur Rome, syndic de la province, adressé à M. de Ballainvilliers, intendant du Languedoc, relatif à la suspension des travaux de ce pont; — autres devis de réparation des ponts de la rivière d'Escoutay et de Chauroussas dans les combes de Frayol, route du Teil au Buis-d'Aps.

C. 875. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1689-1788. — Rapports et devis des travaux à exécuter pour l'augmentation et l'alignement du pont d'Aubenas, avec des lettres de MM. Grangent et Joubert à M. de Lachadenède relatives à ces réparations; — mémoires de l'entrepreneur et du sieur Teurlot, ingénieur, au sujet des difficultés survenues par suite de changement de disposition du pont et de la chute de la deuxième arche; — des habitants du pont d'Aubenas pour demander qu'il soit construit une rampe d'avenue de leurs maisons au pont; — comptes des recettes et dépenses faites par le sieur Donnadieu, chargé de faire exécuter par voie d'économie les travaux dudit pont, avec les pièces justificatives.

C. 876. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1719-1788. — Rapports et devis des travaux à faire pour la construction des ponts sur les rivières d'Auzène, route de Saint-Pierreville à La Paille; de Marcols, route de Saint-Pierreville à Mézilhac, sur les torrents de la Ribeyre et de Roubiol dans la ligne du nouveau chemin projeté de Saint-Pierreville à Gluiras, sur les rivières d'Orsane, Dunière, Mesayon et Ouvèze; — des travaux de construction et réparation des ponts de Coux, de Flaviac, du Faux, de Craux, de Boyon et des Ollières, dressés par les sieurs Grangent, Laulanhier, Teurlot et Vivien. — Délibérations des consuls et habitants des communautés de Marcols, Mezilhac, Saint-Pierreville, Saint-Sauveur de Montagut, adressées au prince de Soubise et à MM. des États du pays, relatives à la construction d'un chemin de Saint-Pierreville à la jonction de celui de Privas à Mézilhac.

C. 877. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1687-1784.—Rapports et devis des travaux de construction et réparation des ponts de Ceitroux, de Saint-Laurent-les-Bains, de Pranlac, de Terondels, des Usernais, route de Pradelles à Peyrabeille; de Sablières, de Blajou, de Joyeuse, de Ribes, de Beaume, de Saint-Geniès, route de Joyeuse à Payzac; de Bulien, route de Largentière à Vallon; du pont d'entrée de la ville de Largentière par Saint-Antoine; de celui de Salendres, route de Largentière à Valgorge, du pont neuf de l'Argentière, de celui d'Uzer, route d'Aubenas à Joyeuse, de Ginestet, etc., dressés par les sieurs Grangent, Teurlot et Vivien.

C. 878. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1726-1786.—Rapports et devis des travaux de cons-

truction et réparation des ponts de Labeaume sur l'Ardèche, et de Rieutord sur la Loire, route d'Aubenas au Puy; de Saint Ciruges, route de Montpezat à Pradelles; du Ch banis indivis avec le Velay; de Barutel, de Rieumorenc, de Toron, chemin de Montpezat au Béage; de Veyrière, route d'Aubenas à Montpezat; des ponts de la rivière de Pereyre, chemin de la croix de Milhet à La Souche, de Martel, route d'Aubenas à Joyeuse, de Montselgues et de Riougrand, descente de Loubaresse à Valgorge; de Lagorce et de Vagn s, route d'Aubenas au Pont-Saint-Esprit. — Mémoires des communautés de Vallon, Lagorce, Salavas et Vagnas adressés aux États Généraux du Languedoc, au sujet de la direction de la route principale du Bas-Vivarais par le pont d'Arc, formé naturellement sur l'Ardèche.

C. 879. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1728-1789. —Rapports et devis des travaux de construction et réparation des ponts d'Érieux, route de Saint-Agrève au Puy, de Boucieu sur la rivière du Doux, route de Vernoux à Annonay, de Saint-Péray, route de Tournon, de Fayas à Annonay.—Mémoires, délibérations, etc., concernant les contestations entre M. Johannot, marchand papetier, et la communauté de cette ville au sujet des réparations à faire audit pont et à ceux du Roi sur la rivière de Tarnay, route d'Annonay à Saint-Étienne; de Rantoine, route de Vernoux aux Nonières; de la Thine, route d'Annonay à Vocance; de Scommieux et de Jarogne, route d'Annonay à Saint-Bonnet-le-Froid; d'Aumas, route d'Annonay au Forez; du pont royal, près du Cheylard, sur la rivière de Dorne, etc.

C. 880. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1732-1786. — Rapports et devis estimatifs des travaux de construction et réparation des ponts de Desaignes sur le Doux; des Badons sur la rivière de Sumaine; des ponts sur le ruisseau de Grozon, chemin de Tournon à Lamastre et sur celui de Liouvriers, route de Lamastre aux Nonières; de Merlan, de Saint-Peray, de Cornas, route des bords du Rhône, et autres. —Rapports de vérification du pont de Mars, indivis avec le Velay, adressés à M. de Lachadenède, syndic du Vivarais.

C. 881. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1729-1789. — Rapports et devis des travaux de construction et réparation des ponts de Chizaret, près Quintenas; de Satillieu, de Saint-Désirat, de Déaume, route de Saint-Bonnet à Andance; des ponts sur le torrent de Chaley, près Mauves, de Sarras sur la rivière d'Ay, de Canre, d'Arras, de Jacquet. — Délibérations des communautés de Satillieu, Saint-Symphorien, La Louvesc et Saint-Pierre-des-Machabées, demandant la construction d'un pont sur la rivière du Nant, route de Tournon à Annonay, etc.

C. 882. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1762-1787. — Rapports et devis des travaux de construction et réparation du pont du Doux, près Tournon, avec des lettres de MM. de Joubert, intendant du Languedoc, et Roqueplane, receveur des tailles du Vivarais, adressés à MM. de Montel et de Lachadenède, syndics dudit pays; des copies de délibérations des Etats particuliers et des mémoires et états de dépense des ingénieurs Grangent, Pitot, Vivien relatifs aux réparations de ce pont. — Autres devis des ouvrages des ponts de Colain, chemin de Chervil à Chalancon, du Noyer près Vernoux, de Beaumazet, route du Pape à Vernoux. — Autre devis de construction d'un pont sur le ravin de Merlan, route des bords du Rhône, près du port de Soyons.

C. 883. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1677-1740. — Procès-verbaux des offres et moins-dites pour l'entretien et les réparations des ponts et chemins du Vivarais, faites devant M. de Rochepierre, syndic du pays, et reçues par Me Breton, notaire dudit pays.—Le 4 septembre 1692, le sieur Blache, bourgeois de Privas, reste adjudicataire pendant dix ans, au prix de 900 livres par an, de l'entretien des ponts et chemins royaux nouvellement construits par le sieur Fraissenet, entrepreneur, depuis Aubenas jusqu'à Saint-Agrève en passant par Privas, Saint-Pierreville et Le Cheylard (sur un parcours de 22 lieues environ). — Autres procès-verbaux des offres et moins-dites pour la construction ou l'entretien des chemins et ponts du Vivarais reçues par le sieur Defages, seigneur de Rochemeure et de Cheylus, syndic du Vivarais. — Le 18 octobre 1728, la construction du pont de Boucieu est adjugée au sieur Alexis Mazet du Teil, au prix de 5,100 livres; celle du pont de La Souche au sieur Champanhet, de Vals, moyennant 3,700 livres.—En 1734. l'adjudication des derniers travaux du pont de Labeaume est donnée au sieur de Remeuil, au prix de 7,300 livres.

C. 884. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1761-1745. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux d'entretien, de réparation et de construction de ponts et chemins du Vivarais, notamment des chemins de

Largentière à Tauriers, de Vernoux aux Nonières, de Labégude à Mézilhac, de Banne à Berrias, des Nonières au Pouzat et à Lamastre, du ruisseau des Souchères aux limites de Saint-Péray, des ponts de Cance et de Joyeuse; lesdits travaux adjugés aux sieurs Coupier, Babois, Milhot, Prevost, Lacroze, Dupont, Teurlot, Borely, etc. — Copies de délibérations des États particuliers du Vivarais, et lettres du syndic de ce pays adressées aux États-Généraux de la province du Languedoc, concernant les impositions du Vivarais pour l'entretien de ses chemins.

C. 885. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1766-1779. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux de construction, réparation et entretien des ponts et chemins du Vivarais, notamment des chemins de La Paille à Saint-Pierreville, de la montée de Ternis, route de Vallon à Largentière; du pont du Parc sur la rivière de Boulogne et de celui de Coucise sur la route de Boulogne à Privas; des chemins de Montpezat au Pal, de Meysse à Privas, de Labégude à Champagne, de Tournon à Lamastre, de Ruoms à Balazuc, de Saint-Péray à Vernoux par La Justice, de Pradelles à Langogne, d'Aubenas à Viviers, des abords du pont d'Aubenas, etc.; lesdits travaux adjugés aux sieurs Helly, Villard, Serre, Vincent, Borely, Faure, Gerlier, Gamondès, Tracol, Roux, Plantevin, etc. — Les travaux de l'avenue d'Aubenas sur la route d'Auvergne, depuis l'Airette jusqu'à l'abbaye de Saint-Benoît, furent adjugés, au sieur Doulut moyennant 5 livres 8 sous pour chaque toise cube de déblai, 18 livres pour chaque toise de roc vif et 36 livres pour chaque toise cube de maçonnerie.

C. 886. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1780-1789. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux de construction, réparation et entretien des ponts, digues et chemins du Vivarais, notamment des chemins de Vernoux au coteau de La Mure et au Pape, de Viviers aux Crottes, de Mayres à La Chavade, de Limony à Andance par Champagne et Serrières, de Joyeuse à La Croix de Fer par Ribes, de la digue contre la rivière de Saint-Montant, des ponts sur les rivières de Sceautres et de Saint-Pons, route d'Aubenas à Viviers, des chemins au-dessus du Pont de Saint-Just, des Baraques de Saint-Bonnet à Annonay par La Vocance, des Nonières et l'embranchement du chemin de Vernoux à Chalancon, du pont d'Aubenas à L'Escrinet, d'Uzer à La Croizette et à Largentière, des ponts de Laviolle sur la Volane et de Lamastre sur le Doux; lesdits travaux adjugés aux sieurs Paquier, Du Maine, Blachère, Imbert, Boudarel et Sevenier, Coste, Faure et Rey. — Autre procès-verbal d'adjudication pour la construction des bains de Saint-Georges, en faveur du sieur Fialez, au prix de 200 livres.

C. 887. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1668-1785. — Devis des réparations à faire au chemin des bords du Rhône, depuis Saint-Just jusqu'au Teil passant par Bourg-Saint-Andéol et Viviers, dressés par Pontal, bourgeois de la ville d'Anduze, et par Vivien, inspecteur des travaux publics du Vivarais. — État des ponts et ponceaux qui se trouvent sur la route des bords du Rhône depuis Saint-Just jusqu'à la rivière d'Érieux, ainsi que de ceux qui sont sur le chemin de Bourg-Saint-Andéol à Gras et du Teil au Buis d'Aps, au nombre de trente.

C. 888. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1728-1786. — Devis et procès-verbaux de visite des travaux de construction, de réparation et d'élargissement à faire à la route des bords du Rhône dans la partie comprise entre Viviers et Meysse, notamment aux abords de la rivière d'Escoutay, du Teil, de Melas, des Combes de Frayol, de Jovyac, dressés par les inspecteurs des travaux Vivien et Teurlot. — Mémoires sur la nécessité de construire un grand chemin direct de Montélimart au port du Teil sur le Rhône, avec une lettre du syndic du Vivarais, adressée à l'intendant du Dauphiné, relative à ce projet.

C. 889. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1688-1784. — Devis et rapports concernant les travaux de construction, réparation et entretien de la route des bords du Rhône dans la partie comprise entre Rochemaure et Tournon, notamment à Meysse, Cruás, Baix, le Pouzin, Lavoulte et Châteaubourg, dressés par les inspecteurs des travaux publics Teurlot, Vivien et l'abbé Dulaurans. — Devis général des ouvrages à faire pour la construction d'une nouvelle rue à Baix, à la place du quai projeté sur les bords du Rhône, par Grangent, ingénieur.

C. 890. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1700-1786. — Devis et rapports concernant les travaux de construction, réparation et entretien de la route des bords du Rhône, notamment à Lavoulte, à Charmes, à Soyons, à Saint-Péray, à Guilherand, à Châteaubourg, etc., dressés par les inspecteurs des travaux publics Périolas,

Teurlot et Vivien. — Délibération de la commune de Saint-Georges-les-Bains qui sollicite un secours des États du Vivarais pour l'établissement d'un nouveau chemin conduisant aux eaux, suivant le devis du sieur Teurlot, avec offre de contribuer pour moitié à sa construction, l'ancien chemin créé avec le concours des mêmes États étant trop rapide et entièrement dégradé.

C. 891. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1691-1784. — Devis des travaux de construction, de réparation et d'entretien de la route des bords du Rhône dans le Haut-Vivarais, notamment dans la traverse de Tournon, à Arras, à Sarras, à Sécheras, à Serrières, à Andance, dressés par les sieurs de Clapiés, Dulaurans, Periolas et Vivien, inspecteurs desdits travaux. — Requête des habitants de Saint-Félicien adressée aux États du Vivarais pour solliciter le prompt achèvement du chemin qui, partant de la Croix du Fraisse, traverse le territoire de leur commune et aboutit à la route du Vélay. — Autre requête du consul de Peyraud demandant que la route des bords du Rhône passe près du château de Peyraud, afin que la circulation n'y soit pas interceptée à l'époque des débordements de ce fleuve.

C. 892. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1714-1788. — Devis estimatifs et procès-verbaux d'adjudication concernant les travaux de construction des quais de Baix, de Bourg-Saint-Andéol, du Pouzin, du Teil et de Tournon, sur la route des bords du Rhône. — Minutes de mémoires, copies de délibérations de plusieurs communautés, et lettres de MM. Joubert, Ducros, Grangent, Laforest, de Saint-Priest et autres, adressées au syndic du Vivarais, concernant la construction des quais ci-dessus.— Devis des travaux du port de Tournon, dressés par le sieur Dumas, s'élevant à la somme de 1,355 livres.

C. 893. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1752-1781. — Rapports et devis estimatifs des travaux de construction d'un quai autour des murs d'enceinte de la ville de Lavoulte, dressés par les ingénieurs Grangent, Pitot, Teurlot et Vivien, avec un bail d'adjudication passé au sieur Fuzier et un bail d'entretien consenti au sieur Valantin. — Lettres de MM. de Lachadenède, Boys, Roqueplane, Claudine Maurin, Rose Grégoire et autres, adressées à M. de Joubert, intendant de la province, relatives auxdits travaux et aux indemnités réclamées. — Arrêt du Conseil d'État, qui autorise la délibération des Etats du premier décembre 1778 et défend au sieur Lacour et à tous autres propriétaires de terrains situés entre le Rhône et le quai de Lavoulte d'élever sur ces terrains des maisons et bâtiments dont la construction puisse nuire aux ouvrages du quai et intercepter la vue du fleuve.

C. 894. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1780-1789. — Procès-verbaux d'adjudication des ouvrages ordinaires et extraordinaires à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment au pont d'Uzer pour le garantir de la rivière de Landes, aux chemins de La Chavade à Peyrabeille, route de Mayres à Pradelles, d'Uzer à Joyeuse, du Chap d'Elbos à Saint-Laurent-les-Bains et à Pradelles, de Jaujac à La Souche, de Largentière à La Chapelle-Sous-Aubenas, de Montpezat au Béage et au pont de Labeaume, de Regloton aux limites du Gévaudan, d'Amarnier à Burzet, de La Jaujou à Notre-Dame-de-Bon-Secours, de la rivière de Salendres au pont de Labeaume, du pont de Portalou à celui de La Gueule-d'Enfer, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : Aymard, Laurent et Suchet, de Largentière; Masneuf, de Burzet; Blachère, de Ribes; Laplanche, d'Aubenas; Prevost, de Laurac, etc.

C. 895. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1685-1779. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux ordinaires et extraordinaires à faire aux chemins et ponts du Bas-Vivarais, notamment aux chemins du Chambon à Rieugrand dans la vallée de Valgorge, de Chassiers aux Vans, de Rocher à Prunet, de Mayres à Peyrabeille par La Chavade, de la côte du Pal à Pradelles par Saint-Cirgues, de Jaujac à La Croix-de-Milhet, de La Falgère à La Sauvetat par Pradelles et Langogne, de Joyeuse à Saint-Alban, de Burzet à Autuche, de Jaujac aux Chambons, de Thueyts à Mayres, de Vagnas à Vallon; du pont sur le torrent de Boutonnette, de celui de Joyeuse, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : Antoine Arnal, Gerlier, de Vallon; Durand, de Largentière; Serre, de Montpezat, Alzas, de Lagorce; Babois, de Laurac; Teyssonnier, de Privas, etc.

C. 896. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1759-1760. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux ordinaires et extraordinaires à faire aux chemins du Bas-Vivarais, notamment : à ceux de Jaujac au Bez, de

Pradelles au Lac Ferrand, du pont de Luc à La Sauvetat, de la route du Puy au dessous de la chapelle des Pénitents de Pradelles, du pont de Labeaume à Jaujac, de Largentière à Valgorge au lieu du Monteil, de Largentière à Rocles et à Tauriers, etc,; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Gay, dit Laprade, de Jaujac; Burzet Joseph, de Montpezat; Rieu Louis, de La Souche; Tarandon François, de Jaujac; Debroas, de Valgorge ; Prat Jean, de Rocles, etc.

C. 897. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1662-1785. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux d'art à exécuter sur les ponts du Bas-Vivarais, notamment sur ceux de Boude, de Bulien, de Bruzet, de Chabanis, de Montpezat, de Rieutord, de Thine, d'Uzer, de Ribes, etc.; les dits travaux adjugés aux sieurs: Valez Charles, Limousin; Maron, Simon, de Grospierre; Marsal Jacques, de Rochemaure; Aulanhier Gabriel, du Cheylard; Tastevin Jacques, de Joyeuse; Dupré Louis, d'Aubenas, etc.; des travaux à faire aux chemins du Bas-Vivarais, notamment à ceux de Jaujac au Bez, de La Croix de Milhet à La Souche, de Vallon à Salavas, de La Coste de Bessas à Barjac, de Vallon à Uzer, de Montpezat au pont de Chabanis, de La Croix de Milhet à Largentière, de Largentière à Chassiers, etc.; lesdits travaux adjugés à divers entrepreneurs.

C. 898. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1677-1755. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment aux ponts d'Aubenas, d'Escoutay et des Ollières et aux chemins de Beauchastel à Lavoulte, du Pouzin à Privas, de Vogué à Villeneuve-de-Berg, de Privas à Saint-Jean-Centenier, de Boulogne à Vesseaux, de Saint-Fortunat aux Ollières, etc.; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Coret Jean, de Cruas; Roudel Louis, d'Aubenas; Arnaud-Fenouillet, de Beauchastel; Chambon, de Privas, Milhot, de Vernoux; Canson, des Ollières; Bleyzac, de Lamastre; Jolivet, de Viviers; Servant, de Saint-Julien-en-Saint-Alban, etc.— Bail de la construction du chemin de Privas à Saint-Jean-Centenier, passé au sieur Teyssonnier, de Privas, au prix de 13,650 livres. — Bail de la construction du chemin de Saint-Jean-Centenier à Mias, passé aux sieurs Villard et Mège, au prix de 5,850 livres.

C. 899. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1749-1776. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux chemins du Bas-Vivarais, notamment à ceux de Labégude à Vals et à Champagne, du Pouzin à Beauchastel, de la rivière de Luol à celle de Claduègne, de Bourg-Saint-Andéol à Saint-Remèze et à Gras, de Privas au Pouzin, de Saint-Laurent-du-Pape au Serre de La Mure, de Viviers à Villeneuve-de-Berg, du Buis d'Aps à Saint-Jean, du pont d'Aubenas au Pradal, de Chomérac à Baix, de Privas aux Ollières, de Cruas à Meysse, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : Mazet Alexis, du Teil; Hely Antoine; Olivier, de Bourg-Saint-Andeol; Allègre, Jean-Antoine, du pont de Fromentières; Jobert Roch, d'Antraigues; Ducros Antoine, de Baix; Raoux, de Villeneuve-de-Berg; Volle Antoine, de Privas, etc.

C. 900. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1760-1780. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment au pont de Chanalette, entre la rivière de Saint-Montant et le Bourg-Saint-Andéol et à ceux de Bourdely sur Mezayon et de Privas sur la rivière d'Ouvèze; aux chemins de Mézilhac à Lachamp, de Chomérac au Pouzin, de Beauchastel à Vernoux, d'Aubenas au pont dudit lieu, de Mézilhac à Saint-Pierreville et aux Ollières, de Privas à la croix de La Vialette, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs: Allègre, de Mariac; Chevalier, de Saint-Laurent-du-Pape; Fougeirol, de Saint-Sauveur; Lestra, d'Aubenas; Imbert Michel, de Bourg-Saint-Andéol; Santeur Jacques, de Meysse; Rome Guillaume, de Vogué; Teoule, de Saint-Bauzile, etc. — Les prix des adjudications des réparations à faire aux ponts s'élèvent, savoir : pour celui de Chanalette à 90 livres, pour celui de Bourdely à 190 livres et pour celui de Privas, sur la rivière d'Ouvèze, à 1,450 livres.

C. 901. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1769-1772. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment aux chemins de Privas au Pouzin par Flaviac, d'Aubenas à Saint-Étienne de Fontbellon, de Saint-Jean-Centenier à Privas, de Bidon à Saint-Just, de Privas à Vernoux par les Ollières, de Saint-Pierreville à Gluiras, au passage de la Volane, au lieu dit du Chambon, chemin de Vals à Mézilhac, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : Amblard, de Viviers; Donnadieu, d'Aubenas; Gamon, d'Antraigues; Dusserre, de Lavoulte; Mazoyer, de Vals; Rimbaud, de Saint-Jean; Volle, de Privas, etc. — Bail, pour la construction d'une chaussée sur les bords de l'Ardèche, depuis la manufacture de coton jusqu'au

cabaret du pont d'Aubenas, passé au sieur Gamondès de Saint-Privat, au prix de 24 livres par toise cube de maçonnerie, et au sieur Imbert, au prix de 6 livres par toise cube de comblement.

C. 902. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1762-1768. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment aux chemins de Saint-Fortunat aux Combes et au domaine de Lubac, de Charmes à Saint-Georges, de Vogué à Aubenas, de la rivière de Meysse à celle de Frayol et de cette dernière à celle de Saint-Montant, route des bords du Rhône, de Viviers aux Crottes, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : Avon, de Privas; Blachère, de Vogué; Comte, de Viviers; Jolivet, de Saint-Alban; Roussel, d'Aubenas; Roux, de Vals, etc. — Bail des ouvrages à faire au chemin de l'Échelette, à la jonction de celui d'Aubenas à Privas, passé au sieur Villard François, de Vallon, au prix de 1,280 livres.

C. 903. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1768-1784. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment aux chemins de Bidon à Saint-Just, de Chamonte à Baix et au Pouzin, du Coiron à Meysse, des Crottes à Saint-Fortunat, de La Croix de Lemps à Saint-Vincent de Barrès, de Cruas à Baix, de Lavoulte au Pouzin, de Mézilhac à Marcols et au Cheylard, de Privas à Vernoux, de Villeneuve-de-Berg à la rivière de Claduègne, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : d'Autsegure, d'Aubenas; Chapelle Augustin, de Saint-Fortunat; Faure, de Macheville, Perrin, d'Aubenas; Labrot, de Jaujac; Labeille Michel, de Frayol; Marze, du Pouzin; Ollier, de Lagorce; Sevenier, de Villeneuve-de-Berg; Vanel, de Bourg-Saint-Andéol, etc.— Bail pour la construction du chemin des Boutières, de Saint-Pierreville à Gluiras, passé au sieur Quinson de Chalancon, au prix de 10,500 livres.

C. 904. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1701-1789. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins et autres établissements publics du Bas-Vivarais. — Commission donnée au sieur Régis Vincent, de Meysse, par le baron de Fages-Vaumale, pour la réparation des fontaines de Rochemaure. — Bail des ouvrages à faire pour la construction des bains des eaux minérales de Saint-Georges, adjugé au sieur Fialez, dudit lieu, au prix de 200 livres accordées par les États du Vivarais. — Autre bail des ouvrages à faire dans la plaine du pont d'Aubenas pour l'écoulement des eaux stagnantes, adjugé au sieur Laplanche d'Aubenas.

C. 905. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1755-1779. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment sur la grande route des bords du Rhône, dans la partie comprise entre Saint-Just et la rivière d'Érieux, consentis aux sieurs : Caseneuve, de Meysse; Chaussy, de Viviers; Fabrier, de Charmes; Fuzier, de Lavoulte; Granet, de Bourg-Saint-Andéol; Milhot, de Saint-Fortunat; Roche, du Pouzin; Sautel, de Meysse. — Bail de la reconstruction du pavé de la rue de Vallon servant de grand chemin d'Aubenas à Barjac, adjugé au sieur Barthélemy Donnadieu, d'Aubenas, au prix de 170 livres, la communauté s'étant engagée à fournir tous les matériaux à pied d'œuvre.

C. 906. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1685-1756. — Procès-verbaux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Haut-Vivarais, notamment aux ponts de Ferronie à Glun, de Dunière entre Vernoux et Chalancon, de Cance, de Lavis à Saint-Martin de Valamas; aux chemins d'Annonay à Andance, à Tournon et aux confins du Forez, des Nonières à Mézilhac, de Saint-Péray à Vernoux, de Chalancon à Silhac, du pont d'Alignon aux baraques de Saint-Bonnet par Satillieu, de Desaignes à Saint-Agrève, de Chalancon à Gluiras, de Tournon à Saint-Barthélemy de Plassas, de la rivière du Doux au pont de Cornas, des Nonières à Lamastre, etc.; lesdites adjudications consenties aux sieurs : Aulanhier, du Cheylard; Blaizac, de Lamastre; Bourjade, de Boulogne, Degache, de Saint-Julien-Vocance; Dumaine, de Tournon; Dupont, de Soyons; Frachon, d'Annonay; Lacroze, de Genestelle; Laurans, de La Bretonnière; Léorat, d'Annonay; Teyssonnier, de Lyas; Vivier, de Grenoble, etc.—Bail des travaux à faire aux quatre avenues d'Annonay, passé au sieur Moulin, de cette ville, au prix de 1,415 livres.

C. 907. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1757-1769. — Baux des travaux ordinaires et extraordinaires à faire aux digues, ponts et chemins du Haut-Vivarais, notamment à la digue au-dessus de Saint-Péray; aux ponts du port du Roure, route des bords du Rhône, de Chalay près Mauves, de La Goule entre Cornas et Châteaubourg, de Saint-Sylvestre, de Déome, route de Vocance à

Serrières et à Saint-Bonnet, par la ville et le faubourg d'Annonay aux chemins de Lamastre ; au col de Leyrisse, de Tournon aux ponts de Duzon, d'Ay et à Annonay, par Quintenas, du pont de Cance à Limony, route de Tournon au Forez, du Cheylard à Saint-Martin-de-Valamas, etc. ; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Allègre, de Mariac; Blanc, de Tournon; Clément, de Saint-Péray ; Collanges, des Nonières ; Crozat, d'Alboussière ; Didier Beolet, de Quintenas ; Marmeys, des Nonières; Méaly, de Soyons, etc. — Bail d'adjudication des travaux pour l'élargissement de la rue de Tournon, passé au sieur Périolas, au prix de 1,700 livres. — Autre bail d'adjudication des pavés des avenues de Vernoux, passé au sieur Milhot, de Saint-Fortunat.

C. 908. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1760-1789. — Baux des travaux ordinaires et extraordinaires à faire aux ponts et chemins du Haut-Vivarais, notamment aux ponts de Jacquet, du Cheylard, de Boucieu-le-Roi, de Desaignes, de Sumaine, etc. ; aux chemins du pont de Duzon à La Reviscole, de la traverse de Saint-Agrève, de Grozon au col de Leyrisse, de La Croix du Fraisse à La Louvesc, de Saint-Agrève à Lavoulte, du Cheylard à Vernoux, etc. ; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Choisin, de Saint-Agrève ; Courbis, de Tournon ; Fourneron, d'Annonay ; Gervil, de Desaignes; Jallat, du Cheylard; Michelon, de Cluac, etc.— Bail d'adjudication des travaux pour l'élargissement de la rue de Cance dans la ville d'Annonay, passé au sieur Arnaud Barbe, de Saint-Félicien, au prix de 320 livres.

C. 909. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1770-1779. — Baux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Haut-Vivarais, notamment au pont royal sur la rivière de Dorne, à ceux de Crezenaux, de Boucieu, de Latte, de Chalay, etc. ; aux chemins d'Annonay à Saint-Bonnet-le-Froid, à Lamastre, à Serrières, à Tournon ; de Saint-Agrève à Lamastre, au pont de Mars, au Pape ; du Cheylard au pont Fromentières, à Saint-Martin-de-Valamas ; de Saint-Péray à Soyons, à Vernoux ; de Tournon à Lamastre, etc. ; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Babois, de Laurac ; Chevalier, de Saint-Laurent-du-Pape ; Ferrier, de Vernoux ; Malet, du Cheylard, Martel, de Dornas ; Perbet, de Saint-Martin-de-Valamas, etc. — Bail d'adjudication du pavé de la rue d'Annonay servant de grand chemin, passé au sieur Blanc, de Tournon, au prix de 900 livres.

C. 910. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1789. — Baux d'adjudication des travaux ordinaires et extraordinaires à faire aux ponts et chemins du Haut-Vivarais, notamment aux ponts de Bruntet, de Chanterot, de Groubon, des Ollières, de Lamastre ; etc., aux chemins d'Annonay à Saint-Jeure, d'Andance à Limony, de Boucieu à la route d'Annonay, du pont de Jacquet à Satillieu par Gardache, du pont de Sauzet à Lamastre, de Châteaubourg au pont de Mialan et à Tournon et de là au grand pont sur le Doux et à Saint-Barthélemy de Plassas, du Cheylard à Vernoux par les Nonières et de Vernoux à Saint-Fortunat, etc. ; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Canson, des Ollières ; Coste, de Saint-Julien-Vocance ; Giraud, de Tournon ; Jobert, d'Annonay ; Sauzet, du Cheylard, etc. — Bail de la construction de la chaussée d'avenue d'un pont à faire sur la rivière d'Érieux du côté de la ville de Saint-Agrève, passé au sieur Dupré, d'Aubenas, au prix de 6,650 livres.

C. 911. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1618-1788. — Baux des travaux de construction et réparation des ponts et chemins du Haut-Vivarais, notamment des ponts de Ternay près d'Annonay, de Giraud sur la rivière de Dorne, de Saint-Martin-de-Valamas, de Duzon, de Dornas, de Boucieu-le-Roi, de Désaignes, de Saint-Désirat, etc.; de la route des bords du Rhône, dans les parties comprises entre Soyons et Guilherand, dans la traversée de Tournon et de cette ville à Serrières ; lesdits travaux adjugés aux sieurs : Boyron, consul d'Annonay; Besson, de Boye Jean, Descourt, Mazet du Teil ; Roure Simon, du fort de Lussan en Uzège, etc. — Relevé et état des baux d'adjudication des travaux à faire aux ponts et chemins du Haut et du Bas-Vivarais, avec des extraits de délibérations des commissaires du pays relatives auxdits travaux.

C. 912. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1692-1781. — Rapports de vérification et de réception des travaux exécutés aux ponts et chemins du Haut et du Bas-Vivarais, notamment aux ponts de Serrières, de Saint-Péray, de Saint-Sylvestre, de Saint-Geniès, de Lande près d'Uzer, etc.; aux chemins d'Aubenas à Saint-Agrève, au Pouzin par Privas, à Payzac ; d'Annonay à la route du Puy ; de Lavoulte à Tournon ; du pont des Chambons au petit Paris; de Saint-Just à Limony ; de Mézilhac à Lachamp; de Privas à Meysse par La Treille ; de Saint-Jean-Centenier à La Croix de Barbier, etc. ; lesdites vérifications et récep-

tions faites par les sieurs: Fayn de Rochepierre, syndic du pays; Breton, notaire; l'abbé Dulaurans; Brunel, inspecteur des travaux; de La Bretonnière, entrepreneur; Moreau, châtelain de Serrières; Barjac Rocoules, ingénieur; Teyssonnier, entrepreneur; Rochier, coseigneur de Labeaume, juge de la baronnie de Largentière, etc.

C. 913. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1697-1789. — Rapports d'experts relatifs aux dommages causés et aux indemnités dues à divers particuliers pour construction ou réparation des chemins d'Aubenas à Antraigues, à Mézilhac et à Saint-Agrève; d'Aubenas à Viviers par Saint-Privat et par Vogué; de Saint-Laurent-du-Pape au pont d'Hautussac, etc. — Requête du syndic du Vivarais adressée à M. de Saint-Priest, intendant de la province, au sujet de la contestation survenue entre le sieur Champanhet, avocat à Aubenas, et le sieur Chadeysson, entrepreneur des travaux publics, suivie d'une ordonnance de l'intendant du Languedoc qui défend aux parties de continuer leur procès devant le juge d'Aubenas, leur enjoignant de se pourvoir devant lui.

C. 914. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1765-1789. — Rapports d'experts relatifs aux dommages causés et aux indemnités dues à divers particuliers pour construction ou réparation des chemins de Bourg-Saint-Andéol à Saint-Just, de Privas au Gua, de La Paille à Saint-Pierreville, de Lavoulte au Pouzin, du bois Saint-Michel au Pape, de Chomérac à Saint-Vincent-de-Barrès, du pont d'Aubenas à Vals, de Saint-Georges au pont de Bernard, etc. — Mandat de 3,918 livres adressé au receveur des tailles par M. de Lachadenède, pour indemnités dues aux sieurs Reboul, de Chomérac, Astier, Géry et Gamonet, de Saint-Pons, etc.

C. 915. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1689-1789. — Requêtes adressées par diverses personnes au syndic et aux États particuliers du Vivarais pour réclamer des indemnités à l'occasion des dommages causés par la construction des chemins de Privas à Chomérac et à Baix, de Privas à Saint-Pierreville, du pont de l'Ardèche à Saint-Just, de Lavoulte à Saint-Michel de Chabrillanoux, etc. — Quittances pour indemnités de fonds, données par plusieurs particuliers.—Actes de renonciation à toute indemnité consentis par les communautés de Marcols, Mézilhac, Saint-Étienne-de-Serres, Saint-Gineis-Lachamp, Saint-Pierreville, Saint-Sauveur-de-Montagut, à l'occasion de la construction du chemin des Ollières à Mézilhac que les États du Vivarais se sont engagés à faire à cette condition.

C. 916. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1666-1789. — Rapports concernant les dommages causés et les indemnités dues à divers particuliers pour la construction ou la réparation des ponts et chemins du Bas-Vivarais, notamment des chemins de Saint-Laurent-les-Bains, de la Jaujou à Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Peyre aux Vans, de Payzac aux limites du diocèse d'Uzès, du pont de La Vigne à Jaujac, de Rhodes au Genestet, de Largentière à Joyeuse, etc. — Lettre de M. Lachadenède, syndic du Vivarais, à M. de La Bruyère des Sallelles, relative à l'indemnité de terrain due à ce dernier. — Copies des délibérations des communautés de Beaumont, Saint-Mélany, Sanilhac concernant la construction du chemin de Cubagnac à Loubaresse, réclamée par le comte de Brizon.—Minute des délibérations des commissaires ordinaires du pays concernant les contestations survenues entre les habitants d'Assions au sujet de la direction à donner au chemin de ce lieu à Payzac.

C. 917. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1762-1789. — Rapports estimatifs des dommages causés à divers particuliers pour la construction ou la réparation des chemins du Haut-Vivarais, notamment de ceux d'Annonay à Andance, de Saint-Agrève aux limites du Velay, de Chalancon à Chervil et aux Nonières, du Cheylard à Saint-Agrève, etc. — L'emplacement fourni dans la ville d'Annonay pour le chemin tendant de la place des Cordeliers jusqu'à la vigne du sieur Montgolfier est évalué 8,892 livres. —État des sommes dues à différents particuliers pour dommages causés à leurs fonds par l'emplacement des chemins. — Quittances de sommes reçues.

C. 918. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1780-1788. — Lettres et requêtes des dames de Sainte-Claire d'Annonay adressées au syndic et aux Etats du Vivarais au sujet de la direction donnée à la grande route d'Annonay au Rhône qui traverse leur enclos et plusieurs autres propriétés leur appartenant. — Requêtes, assignations, mémoires et correspondance entre les sieurs de Lachadenède, syndic du pays, et Alléon, négociant à Annonay, au sujet de la démolition de la maison de ce dernier, et de l'indemnité de 2,200 livres qui lui est accordée

— Rapport d'estimation des dommages causés par l'établissement du chemin du port du Roure à Saint-Jeure. — Mémoire présenté aux États du Vivarais par la communauté de Saint-Agrève, relatif à l'élargissement du chemin qui traverse cette ville. — Requêtes des sieurs Martel et Chaléat, du bourg de Vocance, Desfonds, de Saint-Félicien, Testud, de Saint-Agrève, Blachier, de Tournon, et autres, tendantes à obtenir des indemnités pour dommages à eux causés par la construction des chemins.

C. 919. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1772-1788. — Relevé des mandats délivrés aux propriétaires de la ville d'Annonay dont les terrains ont servi à l'emplacement de la nouvelle route qui traverse cette ville. — Mandats de payement délivrés aux sieurs Alléon, Blanc, Balandraux, Chardon, Fournat, Larozière, Seguin, à la veuve Montgolfier, au syndic de la fabrique et marguillerie du prieuré de Trachin, etc., avec des quittances de sommes reçues. — Requête du syndic du Vivarais en permission d'imposer et copies de délibérations des États du pays autorisant l'imposition de 49,048 livres 2 sous 6 deniers pour indemniser les propriétaires de la ville d'Annonay qui éprouvent des dommages à l'occasion de l'établissement de la nouvelle route. — Copie d'une pétition des habitants du Champ et de la haute ville d'Annonay demandant la démolition de la porte de Genève pour joindre la nouvelle route dans la ville.

C. 920. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1675-1784. — Comptes rendus par M. de Rochepierre à l'assemblée des États du Vivarais des recettes et dépenses faites pour les réparations des ponts et chemins du pays. — Pièces justificatives des comptes de 1675. — Quittance donnée par le sieur Laroche à M. Alexandre Daudigier, de Saint-Fortunat, bailli de la baronnie de Chalancon, de la somme de 398 livres 10 sous pour réparations faites au pont des Ollières, après réception des travaux par ledit bailli. — Contrats d'emprunts de capitaux, moyennant pensions, consentis par le syndic du Vivarais pour le payement des travaux publics autorisés par les États du pays et par l'intendant de la province.

C. 921. (Liasse.) — Brochures in-folio et in-4°, 272 feuillets, papier.

1656-1774. — Desséchement des marais et construction de canaux. — Mémoires relatifs aux salines de Peccais dans le projet de desséchement des marais de la province du Languedoc, avec les déclarations de Sa Majesté, arrêts de son Conseil et du Parlement de Toulouse touchant la révocation de l'édit de 1644. — Raisons de l'opposition des provinces du Languedoc et de la Provence à l'entreprise du nouveau canal depuis Beaucaire jusques à Peccais et au port d'Agde et du desséchement des marais du Bas-Languedoc. — Mémoire du diocèse de Saint-Papoul sur les dommages que lui cause le canal royal. — Mémoires pour l'ordre de Malte relatifs au même objet, avec des réponses à ces mémoires. — Observations sommaires sur la procédure de vérifications des marais de Beaucaire à Aigues-Mortes. — Requête des propriétaires des salins de Peccais en opposition à l'arrêt du Conseil du 12 septembre 1741. — Arrêts du Conseil du Roi ordonnant qu'il sera construit un canal pour joindre le grand canal de communication des mers à la robine de Narbonne ; — copie de la lettre de M. de Seignelai, ministre d'État à M. de Niquet, ingénieur ; — devis de ce dernier, et autres documents relatifs au même objet. — Requête du sieur Geral, entrepreneur du dessablement du port de Cette, adressée aux États du Languedoc.

C. 922. (Liasse.) — 127 pièces, papier; 2 plans.

1707-1788. — Travaux communaux. — Plans, devis et mémoires relatifs aux travaux de réparation des fontaines d'Annonay, Lavoulte, Saint-Marcel-d'Ardèche et Privas. — Requêtes et délibérations de ces communautés demandant des secours pour leurs travaux, adressées à M. de Bernage, conseiller d'État, intendant en Languedoc. — Tableau des ouvrages entrepris par quelques communautés qui demandent à être comprises dans le cahier des doléances, au nombre desquelles figurent celles de Baix, Bourg-Saint-Andéol, Charmes, Cruas, Lamastre, Saint-Alban-sous-Sampzon, Tournon, etc., pour des travaux d'agrandissement de casernes, réparations d'églises et presbytères, construction de chemins, quais, digues, etc. — La commune de Saint-Marcel-Pierre-Bernis demande un secours aux États Généraux de la province pour le payement de son nouveau compoix et pour d'autres besoins. — Délibération de la communauté de Saint-Alban-sous-Sampzon, sollicitant de nouveaux secours du Roi pour garantir une partie de son territoire contre les irruptions de la rivière de Chassezac.

C. 923. (Liasse.) — 91 pièces, papier (14 imprimées); 2 pièces, parchemin.

1545-1784. — Dettes, emprunts, et remboursements. — Arrêt du Conseil d'État autorisant le Vivarais à imposer la somme de 22,500 livres pour réparations des ponts du pays. — État des dettes du pays du Vivarais, créées pour

le surtaux des vivres des gens de guerre sous les ordres de M. de Valencey, commandant en la ville de Montpellier. — Déclaration de l'archevêque de Patras, portant que, moyennant 33,000 livres que le Vivarais doit lui payer, à raison du vol qui lui a été fait dans le pays, il le tiendra quitte de toutes autres réclamations, même de celle qu'il pourrait prétendre sur le Languedoc. —Arrêts du Conseil, qui défendent : aux diocèses, villes et communes du Languedoc de faire vérifier les états de leurs dettes par les trésoriers généraux de France, réservant ce droit aux députés du pays, qui assisteront aux États ; —aux créanciers des diocèses, villes et communautés de la province de faire aucune poursuite avant la vérification des dettes. — Ordonnance de l'intendant de la province, autorisant divers emprunts pour réparations de chemins et payement de dettes du pays de Vivarais. — Délibération des États particuliers du Vivarais donnant pouvoir d'emprunter 68,708 livres dues à M. Aoust par la manufacture des draps d'Aubenas, avec une ordonnance autorisant l'emprunt de 116,635 livres pour cette manufacture.

C. 924. (Liasse.) — 71 pièces, papier (11 imprimées).

1695-1770. — États des contrats de constitution et cession de rentes sur le pays du Vivarais en faveur de diverses personnes, notamment des sieurs Brabant, ancien contrôleur de taille, de Gabrias, de Laval, Madier, Ramière, Roux, Surel, avocat, et autres de la ville de Bourg-Saint-Andéol. — L'état des dettes du Vivarais en l'an 1766 est établi ainsi qu'il suit : dettes à 5 0/0, 312,965 livres 2 sous ; dettes à 3 0/0, 755,693 livres 9 sous 8 deniers; capital dû au collége d'Aubenas, et dont la rente est payée au denier seize, 29,700 livres; total, 1,048,367 livres 11 sous 8 deniers. — Requêtes et délibérations des communautés et des États particuliers du Vivarais pour obtenir la permission d'imposer et d'emprunter. — Arrêts du Conseil d'État autorisant des impositions et des emprunts. — Ordonnance des commissaires du Roi et des États défendant aux communautés de payer des droits de timbre pour quittances fournies par les receveurs aux collecteurs.

C. 925. (Liasse.) — 67 pièces, papier (7 imprimées); 7 pièces, parchemin.

1747-1765.— Arrêt du Conseil d'État accordant par grâce aux créanciers des villes et communautés du Languedoc, qui n'ont pas justifié de la vérification de leurs créances, un dernier délai de six mois pour produire et aire vérifier leurs titres. — Délibération des États du Vivarais et requêtes du syndic de ce pays en permission d'imposer et d'emprunter pour le payement des travaux publics, notamment pour la construction des ponts d'Aps et du Chambon, pour les réparations des chemins de Privas au Pouzin, de Bourg-Saint-Andéol à Saint-Remèze, d'Aubenas à Villeneuve-de-Berg, par La Ville-Dieu ; de Beauchastel à Vernoux, de la route des bords du Rhône, avec des arrêts du Conseil autorisant les emprunts. — Délibérations de l'Assiette approuvant les emprunts faits et à faire en vertu de l'arrêt du Conseil du 10 avril 1764. — Ordonnance des commissaires du Roi et des États Généraux de la province du Languedoc, autorisant l'imposition pour le menu habillement des soldats de milice.

C. 926. (Liasse.) — 55 pièces, papier (17 imprimées).

1769-1782. — Requêtes du syndic du Vivarais en permission d'imposer et d'emprunter pour le payement des plans des ponts dudit pays, pour réparation du chemin des Nonières à Mézilhac, de celui des bords du Rhône entre Beauchastel et Charmes, pour l'élargissement de la rue de Tournon et de celle d'Annonay, pour la construction de piquets ou guidons en maçonnerie sur la route de Peyrabeille à Pradelles ; lesdites requêtes adressées aux commissaires du Roi et aux États Généraux du Languedoc. — Arrêts du Conseil d'État autorisant les emprunts. — Délibérations des États particuliers du pays approuvant les emprunts et prescrivant la vérification des dettes.— Copies de délibération des Etats particuliers du Vivarais et de la communauté de Villeneuve-de-Berg, et autres pièces relatives à la construction du chemin de cette ville à la rivière de Claduègne, avec un état des mandements expédiés.

C. 927. (Liasse.) — 105 pièces, papier (23 imprimées).

1779-1789. — Arrêts du Conseil d'État autorisant divers emprunts et impositions dans la province du Languedoc pour travaux publics. — Délibérations de l'Assiette du Vivarais et du bureau de Viviers approuvant des emprunts faits par le syndic de ce pays au séminaire de Viviers, à l'hôpital de Sainte-Foi de Romans (Drôme), au bureau des pauvres de Saint-Remèze, aux Dominicains d'Aubenas, aux religieuses et demoiselle Presle, de Tournon, etc. ; lesdits emprunts destinés à la construction et à la réparation des chemins. — État des ouvrages à faire sur le produit des emprunts. — Arrêt du Conseil du 16 mars 1787 autorisant le Vivarais à emprunter 103,803 livres 9 sous 5 deniers, savoir: 42,000 livres pour le compte des communautés de Glun, Mauves et Tournon; 27,373 livres 19 sous pour la construction des casernes de cette dernière ville ; 10,200 livres pour rétablir la côte de Vagnas; 7,163 livres 19 sous pour réparer le chemin de

la route des bords du Rhône aux eaux minérales de Saint-Georges, et pour joindre la commune de Colombier-le-Vieux à la route de Lamastre à Annonay, 34,429 livres 10 sous 11 deniers, pour réparer plusieurs autres chemins du pays.

C. 928. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1697-1786. — Contrats d'emprunts souscrits pour le pays du Vivarais, en vertu de divers arrêts du Conseil, au profit des sieurs Aliron de Montivers, de Saint-André-des-Effengeas, Chabas, Defages, marquis de Gordon; de Valetton et autres, d'Aubenas; Madier, Dufour, Brabant, Amordei, Bergondy, de Bonot, Brunel, avocat; Courten, Doize, ancien officier; demoiselle de Gabriac, Girard, avocat; Granier, demoiselle Pigeolas, Saladin, Sauveton, avocat; Surel, avocat, et autres de la ville de Bourg-Saint-Andéol. — Contrat d'emprunt de 12,000 livres, moyennant la rente de 600 livres, souscrit par le directeur de la manufacture royale des draps d'Aubenas, sous le cautionnement du syndic de Vivarais, au sieur Courten, colonel d'un régiment suisse, maréchal de camp des armées du Roi, commandant en Vivarais et en Velay.

C. 929. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1696-1779. — Contrats de constitution de rentes sur le Vivarais, souscrits par son syndic, en faveur des sieurs Cellier, curé de Chassiers; de Mirabel du Cheylard; noble Estival, conseiller du Roi et maire de la ville de Pont-Saint-Esprit; demoiselle Dauphine Alliaud, veuve de noble Louis Vanel; Dubois, prieur du Gua; Gage, juge-mage et maire de Joyeuse; Jaussouin de Largentière; Bouniol, avocat et seigneur de Larnas; Amblard de Lussas; Verny, docteur en médecine; Remond, du Vert; madame de Cambacérès et autres, de la ville de Montpellier; de Castanier, seigneur de Gras et de Saint-Montant; messire de Blocard, d'Orange; Lagarde, procureur à Nîmes; de Frayon, bailli de Privas; de Martinenc, curé de la même ville, etc. — Ordonnance du Roi, autorisant le Vivarais à emprunter 9,641 livres 5 sous 11 deniers, pour le deuxième payement de la suppression des offices des auditeurs des comptes des communautés.

C. 930. (Liasse.) — 129 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1595-1787. — Contrats de constitution de rentes, passés par le syndic du Vivarais pour remboursement de capitaux, travaux publics et achats de grains, au profit des sieurs Bozely, curé de Saint-Remèze; Pagès, prieur de Ribes, vicaire général de l'évêque de Viviers; madame de Provenchère, de Sanilhac; Cuchet, du Teil; demoiselle Marianne-Hilaire, de Jovyac; de Masclary, capitaine de cavalerie, à Tournon; Dure, de Tain; Dupoux, de Vallon; Anne Baile, veuve de maître de Leglise, avocat à Villeneuve-de-Berg; Tavernol de Bary; de Pelissier, notaire apostolique; demoiselles Guintrandys et autres, du lieu de Vizan, avec des lettres et mémoires de ces derniers, adressés à M. de Tavernol de Bary, bailli de Largentière, greffier du Vivarais, concernant leurs rentes. — Mémoire adressé à M. de Tavernol, établissant que les emprunts faits au comte de Vogué par le Vivarais, pour la manufacture royale de draps d'Aubenas, s'élèvent à 80,000 livres.

C. 931. (Liasse.) — 77 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1697-1786. — Contrats de constitution de rentes sur le Vivarais, souscrits par le syndic de ce pays, en faveur des religieuses de Sainte-Ursule et de Sainte-Marie de Bourg-Saint-Andéol et de Pont-Saint-Esprit; de celles de Notre-Dame de Largentière et de Tournon, de la Visitation de Sainte-Marie de Montélimar, de Pradelles, de Romans, de Sainte-Marie de Valence. — Testament de sieur Noël de L'Hôtel de Viviers, en faveur des dames de Sainte-Cathetherine de Sienne, du monastère de Notre-Dame-du-Rhône de cette ville, avec une lettre de M. de Roqueplane, adressée à M. Tavernol Saint-Clair, de Villeneuve-de-Berg, lui annonçant l'envoi d'un mémoire relatif à deux contrats de constitution de rentes.

C. 932. (Liasse.) — 109 pièces, papier; 9 pièces, parchemin.

1697-1786. — Actes de constitution de rentes sur le Vivarais, souscrits par le syndic de ce pays, en faveur des Frères Prêcheurs, des Cordeliers et des Dominicains d'Aubenas; des Pères Minimes, du chapitre Saint-Agricol et des Grands Augustins d'Avignon; de Martin Du Ratabon, évêque de Viviers; de Veyrenc, chanoine; de Pagès, vicaire général, et des directeurs du séminaire de cette ville, etc. — Contrats de constitution de rentes sur l'Etat, en faveur du même séminaire, contenant copie des édits de juin 1720 et décembre 1764, créant 25,000,000 livres de rentes pour les besoins de l'Etat, et autorisant l'aliénation et le remboursement desdites rentes au porteur au denier vingt. — Contrat d'emprunt de 5,000 livres fait par le syndic du Vivarais à la marguillerie de l'église paroissiale d'Annonay. — Délibération de l'assemblée générale des Etats du Vivarais, constituant une rente annuelle de 15 livres en faveur du curé de Largentière, pour célébrer annuellement quatre messes pour le repos de l'âme du sieur Lemaître, qui,

pendant quarante-cinq ans, avait exercé les fonctions de secrétaire-greffier du pays, en survivance de son père, qui avait exercé les mêmes fonctions pendant une aussi longue période de temps.

C. 933. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1721-1786. — Actes de constitution de rentes sur le Vivarais et d'emprunts souscrits par les sieurs Demontel, Defages, de Rochepierre et de Lachadenède, syndics du pays, en faveur des bureaux des pauvres d'Aps et de Largentière, des hôpitaux de Saint-Esprit, Sainte-Foi-de-Romans-en-Dauphiné, Pradelles, Villeneuve-de-Berg, Viviers, Tournon, etc., avec les récépissés des sieurs Vollant, Portail et Deshons, receveurs des tailles du Vivarais, de certaines sommes reçues pour servir à dresser des contrats de constitution de rentes en faveur des prêteurs.

C. 934. (Cahiers.) — Petit in-folio, 436 feuillets, papier.

1627-1779. — États des dettes du Vivarais, produits par le syndic, suivis des décisions des commissaires du Roi aux États du Languedoc, pour le payement des créanciers. — États des créanciers du Vivarais, constatant les capitaux prêtés et les rentes qui leur sont dues annuellement. Ces créanciers, en 1734, sont au nombre de 164; les capitaux prêtés s'élèvent à 1,120,725 livres 16 sous, et les rentes à payer, à 3 et 5 0/0, à 40,727 livres 12 sous 9 deniers.

C. 935. (Registre.) — Petit in-folio, 725 feuillets, papier.

1764. — État général des dettes passives du Vivarais, contenant leur origine, les cessions auxquelles elles ont donné lieu et leur vérification par les commissaires du Roi aux États Généraux de la province, revu et mis au net par noble de Tavernol, bailli de Largentière. — Les intérêts de ces dettes sont imposés annuellement au profit des créanciers, et compris dans le département des dettes et affaires du pays.

C. 936. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1583. — Procès-verbal de vérification des dettes contractées par le syndic du Vivarais, pendant les guerres de religion, dressé par les trésoriers généraux de la Généralité de Montpellier. — Les sommes empruntées, s'élevant, intérêts compris, à 103,061 écus 32 sous 9 deniers, ont été employées, suivant l'état détaillé dans le procès-verbal, à divers achats pour la subsistance et l'entretien des troupes. — Au nombre des créanciers figurent : demoiselle Jeanne Danselme, veuve de Valentin de Combas, sieur de Montbrisson ; Françoise de Lévis, dame Suze ; François Ronzet, de Tournon, et Reynier, anciens receveurs du Vivarais ; Vinson Dumazel, de Montgros, de Brye, conseiller du Roi ; les consuls et habitants de Saint-Marcel-d'Ardèche, de Viviers, de Rochemaure, de Berzème, de Saint-Just, de Saint-Andéol-de-Berg, de Saint-Remèze, etc.

C. 937. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1583-1600. — Compte que M. Jean Loreille, receveur pour le Roi au pays de Vivarais, remet aux commissaires, baillis, syndic, députés et consuls dudit pays, assemblés à Privas, pour être remboursé des sommes dont il prétend avoir été surchargé par l'état de Guilhaume Balayn, receveur des restes, soit à cause de prétendus surpayements, soit par suite d'erreurs de calcul, soit enfin par l'impossibilité de recouvrer dans certaines communautés du Haut-Vivarais diverses sommes prises par le seigneur de Tournon, qui depuis en a obtenu décharge du Roi.

C. 938. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1612. — Extrait fait en la Chambre des Comptes de Montpellier des anciennes rentes et pensions constituées avant 1573 et qui sont employées et allouées dans la dépense des comptes rendus en ladite chambre par les receveurs particuliers du diocèse de Viviers. — Au nombre des créanciers figurent : François Mistral, receveur ; Castanier, Lantouzet, du Pont, et Valleton, d'Aubenas ; noble Antoine Mallier, de Bourg-Saint-Andéol, Chavaignac et de La Faurie, de Tournon ; Giraud, d'Annonay, Alard, de Chanéac ; Largier, de Saint-Agrève ; du Champ, de Saint-Pierreville ; Lafaisse, de Montpezat ; Larmande, de Joyeuse ; Rigaud, de Pradelles ; Bournet, de Boffres.

C. 939. (Liasse.) — 23 pièces, papier ; 10 pièces, parchemin.

1583-1720. — Avis des trésoriers de France de Montpellier, du 31 janvier 1583, portant que les dettes du Vivarais s'élèvent à 103,061 écus, quelles ne peuvent être acquittées au moyen des restes d'impositions cédés par le Roi pour cet objet, et que pour les solder entièrement il doit être fait un fonds de 47,994 écus, au moyen de l'établissement d'un droit de 6 sous 6 deniers sur chaque émine de sel qui passera ou se vendra dans ledit pays et le doublement d'un denier d'équivalent sur chaque pot de vin ou livre de viande et poisson qui s'y consommera pendant six ans. — Rôles des personnes du Haut et Bas-Vivarais

qui possèdent des rentes garanties par les deniers de l'aide et octroi avec des commissions concernant les emprunts faits par les commissaires délégués à cet effet. — Etat des dettes du Vivarais qui doivent être payées sur le prix de la ferme du droit de péage.—Compte arrêté à l'assiette de 1598 de ce qui est dû à M. Louis Crouzet, notaire royal de la cité de Viviers, rémissionnaire des manants et habitants de Saint-Just, avec pièces justificatives. — Quittance de 36,000 livres concédée par Guilhaume de Balazuc, seigneur de Montréal, au pays de Vivarais.—Ratification de madame veuve de Mandelot, au nom de sa fille mineure, de la transaction passée entre les députés du pays et noble Matthieu de Souverain, procureur fondé de ladite dame, à raison de la somme de 6,584 écus 14 sous 7 deniers due à feu sieur Mandelot, son mari. — Comptes de divers emprunts contractés pour le payement des travaux des grands chemins du Vivarais, la suppression du droit d'armorial, la subsistance des compagnies de bourgeoisie, le remboursement des créanciers du pays à Avignon ; lesdits comptes présentés aux États particuliers du Vivarais par le syndic du pays.

C. 940. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1682-1789. — Décisions des commissaires du Roi aux États du Languedoc, à la suite de la vérification d'emprunts contractés par le Vivarais pour l'exécution de travaux publics, portant que les sommes provenant de ces emprunts seront imposées et départies sur les contribuables, à l'effet de pourvoir au remboursement des créanciers. — Mémoire pour servir à dresser l'état des dettes du Vivarais, constatant qu'il a été payé, de 1680 à 1688 : 76,356 livres 8 sous 4 deniers pour construction ou réparation d'églises ; 30,058 livres pour suppression des offices des commissaires et receveurs des consignations de la sénéchaussée du pays ; 124,017 livres pour prévenir la disette par suite du manque de blé en 1694, 1698 et 1709 ; 26,015 pour la suppression du banvin et des auditeurs des comptes ; 100,515 livres pour secourir 66 paroisses du Vivarais bloquées à cause de la contagion en 1721, ou pour frais y relatifs ; 68,700 livres pour secourir la manufacture des draps d'Aubenas, en 1727, après la mort du sieur Dussaut, son directeur, décédé insolvable.

C. 941. (Cahiers.) — Petit in-folio, 211 feuillets, 1 pièce imprimée, papier.

1602-1815.— Comptes des sieurs Grangier, Fornyt de La Roche, receveurs des impôts applicables aux dettes du Vivarais. — Les rentes ou pensions payées par le Vivarais en 1602 s'élèvent à 6,116 écus 51 sous 8 deniers et sont réparties ainsi qu'il suit : à dame de Valevargues, tntrice de Louis d'Albenas, son fils, seigneur dudit lieu, 166 écus, 40 sous; — au duc de Ventadour, 1,500 écus; — à monseigneur de Tournon, comte de Roussillon, 1,111 écus 6 sous 8 deniers ; — aux héritiers de Jacques Croze, de Viviers, 466 écus 40 sous; — à sieur Gardon, de Baix, 100 écus; — à nobles Pierre et Maurice de Gardons, 333 écus ; 20 sous ; — à Antoine Luc, de Tournon, 133 écus 20 sous ; — à Rochier, de Largentière, 166 écus 40 sous ; — à Duroure, du même lieu, 66 écus 40 sous ; — à Bouchet, du même lieu, 66 écus 40 sous ; — à Moraret, du même lieu, 66 écus 40 sous ; — aux héritiers du sieur de Montgros, 555 écus 33 sous 4 deniers ; — à Louis de Bonnas, sieur de Chaussy, 133 écus 20 sous ; — à Henri de Lagarde, sieur de Chambonnas, 252 écus ; — à noble Jacques d'Illaire, de Rochemaure, 200 écus ; — à Etienne Lemaistre, de Largentière, 100 écus ; — à Crouzet, notaire royal de Viviers, 200 écus. — Règlement fait en 1602 par le Parlement de Grenoble, au sujet de la vérification et du payement de toute sorte de dettes contractées par les villes, bourgs, villages, Universités et communautés de son ressort.

C. 942. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1588-1757.— Copies collationnées d'actes d'achat, cession ou rémission de rentes ou pensions sur le Vivarais, consentis en faveur des sieurs Amordei, secrétaire de l'archevêque d'Auch ; — Boulard, marchand de Privas ; — Blanc, prêtre-curé de Rochemaure ; — de Blocard, de la ville d'Orange ; — Brabant, médecin à Bourg-Saint-Andéol ; — Brunel, avocat en la même ville ; — le chevalier de Caux, lieutenant des galères du Roi, héritier de François Vivet, ancien auditeur de rote à Avignon ; — de Choisinet, seigneur de Jaujac ; — Jacques Croze, bourgeois de la cité de Viviers ; — noble Hector Doriple d'Aubenas ; — Fajon, conseiller du Roi, receveur en titre de la Chambre à sel du Teil ; — Garidel de Chambonnas, au diocèse d'Uzès ; — Girard, prêtre, et Girard, avocat à Bourg-Saint-Andéol ; — Goudail, marchand à Lyon ; — Castanier, seigneur de Gras ; — de Ginestoux, seigneur et baron de La Tourette, etc. — Actes de signification de cession, testaments, accords et quittances.

C. 943. (Liasse.) — 110 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1635-1755.— Copies collationnées d'actes d'achat, cession et rémission de rentes ou pensions sur le Vivarais, consentis en faveur des sieurs Galles, d'Anconne, en Dauphiné ; — Jean Cuchet, conseiller du Roi et maire du Teil ; — de Labaume Du Prat, de Largentière ; — Bernard de

Gaurand, conseiller de grand'chambre au Parlement de Toulouse ; — Madier, marchand à Bourg-Saint-Andéol ; —Darlendes, seigneur de Vendrias ; — de Pélissier de Lacoste, de Vezian ; — des héritiers du comte de Ninis, de la ville de Spolète ; — de Rochier, seigneur de Sanilhac ; — Louis-Hyacinthe de Gabriac et Catherine de Bourges, de Bourg-Saint-Andéol ; — Renaud de Fourbin de Barthélemy, seigneur de Sainte-Croix, de la ville d'Aix ; — Roussel, maire de Vogué ; — des héritiers de Noël Vallant, de Bourg-Saint-Andéol ; — de Saint-Clair, avocat en Parlement, seigneur de Craux ; — noble Alain de Bonlieu, seigneur de Miraval, de la ville de Viviers ; — Goudails, curé de Valvignères ; — Claude Vincent, de Largentière ; — Balthazar Jouval, prêtre-bénéficier de l'église cathédrale de Forcalquier ; — Cellier, ancien curé de Chassiers ; — de Plantier, capitaine de dragons au régiment Dauphin ; — Hervilles, seigneur de Castillon et baron de Saint-Victor, etc.

C. 944. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1628-1775. — Copies collationnées d'actes d'achat, cession et rémission de rentes ou pensions sur le Vivarais, consentis en faveur des dames religieuses de Sainte-Claire d'Aubenas ; de Sainte-Marie et de Sainte-Ursule de Bourg-Saint-Andéol ; — de Sainte-Marie de Pont-Saint-Esprit ; — de celles de la Miséricorde de Forcalquier ; — de Notre-Dame de Largentière ; — de Sainte-Marie de Montélimar ; — de Sainte-Claire et de Saint-Dominique de Viviers ; — des hôpitaux de Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Berg et Toulouse ; — des Chartreux de Valbonne et de Villeneuve-lès-Avignon ; — de Christophe de La Fare, abbé commendataire de l'abbaye de Silvanès, ordre de Cîteaux ; —du chapitre Saint-Agricol et de la confrérie des Pénitents Gris d'Avignon ; — des Pères Cordeliers, Dominicains et Minimes d'Aubenas ; — des séminaires de Bourg-Saint-Andéol et Viviers ; — de l'agrégation de l'église paroissiale et de la confrérie des Ames du purgatoire de Vizan.— Correspondance de l'abbesse de Lavilledieu avec le syndic du Vivarais, relative au remboursement d'une rente provinciale de 144 livres, appartenant à M. le comte de Tauriers.

C. 945. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1670-1679. — États des payements d'intérêts faits aux créanciers du Vivarais, avec les pièces justificatives à l'appui, dressés par les sieurs Verchant et Montagnac, receveurs des tailles. — Au nombre des créanciers figurent : les Jésuites d'Aubenas ; — de l'Hôtel, Faure et de Lagarde-Payan, de Viviers ; — les syndics de l'Université et du chapitre de la même ville ; — Clément, de Bourg-Saint-Andéol ; —Antoinette Drivet, veuve Guilhot ; de Pont-Saint-Esprit ; — le recteur de l'hôpital de Pradelles ; — les Oratoriens de Joyeuse ; — Reynaud, de Saint-Marcel d'Ardèche ; —l'abbé de La Fare, cessionnaire de madame de Montagut.— En 1675, il fut payé à 56 créanciers de feu M. Lemaistre, de son vivant secrétaire du pays de Vivarais, la somme de 2,662 livres 5 sous 9 deniers sur celle de 3,000 livres que ledit pays avait accordée à ses héritiers ou créanciers ; — sur l'état de payement figurent, entre autres, les sieurs : de Bessas, pour 320 livres ; — de Chambonas, pour 450 livres ; —Valentin, du lieu de Ruoms, pour 200 livres, etc.

C. 946. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1656-1786. — Copies collationnées d'actes portant quittance de payement de capitaux dus par le Vivarais. — Ont donné quittance : sieurs de Jonquerettes, d'Avignon, de 8,000 livres ; —madame de Serre, de la même ville, de 6,000 livres ; — l'abbé Vernet, principal du collége d'Aubenas, de 1,300 livres ; — l'abbé Imberdis, d'Ambert (Auvergne), de 3,000 livres ; — Gauthier, de Montpellier, ancien capitoul de Toulouse, de 5,000 livres ; — Verny, avocat au Parlement de Toulouse, de 5,000 livres ; — Aymard, de Serre, coseigneur de Saint-Montant, fondé de pouvoir de Marie de Blocard, douairière de François-Ignace de Chabestant d'Alanchon, de la ville d'Orange, de 15,840 livres ; — le trésorier de la province, de 10,000 livres ; — Anne Guérin de Veaujour, à Largentière, de 6,000 livres ; — de Laforêt, de Joyeuse, de 7,200 livres ; — de Mirabel, du Cheylard, de 42,230 livres 7 sous ; — de Piolenc, de Pont-Saint-Esprit, de 8,000 livres ; — Deunant, prêtre et vicaire de Privas, fondé de pouvoir de Gabrielle Drudas, épouse de Louis de Resseguier, président au Parlement de Toulouse, de 12,000 livres ; — Rouvière, maire de Veyras, fondé de pouvoir de Fayon, conseiller du Roi, maire et bailli de Privas et de Boulogne, administrateur des biens de Crizogonne de Fayon, sa fille, veuve de noble Jacques de Ferault, de 3,720 livres ; — Dure, de Tain, de 22,713 livres ; — le baron de Fay, de 12,000 livres ; — noble Jacques de Fléchier, de la ville de Pernes, de 2,000 livres ; — noble Antoine de Beaumont, seigneur de Chabrilles, de 7,000 livres, etc.

C. 947. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1656-1781. — Quittances données au pays de Vivarais par plusieurs de ses créanciers, au nombre desquels figurent : Dupoux, médecin vétérinaire, et Desclauzel, avocat en Parlement, de la ville de Vallon ; — François Plancher

de Pradelles, fondé de pouvoir de Jean Audigier, de Villeneuve-de-Berg; — Pierre Ozil et Marie Audigier, du même lieu; — de Beaulieu et demoiselle de Bechon, de Viviers; — de Fontanel, conseiller et secrétaire du Roi, et Anne Vincent, sa veuve; — noble Jean de Seguine, seigneur de Flex, coseigneur de Saint-Roman, de la ville de Voizon; — Louis Richaud et François Ozil, d'Aubenas, Plancher, de Pradelles, fondés de pouvoir de demoiselle Presle de Tournon; — Dupré, procureur fondé de M. le marquis de La Tourette, etc.

C. 948. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1698-1781. — Quittances de remboursement de capitaux données au pays du Vivarais par les Cordeliers et les Dominicains d'Aubenas; — les Augustins et les Minimes d'Avignon; — les Chartreux de Valbonne et de Villeneuve-lès-Avignon; — les Oratoriens de Joyeuse; — l'hôpital de Pradelles; — le syndic du collège de la Compagnie de Jésus d'Aubenas; — par les religieuses de Sainte-Catherine et de Notre-Dame d'Avignon; — de Sainte-Ursule et de Sainte-Marie de Bourg-Saint-Andéol et de Pont-Saint-Esprit; — de la Miséricorde de Forcalquier; — de Notre-Dame de Largentière et de Tournon; — de Sainte-Marie de Montélimar, de Pradelles, de Romans et de Valence; — par les filles recluses du Bon-Pasteur et les religieuses de Sainte-Praxède d'Avignon. — Récépissés des sommes empruntées au profit du Vivarais délivrés à divers créanciers par les receveurs des tailles Portail et Vollant.

C. 949. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1684-1781. — Copies collationnées d'actes de remboursement de capitaux faits par le Vivarais à des établissements ecclésiastiques et charitables. — Ont donné quittance : Martin, supérieur du séminaire de Bourg-Saint-Andéol, pour 15,000 livres; — Davidet, Pradeaux, supérieurs du séminaire de Viviers, et leurs mandataires Raymond Champanhet et Faure, pour 21,000 livres; — Pierre Chevalier, directeur et économe du séminaire Saint-Sulpice, de la ville du Puy, pour 4,000 livres; — les premier et second maîtres de la Compagnie des Pénitents Gris d'Avignon, pour 2,400 livres; — les chanoines du chapitre Saint-Agricol d'Avignon, pour 2,800 livres; — François Plancher, de la ville de Pradelles, et Antoine Arnaud, premier consul d'Aps, fondés de pouvoir du bureau des pauvres dudit lieu, pour 1,200 livres; — Joseph Bouchet et François Demarcha, seigneur de Joannas, coseigneur de Saint-Pierreville, syndics et administrateurs du bureau des pauvres de Largentière, pour 6,400 livres; — Louis Richaud et Simon Martel, d'Aubenas, François Leyris, du lieu de Lagorce, et autres, procureurs fondés du syndic-trésorier de l'hôpital de Tournon, pour 27,000 livres; — François Ozil, fabricant de cardes à Aubenas, et autres, fondés de pouvoir de l'hôpital et Hôtel-Dieu de Romans, pour 20,400 livres; — François Ducros, Henri Fombonne, praticien, du lieu de Lagorce, et autres, fondés de pouvoir des administrateurs de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg, pour 45,100 livres; — Jean-Magloire Flaugergues, directeur et receveur de l'hôpital général de Viviers, et autres, procureurs fondés des directeurs dudit hôpital, pour 14,000 livres, etc.

C. 950. (Liasse.) — 106 pièces, papier; 28 pièces, parchemin.

1590-1789. — Actes de constitution et rémission de rentes sur le Vivarais. — Pièces justificatives d'une rente annuelle et perpétuelle de 7,000 livres, constituée par les États du Vivarais à monseigneur Gillibert de Levi, duc de Ventadour, moyennant la somme de 28,000 écus de 60 sous, conformément à l'ordonnance du roi Henri IV du mois de janvier 1590. — Déclaration du 7 août 1638, portant partage entre les sieurs Mancuer, de Saint-Montant, Jacques Combaluzier, Jacques Servier et Lacrote, de Bourg-Saint-Andéol, Paul Gaillard, Louis Riffard et autres, au sujet d'une somme de 40,709 livres 7 deniers pour fournitures de pain, vin et avoine, faites aux troupes du Roi en Vivarais. — Lettres de madame la marquise d'Antraigues, adressées à M. de Lachadenède, concernant le recouvrement de ses rentes. — Inventaire des biens délaissés, après décès, par madame Dapchier, veuve du marquis de Grisac. — Récépissés de versement dans la caisse du receveur des tailles des sommes empruntées pour le Vivarais. — Titres de parties de rentes sur les tailles et quittances de finance tenant lieu de constitution de rentes appartenant au Vivarais. — Correspondance de MM. de La Balme, Bernard, Franc, Joubert, Roqueplane et Vollant avec M. de Lachadenède, au sujet de ces rentes.

C. 951. (Liasse.) — 125 pièces, papier (78 imprimées).

1700-1728. — Billets de banque et monnaies. — Arrêts du Conseil d'État, concernant : le règlement des billets de banque, des monnaies et des actions de la Compagnie des Indes; — le cours des espèces, leur augmentation et leur diminution. — Mémoire sur la rareté des petits billets de banque. — Procès-verbaux de vérification des espèces trouvées dans les caisses des sieurs Aoust, Durand, Jullien, Persin, Roqueplane, Verchant et Vollant, receveurs des tailles du Haut et Bas-Vivarais, dressés par Cluzel, maire et juge de Viviers, de Lagrange, juge des terres de

la maison de Tournon, Robert Dumolard, bailli du comté de Tournon.

C. 952. (Liasse.) — 38 pièces, papier (7 imprimées).

1628-1779. — Industrie et manufactures. — Arrêts du Conseil et ordonnances de l'intendant du Languedoc : abrogeant le droit que percevaient les auneurs dans les manufactures de draps ; — concernant : la marque des étoffes ; — la largeur des cadis ; — les droits que doivent payer les étoffes fabriquées en Languedoc pour sortir de la province ; — portant défense de vendre ni acheter des étoffes des pays étrangers ; — autorisant les teinturiers à teindre de blanc en noir les étamines à voile et autres petites étoffes. — Mémoires des sieurs Alléon, d'Annonay, Verny, d'Aubenas, Volle, de Privas, et autres, relatifs aux vices de la fabrication des cadis, ratines et autres draps du Vivarais, et aux moyens de prévenir la chute de cette industrie. — Délibérations des États particuliers, maintenant le sieur Prat dans ses fonctions d'inspecteur de la fabrication des étoffes ;— chargeant le syndic d'écrire des lettres circulaires aux consuls des communautés afin qu'ils avertissent les fabricants de se servir de bonnes laines, d'observer les règlements, d'établir des gardes jurés dans les principaux centres de fabrication, tels qu'Annonay, Aubenas, Privas, le Pape et autres, pour y plomber chaque pièce de drap avant sa mise en vente — Procès-verbaux et mémoires des sieurs Combier et Boulogne, inspecteurs de la fabrication des étoffes, faisant connaître les noms des fabricants du Vivarais, le nombre des foulons, les pièces d'étoffe fabriquées et les moyens de perfectionner les draps, cadis et ratines.

C. 953. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1707-1724. — Bail de la manufacture de draps fins d'Aubenas, destinés à être expédiés dans le Levant, donné au sieur Dussaut et compagnie pour 7 ans, le 17 janvier 1707. — Renouvellement dudit bail pour 11 ans. — Engagement de la maison de M. de Saint-Didier, d'Aubenas, pour la manufacture. — Contrôle de vente de ladite maison. — Autre vente faite par noble Louis Dallard, maire perpétuel d'Aubenas, d'une terre confrontant celles de la manufacture. — Compte arrêté, le 12 avril 1714, entre le syndic du Vivarais et le sieur Dussant, entrepreneur de la manufacture. — Décision pour M. de Rochepierre et MM. Bermon, oncle et neveu, marchands, de la ville de Toulouse, au sujet d'un différend relatif au prix de certaines fournitures faites pour la manufacture d'Aubenas, rendue par les sieurs Arnal, Coste et Gilly, marchands, bourgeois de Montpellier. — Comptes et pièces à l'appui des sieurs Albouy, teinturier ; Decombes, caissier, et Roussel, directeur de la manufacture de draps d'Aubenas ; Surel, agent de cet établissement à Marseille ; Boschier et Durantet, marchands en la même ville ; Aoust, de Saint-Nazaire ; de Vogué, etc., pour payement d'honoraires, fournitures diverses, ventes de draps, location de maison et prêts concernant ladite manufacture. — Lettres du sieur Brun, de Lyon, adressées à M. de Rochepierre, au sujet de la négociation de lettres de change de ce dernier. — Constitution de rente à 5 0/0 du capital de 12,000 livres contenant quittance de cette somme pour mademoiselle Isabeau de Boulogne, contre la manufacture d'Aubenas. — Autre constitution de rente pour un capital de 3,250 livres au profit de M. de Courten, commandant pour le Roi en Vivarais et en Velay.

C. 954. (Liasse.) — 132 pièces, papier

1714-1725. — Comptes de caisse de la manufacture de draps d'Aubenas, rendus par les sieurs Bonnet Des Combes et de Remeuil, caissiers, aux sieurs Roussel et Prat, directeurs de cet établissement, accompagnés d'états, de billets et mandements à l'appui. — Autre compte de caisse entre M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, et Bonnet Des Combes, procureur fondé de demoiselle Louise Eldin, sa mère, veuve et héritière de M. Guibert Des Combes, de son vivant caissier de la manufacture de draps d'Aubenas, accompagné de pièces justificatives. — Lettres de voiture des laines, savons, huiles, drogues, etc., adressées à la manufacture d'Aubenas, avec des acquits et bordereaux de droits d'entrée, frais et remboursements. — Passe-port en franchise des droits d'entrée de 340 livres de cochenille, délivré au directeur de la manufacture d'Aubenas, pour l'année 1714, par M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, conformément à l'arrêt du Conseil du 3 décembre 1712.

C. 955. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1714-1724.—Pièces justificatives de recette et dépense des laines et drogues achetées et envoyées à la manufacture d'Aubenas par feu M. de Rochepierre, et dont mademoiselle de Rochepierre, sa sœur et son héritière, a rendu compte au pays de Vivarais, le 30 mai 1726. — Lettres de voiture des envois de savon, huiles, laines, etc., faites à la manufacture d'Aubenas par les sieurs Gilly frères, de Montpellier, Durantel et Surel, de Marseille, etc.—Accusés de réception de ces diverses marchandises par les directeurs de la manufacture. — État de marchandises reçues

par l'entremise du sieur Raymond, voiturier à Bourg-Saint-Andéol. — Certificats des consuls de Cette et des commissaires du bureau de santé de Montpellier, déclarant que les marchandises expédiées de ces localités sont saines et ne sont soupçonnées ni de peste, ni d'aucune autre maladie contagieuse.

C. 956. (Liasse.) — 154 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1714-1724. — État des emprunts faits pour la manufacture d'Aubenas et des intérêts imposés.—Devis des réparations à faire aux bâtiments. — Bail de ladite manufacture, passé aux sieurs Jean et Étienne Gaja, de Narbonne, et François Prat, d'Aubenas. — Inventaires des objets trouvés dans la manufacture. — Minute de résiliation du bail de la manufacture, consenti aux sieurs Gaja, à la charge par eux de payer comptant et présentement à M. de Rochemeure la somme de 30,867 livres 17 sous 11 deniers, portant bail de 9 ans en faveur des sieurs Goudar et Cayrol. — Comptes et pièces justificatives des recettes et dépenses rendus par le sieur Roqueplane, ancien receveur des tailles du Vivarais, concernant la manufacture d'Aubenas.

C. 957. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1726-1737. — Mémoire des sieurs Gaja énumérant les sacrifices qu'ils ont faits pour rendre florissante la manufacture d'Aubenas. — Procès-verbaux, mémoires et inventaires concernant les marchandises et le matériel de la manufacture, l'état des bâtiments, les essais faits pour connaître le déchet des laines lavées, dressés par les sieurs de Rochemeure et de Châteauneuf, conformément aux ordres des syndic et baron de Tour du Vivarais. — Mémoires du sieur Joseph Gaja, caution des sieurs Étienne et Jean Gaja, relatifs à l'absence dudit Étienne Gaja, etc. — Acte de renonciation du sieur Prat en faveur des sieurs Gaja à ses droits d'intéressé pour 1/3 à la manufacture. — État des tisseurs travaillant habituellement dans l'établissement. — Inventaire des draps, fils et laines, estimés 54,086 livres 4 sous 6 deniers, dressé par le sieur Roussel. — Bail à prix fait du bâtiment du foulon et autres réparations de la manufacture d'Aubenas, passé au sieur Rouveyrol. — Convention par laquelle les sieur Goudar et Cayrol s'engagent à fournir aux sieurs Gaja les drogues nécessaires à la teinture de 13 balles de draps. — Autre mémoire des sieurs Goudar et Cayrol, adressé aux États du pays, à l'effet d'obtenir décharge du loyer de la manufacture. — Correspondance de MM. Joubert, de Rochemeure, de Vogué et autres, concernant les propositions des nouveaux entrepreneurs. — Convention entre M. de Rochemeure et le sieur Dumas, des Vans, par laquelle ce dernier renonce à toute action contre la manufacture pour ce qui lui est dû par le sieur Dussaut.

C. 958. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, 176 feuillets, 73 pièces, papier.

1707-1769. — Acte de vente de la manufacture de draps d'Aubenas, faite en 1735, au sieur Goudar, au prix de 38,500 livres. — Mémoires des sieurs Goudar et Cayrol demandant la translation de la manufacture royale d'Aubenas à Mirepoix, sous prétexte qu'elle est située à l'extrémité opposée de toutes les autres fabriques de la province du Languedoc, que le transport des matières premières est difficile et dispendieux, à tel point que les entrepreneurs qui les ont précédés s'y sont ruinés, et que le pays de Vivarais lui-même, qui en prit la direction pendant quelques années, y perdit plus de 100,000 écus. — Autre mémoire du sieur Goudar demandant aux États du Vivarais qu'il lui soit fait remise des intérêts des 38,000 livres qu'il doit au pays depuis et y comprise l'année 1747 jusques en 1754 inclusivement, exposant à l'appui de sa demande qu'il a éprouvé de grandes pertes dans son commerce et dépensé des sommes considérables pour mettre son établissement dans le meilleur état, et pour fonder à Aubenas une filature de coton et une manufacture de mouchoirs qui font subsister un nombre considérable de personnes de tout âge et de tout sexe, et laissent annuellement dans le pays plus de 100,000 livres. — Délibérations : des États du Vivarais, concernant : la manufacture de draps ; — le bail passé au sieur Dussaut, — les prêts faits à ce dernier, — la nomination du sieur Roussel en qualité d'inspecteur, — l'inventaire des effets de la manufacture après le décès du sieur Dussaut ; — les emprunts du pays pour son exploitation ; — les comptes rendus par M. de Rochepierre ; — l'achat de la maison de M. Saint-Didier ; — la gratification, à titre de loyer de la manufacture, accordée par les États Généraux de la province, etc.— Mémoire pour la ville d'Aubenas et extraits du compoix de cette communauté relatifs aux arrérages des tailles dus par la manufacture. — Exploit d'assignation pour le payement des lods de la manufacture donné aux sieurs Goudar et Cayrol, à la requête de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure. — Requêtes, mémoires et correspondance du syndic du Vivarais, adressés à l'intendant de la province du Languedoc, au sujet des droits de contrôle et d'amortissement, réclamés par le directeur du domaine du Roi aux propriétaires de la manufacture. Récépissé de 1,818 livres 3 sous 4 deniers pour droit de nouvel acquêt.

C. 959. (Liasse.) — 82 pièces, papier (16 imprimées).

1718-1789.—Mémoires : au sujet des soies envoyées de Lyon pour être ouvrées en organsin ou trame dans le Vivarais ; — du sieur Malmazet de Vals, au sujet des droits perçus par les douanes de Lyon et de Valence sur les soies, avec la réponse des directeurs de la Chambre de commerce de Lyon à ces mémoires; — sur les soies de la Chine introduites à Lyon sur des permissions particulières, quoique l'entrée en soit prohibée dans le royaume. — Délibérations des États du Vivarais concernant les perfectionnements à introduire dans la filature des cocons, en substituant au chevalet à corde l'engrenage piémontais. — Mémoire du sieur Arnaud Du Bouissou, prêtre de l'Oratoire, sur un nouveau moyen d'étouffer les vers à soie sans feu ni vapeur, avec un supplément à ce mémoire. — Mémoire sur le danger de la peste, à raison de l'importation des cocons du Levant. — Mémoire concernant un four hydraulique propre à faire éclore les vers à soie, par l'abbé de Besses, vicaire général de Viviers. — Lettres de M. Joubert, adressées à M. de Lachadèdene, sur l'importation des cocons des échelles du Levant. — Ordonnance de l'intendant de la province du Languedoc, du 12 mai 1768, qui suspend provisoirement les tirages et filatures des cocons du Levant. — Minute du procès-verbal de comparaison des moulins à soie inventés par le sieur Bourceret avec ceux de M. de Vaucanson. — État du matériel de l'atelier de la province dont le sieur Bourceret, serrurier, était chargé pour la construction de moulins à soie d'après le système de M. de Vaucanson, et qui furent déposés chez M. Deydier au Pont-d'Aubenas ; — correspondance à ce sujet de MM. Joubert et Paule. — Gratifications accordées par les États Généraux de la province du Languedoc au sieur Deydier, du Pont-d'Aubenas, pour le moulinage de ses soies d'après le système de M. de Vaucanson.— Correspondance de MM. de Saint-Priest, Joubert et arrêts du Conseil d'État relatifs à cet établissement. — Mémoire des sieurs Giraud et Lafont, fabricants d'étoffes de soie à Bourg-Saint-Andéol, exposant au syndic du Vivarais qu'ils ne peuvent continuer à exercer leur industrie qu'autant qu'ils seront secourus.

C. 960. (Liasse.) — 97 pièces, papier (7 imprimées), 1 plan.

1721-1786. — Industries diverses. — Délibérations des États du Languedoc, pour venir en aide aux manufactures. — Mémoire tendant à empêcher qu'on ne prohibe la sortie des étoffes en blanc et sans teinture. — Construction d'un foulon à Tournon servant à la fabrication de draps ; — secours accordés pour cet objet au sieur Madier. — Édit et arrêt portant établissement de droits sur les cuirs. — Mémoire pour les fabricants blanchers et mégissiers d'Annonay contre les droits de sortie, imposés sur la mégisserie, par arrêt du Conseil du 18 avril 1786. — Le sieur Bruas, d'Annonay, demande aux États du Vivarais une gratification de 200 livres pour avoir introduit dans cette ville les métiers à rubans. — Mémoire des sieurs Teste et Pichat, adressé aux États Généraux du Languedoc, sur l'établissement à faire à Annonay d'une manufacture de rubans. — Mémoire sur un nouveau métier à bas, exécuté par les sieurs Morel et Pellin, horlogers. — Mémoire du sieur Guillet, au sujet du rétablissement de son imprimerie, à Bourg-Saint-Andéol. — Correspondance de MM. Labalme, de Pigeron, de Lachadenède, l'évêque de Viviers, de Rochemore, relative au même objet ; — arrêt du Conseil du 21 novembre 1767, qui rétablit cette imprimerie. — Mémoire sur la liberté du commerce des vins du Languedoc. — Réflexions d'un négociant relatives au commerce du Languedoc. — Mémoire sur la culture de la pimprenelle, par M. Le Blanc, inspecteur des manufactures. — Mémoire sur la marne, par M. J.-B. Romieu. — Mémoire du sieur Vivien, curé de Saint-Pons, sur les moyens de fondre le basalte avec un verre lenticulaire et de l'approprier ainsi à différents usages. — Mémoires du sieur Desmaretz, membre de l'Académie des sciences, proposant l'établissement à Annonay d'ateliers de papeterie, d'après les procédés hollandais, adressés aux États du Languedoc. — Autres mémoires, lettres et requêtes des sieurs Montgolfier et Johannot, adressés aux mêmes États, pour obtenir des secours, à raison des perfectionnements qu'ils ont apportés à leur industrie. — Lettres de l'Intendant de la province du Languedoc et extraits de délibérations de l'Académie des sciences, adressées au syndic du Vivarais, concernant les papeteries d'Annonay.

C. 961. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1782. — Poids et mesures. — État des mesures ordinaires des fonds et des denrées et du produit de chaque degré de fonds dans les communes du Vivarais, classés par ordre alphabétique des noms des communautés. — Les principales mesures, pour les terres labourables et prés, sont : la salmée, l'arpent, la séterée, la quartade, le journal, l'émine, la quarte, la quartière, le quarteron, la pugnère, le civayer, le boisseau ;— pour les vignes : le journal, le demi-journal, la fessoirée. (Lettres A à E.)

C. 962. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1782. — Poids et mesures. — État des mesures ordi-

naires des fonds, des denrées et du produit de chaque degré de fonds dans les communautés du Vivarais, classés par ordre alphabétique des noms des communautés. — Les principaux poids et mesures sont : pour les grains, la samée, le setier, la quarte, la quartalière ; pour les vins, le muid, la charge, le baral, le broc, la brochée, le pot, la pinte, la feuillette; pour l'huile, la canne, la casse, la livre; pour le foin, le quintal de 100 livres. (Lettres F à M.)

C. 963. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1782.— Poids et mesures.—États des mesures ordinaires des fonds, des denrées et de chaque degré de fonds dans les communautés du Vivarais, classés par ordre alphabétique des noms des communautés. — A Lavilledieu, le setier de froment en produit ordinairement six dans les terres du 1er degré, 4 dans celles du 2e. — A Freyssenet, 1 setier de seigle en produit 14 dans une terre du 1er degré; le setier, pesant environ 120 livres, se vend une année dans l'autre 8 livres; la sétérée de pré 1er degré produit, dans le même lieu, 10 quintaux de foin qui vaut communément 20 sous le quintal.— A Mézilhac, le journal de pré 1er degré produit 12 quintaux de foin valant 9 livres, celui du 2e degré, 9 quintaux, valant 6 livres 15 sous. —A Tournon, la fessoirée ou journal de vigne produit 3 baraux de vin de 24 pots chacun; le baral se vend ordinairement 4 livres. (Lettres N à V.)

C. 964. (Liasse.) —40 pièces, papier; 8 pièces, parchemin (2 imprimées).

1595-1651. — Douane de Lyon, de Valence et du Dauphiné. — Ordonnance des trésoriers de France relative à certains subsides levés en Dauphiné en l'année 1595 sur les marchandises montant et descendant le fleuve du Rhône. — Arrêts du Parlement de Toulouse contre les fermiers des douanes de Lyon et de Valence : faisant défense d'exiger aucun droit sur certaines marchandises ; — défendant au fermier du droit de patente du Languedoc, sous peine de la vie, de percevoir ce droit et lui enjoignant de se conformer aux lettres patentes du Roi du 21 décembre 1605. — Arrêts du Conseil d'État : portant règlement pour la sortie du vin de la province du Dauphiné et du pays de Vivarais depuis les vendanges jusques aux fêtes de Noël; — portant cassation du droit de rêve de l'année 1622, rendu contre le syndic du Vivarais; — bail à ferme et tarifs du droit de rêve et impositions sur les marchandises et denrées entrant audit pays et en sortant; — permettant aux sujets de la province du Languedoc de vendre et échanger leurs denrées sans aucune permission ni passeport. — Inventaire de production, mémoires, requêtes, arrêts de la Cour des Comptes de Montpellier et du Conseil d'État et autres pièces de procédure pour le syndic du Vivarais contre les fermiers de la douane de Valence qui avaient établi un bureau à Tournon.

C. 965. (Liasse.) — 89 pièces, papier; 6 pièces, parchemin (29 imprimées).

1551-1688. — Sommaire du procès entre les députés du Dauphiné et du Languedoc contre les fermiers de la douane de Valence, requêtes, inquisitions et arrêts. — Arrêt de la Cour des Aides de Montpellier portant sursis à la levée des droits de la douane de Valence dans les lieux faisant partie du Vivarais.—Arrêts du Conseil d'État : défendant au fermier de la douane de Lyon de percevoir aucun droit dans les bureaux de Villeneuve-de-Berg, Tournon et Bourg-Saint-Andéol; — attribuant à la Cour des aides du Languedoc les différends entre la douane de Valence et les habitants du Languedoc. —Ordonnance des intendants du Dauphiné et du Languedoc portant défense au fermier de la douane de Valence de rien exiger des habitants des deux provinces à raison des marchandises ou des fruits que les habitants du Vivarais retirent des fonds qu'ils ont dans le Dauphiné. — Arrêt du Conseil du 19 octobre 1671 portant que les droits de la douane de Valence seront payés sur toutes les marchandises et denrées du pays de Vivarais montant, descendant, passant et traversant le Rhône et qui seront transportées d'un lieu dudit pays en un autre, à la réserve de celles du cru que lesdits habitants du pays de Vivarais feront transporter d'un lieu à l'autre par ledit fleuve pour leur usage.

C. 966. (Liasse.) — 95 pièces, papier; 2 pièces, parchemin (14 imprimées).

1707-1771. — Extrait du cahier des doléances du Languedoc, présenté au Roi, concernant l'entrée et la sortie des vins. — Arrêt du Conseil portant prorogation des droits d'entrée dans le royaume, ci-devant accordée sur les savons étrangers. — Arrêt de la Cour des aides de Paris portant que le maire et les échevins de la ville de Lyon seront tenus de produire les lettres et titres en vertu desquels ils prétendent faire la levée par augmentation du droit de 20 sous sur chaque ânée de vin qui entre au pays de Forez venant du Vivarais, à peine de 200 livres d'amende. — Arrêt du Conseil, portant affranchissement temporaire de tous droits de douane pour les vins qui seront amenés à Paris par le Rhône provenant du Languedoc, de la Provence, du Comtat d'Avignon et du Dauphiné.

— Mémoires sur l'origine, les suppressions et les augmentations des droits de la douane de Valence, les péages du Rhône et ceux perçus sur les deux routes qui longent ses rives.

C. 967. (Liasse.)— 86 pièces, papier; 4 pièces, parchemin (9 imprimées).

1659-1785. — Doublement de péage des ports du Rhône, certificats de ce doublement, informations faites contre les receveurs des droits de péage, arrêt du Conseil faisant défense d'exiger ce doublement, états des personnes qui doivent être remboursées des sommes indûment perçues, etc. — Arrêt du Conseil contenant règlement sur les péages. — Tarifs des douanes de Lyon et de Valence pour les marchandises et denrées sujettes au payement des droits de foraine, domaine forain, denier Saint-André et traite domaniale. Ordonnance des trésoriers de France sur la perception d'un droit des poids et mesures à Viviers.—Mémoires et correspondance de MM. Rame, Taillepied, de Lachadenède, Sellier et autres sur la liberté du passage du Rhône par divers bacs. — Arrêts de la Cour des aides de Montpellier concernant le passage exclusif du Rhône à Avignon, Pont-Saint-Esprit et Cruas pour les marchandises importées en Languedoc ou en sortant, déclarant les bacs et passages de Serrières et de Tournon libres aux marchandises et voituriers du Languedoc.

C. 968. (Liasse.) — 66 pièces, papier (1 imprimée).

1583-1750.— Mémoires concernant la taxe du droit de confirmation des foires et marchés, avec des quittances des cavaliers en garnison dans diverses communautés pour obtenir le payement de cet impôt. — Etat des communautés du diocèse de Viviers comprises au rôle du droit de confirmation du 9 juillet 1737 dans lequel figurent: le Teil pour 950 livres, Tournon pour 900 livres, Saint-Agrève pour 900 livres, Mézilhac pour 700 livres, Aubenas pour 600 livres, Privas pour 600 livres, Saint-Pierreville pour 600 livres, Annonay pour 600 livres, Vernoux pour 600 livres, le Cheylard pour 550 livres, Viviers pour 500 livres, Pradelles pour 500 livres, Villeneuve-de-Berg pour 500 livres, Largentière pour 450 livres, Montpezat pour 450 livres, etc. – Délibération des Etats Généraux du Languedoc tendant à faire réduire le droit de confirmation dans le Vivarais et cesser les poursuites vexatoires exercées par le sieur Fabre, chargé du recouvrement de ce droit.— État des communautés du Vivarais dont les marchands et artisans peuvent obtenir décharge du droit de confirmation de leur prétendu privilége. — Correspondance du comte de Marsane, Le Nain, Fabre, Joubert, Voigny, Montferrier et autres relative au droit de confirmation. — Copie des lettres patentes du roi Henri III, portant création à Serrières de quatre foires par an et d'un marché par semaine.

C. 969. (Liasse.)— 120 pièces, papier (25 imprimées).

1720-1728.—Instructions sur les précautions à prendre dans les pays où règne la maladie contagieuse.— Instruction générale pour exécuter les premières décisions du Conseil de santé, sur la manière de secourir la Provence. — Arrêt du Conseil d'Etat qui nomme des commissaires pour le bureau de santé de Montpellier. — Ordonnance de M. le duc de Roquelaure pour la garde des lieux où l'on craint le mal contagieux, défendant à toutes personnes de donner retraite aux gens du Gévaudan et de recevoir des marchandises de ce pays.— Instructions pour les parfums des maisons et meubles empestés. — Arrêts du Conseil portant établissement de quarantaine au Puy et à Béziers. — Ordonnance de l'intendant du Languedoc relative aux vers à soie, au tirage des cocons, à la vente des étoffes, etc.— Procès-verbaux d'établissement de quarantaines avec l'état des marchandises mises au vent dans 63 communes du Vivarais, notamment dans celles d'Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Bery, Viviers, Montpezat, Burzet, le Pouzin et autres environnantes.

C. 970. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1721-1725. — Comptes des recettes et dépenses, à l'occasion de la contagion dans le Vivarais, rendus par MM. de Roqueplane, receveur du pays, de Rochepierre, syndic, et Roussel, juge-mage de Joyeuse, avec des pièces justificatives à l'appui. — Les principales dépenses consistent en frais de baraquement pour les troupes formant des cordons sanitaires en guérites, barrières et autres fournitures faites par les communes ou en sommes payées aux personnes dont les parents sont morts de la peste et dont les meubles et hardes ont été brûlés.

C. 971. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1722-1723.— Pièces justificatives des comptes de M. de Roqueplane, receveur, concernant la contagion, consistant en mandats de payement pour achat et transport de grains, pour construction de baraques et guérites, pour vérification de marchandises mises à l'évent, pour l'impression de 80,000 certificats de santé, etc. — États des habitants des communautés qui, conjointement avec les soldats des régiments de Beaujolais, de Gâtinais, d'Auvergne et de Normandie ont fait le service sur la ligne établie de l'Allier

au Rhône depuis le 14 mars 1722 jusques au 17 août de la même année, payés à 4 sous par jour.— Autre état des habitants du Vivarais qui ont monté la garde et fait le service sur la ligne de la rivière d'Ardèche avec les soldats du régiment de Saillans logés à Montpezat et à Meyras.

C. 972. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1721-1724.—Pièces justificatives des comptes de M. de Roqueplane, receveur, concernant la contagion.— Etats des remises d'impôts faites aux habitants des communautés atteintes par la peste, conformément à la décision de l'assemblée des États particuliers qui accorde aux communautés et hameaux dudit pays qui ont été atteints par la contagion remise de la moitié de la taille et capitation pour l'année 1723.— États de ce qui est dû à diverses communautés du Vivarais à l'occasion des dépenses occasionnées par la peste.— Dans la commne de Laurac, il est payé 60 livres à Arnaud Moncouquiol, fils d'Annet, mort de la peste avec cinq autres personnes, pour le dédommager de ses meubles brûlés, et 20 livres à Magdelaine Auruol, qui a perdu son mari, son père, sa mère, un enfant et une sœur, et dont les meubles ont aussi été brûlés. — Dans la commune de Planzolles, il est accordé 15 livres à Etienne Fournet, pour la valeur de 3 gros agneaux et de 3 brebis qui furent tués et enterrés, et au même, 15 livres, pour 30 livres de laine et 10 livres pour 10 quintaux de foin brûlés.— Dans la commune de Lussas, il est payé 3 livres à Henri Laffont, pour avoir enterré le cadavre de Jean Audibert, de l'ordre des Supérieurs.

C. 973 (Liasse.) — 117 pièces, papier (12 imprimées).

1744-1774. — Epizooties. — Etats des bêtes à cornes qui ont péri dans le Haut et le Bas-Vivarais en 1744 et 1745, s'élevant à 5,435 têtes de bétail estimées l'une dans l'autre 72 livres, formant une perte totale de 391,320 livres.— Lettre de M. Sarcey-Desutières sur divers objets d'agriculture et principalement sur la cause la plus fréquente des maladies des bestiaux. — Instructions de M. Vicq d'Azir sur la manière de désinfecter une paroisse. — Ordonnance de l'intendant du Languedoc prohibant l'introduction dans cette province des bêtes à cornes provenant de la Généralité d'Auch. — Mémoires et instructions pour prévenir ou combattre les maladies des bêtes à cornes.— Correspondance de MM. Garnier, de Labareyre, de Farconet, Salabert, Laforest, de Montel et autres avec M. de Lachadenède, au sujet de l'épizootie.— Etat général d'envoi d'un mémoire sur les moyens de diminuer la dépense du sel qu'on donne aux bestiaux en y substituant des gâteaux salés, avec des certificats de réception des consuls des communautés. — Délibérations des États du Vivarais relatives aux élèves entretenus par le pays à l'école vétérinaire de Lyon.

C. 974. (Liasse.) — 107 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1698-1729. — Arrêt du Conseil du Roi qui nomme des commissaires pour avoir soin de procurer, pour le soulagement des peuples, le débit et l'abondance des blés dans tout le royaume. — Comptes de la recette et de la dépense des blés rendus à M. de Rochepierre par les sieurs Maucuer, Defrançois, Vezian, Vincent, Gache, Brunel, Traversier et autres chargés de l'achat et du débit des grains, avec pièces justificatives jointes à quelques comptes. — Autres comptes d'achat et de distribution de grains et denrées rendus par M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, aux députés dudit pays. — Inventaire de production, requêtes et ordonnances de l'intendant de la province, quittances et autres pièces du procès entre M. de Rochepierre et le comte de Maisonseule, à raison des blés tirés en 1709 de ses domaines de Maisonseule et de Lacour, dont il réclamait un prix exagéré.

C. 975. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1699-1776. — Compte des blés achetés pour l'approvisionnement d'une partie du Vivarais rendus aux commissaires députés de ce pays et à l'intendant du Languedoc par le sieur Roqueplane, receveur.—États de distributions des blés faites par divers agents.—Renseignements fournis à MM. de Lachadenède, syndic général du Vivarais, et de Joubert, intendant du Languedoc, par les consuls maires des communautés d'Annonay, Bourg-Saint-Andéol, le Cheylard, Saint-Agrève, Joyeuse, Largentière, Montpezat, Saint-Péray, Saint-Pierreville, Pradelles, Tournon, Vernoux, Viviers, etc., relatifs aux droits sur les grains et farines perçus par certaines communautés et par divers particuliers.— États indiquant : la population de 51 communautés du Vivarais en 1721, l'approvisionnement en grain de chaque famille et les noms des chirurgiens et des apothicaires. — Dénombrement des chevaux, juments, mules et mulets dans les mêmes communautés. — Population des communautés, dont les noms suivent, en 1721 : Baix, 928; Chomérac, 1,008 ; Coux-Lubilhac, 641 ; Saint-Christol, 615 ; Saint-Étienne-de-Serres, 691 ; Génestelle, 642; Saint-Gineys-Lachamp, 773; Saint-Julien-du-Gua, 623; Issamoulenc, 609 ; Juvinas, 694; Lavoulte, 791 ; Saint-Martial, 739; Mézilhac, 729 ; Meysse, 672 ; Saint-Pierreville, 986 ; le Pouzin, 614; Pranles, 945 ; Privas,

1,712; Rochemaure, 1,132 ; Rochesseauve, 582 ; Saint-Sauveur-de-Montaguet, 514 ; Saint-Vincent-de-Durfort, 551.

C. 976. (Liasse.)— 71 pièces, papier; 22 pièces, parchemin.

1533-1658. — Bail du tirage du sel adjugé en 1538 au sieur Sorman, de Valence, en Dauphiné. — Articles remis par les fermiers du tirage du sel pour constater les pertes qu'ils font sur leur ferme. — Requête du syndic du Vivarais aux trésoriers généraux pour obtenir l'établissement d'un grenier à sel à Bourg-Saint-Andéol.— Lettres patentes du roi Henri III, de l'année 1583, autorisant le Vivarais, pour acquitter ses dettes, à lever 6 sous 6 deniers sur chaque minot de sel qui s'y débitera et à doubler les droits d'équivalent, le tout pendant six ans. — État des créanciers qui doivent être payés sur les produits des droits sur le sel. — Mémoires, contredits, actes de sommation, compromis, sentences arbitrales et autres pièces concernant le procès entre le syndic du pays et les fermiers des droits sur le sel, demandant la résiliation de leur bail. — Sentence du sénéchal du Puy pour le syndic du Velay et du Puy contre le sieur Bertet, commis à la levée de la subvention sur le sel, lui défendant de continuer cette levée, et le condamnant à la restitution des droits perçus et à une amende envers le Roi.

C. 977. (Liasse.) — 71 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin (18 imprimées).

1600-1733. —Inventaire des pièces concernant les sommes dues au Vivarais pour le payement desquelles il lui avait été assigné 1 livre 10 sous, à prendre sur chaque quintal de sel qui se débitait aux greniers du Languedoc. — Arrêts du Conseil d'État : autorisant les habitants du Pont-Saint-Esprit à imposer 2 sous sur chaque minot de sel qui s'y vendra ; — portant suppression de la crue de 37 sous qui avait été mise sur le sel ; — renvoyant à la Cour des aides de Montpellier les syndics généraux du Languedoc et du Vivarais et le fermier des gabelles, pour juger les différends existant entre eux ;—fixant les limites des gabelles du Dauphiné et du Languedoc ; — prescrivant que toutes les mesures du sel seront étalonnées sur la matrice pour éviter la fraude ; — révoquant l'édit du mois de juillet 1646 qui augmentait de 4 deniers par minot les sels qui s'enlevaient dans les salins de Peccais ; — permettant aux muletiers et voituriers de vendre et de débiter le sel au minot, demi-minot, quart de minot, et défendant au fermier des gabelles d'établir des revendeurs de sel dans les lieux où il n'aura pas remboursé les regrattiers en titre d'office. — Arrêts de la Cour des aides de Montpellier : prescrivant aux visiteurs des gabelles de la province de faire leurs tournées tous les quatre mois ; — enjoignant aux débitants de sel d'avoir sur un registre les noms des personnes auxquelles ils en vendent ; — portant règlement pour les petites mesures du sel. — Règlement touchant la réformation des gabelles.

C. 978. (Liasse.) — 101 pièces, papier; 2 pièces, parchemin (19 imprimées).

1501-1784. — Mémoire, précis et réflexions pour M. Laurent David, adjudicataire général des fermes et gabelles de France, contre le syndic du pays du Vivarais, réponses et observations à ces mémoires, arrêts de la Cour des Comptes de Montpellier et autres pièces concernant la vente du sel dans le Haut-Vivarais. — Correspondance de MM. Blot, Joubert, Rome et autres, au sujet du même procès. — Tableau des prix du sel levé avant et après l'édit du mois de novembre 1771 dans les divers greniers du Vivarais. — Déclaration du Roi concernant le faux-saunage. — Consultation de M. Turpin sur l'extension au grenier de Joyeuse des droits d'entrée de la ville de Pont-Saint-Esprit. — Tarif du prix du minot de sel au grenier de Joyeuse s'élevant à 33 livres 3 sous 2 deniers. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'à compter du 1er janvier 1785 les greniers à sel du Haut-Vivarais seront désunis des gabelles du Lyonnais pour être réunis à celles du Languedoc.

C. 979. (Liasse.) — 107 pièces, papier (22 imprimées).

1764-1765. — Haras. — Mémoires de MM. de Brizon, de La Tourette et Dubois sur le projet d'établir un haras en Vivarais. — Tableau du département de douze étalons et du dénombrement des juments propres à l'étalon ou au baudet, avec des observations sur chaque département. — Réponses des sieurs Bollon du Fraisse, Esclosas, Pourret, Paillion, Laulanher, Frajon, Depigneux, de Villeneuve, Daubignac, de Châteauneuf du Molard aux questions posées par M. le vicomte de Polignac, relativement à la qualité et à l'étendue des pâturages du Vivarais, à la race, au poids et au prix, pour chaque âge, des bêtes à laine, des bêtes à cornes, des chevaux et mulets dans le même pays. — Délibérations des États particuliers du Vivarais concernant l'établissement des haras. — Autres délibérations des Etats Généraux de la province du Languedoc, concernant la pascuité et les moyens d'élever et de perfectionner les chevaux, mulets, taureaux et béliers avec une instruction aux syndics sur la manière d'exécuter ces délibérations. — Mémoire du sieur Aubert sur la pas-

cuité et sur les haras. — Lettres circulaires de M. de Lachadenède sur le même objet. — Autre mémoire de M. de Légalière, directeur des haras du Dauphiné, adressé à M. le comte de Brizon, sur les privilèges accordés aux gardes étalons. —Soumissions des sieurs Laville, de Sécautres, Vacher, de Vesseaux, Durand, de Vals, Lassaigne, de Lamastre, Rast, de Lavoulte, et autres, pour obtenir des étalons de bêtes à laine, de bêtes à cornes, de chevaux et baudets. — Projet d'établissement d'un haras dans le Mezenc, proposé par les Chartreux de Bonnefoi. — Mémoire du sieur Amoreux, conseiller en la Cour des aides, concernant le projet d'établissement d'un haras près la ville d'Uzès, avec une délibération de l'évêque, des commissaires et syndic de ce diocèse s'y rapportant. — Soumissions et observations des soumissionnaires au sujet des haras, tant pour les chevaux et baudets que pour les bêtes à laine et à cornes. — Lettres de MM. de Brizon, Joubert, de Montferrier, Fournat de Brezenaud, de Vogué et autres, adressées à M. de Lachadenède, concernant les haras.

C. 980. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1766-1767. — Etats des particuliers du Vivarais qui ont demandé des taureaux et des béliers et de ceux auxquels il en a été délivré. — Parmi ces derniers figurent : Louis Michel, du Béage, Jean-Louis Teyssier, de Sainte-Eulalie, de Pampelonne, de Saint-Martin-l'Inférieur, Jean-Mathieu, de Pradelles, de Lacoste, de Villeneuve-de-Berg, Jean Riffard, de Mariac, Saléon, du Cheylard, etc.—Certificats de mort de taureaux et béliers. — État des recettes et des dépenses du syndic du Vivarais concernant la distribution des étalons.

C. 981. (Liasse.) — 57 pièces, papier; 1 pièce parchemin.

1672-1788. — Agriculture. — Etats de situation des récoltes du Haut et Bas-Vivarais en 1771. — Relevé des réponses des consuls des communautés du Vivarais concernant la récolte en vin de l'année 1774. — État des communautés de ce pays cultivant la vigne. — La quantité de vin récoltée à Rochemaure et à Meysse est de 800 baraux, à Alissas de 400 charges, à Saint-Fortunat de 1,100 charges, pesant 400 livres chacune, à Saint-Thomé de 240 baraux, à Saint-Alban-d'Ay de 880 saumées ou 1770 quintaux (vin de mauvaise qualité), etc. — Arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne l'exécution de la délibération des États particuliers du Vivarais, portant établissement provisoire de 20 sous par muid de vin récolté par les propriétaires. — Observations sur le nouvel impôt de 20 sous par muid de vin récolté dans la province du Languedoc pour fournir à l'abonnement de 8 sous par livre demandé par le Roi. — État des communautés du Vivarais désignées pour l'établissement de pépinières publiques de toute espèce d'arbres. — Mémoire d'un gentilhomme anglais sur la manière de gouverner les hautes et basses prairies et de préparer le blé avant de le semer. — Nouvelle méthode pour labourer les terres par le sieur Vialard. — Arrêt du Parlement de Toulouse concernant le glanage. — Instruction sur les pépinières de mûriers. — Autre instruction de M. Bertin sur la manière de détruire les loups. — Mémoire de M. Labrousse, médecin à Aramon, sur une espèce d'insecte qui attaque les oliviers, et sur les moyens d'en préserver ces arbres. — Mémoire sur un nouveau moyen de multiplier le mûrier blanc, par M. Arnaud, prêtre de l'Oratoire. — Ordonnance de l'Intendance du Languedoc, défendant d'arracher les mûriers, à peine de 25 livres d'amende pour chaque mûrier arraché. — Requêtes des consuls et habitants de Joyeuse, Rozières et Vernon, à l'effet d'être déchargés de l'obligation de prendre des mûriers dans la pépinière de Vallon. — Mémoire et observations de MM. de Montel de Garsas, de Pigeron et autres sur la compascuité. — Ordonnance de l'intendant du Languedoc autorisant les propriétaires de bêtes à laine de les marquer avec la poix.

C. 982. (Liasse.) — 103 pièces, papier (7 imprimées).

1725-1785. — Arrêt du Conseil d'État qui fait défense de tenir des chèvres dans la province du Languedoc. — États des communautés du Vivarais dans lesquelles l'arrêt du Conseil d'Etat doit être exécuté: ces communautés sont au nombre de 218 pour la prohibition absolue ; — les communautés dans lesquelles on peut tolérer les chèvres à certaines conditions sont au nombre de 33, et celles de la montagne où elles sont tolérées sans conditions sont au nombre de 47.— Ordonnances de l'intendant du Languedoc concernant la suppression des chèvres.—Requête pour le syndic du Vivarais demandant un sursis à l'exécution de ces ordonnances. — Mémoires des commissaires ordinaires du Vivarais, au sujet des chèvres de ce pays, adressés à M. Joubert. — Procès-verbaux de vérification d'experts constatant les lieux où il peut être conservé des chèvres sans inconvénient. — Lettres circulaires adressées aux consuls et aux curés des paroisses par M. Dumolard, pour les inviter à faire exécuter les ordonnances de l'intendant de la province, concernant l'expulsion des chèvres.

C. 983. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1782-1785. — Arrêt du Conseil d'Etat qui attribue

à l'intendant de la province la connaissance au criminel des rébellions contre les ordonnances rendues à l'occasion de la tenue des chèvres.—États des communautés du Vivarais constatant le nombre de chèvres qu'elles possèdent. — Relevé des communautés ci-après, qui ont adressé leur état : Viviers, 338 chèvres; Assions et Cornilhon, 20; Brahic, 74; Faugères, 65; Vallon, 40 ; Malbosc, 167 ; Saint-Étienne-de-Serres, 312; Saint-Genest-de-Bauzon, 33; Banne, 459; Rompon, 91; Saint-Maurice-Terlin, 101; Saint-Privat, 78; Saint-Julien-du-Serre, 276; Gluiras, 500; Saint-Julien-Durcival dit Marcols, 471; Issamoulonc, 165; Bessas, 142; Mézilhac, 168; Saint-Pierreville, 396; Chauzon, 67; Freyssenet, 81; Pranles, 572; Ajoux, 189; Gourdon, 151; Pourchères, 146; Saint-Vincent-de-Durfort, 240; Saint-Cierge-en-Saint-Alban, 199; Creyssac, 46; Flaviac, 161; Saint-André-de-Bressac, 43; Saint-Lager, 35; Saint-Symphorien, 75; Rochessauve, 217; Alissas, 141; Saint-Priest-les-Privas, 363; Saint-André-de-Creysseilles, 193; Veyras, 102; Tournon et Lyas, 128; Chomérac, 160; Saint-Martin-de-Valamas, 316; Monteils, 84; les Ollières, 184; Chalancon, Boffres, 145; Chateauneuf-de-Vernoux, 31; Saint-Péray, 128; Arlebosc, 214; Saint-Bazile, 167; Saint-Didier, 107; Toulaud, 120; Champis, 125; Lamastre, 122; Retourtour, 103; Mounenc, 94; Empurany, 330; Saint-Sylvestre, 111; Silhac, 114; Devesset, 7; Monestier 11; Pierregourde et le Pape, 310; Gilhoc et Solignac, 142; Macheville, 90; Mahun et Verune, 163; Préaux, 176; Saint-Pierre-de-Macchabées, 188; Satillieu, 282; Saint-Félicien, 127; Vaudevant, 115; Lalouvesc, 65; Saint-Alban-d'Ay, 120; Saint-Romain-d'Ay, 40; Saint-Priest-en-Chalancon, 134; Desaignes, 571; Vocance, 16; Saint-Romain-de-L'air, 65; Cornas, 36; Charmes, 18; Saint-Jeure, 12.

C. 984. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1684-1685. — Fournitures de perdrix vivantes. — Ordonnance du sieur Veyrene, lieutenant de la Maîtrise particulière de Villeneuve-de-Berg, enjoignant aux communautés dépendantes de ladite Maîtrise de lui apporter chacune une paire de perdrix rouges ou grises vivantes, destinées à peupler les maisons royales, et devant être envoyées à Chambord, suivant les ordres du Roi. — États des dépenses faites pour la chasse ou l'achat de perdrix fournies par certains consuls, avec des accusés de réception de perdrix du sieur Veyrene; — ont payé pour se procurer des perdrix, savoir : les sieurs Roux et Chaussi, consuls de Mirabel, 35 livres; — Lascombes, consul de Saint-Montant, 28 livres; — de Cougon, consul de Saint-Alban de-Sampzon, 29 livres 10 sous, etc. — Délibérations des consuls de la communauté de Sablières, demandant un délai d'un mois pour fournir les perdrix à envoyer au Roi, et donnant pouvoir au sieur Pierre Bastide de faire toutes les diligences nécessaires pour les leur procurer.— Ordonnance de l'intendant Daguesseau, cassant celle du lieutenant de la Maîtrise particulière de Villeneuve-de-Berg, relative aux perdrix à envoyer au Roi, ainsi que les obligations consenties par les consuls des communautés à des particuliers pour achat de perdrix, dont le prix reste fixé à 3 livres la paire, moyennant laquelle somme les communautés seront déchargées de leurs obligations à ce sujet.

C. 985. (Liasse.) — 91 pièces, papier (2 imprimées).

1769-1785.—Mines. — Prospectus et pièces d'un ouvrage que les États du Languedoc ont fait composer sur l'usage de la houille. — Délibérations des États particuliers du Vivarais, relatives à la découverte des mines de houille de Prades, et indiquant les dispositions qui ont été prises pour son exploitation.—État d'emploi de la somme de 1,000 livres imposée pour les travaux de découverte et d'ouverture de ces mines. — Rapports, mémoires, correspondance de MM. le comte d'Antraigues, Barthélemy, Labalme et Vivien concernant les mines de Prades.—Délibération de la commune de Salavas qui cède temporairement au pays de Vivarais les mines de charbon qui peuvent se trouver dans ses biens communaux. — Délibérations des commissaires du même pays, autorisant le syndic à poursuivre un arrêt du Conseil portant concession des mines de Salavas et de Vallon. — Correspondance de MM. de Labalme, Benezet, Salaberc, Clauzel, de Vogué, de Gensane avec M. de Lachadenède, relative à ces mines.

C. 986. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1774-1780. — État des dépenses et autres pièces relatives aux recherches faites aux mines de charbon de Creyssac. — Procès-verbal de vérification des mines du Vivarais par M. Gensane, minéralogiste du Languedoc.— Mémoires et observations contre le privilége accordé au sieur Tubœuf d'exploiter les mines de charbon d'une partie du Vivarais.— Compte rendu du Conseil de marine, à Toulon, au sujet de la pouzzolane du Vivarais, avec deux lettres originales de M. le comte d'Antraigues, adressées au syndic dudit pays. — État des communes qui ont fait parvenir des échantillons des mines existant dans lesdites communes, avec des lettres des consuls.

C. 987. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1774. — Lettres des consuls des communautés du Vi-

varais qui, sur l'invitation de l'intendant de la province, ont fait connaître à M. de Lachadenède s'il existait ou non des mines dans lesdites communautés. — Relevé des lettres des consuls faisant connaître leurs réponses. — Les communautés dans lesquelles est signalée l'existence certaine ou présumée des mines sont : Banne, Lavoulte, Largentière, Malbocs, Talencieux, Sainte-Marguerite-Lafigère, Soyons, Ceintres, Châteaubourg, Vernosc, Peyraud, Saint-Germain, Courry, Nieigles, Montpezat, Saint-Cirque-de-Prades, Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis, Saint-Laurent-des-Bains, Sécheras, Saint-Jacques-de-Brossenc, Vinzieux, Dompnat, Saint-Maurice-en-Chalancon, Saint-Andéol-de-Bourlenc, Dornas, Baix, Saint-Jeure, Rioufol, Mariac, Chalancon, le Cheylard, Flaviac, Saint-Étienne-de-Boulogne, Joyeuse, le Pouzat, Gilhoc, Rochepaule.

C. 988. (Brochure.) — In-8°, 74 feuillets, papier (imprimée).

1764. — Projet d'ouverture et d'exploitation de minières et mines d'or et d'autres métaux, aux environs du Cézé, du Gardon, de l'Éraut, et autres rivières du Languedoc, du comté de Foix, du Rouergue, etc., par l'abbé de Gua, de Malves.

C. 989. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1687. — Biens communaux et abandonnés. — Déclaration des consuls de 102 communautés du Vivarais, relatives aux droits et communaux qu'elles possèdent, lesdites déclarations toutes négatives à l'exeption de celle des consuls de Saint-Mélany.

C. 990. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1767-1777. — État des communautés du Vivarais, au nombre de 317, où il a été envoyé une lettre-circulaire concernant les biens communaux, avec des notes analytiques des réponses des consuls. — Noms des communautés du Vivarais qui possèdent des biens patrimoniaux : Aps, Saint-Andéol-de-Berg, Barges, Belvezet, Bourg-Saint-Andéol, Fay, Lavoulte, La Villedieu, La Champ-Raphaël, Mirabel, Saint-Maurice-Terlin, Saint-Maurice-d'Arc, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Paul-de-Tartas, Rochecolombe, le Teil, Valvignères, Saint-Thomé. — Les biens patrimoniaux de la commune de Bourg-Saint-Andéol consistent en 3,796 arpents de bois, garigues et bruyères et en une île sur le fleuve du Rhône ; les bois furent donnés gratuitement aux habitants dans le XII° siècle, par dame Vierna de Baladuns, et l'île fut inféodée à la communauté par un évêque de Viviers.

C. 991. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1767-1768. — Lettres, rapports et mémoires des consuls des communautés du Vivarais, relatifs à leurs biens patrimoniaux, adressés au syndic du pays. — Les communautés qui possèdent des biens de cette nature sont : Saint-Agrève, Saint-Andéol-de-Fourchades, Assions, le Béage, Balazuc, Banne, le Cros-de-Géorand, Coucouron, Dompnat, Devesset, Joyeuse, Saint-Julien-Vocance, Lavillate, Lespéron, Lagorce, La Bastide-de-Virac, Mazan, Monestier et Salavas. — Les biens communaux d'Assions furent inféodés aux habitants dudit lieu par le comte du Roure, en 1606 ; — ceux de la commune de Devesset provenaient du fief du seigneur de ce lieu. — La communauté de Salavas fut maintenue dans la possession des siens par une transaction passée avec le seigneur de Salavas en 1561, sous la censive d'une poule et de 4 journées d'homme par feu et sa provision de bois. — Les terrains communaux de Saint-Étienne-de-Lugdarès avaient été inféodés aux habitants de ce lieu antérieurement à la fondation de l'abbaye des Chambons, remontant à l'année 1200, dont les religieux étaient devenus les seigneurs. — Délibération du Conseil politique de la commune de Vallon, faisant connaître l'origine de ses biens communaux et l'avantage qui résulterait d'un partage.

C. 992. (Liasse.) — 55 pièces, papier (5 imprimées).

1715-1771. — État général des biens patrimoniaux et anciens octrois des communautés du diocèse de Viviers, avec le montant des revenus de chacune. — Lettres de M. Joubert, adressées au syndic du Vivarais, concernant le défrichement des biens incultes et abandonnés et le payement des dettes des communautés. — Ordonnances de l'intendant de la province, des commissaires du Roi et des États, concernant l'adjudication des biens abandonnés et le règlement de tout ce qui se rapporte aux affaires des villes et communautés de la province. — Baux des biens abandonnés des communes d'Aubenas, Beauchastel, Largentières et Laurac. — Verbaux de vente et adjudication du quart de réserve des bois de Salavas. — Procès-verbal de visite des bois et forêts de La Bastide-de-Virac et vente d'un bois de cette commune.

C. 993. (Registre.) — In-folio, 378 feuillets, papier.

1744. — Livre des dépenses ordinaires des villes et communautés du Vivarais, notamment de celles ci-après désignées : Saint-Agrève 196 livres, Annonay 844 livres,

10 sous, Antraigues 142 livres, Aubenas 1,002 livres, Bourg-Saint-Andéol 2,119 livres, Burzet 355 livres, le Cheylard 201 livres, Chomérac 188 livres, Coucouron et comté de Montlor 61 livres, Chalancon ville et bourg 189 livres, Joyeuse 256 livres, Lamastre 111 livres 42 sous, Largentière 619 livres, Montpezat 284 livres, Saint-Péray 255 livres, Saint-Pierreville 172 livres, Pradelles 436 livres; Privas 645 livres 10 sous, Rochemaure 502 livres, Thueyts 201 livres, Tournon 785 livres 15 sous, Viviers 753 livres 4 sous, 9 deniers, Vernoux 265 livres. — Le détail des dépenses de cette dernière communauté est établi ainsi qu'il suit : gages du greffier ou façon du rôle, 8 livres ; logement du curé, 50 livres ; dépenses imprévues, 30 livres ; entretien et conduite de l'horloge, 22 livres ; gages du maître d'école, 120 livres ; logement du vicaire, 15 livres ; huile pour la lampe, 20 livres.

C. 994. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, papier.

1744. — Livres des dépenses ordinaires des villes et communautés du Vivarais, notamment de celles ci-après désignés : Ajoux 62 livres, Beauchastel 117 livres, Colombier-le-Cardinal 22 livres, Chanéac 9 livres, Cornas 142 livres, Saint-Étienne-de-Lugdarès 32 livres, Freyssenet 53 livres, Saint-Gineys-en-Coiron 27 livres, Saint-Georges 54 livres, Saint-Bauzile 106 livres, Saint-Martin-de-Mayres 240 livres, Chadenac et Serrecourt 269 livres, Mauves 132 livres, Meyras 229 livres, Meysse 225 livres, Montagut 102 livres 12 sous, Pierregourde 200 livres, Ucel 139 livres, etc.—Les dépenses de Saint-Jean-le-Centenier s'élèvent à 206 livres, savoir : pour confection du rôle, 6 livres ; pour luminaire, 18 livres ; pour le cierge pascal, 6 livres ; pour gages de deux gardes-terres, 16 livres ; pour les auditeurs des comptes, 4 livres ; pour dépenses imprévues, 30 livres ; pour gages du maître d'école, 120 livres ; pour le loyer de la chambre de ce dernier, 6 livres.

C. 995. (Liasse.) — 65 pièces, papier (24 imprimées).

1614-1768. —Arrêts du Conseil d'État et de la Cour des aides de Montpellier, ordonnances de l'intendant du Languedoc et des commissaires, présidant pour le Roi aux États de la province, concernant les dettes des communautés, la nomination des commissaires pour l'audition des comptes du diocèse de Viviers, l'audition et la clôture des comptes des collecteurs. — Ordonnance de nosseigneurs des États du Languedoc, portant défense de faire aucune imposition en principal ni intérêts des dettes des communautés, sans qu'au préalable elles n'aient été vérifiées, conformément à l'arrêt du Conseil de 1657. — Lettres de M. Joubert, intendant du Languedoc, adressées à M. de Montel, syndic du Vivarais, se rapportant à la nomination des commissaires auditeurs des comptes et à l'envoi de plusieurs pièces concernant l'audition des comptes.

C. 996. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1763. — Exploits de signification à toutes les paroisses du Haut-Vivarais, au nombre de 107, à la requête du syndic général de la province du Languedoc, du règlement général des commissaires députés par le Roi, du 11 septembre 1662, concernant la vérification des dettes des communautés et du règlement de leurs dépenses.

C. 997. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1535-1536. — Pièces justificatives du compte de Giraud Vallet, concernant le logement et l'entretien des troupes de la compagnie de M. de Clermont, en garnison dans le pays, consistant notamment en états de fournitures de bois, chandelles, foin, paille et avoines, et en quittances données au receveur des tailles par les régents et consuls des communautés et par des archers de ladite compagnie. —Prix : du quintal de bois, 15 deniers ; du quintal de foin, 5 sous ; du quintal de paille, 20 deniers ; du picotin d'avoine, mesure de Montpellier, 4 deniers obole. — États des hommes et des chevaux placés dans divers lieux du Vivarais, et particulièrement à Aps, Aubenas, Saint-Andéol-d'Ardèche, Saint-Agrève, Baix, Saint-Jean-Centenier, Privas, Rochemaure et Viviers.

C. 998. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1536-1539. — Compte des sommes payées par Giraud Vallet, receveur du pays pour l'entretien de la compagnie de M. de Clermont. — Quittances consenties au receveur du pays par les sieurs de Bonlieu, Broé, Brunéau, Chalendar, Jacques Chambon, Dupont, de Montréal, Rigaud, Roche et autres, pour le département de l'aide et octroi accordés au Roi pour le ravitaillement des troupes du camp d'Avignon ; — pour les réparations des villes d'Aigues-Mortes et de Narbonne. — État présenté par Jean Donnadieu et Blaise Fabre, consuls de Bourg-Saint-Andéol, pour la levée de 65 pionniers, dirigés sur Lavoulte.

C. 999. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1536-1539. — États des dépenses occasionnées à plusieurs communautés du Vivarais par les troupes allant

au camp d'Avignon et en revenant. — Quittances données au receveur des tailles pour remboursement des sommes accordées aux communautés qui ont souffert du passage des troupes. — Aperçu des taxes : pour huit hommes à pied, logés et nourris pendant un jour et demi, 36 sous 8 deniers ; pour quatre hommes à cheval et un à pied, pendant deux jours, 4 livres ; pour trois hommes à cheval et trois hommes à pied, pendant un jour et demi, 2 livres 2 sous. — Commissions du roi François Ier, de MM. de Clermont et de Saint-Amand relatives : au délogement des troupes en garnison dans le Vivarais ; — à la levée des pionniers ; — à la fourniture des vivres nécessaires à l'armée campée à Narbonne. — Accord entre les États du Vivarais et M. Giraud-Vallet, commis à la recette dudit pays, pour le prêt de 2,500 livres, destinées aux fournitures du camp de Narbonne, moyennant une remise de 2 sous par livre.

C. 1000. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1536-1539. — État des vivres que les diocèses doivent fournir pour le ravitaillement du camp d'Avignon. — Commissions et permissions données au sieur Robin de Pierrelatte pour acheter et faire embarquer les vivres et fournitures nécessaires pour la même destination.—Compte des frais du sieur Raphaël de Lafont, du Bourg-Saint-Andéol, au sujet d'un moulin conduit à Avignon par les ordres du Roi pour la mouture des grains destinés à l'armée. — Commissions pour la conduite et l'embarquement des bandes de lansquenets, depuis Villefranche jusqu'au camp d'Avignon. — Quittances des communautés d'Alissas, Aubenas, Boffres, Boulogne, Cornas, Saint-Fortunat, Lyas, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Pierre-Laroche, Saint-Vincent-de-Durfort et autres, consenties au receveur des tailles du Vivarais pour remboursement de fournitures par elles faites aux gens de guerre se rendant au camp d'Avignon ou en revenant.

C. 1001. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 104 pieces, papier.

1542. — Lettres et ordonnances de M. de Montpezat adressées aux consuls et habitants du diocèse de Viviers, portant qu'il sera fait un dénombrement de toutes les bêtes de charge du pays, pour le ravitaillement d'Aigues-Mortes. — Comptes rendus par Giraud-Vallet à l'assemblée des États particuliers du Vivarais, tenus à Aubenas du ravitaillement du camp de Narbonne. — Enquête, procès-verbaux, instructions, inventaires relatifs au procès intenté par le syndic du Vivarais au sieur Giraud-Vallet pour certaines sommes avancées par lui pour le ravitaillement de l'armée de Narbonne. — Mandements de M. de Montpezat, portant : que la nourriture et l'entretien de la compagnie de M. Bonneval seront fournis par les diocèses de Lodève, Mirepoix et Viviers ; — que le Vivarais fournira au camp de Narbonne chaque semaine, pendant tout le temps nécessaire, savoir : farine moitié froment et moitié seigle, 313 charges de 3 quintaux, 125 pipes de vin, 250 charges d'avoine, 37 bœufs, 626 moutons, 626 livres de lard. — Lettre des députés au camp de Roussillon, adressée aux consuls du diocèse de Viviers, sur leur négligence à fournir leur quotité de vivres et sur la nécessité de les faire parvenir incontinent. — Procès-verbal du juge de Viviers sur l'imposition de 9,885 livres 4 sous 9 deniers pour les fournitures à faire au camp de Perpignan.

C. 1002. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1542-1544.– Comptes rendus : par le régent de la ville d'Aubenas, M. Jean Valleton, et Raphaël de Lafont des frais de garnison de la compagnie du duc de Crussol, avec pièces justificatives ; — par Raphaël Lafont, à l'Assiette de Tournon, des fournitures en blé, avoine, paille, etc., par lui faites au camp de Narbonne, avec pièces à l'appui. — — État des frais et dépenses avancés par M. Rebolet, consul de Saint-Agrève, pour le service du pays. — Compte de Louis Dupont, d'Aubenas, des recettes et dépenses par lui faites pour la solde des hommes de pied de la compagnie de M. de Montpezat et pour le renouvellement des vivres du camp de Narbonne. — État des sommes imposées en Vivarais, tant pour le fait du Roi que pour le ravitaillement des camps et garnisons, depuis le 26 septembre 1542 jusqu'au mois d'août 1544, formant un total de 177,141 livres 2 sous 5 deniers.

C. 1003. (Liasse.) — 9? pièces, papier.

1544. — Lettres du maréchal de Montpezat et du duc de Crussol adressées aux consuls des communautés du Vivarais, relatives à la levée de 400 pionniers, dans la province du Languedoc, pour être employés au service du Roi. — Commission de M. de Montpezat pour faire lever 500 hommes de guerre en Vivarais, avec une lettre du même, portant révocation de cet ordre, par suite de la retraite de l'ennemi. — Règlement de M. de Montpezat sur la fourniture des vivres aux gens de guerre. — Ordonnance de M. de Saint-André, commandant en Lyonnais, Dauphiné et Savoie, portant que le Vivarais fournira 600 pipes de vin pour le ravitaillement de la ville de Lyon. — Compte rendu par M. Louis Dupont, lieutenant de bailli de Viviers, de ses dépenses pour la levée de 150 pionniers que le

pays devait fournir aux armées du Roi, en Provence. — Clôture du compte des frais, journées et vacations employés pour les affaires du pays par M. Guillaume de La Motte, procureur d'icelui.—Délibération des États du Vivarais, pour octroyer les sommes demandées par le Roi.

C. 1004. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 104 pièces, papier.

1543-1547. — Procès-verbal de M. le vicomte de Joyeuse, remplaçant M. de Montpezat à Narbonne, contre Étienne Faure, marchand de ladite ville, et Buisson de Castres, pour le renouvellement des vivres, d'Aigues-Mortes et de Narbonne. — Conditions du bail à passer pour les fournitures des vivres.—Procès-verbal de vérification des vivres.—Instructions données au bailli d'Annonay, député à M. de Montpezat, à Narbonne, au sujet de la fourniture des vivres et de l'entretien des gens de guerre en Vivarais. — Rôles des frais et dépens exposés pour l'exaction de l'imposition faite sur les villes closes en 1543. — Lettres patentes du roi François Ier, pour l'anticipation de l'aide, crue et octroi de 1543, avec une délibération des Etats généraux du Languedoc. — Règlement concernant la discipline de la gendarmerie. — Mandement de Monseigneur de Tournon, évêque de Viviers et baron de Tour, à M. Broé, greffier des États du pays, pour porter aux États Généraux, à Montpellier, les inquisitions des foules souffertes par les communautés du Vivarais et en obtenir le remboursement. — Délibérations des assemblées du Vivarais sur le fait des salpêtres.

C. 1005. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin ; 65 pièces, papier.

1547-1548. — Ordonnance de M. de Montmorency portant réduction des garnisons en Languedoc. — Requête des gendarmes de la compagnie de Montpensier, en garnison en Vivarais, adressée aux États du pays, sur l'insuffisance de leur solde. — Compte rendu par Jean Lucarnier, receveur du Vivarais, avec un état des dépenses faites à Andance, Baix, Saint-Péray, Sarras, Serrières et Soyons, par les soldats de la compagnie de M. de Montpensier. — Verbal et information au sujet d'un mulet tué à coups de pieds, à Andance, par un archer de la compagnie du duc de Montpensier. — Comptes rendus par Pierre de La Rivière, lieutenant du bailli de Largentière, Dessères notaire à Tournon, et Albert, relatifs aux affaires du pays et à la fourniture de l'armée navale équipée à Marseille. — Délibérations des États du Languedoc, qui accordent au Roi leur quote-part de l'aide et octroi imposés sur le royaume. — Sentence arbitrale rendue par les juges de Villeneuve-de-Berg entre le syndic du Vivarais et les syndics des diocèses de Mende et Uzès, par laquelle ces derniers sont condamnés à payer leur quote-part des dépenses faites par le Vivarais, pour l'entretien de la compagnie de M. de Montpensier, en garnison audit pays, depuis le 18 janvier 1547 jusqu'au 25 avril 1548.

C. 1006. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1548. — Comptes rendus par noble Jean Lucarnier, receveur du Vivarais, des sommes par lui avancées pour les besoins du pays, avec pièces à l'appui. — Procuration passée par les consuls d'Aps, Annonay, Aubenas, Privas, et autres communautés, à M. Guillaume Lamotte, procureur dudit pays pour présenter et affirmer les comptes des fournitures de vivres par eux faites aux troupes en garnison dans lesdites communautés. — Ordonnances de M. de Villars : portant que les diocèses de Mende et d'Uzès contribueront pour leur quote-part aux dépenses faites par la compagnie de M. de Montpensier en garnison en Vivarais ; — déclarant que les villes dudit pays sont exemptes de la fourniture du bois qui était donné à la gendarmerie, avec des certificats de réception de l'ordonnance émanant des consuls des principales villes.

C. 1007. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1549-1551. — Département fait sur les diocèses du Languedoc de la somme de 68,819 livres 8 sous, à laquelle se portent les dépens du passage des hommes de guerre tant à pied qu'à cheval. — Instructions données par les États du Languedoc aux commissaires des diocèses, pour liquider les frais occasionnés par les troupes allant à l'armée de Guyenne. — Lettres de commission adressées par le roi Henri II au bailli du Vivarais pour faire imposer diverses sommes sur les villes et bourgs clos, afin de subvenir aux frais de la guerre contre les Anglais, au siége de la ville de Boulogne et pour aller au secours des villes de Parme et Mirandolle.—Lettres en forme d'arrêt du Parlement de Toulouse, ordonnant aux juges du Languedoc de faire arrêter et juger nombre de brigands attroupés dans le Haut-Vivarais, attendu qu'ils portent le plus grand préjudice au commerce par leurs vols et leurs assassinats.

C. 1008 (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1551-1553. — Délibérations des États Généraux du Languedoc, sur les crues et octroi accordés au Roi, sur la conversion en argent des vivres et ustensiles à fournir au

troupes. — Comptes rendus aux États du Vivarais des denrées et impositions extraordinaires des années 1552 et 1553 par le receveur Lucarnier, avec pièces justificatives à l'appui; — par M. Noalhes, consul de Viviers, des frais relatifs à la délivrance du salpêtre, se portant en dépense à 89 livres 8 sous 6 deniers, et en recette à 100 livres 18 sous.

C. 1009. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1553-1557.—Comptes : du sieur de Larnage, bailli de Tournon, relatifs à ses vacations pour les affaires du pays ; —du sieur Sibleyras, bailli de Privas, pour les frais par lui avancés à l'occasion des emprunts forcés sur les habitants les plus aisés du Vivarais ;—du sieur Auruelle, de Viviers, des sommes employées en achat de salpêtre pour le service du Roi. — Commissions du Roi adressées aux syndics et députés du Vivarais, prescrivant l'imposition de diverses sommes. — Délibérations des États Généraux du Languedoc, consentant aux impositions demandées. — Requêtes présentées par le syndic du Vivarais au maréchal de Damville, lieutenant pour le Roi en Languedoc, pour le prier d'avoir égard aux charges insupportables que le sieur Scipion, lieutenant d'une compagnie en garnison à Viviers et le sieur Annibal font peser sur les habitants du pays. — Lettre du roi Henri II invitant les États particuliers du Vivarais à se conformer à ses lettres patentes, pour la fourniture des poudres et salpêtres.

C. 1010. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 68 pièces, papier.

1557-1558.—Comptes des impositions extraordinaires. rendus : par Guillaume Albert, receveur du Vivarais, pour sa recette en 1557, accompagnés de pièces justificatives, s'élevant en recette à 9,651 livres 4 sous 9 deniers, et en dépense à 3,878 livres 13 sous 9 deniers ;— par Jean de Sibleyras, bailli de Privas et Guillaume de Lamotte, procureur du Vivarais, des frais de leur voyage en Cour pour le fait des emprunts en septembre 1558, s'élevant à 541 livres 18 sous 8 deniers ; les frais de poste de Montélimart à Paris sont de 112 livres 5 sous, pour 9 postes de Montélimart à Lyon et 39 postes de Lyon à Paris. — Lettres patentes du roi Henri II, portant défense à MM. les commissaires de la généralité de Lyon de faire contribuer aux impositions ordinaires, extraordinaires et aux emprunts les habitants des communautés du diocèse de Viviers, contribuables de la Généralité de Montpellier.

C. 1011. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 77 pièces, papier.

1560-1564. — Compte rendu par Guillaume Albert aux États particuliers du Vivarais des deniers extraordinaires par lui perçus en 1560, avec pièces à l'appui.— Requêtes des communautés d'Andance, Saint-Alban-d'Ay, Beauchastel, Colombier-le-Vieux, Saint-Félicien, Saint-Julien Vocance, Saint-Jeure et autres, adressées aux États particuliers du Vivarais, à l'effet d'être indemnisées des dépenses et fournitures par elles faites aux gens de guerre allant aux camps de Saint-Agrève et d'Annonay ou en revenant, pendant les années 1562 et 1563.—Rôles des foules souffertes par plusieurs communautés du Vivarais en 1563. — État des fournitures faites par les habitants de Saint-Just à la gendarmerie se rendant à l'armée de M. de Montmorency.— Cahier des délibérations prises par les députés du Haut et du Bas-Virarais en l'année 1564, à l'occasion des gens de guerre.

C. 1012. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1564-1566. — Rôles des dépenses et comptes rendus aux États particuliers du Vivarais par Ollier de Leyris, juge, et Morissot, consul de la ville de Bourg-Saint-Andéol, Jean Fayn, de la même ville, Pierre Escalier, consul de Viviers, François de Laroche et Antoine Lobat, de la même ville, Faure, bailli de Crussol, concernant les affaires du pays et les dépenses occasionnées par les troupes.— Autres comptes des manants et habitants de Viviers et Valvignères des dépenses faites pour la solde et l'entretien des compagnies de gens de guerre en garnison audit pays, depuis 1564 jusqu'à 1566.

C. 1013. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1565.—Comptes et états présentés : par les habitants de Burzet, Chassiers, Cros-de-Géorand, Jaujac, Lachapelle-Graillouse, Lavillatte, Meyras, Meysse, Saint-Remèze, Rochemaure, Rocles et autres, relatifs aux foules occasionnées par les gens de guerre ; —par noble Claude de Chambaud, receveur du Vivarais, au sujet des impositions extraordinaires, avec des états de fournitures de foin, paille et avoine faites à la compagnie du sieur Scipion. — Autres états de fournitures faites : par les habitants d'Accons et de Saint-Martial à la compagnie du capitaine Saint-Martin, en garnison au Cheylard ; — par ceux du Bourg-Saint-Andéol à la gendarmerie de M. Damville ; — par ceux du Pouzin aux troupes de M. de Tournon.

C. 1014. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier.

1566. — Commission du vicomte de Joyeuse, lieutenant général en Languedoc, pour l'imposition en Vivarais d'une

somme de 4,082 livres 10 sous 6 deniers, pour sa part de l'entretien des garnisons de la province. — Compte des impositions extraordinaires de l'année 1565, rendu aux États du pays par le sieur François Langlade, receveur. — Département des sommes imposées en faveur des communautés du Vivarais qui ont souffert des foules à l'occasion des gens de guerre. — Quittances données par lesdites communautés du remboursement de leurs dépenses. — État des dépenses occasionnées aux communautés du Vivarais par les gens de guerre, au nombre desquelles figurent : le Bourg-Saint-Andéol, Bidon, Coucouron, Gras, Saint-Just, Lafare, Mazan, Mirabel, Saint-Marcel, Saint-Montant, Pradelles, Viviers, etc. — Procès-verbaux de M. de La Motte, syndic du Languedoc, relatifs au remboursement des dépenses.

C. 1015. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 115 pièces, papier.

1567-1569. — Actes de l'assemblée tenue à Largentière au sujet de l'emprunt de 15,000 livres à faire sur ceux de la religion prétendue réformée, pour être employées à la subsistance des troupes. — Règlements faits par l'assemblée des États à Bourg-Saint-Andéol et par M. de Montmorency, concernant l'administration de la justice et les gens de guerre, l'entretien et la discipline des garnisons du Haut-Vivarais. — Lettre du roi Henri III adressée aux gentilshommes du ressort du Parlement de Toulouse et aux gens des États du Languedoc pour leur déclarer ses bonnes intentions à leur égard et les exhorter à la fidélité. — Requête en plainte et informations au sujet de la levée des mulets en Vivarais, adressée au sénéchal de Nîmes par le syndic du pays. — Comptes et quittances de remboursement des sommes distribuées aux habitants de Pradelles, Vals et autres lieux circonvoisins, ainsi qu'à 27 communautés du Haut-Vivarais, pour les dédommager des pertes éprouvées par le passage et le séjour des troupes. — Acte de capitulation de la ville de Viviers, assiégée par M. de Barjac, du 8 octobre 1567. — Comptes des deniers extraordinaires rendus aux États du pays par les sieurs Armand et Fages, receveurs.

C. 1016. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1567-1570. — Compte de la recette faite, en 1569, sur ceux de la nouvelle religion du Haut-Vivarais et de l'emploi des sommes reçues. — Délibérations de l'assemblée des États particuliers du Vivarais relatives aux sommes à imposer sur le Haut et le Bas-Vivarais pour l'entretien des troupes en garnison dans ledit pays. — Rôles des lieux occupés par les rebelles, dont les impôts ne peuvent être recouvrés, au nombre de 84 dans le Bas-Vivarais, parmi lesquels figurent : Alissas, Antraigues, Aubenas, Banne, Chomérac, Cr[illegible]seilles, Dornas, Genestelle, Gourdon, Jaujac, Issamoulenc, Lagore, Meyras, Mézilhac, Mirabel, Prades, Pranles, Saint-Pierreville, Privas, Saint-Priest, le Pouzin, Saint-Privat, Thueyts, Vals, Vesseaux, Veyras, Vallon, Ricel, etc. — Comptes des sieurs Guillaume Fage et Froment, receveurs, des sommes imposées pour l'entretien des garnisons des années 1567 à 1570.

C. 1017. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 55 pièces, papier.

1570-1571. — Commission des États du Languedoc pour l'imposition des sommes demandées par le Roi, pendant les troubles de 1567 à 1570. — Compte rendu par noble François de Charbonnel, bailli de Largentière, à l'assemblée des États du Vivarais, de ses journées, frais et vacations employés pour les affaires relatives aux garnisons établies dans les villes, forts et châteaux du pays. — Articles accordés en l'assemblée tenue à Viviers, en décembre 1570, pour le payement des deniers ordinaires et extraordinaires. — Délibération des habitants de la ville de Privas portant ratification de l'union conclue à Viviers entre leurs députés et ceux des catholiques. — Ordonnance rendue par Monseigneur Damville, à la requête du syndic du Languedoc, défendant à ceux de la religion prétendue réformée de faire aucune levée de deniers ordinaires sur les sujets catholiques du Roi, sous peine de concussion et de confiscation de leurs biens. — Verbal dressé par le lieutenant du bailliage de Villeneuve-de-Berg, sur le refus du syndic et des consuls des communautés du Vivarais de désigner les personnes aisées desdites communautés, attendu que ledit pays n'est nullement dépendant du Lyonnais, mais bien du Languedoc, et que d'ailleurs les foules des gens de guerre n'y ont laissé aucune personne capable de supporter un emprunt. — Procès-verbal contenant l'état des catholiques de la ville d'Aubenas exempts des impositions pour la fourniture des vivres pendant 6 mois. — Lettres de M. de Chalendar, adressées aux syndic et députés du Vivarais, relativement à la solde et à l'entretien de 100 pistoliers, sous la conduite de M. de Montréal, grand prévôt de France.

C. 1018. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 53 pièces, papier.

1572-1573. — Commissions : du roi Charles IX, pour la solde de cinq compagnies du régiment de Saint-Jean, en garnison en Languedoc; — du duc de Montmorency, pour l'imposition en Vivarais de la somme de 20,031 livres 16 sous 6 deniers sur celle de 300,000 livres accordée au Roi, par forme d'emprunt, pour être employée au siége de La Ro-

chelle. — Ordonnances : du vicomte de Joyeuse, sur la fourniture des fourrages à la gendarmerie ; — du duc de Montmorency, sur l'établissement de 150 hommes de garnison à Viviers, sous le commandement du sieur Du Teil, avec une lettre adressée aux syndics et députés du pays pour la faire exécuter et pourvoir à l'entretien de cette garnison. — Lettre de M. de Rochebonne, commandant en Velay, adressée aux États du Vivarais, pour les exhorter à pourvoir à l'entretien des garnisons établies à Devesset, à Saint-Agrève, à Fay, etc. — Articles répondus par M. de Montmorency au mémoire à lui présenté par le sénéchal du Puy sur l'entretien des garnisons dans les montagnes du Vivarais. — Comptes des deniers imposés en 1572 pour l'entretien des garnisons, rendus : par Jacques Froment, receveur, aux États du Vivarais ; — par Noble Jean de Fayn, commis à la distribution des vivres, pour la subvention accordée pour la subsistance de la compagnie du comte de Lamiraude, en garnison au Bourg-Saint-Andéol et à Viviers, avec pièces à l'appui.

C. 1019. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1573. — Lettres de MM. de Montmorency et Joyeuse, adressées à M. de L'Argentière, gouverneur en Vivarais, au sujet de la prise de Villeneuve-de-Berg et des bruits qui avaient couru sur sa fuite en Dauphiné, et pour l'assurer de la cessation de ces bruits. — Ordonnance de M. de Montmorency relative aux fournitures et munitions qui sont à la charge du Vivarais pour le ravitaillement du camp de Sommières. — Transaction passée entre les syndics et députés du Vivarais et le sieur Mazel, de Nîmes, pour la fourniture de 3,034 setiers de blé pour l'armée de M. Damville, à raison de 3 livres 15 sous le setier. — Règlement pour la garde et la conservation du pays en l'obéissance du Roi. — Lettres patentes du roi Charles IX sur la saisie et la vente des biens des rebelles, dont le produit doit servir aux frais de la guerre. — États de distributions de foin, paille, avoine, etc., faites par les consuls de Bourg-Saint-Andéol. — Édit de pacification du mois d'août 1563. — Commission en permission d'imposer différentes sommes en Vivarais, pour l'entretien des gens de guerre. — Comptes des impositions extraordinaires et département des garnisons dans le Bas-Vivarais durant le temps de la suspension d'armes.

C. 1020. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1574. — Délibérations des députés du pays à l'effet de pourvoir au payement des gens de guerre. — État des sommes à payer aux troupes en garnison dans le Vivarais, arrêté par M. le duc d'Uzès. — Obligations passées par les députés du Vivarais à Antoine Broche, de Pont-Saint-Esprit, pour vente de grains destinés à la subsistance de l'armée du Vivarais. — Département de la fourniture des vivres de la compagnie du comte de Tavanes, en garnison au Bourg et à Viviers. — Rôle de distribution de l'argent, foin et avoine faite par les consuls du Bourg aux mêmes troupes. — Ordonnance du duc de Crussol prescrivant aux habitants de Saint-Just et de Saint-Marcel de nourrir et loger les gens de la compagnie de M. de Lamiraude. — États des garnisons nourries et entretenues par les communautés du Bas-Vivarais. — Diverses commissions pour la fourniture des vivres, munitions et ustensiles aux gens de guerre. — Ordonnance du duc d'Uzès pour faire conduire à Villeneuve-lès-Avignon 756 pionniers équipés, levés dans le diocèse de Viviers. — Requête en forme de mémoire du sieur Froment, ancien receveur du pays, demandant à être indemnisé de la perte qu'il a éprouvée par l'enlèvement de sa caisse à Villeneuve-de-Berg, lors de la prise de cette ville.

C. 1021. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1574-1575. — Délibérations des habitants de Rochemaure, demandant à se garder eux-mêmes et à être exempts de toute garnison étrangère. — Acte du 5 février 1575, adressé par MM. de la noblesse du Vivarais aux États particuliers du pays, pour se plaindre de la diminution des garnisons où ils commandent, faite par ordre desdits États, avec déclaration qu'ils feront tout leur possible pour conserver leurs places et qu'ils ne recevront la loi que du Roi ou du commandant de la province. — Compte et pièces justificatives des dépenses faites par les consuls du Bourg et de Viviers, à l'occasion du passage des troupes. — Déclaration des députés du pays faite à M. de La Barge des forts et lieux occupés pour le service du Roi et de ceux tenus par les rebelles, les premiers au nombre de 78 et les seconds au nombre de 26. — Lettres du roi Henri III : à M. de La Barge, commandant pour son service en Vivarais, sur les moyens d'entretenir les forces pour le service du pays ; aux États du Vivarais, pour leur prescrire de rembourser à M. Dupeloux ce qu'il a employé de poudre et de munitions pour conserver Chalancon. — Compte rendu à l'Assiette par le sieur Bertrand, l'un des députés du pays, de la distribution des munitions de guerre pour le camp de Sommières. — Mandats et quittances concernant les sommes payées par plusieurs communautés pour l'entretien des garnisons.

C. 1022. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1576-1577. — Requête des habitants de Saint-Jean-

de-Pourcharesse, Malarce et Thines, demandant à être regardés comme bons et loyaux sujets du Roi et comme bons catholiques, avec une ordonnance de M. de La Barge qui les considère comme étant restés fidèles à Sa Majesté.— États des poudres fournies par le sieur Marchand, d'Annonay. — Requêtes en remboursement d'avances faites aux troupes, avis et commissions relatifs aux impositions extraordinaires. — Lettre du roi Henri III, adressée aux États du Vivarais, pour les exhorter à se conformer à l'édit de pacification. — Compte, avec pièces à l'appui, du sieur Des Serres, chargé du magasin établi à Bourg-Saint-Andéol, pour le ravitaillement et les munitions de guerre de l'armée du Vivarais campée à Baix. — Assignation donnée par les consuls de Tournon au syndic du Vivarais, pour être remboursés des frais de garde de leur ville. — Lettre de l'évêque du Puy, adressée aux États du Vivarais, portant que le Velay entrera pour un quart dans la dépense de l'armée, pour réduire le lieu de Saint-Agrève et les châteaux de Fay et de Beaudine, offrant en outre 4 pièces d'artillerie et s'obligeant à entretenir, après la reddition de ces places, deux compagnies à pied. — Requête présentée au Roi par le syndic général du Languedoc, au sujet des vexations et malversations commises par ceux de la religion prétendue réformée, et réponse de Sa Majesté.

C. 1023. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1577-1580. — État des dettes contractées par le pays de Vivarais à l'occasion des guerres de religion, vérifiées par M. Josserand, juge au bailliage dudit pays, s'élevant à la somme de 52,933 livres 12 sous, depuis l'année 1569 jusques à 1578. — Compte des deniers extraordinaires pour solde des gens de guerre de l'année 1578, avec pièces justificatives, rendu par M. Fages, receveur du pays. — Lettres de MM. Damville, Dalmas, Descots, Du Bénéfice, Dusserre, régent d'Aubenas; Guilhomon, Froment, de Fayn, de Lafarelle, de Montréal, de Saint-Remy, et autres, adressées aux États du Vivarais et à M. de Leyris, syndic, concernant l'édit de pacification, les rébellions, les convocations des États, la tenue des Assiettes, la levée des impôts, les difficultés éprouvées pour faire payer les deniers du Roi, le remboursement des sommes avancées, etc.

C. 1024. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1579-1580. — Lettres de MM. Chalendar, Dupeloux, Fonbon, de Saint-Féréol, Froment, de La Barge, de Lamotte, de Fayn, de Saint-Vidal, et autres, adressées à M. de Leyris, syndic du Vivarais, relatives : aux prises de Mende, de Mazan et de plusieurs forts et châteaux ; — au recouvrement des deniers extraordinaires ; — au payement des fournitures faites aux troupes ; — à la suppression de l'office du receveur du Vivarais ;—concernant : le grenier à sel de Bourg-Saint-Andéol et la suppression de celui de Tournon ; — la demande en translation du siége royal de Villeneuve-de-Berg hors la ville, attendu la rébellion et la désobéissance d'icelle.

C. 1025. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 78 pièces, papier.

1579-1586.— Lettres du roi Henri III, adressées : à Monseigneur de Tournon, au sujet des troubles religieux, portant défense d'obéir aux ordres du duc de Montmorency ; — aux États du Vivarais, relativement à la paix qu'ils ont conclue avec les huguenots, et réponse desdits États qui protestent de leur fidélité, assurant que cette paix n'a été faite que pour rendre la liberté au labourage. — Déclaration du roi Henri III sur la trêve accordée au roi de Navarre et à ceux de son parti. — Informations faites contre les habitants de Vernon au sujet de l'enlèvement d'un mulet chargé de blé, appartenant à M. de Chaussy.—Instructions sur les articles de la conférence de Nérac en conséquence de l'édit de pacification. — Supplique des États du Languedoc, adressée au roi de Navarre, pour aviser aux moyens de faire cesser le brigandage. — Lettre de M. de Leyris, syndic, faisant connaître qu'en se rendant à l'Assiette il a été arrêté à Montélimart, où il est détenu pour dettes concernant le pays. — Règlement du duc d'Uzès sur la gendarmerie. — Acte de réconciliation des gens du clergé de la noblesse et du Tiers-État du Dauphiné, opérée par les soins de la Reine mère.

C. 1026. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 84 pièces, papier.

1576-1582. —État et vérification des sommes payées par Jacques Reynier, receveur, aux gens de guerre du Vivarais, avec pièces justificatives. — Requêtes présentées aux États du Vivarais, contraintes, commissions, quittances pour les habitants de Rochemaure et pour les capitaines Beaumefort, Chanaleilles, Charre, Colin, Lacroix, Largaud et autres, à l'effet d'être payés des sommes qui leur sont dues. — Autre requête des demoiselles de Saint-Thomé, pour obtenir payement de ce qui était dû à feu leur père, commandant du château et de la ville du Pouzin, pour l'entretien des soldats en garnison audit lieu en 1573. — État et déclaration des dettes du pays en 1575.

C. 1027. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 78 pièces, papier.

1567-1582. — Lettres, commissions et ordonnances

de Mgr de Montmorency adressées à Mgr de Leyris, relatives : à l'édit de pacification que les Religionnaires du Vivarais n'ont pas voulu recevoir avant de connaître la résolution de l'assemblée de Nîmes ; — à l'établissement d'une garnison de soldats à Bourg-Saint-Andéol ; — autorisant et prescrivant diverses impositions ; — portant que les députés à l'exécution de l'édit de pacification, feront procéder au démantèlement des tours de Soyons, des deux châteaux de Baix-sur-Baix, de ceux de Châteauneuf-de-Vernoux, de Barry, de Sampzon, de Loursse, du Pouzin, du clocher de Meyras, du clocher et de la tour de Jaujac. — Procès-verbal des commissaires chargés de l'exécution de l'édit de pacification en Vivarais et ratification d'icelui par le maréchal de France, gouverneur de la province. — Comptes rendus aux États du Vivarais, en 1582, par le sieur Raymond de Saléon, receveur de ceux de la religion réformée.

C. 1028. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1582-1584. — Délibération de certains députés du Vivarais portant qu'il sera envoyé une députation à MM. de Ventadour et de Tournon pour aviser aux moyens de maintenir le pays en paix. — État des frais et avances faits par M. Béranger, délégué du Vivarais, à la poursuite du procès devant la Cour des aides de Montpellier. — Mandement du duc de Montmorency pour l'arrestation des gens sans aveu et des perturbateurs du repos public s'assemblant en armes dans le Vivarais. — Verbal des députés du pays sur les excès commis à La Souche par les sieurs Rodier, dits de La Tronchière, et leurs complices, au mépris de l'édit de pacification, avec la sentence prévôtale qui condamne Jean Rodier à être rompu vif et à mourir sur la roue, Guillaume Rodier à avoir la tête tranchée, ses membres mis en quatre exposés aux avenues de la ville de Villeneuve-de-Berg et sa tête placée sur un pilori à la pointe d'une pique devant la maison de Jean et d'Etienne Rodier, à La Souche. — État des dépenses faites par le Vivarais, à l'occasion de la reprise du fort de Sceautres qui avait été surpris et envahi par La Tronchière et ses complices. — Compte des frais avancés par M. de Saint-Lager, bailli de Lavoulte, avec pièces à l'appui, pour la garde de La Tronchière, prisonnier au château dudit lieu. — Compte rendu par la demoiselle Allemand, veuve du sieur Faure, receveur, à l'occasion de l'emprisonnement de ce dernier, à la requête du procureur du Dauphiné, pour 10,000 bennes d'avoine que le Vivarais devait fournir au Dauphiné pour la subsistance des troupes employées à la reprise de Livron.

C. 1029. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1586-1587. — Lettres de MM. Baudon, de Beaume, Bionneau, Chastanier, les consuls du Puy, de Saint-Montant, Croze, Foury, de Lamotte, Lemaistre, Montbel, de Montréal, Myton, Olivier, Sabatier de Sanilhac, Desserres, le comte de Suze, Tranchard, Trial, de Tournon et autres, adressées à M. de Fayn, syndic du Vivarais, concernant : les prises des places d'Aubenas, Gras, Montélimart, Sceautres et de plusieurs forts ; — l'achat des blés pour les troupes ; — la tenue des États du pays ; — la détention et la délivrance de M. de Chambaud ; — l'inobservation de la trêve ; — la contagion ; — relatives : à l'enlèvement des hardes et de la jument du prévôt Tranchard ; — au vol commis au préjudice de M. Bionneau, trésorier de la marine ; — aux attaques que les ennemis veulent diriger sur la ville du Puy ; — à la résolution prise à l'assemblée de Lyon par MM. de Mandelot, de Tournon et de Saint-Vidal de se rendre en Vivarais, pour s'opposer aux entreprises des ennemis ; — aux ravages causés par les huguenots dans les montagnes jusques aux portes de Pradelles, etc.

C. 1030. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

1586-1587. — Lettres de MM. Albergat, Alamel, Amadier, Baudoin, Boulieu, de Chambonnas. Delacombe, Dupeloux, de Chaussadis, de Lamotte, de Mandelot, de Mailhac, de Saint-Jean, Leugier, de Sanilhac, Jacques Roux, de Saint-Vidal, de Tournon, Vidallet, de Rochemore, les consuls du Bourg et de Sceautres, les députés du Velay et autres, adressées à M. de Fayn, syndic du Vivarais, relatives : à l'approvisionnement et au mouvement des troupes ; — à la levée des impôts ; — à la mort de M. Lavernade ; — à la levée et à la solde des Suisses ; — aux mesures à prendre pour fortifier les garnisons de Lablachère, Joyeuse, Saint-Marcel-d'Ardèche, Sceautres et autres places ; — prescrivant de s'opposer au passage du roi de Navare et de M. de Châtillon. — Exposition faite au bailliage de Villeneuve-de-Berg, par le syndic du pays, des oppressions causées par la guerre de ceux de la religion prétendue réformée. — Compte des journées et vacations employées par MM. de Saint-Thomé et Servier pour les affaires du pays.

C. 1031. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

1587. — Lettres de MM. Barthélemy, Bertrand, de Saint-Brès, Colombet, Denoalhes, Dufaure, Laplanche, Lamotte, Lemaistre, Leugier, de Mandelot, de Montréal, le prieur de Ribes, Rivière, Sabatier, Trial, de Tournon, de Saint-Vidal et autres, adressées aux députés et syndic du Vivarais, concernant : le recouvrement des deniers pour l'armée ; — les plaintes du peuple surchargé d'impôts ; — les dommages éprouvés par M. Lamotte ; — la prise du châ-

teau de Beaumefort à Saint-Alban;—relatives : aux entreprises des huguenots de Vals contre le fort d'Ailhon; — à la capture faite par la garnison d'Aubenas des gens et du bétail de la paroisse d'Uzer; — à l'attaque du lieu de Lachapelle; — à l'arrivée de 2,000 suisses en Vivarais; — annonçant que l'armée s'est avancée jusqu'à Lachamp du côté de Mézilhac, mais qu'elle est sans pain et sans munitions et qu'il est nécessaire d'y pourvoir pour ne pas décourager les soldats; — donnant avis de la prise de la maison de M. de Ligonès dans laquelle se sont trouvés 2,000 setiers de blé, etc.

C. 1032. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1587. — Lettres de MM. Antomaria, Arnaus, d'Antraigues, de Beaumel, de Saint-Brès, Bertrand, du Chambaud, Faure, Lamotte, Luc, de Larque, de Saint-Montant, de Montlor, de Montréal, d'Ornano (Alphonse), de Sanilhac, la comtesse de Suze, de Tournon, de Saint-Vidal, les consuls du Saint-Esprit et de Viviers, etc., adressées au syndic du Vivarais, relatives : aux prises d'Aubenas, Gras, Saint-Pierre-de-Barry et Sceautres; — à la mort de M. de Castrevieille; — à celle du capitaine Largaud et autres tués au siége du Barry; — à l'arrivée de M. de Chambaud à Villeneuve-de-Berg avec ses troupes; — aux nouvelles de la Cour;—concernant : les entreprises tentées par les ennemis contre la ville d'Aubenas et celles projetées contre Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve-de-Berg et Viviers; — l'arrivée de M. de Châtillon au Pont-Saint-Esprit et les moyens à employer pour l'arrêter;— ce qui est dû par le pays au maréchal de Joyeuse, au comte de Suze, à MM. Broche, Luc et de Sanilhac;—la nécessité de terminer la tour de Sceautres prise par le capitaine Favier, afin de faciliter la conservation dudit lieu, etc.

C. 1033. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1588-1589. — Lettres de M. de Saint-Brès, Chastanier, de Saint-Lager, Lapierre, de Mandelot, de Montréal, de Rochecolombe, de Sanilhac, du Teil, de Ventadour et autres, adressées à M. de Fayn, syndic du Vivarais, concernant : les mouvements des troupes en Dauphiné;— les préparatifs faits à Montélimart contre Viviers;— la prise de Saint-Maurice; — la remise des forts de Saint-Alban et de Sablières;—relatives : aux fortifications de Saint-Jean;— à l'impossibilité de retenir la garnison du Teil si elle n'est payée de sa solde; — au remboursement à faire au Lyonnais par le Vivarais de sa quote-part de l'entretien de 2,000 suisses, etc. — Accord fait à Saint-Germain-lès-Vogué et à Valvignères entre les députés de l'un et de l'autre parti pour la liberté du labourage. — Information faite dans le mandement de Joyeuse à l'occasion des pillages commis en violation de la trêve. — Délibération du parti protestant qui désavoue les contraventions à la trêve et ordonne l'élargissement des prisonniers et du bétail capturé. — Lettres patentes du duc de Montmorency, du 25 octobre 1589, portant défense de reconnaître à l'avenir le sieur Chambaud en qualité de commandant en Vivarais pour ceux de la religion prétendue réformée. — États des garnisons du Vivarais en 1588 et 1589.

C. 1034. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 114 pièces, papier.

1586-1589. — Lettres du roi Henri III, de MM. Alezieu, Berangier, Courbis, de Crussol, Chamfremont, Dautheville, Dumazet, Froment, Saint-Féréol, Fonbon, de Joyeuse, Larouvière, de Laval, de Leyris, de Moutgros, Magnin, Saurin, des consuls d'Annonay, Bourg-Saint-Andéol et Viviers, des trésoriers généraux du Languedoc, etc., adressées aux bailli, députés et syndic du Vivarais, relatives : à la réunion des États;—au payement des impôts;—à la signature de la paix entre le roi de Navarre et Monsieur, frère du Roi;— aux moyens à employer pour reprendre le fort de Sceautres;—à l'exécution de l'édit de pacification; — à l'impossibilité de convoquer les États par rapport à la guerre et à la peste;— à la fidélité de la ville de Lyon envers le Roi; — à la trahison que prétendait commettre le second consul de Marseille; — signalant les contraventions des catholiques nonobstant la suspension d'armes;—concernant : la levée des troupes;—le bail de la recette des tailles; — l'impôt sur le sel; — les dépenses occasionnées par la reprise des lieux et forts de Pailharès et Soyons, etc.

C. 1035. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1590-1592. — Opposition des prétendus réformés, en l'assemblée des États du Vivarais, à la publication de la commission donnée par M. de Montmorency à M. de Tournon pour commander en Vivarais. — Sommation faite par le lieutenant du bailliage d'Annonay au capitaine Dubuisson, détenteur de la maison du sieur de La Tourette, de rendre ladite maison. — Requêtes, ordonnances, significations et commissions du duc de Montmorency, adressées aux syndic, députés et consuls du diocèse de Viviers, pour qu'ils aient à imposer diverses sommes, nonobstant toutes délibérations contraires. — Requêtes des habitants de Mazan et du Cros-de-Géorand, sollicitant des décharges ou des modérations d'impôts. — Compte de Jean Olivier de Villeneuve-de-Berg pour le transport de cette ville au Teil de deux pièces de canon et d'une certaine quantité de poudre.— États des

frais et journées employés par les députés du pays à la conférence de Rochecolombe pour le maintien de la trêve. — Lettres et ordonnances de MM. de Chambaud, Lemaistre, de Montmorency, de Montréal, Rochemore et Voulguer, adressées au syndic et aux députés du Vivarais : relatives au payement de 6,000 livres dues à M. de Labarge, — à la prise d'Ailhon par ceux de la religion prétendue réformée et à celle de Vienne par M. de Nemours, — au logement des compagnies de M. Bernis, — à la solde du régiment Corse et de celui de M. de Chambaud; — concernant certains particuliers retenus prisonniers à Avignon, pour dettes du pays, et le refus de la ville de Tournon d'imposer les deniers ordonnés pour l'entretien de la compagnie de M. de Chambaud. — Ordonnance prévôtale qui, en plaçant les habitants de cinq paroisses du diocèse d'Uzès sous l'obéissance du Roi, décide que les armes et tambours dont ils se sont servis durant leur rébellion seront pendus à cinq poteaux, dressés à cet effet.

C. 1036. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1590-1598. — Lettres de MM. Berangier, de Chambaud. Chauson, Saint-Féréol, Lagardette, Lemaistre, Malvaut, de Montmorency, Roure, Valernod, les syndics de Privas et autres, adressées aux syndic et députés du Vivarais : relatives à la fourniture des vivres et au payement de la solde aux troupes, — aux désordres populaires, — aux troubles de Saint-Fortunat et autres localités à l'occasion du taux excessif des contributions, — à un meurtre commis près de Bourg-Saint-Andéol, — aux renforts demandés par le sieur Chaussy, pour garder le fort de Grospierre, —à la défense d'exporter les grains de la province ;— concernant le refus des habitants d'Annonay et de Chalancon de payer les impôts, — les désordres causés à Saint-Laurent en Coiron et à Lavilledieu par les troupes de M. de Montréal, — la convocation des États du pays et de la province ; — faisant connaître les bonnes intentions de M. de Montréal pour l'observation de la trêve et les moyens de conserver la paix. — Passeport donné par M. de Montréal, commandant pour le parti catholique en Vivarais, aux députés des Religionnaires, à l'occasion de la trêve, afin qu'ils puissent librement circuler dans le pays.

C. 1037. (Liasse.) — 140 pièces, parchemin.

1590-1594.—Rôles des montres et revues des soldats sous les ordres des sieurs Adam, Saint-Agrève, Barberon, de Beaumont, de Beaune, Du Bénéfice, de Borne, Catilhon, Charroux, Chaulet, de Combes, Deseymars, Dupont, Fabry, Gache, Gautier, Gebealin, sieur de Vaugeron, Hodemar, Lacombe, Perrier, Peyrolas, Picaud dit Barbier, Ronzier, Saurel, Sautel, Siméon de Lemps, Tastevin, Truchier, Veyrenc, commandant pour le service du Roi à Saint-Alban d'Ay, Saint-Alban-sous-Sampzon, Andance, Annonay, Antraigues, Aps, Arlempde, Aubenas, Baix, Balazuc, Barry, Beaumont, Beaune, Boulogne, Bourg-Saint-Andéol, Burzet, Chalancon, Chambaud, Champagne, Chanéac, Charmes, Châteauneuf, Cheylard, Cruas, avec des certificats des consuls et principaux habitants desdits lieux constatant le payement de la solde fait à ces soldats.

C. 1037 (*bis*). (Liasse) — 124 pièces, parchemin.

1590-1594. — Rôles des montres et revues des soldats sous les ordres des sieurs Boule, Crestien, de Fanet, Gallon, Gousin, Lacombe, Lagruterie, Langlade, Lapome, Meyssonier, de Mirabel, Olivier de Surville, Péraud, Rouchon, de Saint-Thomé, commandant pour le service du Roi à Desaignes, Devesset, Saint-Germain, Grospierre, Jaujac, Saint-Jean-Centenier, Lachamp-Raphaël, Largentière, Saint-Laurent, Lavilledieu, Lavoulte, Saint-Laurent-les-Bains, Meyras, Mirabel, Montagut, Saint-Montant, Montréal et autres lieux, forts et châteaux du Vivarais, avec des certificats des consuls et principaux habitants desdits lieux constatant le payement de la solde fait à ces soldats.

C. 1038. (Liasse.) — 90 pièces, parchemin.

1590-1594. — Rôles des montres et revues des soldats sous les ordres des sieurs Alzas, Blaise, Brun, de Bonas, de Chambaud, Chaudoreille, de Combes, Corbier, Desbocz, Doriol, de Pampelonne, Paran, Prarond, Segnol, commandant pour le service du Roi au Petit-Paris, au Pouzin, à Privas, Saint-Remèze, Retourtour, Roche-d'Aps, Rochemaure, Ruoms, Salavas, Satillieu, Sceautres et autres lieux, forts et châteaux du Vivarais, avec des certificats des consuls et principaux habitants desdits lieux constatant le payement de la solde fait à ces soldats.

C. 1038 (*bis*). (Liasse.) — 97 pièces, parchemin.

1590-1594. — Rôles des montres et revues des soldats sous les ordres des sieurs Augier, Baratier, de Bonlieu, de Borye, de Chambaud, Chaulet, Debonnas, Dubuisson, Chabrière (dit Fabrisse), Gautier, de Laborre, de Gontz, sieur de Lacharrière, Foulgour (dit Bragard), Martesaigne, Nourryt, Peschier, Picaud, Ranchet, Tastevin, de Vèse, seigneur du Teil, de Vèse, seigneur de Saint-Thomé, commandant pour le service du Roi au Teil, à Saint-Thomé, Torrene, Toulaud, Tournon, La Tourette, Thueyts, Valgorge,

Vallon, Vals, Valvignères, Vernoux, Ville, Villeneuve-de-Berg, Saint-Vincent-de-Barrès, Viviers, Vogué et autres lieux, forts et châteaux du Vivarais, avec des certificats des consuls et principaux habitants desdits lieux constatant le payement de la solde fait à ces soldats.

C. 1039. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1591-1594. — Lettre du roi Henri IV aux consuls, syndic et députés du Vivarais, relative à la demande faite au Languedoc de 12,000 écus pour la guerre du Piémont. — Compte rendu par le sieur Loreille, receveur de la fourniture des vivres faite à la compagnie employée à la reprise de la ville d'Aubenas. — État des garnisons du Vivarais dressé à l'assemblée de Lavoulte en 1591. — Bail de la subvention adjugé à Pierre Finor, pour deux ans ; compte rendu, pièces justificatives. — Requête et ordonnance d'enquis contre Antoine Laurens d'Annonay, s'opposant à l'arrestation du collecteur de Satillieu qui refusait de payer les deniers du Roi. — Procès-verbaux de rébellion dressés contre les consuls-collecteurs de vingt et une communautés du Haut-Vivarais qui refusaient de payer les deniers royaux, sous prétexte qu'ils les avaient livrés par ordre de M. de Tournon, avec une lettre de ce dernier à M. Dupeloux le priant d'empêcher le sieur Donny, commis à la recette, d'user de saisies sur les biens desdits collecteurs. — Réquisition faite au juge d'Annonay ou à son lieutenant pour prêter main-forte au sieur Donny. — Contraintes et commandements aux collecteurs des communautés de la recette de Pradelles pour le payement des tailles. — Commissions pour l'imposition des sommes nécessaires à la levée et à l'entretien des gens de guerre. — Traité pour la pacification du pays de Vivarais entre le duc de Ventadour, les MM. de la noblesse de l'une et de l'autre religion, les syndic et députés du pays et M. de Montréal, commandant pour le parti de la Ligue, ledit traité autorisé et approuvé par le connétable de Montmorency. — Enquête sommaire faite de l'autorité de la Cour royale de Villeneuve-de-Berg, pour noble Jean de Fayn, syndic du pays, afin de faire connaître au Roi les ravages causés en Vivarais par les troubles passés.

C. 1040. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1594. — Lettres originales et copies de lettres de MM. d'Arcons, Augier, Chambaud, Chambonas, Dupont, Fonbon, Saint-Lager, Leugier, Luc, du connétable de Montmorency, de Montréal, Saint-Thomé, Valeton et autres, adressées à M. de Rochepierre, concernant : les désordres des ligueurs et les moyens d'y remédier ; — l'attaque de Villeneuve-de-Berg pendant la nuit ; — la promesse faite par M. de Montréal d'embrasser le service du Roi si l'on remet la ville d'Aubenas à M. de Montlor ou à tout autre prince catholique ; — les projets de Mgr de Montmorency d'envoyer son armée en Vivarais pour soumettre les ligueurs ; — les prétentions du sieur Luc, jadis receveur du pays ; — la levée des subsides sans permission ; — l'autorisation accordée au duc de Toscane de faire naviguer en franchise sur le Rhône les blés qui lui sont destinés ; — le procès du pays avec le sieur Finor ; — la nécessité de payer la garnison d'Aubenas. — Les consuls de Privas se justifient des accusations portées contre eux au sujet de leur peu de fidélité au service du Roi. — Commissions données par Mgr de Montmorency au prévôt Tranchard pour faire le procès aux ligueurs, qui s'opposent à la levée des impôts et qui troublent la paix du pays.

C. 1041. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1594-1595. — Lettres originales et copies de lettres de MM. Chambaud, Fayn, Saint-Lager, Lemaître, Loreille, Lamote, Magnin, de Montlor, Robert, Saint-Thomé, de Ventadour et autres, adressées au syndic du Vivarais, concernant : l'acheminement en Vivarais de l'armée de Mgr le Connétable ; — la suspension d'armes arrêtée entre les serviteurs du Roi de l'une et de l'autre religion et ceux de la Ligue ; — les propositions faites par M. de Montréal, chef des ligueurs, pour la conclusion de la paix ; — le traité conclu entre M. de Ventadour et M. de Montlor, qui a abandonné la ligue et prêté serment d'obéissance au Roi ; — la prolongation de la trêve ; — l'arrivée de M. Lemaître et ce qu'il a obtenu en cour pour le pays ; — les nouveaux désordres des Croquants ; — la défense de lever, en Vivarais, des recrues ou subsides, sous peine de mort ; — les exactions de la garnison d'Ucel qu'on dit être autorisées par M. de Montlor ; — les moyens à prendre pour remplacer les sommes perçues par M. de Montréal ; — la soumission des lieux de Fay et de Chanéac. — Copie certifiée du traité de paix conclu à l'assemblée de Viviers entre M. de Ventadour, tenant pour le Roi, et M. de Montréal, commandant pour la Ligue, qui se soumet à l'obéissance de S. M.

C. 1042. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1594. — Lettres originales et copies de lettres de MM. Almeras, de Saint-Brès, Croze, Felice, de Saint-Lager, Lemaître, Loreille, de Montlor, de Montréal, Du Passage, Portal, Rochemore, de Vogué et autres, adressées au syndic du Vivarais, concernant : la liberté du commerce et

du labourage ; — la publication de la trêve, — la conversion du Roi à la religion catholique ; — les places vacantes dans les assemblées des États ; — les journées employées par le syndic aux affaires du pays ; — la compensation de ce qui est dû au Vivarais par la ville de Saint-Esprit ; — le passage du régiment de M. de Bernis ; — l'utilité de la présence à l'assiette de M. de Ventadour ; — l'impossibilité de lever les deniers; —la nécessité de repousser M. de Tournon par la force ; — l'emprisonnement du frère et du commis du sieur Loreille, receveur. — Les consuls de Privas s'excusent de ne pouvoir venir à l'assemblée de Viviers, devant, l'un, garder la ville, l'autre, se rendre à Villeneuve-de-Berg. — Le sieur Loreille expose que les impôts sont exigés par MM. de Chambaud, de Montréal, de Tournon, et qu'ils défendent aux communautés de les payer à d'autres qu'à eux-mêmes. —Ordonnance de M. de Montmorency qui révoque la commission de commandant du Vivarais donnée à M. de Tournon.

C. 1043. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1594-1595. — Lettres originales et copies de lettres de MM. d'Arcons, Berangier, Degranges, Demontel, Fonbon, Garnier, Dupont, Lamote, Saint-Maurice, Montmorency, Montréal, Noalhes, d'Olivier, Perdrier, Réal, Ventadour et autres, adressées au syndic du Vivarais, concernant : — la soumission de M. de Chambaud ; — les exactions de M. de Tournon dans les communautés de Saint-Georges et Saint-Marcel-de-Crussol ;—les meurtres et pillages exercés par les ligueurs sur les terres de M. de Ventadour ; — les désordres qui se commettent en montagne ; — la détention du fils du prévôt Tranchard ; — les déprédations commises par des troupes de M. de Maugiron, du côté de Pradelles, et les moyens de les arrêter ; — les désordres occasionnés dans le Haut-Vivarais par M. de Tournon, qui défend de payer les tailles, si ce n'est par son ordre ; — le logement des compagnies de MM. Arnaud, d'Entraigues et de Bernis ; — la publication du règlement sur les monnaies ;— la capitulation de Chomérac, approuvée par M. de Montmorency ; — les ravages causés à Aps par les huguenots, même pendant la trêve.

C. 1044. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 120 pièces, papier.

1595. — Lettres originales et copies de lettres de MM. Barbe, Beaune, Bernier, Bonnefille, Corbier, de Fromagières, Grasset, Lemaître, Léonarde, Loreille, de Ventadour et autres, adressées au syndic du Vivarais, concernant : la convocation des États généraux du Languedoc à Pezenas, en 1596; — le procès du sieur Loreille avec le pays, au sujet de la vérification des restes d'impositions ; — la levée de troupes à pied et à cheval pour le service du Roi ;—la capture de trois voleurs du côté de Pradelles; —l'emprisonnement de Pierre Gardès, de la paroisse d'Issarlès; — la pacification du Languedoc par M. de Montréal. — Ordonnance des commissaires du Roi aux États de la province touchant le payement des garnisons du Languedoc, dont la part afférente au Vivarais s'élève à 2,550 écus 14 sous 7 deniers. — Commissions de MM. les ducs de Montmorency et de Ventadour portant autorisation et commandement d'imposer les sommes nécessaires à l'entretien des troupes. — Prix fait pour les réparations du pont de Saint-Montant donné par le syndic du pays au sieur Dussaut, notaire, avec la quittance de ce dernier de la somme affectée auxdites réparations.

C. 1045. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1595-1598. — Lettres originales et copies de lettres de MM. André, Barbe, Crouzet, Dalezieu, Dautheville, Decombes, Dumoulin, Fonbon, procureur à la Cour des aides ; Guerffier, de Lafaye, de Saint-Lager, Loreille, de Lamote, Lemaître, Magnin, Marion, procureur à Béziers, Myton, de Montlor, Perdriguier, Piloty, commandant pour le Roi à Aubenas; de Saint-Thomé, de Ventadour, adressées à M. de Fayn de Rochepierre, syndic du Vivarais, concernant : les affaires du pays ;— le remboursement des sommes dues au sieur Fonbon ; — l'arrivée de la compagnie de M. de Montlor ; — le rétablissement de M. de Chambaud dans le commandement de la ville d'Aubenas ; — le refus des Croquants du Petit-Paris de payer la taille ; — le procès du pays contre le sieur Guitard, ancien receveur; — les prises des villes, forts et châteaux par le duc de Ventadour, du côté de Toulouse ; — la vente des blés faite par M. de Saint-Lager pour l'entretien des troupes;— le remboursement des sommes avancées par lui, etc.

C. 1046. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1543-1600. — Traité conclu entre le Vivarais et le receveur dudit pays pour la fourniture de sa quote-part de blé à l'armée navale, à Marseille. — État de distribution des sommes payées par les communautés aux troupes, avec les acquits des officiers commandants.—Lettres de M. Delhostel, évêque de Viviers, adressées au greffier du pays, à l'effet d'ajourner la convocation des États. — Arrêt de la Cour des aides de Montpellier faisant défense au capitaine Piloty, commandant à Aubenas, de lever les deniers des impôts et lui ordonnant de restituer ceux qu'il a perçus. — Délibérations des députés des onze diocèses de la Généra-

lité de Montpellier, concernant les secours demandés par le Roi pour la guerre contre l'Espagne et le siége de la ville de Mende. — Délibération des députés du pays portant que M. Degranges sera remboursé des 600 livres qu'il a avancées au capitaine Parrent pour la réduction du château de Sampzon, sur les sommes accordées au pays par la province du Languedoc.

C. 1047. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 107 pièces, papier.

1600-1619. — Commission donnée par Henry de Montmorency aux sieurs de Rochecolombe, Réal et Sabatier, baillis de Montlor, Pradelles et Lagorce, pour faire détruire et raser le château de Sampzon aux dépens des habitants, à trois lieues à la ronde, tant du Vivarais que de l'Uzège, avec une ordonnance approbative du connétable de Montmorency. — Procès-verbal de MM. de Vogué et Sabatier relatif à la démolition du château de Sampzon. — Transaction passée entre les syndic et députés du Vivarais et les consuls de la ville de Tournon, concernant le procès intenté au pays par ces derniers à l'occasion de l'augmentation de la garnison de ladite ville, en 1586. — Comptes des sommes employées au siége du fort de Sampzon : par le capitaine Blanchet; — par M. de Laroche, à son voyage en Cour pour les affaires du pays ; — par M. Loreille, pour le logement des troupes. — Lettres de MM. Almeras, Chambaud, Dupont, Lamote, Magnin, Montréal, Tournon, Ventadour et autres, adressées à M. de Fayn, syndic du Vivarais, au sujet de l'assassinat du roi Henri IV et des mesures à prendre pour la sûreté du pays, etc.

C. 1048. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1617-1622. — États des frais des députés du pays assemblés au Bourg-Saint-Andéol à l'effet de régler les dépenses occasionnées par les compagnies des chevau-légers du comte d'Auvergne et du prince de Joinville, logées au Bourg-Saint-Andéol et à Viviers. — Sommation de M. de Rochepierre à MM. de Montagnon et de Saint-Jean, pour faire déloger leurs compagnies. — Délibération des députés du pays à l'effet d'autoriser le sieur de Laroche à emprunter la somme de 24,060 livres pour le payement des troupes de M. de Montmorency lors du siége de Privas. — Délibération des États du Vivarais et ordonnances du duc de Ventadour, concernant les emprunts et impositions des sommes nécessaires à l'entretien des troupes et aux fortifications de Chomérac, pendant les troubles de Privas. — État des dépenses faites par monseigneur de Tournon lors du siége du Cheylard. — Ordonnance du duc de Montmorency portant que la somme de 75,000 livres à lui accordée pour l'entretien de l'armée qu'il a mise sur pied pour s'opposer aux entreprises des rebelles sera supportée par le général de la province. — Articles accordés entre les catholiques et les protestants de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes pour la sûreté du labourage et de la messagerie. — Rapport sur les dommages causés à plusieurs maisons de Leyris, mandement de Lagorce, incendiées par les gens de guerre du régiment du marquis de Portes.

C. 1049. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1620-1622. — Articles accordés par le roi Louis XIII et la reine mère à ceux qui ont pris part aux derniers mouvements. — États des foules et ravages causés par les gens de guerre en se rendant au siége de Privas. — Délibération de l'assemblée mixte des églises réformées du Vivarais et du Velay, accordant le commandement de Chomérac au sieur de Cheylus, après la remise de cette place à M. de Blacons par le sieur de Pampelonne.—Ordre du duc de Ventadour enjoignant au syndic du Vivarais de faire porter sans délai soixante quintaux de pain à Villeneuve-de-Berg pour la nourriture des gens de guerre.— Requête du sieur Guyon de Peyrolles présentée à l'assiette du Vivarais pour être indemnisé de l'incendie de sa maison et des dégradations commises dans son domaine par les Religionnaires du Pouzin. — Ordonnances de MM. de Montmorency et de Lesdiguières : réduisant les garnisons du Vivarais;— prescrivant la levée et le payement des troupes ; — relatives aux réparations des villes et châteaux de Baix et du Pouzin. — Lettres de MM. de Montmorency et de Ventadour adressées aux commissaires des États particuliers du Vivarais pour les inviter à pourvoir au payement des troupes en garnison dans le pays. — Requête de M. d'Arcons, de Villeneuve-de-Berg, demandant à être indemnisé des locaux qu'il a fournis pour être convertis en citadelle. — Compte de M. Lemaître relatif aux dépenses faites pour l'attaque du château de Barjac. — État des villes et communautés du Vivarais qui sont restées sous l'obéissance du Roi, en 1621 et 1622, et de celles qui ont été tenues par les Religionnaires, dressé par Tavernol, notaire.

C. 1050. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1621-1627. — Compte du droit de rève rendu par Jean Baratier, Paul Gaillard, Paul d'Argenson et autres, cessionnaires de Simon Colomb, fermier de ce droit établi par feu le duc de Ventadour sur toutes les marchandises, denrées et bestiaux entrant en Vivarais et en sortant, s'élevant en dépense, du 25 novembre 1621 au 11 mai 1622, à la somme de 21,066 livres 2 sous 3 deniers. — Règlement

du roi Louis XIII relatif au rétablissement de la discipline, de la forme et de l'ordre de payement de la cavalerie et de l'infanterie françaises. — Requête des députés et du syndic du Vivarais adressée au Conseil du Roi contre l'arrêt qui a condamné ledit pays à s'imposer la somme de 54,000 livres pour indemniser le sieur de Bagny, archevêque de Patras, du vol commis à son préjudice par des habitants du Dauphiné. — Lettres originales et copies de lettres du roi Louis XIII, adressées au syndic du Vivarais, au comte de Tournon et au sieur Frère, premier président du Parlement de Grenoble, relatives : aux étapes du régiment de Picardie et des carabiniers de M. de Maubuisson ; — au congé à donner aux troupes ; — à l'envoi des conditions de la paix accordée à ceux de la religion prétendue réformée. — Demande d'un secours de 300 livres faite à l'assiette du pays par les habitants catholiques de Beauchastel pour édifier leur église détruite par les protestants en 1579 et 1621. — Compte rendu par David Couteau des deniers empruntés pour les besoins du pays, avec pièces à l'appui.

C. 1051. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1627-1628. — Requête de dame Anne d'Autefort de Lestranges, des consuls et habitants de Saint-Jean-le-Centenier, adressée aux États du Vivarais, pour réclamer une indemnité de 8,000 livres à l'occasion des pertes et dépenses qu'ils ont faites pendant les siéges de Mirabel et du Pradel. — Comptes avec pièces justificatives des dépenses et avances faites par les communautés d'Antraigues, Aubenas, Aubignas, Aps, Balazuc, Boulieu, Charmes, Chassiers, Fons, Saint-Just, Lachapelle-Graillouse, Largentière, Lavoulte, Saint-Martin-le-Supérieur, Sablières, Valvignères, Viviers et autres, à l'occasion du passage et du séjour des gens de guerre, lesdits comptes présentés par les consuls des communautés aux États du pays. — Inventaire des pièces concernant la vérification des sommes accordées par le Vivarais aux villes et communautés du pays qui ont logé des troupes.

C. 1052. (Liasse.) — Cahiers, petit in-folio, 260 feuillets; 26 pièces, papier.

1628. — Comptes : des fournitures faites aux troupes commandées par M. de Montréal et à celles employées au service du Roi dans le Haut-Vivarais ; — des emprunts contractés pour les besoins du pays, présentés à l'assiette du Vivarais par les sieurs Étienne de Lagarde, viguier pour le Roi à Villeneuve-de-Berg, Moncel et Lagrange, fournisseurs, et David Couteau, commis à la recette des tailles. — Mémoire des impositions extraordinaires faites sur les habitants du Vivarais de 1621 à 1628, s'élevant à 491,121 livres 15 sous 1 denier. — Requêtes présentées au prince Henri de Bourbon par les députés et le syndic du Vivarais demandant que le pays soit déchargé de toute garnison et du logement des troupes et que le Velay soit tenu de supporter la moitié des frais et dépenses faits par le Vivarais, en vertu des ordres de MM. de Montréal et de Ventadour. — Ordonnances de monseigneur de Montmorency relatives au logement et à l'entretien des gens de guerre. — Délibération de l'Assemblée particulière des trois États des diocèses de Montpellier, Béziers, Saint-Pons, Agde et Lodève, portant que, par ces diocèses, ainsi que par ceux de Nîmes, d'Uzès, de Mende, du Puy et de Viviers, il sera fait un fonds de 141,012 livres pour l'entretien pendant deux mois de l'armée du duc de Montmorency.

C. 1053. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1628. — Comptes, avec pièces à l'appui, des dépenses faites par les gens de guerre à leur passage dans les communautés suivantes : Andance, Darbres, Freyssenet, Saint-Jean, Saint-Gineys-en-Coyron, Labeaume, Lablachère, Mauves, Saint-Martin-Soubeyrand, Saint-Pons, Quintenas, Saint-Remèze, Sceautres, Serrières, Tournon, etc. — Quittance de 417 livres donnée à M. Laselve, premier consul de Viviers, par les sieurs Dubois, médecin; Labaume, apothicaire, et Cluzel, chirurgien, qui ont traité les malades du régiment du Languedoc en garnison à Viviers. — Délibération de l'assiette du pays de Vivarais accordant 600 livres de gratification au sieur Bavas pour ses bons avis au sujet du siége du Pouzin. — Obligation de 120 livres consentie par les députés du pays à la communauté de Lablachère, qui, sur l'ordre de M. de Montmorency, avait payé cette somme pour l'entretien de deux compagnies de chevau-légers. — Sommation faite par le sieur Antoine Bret, de Beaucaire, cessionnaire du sieur Flory, à M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, pour être payé d'une somme de 15,000 livres dues à ce dernier pour fourniture de subsistances à l'armée de monseigneur de Montmorency.

C. 1054. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1626-1628. — Compte avec pièces justificatives des dépenses faites par les habitants d'Annonay, Joyeuse, Saint-Marcel et Viviers, à l'occasion du passage et du séjour des gens de guerre. — Lettres de MM. de Fayn, syndic du Vivarais ; de Laroche, de Lestranges, de Montmorency, de Tournon, de Ventadour, adressées aux députés et au greffier du pays et à l'évêque de Viviers, concernant : la levée, l'équipement et l'entretien des troupes, le rem-

boursement des fournitures faites par diverses communautés aux gens de guerre ;—la reddition de La Rochelle, etc. — Ordonnance du prince de Condé enjoignant au syndic et aux députés du Vivarais de fournir à titre d'avance, sous peine d'emprisonnement, vente et confiscation de leurs biens, la somme de 3,000 livres, pour la moitié de l'armement d'un régiment de dix enseignes de cent hommes chacune devant servir, sous les ordres de M. de Montréal, dans l'armée du Languedoc, sauf à imposer sur le pays la totalité de cette somme. — État des voyages que l'évêque de Viviers, le comte de Rochefort, le chevalier de Suze, le baron de Bouzolz ont faits, tant à Villeneuve-de-Berg qu'aux lieux du Pradel, de Mirabel et de Vals, avec MM. de Montmorency et de Ventadour, pour s'opposer au passage du sieur de Rohan, chef des rebelles, qui, après la prise du château de Salavas, avait formé le mauvais dessein de se rendre maître du pays; cinq gentilshommes, un maître d'hôtel, un homme de chambre, deux pages, sept laquais, un palefrenier à cheval, deux muletiers, et trois mulets, composaient l'escorte de l'évêque; quatre gentilshommes, un maître d'hôtel, un homme de chambre, sept laquais, un palefrenier à cheval, un muletier, deux mulets, composaient celle de M. de Rochefort; celle de M. le chevalier de Suze était formée de deux gentilshommes, d'un valet de chambre, de trois laquais, d'un palefrenier à cheval, d'un muletier et de deux mulets; celle du baron de Bouzolz se composait de quatre gentilshommes, d'un homme de chambre, de six laquais, d'un palefrenier à cheval, d'un muletier et de deux mulets; cinq compagnies de gens de pied de cent hommes chacune les accompagnaient. — État des volontaires de la noblesse et autres honnêtes gens qui sont venus servir le Roi et le pays à Villeneuve-de-Berg pour s'opposer au passage du sieur de Rohan, parmi lesquels figurent MM. le vicomte de Beaune, de La Charrière, de Clastrevieille, Ducros, de Chadenac, Duvalon, de Fages, de Saint-Just, Lavernade, de Rochevive, le comte Du Roure, du Sault, etc.

C. 1055. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1629-1638. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à Bagnols, en janvier 1629, par les députés des diocèses de Nîmes, Viviers, Uzès, Le Puy et Mende, accordant la somme de 87,479 livres 3 sous 6 deniers à M. de Montmorency pour l'entretien des troupes dans ces diocèses. — Commissions du roi Louis XIII : prescrivant la démolition des châteaux de Bagnols, du Teil et du fort de Cornilhon, naguères occupés par les rebelles; — portant que le Vivarais fournira la dépense du rasement du château du Teil, sauf remboursement par la province. — Ordonnances des maréchaux de Montmorency et de Schomberg et du comte de Tournon, concernant : l'arrestation et la punition des déserteurs; — l'avance à faire par le Vivarais pour l'entretien des troupes en garnison à Baix et au Pouzin; — la levée, l'équipement et l'entretien des gens de milice pour s'opposer aux entreprises des espagnols; — le logement et la subsistance de quatre compagnies de cavalerie du régiment du cardinal de Lavalette, à Saint-Agrève, Desaignes, Lamastre, etc.; — l'imposition pour remboursement d'avances faites aux officiers du régiment de Vitry par les communautés du pays. — Arrêts du Conseil autorisant diverses impositions en Vivarais pour remboursement de fournitures faites aux gens de guerre par les sieurs Combalusier, Crotte, Lagrange et Servier. — Compte d'apurement des impositions extraordinaires des années 1623 à 1635 et des restes de 1632 à 1634, rendu à la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, par les sieurs Couteau frères, commis à la trésorerie générale de France. — Lettres de MM. de Fayn, Liborel et Luc, adressées à M. de Lafaye, bailli de Montlor, au sujet des avances faites aux troupes. — État des sommes comptées et des fournitures faites au régiment de Vitry par diverses communautés du Vivarais, avec des quittances de remboursement.

C. 1056. (Liasse.) — 81 pièces, papier (3 imprimées).

1739. — Ordonnances du prince de Condé, du maréchal de Schomberg et des intendants du Languedoc : prescrivant aux diocèses de Viviers d'imposer la somme de 3,964 livres 19 sous 8 deniers, pour sa quote-part de la seconde montre des régiments de Languedoc et de Saint-Aunez; — concernant la levée de la milice, — les impôts, — l'invitation faite aux gentilshommes d'aller servir le Roi, — la fourniture de l'étape; — portant que le Vivarais fournira trente-six compagnies de gens de guerre pour l'armée d'Italie, si mieux il n'aime procurer la subsistance de 1,800 hommes, leur entretien et le fonds des recrues. — État des avances faites aux troupes par les communautés pendant les années 1637, 1638 et 1639.— Département fait par les députés du Vivarais de 696 soldats de milice qui doivent être fournis par les communautés du pays avec un état des frais, journées et vacations employés à ce sujet par les mêmes députés. — Lettre du prince de Condé adressée aux commisssaires et syndic du Vivarais pour les engager à lever le plus grand nombre d'hommes capables de porter les armes et à les diriger en toute hâte vers son armée, parce qu'il a le dessein de livrer bataille aux espagnols, qui ont assiégé Salces. — Accord passé entre la communauté de Chalancon et le pays du Vivarais, par lequel les tailles des communautés de Chalancon, Silhac et

Saint-Jean-Chambre doivent être réparties séparément, de conformité aux nouveaux compois et cadastre, et à divers arrêts de la Cour des aides de Montpellier.

C. 1057. (Liasse.) — 100 pièces, papier (1 imprimée).

1640-1650. — Ordonnances et commissions du prince de Condé, des sieurs de Malherbe et de Breteuil, intendants du Languedoc ; du comte Du Roure, lieutenant général pour le Roi en ladite province : prescrivant de faire imposer différentes sommes pour l'entretien des troupes ; — défendant aux roturiers de porter des armes à feu ; — relatives à la levée de la milice pour recruter l'armée du Roussillon ; — aux dommages causés aux fermiers de l'île de Codollet, appartenant à M. de Caderousse ; — au logement des troupes et des prisonniers espagnols ; — aux rançons exigées par les gens de guerre chez leurs hôtes, contrairement aux ordres du Roi. — Arrêt du Conseil portant que la dépense de l'embarquement des troupes allant de Lyon en Catalogne sera supportée par égales parts par les provinces du Lyonnais, du Dauphiné et du Languedoc, et ordonnant qu'il sera payé 10,968 livres par le Dauphiné pour le tiers du dernier embarquement. — Comptes rendus : par Daniel Verchant, receveur des tailles du Vivarais, des avances par lui faites pour les frais des assemblées extraordinaires; — par M. Guillaume Meynard, pour le remboursement des fournitures faites par certaines communautés aux gens de guerre, au nombre desquelles figurent : Arlebosc, Le Cheylard, Saint-Fortunat, Lamastre, Le Teil, Thueyts et Tournon.

C. 1058. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 97 pièces, papier (2 imprimées).

1652-1659. — Délibération des États du Languedoc accordant pour l'année 1652 toutes les sommes réclamées par Sa Majesté. — Arrêts du Conseil d'État : prescrivant aux protestants, qui s'emparent des hôpitaux, érigent des temples et ouvrent des écoles dans les lieux où ils sont en force, d'avoir à se conformer aux ordonnances et édits royaux concernant les sujets de la religion prétendue réformée ; — portant que les sujets de ladite religion payeront leur quote-part d'impôts ; — relatifs à l'embarquement sur le Rhône de quelques gens de guerre. — Ordonnance de M. de Schomberg relative aux appointements dus au sieur Pierre Mége, de la ville du Puy, commis à la conduite et au logement des troupes en Vivarais. — Quittances données à M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, pour remboursement de fournitures faites aux troupes par les procureurs fondés des communautés de Saint-Andéol-de-Berg, Chalancon, Coucouron, Gras, Joyeuse, Saint-Julien-Vocance, Labatie-d'Andaure, Largentière, Lavillatte, Meysse, Saint-Montant, Pradelles, Ruoms, Sablières, Vernosc et Villevocance. — Projet de requête des catholiques du Cheylard à adresser aux États du Vivarais au sujet de la prétention au consulat de ceux de la religion réformée.

C. 1059. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 106 pièces, papier (2 imprimées).

1670-1678. — Délibération des habitants de Pradelles pour s'opposer aux entreprises des rebelles du Bas-Vivarais. — Ordonnances du marquis de Castries, du comte Du Roure, du seigneur de Bezons : enjoignant aux habitants et consuls de Privas de prendre les mesures nécessaires pour maintenir leur ville en l'obéissance du Roi et la défendre contre les factieux qui menacent « de les brûler dans leurs maisons ; » — prescrivant aux paroisses dépendantes de la vicomté de Privas de se joindre, à cet effet, auxdits habitants, toutes les fois qu'elles en seront requises, sous peine de désobéissance; — commandant aux habitants du Vivarais de rentrer dans leurs maisons, de retourner incessamment à leurs travaux et de remettre leurs armes au seigneur du lieu, et, à son défaut, au curé, tenus l'un et l'autre d'en faire un contrôle pour la décharge et la marque d'obéissance desdits habitants, sous peine, pour les refusants, d'être poursuivis comme rebelles; — fixant le taux des vivres des soldats de la garnison de Privas. — Lettre du Roi Louis XIV écrite aux consuls de Saint-Agrève, leur annonçant l'envoi de quatre compagnies d'infanterie du Lyonnais et leur enjoignant de leur fournir le logement et les vivres, en payant de gré à gré. — État de la dépense faite par M. Symian, vicaire général de l'évêque de Viviers, pour la garde de la tour qui se trouve entre Viviers et Bourg-Saint-Andéol, adressé aux États du Languedoc. — Comptes que rend M. Verchant, receveur des tailles du Vivarais, aux États du pays, de la recette et de la dépense faites à l'occasion de la levée de huit cent trente-cinq hommes de milice, avec pièces justificatives. — Procès-verbal contenant information pour les consuls de Tournon au sujet de l'étape de douze compagnies du régiment de Picardie pendant douze jours. — Arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition en Vivarais de la somme de 4,000 livres en faveur de M. le prince d'Harcourt pour les dommages causés à son château d'Aubenas.

C. 1060. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 109 pièces, papier (8 imprimées).

1682-1788. — États des dépenses faites dans diffé-

rentes communautés du Vivarais à l'occasion du passage des troupes, adressés au syndic du pays par les consuls des communautés pour en obtenir le remboursement. — Ordonnance du comte Du Roure, prescrivant aux baillis, châtelains et autres personnes constituées en charge dans le Vivarais, de nommer un nombre suffisant d'habitants, les plus aguerris, pour garantir les villes et châteaux, notamment ceux des bords du Rhône, contre certains mutins de la religion prétendue réformée qui parcourent le pays et pillent les catholiques. — Compte des sommes perçues sur les habitants de la communauté de La Serre, faisant profession de ladite religion, par les sieurs Fuzier et Durand; rôles de répartition et autres pièces justificatives. — Quittances de remboursement de frais d'étape et fournitures de subsistance des troupes données à M. de Rochepierre par les députés de la communauté de Chomérac et les consuls de Saint-Agrève, d'Annonay, Bourg-Saint-Andéol, Pradelles, Vals, Vernoux, etc. — Information à la requête de M. de Latour, consul de Joyeuse, contre les soldats et officiers du régiment de Beauvoisin, au sujet de l'argent qu'ils extorquaient à leurs hôtes en employant les menaces. — Ordres du roi Louis XIV pour le logement de diverses compagnies du régiment d'Hendicourt. — État des noms et de la valeur des biens des Religionnaires qui ont déserté les villes et communautés de Saint-Agrève, Alissas, Aubenas, Baix, Saint-Barthélemy-le-Meil, Chomérac, Le Cheylard, Coux, Chalancon, Creysseilles, Creyssac, Saint-Fortunat, Issamoulenc, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Julien-le-Roux, Lagorce, Lavoulte, Levastres, Labastide-de-Virac, Lyas, Saint-Maurice-d'Ibie, Meysse, Pourchères, Pranles, Rochemaure, Salavas, Silhac, Vagnas, Vallon, Villeneuve-de-Berg. — Arrêt de la Chambre des Comptes de Montpellier ordonnant l'enregistrement des lettres patentes du Roi qui accordent remise et décharge aux syndic et habitants du Vivarais des restes des tailles, crues et impositions ordinaires et extraordinaires dus par eux depuis 1573 jusqu'à 1596, confirmant ainsi les don et décharge qui leur avaient été faits par autres lettres patentes ou édits des rois Henri III et Henri IV, en février 1579 et mars 1600, et par déclaration de 1605.

C. 1061. (Liasse.) — 92 pièces, papier (6 imprimées).

1692-1695. — Procès-verbaux de plaintes et états de l'argent et autres objets extorqués aux habitants d'Annonay, Charmes et Chomérac, par intimidation et menaces de la part des compagnies des régiments d'Auvergne, d'Humières et de Lalande, avec des rôles de remboursement. — Ordonnances de MM. de Lamoignon, intendant, et de Broglie, commandant en Languedoc, concernant: les déserteurs; — le recel des armes des nouveaux convertis; — les fournitures à faire aux troupes; — l'autorisation d'emprunter accordée aux communautés de Saint-Alban, Saint-Gineix et Saint-Victor, pour l'armement des compagnies de bourgeoisie. — Revue des régiments de milices du Languedoc, commandés par MM. de Chambonas, de La Tourette et de Vogué, pour servir au payement de leur subsistance. — État et rôles des hommes levés par les communautés du Haut et du Bas-Vivarais en vertu de l'ordonnance de M. de Broglie, pour la garde des lieux occupés par les rebelles, avec des listes de proposition d'officiers. — Comptes des recettes et dépenses concernant l'entretien et l'équipement des milices, rendus aux États particuliers du Vivarais par M. François de Fayn, de Rochepierre, syndic en survivance. — Lettre de M. Robert Dumolard adressée à M. de Rochepierre, contenant un état numérique des catholiques des paroisses ci-après, dans lesquelles ne se trouvent pas de nouveaux convertis : Dornas, 335; Arcens, 700; Accons, 600; Mariac, 700; Saint-Martial, 1,000; Saint-Andéol-de-Fourchades, 500; Saint-Martin-de-Valamas, 900; Fay, 350.

C. 1062. (Liasse.) — 92 pièces, papier (6 imprimées).

1692-1695. — Ordonnance de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, prescrivant aux maires et consuls du Vivarais de faire cultiver et récolter par les principaux habitants de leurs communautés, sous peine de leur responsabilité privée, les terres des particuliers pauvres ou fermiers qui ont fourni des mulets pour le secours de Pignerol. — États : des lieux qui ont fourni 500 mulets arrivés à Lavoulte les 26 et 27 août 1692 et de la quantité d'avoine dont ils étaient chargés; — des muletiers, mulets, avoine et autres fournitures faites pour le siége de Pignerol, en 1693, par les communautés d'Aubenas, Montpezat et autres; — des mulets de la ville d'Aubenas et de ses dépendances renvoyés de Lavoulte en 1693; — des mulets fournis par les diverses communautés du Vivarais, revenus du Piémont, et de ceux qui sont morts pendant la campagne. — Instruction sur la distribution de la somme de 26,960 livres accordée aux communautés du Vivarais pour louage et perte de mulets, fournitures de sacs et d'avoine, à l'occasion de la guerre du Piémont; — il est payé : 80 livres pour louage et dépérissement de chaque mulet et 140 livres pour chaque mulet mort; — 4 livres 10 sous pour chaque quintal d'avoine; — 2 livres pour chaque sac, cordes comprises, et 300 livres pour le louage des mulets renvoyés de Lavoulte. — Requête contenant plainte contre les sieurs Roux et Sabatier, de Loubaresse, adressée à

M. Pinot, procureur du Roi au présidial du Puy, par le sieur Jean Gisclon, de la ville de Craponne, au sujet des coups et blessures qu'il avait reçus en venant de conduire à Lavoulte trois mulets qui avaient été refusés comme trop faibles, avec une information contre les sieurs Roux et Sabatier.

C. 1063. (Liasse.) — 112 pièces, papier (22 imprimées).

1695-1697. — États : du blé transporté au Teil et au Pouzin par divers habitants des communautés de Saint-Andéol-de-Berg, Aubenas, Balazuc, Berzème, Saint-Étienne-de-Serres, Saint-Julien-du-Gua, Saint-Julien-du-Serre, Lussas, Mercuer, Meysse, Saint-Pierreville, Saint-Privat, Rochemaure, Ruoms, Sceautres, Le Teil, Vals, etc., pour le ravitaillement de l'armée du Roi en Piémont; — des communautés qui ont fourni de l'avoine pour la même armée et dont les mulets ont été renvoyés de Lavoulte ; — du remboursement de quelques-unes d'entre elles et de celles qui n'ont pas été remboursées. — Sommation et assignation pour le syndic général du Vivarais contre Jean-Gédéon de Cheyre, au sujet de quatre-vingt-douze setiers d'avoine manquant au dépôt fait au château du Bousquet, avec la réponse dudit de Cheyre. — Ordonnance de Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc, prescrivant aux consuls des communautés du Vivarais de fournir les quantités d'avoine qui sont indiquées pour l'armée du Piémont, ainsi que les sacs nécessaires pour charger les mulets ; — certificats des consuls constatant la quantité d'avoine fournie par chaque communauté.

C. 1064. (Liasse.) — 110 pièces, papier (5 imprimées).

1697-1703. — Arrêt du Parlement de Toulouse interdisant le port d'armes à toutes personnes, excepté aux gentilshommes faisant profession d'armes, officiers et autres qui ont le droit, par leurs charges ou emplois, d'en porter, sous peine de confiscation et de celles prévues par l'ordonnance du 21 mai 1669, et défendant aux marchands d'en forger, vendre et débiter sous peine de 500 livres d'amende. — Délibérations de l'assiette du Vivarais et requêtes du syndic dudit pays, adressées à l'intendant de la province à l'effet d'être autorisés à emprunter pour payer les fusils fournis par différentes communautés pour les compagnies bourgeoises, avec les ordonnances d'autorisation. — Compte des emprunts contractés pour le remboursement de la fourniture de fusils, rendu à l'assiette du Vivarais par le sieur Guillaume Flaugergues. — État des fusils qui ont été fournis par les consuls et habitants des villes et lieux du Vivarais pour les compagnies de bourgeoisie au service du Roi dans ledit pays. — Délibérations, procurations et quittances de différentes communautés du Vivarais, relatives au remboursement des fournitures de fusils. — Procès-verbaux d'expertise et inventaire des maisons, meubles et effets brûlés dans la paroisse de Grospierre, par les Barbets ou fanatiques. — Ordonnance de l'intendant du Languedoc concernant le payement des personnes établies à la garde des ports du Rhône. — Procès-verbal des désordres provoqués à Grospierre par les fanatiques incendiaires, dressé par le sieur Simon Roux, architecte et entrepreneur des ponts et chemins, du lieu de Lussan, diocèse d'Uzès. — Arrêt du Conseil d'État qui punit de mort, de confiscation de leurs biens et du rasement de leurs maisons, toutes les personnes qui donneront une retraite ou des vivres aux fanatiques en Languedoc, qui, se trouvant hors de leurs maisons, ne s'y retireront pas et qui rentreront dans ladite province sans être nanties d'un passeport.

C. 1065. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1703. — États des journées employées à la garde des ports de Beauchastel, Charmes, Châteaubourg, des Granges de Valence et de Soyons, sur le Rhône, dans le Haut-Vivarais, chaque port étant gardé par deux ou quatre personnes payées à 10 sous par jour.

C. 1066. (Liasse.) — 108 pièces, papier (4 imprimées).

1704-1707. — État de la dépense faite par les milices bourgeoises du Vivarais, échelonnées sur les rivières d'Ardèche et de Chassezac, sous les ordres de M. de Jovyac, pour s'opposer à l'entrée des fanatiques dans ce pays : — parmi les chefs des milices bourgeoises on remarque les sieurs de Clavières et de Saint-Quintin, colonels; d'Argenvilliers, de Bidon, de Bonot, de Champagnet, de Gabriac, des Hubas, de Lachamp, de Monteil, de Laroumegouse, officiers. — Enquête faite d'autorité de l'intendant de la province par M. Gache, juge mage, de Joyeuse, relativement aux dommages causés à M. le comte de Vallon pour le logement des troupes employées contre les fanatiques. — Délibérations des communautés d'Annonay et de Tournon portant option de l'étape en espèces pour la subsistance des troupes qui logeront dans lesdites villes. — État des mules et mulets du Vivarais envoyés à l'armée de Provence. — Ordonnance du Roi et de l'intendant du Languedoc : concernant les déserteurs; — portant amnistie en faveur des soldats de la milice, déserteurs, à condition qu'ils prendront parti dans l'armée de Flandres.

C. 1067. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1707-1711. — Comptes rendus à l'assemblée des États du Vivarais par Noble de Fayn, syndic dudit pays, des recettes et dépenses faites au sujet de l'armement des milices bourgeoises ; —concernant celles qui ont été faites pour les corps de gardes établis aux ports du Rhône et de l'Ardèche, afin d'empêcher les fanatiques de pénétrer dans ce pays et dans les Boutières, avec des certificats de revue de la compagnie de M. de Châteauneuf, des contrats de constitution de rente sur le Vivarais en faveur des divers prêteurs et autres pièces justificatives. — Ordonnance du duc de Roquelaure, portant que les détachements qui sont aux portes de Saint-Martin-d'Ardèche, du pont d'Arc et du port de Ruoms se retireront et que les habitants des lieux d'Aiguèse et de Saint-Martin viendront en aide au port de Saint-Just.

C. 1068. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1714-1784. — Ordonnances de Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc et du duc de Roquelaure, commandant en chef les armées du Roi audit pays : concernant le règlement des fournitures à faire aux troupes qui sont en Vivarais ; — enjoignant aux bohémiens de ne point s'attrouper et de se retirer incessamment dans leurs paroisses avec leurs femmes, sous peine des galères pour les hommes, du fouet et de la prison perpétuelle pour les femmes ; — défendant aux habitants de la province de leur donner asile, sous peine de 30 livres d'amende pour la première contravention et de plus grande peine en cas de récidive ; — relatives au remboursement des mulets et hardes fournis par plusieurs communautés du Vivarais, avec les états des fournitures. — Bail de l'entretien des lits et autres ustensiles pour les troupes envoyées extraordinairement dans la province, en 1753, passé au sieur Seullet de Lunel pour dix années. — État de liquidation des capitaux dus aux communautés qui avaient fourni des mulets, en 1744, pour le service de l'armée d'Italie ; — compte rendu aux commissaires députés du Vivarais par M. Louis Vollant, receveur des tailles, de la somme de 31,149 livres remboursée auxdites communautés. — Délibération des commissaires ordinaires du Vivarais, autorisant le receveur du pays à retirer de M. le trésorier de la bourse la somme de 31,149 livres pour servir au payement de celles dues aux fournisseurs des mulets.

C. 1069. (Liasse.) — 46 pièces, papier, 9 imprimées.

1636-1646. — Règlement du roi Louis XIII pour la fourniture de l'étape aux gens de guerre tant en campagne qu'en garnison, fixant le prix des vivres et subsistances ainsi qu'il suit : le pain de douze onces, cuit et rassis entre bis et blanc, 6 deniers ; la pinte de vin, mesure de Paris, 1 sou ; le pot de cidre ou de bière, 6 deniers ; la livre de bœuf, veau et mouton, 15 deniers ; le quintal de foin, 10 sous ; la mesure d'avoine, 6 deniers ; — interdisant d'exiger des hôtes autre chose que le lit, ustensiles, linge de table, feu et éclairage. — Ordonnance du prince de Condé et du maréchal de Schomberg : relatives aux désordres commis par les gens de guerre dans les lieux de leurs garnisons ;— enjoignant aux commissaires, syndic, et députés du Vivarais de pourvoir à la fourniture des magasins pour les étapes ; — donnant commission au sieur Du Villars de veiller à la discipline des troupes passant en Vivarais pour aller à l'armée de Roussillon. — États des lieux du Vivarais, sur la route du Rhône et sur celle du Velay, du Gevaudan et du Languedoc, propres à l'établissement de magasins de vivres et fourrages. — Verbal des enchères pour la fourniture de l'étape, adjugée aux sieurs Dupuy, d'Aubenas. — Comptes de fournitures faites par ces derniers. —Arrêts du Conseil d'État, ordonnance, etc., concernant la perception du droit de subvention. — Comptes rendus à l'assiette du pays de Vivarais par les sieurs Capon et Daunant, receveurs des tailles, des deniers imposés pour l'étape.

C. 1070. (Liasse.) — Cahiers, petit in-folio, 449 feuillets, 138 pièces papier ; 8 pièces, parchemin.

1646-1656. — Ordonnance du comte Du Roure, lieutenant général en Languedoc, portant que le syndic du Vivarais prescrira de fournir l'étape aux gens de guerre qui logeront par ses ordres dans les lieux et villes dudit pays. — Avis des commissaires du Vivarais au sujet de la fourniture de l'étape aux gens de guerre. — Baux des fournitures de l'étape dans le Haut et le Bas-Vivarais, adjugées par les États particuliers au sieur Danglejean, qui s'engage à fournir aux consuls et habitants des lieux et villes désignés pour le logement des gens de guerre, savoir : pour une compagnie de recrues et gens de pied, 25 livres par jour ; pour une compagnie de gens d'armes ou de carabiniers, au rabais d'un neuvième ; pour une compagnie de chevau-légers, 150 livres par jour, et pour le logement de l'état-major, la somme qui sera fixée par les consuls des villes et localités refusant de le loger elles-mêmes. — Comptes des fournitures faites pour l'étape des gens de guerre, en Vivarais, rendus par les fermiers Danglejean, Devès, Du Moutet, Vergier et Vernet, et des impositions faites pour le même objet, rendus par les sieurs

Daunant, Rostaing et Verchant, receveurs des tailles dudit pays. — Actes de protestations du syndic du Vivarais : contre les sieurs Danglejean, pour faire exécuter les règlements de l'étape et obtenir le compte des fournitures ; — contre le sieur Degors, soi-disant syndic des communautés opposantes aux impositions faites par les députés du pays, pour obtenir remise des extraits des comptes de l'étape.

C. 1071. (Liasse.) — 114 pièces, papier (4 imprimées).

1657-1689. — Arrêt du Conseil d'État faisant défense aux gens de guerre, sous peine de la vie, d'exiger des étapiers autre chose que l'étape en espèces. — Règlements du Roi Louis XIV et des États généraux du Languedoc concernant les fournitures et la distribution des étapes, le logement et la police des troupes en campagne, l'adjudication des fournitures des étapes et la vérification des comptes des étapiers dans cette province. — Accord passé entre les députés et syndic du Vivarais et sieur Claude Devès de Saint-Montant, relatif aux déparlies rayées sur son compte. — Comptes des frais d'étape rendus par MM. Chabert, de Vinézac, de Rochepierre, syndic; Verchant, de Lafarge et Montagnac, receveurs des tailles du Vivarais. — Ordonnance d'Anne-Jules, duc de Noailles, pair de France, datée de Lavoulte, enjoignant à la compagnie d'Heudicourt qui se trouvait à Meyras et à Jaujac de se rendre incessamment à Saint-Clément-sous-Pradelles et à Saint-Paul-de-Tartas, et aux consuls et habitants de ces localités de lui fournir le logement et les vivres, en payant de gré à gré. — États des payements faits par le syndic du Vivarais à raison de la fourniture de l'étape avec les quittances des consuls des communautés.

C. 1072. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1686-1688. — Délibérations des conseils politiques de plusieurs communautés du Vivarais autorisant leurs consuls à retirer des mains de M. de Rochepierre, syndic, les sommes qui leur sont accordées en remboursement de frais de l'étape.— Quittances authentiques données à M. de Rochepierre par les consuls et députés des communautés d'Ajoux, Saint-Agrève, Baix, Chomérac, Jaujac, Joyeuse, Lavoulte, Meyras, Montpezat, Saint-Paul-de-Tartas, Pradelles, Privas, Tournon, Vallon, Vernoux, Viviers et autres, pour remboursement des frais d'étape fournis à plusieurs compagnies des régiments d'infanterie d'Artois, de Castries, de Larray, de La Fère, et des régiments de cavalerie d'Asfeld, de Corbière, de Fimarcon, de Gramont, de Tessé et autres.

C. 1073. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1689-1691. — Délibérations des conseils politiques de plusieurs communautés autorisant leurs consuls ou autres procureurs fondés à retirer des mains de M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, les sommes qui leur sont accordées en remboursement des frais d'étape. — Quittances authentiques données à M. de Rochepierre par les consuls et communautés d'Annonay, Aubenas, Charmes, Châteauneuf-de-Vernoux, Saint-Cirgues-en-Montagne, Largentière, Loubaresse, Le Pape, Montpezat, Le Teil, Vesseaux, etc., pour remboursement de frais d'étape fournis à différentes compagnies des régiments d'Anjou, de Flandre, de Piémont, d'Hunier, de Catalon, de Chaulieu, de Maurey et autres. — Relevé des lieux destinés aux étapes en Languedoc.

C. 1074. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 70 pièces papier (10 imprimées).

1691-1756. — Quittances authentiques données à M. de Rochepierre par les consuls de différentes communautés pour remboursement de fournitures d'étape. — Comptes des deniers imposés pour remboursement de frais d'étape rendus par les sieurs Malafosse, Sartre et Samuel Verchant, receveurs des tailles du Vivarais. — Réponse du syndic général du Languedoc aux défenses du syndic de la ville de Toulouse, pour faire voir que cette ville doit contribuer à l'imposition de l'étape. — État des journées et vacations employées par M. Balthazard de La Chazotte, châtelain des Boutières, suivant les ordres de M. le Marquis de Folleville, colonel du régiment des Flandres, pour avoir capturé à ses frais huit hommes et quatre femmes ou filles fanatiques et les avoir fait conduire aux châteaux de Poinsac et de La Tourette. — Ordonnance du roi Louis XV, instructions de l'intendant de la province du Languedoc et délibérations des États Généraux de la même province relatives à la fourniture de l'étape. — Mémoire présenté par les sieurs Dupuy, fermier des étapes, aux États Généraux de la province, pour signaler les abus qui ont lieu lors du passage et de la solde des troupes.

C. 1075. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1714-1776.—États : des communautés dans lesquelles il a été fourni des lits pour le logement des troupes pendant la ligue ; — des fonds faits pour l'achat de ces lits, pour les fournitures du bois et des chandelles aux corps de gardes établis dans lesdites communautés. D'après le mé-

moire des fournitures faites par Joseph Lermet, premier consul de Tournon, pour la garde de M. de Courten, commandant en Vivarais ; le prix de la livre de chandelles en 1714 était de 8 sous et celui du quintal de bois de 7 sous. — Lettres des sieurs Onfray, Bollon, Freydier, Gamon, Gonnet et autres adressées à M. Dumolard, délégués de l'intendant du Languedoc en Vivarais, au sujet de l'état des lits des communautés de Saint-Agrève, Annonay, Saint-Just, Saint-Marcel, Saint-Montant, Vallon, etc. — Mémoire établissant que, suivant délibération de l'assemblée des États du Vivarais, il a été acheté 1,800 cannes de toile employée à faire 1,120 draps de 20 pans chaque, dont 988 ont été distribués aux communautés de Saint-Agrève, Chomérac, Cruas, le Cheylard, Montpezat, Saint-Péray, Saint-Pierreville, Soyons, Tournon et Vernoux.

C. 1076. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1728-1761. — État du nombre de compagnies dirigées sur le Vivarais et des quartiers qu'elles doivent occuper, adressé par l'intendant de la province du Languedoc à ses subdélégués en Vivarais, les sieurs Dumolard et Tavernol, avec des lettres de ces derniers à M. Demontel, syndic du pays, concernant les réparations des lits et des casernes. — Procès-verbaux de vérification des lits des casernes de Saint-Agrève, Burzet, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Pierreville, Pradelles, Privas et Vernoux, adressés par les sieurs Sobeyrand, bailli de La Tourette et maire de Chalancon ; Rouvière et Lacombe, consuls de Burzet ; Bollon, maire de Saint-Agrève ; Ferratier, conseiller du Roi, maire du Cheylard. — Délibérations, mémoires et lettres des conseils de plusieurs communautés du Vivarais, concernant l'état et la réparation des lits et des casernes, adressés aux sieurs Demontel et de Rochemure, syndics.— Devis et baux des travaux de réparation et entretien des lits du château de Lachamp-Raphaël et de celui de Beauregard, avec la correspondance de MM. de Barjac, Pourret, Demontel et de Saint-Prix, relative au même objet. — Relevé des sommes payées et de celles restant à payer sur le fonds d'entretien des lits. — Lettre de l'intendant du Languedoc à M. Dumolard au sujet de la fourniture du bois, des chandelles et du blanchissage des draps des troupes.

C. 1077. (Liasse.) — 114 pièces, papier (3 imprimées).

1745-1777. — Ordonnance de M. Le Nain, intendant du Languedoc, concernant le logement des troupes et les fournitures dans les casernes. — Délibération de l'assiette du Vivarais chargeant le syndic de demander des lits à la province du Languedoc pour les communautés de Saint-Pierreville, Pradelles, Privas et pour le château de Beauregard. — Mémoires concernant les dépenses des communautés à l'occasion du logement des troupes. — Bail de la fourniture de l'étape, voitures, lits, ustensiles à l'usage des troupes, passé au sieur François Parlier pour 10 ans à partir du 1er janvier 1764. — Ligne de l'étape en Vivarais. — Observations sur la lettre écrite à M. de Joubert, syndic général du Languedoc, par M. de Lachadenède au sujet de l'état des lits et autres ustensiles servant au logement des troupes. — États des villes et villages du Vivarais où se trouvent des casernes, et du nombre de lits et ustensiles qui doivent leur être distribués. — Réponse des fermiers de l'étape au mémoire concernant les abus et les inconvénients du service fait à Saint-Agrève. — Correspondance de MM. Montferrier de Montpellier, Sorin et Fournat, Parlier, Vezian de Vallon, et autres avec M. de Lachadenède, au sujet des fournitures de l'étape.

C. 1078. (Liasse.) — 112 pièces, papier (2 imprimées).

1646-1728.—Édits du Roi : portant création de prévôts, lieutenants, exempts diocésains en Languedoc ; — cassant et annulant celui de création de lieutenants de prévôt. — Mémoires relatifs à la juridiction prévotale. — Ordonnance du duc de Montmorency, concernant le prévôt général du Languedoc et ses lieutenants, et portant règlement pour l'exercice de leur emploi. — Provisions de lieutenant de prévôt du Vivarais données par le prévôt général en Languedoc, à noble de Bruès de La Caumette, Jean Crottier, sieur des Mares, à Thomas Girard, etc. et par le duc de Montmorency à Claude Paulet. — Ordonnance du prince de Conti enjoignant à tous les prévôts du Vivarais de s'assembler avec leurs compagnies toutes les fois qu'ils en seront requis par le sieur Degouy pour faire exécuter les décisions qui seront rendues au sujet de la rébellion des habitants de Chaudeyrolles et du Mézenc contre deux gardes chargés de faire exécuter les contraintes du receveur des tailles du Vivarais. — Verbaux de procédures des prévôts d'Ayzac, Armand, Larzallier, Meynier, Tranchard, Vernhes et autres contre divers malfaiteurs.

C. 1079. (Liasse.) — 109 pièces, papier (4 imprimées).

1750-1789. — Mémoires des sieurs Dulac, capitaine lieutenant de prévôt des pays de Vivarais, Velay et Gévaudan, Henri Dastier, brigadier de la maréchaussée d'Aubenas, adressés aux États particuliers du Vivarais, à

l'effet d'obtenir des gratifications pour la diligence qu'ils ont mise à capturer et à réprimer les malfaiteurs ; — du sieur Arnaud, procureur fiscal des Boutières, adressé aux mêmes États pour obtenir le remboursement des frais qu'il a faits pour l'arrestation du nommé Lagarde Serrepui, « fameux faussaire de la paroisse de Marcols. » — Requêtes du syndic du Vivarais présentées aux commissaires du Roi et des États pour être autorisé à imposer diverses sommes accordées aux lieutenants de prévôt de la maréchaussée à titre de gratification. — Baux à loyer des casernes des brigades de la maréchaussée du Vivarais. — Délibérations de l'assiette, correspondance des sieurs de Joubert, de Saint-Priest, Rome et autres avec M. de Lachadenède, concernant le casernement des brigades de la maréchaussée du Vivarais et l'arrestation des malfaiteurs.

C. 1080. (Liasse.) — 113 pièces, papier (2 imprimées).

1584-1779. — Contrat d'achat des charge et office dépendant de la maréchaussée du pays de Vivarais pour sieur Philippe Arcajon, de la ville d'Aubenas, moyennant la somme de 23,618 livres. — Verbaux et certificats de capture de criminels, — inquisitions, sentences de condamnations présidiales et prévôtales, — états des frais et des gratifications accordées aux brigades de la maréchaussée du Vivarais, — délibérations de l'assiette, — mandats sur le receveur du pays et quittances des parties prenantes.

C. 1081. (Liasse.) — 121 pièces, papier (1 imprimée).

1539-1784. — Information contre le prévôt de La Roque et ses archers prévenus de vols, de tentatives de vol et autres méfaits, sous prétexte de désarmement et de perquisitions. — Mémoires et requêtes du syndic du Vivarais adressés au Roi et à son Conseil relativement au procès existant entre ledit pays et sieur noble de Fabre ci-devant lieutenant de la maréchaussée générale du Languedoc au département du Vivarais, Velay et Gévaudan, au sujet de la charge de ce dernier. — Contrat de vente de ladite charge. — Signification d'une ordonnance de la Cour des aides de Montpellier au nom dudit Fabre contre le sieur Dumolard, en payement d'un mandat de 10,000 livres à-compte du prix de cette vente. — Correspondance de MM. Dumolard, de Debreteuil, Gros, Lagarde, de Largentière, Persin, Rochemure, de Roqueplane, Voigny, Vivien et autres, relative au même procès. — Jugement de M. de Bernage, intendant du Languedoc, condamnant ledit Fabre à 100 livres d'amende envers le Roi, à la restitution des appointements attachés à la commission de greffier de la maréchaussée du Puy que ledit Fabre s'était acquis au moyen de la signature du sieur Jean Laroche, son valet, le déclarant en outre incapable d'exercer aucune charge dans la maréchaussée, et ordonnant la mise en arrestation dudit Laroche et l'instruction de son procès.

C. 1082. (Liasse.) — 50 pièces, papier (4 imprimées).

1539-1767. — Requêtes des États Généraux et du syndic du Languedoc adressées au Roi et au parlement de Toulouse pour obtenir la suppression des offices nouvellement créés en la sénéchaussée de Beaucaire comme contraires au contrat de 1521. — Procuration donnée par M. Jean Josserand à M. Jean Desserres, à l'effet de recouvrer la finance de l'office d'enquêteur au siége de Boucieu-le-Roi dont il avait été pourvu. — Lettres patentes du roi Henri II portant que les offices de viguier devant être exercés par gens expérimentés au fait des armes, les gens de robe longue en seront exclus à l'avenir. — Demandes et procuration de quelques communautés du Haut Vivarais à l'effet d'obtenir la translation du bailliage d'Annonay à Boucieu-le-Roi où il avait été précédemment établi. — Extrait de la procédure de cette première translation par M. Baillet, conseiller au grand Conseil, à ces fins député. — Procuration donné par M. Desserres, juge du Haut et Bas-Vivarais, pour résigner entre les mains du Roi, au profit du sieur Morin, la judicature dudit bas pays, siége de Villeneuve-de-Berg, sous la réserve du droit de préséance sans émoluments et d'entrée alternative à l'assiette du pays. — Arrêt du parlement de Toulouse qui défend aux juges et cours du Dauphiné d'exercer aucune justice dans le Vivarais, ordonne que le juge de Crest rendra les registres de Baix et du Pouzin sous peine de 10,000 livres d'amende et de contrainte par corps, que le juge du Vivarais commettra un lieutenant auxdits lieux et que les gens du présidial de Nîmes tiendront leurs séances dans ledit pays, etc. — Lettres de MM. du présidial de Nîmes aux États du Vivarais et à l'évêque de Viviers pour les prier de se joindre à eux et aux États du Languedoc afin d'obtenir la réunion en leur Cour du présidial du Puy. — Délibérations du pays du Vivarais : demandant à être distrait de la juridiction du présidial de Valence ; — des communautés de Chalancon, Saint-Jean-Chambre, Silhac et autres concernant les appointements des juges pour leur assistance aux élections consulaires. — Arrêt du Conseil d'État interdisant toute contrainte pour le recouvrement des amendes décernées par le juge des conventions de la ville de Nîmes. — Édits du Roi supprimant les offices de commissaires enquêteurs et examinateurs en Languedoc ; — réglant l'administration

de la justice en Vivarais et dans le Gévaudan. — Mémoire de la ville de Nîmes adressé aux États Généraux de Montpellier, demandant que la juridiction du Vivarais ne soit pas distraite du présidial de cette ville.

C. 1083. (Liasse.) — 113 pièces, papier (13 imprimées).

1772-1788. — Mémoires pour les États particuliers du Vivarais concernant l'administration de la justice dans ce pays; — du syndic, des commissaires du Vivarais et d'un anonyme, demandant la création dans ledit pays de juges ressortissant immédiatement au parlement de Toulouse sans réserve de sénéchaux, présidiaux ordinaires; — de MM. Chomel, député du Vivarais; Pellier et de Labalme, sur l'affaire des juridictions; — de la ville de Privas pour la création d'un présidial dans ladite ville. — Réflexions de M. Chomel présentées au garde des sceaux relativement à l'imprimé intitulé : *Sommaire des titres*, etc., publié par MM. de Nîmes. — Réponse des officiers du bailliage d'Annonay au garde des sceaux pour justifier l'ancienneté du bailliage du Vivarais et sa division en 1284. — Délibérations des commissaires ordinaires et des États du Vivarais : sollicitant le parlement de Toulouse à donner un avis favorable dans l'affaire des juridictions du Vivarais; — concernant une députation à envoyer à Toulouse; — demandant l'enregistrement d'un édit de 1780 et 1781 défendant au présidial de Nîmes et à tous autres de troubler les officiers du senéchal d'Annonay dans la faculté de juger toutes contestations dont la connaissance leur est attribuée. — État du personnel des sénéchaussées d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg. — Copie d'une lettre écrite par Dom Vaissette, religieux bénédictin, à sieur Armand Fourel, procureur du Roi au bailliage du Vivarais, siége royal d'Annonay, contenant la liste des noms des baillis du Vivarais qui se sont succédé depuis 1273 jusqu'à 1484, ladite liste continuée par lesdits Fourel, père et fils, jusqu'en 1759.

C. 1084. (Liasse. — 81 pièces, papier (15 imprimées).

1769-1785. — Observations du syndic du Vivarais et délibérations des États particuliers au sujet de la députation de M. Chomel relative à l'établissement des sénéchaussées du Vivarais. — Mémoire sur les causes des abus de la justice; — sur les droits seigneuriaux; — sur l'exercice de la justice seigneuriale en Dauphiné. — Coup d'œil d'un avocat (M. de Saint-Martin) sur les causes qui ont tant multiplié les procureurs dans le Vivarais, les maux qui en résultent et les moyens d'y remédier, avec cette épigraphe : *Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo.* — Tarif pour les procureurs des sénéchaussées du ressort du parlement de Toulouse. — Lettres patentes du roi Louis XVI qui commettent quatre conseillers du parlement de Toulouse pour se transporter dans le Vivarais et le Gévaudan à l'effet de s'enquérir de tous les abus relatifs à l'administration de la justice. — Lettre circulaire de M. Lachadenède faisant connaître l'arrivée en Vivarais de MM. les conseillers de Rey de Saint-Géry, d'Albis, de Saint-Félix et Daguin, commissaires nommés par le parlement, devant se rendre à la fin de l'année 1783 en Vivarais et séjourner à Annonay, Tournon, Villeneuve-de-Berg, Aubenas et Joyeuse, pour y écouter les plaintes portées par les particuliers de tout état et de toute condition et pour remplir les autres objets de leur mission. — États des justices seigneuriales du Vivarais avec les noms des seigneurs, ceux des juges, lieutenants de juges, procureurs fiscaux, notaires, et l'indication de la résidence de chacun d'eux, en 1784. — Projet de circonscriptions des justices seigneuriales d'après la configuration des lieux.

C. 1085. (Liasse.) — 93 pièces, papier (3 imprimées).

1780-1789. — Considérations sur l'exécution de l'édit du mois de mai 1780 qui crée une sénéchaussée en Vivarais divisée en deux siéges et sur les moyens d'y perfectionner l'organisation de la justice par l'établissement d'un siége présidial. — État des sénéchaussées d'Annonay et de Villeneuve-de-Berg contenant les noms des officiers et le prix des offices. — Mémoires et requêtes : des officiers du présidial de Nîmes, adressés au Roi et à son Conseil pour obtenir une indemnité à raison du démembrement du Vivarais de leur ressort; — des procureurs du même siége, pour participer à l'indemnité réclamée, avec les réponses du syndic et des États particuliers du Vivarais à ces mémoires. — Arrêt du Conseil qui charge M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, de l'instruction de la demande en indemnité. — Comparants des officiers du sénéchal présidial de Nîmes, des procureurs du même siége, du syndic et des États particuliers du Vivarais, devant l'intendant de la province. — Correspondance de MM. d'Ambrun, d'Antraigues, l'abbé de Chaumeils, Favier, Henrion de Saint-Amand, Lachadenède, de Lagorce, de Lacoste, Lombard, de Montferrier et autres, relative au procès intenté au Vivarais par les officiers de la sénéchaussée de Nîmes. — Consultation de M. Le Roi pour les États particuliers du Vivarais.

C. 1086. (Cahiers.) — In-folio, 88 feuillets; 90 pièces, papier (67 imprimées).

1695-1719. — Capitation. — Déclarations du Roi

pour l'établissement et la levée de la capitation. — Arrêts du Conseil d'État : confirmant la délibération des États du Languedoc relative à la levée de la capitation ; — liquidant les taxes de l'ancienne capitation qui doivent être tenues en compte à la province et ordonnant que les particuliers seront contraints au payement des restes de leurs taxes ; — diminuant la capitation du Vivarais de 38,578 livres 15 sous 4 deniers. — Instructions des États du Languedoc aux commissaires ordinaires des diocèses de cette province relatives à la répartition, à la taxation des assujettis et à la formation des rôles. — Ordonnance de l'intendant de ladite province concernant le recouvrement de cet impôt. — États des taxes de capitation des gens de main-forte du Vivarais des années 1711, 1715 et 1719, parmi lesquels figurent : noble de La Pimpie, seigneur de Granoux, à Saint-Lager ; noble Jean de Balazuc, à Chomérac ; de Barrès-Dumolard, au Pouzin ; Delarque, capitaine de bourgeoisie, à Banne ; Henri de Sibleyras, sieur de Montron, à Rochemaure ; noble Jean de Sibleyras, à Saint-Pierreville ; noble Martin de Bagalzette, sieur du Charnève, à Bourg-Saint-Andéol ; maître Jean Saboul, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg ; noble Jean de Fages, seigneur de Rochemure, greffier du Vivarais, à Largentière.

C. 1087. (Cahiers.) — In-folio, 443 feuillets, papier.

1780. — Rôles de la capitation des communautés du Cheylards, Arric, Mariac et Acconet, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Jean-Roure, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Chanéac et Chambarlhac, Saint-Julien-en-Boutières, Silhac, Chalancon, Saint-Priest-en-Chalancon, Saint-Jean-Chambre, Saint-Julien-Labrousse, Les Nonières, Mounens et Cluat, Saint-Maurice-en-Chalancon, Saint-Clément-sous-Pradelles, Belvezet, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Montant. — Sont taxés : au Cheylard, Saléon, avocat; Maître Chauvin, notaire ; — à Saint-Martin-de-Valamas, le seigneur de Lavarenne, le seigneur de Loyre ; — à Chanéac, de Soubeyrand, de Serres et d'Allard ; — à Chalancon, le marquis de Latourette ; — à Saint-Priest, de Sobeiran de Beauvoir, seigneur de Retourtour ; — à Bourg-Saint-Andéol, le comte d'Oize, le marquis de Villevrain, le chevalier de Lespinasse, le marquis de Gras, Drivet de Lardernade, le chevalier Delacoste, le chevalier de Tauriers, de Reboul, juge ; Madier de Montjaud, avocat ; Roux, notaire ; — à Saint-Montant, Hilaire de Saint-Priest, Sabatier, maître chirurgien.

C. 1088. (Cahiers.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1781. — Rôles de la capitation des communautés de Villeneuve-de-Berg, Saint-Jean-Centenier, Saint-Pons, Haut mandement de Mirabel, Bas mandement de Mirabel, Berzème, Monbrun-et-Saint-Gineix, Freyssenet, Saint-Laurent et Lussas, Lavilledieu, Saint-Germain, Vogué, Saint-Maurice-Terlin, Sauveplantade et Rochecolombe, Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Maurice-d'Ibie, Lagorce, Coucouron et Montlor. — Sommes imposées aux communautés ci-après : Villeneuve-de-Berg, 3,100 livres ; Berzème, 260 ; Saint-Gineix, 190, Saint-Laurent et Lussas, 830 ; Lavilledieu, 600 ; Lagorce, 841. — A Villeneuve-de-Berg, M. Tavernols de Barrès, gouverneur, paye 53 livres ; Saboul de Beaufort, 41 ; de Malmazet de Saint-Andéol, 49 ; de Barruel, juge mage avec son père, 37 ; de Laboissière-Rabaniol, lieutenant principal au sénéchal, 51 ; Antoine Daizac, lieutenant principal en la maîtrise des Eaux et Forêts, 31 ; François Rigaud, avocat, 52 ; — au Haut mandement de Mirabel, noble Joseph de Bernard, seigneur de Saint-Arcons-de-Darbres, 18 livres 5 sous ; à Vogué, M. Charles Roussel, avocat, 29 ; à Lagorce, le baron dudit lieu, 40 livres, et M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, 36 livres 15 sous.

C. 1089. (Cahiers.) — In-folio, 490 feuillets, papier.

1784. — Rôles de la capitation des communautés de Privas, Tournon et Lyas, Lubilhac, Veyras, Saint-Priest-lez-Privas, Alissas, Rochessauve, Gourdon, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Vincent-de-Durfort, Pranles, Creysseilles, Pradelles, Saint-Clément, Mauras, Coucouron et Montlor, Lavillate, Villesèche, Saint-Paul-de-Tartas, Arlempde, Saint-Arcons-de-Barges, Coucoules, Lespéron, Saint-Alban-en-Montagne, La Chapelle-Graillouse, Belvezet, Saint-Julien-du-Gua, Issamoulenc, Ajoux, Pourchères, Viviers, Valvignères, Aubignas, Saint-Thomé, Saint-Martin et Saint-Pierre d'Aps, Sceautres, Saint-Pierre-Laroche, Saint-Martin-le-Supérieur, Saint-Martin-l'Inférieur, Saint-Vincent-de-Barrès, Saint-Bauzile-en-Barrès, Cruas, Rochemaure et Meysse, Saint-Étienne-de-Melas et le Teil, Villesèche, Pradelles. — Dans la communauté de Privas, Réné de Barruel de Bavas paye 40 livres ; Gérard, baron de Monfoy, 17 livres ; Anne et Magdelaine Lagarde, veuve Darnaud, juge, 4 livres ; Jean-Pierre Moze, juge, 12 livres ; Marie de Montel-Dentrevaux, 30 livres ; à Pradelles, M. de Lacoste, commandant pour le Roi, 40 livres 9 sous ; à Viviers, messire de Chapuis de Tourville, maire de ladite ville, 18 livres ; Aoust, juge, 12 livres ; noble Jean de Roqueplane, receveur alternatif des tailles, 232 livres ; noble Jacques de Mercoyrol de Beaulieu, maréchal de camp, 30 livres ; Louis Vollant, ancien receveur, 232 livres ; noble de Fontanès, 45 livres ; à Cruas, Bernard Bouvier, avocat,

22 livres; à Rochemaure, le baron de Fages Vaumale, 15 livres; François Privat, avocat, 16 livres; à Villesèche, M. Bonhomme, notaire, 24 livres; à Pradelles, M. de Chaumeils, 36 livres; de Chabannes, 21 livres; Johanny, lieutenant de juge, 54 livres; Médard Blanc, notaire, 33 livres.

C. 1090. (Cahiers.) — In-folio, 322 feuillets, papier.

1789. — Rôles de la capitation des communautés du Cheylard, Mariac et Accons, Silhac, Saint-Martin-de-Valamas, Saint-Jean-Roure, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Julien-Boutières, Chanéac et Chambarlhac, Saint-Maurice-eu-Chalencon, Mounenc et Cluac, Les Nomières, Saint-Julien-Labrousse, Saint-Jean-Chambre, Saint-Priest-en-Chalancon, Chalancon, Chazeaux, Lentillières, Ailhou, Fons, Vinézac, Uzer, Montréal, Laurac, Sanilhac, Balazuc, Saint-Alban-sous-Sampzon, Labaume-Sampzon, Sampzon. — Les principaux contribuables sont : à Saint-Martin-de-Valamas, Jean-Jacques Abrial; au Cheylard, Davenas, Chauvin, notaire; Deburines, Sanial, Saléon, Terras; à Saint-Julien-Boutières, Antoine Pouget; à Chalancon, Duparquet; à Uzer, Madame de Lamotte; à Laurac, M. de Laurac, seigneur dudit lieu; à Balazuc, Antoine Tastevin; à Ruoms, Guillaume Tourre; à Saint-Alban-sous-Sampzon, Jozion Graverolles.

C. 1091. (Liasse.) — 349 pièces, papier.

1711-1717. — Pièces justificatives du compte de la capitation de l'année 1711. — États : des frais faits aux bureaux d'Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Privas et Tournon pour la confection des rôles de la capitation, journées des commissaires et copies des rôles comprises, s'élevant à 3,110 livres 3 sous 5 deniers; — des marquis, comtes, vicomtes et autres seigneurs, qui payent la capitation hors du pays, parmi lesquels figurent : M. de Mantin, seigneur de Berzème; de Landos, seigneur de Lespéron; de Géorand; de Gras; de Florensac; Madame la comtesse du Roure et son fils; Auguste de Lafare, seigneur de Balazuc; le marquis de Brizon; M. Vezian, seigneur de Laurac; — des non-valeurs et des doubles emplois fournis par les collecteurs des différentes communautés, avec des mandats de remboursement délivrés par M. de Rochepierre, syndic, sur le receveur des tailles du pays, en faveur desdits collecteurs.

C. 1092. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 370 pièces, papier.

1711-1714. — Pièces justificatives du compte de la capitation de l'année 1712. — États : des frais de la capitation; — des taxes de cet impôt afférentes aux communautés du Haut et Bas-Vivarais; — des personnes de main-forte dont les taxes sont fixes; — des non-valeurs et doubles emplois, suivis de mandats de M. de Rochepierre, syndic, sur le receveur des tailles du pays en faveur des collecteurs de différentes communautés. — Mandat de 14 livres délivré à Pierre Garde, notaire, et à Joseph Turolet, députés de la communauté de Boucieu-le-Roi, pour quatre journées employées à dresser les rôles de la capitation, à raison de 3 livres 10 sous chacun par jour. — Quittance de M. Joseph Bonnier, trésorier de la bourse des États du pays de Languedoc, de la somme de 146,304 livres 17 sous 7 deniers, en faveur de M. Malafosse, receveur des tailles du diocèse de Viviers, pour la quotité de capitation de ce diocèse, de l'année 1713.

C. 1093. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 294 pièces, papier.

1715-1720. — Pièces justificatives du compte de la capitation des années 1715, 1716, 1717 et 1719. — États : des frais de la capitation; — des taxes de cet impôt afférentes aux communautés du Haut et Bas-Vivarais; — des personnes de main-forte dont les taxes sont fixes; — des non-valeurs et doubles emplois suivis de mandats de MM. Rochepierre, syndic et ses subrogés, Fayon et Rochemeure, sur le receveur des tailles du pays, en faveur des collecteurs de différentes communautés. — Le total de la capitation pour l'année 1715 s'élève à 105,713 livres 12 sous, dont Viviers doit pour sa part 1,095 livres 10 sous; Bourg-Saint-Andéol, 2,012 livres 18 sous; Berzème, 106 livres 2 sous; Privas, 1,370 livres 16 sous; Pradelles, 1,122 livres 8 sous; Villeneuve-de-Berg, 1,233 livres 11 sous; Saint-Fortunat; 1,011 livres 4 sous; Annonay et Davezieux, 2,902 livres 17 sous; Desaignes, 1,143 livres 5 sous; Tournon, 2,129 livres 3 sous, etc.

C. 1094. (Liasse.) — 258 pièces, papier.

1720-1724. — Pièces justificatives du compte de la capitation de l'année 1720. — États : des frais de confection des rôles de la capitation; — des taxes de cet impôt afférentes aux communautés du Haut et Bas-Vivarais; — des personnes de distinction qui payent la capitation hors du Vivarais; — des gens de main-forte dont les taxes sont fixes, de même que celles de leurs domestiques, taxés : les valets à 22 sous et les servantes à 15 sous. — Mandements de M. Rochepierre en faveur des collecteurs de diverses communautés et de personnes de main-forte pour non-valeurs. — La capitation de cette année s'élève, pour le Bas-

Vivarais, à 63,083 livres 8 sous, et pour le Haut Vivarais, à 41,714 livres 1 sou : total 104,797 livres 9 sous, dont Aubenas doit 2,238 livres 3 sous ; Vogué, 284 livres 5 sous ; Baix, 530 livres 3 sous ; Antraigues, 531 livres ; Coucouron et Montlor, 473 livres 11 sous ; Chomérac, 483 livres 14 sous ; Le Pouzin, 463 livres ; Saint-Étienne-de-Lugdarès, 427 livres 17 sous ; Lavoulte, 774 livres 6 sous ; Goudoulet, 138 livres 3 sous ; Jaujac, 719 livres 19 sous ; Valgorge, 917 livres 2 sous ; Rochemaure et Meysse, 979 livres 18 sous ; le Cheylard, 507 livres 7 sous ; Andance, 430 livres 18 sous ; Saint-Martin-de-Valamas, 753 livres 17 sous ; Vernoux, 964 livres 13 sous ; Saint-Agrève, 939 livres 19 sous, etc.

C. 1095. (Liasse.) — 405 pièces, papier.

1719-1725. — Pièces justificatives du compte de la capitation des années 1721, 1722, 1723 et 1725. — Dans l'état des journées employées par les commissaires de la capitation de l'année 1722, dans les bureaux du Bourg, de Privas et Vogué, figurent : le comte de Vogué, baron de Tour ; de Saint-Montant, bailli d'Annonay ; de Saint-Vincent, bailli de Joyeuse ; Blanc de Lisle, maire de Joyeuse ; Ribot, maire de Saint-Agrève ; Ribot, maire d'Annonay ; Fayon, bailli de Crussol ; Bouzon, bailli de Largentière ; Portal, maire de Boulogne ; Ferratier, maire du Cheylard ; Roussel, bailli de Montlor ; Robert, bailli de Brion ; de Lachadenède, bailli de Lagorce ; de Châteauneuf, bailli de Lavoulte ; Melchion, bailli de Viviers ; Freydier, consul de Tournon ; Granier, consul de Bourg ; Forestier, maire de Montlor ; de Rochepierre et de Rochemure.

C. 1096. (Liasse.) — 232 pièces, papier.

1728-1729. — Pièces justificatives du compte de la capitation de l'année 1728, rendu par M. Roqueplane, receveur des tailles du Vivarais. — États : de la capitation ; — des frais faits par les commissaires de la répartition et par les commissaires auditeurs des comptes, etc. — Mandats de payement : pour les honoraires des inspecteurs des chemins et de la manufacture de draps d'Aubenas ; — pour frais d'exprès et d'impressions ; — pour réparations faites aux lits des casernes de Pradelles ; — pour le transport des équipages du régiment du Berry ; — pour fournitures faites aux troupes, etc., délivrés par M. Rochemure, syndic, à MM. Perret, consul de Tournon ; Boucharenc, avocat, à Pradelles ; Roussel, inspecteur des manufactures ; d'Hilaire et Dupont, commandants des troupes du Roi en Vivarais ; Alexandre Prévot et Bonnefoy, conducteurs de travaux publics : Joseph Noujaret, collecteur de Saint-Martin-de-Valamas ; à Mme de La Saumés, supérieure des religieuses de Largentière ; au recteur de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg, etc.

C. 1097. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 388 pièces, papier.

1726-1731. — Pièces justificatives du compte de la capitation de l'année 1729, rendu par M. Roqueplane, receveur des tailles du Vivarais, arrêté le 15 novembre 1731. — Arrêt de la Cour des aides, comptes et finances de Montpellier, condamnant ledit Roqueplane à payer, dans le délai d'un mois, la somme de 100,000 livres et, dans le délai de trois mois, celle de 11,000 livres avec les intérêts, frais et dépens, à noble Jean-Louis Fabre, capitaine réformé du régiment de Landes, ci-devant lieutenant de la maréchaussée générale du Languedoc, en Vivarais, pour prix de sa charge. — Mandats de payement délivrés par M. Rochemure, syndic, en faveur de divers créanciers du pays, notamment : des sieurs Dumas de Vogué, inspecteur des dommages causés aux récoltes par les gelées et d'autres intempéries ; Guillaume Croix, entrepreneur de travaux ; Mathias Élizon, collecteur de Vernoux, Mondon, collecteur de Viviers, etc.

C. 1098. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 321 pièces, papier.

1729-1733. — Pièces justificatives des dépenses des comptes de la capitation des années 1730, 1731 et 1732, rendus par Pierre Roqueplane, receveur. — La somme totale de l'année 1730 s'élève à 117,200 livres 15 sous. — Les frais d'établissement de cet impôt et de la confection des rôles sont de 3,401 livres 2 sous répartis ainsi qu'il suit : à M. de Tauriers, subrogé du baron de Tour, 702 livres ; à M. de Sanilhac, bailli de Joyeuse, 351 livres, à M. Roussel, bailli d'Aubenas, 350 livres ; à M. Vermalle, premier consul de Viviers, 240 livres ; à M. Gache, maire de Joyeuse, 234 livres ; à M. Rochemure, syndic du Vivarais, 351 livres ; aux calculateurs et collationneurs, 848 livres ; à divers pour frais faits par les commissaires aux bureaux d'Aubenas, Privas, Tournon et Largentière, 324 livres 2 sous. — Mandat de 28 livres délivré par M. Rochemure à M. de Chambarlhac, lieutenant au régiment de Lorraine, en remboursement de sa capitation de 1727 à 1732, portée au rôle de Silhac, attendu qu'il a payé annuellement cet impôt au capitaine aide-major dudit régiment.

C. 1099. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 289 pièces, papier (1 imprimée).

1733-1735. — Pièces justificatives des comptes de

la capitation des années 1733 et 1734, rendus par MM. Freboul et Roqueplane, receveurs des tailles du Vivarais, le premier en 1733 et le second en 1734. — États de la capitation; des frais de taxation; — des non-valeurs; — des gratifications diverses; — des journées d'inspection des travaux publics; — des frais d'actes dus au notaire du pays; — des sommes empruntées de MM. Roure, de Sanilhac; Gautier, d'Annonay; Beraud, juge de Montpezat; Bouson de Viviers, pour être employées aux ouvrages du pont de la Beaume et du chemin de Privas au moulin, avec des mandats de payement délivrés par M. Rochemure aux divers créanciers du pays. — Ordonnances des commissaires nommés pour procéder aux taxes de la capitation du Vivarais, portant que les personnes comprises et nommées au rôle et les maîtres pour leurs domestiques payeront les sommes pour lesquelles elles ont été taxées, en deux termes égaux, le premier le 15 juillet et le second le 30 décembre, etc.

C. 1100. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 242 pièces, papier.

1735-1738. — Pièces justificatives des recettes et dépenses des comptes de la capitation des années 1735 et 1737, rendus par Freboul, receveur. — États généraux de la capitation et des frais de taxation, — Département général des sommes imposées par capitation sur les communautés du Vivarais. — Minute d'un mémoire du syndic dudit Vivarais, adressé aux États Généraux du Languedoc, à l'effet de faire réduire la capitation du pays, vu la pauvreté de ses habitants, sa grande étendue, son aridité, son accès difficile, son manque de commerce, la surcharge de ses impositions, le grand nombre de terres en justice appartenant à MM. le prince de Rohan, le duc d'Uzès, la princesse de Lislebonne, le vicomte de Beaune, le comte de Peine, le marquis d'Antraigues, de Lamosson et plusieurs seigneurs ecclésiastiques, dont les revenus considérables sortent du pays sans aucun retour; exposant que le comte de Vogué, le marquis de la Tourette, le comte de Rochepierre et le marquis de Gerlande payent seulement la capitation en Vivarais en qualité de barons, que le comte de Brizon l'a toujours payée en Dauphiné, et que le reste de la noblesse ne peut être taxé que sur un bas pied, à cause de son peu d'aisance.

C. 1101. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 384 pièces, papier.

1741-1746. — Pièces justificatives des recettes et dépenses des comptes de la capitation des années 1741, à 1745, rendus par MM. Freboul et Roqueplane, successivement receveurs des tailles du Vivarais. — Départements généraux de la capitation des communautés du Vivarais. — États des frais de taxation et de confection des rôles, des non-valeurs. — Il a été délivré des mandats pour frais de journées aux dénommés ci-après qui ont assisté, comme députés des communautés, au règlement des taxes de la capitation de l'année 1743: Cicard d'Ucel, Gravier de Saint-Julien du Serre, Gamondès de Saint-Privat, Lacombe de Burzet, Ladet de Lentillières, Duplan et Combes d'Antraigues, Lacoste et Fontbon de Vals, Chabaux de Baix, Charrier de Creysseilles, Baudouin et Mialle d'Alissas, de La Caumette et Debos de Privas, Hugon de Mauras, Seroul de Lavillatte, Allary de Villesèche, Agier de Gourdon, Dubois de Vessaux, Patout de Sceautres, Baratier de Flaviac, Debru, notaire de Gluiras; Labrot de Prades, Tailland de Meyras, Cotta de Dornas, Moulas de Saint-Christophe, etc.

C. 1102. (Liasse.) — 243 pièces, papier.

1750-1754. — Pièces justificatives des comptes de la capitation des années 1750, 1752, 1753 et 1754, rendus par Roqueplane, receveur. — Départements généraux de la capitation. — États: des frais de confection des rôles; — des journées des commissaires auditeurs des comptes, et des non-valeurs, avec des mandats de payement en faveur de divers créanciers du Vivarais, délivrés par le syndic. — En 1750, la capitation de la communauté de Viviers s'élève à 2,718 livres 4 sous et en 1753 à 2,500; celle de Tournon, en 1750, à 3,768 livres 10 sous, en 1753 à 3,463 livres 15 sous; diminution pour Viviers de 217 livres 4 sous et, pour Tournon, de 304 livres 19 sous.

C. 1103. (Liasse.) — 326 pièces, papier.

1757-1762. — Pièces justificatives des comptes de la capitation des années 1757 et 1761, rendus par Roqueplane d'Orby, receveur. — États des journées et frais exposés par les commissaires nommés par l'établissement des taxes de la capitation dans les bureaux d'Aubenas, Privas et Tournon; — des frais de confection des rôles; — des non-valeurs sur les taxes, et mandats de payement délivrés par M. Demontel, syndic du pays, en faveur de divers créanciers et des collecteurs de plusieurs communautés. — En 1761, les frais des journées des commissaires de la capitation s'élèvent à 2,241 livres; ceux exposés par les mêmes à 102 livres pour chacun des bureaux d'Aubenas, Privas et Tournon. — En 1757, M. Demontel, syndic, délivre sur les certificats de situation des travaux

délivrés par M. Laulanhier, inspecteur, un mandat de 60 livres en faveur du sieur Milhot de Saint-Fortunat, pour un changement indispensable qu'il a fait au chemin dudit lieu à Saint-Laurent-du-Pape, près Autheville, et un autre de 300 livres en faveur du sieur Claissac de Beauchastel, pour prix de 30 toises de mur fait en 1753, par ordre de M. Dautheville, alors subrogé du baron de Tour, afin de garantir le village de Beauchastel des irruptions de la rivière d'Eyrieu.

C. 1104. (Liasse.) — 341 pièces, papier.

1764-1774. — Pièces justificatives des comptes de la capitation des receveurs, Roqueplane, Vollant et Portail, subrogé. — États : des journées des commissaires nommés pour l'établissement des taxes de la capitation ; des frais exposés par les mêmes dans les divers bureaux ; — des sommes dues aux écrivains pour la confection des rôles ; — des non-valeurs sur les taxes dans les communautés, et quittances des députés de ces communautés du montant de leurs journées et frais pour l'assistance à la répartition de cet impôt. — En 1774, il est payé à chaque écrivain pour 7 journées, 12 livres ; — pour le même nombre de journées, à chaque collationneur, 15 livres ; — à chaque calculateur, 21 livres. — Figurent, parmi les écrivains : Joseph Vignal, Maurin, Cousin et Maumarot ; — parmi les collationneurs : Labrot aîné, Rouvière père et Daussegure ; — parmi les collationneurs : Meynier, Laroche, Ferrin, Duclaux, Baratier, Ducros, Castan et Fonbonne, surnuméraires.

C. 1105. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1760-1787. — États des journées et frais de capitation des années 1775 à 1787. — Quittances des commissaires des bureaux de la capitation en 1781, signées par MM. Portail, subrogé ; Châteauneuf-Dumolard ; Roqueplane, fils ; Moze, commissaire ; de Chambarlhac, consul maire de Chalancon ; le chevalier de Tauriers ; Décombes, maire de Joyeuse ; Roussel, Rast, Blachère et autres. — Requête des maires et consuls de Pradelles adressée aux États Généraux du Languedoc, en 1761, pour demander la modération de la capitation de cette communauté, avec pièces à l'appui. — Correspondance de MM. Demontel, Bernard, greffier, Bernard Saint-Arcons, Ginoux Lachadenède, Ladryet, relative : à la confection des rôles de la capitation, à l'envoi de ces rôles, à la présence du greffier dans les différents bureaux, à l'augmentation des frais des journées des commissaires, au payement de cet impôt par les barons de Tour dans les lieux où sont situées leurs baronies. — Mémoire anonyme de l'année 1770, dénonçant à l'intendant de la province divers abus dans la répartition de la capitation en Vivarais ; les principaux griefs articulés sont : l'exagération des frais annuels, s'élevant à 6,000 livres environ et qu'on pourrait réduire au tiers ; les nominations arbitraires des membres des bureaux ; les modérations accordées aux personnes de distinction sur leurs plaintes mal fondées de surcharge ; les refus faits aux collecteurs d'admettre leurs états de non-valeurs ; le choix des employés du grand bureau dû à la faveur plutôt qu'au mérite, etc., avec l'énumération des moyens propres à détruire ces abus et à alléger les dépenses.

C. 1106. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1722-1745. — Requêtes contenant demandes en décharge et modération de l'impôt de la capitation. — Certificats des trésoriers généraux de l'extraordinaire des guerres constatant qu'ils ont reçu le montant de la capitation des officiers du Vivarais servant dans leur régiment, ou qu'ils leur en ont fait la retenue. — Noms des officiers dont les quittances sont produites ; Burine, capitaine au régiment d'Aunis ; Chambarlhac, capitaine au régiment de Lorraine ; Chambaud, capitaine au régiment de Champagne ; de Châteauneuf, lieutenant de cavalerie au régiment de Roussillon ; Châteauneuf-Dumolard, capitaine d'infanterie ; Charneuve, capitaine du régiment de la Couronne ; Deshubas, ci-devant major d'Yvrée ; Dufain, capitaine au régiment d'Auvergne ; de Lavalette-Gardon, lieutenant de cavalerie au régiment de Randon ; le comte de Lussan, colonel au régiment de la Sarre ; Martin, lieutenant d'arquebusiers ; de Montréal, lieutenant au régiment de la Sarre ; Messonier, sieur de Châteauvieux et Faure, contrôleurs des guerres ; Odally, capitaine ; Pichon de La Rivoire, écuyer du Roi ; Hercule, prince de Rohan, ci-devant capitaine lieutenant des gens d'armes de la garde du Roi ; Sardiges, capitaine au régiment d'Auxerrois ; Sauzet, capitaine au régiment de Toulouse ; d'Ucel, colonel au régiment de Touraine ; Vallon, capitaine au régiment des gardes françaises du Roi ; le marquis de Vogué, maître de camp au régiment d'Anjou.

C. 1107. (Liasse.) — 219 pièces, papier (2 imprimées).

1711-1756. — Dixième et vingtième de l'industrie. — Répartition pour l'année 1716 du dixième de l'industrie, s'élevant à la somme de 2,404 livres 2 sous, entre les marchands et négociants de 156 communautés du Vivarais. — États des communautés qui composent le diocèse de Viviers de 1750 à 1754, au nombre de 360 et du ving-

tième attribué à chacune d'elles. — Arrêts du Conseil d'État, du 25 novembre 1752, établissant une commission en Languedoc pour connaître de tout ce qui se rapporte à la levée du vingtième ; — du 20 novembre 1764, fixant par forme d'abonnement l'impôt des 20 centièmes du Languedoc à 2,750,000 livres par an.— Minutes des rôles des 2 sous par livre du dixième de l'industrie des années 1754 et 1756, s'élevant, pour l'année 1756, à 1,027 livres 15 sous, en y comprenant les taxations des receveurs, les frais de confection des rôles, etc.

C. 1108. (Liasse.) — 201 pièces, papier.

1757-1764.—Vingtième et 2 sous par livre de l'industrie payés par les marchands, fabricans, artisans, gens d'affaires des communautés du Vivarais.—Minutes des rôles de répartition dans lesquelles figurent en 1757 : Annonay, pour 1,695 livres 2 sous ; Aubenas, 800 livres ; Bourg-Saint-Andéol, 732 livres 15 sous; Tournon, 554 livres; Pradelles, 381 livres 10 sous ; Villeneuve-de-Berg, 500 livres ; Vernoux, 432 livres ; Largentière, 360 livres 15 sous ; Saint-Montant, 60 livres 15 sous ; Privas, 1,184 livres 12 sous 6 deniers ; Jaujac, 24 livres 19 sous ; Lagorce, 12 livres 3 sous.

C. 1109. (Liasse.) — 219 pièces, papier.

1765-1766. — Vingtième et 2 sous par livre de l'industrie. — Principaux contribuables de l'année 1765 : à Joyeuse, André Dupuy, hôte ; Baptiste Balme, potier ; Jacques Pellier, Claude Dussère et Jacques Guet, marchands ; Jean Charrière et Louis Vedelly, notaires ; à Lablachère : François Bellet, Jean Salel, notaires ; à Vallon, François Villard, hôte ; Jean et Pierre Dussaud, voituriers ; Jean Boucher, cordonnier ; Claude Peschier, négociant ; Sabaton et Vézian, notaires ; Paul Valladier ; à Largentière, Suchet, Bernard et Fayolle, marchands ; Louis Perbost, Paillette et son fils, bouchers ; Pierre Roure, procureur ; Tressaud et Rouvière, Chazel, Riffard, Dousson et Broc, notaires gradués ; à Sanilhac, Rodier, trafiquant, et Jean Blachière, notaire ; à Montpezat, François Chaudanson et Martin-Ferran, Pierre Arsac et Simon Saby, marchands ; Jean Cubernol, cordonnier ; Pierre Teston et Barthélemy Jalade, cadissiers ; Chambon et Charles, notaires. — État général des sommes imposées pour les 2 vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie s'élevant, en 1766, y compris les taxations du trésorier de la bourse, du receveur des tailles et des collecteurs, l'intérêt de l'avance du 1er terme, l'excédant d'imposition, les honoraires des commissaires de la répartition, et de l'audition des comptes, les frais de confection des rôles, à la somme de 9,359 livres 19 sous 6 deniers.

C. 1110. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1767. — Minutes de rôles et états de répartition des vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie. — Total de l'imposition par communauté : Viviers, 174 livres 5 sous ; Rochemaure et Meysse, 106 livres 15 sous ; Lavoutte, 180 livres 15 sous; Chomérac, 135 livres 5 sous; Vallon, 197 livres 5 sous ; Valgorge, 26 livres 5 sous ; Saint-Péray, 76 livres 10 sous ; Saint-Fortunat, 60 livres ; Chalancon, 55 livres 5 sous ; Le Cheylard, 160 livres ; Saint-Agrève, 135 livres 15 sous ; Lamastre, 89 livres 5 sous ; Serrières, 153 livres 15 sous ; Satillieu, 65 livres 15 sous ; Saint-Félicien, 57 livres 5 sous, etc.

B. 1111. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1768. — États des répartitions et minutes des rôles des vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie des communautés du diocèse de Viviers. — Relevé des notaires imposés à 4 livres 8 sous, où figurent dans le Bas-Vivarais : Bouvier et Garcin, à Viviers ; Malosse à Saint-Martial ; Chaussignant, à Bonnefoy et Saint-Martial ; Mathon, à Dornas; Gleyzal, à Genestelle ; Guerin, à Gourdon ; Prinsard, père et fils, à Saint-Étienne-de-Boulogne ; Lafon, à Pourchères ; Bonhomme, à Villesèche ; Gimbert et Vispron, au Béage ; Baldy à Saint-Étienne-de-Lugdarès ; Boisson et Desayfres, à Vagnas ; Jallat, à Pranles ; Champanhet, à Saint-Andéol-de-Bourlenc ; Rousset, à Meyras. Rivière, à Saint-Cirgues-de-Jaujac ; Delpuch, à Saint-Lager ; Sévenier, à Saint-Laurent et Lussas ; Dumas, à Vogué ; et dans le Haut-Vivarais · Fouret, à Ardoix ; Fournier, à Saint-Victor ; Vercasson, à Préaux ; Maisonnasse, à Lemps ; Dumey, à Saint-Basile ; Dupré, à Saint-Georges ; Descours, à Labatie d'Andaure ; Odrat, à Toulaud ; Chazalet, à Bozas ; Garde et Francon, à Rochepaule ; Descour et Laroche, à la Chapelle-de-Chanéac. — Tableau concernant les différentes natures et le produit des vingtièmes levés en Vivarais : biens nobles pour les 2 vingtièmes et sous par livre, 1er doublement et 5 autres doublements, 52,970 livres 2 sous 2 deniers ; bacs, péages, leudes et moulins, 5,223 livres 6 sous 2 deniers ; maisons pour le vingtième et demi et 2 sous par livre, 7,568 livres 14 sous 7 deniers ; industrie pour les 2 vingtièmes et 2 sous par livre, frais des rôles et taxations, 9,821 livres 2 sous 7 deniers : total 73,583 livres 5 sous 6 deniers.

C. 1112. (Liasse.) — 195 pièces, papier.

1769-1770. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie en Vivarais. — Total de l'imposition par communauté : en 1770 Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis, 96 livres ; Saint-Étienne-de-Melas et le Teil 74 livres ; Baix, 107 livres ; le Pouzin, 108 livres ; Alissas, 46 livres ; Saint-Martin-de-Vals, 85 livres ; Montpezat, 143 livres, Joyeuse, 114 livres ; Banne, 63 livres ; Sanilhac, 42 livres ; Beauchastel, 40 livres ; Pierregourde et le Pape, 33 livres ; Silhac, 52 livres ; Saint-Martin-de-Valamas, 43 livres ; Fay, 51 livres ; Boffre, 56 livres ; Andance, 78 livres ; Roiffieux, 90 livres ; Boulieu, 52 livres ; Lalouvesc, 25 livres ; Empurany, 32 livres ; Villevocance, 39 livres.

C. 1113. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1771. — État de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie des communautés du diocèse de Viviers. — Nombre de personnes assujetties à l'impôt : à Viviers, 106 ; à Saint-Montant, 34 ; à Bourg-Saint-Andéol, 219, qui se divisent ainsi qu'il suit : chirurgiens et apothicaires, 4, baigneurs, 5, fabricants, 23, hôtes et taverniers, 9, mangoniers et revendeurs, 14, boulangers, 13, tailleurs, 9, cordonniers, 17, serruriers et maréchaux, 12, maçons, 14, menuisiers, brochers et tourneurs, 15, chapeliers et tisserands, 12, meuniers, 5, pêcheurs et mariniers, 15, négociants et marchands, 31, tanneurs et chamoiseurs, 12, notaires, procureurs et huissiers, 9 ; à Saint-Marcel, 24 ; à Saint-Just, 40 ; au Teil, 57 ; à Rochemaure et Meysse, 93 ; à Cruas, 30 ; au Pouzin, 91 ; à Lavoutte, Royas et Rompon, 121.

C. 1114. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1772. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie des communautés du Vivarais. — Assujettis à l'impôt : à Tournon, Bernier et Blachier, la demoiselle Blanchard et son gendre ; Faure, Vestre, Boutaud, négociants ; Soubeyrand et Chapon, apothicaires ; Blachon, Devise, Chambon et Fraisse, menuisiers ; Dumaine et Blanc, maçons ; Duzas, chamoiseur ; la veuve du sieur Robert, chirurgien ; — à Mauves et Glun, 24 contribuables ; à Châteaubourg, 7 ; à Cornas, 17 ; à Saint-Peray, 67 ; à Soyons, 6 ; à Charmes, 25 ; à Beauchastel, 12 ; à Pierregourde et le Pape, 45 ; à Saint-Didier de Crussol, 39 ; à Saint-Sylvestre et Champis, 39 ; à Vernoux, 144. — Lettre de M. Bollioud de Brogieux et certificats des maires et consuls des communautés de Roiffieux et Saint-Priest, adressés à M. de Lachadenède pour demander une réduction sur leur contingent de l'industrie,

C. 1115. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1773. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie des communautés du diocèse de Viviers. — Sont assujettis à l'impôt : à Privas, 177, savoir : notaires, 7, marchands de soie, 6, autres marchands, 32, apothicaires et barbiers, 7, hôtes et taverniers. 7, tanneurs, 21, cardeurs et tisserands, 27, serruriers et maréchaux, 7, chapeliers, 4, maçons, 8, charpentiers et gerliers, 10, tailleurs d'habits, 9, cordonniers, 31 ; — à Chomérac, 59, parmi lesquels on remarque les sieurs Grel, Benoît et Buffel, marchands de soie ; Duroux, Bouvier, mouliniers ; — à Saint-Symphorien, 25 ; — à Saint-Vincent-de-Barrès, 26 ; — à Laurac, 23 ; — à Coux-Lubilhac, 22 ; — à Alissas, 34 ; — à Rochesseauve, 17 ; — à Saint-Priest-lez-Privas, 9 ; — à Tournon et Lyas, 23 ; — à Saint-Pierreville, 78, parmi lesquels on remarque : les sieurs Faure, chirurgien ; Louis Ducros, marchand de soie ; Jean-Pierre Fargier, cabaretier ; Louis Salin, marchand ; Jean-Louis Garenc ; Louis Tinland, oncle ; Tinland neveu, et Ladreyt Chabriol, négociants ; Salomon, Duvivier, Reymondon ; Arnaud, Arnaudcoste et Dousson, notaires ; Michat, notaire et féodiste ; Chabal frères, procureurs et Richard, expert.

C. 1116. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1774. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Nombre d'assujettis à l'impôt dans les communautés ci-après : Saint-Fortunat, 35 ; Ollières, 35, Chalancon, 35, Desaignes, 51, Silhac, 59 : Saint-Priest-en-Chalancon, 17 ; les Nonières, 4 ; Saint-Jean-Chambre, 4 ; Le Cheylard, 95 ; parmi lesquels figurent : MM. Chauvin, Dousson, Dupont, Lagardette, Tourasse et Saléon, notaires ; Ducros, procureur ; Lafont, marchand de soie ; Lagardette, Louis Verdier, Simon Coulomb, chirurgiens et apothicaires ; Antoine Armand, Pierre Souche, Jean Sauzet, marchands ; Jean-Pierre Mansion, Michel Blache, tanneurs ; Pierre Armand, traiteur ; Claude Mallet, teinturier ; Clément Traverse, horloger ; — Mariac et Accons, 17 ; — Devesset, 3 ; — Saint-Martin-de-Valamas, 44, au nombre desquels figurent : les sieurs Jay, Soulier, Cotta et Terrasse, notaires ; — Saint-Agrève, 69, au nombre desquels se trou-

vent les sieurs Roche, Rouveure, Testud et Desroys, notaires ; Lacombe, André Argaud, Pierre Choizin, Jacques Blache, marchands ; Jacques Fray, cabaretier ; la veuve Paulet, hôtesse ; Joseph Grand, Mathieu Astier, négociants.

C. 1117. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1775. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Nombre d'imposés : à Vals, 60, parmi lesquels figurent les sieurs Avias et Champanhet, notaires ; Delubac, Roux, Crozier, Terrisse, Claude Lagarde, négociants ; Arnaud, Henri Roux, Lacombe Lantouzet, chirurgiens ; — à Marcols, 29 ; — à Villeneuve-de-Berg, 146, au nombre desquels se trouvent : les sieurs Rigaud, Daizac, Julien, Chambé, notaires ; la veuve Massot, Jean-François Dupuy, le fils d'Augustin Dubois, Louis Lavalette, la veuve Brian, Laurent Vernet, marchands ; André Vernet, Alexandre Sibraud, Étienne Chabassot, négociants ; François Ladet, marchand de soie ; Étienne Amblard et Claude Gautier, fabricants d'huile ;— à Vogué, 29 ; — à Aps, 23 ; — à Aubenas, 286, au nombre desquels on remarque : Goudard et Ruelle, négociants ; les directeurs de la manufacture royale de draps ; Cassan, Delent, Senoulhet, Mélarès, marchands ; Chalvet, tailleur d'habits ; Bedos, entreposeur du tabac ; Serret de Gaudes, meunier ; Champanhet, hôte à Mercuer, et Talhand, teinturier, au Pont.

C. 1118. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1776. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Nombre d'imposés : à Fay ; 49 ; — à Chanéac et Chambarlhac, 24 ; — à Lamastre, 79 ; — à Boffre, 70 ; — à Macheville, 26 ; — à Gilhoc, Grozon et Solignac, 21 ; — à Boucieu-le-Roi, 2 ; — à Sarras, 20 ; — à Andance, 38 ; — à Serrières, 90, parmi lesquels se trouvent : Chéze, négociant ; Garnier, père et fils et Faucher, marchands ; les fermiers du prieuré de Saint-Sorain et Serrières et ceux de la baronie dudit Serrières ; — à Boulieu, 41 ; à Satillieu 54, au nombre desquels on remarque : Columby, Romain, Tavernier, notaires ; Murol, procureur ; — à Lalouvesc, 18 ; à Saint-Félicien, 50, parmi lesquels figurent : Claude Guironnet, Jean Bernard, Antoine Fonbonne et Jean-Pierre Gottier, meuniers ; Mallevar et Forot, notaires ; Chiflet, baratier ; Henri Géry, peigneur de soie.

C. 1119. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1777. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Nombre d'imposés : à Vesseaux, 32 ; à Meyras, 39, parmi lesquels figurent : Avias et Delaygue, notaires ; Giraud, fermier ; à Jaujac, 25, parmi lesquels figurent : Fabre, Monteil, Dabrigeon et Viguier, notaires ; à Thueyts et Chadenac, 40 ; à Montpezat, 102, dont les principaux sont : François Chaudanson, Jean-Baptiste Roux, Jacques Étienne, Jean Vincent, Étienne Angeras, Antoine Teyssier, Louis-Martin Ferrand, marchands ; Jacques Dalmas, tailleur ; Testud, chirurgien ; Brun, fermier de la seigneurie de Montpezat ; François Laclède, négociant ;—à Burzet, 134, où l'on remarque : Joseph Vialle et les demoiselles Canivet et Mazon, marchands ; Joseph Masneuf, cabaretier ; Jacques Cayrier, fils, et Pierre Bonhaure, voituriers ; à Pradelles, 98, au nombre desquels figurent : Johanny, Sauzet, Blanc, Mathieu, Champalbert, Frevol et Roux, notaires ; Nicole, praticien, et Roux fermier de M. de Vogué ; Louis Gibon, procureur ; Antoine Quinsard, marchand ; Baptiste Gibon, cabaretier ; — à Saint-Laurent-les-Bains, 12.

C. 1120. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1778. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — La quotité pour le Vivarais de la somme de 300,000 livres faisant partie de l'abonnement de la province du Languedoc est fixée à 7,925 livres 7 sous 9 deniers, et à 9,814 livres 13 sous 7 deniers, en y comprenant les taxations des receveurs, les honoraires des commissaires, les frais des rôles, etc. — Sur cette somme, Viviers paye 172 livres 2 sous, le Bourg-Saint-Andéol 595 livres 10 sous, Lavoulte 167 livres 4 sous, Privas 991 livres 15 sous, Chomérac 134 livres 6 sous, Saint-Pierreville 114 livres 7 sous, Villeneuve-de-Berg 349 livres 6 sous, Aubenas 710 livres 18 sous, Burzet 160 livres 4 sous, Montpezat 148 livres 15 sous, Pradelles 237 livres 12 sous, Joyeuse 121 livres 5 sous, Vallon 198 livres 15 sous, Largentière 242 livres 18 sous, Tournon 389 livres 10 sous, Vernoux 283 livres 16 sous, Le Cheylard et Arric 164 livres 8 sous, Saint-Agrève 143 livres 6 sous, Serrières 159 livres, Annonay 1,418 livres 10 sous.

C. 1121. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1779. — États de répartition et minutes des rôles des

vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Sont portés au rôle : dans la communauté d'Annonay, 11 marchands drapiers, parmi lesquels figurent : Peiron frères, Decemond et veuve Mignot, Fournat et Giraud, Veyre, Bechetoille, Seguin ; 4 papetiers, les Montgolfier frères et les Johannot frères ; 11 marchands toiliers, dont les principaux sont : veuve Pieron et fils, Lioud et Desgrand, veuve Lagrange et Tracol ; 29 épiciers ferratiers, dont les plus imposés sont : Durot et Chomel, Parret frères ; 18 tanneurs et corroyeurs ; 17 marchands blanchers ; 14 tondeurs et teinturiers ; 8 perruquiers ; 16 bonnetiers faiseurs de bas ; 17 serruriers et marchands ; 10 drapiers cardeurs ; 28 tailleurs, tailleuses, lingères et chapeliers ; 13 cabaretiers ; 37 menuisiers, charpentiers et maçons ; 4 benniers ; 9 selliers, bâtiers et cordiers ; 18 boulangers fourniers ; 8 bouchers-tripiers ; 10 jardiniers ; 8 tisserands et peigneurs ; 26 cordonniers ; 6 meuniers ; 6 horlogers orfévres et mouliniers ; 22 notaires, procureurs et féodistes, total 350.

C. 1122. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1780 - 1781. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie des communautés du diocèse de Viviers. — Nombre des contribuables portés sur les rôles de 1781 : à Boulieu, 39 ; à Roiffieux, 23 ; à Satillieu, 54, parmi lesquels figurent : Columby, Tavernier et Romain, notaires ; à Saint-Félicien, 53 ; à Lalouvesc, 20, dont 9 cabaretiers ; à Quintenas, 33, au nombre desquels sont 2 notaires, Boyrayon et Murol ; à Vion, 30 ; à Vocance, 4, dont un notaire, Chomeil ; à Villevocance, 36 ; à Vanosc-en-Vocance, 14, parmi lesquels figurent : MM. Percis et Rey, notaires ; à Saint-Julien-Vocance 10.

C. 1123. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1782. — États de répartition des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Nombre de contribuables portés aux rôles : à Joyeuse 72, parmi lesquels on remarque : Vedelly, Souchère, Comte, Plagnol et Toulouse, notaires ; Labaume, avocat ; Pellier, négociant ; Gache, marchand ; à Vernon, 36 ; à Rosières, 16 ; à Ribes, 27 ; à Lablachère, 16 ; à Banne, 54, au nombre desquels figure le fermier des censives de M. le comte de Rome ; à Saint-Alban sous-Sampzon, 18 ; à Payzac, 23 ; à Grospierre-et-Comps, 25 ; à Lagorce, 26 ; à Vallon, 180, où figurent entre autres : Antoine Peschier, Pierre Freydier, Puaux, chirurgiens ; François Lichère, Louis Lichère, tanneurs ; Vézian, avocat et notaire ; Jacques Eldin, Joseph Dussaut, marchands ; Guillaume Martin, François Eldin, Lassalelle, Vézian, François Clarou, négociants ; Paul Valadier, hôte.

C. 1124. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1785. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie, — Copie du rôle des 3 vingtièmes et 4 sous par livre du premier des rentes. — Les créanciers inscrits sont : mesdames Plagnol, veuve Aymard ; Damirat, veuve de M. de Fayon ; demoiselle Brabant, veuve de M. de Reboul ; Filière de Charouil de Landos ; Élisabeth de Boulogne ; de Greffeuille ; MM. Deydé, seigneurs de Montblanc ; de Sabran, de Montlor, Benezet, trésorier de France ; de Lepine, Belleval, président ; Plantin de Villeperdrix ; Fargier, avocat ; Rouvier, notaire ; de Pélissier de Saint-Ferréol, président ; Fontanés, secrétaire du Roi ; de Pélissier de Lacoste ; Annet de Roche, sieur de Prat ; de Fontanés et Roqueplane d'Orby ; Reymond de Suzeux ; Biousse Duplan, juge mage, à Valence ; le marquis de Vogué ; Jossouin de Bonnery ; Duroure ; Dargenvilliers de La Saigne ; Frevol d'Aubignac ; Sauzin, conseiller au parlement de Grenoble ; de Vogué, comte de Gourdan ; Tavernol de Barry ; d'Hyllaire du Teil ; Reymond Du Vair ; la ville de Sion en Vallais ; la communauté de Saint-Arcons-de-Barges, etc.

C. 1125. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1786. — Minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Total du rôle de la communauté de Privas, 276 livres 9 sous, réparties sur 223 contribuables, savoir : notaires et procureurs, 13, marchands, 53, chirurgiens et barbiers, 8, hôtes et taverniers, 10, tanneurs, 16, drapiers, 8, boulangers, 20, serruriers et maréchaux 10, chapeliers 2, maçons 7, bourreliers et selliers, 4, tourneurs, charpentiers, etc., 16, tailleurs d'habits, 41, faiseurs de bas, 4, teinturiers, 2, bourretiers, 4, chaudronniers, 2, mouliniers, 4, horlogers, 1. — Parmi les notaires et procureurs figurent : Guignabert, Teysonnier et Moze ; parmi les marchands : Mège, Dautheville, Lachave, Guerrin, Dubois, Charron, Chalamon, Regard frères ; parmi les tanneurs : Doize, Faugier, Taupenas, Aurenche et Benoît ; parmi les drapiers : Debos et La Selve ; parmi les boulangers : Faure, Martinet, Guillon, Blanc ; parmi les chapeliers : Martaresche et Sabatier ; parmi les maçons : Fabrias, fils, et Busse ; parmi les tailleurs d'habits : Pourchayre, Coulomb, Marie Rast ; parmi les cordonniers : Figon, Jammet; Chabanel, Laula-

guet ; parmi les mouliniers : Benoît Grel à Beaudouin, Paul Grel, Charles Dejoux et Bertaud.

C. 1126. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1787. — Minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Total du rôle de la communauté d'Annonay, 1348 livres réparties sur 210 contribuables, savoir : marchands drapiers, 11 ; papetiers, 3 ; toiliers, 11 ; épiciers et ferratiers, 26 ; tanneurs et corroyeurs, 13; blanchers, 16; teinturiers, tondeurs et presseurs, 14 ; perruquiers, 8; bonnetiers et faiseurs de bas, 10 ; serruriers et maréchaux, 14 ; drapiers et cardeurs, 13 ; tailleurs, tailleuses, lingères et chapeliers, 18 ; cabaretiers et vendeurs de vin, 14 ; menuisiers, charpentiers et maçons, 32 ; benniers, 2; selliers, bâtiers et cordiers, 7 ; boulangers et fourniers, 16 ; bouchers et tripiers, 7 ; jardiniers 11 ; tisserands et peigneurs, 10 ; cordonniers, 19 ; meuniers, 5 ; notaires, procureurs et féodistes, 22 ; huissiers, 3 ; horlogers, orfévres et mouliniers, 7. — Parmi les drapiers figurent : Alléon et Joubert, Peyron frères et fils, Mignot frères, Louis Fournat, Giraud, Louis Veyre et compagnie, Bechetoile frères, Granger frères, Lardon et Cornillon, etc. ; parmi les papetiers : de Montgolfier et Johannot ; parmi les marchands toiliers : Joseph de Montgolfier, veuve Lioud et Desgrand, André Malgontier et Rival, Vincent Duret et Chomel, Paret frères ; parmi les tanneurs et corroyeurs : Jean Moureton, la veuve de Thomas Peyralon Antoine Marchat ; parmi les blanchers : Pierre Faujas, Jean Pervencher, Deglaine aîné ; parmi les teinturiers, tondeurs et presseurs : Pierre Poncer, Lallemand, dit Montpellier ; parmi les bonnetiers et faiseurs de bas : Jean Thevenet et fils, Joseph Félix ; parmi les boulangers et fourniers : Jean Revol, André Bonardel, Jean-Baptiste Deromans, Dominique Chardon, André Seux ; parmi les jardiniers : Bourgey ; parmi les notaires, procureurs et féodistes : Presle, Malgontier, Fraisse, Franchon, Royon, Astier, Chomel, Ravel, Montagnon, Boissonnet ; parmi les huissiers : Dombruges et Baudiment ; parmi les horlogers, orfévres et mouliniers : Chalaye, Giscard et Veyrin, etc.

C. 1127. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1788. — Minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Sont imposés pour les sommes ci-après : au Bourg-Saint-Andéol : Laurent Vézian, chirurgien, 3 livres ; Agot, Gamet et Chenivesse, fabricants, 4 livres chacun ; Antoine Lanaud, gendre d'Astier, François Reynaud, 4 livres chacun ; Guillaume Carsignol, 3 livres 10 sous ; Claude-Laurent Faucon, 9 livres 10 sous ; Pierre Reynaud Abel, 5 livres 10 sous ; Andéol Pascal, 7 livres ; tous ces derniers hôtes et taverniers ; les Granet, Helly, Maurin et Imbert, maçons, 2 livres chacun ; Laurent Chalamel, marinier, 3 livres 5 sous ; — à Saint-Marcel-d'Ardèche : Thibon, Descours et Cade, négociants, 4 livres chacun ; Boissin et Masclary, aussi négociants, 3 livres chacun ; — à Rochemaure : Charre et Laville, notaires, le premier 3 livres et le deuxième 1 livre 10 sous ; — à Baix : Bouvier, notaire, receveur de la douane et filateur de soie, 4 livres 10 sous ; Tamisier, aubergiste, 4 livres ; — au Pouzin ; Gautier, aubergiste, 3 livres 5 sous ; Lacour, négociant, 4 livres 10 sous ; Mouline, marchand, 4 livres 10 sous ; Claude Barrès, serrurier, 2 livres 10 sous ; Barrès, négociant, 2 livres 5 sous ; — à Lavoulte : Molière de Vienne et Dupin, notaires, 3 livres 10 sous chacun ; Molière de Latour, notaire, 2 livres 10 sous ; Fuzier, père, fermier de la seigneurie de Lavoulte, 4 livres ; le receveur de la dîme de Lavoulte, 3 livres ; le percepteur des censives, 2 livres ; Antoine Bac, marchand, 3 livres ; — à Saint-Pierreville : Arnaud, notaire, 2 livres 10 sous ; Reymondon, Arnaud-Coste, Dousson, Chabal, notaires et procureurs, 4 livres 10 sous chacun.

C. 1128. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1789. — États de répartition et minutes des rôles des vingtièmes et 4 sous par livre de l'industrie. — Sont imposés pour les sommes ci-après : à Tournon, Joseph Blachier, négociant, 11 livres 5 sous ; la veuve Boutaud 15 livres 15 sous ; Rivoire, Dumaine, Bernard, notaires, 3 livres 13 sous chacun ; Dautheville, greffier, 3 livres 19 sous ; Chapon, apothicaire, 3 livres 10 sous ; Imbard, horloger, 1 livre 18 sous ; Faure, boulanger, 3 livres 5 sous ; Perret, marchand, 3 livres 5 sous ; Peyrache, boucher, 3 livres ; Tracol, mégissier, 4 livres 10 sous ; à Cornas : Darnaud, notaire, 4 livres ; Terrasson, maréchal, 4 livres ; Félix, boulanger, 4 livres 10 sous ; Michel, tonnelier, 4 livres 10 sous ; — à Saint-Péray, Bravais et Coissieu, notaires, 2 livres chacun ; Bonnet, féodiste, 2 livres ; Gaillard, boulanger, 1 livre 16 sous ; Traversier, cabaretier, 2 livres 2 sous ; Premier, maréchal et tavernier, 1 livre 15 sous ; — à Charmes, Ducros notaire, 3 livres 12 sous, Reynaud, moulinier en soie, 4 livres ; — à Beauchastel, Saint-André, notaire, 6 livres 10 sous ; Lallemand, aubergiste, 8 livres 13 sous ; — à Vernoux, Gential, notaire, 2 livres 14 sous ; Perret, huissier, 2 livres ; Guilhot Moutagnon, négociant, 3 livres ; Mazard, négociant, 4 livres 5 sous ; Guilhot, procureur, 2 livres.

C. 1129. (Liasse.) — 164 pièces, papier (1 imprimée).

1693-1757. — Ordonnance de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc, prescrivant au sieur Marcha, fermier de l'équivalent, de lui remettre les états contenant les noms et demeures de toutes les personnes tenant auberge, hôtellerie ou cabaret, dans toute l'étendue de la province.— États: des communautés, paroisses et hameaux de la généralité de Montpellier ayant des cabarets; — des cabaretiers du Vivarais en 1693, fournis par les fermiers de l'équivalent; — des taxes faites au Conseil sur les hôtes et cabaretiers des terres dépendantes de l'évêché de Viviers:— des villes et lieux où le recouvrement des taxes doit être fait sur le pied de la modération par M. de Massignon, maire de Pradelles. — Nombre d'hôtes ou de cabaretiers dans les communautés suivantes: à Bourg-Saint-Andéol, 13; à Montpezat et sa paroisse, 65; à Vals et Mercuer, 12; à Saint-Agrève et son mandement, 38; au Cheylard, 16; à Largentière, 12; à Aubenas, 13; à Annonnay, 19; à Tournon, 8; à Vernoux, 17; à Saint-Péray, 4; à Chalancon, 8; à Satillieu, 2; à Lalouvesc, 2.

C. 1130. (Liasse.) — 213 pièces, papier (2 imprimées).

1694-1696. — Ordonnances de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc: prescrivant de ne pas exiger plus de 3 sous pour le contrôle des exploits dressés pour le recouvrement des taxes des hôtes, cabaretiers et aubergistes, à peine de concussion; — enjoignant aux séquestres des meubles, effets et denrées saisis pour le payement des taxes de délivrer au premier commandement qui leur sera fait, lesdits meubles pour être procédé à leur vente. — État et procès-verbaux de saisies faites à la requête de M. Claude Carouge, visiteur général des gabelles du Languedoc, poursuites et diligences de M. Paul Fougereux Grandbois, receveur, contre les hôtes, cabaretiers, loueurs de chambres garnies du haut et bas Vivarais, au nombre de 430, qui refusaient de payer les taxes auxquelles ils étaient assujettis.

C. 1131. (Liasse.) — 104 pièces, papier (4 imprimées).

1726-1788. — Imposition des vingtièmes des biens nobles et roturiers. — États: des maisons du Cheylard et de Saint-Agrève dont les déclarations auraient été faites devant MM. Ferratier et Bollon; — des communautés qui composent le diocèse de Viviers et du montant du vingtième des biens-fonds imposés sur chacune d'elles;—des sommes qui doivent être payées par les possesseurs de biens nobles;—des vingtièmes des droits de péage, bacs, leudes, moulins et maisons, rentes, pensions, etc;—du vingtième des biens ruraux des communautés d'Andance, Eclassan, Champis, Craissac, Saint-Lager et du Pouzat.— Ordonnances des commissaires du Roi et des États concernant: les rentes à locaterie perpétuelle; — ce qui doit être observé à l'égard des personnes possédant des biens et droits nobles qui n'ont pas fourni leurs déclarations; — la levée des vingtièmes et 2 sous par livre; — les sommes à payer pour le droit d'avance du premier terme des rôles des vingtièmes de l'industrie, biens et droits nobles, bacs, péages et maisons. — Lettres de MM. de Joubert et de Montferrier, intendants du Languedoc, à M. de Lachadenède, donnant des instructions sur les vingtièmes des biens nobles, pensions, etc.

C. 1132. (Cahiers.) — In-4°, 704 feuillets, papier.

1750. — Distraction du dixième de la taille des biens roturiers de 58 communautés du haut Vivarais. — Totaux des rôles de distraction des communautés ci-après: Arsac, Prat et Chanteloube, 65 livres 9 sous 6 deniers; Boffre, 242 livres 18 sous 2 deniers; Tournon, 1,717 livres 12 sous 3 deniers; Félines, 113 livres 19 sous 1 dernier; Ardoix, 98 livres 6 deniers; Vernoux, 233 livres 7 sous 11 deniers; Quintenas, 193 livres 3 sous 11 deniers; Boulieu, 322 livres 8 sous 6 deniers; Silhac, 634 livres 15 sous 8 derniers; Désaignes, 667 livres 5 sous; Saint-Félicien et Vaudevant, 188 livres 19 sous 8 deniers; Saint-Victor, 388 livres 12 sous 1 denier; Saint-Michel-en-Chalancon, 208 livres 14 sous; Saint-Romain-d'Ay, 72 livres 9 sous 2 deniers; Saint-Romain-le-Désert, 271 livres 9 sous 3 deniers; Saint-André-des-Effengeas, 272 livres 19 sous 5 deniers; Satillieu et Machabées, 629 livres 10 sous 1 denier, etc.

C. 1133. (Cahiers.) — In-4°, 792 feuillets, papier.

1750. — Distraction du dixième de la taille des biens roturiers de 70 communautés du bas Vivarais. — Totaux des rôles de distraction des communautés ci-après: Fabras, 200 livres 11 sous 10 deniers; Sablières, 276 livres 1 denier; Banne, 326 livres 18 sous 1 denier; Joannas, 408 livres 18 sous 3 deniers; Vinézac, 299 livres 15 sous 1 denier; Lavillatte, 21 livres 8 sous 3 deniers; Thueyts, Chadenac et Serrecourt, 499 livres 19 sous 6 deniers; Saint-Etienne-de-Lugdarès, 317 livres 10 deniers; Burzet, 618 livres 10 sous 3 deniers; Valgorge, 590 livres 12 sous 5 deniers; Joyeuse, 893 livres 11 sous 9 deniers; Saint-

Pierre-de-Colombier, 202 livres 16 sous; Coucouron et Montlor, 495 livres 18 sous 11 deniers; Saint-Andéol-de-Fourchades, 122 livres 19 sous 9 deniers; Sainte-Eulalie, 46 livres 19 sous 2 deniers; Aubenas, 2,245 livres 9 sous 7 deniers, etc.

C. 1134. (Cahiers.) — In-4°, 657 feuillets, papier.

1750. — Distraction du dixième de la taille des biens roturiers de 55 communautés du bas Vivarais. — Totaux des rôles de distraction des communautés ci-après: Baix, 504 livres 4 sous 3 deniers; Saint-Pierreville, 98 livres 5 sous 9 deniers; Saint-Martin-de-Valamas, 367 livres 15 sous; Ailhon, 213 livres 10 sous 1 denier; Vesseaux, 342 livres 4 deniers; Mirabel, 534 livres 10 deniers; Antraigues et Aizac, 485 livres 3 sous 4 deniers; Fons, 8 livres 18 sous 5 deniers; Rochemaure et Meysse, 494 livres 13 sous 9 deniers; Saint-Andéol-de-Bourlenc, 280 livres 3 sous 2 deniers; Vogué, 193 livres 5 sous 7 deniers; Ucel, 73 livres 6 sous 10 deniers; Saint-Marcel-d'Ardèche, 766 livres 4 sous; Saint-Remèze, 329 livres 2 sous 8 deniers; Bourg-Saint-Andéol, 1,727 livres 14 sous 7 deniers.

C. 1135. (Cahiers.) — In-4°, 890 feuillets, papier.

1750. — Distraction du dixième de la taille des biens roturiers. — Copies des rôles de la taille de 85 communautés du haut Vivarais. — Principaux contribuables: à Saint-Marcel-lès-Annonay, MM. François Barjon, Jean Moulin, Jean Garnier, Georges-Joseph le Seigle, écuyer, sieur de Gardache; noble Christophe Gauthier, juge d'Annonay; Guillaume Majol, conseiller du Roi; de La Beaume, juge de Saint-Julien; à Macheville, Jacques-Annet-Courbis, notaire, pour M. de Saint-Cierge; à Saint-Félix-de-Châteauneuf, le marquis de La Tourette, Mlle Garnier; à Arlebosc, Jean Sarzier pour Pierre; noble Mathieu de Souverain, seigneur de Trelemont; à Peaugres, noble Imbert de Barronnat, sieur de Lespine; à Beauchastel, Henri Terrat, les hoirs de Jean-Annet Chastagnon, Charles Blache, les hoirs de Pellissier Duvert, Firmin Froment; à Lalouvesc, noble Gilles de La Franchière, François Chaléat, Jean Buisson; à Satillieu, Jacques Boirayon, Guillaume Goudard, Jean de Chave; à Andance, nobles Jacques Robert-Dumolard et François-Apollinaire Desaimar, sieurs André Saint-Amour de Serrières, Charles Baborier, notaire, Antoine Roche, les hoirs de Pierre Dorel; à Eclassan, le prieur du lieu, Pierre de Mombord, Jacques-Robert Dumolard, seigneur de Châteauneuf; Hippolyte Gamon, noble Pierre Du Noyer, seigneur d'Ozon, etc.

C. 1136. (Cahiers.) — In-4°, 648 feuillets, papier.

1750. — Distraction du dixième de la taille des biens roturiers. — Copies des rôles de la taille de 84 communautés du bas Vivarais. — Principaux contribuables: à Vastres, nobles Jean de Cortial, Jean de Lardeirol, Jean-Pierre de Laroche et Dupont, Pierre Cornut, Pierre Falcon, Antoine Cuocq, Guigon-Sordon, demoiselle Deribes; à Saint-Laurent-les-Bains, MM. de Lamotte et Alexis Banachon; à Saint-Martin-de-Valamas, le seigneur de Lavarenne, Lajunchière, notaire, Barthélémy Mayaud, Pierre Terrasse; à Saint-Martial, M. Du Chambon; à Lavilledieu, Soboul, Étienne Louyriol, Jean Maumarant, François Helly, Jean Pastré; à Saint-Andéol-de-Fourchardes, M. de Bonneval; à Creysseilles, Jean Durand, Pierre Béroard; à Gluiras, Charles Rioufol, Jean-Pierre Thérond, Jean Delarbre; à Saint-Vincent-de-Barrès, Jean Faure, Dàleyrac, Mathieu Ravel, Jean Decys; à Saint-Lager, MM. de Granoux, de Saint-Lager, de Tatalhon, de Cheylus, Deydier, Delpuech, Lambert; à Saint-Vincent de Durfort, Barruel, Mathieu, Champel, etc.

C. 1137. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 204 pièces, papier.

1527. — Comptabilité des receveurs des tailles du Vivarais. — Pièces justificatives des sommes payées, sur les deniers de la crue et des octrois, par M. Jean Faure, receveur des tailles du Vivarais, pour le logement et la nourriture des cavaliers établis en garnison dans ledit pays par ordre de Mgr de Clermont, lieutenant pour le Roi en Languedoc. — Rôles et mandats de payement délivrés par M. de Leyrien, notaire royal et greffier des États particuliers du Vivarais, en faveur des habitants des communautés d'Aubenas, Banne, Bidon, Berrias, Joyeuse, Saint-Just, Lablachère, Largentière, Lagorce, Limony, Soyons, Vagnas et autres qui ont logé et nourri ces cavaliers. — Quittances des sommes reçues. — Le logement et la nourriture de chaque cavalier et de son cheval sont payés à raison de 7 sous 6 deniers par jour. — Quittance générale des deniers de la crue et des octrois assignés au Vivarais par les États Généraux du Languedoc, réunis au Saint-Esprit en mars 1526, sous la présidence de M. le vicomte de Joyeuse, baron de Tour, pour servir au payement des fournitures faites tant aux soldats de la compagnie de M. l'Admiral et des Suisses qu'aux régiments longeant le Rhône pour aller renforcer le camp du Roi en Provence, ladite quittance donnée à

M. Faure, receveur, par les États particuliers du Vivarais, du Valentinois et du Viennois, assemblés à Viviers le 4 janvier 1527 sous la présidence de M. de Johannas, commis par M. de Saint-Vallier, baron de tour, et reçue par M. de Leyrien, notaire.

C. 1138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 169 pièces, papier;

1542-1543. — Pièces justificatives du compte de sieur Grand-Vallet, receveur des tailles du diocèse de Viviers de l'année 1642 pour le logement et les vivres fournis aux soldats de M. de Boysi en garnison dans ledit pays. — États de fournitures produits par les consuls de plusieurs communautés et autres fournisseurs et quittances des sommes reçues. — Lettres de M. de Lespine adressées de Lyon en 1542 à M. Broé, greffier des États du Vivarais: prescrivant, d'après l'ordre de M. le cardinal de Tournon, de faire dresser l'étape à Soyons pour le passage de 6,000 lansquenets; — contremandant ladite étape parce que le Roi a assigné un autre chemin à ces troupes pour retourner dans le Luxembourg; — annonçant : son départ de Lyon pour venir à Tournon ordonner l'édification du collége de Mgr le cardinal; — la prochaine arrivée à Lyon de M. d'Orléans qui court en poste de 60 chevaux, avec invitation de prévenir le poste de Tain pour qu'il puisse faire provision de chevaux. — Copie des lettres patentes du roi François Ier, datées de Messigny le 22 juillet 1542, nommant lieutenants généraux de son royaume son très-cher cousin et grand ami le cardinal de Tournon et son très-amé et féal chancelier Poyet, leur donnant en son absence, pendant qu'il visite les frontières de son royaume, le gouvernement du Lyonnais, du Forez, de l'Auvergne, du Beaujolais, des Dombes, de la Bresse, du Vivarais, du Bugey, du Dauphiné, de la Provence, des frontières du Languedoc, de la Bourgogne, de la Savoie, du marquisat de Saluces et du Piémont, et leur ordonnant de faire en son nom toutes choses pour le bien et la tranquillité de ses sujets.

C. 1139. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1542-1543. — Pièces justificatives du compte de M. Barthélemy Faure, syndic et procureur du diocèse de Viviers de l'année 1543. — Suppliques : des syndic et habitants du Vivarais, adressées à Mgr de Montpezat, se plaignant de la surcharge qu'éprouve le pays pour nourrir et ravitailler les gendarmes et archers de M. de La Fayette, après avoir fourni au camp du Roussillon une plus grande quantité de vivres que les autres diocèses du Languedoc; — demandant à être déchargés d'une partie des fournitures à faire à la compagnie de M. de Bonneval en garnison à Lodève; — du syndic de Carcassonne, réclamant le payement des fournitures faites par ce diocèse à la compagnie de M. de Bonneval; — des consuls et diocésains de Lodève, demandant que ceux de Viviers soient tenus de payer leur quote-part des fournitures faites à la compagnie de M. de Bonneval; — du syndic du diocèse de Mirepoix, se plaignant de ce que les troupes qui revenaient du camp ont fait consommer par leurs chevaux tous les foins, pailles et avoines de ce pays, de manière que les habitants n'ont pu labourer leurs terres faute de pâture pour les bêtes de labourage; — des habitants de Trèves et de Conques, exposant que les cavaliers de M. de Bonneval, logés dans soixante logis de leurs pauvres villages, prennent tout ce qui leur plaît sans payer, en sorte que plusieurs habitants sont obligés de vendre leur bien pour les nourrir. — Ordonnance de M. de Montpezat portant que les soldats de M. de Bonneval quitteront les diocèses de Viviers et Lodève, où ils ont séjourné longtemps, pour aller tenir garnison dans celui de Mirepoix; mais que ces trois diocèses supporteront par égales portions la dépense de leur ravitaillement. — Compte rendu par M. Jean Dugua, syndic du diocèse de Mirepoix, de ses frais et dépens pour être venu en Vivarais contraindre les diocésains à payer les dépenses faites par la garnison du sieur de Bonneval. — Actes de réquisition par les consuls de Lodève et de Mirepoix contre les sieurs Descombes, consul de Privas, et Pichot, consul de Viviers, avec des quittances en faveur de ces derniers.

C. 1140. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 190 pièces, papier.

1544. — Compte, avec pièces justificatives, des impositions extraordinaires, rendu par Jean Lucarnier, receveur du Vivarais. — Requête des diocésains de Viviers, adressée à M. de Montpezat, demandant la permission d'imposer et de répartir également sur les contribuables de ce diocèse, exempts et non exempts, les sommes nécessaires aux affaires du pays. — Contrat passé entre le pays de Languedoc et le diocèse de Narbonne relatif au ravitaillement des gens de guerre de la compagnie de M. de Montpezat. — Départements des impositions du Vivarais. — Comptes et états des journées, vacations et frais exposés pour les affaires du pays et les fournitures faites aux gens de guerre, suivant les ordres de MM. de Montpezat, de Tournon et autres par Louis Dupont, d'Aubenas; Pierre Duron, de Colombier-le-Jeune; Jacques Labes, geôlier du château de Tournon; Pierre Broé, notaire, à Tournon; Pierre Gau-

tier et Robert Tourton, notaires, à Boulieu; Mathieu de Bonlieu, de Viviers; Mathieu Descombes, consul de Privas; le bailli d'Annonay et Etienne Romanet, consul du même lieu; Charles de Colonyer, de Saint-Félicien, etc.— Ordonnances : de François de Bourbon, comte d'Enghien, gouverneur du Piémont, lieutenant pour le Roi en Italie, nommant capitaine, après la victoire de Cérisoles, le seigneur de Saint-Laurens, en considération de la valeur dont il a fait preuve parmi les gentilshommes qui ont le plus vaillamment combattu, avec mission d'aller en France lever dans les pays de Dauphiné, Provence, Lyonnais et autres circonvoisins trois cents hommes, un lieutenant et un porte-enseigne; — de Just de Tournon, comte du Roussillon et bailli du Vivarais, nommant Charles de Colonyer commissaire pour surveiller la levée et le passage des troupes dans le Vivarais. — Quittances données à M. Jean Lucarnier pour journées, vacations et frais exposés par Mérand de Bonlieu, bailli d'Annonay; Bernard de Barjac, juge de Tournon; Blanchelayne, lieutenant de bailli de Viviers; Richard, de Tournon; de Lamotte, Apollinar Guilhon, de Sibleyras, le bailli de Pradelles, Laurent Rebollet, consul de Saint-Agrève; Veyrand de Marcoux, et Jean de Burme, notaires, etc.

C. 1141. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1544-1551. — Pièces justificatives des comptes de sieur Jean Lucarnier, receveur du Vivarais. — États de journées, vacations et frais, accompagnés de requêtes en remboursement adressées aux États du Vivarais, et quittances en faveur dudit receveur, de Jean Broé, greffier desdits États, Louis Du Bénéfice, Guillaume de Lamotte, procureur du pays et autres pour frais d'assiette, recrutement, garnisons, etc. — Départements faits à Nîmes par les commissaires et députés des trois États : de la somme de 4,357 livres 10 sous 6 deniers sur 19 diocèses pour la solde de 1,200 hommes; — de celle de 1835 livres 6 sous 6 deniers sur 23 diocèses, dans le 1er desquels le Vivarais figure pour 456 livres 5 sous, et dans le 2e pour 153 livres 8 sous 10 deniers. — État des villes closes du Vivarais au nombre de 68, savoir, dans le bas Vivarais : Saint-Jean-le-Centenier, Saint-Martin et Saint-Pierre-d'Aps, Aubignas, Cruas, Rochemaure, Ruoms, Lagorce, Saint-Pons, Aubenas, Saint-Laurent-en-Coiron, Balazuc, Lavilledieu, Lanas, Vinézac, le Teil, Joyeuse, Gras, Lachapelle, Viviers, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Thomé et les Crottes, Saint-Montant, Valvignères, Mirabel, Saint-Marcel d'Ardèche, Saint-Just, Largentière, Vagnas, Pradelles, Privas, Tournon-lès-Privas, Bays sur Bays, le Cheylard, le Pouzin, Saint-Vincent de Barrès, Chomérac, Sceautres, Vesseaux, Ucel, Villeneuve de Berg; dans le haut Vivarais: Désaignes, Saint-Agrève, Vernoux-en-Chalancon, Chalancon, Boffre, Châteauneuf de Vernoux, Bozas, Ay, Empurany, Saint-Victor, Yzerand, Vocance, Annonay, Boulieu, Thorenc, Peyraud, Andance, Serrières, Sarras, Tournon, Toulaud, Soyons, Charmes, Saint-Marcel, Beauchastel, Boucieu, Labâtie de Crussol.

C. 1142. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 165 pièces, papier.

1558 - 1559. — Compte et pièces justificatives des recettes et dépenses des deniers extraordinaires et frais d'assiette de Guillaume Albert, receveur des tailles du Vivarais, concernant l'emprunt fait par le Roi en 1558 aux personnes aisées de son royaume. — Lettre des commissaires de l'emprunt, adressée à M. de Saint-Auban, établissant que la portion de l'emprunt afférente au Vivarais s'élève à 8,500 livres. — États des frais de l'emprunt, 779 livres. — Restes à recouvrer, dans le bas Vivarais : d'Antoine Lapeyre, de Lavoulte, 48 livres; de Guillaume Gébelin, 36 livres; de Vidal Brueys, 24 livres; de Blaise Girard, 12 livres; de Louis Molin, 12 livres; de François Salomon, d'Antraigues, 24 livres; de Pierre Mazade, 24 livres; de Jean Alard de Burzet, 24 livres; de Lablavette, hôtesse, 12 livres; de Maynon, prêtre de la Talhade, 24 livres; de Gineys, prêtre, du Cros-de-Géorand, 24 livres; de Maynon de Sainte-Eulalie, 60 livres; dans le haut Vivarais : de Vidal, de Leschalayes, de Desaignes, 12 livres; d'Antoine Mondon, d'Empurany, 24 livres; de Claude Rossilhe, 12 livres, total 362 livres. — Quittances des frais d'assiette et d'emprunt données par les sieurs Gabriel Sanglier, châtelain de Boulogne : Claude Michel, consul de Bourg-Saint-Andéol; Jean de Sibleyras, bailli de Privas; Louis de Latour, bailli de Tournon; Étienne Sanglier, lieutenant de bailli de Montlor; Guillaume de Lamotte, syndic du Vivarais et autres. — Reçu de Zacharie Gaudard, receveur général des finances en la Généralité de Lyon, de la somme de 396 livres dont les manants et habitants de Boulieu, Saint-Marcel et Saint-Julien-en-Goye ont libéralement fait présent au Roi pour ses urgentes affaires. — Procurations et acquits de pensions donnés au receveur par les particuliers des communautés du Vivarais, qui ont prêté au Roi en 1558.

C. 1143. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 131 pièces, papier.

1559-1564. — Procurations et quittances données au receveur Albert par des particuliers de différentes commu-

nautés du Vivarais pour intérêts de prêts faits au Roi en 1558. — Ont donné quittance : Pierre Bayle et Jean Nogier, de Saint-Pons ; Antoine et Jean Baratier, procureurs fondés de Louis-Guillaume Baratier et Musol, de Cruas ; Georges Roche, de la Roche d'Aps ; Vidal Colombier et Claude Valeton, marchands d'Aubenas, mandataires de plusieurs prêteurs de ladite ville ; Gaspard Molin, de Lavoulte ; Bonet, de Laval, mandataire des prêteurs de Thueyts ; Granier, notaire, mandataire des prêteurs de Viviers, Saint-Thomé et des Crottes ; François-Julien, de Mirabel ; Claude Thibon, de Largentière, mandataire de Claude Bouchet ; Pierre Peyrouse, Jean Alamel, Simon Bompar, Jean Vedel et autres de ladite ville ; Degors, consul du Bourg-Saint-Andéol, pour les prêteurs de cette ville ; Vital Roux, mandataire des sieurs de Villers, Mayol et autres, d'Andance ; Jean Montreynaud, de Saint-Apollinaire de Rias, mandement de Châteauneuf de Vernoux ; Durand, mandataire des sieurs Ducros, Gaillard et autres, de la paroisse de Silhac. mandement de Chalancon ; Claude Chirouse, de la paroisse de Macheville, mandement de Lamastre ; Jean Besse, de la Bâtie-d'Andaure ; Antoine Gayte, procureur des sieurs de La Court, Malfay et autres, etc. — Rôle des paroisses et villes du haut et bas Vivarais, au nombre de 88 qui n'ont pas été payées en 1563, de l'intérêt des sommes prêtées au Roi en 1558.

C. 1144. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 106 pièces, papier.

1564-1566. — Pièces justificatives du compte de M. Claude de Chambaud, receveur du Vivarais, rendu à Villeneuve-de-Berg en 1566. — Quittances pour frais d'assiette, intérêts d'emprunts et fournitures faites aux troupes, données audit de Chambaud, par sieurs Jean Maysonat, secrétaire de M. le vicomte de Joyeuse, Jean de Fayn, consul, et Olivier de Leyris, lieutenant de bailli, du Bourg-Saint-Andéol ; Canalot, fourier, et Annibal Marian, lieutenant de la compagnie du seigneur Scipion Vimercat, en garnison à Viviers et au Bourg-Saint-Andéol ; Giraud Bezangier, bailli de Lavoulte : Jean Brunier, seigneur de Larnage ; Louis de Chalendar, lieutenant de bailli du Vivarais au siége de Villeneuve-de-Berg ; Jean Indi, lieutenant de bailli d'Annonay ; Claude de Sibleyras, bailli de Privas ; Jean Roure, lieutenant de bailli de Joyeuse ; Antoine Froment, consul de Rochemaure ; Audigier, consul de Largentière, Jean Bresson, consul de Pradelles ; Pierre Blachon, consul du Cheylard ; Pierre Gébéalin, consul de Chalancon ; Louis du Bénéfice, sieur de Lacombe, châtelain de Boulogne ; Antoine Duchier, châtelain d'Aps ; Guillaume La Selve, bailli de Lagorce ; Antoine Reboulet, consul de Saint-Agrève ; Étienne Sanglier, régent de la ville d'Aubenas ; Jean Verier, vicaire général de l'évêque de Viviers ; Guillaume Bayle, seigneur de Lamothe, bailli de Brion ; Jean du Chambon, bailli de Montlor. — Lettres de M. Charles Robertier, datées de Montpellier, du mois de décembre 1564, enjoignant aux consuls, manants et habitants de Viviers de faire dresser incontinent, par le receveur du pays, un état faisant connaître sans déguisement les deniers de toute nature imposés et levés dans leur diocèse, les causes et l'emploi de chaque imposition. — Rôle des soldats du château de Tournon, au nombre de vingt, qui ont reçu pour leur solde des mois de décembre 1564 et janvier 1565 la somme de 280 livres que M. de Larnage avait quittancée au sieur Pailhasson, commis de M. de Chambaud, receveur du Vivarais.

C. 1145. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 167 pièces, papier.

1569. — Pièces justificatives du compte de M. François Rozet, receveur du Vivarais, des deniers de l'extraordinaire des guerres. — Acquits des sommes mandatées par M. Jean de Lavernade, gouverneur pour le service du Roi au bas Vivarais, données audit Rozet par MM. Jean de Lacroix, Valentin, bailli de Montpezat ; Guillaume Bornet, Guynot Julian, de Chouson, de Lavernade, de Vallobière, de Montault, Desparron, sieur de Baruse ; de Balazuc, sieur de Montréal ; Claude de Marsane, sieur de Saint-Gineys ; de Charbonel, Jean de Rosille, Guigon Faure, Pierre Despressis, Mathieu de Bonlieu, etc. — Il est payé à M. de Rosille, 150 livres en remboursement des frais d'un voyage à la cour où il fut porter des lettres et certains avertissements à Leurs Majestés et à M. le maréchal Damville, concernant les affaires du Roi. — États mensuels des payements à faire aux troupes tenant garnison au bas Vivarais, tant pour le service du Roi, que pour le plat de Mgr Lavernade, gouverneur dudit pays, et pour les taxations d'un commissaire et d'un contrôleur des montres desdites troupes, dressés par M. de Lavernade, s'élevant : pour les mois d'avril, à 3,890 livres ; de mai, à 4,049 livres ; de juin, à 4,147 livres ; de juillet, à 4,139 livres ; de septembre, à 4,540 livres ; d'octobre, à 4,547 livres ; de novembre, à 4,585 livres. — La compagnie du capitaine de Montault reçoit pour le mois de novembre la somme de 1411 livres distribuée ainsi qu'il suit : au capitaine, 106 livres ; au lieutenant, 66 livres ; à l'enseigne, 36 livres ; à deux sergents, 24 livres ; à un fourrier, deux tambours, un fifre et quatre caporaux, à raison de 10 livres chacun, 80 livres ; à soixante-dix arquebusiers marionnés, à raison de 8 livres chacun, 560 livres ; à soixante dix-sept arque-

busiers simples, à raison de 7 livres chacun, 539 livres. M. de Lavernade reçoit pour le même mois, 200 livres.

C. 1146. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 140 pièces, papier.

1570-1572. — Pièces justificatives du compte de M. Jacques Froment, receveur du Vivarais. — Rôle de la montre de quinze arquebusiers à pied gardant le château de la Tourette avec un état de payement desdits arquebusiers. — Mandats délivrés par le baron de Montlor ou ses subrogés sur le receveur des tailles du Vivarais en faveur : de M. Olivier de Leyris, syndic du Vivarais, pour frais d'un voyage à Lyon ; de Mathieu Souverain, pour remboursement de ses avances ; — de MM. de Montgros, de Fayn, de Pampellonne, de Montréal et autres officiers pour fournitures faites aux troupes ; — des consuls de Tournon, pour la défense de cette ville, menacée d'être assiégée par les ennemis du Roi ; — du consul de Pradelles, pour faire face au procès de cette ville contre les habitants de la ville du Puy, pendant à Montpellier, accompagnés des acquits des parties prenantes. — Quittances de M. Louis Malherbe, commis à la recette générale de Montpellier, de la somme de 156 livres 18 sous 6 deniers pour la part de l'imposition du diocèse de Viviers, des mois de janvier et février 1570, pour le payement de cinq arquebusiers attachés à la garde de M. le maréchal Damville, à Toulouse.

C. 1147. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 220 pièces, papier.

1572-1573. — Pièces justificatives du compte du sieur Froment, receveur des tailles du Vivarais pour l'année 1572. — Mandats des commissaires du Roi à l'assemblée des États du Languedoc de 2,003 livres 7 sous 9 deniers en faveur de Mgr de Damville, à titre de gratification et de récompense pour ses peines, travaux et dépens pour la conservation dudit pays ; — de 1,001 livres 13 sous 10 deniers en faveur de M. Pierre Rech, trésorier de la bourse du Vivarais pour frais desdits États. — Quittances données au receveur par MM. de Fayn, agissant au nom des consuls du Bourg-Saint-Andéol, et Laville, agissant au nom de ceux de Viviers, pour fournitures d'ustensiles à la compagnie de M. de La Miraude ; — de Leyris, syndic du Vivarais, pour payement d'intérêts ; — Berangier, bailli de Lavoulte ; Desserres, greffier des États du Vivarais, etc., pour gages et frais d'assiette. — État des sommes payées et avancées par le sieur Froment pour affaires urgentes, notamment pour la nourriture et l'entretien des troupes en garnison dans le pays ; — Mandats des sieurs du Peloux, seigneur de Gordan ; de Borne, seigneur de Leugière, gouverneurs le premier du haut et le deuxième du bas Vivarais en l'absence des seigneurs de Damville et de Joyeuse, en faveur de MM. du Haut-Villard, de Montault, de Loudin, sieur de Mirabel ; de Bonas, de Bressac, Demeure, Coulaux, Odon La Garène, de Saint-Gineys, de Labaume, de Fayn, etc., capitaines, commandant les garnisons des lieux, villes, forts et châteaux d'Annonay, Chalancon, Charmes et Saint-Marcel, Pouzin, Rochemaure, Bourg-Saint-Andéol, Villeneuve de Berg, Larnas, Balazuc, Largentière, Vallon, etc. — Rôles des soldats desdites garnisons et quittances des capitaines et gouverneurs pour solde des frais de nourriture et d'entretien de leurs compagnies. — Ordonnances de Henri de Montmorency, seigneur de Damville, nommant intendant du comté de Crussol, Aymar de Posterlat, sieur de Blou ; enjoignant aux députés du Vivarais de se réunir en la forme accoutumée pour dresser un état de toutes les garnisons du pays, du nombre de soldats nécessaires pour chacune d'elles, du montant de leur solde, nourriture et entretien dont il autorise la répartition par égales portions sur tous les contribuables ; — de lui envoyer l'état des garnisons et celui des deniers levés et employés, pour les régler s'il est nécessaire ; de faire faire la revue des troupes par les consuls ou autres bonnes personnes des localités où les troupes seront en garnison, afin de prévenir toute fraude ; — de faire savoir à tous gentilshommes, ayant des châteaux et maisons fortes, de les faire garder à leurs frais et dépens par leurs sujets catholiques, à condition que ces derniers pourront s'y réfugier avec leurs biens et familles, en cas de nécessité ; — donnant plein pouvoir à M. de Leugière, enseigne des gens d'armes du seigneur de Joyeuse, de faire en son nom, dans le haut et bas Vivarais, tout ce qu'il jugera convenable en fait de guerre, pour y maintenir les habitants en l'obéissance du Roi ou les y faire rentrer.

C. 1148. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1573-1574. — Pièces justificatives du compte de M. Jacques Froment, receveur du Vivarais, pour l'année 1573. — Autorisation accordée par le maréchal Damville au syndic du Vivarais de faire conduire à Beaucaire par eau ou par terre, sans payer aucun droit, les vins destinés à la consommation de l'armée. — Réquisition et protestation de François Gleize, garde général du magasin des vivres de Beaucaire, contre le retard mis par les députés du Vivarais à lui délivrer 25 grosses charges d'avoine et 6 muids de vin de 16 baraux chacune, mesure de Beaucaire. — Commission du maréchal Damville confiant le commandement de certaines villes et places du Languedoc

à M. de Sainte-Jaille. — Quittances de divers fournisseurs en faveur des députés du Vivarais pour blé, vin et loyer de différents locaux contenant des approvisionnements. — La femme Simon Arnaud, de Beaucaire, donne quittance au pays de Vivarais de la somme de 2 livres tournois pour la vente d'un coq d'Inde destiné à être offert en présent à M. de Sainte-Jaille. — Compte du sieur Froment, receveur, pour solde de frais de guerre de l'année 1573 avec quittances à l'appui. — Délibération des États particuliers du Vivarais accordant 100 écus au sieur Veyrenc, ancien syndic du pays, en récompense de ses peines et soins. — Ordonnance de MM. les commissaires généraux des vivres prescrivant aux syndic et députés du Vivarais le dépôt de certains papiers entre les mains dudit Gleize. — Rapport des commissaires surintendants généraux des vivres constatant que, vu la négligence des diocèses du Languedoc à fournir les blés qui leur avaient été demandés pour la nourriture de l'armée, ils ont emprunté et acheté des blés aux frais et dépens de ces diocèses. — Compte des restes des impositions extraordinaires rendu par le sieur Froment pour les années 1572 à 1574, s'élevant en recette à la à la somme de 640 livres 12 sous 4 deniers et en dépense à celle de 130 livres.

C. 1149. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1579-1583. — Pièces justificatives du compte de M. Jacques Froment, receveur des tailles du Vivarais pour l'année 1579. — Requêtes présentées au Roi par les habitants dudit pays demandant : la surséance du payement des tailles ; — que le sieur Reynier, receveur supprimé, rende son compte dans le pays devant les commissaires de Sa Majesté ; — qu'il justifie l'emploi des 900,000 livres des deniers de l'extraordinaire des guerres dont il a eu le maniement ; — qu'il ne soit remboursé de la finance de son office qu'après avoir rendu compte des reliquats de sa gestion. — Commissions dudit Froment pour contraindre au payement de leurs impôts les villes et communautés retardataires du bas Vivarais, données aux sieurs Gaspard Sollier et Martin Boyrel, Etienne et François Roudil, frères, Claude Roux, François Griffon, et autres garnisaires, accompagnés de commandements faits par ces derniers aux consuls des mêmes villes et communautés.— Délibérations des États du Vivarais relatives à la levée des restes des impositions et au payement des dettes. — Lettres des sieurs Larouvyère, de Leyris, Froment, Combier, de Bonnaure, de Leugière et Barthélemy adressées : par M. de Leyris, aux consuls de certaines communautés et relatives aux difficultés que faisaient ces derniers de payer les deniers du Roi ; — par lesdits Larouvyère, Combier, de Bonnaure, de Leugière et Barthélemy au sieur Froment à l'occasion des sommes empruntées pour le peuple, etc ; — par ledit Froment, receveur, aux consuls de Villeneuve de Berg, les priant de lui envoyer en communication ses papiers concernant la recette des tailles qu'il avait égarés en 1573 audit Villeneuve de Berg lors de la prise de cette ville par ceux de la religion prétendue réformée. — Abrégé des comptes du receveur Reynier pour les années 1573 à 1577, arrêté en 1583 et remis aux trésoriers de France, à l'occasion de la vérification des dettes.

C. 1150. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1590-1591. — Pièces justificatives des comptes du receveur du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français qui ont fait le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Andance, Annonay, Aps, Arlempde, Aubenas, Ay, Baix, Balazuc, Ribes, Valgorge, Loubaresse, Gras, Vinézac, Barry, Beaumont, Brizon, Montbrizon, Dompnac, Beaune, Bonnefoy, Borne, Boulogne et Bourg-Saint-Andéol, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants de ces localités, constatant le nombre de soldats de chaque garnison, et le temps de leur service. — Quittances notariées des commandants et soldats du montant de leur solde, nourriture et entretien, en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres du côté du Piémont, de la Guyenne et du Languedoc ou de son commis en Vivarais. — Au nombre des certificateurs des montres et revues figurent : à Andance, Guillaume Nicolas et Jean Bouzet, capitaines ; à Annonay, Barberon, capitaine ; à Aps, Louis Veyrenc, capitaine, et Jean Hermet, lieutenant de juge ; à Aubenas, Guillaume de Balazuc, sieur de Montréal, commandant, et Jean du Chambon, sieur de Larnas, régent général en la cour de Montlor ; à Ay, Simon de Lemps, commandant ; à Baix, Louis Dupont, commandant, et Mathieu Chabaud, lieutenant de juge ; à Barry, Pierre de Combes, commandant, Jean Bayle et Guillaume Aleyrac, lieutenant de greffier ; à Beaumont, Rostaing de Beaumont, seigneur dudit lieu, commandant, et Clément Deleuze, régent général des terres de Beaumont, Brizon et Dompnac ; à Beaune, François Perrier, Claude Plantin, capitaines ; Pons Baudoin, lieutenant de juge, et Jean Boyer, procureur ; à Bonnefoy, Vidal Courtial, capitaine ; à Borne, Guillaume Rivière, juge ; Jean de Lombard, lieutenant de juge, et Gaspard Pascal, greffier ; à Boulogne, Pierre Du Bénéfice ;

au Bourg-Saint-Andéol, Jacques Fabry, Claude Penchenier, Pierre Riffard et Antoine Chastanier, consuls.

C. 1151. (Liasse.) — 122 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes des receveurs du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français à pied qui ont fait le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Burzet, Chalancon et Chambaud, Chambons, Champagne, Chanéac, Charmes, Chassiers et Lamotte, Châteaubourg, Châteauneuf-de-Vernoux, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants de ces lieux, constatant le nombre de soldats composant chaque garnison, et le temps de leur service. — Quittances des commandants et soldats du montant de leur solde, nourriture et entretien, en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres et de ses commis en Vivarais, Guitard, Conralge, Loreille et Bonnet. — Ont certifié les montres : de Burzet, François de Tialet et Claude Lacombe, commandants ; Alard Sabatier, bailli; Antoine Arnaud et Jean Robert, notaires; Guillaume Calichon, Jean Ligonenche et Jacques Eyrivier, consuls ; de Chambaud, de Gébéalin, sieur de Vaugiron, commandant, et Antoine de Vernes, juge de la baronnie de Chalancon ; des Chambons, Guillaume Dejoux, dit capitaine Guyre; de Champagne, Jean Duplan et Guillaume Calichon, capitaines, et Pierre Morel, lieutenant de juge, de Meyras; de Chanéac, Etienne des Eymars, commandant, et Just Escoffier, lieutenant de juge ; de Charmes, Jacques Hodemar, commandant ; de Chassiers et du fort Lamotte, Guillaume Rivière, juge, et Guillaume de Fages, procureur juridictionnel, de la baronnie de Largentière ; de Châteaubourg, Pierre de Serre, sieur de Cachard, et Polenar Roche, dit capitaine Viviers, commandants ; Pierre Machon, lieutenant de juge ; de Châteauneuf de Vernoux, Alexandre de Sellier, commandant ; Guillaume de Frances, lieutenant de juge.

C. 1152. (Liasse.) — 121 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes des receveurs du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français à pied qui ont fait le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Cheylard, Chomérac, Clavières, Cruas, Désaignes, Devesset, Fabras, Gras, Jaujac et Prades, Joannas, Joyeuse, Labeaume, Labastide-d'Antraigues, Lachamp-Raphaël, Lachapelle, Lafarre, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants de ces localités, constatant le nombre de soldats de chaque garnison et le temps de leur service. — Quittances des commandants et soldats du montant de leur solde, nourriture et entretien, en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres et de ses commis en Vivarais. — Parmi les certificateurs des montres et revues on remarque : au Cheylard, Noé de Sautel, capitaine, et Louis Dousson, lieutenant de juge; à Chomérac, Antoine Lacroix, capitaine et châtelain ; Abdon Charbonier, lieutenant au fait de la justice de Mgr le duc de Ventadour ; Charron, Grel, Chabrier, Chassaigne, Moyrenc, Bignon et autres, consuls; à Clavières, Antoine Alard, noble Jean Bourdier, et François de Nohe, commandants; Jean Robert, lieutenant; Claude Paulet, procureur; Pons Ponsonnet, greffier; Guillaume Chamyer, régent de la justice à Saint-Agrève; à Cruas, Pierre Truchier, Antoine Gache et Charrolz, commandants; Blaise Faure, lieutenant de juge; Pessamesse, Giryt, Barratier et autres, consuls; à Désaignes, Jean de Lagruterye, commandant; Guillaume Balayn, lieutenant de bailli; Neyramant, greffier; Antoine de Valoud, procureur ; Pierre Cades, Jean Guyot et Jean Escoffier, consuls ; à Devesset, Crestien, capitaine, et Simon de Latorrille, lieutenant de bailli ; à Fabras, de Gout, bailli, et Pierre Lamotte, greffier ; à Gras, Colombon, commandant ; à Jaujac et à Prades, Claude de Bains, sieur du Cros, commandant ; Pierre de Gout; bailli ; Jean Falcon, procureur ; à Joannas, Guillaume Rouchon, capitaine, et Guillaume Rivière, juge; à Joyeuse, Amadie Maurin, capitaine, et Guillaume Rivière, juge; à Labaume, Antoine Julien, seigneur dudit lieu ; Simon du Ranchim, lieutenant de bailli; Reymond Guilhon, procureur juridictionnel ; à Labastide-d'Antraigues, César Saurel, commandant, et Michel Dupont, lieutenant de bailli ; à Lachamp-Raphaël, Claude Lacombe commandant ; à Lachapelle, Jean Tardieu, bailli ; à Lafarre, Guillaume de Lamotte, seigneur dudit lieu, Jean Reynaud, bailli, et Pierre Gilles, procureur.

C. 1153. (Liasse.) — 111 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes du receveur du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats faisant le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Lagorce, Lamotte de Mariac, Lapra, Largentière, Laroche d'Aps, la Tourrette, Laville-

dieu, Lavoulte, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants de ces localités, constatant le nombre de soldats de chaque garnison, et le temps de leur service. — Quittances des commandants et soldats du montant de de leur solde, nourriture et entretien, en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres et de ses commis en Vivarais. — Au nombre des certificateurs des montres et revues figurent : à Lagorce, Sauveur Fontbonne, commandant, et Jean Sabatier, bailli ; à Lamotte, le seigneur de ce lieu, commandant ; Pierre Escoffier, bailli ; Pons Bourdier, greffier ; Riffard et Mazas, syndics et procureurs ; à Lapra, Combelantard, capitaine, et Jean Cathalon, notaire, greffier commis des magistrats de Chalancon ; à Largentière, Lapome, capitaine, et Guillaume Rivière, bailli ; à Laroche-d'Aps, Castanet de Forchades, seigneur dudit lieu, et Bertrand Rèche, lieutenant de bailli ; à La Tourette, Simon Du Buisson, Thomas de Gautier, dit capitaine Chaudoreille, et Noé Champel, commandants ; Jean de Vernes, notaire, lieutenant, et Gabriel Lacombe, châtelain, juridictionnels ; à Lavilledieu, Jean-Pierre Boule, André Buisson, commandants ; Pierre Armenant, lieutenant de bailli ; à Lavoulte, Grégoire de Fanet, commandant, et Alain Vianot, lieutenant de juge, etc.

C. 1154. (Liasse.) — 118 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes de sieur Jacques Guitard, receveur du Vivarais, relatifs aux deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français qui ont fait le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Ligonez et Beaumefort, Mazan, Mayres, Meyras, Mirabel, Montagut, Montbel, Montlor, Montpezat, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants constatant le nombre de soldats composant chaque garnison, et le temps de leur service. — Quittances des commandants et gens de guerre, du montant de leur solde, nourriture et entretien en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de ses commis en Vivarais payant à son acquit. — Parmi les certificateurs des montres et revues figurent : à Ligonez et Beaumefort, David de Borne, seigneur desdits lieux, et Jean Bernard, bailli ; — à Mazan, de Lamotte, commandant, et Alresche, bailli ; — à Mayres, Claude Audibert, bailli ; Laurent Prat, procureur ; Étienne Laplanche et Jean Méjean, dit Lamadez, officiers en la cour dudit Mayres ; — à Meyras, et château dudit lieu, Pierre Morel, lieutenant de juge ; Jean Béraud, Antoine de Peytier, dit capitaine Besson ; Jean de Langlade, seigneur de Laval, commandants ; — à Mirabel, Louis de Mirabel, seigneur dudit lieu, commandant ; François Avias, notaire, bailli ; Blaise Arnichan, lieutenant de juge ; — à Montagut, François Bernard, sieur du Cros, châtelain, et Pons Meyssonnier, commandant ; — à Montbel, le seigneur du lieu, et Pierre Sauvet, bailli ; — à Montlor, Pierre Chastel, sieur de Brès, habitants du château ; Pons Baudouin, notaire, lieutenant de bailli ; Pierre Sauvet, procureur d'office, et Antoine Cayres, greffier en la cour dudit Montlor ; — à Montpezat, Gaspard Veyrier, notaire, lieutenant de bailli, et Jacques Buisson, procureur, assistés de Pierre Roure, et de Philippe Duplan, consuls, etc.

C. 1155. (Liasse.) — 110 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes du receveur des tailles du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français tenant garnison dans les lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Montréal et Lanas, Pierregourde, Planzolles, Pouzin, Pradel, Pradelles, Privas, Retourtour, Rochebonne, Rochecolombe, Rochemaure, Roucoules et Labastide de Crussol, Ruoms, Grospierres, Labeaume, Petit-Paris et Saint-Laurent-les-Bains, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants de ces localités, constatant le nombre de soldats de chaque garnison et le temps de leur service. — Quittances des commandants et gens de guerre du montant de leur solde, nourriture et entretien, en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres, et de ses commis en Vivarais payant à son acquit. — On remarque parmi les vérificateurs des montres : à Montréal, Pierre Peyraud, commandant ; Mathieu Conte, bailli, et Jean de Lavigne, greffier ; — à Pierregourde, Jacques Valayer, lieutenant de juge ; Isaac de Pierregourde, seigneur dudit lieu ; Barthélemy Sauversac et Étienne Bac, consuls ; — à Planzolles, Guillaume Rivière, juge ; Antoine Jaussoins et Barthélemy Fayolle, consuls ; — au Pouzin, Rolland Audemar et Jean de Barrès, commandants ; Claude de Chambaud, capitaine et châtelain ; Pierre de Chambaud, seigneur de Roucoules ; Guillaume de Bezangier, bailli du duc de Ventadour ; Jean Lambert, lieutenant de bailli ; — au Pradel, Pierre Roussel, juge, et Avias, notaire et bailli dudit lieu ; — à Pradelles, Forestyer et Bertet, consuls ; Laurent Réal, bailli, et Vidal Arnaud, procureur ; — à Privas, Abdon Charbonnier, juge ; Étienne Demonteilz, Jean Lambert et Jérôme Sibleyras, consuls ; Jean Saignol, commandant ; — à Retourtour,

Pierre Desboscy, François Gauthier, dit capitaine Chaudoreille, commandants; Jean Escoffier, greffier, et Louis Mompiac, lieutenant de juge; — à Rochebonne, Antoine Dalard, commandant, et Thomas Grailh, lieutenant de juge; — à Rochecolombe, Louis de Lafaye et Nicolas Du Roure, baillis; Guillaume de Vogué, seigneur dudit lieu; — à Rochemaure, Jauserand de Guyon, dit de Geis, seigneur de Pampellonne, et Jean Doriol, commandants; Pierre Thoulouse (Tholose), notaire; — à Roucoules, Antoine Fauries, lieutenant de juge; Pierre Leyrisse et Antoine Garnier, consuls de Labastide de Crussol; — à Ruoms, Louis de Bonas, sieur de Chaussi, commandant; Guillaume de Rivière, juge; Guillaume Rostaing, notaire et greffier; Charmasson, lieutenant de bailli.

C. 1156. (Liasse.) — 104 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes des receveurs des tailles du Vivarais concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français tenant garnison dans les lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Sablières, Salavas et tour du Moulin, Sampzon, Satillieu, Sceautres, Serrières, Saint-Alban-de-Sampzon, et Saint-Julien-en-Saint-Alban, Saint-Cirgues-en-montagne, Saint-Germain, Saint-Jean-Centenier, Saint-Just, Saint-Lager et Granoux, Saint-Laurent, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-de-Valamas, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs greffiers, consuls et principaux habitants de ces localités, constatant le temps de service des soldats sous leur charge, dans chaque garnison. — Quittances notariées des commandants et gens de guerre, du montant de leur solde, nourriture en entretien en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres et de ses commis en Vivarais. — Ont certifié les montres et revues : à Sablières, David de Borne, sieur de Ligonez, et Jean Bernard, bailli du château dudit Ligonez; — à Salavas, Antoine de Beaumont et Jean Alzas, commandants; Jean Sabatier, bailli de Lagorce; Pierre Rochier, lieutenant du bailli de Salavas; — à Sampzon, et à la tour du Moulin, Antoine de Beaumont, commandant; Jean Sabatier, bailli de Lagorce, Jacques Dufau, bailli du mandement de Sampzon; — à Satillieu, sieur de Prarond, commandant; Antoine Colombi, lieutenant de juge; Pierre Giraud et Pierre de Combes, consuls;—à Sceautres, Pierre de Combes, commandant, et Antoine Crozier, lieutenant de juge;—à Serrières, Jean Bon, lieutenant de bailli; François Payant, procureur d'office, et Jean Chalandar, greffier;—à Saint-Alban, Giraud de Bezangier, bailli des terres du duc de Ventadour; Simon de Lafaye, seigneur des Michaux, châtelain de Saint-Alban; — à Saint-Alban-de-Sampzon, David de Borne, commandant; — à Saint-Cirgues-en-Montagne, Michel Auresche, commandant; François Malhet et Jean Reynaud, notaires; — à Saint-Germain, Jacques Croze, lieutenant de bailli; — à Saint-Jean-Centenier, Jean Gallon, capitaine; Antoine Mercoyrol, lieutenant de bailli; Blaise Justamont, procureur; — à Saint-Just, Jean David, bailli, et Nicolas David, greffier;—à Saint-Lager et Granoux, Jean Alexis, sieur de Boys, commandant; Julien Du Serre, châtelain; Rolland Audemar, lieutenant de juge; — à Saint-Laurent, Nicolas de Vèse, sieur de Saint-Thomé, commandant; Noé Dalmas, lieutenant de juge;— à Saint-Marcel-d'Ardèche, Reymond Barbe et autres, consuls; François de César, Bailli; — à Saint-Martin-de-Valamas, Pons Bourdier, seigneur de Gleize et coseigneur du Bourg, commandant; Bernard Bourdier, bailli, etc.

C. 1157. (Liasse.) — 125 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes des receveurs du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats français qui ont fait le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Saint-Montant, Saint-Pons, Saint-Remèze, Saint-Thomé, Saint-Vincent-de-Barrès, Teil, Thines, Thueyts et Chadenac, Thorrenc, Toulaud, Tournon, Tournon-lès-Privas et Lyas, Trémolet, Hubas, Vagnas, Valgorge, Vallon, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants, constatant le nombre de soldats composant la garnison et le temps de leur service. — Quittances des commandants et soldats, du montant de leur solde, nourriture et entretien en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres et de ses commis en Vivarais. — Au nombre des certificateurs des montres et revues figurent : à Saint-Montant, Louis Collet, bailli; Claude Amblard et Antoine de Coulans, consuls; Olivier de Surville;—à Saint-Pons, Georges de Saint-Féréol, seigneur dudit lieu; Daniel Moynier, lieutenant de juge; Jacques Bayle, bailli, et Jacques Béchon, greffier; —à Saint-Remèze, Sprit Maucuer, notaire; — à Saint-Thomé, Nicolas de Vèze, seigneur dudit lieu; Noé Dalmas, lieutenant de juge; Jean Blachon et Pierre Vidal, consuls; — à Saint-Vincent-de-Barrès, Simon-Pierre de Chambaud, seigneur de Roucoules, commandant, et Abdon Charbonnier, juge; — au Teil, Laurent de Vèse, seigneur dudit lieu, commandant; P. Gulhon, châtelain; Jean Espiard, consul; — à Thines, Henri de Lagarde, sieur

de Chambonas; — à Thuyets et Chadenac, Antoine de Gout, sieur de Lacharrièrre, commandant ; Gabriel Dayzac, notaire et lieutenant de juge ; — à Thorrenc, Berengier Coyroty, commandant, et Antoine Trompel, lieutenant de juge ; — à Toulaud, Antoine Chabreyre, dit Fabrice, et Guillaume Berengier, lieutenant de juge ; — à Tournon, Laurent de Lemps, commandant et Guillaume Robert, lieutenant de juge ; — à Tournon-lès-Privas et Lyas, Abdon Charbonnier, juge ; Claude Chastanier, notaire ; Claude Lafeulhe, consul ; — à Trémolet, Alexandre Du Trémolet, seigneur dudit lieu, commandant; Abraham Chambonnet, châtelain en la cour ordinaire de Craux ; — aux Hubas, Jean Dagrain, seigneur dudit lieu ; Mathieu Pascal, notaire et bailli ;— à Vagnas, Jean Meynier, lieutenant de juge ; Antoine Baussier, Jean Barge et Jacques Pouget, consuls ; — à Valgorge, Antoine Tastevin, commandant ; — à Vallon, Charmasson, capitaine ; de Labarge, Claude Bornet, Pierre Dufour, commandants ; Gabriel Boysson, lieutenant de commis de juge, Alexandre Villard, etc. — Il est payé au sieur Du Trémolet 150 écus pour solde, nourriture et entretien de cinquante soldats français pendant le mois de septembre 1594, qui lui ont été accordés pour contraindre les habitants des Boutières à poser les armes qu'ils avaient prises afin de ne pas payer leurs tailles.

C. 1158. (Liasse.) — 120 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1590-1594. — Pièces justificatives des comptes des receveurs de tailles du Vivarais, concernant les deniers de l'extraordinaire des guerres. — Rôles des montres et revues des soldats qui ont fait le service de la garde des lieux, villes, tours, forts et châteaux ci-après : Vals, Valvignères, Ville, Villeneuve-de-Berg, Viviers, Vogué, avec les certificats des commandants, seigneurs, châtelains, baillis, procureurs, greffiers, consuls et principaux habitants de ces lieux, constatant le nombre de soldats composant chaque garnison et le temps de leur service. — Quittances notariées des commandants et soldats, du montant de leur solde, nourriture et entretien en faveur du trésorier de l'extraordinaire des guerres et de ses commis en Vivarais. — Parmi les certificateurs des montres et revues, on remarque, entre autres : à Vals, Jean de Justet, Jean de Bossas, seigneur de Sarjas ; Bernard Chaulet, Antoine Sicaud, dit Batedon, et Antoine Gaucherand, commandants ; Michel Teyssier, notaire, et Pierre Rovière, dit Manosque, lieutenant de juge ; Jacques Arnaud, Étienne Eschallier, Jacques Dupont, Antoine Goudon, consuls ; — à Valvignères, Jean de Bonas, commandant, Simon Faure, procureur juridictionnel diocésain ; Jean Mellet, consul ; — à Ville, Pierre Gilibert, dit Moureau, capitaine, commandant ; Pierre Armenant, Antoine Rigaud, rentiers du fort de Ville, lieutenants de juge ; — à Villeneuve-de-Berg, Jacques d'Arcons, commandant ; Jean-Jacques et François d'Arcons, juges, et Roussel, lieutenant de juge ; Étienne Fauchier et autres, consuls ; — à Viviers, Debonliens, commandant ; Jacques Croze, lieutenant de juge, et de Bonlieu, consul ; Jean de Moreton, sieur de Granges, gouverneur de la ville et de la citadelle de Viviers ; — à Vogué, François Augier et Gabriel de Mortesaignes, commandants ; André Faure, lieutenant de juge. — Chaque soldat reçoit 3 écus par mois pour solde, nourriture et entretien.

C. 1159. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1590. — Pièces justificatives du compte de M. Jacques Guittard, receveur du Vivarais, concernant les frais d'assiette, impositions et fournitures aux troupes. — Requêtes adressées aux États particuliers du pays par MM. Pierre Freschon, clerc de M. de Fayn, syndic ; les habitants de Sceautres ; de Lagrange, secrétaire de Mgr de Tournon ; Guillaume Robert, de Tournon ; Pierre Methon, de Lavoulte ; Nicolas Du Roure, commis à la recette des tailles du Vivarais ; Mathieu Conte, dit le capitaine Saint-Montant, à l'effet d'obtenir le payement ou le remboursement de frais de voyages, gages, salaires d'écritures, d'impôts pour la nourriture et l'entretien des gens de guerre, etc. — Ordonnances : de M. de Montmorency, prescrivant aux commissaires, syndic et députés du Vivarais, d'imposer sur le général du pays, et de payer : au vicomte de Portes, la somme de 500 écus qu'il a employés pour réduire le château de la Selve et en déloger ceux qui l'occupaient et s'en servaient pour commettre des excès et ravager le pays ; au capitaine Vallès, celles de 300 et de 420 écus pour la nourriture et l'entretien de sa compagnie, sous peine de la vente de leurs biens et l'emprisonnement de leurs personnes ;—de Mgr de Tournon, enjoignant aux consuls et habitants de dix paroisses du haut Vivarais de payer à titre d'avance à M. de Lemps, commandant la garnison du château de Tournon, la somme de 400 écus pour la nourriture et l'entretien de cette garnison. — Mandats de payement de frais d'assiette, nourriture et entretien de troupes, délivrés par MM. de Ventadour et de Tournon, sur M. Jacques Guittard, receveur du Vivarais, en faveur des ayants droit et quittances de ces derniers. — Rôles des frais, salaires, journées et vacations des sieurs Laurent Defiennes, employé des finances ; Antoine Bruneau et Guillaume Valeyriscle, archers en la prévôté de la maréchaussée de France ; — des fournitures faites par Antoine Riffard et Jacques

Guittard, receveur ; — de la compagnie des gendarmes sous la conduite de M. de Saint-Thomé dont la nourriture et l'entretien sont à la charge du pays, suivant la volonté de Mgr le duc de Montmorency.

C. 1160. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 145 pièces, papier.

1590-1591. — Pièces justificatives du compte de M. Guittard, receveur du Vivarais, des frais d'assiette, impositions et de fournitures faites aux troupes.—Ordonnances de M. Henri de Montmorency, enjoignant aux barons et gens des États du pays, de faire payer au sieur Aymard Donnet, prévôtde la maréchaussée, ses gages qu'on lui refusait pour le temps qu'il avait employé au démentellement d'Agnous-lès-Bagnols, et au procès de certains faux-monnayeurs du diocèse d'Uzès. — Requêtes adressées aux États particuliers du Vivarais par MM. Jean Rozet, Jean Chambon, régent de la ville d'Aubenas ; Jean d'Olivier, de Villeneuve-de-Berg ; Louis de Lafaye, de Cussonnels, Jean Chastanier, député ; Guillaume Pélissier, à l'effet d'obtenir le payement des journées, vacations et frais de voyages à Saint-Just, auprès des États et de Mgr de Montmorency, etc., pour les affaires du pays.—Extraits d'actes des assemblées générales tenues à Viviers et à Lavoulte, allouant les sommes réclamées. — Quittances des sieurs Aymard Donnet, Bezangier, Lemaître, de Lagrange, de Lafaye, Réal, bailli, et Dulombard, consul de Pradelles ; Sellier, Chabert, consuls d'Annonay ; Demonteilz, de Ventadour, Dupont, Luc, garde du grenier à sel de Valence ; de Saint-Thomé, de Tournon ; — des exacteurs de la ville d'Annonay et d'autres créanciers du Vivarais en faveur de M. Jacques Guittard.

C. 1161. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1590-1591. — Pièces justificatives des dépenses faites par M. Jacques Guittard, receveur du Vivarais, faisant suite à son compte de l'année 1590. — États par paroisse, des sommes payées aux gens de guerre pendant les six premiers mois de ladite année, savoir : par M. de Montréal, 3,228 écus 10 sous ; par M. de Sanilhac, 5,229 écus, y compris la dépense d'environ 70 soldats appelés à renforcer les garnisons établies par les députés des États, à cause des menaces du siége d'Aubenas et autres places. — Ordonnances des présidents trésoriers de France, de Montpellier, enjoignant au premier huissier requis de se transporter en Vivarais, faire commandement aux syndic et receveur de ce pays, de payer incontinent au maréchal de Joyeuse, la somme de 3,333 écus 1/3 dont la quittance a été délivrée par le trésorier général du Languedoc, et, faute par eux de ce faire, les y contraindre et ensemble les consuls, manants et habitants de ce diocèse, le solvable pour l'insolvable, le particulier pour le général, par l'emprisonnement de leur personne et la vente aux enchères de leurs biens meubles et immeubles. — Articles additionnels à la trève conclue entre les députés de l'une et de l'autre religion, en octobre 1590, arrêtés à Saint-Jean-le-Centenier, le 16 mai 1591, par MM. Rochemore, R. d'Autefort, de Montréal, Lamotte, Magnin, de Bonas, de Fayn, syndic, portant : que le Vivarais restera sous le commandement de M. le duc de Montmorency jusqu'à fin mars 1591, date de l'expiration de la trève, sans toutefois pouvoir rien changer à l'état de la ville d'Aubenas et autres places dépendantes de MM. de Lestrange et Montréal, où les catholiques jouiront des droits que leur ont octroyé leurs supérieurs ; que les personnes et leurs biens meubles et immeubles seront respectés de part et d'autre, et que le commerce et le labourage seront entièrement libres et sans entraves ; que les ecclésiastiques jouiront librement de leurs biens et priviléges ; que les subsides levés et imposés sur le peuple sans délibération du pays et autorisation de Sa Grandeur, seront abolis, interdits et sujets à recherche, sous peine de punition exemplaire ; qu'en cas de contravention aux articles de la trève, il ne sera fait aucune recherche, ni représailles, qu'après trois sommations par actes publics, de huitaine en huitaine ; que les sommes payées et fournies aux garnisons renforcées, d'après les ordres de MM. de Lestrange et Montréal, seront remboursées aux fournisseurs par le receveur dudit pays ; qu'une somme de 1,500 écus sera payée auxdits de Lestrange et de Montréal par le bureau de Largentière, et que ledit traité sera ratifié dans le délai de cinq jours par l'assemblée des États réunie à Lavoulte. — Rôles de montres de diverses garnisons, et quittances de solde, nourriture et entretien, données par les commandants desdites garnisons au sieur Guittard, receveur, etc.

C. 1162. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1590-1593. — Pièces justificatives du compte de M. Jacques Guittard, receveur du Vivarais, des deniers imposés par l'assemblée des États particuliers du pays tenue à Lavoulte, en novembre 1590, pour payement de frais d'assiette et fournitures faites aux troupes. — Ordonnances : de M. de Montmorency, enjoignant aux députés du Vivarais de comprendre dans le département de leurs impôts un sou par livre pour la solde, la nourriture et l'entretien de la

compagnie des gendarmes de Mgr de Tournon; — de M. de Tournon, prescrivant aux paroisses d'Arlebosc, Bosas, Charmes, Empurany, Ozon, Peaugres, Saint-Bazile, Saint-Georges, Saint-Péray, Sarras, Toulaud, etc., de payer, à titre de redevances, aux sieurs Lacoulange, Patin, Pinot, Vaucance, Viviers et autres capitaines de sa compagnie, le solde de leurs états et gages des mois de novembre et décembre 1590. — Rôles des sommes à payer : à la même compagnie pour lesdits mois de novembre et décembre 1590; — aux 30 maîtres de cette compagnie, pour les 6 derniers mois de la même année, s'élevant, le 1er à la somme de 2,393 écus 28 sous 3 deniers, et le 2e à celle de 3,600 écus, à raison de 20 écus pour chacun. — Requêtes des consuls, manants et habitants des paroisses de Saint-Péray et Toulaud adressés à M. le duc de Ventadour et aux députés du Vivarais demandant que le receveur du pays soit contraint de leur tenir compte des fournitures qu'ils ont faites au sieur des Granges, enseigne de M. de Tournon. — Mandats de payement de la solde, nourriture et de l'entretien des gendarmes de M. de Tournon, délivrés par ce dernier sur le sieur Guittard, en faveur des chefs et de divers fournisseurs, accompagnés des quittances de ces derniers.

C. 1163. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1590-1591. — Pièces justificatives de compte de M. Jacques Guittard, receveur du Vivarais. — Départements des sommes dues aux sieurs Alexandre Martin et Joseph Vézian pour la nourriture et l'entretien de leur compagnie de chevau-légers et quittances des sommes dues. — Protestation des consuls et habitants du Bourg-Saint-Andéol contre les concussions dont se sont rendus coupables les Corses en garnison au Pont-Saint-Esprit envers les habitants de ladite ville de Bourg-Saint-Andéol, sous prétexte qu'il leur était dû une somme de 1,600 écus par le Vivarais. — Délibérations de l'assemblée des États particuliers : prescrivant de payer à M. Reymond Guigon, prieur de Ribes, la somme de 50 écus qu'il avait prêtée au pays pour les frais de l'armée; — à sieur Jean Olivier, bourgeois de Villeneuve-de-Berg, celle de 655 écus 33 sous 4 deniers; — à M. Royol, premier président de la Cour des Aides de Montpellier, celle de 598 écus 20 sous. — Sur la demande d'un secours faite par le sieur Dupont, de Barjac, pour la réparation du pont des Ollières sur Erieux, les États décident que, vu l'extrême pauvreté du pays, il n'y a pas lieu de l'imposer à cette fin, et autorisent néamoins l'emploi de 20 écus ou d'une somme inférieure qui sera remboursée par le corps du pays, en rapportant l'autorisation de l'emploi légitime de cette somme. — Comptes : des journées et fournitures faites par M. Roland Chastanier, député et agent de ceux de la religion du Vivarais, du mois d'avril 1590 au mois de mai 1591; — des journées et vacations employées pour les affaires du pays par MM. Lemaitre, greffier, Magnin, bailli, et Louis Croze, député; — des dépens, dommages et intérêts soufferts par M. Jacques Croze, à l'occasion de la prise de son bétail par les susdits Corses.

C. 1164. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1591-1593. — Pièces justificatives du compte de M. Jacques Guittard, receveur du Vivarais, concernant les deniers imposés à l'assemblée des États du pays, en mai 1591, pour les garnisons et frais d'assiette. — Extraits des délibérations desdits États. — Suppliques adressées aux États du Vivarais par MM. Antoine Pontal et Étienne Faucon, de Viviers, à l'effet d'obtenir payement, avec dommages et intérêts, d'une mule et d'une jument que le capitaine d'une compagnie de chevau-légers de Mgr de Montmorency leur avait saisies, sur la route de Bourg-Saint-Andéol à Viviers, sous prétexte de se payer de certaines sommes qu'il prétendait lui être dues par les habitants du Teil et de Saint-Montant ; — des habitants du Teil demandant le remboursement des sommes que leur avaient fait surpayer les receveurs des tailles des deux religions; — de Thomas Perronnet, sollicitant le prompt payement de 120 écus et la délivrance de 20 charretées de bois qui lui ont été accordés pour frais de voyages auprès de MM. les trésoriers généraux de France en Languedoc, afin d'obtenir la permission d'imposer une somme de 23,000 écus pour l'entretien des gens de guerre en garnison dans le Vivarais. — Rôle des frais payés pour la conférence faite à Rochecolombe pour la continuation de la trève, s'élevant à la somme de 368 écus sur lequel figurent entre autres : nobles Guillaume de Vogué, Paul Magnin, Jacques de Lafont, de Valon, sieur de Chaussy; Jean de Fayn, sieur de Rochepierre, et Guillaume Breton, son clerc; Nicolas Du Roure, commis du receveur des tailles; Jean de Villeneuve, de Lamotte, syndic du Languedoc. — Quittances des susnommés et autres pour le montant des sommes qui leur sont allouées.

C. 1165. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 238 pièces, papier.

1594. — Pièces justificatives du compte de M. Jean Loreille, receveur du Vivarais. — État des garnisons du

Vivarais établies par le parti de l'union catholique à Clastrevieilles, Prades, Vernon, Lablachère, Mayres, Saint-Cirgues, Joyeuse, Largentière, Antraigues, Genestelle, Bonnefoy, et autres lieux, places, forts et châteaux. — Quittances données au sieur Loreille, commis à la recette, des sommes payées conformément aux décisions des États particuliers. — Exploit et procédure de François Despreds, archer de la prévôté du duc de Montmorency, pour avoir payement des frais exposés pour le recouvrement de 2,500 écus sur les syndic, députés et receveur du Vivarais. — États des sommes réclamées par le sieur Loreille pour voyages et avances faites pour le compte du pays. — Délibérations des États : autorisant le payement de 1,500 écus dus au sieur Esprit de Bonlieu, ci-devant receveur du pays, pour le reliquat de son compte; — accordant au sieur de Leugières 400 écus, au sieur de Rochecolombe 36 écus et au sieur de Chaussi 48 écus, vu la nécessité où ils s'étaient trouvés de renforcer les garnisons des places qu'ils occupaient et de celles qu'ils avaient fait rentrer sous l'obéissance du Roi ; — allouant 10 écus au capitaine Rouchon, commandant le château de Joannas, pour le payement d'un soldat omis dans l'état qui avait été présenté; — 20 écus au sieur Gailhac, secrétaire de Mgr le connétable, et 5 écus au sieur Castillon, son commis, pour dépenses par eux faites pour le service du pays.

C. 1166. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 214 pièces, papier.

1595. — Pièces justificatives du compte de M. Jean Loreille, receveur du Vivarais. — Quittances des sieurs Louis Mignon, commis à l'extraordinaire de la province du Languedoc; — Claude Sabatier, Jean Rigaud, commis du trésorier receveur de ladite province ; — Jean Perdiguier, employé des finances ; — Alezieu, procureur en la Chambre des comptes de Montpellier; — Crouzet, notaire royal; — Combal; — Doriol, commandant le château de Rochemaure ; — Servier, consul de la ville de Viviers; — Rochemaure ; — Dautheville ; — Balazuc, sieur de Montréal; — Just-Louis de Tournon; — Fonbon; — de Maurilhan, avocat du pays; — Dupont et autres, pour sommes comptées par le receveur, suivant les décisions des États particuliers du Vivarais.— Rôle des patrons et mariniers, au nombre de seize, qui ont été employés pour faire traverser la rivière d'Ardèche, avec 3 bateaux, à l'armée de Mgr de Guise, avec l'état des frais s'élevant à 42 écus. — Les États du Vivarais accordent au sieur Chambaud, qui s'était rendu maître de la ville d'Aubenas et l'avait conservée pendant quinze mois à ses dépens, avec deux cents soldats, la somme de 1,200 écus, représentant la solde de cinq mois de cette garnison, celle des dix autres mois ayant été payée par le Roi. — Commission du connétable de Montmorency pour M. de Fosseux dont la compagnie de gens d'armes doit tenir provisoirement garnison à Viviers, Saint-Montant et Valvignères, avec deux lettres du même connétable adressées aux consuls de ces deux dernières localités pour les informer de sa décision.

C. 1167. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 213 pièces papier.

1596. — Pièces justificatives du compte de M. Jean Loreille, receveur des tailles du Vivarais. — Quittances consenties audit receveur par MM. Comte, praticien, à Largentière ; — Lemaistre, greffier du Vivarais; — de Laroche; — de Fayn et Donnay, ce dernier commis à la recette de Viviers ; — Guynot d'Aleyrac et Breton, notaires ; — de L'hôtel, évêque de Viviers; — Du Roure, commis à la recette de Largentière; — Hebrard, commis à la recette d'Antraignes ; — de La Pize, notaire au Cheylard; — Antoine Robert et Antoine Duchon, commis à la recette de Tournon; — de Bonlieu, sieur de Miraval; — de Saint-Lagier; — Dalboy; — Saint-Thomé; — de Bonot; — les héritiers de Georges Bourges; — Gilles de Loudun; — les consuls de Saint-Just; — Carrière, huissier, à Montpezat; — Lesdiguières; — Dupont; — Pierre de Froment; — Sabatier; — Crouzet; — Bertrand; — de Lapome; — Vincent Baile, sergent royal; — Jérôme Garault, trésorier général de l'extraordinaire des guerres;— Jean Piloty, commandant pour le Roi à Aubenas; — Léonore de Robertet, veuve de feu François de Mondel, de son vivant gouverneur et lieutenant général pour le Roi à Lyon ; — Claude Bertier, hôtelier, de Viviers, etc. des sommes à eux accordées par les États du pays, pour gages, vacations, journées, frais de voyages, d'états et d'assiette, solde, nourriture et entretien des garnisons, mandatées par les députés, greffier et syndic du pays. — Requêtes des frères mendiants de l'Observance, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, sollicitant un secours des États du Vivarais pour la reconstruction de leur couvent et de leur église brûlés lors des premiers troubles des guerres civiles. — Ordonnances : d'Anne de Lévy, duc de Ventadour, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, prescrivant à M. Loreille, receveur, de payer à M. de Granges la somme de 2,100 écus pour frais de démolition et de rasement de la citadelle de Viviers ; — de la Cour des aides de Montpellier, enjoignant au premier huissier requis de contraindre ledit Loreille à payer à M. Pierre Clauzel, trésorier provincial de l'extraordinaire, la somme de 20 écus 5 sous 6 deniers, pour exécutions faites contre ledit receveur ; —

de M. Montchal, receveur général des tailles, requérant le premier huissier ou sergent de contraindre par toutes les voies légales, même par l'emprisonnement de leur personne et la vente aux enchères de leurs biens, les sieurs Loreille, ses plaiges, cautions, commis et entremetteurs, et à leur défaut, les consuls, syndic et députés du Vivarais, à payer à Louis de Lacoste, payeur de la compagnie de M. d'Augier, prévôt général en Languedoc, la somme de 476 écus 48 sous, due au Roi pour le terme d'octobre, etc.

C. 1168. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 94 pièces papier.

1588-1610. — Comptes-rendus : par Guillaume Balayn, notaire royal, à Désaignes, des restes des deniers ordinaires et extraordinaires laissés en souffrance par les sieurs Esprit de Bonlieu, Jacques Guittard, Jean Bonnet et Jean Loreille ci-devant receveurs du Vivarais, que lui avait donné à recouvrer l'assemblée générale des États dudit pays, en mars 1598; — par Pierre de Combes, du droit de subside pendant une année sur toute sorte de marchandises, entrant dans le Vivarais et en sortant, que lui avaient affermé les États de ce pays au prix de 13,000 livres. — Actes notariés de déclaration et protestation de divers voituriers sur le Rhône, au sujet des saisies de chevaux et marchandises à eux faites par les soldats du capitaine Bornet et autres agents chargés de la levée du subside. — Pièces justificatives du compte de M. Jean de Laroche, receveur des tailles du Vivarais, concernant les frais d'assiette de l'année 1609. — États de répartition, sur les paroisses du Vivarais, de la somme de 12,682 livres payable par tiers les premiers jours d'avril, juillet et octobre 1610. — Rôle des frais et droits dus par le Vivarais à M. Clary, procureur en la Cour des aides, pour l'année 1608. — Quittances de frais d'assiette, etc. consenties aux sieurs Jean de Laroche et Jean Formyt, receveurs du Vivarais, par MM. Arcajon, régent de la ville d'Aubenas; — Polinar Roche et Jean Reynaud, lieutenants de prévôt de la maréchaussée; — Lemaître, greffier du Vivarais; — Mgr de Tournon, baron de tour; — Louis Tavernol, praticien de la ville de Privas; — de Fayn, syndic; — Gibont, gardien du couvent des Cordeliers de Largentière; — Pourtal, doyen de l'église Saint-Julien de Tournon, et autres créanciers du pays.

C. 1169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 130 pièces, papier.

1610. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette rendu par Jean de Laroche, receveur des tailles du Vivarais. — Suppliques adressées aux États dudit pays par MM. Mérand Luc, Nicolas Du Roure et Jean Hébrard, commis à la recette des tailles; — Pierre Crouzet, clerc de M. Guillaume Clary, procureur en la Cour des aides de Montpellier; — Sicard Gardet, notaire et garde des papiers de Mgr le duc de Ventadour; — André Blanchet, Claude Des Sorres et Jean d'Ayzac, lieutenants de prévôt de la maréchaussée, à l'effet d'obtenir le payement ou le remboursement de frais de voyages, de capture et de procès de malfaiteurs, de travaux relatifs aux affaires du pays et aux procès entre le Vivarais et le Dauphiné, au sujet de leurs limites. — Mandats de payement délivrés par les députés du pays : de la somme de 10 livres en faveur du père gardien des Récollets du Bourg-Saint-Andéol, et de celle de 30 livres en faveur des Frères Prêcheurs de Pradelles, pour réparation de leurs couvents; — de 100 livres en faveur des Jésuites de Tournon, et de 200 livres en faveur de ceux d'Aubenas, en considération de l'utilité que le public retire de leur enseignement; — de 150 livres en faveur de Pierre Truchier, lieutenant de prévôt au Cheylard, pour le couvrir de ses frais en sa dite qualité; — de 90 livres distribuées aux officiers, secrétaires et domestiques de M. le duc de Ventadour, en reconnaissance de leurs peines pendant la tenue de l'assiette, savoir : au maître d'hôtel, 30 livres; aux autres officiers et secrétaires, 30 livres; aux soldats de la garde, 15 livres; au maréchal des logis, 7 livres 10 sous, et pareille somme de 7 livres 10 sous au concierge du château de Lavoulte, etc.; lesdits mandats accompagnés de la quittance des susnommés et d'autres créanciers du pays.

C. 1170. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 117 pièces, papier.

1612-1613. — Pièces justificatives du compte des deniers extraordinaires des frais d'états et d'assiette rendu par M. Jean de Laroche, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — État de répartition par paroisse de la somme de 10,690 livres 9 sous 10 deniers imposée par l'assemblée des États convoqués à Aubenas par mandement de Mgr Dornano, marquis de Maubec, comte de Montlor ayant tour de baron, et des payements faits pour frais d'états et d'assiette ordonnés par la même assemblée, s'élevant à la somme de 8,165 livres 11 sous 9 deniers. — Suppliques adressées aux États de Vivarais par : Antoinette Descours, veuve de Louis Michel, du lieu de Jaunac, mandement de Brion, demandant une indemnité pour les dégâts faits à la toiture de sa maison par Jean Saurel, poursuivi par le prévôt Vernhes et ses archers; — les habitants de Chalançon réclamant la surséance de leur cote de toute l'im-

position de l'extraordinaire ; — les enfants Jacques et Scipion Rouvière de Vals implorant un secours pour faire le procès du nommé Charles Dupont, assassin de leur père ; — les religieuses de Sainte-Claire du Puy et André Imbert, ermite à Aubenas, sollicitant des aumônes pour vivre. — Rôle de l'aumône ordinaire dressé à l'assiette du Vivarais tenue à Aubenas en janvier 1613, sur lequel figurent : les Cordeliers d'Annonay, d'Aubenas et de Largentière ; les Récollets du Bourg-Saint-Andéol ; les Jacobins et les pauvres de l'hôpital d'Aubenas ; les Carmes de Tournon, signé par M. de Modène, seigneur du Bleynet, bailli des terres de Montlor, subrogé de baron. — Quittances des susnommés et autres créanciers du pays des sommes allouées par l'assemblée des États, consenties à M. Jean de Laroche, receveur, etc.

C. 1171. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 170 pièces, papier.

1614. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette de M. Jean de Laroche, receveur des tailles du Vivarais. — Mandats fournis sur ce receveur, en payement des frais d'assiette et autres, autorisés et alloués par les États. — Rôles : des fournitures faites par ledit Jean de Laroche, à l'occasion du procès entre les consuls des paroisses de Rochemaure, Cruas, Baix, du Pouzin et d'autres lieux du pays, et le fermier général des gabelles ; — des frais exposés par Jean Hébrard, commis à la recette des tailles, pour aller à Baix-sur-Baix, et au Bourg-Saint-Andéol, faire le payement de la solde des soixante gendarmes de la compagnie d'ordonnance de Mgr de Montmorency ; — de la dépense faite par M. de Modène, pour aller auprès du connétable, par ordre du marquis de Montlor et des députés du pays, afin d'obtenir le délogement de ladite compagnie ; — des vacations de M. Pierre Durand, avocat à la Cour des Aides du Languedoc, pour les affaires du pays, etc. — Suppliques adressées aux États du Vivarais par : noble Jacques Dupré, demandant qu'il soit pris des mesures pour capturer une troupe de voleurs armés qui parcourent les mandements de Gluiras, Saint-Fortunat et Vernoux ; — Pierre Teyssier, geôlier de Mgr l'évêque, gardien des archives de l'évêché et du château de Viviers, réclamant une indemnité pour ses peines et soins pour la conservation desdites archives ; — Jacques Nicolas, procureur du Roi, sollicitant le payement de ses frais de voyage pour venir offrir à l'assemblée des États du pays la continuation de son service.

C. 1172. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 191 pièces, papier.

1615. — Pièces justificatives du compte de M. Jean de Laroche, receveur des tailles du Vivarais. — Mandats de payement des frais d'états et d'assiette, de voyages, fournitures, etc., délivrés par les députés aux États particuliers en faveur de MM. Guillaume de Lhôtel, archidiacre de la cathédrale de Viviers ; — Jacques Constant, consul d'Annonay ; — noble Guillaume de Modène, bailli de Montlor ; — noble Abel Seauve, bailli de Crussol ; — noble Jacques de Ginestoux ; — les supérieurs des Jésuites d'Annonay et de Tournon ; — Jean de Loreille, capitaine et châtelain d'Aps ; — Soulier, consul de Privas ; — Guillaume Robert, lieutenant en la juridiction de Tournon ; — Jacques Deleuse, juge de la ville d'Anduse ; — Mgr de Tournon, baron de tour ; — Du Gua, gentilhomme de la chambre du Roi ; — Charles de Serres, juge du Vivarais et du Valentinois ; — Alméras, secrétaire des États du Languedoc ; — Mathieu Dousson, consul du Cheylard ; — Pierre Royssac, consul de Chalançon ; — Pierre Crouzet, consul de Saint-Agrève ; — Jean de Fayn, syndic ; — Jean Rivière, juge mage de Joyeuse, etc. — Quittances des susnommés et autres créanciers du pays, des sommes qui leur ont été allouées. — Il est accordé aux sieurs Jean Devals, Pierre Chanaudier, Étienne Girard, Christofle Dousson, du Bourg-Saint-Andéol ; Pierre Robert, Georges Roure, Pierre Crouzet et autres de Viviers, maîtres maçons, la somme de 30 livres, à titre d'indemnité de frais de voyage et de séjour à Vals, à l'effet de soumissionner, dans l'intérêt du pays, pour la réédification du pont d'Aubenas.

C. 1173. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 160 pièces, papier.

1615-1617. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de M. de Laroche, receveur des tailles du Vivarais. — Arrêt de la Cour des aides de Montpellier qui met fin à l'appel formé par les consuls de Baix, Cruas, du Pouzin et d'autres lieux, contre la sentence du visiteur général des gabelles, et qui, se réservant la connaissance de la cause et de la matière principale, décharge les appelants des amendes prononcées contre eux, et ordonne qu'avant d'être statué sur le règlement de la vente du sel faite aux habitants de la province par les muletiers, les demandes des fermiers des gabelles seront soumises par le procureur général du Roi au syndic général du Languedoc, pour y faire droit au préalable. — Lettre de M. de Montmorency aux consuls du Cheylard, les priant de députer quelqu'un d'entre eux à l'assemblée particulière qu'il a décidé de convoquer à Beaucaire, afin de prendre, de l'avis et du consentement des plus intéressés, les moyens les plus convenables pour faire vivre en paix les sujets du Roi, tant de l'une que de l'autre religion. — Procès-verbal

de ladite assemblée, dans lequel les députés catholiques et ceux de la R. P. R. promettent et jurent, tant en leur nom qu'au nom de ceux qu'ils représentent, de vivre et de faire tous leurs efforts pour faire vivre en paix et en bonne intelligence ceux de l'une et de l'autre religion, de rester fidèles au Roi, d'observer ses édits, notamment celui de Nantes, concernant la pacification des troubles ; les députés de la R. P. R. promettent particulièrement de demeurer en l'union de leurs églises, conformément au serment prêté dans l'assemblée générale tenue à Grenoble.

C. 1174. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 151 pièces, papier.

1617 - 1618. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1617, rendu par Mgr Jean de Laroche, receveur des tailles du Vivarais. — États des frais, journées et vacations exposés pour les affaires du pays par MM. Pierre Sividre, consul du Bourg-Saint-Andéol ; — Abel de La Seaulve, bailli du comté de Crussol ; Charles de Serres, juge du Vivarais et du Valentinois ; Jean de Laroche, receveur des tailles, pour ses dépenses en la Cour des Comptes du Languedoc, etc. — Suppliques adressées à MM. des États du Vivarais par David Daleyrac, sieur de Chambon, capitaine et châtelain de la vicomté de Privas ; — David Dejours, consul de Chalancon ; — Antoine Bonnier et Martin Sollier, serviteurs de M. de Fayn, syndic ; David Coutau, clerc dudit de Laroche ; Jean d'Aysac, lieutenant de prévôt, etc., à l'effet d'obtenir le payement de journées, vacations et frais de voyage. — Mandats de payement des sommes allouées aux susnommés et autres, délivrés sur le receveur des tailles par les députés et syndic du pays, et quittances des porteurs de mandats.

C. 1175. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 120 pièces, papier.

1617-1619. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1618 rendu par M. Pierre Esguire, receveur des tailles du Vivarais. — Mandats des députés du pays, en payement des frais d'états et d'assiette, et d'autres sommes accordées à titre d'aumônes, surséance d'impôts extraordinaires, etc. — Quittances données au receveur par les parties prenantes, notamment : par M. Desserres, juge royal du haut Vivarais, de 36 livres pour son voyage et séjour à Lavoulte en novembre 1617, où il avait été appelé par M. de Ventadour, afin d'assister à la conférence ayant pour but la réunion des gabelles du haut Vivarais au Languedoc ; — par noble Denis de Payan, seigneur de Lagarde, bailli de Largentière, de 20 livres, pour avoir contrôlé les payements faits par les consuls du Bourg-Saint-Andéol, au chef des gendarmes de la compagnie de chevau-légers du comte d'Auvergne ; — par Nicolas Loreille, de Viviers, de 9 livres qui lui ont été accordées pour un voyage à Saint-Paul-Trois-Châteaux et au Bourg-Saint-Andéol, en compagnie de M. Jean La Selve, notaire, afin de supplier MM. de Saint-Jean et de Montyon, lieutenants des compagnies des chevau-légers du prince de Joinville et du comte d'Auvergne, de ne pas venir en garnison à Viviers et au Bourg, mais d'aller de préférence à Saint-Just, à Saint-Marcel et au Pont-Saint-Esprit ; — par Antoine Luc, vicaire du couvent des Minimes de Largentière, de 300 livres destinées à la construction de l'église et du couvent desdits religieux ; — par noble Jean de Bonot, coseigneur de Saint-Marcel et de Saint-Montant, premier consul du Bourg, de 60 livres, pour avoir conduit du Bourg Saint-Andéol à Monistrol en Velay, la compagnie de chevau-légers du comte d'Auvergne ; — par noble de Sibleyras, de 6 livres qui lui avaient été accordées à l'occasion d'un voyage fait à Joyeuse, auprès de l'assemblée des États, pour y débattre le droit d'entrée et de séance à ladite assemblée dont il prétendait avoir été pourvu autrefois ; — par Jean de Laroche, de la somme de 3,187 livres 10 sous 4 deniers, pour débet de son compte des deniers extraordinaires dont il fut chargé en 1617 ; — par M. de Fayn, de 100 livres pour ses gages ordinaires, comme syndic du pays de l'année 1618, etc.

C. 1176. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 216 pièces, papier.

1618-1620. — Pièces justificatives du compte de M. Jean Laroche, receveur des tailles du diocèse de Viviers, de l'année 1619. — Ordonnance du duc de Montmorency, prescrivant à tous ceux qu'il appartiendra de laisser librement circuler le sieur Silvan, soldat de sa garde, qu'il a chargé de faire des provisions de guerre et de bouche, dans les environs de Privas, ainsi que le bétail qu'il emploiera à cet effet, et de lui prêter main-forte et assistance en cas de besoin. — Suppliques adressées aux États particuliers du Vivarais : par Lucrèce de Platel, abbesse, Barbe de Crans Apalles, Anne de Faure, Catherine de Fay et Marie de Boulière, religieuses du monastère de Sainte-Claire-lès-Annonay, sollicitant une aumône pour réédifier leur couvent qui avait été entièrement démoli pendant les derniers troubles ; — par François de Pranou, avocat, demandant à être payé des journées et dépens qu'il a employés à la remise des cédules et autres actes d'appel d'exécutions en payement d'amendes que les officiers du grenier à sel de Beauchastel dirigeaient contre 1,000 ou 1,500 personnes du comté de Crussol ou de ses environs

et contre chacune en particulier; — par MM. David et Etienne Vézian, marchands de la ville de Privas, réclamant une somme de 229 livres pour remboursement fait par eux, et dommages-intérêts au sujet de l'emprisonnement de leur personne en la ville du Puy pour les affaires du pays. — Rôles : des fournitures faites par Jean Hébrard, commis à la recette des tailles, à l'occasion des mouvements survenus du côté de Privas; — des frais d'un voyage fait audit Privas et lieux circonvoisins par MM. de Rochepierre, syndic du pays et de Bouzinhac, conseiller au parlement de Toulouse, à l'occasion des mêmes mouvements; — de l'aumône ordinaire, votée par l'assemblée tenue à Privas, au mois de février 1619. — Quittances des susnommés et autres en faveur de M. de Laroche, receveur, des sommes qui leur ont été allouées par les députés du pays.

C. 1177. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 216 pièces, papier.

1620-1621. — Pièces justificatives des comptes de M. Jean de Laroche, receveur des tailles. — Mandats des députés du Vivarais sur le receveur des tailles du pays en payement de frais d'assiette et d'autres dépenses autorisées par délibération des États. — Quittances données au receveur : par le sieur Jean Faure, notaire à Viviers, de la somme de 30 livres, pour avoir accompagné pendant 19 jours M. de Masnau, conseiller du roi au parlement de Toulouse, et lui avoir servi de greffier pour les procédures faites à l'occasion des mouvements et de la paix de Privas, en janvier 1620; — par le sieur de Mirabel, de celle de 200 livres, en récompense des services que lui et son fils ont rendus au pays pendant les derniers troubles; — par sieur Jean de Loreille, bailli d'Aps, de 441 livres 8 sous pour journées employées au service du pays. — Lettres du duc de Ventadour adressées à M. Laroche pour le prévenir que la rébellion des consuls et habitants de Privas l'obligeant à mettre sur pied des troupes nombreuses pour conserver l'autorité du Roi; il l'invite à venir le trouver le plus promptement possible et à apporter 5 ou 6,000 livres pour faire face à cette dépense; il lui annonce que les députés ayant été convoqués à Rochemaure, il devra s'y rendre et porter tout l'argent dont il pourra disposer. — État de la dépense occasionnée au sieur de Laroche pour faire transporter de Viviers à Lyon l'argent nécessaire pour acquitter une lettre de change de 12,000 livres, savoir : 10 journées pour aller à Lyon et en revenir, 30 livres; pour le passage des barques, 9 sous; à deux portefaix, 1 livre; à un muletier de Viviers, pour le transport de l'argent de Viviers à Lyon, 20 livres 16 sous; à un autre muletier de Tournon, pour porter partie dudit argent de Tournon à Lyon, 12 livres; à Jean Moulin de Viviers qui accompagnait les fonds, 8 livres 6 sous; à Pierre Julien, du même lieu, pour son voyage à Lyon, afin de prévenir le porteur de la lettre de change qu'on lui portait l'argent, et qu'il ne fît pas protester, 8 livres; à un autre messager, 2 livres 15 sous; total, 83 livres 6 sous.

B. 1178. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1622-1623. — Pièces justificatives du compte de M. Claude de Laroche, receveur des tailles du diocèse de Viviers, des frais d'états et d'assiette de l'année 1622. — Suppliques adressées aux États du pays : par les habitants de la paroisse de Gourdon, demandant une indemnité pour les pillages et ravages que leur ont faits les rebelles d'Ajoux, de Mézilhac, du Gua et d'autres paroisses des Boutières; — par Claude Servier, marchand de la ville du Bourg-Saint-Andéol, réclamant le payement de ses journées et frais d'un voyage à Charmes auprès du bailli La Seaulve, député des églises de la R. P. R.; — par Guillaume Buffet, de Villeneuve de Berg, sollicitant un secours parce que, lors de la prise de cette ville, les soldats de Mgr de Montmorency, croyant que le suppliant appartenait à la R. P. R. mirent le feu à sa maison après l'avoir pillée, et que, lors du siège de Vallon, il fut grièvement blessé par les ennemis qui, le croyant mort, lui enlevèrent son habillement et son cheval. — Comptes : des recettes et dépenses des sieurs Jacques Servier et Esprit Brunel, de Bourg-Saint-Andéol, pour achats de poudre et autres munitions de guerre qu'ils ont faits conformément aux ordres de l'assemblée particulière des États tenue à Bagnols en octobre 1621; — des journées et vacations employées par sieur Loreille, comme député tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, suivant la déclaration de l'assemblée desdits États tenue à Bourg-Saint-Andéol au mois de mai de ladite année. — Quittances des susnommés et d'autres en faveur du sieur de Laroche des sommes qui leur ont été payées.

C. 1179. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 192 pièces, papier.

1623-1624. — Pièces justificatives des comptes de Jean de Laroche et de David Coutau, receveurs des tailles du Vivarais. — Inventaire des actes et papiers remis par M. Lemaître, greffier, à M. David Coutau, — États : des dettes du pays dont M. de Rochepierre, syndic, demande aux trésoriers généraux d'autoriser l'imposition; — des frais de vérification, par la Chambre des comptes, de l'ad-

ministration de M. Jean de Laroche tant des deniers extraordinaires imposés sur le Vivarais, en vertu d'arrêts et de lettres patentes du Roi, que des parties mises en souffrance faute d'autorisation de Sa Majesté; — des frais exposés pour les affaires du pays par M. Jean Laurelle, député du Vivarais. — Ordonnance des commissaires du Roi à l'assemblée des trois États du Languedoc, convoqués à Beaucaire, enjoignant au receveur du Vivarais de payer à M. Reich, trésorier de la bourse, la somme de 1,752 livres 19 sous pour imposition de frais d'états. — Lettres de M. Lemaître, greffier, adressées aux sieurs Crespin et Pillet, consuls de Viviers, leur annonçant que le comte de Saint-Remèze, baron de tour, a ordonné la convocation de tous les députés à Bourg-Saint-Andéol, pour le 18 avril 1622, afin de pourvoir au passage de 8,000 hommes de troupes du duc d'Angoulème et d'autres qui, à défaut de ce faire, menacent de ravager le pays. — Procuration de dame Margueritte de Montmorency, duchesse et douairière de Ventadour et de messire Henri de Lévy, duc de Ventadour, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, seigneur de Lavoulte, donnant pouvoir à M. Jean Chaumeilz, dudit lieu, de retirer en leur nom, de Pierre Blanchet, leur receveur au pays de Limousin, la somme de 18,146 livres 14 sous, et des héritiers de feu Jean Dalmas, leur précédent receveur au même pays, celle de 14,410 livres 20 sous pour reste de leurs comptes; le constituant en outre leur procureur général pour percevoir les sommes qui leur sont dues dans les pays de Limousin, Vivarais, Velay, Beaujolais, Dauphiné, Provence et Languedoc, provenant de prix de ferme, obligations, cédules, droits de lods, etc.

C. 1180. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 133 pièces, papier.

1624-1625. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette de l'année 1624, rendu par M. David Coutau, commis à la recette particulière des tailles du Vivarais. — Quittance en faveur de M. Jean de Laroche de la somme de 1696 livres comptée à M. Portalès, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres, suivant lettre de change de pareille somme, datée de Paris et signée Coutèle.— Mandats de payement délivrés sur David Coutau par les députés du pays : de la somme de 400 livres en faveur des régent et collecteur d'Aubenas, pour décharge des impositions de cette ville; — de 9 livres allouées au sieur Faure, du Bourg-Saint-Andéol, pour le loyer du magasin des munitions de guerre; — de 300 livres ordonnées à M. de Rochepierre pour ses diverses fournitures comme syndic du pays. — Rôles des journées et frais exposés pour les affaires du pays par MM. : de Boissy, capitaine, gouverneur de Lavoulte; — Mérand Luc, de Tournon; — du Haut-Villard, bailli de Chalancon; — Esprit de Brunel, vibailli de Saint-Remèze.— Quittances des susnommés et d'autres, en faveur du receveur pour les sommes qui leur ont été allouées.

C. 1181. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1625 - 1626. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1625, rendu par David Coutau, commis par les trésoriers de France à l'exercice de la recette particulière des tailles du Vivarais. — États des sommes ordonnancées par les députés du pays, en faveur des subrogé de baron, députés, greffier et autres pour leurs journées et vacations employées aux assemblées particulières des États tenues : à Aubenas, en août 1625, pour faire exécuter le traité conclu avec le prévôt de l'église cathédrale d'Orange, envoyé par Mgr de Bagny, archevêque de Patras, afin de donner suite à la condamnation qu'il avait obtenue en Conseil d'État contre le Vivarais; — à Villeneuve de Berg, le 4, et au Bourg-Saint-Andéol, le 18 octobre, pour pourvoir, sur la demande du marquis de Portes, au logement et à l'étape, durant 12 jours, de 20 compagnies de gens à pied; — à Aubenas, le 13 janvier 1626, pour y avoir séjourné et attendu en vain les députés du haut et du bas Vivarais, qui n'ont osé s'y rendre à cause des attaques et ravages des rebelles; — à Viviers, le 14 janvier, pour pourvoir à la députation qu'il convient d'envoyer à la sénéchaussée de Beaucaire, convoquée par ledit marquis de Portes, le 4 mars, à l'effet de délibérer au sujet des propositions de Mgr de Tournon, sur la communication que le Roi lui avait adressée au sujet de la guerre et d'autres affaires importantes du pays; les 3 et 17 avril, pour aviser aux moyens d'obtenir le délogement des troupes; le 27 mai, à l'occasion du passage des troupes à pied et à cheval, sous les ordres du marquis de Portes; le 29 juin, au sujet des propositions faites de la reddition du Pouzin, occupé par les rebelles; le 15 juillet, au sujet de la fourniture du pain, à faire à l'armée du camp et du siége du Pouzin; le 31 juillet, pour aviser aux moyens d'obtenir de Mgr le Connétable l'évacuation des troupes venues dans le pays, afin d'attaquer le Pouzin et d'en faire le siége; — à Aubenas, le 27 août, pour pourvoir aux fournitures des pionniers destinés à la démolition de la forteresse dudit Pouzin et aux autres affaires urgentes du pays.— Quittances des dénommés aux susdits états pour les sommes qui leur ont été allouées.

C. 1182. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1626. — Pièces justificatives du compte de David Cou-

tau, receveur des tailles du Vivarais. — Mandats des députés du pays sur le receveur des tailles en payement des frais d'assiette et autres dépenses autorisées par délibérations de l'assemblée. — Quittances données au receveur par MM. les consuls de Saint-Paul-de-Tartas, de 150 livres; — de Saint-Étienne du Vigan, de 150 livres; — de Lespéron, de 150 livres; — de Saint-Laurent-les-Bains, de 150 livres; — de Montselgues, de 150 livres; — de Sablières, de 150 livres; — de Mayres, de 166 livres 3 sous 4 deniers; — de Montpezat, de 833 livres 6 sous 8 deniers, à-compte de la nourriture et de l'entretien des compagnies de MM. Dayguebonne et de Blacons; — par M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, de la somme de 36 livres pour frais d'un voyage à Beaucaire, auprès du marquis de Portes, afin d'obtenir le délogement de cinq compagnies de gens de pied du marquis d'Annonay et de la compagnie de chevau-légers du marquis de Merville, en garnison dans le pays depuis un mois environ, etc. — Les États passent procuration aux sieurs de Lafaye, de Lanthouser et de Lagarde, bailli de Largentière, pour contracter un emprunt de 53,000 livres, destinées à faire face aux dépenses occasionnées par les gens de guerre.

C. 1183. (Liasse.) — 272 pièces, papier.

1627. — Pièces justificatives du compte de M. David Coutau, receveur des tailles du Vivarais. — Mandats des députés aux États du pays avec quittances au bas ou séparées, accompagnés des délibérations desdits États. — Acquits des sommes payées pour frais de voyages, vacations, indemnités, secours, signés par les dénommés ci-après : Marchand, consul d'Annonay; — Brunel, bailli de Pradelles; — du Hautvillard, bailli de Chalancon; — de la Faye, bailli de Montlor; — Rivière, consul de Largentière; — Bonot, consul du Bourg-Saint-Andéol; — Olivier de Fayn, sieur de Rochepierre, syndic; — Henri de Tournon et autres. — Requête de noble Gaspard de Guyon, sieur de Peyrolles, exposant aux États qu'à l'époque de la prise du lieu et château du Pouzin, il se jeta avec 50 soldats dans la tour de la Bastide-de-Miraval au milieu des ennemis, allant les attaquer à Chomérac, Rochesseauve et Saint-Vincent-de-Barrès, empêchant ainsi les courses qu'ils auraient faites à Aubignas, Rochemaure et Sceautres comme dans les précédentes guerres; qu'en haine de ces actes d'hostilité, les huguenots l'ayant ruiné, en pillant et détruisant sa maison et ses métairies, il sollicite une indemnité, que l'assemblée lui accorde et fixe à 150 livres.

C. 1184. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1634-1665. — Comptes : des frais d'états et d'assiette des années 1634 et 1635 rendus par les sieurs de Laroche et Coutau, receveurs des tailles du Vivarais : — de 3,000 livres imposées en 1637 pour les affaires du pays, rendu par Hébrard, commis à la distribution, avec les pièces justificatives; — de la subsistance du régiment de Vitry, en 1638 (pièces justificatives). — La dépense pour frais d'états et d'assiette s'élève, en 1634, à 11,580 livres 10 sous 6 deniers, et en 1635, à 10,438 livres 18 sous. — États : de la distribution des 3,000 livres employées à la poursuite des procès et affaires du pays; — des sommes dues aux commissaires, syndic et députés du Vivarais pour leurs journées extraordinaires employées à l'assiette desdites 3,000 livres; — des frais, journées et vacations pour les affaires du pays, présentés par les sieurs de Lagarde, bailli des terres de l'évêché de Viviers; Jean-Pierre de Luc, avocat en Parlement; noble Mérand de Luc; Guillaume Hébrard; Antoine Lemaître et Jacques Coutau; — des fournitures faites pour l'entretien et la subsistance du régiment de Vitry par les paroisses d'Aubignas, Saint-Jean-Centenier, Saint-Germain, Saint-Alban-sous-Sampzon, Saint-Andéol-de-Berg, Rochemaure et du Cheylard, avec les quittances des sommes dues, en faveur des sieurs Charles Pelissier, commis à la distribution, et Jacques Pascal, receveur des tailles.

C. 1185. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 116 pièces, papier.

1636-1649. — Comptes des frais d'états et d'assiette des années, 1639, 1641, 1642, 1643, 1645 et 1646 rendus par les sieurs Jacques Pascal, Jean Daunant, Jean Capon, et Daniel Verchant, receveurs des tailles du Vivarais, et pièces justificatives de 1639 et 1645. — Les frais des États Généraux du Languedoc, payés par le Vivarais, et quittancés par le trésorier de la bourse s'élèvent : en 1639 à 4,173 livres, 14 sous ; et en 1742, à 6,260 livres, 11 sous, 6 deniers ; — ceux de voyage des députés du pays auxdits états s'élèvent annuellement à la somme de 540 livres, savoir : 270 livres pour le syndic, et pareille somme pour le consul diocésain. — Les taxations des receveurs figurent aux comptes : de 1639, pour la somme de 259 livres 17 sous, 11 deniers, à raison de 6 deniers par livre; — de 1643, pour celle de 401 livres 11 sous; — de 1646, pour celle de 436 livres 12 sous; plus, 30 livres pour la dresse du compte fait à double. — En 1642 il est payé : au subrogé du vicaire général de l'évêque de Viviers, au consul

du même lieu, aux juges et baillis des autres localités, 60 livres chacun; et à chaque autre député, 40 livres pour 10 journées d'assistance ordinaire à l'assiette; — à M. de Fayn, syndic, 140 livres; et à M. Lemaître, greffier, 190 livres, pour leurs gages ordinaires; aux députés réunis 690 livres pour leur séjour, journées extraordinaires à l'assiette et autres frais.

C. 1186. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier.

1648 - 1649. — Pièces justificatives du compte de frais d'états et d'assiette de l'année 1648, rendu par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — État des journées extraordinaires que les subrogés de baron, syndic et députés du pays ont employées en sus des 14 journées ordinaires, savoir : ceux du bas Vivarais, 6 journées; et ceux du haut Vivarais, 4. — Il est payé à MM. Piquet, subrogé de baron, 48 livres; Desserres, juge au bailliage d'Annonay, 48 livres; au grand vicaire de l'évêque de Viviers, 36 livres; aux sieurs Giraud, commissaire, Morin, consul de Viviers, et aux baillis du bas Vivarais, 24 livres chacun; — Quittances des susnommés et autres en faveur dudit Verchant.

C. 1187. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier.

1648 - 1649. — Pièces justificatives des avances faites pour le pays de Vivarais par M. Daniel Verchant, receveur des tailles. — Arrêt de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier rendu, à la requête dudit receveur, contre les consuls et collecteurs des villes et communautés qui refusaient de payer l'impôt arriéré de 1648, sous prétexte qu'ils en avaient été déchargés par déclaration du Roi du mois d'octobre de la même année. — États des frais, journées et vacations : des commissaires chargés par délibération de l'assemblée des États de dresser le cahier des doléances et remontrances à faire au Roi, en l'assemblée des Grands États de France à Orléans, par l'entremise de la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes; — de MM. de l'assemblée des États du Vivarais pour procéder à la nomination des députés aux États Généraux du royaume; — des sieurs Piquet, bailli d'Annonay, Rodeyron, bailli de Boulogne, et Rivière, bailli de Saint-Remèze, pour la vérification, en 1645, du terroir de Saint-Fortunat; — des commissaires députés du Vivarais pour la vérification du terroir de la ville et taillabilité d'Aubenas; — des députés envoyés vers Mgr le comte du Roure pour lui faire les remontrances à l'adresse du Roi portées dans la délibération des États du pays. — Quittances des dénommés aux susdits États et d'autres créanciers du pays, en faveur dudit Verchant.

C. 1188. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1650. — Pièces justificatives des payements faits par M. Pierre Bonnet en qualité de commis à la distribution des deniers imposés par l'assemblée des États particuliers du pays, tenue à Aubenas dans le mois de janvier. — Extraits des actes desdits États accordant : 100 livres à M. Du Breton, historiographe du clergé de France, en considération de son mérite; — 60 livres à Claude Caseneuve, marchand, de la ville de Privas, qui avait été emprisonné à Lyon pour les dettes du pays; — 500 livres au sieur Peytier, lieutenant général des terres de Tournon et bailli de Chalancon, pour vols faits dans son cabinet, à Tournon, pendant qu'il assistait à l'assiette tenue à Lavoulte l'année précédente; — 150 livres aux Jésuites d'Aubenas pour réparations à faire à leurs classes; — 300 livres aux religieuses de Lavilledieu qui désirent construire un monastère; — 200 livres au R. P. Pacifique de Lanoix, supérieur du couvent des Cordeliers d'Aubenas, pour réparations à faire aux chambres des religieux; — 173 livres au sieur Combaluzier, de Bourg-Saint-Andéol, en remboursement de ses frais et dépens pour obtenir un arrêt du Conseil défendant aux fermiers de la douane de Valence de percevoir aucun droit sur les marchandises entrant dans le pays ou descendant le Rhône; — 60 livres au sieur Pellier, garde de Mgr le comte Du Roure pour s'être rendu à Joyeuse, à Largentière, à Aubenas, à Villeneuve de Berg, à Viviers et autres localités, à l'effet d'empêcher les troubles que pourrait exciter la réunion de l'assemblée des États; — 300 livres aux sieurs Daizac, Rimbaud, Besson, Champel, Labrèche, etc. lieutenants du prévôt général du Languedoc, pour leurs frais, peines, soins et vacations au sujet de la poursuite de divers malfaiteurs. — Quittances des sommes allouées, consenties par les susnommés et autres, auxdits Bonnet et Verchant, receveurs.

C. 1189. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1652-1653. — Compte et pièces justificatives des avances faites par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du Vivarais, pour frais des assemblées extraordinaires des États particuliers et autres affaires du pays. — Actes

reçus M. Breton, notaire royal, portant commandement et itératif commandement de M. de Rochepierre, syndic, audit Verchant, de payer et envoyer à qui de droit la somme de 10,000 livres, aussitôt que sa recette et celle de ses commis auront atteint ce chiffre, vu les circonstances et besoins du pays. — États des frais, journées et vacations : des principales autorités du Vivarais qui, sur l'avis de quelques députés, ont fait partie de la suite de M. le comte Du Roure, afin de pourvoir au soulagement de ce pays où les gens de guerre ont leur logement du quartier d'hiver; — de certains députés assemblés à Villeneuve de Berg, sous la présidence de M. de Lamotte, subrogé de baron, à l'occasion du logement des gens de guerre dont le pays est menacé; — des commissaires, syndic et députés réunis : aux Granges de Valence, afin de pourvoir au payement de la somme assignée au Vivarais pour gratifications extraordinaires et autres affaires de la province du Languedoc; —à Saint-Péray, à l'effet de pourvoir au payement des sommes mentionnées dans les commissions de MM. les commissaires présidant pour le Roi l'assemblée des États diocésains tenue à Carcassonne; — à Aubenas, pour la révision des comptes des impositions du sieur Pascal, ancien receveur des tailles; — des personnes qui ont fait publier et exécuter les ordonnances de M. le comte Du Roure concernant la liberté et la sûreté du commerce, la recherche de certaines marchandises prises sur le Rhône à des marchands de Lyon. — Quittances des dénommés, aux susdits états pour les sommes qui leur ont été allouées.

C. 1190. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1654. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette, rendu par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — Extraits des actes de l'assemblée des États du pays, tenue à Lavoulte, dans le mois de juin : accordant au nommé Alard la somme de 200 livres en remboursement de frais de voyage; —élevant d'un tiers, pour l'année 1654 seulement, sauf approbation de Sa Majesté, les journées des députés à ladite assemblée, à cause de la cherté des vivres, savoir : celles des baillis de 6 à 9 livres et celles des consuls de 4 à 6 livres, formant un total de 1,659 livres. — Il est payé pour journées extraordinaires : aux baillis d'Annonay, Tournon, Chalancon et Crussol 48 livres; aux consuls de ces trois localités, 24; — à 8 baillis du bas Vivarais 48 livres, et à 11 consuls 44 livres; — à Lemaître, greffier, 26 livres; — au juge Tardieu, 12 livres; — au syndic, 6 livres, total; 198 livres. — Quittances sous seings privés ou notariées des députés et autres, consenties audit Verchant, receveur.

C. 1191. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1656-1657. — Compte et pièces justificatives des deniers imposés et compris dans les frais d'assiette, et des avances faites par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — Accord fait entre MM. de Rochepierre, syndic du Vivarais et Olivier Degors, notaire royal de Viviers, par lequel ce dernier renonce, moyennant la somme de 600 livres, aux poursuites qu'il avait dirigées contre ledit pays, au nom de diverses communautés pour cause de surcharge dans les départements des impositions des années 1650 à 1654. — L'évêque de Viviers donne quittance à M. Daniel Verchant de 1800 livres, et à M. Nicolas de 4,200 livres qui lui avaient été accordées à titre de gratification par l'assemblée de l'assiette tenue à Bourg-Saint-Andéol en mai 1655. — Lettres de Mgr l'évêque de Viviers, de Brunel, consul de Pradelles, et de Rochepierre, syndic, adressées à M. Tardieu, juge du Vivarais, à l'occasion des « foules » que le diocèse a souffertes depuis que les troupes y sont rentrées pour y prendre leur quartier d'hiver. — États des frais, journées et vacations : de ceux qui ont fait le relevé des foules supportées par les communautés du pays où les compagnies de cavalerie ont eu leur quartier d'hiver, par ordre du Roi et de ses lieutenants en Languedoc, avec les actes justificatifs de ces foules; — de M. de Rochepierre, syndic, pour les informations, faites d'autorité de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier contre les commis de la douane de Valence, établis dans certaines localités du Vivarais, à cause de leurs abus et exactions; — des commissaires nommés pour vérifier la construction du nouveau pont sur la rivière d'Annonay et les réparation de celui sur la Déome; — des vérificateurs des archives du pays; — des avances faites par M. Daniel Verchant pour l'assemblée particulière convoquée au Bourg-Saint-Andéol par Mgr l'évêque de Viviers, baron de tour; — des deux journées d'augmentation accordées aux députés du pays à l'assemblée tenue au Bourg-Saint-Andéol, en mai 1656, outre les 18 journées extraordinaires accordées par la même assemblée. — Quittance des dénommés, auxdits états, en faveur du sieur Verchant, receveur, du montant des sommes qui leur ont été allouées par l'assemblée des États du Vivarais.

C. 1192. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 138 pièces, papier.

1658-1660. — Pièces justificatives des comptes de

frais d'états et d'assiette desdites années, rendus par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du Vivarais. — En 1658, il est alloué par l'assemblée des États du Vivarais, tenue à Joyeuse dans le mois de juin : à 6 baillis du Bas-Vivarais, 324 livres, et à 8 consuls du même pays, 288 livres pour 6 journées, à raison de 6 livres par jour chacun; — à 6 baillis du Haut-Vivarais, 432 livres, et à 7 consuls du même pays, 336 livres pour 8 journées ; — à M. Tardieu, commissaire ordinaire, 108 livres pour 6 journées ; — à M. Simian, commissaire ordinaire de Viviers, 36 livres ; — à M. Simian, bailli du Vivarais, 54 livres ; — au syndic, 54 livres ; — à M. Lemaître, greffier, 60 livres pour 10 journées ;— à M. de Loreille fils, 180 livres pour 20 journées, en qualité de bailli ; — à M. de Vernon, subrogé de baron, 108 livres pour 6 journées ; — aux deux receveurs, 108 livres, et à leurs commis, 100 livres ; — aux valets des receveurs qui ont porté et voituré l'argent pour payer les journées et vacations de l'assemblée, 40 livres, etc., total : 3,775 livres. — Arrêt du Conseil d'État enjoignant aux syndic et députés du Vivarais d'imposer sur ledit pays, en 1660, la somme de 1,380 livres, pour rembourser M. de Chambonnas de ses frais et avances au sujet du procès et de la condamnation à mort du nommé Jean Lacoste, convaincu de plusieurs crimes, de fabrication et de propagation de fausse monnaie. — Délibération des États du Vivarais nommant le sieur Jacques Mazel commis pour faire la distribution des 4,200 livres imposées pour les affaires imprévues du pays.

C. 1193. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 98 pièces, papier.

1658-1666. — Pièces justificatives de compte de M. Charles de Lafarge, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — État des journées et vacations employées par les baron de tour, syndic et députés du Vivarais, à la perquisition des actes nécessaires pour mener à bonne fin les affaires importantes que le pays doit porter au Conseil du Roi. — Extraits des actes des assemblées des États du Vivarais tenues : à Joyeuse, en 1658, allouant 600 livres à M. le comte du Roure, en dédommagement de ses frais, peines et soins, pour contraindre les habitants de Saint-Agrève au payement de leurs tailles ; — à Aubenas, en mai 1665, décidant que les ponts du pays seront vérifiés par les députés que désignera à cet effet M. de Boutanin, subrogé de M. le comte d'Harcourt, baron de tour, à cause de sa baronnie et de son comté de Montlor ; — à Saint-Përay, en avril 1664, ordonnant le payement des gratifications accordées, en 1661, aux sieurs Duclau, Autheville et Juillen, lieutenants de prévôt, pour avoir fait condamner aux galères perpétuelles plusieurs malfaiteurs. — Quittances consenties audit receveur par MM. de Lamotte, seigneur de Collanges et bailli du comté de Crussol, de la somme de 600 livres pour partie des frais de construction du pont de la Goulle ; — Jean Duclau, lieutenant de prévôt, de 300 livres, pour ses gages ordinaires de l'année 1664 ; — Just-Henri de Ginestoux, seigneur et marquis de La Tourette, de 1,500 livres qui lui avaient été accordées pour avoir fait condamner aux galères le nommé Brunel, notaire et insigne faussaire, etc.

C. 1194. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 99 pièces, papier.

1665 - 1666. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette rendu par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — Extraits des délibérations des assemblées des États particuliers tenues à Lavoulte en 1666, et à Aubenas en 1615, accordant : au concierge du château de Lavoulte, 300 livres, en considération des peines qu'il a prises tant pour préparer les tapisseries et la salle de l'assemblée, que pour le logement des députés ; — au sieur de Lafosse, garde du prince de Conti, 250 livres, pour s'être rendu à Privas, afin de faire exécuter l'arrêt du Conseil du Roi et les ordonnances des intendants de la province portant que ceux de la R. P. R. sortiront de cette ville ; — au sieur Tranchard, prévôt diocésain, 211 livres, pour avoir fait le procès de deux sorciers, etc. — État de distribution de la somme de 3,000 livres accordée à titre d'aumône, savoir : aux RR. PP. Récollets de Privas, 300 livres ; aux Cordeliers d'Aubenas, 800 livres ; aux Jacobins, 300 livres ; aux Jésuites, 300 livres ; aux religieuses de Sainte-Claire, 300 livres ; aux Pénitents Blancs de Largentière, 100 livres ; au consul d'Aubenas, 400 livres qui devront être comptées en présence et avec le consentement du curé, pour être employées à la bâtisse de l'église paroissiale ; aux consuls de Vals, 200 livres, pour réparations à faire à leur église ; aux Pénitents Blancs de Joyeuse, 100 livres. — Quittances données audit receveur par les susnommés et autres du montant des allocations à eux faites par lesdites assemblées, etc.

C. 1195. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 87 pièces, papier.

1666-1668. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1667, rendu par M. Charles de Lafargé, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — Assiette et département de la somme de

15,325 livres 7 sous 7 deniers faits sur le général du pays par l'assemblée particulière des États du Vivarais, tenue à Tournon en 1667, sous la présidence de M. de Meires, subrogé de Mgr Henri de Lévy de Ventadour, chanoine de l'église de Paris, baron de tour. — Bail à prix fait de la reconstruction du pont du Fau, sur la rivière du Chazarel, et des réparations à faire à celui de Montpezat, passé au sieur Pierre Duclau, de cette ville, par M. Lemaître, greffier des États du Vivarais, faisant pour M. de Rochepierre, syndic, moyennant la somme de 970 livres, dont 120 doivent être payées par la communauté de Montpezat. — Procès-verbal de la vérification des ponts faite par MM. de Renouard, bailli de Montlor; de Bessas, bailli de Saint-Remèze; de Fages, consul de Largentière, et Verdier, consul de Joyeuse, commis à cet effet par délibération des États du pays réunis à Bourg-Saint-Andéol, en avril 1667. — État de distribution de la somme de 3,000 livres dressé et signé à Paris, le 18 juin 1666, par ledit chanoine de Ventadour, sur lequel figurent : les Augustins de Lavoulte, pour 600 livres; l'église de Royas, pour 400 livres; celle de Flaviac, pour 500 livres; celle de Saint-Cierge-la-Serre, pour 200 livres; les Barnabites du Bourg-Saint-Andéol, pour 400 livres. — Quittances des susnommés et autres, en faveur du receveur, du montant des allocations qui leur ont été accordées par lesdites assemblées.

C. 1196. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1668 - 1669. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1668, rendu par M. Daniel Verchant, receveur des tailles du Vivarais. — Extraits des actes de l'assemblée des États tenue au Bourg-Saint-Andéol, en 1668, allouant : aux sieurs : Jullien, 300 livres; Tranchard, 150 livres; Duclau, 500 livres; Besson, 200 livres; Rimbaud, 50 livres; Aubert, 300 livres, pour avoir, en leur qualité de lieutenants de prévôt, fait le procès de plusieurs malfaiteurs du pays; — à M. Armand, aumônier de Mgr l'évêque de Viviers, la somme de 30 livres, en sus de celle de 10 livres qui lui est accordée suivant un arrêt du Conseil du Roi de l'année 1655; — à M. Sauveton, consul chaperonné du Bourg-Saint-Andéol, 84 livres, pour les peines et soins que lui a occasionnés le logement des députés à ladite assemblée. — État des sommes accordées sur les 4,200 livres imposées annuellement pour les affaires du pays, savoir : pour les épices des comptes, 680 livres; aux domestiques de Mgr de Viviers, 300 livres; au sieur Charliac, 44 livres; au sieur Plantier, 54 livres; à Louis Moulin, 15 livres; à Giraud, pour avoir sonné la cloche pendant l'assemblée, 9 livres; à Bauton, portier, 20 livres; à M. de Rochepierre, syndic, 2,964 livres, etc. — Quittances des susnommés et autres, en faveur dudit Verchant, du montant des sommes qui leur ont été allouées.

C. 1197. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 107 pièces, papier.

1669-1673. — Pièces justificatives des comptes des frais d'états et d'assiette rendus par M. Samuel Verchant, receveur des tailles du Vivarais, pour les années 1670 et 1673. — Quittances consenties audit receveur par MM. : Charles Capon, seigneur du Bosc, de la somme de 12,000 livres, pour solde de ce qui lui était dû par le pays; François de Solas, président de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, ayant droit de M. Jacques de Solas, capitaine de cavalerie au régiment de Mercœur, de 6,000 livres, pour reste de l'imposition faite à son profit, en 1670; Jean Veyrenc d'Aubenas, comme mari et maître des biens dotaux de Jeanne Colomb, de 300 livres, accordées au sieur Claude Colomb, orfèvre et père de cette dernière par l'assemblée des États tenue à Joyeuse en 1650; Cloudier, gentilhomme du vicomte de Beaune, mandataire de M. Antoine Baudouin, procureur juridictionnel en la cour ordinaire de Prades, de 300 livres; Georges de Vogué, de 600 livres; François Le Secq, trésorier de la Bourse du Languedoc, de 6,260 livres, pour frais des États Généraux de cette province de l'année 1670. — États : des sommes à payer par M. Charles de Lafarge, sur l'imposition de 4,200 livres pour les affaires du pays, s'élevant à 2,024 livres 18 sous; des journées extraordinaires accordées aux députés à l'assemblée générale des États du pays, tenue à Pradelles, s'élevant à la somme de 642 livres. — A la requête des habitants de Devesset, qui exposent que leur pays est d'un difficile accès, que les gens de mainforte, composant environ le tiers des contribuables, refusent de payer leurs tailles, et qu'aucun notaire ne veut leur faire les sommations prescrites, dans la crainte d'être maltraités par eux, les États du Vivarais décident qu'il en sera référé à M. le duc de Verneuil, gouverneur de la province, qui sera prié d'interposer son autorité, et ils ordonnent que leur délibération sera imprimée et adressée à toutes les communautés du pays.

C. 1198. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1675-1677. — Pièces justificatives des comptes des frais d'états et d'assiette, d'étape, etc., rendus par MM. Samuel Verchant et Mathieu Montaignac, receveurs des

tailles du Vivarais. — Délibération des consuls et conseillers de Pradelles donnant pouvoir à Jacques Portanier de recevoir des mains dudit Verchant la somme de 400 livres que l'assemblée des États du pays leur avait accordée pour le logement des gens de guerre. — Obligation de 20,000 livres souscrite au nom du pays à M. Denadières, trésorier de France de la Généralité de Lyon, par MM. de Ruolz et Verchant, d'après l'autorisation de l'assemblée, pour faire face aux frais de levée, d'armement et d'équipement de la milice. — États : des avances faites par M. Verchant, caution de M. Mathieu Montagnac, pour la levée de 300 hommes de milice de l'armée du Roussillon, suivant l'ordre de M. le comte du Roure; — des frais des assemblées particulières des États du pays tenues à Viviers et à Saint-Péray, sous la présidence de M. de Lamotte, subrogé de M. le comte de Crussol, baron de tour, pour recevoir les soldats de milice et en nommer les officiers ; — des armes achetées pour armer lesdits soldats.— Bail à prix fait pour la construction d'un pont en bois sur le grand chemin de Viviers au Bourg-Saint-Andéol, à l'endroit appelé le Pas-du-Loup; d'un autre en pierres sur la rivière de Saint-Montant et des réparations de celui de la Justice, passé aux sieurs Jean Plantevin et Antoine Marson, maîtres maçons, par M. Charles Simian, grand vicaire et official général de l'évêque de Viviers, moyennant la somme de 350 livres.—Ordonnance de Mgr Henri d'Aguesseau, intendant de justice, police et finances du Languedoc, enjoignant aux receveurs et syndic du Vivarais de payer au nommé Bosc, sur sa première réquisition, les sommes qui ont été accordées aux commissaires des milices pour leur campagne de 1674.

C. 1199. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1685-1687. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette, etc., pour l'année 1685, rendu par M. Samuel Verchant, caution de M. de Lafarge, receveur des tailles du Vivarais. — Quittances pour rentes et intérêts dus par le pays de Vivarais, consenties audit de Lafarge par les créanciers ci après : MM. Jean Defages de Bessas, de Largentière; Joseph de Lafare, seigneur de Latour, de Saint-Marcel-d'Ardèche ; François de Saurin, prêtre de l'Oratoire de Joyeuse; Jean-Antoine Mellet, recteur de l'hôpital; François de Fournier, économe du séminaire; George de Castellane, chanoine; Jean-François de Loreille, sieur de Lestang, receveur du chapitre de l'église cathédrale et Noé de Lhôtel, de Viviers ; François de Rochier, du lieu de Tréḫuolz, paroisse de Joannas; Étienne de Largier, chanoine de l'église cathédrale de Montpellier; Pierre Chapelon, bourgeois de la ville de Pont-Saint-Esprit; Jacques de Payant, sieur de Lagarde; Antoine Darlendes, seigneur de Vendrias ; Gilibert Armand, recteur de l'hôpital de Pradelles; dom Laurent Clavellon, procureur de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon; R. P. Rodes, syndic du collége d'Aubenas; Christophle de Lafare, de la ville de Bagnols; dames Jeanne Chaudru de Sainte-Agnès, supérieure du monastère Sainte-Ursule, et Marie-Marthe Lecoutelier de Bonnebos, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie du Bourg-Saint-Andéol; Marie de Champetier, supérieure du monastère Notre-Dame de Largentière; Antoinette Drivet, veuve de Jean-André Guilhot, de Pont-Saint-Esprit; Marie Du Charbonnel de Vinézac, veuve de Louis Jullien, seigneur de Rochevive; demoiselles Marguerite Du Roure et Françoise de Serres, de Largentière. — Les sommes imposées et payées par le Vivarais pour les dépenses du Languedoc s'élèvent, d'après les quittances de M. Louis de Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France et trésorier de la bourse des États Généraux de cette province, savoir : pour solde et entretien des officiers et soldats tenant garnison dans les villes et places fortes de l'intérieur, à 16,125 livres 3 sous 5 deniers; pour solde et entretien des officiers et soldats en garnison dans les villes et places fortes des frontières, à 2,281 livres 17 sous; pour frais des États Généraux, à 6,260 livres 11 sous 9 deniers ; pour don gratuit fait au Roi par lesdits États, à 152,568 livres 18 sous 7 deniers ; pour gratifications extraordinaires, à 15,277 livres 9 sous 10 deniers; pour dettes et affaires, à 74,408 livres 19 sous 2 deniers ; total : 266,922 livres 19 sous 9 deniers.

C. 1200. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1686-1689. — Pièces justificatives des comptes des frais d'états et d'assiette de 1686 et des impositions de 1688, rendus par M. Samuel Verchant, caution de Mathieu de Montagnac, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — En 1686, il est payé au sieur Portal, bourgeois d'Anduse, entrepreneur de travaux publics, la somme de 1,660 livres pour réparations faites aux ponts d'Escoutay, des Ollières, d'Uzer, de Mayres, et aux chemins de Largentière, de Vogué et des Maupas. — États : des sommes à payer par M. Verchant sur l'imposition de 4,200 livres pour les affaires du pays ; — des journées employées à la perquisition de divers actes dans les archives du pays par M. Dupeloux, subrogé de baron de tour, et les députés nommés à cet effet; — des journées extraordinaires accordées par l'assemblée générale, tenue à Aubenas, aux députés de cette assemblée, pour vaquer aux affaires du Viva-

rais. — Quittances des créanciers du pays consenties en 1688 aux sieurs Verchant et de Montagnac, notamment par MM. : Jean Chabasset, du lieu de Jaujac, intendant de cuisine de Mgr l'évêque de Viviers; — Pierre Monge, prêtre hebdomadier de l'église cathédrale de Viviers, procureur fondé de Joseph Lefranc, supérieur de l'Oratoire de Joyeuse; — Toussaint Aymard, syndic du collége d'Aubenas; — Étienne Faure, recteur du chapitre de l'église cathédrale de Viviers; — dames Françoise Despierre, veuve de M. Roustang Dounond, receveur des tailles au pays de Vivarais; — Marguerite Blanc, supérieure du monastère Notre-Dame de Largentière; — Bonne Dozil, veuve et héritière, sous bénéfice d'inventaire, de noble Antoine Darlendes; — Marie de Saint-Pierre de Baratier, prieure; Catherine de Saint-Joseph de Lafarge, sous-prieure, et Hyacinthe de Bariac, procureuse, agissant au nom de toute la communauté et du consentement de M. Thomas Josserand, confesseur et syndic du monastère Notre-Dame-du-Rhône.

C. 1201. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1688-1689. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1688, rendu par M. Samuel Verchant, caution de MM. de Lafarge et de Montagnac, receveurs des tailles du Vivarais. — Quittances d'intérêts dus par le Vivarais, consenties audit de Montagnac par : noble Hector Doriple, seigneur de Saint-Nazaire; — Guillaume Clément, médecin de la ville de Bourg-Saint-Andéol; — Melchior de Vogué, seigneur dudit lieu, bailli du haut et bas Vivarais et du Valentinois; — Louis Mandon, chirurgien de la ville de Montpellier et du cardinal de Bonzy, etc. — Bordereau de l'envoi fait par le sieur Verchant à son père, à Nîmes, de huit caisses contenant 140,889 livres 15 sous en espèces d'or et d'argent; ledit envoi fait à cause d'une diminution de valeur des monnaies, par suite d'une déclaration du Roi, et vérifié, sur la demande du receveur, par MM. de Monmeyran, subrogé de baron de tour; de Latour, consul diocésain; l'abbé de Chambonnas, vicaire général, et Rochepierre, syndic. — États des payements faits, par ordre du pays de Vivarais, pour l'ustensile des officiers et soldats du régiment de dragons du chevalier de Tessé, notamment aux compagnies de MM. de Laminotière, de Martinet, de Bellefonds, de Dumesnil, de Laviette, de Chauliac, etc., logés en Vivarais. — Les gages des prévôts de la maréchaussée imposés en l'assemblée des États tenue à Saint-Péray s'élèvent à 2,000 livres, savoir : ceux du prévôt Reymond à 1,700 livres et ceux des lieutenants Duclau et Poncet à 150 livres chaque. — Il est payé au nommé Caila, suivant son mémoire acquitté, la somme de 116 livres, montant du prix d'un habillement pour le valet du Vivarais.

C. 1202. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1689-1690. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1689, rendu par M. Samuel Verchant, caution de M. Laurent Léger, receveur des tailles du Vivarais. — Il est payé à Mathieu Gibou, entrepreneur de réparations aux chemins, 61 livres 10 sous pour neuf journées qu'il a employées à la vérification de celui du Cheylard à Privas. — Ordonnance de M. Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc, enjoignant à M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, de payer à M. l'abbé de Laurans la somme de 615 livres pour avoir travaillé pendant plus de deux mois, avec les gens qui lui étaient nécessaires, à faire les devis des réparations des chemins du pays.— Parmi les créanciers du Vivarais qui ont donné quittance des intérêts qui leur sont dus pour l'année 1689, on remarque : Jean de Fonbon, conseiller en la Cour des aides et finances; — Jacques Poujol, maître tailleur; — Jean Serres de Roqueturière; — noble Fulcrand Duché, sieur de Caunelles; — Pierre de Greffeuille, conseiller en la Cour des aides et finances; — Étienne de Largier, prieur et seigneur de Saint-Michel, chanoine et vicaire général de l'évêché de Montpellier; — Jean-François Poncet, provincial des Cordeliers d'Aubenas; — Guillaume de Reynaud, seigneur de Passeplane, de la Sauvetat, ayant droit de feu Françoise de Flottes, veuve de M. de Meynadier, de Saint-Pons; — Jean Chabassus, Marguerite de Vallest de Sainte-Cécile, supérieure du monastère Sainte Ursule, du Bourg-Saint-Andéol; — Philippe de Boudon, trésorier général et grand voyer de France en la Généralité de Montpellier, intendant des gabelles du Languedoc; — Herail Vincent de Lagorce, chanoine de l'église cathédrale de Viviers; — Joseph de Laplanche, sieur de la Roumegouse, mari et maître des biens dotaux de demoiselle Anne de Payan de Lagarde; — noble Jean Defages, sieur de Bessas, bailli de Saint-Remèze.

C. 1203. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1688-1692. — Pièces justificatives des comptes de l'ustensile des années 1689 et 1690, et des impositions de 1690, rendus par M. Mathieu de Montagnac, receveur des tailles du Vivarais, et par M. Samuel Verchant, sa caution. — États des payements faits sur les fonds des ustensiles aux officiers et sous-officiers des régiments de Montrey, de

Davernes, de Grammont, de Lalande; — aux commissaires des guerres et autres, notamment à MM.: le baron de Mons, aide-major;—Caumont, capitaine de cavalerie;—Cautadon, Darènes, de Martinet, de Lantin, de Marsigny, de Villemor, de Barentin, de Ryantz, capitaines; — Dumesnil, de Préaux, lieutenants;— de Lafous, Croiset et Maisonneuve, maréchaux des logis; — de Moplesir, brigadier; — Demouly, cornette; — Guérin, consul d'Annonay, etc. — Ordonnance de M. Nicolas de Lamoignon, intendant du Languedoc, enjoignant au Vivarais d'imposer et de payer au sieur Moulin, de la ville de Tournon, qui a fourni le logement à M. de Naves, brigadier des armées du Roi, la somme de 300 livres. — Quittances consenties au sieur de Montagnac, par les créanciers du Vivarais, des intérêts qui leur sont dus pour l'année 1691, au nombre desquels figurent: Marie-Anne de Thomas, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, du Bourg-Saint-Andéol; — noble François de Rochier, conseigneur du mandement de Montbrison; —Margueritte Leblanc, supérieure du monastère de Notre-Dame de Largentière; — Laurent Chapelon, juge en la Cour royale et ordinaire de la ville de Pont-Saint-Esprit; — Jean Belut, consul de la ville et recteur de l'hôpital de Pradelles;— Jean Defages, sieur de Bessas, lieutenant du régiment de Chambonas; — Étienne Faure, receveur du chapitre de l'église cathédrale, et François Bouniol, receveur de l'Université de Viviers; — Toussaint Aymard, syndic des Jésuites d'Aubenas; — Christophle de Lafare, de la ville de Bagnols.

C. 1204. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1691-1692. — Pièces justificatives du compte des impositions rendu par M. Samuel Verchant, contrôleur de la chancellerie de Montpellier, en qualité de caution des sieurs Mathieu de Montagnac et Laurent Léger, receveurs des tailles du Vivarais. — Quittances consenties aux susnommés par MM.: Antoine Tournus, cordelier de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, de 1,300 livres pour rente annuelle; — Bertrand, syndic du collége d'Aubenas, de 1,856 livres pour rente annuelle, et de 600 livres pour aumône;— Defages, de 900 livres, et Breton, de 20 livres, pour leurs gages de l'année 1691, le premier en qualité de greffier et le second comme notaire du pays et des États; — Rochepierre, syndic, de 2,500 livres, pour supplément de ses gages, et de 2,293 livres pour ses journées aux États du Vivarais; — l'abbé de Chambonnas, commissaire principal, de 320 livres pour ses journées aux mêmes États. — Parmi les autres créanciers du pays qui ont donné quittance de leurs intérêts figurent: Esprit Breton, ecclésiastique, du Bourg-Saint-Andéol; — Joseph de Siffredi, capitaine et viguier perpétuel de Mornas au comté d'Avignon; — Pierre Mége, notaire royal de Tournon, procureur fondé de M. Charles Moulin, receveur du taillon au diocèse de Viviers; — Pierre de Greffeuille, conseiller en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier; — Claude de Fayon, bailli de Privas et de Boulogne; — Marc-Antoine Du Taché, seigneur du Devès, de la ville d'Avignon;— Augustin Conrazier, gardien du couvent des frères Mineurs d'Aubenas; — Noël de Lhôtel, avocat, de la ville de Viviers.

C. 1205. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1694-1695. — Pièces justificatives du compte des frais d'états, d'assiette et d'autres impositions du Vivarais, rendu par M. Jean Sartre, receveur des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé, consenties au receveur par des créanciers du Vivarais et autres, notamment par MM.: Guillaume Flaugergues, receveur général alternatif des finances de la Généralité de Montpellier, de la somme de 27,743 livres 6 sous 7 deniers, pour être convertie et employée au fait de sa charge; — Louis de Reich de Pennautier, trésorier de la bourse du Languedoc, de 16,694 livres, pour la quote-part du Vivarais des sommes à payer par la ville de Toulouse et les vingt-deux diocèses de la province, pour fourniture de mulets; de 27,094 livres 2 sous 8 deniers, pour gratifications extraordinaires; de 6,260 livres 11 sous 9 deniers, pour dettes et affaires; de 224,567 livres 6 sous 5 deniers, pour don gratuit accordé à Sa Majesté; de 2,281 livres, pour mortes-payes; — Defages, greffier, de 900 livres, et Breton, notaire, de 20 livres, pour leurs gages; — Rochepierre, syndic, de 2,504 livres, pour sa gratification annuelle; — Fayon, consul diocésain, de 452 livres 5 sous, et Montbrison, bailli de Brion, de 126 livres, pour leurs journées ordinaires et extraordinaires à l'assemblée des États du pays; — Jean Dufau, collecteur des tailles de Sampzon, de 200 livres accordées à cette communauté pour ses terres incultes, etc.

C. 1206. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1695-1697. — Pièces justificatives du compte des impositions faites par l'assemblée des États du Vivarais, tenue à Privas en 1695, rendu par M. Louis Malafosse, receveur des tailles du pays. — Quittances consenties au receveur par divers créanciers du Vivarais, pour rentes,

gages, etc., notamment par : Hugon ; — Françoise Despierre, veuve de Rostang-Daunant ; — Tournus, coadjuteur de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ; — Catherine de Martin, supérieure du monastère de la Visitation de Marie ; — sœur de Vibrac de Saint-Martin, supérieure du monastère de Sainte-Ursule, et Françoise Guilhomme, veuve de sieur Ollivier Nicol, de la ville du Bourg-Saint-Andéol ; — Dufour, directeur du séminaire de Viviers ; — Flaugergues, greffier du pays de Vivarais ; — de Largier, contrôleur triennal des tailles ; — Blocard ; — Breton ; — de Faure ; — Duché de Caunettes ; — Mandon ; — Jeanne de Boulhaco, veuve et héritière de M. Georges de Belleval, président en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; — Cellier, curé de Chassiers ; — Servier ; — Fargier ; — Fonbon ; — Jeanne de Gros ; — Bergondy, procureur de demoiselle Claude Merquoyrol ; — Catherine de Lafaye ; — La Roumegouse ; — Dozil ; — Riffard, procureur de M. Michel Pélissier ; — de Noalhes ; — Chapelon ; — de Vinézac de Rochevive ; — Vidal, notaire, etc. — Mémoire des frais d'états et d'assiette s'élevant à la somme de 2,766 livres 9 sous 6 deniers, sur lequel les épices et clôture des comptes par les députés figurent pour 680 livres et les journées des mêmes députés pour 600 livres.

C. 1207. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1695-1697. — Pièces justificatives des impositions de 1696 et des frais d'assiette de la capitation de 1695, rendu par M. Jean Sartre, receveur des tailles du diocèse de Viviers. — Quittances notariées et sous seing privé consenties audit receveur par divers créanciers du Vivarais, notamment par : Chapelon de Éfival ; — Mailhe ; — Rochier ; — Boutanin, recteur de l'hôpital de Pradelles ; — Gleyzal, sacristain et receveur du chapitre de Viviers ; — de Grignan, abbesse de Lavilledieu ; — Marie-Aimée Blaise, supérieure du monastère des Filles de la Visitation de Sainte-Marie, de la ville de Pont-Saint-Esprit ; — Jaussoins de Bans ; — Jacques Abbes ; — Marguerite de Meyssonnier ; — Joseph Brun ; — Joseph-Marie de Ribes ; — Marc-Antoine de Tache ; — Gabriel de Cohorne, sieur de Lymon ; — Jean-Baptiste Madon, seigneur de Châteaublanc ; — Gabrielle Delbene ; — Claude-Joseph de Serre ; — Françoise d'Aloard, veuve et héritière de M. Pierre de Conduty ; — Catherine de Noyel, veuve et héritière de Pierre de Siffredi ; — Jean Dequoy, receveur général du taillon ; — Poncet, gardien du couvent des Cordeliers d'Aubenas ; — Robert Dumolard, maire de la ville de Tournon ; — Louis de Saint-Vallier, gardien des Récollets, du Bourg-Saint-Andéol ; — Laniel, tant pour lui que pour Messieurs du séminaire de Viviers ; — les Dames religieuses de cette ville ; — les hoirs de sieur Arnaud Dupré et de Jacques Lenoir, etc. — États : du petit et du grand papier fourni à M. de Rochepierre pour la capitation de 1695 ; — des sommes payées à ceux qui ont copié les états de cet impôt et les ordonnances y relatives, etc.

C. 1208. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 74 pièces, papier.

1697-1698. — Pièces justificatives des comptes des impositions du Vivarais, rendus par MM. Louis Malafosse et Jean Sartre, receveurs des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé consenties auxdits receveurs par divers créanciers du Vivarais et autres. — Ont donné quittance MM. : Pierre-Louis de Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France et trésorier de la bourse des États du Languedoc, de 43,674 livres 10 sous 11 deniers, pour le deuxième terme des offices des trésoriers collecteurs ; de 16,125 livres 8 sous 5 deniers, pour l'entretien des garnisons ; de 2,281 livres 17 sous, pour les mortes-payes ; — Lafarge, sœur de Saint-Joseph, supérieure de Notre-Dame-du-Rhône, de Viviers, de 1,177 livres 4 sous 6 deniers ; — Joseph-Marie de Ribes, de 270 livres ; — Claude-Joseph de Serres, de 300 livres ; — Guillaume Reynaud, sieur de Pesseplanne, et Anne de Flottes, de 200 livres ; — Jeanne de Gros, veuve de M. Teuque, professeur en médecine à Montpellier, de 150 livres, pour rentes de ladite année 1697 ; — Étienne Colomb, courtier de Mgr l'évêque et comte de Viviers, faisant pour le séminaire de cette ville, et Charles Gilles, du lieu de Laudun, agissant comme mari et maître des biens dotaux de demoiselle Françoise Lenoir, et comme procureur fondé de demoiselle Claude Rabanyt, sa belle-mère, des intérêts qui leur sont dus pour l'année 1698.

C. 1209. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1699-1700. — Pièces justificatives du compte des impositions faites en l'assemblée des États du Vivarais, tenue au Cheylard en 1699, rendu par M. Louis Malafosse, receveur des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé consenties audit receveur par les créanciers du Vivarais, au nombre desquelles figurent : Darcajon, prévôt du pays ; — de Serre, prieur ; — demoiselle de Gabriac, supérieure du monastère Sainte-Ursule, et Girard, prêtre, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; — Amordei ; — Martinent ; — Teyssier, trésorier de la confrérie des Pénitents

Gris d'Avignon; — Claude de Coquerel de Ceps, pour lui et pour demoiselle Françoise de Ceps, sa sœur; — Jacques Payan, procureur des RR. PP. Grands-Augustins d'Avignon; — Catherine de Lafaye, supérieure des religieuses de Notre-Dame de Largentière; — Defages; — Ymonier; — Vincent; — Chambaud; — Pigeolas-Ramière; — Augustin Comazier, syndic du couvent de Saint-François d'Aubenas; — Guigon, prieur de la confrérie des Ames du Purgatoire, et Richard, directeur des prêtres agrégés de Visan; — de Rochepierre, syndic du Vivarais; — Vidal, receveur général du taillon en la Généralité de Montpellier, et Pierre-Louis de Reich de Pennautier, trésorier de la bourse du Languedoc, etc.

C. 1210. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1700-1701. — Pièces justificatives du compte des frais d'états, d'assiette et d'autres impositions, rendu par MM. Jean Sartre et Flaugergues, receveurs des tailles du Vivarais. — État des sommes payées sur celle de 4,200 livres imposée annuellement pour les affaires du Vivarais dans lequel figurent : les domestiques de M. le subrogé du baron de tour, pour 300 livres; — le prêtre qui a célébré la messe pendant la tenue de l'assiette, pour 30 livres; — la personne qui a eu soin du logement des députés, pour 84 livres; — les écrivains répartiteurs des impositions, pour 400 livres; — de Rochepierre fils, reçu en survivance à la charge de syndic, pour 126 livres; — Aubert, directeur des lettres de Valence, qui a rendu en franchise celles de l'assemblée, pour 30 livres; — les frais d'actes des créanciers mis au nom de M. Flaugergues, pour 18 livres 15 sous, etc. — Extrait des actes de l'assemblée des États du Vivarais accordant 300 livres aux religieuses de Sainte-Claire d'Aubenas, et ordonnance de Sa Majesté autorisant l'imposition de cette somme, conformément aux prescriptions de ladite assemblée. — Délibérations des municipalités : de Marcols, autorisant M. de Vocance, colonel, à retirer des mains de M. Flaugergues, receveur des tailles, la somme de 120 livres, imposée pour le payement de ses droits de revues de la compagnie de bourgeoisie de cette communauté; — de Viviers, donnant pouvoir à M. Clusel, maire et consul, de retirer des mains du même receveur la somme de 48 livres, imposée pour le remboursement des gages payés à M. Gascou, colonel, comme inspecteur de la compagnie de bourgeoisie de cette communauté; — du Teil, faisant procuration au sieur Bouyer pour retirer des mains du receveur des tailles les sommes imposées en faveur de cette communauté, pour le remboursement des droits de revues de sa compagnie de bourgeoisie, qu'elle a payés pendant plusieurs années. — Quittances des susnommés et autres créanciers du pays en faveur desdits receveurs.

C. 1211. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1707-1710. — Pièces justificatives des comptes de l'ustensile rendus par MM. Durand et Flaugergues, receveurs des tailles du Vivarais. — États des sommes dues aux communautés qui ont fourni l'ustensile aux corps de garde de leurs ports et aux officiers irlandais en ayant le commandement, de mai 1707 à avril 1708, et de mai 1709 à avril 1710. — Ont fourni l'ustensile : Serrières, Andance, Sarras, Tournon, Glun, Châteaubourg, Guilherand, Soyons, Charmes, Beauchastel, Lavoulte, le Pouzin, Rochemaure, le Teil, Viviers, Bourg-Saint-Andéol et Saint-Just. — Les fournitures faites par la communauté de Lavoulte, de mai 1707 à avril 1708, s'élèvent à la somme de 331 livres 10 sous, savoir, fournitures des six mois d'été : chandelles à l'officier irlandais, à raison de 25 sous par mois, 7 livres 10 sous; chandelles au corps de garde, 7 livres 10 sous; bois au corps de garde, à raison d'un demi-quintal par jour, 22 livres 10 sous; logement de l'officier irlandais, 28 livres 10 sous; — fournitures pendant les six mois d'hiver : bois et chandelles à l'officier, 27 livres; bois et chandelles au corps de garde, 112 livres 10 sous; bois et chandelles à un deuxième officier irlandais, pendant les six mois d'hiver de 1705 à 1706, 27 livres; chandelles au même pendant les six mois d'été de 1706, 7 livres 10 sous; chandelles au corps de garde, 7 livres 10 sous; bois et chandelles au deuxième officier, 27 livres; logement du même, 57 livres. — Délibérations desdites communautés désignant leurs fondés de pouvoir à l'effet de percevoir les sommes mandatées et quittances de ces derniers et des officiers irlandais en faveur des receveurs des tailles. — Parmi les officiers qui ont donné quittance, on remarque : Crenly, à Serrières; — Haufon, à Sarras; — Laubou, à Tournon; — Calahan, à Châteaubourg; — de Carney, à Guilherand; — de Macarlie, à Charmes; — de Ryanr, à Beauchastel; — de Jonsac, à Rochemaure; — Condon, au Teil; — Markanna, à Viviers, et Burgatte, à Saint-Just.

C. 1212. (Liasse.) — 210 pièces, papier.

1709-1710. — Pièces justificatives du compte des frais d'états, d'assiette et d'autres impositions faites en l'assemblée des États particuliers, tenue à Annonay en mars 1709, rendu par M. Pierre Flaugergues, commis à la

recette des tailles du diocèse de Viviers. — Délibérations des communautés désignant leurs fondés de pouvoir à l'effet de retirer des mains du receveur des tailles les sommes imposées pour les rembourser des droits de revues de leurs compagnies de bourgeoisie. — Ont délibéré, les communautés de : Berzème, Brahic, Faugères, Gras, Saint-Just, Saint-Laurent de Lussas, Saint-Alban-de-Sampzon, Vagnas, Vesseaux, etc. — Procès-verbal de vérification de la caisse de M. Flaugergues, receveur des tailles, dressé par M. de Rochepierre, syndic, en vertu de l'arrêt du conseil d'État du Roi, en date du 19 février 1708, relatif à la réduction de valeur des pièces d'or et d'argent. — Quittances pour gages, journées, vacations, rentes, etc., consenties au receveur par les dénommés ci-après : Vachier ; — Henri Alyzon ; — Chambaud ; — Prat ; — Dubois ; — Chamboredon ; — Lacaumète, prévôt ; — de Rochepierre, syndic ; — Vogué, subrogé de baron de tour ; — Robert, prêtre ; — Breton, notaire ; — Defages, greffier ; — Brunel ; — Peytier ; — Dupuy, pour le maire du Bourg-Saint-Andéol ; — Pinchenier ; — Sallavel ; — Ferratier ; — Lamolière ; — Daubiniac ; — Gache ; — Debarry ; — de Jovyac ; — Guérin ; — Montmeyran ; — Gautier, pour le bailli de Privas ; — Fayon, bailli de Boulogne ; — Comte ; — Robert Dumolard ; — Cluzel ; — Brabant ; — Deydier ; — Saladin ; — Garidel ; — Bonot ; — Chays ; — Dumon ; — Goudail ; — Roux ; — Bourget ; — Surrel ; — Marie de Barbe ; — Pellissier de Riffard ; — Madier, etc.

C. 1213. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1709-1710. — Pièces justificatives des comptes des emprunts forcés pour semences de blé, rendus par MM. Duraud et Flaugergues, receveurs des tailles du Vivarais. — Déclarations des collecteurs de soixante-sept communautés du Vivarais, constatant que lesdits receveurs leur ont tenu compte, sur la taille, du capital et de l'intérêt de l'emprunt forcé. — Parmi ces collecteurs, on remarque : Girodon, à Satillieu ; — Battendier, à Vaudevant ; — Michelard, à Cornas ; — Delabaulme, à Saint-Péray ; — Meyssonnier, à Boffres ; — Laquet, à Arlebosc ; — Malfay, à Monteilles ; — Olanier, à Boulieu ; — Traversier, à Mauves ; — Roche, à Vion ; — Bouniard, au Cheylard ; — Chièze, à Saint-Victor ; — Guyon, à Félines ; — Béolet, à Ay ; — Lermet, à Tournon ; — Courbis, à Annonay ; — Duroux, pour Darnaud, à Tournon et Lyas ; — André Trinchat, à Creysseilles ; — Milaret, à Rochessauve ; — Bergoignon, à Vogué ; — Fayon, à Saint-Vincent de Durfort ; — Daujol, au Pouzin ; — Cavalléon, à Antraigues ; — Fayolle, à Largentière ; — Joanny, à Thueyts ; — Dupuis, à Sanilhac ; — Ducros, à Aubenas ; — Rieutor, Banne ; — Duroux, à Privas ; — Chamaran, à Villeneuve-de-Berg ; — Deydier, à Baix ; — Souche, à Saint-Julien-Durcival ; — Tussac, à Rochemaure ; — Guilhon, à Saint-Martin-le-Soubeiran ; — Michel Fayol, à Lavoulte ; — Delauzun, à Gras ; — Laville, à Saint-Pons ; — Guigon, à Vallon ; — Charrier, à Ajoux ; — Grel, à Chomérac ; — Beauthéac, à Saint-Remèze ; — Béraud, à Lubilhac ; — Laville, à Berzème ; — Alzas, à Salavas ; — Chamblas, à Saint-Étienne-de-Serre ; — Serre, au Teil ; — Arnichand, à Viviers, etc.

C. 1214. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1708-1711. — Pièces justificatives du compte des frais d'états, d'assiette et d'autres impositions faites en l'assemblée des États, tenue à Aubenas en mars 1710, rendu par M. Flaugergues, receveur des tailles du Vivarais. — Mandats d'excédants de rente, de loyer de magasin, etc., délivrés par M. de Rochepierre, syndic, en faveur de MM. : Savion, contrôleur du magasin des marchandises que le sieur Dussaut, directeur de la fabrique des draps d'Aubenas, doit y déposer, pour le nantissement du pays ; — de Serre, bailli de Largentière ; — Almeras ; — Morin ; — de Brunel ; — Caronge ; — de Lagrange, etc. — État des sommes payées sur les 4,200 livres imposées pour les affaires du pays, dans lequel le débet du compte de M. Defages, greffier des États du Vivarais, figure pour 177 livres 16 sous, et celui de M. de Rochepierre, syndic, pour 1,232 livres 16 sous 1 denier. — Quittances notariées et sous seing privé données au receveur par MM. : Arnichand, valet des États particuliers ; — Lachadenède, bailli de Lagorce ; — Sobeiran, maire, et Châteauneuf, bailli de Chalançon ; — Ferratier, maire du Cheylard ; — Daubiniac, bailli, et Forestier, maire, de Pradelles ; — Dallard, maire de Montlor ; — Gache, maire de Joyeuse ; — Androl, maire, et Vogué de Gourdan, bailli, d'Annonay ; — Desfrançois, maire de Saint-Agrève ; — de Bary, bailli d'Aps ; — Lacombe Defages, bailli de Saint-Remèze, et autres maires et baillis, députés aux États particuliers ; — Jaussoin de Bonéry ; — Buffet, ménager, du lieu de Meysse ; — Lauzas ; — Garidel ; — Bourgongne ; — Antoine et Joseph Favet, du lieu de Saint-Marcel-d'Ardèche ; — Vergier ; — de Malaval ; — Brunel, procureur de messire François Venance de Fayn de Rochepierre, recteur de la chapelle Saint-Joseph de Saint-Marcel d'Ardèche ; — Grand, curé du Bourg-Saint-Andéol ; — Vayrenc de la Valette ; — Jean Bruyas, coadjuteur de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, etc., créanciers du Vivarais.

C. 1215. (Liasse.) — 168 pièces, papier

1708-1712. — Pièces justificatives du compte des frais d'états, d'assiette et d'autres impositions de 1711, rendu par M. Louis Malafosse, receveur des tailles du Vivarais. — Quittances données au receveur par : M. Joseph Bonnier, trésorier de la bourse des États du Languedoc, du montant des impositions faites en Vivarais pour ladite province, savoir : de 227,681 livres 5 deniers pour dettes et affaires ; de 16,125 livres 3 sous 6 deniers pour garnisons ; de 2,281 livres 17 sous pour mortes-payes ;— par les créanciers du pays, au nombre desquels figurent : Chieza de Massilian ; — Marie-Suzanne Bouniol, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, du Bourg-Saint-Andéol ; — Marie-Rose Dentraigues, supérieure de la Visitation de Sainte-Marie, de Pont-Saint-Esprit ; — Jeanne de Castellane, prieure du monastère de Notre-Dame du Rhône, de Viviers ; — de Villeperdrix ; — Pierre de Blanc, marquis de Branses, d'Avignon ; — messire François de Durand, seigneur de Belly, procureur de dame Suzanne de Siffredi ; — d'Aigrefeuille ; — Marie de Vesian, supérieure des religieuses de Largentière ; — Levert, procureur de la Chartreuse de Valbonne ; — Arnaud, prêtre, procureur de noble Hugues de Vesian ; — madame de Grignan, abbesse, de Lavilledieu, etc. — États : des sommes dues à la communauté du Bourg-Saint-Andéol pour fournitures faites aux gardes du port de cette localité et à l'officier irlandais, de mai 1708 à avril 1709 ; — des journées employées par M. Brunel, suivant l'ordre de M. de Rochepierre, syndic, à faire réparer les chemins du Vivarais.

C. 1216. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1710-1712. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette de l'année 1712, rendu par M. Antoine Granier, commis à la recette des tailles du Vivarais. — Mandats de payement de rente délivrés par M. de Rochepierre, syndic, aux dénommés ci-après : Claude Saladin et Anne Sevenier ; — de Gabriac et demoiselle de Bourges ; — Simon Dubois ; — Jean-François Granier ; — Chaudru, héritière de M. de Lassagne ; — Jean Madier, etc. — États : des intérêts dus à une partie des créanciers qui ont prêté en premier lieu 20,000 livres pour la manufacture d'Aubenas ; — des sommes payées par ledit Granier sur les 4,200 livres imposées pour les affaires du pays en l'assemblée des États du Vivarais tenue à Saint-Péray, dans lequel figurent : les journées et vacations du subrogé de baron de tour, des commissaires, baillis et consuls députés auxdits États ; les gages, journées et vacations des syndic, greffier, écrivains et autres employés du pays. — Il est payé 700 livres pour les épices des comptes des tailles, savoir : au subrogé de baron de tour, 40 livres ; — au commissaire principal, 40 livres ; — au bailli général, 40 livres ; — au maire de Viviers, 20 livres ; — à treize baillis, 260 livres ; — à treize consuls, 300 livres. — Quittances des porteurs de mandats en faveur du receveur.

C. 1217. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1712-1713. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1712, rendu par M. Antoine Granier, receveur des tailles. — Quittances données à ce receveur : par M. Joseph Bonnier, trésorier de la bourse du Languedoc, des sommes imposées sur le Vivarais pour frais des États Généraux, don gratuit fait à Sa Majesté, garnisons et mortes-payes de cette province ; — par M. Paule, procureur au bureau des finances de la Généralité de Montpellier, du montant des épices et droits du greffe de l'état au vrai des deniers extraordinaires du diocèse de Viviers ; — par les créanciers de ce pays, de leurs rentes annuelles au denier vingt. — Parmi ces créanciers, on remarque : l'abbé de Rochepierre, — Surel, — Vincenst, — Vogué, — Magdelaine Lafarge, héritière de Jean Ymonier ; — de Serre, — de Bonot, — Sabolis, — Blachière, — Roure, — Lagarde, — Brabant, — Deydier, — Joachim Rigaud, procureur du couvent des Minimes d'Avignon ; — noble Jean-François Melchior de Fabri, de la même ville ; — Bourgongne, — Chais, — Malaval, — Martine Fouquet de Simian, — Girard et Colon, prêtres ; — Marie de Barbe Cambacérès, — Rochemeure de Fages, — Cluzel, — Catherine Ollivier, — Servier, — Dupuy, — de Crouille de Lorraine, abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Aubenas ; — Chabert, curé de l'église paroissiale de Largentière ; — Marie Pélissier de Riffard, — Pigeolas Ramière, — Goudail, — de Gabriac de Saint-Joachim, supérieure du monastère de Sainte-Ursule, du Bourg-Saint-Andéol ; — sœur Thérèse de Saint-Joachim Masclary, prieure du monastère de Notre-Dame du Rhône, de Viviers ; — Pagès, héritier de Jean Pagès, vicaire général du diocèse de Viviers ; — Jaussoin de Colonne ; — Gabrielle d'Elbène, — Joseph Barbier, syndic des Frères Mineurs d'Aubenas ; — Anne de Flottes, — de Largier de Payan de Laroumegouse ; — Marchadier, syndic du collége d'Aubenas.

C. 1218. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1713-1714. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1713, rendu par M. Louis Malafosse, receveur des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé consenties audit receveur par les créanciers du Vivarais pour leurs rentes annuelles, parmi lesquels figurent : Boutin, — Granier, — Nicol, cessionnaire de sieur Antoine Fenet et Marie Baratier, du Bourg-Saint-Andéol ; — J. et M. Guintrandy, — Morin, — Moure, procureur des Pères Minimes ; — Magdelaine de Robin, — noble Jean-Pierre Madon, seigneur de Châteaublanc, de Visan ; — Pierre de Blanc, marquis de Brantes, et Catherine de Noyel, d'Avignon ; — Suffret, prieur et syndic des Frères Prêcheurs d'Aubenas ; — Pélissier Lacoste et Martinel, prieurs de la confrérie des Ames du purgatoire, de Visan ; — Coulet, chanoine, et Pinchenier, syndic de l'Université de Viviers ; — Petigny et Renouard, prêtres ; — Chiéza de Massilian, — Cuchet, — Jaussoin de Bonéry, — de Lavernade de Belvèse, — de Villeperdrix, etc. — Les épices et droits de greffe de l'état au vrai des deniers extraordinaires du Vivarais s'élèvent à 270 livres. — La quotité de l'indemnité afférente au Vivarais dans les dépenses de la province du Languedoc est : pour frais des États Généraux, 6,260 livres 10 sous 9 deniers ; pour don gratuit, 224,734 livres 2 sous 11 deniers ; pour gratifications et dettes, 12,147 livres 16 sous 6 deniers.

C. 1219. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 193 pièces, papier.

1714-1715. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1714, rendu par M. Antoine Granier, receveur des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé données à ce receveur par le trésorier de la bourse du Languedoc de la quote-part afférente au diocèse de Viviers, dans l'imposition faite pour frais des États Généraux, don gratuit, dettes et affaires, garnisons et mortes-payes de cette province, et par les créanciers du même diocèse de leurs rentes annuelles. — Parmi les corporations religieuses créancières du Vivarais, on remarque : les religieuses de Notre-Dame et les Pères Minimes d'Avignon ; les Frères Prêcheurs, les Pères Mineurs, les Pères Jésuites et les dames de Sainte-Claire, d'Aubenas ; les Frères Mineurs Conventuels de Bagnols ; les prêtres de l'Université, les dames Ursulines et celles de la Visitation de Sainte-Marie et de la Charité, du Bourg-Saint-Andéol ; les religieuses de Largentière, l'abbesse de La Villedieu, les Oratoriens de Joyeuse, les dames de la Miséricorde de Montpellier, les Chartreux de Valbonne et ceux de Villeneuve-lès-Avignon ; la confrérie des Ames du Purgatoire et les prêtres agrégés de Visan ; le séminaire, les dames Dominicaines et le chapitre de Viviers. — État des frais et journées employés par M. de Châteauneuf, subrogé de baron de tour, et MM. les députés qui se sont rendus à Viviers pour assister à la remise de divers papiers, faite par M. de Rochepierre, et à la recherche de certains actes demandés par le même, s'élevant à la somme de 314 livres 17 sous.

C. 1220. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1713-1714. — Pièces justificatives du compte des indemnités accordées par le Roi aux communautés du Bas-Vivarais, qui ont été ravagées par la grêle en 1712 et 1713, rendu par M. Aoust, receveur des tailles. — États de répartition : de 2,000 livres accordées, pour pertes éprouvées, en 1712, aux communautés de : Vernon, Saint-André-la-Champ, Faugères, Saramejane, Saint-Jean-de-Pourcharesse, Saint-André-la-Champ-taillable, Bas-Baubiac, Planzolles, Sainte-Marguerite-Lafigère, Ribes, Joyeuse, Burzet, Saint-Vincent-de-Barrès, Lablachère, Saint-Pierre-de-Colombier, Genestelle ; — de 6,153 livres accordées, pour pertes éprouvées en 1713, aux communautés de Vallon, Saint-Mélany, Dompnac, Loubaresse, Freyssenet, Chasalèdes, Lhermet-Lavillate, Lesperon, Coucoules, Issanlas-Mazan, Mazeyrac, Beauregard, Saint-Just, Saint-Marcel-d'Ardèche, Bidon, Saint-Remèze, Laurac, Baubiac, Vernon, Sanilhac, Beaumont ; — des sommes allouées dans chaque communauté aux habitants qui ont éprouvé des pertes. — Délibérations desdites communautés donnant pouvoir à leurs collecteurs ou consuls de retirer des mains du receveur des tailles les sommes allouées et quittances des mandataires. — Au nombre des fondés de pouvoir figurent : Lèbre, consul et collecteur, à Vernon ; — Bertrand, à Loubaresse ; — Madier, à Saint-Remèze ; — Troulhas, à Baubiac ; — Chevalier, à Saint-Marcel-d'Ardèche ; — Souchière, à Saint-André-la-Champ ; — Fraisse, à Sainte-Marguerite-Lafigère ; — Meynier, à Joyeuse ; — Hermitan, à Burzet, etc.

C. 1221. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1715. — Pièces justificatives du compte des remises accordées par le Roi sur la capitation des communautés du Vivarais qui ont perdu des oliviers, rendu par le receveur des tailles. — État de répartition des sommes accordées à

cinquante communautés. — Délibérations des conseils généraux de ces communautés donnant pouvoir à leurs collecteurs, ou consuls, de faire tenir compte par le receveur, sur leur capitation, des sommes accordées, ou d'en faire opérer le remboursement, et certificats des principaux habitants constatant que chacun de ceux qui ont éprouvé des pertes a reçu sa quote-part des remises. — Les communautés ci-après ont reçu : Payzac, 461 livres 5 sous; Sainte-Marguerite-Lafigère, 253 livres 13 sous 9 deniers; Lablachère, 355 livres 8 sous 5 deniers; Fontbellon, 282 livres 6 sous 9 deniers; Aubenas, 536 livres 6 sous 8 deniers; Thines, 205 livres; Banne, 343 livres 16 sous 3 deniers; Chassiers, 871 livres 5 sous; Sanilhac, 321 livres 6 sous 9 deniers; Joyeuse, 329 livres; les Sallelles, 253 livres 3 sous; les Assions et Cornillon, 375 livres 18 sous 5 deniers; Largentière, 1,178 livres 15 sous; Saint-Gineys, 204 livres; Beaumont, 256 livres 5 sous; Labeaume-Sampzon, 214 livres 4 sous 6 deniers; Vinézac, 356 livres 15 sous; Saint-Marcel d'Ardèche, 428 livres 9 sous; Ribes, 267 livres 15 sous 7 deniers; Saint-Montant, 1,700 livres 12 sous 6 deniers.

C. 1222. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1716. — Pièces justificatives du compte des remises accordées par le Roi sur le dernier terme de la capitation de l'année 1715 aux communautés du Vivarais, pour pertes d'oliviers, rendu par le receveur des tailles. — États de répartition des sommes accordées aux habitants de trente-sept communautés qui ont éprouvé des pertes. — Délibérations des conseils généraux de ces communautés donnant pouvoir à leurs collecteurs, ou consuls, de retirer des mains du receveur des tailles les sommes qui leur ont été accordées, et quittances en faveur de ce dernier. — Les collecteurs, ou consuls, fondés de pouvoir des communautés, sont : Combaluzier, aux Assions; — Rigaud, à Aubenas (Saint-Étienne-de-Fontbellon et Mercuer); — Combaluzier, à Banne; — Boissin, au Haut-Baubiac; — Court, à Bessas; — Saladin, au Bourg-Saint-Andéol; — Clapier, à Brahic; — Bertrand, à Chabrilles et Beaumont; — Charmasson, à Chames-de-Saint-Martin-d'Arc; — Lapierre, à Chassiers; — Terrisse, à Chazeaux; — Galdin, à Coury; — Pellier, à Joyeuse; — Meyssonnier, à Fons; — Dufaud, à Labeaume-Sampzon; — Jaujon, à Lablachère; — Mouraret, à Laurac; Jean Noël, à Malarce; — Coste, à Malbosc; — Deschanel, à Payzac; — Tourrel, à Ribes: — Charpin, à Rochemaure; — Richard, à Rosières; — Aimé Alizon, à Salavas; — Vielfaure, à Sanilhac; — Mouraret, à Saint-Amant; — Vigouroux, à Saint-Gineys-de-Bauzon; — Pijolas, à Saint-Just; — Espenon, à Saint-Marcel-d'Ardèche; — Guion, à Saint-Montant; — Labalme, à Sainte-Marguerite-Lafigère; — Baraquan, à Saint-Thomé; — Bernard, à Thines; — Martin, à Ucel; — Clastron, à Uzer; — Peschaire, à Vallon; — Simon Martin, à Vernon. — L'état de répartition de la communauté du Bourg-Saint-Andéol s'élève à 2,238 livres 12 sous, et celui de Saint-Montant à 1,284 livres 7 sous 6 deniers.

C. 1223. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 103 pièces, papier.

1715-1716. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1715, rendu par M. Antoine Granier, commis à la recette des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé consenties audit Granier : par M. Bonnier, trésorier de la bourse du Languedoc, de l'imposition faite sur le pays de Vivarais pour frais d'états, don gratuit, gratifications et débets, dettes et affaires, garnisons et mortes-payes de cette province; — par les créanciers du pays, de leurs rentes annuelles. — Au nombre des principaux créanciers du Vivarais, on remarque : Vallant, Desserre, Granier, Bourgongne; Chays, Roux, Saladin, Girard, Ollier, Lafarge, Servier, Clément de Gabriac, au Bourg-Saint-Andéol; — Bellidentis et Bessas de Fages, à Largentière; — Reymond, Drivet de Monjeau, à Pierrelatte; — Lavernade, à Antibes; — Depiere Darenes et de Largier, à Montpellier; — Lagarde, procureur et courtier, à Nîmes; — Anne de Flottes, à la Salvetat; — Vinézac, à Vinézac; — Fayon, au Teil; — J. et M. Gintrandy, de Varennes, à Visan; — Jovyac, Petigny, Brabant, Cluzel, Faure, Pinchenir, Madier, Fargier et Saboul, à Viviers; — Deydier, Garidel, Sauveton, Marie de Cambacérès, de Villeperdrix, Rochier, Anne de Fayon de Laroumegouse, etc.

C. 1224. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1716-1717. — État et pièces justificatives des payements faits par MM. Roqueplane et Persin, receveurs des tailles du Vivarais, conformément à la délibération de l'assemblée des États du pays tenue à Privas le 23 avril 1717, sur le gras de l'imposition de 1716, dans le département des dettes et affaires et dans celui d'assiette de 1717. — Il est payé sur les mandats du syndic, aux communautes ci-après, pour fourniture de lits de leurs casernes, savoir : à Charmes, 165 livres 2 sous; à Saint-Péray, 85 livres; à Lamastre, 261 livres 10 sous; au Cheylard, 427 livres 10 sous; à Andance, 85 livres; à Annonay, 513 livres; à Châteauneuf-de-Vernoux, 370 livres 10 sous; à Vernoux, 1,311 livres; à Champis, 28 livres 10 sous; à Désaignes, 261 livres 10 sous; à Tournon, 171 livres; à Saint-For-

tunat, 85 livres 10 sous; à Saint-Agrève, 1,839 livres 4 sous; à Gluiras, 310 livres 10 sous; au Teil, 142 livres 10 sous; au Pouzin, 228 livres; à Privas, 1,005 livres; à Lagorce, 400 livres; à Vallon, 496 livres 10 sous, etc.;— aux sieurs Mascle et Raymond, pour transport de laine, matelas et couvertures destinés aux troupes, 755 livres;— à Tinel, marchand, de Montpellier, pour quarante et une balles de laine de matelas cardée et envoyée en Vivarais, 2,130 livres 17 sous; — à Nadal, marchand, de la même ville de Montpellier, pour fourniture de couvertures, 772 livres 10 sous. — Délibérations desdites communautés donnant pouvoir à leurs collecteurs, ou consuls, de retirer des mains des receveurs des tailles les sommes qui leur ont été allouées, et quittances en faveur de ces derniers.

C. 1225. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

1716-1718. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette du Vivarais de l'année 1717, produites par MM. Roqueplane, Durand, Aoust et Persin, receveurs des tailles. — États: des sommes payées pendant les années 1716 et 1717 aux colonels de bourgeoisie pour leurs droits de revues, et à plusieurs communautés du Vivarais pour la solde des compagnies licenciées par ordre du Roi; — des frais de corps de garde alloués aux communautés de Vallon, Privas, Saint-Pierreville, Vernoux et Bourg-Saint-Andéol; de ceux d'entretien de chemins payés aux sieurs Granier, Darasse, Teyssonnier, de Vogué, Roure, Brunel, Sautel, Chaix et Marron; — des sommes payées aux subrogé de baron de tour, commissaires, syndic, baillis, maires, consuls, députés et autres, qui ont tenu l'assemblée de l'assiette à Privas en 1717. — Mandats de payement en faveur des colonels de bourgeoisie, des communautés, entrepreneurs et autres, délivrés sur les receveurs des tailles du diocèse de Viviers par le syndic ou le subrogé du baron dudit pays. — Quittances des sommes payées.

C. 1226. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1718-1719. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette du Vivarais de l'année 1718, produites par MM. Aoust, Roqueplane et Persin, receveurs des tailles. — Extraits de jugements prévôtaux du bailliage d'Annonay contre des malfaiteurs prévenus de vols nocturnes et de coupements de bourses, en foire. — États : des travaux faits sur le chemin royal des bords du Rhône par le sieur Teyssonnier, entrepreneur, en sus de son marché d'entretien de ce chemin, s'élevant à la somme de 629 livres 15 sous; — des journées employées, du 6 novembre 1717 au 6 mai 1718, par M. Dumas, inspecteur, à la vérification et au toisé du chemin royal du bourg Saint-Andéol à Tournon, à Limony et à Annonay ; — à la surveillance des travaux de réparation du pont de Flaviac entre Privas et le Pouzin ; — à la réception du chemin de Saint-Remèze à Saint-Martin et au tracé de celui de Saint-Martin à Saint-Just, etc., soit soixante-onze journées à raison de 6 livres chacune ; — des sommes payées par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles, sur l'imposition des 4,200 livres comprise dans le département des frais d'assiette pour les affaires du pays. — Les députés à l'assemblée des États du Vivarais, tenue à Joyeuse en mai 1718, ont reçu 700 livres pour épices, peines et soins à l'audition et à la clôture des comptes de MM. les syndic et receveur des tailles du pays, et 500 livres pour leurs journées extraordinaires. — Quittance de 5,666 livres 13 sous 4 deniers donnée audit Aoust par M. Cantiteau pour le tiers de l'abonnement de pied-fourché dû par le Vivarais, etc.

C. 1227. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1718-1719. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1718, rendu par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Quittances consenties audit receveur : par M. Joseph Bonnier, trésorier de la bourse du Languedoc, de la quote-part d'impôt afférente au Vivarais pour dettes et affaires, gratifications et débets, don gratuit, frais des États Généraux, garnisons, mortes-payes et étapes de la province du Languedoc ; — par les créanciers du pays pour leurs rentes annuelles; — par le procureur au bureau des finances de la Généralité de Montpellier, pour les épices et droits du greffe de l'état au vrai des deniers extraordinaires du Vivarais; — par les collecteurs ou consuls des communautés d'Annonay et Châteauneuf-de-Vernoux pour fournitures de bois et chandelles à leurs corps de garde. — Ont donné quittance : Courten, de 785 livres 18 sous 6 deniers ; — C.-G. Demoromont, de Lamartinière, de 136 livres 10 sous; — G. et M. Guintrandy, de 450 livres ; — Jovyac, de 439 livres ; — Chieza de Massilian, de 950 livres ; — Lagarde, de 200 livres ; — Garidel, de 300 livres ; — Sauveton, de 237 livres ; — Raymond, de 204 livres 5 sous 6 deniers; — Saladines, de 404 livres 16 sous; — Girard, de 209 livres; — Surrel, de 510 livres 7 sous ; — Marie de Barbe, veuve de M. Cambacérès, de 1,232 livres ; — Catherine Laurioly, de 405 livres ; — Magdelaine Lafarge, de 440 livres ; — de Varrennes, de 225 livres ; — Madier, de 1,306 livres 11 sous ; — Ramière, de 390 livres ; — de Pélissier de Lacoste, de 999 livres 15 sous 8 deniers; — Jeanne-Françoise d'Hargenvillier, de 1,321 livres 12 sous 3 deniers ; — Anne de

Blocard, de 900 livres ; — Cellier, prêtre, de 310 livres 16 sous ; — Fayon, de 556 livres 8 sous ; — Plantin, de 200 livres ; — Pierre Chapus, syndic des Mineurs d'Aubenas, de 400 livres ; — les dames de la Miséricorde de Montpellier, de 200 livres ; — Anne de Flottes, de 200 livres ; — de Sartre, de 1,000 livres ; — Majeune, économe du séminaire de Viviers, de 1,063 livres ; — Rochier, de 450 livres ; — de Largier, de 350 livres ; — G. de Saumès, supérieure des religieuses de Largentière, de 710 livres 19 sous ; — Boutavin, recteur de l'hôpital de Pradelles, de 459 livres 17 sous ; — Marchadier, syndic des Jésuites d'Aubenas, de 2,456 livres ; — Levert, procureur de la Chartreuse de Valbonne, de 343 livres 13 sous ; — Faure Bonlieu, de 222 livres 15 sous ; — Vinézac, de 518 livres 17 sous ; — Granier, de 270 livres ; — sœur Saint-Paul de Bonot, supérieure du monastère de Sainte-Ursule, du bourg Saint-Andéol, de 2,550 livres 1 sou 7 deniers ; — François de Durand, seigneur de Relly, de 600 livres, etc.

C. 1228. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

1718-1720. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette du pays de Vivarais pour l'année 1719, produites par M. Louis-Martial Persin, receveur des tailles. — États des sommes payées : aux communautés de Saint-Agrève, Vernoux, Saint-Péray, Privas et Vallon, pour entretien des lits de leurs casernes ; — à celle de Saint-Pierreville et autres pour fourniture de bois et chandelles à leurs corps de garde ; — aux sieurs Banton, Teyssonnier, Granier, Daranne, Combaluzier, Marront, etc., entrepreneurs de travaux publics, pour réparations des ponts et chemins du pays ; — aux députés à l'assiette pour épices, peines et soins à l'audition et à la clôture des comptes des receveurs des tailles et du syndic et pour journées extraordinaires. — Certificats des commandants desdites communautés constatant les fournitures en bois et chandelles, parmi lesquels on remarque : Lapeyreusse et Laroumagère, capitaines au régiment de la Sarre ; Deshily, officier irlandais ; Saint-Saulnier, le chevalier Daubarède, Malaval et de Villancourt, capitaines au régiment Royal-Comtois. — Quittances des consuls et habitants des mêmes communautés, des créanciers du pays et autres en faveur du receveur des tailles.

C. 1229. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1719-1720. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais pour l'année 1719, produites par M. Louis-Martial Persin. — Quittances pour rentes annuelles, consenties aux sieurs Roqueplane et Persin par les dénommés ci-après : Bellidentis, Cuchet, Drivet de Montjeau, de Lavalette, de La Saumés, Rochier, Girard, curé, syndic de l'université du bourg de Saint-Andéol ; Clément de Gabriac, Marie Richard de Lotel, Montmerant de Loston, Vogué de Gourdan, sœur Marie-Rose Dentraigues, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie de Pont-Saint-Esprit ; de Barry, subrogé de baron de tour ; Afforty, Boulhaud, Jaussoin, premier consul, et Valette, curé de Largentière ; Fouquet de Simian, Sauveton, Chandon, économe de l'Oratoire de Joyeuse ; Crespine et Marguerite Thoulouse, Vallant, Dervieu, Freydier, M. et J. Guintrandy, Joseph Fabre, syndic des frères Prêcheurs d'Aubenas ; Lauzeas, Chieza de Massilian, Brabant, médecin ; Ricard, procureur des Minimes d'Avignon ; Dubois, prêtre ; Catherine Laurioly, de Crouille de Lorraine, abbesse du couvent de Sainte-Claire d'Aubenas ; l'abbé Doyze, de Vareunes, Penchenier, Le Blanc, prêtre ; Pélissier, d'André, châtelain de Visan ; Fayon, de Villeperdrix, messire Pierre de Blanc, de Boulhaco, Desandrieux de Marsanne, trésorier de la Miséricorde de Montpellier ; Anne de Flottes, d'Aigrefeuille, Flaugergues, receveur de l'hôpital de Viviers, etc.

C. 1230. (Liasse.) — 198 pièces, papier.

1720-1721. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et d'autres impositions du Vivarais de l'année 1721. — Assiette de la somme de 39,527 livres 8 sous 11 deniers répartie sur le général du pays en l'assemblée des États particuliers, présidée par noble François de Chambeson, seigneur de Barry, subrogé du seigneur Joachim de Montagut de Beaume, baron de bour, à cause de ses baronnie et comté d'Aps, assisté de MM. Jean Saboul, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg. — Ont assisté à cette assemblée les députés ci-après : messire Gabriel Melchion, chanoine et sacristain de l'église cathédrale, bailli, et Étienne Tournus, consul, de Viviers ; messire Jacques de Vogué de Gourdan, bailli, et messire Joseph Androl, maire d'Annonay ; messire Roussel, bailli de Montlor ; messire Louis Guilhon, doyen au bailliage de Villeneuve-de-Berg, bailli de Jaujac ; sieur Alexandre Robert, lieutenant de juge, premier consul de Tournon ; messire Jacques Deydier, bailli de Boulogne ; noble Joseph Louis de Comte, bailli, et Gache, maire de Joyeuse ; sieur Louis Vincent, maire de Rochemaure ; messires Joseph Bouzon, bailli, et Annet Rocher, sieur de Prat, consul, de Largentière ; messire Louis Lespinasse, consul du Bourg ; messires Louis Roudil, pour le bailli, et Philippe Bechon, pour le maire de Pradelles ; messire Jacques Ferratier, maire du Cheylard ; noble Antoine, sieur de la Roche, bailli, et messire Fran-

çois Sobeiran, juge et maire de Chalancon ; messire Julien Forestier pour le bailli d'Aps ; messire Sabatier, sieur de Lachadenède, bailli de Lagorce ; messire Jean-Joseph Bollon, consul de Saint-Agrève ; noble César de Fages, sieur de la Combe, bailli de Vogué ; noble Charles-François de Faïn, seigneur de Rochepierre, syndic perpétuel du Vivarais. — Quittances sous seing privé consenties aux receveurs des tailles, Roqueplane et Persin, par les créanciers du pays du montant de leurs rentes annuelles, etc.

C. 1231. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1721-1722. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette du Vivarais de l'année 1722. — États des sommes payées : aux consuls des communautés de Saint-Marcel d'Ardèche, saint-Just, Saint-Montant, Viviers, Baix, Saint-Péray, Beauchastel, Vernoux, Saint-Agrève, etc., pour fourniture de bois et chandelles aux corps de garde, s'élevant à la somme de 1,277 livres 8 sous 3 deniers ; — aux sieurs Daniel Granier, Pays, Claude Lavigne et Étienne Arzalier, entrepreneurs de travaux publics, pour réparations et entretien des chemins de Privas à Saint-Agrève, du Teil à Limony, de Tournon à Annonay ; de Montpezat à la croix du lac Ferrand ; — aux députés et à divers employés à l'assiette pour épices des comptes des receveurs et du syndic, journées extraordinaires, etc. ; — aux consuls de Viviers pour supplément d'étape fournie aux soldats des régiments d'Auvergne, de Berry, de Salians, de Gâtinais et de Rochepierre, conformément aux ordres de monsieur le duc de Roquelaure, lieutenant général des armées du Roi, commandant en chef dans la province du Languedoc ; — aux sieurs Dumas, Vivien, Cluzel et Chays, inspecteurs des travaux publics, pour surveillance des réparations des chemins de Tournon à Saint-Jeure, de Tournon à Mauves, de la côte du Pal à Meyras, du Bourg-Saint-Andéol à Vallon et à Aubenas, des ponts de Charmes et de Bourdelly. — Quittances des sommes reçues consenties par les susnommés aux receveurs des impositions.

C. 1232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 216 pièces, papier.

1722-1726. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1722. — Mandats de payement délivrés par M. de Rochepierre, syndic, sur M. Roqueplane, receveur des tailles : de 100 livres, en faveur du sieur Prat, pour partie de ses appointements comme inspecteur des cadis ; — de 210 livres, en faveur du sieur Fabre, prévôt de la maréchaussée du Vivarais, en récompense de l'arrestation de scélérats qui ont été exécutés ; — de 39 livres, en faveur des consuls de Tournon, pour l'entretien de treize lits des casernes de cette ville. — Quittances consenties audit receveur par MM. : Fayon Du Clap, de 400 livres 10 sous, pour rentes annuelles, et de 600 livres, pour réduction de ces rentes à 3 p. 0/0 ; — Vernet, procureur fondé de noble Joseph-Antoine Courten, de 510 livres, pour intérêts à 3 p. 0/0 de 17,000 livres qui lui sont dues par le Vivarais ; — Joseph Bonnier, trésorier de la bourse des États du Languedoc, de 14,533 livres 18 sous 11 deniers, pour étapes ; de 2,281 livres 17 sous 4 deniers, pour mortes-payes ; de 16,125 livres 4 sous 6 deniers, pour garnisons ; de 6,260 livres 10 sous 9 deniers, pour frais des États ; de 52,734 livres 14 sous, pour don gratuit ; de 11,123 livres 15 sous, pour gratifications ; de 233,436 livres 13 sous 4 deniers, pour dettes et affaires de la province ; — le receveur général des finances de la Généralité de Montpellier, de la somme de 23,907 livres 6 sous 4 deniers provenant de l'ancienne taille du diocèse de Viviers qu'il doit employer au fait de sa charge, etc.

C. 1233. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1723-1754. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1723. — Quittances notariées et sous seing privé consenties à messire Louis-Martial Persin, receveur des tailles, par les créanciers du pays pour rentes annuelles, au nombre desquels figurent : de Chauvet de Basville, Demontel, d'Illaire de Jovyac, Melchion, procureur fondé de monseigneur de Ratabon ; Laval, Girard, curé du Bourg-Saint-Andéol ; Jean-Louis Thomas, bourgeois de Paris, procureur de Jean-Joseph-Antoine de Courten ; Drivet de Monjeau, Bellidentis, Dervieu, Hebrard Cuchet, Bouchard, syndic des frères Prêcheurs d'Aubenas ; d'Audibert de Lussan, Thérèse Allier, veuve Hébrard ; Peligny, Bourgogne, Biousse, Labaume Dupuy, trésorier des Dames de la Miséricorde de Bourg-Saint-Andéol ; Saladin, Dubois, Marie-Charlotte de Vauvray, Simian de Makanna, héritière de dame Martine Fouquet ; Marie Barlatier, Roux, Sauveton de Laval, Faure, syndic des prêtres de l'université du Bourg-Saint-Andéol ; Reymond Laurioly, Magdelaine Lafarge ; héritière de Jean Ymonier, Servier, Clément de Gabriac, Pierre Tullelle, assisté de sieur André Baumier, son curateur ; Valette, curé de Largentière ; Laval, recteur de la chapelle Saint-Joseph de Saint-Marcel d'Ardèche ; de Varennes, Catherine Saladin, Le Blanc, prêtre ; Goudail, Martinel de Pélissier, Duroure, abbesse de Lavilledieu ; Pierre Chapuy, syndic et procureur du couvent de Saint-François d'Aubenas ; Caseneuve, Vergniaud, supérieur de l'Oratoire de Joyeuse ; Brun, recteur de l'hôpital de Pradelles ; Marchadier, syndic du collége

des Jésuites d'Aubenas ; Bleton, procureur de la Chartreuse de Valbonne; de Noalhes, syndic du chapitre, et Guyon, syndic de l'université de l'église cathédrale de Viviers, etc.

C. 1234. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1724-1725. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette du Vivarais de l'année 1724. — Extrait certifié conforme d'un jugement prévôtal rendu par M. de Fabre et les officiers du bailliage de Villeneuve de Berg, condamnant les nommés Pierre Chambon à la pendaison, et Jean-Antoine, son fils, aux galères perpétuelles pour... — Ordonnance de monseigneur Louis de Bernage, intendant du Languedoc, réduisant le prix du logement des exempts de la maréchaussée à 8 livres par mois pour chacun, celui des brigadiers à 5 livres, celui des sous-brigadiers à 4 livres et celui des archers à 50 sous; prescrivant aux communautés où ils ont leur résidence de continuer à leur fournir des écuries et greniers communs et les autorisant à imposer le montant des loyers. — État des sommes payées : aux communautés de Tournon, Aubenas et Privas pour logement de la maréchaussée ; — à celles d'Annonay, Tournon, Vernoux, Saint-Agrève, Saint-Pierreville, Privas, Rochemaure, Vallon, Pradelles et Saint-Péray, pour fournitures de bois et chandelles aux corps de garde, suivant les certificats des capitaines commandant les garnisons; — à la communauté de Nieigles, pour construction de quatorze guérites à raison de 5 livres chaque ; — au sieur Vollant, pour ses frais d'un voyage à Montpellier avec un homme d'escorte, afin de porter à M. le trésorier de la bourse la somme de 46,056 livres 15 sous 5 deniers qui se trouvait en caisse au bureau de Viviers. — Parmi les commandants des garnisons du Vivarais qui ont certifié des états de fournitures figurent : de Lisly, Tondut, Dumaine, Pontévés, Dariet, capitaines au régiment de Lorraine; Delamertel, capitaine aide-major, et Guiraud, lieutenant, au régiment de Vivarais. — Quittances des sommes payées.

C. 1235. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1724-1725. — Pièces justificatives du compte d'impositions du Vivarais, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Quittances notariées et sous seing privé consenties audit receveur pour rentes annuelles par : Vidal, recteur de l'hôpital, et Dentraigues, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, de la ville du Pont-Saint-Esprit ; Alliaud de Vanel, Borely, Drivet de Montjeau, Veron, procureur fondé de messire Charles-Claude-Joachim Daudibert de Lussan, fils et héritier de dame Jeanne de Chieza de Massilian ; Labaume Dupuy, trésorier des Dames de la Miséricorde; Laurioly et Madier, Madelaine Lafarge, Chaudru de Lasaigne, sœur Marie de Saint-Ignace, supérieure du monastère Sainte-Ursule; Marie-Suzanne Couniol, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie ; Saladin, Surrel, Girard, et autres, de la ville du Bourg-Saint-Andéol; de Lorraine de Crouille, abbesse du couvent de Sainte-Claire ; frère Maurin, gardien des Cordeliers; Marchadier, syndic du collège des Jésuites, et Bouchard, syndic des frères Prêcheurs, de la ville d'Aubenas ; Bellidentis et Marie de Rochier, supérieure des religieuses de Largentière ; Duroure, abbesse de Lavilledieu ; Besson, sœur Saint-Augustin, supérieure du monastère de Notre-Dame du Rhône, ordre de Saint-Dominique ; Picart, directeur et économe du séminaire, et Bergognon, syndic et receveur de l'université du chapitre de Viviers ; Forestier, recteur de l'hôpital de Pradelles ; F.-Jean-Marie Frichignono, coadjuteur de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ; Antoine Blethon, procureur, de la Chartreuse de Valbonne ; Chauliard, prieur de la confrérie des Ames du purgatoire de Visan ; Belvèse, Martinel de Pelissier, de Boulhaco, d'Aigrefeuille, Chapuis de Préaux, Vinézac, Jovyac d'Illaire, Vogué de Gourdan, Marichard de Lotel, etc. — Ordonnance de monseigneur de Bernage, intendant du Languedoc, enjoignant au syndic du diocèse de Viviers de payer à M. de Seivigny, commissaire des guerres nommé pour aller à Pont-Saint-Esprit, son logement, à partir du 10 janvier 1724, à raison de 500 livres par an, pour tout le temps qu'il restera employé, et l'autorisant à en imposer le montant sur toutes les communautés du diocèse.

C. 1236. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1725-1726. — Pièces justificatives du compte des frais d'états et d'assiette du Vivarais de l'année 1725, produites par M. Persin, receveur des tailles. — Extrait d'un acte de constitution de rente sur le pays du Vivarais en faveur de MM. Esprit Brunel, avocat, Étienne Madier, marchand tanneur, Jean-Antoine Martel, mangonnier, du Bourg-Saint-Andéol, et des RR. FF. Mineurs Conventuels de la ville de Pont-Saint-Esprit, consentie par le syndic dudit pays en vertu d'une ordonnance de monseigneur de Lamoignon, intendant du Languedoc, l'autorisant à emprunter 6,000 livres pour le payement de la solde, nourriture et de l'entretien des compagnies de bourgoisie qui ont servi dans le Vivarais avant l'arrivée des troupes régulières ou pour l'achat de munitions de guerre. — Expédition authentique du testament de messire Saboul, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg, qui, après avoir fait divers legs, constitue pour son héritière Gabrielle d'Osil, son épouse, avec charge de rendre son entier héritage, sans distraction

de quart à celui de leurs enfants qu'elle désignera, sieur Pierre-Bruno Saboul excepté, à moins qu'il n'ait donné des marques d'une conduite plus régulière, et, en cas de décès de dame d'Osil avant d'avoir fait ce choix, il désigne pour son héritière, aux mêmes charges et conditions, Marie Saboul, sa sœur, veuve Reynaud, et, à défaut de cette dernière, Jean-Louis Saboul, son fils. — États : des sommes payées à la brigade de la maréchaussée de Tournon pour son logement, s'élevant à la somme de 366 livres, savoir : à M. de Molines, exempt, 96 livres ; au sieur Fourquet, brigadier, 60 livres, et aux cavaliers, 210 livres ; — des frais d'un service pour le repos de l'âme de madame la comtesse de Vogué, célébré dans l'église paroissiale d'Aubenas, s'élevant à 155 livres non compris les cierges. — Certificats de MM. Rigaud, Martin, Duroulle, Beaufort, Monastrol, le chevalier de Gramont, Broquier, Desille, etc., capitaines au régiment de Vermendois et commandants des garnisons du Vivarais, constatant que la fourniture de bois et chandelles a été faite à leurs corps de garde par les consuls de la localité de chaque garnison, suivis des mandats de payement des sommes dues, délivrés par MM. de Vinsobre et Dumolard sur le receveur des tailles en faveur desdits consuls, avec les quittances de ces derniers.

C. 1237. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1726-1727. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1726, produites par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et départements faits sur le général du pays en l'assemblée des États particuliers, tenue à Tournon le 4 juin 1726, sous la présidence de noble André de Robert, seigneur de Châteauneuf, commissaire principal, subrogé du prince de Rohan Soubise, baron de tour, à cause de ses baronnie et comté de Lavoulte : de 16,528 livres 6 sous 8 deniers, pour garnisons ; de 26,234 livres 14 sous 5 deniers, pour taille ; de 21,201 livres 14 sous 5 deniers, pour étape ; de 2,338 livres 19 sous 6 deniers, pour mortes-payes. — Étaient présents à l'assemblée et ont signé ces départements les députés ci-après : Gabriel Melchion, vicaire et official général de monseigneur l'évêque, bailli de Viviers ; Jacques de Vogué, seigneur de Gourdan, et Jean-Joseph Androl, maire, d'Annonay ; Antoine Roussel, pour le bailli, et Louis Dominique Forestier, pour le maire, de Montlor ; Louis Guilhon, seigneur de Champfaget, bailli de Jaujac ; Antoine de Senover de la Fayolle, consul de Tournon ; noble Jacques de Robert Dumolard, subdélégué de l'intendant, et François Sobeiran, maire, de Chalancon ; noble Joseph-Louis de Comte, seigneur de Tauriers, bailli, et François-André de Gache, maire, de Joyeuse ; Claude Delagrange, juge général du comté de Tournon, pour le bailli de Lavoulte ; Honoré Delaygue, premier consul de Rochemaure ; noble Louis Dupont, bailli de Crussol ; Joseph Bouzon, bailli, et François Rancon de La Rivière pour le consul, de Largentière ; Pierre Dumas, maire commis de la ville du Bourg-Saint-Andéol ; Jacques Deydier, bailli, et Étienne Marcon, consul, de Boulogne ; noble Joseph Frévol, sieur Daubiniac, bailli, et Julien Forestier, maire, de Pradelles ; noble Jean-Louis Fayon de Lavalette, pour le bailli d'Aubenas ; Jacques Ferratier, maire du Cheylard ; Jean Duportal de La Bidouce pour le bailli d'Aps ; Jacques Sabatier, sieur de Lachadénède, bailli de Lagorce ; Jean-Joseph Bollon, juge et maire de Saint-Agrève ; noble César Defages, bailli de Vogué ; noble Saint-Ange Robert Dumolard, seigneur de Châteauneuf, syndic du Vivarais.

C. 1238 (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1726-1727. — Pièces justificatives du compte de l'indemnité de 20,000 livres accordée aux communautés du Vivarais qui ont souffert de la grêle en 1725, produites par MM. Persin et Roqueplane, receveurs des tailles. — Lettres de M. Dumolard, syndic, adressées aux consuls de ces communautés, leur donnant avis du secours qui leur est accordé. — Certificats des consuls, vicaires, curés, baillis et principaux habitants des mêmes communautés constatant que l'indemnité répartie au prorata des pertes a été payée ou tenue en compte sur la taille par leurs collecteurs, et quittances de ces derniers en faveur des receveurs. — Parmi les collecteurs des communautés, on remarque MM. : Marchat, à Roiffieux ; Sonier, à Saint-Fortunat ; Fauries de Chambaud, à Toulaud ; Percie à Vanosc ; Cremillieu, à Préaux ; Vercasson, à Satillieu ; Jaussen, à Ailhon ; Paradet, à Aubenas et à Saint-Étienne-de-Fontbellon ; Jean Pinet, à Flaviac ; Pierre Montuclat, à Saint-Julien-en-Saint-Alban ; Jean Bonnaure, à Saint-Vincent-de-Durfort ; Chazalon, à Saint-Cierge-en-Saint-Alban ; Prat, à Montréal ; Prevost, à Laurac ; Antoine Combier, à Saint-Bausile-en-Barrès ; Pierre Terrisse, à Chazeaux ; Jean Bouyer, au Teil ; Arnaud, à Aps ; A.-L. Biousse, au Pouzin ; Jean Méalarès, à Aubignas ; Jean-Baptiste Rogier, à Assions et Cornillon ; Sautel, à Vernon ; Noël Gasque de Combes, à Joyeuse ; Blachère, à Largentière ; Guilhon à Saint-Jean-Centenier ; Saladin, au Bourg-Saint-Andéol ; Garnier, à Saint-Symphorien ; Baille, à Payzac ; Guigon, à Saint-Priest-lès-Privas ; Blondeau, à Pradelles ; Brissand, à Saint-Marcel-d'Ardèche ; Méallarès, à Berzème ; Champanhet, à Vals ; de Lavigne, à Sargas et Silon ; Evesque, aux Sallelles ; Baspoloux, à Saint-Maurice-en-Chalancon ; Buisson, à Vaudevant ; Romain, à Lalou-

vesc; Dumoulin, à Saint-Victor; Girent, à Soyons; Perrot, à Saint-Marcel-de-Crussol; Rèche, à Éclassan, etc.

C. 1239. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1726-1728. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette de l'année 1727, produites par MM. Persin et Roqueplane, receveurs des tailles. — États des sommes payées à plusieurs communautés du Vivarais pour fournitures de bois et chandelles faites aux soldats des régiments de Berry, Bourbonnais, Gâtinais et Languedoc, tenant garnison dans le pays en 1726, 1727 et 1728, et à ceux établis sur la ligne de l'Ardèche, depuis Langogne jusqu'à Vagnas, à l'occasion de la contagion, du 1er mai au 12 décembre 1722, époque où cette ligne fut levée. — Certificats des officiers commandant les garnisons, constatant que les bois et chandelles ont été fournis à leurs corps de garde, et mandats de payement des sommes dues délivrés par M. Dumolard, syndic, sur les sieurs Persin et Roqueplane en faveur des consuls des communautés qui ont fait les fournitures, suivis des quittances de ces derniers. — Lettres de M. Vollant, adressées aux consuls des communautés de Pradelles, la Ribeyre, Lavillatte, etc., leur annonçant que les fournitures de bois et chandelles faites aux soldats établis en Vivarais, au sujet de la contagion ont été payées jusqu'au dernier jour d'avril 1722, et les invitant à députer, par délibération, quelqu'un d'entre eux sachant lire et écrire pour percevoir le montant de celles qu'ils ont faites, du 1er mai au 13 décembre de la même année. — Ont donné quittance à M. Persin les députés des communautés ci-après : Simon Senat, de Pradelles, de 624 livres; Joseph Bruchet, de la Ribeyre, de 235 livres 16 sous; Jean Armand, de Lavillatte, de 263 livres; Étienne Raffin, de Saint-Étienne-du-Vigan, de 315 livres 10 sous; Pierre Benoît, de Trespy, de 263 livres; Antoine Ribeyre, de Saint-Cirgues-en-Montagne, de 600 livres; François Beraud Laulagnet, de Montpezat, de 714 livres 4 sous; Jean Peytier et Étienne Clément, collecteurs de Meyras et Nieigles, de la somme de 688 livres 6 sous; Jean-Pierre Chastanier, de Mercuer, de 393 livres 8 sous; Louis Eymard, d'Aubenas, de 879 livres 18 sous; Étienne Debane, de Vogué, de 340 livres; Jean Lauriol, de Saint-Maurice-Terlin, de 5,323 livres 4 sous; Auzas, de Balazue, de 263 livres; François Martin, de Pradons, de 467 livres 16 sous; Sampson Clauzel, de Vallon, de 256 livres 12 sous; Pierre Alisent, de Salavas, de 380 livres 4 sous; Laurent Chabaud, de Vagnas, de 224 livres 13 sous; Champanhet, maître chirurgien, de la ville d'Aubenas, de 266 livres 15 sous, etc.

C. 1240. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 256 pièces, papier.

1727-1729. — Pièces justificatives du compte des impositions et des frais d'états et d'assiette du Vivarais pour l'année 1727, produites par MM. Persin et Roqueplane, receveurs des tailles. — Procuration reçue par maître Malafosse, notaire royal de Florac, par laquelle Magdelaine-Françoise Dapchier, veuve et héritière de messire Louis de Grimoard de Beauvoir Du Roure, marquis de Grizac, donne pouvoir spécial à noble François Frévol, seigneur d'Aubiniac, de percevoir les intérêts que lui doit le Vivarais. — Ordonnance de la Cour des comptes et finances de Montpellier enjoignant à tous huissiers ou sergents requis d'assigner devant elle le syndic du Vivarais, conformément à la requête de Charles Reynaud, sieur de Lanières de Pesseplane, demandant qu'une rente de 120 livres lui soit payée en son domicile à Saint-Pons, chez noble Jean-Jacques de Bellot de Labastide. — État des sommes payées pour les affaires du pays, s'élevant à 4,200 livres. — Quittances données aux receveurs des tailles par : Reynaud de Liméry, Forestier, Magdelaine Lafarge, veuve de Jean Ymonier; Thoulouse, recteur de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, érigée dans l'église du Bourg-Saint-Andéol; Véron, procureur fondé du comte de Lussan, seigneur de Baix; Masson, économe du séminaire de Viviers; Fayolle, vicaire de la paroisse de Saint-Arcons-de-Barges; Brabant, médecin; Veyrenc, chanoine; Alliaud de Vanel, Borely, prêtre; de Chalucet de Basville, Penchenier, Martinel de Pélissier et autres pour intérêts de capitaux prêtés au pays; — par Bonnier de La Mosson, trésorier de la bourse du Languedoc, pour les quotités d'impôts afférentes au Vivarais.

C. 1241. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1727-1730. — Pièces justificatives du compte des indemnités accordées par le Roi aux communautés du Vivarais dont la récolte a été endommagée par la grêle, les inondations, etc., en 1727, produites par MM. Roqueplane et Persin, receveurs des tailles. — Lettres de M. Rochemeure, syndic, datées de Cheylus près Privas, et de Nîmes, donnant avis aux consuls de plusieurs communautés des sommes allouées aux habitants qui ont éprouvé des pertes ; parmi les communautés qui ont reçu des indemnités figurent : Saint-Jacques-de-Brossainc, Monteils, Vinzieux, Charnas, Félines, Fourmagères et Saint-Paul-de-Tartas, Montréal, Montlor, Lavillatte et Belvèze, Saint-Arcons-de-Barges, Labaume, paroisse de Saint-Étienne-du-Vigan ; Petit-Paris, paroisse de Montselgues; Saint-Agrève, Lafarc-en-Montagne, Lachapelle-Graillouse, Haut-Mandement du Roux,

Issarlès-Taillable et Issarlès-Église, Saint-Clément-sous-Pradelles, Coucouron et Montlor, Lavillatte, paroisse de Cellier-de-Luc, Annonay, etc. — Certificats des curés, maires et principaux habitants de ces communautés constatant que leurs collecteurs ont payé à chacun des particuliers portés sur l'état de répartition la somme qui lui a été allouée, ou qu'ils lui en ont tenu compte sur ses tailles. — Acte notarié de mise de possession de la chapelle Saint-Joachim, érigée dans l'église de Saint-Marcel-d'Ardèche, de ses annexes et connexes, rentes et revenus, par M. Jacques-Dominique Dagutiac de Soulages, prêtre et prieur dudit lieu, en faveur de M. Joseph Loubat, clerc tonsuré, du lieu de Saint-Julien, diocèse d'Uzès. — Mandats délivrés sur M. Roqueplane par M. Rochemeure en faveur des consuls des communautés d'Annonay, du Teil et autres, pour payement d'entretien des lits de leurs casernes.

C. 1242. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1728-1729. — Pièces justificatives du compte de la remise de 10,000 livres accordée sur les impositions du Vivarais de l'année 1728 pour perte de récoltes en 1727, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — États : de répartition de la remise accordée aux habitants des communautés de Balazuc, Bidon (parcelle de Saint-Remèze) Sallelles, Joannas, Saint-Marcel d'Ardèche, Prades, Saint-Maurice-Terlin, Saint-Alban-de-Sampzon, Chazeaux (parcelle d'Ailhon), Vogué, Labaume-Sampzon, Larnas, Lablachère, Joyeuse, Sauveplantades, Dompnac, Rosières (parcelle de Joyeuse) Haut-Balbiac, paroisse de Vernon, Largentière, et mas de Mauras; — des captures de criminels faites en exécution des ordres et soins du prévôt de la maréchaussée et de jugements rendus exécutoires; — des sommes payées, pour logement des brigades de la maréchaussée d'Annonay, Aubenas, Privas et Tournon; pour l'entretien de trois cent cinquante et un lits des casernes pendant l'année 1728, à raison de 5 livres par lit, et pour fournitures de bois et chandelles faites aux corps de garde. — Certificats de MM. Laubinière, Bayonne, Du Costel, Lavalette, Duteil, Dassy, Rumedon, etc., officiers au régiment de Berry, en garnison à Annonay, Tournon, Saint-Péray, Vernoux, Saint-Agrève, Pradelles, Burzet, Saint-Pierreville, Privas, Chomérac et Vallon, constatant que les consuls de ces localités ont fourni les bois et chandelles à leurs compagnies. — Quittances consenties audit Roqueplane pour rentes ou suppléments de rentes servies aux créanciers du pays; pour remises sur contributions, logement des brigades de la maréchaussée, entretien des lits des casernes, etc.

C. 1243. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 156 pièces, papier.

1728-1730. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1728, produites par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Quittances sous seing privé consenties audit receveur : par M. Joseph Bonnier de La Mosson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour dettes et affaires, gratifications et débets, don gratuit, frais d'états, garnisons, mortes-payes et étapes; — par le receveur général des finances de Montpellier, pour fonds de l'ancienne taille et octroi; — par les créanciers du pays pour rentes annuelles et perpétuelles à 3 et à 5 p. 0/0, parmi lesquels figurent : Joseph Bouzon, procureur fondé de Marie Bouzon, sa sœur, veuve de M. Delière, avocat; Masson, économe du séminaire, et Veyrenc, chanoine de l'église cathédrale de Viviers; Ferrier de Becherand, procuratrice de M. de Renault, commissaire des guerres; Thoulouse, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste du Bourg-Saint-Andéol; Gausfecourt, receveur des sels de France à Genève, procureur fondé de la ville de Sion en Valais, remissionnaire de M. Joseph-Antoine de Courtin, fils de feu Jean-Étienne de Courtin, lieutenant général des armées du Roi; Marguerite de Ratabon, veuve de messire Martin de Ratabon, évêque et comte de Viviers; de Chames de Basville, Girard, curé du Bourg; Roche, syndic des Jésuites d'Aubenas, etc.

C. 1244. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 186 pièces, papier.

1729-1731. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1729, produites par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Quittances sous seing privé consenties audit receveur : par M. Bonnier de La Mosson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour dettes et affaires, gratifications et débets, don gratuit, frais d'états, garnisons, mortes-payes et étapes; — par Reynaud, receveur général des finances de la Généralité de Montpellier, pour fonds de l'aide, octroi et crue; — par les créanciers du pays, au nombre desquels on remarque : MM. Maurin, recteur-comptable de l'hôpital du Pont-Saint-Esprit; Fargier de La Saumès; Jean Pierre de Bernardy, petit-fils et procureur fondé de dame Magdelaine de Meissonnier, veuve de noble André Guy de La Selve de Fayn, héritière usufruitière de noble Alexandre de La Selve de Fayn, son fils, capitaine au régiment d'Auvergne; Teissier, trésorier de la maison du Bon-Pasteur et des Recluses d'Avignon, héritière de M. Madon de Châteaublanc; de Durand Rilly, de Boulogne, Verny, Alliaud de Vanel, Vinézac, Dapchier de Grisac, Demontel, Dillaire, Vogué de Gourdan;

Renoard, receveur de l'hôpital de Viviers; Chaudru de La Saigne, Jovyac, Drivet de Montjeau, Dubois, Surrel, Penchenier, Belvèze, etc.

C. 1245. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1729-1730. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1729, produites par MM. Persin, Juilhen et Roqueplane, receveurs des tailles. — Assiette et département de la somme de 41,882 livres 12 sous 6 deniers imposée sur le général du pays de Vivarais en l'assemblée des États particuliers tenue à Privas sous la présidence de maître Jacques Deydier, bailli de Boulogne, subrogé de messire Armand-Louis Du Plessis de Richelieu, baron de Boulogne, assisté de noble Vincent-Joseph de Valmalle, maire d'Alais, commissaire principal, de messire Cérice-François de Vogué, bailli du Vivarais, Valentinois et Viennois, commissaire ordinaire du Roi, et de Jullien Forestier, maire de Viviers, commissaire ordinaire. — Quittances sous seing privé consenties auxdits receveurs . de 2,000 livres par Louis de Vinsobre, pour sa pension viagère en qualité de syndic honoraire du Vivarais; — de 756 livres par les brigadiers des maréchaussées d'Annonay, Tournon, Privas et Aubenas, imposées pour leur logement; — de 1,110 livres par les consuls de Saint-Agrève, Saint-Pierreville, Burzet, Privas et Vernoux, pour entretien des lits de leurs casernes; — par ceux du Cheylard, Chomérac, Privas, Vallon, Annonay, Burzet, Saint-Pierreville et Vernoux, pour fournitures de bois et chandelles faites aux sieurs Mainard, Laboissière, Châteauneuf, Janthial, Laborde, Dubouchot et au baron d'Antraigues, commandants des garnisons de ces localités. — Rôles de répartition des indemnités accordées aux habitants des communautés du Vivarais ravagées par la grêle en 1728, accompagnés des lettres de M. de Rochemure, syndic, donnant avis aux conseils des mêmes communautés des sommes qui leur sont allouées, avec la déclaration des collecteurs constatant que lesdits receveurs leur en ont tenu compte sur leurs impositions de l'année 1729, etc.

C. 1246. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1730-1731. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1730, produites par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Il est payé aux dénommés ci-après pour rentes annuelles suivant leurs quittances : Fabry, à Avignon, 50 livres; Fléchier, à Nîmes, 100 livres; sœur Marie-Hyacinthe de Lauris Dampus, prieure du couvent de Saint-Proxède d'Avignon, 300 livres; Duroure, abbesse, à Lavilledieu, 300 livres; La Devèze, à Tournon, 200 livres; Alliaud de Vanel, au Saint-Esprit, 250 livres; Allier Hébrard, à Viviers, 150 livres; sœur Angélique de Blocard, prieure du monastère Notre-Dame du Rhône, de Viviers, 120 livres; Bourgogne, de la même ville, 325 livres; Dosil Saboul, à Villeneuve-de-Berg, 230 livres; Verron, fondé de pouvoirs de M. le comte de Lussan, à Viviers, 780 livres; Fayon du Clap, au Teil, 1,402 livres 19 sous; Claude et Jean Ymonier, au Bourg-Saint-Andéol, 264 livres; M. et G. Guintrandy, à Visan, 270 livres; Garidèles, 180 livres; Drivet Saladin, au Bourg-Saint-Andéol, 242 livres 11 deniers: Madier, prêtre, trésorier du bureau des pauvres, de la même ville, 244 livres 17 sous 2 deniers; Caseneuve, à Paris, 75 livres, etc. — Testament de sieur Jean Bruchet, du lieu du Villard, paroisse de Saint-Arcons, reçu par Benoît, curé, à défaut de notaire dans cette paroisse, constituant pour son héritier universel Simon Bruchet, son fils.

C. 1247. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1729-1732. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1730, rendu par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Rôles de répartition de la somme de 10,400 livres accordée par le Roi aux communautés du Vivarais qui ont éprouvé des pertes, en 1729, par grêle, inondations, etc., et lettres du syndic du pays donnant avis aux consuls de ces communautés du montant des sommes accordées, avec les quittances de ces derniers. — États des sommes payées : à la maréchaussée du pays, pour logement de l'année 1730, avec les quittances des exempts et cavaliers; — aux consuls de Privas, Burzet, Vernoux, Vallon et Saint-Agrève, pour entretien des lits des casernes; à ceux de Vallon, du Cheylard, de Privas, Chomérac, Burzet, Saint-Pierreville, Vernoux, Pradelles, Saint-Agrève et Annonay, pour fournitures de bois et chandelles faites aux corps de garde, accompagnés des certificats des commandants des garnisons constatant les fournitures faites, et des quittances des mêmes consuls en faveur du receveur des tailles; — aux baron de tour, commissaires, syndic, baillis et autres, députés à l'assiette tenue à Joyeuse le 14 mai 1730, pour épices et clôture des comptes de MM. les receveurs et syndic et journées extraordinaires.

C. 1248. (Liasse.) — 224 pièces, papier.

1730-1732. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1731, rendu par

M. Roqueplane, receveur des tailles. — Rôles de répartition de la somme de 19,000 livres allouée au Vivarais sur celle de 210,000 livres accordée par le Roi pour pertes occasionnées par la grêle et autres intempéries de 1730, accompagnés des lettres de M. de Rochemure, syndic, datées de Cheylus, près Privas, donnant avis aux consuls des communautés qui ont éprouvé des pertes de la somme accordée et les instructions pour en faire la répartition. — Quittances données audit Roqueplane : par le gardien des Récollets du Bourg-Saint-Andéol, de 15 livres, pour un service solennel qu'ils ont célébré pour le repos de l'âme de feu M. de Rochepierre ; par le syndic des Jésuites d'Aubenas, de 594 livres ; par la supérieure des religieuses de Notre-Dame de Largentière, de 142 livres 3 sous 9 deniers ; par la prieure du monastère Notre-Dame du Rhône de Viviers, de 461 livres 6 sous 5 deniers ; par celle du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, de 270 livres, et par la supérieure du monastère de Sainte-Ursule, du Bourg-Saint-Andéol, de 510 livres 3 deniers, pour supplément de rente à 1 p. 0/0. — États des sommes payées : pour le logement de la maréchaussée, l'entretien des lits des casernes, les fournitures de bois et chandelles aux corps de garde, le secours accordé à la communauté de Sampzon en considération de l'extrême misère de ses habitants ; les journées extraordinaires des députés aux États du Vivarais, etc. — Mandats délivrés par le syndic sur le receveur des tailles en faveur des fournisseurs et autres ayants droit ; quittances de ces derniers.

C. 1249. (Liasse.) — 181 pièces, papier.

1732-1733. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1732, rendu par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Quittances sous seing privé consenties audit receveur : par M. de Lamosson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, de : 19,776 livres 9 sous pour étape ; 2,281 livres 17 sous 4 deniers pour mortes-payes ; 16,125 livres 16 sous 9 deniers pour garnisons ; 6,260 livres 11 sous 8 deniers pour frais d'États ; 227,259 livres 4 sous 5 deniers pour don gratuit ; 11,158 livres 16 sous 11 deniers pour gratifications et débets ; 193,891 livres 2 sous 1 denier pour dettes et affaires ; — par les créanciers du pays dont les noms suivent pour rentes annuelles : Marie de Simian, veuve de sieur Étienne Bonlieu, de Viviers, de 450 livres ; Dupuy, procureur fondé de messire Charles-Claude-Joachim Daudibert, comte de Lussan, seigneur de Baix, de 480 livres ; Lagarde, de Privas, de 288 livres ; Nicolas, supérieur du séminaire, procureur fondé de l'évêque et comte de Viviers, de 217 livres 8 sous 11 deniers ; Le Peletier, copartageant de M. de Courson, de 609 livres 12 sous ; Suzanne Pelissier Disnard, héritière universelle de demoiselle Varennes, sa cousine, de 135 livres ; — par le procureur au bureau des finances de la Généralité de Montpellier, de 270 livres, savoir : 250 pour les épices de l'état au vrai des deniers extraordinaires du diocèse de Viviers et 20 pour droit de greffe ; — par Jacques Grus, commis à la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, de 1,078 livres pour les épices du compte des deniers extraordinaires de 1732, etc.

C. 1250. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1732-1733. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1732, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Rôles de répartition de l'indemnité accordée aux communautés du Vivarais qui ont été ravagées par la grêle et les inondations, en 1731, accompagnés des lettres de M. de Rochemure, syndic, donnant avis des sommes allouées, et certificats des curés et principaux habitants constatant que les collecteurs en ont tenu compte aux particuliers qui ont éprouvé des pertes. — Quittance de remboursement de la somme de 20,320 livres, consentie audit Pierre de Roqueplane, receveur ancien et mi-triennal des tailles, par messire Michel Chabert Le Peletier, chevalier, comte de Saint-Fargeau, ministre d'État, gouverneur et grand bailli de Gien, et dame Marie-Magdelaine de Lamoignon de Basville, son épouse ; ladite quittance accompagnée d'un extrait du testament mutuel de messire Nicolas de Lamoignon de Basville et de dame Anne-Louise Bonnier de Chalucet, son épouse, et de l'acte de cession faite à ce dernier par ledit Roqueplane de pareille somme que lui devait le Vivarais dont il avait remboursé de ses propres deniers les créanciers de la ville d'Avignon et les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon.

C. 1251. (Liasse.) — 176 pièces, papier.

1733-1734. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1733, produites par M. Pierre Freboul, receveur des tailles du pays. — Quittances sous seing privé consenties audit Freboul par les créanciers du Vivarais pour payement de rentes, au nombre desquels figurent : à Bourg-Saint-Andéol, les dames de la Visitation, de Sainte-Ursule, de la Miséricorde, Clément de Gabriac, Drivet Saladin, Chaudru de La Saigne, les Pénitents Blancs, Pierre Teulleles, Servier, Surrel, Roux, Dubois, Ymonier, Madier ; à Aubenas, les Jésuites, les Conventuels, les Frères Prêcheurs, les dames de Sainte-Claire ; à Viviers, Veyrenc, chanoine ; Faure Bonlieu, Rey-

naud, prébendier de l'église cathédrale; Borely, prêtre; Chays, les religieuses de Notre-Dame du Rhône, Marie Bouzon, Masson, Toulouze, Allier Hébrard, Gonnet, Girard, chirurgien; Vallant, Cuchet, Pourcius, Sauveton de Laval, Cluzel, Faure, Penchenier, Catherine Saladin, Madier, Goudail, Fontanes, cessionnaire de Joseph Brunel, seigneur de Laval; à Pont-Saint-Esprit, Alliaud de Vanel, les dames de la Visitation, de Villeperdrix, etc.

C. 1252. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1733-1734. — Pièces justificatives de compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1733, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Il est payé aux dénommés ci-après suivant leur quittance, savoir : au major de la ville et citadelle de Valence, 200 livres, pour le loyer d'une année du château de Beauregard; au sieur Arnaud, consul de Burzet, 100 livres, pour l'entretien de vingt lits et du corps de garde de cette localité pendant l'année 1732; au sieur Bollon, juge et maire de Saint-Agrève, 312 livres 3 sous, pour fourniture de bois et chandelles faite au corps de garde de cette ville, du 20 mai 1732 à la fin de février 1734; à M. Demontel, 35 livres, pour impression des mandes de taille, de l'année 1733; à M. de Vogué, subrogé de baron de tour, 150 livres destinées à des œuvres pieuses, et 100 livres à des aumônes; au greffier des États, 900 livres et à M. Rochemure, syndic, 700 livres, pour leur gage annuel. — Certificats des sieurs Deslyons, Malfoces, Dassy, Duteil, Martelly, Saint-Maur, Villefort, des chevaliers de Roffignac et de Moncins, officiers aux régiments de Berry et de la Sarre, commandant les garnisons de Saint-Agrève, Burzet, Privas, Chomérac, Vallon et Viviers, constatant que les fournitures de bois et chandelles ont été faites aux corps de garde. — Mandats de payement délivrés par M. Rochemure en faveur des fournisseurs sur le receveur des tailles.

C. 1253. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1734-1735. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1734, produites par M. Freboul, receveur des tailles. — Quittances sous seing privé consenties audit receveur : par le trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour étape, mortes-payes, garnisons, frais d'États, don gratuit, gratifications et débets, dettes et affaires; — par le receveur général des finances de la généralité de Montpellier, pour crue, aide et octroi; — par le procureur au bureau des finances de la susdite généralité pour épices du compte des deniers extraordinaires; — par les créanciers du pays pour rentes annuelles. — Testament de messire Pierre-Léonard-Marie de Caseneuve, de la ville de Pont-Saint-Esprit, faisant divers legs à ses enfants et aux établissements religieux de cette ville, et constituant pour son héritière universelle dame Marie de Villeneuve, son épouse. — Assiette et départements faits sur le général du pays de Vivarais à l'assemblée des États particuliers tenue à Vogué, sous la présidence de noble Aymard de Serre, subrogé de messire Cérice-François de Vogué, baron de tour, des sommes ci-après : 35,070 livres 17 sous 7 deniers pour l'étape; 2,339 livres 5 sous 7 deniers, pour les mortes-payes; 16,528 livres 19 sous 7 deniers, pour les garnisons; 508,176 livres, pour don gratuit, gratifications, appointements des gouverneurs et lieutenants généraux, dettes et affaires de la province; 43,976 livres 13 sous, pour frais de perception, etc.

C. 1254. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1733-1734. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1734, produites par le receveur des tailles. — États de répartition des sommes accordées par le Roi aux communautés du Vivarais ravagées par la grêle en 1732, dressés par les curés, maires et consuls, avec la lettre circulaire de M. Demontel, syndic, donnant avis à ces derniers des sommes allouées et contenant les instructions nécessaires pour en faire la répartition aux particuliers qui ont éprouvé des pertes. — Au nombre de ces communautés figurent : Saint-Marcel-d'Ardèche, Colombier-le-Vieux, Saint-Pierre-des-Macchabées, Saint-Victor, Quintenas, Chanéac et Chambarlhac, Labâtie-d'Andaure, Saint-André-des-Effengeas, Saint-Fortunat, Rochepaule subsidiaire et Rochepaule taillable, la Côte-de-Lafare, Banne, Faugères, Coucouron et Montlor, Coucoules, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Étienne-du-Vigan, Saint-Clément-sous-Pradelles, Saint-Paul-de-Tartas, Pradelles, Belvèze, Mac-de-Mauras, Lespéron, Gluiras, Lablachère, Bas-Baubiac, Vernon, Joyeuse, Borée et Contagnet, Bonnefoy et Saint-Martial, Saint-Martial taillable, Gourdon, Saint-Étienne-de-Boulogne, Veyras, Saint-Priest, Privas, Balazuc, la Chapelle-sous-Aubenas, Saint-Just, Saint-Vincent-de-Durfort, Payzac, Assions, Labastide-de-Virac, Alissas, Saint-Bauzile-en-Barrès, Saint-Vincent-de-Barrès, etc. — Quittances consenties au receveur des tailles, pour l'entretien des lits des casernes, fournitures de bois et chandelles aux troupes en garnison dans le pays, etc.

C. 1255. — (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1735-1737. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1735, produites par

M. Pierre Freboul, receveur des tailles. — Quittance consentie audit receveur par messire Joseph Bonnier de Lamosson, trésorier de la bourse du Languedoc, de 5,324 livres, quote-part afférente au Vivarais sur l'imposition faite dans le Languedoc pour le menu habillement des milices. — États : de répartition de la somme de 600 livres entre quinze communautés, montant de l'indemnité allouée au diocèse du Viviers sur celle de 150,000 livres accordée par le Roi à la province, pour pertes occasionnées par la grêle et autres cas fortuits en 1734, accompagnés des certificats des curés, consuls et principaux habitants de ces communautés constatant que les sommes allouées ont été payées aux particuliers y dénommés ou imputées sur leurs tailles; — de 590 livres payées aux consuls des communautés de Montlor, Chomérac, Vernoux et Saint-Agrève, pour entretien des lits des casernes; — de 751 livres 18 sous 11 deniers, pour remboursement de fournitures de bois et chandelles faites aux corps de garde de Vallon, Beauregard, Saint-Pierreville, Vernoux, Saint-Agrève et du Cheylard, avec des mandats de payement délivrés sur le receveur des tailles en faveur des consuls de ces localités par messire Demontel, syndic, et des certificats des commandants des garnisons constatant les fournitures faites; — de 3,850 livres 11 sous 8 deniers payés aux syndic, députés et autres employés à l'assiette, pour épices, peines et soins à l'audition et clôture des comptes de MM. les receveur et syndic, journées extraordinaires, etc., employées aux affaires du pays; — de 1,340 livres distribuées à treize consuls, deux baillis et au secrétaire et greffier du pays pour leurs déplacements et journées d'assistance à l'assiette tenue à Vogué en mars 1735.

C. 1256. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1735-1736. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1735, produites par M. Pierre Freboul, receveur des tailles. — Assiette et département sur le général du pays des sommes imposées pour étape, mortes-payes, garnisons et taille par l'assemblée des États particuliers, tenue à Vogué en avril 1735, sous la présidence de messire Jacques de Vogué, comte de Montlor, capitaine de cavalerie, subrogé de messire Cérice de Vogué, comte de Vogué et de Montlor, baron de tour, à cause de sa baronnie d'Aubenas, assisté de noble Jean-Jacques de Fages, seigneur de Rochemure, commissaire principal, et de maître Pierre Fontanes, commissaire ordinaire du Roi. — Étaient présents à l'assemblée les députés dénommés ci-après : messire Gabriel Melchion, chanoine, vicaire et officiel général de Mgr l'évêque, bailli, et messire Jacques Cluzel, consul, de Viviers; messire Jacques de Vogué, seigneur de Gourdan, bailli, et maître Jean-Pierre Meyssat, consul d'Annonay; maître Charles Roussel, juge de la baronnie de Vogué et d'Aubenas, bailli, et sieur François Champanhet pour le consul de Montlor; messire Claude-François de Sauzet, seigneur de Fabrias, auditeur à la Cour des comptes et finances de Montpellier pour le consul de Jaujac; sieur Lachampt Meynier, ancien officier d'infanterie, pour le consul de Tournon; noble André de Robert, sieur de Châteauneuf, capitaine d'infanterie, bailli de Lavoulte; maître François-Barthélemy Laforêt, juge mage du duché pour le bailli de Joyeuse; maître Simon Pierre-Sainte pour le consul de la même ville; noble Jean-Louis Fayon, sieur de Lavalette, capitaine châtelain pour le bailli de Privas; maître Just-Antoine Daisac pour le consul de Rochemaure; noble Louis Dupont, bailli de Crussol, et maître Alexandre-Henri Tavernol Saint-Clair, bailli de Largentière; maître Henri-Joseph-François Ymonier, consul du Bourg-Saint-Andéol; maître Jean Barron de la Lombardière, bailli, et Antoine de Badel, lieutenant de cavalerie, pour le consul de Boulogne; noble Joseph Frevol, sieur Daubiniac, bailli, et maître Charles Forestier, sieur de la Grange, pour le consul de Pradelles; maître Jacques Ferratier, pour le consul de Chalancon; maître Juillien Forestier des Eymards, pour le bailli d'Aubenas; maître Annet de Sobeiran, pour le consul du Cheylard; noble Christophe de Sauzet de Fabrias, pour le bailli de Saint-Remèze; maître François Sabattier, sieur de Lachadenède, bailli de Lagorce; maître Antoine Du Fraisse, pour le consul de Saint-Agrève; noble César de Fages, sieur de la Combe, bailli de Vogué; et noble Jean de Fayn, seigneur de Rochemure et de Cheylus, syndic du Vivarais. — Quittances consenties audit receveur par les créanciers du Vivarais, par le trésorier de la bourse du Languedoc et autres.

C. 1257. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1736-1737. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1736, produites par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et départements faits sur le général du diocèse de Viviers de la quote-part afférente à ce pays des impositions de la province pour étape, mortes-payes, garnisons, dettes et affaires, par les Etats particuliers, tenus à Saint-Péray en mai 1736, sous la présidence de noble Louis-Dupont, subrogé de monseigneur Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, baron de tour, à cause de sa baronnie de Crussol. — Quittances sous seing privé consenties audit Roqueplane pour payement de rentes annuelles. — Déclaration reçue, maîtres Veillart et Melin, notaires au Châtelet de Paris, le

4 janvier 1737, par laquelle MM. Antoine Merlin, ancien échevin et ancien notaire, rue Saint-Antoine, paroisse de Saint-Paul, et Charles Lucureau, avocat au parlement, Cour Abbatiale, faubourg Saint-Germain, paroisse de Saint-Symphorien, certifient et affirment que Marie-Marguerite de Ratabon (et non Marguerite comme l'indiquent plusieurs actes), veuve de messire Louis Verjus, comte de Crecy, est décédée le 24 décembre 1736, qu'il n'a pas été fait d'inventaire après son décès et qu'elle a laissé pour enfant et unique héritier messire Louis Verjus, marquis de Crecy, gouverneur, lieutenant général pour le Roi des villes, comté et évêché de Toul, etc.

C. 1258. (Liasse.) — 166 pièces, papier.

1736-1737. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1736, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Etats général et partiels de répartition de la somme de 10,000 livres allouée aux communautés du Vivarais qui ont souffert de la grêle, des inondations, etc. — Ont eu part à cette indemnité les communautés de Saint-Julien du Serre, Faugères, Saint-André-Lachamp et Planzolles, le Mas-du-Cros, Payzac, Assions et Cornilhon, Pradelles, Sanilhac, Coucouron et Montlor, Villesèche, Lespéron, Lafare-en-Montagne, la Chapelle-Graillouse, Saint-Paul-de-Tartas taillable, Saint-Privat, Saint-Michel-de-Boulogne, Issarlès taillable et Issarlès, Belvèze, parcelle de Lavillatte; Vesseaux, Saint-Clément-sous-Pradelles, Saint-Paul-de-Tartas subsidiaire, Seint-Etienne-du-Vigan, Saint-Arcons de Barges, Arlempdes, Roiffieux, Lalouvesc, la Côte-de-Lafare, Retourtour, Labâtie et Saint-Jeure-d'Andaure, Arlebosc, Brestet-le-Boucieux, Andance, Saint-Etienne-de-Valoux et Thorrenc, Saint-Alban-d'Ay, Empurany.

C. 1259. (Liasse.) — 168 pièces, papier.

1737-1738. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1737, produites par Pierre Freboul, receveur des tailles. — Quittances sous seing privé consenties audit receveur par les créanciers du pays pour payement de rentes annuelles. — Parmi ces créanciers on remarque : MM. de Vogué, d'Aubiniac, Reynaud, prébendier de l'église cathédrale de Viviers; Borelly, prêtre; de Boulogne, Verny, Anne Bayle, de Gausfecourt, receveur des sels de France à Genève; Dapchier de Grisac, Duroure, abbesse de Lavilledieu; Dillaire de Jovyac, Alliaud de Vanel, Lagarde, Fayon Duclap, Guintrandy, les établissements religieux d'Aubenas, Deville, Boyer Garidel, Sauveton de Laval, Reymond, les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon et de Valbonne, etc. — Testament reçu Brunel, notaire à Bourg-Saint-Andéol, par lequel Simon Combaluzier, apothicaire audit lieu, lègue et donne l'usufruit de tous ses biens à demoiselle Elisabeth Justamond, son épouse, et constitue pour son héritier universel maître François de Paule Combaluzier, son fils, docteur médecin à Massillargues. — Extrait sommaire du contrat de mariage d'Etienne Pinchenier, fils de feu Claude et de demoiselle Catherine Ollière, avec demoiselle Elisabeth Dubois, de la ville de Bourg-Saint-Andéol, par lequel ladite Catherine Ollière donne à son fils tous ses biens présents et à venir, en quoi qu'ils consistent et puissent consister, pour en jouir et disposer à volonté après la célébration de son mariage, etc.

C. 1260. (Liasse.) — 333 pièces, papier.

1737-1738. — Compte et pièces justificatives des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1737, rendu par Pierre Freboul, receveur des tailles. — Il est payé : à M. de Rochemure, syndic, 621 livres, et à messire Maslautier, maire d'Annonay, 414 livres, pour soixante-neuf journées d'assistance aux Etats du Languedoc, tenus à Montpellier en 1737, frais de voyage compris; aux dénommés ci-après, pour quatorze journées d'assistance aux Etats particuliers et assiette du Vivarais, savoir : à messire de Vogué, président, 900 livres; à messire de Fages, commissaire principal, 100 livres; à messire le comte de Vogué, bailli du haut et bas Vivarais, 252 livres; à MM. Cluzel, premier consul, 84 livres, et Melchion, vicaire général, pour le bailli de Viviers, 126 livres; à douze baillis et aux receveur et syndic, 1,890 livres; à treize consuls, deux baillis et au secrétaire 1,344 livres; à M. Rochemure, syndic, 700 livres; à M. Demontel, secrétaire et greffier du pays, 900 livres; à Banton, portier, 10 livres, pour leurs gages annuels; au baron de tour pour aumônes et œuvres pieuses, 250 livres; au prêtre qui a célébré la messe, 10 livres; au greffier pour impression des mandes de taille, 36 livres; au comptable, 800 livres, et au receveur du taillon, 100 livres, pour le salaire de leurs commis à Tournon; à la communauté de Sampzon, 190 livres, pour l'aider à payer ses contributions; à M. de La Devèse, maréchal des camps et armée du Roi, commandant en Vivarais, 700 livres, et à messire de Seivigni, commissaire des guerres, 500 livres, pour leur logement; au sieur Prat, inspecteur des cadis, 600 livres, pour ses appointements; à M. Doise de Vinsobre, 2,000 livres, pour la pension viagère que le pays lui sert en considération de sa démission de syndic perpétuel, en 1725; au gardien des Récollets, de Bourg-Saint-Andéol, 15 livres; pour la fondation d'une messe annuelle et perpétuelle qui doit être chantée dans leur église pour le repos de l'âme

de feu messire de Rochepierre, syndic perpétuel du pays.

C. 1261. (Liasse.) — 304 pièces, papier.

1738. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, rendu par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et département sur le général du Vivarais de la somme de 70,923 livres 15 sous 7 deniers, imposée pour les diverses dépenses du pays par l'assemblée des États particuliers, tenue à Tournon, le 23 mai 1738, sous la présidence de noble André de Robert, seigneur de Châteauneuf, capitaine d'infanterie, subrogé de très-haut et très-puissant seigneur Charles de Rohan, prince de Soubise, d'Épinay et de Maubuisson, premier beer et connétable héréditaire de Flandres, sénéchal de Hainaut, comte de Saint-Paul, de Ventadour, de Lavoulte, de Tournon, d'Albon et de Sainte-Eulalie, vicomte de Gand, marquis de Roubaix, d'Annonay, de Rissebourg, baron de Chisoing, de Sainte-Marie-Dumont, de Montguyon, de Monthieu, de Lhers, de Serrières et de Vigny, etc., châtelain de Bapeaume-Esfrevent, seigneur de Tain, de Boutières, etc., capitaine lieutenant des gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, baron de tour à cause de sa baronnie de Lavoulte, assisté de noble des Pradels, maire de Saint-Pons, commissaire principal, de MM. Joseph de Serre, coseigneur de Saint-Montant et Cousignac, bailli du haut et bas pays de Vivarais, du Valentinois et du Viennois, et de Pierre de Bechon, maire de Viviers, commissaires ordinaires du Roi. — États des sommes payées aux dénommés ci-après, savoir : 1,890 livres à douze baillis et au receveur des tailles et au syndic; 1,344 livres à treize maires ou consuls, deux baillis et au secrétaire-greffier du pays ; 4,302 livres 16 sous 6 deniers, aux députés et à divers employés à l'assiette, pour journées extraordinaires, peines et soins; aux consuls des communautés de Saint-Agrève, Saint-Martin-de-Valamas, Annonay, Saint-Péray, Charmes, Cheylard, Pradelles, Privas, Saint-Pierreville, Vallon, Lachamp, Burzet et Vernoux, pour payement de fournitures de bois et chandelles faites aux corps de garde, etc. — Rôles de répartition de la somme de 10,000 livres, accordées par le Roi aux particuliers de quarante-cinq communautés du Vivarais qui ont souffert de la grêle et autres accidents du ciel, en 1737, certifiés par les curés, consuls et principaux habitants de ces communautés.

C. 1262. (Liasse.) — 174 pièces, papier.

1739-1740. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1739, produites par M. Pierre Freboul, receveur des tailles. — Assiette et département sur le général du pays de Vivarais faits à l'assemblée des États particuliers tenue à Tournon en mai 1739, sous la présidence de M. Alexandre Rioufol d'Autheville, subrogé de Mgr Charles de Rohan, prince de Soubise, baron de tour: de 43,975 livres 13 sous pour taille ; de 487,374 livres 19 sous 3 deniers pour dettes et affaires; de 16,528 livres 19 sous 7 deniers, pour garnisons ; de 2,339 livres 5 sous 7 deniers, pour mortes-payes; de 15,363 livres 2 sous 2 deniers, pour étape et quittances du montant de ces impositions consenties audit receveur, par MM. le trésorier de la bourse des États du Languedoc, le procureur au bureau des finances de la Généralité de Montpellier, le commis de la Cour des comptes, aides et finances de la même ville, et les divers créanciers du Vivarais. — D'après la répartition des impôts ci-dessus, Antraigues et Aizac doivent 3,656 livres 10 sous 8 deniers; Burzet, 4,605 livres 8 sous 9 deniers ; Privas et Saint-Clair, 7,897 livres 19 sous 7 deniers; Aubenas, 16,904 livres 11 sous 6 deniers, déduction faite de sa décharge; Bourg-Saint-Andéol, 13,006 livres 19 sous 1 denier; Viviers, 5,603 livres 9 sous 7 deniers.

C. 1263. (Liasse.) — 245 pièces, papier.

1739-1741. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1739, produites par M. Freboul, receveur des tailles. — Quittances sous seing privé consenties à MM. Freboul et Roqueplane pour le logement de la maréchaussée, l'entretien des lits des casernes, la fourniture de bois et chandelles aux corps de garde, les affaires du pays, suivant le département de la somme de 67,426 livres 11 sous 5 deniers, fait à l'assemblée des États particuliers tenue à Tournon, sous la présidence de M. Alexandre Rioufol d'Autheville, subrogé de baron, le 28 mai 1739. — Il a été payé pour supplément de rente à 1 p. 0/0, savoir: aux religieuses de Sainte-Ursule, 610 livres 4 deniers et à celles de la Visitation-de-Sainte-Marie du Bourg-Saint-Andéol, 270 livres 10 sous 5 deniers; à celles de Sainte-Claire d'Aubenas, 10 livres; à celles de Notre-Dame du Rhône de Viviers, 489 livres 16 sous 9 deniers ; à celles de la Visitation de Sainte-Marie de Largentière, 142 livres 4 sous 9 deniers; aux Jésuites d'Aubenas, 594 livres; aux directeurs des hôpitaux du Bourg-Saint-Andéol, 62 livres; à ceux de Viviers, 28 livres 8 sous, et à ceux de Pradelles, 48 livres 9 sous 6 deniers; — aux Jésuites d'Aubenas, 500 livres, à-compte de celle de 1,500 livres qui leur avait été accordée pour les aider à construire l'escalier de leur maison, etc. — Rôles de répartition de la somme de 25,000 li-

vres entre les communautés et particuliers du Vivarais dont les propriétés et récoltes ont été endommagées par la grêle et autres accidents du ciel, en 1738, accompagnés de la lettre circulaire de messire Rochemure, syndic, aux consuls de ces communautés, leur donnant avis des sommes allouées, des délibérations des consuls, curés et principaux habitants désignant leur fondé de pouvoirs pour retirer les indemnités et quittances de ces derniers en faveur du receveur des tailles.

C. 1264. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 173 pièces, papier.

1740-1741. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1740, produites par M. Pierre Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et départements : de la somme de 7,779 livres 13 sous 1 denier, pour étape ; de 2,339 livres 5 sous 7 deniers, pour mortes-payes ; de 16,528 livres 19 sous 7 deniers, pour garnisons ; de 43,975 livres 13 sous, pour la taille, sur le général du Vivarais par l'assemblée des États particuliers, tenue à Privas sous la présidence de messire Tavernol-Saint-Clair, seigneur de Craux, subrogé de haut et puissant seigneur messire Denis de Beaumont, marquis de Brizon, baron de Largentière, seigneur de Beaumont, Dompnac, Saint-Mélany, Sanilhac, Rocles, Fons, Saint-Sernin, coseigneur de Valgore, dans le bas Vivarais, seigneur de Ruinas en Dauphiné, de Bosc, Solignac, Sainte-Marguerite, du Crestet, de Monteils et Colombier-le-Vieux, coseigneur de Lamastre, Boucieu, Saint-Didier, Saint-Sylvestre et autres places, dans le Haut-Vivarais, baron de tour, à cause de sa baronnie de Largentière, assisté de noble Jacques-Robert Dumolard, seigneur de Châteauneuf, écuyer, envoyé de tour de Vivarais, commissaire principal, et de messire Joseph-Sébastien de Serres, coseigneur de Saint-Marcel, Saint-Montant et Cousignac, bailli du haut et bas pays de Vivarais, Valentinois et Viennois, commissaire ordinaire du Roi. — Quittances sous seing privé consenties au receveur des tailles par le trésorier de la bourse des États du Languedoc et par les créanciers du pays. — Extrait du testament reçu, maître Deredon, notaire à Montélimar, le 17 novembre 1725, par lequel demoiselle Marie Barlatier, de Bourg-Saint-Andéol, constitue pour son seul et unique héritier sieur Pierre Barlatier, son frère, marchand en la même ville.

C. 1265. (Liasse.) — 172 pièces, papier.

1739-1741. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1740, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — État de la somme de 555 livres 10 sous, qui doit être imposée par plusieurs communautés du diocèse de Viviers, pour le remboursement du prix des chapeaux fournis à leur décharge à deux cent deux miliciens du bataillon de Privas, à raison de 2 livres 15 sous chaque, suivi de l'ordonnance de M. de Bernage, intendant du Languedoc, enjoignant aux consuls de ces communautés de faire faire cette imposition sous peine d'en répondre personnellement. — Quittances sous seing privé consenties au receveur des tailles : par Jacques-Annet Courbis, notaire, de 50 livres, pour avoir arrêté et fait capturer le nommé Jean-Pierre Perrier, dit Esclause, condamné à être pendu ; — par M. Baptiste, de 50 livres, pour avoir fait capturer le nommé Jean-Antoine Arsac, exécuté au Béage ; — par les gens d'armes de la maréchaussée de Privas, Panlhon, brigadier ; Vital, Bauthiac, Villard et Bauthiac, fils, cavaliers, de 180 livres, pour leur logement ; — par Freycenet, de Saint-Martin-de-Valamas, de 75 livres, et par M. Chomel, consul d'Annonay, de 120 livres, pour entretien des lits des casernes de ces localités, etc. — Circulaire de messire Roqueplane, aux collecteurs du Vivarais dans laquelle il se plaint de ce que les restes considérables dus sur les impositions l'ont obligé d'emprunter et leur enjoint de venir payer. — Rôles de répartition de l'indemnité accordée pour la grêle de 1739 aux communautés du Bas-Vivarais, contenant les certificats des curés, consuls et principaux habitants constatant que les collecteurs ont tenu compte aux particuliers qui ont éprouvé des pertes des sommes allouées.

C. 1266. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1741-1742. — Rôle de répartition de l'indemnité allouée aux habitants des communautés du Haut-Vivarais qui ont éprouvé des pertes par la grêle en 1740, contenant la délibération des consuls et principaux habitants de chacune de ces communautés, donnant pouvoir à leurs collecteurs de percevoir les sommes allouées, avec les quittances de ces derniers en faveur du receveur des tailles. — Parmi les collecteurs on remarque : Fouilhet, à Ardoix ; Biennier, Malsert et Vincent, à Sarras ; Bérard, à Saint-Julien-Boutières ; Astier, faisant pour le collecteur, à Saint-Clair ; Vellay, à Saint-Marcel-lès-Annonay ; Martin, à Saint-Félicien ; Trollat, à Iserand et Sécheras ; Frachon, à Ozon ; Choizin et Astier, à Saint-Agrève ; Francon, à Tournon ; Ravel, à Andance ; Grimaud, faisant pour le collecteur, à Étables ; Dumollin, à Peyraud ; Esclosas, à Silhac ; Bonnet, à Saint-Barthélemy de Plassas ; Romain, à Champis, à Saint-Romain-de-Lair et à Saint-Sylvestre ; Vinard, à Saint-Didier ; Pibère, à Boffres ; Auben à Saint-Péray ; Cremillieu, à Saint-Jeure ; Vercasson, à Satillieu ; Bard, à Saint-Chris-

tol ; Filhol, à Annonay ; Valla, à Désaignes ; Juge, au Crestet-le-Boucieu ; Roustain, à Monteils ; Lafforty, à Lamastre ; Faurie à Macheville ; Mirabel, à Saint-Appolinaire-de-Rias ; Michelon, à Saint-Jullien-Labrousse ; Tourrasse, aux Nonières ; Faugier, à Saint-Maurice-en-Chalancon ; Baronnet, à Saint-Michel-de-Chabrillanoux, etc.

C. 1267. (Liasse.) — 171 pièces, papier.

1741-1742. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1741, produites par M. Pierre Freboul, receveur des tailles. — Assiette et départements des sommes imposées sur le général du pays de Vivarais pour taille, dettes et affaires, garnisons, mortes-payes et étapes, par l'assemblée des États particuliers, tenue à Privas le 18 mai 1741, sous la présidence de très-haut et très-puissant seigneur messire Charles-César de Fay, chevalier, marquis de Gerlande, comte de Moncha, vicomte de Cheylanne, baron de Boulogne, Privas, Bourlatier et autres places, baron de tour, à cause de sa baronnie de Boulogne. — Quittances consenties audit receveur par le trésorier de la bourse des États du Languedoc, par les créanciers du pays, etc. — Dans l'assiette et département des sommes imposées pour dettes et affaires du pays il est alloué : aux Jésuites d'Aubenas, 1,862 livres 6 sous en trois articles ; aux religieuses de Sainte-Catherine de Sienne de Viviers, 85 livres 11 sous 6 deniers ; aux Chartreux de Valbonne, 206 livres 3 sous 6 deniers ; à ceux de Villeneuve-lès-Avignon, 780 livres ; à M. de Chapuis de Préaux, successeur aux biens de demoiselle Anne Payant de La Gourde, veuve de sieur de La Roumegouse, 76 livres 6 sous ; aux religieuses de Sainte-Marie du Pont-Saint-Esprit, 106 livres 10 sous ; à madame Martine de Pélissier, 599 livres 17 sous 6 deniers ; aux directeurs des pauvres du Bourg-Saint-Andéol, 244 livres 17 sous 2 deniers ; à noble Hyacinthe de Gabriac, 60 livres ; au sieur Andéol Laurioly, 106 livres 10 sous ; à dame Marie de Largier, veuve de sieur Dumont, 180 livres ; à M. de La Farre, de Saint-Marcel, 111 livres ; à la ville de Sion en Valais, 510 livres ; à MM. du séminaire de Viviers, 1,284 livres 1 sou ; à mademoiselle Baille de Leglise, 136 livres 14 sous ; à M. le vicomte de Vogué, 100 livres, pour intérêts de capitaux.

C. 1268. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1741-1742. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais, de l'année 1741, produites par M. Freboul, receveur des tailles. — Mandats délivrés sur ledit receveur par M. Rochemure, syndic, en faveur des consuls d'Annonay, du Cheylard, de Vernoux, Saint-Agrève, Saint-Martin de Valamas, Saint-Péray, Tournon, la Souche, Saint-Marcel d'Ardèche, Burzet, la Champ-Raphaël, Pradelles, Saint-Pierreville, Vallon, Bourg-Saint-Andéol et Viviers, pour leur remboursement du bois et des chandelles fournis aux corps de garde, et certificats des commandants de ces garnisons constatant les fournitures faites, parmi lesquels figurent : Fabrèges, Valad, Dumon, Larichardie, Saint-Martin, Dangiron, les chevaliers de Corbyes et de Clermont, de Palmas Fugin, Bovier, Vareilles, Montauban, Dhaudrecy, La Giroufléе, Barjac, Montvallat, La Teyssonnière, La Goudalie, etc., officiers des régiments de Condé, de Conty, du Dauphin, de Bigorre, d'Anjou, etc., — Quittances sous seing privé consenties audit receveur pour entretien des lits des casernes, pour payement de rentes annuelles, pour prix de loyers de la maréchaussée, etc.

C. 1269. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

1742-1743. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, de l'année 1742, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et départements : de 2,339 livres 5 sous 5 deniers, pour mortes-payes ; de 10,603 livres 4 sous 3 deniers, pour étape ; de 16,528 livres 19 sous 7 deniers, pour garnisons ; de 548,379 livres 5 sous 2 deniers, pour dettes et affaires ; de 43,975 livres 3 sous imposés sur le général du pays de Vivarais en l'assemblée des États particuliers, tenue à Largentière, le 24 mai 1742, sous la présidence de messire de Rocher, écuyer, seigneur de Sanilhac, subrogé de très-haut et très-puissant prince Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, pair et grand écuyer de France, duc de Joyeuse, baron de tour, à cause de sa baronnie de Joyeuse. — Procuration reçue M. Bérard, greffier de la maréchaussée de l'armée de Bavière, commandée par Mgr le comte de Saxe, faisant les fonctions de notaire, par laquelle noble André d'Autheroche, major du régiment d'Agenois, campé à Bramenhasf en Boheim, héritier substitué aux biens de défunt messire Daniel de Grefeuille, ancien lieutenant-colonel dudit régiment, donne pouvoir à M. Jean Rey, de Montpellier, de recevoir et quittancer toutes les sommes dues à ladite succession et de faire tous actes y relatifs. — Contrat de constitution d'une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres sur le pays de Vivarais en faveur de M. François Joffre, prêtre, de Gras, passé le 11 décembre 1702, afin de pourvoir à la construction du chemin de Vogué à Pont-Saint-Esprit en passant par les Sallelles, Remourenc, Saint-Remèze et Bourg-Saint-Andéol, etc.

C. 1270. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1742-1743. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1742, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et département de la somme de 68,525 livres 11 sous 6 deniers imposée sur le général du pays pour frais d'assiette. — États des sommes à imposer par plusieurs communautés du diocèse de Viviers pour le remboursement du prix des menus habillements fournis à leur décharge aux miliciens, savoir : à deux cent un en 1741 et à trois cent soixante-dix-sept en 1742; consistant en une veste, une camisole, un chapeau, une paire de souliers, deux chemises, une cravate noire, un havresac et une paire de guêtres, taxés 28 livres 7 sous pour chaque milicien; — de distribution de celle de 1,344 livres payée aux treize maires ou consuls, deux bailles et au secrétaire et greffier du pays, pour leurs journées à l'assiette, tenue à Largentière en mai 1742; — des sommes payées sur les impositions; — de 4,200 livres pour les affaires du pays; — de 1,662 livres pour fournitures de bois et chandelle aux corps de garde; — de 1,955 livres pour l'entretien des lits des casernes ; — de 756 livres pour le logement de la maréchaussée. — Parmi les brigadiers et cavaliers de la maréchaussée qui ont donné quittance de leur logement on remarque : à Privas: Bauthia, Villard, Danthon, Benoît et Bauthia fils; à Aubenas: Duclos, brigadier; Bigot, Rosan, Cachon, Prevost et Braion, cavaliers ; à Annonay : Souchier, brigadier; Dambrueys, Avias, Jacquemet et Blanc; à Tournon: Azémar Demontalègre, exempt; Faure, Prévost, Arles, Crozet et Molin, cavaliers.

C. 1271. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1742-1744. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette de l'année 1742, concernant l'indemnité accordée à cinquante-quatre communautés du haut-Vivarais, pour pertes occasionnées par la grêle, les inondations et autres cas fortuits survenus en 1741. — Lettre circulaire de M. Rochemure, syndic du pays, aux officiers municipaux de ces communautés, leur faisant connaître la somme qui leur est allouée et la manière d'en faire la répartition, ladite lettre accompagnée des rôles des personnes qui ont reçu une indemnité, avec les certificats des curés et principaux habitants et les quittances des collecteurs en faveur du receveur des tailles. — Ont pris part à cette répartition : Izerand et Sécheras, Saint-Péray, Labâtie-d'Andaure, Rochepaule, Saint-Martin-de-Valamas, le Pouzat, Monen-et-Cluac, les Nonières, Saint-Étienne-de-Valoux, Quintenas, Saint-Victor, Bosas, Vion, Châteaubourg, Glun, le Cheylard, Saint-Silvestre, Mariac et Accons, Arric, Chanéac et La Chapelle, Saint-Appolinaire-de-Rias, Saint-Julien-Boutières, Vinzieux, Savas ou Saint-Julien-en-Goye, Lemps, Saint-Désirat, Félines, Lalouvesc, Saint-Romain-d'Ay, Saint-Alban-d'Ay, Satillieu, Saint-Jacques-de-Brossainc, Saint-Clair, Boulieu, Saint-Marcel-lès-Annonay, Saint-Barthélemy-le-Pin, Annonay, Empurany, Arlebosc, Colombier-le-Vieux, Saint-Barthélemy-de-Plassas, Andance, Éclassan, Étables, Arras, etc. — Quittance sous seing privé de 162 livres consentie au receveur des tailles par M. Robert Dumolard pour droits perçus sur la prestation de serment des experts pour évaluer les pertes desdites communautés.

C. 1272. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1742-1744. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette de l'année 1742, concernant l'indemnité accordée aux communautés du bas Vivarais, pour grêle, inondations et autres cas fortuits, survenus en 1741. — Lettre circulaire de M. Rochemure, syndic, aux municipalités, leur faisant connaître la somme qui est allouée et la manière d'en faire la répartition, ladite lettre accompagnée des rôles des personnes qui ont reçu une indemnité, certifiés par les curés et principaux habitants et quittancés par les collecteurs en faveur du receveur des tailles. — Ont participé à cette répartition les communes ci-après : La Chapelle-sous-Aubenas, Saint-Privat, Ailhon, Ucel, La Chapelle-Graillouse, Saint-Étienne-du-Vigan, Vaseilles, Lafare-en-Montagne, Mayres, La Souche, Saint-Laurent-les-Bains, Saint-Martial-Taillable, Lussas, Saint-Étiene-de-Boulogne, Freyssenet, Berzème, Cruas, Dompnac, Beaumout, Saint-Mélany, Payzac, Assions, Thines, Rozières, Ribes, Lablachères, Grospierres, Saint-Pierreville, Burzet, Colombier, Montpézat, Thueyts et Bruc, Genestelle, Antraigues, Fabras, Vals, Saint-Andéol-de-Bourlenc, Borée et Castagnet, Saint-Andéol-de-Fourchades, Gluiras, Saint-Michel-le-Rance, Ajoux, Dornas, Saint-Gilles-de-Mézilhac, Saint-Vincent-de-Dufort, Pranles, Saint-Cierge-la-Serre, Pourchères, Veyras, Alissas, Rochessauve, Saint-Vincent-de-Barrès, Flaviac, Chomérac, Le Pouzin, Viviers, Vallon, etc.

C. 1273. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1743-1745. — Pièces justicatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1743. — Assiette et département de la somme de 69,868 livres 19 sous 5 deniers sur le général du pays de Vivarais par l'assem-

blée des États particuliers tenue à Tournon, sous la présidence de haut et puissant seigneur messire Jean-Antoine La Rivoire, marquis de La Tourette, Vernoux, Saint-Fortunat, Gluiras, Saint-Michel-de-Chabrillanoux, Silhac, baron de Chalancon et autres places, baron de Tour, à cause de sa baronie de La Tourette. — États des sommes payées pour l'entretien des lits des casernes, les fournitures faites aux corps de garde, le logement de la maréchaussée, les journées des députés et le salaire des employés à l'assiette. — Quittances en faveur du receveur des tailles.

C. 1274. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1743-1744. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1743 (suite). — Lettres circulaires de M. Rochemure, syndic, donnant avis aux officiers municipaux de 61 communautés du bas Vivarais de la somme qui leur est allouée sur celle de 15,000 livres accordée à ce diocèse pour pertes éprouvées en 1742.— États de distribution des sommes allouées, certifiés par les curés et les principaux habitants, et quittancés par les collecteurs au profit du receveur des tailles. — Parmi les curés qui ont certifié ces états on remarque : Gévaudan, à Aubenas ; Mirabel, à Mercurer ; Pontier, à Vesseaux ; Lhermet, à Laval-d'Aurelle ; Vachier, à Sainte-Marguerite-Lafigère; Mazon, à Thines; Roche, à Saint-Genest-de-Bauzon ; Blachier, à Payzac; Givaudan, à Saint-Mélany ; Chabert, à Joannas ; Bérard, à Rocles ; Constant, à Ailhon; Servant, à Chassiers ; Rogier, à Sanilhac ; Saboul, à Saint-Privat ; Chambon, à Saint-Sernin; Chalmeton, à Lasouche ; Charaix, à Thueyts et Bruc; Béraud, à Burzet; Rivet, à Montpezat, etc.

C. 1275. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1743-1744. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1743 (suite). — Lettre circulaire de M. Rochemure, syndic, donnant avis aux officiers municipaux de 58 communes de la somme qui leur est allouée sur celle de 15,000 livres, accordée au Vivarais pour pertes éprouvées en 1742, et faisant connaître la manière de la distribuer aux ayant droit. — États de répartition certifiés par les curés et principaux habitants et quittancés par les collecteurs en faveur du receveur des tailles. — Parmi les collecteurs on remarque : Fargier, à Freyssenet ; Barbe, à Saint-Pierre-Laroche ; Tardieu, à Saint-Thomé ; Chenivesse, à Valvignères ; Rochier, à Saint-Andéol-de-Berg ; Terris, à Juvinas ; Avit, à Genestelle ; Nougiers, à Antraigues ; Clauzel, à Saint-Sauveur-de-Montagut ; Maurel, à Ucel ; Taupenac, à Saint-Andéol-de-Bourlenc ; Doyze, à Saint-Michel-de-Boulogne; Praneuf, à Borée et Contagnet ; Brunet, à Bonnefoy et Saint-Martial, Vigne, à Saint-Andéol-de-Fourchades ; Cotta, à Dornas ; Dufour, à Saint-Michel-le-Rance ; Lavis, à Arcens ; Bard, à Saint-Christol ; Duchamp, à Mézilhac ; Esclozas, à Gluiras ; Souche, à Marcols ; Mounier, à Ajoux ; Dufour, à Saint-Julien du Gua ; Tinland, à Saint-Pierreville ; Coing, à Pourchères ; Lagarde, curé, à Saint-Priest ; Garnier, au Cheylard; Coullomb, à Saint-Martin-de-Valamas; Mirabel, à Saint-Appolinaire-de-Rias ; Bérard, à Saint-Julien-Boutières ; Pradon, aux Nonières; Nadau, à Saint-Maurice-en-Chalancon.

C. 1276. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1743-1745. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1743. — Assiette et départements faits sur le général du pays, en l'assemblée des états particuliers tenus à Tournon sous la présidence de messire Just-Antoine de La Rivoire, marquis de La Tourette : de 43,975 livres 13 sous pour taille; de 536,861 livres pour dettes et affaires ; de 16,528 livres 19 sous 7 deniers pour garnisons ; de 2,309 livres 5 sous 7 deniers pour mortes payes ; de 21,206 livres 2 sous 10 deniers pour étapes. — Quittances données à MM. Pierre Fréboul, Vollant et Roqueplane, receveurs des tailles du Vivarais, par Joseph Bonnier de Lamosson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour la quotité des sommes ci-dessus revenant à cette province ; par Guillaume Mazade de Saint-Bresson, conseiller du Roi, receveur général de la généralité de Montpellier, pour aide et octroi ; par les créanciers du pays, pour payement de rentes. — Parmi ces derniers figurent : Pellaprat, recteur et trésorier de l'hôpital de la ville de Pont-Saint-Esprit ; François-Henri-Blaise de Lafont, conseiller au Parlement de Toulouse, et Françoise Jacquette de Lafeuillade, son épouse ; Rey, procureur fondé de noble André Dautheroche, héritier de messire Daniel de Gréfeuille, Jacques-Antoine de Reymond-Defuzeux ; Nicolas, supérieur du séminaire et fondé de pouvoir de l'évêque de Viviers, etc.

C. 1277. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1744-1745. — Pièces justificatives de comptes des impositions du Vivarais de l'année 1744. — Assiette et départements des sommes imposées pour étapes, mortes payes, sur le général du pays en l'assemblée des États particuliers, tenue à Privas, en mai 1744, sous la présidence de messire Gilbert de Pigneu, seigneur de Latour, subrogé de messire Charles-François-Placide de Fayn, chevalier marquis de Rochepierre, comte de Saint-Remèze, seigneur

de Chames, haut seigneur de Bidon, conseigneur de Saint-Montant et autres places, capitaine de cavalerie dans le régiment d'Anjou, baron de Tour, à cause de sa baronie de Saint-Remèze, assisté de M. François-Barthélemy de Laforêt, juge mage de Joyeuse, commissaire principal, de messire Joseph Sébastien de Serre, conseigneur de Saint-Marcel, Saint-Montant et Cousignac, commandant en Vivarais, en l'absence de M. de Châteauneuf, commissaire ordinaire du Roi, et de MM. Pierre Reymondon-Dupontet, avocat au Parlement, premier consul de Viviers, commissaire ordinaire du Roi. Ont signé les procès-verbaux d'assiette et de départements : MM. Latour, de Serre, Laforêt, Dupontel, Pignieu, Dauteville, Bernard, Sobeiran, Châteauneuf, Tavernol, Roussel, Saint-Prix, Badel, Jossoin, Faure, Daubiniac, Lachadenède, Foron, Meyssat, Rouchon, Cornet, Sainte, Girard, Darnaud, Bollon, Ferratier, Gautier, Sobeiran fils et Demontel. — Quittances données à M. Roqueplane, receveur des tailles du Vivarais, par divers créanciers du pays.

C. 1278. (Liasse.) — 194 pièces, papier.

1745-1746. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de 1745, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — Assiette et départements des sommes imposées sur le général du diocèse de Viviers, pour garnisons, mortes payes et taille, en l'assemblée des États particuliers tenus à Annonay, en mai 1745, sous la présidence de noble Barthélemy Lemore de Pignieu, subrogé de monseigneur Hercule Meiradès de Rohan, prince de Soubise, duc de Châtillon, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté des provinces de Champagne et Brie, maréchal des camps et armées du Roi et capitaine de la compagnie des gendarmes de sa garde, marquis d'Annonay, comte de Lavoulte et autres places, baron de Tour, à cause de sa baronie d'Annonay. — Quittances consenties à M. Pierre Fréboul, receveur des tailles du Vivarais, par : Jean Raynaud, receveur général alternatif des finances de la généralité de Montpellier, pour fonds de l'aide et de l'octroi ; par François Lamoureux, trésorier des États du Languedoc, pour impositions faites en Vivarais en faveur de cette province ; par divers créanciers du pays pour payement de rentes. — Procuration reçue Me Jacques Cornet, notaire à Rochemaure, par laquelle messire Jacques de Montbrun, baron d'Allier et de Montbrun, aide de camp de M. le maréchal de Maillebois, confie en son absence l'administration de ses biens à sa mère, dame Suzanne d'Illaire de Jovyac.

C. 1279. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1746-1747. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1746. — Assiette et départements des sommes imposées sur le général du diocèse de Viviers pour étapes, mortes payes, garnisons, dettes et affaires, et taille, en l'assemblée des États particuliers tenus à Aubenas (mai 1746) sous la présidence de MM. Roussel, avocat au Parlement, juge de la baronie de Vogué et d'Aubenas, subrogé de messire François Elzéar de Vogué, marquis de Vogué et de Montlor, baron d'Aubenas, seigneur de Saint-Agrève et autres places, brigadier des armées du roi, maréchal général de logis de la cavalerie de l'armée de M. de Maillebois en Italie, baron de Tour à cause de sa baronie de Vogué. — Quittances pour payement de rentes consenties audit receveur par : Merle de Verny, de Gausfecourt, receveur des sels de France, à Genève ; François-Michel Dubois-Desbrosses, ci-devant officier dans le régiment de Picardie, cessionnaire à vie de dame Madeleine de Grizac, Deportes d'Amblerieu, abbesse de Lavilledieu ; Rochemeure, hebdomadier de l'église cathédrale de Viviers ; Marie Simon, veuve de sieur Étienne Faure de Bonlieu, fondé de pouvoir de sieur Claude-Antoine Pupier de Cessieux, résidant à Montbrison et à Chazelle-en-Forez et de dame Marie-Gabrielle de Faure de Bonlieu, son épouse, etc.

C. 1280. (Liasse.) — 205 pièces, papier.

1747-1748. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais, produites par Pierre Fréboul, receveur des tailles. — Assiette et départements des sommes imposées sur le général du pays pour étapes, mortes payes, garnisons, dettes et affaires et taille en l'assemblée des États particuliers, tenue à Aubenas en 1747 sous la présidence de messire François-Elzéar de Vogué, baron de Tour à cause de sa baronie d'Aubenas, assisté de messire Guion de Geys, seigneur de Pampelonne, commissaire principal. Au nombre des députés présents à cette assemblée figurent MM. : Gabriel Melchion, vicaire official général de l'évêque, bailli, et Reymondon-Dupontet, consul de Viviers; noble Barthélemy Lemore de Pigneu, bailli, et Jean-Pierre Quinsac, maire d'Annonay ; Charles Roussel, juge de la baronie de Vogué, et d'Aubenas, bailli de Montlor ; Alexandre Rieufol Dauteville, bailli, et Guillaume Coste-Foron, maire de la ville de Tournon ; François Sobeiran, bailli de la baronie de La Tourette ; de Rocher, seigneur de Sanilhac, bailli, et François-Barthélemy Laforêt, juge mage de Joyeuse ; noble Philippe Rieufol Dauteville, capitaine d'Auxerrois, pour le bailli de Lavoulte ; Jacques

Cornet, maire de Rochemaure; Claude Saint-Prix de Sobeiran, bailli de Crussol; Alexandre Henri Tavernol Saint-Clair, bailli, et noble Guillaume Defages de Chaunes, maire alternatif et mitriennal de Largentière; Antoine Dubois, maire de la ville de Bourg-Saint-Andéol; Jean-Louis Roudil, bailli, et M. René Ladreyt de la Charrière, maire de Boulogne et de Privas; noble Joseph de Frévol, seigneur d'Aubiniac, bailli, et Louis Forestier, seigneur de Villeneuve, maire de Pradelles; Balthazar Jossouin, seigneur de La Tourette, juge de Largentière, bailli d'Aubenas; Jean Annet de Sobeiran, maire de Chalancon; Jean-André Ferratier, maire du Cheylard; François Champanhet pour le bailli de Saint-Remèze; Paul-Joseph Sabatier de Lachadenède, bailli de Lagorce; Jean-Joseph Bollon, juge et maire de Saint-Agrève; noble Jean-César de Fages, garde du corps du roi, bailli de Vogué, et noble Jean Defages, seigneur de Rochemaure et de Cheylus, syndic du Vivarais. — Quittances pour payement de rentes données audit receveur par divers créanciers du pays.

C. 1281. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1747-1748. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1747, produites par M. Roqueplane, receveur des tailles. — États des sommes payées : pour le logement de la maréchaussée, l'entretien des lits des casernes et les fournitures de bois et chandelle faites aux troupes en quartier dans le pays; — pour journées des députés et salaires des employés à l'assiette; — pour le menu habillement de 169 miliciens composé d'une veste, d'une paire de souliers, de deux chemises, d'une cravate noire, d'un havresac et d'une paire de guêtres, à raison de 31 livres pour chacun. — Quittances données au receveur des tailles par les cavaliers et brigadiers de la maréchaussée, les députés et autres employés à l'assiette, les consuls des communautés qui ont fait les fournitures et par d'autres créanciers du pays. — Rôles de répartition de l'indemnité, accordée à 35 communautés du haut Vivarais pour inondations et perte de bêtes à cornes, en 1745 et 1746.

C. 1282. (Liasse.) -- 190 pièces, papier.

1747-1748. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1747 (suite). — Lettres-circulaires de M. Rochemure, syndic, donnant avis aux consuls de 93 communautés du bas Vivarais de la somme qui leur est allouée sur celle de 20,000 livres accordée au Vivarais pour pertes éprouvées en 1746. — Rôles de répartition certifiés par les curés, consuls et principaux habitants, et quittancés par les collecteurs ou les consuls de ces communautés. Parmi ces derniers figurent : Mauson à Veyras; Sentena, à Saint-Vincent-de-Durfort; Verdier à Vallon; Poulon, à Thines; Bouyer, au Teil; Gas, aux Sallelles; Chazallon, aux Sagnes; Maygron, à Rocher; Tourrel, à Ribes; Madier, à Saint-Remèze; Comte, à Privas; Monteillard, à Pranles; Marijon, à Saint-Pierreville; Faure, à Pourchères; Ribal, à Nieigles; Roux, à Vals; Meyssonnier, à Fons; Menu, à Mirabel; Veyrenc, à Lentillières: Beydon, à Lachamp-Raphaël; Charrier, à Issamoulenc; Clauzel, à Saint-Julien-du-Gua; Durand, à Goudoulet: Mazet, à Dornas; Vollant, à Chazeaux; Méjan, à Coucouron et Montlor; Martin, à Beaumont; Lacombe, à Burzet; Granier, à Saint-Andéol-de-Bourlenc, etc.

C. 1283. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1748-1749. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1748. — États des sommes payées : aux brigades de la maréchaussée d'Aubenas, Privas, Tournon et Annonay pour leur logement; — à divers pour location et entretien des lits des casernes de Lachamp, Beauregard, Pradelles, Privas, Burzet, Vallon, Viviers, Vernoux, Tournon, Annonay, du Cheylard, de Saint-Agrève et Saint-Martin-de-Valamas, et aux consuls de ces communautés pour fourniture de bois et chandelle faite à leurs corps de garde; aux députés, baillis, consuls et autres employés à l'assiette pour journées, vacations et salaires. — Quittances données au receveur des tailles par : Souchier, Palhon, brigadiers; d'Avias, Blanc, Jaquemet, Bauthiac, Bellon, Cachon et Marques, cavaliers; Bonhomme, Lapierre, Debos, Chabalier, Lacombe, Verdier, Meyssat, Choizin, Darnaud, Garnier, Pourtel, consuls; MM. de Lachadenède et Daubiniac, commissaires auditeurs des comptes des collecteurs des communautés du Vivarais; Saint-Prix de Sobeiran, subrogé du baron de Tour; Béchon, commissaire du roi, Deserre, grand bailli, Sobeiran, commissaire principal. — Ordonnance de Louis de Châteauneuf, commandant pour Sa Majesté en Vivarais et Velay, enjoignant aux consuls de Mauves et Glun de fournir un corps de garde à la compagnie commandante du bataillon de Bourges en quartier dans ce lieu, et 75 livres de bois avec une demi-livre de chandelle par jour pendant l'été et le double pendant l'hiver: ladite ordonnance suivie du certificat de M. de Sigougne, lieutenant de cette compagnie, constatant que la fourniture a été faite.

C. 1284. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1749-1750. — Pièces justificatives du compte des

frais d'assiette du Vivarais de l'année 1749. — Ordonnances de Jean le Nain, Chevalier, baron d'Asfeld, intendant du Languedoc, enjoignant : au receveur des tailles du Vivarais de payer au sieur Coston, major de Valence, la somme de 200 livres pour le loyer du château de Beauregard ; à demoiselle Clot, celle de 147 livres pour entretien des lits des casernes de Vernoux ; aux consuls de Vion, de Cornas, de Glun et de Mauves, de fournir le logement, le corps de garde avec le bois et la chandelle aux compagnies du régiment de Foix, en quartier dans ces lieux. — Certificats des sieurs Lassagne, Desdodières et autres capitaines de ces compagnies constatant que les fournitures leur ont été faites. — États des ports de lettres payés par le receveur des tailles, faisant connaître le nom et le domicile de ceux qui les ont écrites, parmi lesquels figurent MM. : Roqueplane Dorby et de Châteauneuf, à Tournon; de Fenez, Sabran, Lagarde, Lamouroux et Fabre, à Montpellier ; Nicolau de Codornhac, à Lyon; Delpuéche, à Paris, etc.

C. 1285. (Liasse.) — 178 pièce, papier.

1750-1751. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1750. — État des sommes à payer aux créanciers du pays pour arrérages de rentes ou intérêts de l'année 1750, dressé par l'intendant du Languedoc. — Mandats de payement délivrés par M. le Nain en faveur des dénommés audit état et quittancés par ces derniers, au nombre desquels figurent MM. : le comte de Vogué, Joseph Frévol, seigneur Daubignac ; les Pénitents Blancs de la ville du Bourg ; le recteur de l'hôpital de Viviers ; Borély, curé de Saint-Remèze ; Vogué de Gourdon, l'abbé Henri Javelin, Louis Verjus, chevalier marquis de Crécy ; les hoirs de noble Jean-Claude de Fayon, bailli de Privas ; Jean-Claude-Anselme de Lafayolle, baron Daurelle ; le marquis de Jovyac ; François Girard, chirurgien ; Charles Nicol, Jacques Defaure ; les dames Verny, Madeleine Dapchier, Dauphine Alliaud, veuves ; Marie Saladin, Françoise Daulière, Bayle de l'Église, etc.

C. 1286. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1750-1751. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1750. — Mandats de payement délivrés par Jean-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, intendant du Languedoc, en faveur des dénommés ci-après : de Vinsobre, ancien syndic du Vivarais, pour pension viagère ; les PP. Jésuites d'Aubenas pour gratification en considération des services qu'ils rendent au pays en instruisant la jeunesse ; de Rochemure syndic honoraire, pour pension viagère, Prat, inspecteur des cadis, pour honoraires ; Debos, consul de Privas ; Ladreyt, de Villeneuve-de-Berg ; Pellier, consul de Joyeuse: Bouvier, maire de Viviers ; Verdier, consul de Vallon ; Lacombe, consul de Burzet ; Lambert, maire du Pouzin ; Perrier, consul de Saint-Pierreville ; demoiselle veuve Francon, à Tournon ; Darnaud, consul de Saint-Péray, pour fourniture de bois et chandelle faite aux corps de garde ; Chambonnal, à Saint-Agrève ; Chantelauve, au Cheylard ; Volle, à Privas ; Fonbon, consul de Vals, pour entretien des lits des casernes. — État de la somme de 736 livres, imposée annuellement pour loger les officiers et cavaliers de la maréchaussée ; le logement de l'exempt est payé 8 livres, celui des brigadiers 5 livres et celui des cavaliers 2 livres 10 sous par mois.

C. 1287. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1747-1750. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1750. — Quittances consenties au receveur des tailles par les créanciers du pays pour payement de rentes, au nombre desquels figurent : Borély, Masclary, Boulogne, Dulneyre, Dufain, Merle de Verny, Penchenier, de Gausfecourt, receveur des sels de France, à Genève ; Roqueplane, Dubois des Brosses, Cuchet Massis, Meilleret, Marie Romet, Martin, prêtre ; Lefebvre, procureur fondé de Regnauld, commissaire des guerres ; Verjus de Crécy, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de la ville de Toul ; Madeleine Guilhé, veuve de messire Vincent Robert Gallet ; Dosil Saboul, Faure Bonlieu, Madier, Fayole Puylauzic, Drivet de Monjeau, Deville, Divet Saladin, Laniel de Flaugergues, Desandrieux, Marie Servier, etc. — Testament de noble Antoine Bellidentis, de la ville de Largentière, qui institue pour son héritière universelle dame Jeanne Dupont, son épouse. — Mise en possession de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Marcel-d'Ardèche, en faveur de messire Joseph Delaigue.

C. 1288. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1751-1752. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1751. — Éclaircissements donnés à monseigneur le marquis de Saint-Priest, intendant de Languedoc, sur sa demande, par M. Tavernol, son subdélégué en Vivarais, au sujet des impositions de ce pays, desquels il résulte qu'on a fait de tout temps sept départements d'imposition à l'assiette du diocèse de Viviers, le premier pour la taille royale ; le second pour le taillon ; le troisième pour les mortes payes ; le quatrième pour les garnisons ; le cinquième pour le don gratuit, les dettes et

affaires de la province ; les frais des États Généraux, les gratifications extraordinaires et les intérêts des dettes particulières du pays, y compris les taxations du receveur ; le sixième pour l'étape ; le septième pour les frais d'assiette ; faisant connaître la destination et la répartition des sommes imposées dans les cinquième et septième départements. — États : de la dépense du menu habillement des miliciens à payer par les communautés du Vivarais, s'élevant à 2,148 livres 10 sous 6 deniers ; des frais faits par M. Roqueplane pour port de lettres et envoi aux collecteurs des rôles du vingtième noble et rural, et du vingtième de l'industrie, etc. — Suppliques adressées à M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, par MM. Jean Bonneton, fournisseur des effets des casernes de Saint-Pierreville ; Soulier, consul du Bourg-Saint-Andéol ; Debos, consul de Privas ; Bouvier, maire de Viviers, à l'effet d'obtenir payement de fournitures faites aux troupes, etc.

C. 1289. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1751-1752. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1751 (suite). — Département de la somme de 66,117 livres 6 sous 7 deniers pour réparations aux chemins, dettes et affaires du diocèse de Viviers, arrêté par M. de Saint-Priest, intendant, et collationné par M. Guilleminet, greffier de la province du Languedoc. — Mandats de payement délivrés par M. de Saint-Priest en faveur des dénommés ci-après : Pourret, receveur au grenier à sel du Saint-Esprit ; les religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, au monastère de l'Eglise Notre-Dame du Rhône ; Cluzel, recteur de la chapelle Saint-Nicolas, dans l'église cathédrale ; les syndics de l'université du chapitre de Viviers ; les chartreux de Valbonne ; les jésuites d'Aubenas ; le sieur de Chapiers des Préaux, succédant aux biens de demoiselle Anne de Payant de Lagarde, veuve du sieur de la Roumegouse ; les religieuses de Largentière ; dame Jeanne-Françoise de Roze de Pervenchére, veuve et héritière de sieur François de Rocher, de Sanilhac ; et Depierre Dorsan, marquis Delaignes, mari et maître des biens dotaux de demoiselle Darcens, fille et héritière de sieur Daunant ; les PP. de l'Oratoire de Joyeuse ; Jean-François Deydé, seigneur de Montblanc, conseiller en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier ; demoiselle Antoinette de Gréfeuille ; noble Pierre Sabran, capitaine d'infanterie ; madame de Villeneuve, veuve et héritière du sieur de Caseneuve, du Pont-Saint-Esprit ; de Sénès, de la société royale des sciences, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, seigneur et capitaine dans le régiment de la marine ; dame de Tanque, veuve du sieur Bénézet, trésorier de France à Montpellier ; Jean-François de L'Épine, cessionnaire de noble Joseph de Reynaud, sieur de Passeplane ; Joseph Philibert de Belleval, président en la Cour des Comptes et Finances de Montpellier, fils aîné et héritier substitué de M. Gaspard de Belleval, président en ladite Cour, et petit-fils de dame Anne de Bonliaco Daumartin, etc., etc.

C. 1290. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1751-1752. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1751 (suite). — Mandats de payement de bois et chandelle, loyer de la maréchaussée et entretien des lits des casernes, délivrés sur le receveur des tailles, par le vicomte de Saint-Priest, en faveur des consuls de diverses communautés, et certificats des officiers commandant les compagnies des régiments de Bourgogne, de Dourgonnie, de Cambrésis, de Daubigné, de Foix, de l'Isle de France, en garnison dans le pays, constatant le payement des fournitures et de l'entretien. — Au nombre des officiers figurent : Collas, aide-major, et Rougemont, capitaine, à Vernoux ; Farcourt, commissaire des guerres, à Tournon ; Vadeboncœur, sergent ; Delisle, lieutenant ; de Cossin, capitaine, à Burzet ; Sabinet lieutenant de dragons, à Pradelles ; Brouzède et Marton, commandants ; Saint-André, lieutenant, à Saint-Pierreville ; Lassagne, capitaine d'infanterie, à Saint-Agrève ; Rollan, sergent ; Pernon, du Parc et Maillac, lieutenants, Roche, capitaine, et Châteauneuf, commandant, au Cheylard ; Brion, commandant, Defienne, lieutenant, à Vallon ; Deponte, capitaine, à Joyeuse ; le chevalier de Favancourt, capitaine de dragons, et Duhamel capitaine ; Boisderoche et Cherbonnel, lieutenants, à Montpézat ; Nansouty, capitaine, et Deformi, officier major, à Privas ; Decombes et Deforest, lieutenants ; le chevalier de Cayé, capitaine, au Pouzin ; Dastin, aide-major, au Bourg Saint-Andéol ; Groc, commandant la compagnie des grenadiers du régiment de Cambrésis, à Viviers, etc.

C. 1291 (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1752-1753. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1752. — Commission de M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, subdéléguant M. Tavernol pour unir et clore les comptes du receveur du diocèse de Viviers. — Mandats en faveur des créanciers du pays, quittancés par les parties prenantes, parmi lesquelles figurent : le vicomte de Vogué, seigneur de Gourdan ; Joseph Frévol, sieur d'Aubiniac ; l'abbé de Riols ; noble Pierre de Roqueplane ; demoiselle Marianne d'Illaire ; Paul Lagarde, de Privas ; les hoirs de noble Jean-Claude Fajon ; demoiselle Françoise-Jacquette de Malvoisy de La Feuillade, fille et

héritière de noble Jacques Malvoisy de La Feuillade, seigneur de Ramonville, ancien capitoul de Toulouse; Joseph de Fages, seigneur de Chazeaux, ancien capitaine du régiment d'Enghien, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; le marquis de Jovyac, seigneur du Teil; de Lafarre, de Saint-Marcel; de Reymond, seigneur de Suzeux; noble Jean de Fages, seigneur de Rochemure, Syndic du Vivarais; Charles de Reboul, docteur en médecine. — Testament de messire Jean-Louis Saboul, curé de la paroisse de Saint-Privat, contenant des legs en faveur de plusieurs établissements religieux et instituant ses héritières universelles dame Gabrielle d'Ozil, sa mère, et demoiselle Marie-Thérèze Saboul, sa sœur, à la charge pour la survivante de rendre, à la fin de ses jours, son entier héritage à l'hôpital ou aux pauvres de Villeneuve-de-Berg.

C. 1292. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1752-1753. — Pièces justificatives du compte des impositions et frais d'assiette du Vivarais de l'année 1752 (suite). — Département de la somme de 77,892 livres 12 sous 3 deniers sur les villes et communautés du diocèse de Viviers pour réparations aux chemins, dettes et affaires de ce diocèse, suivi de l'état de distribution arrêté par M. de Saint-Priest, établi comme suit : gages des officiers chargés des affaires du diocèse, 1640 livres; aumônes, 100 livres; œuvres pies, 150 livres; au commis que le receveur des tailles doit tenir à Tournon, 800 livres; au commis du receveur du taillon dans la même ville, 100 livres; dépenses imprévues, 8,200 livres; réparations des ponts et chemins, 16,200 livres; secours à la communauté de Sampzon, 190 livres; logement du commandant en Vivarais, 800 livres; logement de M. de Serres, commandant en l'absence de M. de Lemps, 600 livres; appointements du sieur Prat, inspecteur des cadis, 600 livres; chauffage et éclairage des corps de garde, 2,410 livres; entretien des lits des casernes, 2,800 livres; logement de la maréchaussée, 766 livres; fonds à faire pour entretien et réparations des chemins, 16,553 livres; pension viagère de M. de Vinsobre, ancien syndic du Vivarais, 2,000 livres; fondation d'une grand'messe annuelle et perpétuelle pour le repos de l'âme de M. Rochepierre, ancien syndic du pays, 15 livres; moitié du loyer du château de Beauregard, payé à M. de Coston, 300 livres; journées des inspecteurs des chemins, 1800 livres; honoraires du commissaire nommé pour arrêter les comptes des collecteurs du bas Vivarais, 900 livres; honoraires du commissaire nommé pour arrêter les comptes de ceux du haut Vivarais, 600 livres ; fonds à faire pour continuer les ouvrages commencés, 25,000 livres; au sieur Cluzel, chargé de recevoir à Viviers les comptes des collecteurs du bas Vivarais, 100 livres; au sieur Brun pour même cause dans le haut Vivarais, 80 livres; gratification ordinaire au lieutenant de prévôt, 600 livers; pension viagère à M. de Rochemure, ancien syndic, 600 livres; supplément de 1 p. 0/0 sur les rentes, accordé : aux religieuses de Saint-Ursule du Bourg-Saint-Andéol, 510 livres; à celles de Sainte-Marie de la même ville, 270 livres 10 sous 5 deniers; à celles de Saint-Benoît, de Lavilledieu, à Aubenas, 136 livres; à celles de Sainte-Claire d'Aubenas, 10 livres; à celles de Sainte-Catherine de Viviers, 480 livres 16 sous 9 deniers; à celles de Notre-Dame de Largentière, 142 livres 3 sous 9 deniers; à l'hôpital de Bourg-Saint-Andéol, 62 livres; à celui de Viviers, 28 livres 8 sous; à celui de Pradelles, 48 livres 9 sous 6 deniers; supplément de rente à 2 p. 0/0 accordé aux jésuites du collége d'Aubenas, 594 livres; droit d'avance du premier terme des impositions à 2 1/2 p. 0/0, 2,995 livres 5 sous 10 deniers; taxations du receveur des tailles, à raison de 6 deniers par livre, 1,757 livres 19 sous 4 deniers; droit du denier par livre attribué sur les impositions au commissaire du recouvrement des tailles, 2,455 livres 5 deniers; droit du denier par livre, résultant de la même attribution, 1,227 livres 10 sous 11 deniers; pour les 2 sous par livre attribués au receveur sur les dépenses ordinaires des communautés, 2,134 livres 7 sous 10 deniers. — Mandats de payement des sommes ci-dessus, quittancés par les parties prenantes.

C. 1293. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1752-1759. — Pièces justificatives du compte des impositions et frais d'assiette du Vivarais de l'année 1752 (suite). — Ordonnances pour la restitution des sommes provenant du produit des biens patrimoniaux ou des reliquats de comptes, rendues contre les consuls et greffiers de plusieurs communautés du haut Vivarais. — Quittances données au receveur des tailles par les dénommés ci-après : François Lamouroux, trésorier de la bourse des États du Languedoc, de 3,206 livres 17 sous 2 deniers, pour le menu habillement des milices; — de Lemps, commandant en Vivarais, en remplacement de M. de Châteauneuf, décédé, de 700 livres, pour son logement; Tavernol, subdélégué, de 900 livres, pour honoraire de la clôture des comptes des collecteurs du bas Vivarais; Robert Dumolard, aussi subdélégué au département de Tournon, de 600 livres, pour la clôture des comptes de ceux du haut Vivarais. — Ordonnance de M. de Saint-Priest, enjoignant au receveur des tailles de payer 30 livres à chacune des veuves des nommés Joachim Gay et Jean Couderc, qui ont péri avec plusieurs habitants et ouvriers dans l'inon-

dation survenue à Saint-Laurent-les-Bains, le 30 juin 1750. — Suppliques en payement de fournitures faites aux troupes et d'entretien des lits des casernes, adressées à l'intendant du Languedoc par les sieurs : Lacombe, du lieu de Lamastre ; Lambert, maire du Pouzin ; le premier consul de Beauchastel ; Jacques Perrier, consul de Saint-Pierreville ; Jean Verdier, premier consul de Vallon ; Bosc, consul de Privas. — Lettres adressées au même par MM. Tavernol, Robert Dumolard, et Roqueplane, concernant les impositions, etc.

C. 1294. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1752-1754. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1753. — États : des frais, fournitures et journées pour les affaires du pays, de M. Alexandre-Henri Tavernol de Saint-Clair, greffier des États et assiette du Vivarais, du 1er février au 20 mai 1753, s'élevant à la somme de 337 livres 18 sous ; des sommes payées aux députés des États particuliers et aux divers employés à l'assiette pour épices des comptes, journées, etc., s'élevant à la somme de 3,744 livres 18 sous ; du blanchissage et repassage des draps, rebattage des matelas et autres fournitures faites au corps de garde de Beauregard par Jean-Pierre Ducros, concierge des prisons. — Compte des recettes et dépenses faites par M. Demontel, syndic du Vivarais, arrêté par les députés au nombre desquels figurent MM. Dauteville, subrogé de baron de Tour ; Demontel, commissaire ordinaire ; Tardy de Labrolly, Pampelonne, Saint-Prix de Sobeirant, Tavernol de Barrès, Roudil, Jossouin, de Chabreul, Defages, etc. — Lettre de l'intendant du Languedoc annonçant à Jean-Baptiste de Tournon, gardien des RR. PP. Capucins de Villeneuve-de-Berg, qu'il l'a compris dans la distribution des aumônes destinées au Vivarais, pour une somme de 150 livres et quittance de ce dernier de pareille somme.

C. 1295. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

1752-1754. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1753. — Déclarations des officiers commandant les compagnies des régiments de Périgord, de Bourgogne, de Bresse, des dragons de Beaufremont, de Daubigné et du premier bataillon du Languedoc, en garnison dans les villes de Chomérac, du Pouzin, de Saint-Pierreville, Privas, Pradelles et Vallon, constatant que les consuls de ces localités leur ont fourni le bois et la chandelle ; mandats de payement des sommes dues et quittances données par ces derniers ; parmi les officiers on remarque : Charmont, Gardanne, Beaufort, le chevalier Longpré, Saint-Blaise, Saint-Hilaire, Dauzac, Du Breuil, David, de Fontenay. — Quittances données au receveur des tailles par divers brigadiers et cavaliers de la maréchaussée, pour leur logement, au nombre desquels figurent : Danthon, brigadier ; Benoit, Murons, Coulet et Bertin, Cavaliers, à Privas ; Cabonet et Mazera cavaliers, à Tournon ; Dastier, brigadier, à Aubenas ; Lagrange exempt, Crozet, Arras ; Souchier, brigadier, Dupinet, Blanc, Jacquemet, cavaliers, à Annonay. — Ordonnance des commissaires du Roi et des États, du 27 novembre 1752, réglant la remise des préambules des impositions des villes et communautés de la province et portant que les receveurs des tailles feront à l'avenir le recouvrement du montant de toutes les ordonnances de restitution et qu'ils pourront établir garnison à cet effet, à condition d'en rendre compte chaque année.

C. 1296. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1754-1755. — Pièces justificatives des comptes des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1753. — Quittances données au receveur des tailles par les dénommés ci-après : Coston, major de Valence, de 300 livres, pour loyer des prisons et du terrain occupé par les nouvelles fortifications du château de Beauregard ; de Villeneuve, auditeur des comptes des administrateurs des communautés du bas-Vivarais, de 900 livres ; Doize de Vinsobre, ancien syndic du pays, de 2,000 livres ; Bois, auditeur des comptes du haut-Vivarais, de 600 livres ; Guillaume Mazade de Saint-Bresson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, de 1483 livres ; pour le menu habillement de 80 soldats de la milice, à raison de 18 livres 10 sous 9 deniers pour chaque milicien ; Teston, casernier de la ville d'Annonay, de 140 livres ; Henri Champion, de 280 livres pour entretien de quarante lits et blanchissage des draps des casernes de Tournon, etc. — Préambule du rôle des impositions de la communauté de Sampzon, s'élevant à la somme de 369 livres 11 sous 3 deniers. — États des sommes payées aux députés et à divers employés à l'assiette pour épices, peines et soins à l'audition et à la clôture des comptes du receveur et du syndic. — Compte de M. Demontel seigneur du Bourg et de Larnas, syndic du Vivarais, arrêté par les députés, s'élevant en recette à 1,005 livres 1 sou, et en dépense à 816 livres 4 sous.

C. 1297. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1754-1755. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1754. — Extrait d'adjudication de la fourniture de bois et chandelle à faire

au corps de garde des troupes royales en garnison à Tournon, consentie par MM. les maires et principaux habitants de cette ville à sieur Pierre Pilliet. — Certificats des officiers des compagnies des régiments de Languedoc, de Médoc, de Bresse, de Flandre, de Cambrésis, de Vastan, de Beaufromont, en garnison dans le Vivarais, constatant les fournitures qui leur ont été faites et mandats de payement en faveur des fournisseurs, au nombre desquels figurent : Pilliet, veuve, et Faure à Tournon ; Perrier et Gaillard, consuls de Charmes ; Lasaigne, gendre de feu Lacombe, à Lamastre ; François Mazet, collecteur, au Cheylard, Lalemand, consul de Beauchastel ; Guyon, consul de Saint-Péray ; Ravel et Vincent à Annonay ; Moulin, fils, à Saint-Martin-de-Valamas ; Rissoan, collecteur, et Abrias, consul, à Vernoux ; Claude Royet, consul de Fay ; Choizin, consul de Saint-Agrève ; Pellier, consul de Joyeuse ; Beylon, consul de Burzet ; Roudil, maire de Villeneuve-de-Berg ; Ferrier et Marijon, consuls de Saint-Pierreville ; Durand, maire, Deschandol et Fombon, consuls de Vals ; Plantevin, consul de Montpezat ; Julien Benoit, consul de Chomérac ; Lambert, maire du Pouzin ; Bernard, maire, Combier, Lacaumette et Debosc, consuls de Privas ; Chabalier, premier consul de Pradelles ; Bouchet, collecteur, et de Beauvoir, premier consul de Largentière ; Lautier et Goudail, au Bourg-Saint-Andéol ; Gautier et François Allemand, à Viviers ; François Villard et Verdier, à Vallon ; Alexandre Lafont, consul de Cruas.

C. 1298. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

1754 - 1755. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1754. — Quittances au profit du receveur des tailles données : par le trésorier de la bourse des États du Languedoc pour frais des États, dettes et affaires, don gratuit, gratifications et debets, étape, mortes-payes et garnisons ; — par Raoux, chargé du recouvrement des épices du bureau des finances de Montpelier ; — par les créanciers du Vivarais pour payement de rentes annuelles, au nombre desquels figurent : Anne Cécile de Bourgat, épouse en secondes noces de messire Antoine Guillaume de Causan, commissaire ordonnateur des guerres en Languedoc ; Desportes d'Amblérieu, abbesse de Lavilledieu ; de Pampelonne, supérieure du monastère de Notre-Dame-du-Rhône, de Viviers ; Anne-Madeleine de Vinézac, supérieure de la Visitation de Sainte-Marie, de la ville de Bourg-Saint-Andéol ; de Prat, supérieure des religieuses de Sainte-Ursule, de la ville de Pont-Saint-Esprit ; d'Aubignac, supérieure, et Mortessagne, procureuse, du couvent de Sainte-Marie, de la ville de Pradelles ; de Montmoizac de Saint-Christol, supérieure des Ursulines du Bourg-Saint-Andéol ; Thérèse Madier, trésorière des dames de la Miséricorde de la même ville ; Jeanne-Marie Dupont, veuve de M. Antoine de Bellidentis ; Merle de Verny, veuve de messire Jean Verny, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, correcteur en la Chambre des Comptes de Montpellier. — Procès-verbal d'ouverture du testament mystique de M. Charles de Renault, commissaire des guerres, par lequel il lègue 25,000 livres, ses meubles et sa vaisselle d'argent et l'argent comptant qu'il laissera à son décès à dame Anne-Cécile de Bourgat, qu'il institue usufruitière de tous ses biens.

C. 1299. (Liasse.) — 184 pièces, papier.

1755 - 1756. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1755. — Quittances données au receveur des tailles pour payement de rentes annuelles ; parmi les créanciers on remarque : Borély, Boulogne, Tavernol, Fontanès, de Gausfécourt Aymard, Dubois Desbrosses, Dapchier de Grisac, Cuchet, Falcon de Longevialle, Jean-Clair Boissière Rabaniol, Blondeau, Roche, Lagarde, Saladin, de Lagorrée, Lafeuillade de Lafont, Lassagne, Toulouse, Ymonier, Drivet de Montjeau, Brot, Deribes, Fabry, Boiron et Chambon, Saladin, Largier, Dumont, Goudail, Désuzeux, Laniel de Favre, Laniel de Flaugergues, Vollant, Lauveton de Laval, Reymond, Surrel, Barjac de Gabriac, Penchenier, Marie de Servier, Gaidan, Madier, Defrance, Delaïgue, Ursule Brabant veuve, de Reboul ; Laforest, prieur d'Assions ; Martinel Pelissier, Pelissier de Lacoste, trésorier de la confrérie des âmes du purgatoire de Visan ; Prat, procureur de l'aggrégation des prêtres de la même ville ; Villeperdrix, Delière, syndic des frères Mineurs Conventuels d'Aubenas ; Bellevals, Augustin Péronnet, procureur de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon ; Martial Daru, courrier de la Chartreuse de Valbonne.

C. 1300. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1755 - 1756. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1755. — Assiette et département de la somme de 71,480 livres, 16 sous, 10 deniers pour frais d'assiette et affaires économiques imposée sur le général du pays en l'assemblée des États tenue à Privas dans la maison de noble François Lejeune de Chambeson, aide-major du bataillon de milice de cette ville, sous la présidence de M. Jean-Louis Roudil, avocat en Parlement, conseiller du Roi, maire dudit

Privas, seigneur du mandement d'Ajoux, gouverneur et bailli d'épée du château et de la baronie de Boulogne, subrogé de messire Charles-César de Fay, baron de tour à cause de sa baronie de Boulogne. — États des sommes payées : au trésorier de la bourse des États du Langudoc pour prix d'une partie du menu équipement de 80 miliciens levés dans le diocèse de Viviers; — aux subrogés de baron, baillis, maires, consuls, syndics, receveurs, députés et employés à l'assiette, pour journées ordinaires et extraordinaires, audition et clôture de comptes, etc. — Quittances données au receveur pour logement des brigades de la maréchaussée et entretien des lits des casernes, etc.

C. 1301. (Liasse.) — 163 pièces, papier.

1753-1756. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1755. — Mandats de M. Demontel, syndic, pour payement de bois et chandelle des corps de garde des troupes en quartier dans le pays, délivrés sur le receveur des tailles en faveur des fournisseurs et déclarations des officiers et autres commandants des garnisons, constatant que les fournitures ont été faites. — Parmi ces derniers figurent : le marquis de Lemps, commandant à Tournon; le chevalier de Peyssannel, Lajoye, le chevalier de Fleury Bauné, de Courchamps et de Labarthe, à Beauchastel; Chauvigny, du Maugour, Sarlat, le chevalier de Lahousfaye, à Charmes; de Lacour, Roussel, Brindamour, à Glun; Daudenfort, à Andance; le chevalier Vallin du Sableau, à Serrières; des Brissonneries, Ladouceur, Lafeuillade, Gremonville et Boquillon, à Saint-Martin-de-Valamas; le chevalier de Froment, au Cheylard; de Créancé, La Revêtison, à Vernoux; Laferté, le chevalier Demarillac, Deparfouru, à Saint-Agrève; Céas, à Lamastre; Derune, Glatigny, Savy, le chevalier d'Aubermesnil, à Saint-Pierreville ; Sanchagrin, Vicose, à Vals; du Morbiou et Dentremaux, à Montpezat; Saint-Louis, Lacharmoix, Dechampfeu, Saint-Lambert, au Pouzin; Saint-Germain, La Roque, Lemarié, à Privas; le chevalier Duclos, à Pradelles; Borda, Saint-Martin, Sautereau, à Saint-Marcel-d'Ardèche; Paris, Baillet, à Bourg-Saint-Andéol; Condé, le chevalier Depimont, à Viviers; Montenaule, Bergeran, Roubaud, à Vallon; Faramond, à Rochemaure, etc.

C. 1302. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1752-1757. — Pièces justificatives du compte des grandes impositions du Vivarais de l'année 1756. — Quittances données aux receveurs des tailles par : Mazade de Saint-Bresson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour frais des États, dettes et affaires, don gratuit, gratifications extraordinaires et debets, étape, mortes payes et garnisons, s'élevant à la somme de 439,914 livres 18 sous 1 denier; — Gabriel Davranche et François Raoux, commis à la levée des épices de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, pour épices du compte des deniers extraordinaires du diocèse de Viviers; — les créanciers du pays, pour payement de rentes annuelles; — Martin, prêtre, procureur fondé de M. de Riols, recteur de la Chapelle Saint-Joachim, dans l'église de Saint-Marcel-d'Ardèche ; — Alexandre, prêtre et économe, David, supérieur du séminaire de Viviers, ce dernier comme mandataire de Joseph de Morel de Mons, évêque et comte de cette ville. — Acte de réception de religieuse professe de chœur au monastère de la Visitation de Sainte-Marie à Montélimar, de Jeanne Deville, reçu M. Andrau, notaire, le 18 octobre 1752, par lequel Claude Deville voulant seconder la vocation de sa sœur lui constitue une dot pieuse de 3,000 livres et une pension annuelle et viagère de 12 livres « pour l'aider à soutenir plus facilement les obligations de la religion. »

C. 1303. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1755-1757. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1756. — Procuration de messire Charles-François-Elzéar de Vogué, marquis dudit lieu, maître de camp de cavalerie du régiment d'Anjou, donnant pouvoir à M. Pierre Dumas, notaire royal à Vogué, de retirer tout ce qui lui est dû par ses fermiers, amphitéotes et autres débiteurs, et de poursuivre tous les procès qu'il a et pourra avoir devant les cours souveraines du Parlement de Toulouse, des Sénéchaussées de Nîmes, Valence. du Puy et autres. — Extrait de codicille de dame Madeleine Guilhe, veuve de messire Vincent Robert Gallet, de la ville d'Anconne qui constitue héritier universel de tous ses biens, messire Jean-Jacques Gallet de Montdragon, son fils, conseiller d'État, maître d'hôtel ordinaire du Roi et secrétaire des commandements de de madame la Dauphine, « issu du mariage civil qu'il a contracté avec dame Marie-Jeanne Duval, etc. » — Assiette et département de la somme de 60,236 livres 15 sous 10 deniers, sur le général du Vivarais pour frais d'assiette et affaires du pays. — Préambule du rôle des impositions faites sur la communauté de Sampzon. — États des sommes payées aux députés à l'assiette, pour épices des comptes de MM. les receveurs et syndic, journées extraordinaires, etc. — Mandats délivrés par le syndic du pays pour payement des frais d'entretien des lits des casernes, pour

fourniture de bois et chandelle faite au corps de garde des troupes royales en quartier dans le pays, etc. — Certificats des commandants des garnisons constatant que les fournitures ont été faites, et quittances des parties prenantes en faveur du receveur des tailles.

C. 1304. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1757-1758. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1757. — Assiette et département de la somme de 78,947 livres 4 sous 8 deniers établis sur le général du Vivarais, en l'assemblée des États tenue à Vernoux dans la maison de M. Claude Afforti, conseiller du Roi, receveur du Taillon, sous la présidence de M. de Sobeiran de Saint-Prix, subrogé de messire François Antoine-Alphonse de Larivoire, comte et baron de La Tourette, baron des États Généraux du Languedoc et de tour à cause de sa baronie de Chalancon, assisté de MM. Jean Antoine Bois, maire du Bourg-Saint-Andéol, commissaire principal; de Joseph Sébastien De Serre Saunier, marquis de Gras, bailli du haut et bas Vivarais, et de Bouvier, maire de Viviers, commissaires ordinaires; étaient présents à cette asemblée MM. : Flaugergues, bailli de Viviers; Barthélemy Lemore de Pignieu, bailli d'Annonay; Roussel, balli de Montlor; Dauteville, bailli de Tournon; Sobeiran de Beauvoir, bailli de Chalancon; Laforest, bailli de Joyeuse; de Pampelonne, pour le bailli de Lavoulte; Jean-François de Sobeiran, sieur de Larzellier, pour le bailli de Rochemaure; Forestier, seigneur de Villeneuve, bailli de Pradelles; de Lacaumette, bailli de Saint-Remèze; de Lachadenède, bailli de Lagorce; Jean-César Defages, bailli de Vogué; Demontel, seigneur du Bourg et de Larnas, syndic du Vivarais; Jean-Joseph Defages, seigneur de Rochemaure et de Cheylus, syndic en survivance du pays, bailli en titre de Lavoulte, etc. — Quittances données au receveur des tailles pour l'entretien des lits des casernes, le logement de la maréchaussée, la fourniture de bois et chandelle aux corps de garde des troupes, etc.

C. 1305. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1758-1759. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1758. — Assiette et département sur le général du pays de Vivarais de la somme de 98,034 livres, 16 sous 9 deniers pour frais d'assiette et affaires économiques faits en l'assemblée des États particuliers tenue à Bourg-Saint-Andéol dans l'hôtel et sous la présidence de M. le comte de Rochomore, baron des États Généraux de la province et de tour du pays de Vivarais, à cause de sa baronie de Saint-Remèze. — Certificats de MM. Laulanhier et Vivien, inspecteurs des travaux publics, constatant la situation des travaux d'entretien, réparations et constructions de digues, ponts et chemins, exécutés par plusieurs entrepreneurs : à la rivière de Beaume jusqu'à la jonction du chemin de Largentière à Vallon ; — sur le ruisseau de Merdaric ; — du faubourg de la Récluse à Joyeuse, jusqu'au ruisseau d'Ozon ; — au pont de Boyon sur le chemin de Privas à Vernoux ; — au chemin de Largentière à Lachapelle ; — au grand chemin de la rive droite du Rhône, etc. — Mandats de payement desdits travaux portant quittance. — Ordonnances et compte de restitution des sommes imposées sans permission, et de celles provenant du produit des biens patrimoniaux, ou des reliquats de comptes dont le moins imposé n'a pas été fait, etc.

C. 1306. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1757-1759. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1758. — Certificats des sieurs Davailh, Gaillard, Chevalier de Charnaée, Fabrègues, Comeau, Julien, Duclos des Vignolles, Beaudelon, Deboissy, Maillac, Massieu, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis; Augier, Lacapelle de Durand, Doumet, Barville, Degrandemaison, Laroque, Danglars, Larroy, Delasale, Rouvière, Roussau, D'Autroche, Dulandin, Lautrec, Monbeler, Du Champ de Bauvoyer, de Giraulme, Boëry de Laboissière, Rimbes, Dupin, Gaillard de la Dalbenne, officiers commandant les compagnies des régiments de la Sarre, de Tours, de Rodez, de Soissons, en garnison à Tournon, à Lamastre, à Vals, à Montpezat, à Saint-Pierreville, à Burzet, à Beauregard, à Annonay, à Vallon, à Privas, à Pradelles, à Saint-Agrève, au Pouzin, à Largentière, à Viviers, à Joyeuse, à Saint-Martin-de-Valamas, au Cheylard, à Beauchastel et à Vernoux, constatant que les corps de garde de ces localités ont été approvisionnés de bois et de chandelle. — Mandats de payement quittancés par les fournisseurs.

C. 1307. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1758-1759. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de 1758. — Quittances pour épices des deniers extraordinaires du diocèse de Viviers et pour intérêts de capitaux. — Ont donné quittance pour payement d'intérêts : de Gausfecourt, procureur fondé de la ville de Sion en Valais ; François Michel Dubois Desbrosses, pensionné de la marquise de Grisac ; Chambon, receveur de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg ; Martin, supérieur du séminaire ; Blon-

deau, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, érigée dans l'église des Pénitents-Blancs; Madeleine de Vinézac, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie; de Sauve, assistante de la supérieure des Ursulines; Marie de Lassagne, Ymoneri, trésorier de l'hôpital et receveur des pauvres, et Fabry, procureur des demoiselles Catherine et Suzanne Pourcin, de la ville du Bourg-Saint-Andéol; Dumas, procureur fondé de M. le marquis de Vogué; Barlatier de Maussier, de Montélimart; Mallet, trésorier de l'hôpital de Rochemaure; Lagier, recteur et trésorier de l'hôpital; Marie-Gertrude Dornac, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, et Favilly de Caseneuve, de la ville de Pont-Saint-Esprit, etc. — Acte reçu MM. Brochant et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, par lequel messire Jean-Jacques Gallet de Montdragon fait cession à messire Louis de Sausin, conseiller au Parlement de Grenoble, d'une rente annuelle de 939 livres, servie par le Vivarais.

C. 1308. (Liasse.) — 190 pièces, papier.

1759-1763. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1759. — Quittances souscrites au receveur des tailles : par Jean-André Vassal, receveur général des finances et taillon du Languedoc, du Roussillon et du pays de Foix, de la somme de 42,903 livres 1 sou 6 deniers provenant du fonds de l'aide, octroi, crue et préciput imposée sur le diocèse de Viviers et employée au fait de sa charge; par Guillaume Mazade de Saint-Bresson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, de la somme de 609,312 livres, savoir 19,372 livres 13 sous 2 deniers pour frais des États; 313,713 livres 16 sous 4 deniers, pour dettes et affaires; 227,259 livres 4 sous 5 deniers, pour don gratuit; 10,984 livres 17 sous 1 denier, pour gratifications et débets; 19,574 livres 12 sous 4 deniers, pour étape; 2,281 livres 17 sous 4 deniers, pour mortes-payes, et 16,125 livres 14 sous 9 deniers, pour garnisons; par les créanciers du pays, pour payement de rentes annuelles, au nombre desquels figurent : Pagès, trésorier de l'hôpital général, Saint-Joseph de Lagrave, de Toulouse; Catherine Plagniol, veuve de Louis Aymard, d'Aubenas; Rolin du Morel de Mons, évêque de Viviers; Marie-Madeleine de Piolenc, prieure, et Marie Champanhet, économe des religieuses de Notre-Dame-du-Rhône, de la même ville, etc.

C. 1309. (Liasse.) — 169 pièces, papier.

1759-1760. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1759. — Quittances notariées pour remboursement de capitaux données à M. Demontel, syndic, en faveur du Vivarais, par : messire Antoine Martin, prêtre, supérieur du séminaire du Bourg-Saint-Andéol; messire François Dennant, prêtre et vicaire de la ville de Privas, procureur fondé de Michel David, supérieur du séminaire de Viviers, et de dame Marie-Gabrielle Drudas, épouse de messire Louis de Resseguier, président au Parlement de Toulouse; sieur Jean-Joseph Bouchet, syndic et trésorier du bureau des pauvres, de Largentière. — Acte de notoriété reçu Me Louis-Antoine Lespinasse, notaire au Bourg-Saint-Andéol, constatant que messire Jean-François Doize, seigneur et comte de Vinsobres, seigneur du fort de Fromigères, Lauriol, Malengin et autres lieux, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes du Dauphiné, est décédé ab intestat en son hôtel audit Bourg-Saint-Andéol le 24 août 1758, et qu'il a laissé pour seuls et uniques héritiers de droit Jean-Baptiste Doize, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, Antoine Doize, seigneur de Pigeron, ses frères, et demoiselle Catherine Doize, sa sœur. — Délibérations des commisaires ordinaires du Vivarais liquidant les sommes dues par le pays à la veuve de Jean Vialore, entrepreneur du pont de Portalou, à la somme de 6,318 livres 16 sous. — État de répartition des sommes imposées par 34 communautés du Vivarais pour le menu habillement fourni à leur décharge à 108 miliciens du second remplacement de 1758, à raison de 28 livres 16 sous 1 denier chacun.

C. 1310. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1759-1760. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1759 (suite). — Certificats des officiers commandant les troupes en garnison dans le Vivarais, constatant que les corps de garde ont été approvisionnés de bois et de chandelle, et mandats de payement délivrés par M. Demontel, syndic, sur le receveur des tailles, en faveur des fournisseurs. — Ont quittancé ces mandats : Mazet et Marijon, consuls du Cheylard; Moyon, consul de Beauchastel; Barthélemy Guyon, consul de Saint-Péray; Meyssat et Lioud, maires d'Annonay; Rissoan, collecteur de Vernoux; Jacques-Antoine Bastide et Claude Lafforty, consuls de Lamastre; demoiselle veuve Bonnecase et Faure, marchand, de Tournon; Bernard, maire de Privas; Chabrol et Rieu, consuls de Valgorge; Jean Fournier, consul de La Souche; Louis Ducros, consul de Saint-Pierreville; Moulin, maire et consul de Burzet; Louis Riffard, consul d'Antraigues; Deschandols, consul de Vals; Brun, consul de Montpézat; Dianoux, Courtier et Coste, consuls du Pouzin; Chabalier, premier consul de Pradelles; Courby et Dumas, consuls de Largentière;

Bouvier, maire de Viviers; Plancher, consul de Thueyts; Gasque, premier consul de Joyeuse, et Lichière, consul de Vallon.

C. 1311. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1760-1761. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1760. — Quittances données à M. Jean Roqueplane d'Orby, par M. Guillaume Mazade de Saint-Bresson, trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour frais des États, dettes et affaires, don gratuit, gratifications et débets, étape, mortes-payes et garnisons, s'élevant à la somme de 610,140 livres 11 sous 4 deniers; par les créanciers du Vivarais au nombre desquels figurent: Joseph Aymard de Pélissiers sieur de Lacoste, châtelain; Martinels Pélissier; Taullier, prieur de la confrérie des âmes du Purgatoire; Gourgonnier procureur de l'aggrégation des prêtres à Visan; Jean de Pélissier à Carpentras; Joseph Camaret, coadjuteur de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignons; Martial Daru, chorier de la Chartreuse de Valbonne, etc. — Procuration de dame Marie de Largier, veuve de noble Jacques Dumont, capitaine de grenadiers dans le régiment de Dauphiné, chevalier de Saint-Louis, domiciliée dans la ville de Mussat, bas-Limousin, donnant pouvoir à messire Jean Dumont son fils, prêtre, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de Notre-Dame-de-Champagne, de retirer le payement d'une rente de 180 livres que lui sert annuellement le pays de Vivarais.

C. 1312. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1760 et **1761.** — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais de l'année 1760. — Assiette et département de la somme de 72,820 livres imposée sur le général du pays en l'assemblée des États particuliers tenue à Aubenas, sous la présidence de messire Jean César Defages, bailli de la baronie de Vogué, subrogé de messire François Élzéar de Vogué, comte de Montlor, baron de tour. — États des sommes payées : à MM. Sainte et Rouvière, notaires, pour émoluments, expédition, papier, contrôle de quittances, assistance à l'assiette, etc. — à M. Roqueplane d'Orby, receveur des tailles du pays pour frais de ports de lettres et paquets; — à MM. Laulanhier et Teyssonnier, inspecteurs des travaux publics, pour journées employées à la vérification des ponts et chemins du pays; — aux baillis, syndic, receveur, maires, baillis, consuls, secrétaire, greffier, etc., pour leurs journées à l'assiette. — Quittances des mêmes en faveur du receveur des tailles. — Adjudication de 20 matelas, 20 chalis, 16 couvertures de laine, 16 paillasses, 10 traversins et 60 draps de lit des casernes de Vallon consentie à François Ollier au prix de 210 livres, par M. Paul-Joseph Sabatier, sieur de Lachadenède, bailli de la baronie de Saint-Remèze, commis à cet effet par M. Demontel, syndic du Vivarais. — Il est payé à M. Dulac, prévôt de la maréchaussée, en résidence au Puy, 400 livres à titre de gratification, pour ses courses et diligences en Vivarais à l'effet d'arrêter et dissiper les malfaiteurs.

C. 1313. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1759-1761. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1760 (suite). — Mandats de payement pour l'entretien des lits des casernes, et la fourniture du bois et de la chandelle aux corps de garde des troupes tenant garnison en Vivarais, délivrés par M. Demontel, syndic, en faveur des entrepreneurs et fournisseurs, quittancés par ces derniers, avec les certificats des commandants de garnisons constatant la livraison des fournitures. — Au nombre de ces officiers figurent : Le chevalier de Lasten, lieutenant de la compagnie du premier bataillon des prisonniers de guerre non échangés; Soussens, lieutenant de la 1/2 compagnie du bataillon de Saint-Godins, à Saint-Agrève; le chevalier de la Barthe Giscoro, à Annonay; Castera et Monicol de Saint-Julien, à Beauchastel; Dutartre et Carrère, à Saint-Martin-de-Valamas; Augier, capitaine aide-major du régiment de la Rocheymon; Saint-Araille, aide-major du bataillon de Saint-Godins, à Tournon; le chevalier de Labordène, à Vernoux; le chevalier du Broc et Merlit, dit Saint-Étienne, commandant la compagnie du détachement de M. de Vaillant, bataillon de Bourbonnais, à Antraigues; de Lauzanne, capitaine, et de Chateaubodeaux, lieutenant du bataillon de Moulin, à Burzet; Dechargère, à Joyeuse; Deverdalle, Saint-Poursaint, à Valgorge; Debard, à Vallon; de Vaillant, à Vals; Saint-Mary, capitaine au bataillon de Rodez et Fromentel, commandant la compagnie du régiment de Larocheymon, à Villeneuve-de-Berg.

C. 1314. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1759-1761. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1760. — Sur les 10,000 livres imposées pour dépenses imprévues, il est payé : à mademoiselle de Noailles 150 livres pour indemnité de terrain et dommages à elle causés par la construction du chemin de la traverse de la rivière d'Escoutay, le terrain estimé 6 sous la toise carrée; — à M. Jossouin, subrogé de baron de tour, la somme de 90 livres pour 5 journées qu'il a employées à la recherche de l'arrêt du conseil

du 9 octobre 1679 augmentant les gages du syndic de 2, 500 livres, réclamé par M. de Jobert a l'effet de réunir aux dits gages la pension de 2,000 livres de M. de Vinsobre, conformément à la délibération des derniers États : — à demoiselle Désaymard, d'Annonay, 280 livres, prix de deux journaux et demi de vigne cédés pour le chemin de la côte d'Andance ; — à Pierre Rome, de Vogué, 400 livres pour travaux de pavage et comblement sur la rivière d'Ardèche dans l'intérêt de la conservation du Pont d'Aubenas ; — à M. Defages, subrogé de baron de tour, 72 livres pour 4 journées employées aux adjudications des travaux publics; — à Boyer, répartiteur des tailles, 210 livres pour sa coopération à la répartition des impositions et à la confection des 27 départements d'imposition, et 60 livres pour avoir rempli les mandes de taille des communautés du Vivarais; — à Astier, brigadier de la maréchaussée d'Aubenas, 150 livres, savoir : 50 livres pour lui et 25 livres pour chacun des 4 cavaliers, pour avoir veillé à la sûreté de l'assemblée des États particuliers et reçu les ordres du subrogé de baron de tour.

C. 1315. (Liasse.) — 173 pièces, papier.

1759-1762. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1761. — Quittances sous seing privé données au receveur des tailles par les créanciers du pays pour payement de rentes annuelles. — Ont donné quitttance : à Viviers, Garcin, receveur de l'hôpital ; le Directeur et l'économe du séminaire ; le receveur du chapître et de l'université; Cluzel recteur de la chapelle Saint-Nicolas du moulin; sœur Sainte-Thérèse de la Roumegouse, prieure, et sœur Saint-Thomas Gourjon, économe des religieuses de Notre-Dame du Rhône; Tavernol de Barrès, Chambon, curé de la paroisse de Saint-Laurent ; d'Entrevaux, recteur de la chapelle de Saint-Pierre, érigée dans l'église cathédrale; Aubert, hebdomadier et curé de l'église cathédrale ; Maucuer, hebdomadier de l'église de Saint-Jean ; Faure de Bonlieu, d'Aubignac, Cuchet, Lebornhe, veuve Dubois; Laniel de Flaugergues, Bouzon, Chanoine, et Vollant ; Barratier, Remaussier, Fargier, etc. — Testament reçu Deredon, notaire à Montélimar, par lequel M. Me Penchenier, docteur en médecine dans cette ville, institue son héritière universelle dame Delphine Rapin, son épouse. — Acte reçu M. Cairoche, notaire à Mende, en vertu duquel, noble Jean Joseph de Mouraret, sieur de Belvèze, fils et représentant de feu noble Jean de Mouraret et de dame Cécile Françoise de La Fabrègue mariés et domiciliés à Largentière , cède à M. Me George Fage une rente de 210 livres servie par le Vivarais.

C. 1316. (Liasse.) = 131 pièces, papier.

1759-1762. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1761. — Département de la somme de 85,237 livres 15 sous 2 deniers pour frais d'assiette et affaires *économiques* fait sur le général du pays en l'assemblée des États particuliers tenue à Largentière par devant M. Me Balthazard de Jossouin de Tourette, seigneur de Planzolles, avocat en Parlement, bailli d'Aubenas, juge général de la baronie de Largentière, subrogé de messire Charles-François-Elzéar de Vogué, baron de tour à cause de sa baronie d'Aubenas. — États : de la dépense faite pour l'achat de deux habits des valets du pays s'élevant à la somme de 253 livres un sou ; — des frais de ports de lettres et paquets avancés par M. Roqueplane d'Orby ; — des dépenses faites par M. Tavernol Saint-Clair, secrétaire des États particuliers pour les affaires du pays ; — des sommes payées aux baillis, syndic et receveur, aux bailes, consuls et secrétaire, et autres députés et employés à l'assiette pour journées, taxations, honoraires, peines et soins. — Devis de travaux extraordinaires à faire sur le chemin de Vogué à Lagorce, à la jonction du ravin de Rochecolombe, au torrent d'Ozon.

C. 1317. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1761-1762. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1761. — Mandats de payement délivrés sur le receveur des tailles en faveur des fournisseurs de bois et de chandelle aux corps de garde des troupes en quartier dans le pays, et certificats des officiers commandants des garnisons constatant que les fournitures ont été faites. — Parmi ces officiers figurent : Saint-Mary, capitaine aide major au second bataillon du régiment de Guyenne; Ferré et Carrère, sergents au bataillon de Saint-Gaudens, compagnie de Bretons; de Paulier, capitaine au bataillon de Moulins; le chevelier de Faudoar; Dudesert de Masion, capitaine au bataillon de Libourne; Duverne, capitaine au bataillon de Bourbonais; Deverdalle et de Lauzanne, capitaines; les chevaliers du Broc, du Bovy, de Vaillan, Lapallices; Prévôt, sergent au régiment de Cambis, compagnie de M. de Turpin ; Duviguau, Desfrondar, Desangles, de Vaure, Debard, Dabadie de Lamothe, de Chargère, etc. — Ont donné quittance des fournitures : Faure et fils, à Tournon ; François Coulet, à Beauchastel, Gardette, à Saint-Martin-de-Valamas ; Ponce, à Mirabel ; Choisin, à Saint-Agrève ; Becque et Roux, à Montpezat ; Moulin, à Burzet ; Riffard, à Antraigues ; Deschandols, à

Vals; Dianoux, au Pouzin; Salavert, à Valgorge; Pinchenier et Boiron, à Viviers; Vézian, à Vallon; etc.

C. 1318. (Liasse.) — 189 pièces, papier.

1762-1763. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1762. — Quittances pour paiement de rentes annuelles données au receveur des tailles par divers créanciers du pays, au nombre desquels figurent: Montel de Latour, Aubert, curé de l'église cathédrale, de Viviers; Dapchier de Grisac; Ceyte, trésorier des pauvres de Montpézat; Chambon, receveur de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg; noble Jacques d'Illaire, administrateur des biens de ses enfants, héritiers de demoiselle Marianne d'Illaire, du Teil; Vignal, recteur et trésorier de l'hôpital de Pont-Saint-Esprit; Faure de Boulieu, Fayon de Saint-Saurens, de Privas; Lespine de Pézenas; Boulogne, de Saint-Paul-Trois-Châteaux; Perrinet, supérieur des FF. Prêcheurs d'Aubenas; Barjac de Gabriac, de Saint-Privat, diocèse d'Uzès; Boyrel, trésorier de l'hôpital de Rochemaure; frère Ignace de Maisons, second coadjuteur de la chartreuse de Valbonne, etc. — Enregistrement du testament olographe de feu Joseph Demontel, syndic du Vivarais, contenant divers legs en faveur des dames de la charité et des Pères Récollets, de Privas; de ses domestiques; de Catherine Demontel, veuve de messire de Pignac, seigneur de Latour, sa fille; de sa sœur Lacaumette, et constituant son héritière universelle dame Françoise Demontel, sa fille aînée, épouse de messire Cristophe de Fabrias, seigneur de Craux, conseigneur de Genestelle et d'Antraigues.

C. 1319. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1762-1764. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais, pour l'année 1763. — Assiette et département de la somme de 94,360 livres 17 sous 7 deniers imposés sur le général du pays en l'assemblée des États, tenue à Aubenas sous la présidence de M. Charles Roussel bailli de Montlor, subrogé de messire François-Elzéar de Vogué, baron de tour. — Mandats de payement du bois et de la chandelle des corps de garde, délivrés par M. Lachadenède, syndic, en faveur des fournisseurs, avec les certificats des commandants des garnisons constatant que les fournitures ont été faites. — Au nombre de ces derniers figurent: Duchemin, lieutenant-colonel major, et Villeneuve, capitaine dans la légion royale; Letourneur, capitaine aide-major au régiment des volontaires du prince de Soubise; La Liberté, caporal; La Douceur, sergent et Montalier, lieutenant au bataillon de Libourne; Chassignoles, capitaine au régiment de Guyenne; de Laleu, Lecorsin et Clavier, lieutenants; Latour, Botherel de Moron, Belhomme, Dupilly et de Walser, capitaines aux régiments de Hainault et Lyonnais; le chevalier de Premilhac et Desperriers, capitaines au régiment de la Sarre. — États des sommes payées aux baillis, syndic, receveur des tailles, maires, bailes, consuls et secrétaires pour leurs journées aux États particuliers et assiette du Vivarais.

C. 1320. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1763-1765. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais de l'année 1763. — Compte de François Benjamin Dijon, procureur fondé du receveur des tailles, relatif aux ordonnances de restitution rendues contre les consuls et greffiers de plusieurs communautés du haut Vivarais; — ordonnances de restitution; — mémoire des consuls et délibérations de la communauté de Saint-Fortunat constatant qu'il a été fait un moins imposé et demandant la révision du préambule de leurs impositions. — Quittances données au receveur des tailles, par: Jean-Pierre André, sonneur de cloche de l'assemblée des États particuliers; Banthon, fils, second vallet et Bernard, greffier du pays, pour gratifications et salaire; Lafont, de Saint-Pierreville; Jean Pierre, Ducros, concierge du château de Beauregard; la veuve Francon, de la ville de Tournon; la veuve Volle, de Privas; Chabailler, de Pradelles, pour entretien des lits des casernes; Michel David, supérieur du séminaire de Viviers, et Jean-François Champalbert, procureur fondé des religieuses de Notre-Dame de Largentière, pour remboursement de capitaux; — Joseph Parier, Jean Guigon, Jean Maisonneuve pour gratification à l'occasion de l'arrestation de malfaiteurs et de criminels, etc.

C. 1321. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1757-1764. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais de l'année 1763. — Mandats de payement des travaux d'entretien de chemins pendant l'année 1762 délivrés par M. Lachadenède, syndic, en faveur des entrepreneurs ci-après: Pierre Roume, de Vogué; Christophe Roche, du Pouzin; François Tarandon, de Jaujac; François Villard, de Vallon; Antoine Volle, de Privas; Jean Suchet, de Tauriers; Serecourt, de Thueyts; Guillaume Roure, de Lachapelle; Jean-Louis Rieu, de La Souche; François Roux, de Vals; Antoine Raoulx, de Villeneuve-de-Berg; Jean Prévost et Jean Babois, de Laurac; Joseph Plantevin, de Viviers; Pierre Jolivet,

de Saint-Alban, près Viviers; Roch Joubert, d'Antraigues; Étienne Mège, de Saint-Jean; Jean Manent, Jean Boyer et André Aymard, de Largentière; Louis Gamondès, de Saint-Privat; Jean Dumas et Simon Blachère, de Ribes; Louis Ange Chevalier, de Joyeuse; Pierre Clément, de Saint-Péray; Louis Baissac, de Saint-Laurent-les-Bains; Pierre Auzépy, du lieu de Coms; Jean-Antoine Baylon, de Burzêt; Jean-Antoine Allègre, de Mariac. — Bail d'entretien du chemin depuis le ruisseau de Souchas jusques à la rivière de Saint-Montant, passant par la ville de Bourg-Saint-Andéol, adjugé par le syndic du Vivarais à sieur Antoine Hély, de cette ville, pour 6 années à raison de 130 livres par an.

C. 1322. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1724-1764. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais de l'année 1763. — État des journées employées par M. Vivien, inspecteur des chemins, à la vérification des travaux publics du pays en 1762 et 1763, s'élevant à la somme de 1,386 livres, à raison de 6 livres par jour. — Certificats de M. Laulanhier, inspecteur des travaux publics, constatant l'entretien des ponts et chemins du haut Vivarais pendant l'année 1763, délivrés aux entrepreneurs dont les noms suivent : Frachisse, Lacombe, Joseph Moulin, François Tracol, Charles Romain, Quinson, Joseph Noyer, Michellon, Jacques Méaly, Barthélemy Magnon, Jean Antoine Marmeys, François Gervil, Charles Exclosas, Jean-Jacques Dusserre, Louis Dupont, Degaches, notaire; Gabriel Crozat, Blachère, Didier Béolet, Bazile, Jean-Jacques Bleyzac, Téoule, Milhot, etc. — Devis des travaux de construction du chemin depuis le Petit-Paris jusqu'à Saint-Laurent-les-Bains et de là jusqu'à la jonction du chemin de Labastide et celui de Pranla. — Estimation de la maison ou grange du sieur Pierre Gervais, faite par Pierre Michel, charpentier, et Barthélemy Richard, maçon, experts nommés à cet effet, s'élevant à 293 livres, etc.

C. 1323. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

1764-1765. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1764. — Quittances souscrites au receveur des tailles par les créanciers du pays pour paiement de rentes annuelles. — Parmi ces créanciers figurent : Montel d'Entrevaux; Tavernol de Barrès; Mathon de Lagarinière, supérieur du séminaire du Bourg-Saint-Andéol; de Fillène de Charoul, ayant droit de feue madame la marquise de Grizac; Déportes d'Amblérieu, abbesse de Lavilledieu; Illaire de Jovyac, ainé; Cécile de Bourgat, épouse de messire Antoine de Causan; Madeleine de Vinézac, supérieure du monastère des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, du Bourg-Saint-Andéol; Joseph, évêque et comte de Viviers; Jeanne-Marie Dupont de Bellidentis, Louise-Marguerite de Restaurand, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie, de la ville de Pont-Saint-Esprit; Jossouin de Bonnery; Mourraly, trésorier de l'hôtel-Dieu de la ville de Visan. — Procuration sous seing privé de MM. Flournoit et Delorme, l'un bourgmestre et l'autre conseiller de la ville de Sion, qui donnent pouvoir à François de Lacorbière, citoyen de Genève, de retirer la rente annuelle de 1,590 livres que le Vivarais sert à la dite ville de Sion pour un capital de 53,000 livres à raison de trois 0|0. — Délibération des régents du collège d'Aubenas autorisant M. Dalmas, l'un d'eux, à percevoir les revenus du collège et leurs honoraires.

C. 1324. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1764-1765. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1764. — Assiette et département de la somme de 93,883 livres 5 sous 10 deniers, imposée sur le général du pays en l'assemblée des États particuliers tenue à Largentière sous la présidence de noble Antoine Decomte, chevalier de Tauriers, capitaine d'infanterie au régiment de Poitou, subrogé de monseigneur Charles de Rohan, comte de Lavoulte et de Tournon, baron de tour à cause de ses baronie et comté de Lavoulte, assisté de M. Jean Degors, lieutenant de maire de la ville de Lavaur, commissaire principal; de M. Joseph Camille de Serre Saunier, chevalier seigneur marquis de Gras, bailli héréditaire du Vivarais; et de M. Joseph Bouvier, maire alternatif de la ville de Viviers commissaires ordinaires du Roi. — États : des journées et avances faites par M. de Chateauneuf Dumolard subrogé, pour les affaires du pays; — des frais et journées employés par MM. les commissaires nommés pour faire la recherche des papiers du Vivarais; — des avances faites par M. Bernard, secrétaire et greffier du Vivarais, pour aller à Tournon retirer les papiers du pays, qui étaient dans la maison de Dumolard, et en faire l'inventaire; — des sommes payées à MM. les maires, bailes, consuls, secrétaires, baillis, syndic et receveur des tailles pour leurs journées à l'assiette. — Quittances de remboursement de capitaux données au pays de Vivarais : par dame Jacqueline de Rocher de la Baume-du-Prat, supérieure et autres religieuses du couvent de Notre-Dame-de-Largentière; — par demoiselle Louise-Anne de Guérin de Vaujours, originaire du château de Vaujours, paroisse de Remouloird, en Perche, habitant en la dite ville de Largentière.

C. 1325. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1763-1765. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1764. — Mandats de payement pour l'entretien des lits des casernes et la fourniture de bois et de chandelle faite aux corps de garde, délivrés par M. de Lachadenède, syndic, en faveur des entrepreneurs et fournisseurs, et certificats des commandants des garnisons, constatant que les fournitures ont été faites. — Parmi les entrepreneurs et fournisseurs ci-dessus figurent : de Villeneuve, maire; Dubesset, premier consul, et Rivier (Casimir), à Pradelles ; Lafond, à Saint-Pierreville; Francon (veuve), à Tournon ; Jean-Pierre Ducros, concierge du château de Beanregard; Pierre Jourdan, à Saint-Péray ; Pierre Chambon, consul de Mauves; Gautier (Vincent), Fougeyrolles et Boudin, consuls de Serrières ; Saléon, consul du Cheylard ; Herbier Desrois, consul, et Choisin, à Saint-Agrève; Riffard, à Tournon ; Blachon, consul de Lamastre ; Bernard, maire de la ville de Privas ; Moulin, consul de Burzet ; Gabriel Lautier, du Bourg-Saint-Andéol ; Brot, premier consul de Joyeuse ; Julien, consul de Villeneuve-de-Berg ; Testud, consul de Montpézat ; Simon-Pierre Nier, consul du Pouzin ; Bouvier, maire de Viviers; François Villard, à Vallon.

C. 1326. (Liasse.) — 186 pièces, papier.

1766-1767. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1766. — Quittances données au receveur des tailles pour payement de rentes annuelles. — Parmi les créanciers du pays on remarque : Fauverge, trésorier de plusieurs confréries, et Brabant de Reboul, à Bourg-Saint-Andéol ; Boulogne, à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; Chevalier, économe du séminaire, à Viviers; Merle de Verny et Reymond, évêque, à Montpellier; Dubois Desbrosses, à Saint-Germain-en-Laye; Massis Cuchet, au Teil ; Reymond Duvert, à Paris ; Ceytte, trésorier des pauvres, à Montpezat ; Laramée, recteur et trésorier de l'hôpital, à Pont-Saint-Esprit ; Blondeau, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, érigée dans l'église des Pénitents-Blancs du Bourg-Saint-Andéol, à Donzère ; Sauzin, à Grenoble ; Fayon de Saint-Saurens, à Privas ; Dumirat de Mouttereau et de Lestrade, à Montélimart ; François-Henri-Blaize de Lafont, conseiller au Parlement de Toulouse ; Delaigue, recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Marcel-de-Pierre-Bernis ; Mallet, trésorier de l'hôpital, à Rochemaure ; Labaume Duprat, à Largentière ; Pélissier de La Coste, à Visan. — Cession de rente sur le Vivarais, faite par Jean Dumont, docteur de Sorbonne, abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame-de-Champagne, vicaire général de Bayeux, à son cousin, messire Guillaume de Chananeilles de Chanailliagues, marquis de La Saumé, demeurant au château de La Saumé, paroisse de Lablachère, diocèse de Viviers. — Procuration de dame Élisabeth de Pierre d'Arêne, veuve de Louis-Charles de Cambis, marquis de Lagnès, seigneur d'Orsan, domiciliée à Avignon, donnant pouvoir à son fils messire Jacques-François-Xavier-Régis-Ignace, brigadier des armées du Roi, gouverneur des Navarins en Béarn, commandant à Alais et au pays des Cévennes, de percevoir pour elle et en son nom les pensions échues et à échoir dépendantes de sa constitution dotale.

C. 1327. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1765-1767. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais, de l'année 1766, produites par M. Vollant, commis à la recette des tailles. — État des journées employées par M. Périolas, de Tournon, pour faire rendre libre la route de communication de Tournon à Saint-Bonnet-le-Froid, à l'occasion du passage de monseigneur l'évêque de Lodève. — Devis d'une rampe à faire à la sortie du Cheylard sur la route de cette ville à Mézilhac ; de l'empierrement et de l'engravement de la route des bords du Rhône, dans le faubourg de Rochemaure ; des réparations du pont de Crouste ; d'une réparation au tournant de l'échelette, route de Joyeuse à Saint-Laurent, dressés par M. Laulanhier, inspecteur des travaux publics. — Quittances notariées, pour remboursement de capitaux, consenties au pays du Vivarais, par : François Plancher, de la ville de Pradelles ; François-Barthélemy de Laforêt, maire de Joyeuse, juge mage, en qualité de légitime administrateur des biens de son petit-fils, Gillhaume-Barthélemy de Laforêt, mari et maître des biens dotaux de Marie-Thérèse Desclauzel ; Jean-François Champalbert, praticien, du lieu de Lagorce, procureur fondé des religieuses de Notre-Dame de Largentière et de celles de Sainte-Ursule, du Bourg-Saint-Andéol.

C. 1328. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1766-1767. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1766. — Mandats de payement du logement de la maréchaussée et de ses écuries, quittancés par les exempts, brigadiers et cavaliers, en faveur du receveur des tailles, au nombre desquels figurent : Murjas, brigadier à Villeneuve-de-Berg ; Héral, brigadier à Aubenas ; Danthon, brigadier, à Privas ; d'As-

tier, brigadier à Annonay; Lagrange, exempt à Tournon. — Certificats des commandants des troupes en garnison dans le Vivarais, constatant que les corps de garde ont été approvisionnés de bois et de chandelle. Parmi les certificateurs figurent : le chevalier Sondez, commandant deux compagnies de dragons de la légion de Soubise; le chevalier de Coudry, officier de la légion de Condé; Maurand, officier-major; Dozonie, officier; le chevalier de Lordman, capitaine; Toulouze, fourrier; le chevalier Daurelle, officier-major; Bonneval, capitaine; Lussage, Pontignac, Louis, aide-major au régiment de Conti; le chevalier de Vierne; Guillon, officier-major dans la légion de Hainault, etc. — États : des sommes payées à MM. les maires, bailes, consuls et secrétaires-greffiers, baillis, syndic et au receveur des tailles, pour leurs journées aux États particuliers; des sommes payées par les communautés pour le menu habillement de la première levée des miliciens, faite en 1766, à raison de 29 livres 3 sous 10 deniers, et 19 sous 6 deniers pour les taxations du receveur et du trésorier de la bourse, soit 30 livres 3 sous 4 deniers pour chaque milicien.

C. 1329. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1766-1768.— Pièces justificatives des comptes des dépenses imprévues du Vivarais des années 1766 et 1767. — Certificats de MM. Laulanhier, Donnadieu et Vivien, inspecteurs des travaux publics, constatant la situation des travaux exécutés aux lieux et par les entreprerleurs ci-après : Christophe Fourneron, d'Annonay, au pavé de Quintenas; Pierre Clément, de Saint Péray, aux chemins de cette ville à Cornas et de Mauves à Tournon; Louis-Ange Chevalier, du Pape, au chemin de ce lieu à Vernoux; Jean Michel Pascal, du Bourg-Saint-Andéol, sur la route des bords du Rhône allant du ruisseau de Souchas à Saint-Just; Bruno Rimbaud, de Vogué, au chemin dudit lieu à Saint-Étienne de Fontbellon; Joseph Burzet, de Montpezat, sur la rivière de Mazan et de Vernaceau. — Rôle des frais de l'appensionnement d'une salle pour les archives du pays. — États : des journées employées par les commissaires et le greffier du pays pour faire réunir les papiers des anciennes archives aux nouvelles, s'élevant à la somme de 28 livres 10 sous; — des honoraires, frais et avances dus à M. de Labalme, avocat, pour les affaires que le pays l'avait chargé de suivre au Conseil du Roi, concernant le port d'armes, l'exercice de la juridiction criminelle et l'établissement d'une imprimerie en Vivarais. — Il est payé, à titre de gratification, en 1766 : au secrétaire de M. le baron de Serre, commandant en second en Vivarais, 100 livres; à M. Saint, secrétaire du commandant en Languedoc, 150 livres; au secrétaire de l'intendance de cette province, 300 livres.

C. 1330. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1768-1770. — Pièces justificatives du compte des dépenses des frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais de l'année 1769. — Assiette et département, sur toutes les communautés du pays, de la somme de 110,942 livres 3 sous 7 deniers, imposée à l'assemblée des États particuliers, tenue au bourg de Vernoux. — Ordonnance des commissaires du Roi et des États, qui permet aux diocèses, villes et communautés de la province d'imposer, en 1769, le montant de la dépense les concernant, relative au menu habillement des soldats de milice. — Rapports estimatifs pour dommages causés aux terrains cédés pour rectification de chemins. — Mandats de payements délivrés par M. de Lachadenède, syndic, et quittancés par les parties prenantes, au nombre desquelles on remarque : Dulac de Chabert, lieutenant de prévôt; Murjas, brigadier de la maréchaussée, à Aubenas; Chambon, à Ailhon; le marquis de Gordon, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Aubenas; Jean Audigier, de Villeneuve de Berg; Rouvière, notaire du pays; Andéol Bourret, de Largentière; Jean-Baptiste Lextra, d'Aubenas; Teyssonuier, de Privas; Bouvier, ancien maire de Viviers, etc.

C. 1331. (Liasse.) — 188 pièces, papier.

1768-1770. — Pièces justificatives du compte des impositions et des dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1769. — Mandats de M. de Lachadenède, syndic du pays, quittancés par les parties prenantes, au nombre desquelles figurent : Dumaine, de Tournon; François Fuzier et Jean-Baptiste Dussere, de Lavoulte; Faure, de Macheville; Boulogne, secrétaire du marquis de Lemps; Milhot, de Saint-Fortunat; Pierre Duplan, de Genestelle; Jean Suchet, de Tauriers; Delille, inspecteur des travaux de la province. — Quittances données par François Raoux, de Montpellier; Guillaume de Chanaleilles, cessionnaire de l'abbé Dumont; Marie Servier, de Bourg-Saint-Andéol, cessionnaire de Joseph Servier, son frère; Roqueplane d'Orby et Vincent de Fontanes, cohéritiers de feu noble Pierre de Roqueplane; Larochette de Rochemeure, veuve de M. de Rochemeure, syndic du Vivarais; Mathon de La Garinière, cessionnaire du marquis de Lafare; le receveur du bureau des pauvres d'Aps; d'Illaire de Jovyac, aîné; Michel Dubois Desbrosses, ancien officier d'infanterie; Verny, héritier de madame de Verny, sa tante, etc. — Acte de présentation faite par dame Marie de Montel, épouse

de messire Itier d'Entrevaux, comme patronne de la chapelle Saint-Joseph, érigée dans l'église cathédrale de Viviers, de messire Simon-Pierre Bonniard, chanoine, pour être mis en possession de ladite chapelle.

C. 1332. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1770-1771. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1770. — Quittances données au receveur des tailles par les dénommés ci-après : Jacques Granier, commis à la Cour des Comptes de Montpellier ; Dalmas, receveur des revenus du collége d'Aubenas ; le vicomte de Cambis, procureur fondé de la marquise d'Orsan, sa mère; sœur Marie-Gertrude d'Ornac, supérieure du couvent de la Visitation de Pont-Saint-Esprit, comme cessionnaire de M. Savelly de Cazeneuve; Delière, syndic des Cordeliers d'Aubenas; Desportes Damblerieu, abbesse de Saint-Martin de Lavilledieu ; Boyer, supérieur du séminaire de Montpellier; Delaigue, recteur de la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, érigée dans l'église paroissiale de Saint-Marcel-d'Ardèche ; Surrel, administrateur des biens d'Esprit Ymonier; Bouzon, chanoine, et Vollant, substitués aux biens de Noé Laniel; Barruel, syndic de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg ; Rolin de Morel de Mons, évêque de Viviers; Jean-Pierre Berluc, avocat à Forcalquier; Raymond Gibus, limonadier, à Paris, etc.

C. 1333. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1769-1771. — Pièces justificatives du compte des dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1770. — État des journées employées par M. Donnadieu pour la vérification des travaux publics des chemins du pays, s'élevant à 84 journées, qui lui sont payées à raison de 6 livres chacune. — Mandats de payement délivrés par M. de Lachadenède, syndic, en faveur des dénommés ci-après : Pierre Rome, de Vogué; André Aymard, de Largentière; Jean Prat, de Rocles; Jacques Tastevin, de Joyeuse; Louis Valentin, de Lavoulte; Guillaume Milhot, de Saint-Fortunat; Antoine Ducros, de Baix; Alexis Fraisse, de Tournon; Étienne Ferrier, de Vernoux; Alexandre Alzas, de Lagorce; Hugues Tailland, de Viviers ; Pierre Coursodon, de Tournon; Costes, secrétaire des commandements du prince de Beauveau, commandant en Languedoc; Grangent, directeur des travaux publics de la province ; Buffet et Benoît, fabricants de soie, à Chomérac; Périolas, inspecteur des travaux publics du Vivarais.

C. 1334. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1773-1774. — Pièces justificatives du compte des indemnités accordées au Vivarais pour pertes occasionnées par les inondations et les intempéries, en 1772 et 1773. — États : de répartition faite par les commissaires ordinaires du pays de Vivarais, de la somme de 4,000 livres, allouée audit pays par ordonnance de l'intendant du Languedoc, du 24 avril 1773 ; — des communautés du Vivarais, dont les récoltes et fonds de terre ont été endommagés, et faisant connaître le montant des pertes, de la taille, du contingent et de l'indemnité de chacune ; — de distribution de lettres circulaires pour annoncer aux communautés le chiffre de leur indemnité ; — des particuliers qui ont obtenu des secours, etc. — Ordonnance de l'intendant du Languedoc qui accorde au Vivarais une somme de 10,658 livres en considération des pertes de récoltes de l'année 1773, sur laquelle il a été prélevé 6,658 livres pour indemnités à divers particuliers, parmi lesquels figurent : Cluzel, Baracan, Chabert et Arnichand, à Viviers; de Gigord et de Saint-Sernin, capitaine au régiment d'Aunis, à Joyeuse; Pierre Martin du Puech, à Vernon; le chevalier de Saint-Sernin, Beaussier, Sevenier et Toure, à la Baume-Sampzon; Arnaud, notaire, à Burzet; de Rocles, à Rocles; Sainte, bailli de Boulogne, à Coux-Lubilhac; de Piolenc, à Saint-Julien-en-Saint-Alban ; le comte de Gabriac, à Saint-Just-d'Ardèche; Balmelle, notaire, à Lafigère; Saléon, avocat, au Cheylard; de Lavernade, à Chassiers ; de Lablache et de Lavalette-Chabriol, à Marcols; le marquis de Barral, au Pouzin; Dejoux, à Lyas.

C. 1335. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1773-1775. — Pièces justificatives du compte des dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1774. — États des sommes payées aux notaires ci-après : Blachière et Dalmas, à Aubenas ; Rouvière, à Largentière; Assezat, au Puy; Garcin, à Viviers; Vézian, à Vallon ; Cornet, à Rochemaure, pour frais d'actes ; à M. Rame, procureur à la Cour des Aides, pour vérification d'états des sommes à imposer, requêtes et permission d'emprunter et imposer, gratification et ports de lettres ; aux sieurs Teurlot et Périolas, inspecteurs des chemins, pour vérification de travaux. — Quittances données au receveur des tailles du pays, pour prix des travaux de réparations et entretien de chemins par les entrepreneurs dont les noms suivent : Ferrier, à Vernoux ; Gamondès, à Saint-Privat; Joseph Aymard, à Largentière; Teyssonnier et Volle, à Privas; Gallès, au Cheylard ; François Tracol, à Saint-Péray;

Antoine Bourély, à Lagorce; Chevalier, au Pape; Faure, à Macheville; Régis Vincent, à Meysse; Charles Téoule, à Saint-Bauzile; Pierre Rome, à Vogué; Pierre Bernard, à Annonay; Antoine Ducros, à Baix; Coursodon, Fraisse et Dumaine, à Tournon; Choizin, à Saint-Agrève. — Actes de constitution de rente par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, à Magloire Flaugergues, directeur de l'hôpital, et de Beaulieu, de la ville de Viviers, etc.

C. 1336. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1774-1775. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1774. — États : des ports de lettres, certifiés par MM. Portail et Vollant, receveurs des tailles; — des mandements de M. de Lachadenède, syndic, payés sur les 1,400 livres imposées dans le département des frais d'assiette pour la pension des sieurs Dupoux, Fayol, Larmande et Vinson, élèves de l'école vétérinaire de Lyon, s'élevant à la somme de 1,173 livres 3 sous; — des sommes payées par le receveur d'après les mandats du même pour fourniture de bois et de chandelle aux corps de garde. — Quittances notariées données au syndic du Vivarais en faveur du receveur des tailles pour remboursement des capitaux par : demoiselle Louise de Bechon; Magloire Flaugergues, directeur et receveur de l'hôpital de Viviers; Barthélemy de Laforêt, juge mage du sénéchal ducal de Joyeuse, et subdélégué de l'intendant, du Languedoc, en Vivarais; Louis Vollant, procureur fondé de Jacques Mercoyrol de Beaulieu, lieutenant-colonel breveté d'infanterie, major du régiment de Picardie; Jean-François Maucuer, fondé de pouvoirs de messire Charles-Dominique, marquis de Gordon, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie et brigadier des gardes du corps du Roi, seigneur du Pin, etc.; Henri Fonbonne, praticien du lieu de Lagorce, fondé de pouvoirs de dame Jeanne-Françoise-Fortunée de Libertat, du Saint-Esprit, supérieure des dames Ursulines, de la ville du Bourg-Saint-Andéol. — Extraits des rapports : du sieur Teurlot sur les dommages causés au devois de M. Genton par la nouvelle construction de la partie du chemin de la montée de Saint-Jean-en-Coiron; du sieur Périolas sur les dommages causés à la maison du sieur Boissonnet par l'élargissement de la rue des Forges dans la ville d'Annonay, route d'Andance à Saint-Bonnet-le-Froid.

C. 1337. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1774-1775. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et impositions du Vivarais de l'année 1774. — Assiette et départements des sommes imposées en l'assemblée des États du Vivarais, tenue à Saint-Péray, le 2 juin 1774, sous la présidence de noble Claude de Soubeyran de Saint-Prix, seigneur du Serre, subrogé de très-illustre et très-puissant seigneur Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, prince de Soyons, comte de Crussol, gouverneur et lieutenant général pour le Roi des provinces de Saintonge et Angoumois, maréchal des camps et armées du Roi, baron des États Généraux du Languedoc et de tour du pays de Vivarais, à cause de sa baronie de Crussol. — États : des sommes payées pour logement, loyer des écuries et greniers à foin des anciennes et nouvelles brigades de la maréchaussée; — pour journées aux États et assiette du pays de MM. les bailes, maires, lieutenants de maire, consuls, secrétaire et greffier, baillis, syndic et receveur des tailles; des sommes à imposer par les communautés du diocèse de Viviers pour leur contingent général du prix des effets fournis à 542 soldats provinciaux lors des assemblées de 1772 et 1773, à raison de 3 livres 6 sous 11 deniers pour chaque soldat, taxations du receveur des tailles, du trésorier de la bourse comprises.

C. 1338. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1775-1776. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1775. — Assiette et département de la somme de 160,000 livres 3 sous 11 deniers, imposée sur le général du pays, pour frais d'assiette et affaires économiques, en l'assemblée des États particuliers du pays, tenue à Aubenas le 6 juin 1775, sous la présidence de MM.: Charles Roussel, bailli de Montlor, subrogé de messire Charles-François-Elzéar de Vogué, marquis et baron dudit lieu, baron des États Généraux du Languedoc et de tour du pays, à cause de sa baronie de Montlor, assisté de MM. Étienne de Lafont, syndic du pays de Gévaudan, commissaire principal; de noble Louis-Antoine de Barruel, lieutenant général au bailliage de Villeneuve-de-Berg, et de noble Charles-Simon de Bernard de Saint-Arcons, maire de la ville de Viviers, commissaire ordinaire du Roi. — Étaient présents en ladite assemblée les députés ci-après : de Flaugergues, entrant en qualité de bailli, et Bouvier Ducher, lieutenant du maire de Viviers; Peyron, pour le bailli, et Champanhet Sergeas pour le consul d'Annonay; Dumas, pour le bailli, et Gras, député de Montlor; de Châteauneuf Dumolard, bailli, et Blachier, consul, de Tournon; Barthélemy de Laforêt pour le bailli de Joyeuse; de Soubeyran de Beauvoir, bailli de La Tourette; de Rast, bailli de La Voulte; Salomon, maire de Rochemaure; de Soubeirant de Saint-Prix, bailli de Crussol; Tavernol de Barrès, bailli, et Blachères, maire

de Largentière; Giraud, consul du Bourg-Saint-Andéol; Miossens-Sainte, bailli de Boulogne; Le Forestier de Villeneuve, pour le baile, et Cornet, maire, de Pradelles; de Jossouin de Valgorge, pour le bailli d'Aubenas; Sanial Lachave, premier consul du Cheylard; Esclozas, maire de Chalancon; Desclauzel, pour le bailli de Saint-Remèze; Barthélemy de Laforêt fils, pour le bailli de Lagorce; Brunel Moze, maire de Saint-Agrève; Defages, bailli de Vogué; Sabatier, sieur de Lachadenède, syndic du Vivarais, etc.

C. 1339. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1775-1776. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1775. — Quittances sous seing privé, données à M. Roqueplane d'Orby, receveur des tailles du pays de Vivarais par : Guillaume Mazade de Saint-Bresson, trésorier de la bourse du Languedoc pour la quotité assignée au Vivarais dans l'imposition relative au menu habillement des miliciens ; — Rochemure, pour pension viagère ; — Roussel, subrogé de baron de tour, pour les aumônes applicables aux pauvres du lieu où se tient l'assemblée de l'assiette et pour réparation des logements des commissions et de la salle de l'assemblée ; — Lachadenède, syndic, pour ses gages ordinaires et pour la pension viagère de M. de Vinsobre réunie au syndicat du Vivarais ; — Raimond Gibus, bourgeois de la ville de Paris, héritier de M. Raimond Duvert, pour arrérages de rentes ; — Antoine Granet, du Bourg-Saint-Andéol, pour journées employées à aider M. Vivien dans la dresse du devis du chemin de Saint-Marcel à Saint-Just ; Giroud, ingénieur de la province du Languedoc, pour solde des frais que lui a occasionnés la levée de la carte depuis Saint-Étienne de Fontbellon jusqu'à Vogué, etc. — Nomination de recteur d'un pie légat ou commissions de messes dans la chapelle de Saint-Pierre de l'église cathédrale de Viviers par messire Jean de Roqueplane d'Orby en faveur de messire Jacques Flaugergues, archiprêtre de ladite église et vicaire général de Mgr. l'évêque de Viviers, etc.

C. 1340. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1774-1776. — Pièces du compte des dépenses imprévues du Vivarrais de l'année 1775. — États : des frais payés à M. Rame, procureur à la Cour des Aides de Montpellier ; — des ouvrages exécutés par le sieur Plantevin, de Viviers, contre la rivière d'Escoutay ; — des dépenses faites par le sieur Faure, de Macheville, pour faire poser des tirans à une des anciennes arches du pont de Boucieu, et par M. Périolas à l'occasion du service que les États particuliers du Vivarais ont fait célébrer à Saint-Péray, le 30 mai 1774, pour le repos de l'âme du roi Louis XV, s'élevant, cette dernière dépense, à la somme de 769 livres 2 sous 6 deniers, savoir : peintures et fournitures du sieur Alier de Valence, 200 livres 10 sous ; draperies, 108 livres 12 sous ; bois de charpente et autres fournitures, 99 livres 18 sous ; planches et journées du sieur Lérisse, 21 livres 2 sous 6 deniers ; cierges, 144 livres ; construction du catafalque, transport des effets nécessaires venant de Tournon ou de Valence, 87 livres ; assistance de 18 prêtres, à raison de 6 livres chacun, 108 livres. — Certificats d'augmentation et de vérification de travaux délivrés par MM. Teurlot et Périolas, inspecteurs de travaux publics, en faveur de divers entrepreneurs. — Procès-verbaux du sieur Teyssonnier constatant les dégradations occasionnées aux chemins de Rochemaure à Meysse et de ce dernier lieu à Cruas par les inondations survenues le 23 septembre 1774.

C. 1341. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1776-1777. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1776. — Quittances sous seing privé données au receveur des tailles du diocèse de Viviers par les créanciers du pays, au nombre desquels figurent, à Bourg-Saint-Andéol, Guerrien, trésorier des confréries de Notre-Dame-du Saint-Sacrement et des Pénitents-Blancs; Mathon de la Garinière, directeur du séminaire ; sœur Thérèse Dorothée Laforêt, supérieure du monastère de la Visitation de Sainte-Marie; Marie de Lassagnes, Madier Deporte, trésorier des dames de la Charité; Jeanne, Catherine et Étiennette Dubois; Saladin de Chauras et Ymonier; Marie-Anne-Catherine Madier, Marie Servier, Chanal, Brabant de Reboul, Blondeau, recteur de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, érigée dans la chapelle des Pénitents-Blancs; sœur de Libertat, du Saint-Esprit, supérieure des Ursulines; Pradeaux, supérieur du séminaire, à Viviers; Bouniard, recteur de la chapelle de Saint-Joseph; Chambon, curé de la paroisse de Saint-Laurent; Roqueplane, ancien recteur de la chapelle de Saint-Pierre, érigée dans l'église cathédrale; Joseph Demons, évêque; Makana, héritière de demoiselle Jeanne Martine Faure de Bonlieu; Flaugergues, directeur et trésorier de l'hôpital; Vollant, cessionnaire de M. Dominique Bouzon, chanoine; Saulnier directeur et économe du séminaire; Vincent de fontanes, Méjean, procureur fondé de Simon Bruchet; Bouvier, sœur Saint-Thomas; Goujon prieur et économe des religieuses dominicaines; Tourville, Olivier, receveur du chapître de l'église cathédrale, Reynaud, recteur de la chapelle Saint-Nicolas, érigée dans l'église cathédrale.

C. 1342. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1775-1778. — Pièces du compte des dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1777. — Commission de M. de Tavernol, seigneur de Barrès, bailli d'épée, subrogé de baron de tour, agissant en l'absence du syndic, qui désigne Antoine Sévenier, de Villeneuve-de-Berg, pour mesurer et estimer les fonds nécessaires à la création du chemin depuis le ruisseau de la Téoule à Peiremale jusqu'au ruisseau d'Escoulens sous la grange du sieur Mége, route d'Aubenas à Viviers. — États des sommes payées à MM.: de Chateauneuf, subrogé de baron de tour, pour journées employées à vérifier les dégradations des ponts et chemins; Rast, juge général du comté de Lavoulte, pour frais occasionnés par la découverte d'une mine de charbon de terre dans les paroisses de Craissac et Saint-Julien-Saint-Alban; Risson, de Montpellier, pour l'habillement du sieur Banton, valet du pays; Fombonne, notaire à Lagorce, pour frais d'actes; Rame, procureur du pays, pour requêtes et auditions; Marmey, des Nonières, pour travaux exécutés sur le chemin dudit lieu à Saint-Agrève; Guillet, imprimeur, etc.

C. 1343. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

1777-1778. — Pièces justificatives du compte des impositions du Vivarais de l'année 1777. — Testament reçu M. Joseph Béraud, notaire à Saint-Paul-Trois-Châteaux, par lequel demoiselle Elisabeth de Boulogne, fille de feu noble René et de dame Anne de Meyssonnier, fait divers legs à plusieurs congrégations religieuses, ordonne que d'abord après son décès il soit célébré par les PP. Dominicains de cette ville 1400 messes basses pour le repos de son âme, et constitue pour son héritier universel noble Joseph Marc Danglejan, son neveu. — Extrait de la délibération de l'Hôtel-Dieu-Saint-Éloi, de Montpellier, du 20 mai 1777, nommant MM. Bedos, ancien prieur de Laboulée, Plagniol, prieur actuel, et Léotard, procureur à la Sénéchaussée, intendants, et Colombiès trésorier de cet établissement. — Certificat d'Esprit Joseph Brunel, notaire de la ville du Bourg-Saint-Andéol, constatant que le marquis de Gras, procureur fondé de dame Delphine Rapin, veuve et héritière d'Antoine Pinchenier, épouse libre en ses biens de messire Vincent-Amable de Roqueplane, baron de Lestrade, de Montélimar, a cédé et transporté à MM. du séminaire de Viviers, les rentes que le pays du Vivarais servait à la dite Delphine Rapin. — Quittances de payement de rentes consenties au receveur des tailles du Vivarais par les créanciers de ce pays, au nombre desquels figurent: Dillaire de Jovyac, père; Pierre de La Corbière, procureur fondé des bourgmestre et consul de la ville de Sion; Boyer, supérieur du séminaire de Montpellier; Taulier, prieur moderne de la confrérie des âmes du purgatoire de Visan; Mortessagne, curé, administrateur de l'hôpital de Pradelles; Casals, procureur de la Chartreuse de Valbonne; sœur Louise Marguerite de Restaurand, supérieure du couvent de la Visitation de Sainte-Marie, de la ville de Pont-Saint-Esprit, etc.

C. 1344. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1778-1780. — Pièces justificatives d'apurement des comptes des impositions et frais d'assiette du Vivarais des année 1777 et 1778. — Tableau des impositions de l'année 1777 dressé sur les registres du receveur des tailles établis à l'aide des mains de chiffre sur lesquels les mandes envoyées aux communautés ont été dressées. — Mandats de paiement : de travaux de ponts et chemins; de la pension des sieurs Meynier et Périer, élèves du pays à l'école vétérinaire de Lyon; des logements de la maréchaussée; des gages des inspecteurs de cadis; de salaire pour le classement et inventaire des titres et papiers des archives, délivrés par le syndic du Vivarais, en faveur des sieurs: Faure, de Macheville, entrepreneur de travaux publics; de Beaupré, receveur de l'école vétérinaire de Lyon; d'Astier et Benoit, brigadiers de la maréchaussée; Boulogne et Roch Combier, inspecteurs des manufactures du pays; Cluzel, archiviste. — Quittances de rentes, données audit receveur par Pichot, syndic de la Chartreuse de Valbonne; Gabriac, comtesse de Fournes; Dumas, procureur fondé de M. le marquis de Vogué; Martinou, syndic des Prêcheurs d'Aubenas, etc. — Lettres de M. de Lachadenède, syndic, à M. de Roqueplane, receveur des tailles, concernant la comptabilité.

C. 1345. (Liasse.) — 139 pièces, papier.

1779-1780. — Pièces du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1779. — Assiette et département sur le général du pays de la somme de 176,950 livres 16 sous, imposée en l'assemblée des États particuliers, tenue à Privas, le 2 juin 1779. — États : des journées employées par les sieurs Plancher, Laville et Ducros, chargés de faire conjointement avec M. Viallard, préposé à la rédaction de la minute de l'inventaire des papiers, titres, documents des archives, les mutations, transports et nouvelles étiquettes des liasses, à raison de 6, 4 et 3 livres par jour; — des frais de port de lettres et paquets payés par Portail, caissier de la recette des tailles du haut Vivarais, et par Mario

Vollant, directrice des postes, à Viviers ; — des journées, fournitures et avances faites par M. Sainte, subrogé du baron de tour ; — des sommes à payer à divers, pour journées et travaux à l'assiette et aux États particuliers. — Extraits des rapports dressés par les inspecteurs des travaux publics concernant : les dommages causés à différents particuliers par le changement et la construction de la route d'Annonay à Chabeton, l'emplacement du nouveau chemin de la route principale d'Aubenas à Viviers, dans le mandement de Saint-Jean-le-Centenier ; — la construction du nouveau chemin aux environs du pont de Sarazin sur la route de Lagorce à Vallon ; — l'ouverture de la nouvelle rue de Baix. — Quittances de remboursement de capitaux données à M. Me. Paul-Charles-Jean-Baptiste Sabatier, syndic, en faveur du Vivarais, par les dénommés ci-après : Charles-Mathieu Laville Freissenet, procureur fondé : des révérands PP. Antoine Martinou, syndic et Henri Aymard, conventuel du couvent des frères Prêcheurs d'Aubenas, et de Jacques Robert ancien receveur du taillon du Vivarais ; de dame Marie Joséphine Mazoyer, épouse de M. Me Paul-Antoine de Labeaume, avocat au Présidial de Nîmes ; de messire Philippe François de Blachère, curé de Saint-Jean-le-Centenier ; des directeurs de Villeneuve-de-Berg ; François Ozil, fabricant de cardes, à Aubenas, procureur fondé de demoiselle Marie Françoise de Presle ; Jean-Louis Dobnin Faure, procureur fondé de M. Charles-Joseph Dorel, notaire à Tournon ; noble Jean-César Defages, bailli d'épée de la baronie de Vogué ; Charles-Dominique, marquis de Gordon ; Antoine Dupré, de la ville d'Aubenas, procureur fondé de Marie-Just-Antoine de Larivoire, marquis de La Tourette ; Louis Richard, d'Aubenas, procureur fondé de M. Vollant, receveur des tailles du Vivarais ; Jean-Baptiste Lextras, de la même ville ; Jacques Amblard, fils, de Lussas ; messire Jean Magloire de Flaugergues, receveur des Gabelles, directeur de l'hôpital de Viviers ; messire Jean-Louis d'Esclauzel, etc.

C. 1346. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1778-1780. — Pièces du compte des dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1779. — Il est payé à titre de gratifications aux dénommés ci-après, savoir : à M. de Bonnemain, secrétaire des commandements de monseigneur le comte de Périgord, commandant en chef dans la province du Languedoc, 150 livres ; — à M. Paule, secrétaire et chef de bureau de M. de Joubert, syndic général du Languedoc, 48 livres ; — à Salgier, premier commis du greffe des commissaires du Roi, 48 livres ; — à Pleinet, concierge des prisons royales du bailliage de Villeneuve-de-Berg, 48 livres ; — à M. Vivien, directeur des travaux publics du Vivarais, 300 livres ; — à Banton, père et fils, valets du pays, 60 livres ; — à Gras, procuratrice fondée du secrétaire de M. le marquis de Gras, 100 livres. — Quittance de la somme de 61 livres 12 sous pour frais de la souscription du Vivarais à l'ouvrage de M. Faujas de Saint-fond, ayant pour titre : *histoire des volcans éteints du Vivarais et du Velay*, consentie à M. de Lachadenède, syndic, par le fondé de pouvoir du dit sieur Faujas. — État des journées et avances faites par M. Sainte, bailli de Boulogne, subrogé de M. le marquis de Latour Maubourg, baron de tour, du 30 novembre 1778 au 4 juin 1779, s'élevant à la somme de 210 livres 11 sous, dans lequel figurent 12 livres pour l'érection d'un arc de triomphe avec les armoiries de M. le baron de tour. — Mandats de payement de travaux de réparations de chemins, quittancés par les ayant-droit.

C. 1347. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1777-1781. — Pièces du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1780. — États des sommes payées : pour ports de lettres au bureau de Tournon et à la directrice des postes de Viviers ; — pour journées employées aux États particuliers et à l'assiette du Vivarais, aux bailes, maires, consuls, secrétaire et greffier, baillis, syndic et receveur des tailles ; — pour le menu habillement des miliciens, à M. Philippe Laurent de Joubert, trésorier de la bourse du Languedoc. — Mandats de payement et quittances d'intérêts de remboursement de capitaux, etc. — Extraits de rapports dressés par les inspecteurs des travaux publics, sur les dommages causés à des particuliers du bas Vivarais par des travaux de réparations et de construction. — Procuration, reçue Me Marvelle Nouen, notaire au Chatelet de Paris, par laquelle Jean Blachère, ancien négociant de l'île de la Guadeloupe, seigneur de la terre de Saint-Jean-le-Centenier, confie l'administration de cette terre à M. Jacques Blachère premier consul maire de Largentière pendant un voyage à la dite île. — Contrat de mariage de sieur Antoine Bonnet, fils de Claude et de demoiselle Marianne Coulet, du lieu de Rocher, paroisse de Saint-Jean-le-Centenier, avec demoiselle Marianne Guilhon, fille de défunt Reymond et de feue Élisabeth Combailhau, du même lieu. — Testament, reçu Julien, notaire à Villeneuve-de-Berg, par lequel, Antoine Favet, de Saint-Jean-le-Centenier donne à titre d'institution particulière la somme de 1,000 livres à chacun de ses cinq enfants et institue son héritière universelle Marguerite Allignol, son épouse.

C. 1348. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1780-1781. — Pièces justificatives des comptes des impositions et dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1780. — Certificats d'avancement de travaux, délivrés par les sieurs Périolas, Giroud, Teurlot et Vivien, inspecteurs des travaux publics, en faveur des entrepreneurs ci-après: Volle, de Privas; Gerbier, de Vallon; Fourneron, d'Annonay; Sébastien Guironnet, d'Éclassan; Martel, de Dornas; Faure, de Macheville; Joubert, Antoine Granet, Denis Gamondès, François Esclosas, Jacques Girent, Sévenier, Antoine Dupré, Maisonneuve. — Il est payé pour réparations au chemin de Joyeuse à la Maison neuve, faites à l'occasion du passsage de Mgr. l'archevêque de Narbonne, savoir : à Prévot, de Laurac, 417 livres 12 sous; à Jacques Maurice, de Labeaume, 332 livres 13 sous; à Auzépy, de Villeneuve-de-Berg, 99 livres. — Quittances données au receveur des tailles par MM. : Dupoux, élève de l'école vétérinaire, de la somme de 50 livres, qui lui avait été accordée par délibération de l'assiette pour l'aider à faire un habit d'uniforme de ladite école; — les créanciers du pays pour intérêts de capitaux, au nombre desquels figurent : Laforest, prieur d'Assions; Pélissier de La Coste, de Pélissier et Taulier, prieur de la confrérie des âmes du purgatoire, de la ville de Visan; Delière, syndic des Cordeliers d'Aubenas; Elisabeth de Lespine, de Montpellier; Joseph Philibert de Belleval, cessionnaire de messire Joseph Charles de Montlor, marquis de Murles, seigneur de Prades, etc.

C. 1349. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1781-1782. — Pièces du compte des impositions du Vivarais de l'année 1871. — Quittances de payement de rentes données au receveur des tailles par les créanciers ci-après : Charoul de Landos, de la ville du Puy; Raimond Gibus, bourgeois de la ville de Paris; Roux, recteur comptable des pauvres; sœur Marie Gertrude d'Ornac, supérieure du couvent de la Visitation de Sainte-Marie, de Pont-Saint-Esprit; Beaudin prêtre bénéficier, fondé de pouvoir des dames de la Miséricorde, de la ville de Forcalquier; Barruel, trésorier de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg; Rome, supérieur et économe du couvent de Sainte-Marie, de Pradelles; Joseph Emmanuel Barberin, procureur fondé de la ville de Sion; Tavernol, supérieure des religieuses de Largentière; Barlatier Remousset, de Montélimart; sœur Digoine de Sainte-Victoire, supérieure des Ursulines, du Bourg-Saint-Andéol; Pierre Colombiès, intendant et trésorier de l'hôtel-Dieu-Saint-Éloi de Montpellier, et Boyer supérieur du séminaire de la même ville; Mallet trésorier de l'hôpital de Rochemaure; Meynaud, syndic des prêtres agrégés de l'église de Visan; de Molier, supérieur des prêtres de l'Oratoire de Joyeuse; frère Raphaël Paris, coadjuteur de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, et Cazals, prieur de celle de Valbonne. — Les impositions payées par le Vivarais s'élèvent, suivant quittance de M. Philippe Laurent de Gaubert, trésorier de la bourse du Languedoc, à la somme de 760,000 livres 16 sous 8 deniers, savoir : frais des États, 19,613 livres 3 sous; dettes et affaires, 480,058 livres 15 sous 2 deniers; don gratuit, 227, 259 livres 4 sous 5 deniers; gratifications et débets, 6,102 livres 11 sous 11 deniers; étapes, 8,565 livres 8 sous 1 denier; mortes-payes, 2,281 livres 17 sous 4 deniers; garnisons, 16,125 livres 16 sous 9 deniers.

C. 1350. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1782-1783. — Pièces justificatives du compte des dépenses imprévues, rendu à l'assiette d'Annonay en 1783. — Mandats du syndic du Vivarais sur le receveur des tailles, délivrés en faveur des dénommés ci-après: Senouilhet Joseph, consul de Lussas; Michel Imbert, de Bourg-Saint-Andéol; Gerbier, de Vallon; Volle, de Privas; Suchet, de Tauriers; Durand, Courby, Aymard et Laurant, de Largentière; Prévot, de Laurac; Silhol, de Joyeuse; Lextra et Ferrin, d'Aubenas; Tourrasse, du Cheylard; Martel, de Dornas, etc., en payement de prix de baux de réparations extraordinaires sur les chemins; — Guilhet, imprimeur, à Bourg-Saint-Andéol, pour l'impression de 50 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée d'assiette de 1781; — Bonnemain, secrétaire des commandements de monseigneur le comte de Périgord; et Sorsve, secrétaire, chef de bureau de l'Intendance du Languedoc, pour gratifications. — État des frais d'inventaire des papiers concernant le Vivarais, trouvés dans le cabinet de feu M. Bernard de Saint-Arcons, ancien greffier du pays, et de leur transport de Privas à Viviers.

C. 1351. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

1782-1783. — Pièces du compte des frais d'assiette de l'année 1782. — Extraits des rapports des inspecteurs des travaux publics et des experts sur les dommages causés dans le haut et bas Vivarais par la construction et les réparations des chemins ou autres ouvrages. — États des sommes payées à MM. les bailes, maires, consuls, secrétaire et greffier, baillis, syndic et receveur des tailles, pour leurs journées aux États particuliers et assiette du pays. — Quittances données au receveur des tailles par

les créanciers du Vivarais : pour intérêts de capitaux prêtés depuis la tenue des derniers États, de ceux dont l'imposition n'a pas été faite et de ceux qui ont été vérifiés ; — pour remboursement de capitaux et fourniture de bois et chandelle ; — pour gratifications accordées à ceux qui ont procuré l'arrestation des malfaiteurs ; — pour fonds pris ou dégradés pour la construction et les réparations des chemins. — Le sieur Ferrier, expert de Vernoux, fixe le prix des maisons des sieurs Pierre Astier, Jacques Bard et Jean Pierre Bouliou, démolies pour l'emplacement du nouveau chemin depuis l'embranchement de celui de Chalancon aux Nonières, à la somme de 800 livres chacune. — Il est payé : à M. Belin de Laréal, seigneur du Pouzin, sur sa quittance, 287 livres, pour dommages causés par l'élargissement de la route des bords du Rhône, à l'avenue du Pouzin ; — à M. de Valgorge 1,440 livres 15 sous, pour dommages causés par les réparations du pont d'Uzer ; — à Raoux, dit Baron, 407 livres, pour dommages causés par l'élargissement du chemin aux avenues de Vogué ; — à Jean Digonnet 132 livres 19 sous ; — à Jean-Antoine Bonnet 272 livres ; — à Martel 752 livres 17 sous, pour dommages causés par la construction du chemin d'Annonay à Saint Bonnet ; — à Molière, de Vienne, 2,239 livres 17 sous ; à Molière, Thomas, 323 livres ; — à Molière, des Gonettes, 228 livres ; — à madame veuve de Brion 1,246 livres ; — à Fuzier, arpenteur et estimateur, 48 livres, pour l'emplacement du chemin depuis le bois Saint-Michel jusqu'au pont du Pape, etc.

C. 1352. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1781-1782. — Pièces du compte des impositions du Vivarais de l'année 1782. — Table de l'état des dettes du Vivarais, d'après laquelle il est payé aux créanciers du pays, au nombre de 134, 17,228 livres 9 sous 10 deniers pour rente à 3 %, et 2,3561 livres 8 sous pour rente à 5 % représentant un capital d'un million 98 mille 357 livres 11 sous 8 deniers. — Au nombre des créanciers auxquels il est dû plus de 10,000 livres, figurent : le collège d'Aubenas ; les religieuses de Viviers ; les chartreux de Villeneuve-lès-Avignon ; les religieuses de Largentière ; les demoiselles Plagnol ; la veuve Aymard ; Rose de Provenchère, veuve Sanilhac ; Depierre Dorsan, veuve de Lagnès ; Bénézet, trésorier de France ; le séminaire de Viviers ; Bruschet, Pierre Fontanes, les religieuses de Sainte Marie et de Sainte-Ursule, du Bourg-Saint-Andéol ; celles de Sainte-Marie du Saint-Esprit ; les pauvres de l'hôpital du Bourg ; le séminaire de Montpellier ; François Louis Borély, curé de Saint-Remèze ; Pierre Fontanes et Roqueplane d'Orby ; le séminaire du Bourg ; messire Henri Huguenet ; Noël Surel ; Massis Cuchet ; la ville de Sion en Valais ; demoiselle Amirat, veuve Montbrun ; Jean Louis Frévol, sieur d'Aubignac ; messire Louis de Sauzin ; le comte de Vogué Gourdan ; noble Simon Pierre Tavernol de Barrès ; les demoiselles Dapchier, Marquise de Grisac ; Elisabeth de Boulogne. — Quittances de M. Jean Ribes, receveur général des finances du Languedoc, du Roussillon et du pays de Foix, du montant du taillon, de l'octroi et autres impôts du diocèse de Viviers consenties à M. Louis Vollant, receveur des tailles de ce diocèse.

C. 1353. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1782-1784. — Pièces du compte des impositions du Vivarais de l'année 1783. — Assiette et départements des sommes imposées sur le général du diocèse de Viviers, pour garnisons, dettes et affaires, en l'assemblée des États particuliers tenue en la ville d'Annonay sous la présidence de messire Jean Jacques Barthélemy Lemore de Pignieu, chevalier, bailli d'épée et gouverneur de la ville et baronie d'Annonay, subrogé de M. Charles de Rohan, prince de Soubise, duc de Rohan, prince et maréchal de France, ministre d'État, etc., baron de tour à cause de sa barronie d'Annonay, assisté de messire Sulpice d'Imbert, lieutenant-colonel du régiment des grenadiers du roi de Lyonais, lieutenant des maréchaux de France, premier consul maire de la ville de Pézenas, commissaire principal, de M. Mᵉ Gabriel Gilbert de Colonjon, lieutenant criminel en la Sénéchaussée d'Annonay, et de messire Pierre Louis Hilaire de Chapuis de Tourville, seigneur de Saint-Aban, premier consul maire de Viviers, commissaire ordinaire du Roi. — Acte reçu Mᵉ Chanat, notaire à Forcalquier, par lequel les dames de la Miséricorde de cette ville nomment pour leur trésorier sieur Jean-François-Ange Escuyer, en remplacement de messire Beaudin, prêtre qui par le zèle avec lequel il a administré le bien des pauvres pendant onze ans a mérité que les regrets que l'on donne à sa mort soient suivis de la plus vive reconnaissance. — Quittances données au receveur des tailles : par des créanciers du pays pour payement de rentes annuelles ; par le trésorier de la bourse des États du Languedoc, pour frais des États, dettes et affaires, don gratuit, gratifications et débets, étape, mortes payes, garnisons ; par le receveur général des finances et taillon du Languedoc, Roussillon et pays de Foix, pour aide crue, octroi et taillon.

C. 1354. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1782-1784. — Pièces justificatives des comptes des

impositions du Vivarais de l'année 1783. — Mandats quittancés par les parties prenantes au profit de : Jean Robert, de Montpellier; Barruel, trésorier de l'hôpital de Villeneuve-de-Berg; demoiselle Marianne Chastagner; madame de Presle et Dorel, de Tournon ; Bernier, directeur de l'hôpital de la même ville ; du baron du Fay, etc., pour payement d'intérêts ; en faveur de divers entrepreneurs, pour exécution de travaux publics ; de MM. Clauzel d'Intras, pour la garde des archives du pays ; des sieurs Sarralier, lieutenant de prévôt, Descours, Champalbert, Étienne et Pierre Blanc, frères, pour capture de malfaiteurs. — Quittances pour remboursement de capitaux : de M. Pierre-Henri Durre, seigneur de Mercurol, habitant à Tain, pour la somme de 12,000 livres; — des dames religieuses de Tournon, pour 3,206 livres; — des FF. Mineurs de la ville d'Aubenas, pour 600 livres ; — des PP. Dominicains de la même ville, pour 5,550 livres ; — de David Dupoux, de Vallon, pour 2,000 livres ; — des dames religieuses de Sainte-Marie de Valence, pour 5,000 livres, etc.

C. 1355. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1783-1785. — Pièces du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1784. — Certificats de situation de travaux délivrés par les sieurs Périolas, Teurlot, Vivien, inspecteurs, et Ofarrel, directeur des travaux publics, aux entrepreneurs ci-après : D'Obnin Faure, Galès, Jacques Girent, Régis Vincent, Marcon, Bruac, Mealy, Canson, Prévôt, Freicinet, Jacques Silhol, Laurent, Aymard, Mathieu Dupré, Claude Téminé, Carrier, Jean-Baptiste Petit, Marze, avec des mandats de payement quittancés par ces derniers. — États des sommes dues : à maître Fombonne, notaire du pays, pour frais d'actes ; à M. Périolas, pour fournitures et journées employées au catafalque élevé à l'occasion du service funèbre que les États particuliers du Vivarais ont fait célébrer pour feu M. le baron Defages de Vaumale, bailli d'épée de la baronie de Vogué, et pour port de lettres à l'occasion des travaux publics. — Extrait d'une lettre de M. Lemore de Pigneu à M. de Lachadenède, syndic, concernant une somme de 291 livres 12 sous, réclamée par ledit de Pigneu pour journées, frais de port de lettres et du voyage d'un exprès au Cheylard, à Vernoux, à Lamastre, à Saint-Agrève et à Aubenas, à l'accasion du séjour de mon seigneur de Rey à Annonay, etc. — Quittances données au receveur des tailles par le sieur Ferratier, lieutenant de prévôt et le chevalier de Lavernade, pour peines et soins au sujet de l'arrestation des malfaiteurs et principalement des masques armés, etc.

C. 1356. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

1784-1785. — Pièces du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1784 (suite). — États des sommes dues à MM. les bailes, maires, consuls et secrétaire-greffier, et à MM. les baillis, syndic et receveur des tailles pour leur assistance aux États particuliers et assiette du pays : il est alloué 126 livres à chacun des membres de la première catégorie et 168 livres à chacun des membres de la seconde pour 14 journées. — Quittances notariées de remboursement de capitaux consenties à noble Paul-Jean-Baptiste Sabatier de Lachadenède, syndic, en faveur du Vivarais par les créanciers ci-après : François Leyris, procureur fondé de M. Étienne Toussaint de Mirabel, ancien gendarme de la garde du Roi, habitant de la ville du Cheylard ; des dames religieuses de Tournon ; des Ursulines du Bourg-Saint-Andéol et des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Romans; Paul-Antoine Labcaume, avocat au Parlement de Paris, habitant à Viviers; Plancher, gradué, de la ville de Pradelles, procureur fondé de messire Louis-Charles de Fay, baron de Montréal; Dupoux, médecin vétérinaire de Vallon, Gaspard-Timoléon de Pérotin, syndic, et de Martinon, prieur des FF. Prêcheurs d'Aubenas ; François Plancher, gradué, procureur fondé de demoiselle Presle, de la paroisse d'Éclassan. — Il est payé à MM : le comte de Vogué, 1,096 livres pour fonds occupé par les chaussées des avenues du pont d'Aubenas; François Bonnaure, 225 livres pour fonds occupé par la construction du chemin de la Jaujon à la jonction de celui de Joyeuse; Ladreit-Lacharrière, 458 livres pour dégradations causées à sa propriété par la route de Privas au Pouzin; — Sauzet de Fabrias, 389 livres 10 sous 8 deniers pour terrain occupé par la route de Privas à Aubenas, aux abords de Privas, etc.

C. 1357. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

1784-1787. — Pièces du compte des impositions du Vivarais de l'année 1784. — Assiette et département de 213,150 livres 16 sous 7 deniers pour frais d'assiette et affaires économiques, de 43,975 livres 13 sous pour tailles imposées sur le général du pays, en l'assemblée des États particuliers, tenue à Rochemaure sous la présidence de messire Pierre-François-César de Fages, subrogé de messire Cérice-François-Melchior de Vogué, baron de tour, assisté de messire Jean-Bruno de Frévol de la Coste, lieutenant colonel d'infanterie, commandant pour le Roi dans une partie du Vivarais et du Gévaudan, député de la ville du Puy aux derniers États Généraux, commissaire principal ; de messire

Louis-Antoine de Barruel, juge mage, lieutenant général civil en la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, et de messire Pierre-Louis-Hilaire de Chapuis de Tourville, consul maire de Viviers, commissaire ordinaire du Roi. — Cession reçue maître Jean-Guillaume Belleville, notaire à Béziers, d'une rente de 240 livres, sur le pays du Vivarais, faite par messire Jean-Louis-Augustin Dejuin de Siran, conseiler au Parlement de Toulouse, aux sieurs Jean-Antoine, André-Antoine et demoiselle Marguerite Mandeville, frères et sœur, et par ces derniers à sieur Antoine-André Mandeville, leur frère. — Acte de mariage de messire René-Jean-Antoine de Clavières, ancien capitaine au régiment de Bretagne, fils de défunt messire Antoine-François de Clavières, seigneur de Saint-Romain, Valmordane, Saint-Barthélemy-le-Plein et Boucieu-le-Roi, en paréage avec Sa Majesté, et de vivante dame Louise-Antoine de Suffise de Villeneuve habitant au château du Clozel, paroisse de Vaudevant, diocèse de Vienne, avec demoiselle Rose-Suzanne de Suzeux, fille de Jacques-Antoine de Reymond, seigneur de Suzeux et de Roubiac, et dame Rose Gabrielle de Vincent de Mazade, demeurant en la ville de Tournon, diocèse de Valence. — Quittances données au receveur des tailles du Vivarais par divers créanciers du pays, pour payement de rentes annuelles, et par le trésorier de la bourse du Languedoc, pour l'imposition des frais des États, dettes et affaires, etc. — Nomination et mise en possession du recteur de la chapelle Sainte-Marie et Saint-Sébastien, érigée en l'église de Saint-Pierre-Laroche, en faveur de messire Michel Champanhet, curé, prieur dudit Saint-Pierre-Laroche, succédant à feu messire Antoine Hilaire, curé de Saint-Martin-le-Supérieur.

C. 1358. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1783-1786. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1785. — Certificats des sieurs Teurlot, Périolas et Vivien, inspecteurs des travaux publics, constatant la situation des travaux exécutés par les sieurs : Volle, de Privas, sur le chemin de la croix de Lemps à Saint-Vincent-de-Barrès ; — Jacques Silhol, de Joyeuse, au pied de la rampe du moulin de Peyreflore, sur le chemin des Assions au bac de Chabiscol ; — Canson, des Ollières, au chemin de Vernoux à la pinée du Liandre, de la croix de la Vialette au pont des Ollières et de Saint-Pierreville à Mézilhac par Marcols ; — Marcon, de La Souche, au chemin de la Croze au Bez ; — Tarandon, de Jaujac, à celui du pont de la Beaume à Jaujac ; — Jean-Antoine Ducros, de Baix, à celui de Chomérac au Pouzin. — États des sommes dues : à M. Guillet, imprimeur pour impressions et autres founitures ; — à M. Giroud, ingénieur du Languedoc, pour journées employées par ordre des commissaires du Vivarais à plusieurs tracés de chemins et devis de travaux ; — aux bailes, maires, consuls, secrétaire et greffier, baillis, syndic et receveur des tailles, pour leurs journées aux États particuliers et assiette du pays, etc. — Mandats de payement délivrés sur le receveur des tailles par le syndic du Vivarais, en faveur des susnommés et autres créanciers du pays : pour fonds pris et occupés par la construction ou la rectification de chemins ; pour le logement de M. le comte de Montchenu, maréchal des camps et armées du Roi, commandant en Vivarais ; pour gratifications, payement de bois et chandelle, intérêts de capitaux, etc.

C. 1359. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1784-1786. — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette du Vivarais de l'année 1785. — Quittances données au receveur des tailles : pour intérêts de capitaux ; — pour honoraires des vérificateurs des dommages causés aux récoltes et du commis du garde des archives ; — pour amortissement et remboursement de capitaux ; — pour travaux de construction et réparations des ponts et chemins et pour indemnités de terrain par MM. de Joubert, syndic de la province du Languedoc ; Robert, de Montpellier, héritier de feu Robert, son frère, de son vivant commis de M. le receveur des tailles ; le baron de Fages Vaumale ; les Prêcheurs et les Dominicains d'Aubenas ; demoiselle Marianne Chastagner, de la même ville ; Dorel, de Tournon ; Sevenier et Auzépy, de Villeneuve-de-Berg ; Laurent, de Largentière ; de Goys, veuve de Vincent Montgolfier, aîné ; Canson, Chomel et Gardon, expert, d'Annonay. — Actes de cession de rente faite par Michel-Antoine Aillaud, avocat en Parlement, habitant de la ville du Saint-Esprit, au monastère de la Visitation de Sainte-Marie de cette ville. etc.

C. 1360. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1784-1787. — Pièces du compte des impositions du Vivarais de l'année 1785. — Assiette et département de la somme de 863,935 livres un sou 5 deniers imposée sur le général du Vivarais en l'assemblée des États particuliers, tenue en la ville de Largentière le 2 juin 1785, pour dettes et affaires. — Procuration reçue maître Mialhe, notaire de la ville de Pradelles, par laquelle, Simon Bruschet du lieu du Villard, paroisse de Saint-Arcons, donne pouvoir à Jacques Veysseyre, marchand de ladite ville, d'exiger et recevoir de M. Vollant ou autre receveur des tailles, les intérêts qui lui sont dus par le Vivarais. — Prise de pos-

session de l'hebdomade Saint-Jean, dans l'église cathédrale de Viviers, par messire Reymond-Stanislas Champanhet, prêtre, du lieu de Vals, résignataire de messire Jean-François-Régis Deglo de Besses, suivant provisions obtenues en Cour de Rome, le 3 des nones de juillet 1783. — Délibération de la municipalité et des principaux habitants de la paroisse de Montpezat nommant syndic des pauvres de cette communauté, en remplacement de messire César Béraud, prêtre décédé, sieur Jean-Baptiste Roux, et commissaires pour clôturer les comptes des administrateurs de leurs biens sieurs Levastre et Chambon. — Au nombre des délibérants figurent François Perrier, greffier consulaire, Louis Testud et Louis Laplanche, maire et consuls, Joseph-Louis Peiret de Malarive, curé, Jacques Levastre, Claude Benoît, Jean Bertrand, Charles Laplanche, Dumazel, maître Pierre Brun, notaire; noble Antoine de Vergèze, sieur Dumazel. — Quittances données au receveur des tailles du Vivarais par divers créanciers de ce pays pour payement de rentes annuelles à trois et à cinq pour cent.

C. 1361. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1786-1787.— Pièces justificatives des comptes de frais d'assiette et dépenses imprévues du Vivarais, produites par le receveur des tailles. — États de journées, frais et avances dus par le pays aux dénommés ci-après : Vivien père et fils, Périolas, Canson, Auzépy, Volle et Teurlot inspecteurs des travaux publics, pour vérification de chemins; Blanc, procureur d'Annonay, pour la procédure de nomination d'experts à l'effet de procéder à l'estimation des terrains, maisons et jardins nécessaires à l'emplacement de la nouvelle route dans la traverse de cette ville; Fombonne, notaire royal, pour la procuration que M. de Lachadenède, syndic, a faite à M. Fontaine, bourgeois de Paris, afin de recevoir les arrérages de toutes les rentes appartenant au Vivarais sur l'état du Roi; Rame, pour le procès entre le Vivarais et le sieur Salzard, adjudicataire général des fermes du Roi, au sujet du passage libre des marchandises du Languedoc sur les bacs du Rhône de Tournon et de Serrières; Labaume, notaire, pour quittance de 2,000 livres consentie au Vivarais par le procureur fondé des dames religieuses de Forcalquier en remboursement d'une ancienne dette; Jobert, d'Andance, pour travaux d'entretien par voie d'économie du chemin de Lavillatte aux limites du Velay. — Mandats de payement délivrés par M. de Lachadenède sur le receveur des tailles, en faveur de divers créanciers du pays qui ont quittancé les sommes reçues et au nombre desquels figurent : Jean-François-Régis Blachère et Louis Dupré, d'Aubenas; Dours, de Rocher; Jean Baptise Tourre, de Peyroche; Guiremand et Guilhet, imprimeurs, du Bourg-Saint-Andéol; Chambon, lieutenant de cavalerie, brigadier de la maréchaussée, à Tournon; Fialez et les pauvres de la communauté de Saint-Georges-les-Bains; de Saint-Prix, de Saint-Péray; Gardon, d'Annonay; Jean Durand, de Largentière; Vincent, de Meysse; Nazareth, de Saint-Martin-l'Inférieur; Fayol, artiste vétérinaire; Prévot, de Laurac; Jean-Pierre Gallez, d'Arric; Ollier, de Montréal; Flachère, de Villeneuve de Berg; Teyssonnier, notaire du pays; Darû, secrétaire et chef de bureau de l'Intendance du Languedoc; André Bonnet, de Saint-Martin-de-Vals; Masneuf, de Burzet; Lévastres, de Meyras; Alexandre Romieu et Augustin Chapelle de Saint-Fortunat; Ollier, notaire, de Viviers; Banton, valet du pays; Pons, brigadier de la maréchaussée et l'abbé Vernet, principal du collège d'Aubenas; Faure, de Lagrange de Madame; Taulèle, expert géomètre, de Joyeuse; Teyssier, de Balazuc; de Bonnemain, secrétaire de M. le comte de Périgord, commandant en chef dans la province de Languedoc, etc.

C. 1362. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1788 et **1789.** — Pièces justificatives du compte des frais d'assiette et dépenses imprévues du Vivarais de l'année 1788, produites par le receveur des tailles. — État des sommes payées à MM. les bailles, Maires, consuls et secrétaire greffier, baillis, syndic et receveur des tailles de Vivarais, pour leurs journées aux États et assiette du pays tenus au Bourg-Saint-Andéol, parmi lesquels figurent : d'Hauteville, bailli d'Annonay; Roussel, bailli de Montlor; Chateauneuf, bailli de Tournon; le baron Defages-Vaumale, pour le comte de Rochemure, bailli de Joyeuse; Dupré, bailli de Crussol; Moze, bailli de Boulogne; Jossouin de Valgorge, bailli d'Aubenas; Haon, consul, maire de Montlor; Madier de Montjau, consul, maire du Bourg-Saint-Andéol; Chabannes, maire de Pradelles; Chambarlhac, maire de Chalancon, etc. — Certificats du syndic général de la province du Languedoc constatant qu'il a reçu les extraits sommaires des clôtures des comptes des administrateurs du haut et du bas Vivarais, dans le temps prescrit par l'ordonnance des commissaires du Roi et des États, du 3 mai 1741. — Quittances sous seing privé données au receveur des tailles pour appointements et frais de bureau du syndic, du secrétaire-greffier et d'autres fonctionnaires et employés du pays; pour fondation de messe en faveur de feu M. de Rochepierre, syndic, pour honoraires des auditeurs des comptes des collecteurs, gratifications sur rentes, encouragement accordé à monsieur d'Antraignes dans l'exploitation des mines de charbon de

Prades, frais d'impression, gratification pour capture de malfaiteurs, fournitures de bois et chandelle faites aux troupes; frais et journées d'inspection de travaux publics, et quittances notariées pour remboursement de capitaux, consenties à M. de Lachadenède, syndic, par divers créanciers du Vivarais.

C. 1363. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 141 pièces, papier.

1788 et 1789. — Pièces justificatives du compte des frais d'États et d'assiette du Vivarais de l'année 1788, produites par le receveur des tailles. — Mandements des commissaires de l'assiette et impositions du Vivarais pour garnisons, allocation aux officiers supérieurs de l'administration générale et débets de comptes, mortes-payes, étapes et don gratuit, s'élevant ensemble à la somme de 340,649 livres 5 sous 1 denier. — États des fournitures faites aux corps de garde de Beauregard, Vernoux, Viviers, Joyeuse, Saint-Martin-de-Valamas, Tournon, Villeneuve-de-Berg, Saint-Pierreville, Largentière et Pradelles, produits par les fournisseurs, certifiés par les commandants des garnisons et les consuls de ces localités et arrêtés par M. Falconnet, commissaire des guerres; au nombre des commandants certificateurs figurent: Descompte, sergent major du régiment des Pyrénées; Lefranc, sergent du régiment des chasseurs du Gévaudan; Evrard de Chauvain, officier des chasseurs du régiment des Pyrénées; Dormezac, capitaine au bataillon des Vosges; Sarrau et Labarthe, officiers au régiment des Soissonnais; Deforest, major du bataillon des chasseurs des Pyrénées; Bousquet capitaine au régiment de Lyonnais, etc. — Mandats de payement délivrés pour indemnité de terrains pris ou endommagés : par le changement de la route du Buis-d'Aps au Teil, aux combes de Frayol; par la construction des ponts de Saint-Pons, de l'Escoutay, de Valvignères; par la construction du chemin de Payzac, aux limites du diocèse d'Uzès, etc. — Extraits des différents rapports relatifs aux dommages causés dans le Bas-Vivarais par suite de réparations et constructions d'ouvrages publics, et quittances des indemnités consenties au receveur des tailles par les ayant-droit.

C. 1364. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1677-1680. — Pièces justificatives de dépenses pour construction et réparations des ponts et chemins du Vivarais des années 1678 et 1679.— Prix-faits adjugés aux dénommés ci-après : Antoine Chevalier, Charles Berthon et Juge, de la paroisse de Genestelle, pour la construction du chemin dans le bois de Mézilhac, route du Puy au Rhône; — Claude Brun, du lieu de Beaumont, pour réparations au chemin du pont du Gua à Saint-Étienne-de-Lugdarès ; — Dominique Gervais, de Lavoulte, pour réparations aux ponts de Saint-Pierreville et de Prat, du Pouzin et du Pontpierre; — Pierre Mouton, du lieu de Crémolières, pour réparation du pont d'Arras; — Antoine Laporte, maître maçon, pour construction d'une planche à Deux Aygues sur la rivière des Coutaix, chemin du Cheylard à Saint-Martin-de-Valamas; — Jean Lagrange et Claude Meton, maçons, pour réparations au chemins d'Annonay au Puy; — Pierre Tubeu, maître maçon, du lieu de Laplanche, en Limouzin, mandement de Lestrange, pour la reconstruction d'un pont en bois, au lieu de Marcols, sur la rivière de Glueyre ; — Jean Fromenton, de la paroisse de Tournon, pour travaux aux avenues du pont du Doux et à celui de Saint-Sylvestre ; — Martin Plantevin, maître maçon, de Viviers, pour la construction d'un pont sur la rivière d'Escoutay, chemin des Crottes à Villeneuve-de-Berg; — Jacques Court et Jean Monier, de Vogué, pour réparations au pont de Saint-Germain sur la rivière d'Ozon ; — Isaac Bellin, de Coux, paroisse de Lubilhac, pour réparations au pont du Vanel sur la rivière d'Ouvèze, chemin de Privas à Coux ; — Pierre Chaulliac, de Vesseaux, pour réparations au chemin d'Aubenas à Privas. — Délibérations des États particuliers approuvant et autorisant les travaux, procès-verbaux d'enchères, quittances des entrepreneurs en faveur des receveurs des tailles, — Supplique des habitants de Saint-Julien-Dorcival tendant à obtenir la construction d'un pont à Marcols.

C. 1365. (Liasse.) — 151 pièces, papier.

1719-1725. — Pièces justificatives de dépenses pour construction et réparations des ponts et chemins du Vivarais des années 1719 et 1724. — États et rôles des journées employées à la réparation du chemin d'Annonay à Tournon sous la surveillance du sieur Chaix, s'élevant à la somme de 4,250 livres 7 deniers; la journée des mineurs et fixée à 18 sous, celle des roqueteurs à 43 sous et celle des manœuvres à 11 sous. — Beaux adjugés par M. Rochemeure, secrétaire et greffier des États du pays, aux dénommés ci-après : François Fur, habitant présentement au Bourg-Saint-Andéol, pour réparations au chemin de Privas au Pouzin ; — Antoine Teyssonnier, de Privas, pour réparations au chemin de Charmes à la fontaine de Saint-Georges-les-Bains ; — Étienne Bourgeade, maître maçon, d'Aubenas, pour réparations du chemin de Largentière, à l'entrée et à la sortie de la ville ; Claude Darasse, du lieu de Grospierres, pour réparations au chemin de Saint-Laurent-les-Bains au Petit-Paris ; André Vivien,

entrepreneur de travaux du Roi, de la ville de Grenoble, pour réparations au chemin de Villeneuve-de-Berg au pont du Chabanis passant par la côte du Pal, etc. — Certificats d'avancement de travaux du sieur Dumas, inspecteur, et mandats de M. de Vinsobre, syndic, quittancés en faveur de M M. Persin et Roqueplane, receveurs des tailles.

C. 1366. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1727-1728. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et réparations des ponts et chemins du Vivarais. — États des journées employées par M. Chays à la surveillance de travaux opérés sur divers ponts et chemins, et par M. Vivien à la façon de plans et devis. — Toisés faits par M. Dumas, inspecteur des travaux publics : des ouvrages qu'il a fait exécuter sur le chemin de Tournon à Saint-Agrève, depuis la grange de Jean Grand, jusques auprès de Ratierre ; — de ceux opérés sur le chemin de Salendres à Jaujac par le sieur Chamblé, entrepreneur, en augmentation de son bail, et de ceux exécutés extraordinairement par Jean Gautier sur plusieurs chemins à la suite d'inondations. — Lettre de M. Rochemure, syndic, priant M. Persin, receveur des tailles du pays, de remettre à M. Roqueplane aussi receveur, la somme de 25,022 livres 17 sous 11 deniers, dont il est resté réliquataire par la clôture de son compte sur les fonds des chemins et autres impositions de 1727, somme que M. de Brizon, baron de tour, a résolu d'employer à l'achat de grains étrangers, à cause du manque de cette récolte dans le Vivarais, etc.

C. 1367. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1731-1733. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et réparations extraordinaires des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de M M. Rochemure et Demontel, délivrés aux entrepreneurs et surveillants de travaux ci-après et quittancés par eux : Reynet, Maisonneuve, Aulanhier, Bollon, Mazet, Viallar, Darasse, Marron Croix, Nesme, Blachère, Vivarès, etc. — Il est payé à mademoiselle de Noailhes 250 livres à titre d'indemnité de terrain cédé pour la construction du chemin de Viviers au pont d'Escoutay.

C. 1368. (Liasse.) — 125 pièces, papier

1733-1734. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et réparations extraordinaires des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés par le syndic du pays aux entrepreneurs d'après des certificats de situation de travaux fournis par les inspecteurs et quittancés en faveur du receveur des tailles. — Toisé de François Deremeuil pour les travaux exécutés au pont de Vals par les sieurs Balsan et Vivarès, entrepreneurs, dont le prix s'élève à la somme de 2,735 livres 13 sous 7 deniers.

C. 1369. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1733-1734. — Compte des recettes et dépenses de l'entretien et des réparations des ponts et chemins du Vivarais avec les pièces justificatives des dépenses, rendu par noble Pierre de Roqueplane, receveur des tailles, s'élevant en recette à la somme de 32,385 livres et en dépense à celle de 40,908 livres 5 sous 8 deniers. — État des journées que M. Varney, ingénieur des travaux publics, a employées par ordre de MM. le vicomte de Vogué, subrogé du baron de tour, et de Rochemure, syndic du pays, à la vérification des chemins, s'élevant à la somme de 918 livres. — Baux adjugés à Dumaine, de Tournon, pour les réparations du grand pont sur le Doux, et à Helly, du Bourg-Saint-Andéol, pour l'élargissement de celui de la rivière d'Ouvèze.

C. 1370. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1736-1737. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des ponts et chemins du Vivarais de l'année 1736. — Mandats de payement délivrés par M. de Rochemure, syndic, aux inspecteurs, conducteurs et entrepreneurs de travaux. — Parmi ces derniers figurent: Antoine Besson, Joseph Faure, Étienne Helly, Alexandre Prévôt, Jean Aymard, Jean Servant, Claude Chareyre, dit Vivarès, etc. — Certificats des conducteurs constatant la situation des travaux.

C. 1371. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1731-1738. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des chemins du pays, de l'année 1737. — Verbaux d'adjudication de travaux consentis par M. Defage de Rochemure, syndic, et mandats de payement délivrés par le même en faveur de MM. : Vivien, inspecteur; Varney, ingénieur; Jean-Baptiste Faure, Desroches, Javela, dit Jervy; Aulanhier, Mathieu Moulin, Louis Dupont, Donzerre, Antoine Darasse, Guillaume Fabrier, Christophle Rouveirol et autres entrepreneurs, avec les quittances des parties prenantes. — Adjudications de travaux aux parties de chemins ci-après : de Saint-Barthélemy à la croix de Monteil, route de Saint-Agrève à Fontrambeau; des Aygas aux Nonières ; de Chalancon à Gluiras ; du pont du Pouzin à la jonction du chemin

allant de Privas à la Treille ; du pont des Ollières à la jonction du chemin allant de Saint-Pierreville à Privas ; de Vogué à Aubenas, dans le lieu et aux avenues de Saint-Sernin, etc.

C. 1372. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1737-1739. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des ponts et chemins du Vivarais, de l'année 1738. — Mandats de payement délivrés par le syndic du pays : aux ingénieurs, inspecteurs et conducteurs de travaux, pour journées et gages ; aux entrepreneurs, pour prix de travaux et aux dénommés ci-après, pour indemnité de terrains : Delorme, Bouzonnet, veuve, et Henri Francon, de Tournon ; Gonet, de Mauves ; Antoine Duclaux, de Villevocance ; Mathieu Lapierre, de Chassiers ; Jean Béolet de Quintenas ; Marguerite, du Villard, paroisse de Valgorge ; Pierre Découlan, de la ville du Bourg-Saint-Andéol ; de Lavernade, de Chassiers ; Dubreton, d'Aubenas. — Certificats des inspecteurs constatant la situation des travaux.

C. 1373. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1741-1742. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des ponts et chemins du Vivarais. — Baux d'adjudication de travaux consentis par le syndic et mandats de payement délivrés par le même et par le secrétaire et greffier des États du pays aux entrepreneurs ci-après : Aulanhier, Louis Dupont, Jacques Garde, Maisonneuve, Claude Blanc, Georges Prat, Romain, Teyssonnier, Étienne Babois, Bardin, Ranquet, Lacombe, Milhot, Dusserre, Guilhaume Payan, etc. — Certificats du sieur Vivien, inspecteur, constatant la situation des travaux et quittances des sommes payées consenties au receveur des tailles par les porteurs de mandats.

C. 1374. (Liasse.) — 157 pièces, papier.

1742-1744. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des ponts et chemins du Vivarais, de l'année 1743. — Devis de travaux dressé par M. Vivien, ingénieur. — Baux d'adjudication consentis par M. de Rochemure, syndic, en faveur : de Claude Darasse, du lieu de Grospierres, pour les travaux à faire au Petit-Paris, chemin de Saint-Laurent-les-Bains ; — de Jean-Baptiste Dusserre, de Lavoulte, pour la construction de deux parties du chemin du Pape à Vernoux. — Mandats de payement délivrés aux entrepreneurs, inspecteurs et surveillants des travaux ; — états de journées et certificats constatant la situation des ouvrages exécutés ; — quittances en faveur du receveur des tailles.

C. 1375. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1740-1746. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des ponts et chemins du Vivarais, de l'année 1745. — Baux d'adjudication consentis par le syndic du pays aux dénommés ci-après : Joseph Faure, de Tournon, pour l'entretien du chemin de cette ville à Saint-Barthélemy-de-Plassas ; — Louis Dupont, de Soyons, pour l'achèvement du chemin de Saint-Péray à Vernoux ; — Claude Chareyre, dit Vivarès, pour la construction du chemin de la croix de Milhet à Jaujac ; — Jean Balsan, de Vals, pour la construction du chemin de Prunet à Rocher, etc. — Mandats de payement délivrés aux entrepreneurs et inspecteurs des travaux, états de journées, et certificats constatant la situation des travaux ; — quittances en faveur du receveur des tailles.

C. 1376. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1749-1750. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et construction des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés par MM. de Rochemure, syndic, Tavernol-Saint-Clair, subrogé de baron de tour, et Demontel, secrétaire et greffier du pays, en faveur des ingénieurs, conducteurs, surveillants et entrepreneurs, pour gages et exécution de travaux ; et en faveur des propriétaires ci-après, pour indemnité de terrain : demoiselle Robert, d'Aubenas ; Claude Roudil et Jean Dumas, de Saint-Étienne-de-Fontbellon ; Guigon, du lieu de la Tourasse ; de Fabrias, Dupont, Deleuze, les RR. PP. Dominicains d'Aubenas ; Ducros, de Baix ; Jacques Cholia, de Villeneuve-de-Berg ; Avias, de Saint-Jean-Centenier, etc. — États de journées et certificats des inspecteurs constatant la situation des travaux. — Quittances en faveur du receveur des tailles.

C. 1377. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1751-1752. — Pièces justificatives du compte des chemins du Vivarais produites par le receveur des tailles. — Mandats de payement délivrés par M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, en faveur des dénommés ci-après : Vivien, Aulanhier et Teyssonnier, inspecteurs, pour leurs gages, journées et avances ; — Aymard, entrepreneur, pour indemnité de la perte de ses outils par suite d'inondations ; — Catherine Buisson, de Macheville ; Mirabel, de Saint-Appolinaire-de-Rias ; Liotard, de Vernoux, pour

prix de terrains nécessaires à l'emplacement des chemins de Lamastre à Saint-Péray et des Nonières à Vernoux; — Blanc, Dumaine, Blayzac, Milhot, Serre et Boyer, Helly, père; Roux, Gay, et autres entrepreneurs, pour prix de travaux de construction et de réparation. — États de journées d'inspection et certificats de situation de travaux délivrés par les inspecteurs, etc.

C. 1378. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

1750-1752. — Pièces justificatives du compte des chemins du Vivarais produites par le receveur des tailles. — Mandats de payement délivrés par l'intendant du Languedoc et son subdélégué dans le diocèse de Viviers, en faveur des entrepreneurs des travaux publics dont les noms suivent : Bonnefoi, Clément, Quinson, Degasches, Moulain, Marmey, Dumas, Manent, Prat, Auzépy, Villard, Ranvier, Eymard, Mège, Nogier, etc. — Certificats des sieurs Aulanhier, Vivien et Fortin, inspecteurs, constatant la situation des travaux et quittances des parties prenantes en faveur du receveur des tailles.

C. 1379. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1754-1756. — Pièces justificatives de dépenses pour construction et réparations des ponts et chemins du Vivarais, de l'année 1755. — Mandats de payement délivrés par MM. de Rochemure et Demontel, syndics du pays, en faveur des entrepreneurs ci-après : Volle, de Privas, pour travaux exécutés au terroir de Vesseaux, route d'Aubenas; — Pierre Serre, de Nieigles, pour réparations aux ponts de Verrières et de Montpezat; — Villard de Vallon, pour construction du chemin de la croix de Milhet à La Souche; — Téoule, de Saint-Bauzile pour travaux extraordinaires sur le chemin de Privas à Meysse; — Rouvière, de Mayres, pour prix de 34 toises carrées de pavé entre ce lieu et Peyrabeille, à raison de 25 sous la toise; — Milhot, de Saint-Fortunat, pour réparations au chemin du Pape aux Ollières, dégradé par les inondations, etc. — Devis de travaux dressés par les ingénieurs, certificats constatant la situation des travaux, quittances des porteurs de mandats.

C. 1380. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1755-1756. — Pièces justificatives du compte des chemins de l'année 1755. — Mandats de payement de travaux d'entretien, délivrés par M. Demontel, syndic du pays, en faveur des entrepreneurs ci-après : Jean Prat, de Rocles; Jean Boyer, dit Saint-Jean, de Largentière; Joseph Plantevin, de Viviers; François Tarandon, de Jaujac; Prévost, de Laurac, etc. — États des journées employées par les sieurs Aulanhier et Vivien, inspecteurs et certificats constatant la situation des travaux. — Quittances des sommes payées par le receveur des tailles.

C. 1381. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1758-1759. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et réparations des ponts et chemins du Vivarais, de l'année 1758. — Mandats de payement délivrés par M. Demontel, syndic, en faveur des entrepreneurs de travaux publics ci-après : Antoine Volle, de Privas; Guillaume Roure, du lieu de Lachapelle-sous-Aubenas; Gabriel Richard, de La Souche; Jean-Jacques Bleyzac, de Lamastre; Alexis Mazet, du Teil; Jean Gamondès, de Saint-Privat; Guillaume Fabrier, de Charmes; Pierre Canson, des Ollières, etc.; lesdits mandats quittancés en faveur du receveur des tailles. — Certificats des inspecteurs des chemins constatant la situation des travaux, visés par les baillis, bailes ou consuls-maires les plus voisins des lieux et communautés traversés par les chemins.

C. 1382. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1763-1765. — Pièces justificatives de dépenses pour entretien et réparations des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés à divers entrepreneurs. — État des journées de M. Vivien pour la vérification des travaux publics et certificats du même constatant la situation de ces travaux. — Quittances notariées consenties : à Me Joseph Bernard, avocat en Parlement, secrétaire et greffier du pays faisant pour le syndic, par le sieur Dumaine, entrepreneur, de Tournon, de la somme de 550 livres pour prix d'un pavé et d'un engravement à la sortie de la porte de cette ville dite du Doux; — à M. Paul Joseph Sabatier, sieur de Lachadenède, bailli des baronies de Saint-Remèze et de Lagorce, syndic du Vivarais, par Joseph Plantevin, entrepreneur, de Viviers, de la somme de 525 livres pour travaux exécutés sur le chemin de cette ville à la Baraque.

C. 1383. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1767-1768. — États des journées employées par MM. Teyssonnier et Donnadieu, inspecteurs, et Rouvière, notaire du pays, à la vérification et à la surveillance de divers travaux de réparation des chemins, et lettres de M. Lachadenède, syndic, invitant ledit Rouvière à accompagner M. Laulanhier et à l'assister dans la dresse d'un rapport relatif à un chemin, etc. — Mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs et

inspecteurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays, dont les noms suivent : Vivien, Teyssonnier, Laulanhier, Jean Prat, Roux et Lavastre, Jean Prévôt, Auzépy, Boyer, (dit Saint-Jean); Moulin, Quinson, Salomon, Meynier, Allègre, Dupont, Périolas, Milhot, Canson, Dubois, etc. — Certificats des inspecteurs constatant la situation des travaux.

C. 1384. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1768-1769. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays et quittancés par ces derniers. — Certificats des inspecteurs des chemins constatant la situation des travaux, visés par les dénommés ci-après : Lissignol, consul, et Blachère, député de Montlor; Bournet, consul de Joyeuse; Esclozas, consul de Chalancon; Bernard, secrétaire et greffier du pays; Cornet, consul de Rochemaure; de Chabannes, consul de Pradelles; de Lachadenède, bailli de Saint-Remèze; Digoine, consul du Bourg-Saint-Andéol; Bouzon, consul de Viviers; Vernhes, consul du Cheylard; de Rast, bailli de Lavoulte; le chevalier Dumolard, consul de Boulogne, etc.

C. 1385. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1768-1770. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays dont les noms suivent : Aymard, de Largentière; Rimbaud, de Vogué; Suchet, de Tauriers; Bourély, de Lagorce; Villard, de Vallon : Tastevin, de Joyeuse; Auzépy, du lieu de Comps; Chambon, de Saint-Alban; Lextra et Laplanche, d'Aubenas; Chieuse, de Meysse, etc. — Procès-verbaux de réception des travaux. — Lettres de M. Vivien, directeur des travaux publics, adressées à M. Prévôt, entrepreneur, concernant la vérification de certains chemins.

C. 1386. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1771-1772. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays et quittancés par ces derniers. — Procès-verbaux de réception des travaux dressés par les sieurs Périolas, Donnadieu, Teurlot et Vivien, visés par les dénommés ci-après : Darcenèche, consul de Saint-Agrève; Gras, consul de Montlor; de Jossoin, bailli d'Aubenas; le chevalier de Tauriers, bailli de Lavoulte; Tavernol, bailli de Largentière; Vézian, bailli de Saint-Remèze; Cornet, consul de Rochemaure; Defages, subrogé de M. le baron de tour; Cluzel, consul de Viviers; de Saint-Prix, bailli de Crussol; Sainte, bailli de Boulogne; de Chateauneuf Dumolard, bailli de Tournon, etc.

C. 1387. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1772-1773. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais, en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du Vivarais dont les noms suivent : Silhol, de Joyeuse; Dumas, de Ribes; Babois, de Laurac; Rome, de Vogué; Gerlier, de Vallon; Laplanche, d'Aubenas; Debroas, de Rocles; Raoux, de Villeneuve-de-Berg; Deroudilhe, de Chalabrèges; Tarandon, de Prades; Gallez, d'Arric; Delauzun, du Buis-d'Aps; Michelon, de Cluac; Maisonneuve, de Guilherand, etc. — Certificats de réception de travaux des inspecteurs des chemins, visés par les consuls, bailes, maires ou baillis des communautés dans lesquelles ces travaux ont été exécutés.

C. 1388. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1773. — Mandats délivrés par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, aux entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays. — Certificats de réception des travaux délivrés en faveur des entrepreneurs, visés par les dénommés ci-après : Gandiol, consul de Lablachère; Deleuze, consul de Chandolas; Fabre, curé de Malbosc; Cheyrezy, consul de Bessas; de Lachapelle, consul de Pradelles; Giraud, consul du bourg Saint-Andéol; Lauzun, consul de Mirabel; Gamon, consul de Roiffieux; Béraud, consul de Ville-en-Vocance; Alzias, consul des Nonières; Brunel-Moze, pour le consul de Devesset; Valette, consul de Meysse; Guèze et Teysseire, consuls de Chomérac; Dubois, consul de Prunet; Reynier, consul de Gourdon, etc.

C. 1389. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1773-1774. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays. — Certificats de réception des travaux des inspecteurs, visés par les dénommés ci-après : Sonier, consul de Saint-Fortunat; Gaillard, consul de Charmes; Moulin, consul de Burzet; Coullomb, consul d'Antraigues; Volle, consul de Dornas; Dalmas, consul d'Aubenas; Guez, consul de Rochemaure; Mounier, consul de Pranles; Beaux, consul du Pape; Feschet, consul de Tournon et Lyas; Rouvière, consul de Largentière; Blachère, consul de Payzac; Jouve, consul de

Saint-Étienne-de-Fontbellon; Cade, consul de Banne; Soubeyrat, consul de Satillieu, etc.

C. 1390. (Liasse.) = 148 pièces, papier.

1774-1775. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays dont les noms suivent : Béolet, de Quintenas; Coste, de Saint-Julien-Vocance, Gallez, d'Arric; Perbet, de Saint-Martin-de-Valamas; Abrias, de Vernoux; Volle et Téoule, de Privas; Pichot, de Pradelles; Rouvière, de Mayres; Tarandon, de Jaujac; Guigon, de Saint-André-Lachamp; Plantevin, de Viviers; Dumaine de Tournon; Grangeon, de Saint-Péray; Durand, de Largentière, etc. — Certificats de réception de travaux délivrés par les inspecteurs.

C. 1391. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1774-1775. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs et inspecteurs des chemins. — Certificats de ces derniers constatant la situation des travaux, visés par les consuls et baillis, maires ou bailes commis à cet effet, au nombre desquels figurent : Silhol, consul, et de Bournet, maire de Joyeuse; Garenc, consul de Saint-Pierreville, et Lachava, maire du Cheylard; Coudeyre, consul de Mercuer, et Gros, maire de Montlor; Géris, consul de Peaugres, et de Pigneu, bailli d'Annonay; Tourre, consul de Lagorce; Lassaigne, consul de Thueyts, et Clauzel, bailli de Saint-Remèze; Payan, consul de Chassiers; Latronchère, consul de La Souche; Carloux, consul de Vogué; Serméo, consul de Saint-Barthélemy-de-Plassas; Ducros, consul de Baïx; Gay, consul de Désaignes, etc.

C. 1392. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1775. — Mandats délivrés par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, aux entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays dont les noms suivent : Fourneron, d'Annonay; Gabriel Canson, des Ollières; Dobnin Faure, de Macheville; Blanc, de Tournon; Choizin, de Saint-Agrève; Milhot, de Saint-Fortunat; Granet, du Bourg-Saint-Andéol; Rimbaud, de Saint-Jean-Centenier; Gamondés, de Saint-Privat; Dufour, de Chassiers; Courby, de Largentière; Prévôt, de Laurac; Martel, de Dornas; Gardon, Fraisse, Coste, Blaizac, Perbet, etc. — Certificats de réception des travaux délivrés par les inspecteurs et le directeur et visés par les consuls, maires, bailes et baillis, commis à cet effet.

C. 1393. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1775-1776. — Mandats de payement en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du Vivarais et des directeurs et inspecteurs des travaux publics. — Certificats de situation et de réception de travaux, délivrés par ces derniers et visés par les dénommés ci-après : Francon, consul de Guilherand, et de Saint-Prix, bailli de Crussol; Mouly, consul de Cluac, et de Châteauneuf, bailli de Tournon; Breysse, consul de Saint-Cirgues, et de Villeneuve, baile de Pradelles; Lobière, consul de Jaujac, et Gros, bailli de Lagorce ; Chabalier, consul de Tauriers, et Jossouin de Valgorge, bailli d'Aubenas; Martinent, consul de Chassiers, et le chevalier de Tauriers, subrogé de M. le baron de tour; le chevalier d'Auteville, consul du Pouzin, et de Rast, bailli de Lavoulte, etc.

C. 1394. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1776. — Mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays, dont les noms suivent : Alzas, de Lagorce ; Chadeysson, d'Aubenas; Jacques et Étienne Caseneuve, de Meysse ; Faure, de Macheville; Choizin, de Saint-Agrève; Citerne, de Burzet; Delaurier, de Satilleu; Deleuze, de Langranayre; de Roudilhe, de Chalabrèges; Martel, de Dornas, etc. — Certificats des inspecteurs constatant la situation des travaux.

C. 1395. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1776-1777. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays dont les noms suivent : Vallon, d'Annonay; Tastevin, de Joyeuse; Téoule, de Saint-Bauzile ; Raoux, de Villeneuve-de-Berg; Maisonneuve, de Guilherand ; Marze, du Pouzin; Marcon, de La Souche; Lextra, d'Aubenas; Gamon, d'Antraigues; Esclozas, de Chalancon ; Blaizac, de Lamastre. — Certificats des sieurs Prévôt, Coursodon, Teurlot, Teyssonnier, Périolas et Vivien, inspecteurs, etc.

C. 1396. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1777-1778. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs d'entretien ou des réparations des

ponts et chemins du pays. — Certificats de situation des travaux, visés par les dénommés ci-après : Bonnaure, consul de Lablachère, et Vézian, bailli, de Joyeuse ; Marnas, consul de Berzème, et de Tavernol, bailli de Largentière ; Silhol, consul de Joyeuse, et Richard, bailli de Saint-Remèze ; Delacoste commandant à Pradelles, et de Lachapelle, consul, maire de cette ville ; Chastagnier, consul d'Alissas, et de Saint-Arcons, secrétaire et greffier du Vivarais ; Astier, consul de Lalouvesc, et Lemore, bailli d'Annonay ; Roux, consul de Montpezat, et Gros, consul maire de Montlor ; Conte, consul de Saint-Georges, et Dupré, bailli de Crussol, etc.

C. 1397. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

1777-1778. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays. — Certificats de situation des travaux délivrés par les inspecteurs et visés par les dénommés ci-après : Decombes, premier consul, maire de Joyeuse ; Cornet, maire de Rochemaure ; Lagardette, commissaire, et Tourasse, consul du Cheylard ; Mialon, curé de Malbos ; Gros, bailli de Montlor ; Ymonier, maire du Bourg-Saint-Andéol ; Blachère, dit Rouvière, consul de Largentière ; Salomon, bailli de Tournon ; Sainte, bailli de Privas ; Tavernol de Barrès, bailli de Largentière, subrogé de baron de tour ; Brunel Darcenèche, consul de Saint-Agrève ; Dupré, bailli de Crussol ; Bernard de Saint-Arcons, secrétaire et greffier du pays ; de Beauvoir, bailli de Chalancon ; Peiron, premier consul, maire d'Annonay, etc.

C. 1398. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1778.—Mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du pays, dont les noms suivent : Tourre, de Peyroche ; Volle, de Privas ; Prévôt, de Laurac ; Martin, du Lac de Ferrand ; Rioufol, de Chalancon ; Béolet, de Quintenas ; Coste, de Saint-Julien-Vocance ; Chambon, de Saint-Alban ; Coullet, du Teil, etc. — Certificats de réception des travaux fournis par les inspecteurs.

C. 1399. (Liasse.) — 147 pièces, papier.

1778-1779. — Construction et réparations de ponts et chemins du Vivarais. — Compte des emprunts avec pièces justificatives des dépenses, rendu par noble Jean Roqueplane, receveur des tailles du pays. — Mandats de payement délivrés par M. de Lachadenède, syndic dudit pays, aux entrepreneurs et inspecteurs des travaux et à divers propriétaires pour gages, travaux, honoraires et indemnités de terrain, quittancés par les ayant-droit, et accompagnés des certificats desdits inspecteurs constatant la situation des travaux. — Actes de constitution de rente au denier vingt en faveur des prêteurs ci-après : Dorel, avocat de la ville de Tournon ; d'Esclauzel, avocat en Parlement, de Vallon ; Robert, de Viviers, et Prudeaux, supérieur du séminaire de cette ville ; les Dominicains d'Aubenas, le marquis de Gordon, l'hôpital de Tournon et celui de Viviers ; Joséphine Mazoyer, épouse de Paul-Antoine Labaume, avocat et notaire royal, de cette dernière ville ; de Mirabel, du Cheylard, etc.

C. 1400. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1780-1781. — Pièces justificatives de dépenses faites aux ponts et chemins du Vivarais pendant le premier semestre de l'année 1780, produites par le receveur des tailles. — Mandats délivrés par le syndic du pays en faveur des entrepreneurs de travaux publics dont les noms suivent : Vincent, de Meysse ; Volle et Teyssonnier, de Privas ; Rieu, de Joyeuse ; Tracol, de Saint-Péray ; Tarandon, de Jaujac ; Suchet, de Tauriers ; Rimbaud, de Saint-Jean-Centenier ; Rome, de Vogué ; Raoulx, de Villeneuve-de-Berg ; Rioufol, de Chalancon ; Prat, de Rocles ; Prévot, de Laurac ; Plantevin, de Viviers ; Pichot, de Pradelles ; Dupré et Martin, associés ; Mazellier, de Lagorce ; Moulin, d'Annonay ; Milhot, de Saint-Fortunat ; Collange et Marmeys, des Nonières ; Miailhe, de Gluiras ; Mazoyer, de Vals ; Marze, cessionnaire de Mémaly ; Martel, de Dornas, etc. — Certificats de situation des travaux délivrés par les inspecteurs aux entrepreneurs.

C. 1401. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1781-1782. — Mandats délivrés par le syndic du pays aux entrepreneurs et quittancés par ces derniers en faveur du receveur des tailles. — Certificats de situation des travaux délivrés aux entrepreneurs de l'entretien et des réparations des chemins par les inspecteurs de ces travaux et visés par les dénommés ci-après : Didier, consul de Saint-Alban-d'Ay ; Sevenier, consul de Labaume ; Barrot, consul de Joyeuse ; Bonnaure, consul de Lablachère ; Jacquet, consul de Saint-Péray ; Lissignol, consul de Chomérac ; Destret, consul maire de Privas ; Darcenèche, consul du Cheylard ; Rouveure consul de Saint-Fortunat ; Bonnet, consul d'Usclades ; Chastanier consul de Mercuer, etc.

C. 1402. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1781-1782. — Pièces justificatives de dépenses d'entretien et de réparations des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats délivrés par M. de Lachadenède, syndic du pays, aux inspecteurs et entrepreneurs de travaux. — Les appointements annuels des inspecteurs sont fixés comme suit : ceux des sieurs Périolas et Teurlot, à 1,800 livres, chacun, et ceux de M. Vivien, à 2,400 livres. — Il est payé au sieur Sevenier, de Villeneuve-de-Berg, 900 livres pour l'entretien, pendant les six premiers mois de 1781, du chemin du pont de Luol, jonction de celui d'Aubenas à l'Escrinet, au pont d'Escoutay, passant par Mias, Costeraste, Villeneuve-de-Berg, Saint-Jean et le Buis-d'Aps, etc.

C. 1403. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1781-1782. — Pièces justificatives de dépenses des chemins du Vivarais produites par le receveur des tailles à l'appui de son compte des entretiens de 1781. — Mandats de payement délivrés par M. de Lachadenède en faveur des sieurs : Crémillieux, de Tournon, pour entretien de la route du Rhône depuis le pont du Pape jusqu'à Tournon ; — Gerlier, de Vallon, pour entretien du chemin de Saint-Just à la rivière de Sainte-Euphémie, route du Rhône ; — aux inspecteurs pour leurs appointements ; — à divers entrepreneurs pour l'entretien de plusieurs chemins pendant les 6 derniers mois de 1781. — Certificats de situation des travaux délivrés par les inspecteurs et visés par les consuls des communautés où les travaux ont été exécutés et par un consul-maire, ou un bailli ou un lieutenant de bailli le plus voisin.

C. 1404. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1782-1783. — Pièces justificatives de dépenses d'entretien et de réparations des chemins du Vivarais produites par le receveur des tailles. — Mandats de payement délivrés par le syndic du pays en faveur de divers entrepreneurs et quittancés par ces derniers. — Certificats de situation des travaux délivrés à des entrepreneurs par les inspecteurs des chemins et visés par les dénommés ci-après : Dufour, consul de Saint-Pierreville, et Champanhet, maire d'Annonnay ; Garenc, consul de Saint-Pierreville et Saléon, premier consul, maire du Cheylard ; Bouvié, consul de Privas, et Moze, bailli de Boulogne ; Lacour, consul des Ollières ; Dejoux, consul de Marcols ; de Lespinasse, consul de Bourg-Saint-Andéol ; Madier, consul de Saint-Remèze ; Boule, consul de Lagorce ; Chante, consul de Vallon, et Desclauzel, subrogé de baron de tour, etc.

1405. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1782-1783. — Pièces justificatives de dépenses pour l'entretien des chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés par le syndic du pays en faveur des entrepreneurs ci-après : Canson, des Ollières ; Ferrier de Vernoux ; Gallez, d'Arric ; Choisin et Salomon, de Saint-Agrève ; Collange, des Nonières ; Rioufol, de Chalancon ; Deromieu, Milhot et Chapelle, de Saint-Fortunat ; Samuel, de Saint-Julien le-Roux ; Fialez, de Saint-Georges-les-Bains ; Faure, de Macheville ; Crozat, de Saint-Didier ; Tracol, de Saint-Péray ; Vallond, cessionnaire de Denis Boirayon, Fourneron et Bruas, d'Annonay ; Royol, cessionnaire du sieur Blanc et Dumaine, de Tournon ; Jobert, de Lamastre ; Coste, de Villevocance ; Dumas, de Ribes ; Bardin, de Saint-Laurent-les-Bains : Marcon et Lacombe, de La Souche ; Berthon, Labrot et Tarandon, de Jaujac ; Laplanche et Dupré, d'Aubenas ; Roux, de Pradelles ; Martin-Ferrand et Laurent Porchet, de Montpezat ; Masneuf, de Burzet ; Dumas, de Meyras ; Gleize, Gamon et Agrève, d'Antraigues ; Duplan, de Genestelle ; Rimbaud, de Saint-Jean-Centenier ; Volle de Privas ; Guilhon, de Saint-Vincent-de-Barrès ; Deloste, d'Alissas ; Ducros, de Baix ; Vincent et Chieuse, de Meysse ; Marze, du Pouzin ; Fuzier, de Lavoulte ; Descours, d'Issamoulenc ; Vignal, cessionnaire de Teyssonnier, etc. — Certificats de situation de travaux délivrés par les inspecteurs des chemins en faveur des entrepreneurs ci-dessus.

C. 1406. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

1783-1784. — Pièces justificatives de dépenses faites par le receveur des tailles du Vivarais pour construction, réparations et entretien de ponts et chemins en 1783. — Bordereau général des comptes des emprunts de 1773 à 1784, s'élevant à la somme 27,263 livres 5 sous 8 deniers. — Toisés généraux, dressés par les sieurs Giroud, Périolas et Vivien, des travaux de construction et réparation de chemins exécutés par les sieurs : Chabaud, à la descente du Maupas de Ruoms ; — Amblard à celle du pont de Serret près celui de Rigaud ; — Jean Jobert à la côte d'Andance ; — Dobnin Faure à la côte des Nonières, près l'embranchement du chemin de Chalancon, etc. — États de frais et avances payés à M. Fombonne, notaire, pour contrats d'emprunts, consentis par M. de Lachadenède, syndic, en faveur de divers prêteurs. — Mandats de paye-

ment délivrés par le même en faveur des inspecteurs et entrepreneurs des travaux, etc.

C. 1407. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1783-1784. — Entretien des chemins. — Pièces justificatives de dépenses faites par le receveur des tailles pour le premier semestre de 1783. — Mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs et quittancés par ces derniers. — États de situation des travaux fournis par les ingénieurs et inspecteurs ci-après : André Vivien, Pierre Auzépy, Jean-Baptiste Teurlot et Périolas.

C. 1408. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1784-1785. — Pièces justificatives de dépenses faites par le receveur des tailles du Vivarais pour l'entretien des ponts et chemins pendant l'année 1783. — Mandats de payement délivrés par M. de Lachadenède, syndic, en faveur des entrepreneurs et inspecteurs des travaux et quittancés par eux. — Certificats constatant la situation des travaux visés par les consuls des communautés où les travaux ont été exécutés. Parmi ces consuls figurent : Delguey, à Saint-Jean-Centenier ; Audouard, au Teil ; Martin, à Mirabel ; Champanhet, à Montlor ; Ganivet, à Vogué ; Monteil, à Uzer ; Cade et Bournet, à Joyeuse ; Dubte, à Lablachère ; Jaussoin, à Planzolles ; Charaix, à Ribes ; Mazellier, à Lagorce ; Mirabel, au Cheylard ; Riffard, à Mariac ; Jouanet, à Saint-Martin-de-Valamas ; Tousquand, à Pranles ; Ville et Chasson, à Mézilhac ; Chambon Depenel, consul maire, à Rochemaure ; Gravier, à Vesseaux ; Barruel de Saint-Cierge, consul de Privas, etc.

C. 1409. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1784-1785. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays, dont les noms suivent : Exclosas, de Chalancon ; Imbert, du Bourg-Saint-Andéol ; Granet, de la même ville ; Aymard, de Largentière ; Bernard, de Lagorce ; Alzas, du même lieu ; Gallez, d'Arric ; Volle, de Privas ; Marze, du Pouzin ; Jobert, d'Andance ; Tracol, de Saint-Péray, etc. — Certificats de M. Périolas, inspecteur des travaux du pays.

C. 1410. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

1785-1787. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays, dont les noms suivent : Martel, de Dornas ; Galleès, du Cheylard ; Vincent, de Meysse ; Ducros, de Baix ; Laplanche, d'Aubenas ; Gamon, d'Antraigues ; Dumas, de Meyras ; Gimbert, du Béage ; Roux, de Vals ; Labrot, de Jaujac ; Dumaine, de Tournon ; Bruas, d'Annonay ; Duplan, de Genestelle ; Babois, de Laurac, etc. — Certificats de M. Teurlot, inspecteur des travaux du pays.

C. 1411. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

1785-1786. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs d'entretien ou de réparation des chemins du pays, dont les noms suivent : Granet et Jean Amblard, du Bourg-Saint Andéol ; Babois, de Laurac ; Courby, de Largentière ; Bourély et Berd, de Lagorce ; Guérin, d'Alissas ; Esclozas, de Chalancon, etc. — Certificats de MM. Teurlot, Vivien et Périolas constatant la situation des travaux.

C. 1412. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1786. — Mandats délivrés par le syndic du Vivarais aux entrepreneurs de l'entretien ou des réparations des chemins du pays. — Certificats de situation des travaux pour divers entrepreneurs, visés par les dénommés ci-après : de Tourville, premier consul-maire de Viviers ; Bonnet, consul de Saint-Jean-Centenier ; Delent, consul d'Aubenas ; Brot, consul de Joyeuse ; Gervais, consul de Lablachère ; Chanteperdrix, consul de Mariac ; Lagarde, consul de Privas ; Rochier, consul du Gua ; Beydon, consul de Mézilhac ; Malet, consul de Rochemaure ; Igonnet, consul de Saint-Vincent-de-Barrès ; Cros, consul de Freyssenet, etc.

C. 1413. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1786-1787. — Pièces justificatives de dépenses de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés par M. de Lachadenède, syndic, aux entrepreneurs, et certificats des inspecteurs Vivien, Teurlot et Périolas constatant la situation des travaux, visés par les dénommés ci-après : de Tourville, premier consul-maire de Viviers ; de Laforest, premier consul-maire de Joyeuse ; Jossouin de Valgorge, bailli d'Aubenas ; Blachère, premier consul-maire de Largentière ; de Marsilhac, bailli de Saint-Remèze ; Dereboul Deporte, premier consul-maire du Bourg-Saint-Andéol ; de Mirabel, premier consul-maire du Cheylard ; Moze, bailli, et Pinsard, premier consul-maire de Boulogne ;

Chambon Despenel, premier consul-maire de Rochemaure; Roussel, bailli de Montlor, Blanc, premier consul-maire de Pradelles ; de Pigneu, bailli d'Annonay; Darcenèche, premier consul-maire de Saint-Agrève ; Dupré, bailli de Crussol, en l'absence du baili de Chalancon; de Chateauneuf, bailli de Tournon.

C. 1414. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1788. — Pièces justificatives de dépenses de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés par le syndic du pays aux inspecteurs et entrepreneurs de travaux publics. — Parmi ces derniers figurent : Antoine Bourély, de Lagorce; François Tinland, de Bidon; Joseph Sauvadon, de Viviers; Alexandre Vincent, de Privas; Mathieu Dupré, d'Aubenas; François Delaigues, de Juvinas; Jacques Royol, de Saint-Jean-de-Muzols; Arnaud Barbe, de Saint-Félicien, Gleize, du Cheylard; Étienne Samuel, de Saint-Julien-le-Roux ; Raynaud, des Nonières ; Pastré de Lavilledieu ; Antoine Bonnet, de Saint-Martin-de-Valamas; Antoine Marze, du Pouzin; Ville, de Mézilhac; Jean Suchet, de Tauriers; Pons Deligans, de Mayres; Baptiste Lafont, de Pradelles, etc. — Certificats des inspecteurs constatant la situation des travaux.

C. 1415. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1788-1789. — Pièces justificatives de dépenses de l'entretien ou des réparations des ponts et chemins du Vivarais. — Mandats de payement délivrés aux inspecteurs et entrepreneurs de travaux publics. — Certificats de situation des travaux visés par les consuls, maires et baillis des communautés traversées par les chemins, parmi lesquels figurent : Montrond, maire de Rochemaure; Dubois, consul de Saint-Thomé; Cholvy, consul de Gluiras; Deschanel, consul de Payzac; Debanne, consul de Vogué; Rocher d'Allamel, maire de L'argentière; Deval, consul de Saint-Priest; Reboul, consul de Chomérac ; Reynier, consul de Vessaux; Bonnet, consul de Saint-Félicien; Saléon, consul de Saint-Fortunat. — États des sommes payées aux cantonniers pour leurs gages à raison de 25 livres par mois et 3 livres de gratification, dressés par M. Ofarrell, directeur des ponts et chaussées.

C. 1416. (Liasse.) — 148 pièces, papier.

1681-1782. — Quittances notariées consenties à MM. de Rochepierre, de Rochemure, Demontel et de Lachadenède, syndics, payant directement ou par l'entremise des receveurs des tailles du Vivarais par divers entrepreneurs de travaux exécutés sur les ponts et chemins du pays. Ces quittances émanent des notaires ci-après : Breton et Lespinasse au Bourg-Saint-Andéol ; Fraisse, à Tournon ; Sainte, Teyssonnier et Moze, à Privas; Bouvier, à Viviers; Ollier de Merle et Fombonne à Lagorce; Chevalier et Saint-André, au Bourg-du-Bousquet (Pape); Cornet, à Rochemaure ; Duclaux, à Montpezat ;Champalbert, à Vals; Blachière et Dalmas, à Aubenas; Assézat, au Puy, Vézian, à Joyeuse; Dupin, à Lavoulte.

C. 1417. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

1662-1732. — Baux d'entretien et de réparations des ponts et chemins du Vivarais, adjugés par MM. de Rochemeure et de Rochepierre, syndics du pays aux dénommés ci-après : André Laforge, maçon à Viviers ; Jean Alméras, de Villefort et Louis Bresson, lieutenant de juge de la baronie de Luc, demeurant à Pranlac; Annibal Blache, de Privas; Michel Plantevin, de Viviers; André Teyssonnier, boulanger, du lieu de Tournon-lès-Privas ; Pierre Roussignol, des Granges de Valence ; Jean Bauregard, de Rochemaure; Jacques Darrasse, de Largentière ; Étienne Chambret, de Glun; Montmard, de Saint-Reméze; Nozaret et Antoine Besson, de Saint-Martin-l'Inférieur; Louis Jacquet, de Saint-Martin-de-Valgorge; Jacques Ozil, de Lagorce; Gabriel Crozat, d'Alboussières, paroisse de Saint-Didier-de-Crussol; Jacques Reynet, du lieu de la Borie, concierge de M. Lafare; Jacques Nougier, de la ville d'Aubenas; — Alexis Mazet, du Teil; Bravais, de Saint-Péray; Blanc, de Charmes; André Ladreyt, de Saint-Privat; Henri Bollon, de Saint-Christol; Raymond Bonneton, de Joyeuse; Jean-Louis Dumaine, de Tournon ; Charles Romain de Satillieu; Louis Dupont, de Soyons; Jean Chalamon, de Privas, etc.

C. 1418. (Liasse.) — 149 pièces, papier.

1732-1740. — Baux d'entretien et de réparations des ponts et chemins royaux du Vivarais, adjugés par M. de Rochemeure, syndic du pays, aux dénommés ci-après : Alexandre Prévôt, de Laurac; Georges Prat, de Vanosc en Vocance ; Étienne Helly, du Bourg-Saint-Andéol; Just-Gabriel Aulanhier, du Cheylard ; Louis Balazuc, de Lachapelle ; Guillaume Fabvrier, de Charmes ; Guillaume Blachère, de Ribes ; Claude Blanc, de Tournon ; Dominique Ramier, de la ville de Pradelles; Guillaume Payen, de Chassiers ; Jean Balzan, de Vals ; Charrière, dit Vivarais, d'Antraigues; Louis de Pierre, de Charmes ; Nesme, de Serrière ; Jacques Garde, de Tournon ; Derocles, du Cres-

tet; Javela, dit Jervi, de Désaignes; Christophle Rouveyrol, d'Aubenas; Chastanier, de Thueyts; François Villard, de Vallon; Jean Audigier, de Burzet; Thomas Bardin, de Saint-Laurent-des-Bains; Dominique Ranvier, de Pradelles; Jean-Louis Balazuo, de Lachapelle-sous-Aubenas; Pierre Laurore, de Tournon; Barthélemy Franchisse, de la même ville; François Gay, dit Laprade, de Jaujac; Jacques Besson, de Fromantières, paroisse de Mariac, etc.

C. 1419. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1741-1749. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par MM. Jean Defages, seigneur de Rochemeure, et Joseph Demontel, syndics du Vivarais, aux dénommés ci-après : Charles-André Teyssonnier, de la ville de Privas; François Tracol, de Saint-Péray; Claude Blanc, de Tournon; Guilhaume Fabvrier, de Charmes; Pierre Balandrol, d'Annonay; Didier Béolet, de la paroisse de Saint-Romain-d'Ay; Jacques Frachon, de Sarras; Étienne Guigon, de Villeneuve-de-Berg; Louis Gascon, de Lablachère; Jean-François Revol, du Bourg-Saint-Andéol; François André, de la même ville; Étienne Chabanne, de Rochemaure; Antoine Savinas, du lieu du Pape, etc.

C. 1420. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1751-1755. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par MM. Demontel, syndic du pays, et Tavernol de Saint-Clair, subdélégué de l'Intendance du Languedoc au diocèse de Viviers, en faveur des dénommés ci-après : Gabriel Crozat, d'Alboussières; Pierre Clément, de Saint-Péray; Joseph Moulin, d'Annonay; Pierre Pilhet, de Tournon; Olivier Helly, fils, de Bourg-Saint-Andéol; Louis Marsal, de Boulogne; Jean Prat, de Rocles; Pierre Jolivet, de Viviers; François Roux, de Vals, et Pierre Serre, de Nieigles, associés; Gabriel Richard, consul, de La Souche; Claude Chaze, de Villeneuve-de-Berg, etc.

C. 1421. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1756-1759. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par M. Demontel, syndic du pays, en faveur des dénommés ci-après : Simon Chevalier, du Pape; François Tracol, de Saint-Péray; Marmeys, des Nonières, faisant pour Joseph Noyer, du lieu d'Avigier; Jean-Jacques Dussère, de Tournon; Jean Babois, de Laurac; Pierre Roume, de Vogué; Louis Baissac, de Saint-Laurent-les-Bains; Louis Rouvière, de Mayres; Pierre Serre, de Nieigles; Roch Jobert, d'Antraigues; Gabriel Richard, de La Souche; Antoine Volle, de Privas; Étienne Mége, de Saint-Jean; Jacques Quinson, de Joannas, etc.

C. 1422. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1763. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par M. de Lachadenède, syndic du pays, en faveur des dénommés ci-après : Jacques Sautel, de Meysse; Étienne Vincent, du même lieu; Pierre Coste, du Pouzin; Jean Rimbaud, de Saint-Jean-Centenier; Jacques Collanges, des Nonières; Jacques Méaly, de Soyons; Vincent Chaballier, de Pradelles; Claude Serrecourt, de Thueyts; André Flochère, de Mercuer; Baptiste Bonnaud, de Montpezat; Nicolas Périolas, de Tournon, etc.

C. 1423. (Liasse.) — 154 pièces, papier.

1774. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par M. de Lachadenède, syndic du pays, aux dénommés ci-après : Louis Pays, de Thueyts; Bertrand Pichot, de Pradelles; Pierre Perbet, de Saint-Martin-de-Valamas; Joseph Plantevin, de Viviers; Jean Prat, de Rocles; Louis Rioufol, de Chalancon; Antoine Raoulx, de Villeneuve-de-Berg; Guilhaume de Roudilhes, de Chalabrèges; Pierre Rome, de Vogué; Louis Tinland, de Saint-Pierreville; Tarandon, de Jaujac; Teissonnier, de Privas; Charles Téoule, de Saint-Bauzile; Jacques Colanges, des Nonières; Jean-Pierre Amblard, de Viviers; Pierre Auzépy, de Comps; Joseph Aymard, de Largentière; Antoine Bourély, de Lagorce; Jean Babois, de Laurac; Hyacinthe Bardin, de Saint-Laurent-les-Bains; Pierre Choizin, de Saint-Agrève; Louis Dupré, d'Aubenas; Claude Abrias, de Vernoux; Jean-Louis Dobnin Faure, de Macheville; Christophe Fourneron, d'Annonay; Louis Gamon, d'Antraigues; Denis Gamondès, de Saint-Privat; Louis-Lacombe Rieu, de La Souche; Jean-Antoine Martel, de Dornas; Antoine Marze, du Pouzin; Pierre Mazoyer, de Vals; Louis Martin, du Lac Ferrand; Jacques Méaly, de Soyons; Antoine Michelon, de Cluac; Guilhaume Milhot, de Saint-Fortunat, etc.

C. 1424. (Liassé.) — 113 pièces, papier,

1780. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par le syndic du pays aux dénommés ci-après : André Berthon, de Jaujac; Baptiste Agrève, d'Antraigues; Étienne Chieuse, de Meysse; Jean Dejoux, de Marcols; André Dours, de Chassiers; Antoine Deloste, d'Alissas; Jacques Méaille, de Gluiras; Sébastien Perrier,

de Lablachère; Étienne Samuel, de Saint-Julien-le-Roux; Maurice Tourasse, du Cheylard; Antoine Volle, de Privas, etc.

C. 1425. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1780. — Baux d'entretien des chemins royaux du Vivarais, adjugés par le syndic du pays aux dénommés ci-après : Antoine Dulaurier, de Satillieu; Jean-Louis Descours, d'Issamoulenc; Jean Giraud, de Tournon; Jacques Girent, de Soyons; Joseph Gamon, d'Antraigues; Jean Gleize, du même lieu; Antoine et Louis Granet, du Bourg-Saint-Andéol; Paul Gallès, d'Arric; Jean Jeune, de Villeneuve-de-Berg; Jean Jallat, du Cheylard; Jean Jobert, de Lamastre; Alexandre Romieu, de Saint-Fortunat; François Fuzier, de Lavoulte; Henri-Michel-Ange Fialez, de Saint-Georges-les-Bains; Pierre Choizin, de Saint-Agrève; Louis Courby, de Largentière. — Instruction aux entrepreneurs chargés de l'entretien des chemins du pays de Vivarais.

C. 1426. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1785. — Baux d'entretien des chemins royaux de Vivarais, adjugés aux dénommés ci-après : Gabriel Canson, des Ollières; Jacques Royol, de Saint-Jean-de-Muzols ; Antoine du Laurier, de Satillieu; Joseph Tourvieille, de Jaujac ; Jean Jobert, d'Andance; Pierre Gineyx, d'Annonay; Antoine Dumaine de Tournon ; François Tracol de Saint-Péray ; Arnaud Barbe, de Saint-Félicien ; Jean Coursodon, de Colombier-le-Jeune ; Jean Pierre Blaizac de Lamastre; Jean Maisonneuve, de Guilherand; François Esclozas, de Chalancon ; Chabal, de Saint Pierreville; Antoine Granet, de Bourg-Saint-Andéol ; Vignal, d'Aubenas ; Ducros, de Villeneuve-de-Berg ; Claude Laurent, de Largentière; Jean Suchet, de Tauriers; Jacques Silhol, de Joyeuse; Jean Dumas, de Ribes; Louis Guilhon, de Saint-Jean-Centenier; Louis Mazelier, de Lagorce; François Tailhand, de Bidon; Jacques Gerlier, de Vallon; Pons Deligans, de Mayres ; Louis Martin, de Montpezat ; Jean-Louis Gimbert, du Béage; Pierre Duplan, de Genestelle; Baptiste Lafont, de Pradelles; Antoine Ducros, de Baix; Alexandre Vincent, de Privas; Jean Gleize, du Cheylard ; André Guérin, d'Alissas, etc.

C. 1427. (Cahiers.) — In-f°, 134 feuillets, papier.

1756-1770. — Comptes des emprunts faits par le Vivarais pour construction et réparations de ses ponts et chemins, rendus aux États particuliers du pays par MM. Pierre Roqueplane et noble Jean de Roqueplane Dorby, receveurs des tailles. — Les sommes empruntées en 1756, par suite des inondations, survenues en novembre 1755, s'élèvent à 35,000 livres et celles payées aux entrepreneurs des travaux publics à 26,715 livres 12 sous. — En 1769 la recette s'élève à 69,454 livres 10 sous 4 deniers, et la dépense à 25,136 livres 17 sous. — Au nombre des prêteurs figurent : Joseph-Guilhaume-Barthélemy de Laforest; les religieuses de Notre-Dame de Largentière; de Fontanés, secrétaire du Roi; l'hôpital de la ville de Pradelles; Garcin, notaire, de Viviers, etc.

C. 1428. (Cahiers.) — In-f°, 137 feuillets, papier.

1771-1777. — Comptes des emprunts faits par le Vivarais pour travaux publics, rendus aux États particuliers du pays par noble de Roqueplane Dorby, receveur des tailles. — Au nombre des travaux exécutés figurent : la construction du chemin depuis le grand pont sur le Doux jusqu'à la croix de Giraudet; — l'élargissement de la rue de Tournon, route des bords du Rhône; — les réparations de la route de Serrières à Annonay; — la construction du pont sur le torrent de Canson, route d'Annonay à Saint-Bonnet; — de celui de Sarazin; — la réparation du chemin depuis l'Escrinet jusqu'à la jonction de celui de Saint-Jean à Privas; — les ouvrages au-dessus du pont d'Aubenas pour contenir la rivière d'Ardèche dans son lit, etc.

C. 1429. (Cahiers.) — In-f°, 167 feuillets, papier.

1779-1782. — Comptes des emprunts faits par le Vivarais pour construction, réparation et entretien des ponts et chemins du pays, rendus aux États particuliers par noble Jean de Roqueplane Dorby et maître Louis Vollant, receveurs des tailles. — Au nombre des prêteurs figurent: Dupoux, de Vallon; messire Defages, d'Aubenas; les religieuses de Romans; dame Labaume, de Viviers; l'hôpital de Villeuve-de-Berg; de Belin, Dorel et demoiselle Presle, de Tournon; le séminaire des philosophes, de Viviers; Dure, de Tain; le trésorier des pauvres de Saint-Remèze; les religieuses de Sainte-Marie de Valence et celles de Sainte-Ursule de Bourg-Saint-Andéol. — La recette faite par ledit de Roqueplane en 1780 s'élève à 92,452 livres 18 sous 2 deniers et la dépense à 80,955 livres 14 sous 7 deniers. — Il est payé : à Augustin Chapelle, cessionnaire du sieur Fougeyrolles, 1,813 livres 4 sous à-compte du prix de la construction de la première partie du chemin de Mézilhac aux Ollières; au sieur Michel Imbert, 2,850 livres, à-compte sur la construction

d'un pont sur le ravin de Fombonne, route de Viviers à Aubenas; etc.

C. 1430. (Cahiers.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1782-1784. — Comptes d'emprunts et de leur emploi faits par le Vivarais pour travaux publics, rendus aux États particuliers par Me Louis Vollant et noble Jean de Roqueplane Dorby, receveurs des tailles. — Parmi les travaux exécutés on remarque : la construction des chemins de la croix de Saint-Georges au pont de Bernard et de Peyre aux Vans; d'une communication de Privas à Saint-Priest; du pont de Merdary, du chemin sous la grange de Rabagniol jusqu'à la rivière d'Escoutay; du pont sur le ravin des Dames, route d'Aubenas à Viviers; de celui de Cros, route de Mézilhac à Marcols; la réparation de la chaussée du pont d'Aubenas; le changement d'une partie de la côte d'Andance, depuis la jonction de la route des bords du Rhône jusqu'à la grange du nommé Serré; les réparations du chemin des Nonières à Vernoux, de la digue du Pouzin; etc.

C. 1431. (Cahiers.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1784-1790. — Comptes d'emprunts et de leur emploi, faits par le Vivarais, pour construction, réparations et entretien de digues, ponts et chemins, rendus aux États particuliers du pays par Me Louis Vollant, Jean-Antoine Portail, Louis-René Olivier et Henri Deshons, receveurs des tailles. — Au nombre des prêteurs figurent : le bureau des pauvres de Largentière, demoiselle Chastagnier, les Cordeliers et les Dominicains, d'Aubenas, de Mirabel, du Cheylard; l'abbé Maigron, de Villeneuve-de-Berg; les religieuses de Pradelles; l'hôpital et les religieuses de Tournon; la marguillerie d'Annonay, Duliron de Montivers, de Roqueplane, baron de Montbrun; Claude Chaze, du lieu des Chazes, paroisse de Saint-Germain; Marie Serre, de Nieigles; les Barnabites du Bourg-Saint-Andéol, la vicomtesse de Vogué, le baron de Mercurol, de Tain; Liatier, de Pont-en Royan; etc.

C. 1431 *bis*. (Cahiers.) — In-4°, 72 feuillets, papier.

1763-1788. — Comptes d'apurement des entretiens, impositions et frais d'assiette du Vivarais, rendus aux commissaires députés du pays, par MM. : Jean Roqueplane Dorby, baron de Montbrun, seigneur des baronies d'Allier, Montbrun, Berzème et Saint-Gineys-en-Coiron, receveur alternatif mitriennal des tailles et taillons; Louis Vollant, ancien receveur mitriennal; Jean-Antoine Portail, receveur alternatif mitriennal; Louis-René Olivier, avocat en Parlement, commis par le bureau des finances de Montpellier et par les commissaires ordinaires du Vivarais, pour parachever la recette dudit Louis Vollant; Henri Deshons, ancien receveur mitriennal.

C. 1432. (Cahiers.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1727-1746. — Comptes des sommes imposées dans les départements des frais d'assiette du Vivarais pour réparations de ponts et chemins, soumis à l'approbation des commissaires et députés aux États particuliers du pays, par MM. Martial Persin, noble Pierre de Roqueplane, maître Pierre Fréboul, receveurs des tailles. — La recette s'élève : en 1727, à 62,894 livres 7 sous 8 deniers; en 1732, à 10,548 livres 10 sous 8 deniers; en 1733, à 32,385 livres; en 1736, à 37,385 livres; en 1738, à 50,229 livres 7 sous 5 deniers; en 1741, à 45,190 livres 9 sous 4 deniers; en 1742, à 72,841 livres 4 sous 10 deniers; et en 1046, à 51,423 livres 1 sou 1 denier.

C. 1433. (Cahiers.) — In-folio, 251 feuillets, papier.

1747-1755. — Comptes des sommes imposées dans les départements de frais d'assiette du Vivarais pour réparations de ponts et chemins, soumis à l'approbation de MM. les commissaires et députés aux États particuliers du pays, par nobles Pierre de Roqueplane et Jean de Roqueplane Dorby, receveurs des tailles. — La dépense s'élève : en 1747, à 73,210 livres 4 sous; en 1749, à 41,444 livres 4 sous; en 1750, à 45,679 livres 17 sous 5 deniers; en 1751, à 61,530 livres 5 sous 9 deniers; en 1752, à 14,564 livres 4 sous 4 deniers; en 1754, à 46,468 livres 19 sous 1 denier; en 1755, à 61,910 livres 2 sous 4 deniers.

C. 1434. (Cahiers.) — In-folio, 203 feuillets, papier.

1756-1769. — Comptes des sommes imposées dans les départements de frais d'assiette et affaires économiques du Vivarais, soumis à l'approbation des commissaires et députés aux États particuliers du pays, par Pierre de Roqueplane, Jean de Roqueplane Dorby et Louis Vollant, receveurs des tailles. — Ont pris part à la délibération, en 1756 : Soubeiran de Saint-Prix, subrogé; Tavernol de Barrès, Bois Dautussac, Bouvier, Flaugergues, Pigneu, Roussel, Dauteville, Sobeiran de Beauvoir, Pampellonne, Roudil, Jossouin, La Caumette, Villeneuve, Dupont, Meyssat, Combier, Garnier des Hières, Cornet, Sobeiran,

Bouson, Bernard, Ferratier, Bollon Du Fraisse, Johanenc, Demontel, etc.

C. 1435. (Cahiers.) — In-folio, 236 feuillets, papier.

1785-1790. — Comptes des sommes imposées dans le département des frais d'assiette du Vivarais, pour entretien des ponts et chemins, gages et journées du directeur et des inspecteurs des travaux, soumis à l'approbation de MM. les commissaires et députés aux États particuliers du pays, par Jean-Antoine Portail et Henri Deshons, receveurs des tailles. — Ont clos et arrêté les comptes de 1788 : Châteauneuf, subrogé; Saurin, commissaire principal; Flossac, Prinsac et Cluzel, commissaires ordinaires; Pigneu, Dumas, Salomon, Dupré, Jossouin de Valgorge, le chevalier Dumolard, Chambeson, de Tarvernol, le chevalier de Tauriers, Duverdun, Moze, Lachadenède, Defages Vaumale, Rast, Tourrette, Haon, Blachier, Gasque, Montrond, Rocher d'Allamel, Dereboul Deporte, Dufay, Sauzet de Saint-Clément, Chambarlhac, etc., députés. — État des chemins royaux du Vivarais pour servir au renouvellement des baux d'entretien.

C. 1436. (Registre.) – Petit in-folio, 185 feuillets, papier.

1756-1778. — Enregistrement sommaire des baux de construction et réparations de ponts et chemins du Vivarais, des emprunts contractés à cet effet, et des payements faits aux entrepreneurs sur les fonds de ces emprunts. — Parmi les prêteurs on remarque : demoiselle Guérin de Veaujours, de Largentière; le chevalier de Piolenc, du Saint-Esprit; Clauzel, de Vallon; Jean Audigier, de Villeneuve-de-Berg; le chevalier de Gordon, d'Aubenas; Hugues Taillant, de Viviers; de Beaulieu, lieutenant colonel; la marquise de Marigni; Amblard, de Lussas; Antoine Garcin; l'abbé Imberdis; les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, de Romans; Bechon, de Viviers; la province du Languedoc; Valleton, d'Aubenas; le marquis de La Tourette, etc.

C. 1437. (Registre.) — Petit in-folio, 181 feuillets, papier.

1767-1787. — Enregistrement des mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais en faveur des entrepreneurs de travaux publics, avec la mention des quittances notariées consenties par ces derniers. — Parmi les travaux exécutés figurent : la construction du pont de Duzon, dit de Monnépiac; les travaux exécutés par voie d'économie au pont de Joyeuse; le rétablissement du pont du Parc sur la rivière de Boulogne, et de celui de Coucise sur la route de Privas audit Boulogne; la reconstruction du pont sur le torrent de Chaley et de celui de Laviolle, route d'Aubenas à Mezilhac; les réparations au chemin d'Annonay aux baraques de Saint-Bonnet, et au pont de Vals; la construction de la première partie du chemin de Saint-Pierreville à Lapaille; le rétablissement des culées et avenues du pont d'Uzer; la construction du quai de Lavoulte; le déblayement du lit de la rivière d'Ouvèze; les réparations du pont royal, près du Cheylard, de celui de la Boutounette et du chemin de Montpezat au lac Ferrand; la construction du pont de Satillieu sur la rivière d'Ay et de celui de Saint-Pons, etc.

C. 1438. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1777-1789. — Relevé des emprunts faits pour les travaux publics du Vivarais, et des mandats de payement délivrés aux entrepreneurs de ces travaux. — Parmi les prêteurs on remarque MM. : Robert, de Viviers; de Mirabel, du Cheylard; le baron de Fay, Dorel, notaire; demoiselle Presle, madame de La Viléon, de Tournon; Dulvion de Montivert, Marie Serre, madame la vicomtesse de Vogué, l'abbé Peyron, d'Annonay; l'abbé Mazard, vicaire général du diocèse de Vienne, etc.

C. 1439. (Cahiers.) — In-4°, 46 feuillets, papier.

1749-1750. — État des mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais, pour réparations de ponts et chemins du pays, indemnités de terrain, gratifications, entretien des lits des casernes, fournitures de bois et chandelle aux corps de garde, remboursement de surtaxe au rôle de la capitation à M. Pichon de La Rivoire, comme cavalcadour de madame la Dauphine, et à M. Faure de Bellin, en qualité de contrôleur des guerres; logement du commandant en Vivarais, etc.

C. 1440. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier

1764-1778. — Enregistrement des mandats de payement délivrés par le syndic du Vivarais en faveur de divers employés et créanciers du pays; pour gages, gratifications, indemnités de terrain, prix de travaux, intérêts de capitaux, aumônes, etc. — Il est payé à MM. : Roussel, bailli de Montlor, 500 livres pour travaux exécutés dans 57 communautés concernant les biens abandonnés et incultes; Bernard, secrétaire greffier des États du pays, 1,200 livres pour semblables travaux dans 154 commu-

nautés; Rouvière fils, 1,000 livres pour avoir corrigé et refait le compoids général du pays; Jacques Massot, 300 livres pour avoir tenté de rendre la rivière d'Ardèche flottable et navigable; Sainte, subrogé de M. le baron de tour, 500 livres, à-compte des frais d'un voyage à Paris pour affaires du Vivarais; Vincent Viallard, Champalbert et Arnichaud, 1,548 livres pour dépouillement et mise en ordre des archives du pays; Aureschè, de Viviers, 3,000 livres, à titre de secours pour la construction d'un moulin-fouion sur le Rhône; Verny, directeur de la manufacture des draps d'Aubenas, 1,900 livres, à titre d'indemnité pour l'incendie survenu dans ladite manufacture, en 1775; Joseph Béal, marchand chapelier à Aubenas, 1,500 livres pour les chapeaux fins, du prix de 9 à 18 livres, qu'il fabriquera pendant 5 années, à raison de 10 sous pour chacun; à madame veuve de Saint-Prix, 500 livres, à titre de pension viagère, à raison des services que son mari a rendus au pays en qualité de bailli de Crussol.

C. 1441. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1729-1777. — État des plans des ponts du Vivarais, au nombre de 127, envoyés au sieur Guiremand, du Bourg-Saint-Andéol, pour être réunis en atlas. — Procès-verbaux de vérification des dommages causés aux ponts et chemins du pays par les inondations, avec des états de leur situation, dressés par MM. Grangent, directeur des travaux publics du Languedoc, Périolas, Teurlot, Prévôt et Teyssonnier, inspecteurs des mêmes travaux dans le diocèse de Viviers. — États : des journées employées par le directeur et les inspecteurs des travaux; — des entrepreneurs dont les travaux n'ont pas été reçus; — des chemins dont les baux doivent être renouvelés. — Commissions données aux sieurs Prévôt et Teyssonnier par les commissaires ordinaires du pays pour la vérification de certains travaux d'entretien, etc.

C. 1442. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1778-1790. — Rapports et procès-verbaux de vérification des travaux d'entretien des ponts et chemins du Vivarais et des dégradations causées par les inondations, dressés par les sieurs Vivien, directeur, Périolas, Teurlot, Prévôt, Auzépy, Teyssonnier, inspecteurs des travaux publics; Lachadenède, syndic du pays, et Auzillion, inspecteur des ponts et chaussées de la province du Languedoc. — État des chemins royaux dont l'entretien est à la charge du Vivarais. — Extrait de délibération des États Généraux du Languedoc, concernant la confection d'une nouvelle carte routière sur laquelle tous les petits lieux et ruisseaux doivent être supprimés. — Instruction donnée au sieur Vivien pour la vérification des chemins des environs de Pradelles.

C. 1443. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1700-1768. — Requêtes et mémoires de plusieurs particuliers et communautés du Bas-Vivarais, relatifs à la construction et à la réparation de ponts et de chemins. — Au nombre des réclamants figurent : le prince de Soubise, le prieur de Mazan, Jean-Baptiste Dussère, de Lavoulte, et les communautés ci-après : Dompnac, Saint-Mélany, Sanilhac, Montréal, Laurac, Vernon, Rosières, Ailhon, Burzet, Chomérac, Jaujac, Bourg-Saint-Andéol, Montpezat, Meyras, Nieigles, Fabras, Prades, Lachapelle, Uzer, Chassiers, Vinézac, Lablachère, Saint-Genest-de-Bauzon, Saint-Privat, Saint-Julien-du-Serre, Ucel, Saint-Andéol-de-Bourlenc, Villeneuve-de-Berg, Aubenas, Usclades, Pradelles, Les Vans. — Lettres de MM. le marquis de Montferrier et de Joubert, adressées à M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, concernant les réparations du pont et du chemin des Ollières et la permission donnée à l'entrepreneur du pont d'Erieu d'aller prendre, du côté de Privas, la pierre nécessaire à l'achèvement de cet ouvrage.

C. 1444. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1769-1789. — Requêtes et mémoires de plusieurs particuliers et communautés du Bas-Vivarais, relatifs à la construction et à la réparation de ponts et de chemins. — Parmi les réclamants on remarque : de Jovyac, l'évêque de Viviers, Jacques Donnadieu, le comte de Brison, le marquis de Serres, Moulin, de Burzet; Chambon et Perbost, entrepreneurs de la construction du chemin de Joyeuse à Saint-Alban; Charles-André Teyssonnier, de Tournon-lès-Privas; Jean-Antoine Martel, de Dornas; Jean-Baptiste Rigaud, de Saint-Jean-Centenier; le baron de Lagorce, Grimolle, du Teil; le prieur de Malarce, le comte d'Antraigues, le curé de Freyssenet, Labaume, avocat au Parlement de Paris.

C. 1445. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 122 pièces, papier.

1727-1789. — Lettres, requêtes et mémoires de plusieurs particuliers et communautés du Haut-Vivarais relatifs à la construction et à la réparation de ponts et chemins. — Au nombre des réclamants figurent : Tournon de Meirès, de Désaignes; Chabreul, chevalier de Saint-Louis,

de Beauchastel; de Vogué, d'Annonay; le marquis de Gerlande, baron de tour; l'évêque du Puy, Jacques Charvet, d'Annonay; le comte de La Tourette, de Tournon; de Lavarenne et le prieur de Saint-Martin-de-Valamas; le comte de Maubourg, Bollon Du Fraisse, le marquis de Grollier, de Châteauneuf; les maires, lieutenants de maire, échevins, ecclésiastiques, bourgeois, négociants et principaux habitants de la ville de Saint-Étienne; les communautés du Cheylard, de Lamastre, Saint-Péray, Satillieu, etc. — Sommation des habitants de Beauchastel au syndic du Vivarais, à l'effet de faire faire, à la charge des États du Languedoc, les travaux contre la rivière d'Erieu, dont le soin lui avait été confié par les États particuliers du Vivarais.

C. 1446. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1705-1789. — Requêtes du syndic du Vivarais en permission d'emprunter et d'imposer certaines sommes en faveur du pays et de diverses communautés pour travaux publics, adressées à l'intendant du Languedoc et aux commissaires du Roi et des États. — Mémoire du dépouillement des comptes des entrepreneurs, fait et arrêté par les commissaires du pays. — Délibérations des commissaires et des États particuliers du Vivarais, du bureau de Viviers, des États du Languedoc, concernant les emprunts faits par le diocèse de Viviers, pour travaux publics, l'emploi des sommes qui lui ont été accordées pour réparations de ses ponts et chemins, l'exécution de divers travaux, etc. — États des travaux délibérés. — Arrêt du Conseil d'État, autorisant des emprunts pour construction et réparations de ponts et chemins. — Ordonnances de M. Ladevèze, commandant pour Sa Majesté, en Vivarais et Velay, enjoignant aux commandants des troupes en Vivarais de fournir, à chaque réquisition du syndic et du secrétaire dudit pays, un soldat qui sera mis chez tous ceux qui refuseront de faire les corvées nécessaires à la construction des chemins et payé à raison de six sous par jour outre la nourriture.

C. 1447. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1689-1788. — Devis de réparations et d'entretien des chemins : de Chambonnas à la ville de Joyeuse; de Saint-Remèze au port de Saint-Martin de La Pierre; du Chastanier à La Croix du Serre, terroir de Saint-Jean-de-Pourcharesse; du pont de Jacquier à Annonay; du pont d'Ardèche à Châteaubourg; de Jaujac au Bès, par La Souche et La Croix de Bauzon; de Beauchastel à Vernoux; de La Bégude à Mézilhac; du village de Saint-Georges aux eaux minérales dudit lieu; de Saint-Ambroix à Joyeuse; de Lamastre aux Nonnières; du lieu de Scivas à Malarce; de Viviers à Aubenas.

C. 1448. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1463-1550. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Copie des ordonnances du Roi et des commissaires des États, données à Montpellier le 5 août 1463, touchant la manière de percevoir les droits sur les marchandises en vins, huiles, etc., de prévenir les fraudes et de juger les contestations qui s'y rapportent. — Lettre du roi Louis XI, du 4 mai, à Montluçon, sans millésime (très-probablement 1465), enjoignant aux États particuliers du Vivarais de députer un petit nombre de leurs membres à l'assemblée des États du Languedoc, convoqués à Montpellier, pour le 15 juin suivant, à l'effet de statuer sur les réclamations faites au sujet de la répartition des aides imposés par ladite assemblée réunie en la ville du Puy, l'année précédente. — Rôles des remboursements accordés au Vivarais pour fournitures de vivres et d'étapes faites aux gens de guerre en 1513. — Déclaration du Roi, du 10 septembre 1520, portant que les péagers seront tenus de réparer les ponts, chaussées et chemins sur lesquels les péages sont exigés, à concurrence de leur produit, et lettres patentes de 1548, prescrivant l'exécution des précédentes, relativement à l'entretien des ponts et chemins par ceux qui perçoivent les péages. — Arrêt du Parlement de Toulouse, du 15 avril 1532, qui règle les droits qu'on pourra percevoir sur les passages et ports du Rhône et grosses rivières du Vivarais. — Ordonnance du vicomte d'Uzès, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, prescrivant l'exécution, en Languedoc, des lettres patentes du Roi, données à la Fère-sur-Oise, le 6 juillet 1535, qui obligent, sous de fortes peines contre les refusants, tous seigneurs, barons et autres, de faire réparer et entretenir les ponts et chemins de leurs baronies, seigneuries et juridictions où ils perçoivent péages, leuds et autres dus, de manière que les marchands, charrettes et mulets y puissent passer en sûreté. — (1536) Lettres de Mgr de Montmorency et des commissaires des vivres du camp d'Avignon, avec ordonnance de ces derniers sur la qualité et le prix des vivres que le Vivarais doit fournir. — Procuration de M. Pierre Le Blanc, syndic du Languedoc, en faveur de M. Chalendar, supplique du même aux commissaires du Roi, et délibération des États Généraux du Languedoc se rapportant à la suppression des nouveaux péages. — Pièces relatives à l'imposition des villes closes et au différend survenu à ce sujet entre le Vivarais et le Velay. — Jugements du bailliage du Velay et de l'assemblée des États du Vivarais, qui déchargent le lieu de Vocance des sommes qui lui avaient été imposées comme ville close. — Procédure du sieur Tranchard, lieutenant de prévôt et commissaire, qui décharge les commu-

nautés de Vernoux, Serrières, Satillieu et autres, des impositions faites sur ces villes closes, attendu qu'elles ne se trouvent pas dans ce cas. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 9 juin 1544, rendu sur appel du sénéchal de Beaucaire, en faveur des consuls de Saint-Agrève et de Pradelles, contre ceux du Puy, qui, contrairement aux anciens usages, avaient, au préjudice des habitants du Vivarais, compris dans la répartition de la part mise à leur charge de la solde de 50,000 hommes de pied, imposée sur les villes closes, Pradelles et Saint-Agrève, villes dépendantes autrefois du pays de Vivarais, pour les contributions, et appartenant aujourd'hui au Velay, pour la justice. — Lettres : de Mathieu Pichot (1542), prescrivant aux consuls et diocésains du Vivarais de faire sans délai le dénombrement des chevaux, juments, mulets, mules et autres bêtes de voiture dudit pays, suivant le commandement qui leur en a été fait; — de J. « des Serres, » datée de Paris, 19 septembre 1549, à l'adresse de son « tres honore pere Jehan Broe, greffier des Étatz du Viveroys seurement en sa mayson a Tournon », relative à la tenue des États du Languedoc, qui aura lieu à Nîmes, le 20 octobre de ladite année, à divers achats qu'il est obligé de faire en passant à Lyon, à son office de notaire, à divers solliciteurs, du Puy, poursuivant la solution d'affaires litigieuses, etc.

C. 1449. (Registre.) — In-4° 195 feuillets, papier.

1536. — Compte journalier des fournitures en foin, paille, avoine et argent, faites par les consuls et diocésains du Vivarais, aux officiers, sous-officiers et gens d'armes de la compagnie de M. de Clermont, en garnison dans le pays, pendant les mois de mai, juin, juillet et août. — Au nombre de ceux à qui des fournitures ont été faites figurent : le baron de Laval, enseigne; le baron de Lerbons, de Camont, Saint-Aubert-le-Vieux et Saint-Aubert-le-Jeune, Darces, Dongon, de Lille, de La Bastide, Dentre-Aygues, Depons, Ayme, trompette; Tryant, Chambrillan, Pierre Fabre, Lonpin, Labontat, Guabriac, Le Suchet, de Cornat, de La Farcelle, Jérôme de Just, capitaine La Vigne, Mornas, de Pin, Branquart, Alexandre de Tous, etc. — Le prix du quintal de foin est fixé à 8 sous 6 deniers et celui de paille à 2 sous 6 deniers.

C. 1450. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1538-1539. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — États des dépenses faites pour la dresse de l'étape aux lieux d'Andance, de Soyons, Montpezat et Saint-Montant, pour le passage de lansquenets et autres gens de pied du Roi allant en Provence. — Quittances données par des particuliers et des communautés du pays pour le remboursement de frais avancés, avec les départements des sommes imposées en leur faveur à cet effet.

C. 1450 *bis*. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1551-1556. — Comptes et pièces justificatives de comptes du syndic et du greffier des États du Vivarais. — Comptes des recettes et dépenses pour frais exposés dans les affaires du pays concernant les villes closes, le franc alleu, les poursuites exercées contre Victor de Combas, rendus par Mérand de Bonlieu, bailli d'Annonay; Brunier, sieur de Larnage, bailli de Tournon; Jean Broë, greffier, et Guillaume de Lamotte, syndic du Vivarais, avec pièces justificatives. — Suppliques adressées aux députés tenant l'assiette du Vivarais, par MM. Guillaume de Lamotte et Louis de Latour, au sujet des poursuites qu'ils avaient dirigées contre Victor de Combas, condamné aux galères, demandant la protection des États et l'autorisation de porter des armes pour défendre leurs biens et leurs personnes contre les parents, amis et complices dudit de Combas. — Lettres : de M. de Rostaing, sans date, adressée à M. de Lamotte, relative au procès du franc-alleu, donnant des nouvelles de la Cour et annonçant le passage du Légat se rendant à Avignon; — de MM. de Sibleyras, consul de Privas (1552), et autres relatives au même procès.

C. 1451. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1559-1564. — Comptes, avec pièces justificatives, rendus à l'assiette par M. de Lamotte, syndic du Vivarais, concernant les frais, avances et journées par lui employées pour les affaires du pays, d'où il appert qu'il se rendit aux États Généraux de France, à Orléans, le 26 novembre 1560, suivant la charge qui lui avait été donnée par MM. des États particuliers; qu'il en revint le 1er mars suivant et qu'il lui fut accordé, pour ces 96 journées, 288 livres; que la mort du roi de France, François II, ayant fait supposer que la tenue des États serait devancée, il prit la poste à Cannes, à neuf postes d'Orléans, à raison de deux livres par poste, y compris le vin des postillons, soit 18 livres qui lui furent également allouées. — Lettres adressées à M. de Lamotte par MM. : de Tournon et de Ventadour (1561), au sujet de leur convocation aux États Généraux du Languedoc, s'excusant de ne pouvoir s'y rendre, déclarant qu'ils s'y feront représenter; des Serres (*sic*), ministre, de Nîmes, 29 juillet 1561 (copie de lettre adressée aux régents d'Aubenas), annonçant qu'il a communiqué leur

lettre à Messieurs de ladite ville, qu'il n'a jamais vus de si bonne et ferme volonté que depuis la dernière dépêche du roi de Navarre et du prince de Condé, que la correspondance des églises est si bien organisée que non-seulement le haut et bas Languedoc, mais encore La Rochelle, Montauban et toutes églises peuvent marcher d'un même pied, que l'hostilité est tout ouverte, que le sieur de Saint-Galle a déclaré ne vouloir plus obéir à son maître, les assurant enfin de son vif désir de rendre service à l'église et à la patrie; — Vidal de Colombier, co-régent d'Aubenas, relativement à la même convocation; — Noalhes, de Viviers (29 octobre 1561), annonçant l'emprisonnement du consul de cette ville, à la requête d'un clerc de finance, de Montpellier, assisté d'un sergent, pour obtenir payement d'une somme de 1,400 et tant de livres, portion afférente au Vivarais pour la solde de 50,000 hommes, en l'année 1556, lequel ne fut relâché qu'en fournissant un remplaçant; — de Saint-Alban, du 25 juillet 1564, annonçant qu'il a envoyé, au commencement dudit mois, M. Odol à Lyon, avec les papiers et les mémoires de ses comptes; — du 26 du même mois, transmettant des lettres apportées de la Cour par Gabriel Larochette et annonçant que le Roi sera à Tournon lundi prochain, d'après ce que lui avait écrit Michel Maires; — de Leyris, datée du Bourg-Saint-Andéol, le 24 juillet 1564, faisant connaître l'arrivée, dans cette ville, de commissaires venant de Lyon, ayant délibéré d'emmener prisonniers une douzaine des plus marquants des habitants, parce que le temps demandé pour le payement du terme échu était expiré; — de Josserand, de la ville de Tournon, du 19 juillet 1564, rendant compte de son séjour à Roussillon, où il avait remis les lettres de M. de Lamotte à Mgr de Tournon, qui lui avait prescrit de les garder pour les lui représenter lorsque la Cour, qui venait d'y arriver, serait un peu mieux assise; l'engageant à s'y rendre lui-même dans cette circonstance et faisant connaître les personnages notables qui s'y trouvaient ou qui y étaient attendus; — Jean Sabatier, consul de Viviers, du 10 avril 1564, exposant que deux commissaires de Lyon sont venus le faire prisonnier pour avoir payement d'une somme de 14,000 livres et plus, montant de deux quartiers de l'année précédente, qu'ils ne veulent se retirer qu'autant qu'ils auront argent ou prisonniers en abondance; — de Lestranges, de Nîmes, 5 février 1563, avertissant que Mgr Dampville partira d'Avignon le second jour du carême, qu'il viendra par Bagnols, Saint-Esprit, Viviers et Lavoulte, jusqu'à Tournon, d'où il reviendra à Lavoulte et à Viviers; — J. des Serres (sic), greffier, de Villeneuve, le pénultième jour d'août, qualifiant M. de Lamotte de compère; accusant réception du paquet qui lui est envoyé; répondant qu'il ne peut se rendre au Bourg, ni à Viviers, mais qu'il enverra un exprès, le lendemain, à M. de Leyris et qu'il lui écrira longuement; transmettant ses félicitations à son compagnon M. Padèle, ainsi qu'à M. de Furno, qu'il exhorte à n'être pas si hasardeux au jeu. — Enquête secrète faite par M. de Chalendar, juge du bailliage de Villeneuve de Berg, le 15 juillet 1550, en vertu d'un ordre royal, à l'effet de connaître ceux qui professent la religion de Luther. — Contrat passé par Dumont, notaire à Lyon, le 13 mars 1559, duquel il résulte que sur la somme de 40,000 livres, demandée par le Roi aux plus imposés de la généralité de Lyon, le Vivarais fut compris pour 4,000 livres, en payement desquelles une rente de 360 livres 3 sous 4 deniers fut constituée en faveur des prêteurs, sous réserve de rachat perpétuel, ladite constitution de rente ratifiée par le roi François II.

C. 1452. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 74 pièces, papier.

1563-1566. — Comptes de M. de Lamotte et pièces justificatives concernant les foules souffertes par différentes communautés du Vivarais, à l'occasion du passage ou du séjour des gens de guerre dans les lieux de Vagnas, Aubignas, Baix, Saint-Apolinaire-de-Gluiras, Labastide-de-Virac, Saint-Lager, etc. — Les habitants de Vagnas exposent qu'il leur est dû les sommes suivantes, pour 21 hommes à cheval, 8 laquais et 20 chiens de Mgr Dampville, qui ont séjourné trois jours audit lieu, en mars 1563, savoir : pour 21 hommes à cheval, à raison de 25 sous pour chaque homme par jour, 78 livres 15 sous; pour 8 laquais, à raison de 8 sous chacun, 9 livres 12 sous, et pour les 20 chiens, 5 livres, etc. — Supplique des habitants de Labastide-de-Virac, adressée à MM. tenant l'assiette du Vivarais, à l'effet d'être indemnisés des dommages qu'ils ont éprouvés lors du passage des troupes. — Verbal de Me Antoine Sibleyras, lieutenant du mandement de Saint-Apolinaire-de-Gluiras, constatant les dépenses des consuls dudit mandement pour les fournitures faites à la compagnie du capitaine Saint-Martin, en garnison à Privas et au Cheylard. — Ordonnance de Henri de Montmorency, enjoignant au sieur de Jarnieu, enseigne du comte de Roussillon, de quitter Alais avec sa compagnie, pour aller tenir garnison à Viviers et y faire observer ponctuellement les édits de Sa Majesté. — Lettre du sieur Canagnan adressée aux consuls de Gluiras, pour les prévenir qu'il est prêt à rendre visite avec la compagnie de son capitaine, à ceux des habitants de cette paroisse qui refuseraient de payer leur cotisation pour l'entretien de ladite compagnie. — Compte rendu aux États particuliers du Vivarais, par Antoine Du Solier, de Privas, de la charge à lui donnée par

M. de Lestrange, baron de tour, et le seigneur évêque de Viviers, pour le relevé des frais et dépenses occasionnés dans les villages où ont passé les troupes de Mgr de Dampville. — Lettres de MM : de Lestrange, de Boulogne (en Vivarais), du 24 mars 1566, à M. de Lamotte, donnant avis qu'il a reçu les lettres qu'il lui a écrites depuis son retour du Bas-Languedoc, ajoutant que, suivant ses ordres, il a écrit aux délégués et à M. de Joyeuse au sujet de la compagnie du sieur Scipion; du 3 avril 1566, accusant réception de la commission du Roi et de la lettre de M. de Joyeuse, relative à la réunion des délégués du pays, qu'il est d'avis de convoquer à Aubenas, où il se rendra lui-même, si sa santé le lui permet; — de Jean des Serres, de Villeneuve, le 5 avril 1566, à M. de Lamotte, l'informant que les pluies l'ont empêché de se rendre à Tournon avant Pâques, qu'il a vu en cette ville M. Sanglier qui l'a entretenu de son voyage de la Selve et dit qu'il fallait s'assembler, ne sait quand, ni en quel lieu; déclarant qu'il ne peut se rendre ledit jour à Aubenas, mais qu'il ira le trouver le lendemain à Chassiers; — de Veyrenc, d'Aubenas, 3 décembre 1565, à Me Du Solier, lui annonçant l'envoi d'une décharge de 50 livres, remise à M. Barrès, l'invitant à se rendre à Narbonne, au jour indiqué, pour pourvoir à la foule et faire ce qui a été convenu, lui recommandant ceux de Vals qui lui apportent les actes et papiers constatant leurs foules.

C. 1453. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1567-1570. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — État et département de la somme de 16,355 livres, imposée sur ceux de la R. P. R. du bas pays de Vivarais, en l'année 1568. — Lettres de validation qui déchargent le receveur et les députés du Vivarais d'une somme de 15,699 livres 15 sous 1 denier et interdisent à ce sujet toute poursuite au trésorier de l'extraordinaire des guerres de Lyon. — Commission des présidents du Parlement de Toulouse concernant le département de 300,000 livres, sous la rente au denier 12 que les plus riches et aisés contribuables du Languedoc seront contraints de payer aux capitouls de Toulouse, afin de faire face aux dépenses de cette ville pour le maintien de la foi en la religion catholique, apostolique et romaine. — Passeport délivré par M. de Saint-André, commandant pour Sa Majesté au bas pays du Languedoc, à M. Olivier de Leyris, syndic du Vivarais, se rendant de Nîmes à Montpellier pour le service de Sa Majesté et les affaires du pays. — Ordonnances : du Roi, révoquant tous les fonctionnaires qui professent la religion prétendue réformée, avec prescription de les remplacer immédiatement par des catholiques; — de M. Honorat, comte de Tande, lieutenant général de Sa Majesté, en Provence, et commandant au pays de Languedoc en l'absence de M. le maréchal Dampville, relatives à l'approvisionnement des vivres et munitions de guerre. — Procuration de M. de Leyris en faveur de M. de Fayn, écuyer, de la ville du Bourg, pour remplir ses fonctions, en cas d'absence, du 12 février 1569. — Mandats de M. de Lavernade sur M. de Fayn pour le payement des troupes et d'autres affaires. — Articles accordés aux diocésains de Nîmes, Viviers et Uzès, par le maréchal Dampville, pour la réduction de la ville de Nîmes. — Délibération prise au palais épiscopal d'Avignon, sous la présidence du cardinal d'Armaignac (sic) d'Armagnac, par laquelle les syndics d'Uzès et de Viviers, sur la demande du sieur de Cabrières, offrent tout leur concours pour la délivrance de la ville de Nîmes, tombée au pouvoir des ennemis du Roi. — Requête de plusieurs habitants de Nîmes, de Lagarde, de Saint-Gilles et d'autres lieux circonvoisins, adressée à Mgr Dampville à l'effet d'obtenir payement des dépenses occasionnées par la réduction de la ville de Nîmes. — Compte et pièces des dépenses faites par M. de Leyris pour le même objet. — Lettres adressées à M. de Leyris, syndic du Vivarais, par MM. : le cardinal d'Armagnac, Avignon, 11 décembre 1569, l'invitant à se rendre auprès de lui pour mettre à exécution, conjointement avec M. de Lamotte et les députés des diocèses de Nîmes et d'Uzès, les choses convenues, attendu que le service du Roi et le bien du pays réclament la plus grande célérité; 15 janvier 1570, lui reprochant son manque de parole au sujet de l'appui qu'il devait apporter pour reprendre Nîmes aux ennemis de Sa Majesté et mettre cette ville sous l'obéissance du Roi; — les diocésains d'Uzès et de Nîmes, 19 janvier 1570, l'invitant à fournir le tiers des munitions et autres choses nécessaires à l'armée, suivant les conventions, afin de pouvoir marcher contre les rebelles au Roi qui se sont emparés de la ville de Nîmes; — Baratier, syndic d'Uzès, s'excusant de ne pouvoir se rendre auprès de lui pour régler les dépenses de Nîmes, se confiant à sa sagesse et le remerciant de lui avoir fait part de la conclusion de la paix; — Jean des Serres, greffier des États du Vivarais, Villeneuve-de-Berg, 12 octobre 1569, lui transmettant les paquets adressés par MM. de La Tourette et Josserand et les réponses des députés convoqués à Viviers; — de Lavernade, Largentière, 19 avril 1569, demandant une copie de l'état que les ennemis avaient dressé pour assiéger la ville du Bourg, l'engageant à faire faire bonne garde et lui annonçant qu'il travaille à préparer ses gens et à les faire marcher.

C. 1453 *bis*. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1569-1570. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Attestation, du 13 août 1569, de la part du procureur du pays de Vivarais à maître Goudart, receveur des finances en la généralité de Lyon, avec deux états des sommes dues par les 90 villes et lieux du pays occupés par ceux de la nouvelle prétendue religion qui refusent de payer les deniers du Roi, se portant à 12,230 livres 5 sous 7 deniers pour chaque année, à compter de 1567, lesdits états certifiés par MM. les commandants pour Sa Majesté audit pays. — Copie des lettres patentes du Roi, données à Paris, le 29 juillet 1569, portant qu'il sera payé 30 livres par chaque ville, gros bourg et bourgade de la généralité de Lyon, pour chaque arquebusier à pied, outre le sol pour livre, pour le prix de la levée à suite de laquelle est la signification faite aux syndic et receveurs du pays, à la requête de M. le receveur général des finances en ladite généralité, et commandement de payer 4,259 livres 6 sous 6 deniers, à quoi se porte la quotité des villes du Vivarais, avec saisie des personnes et biens desdits syndic et receveurs. — Attestation du receveur général des finances en la généralité de Montpellier constatant que l'imposition de 30 livres pour chaque clocher n'a pas été faite en Languedoc. — Requête du syndic du Vivarais, présentée au receveur général des finances en la généralité de Lyon, pour notifier ladite attestation renvoyée au Roi qui, par lettres patentes données à Châteaubriand en 1570, ordonne qu'il sera accordé surséance au receveur pour le payement des collectes des villes détenues par ceux de la nouvelle religion, à compter de 1567 jusqu'à la cessation des troubles, et que, cependant et sans conséquence, ladite imposition de 30 livres sera faite pour rembourser la ville de Lyon de ses avances.

C. 1454. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1570-1575. — Pièces justificatives de compte de M. de Leyris, syndic du Vivarais. — Lettres patentes du Roi Charles IX, données à Villers-Cotterets, le 28 décembre 1570, qui augmentent le taillon de 10 deniers par livre, pour l'entretien de 100 pistoliers à cheval, sous la conduite d'un prévôt général. — Autres lettres patentes du même qui accordent au marquis de Villars et à la duchesse de Joyeuse, pour les bons services qu'il en a reçus, tout ce qui peut lui rester dû des rentes et revenants bons des rentes et pensions par lui constituées à plusieurs particuliers et à divers comptables du pays de Languedoc. — Requête présentée par le syndic et les députés de Nîmes, d'Uzès et du Vivarais à Mgr Dampville, à l'effet de faire distribuer à ces diocèses ce qui peut rester entre les mains des receveurs de l'emprunt de 150,000 livres, fait sur tout le pays de Languedoc, pour la réduction de la ville de Nîmes, en remboursement des frais et dépenses faits par lesdits diocèses, en cette occasion. — Ordonnance du vicomte de Joyeuse, lieutenant général au pays et gouvernement de Languedoc, pour faire exécuter, dans les villes et lieux clos, étant de la religion catholique, l'ordonnance du Roi du 28 août 1573. — En 1572, le syndic du Vivarais expose à Mgr de Joyeuse que les baillis du Vivarais se rendent aux assemblées de l'assiette avec deux chevaux et les consuls avec un cheval, que les premiers reçoivent, pour leurs peines, soins et vacations, 3 livres 10 sous par jour, et les seconds 35 sous ; il demande que, vu la cherté notoire des vivres, cette indemnité soit augmentée. — Commission donnée par le roi Henri III, le 11 juin 1575, à M. de La Barge pour commander en Vivarais, en l'absence du duc d'Uzès. — Quittances des sieurs Robert, Guilhemon, de Fayn, Delacourt, Reyraud, procureur à Montpellier, et autres, en faveur de M. de Leyris, pour écritures, frais de procès, ports de lettres et paquets, etc. — Requête présentée par M. de Lamotte, syndic du Languedoc, aux commissaires députés par le Roi pour l'audition des comptes de ceux qui ont administré durant les troubles. — Réquisition et sommation faite au seigneur de Laval, par Olivier de Leyris, syndic du Vivarais, au sujet des munitions et fournitures qu'il aurait reçues des habitants d'Aubenas, lorsqu'il occupait le château de cette ville, en 1570 et 1571. — Certificat de M. de Lagarde, commandant de 200 hommes à pied, des fournitures faites à ses compagnons par les habitants de Rochemaure. — Extrait de l'ordre d'arrestation du syndic du Vivarais et de sa sortie des prisons de Montpellier par ordre des conseillers de la Cour des Aides. — Commission de Mgr de Montmorency concernant les vivres et approvisionnements nécessaires pour les gens de guerre. — Extrait du dernier article du cahier des remontrances faites au Roi par le pays de Velay. — Compte rendu par Joachim Martin, Mathieu Bertrand et autres, pour le pays de Vivarais, de la recette et des fournitures faites à l'armée qui assiégeait Sommières. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : de Josserand, 5 février 1572, exposant qu'en sa qualité de substitué du syndic dans le Haut-Vivarais il a été assigné à Boucieu par les consuls modernes de Tournon pour procéder, avec le commissaire à ce député, à l'estimation des dégâts causés par le débordement de la rivière du Doux, qui a emporté ou ruiné le tiers du terroir de cette ville, et pourvoir à l'indemnité et au dégrèvement de la taille ; — de Lagarde, 18 dé-

cembre 1572, donnant avis de l'envoi à Roquemaure de son enseigne avec 25 soldats, et de la réception d'une lettre de M. de Rochebonne qui part en toute hâte pour aller secourir Fay, assiégé, où se sont rendus ceux d'Aubenas, de Privas et du Cheylard; lui témoignant sa peine pour la subsistance du reste de sa compagnie jusqu'à son arrivée, et le prévenant qu'il se rend à Rauquemaure pour savoir comment tout se passe; — de La Torrete (sic), de La Tourette, 9 février 1573, demandant des soldats pour la garde de ses maisons, savoir : six pour La Tourette et 15 pour Vausèche, vu l'importance de ce dernier lieu qui, joignant Châteauneuf-de-Vernoux, occupé par les ennemis, en grand nombre, servira beaucoup à Chalancon par sa position entre deux; qu'étant obligé d'ailleurs de se rendre auprès du maréchal, où se trouve déjà son fils avec sa compagnie, il ne saurait raisonnablement faire garder à ses frais ses forts et maisons qu'il a été obligé d'abandonner pour le service du Roi et le bien du pays; le priant de lui faire payer les 500 livres qui ont été assignées sur le sieur de La Bourgade, depuis bientôt trois ans, et de donner un ordre écrit à M. Dupeloux, commandant en Haut-Vivarais, pour la garde de ses dites maisons; — le duc d'Uzès, 26 et 27 juin 1575, annonçant que les rebelles ont brûlé les blés de Ginhac et d'autres lieux circonvoisins et qu'ils veulent en faire autant dans le Vivarais, engageant les habitants à faire transporter les blés et gerbes dans leurs forts et à placer près de leurs murailles ceux qu'ils ne pourraient pas faire enlever.

C. 1455. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1579-1580. — Compte avec pièces à l'appui des dépenses de sieur Jacques Reynier, secrétaire du Roi, ancien receveur du Vivarais, et de son laquais, député à Béziers auprès de M. de Montmorency et des trésoriers généraux du Languedoc, à l'effet d'obtenir la permission d'employer les dons du Roi à l'acquittement des dettes du pays, qui ne peut tenir son assiette à cause des nouveaux troubles et de la peste qui sévit à Bourg-Saint-Andéol. — Délibération des États du Vivarais déclarant qu'il ne peut être procédé à la vérification des dettes ni à l'audition des comptes avant le retour dudit Reynier. — Certificats délivrés au sieur Reynier par les consuls des villes de Pont-Saint-Esprit, de Marseille, de l'île Martigues, et par le sieur Barbe, procureur en la Chambre des Comptes de Montpellier, constatant le passage et le séjour dudit Reynier dans ces villes. — Supplique de Jacques de Ponnard, maître d'école, adressée aux États du Vivarais, sollicitant un secours pour avoir été détroussé la veille par des brigands. — Pièces relatives aux poursuites exercées contre sieur Jacques Reynier, ancien receveur du Vivarais, pour le contraindre à la production de ses comptes et au payement des restes des impositions ; parmi ces pièces figure une ordonnance du roi Henri III démentant le bruit, répandu dans la plupart des villes du Vivarais, où la justice ne se rend pas avec sévérité, que Sa Majesté les a déchargées de toute espèce d'impôts pour 6 années, et qui, sous ce prétexte, refusent de les payer; — prescrivant les recouvrements et versements desdits impôts par le receveur du pays, suivant la teneur de ses lettres patentes, avec défense de faire des réunions sous aucun prétexte sans autorisation de la justice, à peine, pour les contrevenants, d'être déclarés rebelles et désobéissants à ses ordonnances. — Lettres adressées : à M. Reynier, secrétaire du Roi, greffier de la Chambre des Comptes de Grenoble, ancien receveur général des tailles du diocèse de Viviers, par MM. : de Lapise, 16 septembre 1579, annonçant qu'il communiquera sa lettre à ses voisins qui se trouvent quittes, par les bénéfices de la paix, des sommes laissées en surséance ; qu'il espère voir M. de Saléon en faire de même et que, lorsqu'ils seront assignés devant le juge du Vivarais, ils verront ce qu'ils auront à déduire pour leur défense; — de Leyris, 20 septembre 1579, annonçant qu'à son retour de Joyeuse il a reçu l'assignation qui lui a été donnée devant le juge du Vivarais, à Annonay, où l'appelaient le devoir de sa charge et d'autres affaires; — François de Barjac, 3 novembre 1579, déclarant que, pour tout ce qui concerne les tailles des Boutières et tout ce qui tend à la paix, il emploira tout son savoir faire, le prévenant que les paysans sont poussés à ne pas payer, que les meneurs, dit-on, sont Fornier (sic) Fournier, de Privas, et le sieur de Lachesserie, qui ont déjà fait signer certaines paroisses; promettant d'engager le peuple à payer et d'être bon exacteur; — de Fayn, syndic, accusant réception de sa lettre et des copies d'assignation, le priant, s'il se rend à Montpellier, de s'employer au bien du pays, principalement en ce qui concerne les opiniâtres qui refusent de payer les deniers du Roi; — Barbe, procureur à la Chambre de Montpellier, rendant compte de différentes décisions judiciaires; — aux trésoriers généraux de France, par Desserres (sic) de Serres, greffier, 9 juin 1580, leur recommandant le sieur Reynier, ancien receveur, député pour réclamer les libéralités du Conseil privé et d'État, afin d'aider le pays à sortir des grandes dettes que lui ont occasionnées les troubles, dettes qu'il lui est impossible de payer, vu les nouveaux troubles survenus; — à M. de Leyris, par le duc de Montmorency, 1er mai 1580, l'invitant à lui faire payer promptement les quittances qui lui ont été délivrées par la recette générale sur les restes des deniers dus au Roi par le pays.

C. 1456. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1576-1582. — Compte rendu aux États du Vivarais, par Guillaume de Lamotte, des dépenses qu'il a faites, comme délégué avec MM. de Leuzière, Rozilhes et de Lamotte, syndic du Languedoc, pour aller exposer à Mgr, frère du Roi, la situation du pays, pourvoir à son repos et faire alliance et association avec MM. du Puy, de Saint-Vital et les habitants du Velay. — Actes de l'assemblée du pays, tenue à Bourg-Saint-Andéol, en 1576, sous la présidence de François de Borne, seigneur de Balazuc, donnant pouvoir aux sieurs Olivier de Leyris, syndic, Luc, de Tournon et autres, d'emprunter certaines sommes pour le payement des dettes du pays; — arrêtant les sommes dues à M. de La Barge, commandant en Vivarais, en l'absence du duc d'Uzès, à celle de 12,927 livres 10 sous 6 deniers et réglant celles dues à divers officiers commandant les villes et forteresses du pays. — Procès-verbal du juge-mage de la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, au sujet de la désunion de l'assemblée des députés convoqués à Nîmes, pour procéder à la nomination des délégués aux États Généraux du royaume, par le motif que les diocèses d'Uzès et de Nîmes nommaient chacun deux députés du Tiers État tandis que celui du Vivarais n'en nommait qu'un, ce qui provoqua une protestation des députés de ce dernier diocèse, qui se retirèrent à Viviers, pour procéder à la nomination de deux délégués avec les autres députés du pays. — Acte reçu Claude Barbier, notaire, constatant la nomination des députés du Vivarais aux États Généraux de Blois, savoir : pour la Noblesse, noble Mérand de Beaulieu, sieur de Jarnieu, bailli de Tournon, et, en cas d'empêchement, sieur de Lamotte-Brion, bailli dudit lieu; pour le Tiers État, sieur Claude Chambaud de Saint-Lagier, et, en cas d'empêchement, M. Rolland Chastagner, d'Aubenas; et, pour négocier les autres affaires du pays, M. de Leyris, syndic, et, en son absence, noble Jean de Fayn, sieur de Rochepierre. — Délibérations prises à Béziers, par les États Généraux du Languedoc, en 1581 et 1582, avec des extraits de quelques articles de doléances auxquels le Roi a répondu, notamment : à la supplique des catholiques qui demandaient de n'être pas contraints au payement des deniers royaux, dus par les villes occupées par ceux de la religion prétendue réformée, et pour lequel il est accordé un sursis de 6 mois; — à l'exposé de la situation misérable des habitants du Vivarais, par suite non-seulement de la guerre, mais de la famine et de la peste, en considération desquels maux il fait remise de l'imposition de 20,000 écus de la solde de 50,000 hommes et d'autres sommes imposées pour l'entretien des gens de guerre; — à l'obligation par les habitants du même pays de tenir l'artillerie aux champs et à leurs frais, obligation à laquelle il est sursis provisoirement; — prescrivant que les frais des États, que les protestants refusaient de payer, seront payés indistinctement par tous les habitants, etc. — Compte rendu à l'assemblée des États du Vivarais, tenue à Pradelles, en 1580, au sujet des frais et fournitures du siége de Saint-Agrève. — État des frais, dépens et taxations des gens des trois États du Languedoc, réunis à Béziers, en octobre 1582. — Lettres adressées : aux députés des États du Vivarais, assemblés à Annonay, par Catherine de Médicis, de Grenoble, 27 août 1579, exprimant sa satisfaction d'apprendre par leurs délégués que, suivant la charge qu'elle en avait donnée au sieur Dupeloux, ils s'étaient réconciliés et promis amitié les uns aux autres et juré d'entretenir l'édit de pacification en se conformant à la sainte intention du Roi, monsieur son fils; laquelle réconciliation ayant été confirmée, elle y a fait mettre au pied son ordonnance qu'elle envoie par les susdits délégués, avec les lettres très-expresses qu'elle adresse aux consuls et visénéchal de Montelimar, pour l'élargissement de leur snydic, et autres lettres qu'elle écrit aussi aux trésoriers du Languedoc pour la surséance demandée; — au syndic du Vivarais, par MM. : Indi (sic) Indy, Annonay, 18 janvier 1579, s'excusant de n'avoir pu aller le joindre pour se rendre aux États Généraux, pour cause de maladie, ce qu'il aurait fait sans cela, malgré les dangers et les périls des chemins; adressant la procuration en blanc de M. Dupeloux pour se faire représenter auxdits États, ainsi qu'un rôle des dépenses faites pendant l'exercice de sa charge, dépenses occasionnées par la reprise des forts du Vivarais, qui devront être supportées par toute la province du Languedoc; — Reynier, 15 avril 1580 envoyant copie d'une dépêche enlevée à celui qui la portait à Saint-Pons, au sieur Féréol, de la part de ceux de la prétendue religion, de Livron, l'engageant à en donner connaissance à son entourage et ailleurs; 16 septembre 1580, annonçant qu'il n'a pu se rendre auprès de lui, à cause de la contagion, le batelier qui le conduisait n'ayant pas voulu s'approcher du Bourg dans la crainte de prendre mal; le félicitant de s'être conservé sain et sauf au milieu de tant de personnes frappées; lui donnant des nouvelles des opérations du duc de Montmorency dans le bas Languedoc, entre Béziers et Pézenas, et de celles du duc du Maine, dont il énumère les forces, qui assiége Beauvoir-de-Royans, sur l'Isère, après avoir fait brûler plusieurs lieux comme le Pouzin et Saint-Nazaire; — Labarge, 15 mai 1580, le félicitant du succès du voyage de M. le duc pour les affaires du pays, l'assurant qu'il s'en est occupé lui-même avec la plus vive affection; — de Lamotte, du lieu de Lamotte,

28 mai 1580, annonçant la réception d'un paquet de M. de Montmorency avec des lettres à son adresse, qu'il lui transmet par un exprès, n'ayant pu trouver de messagers qui aient voulu s'en charger à cause du trouble qui règne dans le pays, ajoutant qu'on s'étonne, qu'en des circonstances aussi graves, il reste si longtemps sans venir voir comment tout se passe, et qu'il laisse usurper ses droits par un nommé Rouvière, se disant procureur et syndic du Tiers État, qui a tout troublé dans le pays en convoquant des assemblées de son autorité privée pour y traiter d'affaires préjudiciables au service du Roi; que, dans ses environs, les affaires vont au plus mal; que le 26 de ce mois les ennemis sont venus brûler et saccager la maison du capitaine Latronchière, à La Souche, où ont été tués une vingtaine de bons hommes. — Bail de la ferme du nouveau subside, imposé en Vivarais, sur toutes les marchandises, passé, en 1576, à Guillaume Fages, de Largentière, avec les conditions et le tarif des droits. — Lettres patentes du roi Henri III : du 3 avril 1578, autorisant le sieur de Montgros, commandant à Tournon, à se faire payer par qui de droit la somme de 2,926 livres, qu'il avait avancée pour l'entretien de ses troupes; — du mois d'avril 1581, pour contraindre les syndic, receveur et députés du Vivarais à payer au sieur Labarge, gouverneur et lieutenant général en Vivarais, la somme de 1,077 écus 17 sous 6 deniers qui lui sont dus pour intérêts de plus fortes sommes.

C. 1437. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 96 pièces, papier.

1585-1586. — Pièces du compte du syndic du Vivarais de l'année 1585. — Ordonnance des trésoriers généraux de France autorisant l'imposition de 3,500 écus, faite par le Vivarais pour le payement d'intérêts et amortissement de capitaux. — Verbal et sentence arbitrale des sieurs Antoine Brocher, Guillaume Rivière, Jean Rouber et Barthélemy Bernard, docteur en droit, arbitres et amiables compositeurs, au sujet du procès entre Jacques et Esprit de Bonlieu, frères, héritiers de Guillaume-Albert, et le syndic du Vivarais. — Quittances de plusieurs messagers et d'un copiste pour différentes sommes reçues du syndic. — Lettres adressées, en 1585, au syndic du pays par MM. : de Tournon, du lieu d'Yssengeaux, 5 octobre, le prévenant qu'on lui annonce que Saint-Agrève est tombé de nouveau au pouvoir des huguenots, mais qu'il a de la peine à le croire; l'engageant à ne pas quitter Pradelles, sans être plus amplement renseigné; — 7 octobre, l'informant de la fausseté de cette nouvelle; — de la ville de Tournon, 22 octobre, le prévenant que si on ne lui paye pas la somme de 15,000 livres, de mois en mois, il renverra ses troupes et remettra les lieux en leur premier état; — De Bonas, seigneur de Chaussy, de Ruoms 10 octobre, l'avertissant que le sieur Montclan envoie sa compagnie à Tresque et que la ville du Bourg en sera exempte; — 22 octobre, relativement à sa visite à M. de Montréal pour en connaître les dispositions et à l'envoi d'un exprès à Saint-Étienne-de-Lugdarès et à Pradelles; — 26 octobre, concernant la réponse de M. de Montréal, l'entretien de la compagnie de M. de Tournon à qui M. de Montréal envoie un exprès, les murmures de ceux qui ont les soldats sur les bras; — 10 novembre, lui communiquant la lettre du maréchal de Joyeuse; — 5 décembre, lui faisant part de la remise de ses lettres à M. de Montréal, qui approuve les départements faits par les députés, et assure que s'il peut faire quelque chose luimême pour la solde des soldats il ne s'y épargnera pas; le prévenant que, d'après certain rapport, 50 cuirassiers et 300 arquebusiers s'organisent dans les environs de Saint-Aubais, pour aller, la semaine prochaine, faire quelque expédition en Vivarais, soit au Bourg, soit à Viviers ou à Rochemaure, l'engageant à faire faire bonne garde dans ces villes; — Dupont, de Baix, 14 octobre, l'informant qu'il a fait ce qui lui avait été ordonné et lui conseillant, en ami, de ne pas voyager s'il ne veut pas courir de danger; — l'évêque de Grasse, de Cruas 17 octobre, transmettant les lettres de M. de Labastie; — Luc, de Tournon, 22 octobre, offrant ses services et réclamant les avances faites pour les gens de guerre; — Faure (de Lafarge), de Viviers 21 octobre, l'invitant à se rendre à Viviers et l'informant que les catholiques et ceux de la religion en sont venus aux mains, à Jaujac, que ces derniers ont eu 7 morts et plusieurs blessés, tandis que les catholiques n'ont perdu que 4 hommes, morts ou blessés; — de Montréal, du lieu de Montréal, 22 octobre, s'excusant de n'avoir pu se rendre à Viviers pour conférer avec lui, à cause de la garde de sa maison, menacée par les ennemis, que le capitaine Montfrin a battus, à Jaujac; — 23 octobre, se plaignant du silence de M. de Tournon, ajoutant qu'il aurait dû lui faire savoir quelque chose puisqu'il lui avait confié le commandement du Bas-Vivarais, que ses ordres auraient été ponctuellement observés, que le Roi et le pays ont été bien et fidèlement servis, qu'il n'est advenu aucun malheur, qu'au contraire les ennemis ont été frottés et leurs entreprises déjouées, qu'il craint que les affaires n'aillent pas si bien à l'avenir si on n'a soin de pourvoir promptement à l'entretien des soldats pour le mois prochain, qu'il le supplie d'y veiller, qu'il vaut mieux donner son bien à ceux qui combattent pour nous défendre qu'à ceux qui ont juré de nous exterminer; — 25 décembre, témoignant son étonnement pour le peu d'empressement que M. de Tournon apporte à l'exécution des délibérations des États, en prévision du désordre que peut apporter sa négligence, le priant de lui

faire payer 150 écus, qui lui ont été accordés par l'assemblée tenue à Pradelles et de lui envoyer le double de l'imposition résolue à Viviers ; — du lieu de Lachapelle, 6 décembre, annonçant qu'il est arrivé la veille en cet endroit pour y faire exécuter les ordres de M. de Tournon, mais qu'on s'est soumis au moment où il était sur le point d'employer la force, qu'il a répondu à sa précédente lettre en l'invitant à se réunir aux députés pour traiter les affaires du Roi et du pays, parce que le besoin n'a jamais été aussi pressant ; — de la ville de Largentière, 15 décembre, l'informant que l'envoyé de M. de Bonas, qui était porteur de sa précédente lettre, avait été détroussé et ses lettres ainsi que celle de M. de Chaussy prises, qu'il ne peut se rendre auprès de lui, qu'il le prie, au contraire, de venir lui-même avec les députés de ses environs à Saint-Maurice-d'Ibie, qu'il y enverra 3 ou 400 arquebusiers et qu'il fera faire bonne garde ; — du 21 décembre, le prévenant que, puisque les députés ne peuvent se réunir, il se concertera avec M. de Lamotte et lui transmettra son avis, qu'il fera son possible pour le soulagement du pays, mais qu'en ce moment chacun doit faire tous ses efforts pour le conserver en l'obéissance du Roi ; que les dépenses de la guerre varient suivant les occasions ; qu'il convient de soulager les bons sujets aux dépens des rebelles ; à cette lettre est jointe celle qu'il adresse aux députés constatant que dans ses quartiers on ne reste pas oisif, sans se battre et bien étriller, que les 19 et 20 décembre, on en était venu aux mains, à Montpezat, où le jeune de Surville et plusieurs autres ont été tués ; — Trial, secrétaire du maréchal de Joyeuse, du Pont-Saint-Esprit, 28 décembre, annonçant l'envoi d'une lettre du Roi à M. de Tournon, avec copie de la révocation des pouvoirs de Mgr de Montmorency, la réduction des lieux de Saint-Estève et de Coudoulet; donnant quelques renseignements sur les opérations du duc d'Épernon ; — du 3 novembre, signalant le bruit de la prise de Lodève par Mgr de Montmorency, ajoutant qu'il a vu par la copie de la lettre de M. de Lamotte ce qui a été fait contre ceux d'Aubenas, que les huguenots donneront sans doute beaucoup de peine, mais qu'avec la bonne volonté et l'aide de Dieu on finira par les vaincre ; — Desserres (*sic*), de Tournon, 12 novembre, accusant réception de ses lettres et du paquet destiné à M. de Tournon; lui communiquant la mande de l'imposition telle que M. de Tournon a voulu qu'elle fût faite ; — Croze, de Viviers, 30 novembre, annonçant l'arrivée du juge Rivière et du prévôt qui attendent de ses nouvelles, lui communiquant les lettres de M. de Chaussy dont ils feront leur profit; — du 30 décembre, annonçant qu'il a vu les lettres écrites par monsieur et madame de Suze, auxquelles il a fait réponse, le priant de l'accompagner de la sienne, en leur faisant connaître les empêchements à la levée des deniers du Roi, ajoutant qu'il a beaucoup à discourir avec lui à ce sujet, car on ne peut presque pas recevoir un sou en Haut et Bas Vivarais, ainsi que l'écrivent MM. Luc et Lemaistre, sur quoi faudra prendre bon expédient ; — Croze et de Lafarge, députés, de Viviers, 30 octobre, accusant réception de ses lettres et de celle de M. de Trial, approuvant la réponse qu'il lui fait, à laquelle il conviendrait d'ajouter de vouloir bien l'informer quand il enverra quelqu'un vers le maréchal de Joyeuse pour lui exposer la situation du pays, afin que Sa Grandeur veuille bien leur départir ses commandements et les faire respecter de son autorité, n'ayant jamais eu plus grand besoin de s'entendre qu'à présent; que leurs ennemis, soit à Privas, soit ailleurs, parlent de les tuer, mais qu'ils espèrent que Dieu les préservera de leurs damnables desseins; du 16 novembre, approuvant l'envoi d'un porteur au maréchal de Joyeuse, l'invitant à refaire sa lettre pour le supplier d'envoyer la permission d'imposer, pour les mois de novembre, décembre et janvier, la somme de 60,000 livres, pour l'entretien des gens de guerre; — du 6 décembre, transmettant les dépêches qu'ils reçoivent de Tournon, le priant de se rendre à Viviers ou ils iront eux-mêmes au Bourg ; — du 21 décembre, signalant l'arrivée du prévôt Pandrau pour exécuter des contraintes qu'on n'a pas jugé à propos de laisser faire à cause du danger qu'il courrait de perdre la vie ; — du 24 décembre, témoignant tout le désir qu'on aurait d'obliger M. Dautheville; mais, le receveur ayant fait de grandes avances, ne peut le rembourser, d'autant qu'il n'est porté sur aucun état ; — du 27 décembre, touchant la convocation des États Généraux, l'accélération du payement des deniers du Roi, l'envoi d'un messager à M. de Lamotte, à Chassiers ; — du 30 décembre, relativement à l'arbitrage entre le pays et MM. Monnier et de Bonlieu, à la bonne garde qu'ils font à Viviers et à l'avertissement qu'ils ont donné à Tournon pour en faire de même ; — de Lamotte, du lieu de Lamotte, 10 novembre, le félicitant d'avoir procédé, aux derniers États, par voie d'imposition au lieu de collectes qui précédemment avaient tout gâté, le remerciant de tout ce qu'il a fait pour la conservation de ses maisons. — Lettres patentes du Roi et ordonnance des trésoriers généraux de Montpellier autorisant l'imposition sur le général du pays des sommes nécessaires au remboursement des acquéreurs des biens confisqués à ceux de la R. P. R. qui ont été réintégrés dans la paisible jouissance de leurs biens par l'édit de pacification. — Arrêt de la Cour des Aides de Montpellier qui condamne le syndic du Velay à rembourser à celui du Vivarais, agissant au nom des habitants des lieux et villes de Pradelles, Saint-Agrève et Vocance, la somme de 2,177 écus un tiers 6 sols 6 deniers, pour impositions faites par les

receveurs particuliers du Velay sur lesdits lieux, considérés comme villes closes.

C. 1458. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1587-1588. — Pièces justificatives du compte du syndic de Vivarais. — Par sa lettre du 18 décembre 1587, M. de Tournon témoigne son mécontentement aux États du Vivarais, réunis à Joyeuse, de ce qu'ils ont manqué à leur parole, il s'en rapporte néanmoins à leur prévoyance en ce qui concerne la trêve, les prévient que les ennemis ont noué des intelligences dans la ville d'Aubenas et qu'il y a lieu de s'entendre avec M. de Montréal pour augmenter la garnison de cette ville. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic du Vivarais, par MM. : le juge Servier, s'excusant de ne pouvoir assister à l'assemblée des États ; — Reynier, de Lyon, concernant la solde de 10,000 Suisses ; — Broche, du Saint-Esprit, 18 décembre 1587, l'informant qu'il a communiqué sa lettre au seigneur Domergue et à plusieurs notables de cette ville, les engageant, mais inutilement, à se réunir au Vivarais pour la trêve ; — Tranchard, prévôt, 20 décembre 1587, s'excusant de ne pouvoir se rendre quelques jours auprès de lui, étant obligé de faire procéder à l'exécution du promoteur de la trahison d'Ailhon et du village de Coulens, près Chassiers, par les huguenots ; — de Lamotte Brion, de Valgorge, le 28 décembre 1587, relative à la publication de la trêve dans le Haut et Bas Vivarais, l'informant qu'il se rendra à la conférence, à Villeneuve-de-Berg ou au Pradel, celui de ces deux lieux qui sera choisi à cet effet ; — de Montréal, Aubenas, jour de Noël, 1587, déclarant qu'il est résolu à se débarrasser de sa charge, ne pouvant plus supporter les plaintes des officiers et des soldats à cause du défaut de paye ; — 28 décembre, même année, annonçant que M. de Lestrange l'a fait prévenir de se tenir sur ses gardes, que l'ennemi est aux aguets, que le sieur de Chambaud se trouve à Villeneuve avec toutes ses forces dans l'intention, sans doute, de faire quelque surprise, le chargeant d'en donner avis dans son voisinage ; — Demontault et Vogué, seigneurs de Rochecolombe, relatives à l'arrivée des trésoriers généraux au Bourg-Saint-Andéol ; — des Serres (*sic*), du Pradel, 21 décembre 1587, se félicitant de ce qu'on veut bien choisir sa maison pour le siége des conférences, le priant de lui faire connaître les résolutions qui ont été prises à ce sujet ; — 9 janvier 1588, regrettant de s'être trouvé absent quand son exprès est venu le chercher, l'informant que, dans la crainte de le faire trop attendre, il lui envoie M. d'Olivier et lui donnant avis que les députés de son parti sont déjà arrivés à Villeneuve ; — le consul de Rochemaure, demandant qu'il soit spécifié dans les conditions de la trêve que les habitants de ladite ville ne payeront pas les impôts que leur réclament ceux de la religion, attendu qu'ils les ont payés à ceux de leur parti ; — le maréchal de Joyeuse, de Carcassonne, 11 décembre 1587, déclarant que l'armée répartie dans le Vivarais n'y a pas produit le résultat qu'on espérait, qu'il faut attendre que le Roi soit moins occupé pour purger le pays de cette vermine de voleurs, qu'il serait d'avis, toutefois, qu'on supprimât un grand nombre de petites garnisons en faisant raser les forts et châteaux, attendu qu'une tour, à qui que ce soit qu'elle appartienne, coûte plus à garder qu'une ville ; — de Toulouse, 8 février 1588, concernant les procédés des trésoriers généraux ; — de Levy, comtesse de Suze, réclamant les intérêts qui lui sont dus ; — de Leugière, annonçant que les affaires de Mme Duchier, sa tante, lui font craindre de ne pouvoir assister à la conférence de la trêve ; — Lemaistre, greffier du Vivarais, rendant compte de la réunion, qui a eu lieu chez lui, de MM. de Montréal, de Leugière, de Rochecolombe, de Vinézac et autres personnes de leur suite, qui s'acheminent sur Aubenas ; — d'Augier, de Boulogne, lui accusant réception de sa lettre et lui témoignant son contentement de ce qu'il veut bien lui faire l'honneur de le visiter. — Lettres de M. de Chastagner, de Privas, à MM. de Lamotte-Brion, du Pradel, de Chambaud et autres, concernant l'acceptation des articles de la trêve, proposant de se rendre à Villeneuve pour en conférer, se plaignant de la longueur que l'on met à négocier, donnant avis de son arrivée à Villeneuve, de celle des députés des deux partis et du projet de réunion au Pradel.

C. 1459. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 96 pièces, papier.

1588-1589. — Pièces de compte du syndic du Vivarais. — Lettres adressées au syndic et aux députés du Vivarais par MM. : l'évêque de Grasse, abbé de Cruas, concernant les plaintes des paysans au sujet des fournitures faites aux garnisons de Baix et de Cruas ; — de Sanilhac, demandant qu'on prenne des mesures pour le payement des troupes ; — Decombes, de Sceautres, annonçant que les ennemis se sont renforcés par le retour de Clavel du pays de Gévaudan ; signalant les excès des soldats dans les contrées qu'ils occupent et demandant que l'impôt de l'aide et octroi d'Aubignas et de Sceautres soit employé à ravitailler ce dernier lieu qui manque de tout ; — 20 avril, annonçant la prise du fort du Barry par son fils, ajoutant que le butin n'a pas été le mobile de cette prise, mais qu'avec une autre place il prétend s'emparer du Bas et Haut Vivarais ; — Vanel, consul du Saint-Esprit, signalant l'impossibilité de se rendre de cette ville à Avignon autrement que par

bateau, à cause du danger des chemins; — de Saint-Lagier, bailli de Lavoulte, protestant contre la mauvaise foi qu'on prête à ceux de son parti; — de Joyeuse, relativement aux garnisons de Largentière et des places voisines; — Faure, consul de Valvignères, adressant au syndic les lettres de M. de Montréal, relatives aux réparations des fortifications de cette place; — de Montréal, au sujet de l'approvisionnement des places en blé et en vin et des articles de la trève du labourage qu'il fera respecter de son mieux, bien que la chose soit difficile; — Guérin et autres, de Pradelles, donnant avis de l'emprisonnement de M. Vanel, de l'envahissement du pays par la gendarmerie qui va assiéger Chirac, en Gévaudan, et de l'attaque de la ville de Pradelles qui serait tombée entre les mains des ennemis, sans la blessure de M. de Chambaud, ce qui les oblige d'augmenter leur garnison; — de Lamotte, 21 mars, annonçant qu'il ne répondra à la lettre qui lui est adressée, au nom des députés, qu'après avoir reçu celle de Mgr le maréchal; qu'ils n'ont rien à lui commander et qu'ils ne sont pas ses juges; — 23 mars, racontant que le capitaine Bornet fit une excursion dans les terres du seigneur de Beaumont, où il pilla tout ce qu'il put faire emporter et fit brûler quatre ou cinq maisons bien qu'elles fussent catholiques; que le seigneur de Beaumont voulant prendre sa revanche écrit à toutes les paroisses des environs d'y prendre part, sans quoi il leur fera la guerre et qu'à cet effet il a fait amas de soldats; se plaignant des abus sans nombre dont il est témoin, avec copie d'une lettre écrite par M. de Lamotte au maréchal de Joyeuse, lui accusant réception de deux lettres, l'une portant procuration pour le représenter aux États du pays, l'autre lui enjoignant, ainsi qu'à son fils, d'aller tenir les États au Bourg-Saint-Andéol, faisant connaître qu'à cet effet il a écrit aux députés du Haut Vivarais et de la montagne qui ont refusé de se rendre, dans la crainte d'être tués, car, depuis la prise de Saint-Maurice-d'Ibie, il n'y a aucun passage sûr, et qui pis est, c'est que le seigneur de Chambaud, qui commande le parti de la religion, s'est retiré à Villeneuve-de-Berg avec 120 chevaux et 300 arquebusiers qui, réunis aux garnisons de Salavas, Lagorce, Vallon, Saint-Maurice, Mirabel, Saint-Pons et Aps, forment un total d'au moins 1,200 hommes et 200 chevaux, forces contre lesquelles la grande pauvreté, occasionnée par les grandes garnisons d'Aubenas et d'autres villes et forts, réunie à la contagion qui règne dans divers lieux, ne lui permettent pas de lutter et rendent les passages dans le pays très-difficiles; — 25 avril, annonçant l'arrivée de M. de Tournon à Joyeuse, où il s'est rendu lui-même avec MM. de Vinézac et Rivière pour conférer des affaires du pays; — Trial, secrétaire de M. le duc de Joyeuse, relativement à la trève; — Arcons et Chastaignier, prétendant qu'ils n'ont reçu aucun ordre du duc de Montmorency au sujet de la trève, et qu'ils ne la publieront qu'après qu'on aura fait droit à leurs griefs; se plaignant de ce qu'on accuse toujours leurs soldats de méfaits sans parler des prises et des ravages des catholiques qui en font plus que les autres; — de Saint-Brès, réclamant une somme de 300 écus au moins, sans quoi il ne peut retenir ses soldats; — de Bonlieu, de Viviers, faisant connaître que les ennemis sont en grand nombre à Villeneuve-de-Berg et à Aps avec force échelles et pétards et que 4 ou 500 de ceux du Dauphiné ont passé en Vivarais; — Crouzet, d'Avignon, prévenant que les trésoriers généraux veulent assister à l'assiette du pays, en quel lieu qu'elle se tienne. — Ordonnances : des trésoriers généraux de France, du 11 février 1588, établissant un droit de 3 livres par charge de marchandise passant en Vivarais, à percevoir au Bourg et à Tournon; — de Mgr de Montmorency, du 6 juillet 1589, portant défense d'exiger, en Vivarais, d'autres péages que ceux établis par le Roi.

C. 1460. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

1590. — Pièces de compte du syndic du Vivarais. — Lettres et copies de lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par MM. : le duc de Montmorency, 19 janvier, réclamant 667 écus, quote part du diocèse de Viviers, pour le don gratuit; — 1er février, promettant de travailler au soulagement du pays aussitôt que le temps et les affaires le lui permettront; apprenant avec satisfaction que M. de Montréal est porté de bonne volonté pour faire ce que le devoir ordonne et qu'il est dans l'intention de venir le voir, ce à quoi il l'a engagé; — 2 mai, annonçant l'envoi en Vivarais de la gendarmerie de son fils et de 2 ou 3 compagnies de gens de pied pour y tenir garnison; — Barnier, consul de Charmes, faisant connaître l'extrême misère des habitants de ce lieu qui abandonnent leurs maisons et se livrent au désordre; faisant observer que, d'après la commission de M. de Montmorency, on ne devait loger les compagnies que quelques jours, mais que des jours on en fait des semaines; — Rivière, juge, au sujet de la misère des quartiers occupés par les troupes; signalant notamment Laurac, où les habitants ont non-seulement nourri la compagnie des Italiens, mais ont été contraints de payer 320 livres au maître de camp qui, non content de cela, a emmené, en partant, deux prisonniers dont l'un est le consul, pour 440 livres qui sont dues, et qu'il y a 5 ou 6 compagnies qui pillent tout ce qu'elles trouvent; — Chalendar, de Chassiers, relativement aux plaintes des catholiques du Bas Vivarais, au sujet de l'ordonnance de Mgr de Montmorency, sur la réunion de la justice à Villeneuve-de-Berg

sans l'appareil de la religion; — Chastagnier, de Privas, l'informant que dans une réunion de son parti, à Baix, il a été convenu de laisser se débattre et discuter entre eux MM. de Tournon, de Portes et Dupeloux d'un côté, et M. de Sanilhac de l'autre; — d'Arcons, de Villeneuve, prétendant qu'au lieu de la paix ce sont les occasions de guerre qui se présentent d'heure en heure; qu'à Saint-Privat, au Pont-d'Aubenas, à Mercuer, on dresse des compagnies pour la Ligue, etc.; — de Tournon, l'invitant à se rendre auprès de Mgr de Montmorency pour prendre des moyens à l'effet d'éviter le désordre que pourrait occasionner l'entretien des soldats; se plaignant de ce qu'on convoque des assemblées sans l'en prévenir; — de Valernod, donnant quelques détails sur la victoire remportée par le Roi qui se trouve dans les faubourgs de Paris; — de Saint-Lagier, annonçant que M. de Lestrange lui a donné l'assurance que le pays ne sera jamais oppressé par lui, et prétendant que les malheurs du pauvre peuple proviennent de ceux qui l'ont gouverné jusqu'à présent; — de Vantadour (*sic*), 24 mars, convoquant les États à Lavoulte; — 2 avril, assurant qu'il travaillera de son mieux pour le repos du pays; prétendant que M. de Sanilhac est un sage gentilhomme qui se disposerait bien plus vite au service du Roi s'il connaissait l'état des affaires en France; donnant des nouvelles de la bataille que le Roi a livrée près d'Évreux; — 6 avril, l'engageant à se rendre en toute diligence à l'assemblée d'Annonay, où il se rend lui-même; — 13 juillet, lui témoignant sa satisfaction de ce qu'il a bien disposé les personnes auprès desquelles il a été délégué pour le repos et le bien du pays; — Voulguer (*sic*) Vogué, seigneur de Rochecolombe, l'informant qu'il a envoyé son fils trouver MM. de Lestrange et de Sanilhac pour connaître le lieu où il doit se réunir à eux au sujet de leur délégation; — 11 juillet, l'informant que M. de Sanilhac, qu'il a vu à Aubenas, lui a paru un peu froissé de ce qu'à l'assemblée il n'a pas été question de sa garnison, ni du payement de 2,000 écus qui lui sont dus; — Chastagnier, de Privas, le suppliant de lui envoyer l'extrait de leur cahier général avec les réponses, et celui de la commission de M. de Montmorency contre les ligueurs et les voleurs qui tiennent les champs, lesdits extraits certifiés par deux notaires; — Guitard, de Lavoulte, au sujet du remboursement fait à M. de Saint-Lagier pour la partie du don gratuit payée à Mgr de Montmorency; — Du Pradel, de Villeneuve-de-Berg, 13 avril, déclarant avoir reçu une lettre du prévôt du pays pour faire élargir les commissaires de Viviers, retenus prisonniers, contre le payement de 18 écus, montant des condamnations prononcées contre eux, ajoutant qu'il ne peut satisfaire à cet ordre avant d'avoir reçu copie de la sentence; — Léonarde de Corty, maître de camp des compagnies corses, demandant payement de ses assignations, sans quoi il retient prisonniers les sieurs Moynier, Driyet et Chastagner, de la ville du Bourg-Saint-Andéol, conformément aux ordres du duc de Montmorency; — de Sanilhac, 28 avril, l'informant que le feu va prendre aux étoupes, si on requiert le payement des contributions demandées par les capitaines de M. de Tournon; — de Saint-Thomé, réclamant le payement des sommes qui lui sont dues par le Vivarais; — Peloux, d'Annonay, 18 mai, l'informant que M. de Saint-Vidal est prêt d'entrer en Velay, que M. de Lestrange vient à sa rencontre ou lui envoie 300 ou 400 arquebusiers, que M. de Ventadour est à Saint-Sauveur, pour s'entendre avec M. de Chate; — 8 juin, lui annonçant son retour du Puy en Velay, et la paix qui vient de se conclure avec ce pays; — Vanel, du Saint-Esprit, annonçant l'envoi de la commission de Mgr de Montmorency contenant département de la somme de 45,000 écus, imposée sur le général du pays, en vertu des lettres patentes du Roi. — Tarif des droits établis pour la sortie des denrées et autres marchandises du Vivarais. — État des dettes du pays qui doivent être payées au moyen des subsides provenant de l'impôt sur les marchandises.

C. 1161. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1590-1591. — Pièces de compte du syndic du Vivarais. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par MM.: Alméras, de Bagnols, au sujet d'une imposition de 45,000 écus; — d'Augier, demandant le payement de ce qui lui est dû; — de Saint-Lagier, annonçant qu'il faudra convoquer extraordinairement ceux de la religion tant pour le fait d'Aps que pour la manière d'agir à l'avenir; prétendant que dans les affaires publiques M. de Ventadour n'a bonne opinion que de lui-même et que c'est en vain qu'il lui démontre le préjudice que cause le retard de la réunion de l'assemblée; — Croze, de Viviers, au sujet de son entrevue, à Valvignères, avec M. de Sanilhac; — de Tournon, se plaignant de ce que les sieurs de Lestrange, de Sanilhac et autres, du Bas Vivarais, entravent avec intention le service du Roi, au préjudice du pays, et qu'il en a maintes fois informé Mgr de Montmorency; lui donnant connaissance des lettres de ce dernier, qui invite tous les gentilshommes du pays à aller le joindre pour couper le passage aux Espagnols; l'invitant à convoquer les députés de l'une et de l'autre religion, soit à Lavoulte, soit à Tournon, pour le 20 août 1590; — de Ventadour, demandant à connaître le lieu de la réunion de l'assemblée et de faire savoir à MM. de Lestrange et de Sanilhac le désir qu'on a de les contenter et l'affection que leur porte Mgr de Montmo-

rency; l'engageant à leur députer M. de Rochemaure avec quelques-uns des siens, afin de connaître leurs intentions; l'invitant à se rendre à Rochemaure pour conférer avec M. de Leugière, Vallon et autres, au sujet des nouveaux troubles survenus du côté d'Aubenas; le priant de se rendre à Lavoulte où il a convoqué les sieurs Dupont, de Chambaud et Chastagnier pour conférer sur la levée de 12 ou 15 compagnies, en Vivarais, et sur d'autres affaires, avant la tenue de l'assiette; — Lemaistre, de Largentière, signalant l'imminence de nouveaux troubles, si on n'y apporte remède, et le mécontement de M. de Lestrange qui prétend rester libre au sujet de la trève; — Voulguer (*sic*) Vogué, annonçant que ceux de la Ligue ont investi Lachapelle, que son fils qui s'y trouvait en a été chassé par ceux d'Aubenas, qui ont fait cause commune avec les habitants, et qu'il s'est retiré à Vogué; qu'il n'a pas voulu tenter de recouvrer les places tombées au pouvoir de M. de Montréal dans la crainte de troubler le repos du pays, etc.; — de Bonas, sieur de Chaussy, de Ruoms, au sujet de la prise de Lagorce, de l'entrevue de M. de Montréal avec M. de Vans, en Jalès, où n'a pu se rendre M. le vicomte de Portes, pour cause d'indisposition; annonçant les déprédations qui ont eu lieu sur les confins du Vivarais et du Gévaudan, du côté de Mayres et de La Souche; — Servier, de Tournon, au sujet des secours demandés par Mgr de Montmorency et de l'opportunité qu'il y aurait d'aller lui faire connaître toutes les misères du pays; — de Rochemaure, le priant de venir se concerter avec lui à propos de l'appel fait à toute la noblesse du pays; annonçant qu'en se rendant au Bourg il passera par Saint-Esprit pour tâcher de faire rendre à la liberté les marchands arrêtés par le sieur Léonarde; — le duc de Montmorency, réclamant une somme de 25,000 écus qu'il a prescrit d'imposer en Vivarais; appelant à son secours tous les bons serviteurs du Roi pour s'opposer aux entreprises des Espagnols qui sont prêts à entrer en Languedoc, du côté de Narbonne; concernant les difficultés que l'on fait de loger et d'entretenir la compagnie de chevaulégers du sieur de Martigny; — Saint-Arcons, de Villeneuve-de-Berg, demandant qu'en raison de leurs anciens priviléges, les habitants de cette ville ne contribuent pas à l'impôt ordonné pour délivrer les marchands arrêtés comme otages; — Dautefort, sieur de Lestrange, prétendant que les huguenots ont espéré détruire la religion catholique par la prise de Paris, tandis qu'il espère, au contraire, que son parti sera aussi florissant que jamais; — les consuls du Bourg, annonçant que les Corses, du Saint-Esprit, sont venus courir sur le terroir de leur commune, de l'autre côté du Rhône, et ont emmené tout le bétail des granges; — Masclary, du Pont-Saint-Esprit, l'entretenant des ravages des Corses, qui prétendent ne pas tenir compte, à l'avenir, des captures qu'ils feront en Vivarais; — Dautheville, de Lavoulte, concernant l'indemnité de son voyage en Cour; — de Montréal, l'assurant qu'il n'a jamais voulu mettre la brouille dans le pays, qu'il n'a pas entendu se soustraire au commandement du duc de Montmorency, que ce dernier pouvait bien se contenter du traité de Jalès sans faire de nouvelles conditions ni convoquer une nouvelle assemblée; qu'en ce qui le concerne, il a fait tout ce que l'honneur de son parti lui commandait, etc. — Lettres : de M. de Sanilhac à M. de Chaussy, son cousin, se plaignant de la lenteur qu'on met dans l'arrangement des affaires, ce qui ne peut rien amener de bon, ajoutant qu'il sera contraint de faire courir sa garnison dans les lieux occupés, en vertu des pouvoirs qu'il a en mains; — de M. d'Albignas à M. Croze, à Viviers, l'instruisant des démarches faites à Privas et à Montélimar pour se procurer de l'argent, ce qui sera difficile, puisqu'on ne veut leur prêter qu'à condition que l'écu de 3 livres comptera pour 3 livres 15 sols.

C. 1462. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1591. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par MM. : de Latour, d'Aubenas, au sujet de la trève; — de Suze, réclamant le payement des sommes qui lui sont dues; — de Saint-Lagier, blâmant et condamnant la prise d'Ailhon, et déclarant que les attentats d'un parti comme ceux de l'autre doivent être réprimés; — de Lafaye, faisant des vœux pour que l'affaire de la prise d'Ailhon, au mépris de la trève, soit traitée amiablement; témoignant toutefois la crainte d'une mauvaise issue, vu l'irritation des esprits; — de Ferlinio, sieur de Bel, faisant connaître que Son Altesse tient M. de Lavalette assiégé dans Barbantanne et qu'il faut s'attendre à un grand conflit; — de Montréal, se plaignant de ce que les trèves, en Vivarais, n'ont pour résultat que de faire perdre quelques places aux catholiques; que dès lors il n'est plus étonné de la prise d'Ailhon par ceux de la religion, au mépris de leur serment; que désormais il ne se payera plus de paroles ni d'espérances, suivant le commandement exprès de Mgr de Nemours; — 6 septembre, accusant réception de la délibération de ceux de la religion au sujet de l'attentat à la trève et de la lettre de M. de Saint-Lagier dont il a été très-satisfait; — 18 septembre, donnant son assentiment à une conférence à condition qu'on lui rendra préalablement le fort d'Ailhon; refusant d'accepter une trève d'un mois, dont les catholiques ne sauraient se contenter, voulant traiter définitivement dans l'intérêt du pauvre peuple; — 29 septembre, annonçant qu'il a signé une suspension d'ar-

mes de huit jours et donnant rendez-vous aux députés à Rochecolombe ; — Augier, accusant réception de sa lettre et l'assurant qu'il ne courra aucun danger en se rendant auprès de lui ; — Rivière, l'informant qu'il a donné connaissance de sa lettre à M. de Lamotte et aux consuls de Largentière, qui sont d'avis de réparer en toute diligence les attentats à la trève, en punissant ceux des auteurs qu'on pourra appréhender ; — Lemaistre, l'assurant que tous les gens de bien sont satisfaits d'apprendre qu'on prend des moyens pour punir ceux qui ont violé la trève ; que l'attentat d'Ailhon a été suivi d'un autre, près de Joyeuse, dont le prévôt Tranchard a fait l'information avant celle d'Ailhon à laquelle il se livre actuellement ; — des Serres (*sic*), du Pradel, 31 août, plaignant les malheurs du siècle et priant Dieu d'y apporter remède, assurant qu'il ne sera pas des derniers à s'employer au fait d'Ailhon, persuadé que tous ceux de la religion sont animés de la même intention ; qu'en ce qui concerne son différend avec M. de Saint-Féréol, il est toujours prêt, ainsi que son frère, à accepter un arrangement raisonnable ; — de Montmorency, 31 août, accusant réception de sa lettre relative à la prise d'Ailhon ; lui annonçant qu'il a écrit à ceux de la Noblesse et du Tiers État de ce parti d'avoir à réparer promptement un pareil attentat ; — 19 septembre, prescrivant de donner quartier, en lieux commodes, à 7 compagnies de gens de guerre de M. de Chambaud, pour les laisser reposer pendant 15 jours ; — de Saint-Féréol, l'informant de la prise de Graveson, par capitulation ; — de Vogué, seigneur de Rochecolombe, au sujet du blé que M. Montréal réclame à Saint-Germain, Lanas et Vogué pour faire du pain de munition, ce qui est un indice de rupture de la trève ; — de Bonas, sieur de Chaussy, relativement à l'attentat d'Ailhon et à l'impossibilité de circuler dans les environs depuis la rupture de la trève ; — de Lamotte, annonçant que M. de Montréal est résolu d'attaquer Ailhon avec 1,000 ou 1,200 hommes, ce qui ne pourra se faire sans un grand préjudice pour les vignes qui n'auraient pas besoin de tels vendangeurs ; — Chastagnier, de Privas, l'informant que les soldats d'Aubenas et de Lachapelle, réunis à Freyssenet, ont pillé une grande quantité de meubles et de bétail et qu'ils ont emmené prisonniers, à Lachapelle, les nommés Mathieu et David Vidal, du Bouchet, pour en retirer une rançon ; le priant d'employer ses bons offices pour les faire mettre en liberté ; — de Tournon, déclarant qu'à son retour d'Avignon il a trouvé un grand désordre dans les affaires du pays, à cause des entreprises de ceux de la religion contre la ligue ; faisant connaître les moyens dont il s'est servi, mais inutilement, pour faire changer de dessein le sieur de Chambaud qui assiége le château de La Tourette ; le priant d'user de l'influence de sa charge pour mettre fin à ce différend par la douceur ; — les consuls d'Ucel et de Saint-Julien-du-Serre, demandant que les 24 écus qu'on leur réclame soient imposés sur d'autres lieux, attendu que, depuis la prise d'Aubenas, leurs deniers ont été affectés au payement de la garnison de cette ville ; — de Chambaud, fils, le sommant de lui donner quartier pour ses troupes, suivant la volonté de Mgr le connétable ; l'informant que les affaires du Haut-Vivarais sont complétement arrangées et que chacun s'est retiré ; — Saint-Arcons, protestant contre la violation de la trève et désirant, comme tous ceux de sa religion, que tous les attentats commis de part et d'autre soient réprimés ; — Croze, de Viviers, faisant des vœux pour le bon accord de l'assemblée et pour le repos du pauvre peuple ; — de Mirabel et autres, l'informant de l'emprisonnement du nommé Louis Prieur par le capitaine de Bournet et des ravages commis à Lagorce. — Lettres de MM. Saint-Arcons, de Fayn, Magnin et Saint-Féréol, adressées à MM. Chambaud et Gebéalin, dénonçant un grand nombre de contraventions, telles qu'enlèvement de bestiaux et captures de prisonniers qu'on garde à Aubenas ; les exhortant à faire la paix, avec la réponse dudit Gebéalin assurant qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour atteindre ce but.

C. 1463. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1591. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par MM. : le duc de Montmorency, 3 octobre, l'invitant à convoquer les députés du Vivarais en assemblée des États Généraux à Béziers ; — 8 octobre, lui enjoignant de donner quartier aux compagnies de M. de Chambaud ; — 31 octobre, concernant l'adhésion de M. de Pampellonne à la ligue, au mépris de ses promesses ; — les notables et principaux de la religion réformée, annonçant leur résolution de faire observer la trève ; assurant que la place d'Ailhon serait déjà remise à M. de Montréal, si ceux qui l'occupent ne craignaient d'être recherchés pour leur conduite ; le priant d'obtenir une provision de Sa Grandeur à ce sujet ; — Dussère, au nom de l'assemblée des églises réformées, demandant que les sept compagnies dont la levée est ordonnée en Vivarais, soit faite sur les catholiques et qu'elles soient placées en lieux qui n'ont pas souffert, vu que la dernière levée a été faite en entier sur les protestants, qui, depuis plus d'un an, ont encore sur les bras les compagnies de M. de Tournon ; — Bezangier, 20 octobre, sur la nécessité de renouer la trève ; prétendant que l'élection de M. de Ventadour comme gouverneur est due au désespoir que M. de Tournon a jeté dans le Haut-Vivarais et à ses des-

seins sur Privas; — 19 octobre, conseillant de faire supplier Mgr de Montmorency de s'opposer aux entreprises de M. de Pampellonne, qui fortifie Rochemaure, et dans le cas où il en serait empêché, de permettre qu'on ait recours à M. de Lesdiguières; — 20 octobre, assurant que les amis de la maison de Ventadour sont assez nombreux et ses moyens assez considérables pour mettre à la raison le sieur de Pampellonne et ses adhérents, si on y était autorisé, sans attendre ni tenue d'assiette, ni toutes les cérémonies employées en pareil cas; le priant de donner une prompte réponse; — 26 décembre, annonçant le passage des compagnies de M. de Tournon, qu'il verrait avec plaisir employées à châtier ceux de Bidon, de Gras, etc.; — des Serres (*sic*), du Pradel, 18 et 28 octobre, l'informant que l'assemblée de ceux de la religion a résolu la reddition du fort d'Ailhon, suivant la promesse de leurs députés; déclarant qu'il n'a pas quitté le Pradel depuis l'assemblée de Privas, dans l'attente des résultats de la trêve, que, dans ses environs, personne ne bouge, au grand contentement du pauvre peuple, qui jouira longtemps du calme s'il n'est pas interrompu par les ligueurs; — Voulguer (*sic*) Vogué, 18 et 20 octobre, rendant compte des plaintes que sont venus lui faire les habitants de Saint-Germain et de Vogué qui ont été pillés par ceux de Lavilledieu, de Villeneuve et d'autres lieux; le priant d'écrire à M. Saint-Arcons afin que leur bétail leur soit restitué; — de Tournon, se plaignant de ce que, au mépris de son autorité, ceux de la religion, réunis en synode à Privas, ont nommé le sieur Chambaud pour les gouverner, qu'en conséquence il renforce les garnisons des lieux et places soumis à son commandement; — 25 octobre, le priant de venir conférer avec lui, à Tournon; lui communiquant ses plans d'attaque contre Rochemaure, avec prière de les transmettre à Mgr de Montmorency; — 25 décembre, lui annonçant l'envoi, dans le Bas-Vivarais, de 25 maîtres de sa compagnie et de 3 autres compagnies conduites par leurs capitaines, en attendant qu'il parte lui-même avec le reste de la sienne; — les consuls de Privas, au sujet de la prise d'Ailhon; — de Chambaud, 19 octobre, annonçant qu'il n'a pu amener M. de Tournon à changer sa résolution de lever 7 compagnies en Vivarais, pour les employer à son service; le priant en conséquence de donner quartier à ces compagnies dans des lieux où la dépense sera supportée par les catholiques aussi bien que par ceux de la religion; — 20 décembre, exposant que, d'après les lettres de Mgr de Montmorency, on lui attribue tous les désordres du pays, la prise des forts d'Ailhon, de Grospierres et de Bidon, tandis qu'il n'y a nullement participé; — 24 décembre, le priant de donner le logement et le moyen de vivre à ses troupes pendant 5 ou 6 jours, parce qu'il ne juge pas à propos d'occuper le logement qui lui est offert avant que tout ne soit prêt et qu'on ne soit convaincu de l'intention de Sa Grandeur; — Duroure, 20 octobre, déclarant qu'il ne peut satisfaire M. de Granges, parce que M. de Montréal lui a interdit toute levée de deniers, tant que le fort d'Ailhon ne lui aura pas été rendu; — Chastagnier, 21 octobre, l'informant que M. de Tournon désire que la conférence ait lieu à Saint-Péray ou aux Granges de Valence, mais que deux obstacles s'y opposent : le mandement des États Généraux et le peu de sûreté des lieux; — de Montréal attribuant à la ruse les longueurs apportées à la réparation de l'attentat d'Ailhon; — de Rivière, s'excusant de ne pouvoir assister à la conférence; — de Saint-Féréol, au sujet de l'assassinat d'un muletier, au Coiron, par les habitants de Sceautres; — de Bonas, relativement au vol de 8 bœufs, commis à son préjudice, par un capitaine qui les a fait conduire à Villeneuve; — Croze, de Viviers, le suppliant de faire pourvoir au payement de 466 écus dus par le pays au sieur Nougared, d'Avignon, qui est venu faire saisir sa grange de Chapotier; — Saint-Arcons, accusant réception de ses lettres et de la commission de Mgr de Montmorency, pour le fait d'Ailhon, qu'il communiquera à MM. de Saint-Paul, du Pradel et aux consuls de Villeneuve; — Lemaistre, au sujet de la défense faite au commis Duroure, par MM. de Montréal et de Lestrange, de ne faire aucun payement des deniers de sa charge sans leur consentement; — Croze, de Bonlieu, Crouzet, annonçant qu'ils ont fait le département de la somme de 521 écus 31 sous, pour la nourriture du régiment de Chambaud qu'ils demandent de faire loger à Cruas et autres lieux circonvoisins; — Dupont et Chambaud, désavouant les troubles et les prises faites au détriment de la trêve, demandant que les contraventions soient réparées et que les auteurs soient punis et châtiés; — Servier, faisant des vœux pour que la reddition de Rochemaure ne donne pas plus de peine que celle de Bidon; — Valernod, l'assurant que Monseigneur se repose entièrement sur lui pour toute chose.

C. 1464. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 92 pièces, papier.

1591-1599. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Inventaire des pièces produites, en 1592, par ledit syndic devant la Cour des Aides de Montpellier, contre le syndic général du Languedoc, pour faire contribuer toute la province aux dépenses des troupes, avancées par le diocèse de Viviers, dans l'intérêt général, à l'époque des troubles de la ligue. — Rôle des vacations du sieur Perdrier, avocat du pays en ladite cour. — Lettres patentes du Roi, du 12 avril 1595, qui déchargent les

habitants du Vivarais des restes de taille des années 1590 à 1598, afin de leur faciliter le payement de la somme de 14,000 livres, promise en vertu d'un traité passé entre le duc de Ventadour et le sieur Montréal. — Procuration de l'évêque de Viviers, président des États Généraux et des assemblées particulières du Vivarais, en 1596, de noble Guillaume de Vogué et d'autres députés, donnant pouvoir à MM. de Fayn et Jacques Croze d'emprunter, au nom du diocèse de Viviers, la somme de 600 écus, afin de satisfaire au payement de la partie de celle de 1,184 écus assignée à ce diocèse pour les munitions des places frontières. — Compte du même syndic, de l'année 1598, présenté à l'assiette de Joyeuse. — Transaction passée à Privas, le 14 juillet 1599, devant maître Breton, notaire à Bourg-Saint-Andéol, entre les députés et le syndic du Vivarais, d'une part, et MM. Jacques Chambaud, baron de Privas, et les régents de la ville d'Aubenas, d'autre part, à l'occasion du procès intenté par le sieur Chambaud pour être remboursé de la somme de 10,000 écus qu'il avait avancée pour la défense, prise et reprise de la ville et du château d'Aubenas, d'après les délibérations des habitants de cette ville, par laquelle le pays de Vivarais et lesdits habitants sont tenus quittes envers le sieur de Chambaud, moyennant la somme de 4,500 écus qui seront payés par les susdites parties, sous la réserve par ledit seigneur de son recours envers le Roi pour l'entier payement de 10,000 écus et des autres dépenses que lui a occasionnées le service de Sa Majesté. — Lettres adressées à M. de Rochepierre par MM. : Lemaistre, greffier, 21 juin 1596, l'informant du passage de Mgr d'Épernon, dont les troupes ont ruiné toutes les localités qu'elles ont traversées, et de la crainte qu'on avait eue de voir le débandement de la garnison d'Aubenas qui aurait eu lieu inévitablement si, de concert avec M. Tranchard, il n'eût emprunté 150 écus à Mlle de Saint-Arcons; — 8 octobre 1599, annonçant son retour de la ville du Puy où il a fait l'inventaire des papiers du Languedoc conjointement avec M. de Lamotte, et parmi lesquels il n'a trouvé aucun titre se rapportant aux limites avec le Dauphiné; — 22 octobre, au sujet des procès intentés à ceux qui refusent de payer la taille; — Alézieu, relativement à des vérifications de comptes; — Fonbon, procureur à Montpellier, au sujet des poursuites dirigées contre le Vivarais par divers créanciers; — Luc, de Tournon, au sujet de son administration dont il a rendu compte en la chambre, à Montpellier; — Nicolas, procureur du Roi à Montpellier, concernant le procès contre les habitants de Soyons; — de Lafont, faisant connaître son emprisonnement à Avignon pour les dettes du Vivarais; — de Montréal, au sujet de l'arrestation d'un des voleurs qui surprenaient les muletiers sur les chemins des Chambons et de Beauzon; — Armant, prévôt de Pradelles, sur le refus de lui payer 50 écus que lui accorda la dernière assemblée, ce qui l'empêche de faire le procès des malfaiteurs; — de Rochemore, annonçant son départ pour Montpellier et offrant ses services pour les affaires du pays; — Réal, baile de Pradelles, 1599, l'informant que les habitants des villages de Belvezer, comme ceux de Barges, sont tellement tourmentés pour payer leurs arrérages qu'ils abandonnent leurs maisons; que, pour une somme de 30 écus, le fils Tranchard a fait pour 12 écus de frais; le priant de leur venir en aide et d'ordonner la cessation des poursuites exercées contre eux; — Saint-Lagier, touchant les limites du Dauphiné; — d'Illaire, de Rochemaure, l'informant du vol commis par quatre voleurs des environs de Privas, qui ont détroussé deux muletiers après les avoir ensanglantés et bien attachés, le suppliant de poursuivre activement ce crime; — Tranchard, prévôt, donnant avis des voleries commises par ceux qui tiennent le fort de Chauzon, au nombre de 50 ou 60, le priant de les faire assiéger par M. de Montréal ou par toute autre personne de qualité. — Lettres du roi Henri IV, du 13 septembre 1599, accompagnées de celles de M. de Ventadour, donnant avis aux députés et consuls du Vivarais de la convocation des États du Languedoc à Carcassonne, pour le 25 novembre de ladite année. — Lettres patentes du Roi, des 13 et 30 septembre 1599, portant abolition de toutes impositions sur les marchandises en Vivarais.

C. 1465. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 104 pièces, papier.

1600-1602. — Pièces justificatives de compte de M. de Fayn, sieur de Rochepierre, syndic du Vivarais. — Exécutoire de la Cour des Aides de Montpellier en remboursement de frais de procès pour les consuls du Bourg-Saint-Andéol contre le syndic du Vivarais. — Arrêt du Parlement de Toulouse au profit du prieur d'Aps contre les consuls et habitants de Valvignères, au sujet de la dépaissance, de la coupe de bois et du glandage dans un devois. — Lettres adressées au syndic du pays par MM. : Clary, procureur, concernant les affaires du Vivarais; — Le maître, au sujet des limites entre le Vivarais et le Dauphiné, de la comptabilité du sieur de Miraval et de la disparition de certaines pièces d'un procès chez M. Clary; — de Lamotte, syndic du Languedoc, relativement à la recherche de papiers nécessaires au procès du Vivarais contre la ville de Toulouse, à cause du taillon, et à son retour de la Cour où il doit retourner bientôt; — Almeras, annonçant le départ de M. Lamotte pour aller chercher en Languedoc les papiers nécessaires au procès du taillon et

autres ; — Rochemore, au sujet de la convocation des députés du Vivarais à Viviers, avant d'entrer en conférence avec le Dauphiné ; émettant l'avis qu'il vaudrait mieux se réunir à Ancône qu'à Montélimar, parce qu'il se fait plus de travail dans les petits lieux que dans les grandes villes ; — Bardichon, de Montpellier, demandant le renvoi de la conférence avec les députés du Dauphiné ; — Dupont, proposant d'envoyer une commission à Lyon pour conférer sur les affaires du sel ; — les consuls d'Annonay, réclamant contre la levée de 200 hommes de guerre en Vivarais ; — Desserres, juge du Vivarais, relativement au procès des limites et à la levée de 200 hommes ; — Servien, syndic du Dauphiné, au sujet des limites du Rhône ; — de Bonlieu, concernant ses comptes ; — de Vantadour (*sic*), 20 juin 1601, l'informant que le Roi lui donné avis, par courrier exprès, de l'arrestation de M. le comte d'Auvergne et de M. le duc de Biron, pour raisons importantes, avec ordre de veiller à ce que son service ne reçoive aucune altération à ce sujet ; — Nicolas, au sujet des plaintes des sieurs Reynaud et Desserres qui avaient conduit 6 ou 7 prisonniers à Villeneuve et qui prétendaient faussement qu'on leur avait refusé les prisons ; — Voulguer (*sic*) Vogué, s'excusant de ce que son état de convalescence ne lui permet pas d'assister aux assemblées auxquelles il est convoqué ; — Brisset, consul de Montélimar, au sujet de la réunion concernant les limites ; lui donnant avis de l'arrivée en ladite ville des députés du Dauphiné ; — Saint-Lagier, concernant la réunion des députés à Viviers, le retour de M. de Fayn de Montpellier et le désir qu'aurait M. de Ventadour de le voir ; — de Jovyac, l'invitant à dîner ou à coucher chez lui, quand il se rendra à Lavoulte ; — Pontal, de Montélimar, l'informant que les députés du Dauphiné se rendront à Ancône ; — Baussant, consul de Bagnols, annonçant l'arrestation du comte d'Auvergne et du duc de Biron ; — le sieur Raynaud, de Saint-Marcel, relativement à une assignation que lui a fait donner, au Saint-Esprit, le visiteur des gabelles ; — Laval, de Saint-Marcel, concernant les limites de Pierrelatte ; — Comte, de Montpellier, l'entretenant de la poursuite de diverses affaires du pays. — Arrêt du Conseil et lettres patentes avec l'arrêt d'enregistrement de la Cour des Aides autorisant le Vivarais à imposer 3,000 livres en faveur des héritiers de Pierre Dancelme.

C. 1466. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 102 pièces, papier.

1601-1604. — Pièces de compte de M. de Fayn, syndic du Vivarais. — Suppliques adressées au Parlement par Jacqueline de Montlor, marquise de Maubec et comtesse de Montlor, autorisée par justice, sur le refus de messire de Beauvoir, baron du Roure, son mari, demandant, en qualité d'héritière de feu messire Louis de Montlor, son père, à être remise et réintégrée en la paisible possession du marquisat de Maubec et du comté de Montlor dont elle a été violemment et injustement spoliée par le baron Grimaud qui, sous prétexte de son mariage avec dame Marie de Montlor, sœur de la suppliante, avait, à la tête d'un fort corps de gens à pied et à cheval, tous armés, forcé la porte et s'était emparé du château de Maubec, des titres, papiers, meubles et provisions qui s'y trouvaient. — Compte des frais exposés pendant l'année 1602, par Guillaume Clary, procureur à la Cour des Aides, pour divers procès du Vivarais. — Rôle portant requête en payement de sommes restées dues au capitaine Baron, de Villeneuve-de-Berg, pour ses gages des années 1589 à 1604, en qualité de commissaire des guerres. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : de Saint-Lagier, relativement à la tenue des États et aux poursuites rigoureuses exercées par les fermiers du sel ; annonçant le passage à Lavoulte de M. de Lamotte qui lui a appris la suppression de la crue en Languedoc et sa réunion aux gabelles du Roi ; l'invitant à venir trouver Mgr à Lavoulte ; — de Ventadour, l'informant qu'il ne pourra se rendre aux États du Vivarais ; lui adressant l'ordonnance de Sa Majesté qui enjoint aux commissaires, députés pour la recherche des abus et malversations, de surseoir à leurs poursuites contre les consuls, administrateurs et receveurs des villes et communautés ; au sujet des réclamations des habitants d'Annonay sur le nouveau tarif et le nouveau cadastre ; l'invitant à venir le trouver au plus tôt pour l'entretenir de choses qui regardent le bien et le repos du pays ; — Desserres (*sic*), juge du Vivarais, l'entretenant de son voyage à Lyon, à l'occassion du procès contre les fermiers des gabelles ; relativement : aux rentes constituées dont on retient la moitié ; à la maladie de M. Alméras ; au projet de voyage du Roi à Metz, à Lyon, en Provence et en Languedoc, etc. ; — Lemaistre, concernant diverses affaires du pays, la convocation des députés à Viviers, le procès des régents d'Aubenas et des consuls de Privas contre le pays ; — de Verdun, président à Toulouse, réclamant un consentement du pays de Vivarais et communiquant pour modèle celui du pays de Languedoc ; — Mellet, l'informant de son départ pour Montpellier ; — le président Rochemore, annonçant, qu'à son retour à Toulouse, il a rencontré Mgr de Vantadour à Carcassonne ; accusant réception de lettres et mémoires ; l'engageant à mettre fin aux procès du pays et l'invitant à demander l'autorisation d'emprunter 1,000 écus pour la recherche des papiers ; exposant, en ce qui concerne l'affaire des limites, qu'un arrêt de la Cour n'autorise la continuation de la procédure qu'avec l'assistance

d'un président, d'un conseiller et de l'avocat général de la Cour, ce qui peut faire perdre trois mois avant de commencer; — Clary, l'informant de la remise à M. de Grille des pièces du Vivarais contre le fermier général des gabelles; l'entretenant de plusieurs autres affaires du pays; — Luc, au sujet du différend entre le Vivarais et le fermier général des gabelles de Lyon; — Servier, relativement à la conférence des limites; — Formyt, l'informant que, d'après l'état fourni par MM. les trésoriers pour l'année 1603, le payement de la moitié des vieilles et nouvelles rentes est reculé; lui accusant réception de ses lettres; — Imbert, secrétaire de Clary, démentant le bruit d'après lequel les régents d'Aubenas et les consuls de Privas ont un délégué à Montpellier pour poursuivre leur procès contre le Vivarais.

C. 1466 *bis* (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1542-1607. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Actes de procédure entre le syndic du Vivarais et les habitants de Valence, au sujet des impositions que ces derniers ont mises sur les propriétés que les habitants de Soyons possèdent dans le mandement de Valence; mémoire pour le syndic du Vivarais; inventaire des pièces et procédures; exposé des motifs des habitants de Soyons devant M. Broé, greffier des États du Vivarais; supplique des mêmes auxdits États; avis et consultations donnés à Toulouse; copie des lettres patentes du 11 juin 1544; lettres des sieurs Dufaure, procureur du Roi en la Cour de Parlement de Dauphiné; Dupont, de Baix; Rochemore; avis des sieurs Rochemore, Ranchin et Servier, commis à la vérification des limites du Vivarais et du Dauphiné; certificat des vacations employées à cette vérification par MM. de Rochemore, Ranchin, de Saint-Lagier, de Fayn, syndic, et Lemaistre, greffier du Vivarais.

C. 1467. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1605-1607. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Arrêt de la Cour de Parlement de Toulouse, rendu sur la requête du syndic de Languedoc, enjoignant au sieur Gallier et à tous autres fermiers de prétendre droit de patente et d'autres droits forains du Languedoc et de remettre à ladite Cour le bail à ferme de ces droits, avec défense d'attenter aux règlements établis, en se prévalant de ce bail non vérifié et non enregistré. — Compte des sommes dues au sieur Desserres (*sic*), juge du Vivarais, à l'occasion d'extraits tirés des reconnaissances et titres de madame l'abbesse de Soyons, et à M. de Fayn, syndic, pour frais de voyage à Montpellier. — Quittance de la somme de 7 livres donnée audit syndic par Antoine Fauvellet, sergent royal de la ville du Bourg, pour avoir assigné devant le Parlement de Toulouse le sieur Luc, les héritiers de feu François Ronzet et le seigneur de Montgros. — Bail des réparations à faire aux ponts et passages des Peyrottes, consenti par le syndic du Vivarais et les consuls du Bourg-Saint-Andéol à Louis Blachière et Jean Boissy dudit lieu. — Ordonnance d'Emmanuel d'Esturbe, conseiller du Roi, prescrivant une enquête à l'occasion des vexations et malversations des commissaires chargés de l'entretien et des réparations des ports, ponts et chemins. — Lettres et copies de lettres adressées à MM. de Fayn, syndic, Lemaistre, greffier, et de Lamotte, syndic général du Languedoc, par MM. : Clary, au sujet des affaires du pays, notamment des poursuites exercées au nom des consuls d'Avignon et du général Grasset, à l'effet d'obtenir payement de certaines sommes dues par le Vivarais; — de Lestanc, de Caumelz, Despaigne, de Saint-Lagier, relativement aux limites du Dauphiné et du Vivarais; — de Rochemore (*sic*), 13 juillet 1606, annonçant l'arrivée du connétable à Lavoulte; — de Lamotte, au sujet des limites et du décès de Mademoiselle de Chambaud, sa tante; — de Vantadour (*sic*), faisant connaître qu'il a convoqué au Saint-Esprit les députés nommés par les États Généraux à l'occasion de l'imposition de 150,000 livres accordées à titre de subvention extraordinaire à Sa Majesté; se plaignant du peu de souci du syndic, de Lamotte, à remplir les devoirs de sa charge; annonçant le rejet de la demande en décharge formée par les habitants d'Annonay, parce qu'ils n'avaient pas compris une partie du terroir de cette baronnie dans leur cadastre, sous prétexte qu'il était noble; — Reynaud, concernant le procès du pays contre le sieur Chambonnas et la réduction des rentes au denier seize; — Chevrette, de Montpellier, relativement à des expéditions d'actes de constitutions de rentes; — de Tournon, témoignant sa satisfaction de ce que son cousin, le maréchal de Bouillon, s'est ployé aux volontés de Sa Majesté; — le chevalier Fromagières, 6 avril 1606, annonçant que le Roi fait, ce jour-là même, son entrée à Sedan, où il laissera un gouverneur; — les consuls d'Uzès, de Villeneuve-de-Berg, les régents d'Aubenas et autres, annonçant qu'ils rendront grâces à Dieu d'avoir préservé Leurs Majestés de l'accident auquel elles ont été exposées; — Dautefort, au sujet de la réunion des États Généraux à Pézenas, à laquelle il est convoqué, le 16 octobre 1606, et à celle des États particuliers du Vivarais, convoqués à Viviers, pour le 10 janvier 1607; — le connétable de Montmorency, de Beaucaire, les 1er et 7 août 1606, faisant connaître la dé-

charge de la patente avec prière de faire signifier la vérification de la Cour du Parlement à tous les commis qui la perçoivent le long du Rhône.

C. 1468. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1606-1608. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Rôle des dépenses et fournitures faites par M. de Fayn dans son voyage à Montpellier avec le sieur Lemaistre, greffier, s'élevant à 99 livres 16 sous. — Assignation donnée au syndic du Vivarais pour comparaître devant le baron de Vezenobre à l'effet de défendre dans l'instance contre noble Jean de Porcelet, sieur de Mallianne. — Supplique du syndic du Vivarais, adressée au Parlement de Toulouse, demandant le prompt établissement de la traite domaniale et l'obligation pour le fermier d'établir ses bureaux en lieux convenables et nécessaires à peine de 10,000 livres et de tous dépens, dommages et intérêts. — Assignation donnée au syndic du Vivarais devant la Cour des Aides de Montpellier pour défendre dans l'instance entre Jean Bertier et autres habitants d'Annonay et Me Guillaume de Belme, fermier des Gabelles en la ferme de Viennois. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : Reboul, au sujet de certaines pièces réclamées à M. de La Saulsaye ; — Gay, relativement au cautionnement de la ferme de l'équivalent ; — Lemaistre, concernant ses voyages à Nîmes, à Rochemaure et à Lavoulte pour les affaires du pays, le départ du syndic de Lamotte pour se rendre en Cour, la nomination des consuls de Largentière, le procès des limites, etc. ; — Vantadour (*sic*), 22 janvier 1607, donnant avis de l'envoi d'une ordonnance de Mgr le connétable qui interdit le commerce dans Avignon et dans le comtat venaissin ; — Dalboy, réclamant le remboursement de certaines sommes avancées pour le pays ; — Dalméras et Clary, procureurs, concernant diverses procédures pour le Vivarais et certaines pièces y relatives ; — de Lamotte, au sujet du différend avec MM. de la Chambre des Comptes, du procès du Rouergue et de celui des limites du Dauphiné ; — les consuls de Nîmes, lui députant leur assesseur, M. Bonhomme, à l'effet de s'entendre pour s'opposer d'un commun accord à la création des offices de maîtres clercs qu'il est question d'établir dans les greffes royaux et juridictions ordinaires de la Sénéchaussée ; — Noailles, de Viviers, au sujet de la suppression de la patente et de l'établissement de la traite domaniale ; — Cousignac, relativement à l'arrêt de contrainte par gaste, garnison et autres moyens rigoureux, émanant de la Chambre de Montpellier, adressé aux commissaires pour la recherche des comptes ; — Servien, procureur des États du Dauphiné, l'entretenant du règlement des limites ; — les frères Rivière, de Largentière, réclamant son appui pour le fils de l'un d'eux, qui est à la suite du palais, à Toulouse ; — Loreille et Cotte, adressant des pièces de comptabilité ; — Maridat, de Pezenas, 6 août 1607, donnant avis que Mgr le connétable doit se rendre incessamment à Montpellier pour y recevoir M. de Saint-André ; — Formyt, receveur des gabelles, se plaignant de la négligence des commis de Pécais ; — Fermineau, de Saint-Esprit, réclamant le prix de publication de l'arrêt abolissant la patente ; — Dupradel, avocat au Conseil d'État, 15 septembre 1607, au sujet du procès intenté par le Vivarais au sieur Méran de Luc, receveur à Tournon ; — de Montmorency, 20 septembre 1607, convoquant les députés aux États Généraux, à Pezenas, pour le 1er novembre suivant.

C. 1468 *bis* (Liasse.) — 67 pièces, papier, 1 imprimée.

1607-1609. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Arrêts du Conseil d'État défendant aux États du Languedoc, villes et communautés, de faire aucune levée de deniers pour quelque cause ou occasion que ce soit, sans lettres patentes de Sa Majesté, scellées de son grand sceau, ne permettant à la province que l'imposition des dépenses nécessaires et inévitables. — Suppliques : des consuls de Saint-Agrève, faisant l'historique des vicissitudes qu'ont eu à subir les habitants de cette ville et demandant une notable réduction de leurs impositions ; — des habitants de Saint-Fortunat, demandant que leur compoids comprenne tout le terroir situé dans la juridiction dudit lieu, au lieu de celui de la paroisse seulement. — État des dépenses ordinaires du Vivarais, extrait de l'État général des mêmes dépenses des 22 diocèses de Languedoc. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par les dénommés ci-après : de Lamotte, syndic du Languedoc, annonçant la signification à la Chambre des Comptes de Montpellier des lettres patentes du Roi interdisant toute espèce de contrainte contre les syndic et receveurs des tailles des diocèses, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté ; — de Tournon, touchant la convocation des États à Tournon, renvoyée du 7 au 15 février 1609, afin de répondre au désir du président de Rochemaure ; — Clary, de Montpellier, au sujet de diverses affaires pendantes en la Chambre des Comptes ; — de Vallon, député en Cour, 19 juillet 1608, annonçant son arrivée à Paris, sa visite projetée à Mgr le cardinal, avec M. Dufau et autres députés, faisant connaître l'espoir qu'il a en Mgr de Vantadour, qui s'intéresse grandement aux affaires du pays, et dont le crédit est d'autant plus grand

que son fils épouse une des filles de Mgr le duc de Sully; lui faisant part de l'arrivée prochaine du Roi qu'il sera, peut-être, obligé de haranguer; — 9 août, l'informant du départ du cardinal pour Narbonne passant par le Limousin; — Lemaistre, greffier des États du Vivarais, touchant la députation de M. de Vallon en Cour, l'assignation qu'il a reçue devant la Chambre des Comptes de Montpellier, l'envoi de diverses pièces à M. Formyt, la convocation de l'assiette du pays, le voyage de M. de Fayn à Nîmes, la réception de plusieurs lettres, enfin la réunion de l'assemblée qui doit avoir lieu à Narbonne; — Blisson, de Nîmes, 8 décembre 1608, au sujet de l'assignation donnée à M. de Fayn par le sieur Laselve, reconnu bailli de Crussol; — Adam, consul d'Annonay, le priant de lui donner avis, à bonne heure, de la tenue des États pour qu'il puisse venir le joindre et lui faire compagnie; — Alméras, de Bagnols, 19 mai 1607, accusant réception de paquets et offrant de donner avis du passage de Mgr de Carcassonne et de M. Dufaure; — de Rochemore, relativement à la présentation des comptes du Vivarais à la Chambre des Comptes; — Legay, de Montpellier, 6 septembre 1608, au sujet des poursuites exercées, à l'instigation de quelques marchands, de Tournon, par le sieur Floud, d'Annonay, contre M. Balme pour avoir payement de marchandises saisies à Lyon pour les dettes du pays; — Formyt, 26 septembre de la même année, concernant le même sujet; — Cuevrette, de Montpellier, prétendant que ses ennemis et ses rivaux ont fait courir le bruit qu'il quittait sa charge de procureur en la Cour des Aides, et offrant de continuer ses services au Vivarais; — de Saint-Lagier, du Pouzin, 28 octobre 1608, annonçant que Mgr le duc doit venir coucher, le même jour, à Tournon et qu'il sera le surlendemain au Pouzin. — Copies de lettres du Roi adressées à la Chambre des Comptes de Montpellier lui prescrivant de surseoir aux poursuites qui s'exercent en Languedoc pour la restitution des deniers extraordinaires.

C. 1469. (Liasse.) — 58 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1607-1610. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Ordonnance du Grand Conseil rendue à la requête de Charles Imbert, syndic des villes closes du Velay, portant contrainte par corps contre le syndic du Vivarais pour obtenir payement de la somme de 1,248 livres et procès-verbal de saisie de la personne de M. de Fayn. — Ordonnance de Just de Tournon et de Claude Morin, juge et bailli du Vivarais, autorisant noble Jean d'Olivier à actionner, devant la cour de Villeneuve-de-Berg, le syndic du Vivarais en remboursement de la somme de 4,763 livres 14 sous. — Inventaire des pièces et productions remis à la Cour des Aides par les consuls de Saint-Apolinaire-de-Gluiras et par Antoine de Lavedan, fils et héritier de feu Jean, vivant receveur général du taillon en Languedoc, contre le syndic. — Acte de sommation, réquisition pour Me Jean Adam, docteur et avocat de la ville d'Annonay, contre le syndic du Vivarais, au sujet de la décharge des tailles de cette communauté. — Copie d'assignation donnée au syndic du Vivarais, devant le sénéchal de Nîmes, pour la vérification des lettres du Roi, du 17 septembre 1609, autorisant le sieur Du Roure à établir un châtelain à sa baronie de Saint Remèze, avec droit d'assistance et voix délibérative aux États particuliers du Vivarais. — Lettres adressées aux syndic du Vivarais par MM. : Formyt, receveur des tailles, concernant le payement et la réduction des rentes dues par le pays, les poursuites de M. de Rochegude, de Montdragon, contre les péagers et gabelans, qui recherchent le sel de contrebande; — Alméras, relativement à l'assignation donnée aux villes du pays pour la reddition de leurs comptes à la Chambre de Montpellier; — de Rochemore, au sujet du payement des pensions, de la recherche des titres et des réunions des assemblées d'assiette du Vivarais; — Clary, procureur, à l'occasion des poursuites exercées par madame de Ligonès contre le pays, au sujet du péage du Bourg-Saint-Andéol; — Lemaistre, donnant des détails sur son arrivée à la Cour, qui se trouve très-nombreuse à cause du mariage de Mgr de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur; sur l'arrivée de Guyenne du maréchal d'Ornano et sur la présence à Paris de M. de Montchal, évêque de Nîmes; — de Lafaye, d'Aubenas, réclamant, au nom de tous les intéressés du diocèse de Viviers, la prompte recherche des surcharges qui pèsent sur eux, sans quoi ils s'adresseront à la justice; — de Lestrange, se plaignant de la pauvreté de ses sujets de Boulogne, occasionnée par les dépenses du procès contre le sieur de Sergeas dont le pays devrait les relever. — Copie d'une lettre, sans date, de M. de Ventadour, adressée aux syndics généraux du Languedoc, relative à la création de 27 prévôts, en Languedoc, et au moyen à prendre pour les désintéresser et s'opposer à leur établissement. — Arrêt du Conseil d'État, du 26 septembre 1609, défendant à la Cour des Aides de Montpellier de permettre le renouvellement des compoids, s'en réservant seul la connaissance.

C. 1470. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 87 pièces, papier.

1610-1612. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Obligation de la somme de

10,000 livres, consentie au duc de Ventadour, gouverneur pour le Roi en Languedoc, par noble Jean de Fayn, syndic du Vivarais, et Mérand de Luc, de Tournon, pour remboursement de rentes dues par le pays. — Délibération de l'assemblée des trois ordres de la province, tenue à Pézenas, autorisant le trésorier de la bourse à emprunter 6,000 livres pour être employées à porter remède aux abus, excès, attroupements et levées de gens de guerre de quelques gentilshommes du Gévaudan, des Cévennes et du Vivarais. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par MM. : de Ventadour, donnant des nouvelles de ce qui se passe à la Cour ; l'invitant à venir le trouver à Montélimar pour affaires intéressant grandement le pays ; annonçant la convocation à Pézenas, le 23 avril 1611, des députés des principales villes, assistés de quatre messieurs de l'église et de la noblesse, pour aviser aux moyens de s'opposer aux rassemblements armés et aux pillages qui se commettent en Gévaudan, dans les Cévennes et dans les environs du Vigan ; — Lemaistre, touchant la réunion de l'assiette à Privas, le procès des consuls d'Annonay, l'envoi de différentes pièces ; — de Lamotte, lui donnant rendez-vous aux Granges de Valence pour conférer avec le procureur du Dauphiné et M. de Charpey ; — Luc, relativement à ce qui est dû par le pays à Mgr de Tournon ; — Desserres (*sic*), juge du Vivarais, député en Cour pour les affaires du pays, relativement à la réunion du Haut-Vivarais à la ferme du Languedoc, au procès contre les consuls d'Annonay, etc. ; — de Tournon, au sujet de la députation de Mérand Luc, consul de Tournon, aux États Généraux de Languedoc, pour y défendre les intérêts du Vivarais, notamment ses priviléges pour la réunion du Haut-Virarais à la ferme du Languedoc ; — de Chambaud, concernant la tenue des États du Vivarais à Privas, sous sa présidence, suivant le désir et la délégation de M. le duc d'Uzès, baron de tour ; son voyage à Avignon et à Aix avec M. Frère, conseiller d'État, pour faire exécuter l'édit de Nantes et le traité de Nîmes, dans le Comtat Venaissin ; l'informant qu'il ne pourra se rendre aux États du Vivarais, ayant reçu mission de Leurs Majestés de régler avec M. Frère la juridiction entre messieurs des Comptes et Aides de la province de Languedoc et la Chambre mi-partie de Grenoble ; — d'Autefort, 19 octobre 1611, annonçant qu'à son départ de la Cour les nouvelles dignes d'intérêt se résumaient à la séparation de l'assemblée de Saumur, sans aucun mouvement, contre l'attente de beaucoup de personnes, ce qui donnait à penser que ceux de la religion ne désobéiraient pas aux ordres du Roi ; — Montels, relativement à divers procès du pays pendants au Conseil d'État. — Copie d'une lettre de la Reine mère, du 2 février 1611, adressée à son cousin, le duc de Ventadour, au sujet de la démission du duc de Sully de ses fonctions de surintendant des finances et de capitaine de la Bastille. — État de la dépense et des frais des trois États du Languedoc tenus à Pézenas en 1612. — Ordonnance des trésoriers de France en Languedoc relative aux réparations des chemins du Vivarais.

C. 1471. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1612-1616. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — État des sommes payées à MM. les députés du pays en 1616. — Lettres adressées à M. de Fayn, syndic, par MM. : de Laroche, receveur du Vivarais, au sujet du payement de diverses sommes, de la production de pièces à l'appui et de la présentation de ses comptes à l'assemblée des États du pays ; — Alméras, annonçant que les députés de l'Auvergne et du Rouergue doivent se rendre auprès du connétable et qu'il espère que ceux du Vivarais s'y rendront aussi pour mettre fin à certain différend qui existe entre ces provinces ; — le duc de Vantadour (*sic*), rendant compte de ce qui se passe à la Cour, de son séjour pendant un mois dans sa maison près d'Orléans, de son prochain retour à Paris pour s'y occuper des affaires du pays ; — Mérand Luc, au sujet de la signification des arrêts obtenus au Conseil privé contre les consuls d'Annonay et contre les héritiers de Philippe Belle, commis à l'administration des vivres de l'armée, au pays de Languedoc, pendant les années 1574-1576 ; — Lemaistre, concernant les affaires d'Annonay, la demande des habitants de Grozon en séparation de côtes, la convocation d'une assemblée à Alixan, les renseignements demandés par Mgr le connétable sur le payement des droits de levure, l'assignation donnée au Vivarais par le syndic du Dauphiné devant le Conseil privé ; — de Lamotte, relativement à l'assemblée des États Généraux du Languedoc convoqués à Pézenas le 5 mars 1613, et à la réparation des ponts ; — Despaigne, sur le refus du Dauphiné d'accorder la liberté du commerce ; — les consuls de Viviers, relativement au logement des gendarmes de Mgr le connétable ; — d'Ornano, annonçant qu'il se rendra à Apt et l'engageant à venir le trouver à Aubenas ; — Girard, au sujet de l'envoi dans le diocèse du Puy de 60 hommes de la compagnie du connétable, logés en Vivarais ; — Montmorency, 28 août 1613, annonçant qu'il a donné ordre au sieur Paperin de conduire sa troupe dans le diocèse du Puy et sur les terres de M. de Tournon qui en a fait la demande ; s'informant si ses créanciers ont été payés sur les deniers de la province dont Sa Majesté l'a gratifié ; — La Seaulve (*sic*) La Selve, bailli de Crussol, transmettant l'arrêt du Conseil qui interdit le commerce des vins du Languedoc en Dauphiné ; — les consuls de

Baix, demandant à ne pas loger les gens de guerre ; — Rochemore, relativement à l'affaire des limites ; exprimant le désir d'obtenir un canonicat à Viviers et de placer un des siens auprès de M. le vicaire aux fins qu'il l'instruise en sa profession et aux bons exemples dudit vicaire ; — de Tournon, au sujet du payement de la compagnie des gentilshommes conduits par le sieur Paperin ; — Charpey, commissaire des États du Dauphiné, relativement aux limites de cette dernière province et du Languedoc ; — Reynaud, prévôt, à Villeneuve-de-Berg, 24 octobre 1613, au sujet de l'ordonnance du Parlement de Toulouse qui lui interdit et à tous autres l'exercice de la justice dans l'étendue de la Sénéchaussée et ressort du Puy, avec défense d'y troubler le sieur Martel, prévôt, dans l'exercice de sa charge, bien que 22 paroisses du Vivarais s'y trouvent encloses, notamment Saint-Agrève, Fay et Pradelles.

C. 1472. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1618-1619. — Pièces justificatives de compte de M. de Fayn, syndic du Vivarais. — Assignation à la Chambre des Comptes, donnée à la requête de M. Jean Perdriguier, commis du receveur général, à M. de Fayn, en payement des restes dus par les sieurs de Langlade, Alamel, de Bonlieu et Jean Bonet, receveurs collectifs des tailles du diocèse de Viviers. — Lettres adressées au syndic par MM. : Lemaistre, relatives au payement des gendarmes qui se trouvent à Issengeaux et à Monistrol ; à la présentation des comptes des sieurs de Lapierre et de Bonlieu à l'occasion des dépenses extraordinaires faites au Bourg-Saint-Andéol et à Viviers ; à la nomination d'une personne du Vivarais et d'une autre du Velay, pour faire exécuter dans divers diocèses les ordonnances de Mgr de Montmorency et de M. de Ventadour au sujet du payement du surtaux des vivres de la cavalerie légère qui se trouve en Velay ; — Loreille, relativement aux emprunts faits aux Chartreux de Valbonne et au procureur de l'hôpital de Privas ; — de Laroche, receveur du Vivarais, concernant la permission d'imposer différentes sommes, l'arrêt qui rend le commerce libre entre le Dauphiné et le Languedoc, la réunion du Haut-Vivarais à la ferme des gabelles du Languedoc ; annonçant son retour des États de Béziers et son séjour à Pézenas, avec M. Dalmeras, à cause du débordement de la rivière ; — Dolezon, syndic du diocèse du Puy, réclamant l'entier payement du surtaux des vivres des compagnies de MM. le comte d'Auvergne et le prince de Joinville ; — Duroure, commis du receveur du Vivarais, annonçant son retour de Nîmes, Montpellier, Lodève et Lavaur, dont les députés et consuls promettent d'obéir aux ordonnances de Mgr de Montmorency ; de Lamotte, syndic du Languedoc, 1er juillet 1618, annonçant que les grands divertissements de la Cour ne permettent pas de s'occuper des affaires du pays et que M. de Commartin, qui les connaissait parfaitement, est envoyé en Picardie pour traiter avec les députés de l'archiduc pour le fait de Gravelines ; — Clary, donnant avis du jugement de l'affaire des consuls du Saint-Esprit en faveur du Vivarais ; — de Bonot, au sujet de l'impôt de deux sols dont les consuls du Saint-Esprit veulent frapper chaque minot de sel qui se débite dans cette ville ; — Madame de Chambaud, annonçant qu'elle donne sa procuration en bonne forme à un gentilhomme pour la représenter aux États Généraux ; — Laseaulve (*sic*) Laselve, au sujet des vexations exercées par les officiers de la ferme du Lyonnais, en Haut-Vivarais, et de la signification faite à ces derniers des provisions et lettres d'appel obtenues de la Cour des Aides.

C. 1473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

1621-1624. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Lettre du roi Louis XIII, du 16 avril 1614, adressée aux commissaires ordinaires de l'assiette du Vivarais, leur enjoignant d'avoir à imposer la somme de 55,000 livres pour indemniser le sieur de Bagny, nonce du pape, dépouillé de son équipage par ceux de Privas, lorsqu'il se rendait en Cour pour affaires importantes. — Rôle des frais de M. Clary, de Montpellier. — Département de la somme de 23,851 livres 4 sous 11 deniers sur les paroisses du Vivarais pour frais des États Généraux du Languedoc, tenus à Béziers en 1623. — Noms et surnoms de ceux qui font partie du corps de l'assemblée des États du Vivarais en 1624. — Lettres adressées à M. de Rochepierre, syndic du pays, par MM. : Lemaistre, au sujet du logement de la cavalerie légère dont la dépense doit être supportée par toute la province et non par un diocèse en particulier ; annonçant la publication de l'édit qui interdit l'achat des greffes de création nouvelle et la convocation de l'assiette aux Granges de Valence, pour le 15 juin 1624 ; — Clary, relativement à diverses assignations contre le Vivarais ; — le greffier de M. de Mirabel, l'informant du nombre de gens d'armes qui doivent loger audit lieu afin de pourvoir à leur logement ; — les consuls de Saint-Laurent, annonçant qu'ils feront leur possible pour loger les troupes qui se rendent en Gévaudan ; — du Haut-Villard, rendant compte de la mission donnée à M. de Ventadour de conduire trois compagnies de chevau-légers à Langogne, auxquelles il a fait faire 5 lieues par jour, bien que la commission ne portât que 3 ou 4. — Boissy, concer-

nant les procès-verbaux dressés contre les communautés de Chalancon et autres qui refusaient de loger les chevau-légers des sieurs de Montyon et Bussillamet ; — de La Roche, sur les difficultés de trouver à emprunter les sommes nécessaires au payement des compagnies des chevau-légers, sur la levée des deniers royaux et autres affaires du pays ; — Almeras, annonçant la convocation des États Généraux à Béziers, pour le 1er mars 1624 ; — la duchesse d'Uzès, accusant réception des lettres du Roi pour le baron de tour qui se fera représenter aux États par une personne capable de servir le pays ; — de Pampellonne, annonçant qu'il se rendra aux Granges de Valence, lieu de convocation des États particuliers ; — Fenouillet, subrogé du duc d'Uzès, le prévenant qu'il le prendra au Bourg pour se rendre avec lui à l'assiette. — Mandes des impositions du Vivarais, de 1622 et 1623, avec instructions pour la tenue de l'assiette, dressées par les commissaires présidant pour le Roi en l'assemblée des États du Languedoc. — Bail à ferme de la crue et imposition établie sur les marchandises et denrées qui passent en Vivarais. — Arrêt de la Cour des Aides qui relaxe les syndic et députés du Vivarais de la demande du sieur Jarlier, héritier du sieur Antoine Formyt, receveur particulier dudit pays.

C. 1474. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1624-1625. — Pièces justificatives de compte de M. de Rochepierre. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : Lemaistre, greffier des États, concernant diverses affaires du pays, notamment le logement des troupes, l'arrêt du Conseil obtenu par l'archevêque de Patras, nonce du Pape, contre le pays de Vivarais, l'interdiction de l'entrée en Vivarais des vins du Dauphiné, le procès contre le syndic du Velay, le voyage en Cour de M. de Rochepierre, la fourniture de l'étape à la moitié du régiment de Picardie, etc. ; — Clary, au sujet du procès du Vivarais contre les hoirs Formyt ; — Guigon, du Teil, relativement à la défense du passage du Dauphiné en Vivarais ; — Lamotte, de Largentière, faisant part de la mort de son frère à Aix, à son retour d'un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette et aux saints lieux ; — Riffard, prévôt, au sujet de l'assignation donnée au bailli du Velay ; — Tavernol, de Privas, se rapportant aux procès d'appel relevés par plusieurs communautés, obligées de remettre leurs rôles de taille et de prendre billette pour chaque livre et partie de livre de sel ; — Coutelle, à l'occasion du vol commis au préjudice du nonce du Pape ; — le duc d'Uzès, concernant le passage de troupes. — Lagarde de Lhostel, bailli de Largentière, annonçant que le régiment de Normandie ne quittera pas la garnison de Montpellier de tout l'hiver et que la recrue faite pour celui de Picardie a été congédiée ; — Montbocher (7 septembre 1624), donnant avis qu'il a reçu commission de faire la conduite des gens de guerre du régiment de Picardie qui passent en Vivarais pour se rendre en Bresse ; — les consuls de Gras et de Lavoulte, au sujet du logement des troupes ; — le prévôt général du Dauphiné, transmettant des extraits de pièces relatives au pillage exercé au préjudice du nonce du Pape, favorables aux habitants de Baix et au pays du Vivarais ; — Gaultier, d'Annonay, relativement à la ferme de l'équivalent et au dédommagement réclamé par le syndic du Velay pour le passage de l'armée de Mgr d'Angoulême ; — du Haut-Villard, concernant le passage des troupes et l'importance qu'il y aurait de conserver sous l'obéissance du Roi la ville de Saint-Agrève ; — de Tournon, 6 mars 1625, touchant les remontrances à faire au Roi pour le soulagement du Vivarais, où l'on est sur le point de tout abandonner ; — Barbe, de Montpellier, l'entretenant de l'assignation qui lui a été donnée devant la Chambre des Comptes, par le sieur Loreille, pour venir débattre et impugner son compte des vivres.

C. 1474 *bis*. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1626-1627. — Pièces justificatives de compte de M. de Rochepierre, syndic du Vivarais. — Mémoire des sommes fournies par MM. de Lagarde et Loreille, députés du Vivarais, pour les emprunts qu'ils étaient allés faire à Valence. — Quittances des sommes payées pour logement et dépense des gens de guerre, données aux consuls de différentes paroisses, par nobles : Marc de Pelones, cornette ; Jacques de Lanty, chevau-léger ; Galtère Destuard, écuyer ; sieur de Loncarme, commandant dans la compagnie des chevau-légers de M. le marquis de Merville, tenant garnison en Vivarais, par ordre du marquis de Portes, commandant l'armée de Sa Majesté en Bas-Languedoc. — États de dépenses, journées et vacations faites pour les affaires du pays par : Vital Brunel, bailli de Pradelles ; Jacques Cluzel, notaire royal ; Mérand de Luc, député ; damoiselle Loreille et autres, au sujet de la saisie du gros et menu bétail dans leurs granges de Châteauneuf-sur-Rhône, par sieur Daiguebonne, maître de camp d'un régiment ; de Lagarde de Lhostel, bailli de Largentière. — Convention passée entre les députés du Vivarais et Pierre de Percy, capitaine au régiment de Chappe, gouverneur du Pouzin, par laquelle il dispense le pays, moyennant la somme de 4,000 livres, de fournir 200 pionniers, munis chacun d'un pic et d'une pelle, 25 maçons et 20 pals de

fer, qu'il devait fournir pendant tout le temps que durerait la démolition des fortifications du Pouzin. — Bail pour la voiture et la conduite par eau, du Pouzin à Pérols, de 10 compagnies du régiment de Normandie, passé par les députés du pays à maître Michel Lafont au prix de 2,260 livres, avec une délibération de l'assiette accordant en outre 750 livres au sieur de Gallier, chargé par M. de Tournon de conduire 8 compagnies du même régiment, de Gilhoc à Baix. — Extrait de la délibération de l'assiette qui députe en Cour et auprès du connétable les sieurs Rivière, du Haut-Villar et Loreille, afin de connaître les sentiments de ce dernier et ceux de Sa Majesté sur les funestes déportements des rebelles du Pouzin et d'autres lieux. — État des impositions pour les communautés qui ont fait des avances aux troupes en 1625 et 1626. — Lettres adressées au syndic du pays, par MM. : Balatier, bailli de Boulogne, au sujet des démolitions du fort de Toulon et des fortifications de Privas, où, par ruse, on avait démoli d'un côté et fortifié de l'autre ; — Gilly, concernant la convocation des États ; — de Tournon, annonçant que ne pouvant se rendre aux États Généraux, par suite d'arrangements de famille avec M. le vicomte de Polignac, il y enverra M. de Meyrès ; — Lemaistre, l'informant qu'il enverra un exprès en Haut-Vivarais, et un autre du côté de Viviers pour convoquer les députés du pays à Tournon, au 20 juin 1627. — Lettre de M. Rivet à M. Loreille au sujet du logement des gens de guerre. — Délibération de l'assiette du Vivarais portant que moyennant la somme de 4,000 livres, qui sera payée au sieur Demeure, lorsqu'il aura fait appurer ses comptes de commissaire des vivres en l'armée contre les rebelles de Privas, année 1621, il devra tenir le pays quitte de tous emprunts qu'il pourrait avoir faits à ce sujet. — Copies d'ordonnances de Mgr de Montmorency : enjoignant aux commis, syndic et députés du Vivarais, de fournir pendant 8 jours le pain nécessaire à la nourriture des régiments de Montréal et de Leugière, en garnison à Baix, composés de 10 compagnies de 100 hommes chacune, ainsi qu'aux officiers, et de faire porter journellement audit lieu trois baraux de vin pour chaque compagnie et autant pour chaque état-major, avec la délibération des députés autorisant le sieur Jacques Servier, du Bourg-Saint-Andéol, à convertir diligemment 200 setiers de blé en pains de munition de 16 onces chacun pour ladite fourniture ; — commettant MM. de Rochecolombe et Pierre Tardieu, juge du Vivarais, pour faire raser les fortifications de Lagorce, avec injonction aux consuls et habitants des paroisses y dénommées de fournir les hommes et les vivres nécessaires. — Procès-verbal de M. de Rochecolombe, rendant compte des travaux de démolition desdites fortifications. — État de la dépense de 30 compagnies du régiment du duc d'Enghien, en garnison dans certaines villes et certains bourgs du Vivarais. — Inquisitions faites par Jean d'Aizac, lieutenant de prévôt, pour raison des reves et subsides qui sont exigés et levés en divers lieux du Bas-Vivarais.

C. 1475. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1606-1641. — Pièces de procès entre le syndic du Vivarais et les consuls régents de la ville d'Aubenas, au sujet du nouveau compoids : copie d'assignation donnée à ce syndic à la requête desdits régents devant la Cour des Aides de Montpellier en 1606 ; — lettre du sieur Tarneyzieu, Châtelain de Montlor, du 29 janvier 1628, adressée à M. Brunel, au Puy, l'informant que le sieur André Roux est chargé de se rendre auprès de lui pour faire mettre dans une caisse et apporter par les mulets de sire Frauchant tous les terriers et autres pièces énumérées qu'il voudra bien lui remettre, le priant : de retirer des mains du sieur Lavastrel, homme insatiable, l'inventaire qui lui avait été remis ; de dresser des mémoires et instructions sur les papiers qu'il enverra pour le conseil de Paris, où il l'engage à se rendre dans le carême ou à Pâques ; lui annonçant la conversion de tous les huguenots d'Aubenas à l'exception de deux ou trois qui se trouvent absents ; — acte de réception d'un livre terrier et de reconnaissances des mandements de Montbonnet et Mirmande faites en faveur de messire Louis de Montlor, 1522, consenti par ledit sieur Roux au sieur Brunel devant maître Besset, notaire de la ville du Puy ; — arrêt du Conseil Privé du Roi, rendu en 1634, à la requête des consuls régents d'Aubenas, contre le pays de Vivarais ; — requêtes : du syndic du Vivarais, présentée au Roi et à son Conseil tendant à faire annuler l'arrêt précité ; des régents d'Aubenas, adressées à messeigneurs les intendants, à l'effet de débouter ledit syndic de son appel et de mettre fin à la procédure commencée par maître Tardieu, juge, de Villeneuve-de-Berg ; — inventaire des pièces envoyées à maître Luc, avocat au Conseil Privé, pour le pays du Vivarais ; — mémoire du syndic contre les régents ; — avis de M. Digonia.

C. 1476. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 76 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1620-1642. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Articles accordés entre les syndics généraux du Languedoc et les receveurs des tailles de cette province pour les années 1610 à 1634. — Compte de la distribution de 3,000 livres accordées par le Roi et em-

ployées aux affaires du pays, rendu par M. Hébrard, commis, avec l'état de distribution. — Extraits des commissions pour l'imposition de 107,000 livres en 1634. — Instructions pour la tenue des assiettes. — Ordonnance de l'intendant de la province prescrivant l'imposition en Vivarais de 8,346 livres pour sa quote part de celle de 100,000 livres nécessaire au creusement des fossés des fortifications de Narbonne. — Département de 2,757 hommes que doit fournir le Vivarais, en 1635, pour s'opposer aux Espagnols qui menacent les frontières. — Copie d'arrêt de la Cour des Aides et Finances de Montpellier pour les consuls de Chalancon contre ceux de Silhac, Saint-Jean-Chambre et le syndic du Vivarais dans le différend au sujet des tailles. — Délibération et procuration de la communauté de Chalancon nommant les sieurs Jaunac et Champel pour aller soutenir devant l'assiette sa demande d'être cotisée à la taille suivant son nouveau compoids. — Arrêts du Conseil d'État : portant suppression des commissaires principaux d'assiette et des greffiers héréditaires, afin de rétablir le pays en son premier et ancien état; — renvoyant aux États Généraux la requête du syndic du Vivarais à l'effet d'imposer 6,431 livres 2 sous 4 deniers en faveur de la communauté d'Annonay et prescrivant l'imposition, en Vivarais, de 29,800 livres dues à M. de Lamotte, syndic général du Languedoc; — (1630) contre M. Daubuisson, capitaine de carabiniers, faisant défense au receveur de se dessaisir de la somme de 18,000 livres imposée pour l'entretien de la compagnie desdits carabiniers en garnison en Vivarais ; — (1636) contre M. de Marcha, sieur Desprats, réclamant des vacations en qualité d'intendant de l'armée du Vivarais; — (1641) portant que les sieurs Chaudru et Reynaud, qui ont levé certaines sommes imposées sur le Vivarais pour servir à la défense du fort de Saluces, seront tenus d'en rendre compte devant l'assiette et les États du pays. — Ordonnances : De la Cour des Aides de Montpellier portant qu'un extrait de toutes les impositions, pour foules, sera déposé au greffe de ladite Cour; — du comte de Tournon, au sujet des bateaux fournis pour conduire de Valence à Beaucaire dix compagnies de renfort du régiment du comte de Roussillon, son fils; — du prince de Condé, prescrivant l'imposition en Vivarais, de 19,350 livres 3 sous 6 deniers pour achat et transport des pailles nécessaires à la cavalerie. — Bail de l'étape passé le 6 janvier 1642 à sieur Jacques Servier, de la ville du Bourg-Saint-Andéol. — Copies des lettres du Roi, adressées les 26 mars et 19 juillet 1642 à l'évêque de Viviers, annonçant l'envoi d'une ordonnance qui révoque tous les ordres donnés pour faire fournir la subsistance en argent aux troupes; — Ordonnant de faire lever en toute hâte 440 hommes dans son diocèse pour renforcer l'armée assiégeant Perpignan et s'opposer puissamment à ce qu'on porte secours à cette ville, déjà réduite aux dernières extrémités. — Extraits d'arrêts et de délibérations concernant les frais et augmentations de frais des journées des députés.

C. 1476 *bis*. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 89 pièces, dont 6 imprimées, papier.

1644-1656. — Instruction pour la tenue de l'assiette des États du Vivarais en 1644. — Commissions des années 1644 à 1648 pour l'imposition en Vivarais des deniers royaux et provinciaux. — Lettre du roi Louis XIV à l'évêque de Viviers, du 27 février 1645, lui enjoignant de faire répartir sur les contribuables de ce diocèse les sommes proposées par les commissaires généraux pour le quartier d'hiver, nonobstant la délibération contraire des États Généraux du Languedoc, délibération qui fut cassée par arrêt du Conseil. — Compte des sommes imposées pour le remboursement des offices de contrôleurs des comptes des communautés, ou pour l'achat et transports de pailles faits à l'armée de Roussillon, rendu par maître Jean Copin à l'assiette de 1645. — Ordonnance des trésoriers généraux des finances de Languedoc faisant défense aux maîtres des ports et à tous autres de faire la visite des chemins et des travaux qui s'y exécutent. — Arrêts du Conseil d'État : condamnant les capitouls de Toulouse à payer leur quotité ordinaire et extraordinaire des impositions; portant décharge en faveur du Vivarais de 12,300 livres que le sieur Massia, trésorier de la bourse, prétendait faire imposer pour le payement des garnisons de l'année 1649. — Certificats de divers consuls de communautés attestant avoir reçu de M. de Rochepierre l'arrêt du Conseil prohibant la sortie des blés du royaume. — Quittances en faveur de M. de Rochepierre pour frais d'écritures, de voyages et de procès. — Copie de l'arrêt du Conseil d'État d'évocation et de *committimus* pour les procès civils et criminels des officiers de la province de Languedoc. — Arrêt de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, du 29 mars 1651, portant cassation de celui du Parlement de Toulouse connaissant de matières étrangères à ses attributions. — Minute d'un mémoire adressé à MM. les députés du Vivarais touchant les 400 livres qui s'imposent pour ceux qui travaillent aux départements des impôts du pays. — Règlement des journées et vacations des députés du Vivarais d'après l'arrêt du Conseil de l'année 1655. — Articles sur la ferme du droit de l'équivalent en Languedoc délibérés et arrêtés par les États Généraux dudit pays en 1655. — Compte rendu par le sieur Danglejan, fermier de l'étape, aux États Généraux de Languedoc en 1656. — Information contre sieur Jean Traverson, prévenu d'avoir

blessé d'un coup de fusil le sieur Louis Montreynaud, qui serait mort des suites de sa blessure.

C. 1477. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1628-1658. — Extrait de délibérations des États particuliers du Vivarais, acte de production, consultation, requête, arrêts de la Cour des Comptes de Montpellier, sommation, exécutoire, acte de cession, se rapportant au procès de M. Lauriol, conseiller du Roi et receveur des finances en la généralité de Montpellier, contre le pays de Vivarais, à raison d'un prêt de 4,800 livres par lui fait audit pays et d'une cession de 1,800 livres faite à M. de Vogué à-compte de la susdite somme.

C. 1478. (Liasse.) — 119 pièces, dont 13 imprimées, papier.

1657-1664. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. Instructions aux commissaires ordinaires et députés à l'assiette pour remboursement aux communautés qui ont souffert des logements des gens de guerre. — Arrêts du Conseil d'État : portant défense à la Chambre des Comptes de Montpellier de faire aucune recherche sur les deniers revenants-bons pour la province du Languedoc ; — homologuant la délibération des États du Vivarais, relative à la démission projetée de M. Lemaistre, secrétaire du pays, en faveur du sieur de Monteil ; — supprimant le droit de doublement de péage sur les marchandises montant, descendant ou traversant le Rhône ; — relatif aux droits de péage sur les marchandises transportées par eau et par terre ; — vidant le partage des commissaires pour l'exécution de l'édit de Nantes ; — contenant règlement sur le consulat et conseil politique des villes du Vigan et de Marvejols en Gévaudan, dont le 3e consul sera catholique comme celui de Mende ; — défendant aux habitants de la R. P. R., de Villemagne et de Saint-Jean-de-Blaquières, de se livrer à l'avenir à l'exercice de leur religion dans lesdits lieux sous quelque prétexte que ce soit. — Ordonnances : de Mgr de Bezons, concernant la démolition des fortifications de la ville, château et citadelle d'Orange ; — des commissaires présidents pour le Roi aux États Généraux du Languedoc, au sujet des sommes réclamées par le sieur de Montabonnet au Vivarais à cause de la garnison de Saint-Agrève ; — de François Boschart, intendant de la ville de Lyon, et de Claude Bazin, seigneur de Bezons, intendant du Languedoc, au sujet de la douane de Valence. — Extraits de délibérations des États du Vivarais concernant l'augmentation des journées des députés, la révocation de la contrainte solidaire générale de Saint-Agrève, et autres affaires. — État des frais du syndic du pays et de M. de Lamotte dans l'affaire Montabonnet. — Bail à forfait de la démolition des fortifications, château et citadelle d'Orange, passé entre sieur Simon Foulquier, marchand, d'Avignon, moyennant la somme de 14,000 livres pour la part du Vivarais. — Bail de la douane de Valence, actes d'assignation et d'intimation, informations, enquêtes concernant l'instance intentée par le syndic du Vivarais contre le fermier de ladite douane et ses commis. — Sommations faites aux séquestres des biens de ceux de la P. R. R. de Privas de payer au sieur Verchant, receveur, les arrérages des tailles de l'année 1664 : parmi les séquestres nommés figure Jean Chaumat, syndic de Privas. — Quitances en faveur de M. de Rochepierre, données par les personnes requises pour escorter les habitants de Viviers, charriant leurs gerbes, et empêcher les commis de la douane de Valence de les saisir. — Compte de Jean Daunant de l'imposition faite en 1640 pour le remboursement des foules de gens de guerre, souffertes par certaines communautés du Vivarais. — Règlement général pour la vérification des dettes des villes et communautés du Languedoc. — Provisions de la charge de bailli de Saint-Remèze accordée par François de Lorraine, prince d'Harcourt, à noble Jean de Fages, sieur de Bessas, avec toutes les prérogatives attachées au comté de Saint-Remèze, notamment le droit d'entrée et d'assistance aux États du Vivarais.

C. 1479. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 107 pièces, dont 3 imprimées, papier.

1665-1667. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — États : des sommes dues aux créanciers du pays ; des frais dus à M. Tavernier, procureur à la Cour des Aides ; — des payements faits par le syndic du pays au sieur Tranchard, prévôt diocésain, pour faire le procès aux nommées Françoise Farnouze et Antoinette Boyer, dite Tinelle, accusées de sorcellerie, la dernière desquelles fut condamnée à Privas, le 17 août 1665, à être appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, et par second jugement, rendu incontinent, ladite sorcière fut condamnée à faire amende honorable, la tête et les pieds nus, la torche au poing, du poids de trois livres, allumée ; à demander pardon à Dieu, à deux genoux, à la porte de l'église dudit Privas ; à être bannie à perpétuité du ressort et avoir ses biens confisqués ; lesquels jugements furent exécutés par l'exécuteur de la haute justice. — Arrêts du Conseil d'État et lettres patentes de Sa Majesté : faisant défense de contraindre les nouveaux convertis, habitant la province du Languedoc,

au payement de leurs dettes, pendant trois années et de les établir séquestres; — portant que le Vivarais s'imposera en deux années 3,000 livres pour sa portion des sommes accordées à M. de Lafarre, en vertu de sa démission de gouverneur de Villeneuve-de-Berg; — concernant les sommes dues à M. Charles de Lafarge, receveur des tailles du pays pour restes d'impositions. — Délibérations des États particuliers du Vivarais relatives à la réduction au denier vingt des intérêts dus aux créanciers du pays et à l'emprunt de 30,000 livres destinées à y pourvoir. — Consultations de MM. Cassagne et Escudier, au sujet du payement d'une somme de 28,000 livres et d'une autre de 1,700 livres dues par le Vivarais aux R. R. P. P. Jésuites du collége d'Aubenas. — Quittances données à M. de Rochepierre, tant pour remboursement d'emprunts que pour fournitures faites aux troupes par les dénommés ci-après : Jean Chaudru, notaire royal, rémissionnaire du sieur Henri de Lacourt; Louis Reboul, procureur de damoiselle de Burgatte; dame Anne de Clauzel, veuve de noble Paul Pacins, de Valence; M. Pierre Bernard, avocat et assesseur au siége royal de Montélimar, procureur de MM. de Chabannel, chanoine de l'église de ladite ville, d'Elzéar de Chabannel, archidiacre en la même église, et de damoiselle Marguerite de Chabannel, veuve de sieur Jacques Colombes, de la même ville.

C. 1480. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1620-1668. — Mémoires, consultations d'avocats, verbaux des États Généraux de la province du Languedoc, arrêts du Conseil d'État, transactions, au sujet du procès relatif à la somme de 75,000 livres que l'assemblée de la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes accorda au duc de Montmorency, gouverneur de la province de Languedoc, par voie d'emprunt, procès terminé moyennant la somme de 32,000 livres que le pays de Vivarais s'obligea de payer au sieur de Solas, cessionnaire du sieur de Pradines. — Transaction passée entre le syndic du Vivarais, le 25 avril 1668, et noble Jacques de Brunel et dame Louise de Brunel, au sujet du cautionnement de feu Esprit de Brunel, leur père, bailli de Saint-Remèze, envers les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon.

C. 1481. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 76 pièces, dont 4 imprimées, papier.

1667-1669. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Mandement des commissaires présidents pour le Roi en l'assemblée des trois États du Languedoc, tenue à Carcassonne en 1666, pour les diverses impositions de la province et des diocèses. — Procurations des consuls et barons des villes ci-après : Tournon, Viviers, Chalancon, Aps, Annonay, Saint-Agrève, Joyeuse, Aubenas, Lagorce, Boulogne, Cheylard, Pradelles, Largentière, Bourg-Saint-Andéol et Rochemaure, en faveur de leurs députés à l'assemblée des États particuliers et assiette du Vivarais, tenue en la ville de Tournon en 1667 et en celle d'Aubenas en 1669. — Ordonnances : de M. de Bezons, portant décharge des taxes qui ont pu être mises depuis 1650 sur les fermiers et sous-fermiers de l'équivalent ou sur leurs commis; — des commissaires présidents à l'assemblée des États du Languedoc, contenant règlement et instructions pour la tenue des assemblées; — de M. Deboyer, syndic général de la province du Languedoc, concernant l'imposition des vacations des députés aux États de la province, avec délibération des gens des trois États, relative à ceux qui refusent de payer les tailles; — du duc de Verneuil, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, prescrivant au premier soldat de ses gardes, requis, de se transporter dans la paroisse de Devesset pour faire exécuter les contraintes et saisies pratiquées à la requête des receveurs des tailles contre une vingtaine de taillables qui refusent de payer leurs impôts. — Mémoire des actes passés et expédiés pour le pays par maître Breton, notaire au bourg-Saint-Andéol. — Rôle des frais, droits, peines et vacations de maître Louis Tavernier, procureur à la Cour des Comptes, dus par le pays de Vivarais. — Requête du sieur Duvernet, de Cruas, demandant que les chemins, depuis l'Ardèche jusqu'à Serrières, soient réparés. — Délibérations des municipalités de Saint-Marcel-d'Ardèche et de Saint-Just demandant la permission de refaire leurs compoids. — Actes de protestation et réquisition faite à M. Lemaistre, greffier du pays, par M. de Monteils, avocat, de Barjac, à qui M. Lemaistre avait vendu sa charge, lequel répond qu'il entend continuer à exercer ses fonctions.

C. 1482. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1670-1672. — Pièces justificatives du compte du syndic du Vivarais. — Mémoire relatif à une saisie et à l'enlèvement de bétail et de linge dans la grange de M. Veyret, docteur en droit, lieutenant de la justice du comté de Crussol, faits par le sergent Malfain, agissant en vertu d'une prise de corps décernée par les maréchaux de France à la table de marbre contre le sieur Veyret, sous le nom supposé de Claude Terrier, de Saint-Pierre-

ville, avec mention de diverses querelles qui s'ensuivirent entre les compagnons dudit Malfain et les nommés Jean Dandemard, sieur de Mirabel, Charles Laurier et Flame, protecteurs dudit Veyret. — Signification faite par ordre du syndic du Vivarais à maître Pascal, ancien receveur du pays, d'un des originaux de son compte. — Ordonnances de M. le marquis de Castries, gouverneur de la ville et citadelle de Montpellier, lieutenant général pour Sa Majesté en Languedoc : défendant expressément toute réunion de gens armés, sans la permission du Roi ; — enjoignant à M. de Rochepierre : de bien approvisionner en vivres et en fourrages les villes et lieux où doivent loger les troupes pour faire rentrer et maintenir le peuple sous l'obéissance du Roi ; — de lui mander une assemblée de députés des États et assiette du pays pour pourvoir au logement des gens de guerre ; — de compter 660 livres à M. Trémolet, lieutenant de la citadelle de Montpellier, pour aller informer Sa Majesté que les séditieux ont posé les armes ; — ordonnant à maître Claude Combe de compter : 500 livres à M. de Robin pour provisions de bouche et de guerre de la garnison de la tour de Salavas ; 33 livres à l'exprès, envoyé en toute diligence à Nîmes, Uzès et ailleurs pour faire avancer des troupes ; 60 livres au sieur Capelle pour porter à Lyon la dépêche annonçant au Roi que les séditieux qui avaient déposé les armes les ont reprises ; 30 livres au même pour aller à Nîmes faire avancer le régiment en toute hâte ; 84 livres au patron Michel Chalamel pour prix du bateau fourni pour construire une frégate sur le Rhône, afin d'en rendre le passage plus facile, vu que les séditieux, réunis en masse à Aubenas et dans ses environs, menacent d'assiéger la ville du Bourg-Saint-Andéol ; — permettant à M. de Rochepierre d'emprunter 12,000 livres pour être employées à la subsistance des troupes, et prescrivant de payer sur cette somme 97 livres au sieur Capelle pour aller à Grenoble prendre les ordres du duc de Lesdiguières, afin de faire loger les gardes du Roi et ses mousquetaires dans la province du Dauphiné, et 36 livres dues au sieur Prunet, envoyé à Nîmes et à Saint-Martin-de-Londres, pour faire avancer en toute diligence la cavalerie qui y est logée. — États et quittances des sommes ordonnées pour la subsistance des soldats sous le commandement des sieurs : Chambon, au château de Largentière ; Renouard, à celui d'Aubenas ; Cluzel, dans la tour de Salavas ; le marquis de Montpezat, au Bourg-Saint-Andéol, etc. — Extraits d'une revue faite à quatre compagnies du régiment de Lyonnais, en garnison à Saint-Agrève, suivie de l'ordonnance de Mgr de Bezons concernant la répartition de l'ustensile entre les lieux de Gilhoc, Borée, Saint-Romain, des Nonières, etc., et d'une ordonnance de Mgr le comte Du Roure, lieutenant pour le Roi en Languedoc, portant décharge de la contribution de l'ustensile pour le lieu de Devesset, et lui substituant celui de Macheville.

C. 1483. (Liasse.) — 56 pièces, dont 6 imprimées, papier.

1671-1673. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Convention passée entre MM. de Flossac et de Maleval, frères, par laquelle M. de Flossac cède à son dit frère tous ses droits héréditaires sur le domaine de Maleval, situé dans la paroisse de Saint-Romain-le-Désert. — Lettres de MM. : de Clavière, de Maleval, les consuls de Saint-Agrève et Devesset, relatives au reste des tailles ; — Defages, secrétaire du Vivarais, accusant réception de l'ordonnance de l'intendant qui fait défense de sortir les châtaignes du pays. — Délibérations des États du Languedoc : restreignant les attributions des commissaires royaux aux assiettes des diocèses de la province à la seule permission d'assister aux délibérations ; — ordonnant aux sieurs de Joubert et de Boyer, syndics généraux du Languedoc, d'emprunter conjointement, ou l'un en l'absence de l'autre, la somme de 400,000 livres pour subvenir aux affaires de la province. — Arrêt du Conseil d'État : contenant règlement pour les fonctions de commissaires ordinaires des assiettes ; — faisant défense au fermier du domaine du Roi d'établir des greffiers pour la fonction des inventaires dans les justices seigneuriales ; — concernant la teinture des cadis. — Ordonnances : de M. de Bazin, intendant du Languedoc, portant que la somme de 735 livres 8 sous, réclamée par les communautés de Saint-Julien, Désaignes, Labâtie, Rochepaule, et autres à celle de Saint-Agrève, sera supportée par chacune de ces communautés proportionnellement au temps qu'elle a dû contribuer à l'ustensile des troupes et suivant son compoids ; — d'Henri Daguesseau, concernant la réparation des chemins. — États : des sommes accordées aux communautés qui ont souffert les logements des gens de guerre ; — des actes passés par le sieur Breton, notaire du pays ; — des frais exposés par maître Louis Tavernier, procureur en la Cour des Aides, pour le pays de Vivarais ; — des communautés où l'on a envoyé l'ordonnance des aveux et dénombrements rendue par les commissaires du Roi, avec les certificats de réception. — Copie des provisions de l'office de receveur ancien et de la moitié de l'office de receveur particulier triennal en faveur de sieur de Montagnac succédant aux sieurs Verchant et Rostaing Daunant, démissionnaires à cet effet. — Procès-verbal de l'enquête, du 1er août 1672, relative à la vérification et liquidation des arrérages des tailles des habitants de Privas, faite par noble Louis Du Bénéfice, seigneur de Montargues, bailli général

de la vicomté de Privas, dans lequel sieur Pierre Blachier, député des ci-devant habitants de ladite ville faisant partie de la R. P. R., expose que d'après l'arrêt du Conseil d'État, du 22 février 1664, qui confisquait, au profit du Roi, les maisons et masures desdits habitants, ils n'avaient pu les habiter depuis cinq ans, et que n'en ayant tiré aucun profit ni revenu, ils ne pouvaient ni devaient en payer les tailles. — Procurations de M. de Rochepierre à M. Pierre Reynard : pour se transporter à Nîmes et y faire signifier et exécuter l'arrêt de la Chambre des Comptes contre les hoirs de feu M. Rostaing, vivant receveur des tailles du pays; — pour requérir la levée des scellés aux lieux où étaient déposés les papiers de feu M. Lemaistre, greffier du Vivarais.

C. 1484. (Liasse.) — 79 pièces, dont 3 imprimées, papier.

1674-1687. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Ordonnances : du comte Du Roure et de Grisac, lieutenant général pour le Roi en Languedoc, gouvernenr de la ville et citadelle du Pont-Saint-Esprit, enjoignant aux consuls des paroisses du Haut-Vivarais de conduire en la ville de Tournon les soldats qu'ils auront nommés pour la milice et à ceux des paroisses du Bas-Vivarais de diriger les leurs en la ville de Viviers ; — de l'intendant Daguesseau, permettant un emprunt de 24,000 livres. — Procurations : des consuls de Lachapelle à sieur Rimbaud, de Vogué, pour aller représenter à MM. les députés du pays, réunis au Cheylard, que M. Tardieu, juge au bailliage de Villeneuve-de-Berg, refuse de payer 234 livres 13 sous, montant de ses impositions des années 1672-1674; — des consuls et habitants des villes et lieux de Boulogne, Saint-Agrève, Chalancon, Pradelles, Bourg-Saint-Andéol, Largentière, Rochemaure, Tournon, Montlor, Viviers, Saint-Remèze, Joyeuse, etc., nommant pour leurs députés aux assemblées des États, tenues au Cheylard et à Aubenas, MM. Mieucens, chirurgien, et Claude de Surville, juge ; — Bollon, juge, et Pierre Cizeron, notaire ; — Jacques Cuerc et Pierre Chazalet, consuls modernes ; — Alexandre Daudigier, bachelier en droit, capitaine châtelain du marquisat de Saint-Fortunat et Durfort; — Charles Germain, bourgeois, et Claude Guérin, juge, premiers consuls ; — Louis Maurin, notaire royal, lieutenant de la ville d'Aubenas, et Michel Boutanier, sieur de Mortesaigne, juge de la ville et du comté de Montlor ; — noble Antoine de Revel, sieur de Lisle, demeurant à Aps, et Jean Duthor, avocat, demeurant à Pradelles, pour le comté d'Aps ; — noble Antoine Defages, sieur de Lacombe, pour le comté de Saint-Remèze ; — sieur Jean Bellet, premier consul de Joyeuse ; Jean Giraud, docteur et avocat en Parlement, et Claude Bouzon, premier et second consuls, Noé Hébrard, notaire royal. — États de département des sommes à payer pour la milice; — des hommes à fournir par chaque communauté. — Lettres de l'intendant Daguesseau à M. de Lamotte Brion et à Mgr l'évêque de Viviers, concernant le payement de la solde de la milice ; — de M. le comte Du Roure à MM. les commissaires députés du Vivarais relative au même objet. — Lettre de cachet du Roi pour faire rétablir le sieur Delande secrétaire greffier des États de Vivarais par les commissaires desdits États. — Projet de requête du syndic du Vivarais au sujet de l'office de prévôt de la province du Languedoc au département du Vivarais, Vélay et Gévaudan, que les États du Vivarais avaient jugé à propos d'acquérir. — Mémoire de ce qui s'est passé au sujet de la charge de secrétaire greffier du Vivarais, de 1674 à 1687.

C. 1485. (Liasse.) — 85 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1676-1680. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Ordonnances : du marquis de Montanègues, lieutenant général des armées du Roi en Languedoc, au sujet de la publication de la paix avec les États Généraux des provinces unies ; — des commissaires des États du Languedoc concernant : la convocation des États et assiette du Vivarais; — les grandes commissions; — les don gratuit, garnisons, morte-payes et étapes à imposer en Vivarais. — Arrêt du Conseil d'État qui décharge du payement de la taxe du huitième denier les biens incultes, donnés par les communautés pour payement des tailles auxquelles ils étaient assujettis. — Procurations des consuls, comtes et barons du Vivarais en faveur des personnes qui doivent les représenter aux États dudit pays. — États : des frais, journées et vacations employées par MM. de Rochepierre, syndic, et noble Alain de Fages, greffier des États, pour les affaires du pays ; — des actes expédiés par M. Breton, notaire, pour le compte du Vivarais. — Sommation de M. Daniel Fizes, receveur général du taillon, faite à MM. les syndic et greffier du Vivarais, avec la réponse de ces derniers. — Lettres adressées à M. de Rochepierre par MM. : Joubert, donnant avis de l'envoi d'un arrêt du Conseil d'État ; — les consuls de Tournon et d'Annonay, concernant le dédommagement accordé à ces deux communautés pour les logements militaires; — les consuls d'Étables, se félicitant de l'interdiction de l'exportation des blés de la province, qui produira un effet merveilleux dans ces quartiers, parce que le peuple ayant appris qu'on en faisait de grandes provisions sur les bords du Rhône, n'en

portait plus au marché de Tournon, ce qui l'avait fait renchérir; — Tardieu, juge à Tournon, au sujet de la commission qui lui a été donnée de mettre on ordre les archives du pays; — Puech, concernant la défense d'exporter le blé; — Defages, greffier, se rapportant à la mort du sieur Blancard, à la défense d'exporter les grains, au jugement des États Généraux sur les impositions du Vivarais, etc.; — à M. Bertès Defages, par MM. : de Rochepierre, accusant réception de divers envois; — Breton, notaire, réclamant divers titres; — Lamotte, relativement au privilége du Vivarais de nommer ses officiers de milice; — Symian, au sujet des comptes rendus par M. de Lafaye, receveur des tailles; — Verchant, concernant les comptes de M. de Lafarge.

C. 1485 *bis*. (Liasse.) — 133 pièces, dont 4 imprimées, papier.

1681-1684. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Arrêts du Conseil d'État : ordonnant d'informer contre les ministres de la R. P. R., qui ont annoncé que le Roi désavouait les exhortations faites au peuple d'embrasser la religion catholique, apostolique et romaine; — permettant la sortie des blés par tous les ports et graux de la province du Languedoc; — portant que les journées et frais de vacations dus aux députés aux États ne pourront être saisis. — Ordonnances de Mgr Daguesseau : portant règlement pour les saisies mobiliaires et le payement des droits des gardiens; — relatives à la subsistance et au logement des troupes de Sa Majesté en Vivarais, qui doivent être fournis uniquement par ceux de la R. P. R.; — concernant les reçus et quittances du huitième denier laïque et ecclésiastique. — Devis, procès-verbaux d'enchères, d'adjudication et vérification des travaux de réparation du chemin du Barutel à Thueyts. — Actes de sommation, réquisition et protestation par lesquels M. de Rochepierre enjoint aux consuls de Saint-Just et de Saint-Marcel-d'Ardèche, de faire réparer le chemin royal qui se trouve dans le territoire de leurs communautés. — Sommation faite à M. de Rochepierre à la requête de Melchior Gros, entrepreneur des travaux de réparations des ponts d'Aubenas, Vals, etc., de recevoir les travaux faits au pont d'Aubenas. — Quittances données à M. de Rochepierre, par Raymond, prévôt diocésain, pour frais de signification aux ministres et chefs de consistoire des arrêts du Conseil d'État, au sujet des impositions particulières de ceux de la R. P. R. et à leurs notaires et procureurs tenus de rémettre leurs charges aux catholiques, etc. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : les consuls des communautés de Pradelles, du Cheylard et autres, concernant les demandes de ceux de la R. P. R. en remboursement de prix de logements, les réparations des chemins, etc.; — Fumat, au Saint-Esprit, relativement au payement des sommes dues par le Vivarais, aux religieuses de cette ville; — Raymond, prévôt, au sujet de la signification d'ordonnances à tous les ministres du diocèse et de l'envoi d'arrêts dans tous les lieux où se trouvent des huguenots; — l'intendant de Montpellier, se rapportant aux impositions de ceux de la R. P. R.; aux plaintes du curé de Boffres contre ces derniers, et particulièrement contre les frères Indy; — concernant les consulats mi-parti huguenots qu'il importe de rendre tous catholiques, — le passage en Vivarais d'armes à feu, venant de Saint-Étienne et les moyens de les saisir, — les assemblées des ministres et religionnaires dans le pays; — Fournier, de Nîmes, au sujet du procès contre le sieur Verchant; — de Joubert, syndic général du Languedoc, transmettant divers arrêts et ordonnances; — annonçant le passage à Chomérac de 6 compagnies du régiment de Crillon; — Doulmet, au sujet de l'ordonnance de l'intendant pour les échanges et saisies; — Defages, relativement à la publication des arrêts et ordonnances concernant les hôpitaux unis à l'ordre de Saint-Lazare; au remboursement des emprunts; — Peloux de Vogué, d'Annonay, le 25 septembre 1684, le remerciant de l'avis qu'il lui donne de la convocation des États Généraux du Languedoc et de la preuve de quatre générations de sa noblesse qu'il aura à y faire.

C. 1486. (Liasse.) — 113 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1685-1687. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Ordonnances de Mgr Daguesseau : portant règlement pour la solde et pour la fourniture de l'ustensile à la charge de ceux de la R. P. R., à l'égard des dragons d'Asfeld formant 12 compagnies et l'état-major en sus, en quartier dans les Cévennes et le Vivarais, à raison de 3 sous d'ustensile par place, chaque jour, 15 livres de foin et 5 livres de paille et deux tiers de boisseau d'avoine, mesure de Paris, pour chaque cheval, remboursable à raison de 5 sous la ration, le nombre de places étant calculé comme suit : capitaine 6, lieutenant 4, maréchal des logis 2, chaque compagnie compris le tambour et le hautbois 38, colonel 6, lieutenant-colonel 4, major 6, aide-major 2; — autorisant le syndic du Vivarais à défendre dans l'affaire que lui a intentée le sieur Laniel, marchand, de Viviers, créancier du pays, à raison de sa créance. — Certificats des consuls de diverses communautés du Vivarais, accusant réception d'ordonnances et de devis de réparations à certains chemins. — Copie d'une ordonnance

du duc de Noailles enjoignant à la compagnie de Catalan, du régiment d'infanterie de Larray, en garnison à Chalancon, de partir incessamment pour aller s'établir à Rochepaule jusqu'à nouvel ordre. — Quittances des habitants de Satillieu, consentie à messire Jean de Puzols, baron de La Grave, premier capitaine major au régiment de cavalerie d'Hendicourt, pour prix de fournitures de fourrages. — Procurations : des habitants de Saint-Agrève à Pierre Lacour, à l'effet de retirer des mains du syndic du Vivarais le prix du logement de 4 compagnies de dragons de Fimarcon; — des consuls et habitants de Pradelles, autorisant le sieur Jean Gebellin à retirer des mains dudit syndic le montant du logement de 2 compagnies des dragons du régiment de Gramont; — de ceux d'Alissas à Jean Marlier, pour donner quittance du logement de 16 compagnies du régiment de Castres et du logement par étape d'une compagnie de dragons du régiment de Gramont. — État des sommes imposées dans chaque communauté du Vivarais, en 1686. — Rôles de frais et de ports de lettres. — Accusés de réception des consuls riverains du Rhône de la lettre de M. de Rochepierre, relative aux possesseurs d'îles de ce fleuve dans leurs communautés. — Lettres adressées à M. de Rochepierre par MM. : l'intendant de la province, le chargeant de faire savoir à ceux de la R. P. R. qu'à dater du 1er janvier 1685, ils ne doivent, en fait de logement des troupes, que les deux sols d'ustensile ; — Vigne, syndic de Privas, au sujet des réparations à faire au pont des Ollières; — de Joubert, relativement au logement des troupes; — les consuls de Viviers, concernant les réparations à faire au pont d'Escoutay et au chemin du détroit; — Saboul, curé de Villeneuve-de-Berg, annonçant qu'il va placarder les affiches contenant adjudication des églises à construire dans le diocèse; — les consuls d'un certain nombre de communautés du pays, accusant réception des ordonnances relatives au logement des troupes et aux réparations du chemin de Villeneuve-au-Teil pour le passage de M. le duc de Noailles, et aux possesseurs des îles du Rhône; — à M. Breton, avocat en Parlement, par MM. : Tache, d'Avignon, prétendant que la réduction des pensions sera cause que le diocèse de Viviers trouvera difficilement à emprunter; — Defages, concernant les impositions, la circulaire de M. de Joubert, relative à l'amortissement d'emprunts et à la députation, par le Vivarais, de M. Argenvillers à Paris.

C. 1487. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1687. — Pièces justificatives de compte de M. de Rochepierre, syndic du Vivarais. — Routes pour les nommés Antoine Rivière, François Gineste et Pierre Pradier, porteurs de l'ordonnance de Mgr l'intendant du Languedoc et de la circulaire de M. de Rochepierre, ayant pour but la connaissance des biens des maisons religieuses et des hôpitaux du Vivarais, et le logement des troupes, avec les réponses des conseils des communautés. — Parmi les déclarations des consuls figurent : les religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Cruas, qui ne possèdent aucun bien imposable; les Cordeliers et les Dames religieuses de Largentière; l'hôpital, le chapitre, le séminaire et les Dames religieuses de Viviers; les religieux de Thines; l'hôpital et les Dames religieuses de Soyons; l'hôpital de Baix, sans revenu; le fief du monastère de Soyons, à Charmes, et celui des Célestins de Colombier, à Saint-Jeure; les sœurs de Saint-Joseph et l'hôpital de Vocance; le château de Monestier; le prieuré monacal de Charays, à Saint-Priest, dont l'abbé de La Tourette est pourvu; les biens nobles jouis par le comte de Rochebonne et de Brion et le prieur, à Saint-Martin-de-Valamas; les biens-fonds du recteur de la chapelle de Sainte-Catherine, à Saint-Vincent, encadastrés et payant taille.

C. 1488. (Liasse.) — 56 pièces, dont 5 imprimées, papier.

1687-1718. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Ordonnances de l'intendant du Languedoc : prescrivant l'imposition annuelle de 20 livres dans chaque paroisse du pays pour l'huile de la lampe qui doit brûler continuellement devant le Saint-Sacrement; — concernant l'imposition de 14 deniers pour droits de collecte et de la levée des tailles. — Arrêts : du Conseil d'Etat portant permission aux paroisses ci-après d'imposer pour abonnement des menus cens, lods, ventes et autres droits seigneuriaux casuels, savoir : Lézignan 3,000 livres; Gignac 2,000 livres; Coursan 1,500 livres; Montfaucon 1,200 livres; le Pouzin 1,000 livres, etc., dont le compte de la recette et de la dépense doit être rendu devant M. de Basville et non en la Chambre des Comptes; — du Parlement de Toulouse, rendu sur les réquisitions verbales de M. le procureur général du Roi, portant règlement sur l'établissement des écoles pour l'éducation des enfants tant des anciens catholiques que de ceux qui ont ci-devant fait profession de la R. P. R. — Délibérations : des États particuliers du Vivarais concernant les réparations de la côte de Burzet; — de la communauté de Burzet, s'obligeant à payer les deux cinquièmes de ces réparations, avec le bail, à prix fait des travaux, consenti au sieur Daniel Maurel pour 3,900 livres. — Réparations des ponts et chemins de Saint-Martin-de-Valamas, adjugées aux nommés Jean Bru-

jon, dit Chabanes et Étienne Pradines, maîtres maçons, par maître Plantier, bailli de Brion, au prix de 320 livres. — Comptes de recettes et dépenses avec pièces justificatives, rendus par M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, des années 1689 et 1695. — État de plusieurs particuliers du Bas-Vivarais qui ont affranchi leurs biens du payement de la taille, en conséquence des édits de Sa Majesté, du mois d'août 1693. — Vente de l'office de trésorier des tailles de la paroisse de Craissac, par Étienne Perrier, du lieu de Limouze, dite paroisse, à Antoine Duboix, du lieu du Pouzin, au prix de 400 livres. — Déclaration faite par les consuls de la communauté de Saint-Montant à M. de Rochepierre, au sujet du refus des forains de Donzère de payer la taille qu'ils doivent dans ladite communauté. — Quittances données à M. de Rochepierre : par Me Antoine Bonnet, procureur du propriétaire des offices de commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations du payement de la quote-part du Vivarais, pour le rachat desdits offices, dont l'extinction a été ordonnée ; — par les consuls de Viviers, pour frais de logement de troupes et autres. — État de ce que les troupes, logées en Vivarais, ont exigé par force de leurs hôtes. — Lettres et certificats du curé et des consuls de Silhac, des consuls de la Bastide-de-Virac, et information pour les consuls de Saint-Jean-Chambre contre les officiers et soldats en garnison dans cette communauté. — Bref de la production de M. Lepeul devant les commissaires des États, touchant les sommes payées aux troupes et gendarmes de M. de Ventadour. — Transaction entre sieur François Indy et dame Marguerite de Brénas, veuve Indy, de Molino, paroisse d'Eclassan, de son vivant avocat, au sujet de la succession de ce dernier.

C. 1489. (Liasse). — 160 pièces, papier.

1701-1705. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Exploits de signification par huissier, à la requête de M. de Rochepierre, syndic du Vivarais, contre les collecteurs des communautés dudit pays, pour qu'ils aient à lui remettre, ou à ses délégués, les états des restes des impositions, de conformité aux ordonnances de l'intendant du Languedoc. — Ordonnance de M. Lamoignon, intendant, de l'année 1705, prescrivant aux collecteurs des communautés de faire la remise au syndic du Vivarais des états certifiés des sommes qui leur restent dues de l'année précédente, avec exploit de signification de Claude Quiliot, sergent ordinaire.

C. 1490. (Liasse.) — 112 pièces, dont 5 imprimées, papier.

1702-1703. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Arrêts du Conseil d'Etat : du 25 février 1703, défendant à tous les habitants du Languedoc, sous peine de mort, rasement de leurs maisons et confiscation de leurs biens, de donner retraite ou assistance aux fanatiques et autres révoltés de ladite province ; — concernant les offices des auditeurs des comptes. — État et certificats des maires et consuls constatant les sommes payées par les communautés du Vivarais pour les gages des offices d'auditeurs des comptes. — Ordonnance de M. de Lamoignon relative auxdits offices. — États : des journées payées pour la garde des ports d'Andance, de Silon et du Roure, en 1703 ; — de ce que la communauté de Saint-Just a fourni pour les deux barraques qu'elle a fait construire au port de la rivière d'Ardèche.

C. 1491. (Liasse.) — 101 pièces, dont 5 imprimées, papier.

1704-1707. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Arrêt du Conseil d'État, du 18 octobre 1704, autorisant la sortie des blés de la province du Languedoc sans payer aucun droit, jusqu'au 1er septembre 1705. — Ordonnances de l'intendant de la province qui règle le traitement qui doit être accordé aux officiers irlandais et aux soldats détachés le long de la côte du Rhône pour la garder, et ce qui doit être observé par les communautés. — Routes à tenir par les exprès chargés de porter les rôles de la capitation, l'ordonnance de l'intendant et les lettres de M. de Rochepierre aux communautés. — Lettres adressées au syndic du pays par MM. : les maires et consuls de différentes communautés, lui accusant réception des états de la capitation et de sa lettre du 8 juillet 1704 qui prescrit de faire des feux de joie à l'occasion de la prise de Suze et de la naissance du duc de Bretagne, d'après les ordres du maréchal de Villars ; — de Joubert, au sujet de diverses procédures et de l'ordre donné au receveur du grenier à sel d'Annonay de ne recevoir le louis d'or que pour 13 livres 10 sols, et les écus pour 3 livres 8 sols. — Accusés de réception de l'ordonnance de M. de Julien, interdisant l'emploi des petits bateaux sur le Rhône, adressés à M. le chevalier de Rochepierre, inspecteur général des ports du Rhône.

C. 1492. (Liasse.) — 96 pièces, dont 2 imprimés, papier.

1709-1712. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Ordonnances de Mgr de Lamoignon : rendues sur la requête dudit syndic au sujet de la levée de la taille, dans la communauté de Saint-Jean-Centenier, par le sieur Julien, en 1704, et des emprunts faits au 8 pour cent à cause de la disette du blé ; — prescrivant, à la demande des maires et consuls de la communauté des Angles, la suspension des travaux de la digue ou jetée commencés par les consuls d'Avignon, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. — Comptes rendus à M. de Rochepierre, syndic, des recettes et distributions de blé faites par MM. : Rivoire, notaire, à Tournon ; — Allier, sieur Dandumas, et Dominique Aoust, à Viviers ; — François Bravais et Pierre Réalhier, à Saint-Péray ; — Granier, à Bourg-Saint-Andéol ; — Greinhac, à Vernoux. — États : des blés vendus ; — des frais exposés pour les affaires du pays, payés ou remboursés par M. de Rochepierre ; — des mandements délivrés en faveur de M. Lespinasse. — Quittances de différentes sommes consenties au syndic par les sieurs Loriol, Durand, Lavallée, Forestier, Gache, Teyssonnier, Cremier, postillon, de Pierrelatte ; Voigny, etc. — Routes des sieurs André Michel, Jean et Jean-Louis Tournayre pour porter aux maires et consuls des communautés du Vivarais : les circulaires de M. de Rochepierre, leur donnant avis de la remise accordée par le Roi pour pertes d'oliviers et réclamant les procès-verbaux des pertes occasionnées par les inondations du Rhône ; l'ordonnance de M. l'intendant du Languedoc, relative au dépôt des récépissés qui ont été délivrés par les traitants ou leurs commis et les mandements aux officiers irlandais pour la garde des ports. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : de Montferrier, au sujet des gages et droits de signature des mandes réclamés par le traitant des offices des présidents des assiettes ; — Durand, de Tournon, relativement à la signature des comptes des blés ; — Roudil, de Villeneuve-de-Berg ; Lachadenède, Defages, Quintin, Lespinasse et autres, concernant la réception d'une ordonnance de l'intendant, les ravages de la grêle, les impositions, la convocation de l'assiette, l'allivrement des biens nobles, etc.

C. 1493. (Liasse.) — 99 pièces, dont 7 imprimées, papier.

1712-1715. — Pièces justificatives du compte rendu par M. de Rochepierre à l'assiette tenue à Vogué en 1713. — Déclaration du Roi, du 15 mars 1712, portant règlement pour le payement des droits seigneuriaux, payables en huile dans la province du Languedoc. — Ordonnance de Mgr de Lamoignon, défendant de laisser sortir les blés de la province, sous peine de 3,000 livres d'amende et de la confiscation des blés ou grains. — États des sommes dues aux communautés de Glun, Châteaubourg, Guilherand et Soyons pour la garde des ports et les fournitures faites aux officiers et soldats irlandais. — Arrêts de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, portant que les exécutions faites par les collecteurs sur les fruits, effets mobiliers et sur les fonds, à défaut du payement des tailles, seront continuées et parachevées nonobstant les oppositions et appellations des débiteurs cotisés ; — défendant aux séquestres, établis à la requête des collecteurs des tailles, de poursuivre le bail judiciaire des fruits pendants par racines qui auront été saisis, et prescrivant qu'on ne pourra surseoir aux saisies et exécutions faites pour le payement de la taille qu'en vertu d'arrêts ou ordonnances contradictoires. — Lettres adressées à M. de Rochepierre par MM. Sobeiran, de Rochemeure de Fages, Abrial, Decombes, Gache, Brun, Forestier, Durant et autres : accusant réception d'autres lettres ; — concernant le recouvrement des impôts ; — annonçant l'arrestation de trois faux monnayeurs ; — donnant avis de la réception de l'arrêt du Conseil, au sujet des quittances qui doivent être fournies par le traitant aux gens de main-morte et aux roturiers possédant fiefs ; — se rapportant à la circulation des blés, etc.

C. 1494. (Liasse.) — 105 pièces, dont 3 imprimées, papier.

1717-1720. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Arrêts du Conseil d'État : défendant au prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon et aux fermiers des droits du tiers-sur-taux et quarantième de percevoir, pendant un an, lesdits droits dans aucun lieu des provinces de Languedoc, Provence, Dauphiné, etc. ; — portant règlement pour le contrôle des actes ou procès-verbaux de nomination de consuls ou autres officiers des villes et communautés de la province du Languedoc, généralité de Mautauban et pays de Roussillon, tant pour le passé que pour l'avenir. — Routes que doivent suivre les piétons chargés de porter aux maires et consuls des communautés du Vivarais l'avis d'indemnités pour cause de sécheresse, l'édit concernant l'augmentation des espèces, l'instruction pour le remède contre la pleurésie, et aux collecteurs les rôles de la capitation. — Délibération des États Généraux du Languedoc sur l'entrée des consuls aux

dits États. — État de la capitation des personnes de mainmorte qui payent hors de la province. — Compte des sommes dues à M. Reynaud, marchand de laine à Montpellier, par le Vivarais, pour fourniture de 12 balles de laine d'Espagne, s'élevant à 7,797 livres 10 sous. — Mémoire pour la translation de la poste de Pierrelatte à Bourg-Saint-Andéol. — Lettres adressées à M. de Rochepierre et à M. Brunel, son secrétaire, par MM. : de Lamoignon, intendant, transmettant copie d'une lettre du garde des sceaux autorisant le prêt, en vieilles espèces, de la somme de 50,000 livres offertes au Vivarais pour payer ses dettes, par des particuliers d'Avignon ; — Cabanne, secrétaire de M. de Montferrier, adressant plusieurs exemplaires de l'édit sur les monnaies ; — Robert Dumolard, 29 août 1718, annonçant qu'un de ses amis lui écrit de Montpellier que M. de Rochepierre se trouve mieux et que les médecins ont les meilleures espérances ; — divers consuls des communautés, accusant réception de l'édit concernant l'augmentation des espèces.

C. 1495. (Liasse.) — 123 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1698-1721. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Délibération des États particuliers, arrêt du Conseil d'État concernant la réduction au denier vingt des rentes dues par le Vivarais, et actes de sommation pour le syndic du pays contre les créanciers ci-après, auxquels l'intérêt est payé au denier 18 : les dames de Sainte-Catherine, mademoiselle de Perrier, MM. de Ribère, de Tache et autres, d'Avignon ; dame Jeanne de Chieza, veuve de messire Alexandre Daudibert de Lussan de Massilian, seigneur de Baix ; de Lafarre, de Saint-Marcel ; Cuchet, maire du Teil ; Pétigny, curé de Mélas ; Dervieu, curé d'Aubignas ; Bouniol, avocat ; Thomas Joachim de Bonerye, Claude Deydier ; les dames de Sainte-Marie, du Pont-Saint-Esprit ; Pierre Biousse, notaire, de Saint-Marcel-de-Crussol ; l'abbesse de Sainte-Claire, d'Aubenas ; de Bidon, juspatron, et Laval, recteur de la chapelle Saint-Joseph, érigée en l'église paroissiale de Saint-Marcel ; Jean de Mouraret, sieur de Belvèze ; Blanc, curé de Rochemaure ; Joachim de Tourette, l'abbesse de Lavilledieu, les religieuses de Viviers, les héritiers de messire Pagès, prieur de Ribes ; les Cordeliers d'Aubenas, de Caseneuve, ayant-droit de noble Pierre Stival, du Saint-Esprit ; les PP. de l'Oratoire de Joyeuse ; le directeur du séminaire de Viviers, noble Jean de Largier ; de La Saumès, supérieure des dames de Largentière ; Anne Payan de Lagarde, Jean Saboul, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg ; les Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon ; les PP. Jésuites d'Aubenas, les PP. Chartreux de Valbonne, les syndics du chapitre et de l'église cathédrale de Viviers ; les hoirs de Lhostel, de Vinézac, etc. — Consentement des créanciers du Vivarais et de la manufacture des draps d'Aubenas à la réduction de leurs intérêts à 3 0/0 ; parmi les adhérents figurent : de Martin de Ratabon, évêque et prince de Viviers ; de Jovyac, colonel d'infanterie ; Vogué de Gourdan ; Pierre de Masclary, capitaine de cavalerie ; Anne Bayle, veuve de M. de Léglise ; de Tourton, Demontel, Depierre-Darrène, de Boulhaco, Saladin, Girard, Servier, Bourgongne, Madier, etc. — Délibération des États de la province du Languedoc, du 3 mars 1721, qui surseoit au payement des impositions des communautés jusqu'aux États prochains, vu les besoins pressants occasionnés par la contagion, sauf à payer l'intérêt au denier 20 au trésorier de la Bourse.

C. 1496. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 136 pièces, dont 10 imprimées, papier.

1721-1730. — Pièces justificatives de comptes de M. de Rochepierre. — Déclaration du Roi, du 14 mai 1724, concernant la R. P. R. — Délibération des États Généraux du Languedoc pour le soulagement des manufactures de draps. — Quittances de différentes sommes données à M. de Rochepierre et Dumolard, syndic du Vivarais. — Arrêt du Conseil du 3 août 1722, levant les défenses faites par ceux du 30 décembre et 21 janvier précédents pour la sortie des marchandises qui se trouvent dans le pays sain, entre les lignes de l'Orbe et de Tournon. — Lettres de MM. : Plantier, Dumolard, Roqueplanc, de Rochemure, Clauzel, de Labocères, Roudil, de Caubios, Reymond, Gilibert, le comte Du Roure, Fréboul, de Châteauneuf, concernant : les impôts de la taille et de la capitation, l'impression d'ordonnances et arrêts, la manufacture de draps d'Aubenas ; — accusant réception de divers envois, etc. — Certificat de M. Duvillar, brigadier des armées du Roi, commandant dans le pays prohibé, à cause de la contagion entre les deux lignes, constatant que le sieur de Labocères, médecin, a servi en cette qualité dans la paroisse de Saint-Genest-de-Bauzon depuis le 20 septembre 1721 jusqu'au 5 décembre 1722, qu'il a fait preuve du plus grand zèle « ayant été obligé de servir luy même les malades, et tres « souvent de Courbeau pour enterer les mortz, cette mal- « heureuse paroisse se trouvant depourvue des hommes « capables de conduire les peuples, etc. » — Cession de la rente de 1,590 livres due par le pays à M. de Courten au profit de la ville de Sion, en Valois. — Copie de la vente de l'office de bailli de Montlor, par messire Cérice-François de Vogué à Mᵉ Charles Roussel, avocat en Parlement, juge

des baronnies d'Aubenas et de Vogué, moyennant le prix de 7,000 livres, le 26 mai 1727. — Copie d'Assignation, arrêt du conseil et lettres de M. de Voigny, adressées au syndic du Vivarais, au sujet de la vente de son office de lieutenant de la maréchaussée du Languedoc au département du Puy, faite au pays de Vivarais par le sieur Fabre. — Mémoire envoyé à la Cour par les États Généraux de la province du Languedoc, au sujet des nouvelles charges municipales. — Affiche pour affermer ou vendre la manufacture de draps d'Aubenas, en 1725.

C. 1497. (Liasse.) — 78 pièces, dont 14 imprimées, papier.

1733-1750. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Ordonnances : de MM. de Bernage et Jean Le Nain, intendants du Languedoc, portant qu'en leur absence les rôles de la capitation seront signés par les commissaires de chaque diocèse et qu'ils seront mis à exécution comme s'ils avaient été signés par eux-mêmes ; — fixant le chiffre des impositions ; — des commissaires du Roi et des États ; concernant la fourniture de l'huile de la lampe avec l'état des sommes à payer par chaque communauté du Vivarais ; — enjoignant aux contribuables de payer leurs taxes aux collecteurs des tailles en deux termes et deux payements égaux, le 1er juillet de l'année de l'exercice et le 1er janvier suivant ; — relatives à la modération du 20e des biens nobles et roturiers, à la reddition, à l'audition et à la clôture des comptes des communautés. — États : de répartition de sommes accordées pour dommages causés aux propriétés et aux récoltes par cas fortuits et accidents du ciel ; — des rôles du dixième des biens nobles distribués aux députés aux bureaux de la capitation, en 1749. — Jugement de l'intendant du Languedoc qui condamne les sieurs Jean-Jacques Guitard, Jacques Doulès Delatour et autres particuliers à servir pendant leur vie en qualité de forçats sur les galères de Sa Majesté, pour avoir assisté à une assemblée de nouveaux convertis et condamne, en outre, les habitants nouveaux convertis des communautés composant l'arrondissement de Saint-Amant-de-Valloret, diocèse de Castres, où ladite assemblée s'est tenue le 17 mars 1744, à 4,000 livres d'amende et aux frais s'élevant à 787 livres 9 sous 10 deniers. — Lettres adressées : à M. Demontel, syndic du Vivarais, par MM. : le marquis de Vogué, 1er septembre 1749, au sujet des mauvaises récoltes de l'année ; — concernant les réparations des ponts et chemins du pays ; — l'invitant à se rendre à Jaujac ; — Rame, de Montpellier, relativement au procès Coupier ; — Belin de Laréal et Vollant, au sujet des blés ; — de Joubert et Le Nain, concernant la répartition des indemnités ; — à M. de Rouvière, notaire, par le sieur Aulanhier, du Cheylard, donnant avis que le chemin des Ollières à Vernoux a été complétement dégradé ; — à M. Bellin, seigneur du Pouzin, par le sieur Lacour, de Lyon, qui lui annonce la libre sortie des blés de cette ville.

C. 1498. (Liasse.) — 98 pièces, dont 2 imprimées, papier.

1753-1755. — Pièces justificatives des comptes de M. Demontel, syndic du Vivarais. — Arrêt du Conseil d'État portant que les offices municipaux, créés par l'édit de 1733 et restés invendus, demeureront réunis aux corps des communautés moyennant le prix de l'abonnement fait par la province du Languedoc. — États de divers envois faits aux communautés du pays. — Minutes : de divers mémoires concernant le commerce du Vivarais pour les denrées et marchandises, et relatifs aux défrichements ; — du règlement sur la fabrication des étoffes. — Convention passée par les commissaires ordinaires du Vivarais avec le sieur Teurlot, entrepreneur du quai de Lavoulte. — Lettres adressées à M. Demontel, seigneur de Larnas, syndic du Vivarais, et à M. Ladreyt, son secrétaire, par MM. : de Joubert, 1754, au sujet des travaux à faire pour garantir la communauté de Tournon contre les inondations du Rhône, et à la répartition des indemnités ; — de Montferrier, relativement aux deux sols par livre du dixième des biens nobles et autres ; annonçant divers envois de rôles ; — Vivien, concernant les travaux à exécuter au Teil et à Rochemaure et la vérification des dommages causés par les inondations ; — Roqueplane, receveur des tailles, accusant réception de divers rôles et ordonnances de restitution ; — Dautheville, se rapportant aux travaux exécutés sur le quai de Lavoulte ; — Teurlot, au sujet des travaux qu'il fait exécuter dans la même localité ; — Tavernol, subrogé et greffier du pays de Vivarais, accusant réception de l'état abrégé de l'emploi des fonds des chemins et autres documents ; — Abrias, consul de Vernoux, accusant réception des exemplaires de l'arrêt sur l'abonnement des charges municipales pour les communautés de son canton ; — Pigneu, d'Annonay, à l'occasion du procès intenté par le fermier de l'équivalent contre le sieur Bousqueynaud, de Mauves ; — Dumoulin, procureur, relativement au même procès ; — Roudil, accusant réception du mémoire sur la nouvelle forme de vérification de dommages ; — le comte de Saint-Priest, accusant réception de la répartition de l'indemnité faite par les commissaires du Vivarais.

C. 1499. (Liasse.) — 132 pièces, dont 15 imprimées, papier.

1755-1757. — Pièces justificatives de comptes du syndic du Vivarais. — Arrêts : du Conseil d'État, contenant règlement sur la manière dont les communautés doivent pourvoir à l'exercice des fonctions et à la conservation des offices municipaux acquis par la province ; — du Parlement de Toulouse, faisant défense, dans le cas d'une saisie mobiliaire, aux séquestres établis sur les fruits saisis, de poursuivre et faire procéder à aucun bail judiciaire, à peine de dépens. — Ordonnances : de l'intendant, au sujet de l'exécution des rôles des tailles, arrêtés par les commissaires des diocèses ; — des commissaires du Roi et des États, relativement au recouvrement de l'imposition du 1er vingtième ; aux réclamations en décharge de cet impôt. — Instruction sur la levée des deux vingtièmes et deux sous par livre. — Précis du bail général des étapes et de la fourniture des voitures des équipages des troupes dans la province du Languedoc, passé au sieur Jacques-Hyacinthe Dupuy, pour 6 années commençant au 1er juillet 1756. — Lettres adressées à M. Demontel, syndic, et à M. Ladreyt, son secrétaire, par MM. : Vautier, au sujet des offices municipaux, du bail de la fourniture de l'étape et des débordements des rivières et du fleuve du Rhône ; — Boyer, de Rivière et autres, concernant les tailles ; — Laforest, relativement aux dommages éprouvés par les récoltes, aux indemnités pour pertes ; — Roudil et Vivien, se rapportant aux réparations de divers chemins ; — de Vogué (1755), annonçant la suppression de toutes les sous-fermes et l'augmentation des fermiers généraux au nombre de vingt ; — de Montferrier et de Rochemeure, donnant avis de l'envoi de diverses ordonnances ; — Tavernol, relativement aux frais d'assiette ; — de Joubert, à l'occasion de l'envoi aux communautés de l'arrêt de Conseil au sujet des offices municipaux acquis par la province ; — Maillé, annonçant l'envoi de l'instruction sur la forme à observer pour les adjudications de travaux publics.

C. 1500. (Liasse.) — 78 pièces, dont 13 imprimées, papier.

1757-1759. — Pièces justificatives de compte du syndic du Vivarais. — Arrêt du Conseil d'État qui désigne les villes du Languedoc pouvant jouir du droit de défendre l'entrée des vins étrangers. — Ordonnances : des commissaires du Roi, faisant défense aux maires, consuls et greffiers des villes et communautés de la province du Languedoc de prendre des délibérations et d'expédier des mandements sur les collecteurs au profit des curés et vicaires, qui auront rempli les fonctions des régents d'écoles dans leurs paroisses, pour le payement des sommes imposées pour les gages et logement des régents ; comme aussi, d'établir des régents et d'imposer leurs gages sans l'approbation de l'évêque diocésain ou de ses grands vicaires et de celle desdits commissaires ; — portant règlement au sujet des gardes-terres. — Lettres circulaires de M. Demontel avec avis, mémoires et instructions concernant la culture des terres et arbres fruitiers et les moyens d'augmenter les récoltes. — États de l'envoi aux communautés : des rôles des deux vingtièmes des rentes, gages, pensions ; du règlement de l'équivalent, etc. ; de la lettre d'avis des indemnités accordées ; des imprimés fournis à M. Demontel, syndic, pour le pays de Vivarais. — Lettres adressées audit syndic par MM. : de Rochemeure relativement aux difficultés que fait le receveur Roqueplane de payer les mandements fournis sur les fonds de la capitation ; — Vivien, touchant certaines réparations aux chemins ; — Moutferrier, annonçant l'envoi de rôles de différentes catégories et de divers mémoires et arrêts ; — Madame veuve Chapuis, de Bourg-Saint-Andéol, au sujet de diverses impressions.

C. 1501. (Liasse.) — 137 pièces, dont 18 imprimées, papier.

1756-1758. — Compte et pièces justificatives de M. Demontel, syndic du Vivarais. — Ordonnances des commissaires du Roi, du bureau des finances de Montpellier et de Mgr de Saint-Priest, intendant de Languedoc, concernant la reddition des comptes de recouvrement du premier vingtième, l'emploi des anciens reliquats des comptes en moins imposé et la réparation des chemins des Boutières. — Lettres des sieurs Gilibert, de Rochemore, Roure, Laforest, Milhot, Arnaud, Demontel, etc., relatives : à l'impression de lettres et avis, à la convocation de l'assiette, à l'écroulement du mur vis-à-vis le château d'Aubenas, à la construction du chemin de Largentière à la Croix de Millet, à la construction du pont de Gardache, à la répartition de l'impôt sur les biens nobles. — Routes des exprès portant les lettres, circulaires et instructions de M. Demontel et des commissaires ordinaires du pays pour les pièces à fournir par les possesseurs des biens et droits nobles. — Baux à ferme : de l'équivalent de la province du Languedoc, passé au sieur Pierre Saint, de Montpellier, moyennant 1,112,000 livres, pour six années ; de la fourniture des étapes et des voitures pour le transport des troupes dans ladite province, consenti au sieur François Parlier, à la condition, entre autres, qu'il n'aura aucun employé ou sous-traitant qui ne professe la religion catholique,

apostolique et romaine. — Acte de protestation pour le syndic du Vivarais contre le sieur Frachisse, entrepreneur des travaux des réparations au quai de Tournon, etc. — Lettres adressées à M. Demontel, syndic du Vivarais, et à M. Ladreyt, son secrétaire, par MM. : Laforest, de Joyeuse, au sujet de la requête des habitants de Chassiers à l'effet d'obtenir un sursis pour la construction du nouveau chemin de Largentière à Millet et de l'état des propriétaires qui ont perdu les 3/4 ou la 1/2 de leur récolte de vin ; — Rochemeure, concernant ladite requête ; — Vivien, relativement aux réparations du chemin et du pont de Saint-Laurent ; — Tavernol-Saint-Clair, de Villeneuve-de-Berg, se rapportant à l'ordonnance de décharge de M. d'Argenvillers, à la réception des états des impositions, à l'envoi des comptes du vingtième ; — de Joubert, concernant l'envoi des rôles des biens nobles, l'apurement des comptes, les baux de l'étape, l'ordonnance de 1734 relative aux maîtres et maîtresses d'école, l'instruction pour le recouvrement des deux vingtièmes, etc. ; — Roqueplane, accusant réception des rôles des biens nobles et de plusieurs ordonnances de restitution et d'indemnités ; — Roure, de La Chapelle, au sujet du mur écroulé vis-à-vis le château d'Aubenas ; — Rouvière, fils, de Largentière, Arnaud, de Saint-Pierreville, accusant réception des rôles et d'autres pièces relatives aux vingtièmes ; — Vidal, curé de Saint-Apolinaire-de-Rias, protestant contre la conduite du sieur Toboul à l'égard du consul de cette communauté ; — d'Aubignac, de Pradelles, réclamant une peine afflictive contre ceux qui sont chargés de l'entretien des chemins pour le tort qu'ils font aux campagnards de la montagne en ne réparant pas lesdits chemins ; — Milhot, de Saint-Fortunat, se plaignant de ce que Teyssonnier, entrepreneur du chemin du Cheylard, ne remplit pas les conditions de son bail, et que de plus il l'a injurié à plusieurs reprises ; — l'intendant du Languedoc, touchant les travaux de traverse des paroisses dont on réclame l'entretien aux frais des propriétaires voisins, chacun devant soi, etc.

C. 1502. (Liasse.) — 130 pièces, dont 10 imprimées, papier.

1759-1760. — Compte avec pièces justificatives des recettes et dépenses faites par M. Demontel, à titre de syndic du Vivarais. — Arrêts : du Conseil d'État : réglant les dépenses ordinaires aux frais d'assiette à imposer annuellement par les sept diocèses composant la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes ; — établissant un droit unique sur les cuirs, peaux, etc. ; — concernant les sommes à payer par le Languedoc à raison des trois vingtièmes ; — du Parlement de Toulouse, faisant défense aux notaires étrangers d'instrumenter dans son ressort. — Minutes : du mémoire pour obliger le diocèse du Puy à faire la jonction du chemin du pont de Mars ; de la requête du syndic du Vivarais contre le prieur de Saint-Pierre de Colombier, au sujet des dommages causés à son prieuré par la construction du chemin de Burzet ; des lettres circulaires à monseigneur l'évêque et à MM. les curés du diocèse, relatives aux instructions demandées par les États du Languedoc pour la continuation de l'histoire et de la géographie de la province, avec le modèle des instructions sur l'ordre civil. — Lettres adressées à M. Demontel et à M. Ladreyt, son secrétaire, par MM. : de Joubert, de Montpellier, le 24 avril, 20 et 29 août, 3, 7, 18 et 19 septembre, 15 octobre, 10 novembre 1759 et 13 février 1760, concernant : l'envoi de l'arrêt du Conseil d'État ayant pour but d'assurer le recouvrement des deniers de l'État sur les collecteurs, et d'en empêcher le détournement ; le refus de l'intendant d'autoriser l'envoi de certains états de la capitation ; le recouvrement des sommes dont les collecteurs ont été déclarés reliquataires ; les plaintes des consuls et greffiers de plusieurs communautés au sujet des diligences que MM. les receveurs font contre eux à raison des amendes et restitutions ; les moyens employés pour connaître l'état des biens et rentes nobles dépendants des principales terres du Vivarais ; la vérification des travaux exécutés à Saint-Péray ; l'envoi des rôles particuliers pour la retenue des deux vingtièmes sur les rentes, gages et pensions, etc. ; les instructions demandées à MM. les curés de la province pour la description géographique et historique du pays ; — Pitot fils, au sujet du changement du chemin de Saint-Rambert-sous-Viviers ; — Laforest, de Joyeuse, touchant l'autorisation à accorder aux communautés des Boutières de construire des chemins de communication ; — Vivien, au sujet de sa mission dans la montagne sur la plainte de M. d'Aubignac et de la réparation de divers chemins ; — Vollant, concernant les impositions ; — l'évêque d'Uzès, le 5 mars 1760, au sujet des travaux du pont de Vagnas.

C. 1503. (Liasse.) — 98 pièces, dont 4 imprimées, papier.

1760-1761. — État avec pièces justificatives des dépenses ordinaires du Vivarais faites par M. Demontel, syndic. — Ordonnance des commissaires des États portant que les propriétaires des rentes à locatairie ou pension foncière continueront d'être compris aux rôles qui ont été ou seront arrêtés à raison du produit desdites rentes, avec défense de faire aucune retenue des vingtièmes et 2 sous pour livre, sous peine de restitution. — États : des rôles, gages, rentes et pensions ; des ordonnances rendues pour

le moins imposé des anciens reliquats des comptes à faire dans les communautés du Bas-Vivarais ; des déboursés de M. Demontel, syndic, pour les affaires du pays ; ces déboursés s'élèvent à la somme de 843 livres 10 sous et proviennent de frais d'expéditions et d'envoi d'ordonnances, circulaires et instructions dans les communautés, etc. — Lettres adressées à M. Demontel et à M. Ladreyt, son secrétaire, par MM. : Tavernol-Saint-Clair, se rapportant à la vérification de ponts, à l'état des impositions, à la quittance de la rente de madame de Grizac ; — de Montferrier, concernant les rôles de la capitation à fournir par les communautés ; — Volant, relativement aux instructions données aux receveurs et aux troupes pour le recouvrement des impositions et au mémoire de M. Demontel sur les garnisons militaires ; — Montréal, Malet et Grel, de Chomérac, 12 et 13 août 1760, au sujet de la saisie de 75 setiers de blé que deux marchands avaient accaparés ; — Defages, de Largentière, accusant réception d'affiches pour travaux publics et du projet de répartition des vingtièmes des maisons ; — Jossoins, concernant l'emploi des fonds des dépenses imprévues, la recherche d'arrêts aux archives, l'envoi d'états de répartition d'indemnités ; — Laforest, de Joyeuse, transmettant des procès-verbaux de pertes causées par les accidents du ciel ; — Villard, de Vallon, au sujet du chemin du Bourg à Gras ; — Cornet, de Rochemaure, sollicitant en faveur de M. Coulet un délai qui lui permette d'aller chercher de l'argent à Lyon pour reprendre les travaux de Saint-Laurent. — Minutes de lettres circulaires de M. Demontel, adressées aux consuls de diverses communautés, avec des ordonnances des commissaires du Roi et des États pour le moins imposé aux rôles ; se rapportant au détachement envoyé à Chomérac, à la saisie du blé, au remboursement des dettes, à la vérification du pont du Doux, etc.

C. 1504. (Liasse.) — 122 pièces, dont 15 imprimées, papier.

1760-1763. — Pièces justificatives de l'état des frais de M. Demontel, syndic. — Lettres adressées aux collecteurs pour faire vérifier les débets de leurs comptes. — Ordonnance des commissaires du Roi qui accorde aux créanciers des villes et communautés de la province un nouveau délai pour la vérification de leurs créances. — Instruction de l'intendant de la province concernant l'usage des garnisons militaires pour le recouvrement des tailles. — États : des ouvrages extraordinaires de plusieurs chemins du pays à adjuger ; de l'envoi de l'arrêt de Parlement de Toulouse concernant les châtaigneraies. — Routes des exprès, porteurs de lettres circulaires. — Procurations de MM. le baron de Lagorce, de La Rivoire, marquis de La Tourette ; de Rochemore de Grille, comte de Saint-Remèze ; du prince de Rohan-Soubise, d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès ; de Grimoard de Beauvoir du Roure, comte de Brison, et de divers autres, à l'effet de se faire représenter aux États du Vivarais en 1763. — Règlement fait par les gens des trois États du pays de Languedoc au sujet de la ferme de l'équivalent. — Lettres adressées : à M. Demontel et à M. Ladreyt, son secrétaire, par MM. : Joubert, au sujet du règlement et des dépenses des frais d'assiette et de la répartition des taxes des maisons et des dettes des communautés ; — Tavernol fils, répondant au nom de son père, relativement aux chemins du Buis-d'Aps à Saint-Jean et de Villeneuve à Aubenas ; — David, supérieur du séminaire de Viviers, accusant réception des mandats pour les séminaires du Puy et de Viviers et adressant sa procuration pour emprunter ; — Boys, du Pape, 5 septembre 1761, annonçant l'arrivée dans cette localité de M. Pitot avec son fils, où madame Pitot qui vient de Paris doit venir les joindre, — de Rochemeure, accusant réception de divers papiers ; — de Saint-Prix, subrogé de baron de Tour, annonçant qu'il a reçu les provisions d'office d'expert des sieurs Desfrançois, Chambonas, Delisle et Mazade ; — Peyrollon de Villeneuve-de-Berg et Vautier de Tournon, concernant la réception d'originaux de sommations faites à divers créanciers : à M. de Lachadenède, bailli de Saint-Remèze, secrétaire du pays de Vivarais, par MM. : Boyer, de Largentière ; Vollant, de Viviers, et autres au sujet des impositions et des dépenses imprévues.

C. 1505. (Liasse.) — 73 pièces, dont 7 imprimées, papier.

1761-1769. — Copie de l'arrêt du Parlement de Paris qui accorde main-levée des sommes bannies, au nom du sieur Accarier, sur la marquise de Grison, entre les mains des syndic et receveur du Vivarais. — Formule de serment à prêter par les États particuliers du Vivarais assemblés. — Bail de la ferme de l'étape. — Instructions pour la fourniture des étapes dans la province de Languedoc. — Arrêt du Conseil contenant règlement pour les travaux publics en Languedoc. — Règlement des États de la même province pour servir à l'exploitation de la ferme de l'équivalent. — Arrêt de la cour de Parlement de Toulouse concernant la chasse et le port d'armes. — État de quelques chemins dont la construction serait très-avantageuse dans le pays de Vivarais, dressé en exécution de la délibération des États du 29 décembre 1765. — Ordonnance des commissaires du Roi portant règlement pour la reddition et la clôture des comptes des villes et commu-

nautés du Languedoc. — Observations du syndic du Vivarais pour servir de réponse aux éclaircissements demandés par les commissaires des États au sujet de l'administration. — Commission donnée au sieur Roux pour réparer le pont de Vals, compte et pièces justificatives se rapportant à cette réparation. — Lettres adressées à M. de Lachadenède par les dénommés ci-après : Tavernier, chamoiseur, d'Annonay, le 23 mai 1764, relativement à l'appel en la Cour des Aides, par les fabriquants d'Annonay, contre les condamnations prononcées à leur préjudice pour vente de marchandise sans marque préalable ; — de Laforest, de Joyeuse, le 12 mars 1765, concernant l'affaire des sieurs Sagier et Garays, commis pour la régie des droits sur les cuirs, et la requête des habitants de Salavas à l'effet d'être autorisés à vendre le quart de réserve de leurs bois pour payer leurs dettes ; — Sorin, directeur des droits réunis sur les cuirs, au sujet d'une affaire relative aux jeunes gens de Vallon ; — Coston, de Valence, se rapportant au remboursement de sommes qui lui sont dues par le pays ; — le baron de Baudiné, demandant une réduction de ses vingtièmes.

C. 1506. (Liasse.) — 127 pièces, dont 4 imprimées, papier.

1763-1765. — États : des avances faites par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, approuvés et arrêtés par les États du pays ; des rôles des vingtièmes ; — des impressions faites par Mme veuve Chapuis ; — des frais de quittances consenties par plusieurs entrepreneurs d'ouvrages publics et par d'autres créanciers du pays ; — de l'envoi de baux et règlements de l'équivalent, etc. — Routes suivies par les porteurs des lettres de convocation et autres. — Ordonnance du vicomte de Saint-Priest, concernant le logement des troupes du Roi dans la province. — Lettres adressées à M. de Lachadenède par MM. : Robert, de Viviers au sujet de la capitation ; — Vollant, se rapportant aux départements des impositions, aux emprunts faits aux religieuses de Largentière, à madame de Veaujour, à M. Cluzel et autres ; Dijon, 21 août 1763, à l'occasion des poursuites exercées contre les consuls de Satillieu ; — Pagny, major du régiment de Vivarais, 3 septembre 1763, donnant des nouvelles du soldat Alsas, de Lagorce, et demandant le modèle des armes de la province pour les faire peindre sur les caisses de son régiment ; — Viviers, relativement à des travaux à faire aux archives ; — Roussel, de Vogué, donnant des renseignements sur la maladie de M. Rome, qui est incapable de faire la moindre chose, et sur l'amélioration de celle de madame la marquise de Vogué ; — Labaulme de Tauriers, au sujet de la tenue de l'assiette en 1764 ; — de Joubert, accusant réception de trois états de répartition de secours accordés aux communautés du Vivarais, s'élevant à la somme de 22,880 livres ; — Ladreyt, d'Aubenas, 3 mai 1764, lui adressant six cierges pour les messes de l'assemblée, à raison de 35 sous la livre ; — Duhamel, aide-major des dragons des volontaires de Clermont, de Langogne, 29 octobre 1764, touchant l'ordre qu'il a reçu de détruire la bête féroce ou léopard, qui rôde depuis quelque temps dans les montagnes du Vivarais et du Gévaudan et qui se tient presque toujours dans le bois de Choisinet ; — Farjon, de Montpezat, 8 novembre 1764, au sujet des pertes occasionnées dans les bois de châtaigniers par l'orage du jour de la Toussaint ; — de Roquelane, accusant réception des états des vingtièmes des maisons, bacs et péages, etc.

C. 1507. (Liasse.) — 139 pièces, dont 6 imprimées, papier.

1765-1767. — États, avec pièces justificatives à l'appui, des avances faites par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, approuvés et arrêtés par les États du pays. — États : des ports de lettres de M. de Lachadenède ; — des frais et avances de M. Bernard, secrétaire greffier ; — des impressions de madame veuve Chapuis. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : Vollant, concernant les emprunts ; — mademoiselle Chapuis, au sujet du payement de différentes impressions ; — Robert Dumolard, touchant la vérification des pertes ; — de Joubert, relativement aux biens nobles ; — de Montferrier, à l'occasion de la convocation des États particuliers et des inondations qui désolent le Bas-Vivarais en 1766 ; — Dulac, lieutenant de prévôt, adressant des ordres pour les brigades de Tournon et d'Annonay ; — Mathieu, de Pradelles, au sujet des malversations du collecteur général d'Arlempde ; — Boutaud, de Tournon, 10 octobre 1766, annonçant l'arrivée en cette ville des commissaires du Parlement et donnant des détails sur la brillante réception qui leur a été faite ; — Barruel, au sujet de l'arrivée des mêmes commissaires à Villeneuve-de-Berg.

C. 1508. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1767-1768. — États de répartition et distribution des secours accordés à titre de don et charité aux nécessiteux des paroisses du Bas-Vivarais (circonscription de Largentière), et à titre de prêt, sans intérêts, à ceux qui sont en position de pouvoir rembourser, adressés par les consuls et curés des paroisses, avec les reconnaissances des emprunteurs, en faveur de M. Lachadenède, syndic dudit pays.

— Première et deuxième distribution. — Lettres adressées au syndic du pays par MM. : Baracan, curé de Montréal; Sévenier, curé de Ruoms; de Laurac, curé de Vinézac; Allègre, curé prieur de Labastide ; Neyrand, curé de Vagnas, adressant des états de distribution en argent et en denrées à titre de charité et à titre de prêt.

C. 1509. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1767-1768. — États de répartition et de distribution des secours accordés par le Roi à titre de don et charité aux nécessiteux des paroisses du Bas-Vivarais (circonscription de Privas), et à titre de prêt, sans intérêts, à ceux qui sont en position de pouvoir rembourser, dressés par les consuls et les curés des paroisses, avec les reconnaissances des emprunteurs, en faveur de Lachadenède, syndic du pays. — Première et deuxième distributions. — Lettres adressées au syndic du pays par MM. : de Labeaume, prieur de Vals ; Chambon, curé de Saint-Sernin ; Blachère, curé de Saint-Étienne de Mélas, lui transmettant avec les états de distribution leurs chaleureux compliments.

C. 1510. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1767-1768. — États de répartition et distribution des secours accordés à titre de don et charité aux nécessiteux des paroisses du Haut-Vivarais, et à titre de prêt, sans intérêts, à ceux qui sont en position de pouvoir rembourser, dressés par les consuls et curés de ces paroisses, avec les reconnaissances des emprunteurs en faveur de M. de Lachadenède, syndic du pays. — Première et deuxième distributions. — Lettres adressées au syndic du pays par MM : Grangeon, curé d'Andance ; Moulin, curé, et Biennier, consul de Sarras, transmettant les états de distribution et les billets des emprunteurs.

C. 1511. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1767-1769. — États des familles qui sont dans le cas de participer aux distributions manuelles accordées par le Roi aux paroisses pauvres du diocèse de Viviers, soit à titre d'aumôme, soit à titre de secours, dressés par les consuls et les curés de ces paroisses. — Mémoire de M. de Lachadenède relatif aux calamités dont le Vivarais est affligé. Lettre de M. Rome concernant le même objet.

C. 1312. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1767-1774. — Pièces justificatives du compte de M. de Lachadenède, syndic du Vivarais. — Arrêt de la Cour des Aides de Montpellier qui réunit la communauté d'Arric à celle du Cheylard et ordonne qu'il ne sera fait à l'avenir qu'une seule mande pour les deux communautés. — Plaintes contre le sieur Lacour, notaire greffier de la commune de Saint-Julien-Labrousse. — Procès-verbaux de délibérations de la communauté de Lamastre et autres pièces ayant pour but de solliciter des secours pour se garantir des inondations des rivières du Doux et de Sumaine. — Délibération de MM. les commissaires du Vivarais sur la demande de la communauté du Cheylard, tendant à obtenir la concession d'une maison, ayant appartenu aux Jésuites, pour servir de caserne. — Lettres adressées à M. de Lachadenède par MM. : Cluzel, Bienvenu, Paulet, Payan et autres, concernant les comptes des collecteurs des communautés, l'envoi des rôles, la vérification des comptes ; — Sobeiran de Bouvoir, de Beaulieu, 13 janvier, 1770, se félicitant d'avoir contribué à faire nommer M. Lachadenède fils, en remplacement de son père, et le priant de faire désarmer les braconniers des Nonières et de Saint-Prix, où chaque fête et chaque dimanche l'on se bat à coups de fusil et de pistolet ; — la marquise de La Tourette, 21 mai 1770, au sujet de la demande faite par la communauté d'Arric en séparation de compoids et de mande avec le Cheylard ; — madame Tavernol, religieuse au couvent de Largentière, touchant la rente de ce couvent sur la communauté de Ruoms ; — Dubesset, de Lamastre, réclamant une réduction sur sa taxe au rôle du vingtième des biens nobles ; — de Montferrier, 24 octobre 1770, se rapportant à la vérification des comptes des collecteurs du Haut-Vivarais et à la réunion des États.

C. 1513. (Liasse.) — 123 pièces, dont 8 imprimées, papier.

1771-1778. — Verbal de classement des archives du Vivarais à Viviers, en 1772. — Ordonnance des commissaires du Roi, au sujet des archives des villes et communautés. — Requêtes du syndic du Vivarais, adressées aux États Généraux de la province, relatives aux travaux publics et à l'imposition de certaines sommes nécessaires au payement des salaires du directeur et des inspecteurs. — Mémoire du sieur David, géomètre, sur la nécessité et l'avantage d'avoir un quatrième inspecteur des travaux publics en Vivarais. — Arrêts du Conseil d'État : concernant la remise des anciens compoids des communautés

dans les archives des diocèses, après la réception des nouveaux ; — accordant à certaines communautés des remises sur leurs tailles. — États, avec pièces justificatives à l'appui, des avances faites par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, approuvés et arrêtés par les États particuliers. — Instructions pour la fourniture des étapes dans la province du Languedoc. — Bail de l'étape, passé au sieur François Parlier, pour six ans, à dater de 1775. — Articles provisoirement arrêtés par les gens des trois États du Languedoc, et règlement pour servir à l'exploitation de la ferme du droit d'équivalent. — Lettres adressées au syndic du Vivarais par MM. : le comte de Rochemore, au sujet de l'amélioration des chemins du Vivarais ; — Defages, concernant le travail des archives ; — de Joubert, ayant rapport aux rôles de la capitation ; — Vivien et Grangent, relativement aux travaux publics ; — Gasque, de Joyeuse, 15 novembre 1776, à l'occasion du mémoire de MM. du présidial de Nîmes contre l'établissement d'une Sénéchaussée en Vivarais ; — Guillet, se rapportant à la fourniture de divers imprimés ; — de Gensanne, au sujet de la vérification qu'il a faite avec M. Rast de la mine de charbon et d'antimoine de Saint-Julien, près du Pouzin ; — de Châteauneuf Dumolard, accusant réception d'un mémoire sur l'insecte qui ronge les blés, l'entretenant de la détérioration des chemins par les inondations ; — l'abbé de Lachadenède, à l'occasion de l'arrivée de Mgr l'évêque de Montpellier au Pont-Saint-Esprit ; — Fayol et Vinson, de Lavoulte, signalant une maladie contagieuse des chevaux et mulets employés à la traite des sels.

C. 1514. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 148 pièces, papier, dont 6 imprimées.

1778-1783. — États, avec pièces justificatives à l'appui, des avances faites par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, approuvés et arrêtés par les États particuliers dudit pays. — Quittances de divers fournisseurs. — Routes tenues par divers exprès, chargés de porter des lettres circulaires dans les communautés. — État des pièces requises par les règlements pour opérer la vérification des emprunts faits par les communautés. — Observations de M. Rome, syndic général de la province du Languedoc sur l'entrée du second commissaire du Roi aux États particuliers du Vivarais. — Ordonnance des commissaires du Roi et des États concernant l'administration et les administrateurs de la ville et communauté de Tence, diocèse du Puy. — Lettres adressées à M. de Lachadenède, syndic, par MM. : de Lacoste, de Pradelles ; — Vivien, Teurlot, Grangent, O. Farrell, concernant l'état de certains chemins et l'exécution des travaux sur plusieurs d'entre eux ; — Vollant, Rome, de Joubert, au sujet de la capitation et d'autres impôts ; — Champalbert, de Pradelles, relativement au procès pendant au Sénéchal du Puy entre les villages de Peyramont et des Trespin, de la communauté de Mazan, au sujet d'un terroir limitrophe ; — l'archevêque de Narbonne, lui donnant rendez-vous au Pont-Saint-Esprit, pour aller visiter la chaussée de Saint-Just ; — Sainte, de Privas, 16 mars 1779, à l'occasion de la députation de M. Tavernol, auquel il convient d'accorder le secours qu'il réclame, attendu qu'un député sans argent joue un mauvais rôle ; — de Mirabel, du Cheylard, promettant de prêter 5,000 livres au Vivarais ; — Desclauzel, de Vallon, le qualifiant de « cher fils » et lui renvoyant la requête au conseil concernant l'affaire des barons du Vivarais pour la députation à la Cour.

C. 1515. (Liasse.) — 99 pièces, dont 2 imprimées, papier.

1783-1786. — États, avec pièces justificatives à l'appui, des avances faites par M. de Lachadenède ; syndic du Vivarais, approuvés et arrêtés par les États dudit pays. — Arrêt de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier portant que les muletiers du Languedoc continueront à jouir du droit de prendre et distribuer le sel dans les greniers établis dans toute l'étendue de ladite province. — Lettres adressées à M. de Lachadenède par MM. : Vivien, O Farrell, Teurlot, Périolas, au sujet des travaux des routes ; — Guillet, imprimeur, concernant ses frais d'impressions ; — Chambon Despenel, de Rochemaure, adressant un acte de constitution de rente en faveur de M. de Blachières ; — Rey, du château de Chambonnas, accusant réception du tableau contenant les arrondissements de justices seigneuriales ; — le marquis de Montferrier, 12 mars 1788, relativement aux pluies extraordinaires qui ont détruit totalement les semences dans plusieurs parties de la province ; — Moze, juge, 3 juillet 1785, exposant qu'il sera difficile de loger, à Privas, les commissaires du Parlement avec la décence et la dignité convenables ; — Rey de Saint-Géry, de Mende, 6 juillet 1785, lui donnant rendez-vous à Langogne, et lui annonçant que les commissaires du Parlement se rendront bientôt au Puy et de là à Annonay ; que le château du marquis de Maubourg peut très-bien leur convenir, qu'il suffit d'avoir des lits bons et propres, au lieu de ses vieux lits, autrefois magnifiques, qui sont aujourd'hui crasseux et dégoutants, des chaises de paille propres et point cassées avec des tables pour écrire.

C. 1516. (Liasse.) — 147 pièces, dont 1 imprimée, papier.

1786-1789. — États, avec pièces justificatives à l'appui des avances faites par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, approuvés et arrêtés par les États particuliers du pays. — Arrêt du Conseil d'État du 5 juillet 1788, concernant la convocation des États Généraux du royaume. — Lettres adressées au syndic du pays par MM. : O. Farrell, Vivien et Auzépy, relativement aux dégradations et réparations des chemins ; — Rame, de Montpellier, et le chevalier de Tauriers au sujet des rôles de la capitation et de la déclaration des 20 centimes ; — L. Barruel de Saint-Denis, supérieure des religieuses de Sainte-Ursule du Bourg-Saint-Andéol, à l'occasion du placement par cette communauté d'une somme de 7,000 livres sur le pays de Vivarais ; — Vézian, de Privas, 6 novembre 1788, annonçant l'arrivée dans cette ville de MM. de Satillieu, de Laroque, de Saint-Julien et Fournat, à l'effet de faire délibérer cette communauté sur la présentation d'une supplique au Roi pour que les députés aux États Généraux soient nommés par les trois ordres, de la Noblesse, du Clergé et du Tiers-État.

C. 1517. (Liasse.) — 58 pièces, dont 2 imprimées, papier.

1787-1788. — Pièces de comptes du syndic du Vivarais. — Baux et états des fournitures de bois et chandelle faites au corps de garde des troupes en quartier dans le pays. — Jugements de vérification desdits comptes. — Extraits de l'ordonnance de M. de Saint-Priest concernant les mêmes fournitures. — Délibérations de l'assiette relatives au même objet. — Certificats des officiers de troupes en faveur des consuls de différentes communautés, constatant les fournitures qui ont été faites à divers corps de garde. — Délibérations de MM. les commissaires du bureau de Viviers qui chargent le syndic du pays de poursuivre aux prochains États de la province la permission d'imposer le montant des fournitures faites aux corps de garde. — Bail de la ferme générale de l'équivalent du Languedoc, passé au sieur Pierre Billocq, pour six ans. — Arrêt du Conseil d'État qui accorde à la province du Languedoc une somme de 400,000 sur le don gratuit.

C. 1518. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1786-1789. — États, avec pièces justificatives à l'appui, des avances faites par M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, vérifiés et arrêtés par les États particuliers dudit pays. — Détails de la situation des travaux et des fonds concernant les trois routes principales du Vivarais, d'Andance à Saint-Bonnet, du pape à Saint-Agrève et de Viviers à Aubenas. – Mémoire pour le syndic du Vivarais contre messire Louis Papon de Létang, prieur d'Annonay, touchant la demande des lods pour prix des fonds occupés par une grande route. — Lettres adressées au syndic du pays par MM. : Portail, de Tournon, touchant le recouvrement des impôts, accusant réception du mandement général sur les indemnités des fonds ; — de Létang, réclamant le payement des lods pour les maisons et jardins occupés par la rue d'Annonay ; — de Montferrier, prétendant que le prieur d'Annonay est mal fondé dans sa demande.

C. 1519. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1755-1778. — Demandes en séparation de taillabilité. — Ont demandé à être séparés les lieux et hameaux ci après : Les Ollières, de Saint-Fortunat ; — les communautés de Faugères et de Sarmejanne, de celle de Saint-Genest-de-Bauzon ; — Laviolle, le Chambon et le Villaret, de la commune d'Antraigues ; — les habitants de Laboule et Vallos, des communes de Joannas et Valgorge ; — les habitants des côtes de Saint-André-des-Effengeas, de ceux de la communauté de la Plaine ; — la communauté de Saint-Pierre-le-Déchausselat et les habitants de Lacombe, de la commune de Saint-Jean-de-Pourcharesse ; — la commune de Saint-Barthélemy-de-Plassas, de celle de Boucieu-le-Roi. — Procès-verbaux de délibérations des communautés, des États particuliers du Vivarais et des États Généraux de la province ; requêtes et mémoires se rapportant aux demandes en séparation de taillabilité. — Lettres de MM. : Ladreyt, Micha, Debroas, Toulouse, de Saint-Pierreville, Vaschalde, Gounon et autres concernant le même objet.

C. 1520. (Liasse.) — 52 pièces, dont 3 imprimées, papier.

1770-1789. — Demandes en distraction de taillabilité. — Délibérations des communautés, requêtes, mémoires et réponses, au sujet des demandes en séparation de taillabilité des communes : de Saint-Jacques-d'Atticieux de celle de Brossainc ; — de celles de Saint-Étienne-de-Fontbellon et de Mercuer, de la commune d'Aubenas. — Lettres de MM. Madinier et Canot, curé, se rapportant au même objet.

C. 1521. (Liasse.) — 52 pièces, dont 15 imprimées, papier.

1774-1778. — Projet de réformation de l'ancien tarif général du Languedoc. — Mémoire de M. de Muret, conseiller à la Cour des Aides pour le renouvellement des des compoids de toutes les communes de la province, afin d'obtenir la répartition exacte de l'impôt, adressé aux États Généraux du Languedoc. — Observations et objections faites par MM. les syndics des diocèses et autres personnes sur ce projet avec les réponses de M. de Muret.

C. 1522. (Liasse.) — 74 pièces, dont 63 imprimées, papier.

1653-1788. — Ordonnances : des intendants du Languedoc, Daguesseau, Nicolas de Lamoignon, Louis de Bernage, prohibant la sortie de la province des châtaignes, grains et légumes ; — portant règlement pour les gens de guerre logés à Tournon et à Annonay ; — concernant les élections consulaires, les collecteurs volontaires, les impositions, le 10e du revenu des nobles, la perte des récoltes ; — défendant de travailler les dimanches et fêtes ; — déclarant qu'aucune voiture chargée de marchandises ou d'autres objets ne pourra être tirée par plus de trois chevaux ; — des commissaires du Roi aux États du Languedoc : portant que les députés aux dits États seront payés de leurs journées à raison de six livres à dater du jour de la convocation jusqu'à celui de la clôture et de quinze jours pour aller et retour ; — fixant la tenue des assiettes des diocèses de la province, au plus tard, un mois après la clôture des États Généraux. — Mémoire sur la composition, la convocation, l'ordre et autres cérémonies des États Généraux du Languedoc dans leurs assemblées.

C. 1523. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1712-1789. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses des communautés de Borée et Contagnet, Bosas, Étables, Saint-Cierge-sous-le-Cheylard, Saint-Clément, Saint-Félicien, Sarras, Tournon, et Vaudevant, dans le Haut-Vivarais, produits par les collecteurs de ces localités. — Inventaires des comptes et pièces des collecteurs du Haut-Vivarais remis à Me Boutaud, notaire royal à Tournon, le 19 janvier 1763, par messire Jacques Robert Dumolard, subdélégué de l'intendant du Languedoc, assisté de Me Joseph du Bouchet, premier consul de ladite ville, et le 29 mai 1765, par M. Louis-Théodore Chomel, avocat en Parlement, assisté de M. Jean-Pierre Gleyzolle. — Mémoire concernant la collection des comptes des collecteurs du Haut-Vivarais de 1740 à 1769. — Parmi ces collecteurs figurent : Antoine Chauvy, Jean-Pierre Villaret et Thomas Reynaud, à Borée ; Augustin Boissier, à Bosas, Saint-Félicien et Vaudevant ; Jean Vercasson, à Étables ; Jean-Jacques Debard, à Saint-Clément. — Rapport de Jean-Pierre-Alexandre Pinet, avocat et expert-géomètre, de la ville du Cheylard, faisant connaître la nature et la contenance des biens privilégiés de M. Antoine Sanial, avocat en Parlement, situés dans la paroisse de Saint-Cierge.

C. 1524. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1744-1769. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses des collecteurs Claude Boudin, Pierre Boréal, Mathieu et André Garnier, Alexis Mestral, Jean-Baptiste Fougerolles, de la communauté de Serrières et Limony. — Quittances consenties auxdits collecteurs par : Jacques Jullien, procureur fondé de M. Pierre de Roqueplane et Jean de Roqueplane pour taille, taillon, don gratuit, dettes et affaires, garnisons, morte-payes, étapes et frais d'assiette ; Clément, curé, pour loyer de la maison curiale et pour le service des pénitents de la communauté ; Leclerc et Pézellier pour leurs gages de maître et de maîtresse d'école ; Peiron et autres pour prêche du carême ; Robert Dumolard pour miliciens fournis par la communauté ; Dorel, greffier, pour frais de criées, etc ; Pierre Paret, pour réparations à l'église, à la clôture du cimetière, etc. — Extraits de délibérations de la municipalité de Serrières concernant les comptes communaux, etc.

C. 1525. (Liasse.) — 124 pièces, papier

1741-1745. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté d'Aubenas (Bas-Vivarais), produits par Jean-Étienne Paradès et Antoine Pascal, collecteurs de cette ville. — Quittances sous seing privé consenties auxdits collecteurs : par M. Jean Vollant, procureur fondé de Jean Fréboul et noble Pierre de Roqueplane, receveurs des tailles du Vivarais, du montant des impositions afférentes à la communauté d'Aubenas pour taille, taillon, don gratuit et dettes, affaires, garnisons, mortes-payes, étapes et frais d'assiette, port de la mande et droits de quittance ; par Joseph Fabre, syndic du couvent des FF. Prêcheurs de la ville d'Aubenas, pour une pension annuelle de 312 livres ; par les curés de Mercuer et de Saint-Étienne-de-Fontbellon, chacun de 20 livres par an, pour l'huile de la lampe des églises de ces paroisses ;

par Chaurand, prêtre chapelain, de 9 livres par an, pour la procession de Saint-Roch ; par le curé de Saint-Didier, de 40 livres, pour son logement; par les maîtres d'école, garde terres, etc., pour leurs gages.

C. 1526. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1745-1748. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté d'Aubenas, faites par M. Antoine Delenc, collecteur. — Mandats de payement délivrés sur ledit collecteur par MM. Roussel, maire, et Ducros, lieutenant de maire, en faveur des divers créanciers et employés de cette communauté et quittances de ces derniers au nombre desquels figurent : de Gardon, syndic du collége des Jésuites, prédicateur de la ville ; Marianne Toulouse, régente des filles d'Aubenas ; Jaussen, valet de ville ; Ducros, greffier consulaire; Armant, précepteur de la jeunesse; Boyer, procureur des pauvres de l'hôpital, etc.

C. 1527. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1749-1752. — Comptes et pièces justificatives des recettes et dépenses de la communauté d'Aubenas et de son mandement, faites par MM. Simon Doulut et Jean Coulet, collecteurs. — Quittances: de 43 livres 5 sous 9 deniers, par MM. Ruelle et Pouzolas, pour fourniture de l'habit du valet de ville ; de 10 livres par M. Mirabel, curé, pour l'huile de la lampe de l'église de Mercuer; de 130 livres par M. Ducros, greffier en titre d'Aubenas et son mandement et de Montlor, pour ses gages ; de 18 livres par Pierre Brun, pour salaire des sieurs Jean et Michel Vincent, portiers de la ville ; de 30 livres par Jaussen, clocheron, pour la sonnerie des cloches contre la tempête, à la charge d'entretenir les menus bois et les cordes; de 24 livres par Conteville, à-compte des réparations faites aux portes de l'église ; de 50 livres par le même, pour l'entretien et le montage de l'horloge ; de 64 livres par Blachierre, syndic, Bourelly et Ducros, lieutenants de maire d'Aubenas ; Tourette, syndic de Mercuer, et Soubeyrand, consul de Saint-Étienne-de-Fontbellon, pour leur assistance à la révision des cabaux ; 112 livres 10 sous par Lapierre, précepteur de la jeunesse, pour son salaire, etc.

C. 1528. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

1751-1752. — Compte et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté d'Aubenas et de son mandement, produits par les sieurs Joseph Délichères et Durand, collecteurs de ladite ville ; Pierre Perge, collecteur de Mercuer ; Jean Sabaton et Jean Serret, collecteurs de Saint-Étienne-de-Fontbellon. — Quittances sous seing privé consenties : audit Durand, de 150 livres, par F.-André de Beaucaire, *P. capucin indigne*, pour ses prédications du carême; de 78 livres 2 sous 6 deniers, par M. Audigier, prêtre chapelain d'Aubenas, pour la moitié de l'intérêt annuel que lui doit la communauté ; de 6 livres, par sieur Maillot, montant de la façon d'un étendard peint aux armes de la ville, devant être posé tous les jours de marché sur la halle de la place, afin d'indiquer qu'on ne doit pas vendre du blé aux étrangers avant midi, et permettre ainsi aux habitants de la cité de faire leur provision ; de 15 livres 4 sous, par Jean-Pierre Jaussenc, pour bois et torches du feu de joie ordonné par M. du Monceau, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne; de 3 livres, par le sieur Veyrenc, armurier, pour un bois de fusil brisé par les miliciens qui ont aidé à conduire le voleur des vases sacrés de l'église de Nieigles; de 4 livres 11 sous 6 deniers par sieur Bourelly, pour reste des journées de quatre hommes qui ont porté et distribué le foin et l'avoine aux chevaux de l'intendant, lors de son passage à Aubenas, le 2 mars 1750; de 11 livres, par sieur Bourelly, écrivain, pour avoir transcrit ou fait transcrire plusieurs pièces et mémoires nécessaires au procès de la communauté contre le chapelain de Saint-Vidal ; — au sieur Délichères, de 12 livres, par le sieur Jean-Pierre Jaussenc, pour bois et torches du feu de joie à la fête de Saint-Jean-Baptiste, et de pareille somme par le même pour le feu de joie à l'occasion de la convalescence de Mgr le Dauphin, etc.

C. 1529. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

1755-1759. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté d'Aubenas, produits par M. Joseph Mestre, collecteur. — Mandats de payement délivrés par M. Ducros, lieutenant de maire, en faveur : de Pierre Jaussenc, de la somme de 11 livres, pour fourniture de bois et chandelle faite au corps de garde des soldats qui ont logé dans ladite ville, les 22, 26 et 28 juin 1755, ou pour la dépense faite par ceux du régiment royal qu'on fut obligé d'opposer aux miliciens, qui saccageaint la maison de ville ; de Conteville, serrurier, pour réparations aux cloches des églises de Saint-Étienne-de-Fontbellon et de Mercuer et à la porte Saint-Antoine d'Aubenas ; de sieur Bourelly, de 16 livres dont 12 payées à M. Raine, à-compte de son honoraire, pour maintenir constant l'usage de la communauté d'empêcher l'entrée des vins étrangers, et

4 livres pour écritures. — Délibération du conseil général d'Aubenas, approuvant et arrêtant les recettes du compte de M. Mestre, collecteur, de l'année 1757, à la somme de 28,867 livres 18 sous 4 deniers, et les dépenses à celle de 27,429 livres 10 sous 6 deniers : étaient présents à cette délibération MM. Antoine-François-Benoît de Colonne, seigneur du Bleynet et d'autres places; Jean-Pierre de Chalabreysse de Galimard, seigneur du Bos, de Lapinède et d'autres places; Jean Marc Demarchat, seigneur de Saint-Pierreville; Jean-César Defages, écuyer, pensionnaire du Roi, bailli du comté de Vogué; Jean-André Ferrin, avocat en Parlement, lieutenant de bailli de la ville d'Aubenas; René Veyrenc de La Valette, aussi avocat en Parlement; Jean Ducros, conseiller du Roi; François Goudar, négociant; Louis Rogier, bourgeois; Joseph-Xavier Duclaux, docteur en médecine; Joseph Délichères, Louis-Abraham Serron, Pierre Cassand, Maurice Chamand, marchands; Jean Fraisse, Joseph Dalmas, notaire royal gradué et syndic.

C. 1530. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

1759-1763. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté d'Aubenas et de son mandement, produits par M. Mestre, collecteur. — Quittances sous-seing privé consenties par : d'Aubiniac, supérieure des religieuses de Notre-Dame, pour rente annuelle; sieurs Couriou, Court et Giraud, précepteurs de la jeunesse d'Aubenas, de Mercuer et Saint-Étienne-de-Fontbellon, pour leur traitement; Paul Pellier, pour réparations aux portes de la ville; La Valette, prieur des Prêcheurs, pour la pension annuelle de 312 livres que la ville fait à cet établissement; Jean-Pierre André, de 20 livres, pour l'entretien des chemins, des avenues des vignes du mandement; Jean Bouschiet et Joseph Pansier pour réparations aux cloches, à la toiture et aux portes de l'église, etc. — Exploit de commandement d'Antoine Gabert, huissier, résidant à Viviers, donné à la requête du receveur des tailles du Vivarais, enjoignant aux consuls et collecteurs d'Aubenas de lui payer incontinent, en son bureau, à Viviers, la somme de 16,992 livres 13 sous 1 denier, pour les 1er et 2e termes de la taille et celle de 2,116 livres pour la moitié de la capitation de leur communauté, sous peine d'y être contraints par toutes les voies de droit et même par corps.

C. 1531. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1757-1789. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses des communautés ci-après, produits par leurs collecteurs : Arlempde, Asperjoc, Aubignas, Brahic, Courry, Genestelle, Joannas et Juvinas. — Les collecteurs de ses communautés sont : Joseph Pouchet, à Asperjoc; Jean-Joseph Méalarès, à Aubignas, Joseph Froment, à Brahic; Jacques Thomas et Louis Rivier, à Courry; Pierre Gleizal, notaire royal, et Claude Thomas, à Genestelle; Pierre Brot, à Joannas; François Coullomb, pour Jean Gleize, et Joseph Gamon, à Juvinas. — Rôle de taille de la communauté d'Arlempde sur lequel figurent entre autres, MM. : Jean Boyer, prêtre; Joseph Pertuis, procureur; les héritiers du sieur Dusserre, au lieu de Montcoudiol et Masclaux; noble Étienne de Veirac et maître Claude Boudoulh, au lieu de Fraicenet; noble Joseph Frévol, sieur d'Aubiniac, et Jean-Antoine Odde, au lieu de Coulans; les héritiers d'André Vidilh, Mathieu Bertrandou, Pierre Guérin, Simon Bruschet, Pierre Habeillon et Michel Chanial, au lieu du Villar; M. de Laval, pour les héritiers d'Antoine Saurel et pour le sieur de La Bastide, maîtres Paul Rivière et Pierre Duclaux, Claude Surel, les héritiers d'André Liabœuf, Étienne Hilaire, au lieu de Pigierre; les héritiers de Michel Gramaise, Mathieu Besson, les héritiers de maître Simon Sénac, au lieu des Hermes; les héritiers de Vidal Pomier, Dominique, Claude et Jean-Baptiste Agrain, au lieu du Monteil; Jean Bouschet, Claude Besson, au lieu de Mas; les héritiers de Jean Pascal, au lieu de Commaret; Jean Agrain, au lieu de Lafaje; Jean-Antoine Duclaux et Jean Azémar, au lieu de Leiris; sieur Jean Testut, Pierre Enjorras, au lieu de Vielprat; les héritiers de Pierre Brun, de Jean Souche, de Claude Bouquet, de Jean Bernard, et Hilaire Volle, au lieu des Arcis. — Quittances des impositions afférentes auxdites communautés consenties à leurs collecteurs par Louis-René Ollivier et Louis Vollant, procureurs fondés de MM. Jean-Antoine Portail, receveur des tailles du Vivarais, etc.

C. 1532. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1740-1751. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté de Largentière, produits par MM. Jacques Blachère, François Dufour, Étienne et Jean Suchet, et Louis Courby, collecteurs. — Quittances sous seing privé consenties auxdits collecteurs par Jean Vollant, procureur fondé de noble Pierre de Roqueplane et de Me Jean Roqueplane Dorby, receveurs anciens des tailles du Vivarais, du montant des impositions de la communauté de Largentière, pour taille, taillon, don gratuit, dettes et affaires, garnisons, mortes-payes, étapes, frais d'assiette, port de la mande et droits de quittance, et pour

le dixième et deux sous par livre des gages du régent et des officiers municipaux, s'élevant, en 1749, à la somme de 6,416 livres 14 sous 4 deniers. — Ordonnance de Mgr de Bernage, intendant du Languedoc, fixant à un le nombre des miliciens à fournir par la communauté de Largentière, pour remettre les bataillons sur pied de 600 hommes, remplacer ceux à congédier, les morts et les déserteurs; enjoignant aux maire, consuls et conseillers politiques de dresser incontinent un état des garçons et hommes mariés sujets au sort; réglant le mode de tirage et de recrutement à faire par des subdélégués et l'indemnité à payer à ces derniers; faisant défense expresse aux garçons et hommes mariées de se cotiser en faveur de ceux d'entre eux sur lesquels le sort tombera, sous peine de 500 livres d'amende contre les maires et consuls qui auront toléré les cotisations, ou qui n'en auront pas donné avis aux subdélégués, etc. — Procès-verbal de M. Tavernol fils, subdélégué de l'intendant du Languedoc, pour faire opérer le tirage au sort de 23 garçons de la communauté de Largentière, devant fournir un milicien, constatant que le sort est tombé sur le nommé Esprit Limoge.

C. 1533. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1752-1761. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté de Largentière, produits par MM. Joseph Bouschet, Louis Courby, Jean Suchet et Pierre Riffard, collecteurs. — Procès-verbaux de publication d'enchères pour la levée de la taille, faite à haute voix, devant la porte de l'église à l'issue de la grand'-messe, par M. Moulin, huissier, portant que les offres seront reçues par M. Rouvière, greffier en titre, à condition que les offrants fourniront bonne et suffisante caution. — Quittances sous seing privé consenties auxdits receveurs par MM. : Beauvoir de Merle, Bernard et Vigut, pour leurs livrées consulaires; Blachère, pour capital provenant de la maison acquise de M. de La Rivière; François Justin, Pierre Béranger, valets de ville, pour leurs gages et par Suchet, marchand, pour l'habillement de ces derniers; Aimard, maçon, pour entretien des fontaines; Baillé, dit Prunet, pour montage et entretien de l'horloge et sonnerie des cloches; Rose de Chapelon, pour loyer de l'écorchoir; André-Henri Amblard, ecclésiastique, précepteur des écoles, pour ses gages; Réginald Alziary, frère prêcheur, de 75 livres, pour ses prédications du carême; Vincent Carrière, gardien des Récollets, de 25 livres, pour festivités; Labaume, supérieure des religieuses de Notre-Dame; Costorro de Lamolière et Tauriers pour pensions dues par la ville, etc.

C. 1534. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1765-1769. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses de la communauté de Largentière, produits par MM. Jean-Joseph Bouschet et Antoine Vigut. — Publications d'enchères pour la levée de la taille de la ville de Largentière, portant qu'à défaut d'offres il sera procédé à la nomination d'un collecteur forcé. — Quittances sous seing privé consenties aux collecteurs par : mesdames Gevaudan de Saint-Sernin, Dausilhac de Tailhand, Labaulme de Tauriers, Labaume, supérieure des religieuses de Largentière, pour pension annuelle; MM. Courbi, marchand, pour fourniture de cierges et chandelles à la paroisse pendant le carême; Noé Serre pour fourniture et travaux faits aux casernes; Claude Moulin, de 3 livres, pour avoir publié pendant deux années les ordonnances de police; de France, curé, pour réparation au couvert de l'église; le chevalier de Vinézac, Courby, et Doument, consuls, pour leurs gages et livrées, Jean Vollant, procucureur fondé de M. Louis Vollant, receveur ancien des tailles du Vivarais, pour taille, taillon, don gratuit, dettes et affaires, garnisons mortes-payes, étapes et frais d'assiette, port de la mande et droits de quittance, etc. — Délibération des consuls et conseillers de la ville de Largentière, approuvant le compte présenté par le collecteur, pour l'année 1768, etc.

C. 1535. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1740-1789. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses, produits par les collecteurs des communautés de Planzolles, du Pouzin, de Pradelles, du Roux, de Sablières et de Saint-Étienne-de-Lugdarès. — Quittances sous seing privé consenties : à M. Jean-François Codol, collecteur de Plonzolles, par : Pajot, régent des petites écoles; Basset, clocheron; Mathieu Besset et Guigon, consuls, pour leurs gages; — à Jean-Antoine Mouline, collecteur du Pouzin, par : Giraud, précepteur, pour ses gages; Loine, vicaire, pour son logement; Nier, consul, pour loyer des casernes, etc; Coste, greffier, Bouchet et Biousse, consuls, pour leurs honoraires; — à François Beau, collecteur de Pradelles, par Louis-René Ollivier, receveur des tailles du Vivarais, de la somme de 30 livres, pour la portion afférente à la communauté de l'intérêt annuel de l'emprunt de 2,500,000 livres fait par les États pour l'acquisition des charges communales de la province; — à Jean Salel, collecteur de Sablières, par Fajole, consul, de 11 livres, pour ses gages. — Parmi les collecteurs

de la communauté de Saint-Étienne-de-Lugdarès, on remarque, de 1740 à 1768 : Augustin Dumont et Dominique Mercier, Vidal Raoux, Jean Michel, Pierre Troupel, Me Joseph Palhon, chargé de retirer les impositions des collecteurs particuliers pour les remettre au receveur ; Antoine Michel et Jean Terme, Michel Darbousset, Jean Mercier, Pierre Clavel, Joseph Darbousset.

C. 1536. (Liasse.) — 91 pièces, papier.

1704-1788. — Comptes et pièces justificatives de recettes et dépenses produits par les collecteurs des communautés ci-après : Saint-Jean-Centenier, Saint-Martin-de-Mayres, Saint-Martin-de-Pierre-d'Aps, Saint-Mélany, Vernon et Saint-Vincent-de-Barrès. — Exploit de commandement de Jacques Garçon, huissier à la maîtrise des eaux et forêts de Villeneuve-de-Berg, enjoignant aux consuls et collecteur de la communauté de Saint-Martin-des-Mayres de porter incontinent et sans délai au receveur des tailles, à Viviers, la somme de 3,408 livres 16 sous 10 deniers, pour les 1er et 2e termes de la taille, sous peine d'y être contraints par toutes les voies de droit et par corps. — Quittances sous seing privé consenties : à sieur Etienne Rieu, collecteur de Saint-Martin-de-Pierre-d'Aps, par le receveur des droits domaniaux, pour l'albergue annuelle servie par la communauté ; — à André Terme, collecteur de Saint-Mélany, par Joseph Balasus, précepteur de la petite école de cette communauté, pour ses gages ; par Louis Blachière, subdélégué de l'intendant du Languedoc, pour son honoraire du procès-verbal de tirage au sort d'un soldat fourni par les communautés de Saint-Mélany et Dompnac ; — à Jean Guygon, collecteur de Vernon, par : Jean Lèbre, régent de l'école chrétienne, et Claude Rieux, régent des petites écoles, pour leurs gages ; Boissel, prêtre, pour l'huile de la lampe de l'église ; — à Jean Malmazet, greffier consulaire de la communauté de Vernon-lès-Joyeuse et Haut-Baubiac, pour façon du rôle des tailles ; — à Jacques Descours, collecteur de Saint-Vincent-de-Barrès, par : Helly, curé, pour l'huile de la lampe ; Dupré, consul, pour ses gages ; Marguerite Helly, régente des petites écoles, pour ses gages et loyer. — Supplique des consuls et greffier de la communauté de Saint-Vincent-de-Barrès, adressée aux commissaires du Roi, à l'effet d'obtenir décharge de certaines sommes concernant le préciput du pont de Sartres payées au collecteur de Rochemaure et de Meysse, et dont l'imposition fait double emploi ; suivie ladite supplique d'une ordonnance de Mgr Ballainvilliers faisant droit à la demande des postulants.

C. 1537. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1632-1762. — Collége d'Aubenas. — Copie du titre de fondation du collége d'Aubenas, par Marie de Montlor, faisant connaître qu'en l'an 1600, messire Louis de Montlor, dans son voyage à Rome à l'occasion du mariage du Roi, aurait requis le général des Jésuites de lui octroyer quelques Pères de cette compagnie pour résider en sa ville d'Aubenas, ce qui lui fut accordé ; que depuis l'année 1601 ledit seigneur, marquis de Montlor, aurait reçu à Aubenas quelques pères Jésuites travaillant au salut des âmes tant dans ladite ville qu'aux environs où l'hérésie huguenote dominait ; que, voulant faire participer la jeunesse aux bienfaits des cette œuvre, il aurait requis de rechef ledit R. P. général d'augmenter le nombre des Pères pour qu'un certain nombre pût se livrer à l'instruction ; que le maréchal d'Ornano, son mari, servit auxdits Pères du collège une rente annuelle de 600 livres et leur procura, en 1617, l'union du prieuré de Sainte-Croix, qui était pour lors d'un revenu de 600 livres ; que ladite dame d'Ornano, fille et héritière du comte de Montlor, porta cette libéralité à 30,000 livres en capital, en 1638, et céda en payement une rente sur le pays de Vivarais. — Achats de pension et quittances. — Rémission, délégation et quittance pour les PP. Jésuites par madame de Clastrevieille. — Titres de constitution de rentes, mémoires et consultation concernant le payement des tailles du collége. — Délibération des États Généraux de la province et arrêt du Conseil d'État qui maintiennent au denier seize la rente servie par le pays aux Jésuites d'Aubenas, nonobstant la réduction des rentes. — Prix fait d'une maison à construire à Sainte-Croix, avec quittance. — Offres et moins dites pour réparations à faire aux bâtiments des PP. Jésuites. — Mémoire pour démontrer la nécessité de conserver le collége d'Aubenas. — État de sa situation en 1702. — Lettre de M. Chenevier, jésuite recteur, d'Aubenas, 6 décembre 1728, concernant les titres et l'origine des rentes que le pays ser au collége de ladite ville.

C. 1538. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1738-1779. — Collége de Tournon. — Information par devant Saint-Ange Dumolard, bailli du comté de Tournon, conseiller du Roi au Sénéchal et Présidial de Nîmes, subdélégué de l'intendant du Languedoc, au sujet de l'incendie du collége de Tournon, du 3 avril 1714. — Requête des PP. Jésuites de Tournon sollicitant des États du

Vivarais une somme pour les aider à reconstruire leur collége détruit par l'incendie en 1714, et délibération des États qui leur accordent un secours de 6,000 livres. — Lettres patentes du roi Louis XVI, du 6 août 1776, concernant la nouvelle organisation du collége de Tournon, confiée à la congrégation de l'Oratoire. — Copie des lettres écrites par M. de Bérulle, premier président au Parlement de Grenoble, à M. le maréchal, prince de Soubise, avec les réponses du prince à M. de Bérulle, au sujet des lettres patentes confirmatives du collége de Tournon, dont le Parlement de Grenoble avait sursis à l'enregistrement. — Supplique des PP. de l'Oratoire aux États particuliers du Vivarais pour obtenir leur consentement relativement à des échanges de terrains avec procès-verbaux d'autorisation. — Lettres du père Danglade à M. le syndic du Vivarais, 13 février 1777, au sujet de la réparation du collége de Tournon et de la recommandation faite par M. de Lachadenède d'y employer un nommé Vidal; 24 mai 1778, se rapportant à la création d'une bibliothèque pour les élèves; 22 août 1779, concernant l'emprunt de 100,000 livres, pour nouvelles constructions.

C. 1539. (Liasse.) — 51 pièces, dont 4 imprimées, papier.

1749-1779. — École vétérinaire de Paris. — Propectus et règlement de 1767. — École vétérinaire de Lyon. — Actes produits par les aspirants aux places d'élève de cette école, parmi lesquels figurent Larmande, de Viviers; Fayol, de Lavoulte; Vinson, de Cluac; Perrier, de Villeneuve-de-Berg; Meynier, de Joyeuse, etc. — Certificats de cours d'études du sieur Dupoux, élève de l'école royale vétérinaire de Lyon. — États des cures et des opérations faites par les sieurs Vinson et Fayol, vétérinaires. — Instruction concernant la direction des élèves des sous-ingénieurs et des sous-inspecteurs des ponts et chaussées. — Lettres adressées à M. : Dupoux, artiste vétérinaire, à Largentière, par MM. de Ligonès, fils, de Mende, 19 octobre 1777, l'engageant à venir se fixer en cette ville; le comte de B..., de Grenoble, 14 mai 1778, lui annonçant qu'il vient de le recommander à M. Tavernol pour lui faire obtenir une pension de 150 ou 200 livres.

C. 1540. (Liasse.) — 13 pièces, papier

1782-1785. — Minute d'un mémoire, au sujet du projet d'etablissement d'une messagerie sur la route d'Auvergne, entre les villes du Saint-Esprit et le Puy. — Délibération de l'assiette du Puy à ce sujet. — Mémoires sur le commerce d'importation et d'exportation du Puy au Bas-Languedoc et en Provence. — Lettre de M. Pigneu, 10 février 1783, à M. de Lachadenède, syndic du Vivarais, au sujet de l'adjudication et de l'établissement de la messagerie. — Soumission du sieur Louis Dupré, s'engageant à entretenir pendant 6 ans consécutifs une voiture à 4 places, allant du Saint-Esprit à Clermont, par Viviers, Aubenas Mayres et le Puy, moyennant une gratification de 1,200 livres.

BUREAUX DES FINANCES. — RÉGIE GÉNÉRALE DES AIDES. — DIRECTION DE TOURNON.

C. 1541. (Cahiers.) — In-4°, 333 feuillets papier.

1780. — Livres portatifs destinés aux commis de la régie pour enregistrer, jour par jour, tous les actes de charges et décharges des cuirs et peaux, déclarés par les fabricants du département d'Annonay. — Les mégissiers qui figurent sur ces livres sont Jean Faujas, Blaise Malgontier, Jean Chastagnier, Jean-Pierre Filhol, Jean-Antoine Escomel aîné, André Jaunac, Pierre Deglêne, Laurent Perducet, Jean Pervencher, Antoine Deglène, Pierre Demeure, Antoine Perducet, Jean Olagner, Jacques Gouillaud, François Billard, Victor Garnier, Joseph Faure; — les tanneurs sont : Jean Mourton, Antoine Marchat, Jean Léorat, Siméon Marchat, Pierre Grenier, Jacques Girard, François Racle, Jean Serrepuy, François Terasson, Jean-Pierre Moulin, la veuve d'Antoine Martinot, Thomas Peyraton, Claude Montagnon, Claude Descemond, la veuve de François Escomel, Claude Pervencher, Étienne Planchon, Pierre Marchat, François Boissonnet, Joseph Bouvier, Jean Landes.

C 1542. (Cahiers.) — In-4°, 604 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour de tous les actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers d'Annonay. — Déclarations: cuirs de bœufs, 79; de vaches, 9,008 et 1/2; de chevaux, 41; de porcs, 15; peaux de veaux, 524 douzaines et 3; de moutons, 2,346 douzaines et 7; d'agneaux et de chevreaux 38,296 douzaines et 11; de chèvres, 284 douzaines et 1; de renards et autres, 26. — Total des droits perçus: 25,052 livres 17 sous 8 deniers.

C. 1543. (Cahiers.) — In-4°, 523 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux, déclarés par les tanneurs d'Annonay, pendant huit mois de ladite année. — Déclarations : cuirs de bœufs, 37 ; de vaches, 5,651 ; de chevaux, 19 ; peaux de veaux, 374 douzaines et 5, de moutons, 1,230 douzaines et 4 ; d'agneaux et de chevreaux, 19,151 douzaines et 10 ; de chèvres 142. douzaines et 6 ; de chiens, 7 ; de renards, 12. — État des droits perçus : 14,934 livres 1 sous 9 deniers.

C. 1544. (Cahiers.) — In-4°, 650 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour servir au commis de la régie générale d'Annonay à enregistrer, jour par jour, les charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers pendant 10 mois. — Déclarations : cuirs de bœufs, 80 ; de vaches 7,379 et 1/8, de chevaux, 28 ; de porcs, 12 ; peaux de veaux, 517 douzaines et 2 et 1/2 ; de moutons, 1,920 douzaines et 4 ; d'agneau et de chevreaux, 30,415 douzaines ; de chèvres, 260 douzaines et 7 ; de chiens 11. — État des droits perçus : 27,753 livres 16 sous 6 deniers.

C. 1545. (Cahiers.) — In-4°, 780 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les tanneurs d'Annonay pendant l'année. — Déclarations : cuirs de bœufs, 104 ; de vaches, 8,948 et 5/8 ; de chevaux, 28 ; de porcs, 12 ; peaux de veaux, 620 douzaines 8 et 1/2 ; de moutons 2,139 douzaines et 10 ; d'agneaux et de chevreaux, 34,776 douzaines et 11 ; de chèvres, 219 douzaines et 3 ; de chiens, 12. — Total des droits : 33,605 livres 13 sous 11 deniers.

C. 1546. (Cahiers.) — In-4°, 934 feuillets, papier.

1783-1784. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des charges et décharges des peaux et cuirs déclarés : par les mégissiers d'Annonay, pendant les mois de janvier, février, mai, juin, novembre et décembre 1783 ; mars, avril, novembre et décembre 1784 ; — par les tanneurs de la même ville, pendant les mois de mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre 1783 ; mars et avril 1784.

C. 1547. (Cahiers.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1785. — Livres portatifs des commis de la régie générale des charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers de la ville d'Annonay, pendant les dix derniers mois de l'année.

C. 1548. (Cahiers.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1785. — Livres portatifs des commis de la régie générale pour l'enregistrement des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les tanneurs d'Annonay, pendant 10 mois de l'année.

C. 1549. (Cahiers.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1786. — Livres portatifs des commis de la régie générale pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers d'Annonay, pendant les mois de novembre et décembre ; — par les tanneurs de la même ville, de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.

C. 1550. (Cahiers.) — In-4°, 780 feuillets, papier.

1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers d'Annonay, pendant les 12 mois de l'année.

C. 1551. (Cahiers.) — In-4°, 780 feuillets, papier.

1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les tanneurs de la ville d'Annonay, pendant l'année.

C. 1552. (Cahiers.) — In-4°, 517 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers d'Annonay, pendant les 8 premiers mois de l'année.

C. 1553. (Cahiers.) — In-4°, 516 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les tanneurs d'Annonay, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, novembre et décembre.

C. 1554. (Cahiers.) — In-4°, 519 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers d'Annonay, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, novembre et décembre.

C. 1555. (Cahiers.) — In-4°, 392 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes des charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les tanneurs d'Annonay, pendant l'année.

C. 1556. (Cahiers.) — In-4°, 242 feuillets, papier.

1790. — Livres portatifs pour l'enregistrement des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les tanneurs et mégissiers de la ville d'Annonay, pendant les mois de janvier et février.

C. 1557. (Cahiers.) — In-4°, 605 feuillets, papier.

1780-1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant les trois derniers mois de 1780 et 10 mois de 1781. — Les fabricants et apprêtants de cuirs et peaux de ce département sont : Jean-Pierre Planchon, Louis Garnier, Christophe Manson, Michel Blache, Pierre Avenas, Antoine Ducrot, Aymé Riffard, Jacques Galhot, François Martin, Antoine Galhot, Siméon Téolier, au Cheylard ; Seigne et Coq, associés au Pontfromentière ; Pierre Ponthon, François Déjour, Charles Déjour, Louis Aubert, Jean-Pierre Danthon, Jacques Déjour, René Blachet, Claude Boissi, Jean Sérillon, à Chalancon ; Alexandre Mondon, Jean Félix à Lamastre ; Pierre Reboult et Aubet, associés, Jean-Pierre Leydier, à Vernoux ; Audré Girbeau, à Charmes.

C. 1558. (Cahiers.) — In-4°, 399 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau de Cheylard, pendant les mois de janvier, février, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre.

C. 1559. (Cahiers.) — In-4°, 401 feuillets, papier.

1783. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, septembre, octobre, novembre et décembre.

C. 1560. (Cahiers.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1784. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant les mois de mars, avril, septembre et octobre.

C. 1061. (Cahiers.) — In-4°, 366 feuillets, papier.

1785. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges. des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant l'année.

C. 1562. (Cahiers.) — In-4°, 655 feuillets, papier.

1786. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux, déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Cheylard pendant les mois de janvier, février, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

C. 1563. (Cahiers.) — In-4°, 497 feuillets, papier.

1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du départe-

ment du Cheylard, pendant les mois de janvier, février, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

C. 1564. (Cahiers.) — In-4°, 279 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant les mois de mars et avril, mai et juin, novembre et décembre.

C. 1565. (Cahiers.) — In-4°, 396 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant les mois de janvier et février, mars et avril, septembre et octobre, novembre et décembre.

C. 1566. (Cahier.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1790. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département du Cheylard, pendant les deux premiers mois de l'année.

C. 1567. (Cahier.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1780 et 1781. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du bureau de Tournon, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1780 et toute l'année 1781. — Les fabricants et apprêtants des cuirs et peaux de la ville de Tournon sont : Jacques Jey, Jean Tracol, François Duzas et Denis Pérache.

C. 1568. (Cahier.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1782. —Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau de Tournon.

C. 1569. (Cahier.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1784. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Tournon.

C. 1570. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1785. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Tournon.

C. 1571. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1786. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Tournou.

C. 1572. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1788. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Tournon.

C. 1573. (Cahier.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1789. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Tournon.

C. 1574. (Cahier.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1780. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Privas, pendant les trois derniers mois de l'année. — Les fabricants et apprêtants de cuirs et peaux de ce département sont : Jean-René Faugier, Pierre-René Benoît, Pierre Doize, aîné, François Doize, cadet, Jean-Antoine Ginhoux, à Ouvèze ; Paul Aurenche, Jacques Blache, Jean-André Baile, Pierre Sabatier, Jean-Baptiste Taupenas, Louis Grégoire, Alexandre Fuzier, André Orange, Paul Beauthéas, à Alissas ; — Paul Gille, à Chomérac.

C. 1575. (Cahiers.) — In-4°, 880 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs dn département de Privas.

C. 1576. (Cahiers.) — In-4°, 600 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Privas,

C. 1577. (Cahiers.) — In-4°, 600 feuillets, papier.

1783. — Livre portatif pour l'enregistremeut, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Privas, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.

C. 1578. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1784. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Privas, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, juillet et août.

C. 1579. (Cahiers.) — In-4°, 600 feuillets, papier.

1785. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Privas.

C. 1580. (Cahier.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1786. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Privas.

C. 1581. (Cahiers.) — In-4°, 759 feuillets, papier.

1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs de Privas.

C. 1582. (Cahiers.) — In-4°, 240 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs de Privas, pendant les mois de mars et avril, mai et juin, septembre et octobre, novembre et décembre.

C. 1583. (Cahiers.) — In-4°, 174 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de Privas, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.

C. 1584. (Cahier.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1790. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers du département de Privas, pendant les mois de janvier, février, mars et avril.

C. 1585. (Cahier.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1780. — Livre portatif pour l'enregistrement des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon, pendant les trois derniers mois de l'année. — Les fabricants et apprêtants de peaux et cuirs de ce département sont : François Lichière, la veuve Corbier, Pierre Bonnod, Mathieu Valladier, Louis Lichière, à Vallon ; Alexandre Ollier, à Chalamelas ; Jean Alizon, à Salavas ; Pierre Dubois, à La Bastide ; Thadée Madier, Étienne Pontal, Joseph Salle, Nicolas Galbert, Raymond Madier, Antoine Carron, Jullien Vincent, Raymond Laurent, Antoine Astier, Charles Gamel, Antoine Bonnod, Étienne Buffel, à Bourg-Saint-Andéol ; Claude Amblard, Mathieu Rieux, à Villeneuve-de-Berg ; Claude Amblard, Claude Gravier, Louis Roux, Henri Fugier, Martin, à Aubenas ; Louis Coudaire, à La-

bégude; Louis Gaucherand, à Vals; Taveny, aîné, Taveny, cadet, Bompard, Courby, à Largentière.

C. 1586. (Cahiers.) — In-4°, 525 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.

C. 1587. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1782. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon.

C. 1588. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1783. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon.

C. 1589. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1784. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon.

C. 1590. (Cahier.) — In-4°, 81 feuillets, papier.

1785. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon.

C. 1591. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1786. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges cr décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Vallon.

C. 1592. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1787. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du bureau de Vallon.

C. 1593. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1789. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau de Vallon.

C. 1594. (Cahier.) — In-4°, 5 feuillets, papier.

1790. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du bureau de Vallon.

1595. (Cahier.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1781. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers dépendants du bureau d'Aubenas, savoir : Claude Amblard, Claude Gravier, Louis Roux, François Martin, Louis Coudaire, Louis Gaucherand.

C. 1596. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1782. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau d'Aubenas.

C. 1597. (Cahier.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1783. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du bureau d'Aubenas.

C. 1598. (Cahier.) — In-4°, 124 feuillets, papier.

1785. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau d'Aubenas.

C. 1599. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1786. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau d'Aubenas.

C. 1600. (Cahier.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

1789. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs dépendants du bureau d'Aubenas.

C. 1601. (Cahier.) — In-4°, 131 feuillets, papier.

1781. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs du Bourg-Saint-Andéol, — savoir : Thadée Madier, Étienne Pontal, Joseph Salle, Raymond Laurent, Antoine Bonnod et Étienne Buffel, tanneurs ; — Nicolas Galbert, Reymond Madier, Antoine Carron, Julien Vincent, Jacques Carron, Charles Gamel, Antoine Astier et Étienne Deglun, nouveau fabricant, chamoiseurs.

C. 1602. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1782. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1603. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1783. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1604. (Canier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1784. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de la ville de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1605. (Cahier.) — In-4°, 201 feuillets, papier.

1786. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de la ville de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1606. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1787. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1607. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1788. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1608. (Cahier.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1789. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les chamoiseurs et tanneurs de la ville de Bourg-Saint-Andéol.

C. 1609. (Cahiers.) — In-4°, 172 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux, pendant les mois de janvier, février, juillet, août, novembre et décembre. — Ces fabricants sont : Claude Delauche, Laurent Tollin, Joseph Mallet,

Laurent Marizon, Louis Mallet, Michel Liogier, Mathieu Desrois, Jacques Mallet, Pierre Meynard, Jacques Gris, Pierre Combette, Guillaume Charel, Pierre Besson, Pierre Izibert, Pierre Marizon, père, Pierre Marizon, fils, Alexis Duriviert, Pierre Faure, Denis Petit, à Saint-Didier ; Jean Marnas, à Tence.

C. 1610. (Cahiers.) — In-4°, 366 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux.

C. 1611. (Cahiers.) — In-4°, 176 feuillets, papier.

1784. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux declarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux.

C. 1612. (Cahiers.) — In-4°, 329 feuillets, papier.

1785. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jonr par jour, des actes de charges et décharges des cuirs : peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux.

C. 1613. (Cahiers.) — In-4°, 305 feuillets, papier.

1786. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux, pendant 10 mois de l'année.

C. 1614. (Cahiers.) — In-4°, 300 feuillets, papier.

1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux, pendant les 10 derniers mois de l'année.

C. 1615. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux.

C. 1616. (Cahiers.) — In-4°, 360 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux.

C. 1617. (Cahiers.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1790. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département d'Yssengeaux, pendant les 4 premiers mois de l'année.

C. 1618. (Cahiers.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

1780. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les tanneurs, mégissiers et cribliers du département du Puy, pendant les trois derniers mois de l'année. — Les fabricants de cette ville sus-mentionnés sont : Denis Balme, la veuve d'Augustin Magne, la veuve Charbonnel, Claude Assezart, Gabriel Assezart, la veuve d'Antoine Arnaud, François Dessagnes, Nicolas Guichard, François du Moulin, Laurent Broles, Jean-Baptiste Lutier, Augustin Rabaste, Pierre Bonnet, Jean Bon, Antoine Lyotard, Théofrède Jean, André Lyotard, Mathieu Jean et Catherine Bon, associés, Pierre Jean, François Escomel, Augustin Escomel, Alexis Channu, la veuve Oulagnier, François Martin.

C. 1619. (Cahiers.) — In-4°, 411 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville de Puy, pendant les mois de janvier, février, mai, juin, juillet, août, novembre et décembre.

C. 1620. (Cahiers.) — In-4°, 253 feuillets, papier.

1782. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy, pendant les mois de mars et avril, novembre et décembre.

C. 1621. (Cahiers.) — In-4°, 764 feuillets, papier.

1783. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy.

C. 1622. (Cahiers.) — In-4°, 390 feuillets, papier.

1784. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy, pendant les mois de mars, avril, juillet, août, novembre et décembre.

C. 1623. (Cahier.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1785. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy, pendant les mois de mars et d'avril.

C. 1624. (Cahiers.) — In-4°, 786 feuillets, papier.

1786. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy. — Charges de la veuve Magne : cuirs de vaches 1,515, retailles 1,563; décharges : cuirs de vaches 1,215, retailles 1,356. — Total des droits perçus 1,314 livres 3 sous.

C. 1625. (Cahiers.) — In-4°, 621 feuillets, papier.

1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy, pendant les mois de janvier, février, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

C. 1626. (Cahiers.) — In-4°, 780 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy. — Les droits payés par la veuve Charbonnel s'élèvent à 715 livres 17 sous, et ceux payés par Robert, cadet, à 476 livres 3 sous.

C. 1627. (Cahiers.) — In-4°, 480 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy, pendant les mois de janvier, février, mars et avril, mai et juin, novembre et décembre.

C. 1628. (Cahier.) — In-4°, 120 feuillets, papier.

1790. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les bourreliers, cribliers, mégissiers et tanneurs de la ville du Puy, pendant les trois premiers mois de l'année.

C. 1629. (Cahier.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1780. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de la banlieue du département du Puy, comprenant Yssengeaux, Monistrol, Saint-Didier, Saugues, Langogne.

C. 1630. (Cahiers.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs de la banlieue du département du Puy, pendant les mois de mars, avril, mai, juin, juillet, août, novembre et décembre. — Figurent comme nouveaux fabricants : Benoît Courtial, Étienne Rousset et Joseph Duriviert, à Yssengeaux; Jean-Baptiste Desmartin, à Monistrol.

C. 1631. (Cahier.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

1781. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy, pendant les mois de mai et juin. — Les susdits fabricants sont : Nazaire Siam, Jean Viallat, la veuve Assézat et Augustin Rabaste.

C. 1632. (Cahier.) — In-4°, 202 feuillets, papier.

1782. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy, pendant les mois de juin, juillet et août. — Les charges de la veuve Assézat, pendant les mois de juillet et août, sont de 687 veltes, et les droits perçus s'élèvent à la somme de 214 livres 13 sous 9 deniers.

C. 1633. (Cahier.) — In-4°, 101 feuillets, papier.

1784. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy. — Les charges du sieur Viallat sont de 1,112 veltes et 1/2, et les droits payés s'élèvent à 334 livres 14 sous 11 deniers ; — celles de la veuve Siam sont de 920 veltes et 1/2, et les droits payés s'élèvent à 261 livres 17 sous 5 deniers.

C. 1634. (Cahier.) — In-4°, 100 feuillets, papier.

1785. — Livre portatif, pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy. — Le sieur Rabaste déclare 1,222 veltes et 1/2 d'amidon et paye pour droit 412 livres 10 sous.

C. 1635. (Cahier.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1786. — Livre portatif pour l'enregistrement, jour par jour, des charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy. — La veuve Robert et fils déclarent 1,331 veltes d'amidon et payent pour droits 417 livres 5 sous 9 deniers.

C. 1636. (Cahier.) — In-4°, 130 feuillets, papier.

1787. — Livre portatif pour l'enregistrement des charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy. — Jean-Baptiste Avit déclare 844 veltes d'amidon et paye pour droits 182 livres 10 sous.

C. 1637. (Cahiers.) — In-4°, 200 feuillets, papier.

1789. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges d'amidon déclaré par les amidonniers de la ville du Puy.

C. 1638. (Cahiers.) — In-4°, 634 feuillets, papier.

1781-1789. — Livres portatifs constatant l'enregistrement, jour par jour, de la quantité de papier pot délivré aux cartiers de la ville du Puy, et du nombre de jeux de cartes que ces fabricants on fait contrôler. — Les cartiers sont : Jean David, Ferret et Chelle, Antoine Plantin, Jean-Claude Rocher. — Les droits payés par Jean David, en 1789, s'élèvent à la somme de 1,588 livres 6 sous 4 deniers, pour décharge de 7,188 jeux et 1,185 bandes de sixains.

C. 1639. (Cahiers.) — In-4°, 533 feuillets, papier.

1783-1785. — Livres portatifs constatant l'enregistrement, jour par jour, des déclarations faites par les fabricants de papiers et cartons de la ville du Puy. — Les cartonniers de cette ville sont : Jean David, Jacques Ferret, Antoine Plantin. — Jacques Ferret à payé 654 livres 14 sous 1 denier en 1785 pour décharge de 8,840 cartons de 6e classe et 50,645 de 10e classe.

C. 1640. (Cahiers.) — In-4°, 494 feuillets, papier.

1786-1789. — Livres portatifs de l'enregistrement jour par jour, déclaration faites par les fabricants de papiers et cartons de la ville du Puy. — Le cartonnier Jean David a payé, en 1786, la somme de 340 livres 16 sous 4 deniers pour décharge de 3,468 cartons de 6e classe et 29,200 de 10e classe, et, en 1788, celle de 177 livres 17 sous 1 denier pour décharge de 1,980 cartons de 6e classe et 14,750 de 10e classe.

C. 1641. (Cahiers.) — In-4°, 801 feuillets, papier.

1770-1789. — Livres portatifs de l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Saugues. — Ces fabricants sont: la veuve Bonhomme, Balthazard Amargier, Vincent Dorson, Jean-Pierre Lafond, Joseph Barrande, Guillaume Gires, Dominique Barrande, François Maduit, Guillaume Plantin, Joseph-Baptiste Enjelvin, Jacques Brun. — Les comm s de la régie sont : en 1770, sieurs Coste et Souchon; de 1783 à 1788, sieurs Blancduclaux et Martin, et en 1789, sieur Labretoigne. — En 1784 les décharges du sieur Dominique Barrande sont : 188 douzaines et 2 peaux de moutons, 159 douzaines et 8 peaux d'agneaux, 2 peaux de chiens, 16 douzaines peaux de veaux, 33 cuirs de chevaux, et les droits perçus s'élèvent à 138 livres 1 sou; celles du sieur Amargier : 52 douzaines et 5 paux de moutons, 75 rétailles et 1 cuir de vache; les droits perçus sont de 66 livres 12 sous.

C. 1642. (Cahiers.) — In-4°, 853f euillets, papier.

1782-1790. — Livres portatifs de l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Langogne. — Ces fabricants sont : Louis Monfrin, Claude Monfrin, Joseph Tuffier, Jacques Tufier, Chazal Martin, Louis Pagès, Antoine Saby, Jacques Gigonzac, Claude Tuffier, Ragot et Jean-Antoine Mounier. — Le sieur Saby a payé, en 1786, la somme de 124 livres 13 sous pour décharges de 183 douzaines 9 peaux de moutons, et Claude Monfrin celle de 308 livres 4 sous 6 deniers pour dceharges de 216 douzainnes et une peau de moutons, 18 cuirs de bœufs et 3 cuirs de vaches.

C. 1643. (Cahiers.) — In-4°, 404 feuillets, papier.

1781. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Mende, pendant les mois de janvier, février, mars, avril, juillet, août, novembre et décembre. — Ces fabriquants sont : Robert Caupert, Joseph Perret, André Perret, Barthélemy Martin, à Mende; Guillaume Quatreul, Hippolyte Quatreul, François Jalbert, Jean Charbonnier, à Malzieu ; Joseph Pradal, Antoine Bosse, à Saint-Chély; François Solier, Noé Solier, Laurent Loubrieu, Marcel Gay, à Marvejols; François Atgée, Jean Castan, Guillaume Durand, à Florac; la veuve de Jean Puech, Pierre Fages, à Meyrueis; Sixte Rabier, à la Canourgue.

C. 1644. (Cahiers.) — In-4°, 688 feuillets, papier.

1782-1783. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les mégissiers et tanneurs du département de Mende, pendant les mois de mars, avril, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre de 1782, juillet, août, septembre, octobre, novembre, et décembre de 1783.

C. 1645. (Cahiers.) — In-4°, 224 feuillets, papier.

1784. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les parcheminiers, tanneurs et mégissiers du département de Mende.

C. 1646. (Cahiers.) — In-4°, 260 feuillets, papier.

1786-1787. — Livres portatifs pour l'enregistrement, jour par jour, des actes de charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les parcheminiers, tanneurs et mégissiers du département de Mende. — Les charges de Joseph Perret, mégissier, pendant les mois de janvier et février 1786, sont de 19 douzaines peaux de moutons, 10 douzaines peaux de veaux, une douzaine peau d'agneaux et peaux de chiens; ses décharges sont de 15 douzaines peaux de moutons, et les droits payés s'élèvent à 18 livres 18 sous ; ses charges pour les mêmes mois, en 1787, sont de 37 douzaines et 6 peaux de moutons, ses décharges de 34 douzaines 6 peaux, et les droits payés de 41 livres 5 sous.

C. 1647. (Cahiers.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1788. — Livres portatifs pour l'enregistrement des charges et décharges des cuirs et peaux déclarés par les parcheminiers, tanneurs et mégissiers du département de Mende. — Prennent charge dans la tierce de mars et avril 1788, savoir : Hippolyte Quatreuil, parcheminier, de 8 douzaines peaux de moutons en parchemin; François Algert, tanneur, de 10 peaux de va.ne, 4 douzaines et 1/4 de veau, 47 douzaines et 2/3 de mouton, 6 de cheval; François Balzan mégissier, de 54 douzaines peaux de mouton en mégie.

C. 1648. (Cahiers.) — In-4°, 258 feuillets, papier.

1789-1790. — Livres portatifs pour l'enregistrement des charges et décharges des peaux et cuirs déclarés par les mégissiers, tanneurs et parcheminiers du département de Mende. — Figurent à la Canourgue, comme nouveaux mégissiers, les frères Bonnafoux. — Les droits payés par Marcel Gay, pendant la tierce de juillet et août 1789, s'élèvent à 40 livres 10 sous, et ceux payés par Balzan à 96 livres 12 sous.

ADDITIONS A LA SÉRIE C.

C. 39 bis. (Cahiers.) — In-4°, 644 feuillets, papier.

1670-1688. — Procès-verbeaux de vérification des dettes des communautés du Pouzin, d'Aubenas, Bourg-Saint-Andéol, Privas, Saint-Just, Rochemaure, Saint-Thomé et Saint-Vincent-de-Barrès, dressés par les sieurs Daguesseau, Fleury, de Noailles, de Montreux, de Lamoignon et autres commissaires de Roi, nommés à cet effet, avec des délibérations desdites communautés; quittances, baux à ferme du droit de subvention, et lettre de M. de Montel à M. de Joubert se rapportant au même objet.

C. 75 bis. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1754-1788. — Jugement des États du Languedoc sur les impositions faites par les États particuliers du Vivarais. — Addition à l'état des dettes du Vivarais en faveur des religieuses de Bourg-Saint-Andéol, de Largentière, de Pradelles, du bureau des pauvres d'Aps, etc.

C. 137 bis. (Liasse.) — 41 pièces, dont 4 plans, papier.

1737-1764. — Acte d'inféodation de créments du Rhône, en faveur de M[e] François Restaurand, du Pont-Saint-Esprit, par M[e] Hyacinthe Combe, viguier royal de Roquemaure, procureur fondé de Mgr Armand de Rohan, comte de Ventadour. — Mémoires, plans, devis du sieur Dufour, inspecteur des travaux; lettres des sieurs Pradier, Restaurand, Condoulas et autres adressées à M. de Joubert, concernant les travaux contre le Rhône, exécutés, à l'île de Coudoulas.

C. 141 bis. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 187 pièces, papier; 5 plans.

1766-1786. — Agrandissement des prisons et du palais de Villeneuve-de-Berg. — Verbal d'enquête de 14 détenus aux prisons de Villeneuve-de-Berg; — état des procédures actuellement poursuivies par-devant les officiers de la maîtrise des eaux et forêts de ladite ville; — rapports de M. Auzépy sur la nécessité d'agrandir les prisons et le palais de la même ville; — actes d'acquisition des maisons du sieur Toulouse et de la veuve Gauthier; — procès-verbal d'adjudication des travaux d'agrandissement en faveur d'Antoine Sévenier, au prix de 1,320 livres; — lettres de MM. de Laforest, de Barruel, de Lachadenède, Tavernol de Barrès et autres, relatives à la construction des prisons de Montpezat et à l'agrandissement de celles de Villeneuve-de-Berg; — mémoires des officiers de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg se rapportant au même objet; — plans, devis, détails estimatifs des travaux; — ordonnances de l'intendant de la province; — acte de vente d'une maison à Montpezat, consenti par le sieur Roux, officier d'infanterie, au sieur de Laforest, subdélégué de l'intendant de la province.

C. 141 ter. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 167 pièces, papier; 4 plans.

1766-1786. — Travaux de construction et de réparation aux prisons de Privas, de Montpezat et d'Annonay. — Édit du Roi portant règlement sur l'administration de la justice dans le Vivarais et dans le Gévaudan; — mémoire relatif à la vente d'une maison à Privas, et à l'indemmité à payer au seigneur de Maubourg, à l'occasion de ladite vente; — plans et devis des travaux, dressés par M. Donadieu, pour les prisons de Privas et de Montpezat, et par Gardon, pour celles d'Annonay; — description du palais de la Sénéchaussée de cette ville; — adjudications des travaux; — ordonnances de l'intendant du Languedoc approuvant ces adjudications; — procès-verbaux de vérification desdits travaux; — lettres à ce sujet adressées à l'intendant de la province par MM. Cochin, de Calonne, de Farconnet de Forges, de Beaumont et autres.

C. 146 bis. (Liasse.) — 431 feuillets, papier.

1756-1758. — Ordonnances des commissaires nommés pour régler tout ce qui concerne l'administration des

villes et communautés de la province du Languedoc, enjoignant aux maires, consuls et greffiers des communautés du Vivarais d'employer les reliquats des comptes en moins imposé, avec les préambules des rôles des impositions de plusieurs de ces communautés.

C. 165 bis. (Carte) — 2 feuilles, papier.

18e siècle. — Carte du diocèse de Mende, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 177 bis. (Carte.) — 3 feuilles, papier.

18e siècle. — Carte du diocèse de Viviers, dressée par Bourgoin, gravée par Aldring.

C. 277 bis. (Registre.) — 286 feuillets, papier.

1545-1551. — Copies de délibérations des États généraux de Languedoc : décidant que l'assemblée ira saluer Mgr le comte d'Anguhien, commissaire délégué pour présider ladite assemblée, et que M. le vicaire de Narbonne fera la salutation au nom du pays ; — portant que l'entretenement et l'observation des priviléges et des libertés du pays seront poursuivis tant envers le Roi qu'envers son sénéchal et partout ailleurs où besoin sera ; — déférant au Parlement de Toulouse la punition des voleurs, vagabonds et quêteurs de chemin qui détroussent et se livrent chaque jour à des actes exécrables et inhumains, interdisant à tous les habitants du Languedoc de leur donner asile ; — autorisant la continuation des synodes provinciaux ; — demandant que les notes et protocoles des notaires, dé[illegible]iés, restent, comme précédemment, en la possession de leurs héritiers ; — concernant les doléances à présenter au Roi pour que le sieur de Bussac et ses complices qui entretiennent la rebellion dans le diocèse de Mende soient bannis du royaume, et pour qu'il soit permis aux habitants des montagnes de faire la chasse aux bêtes noires qui menacent leurs personnes et détruisent leurs fruits, [illegible]

C. 694 bis. (Liasse.) — Cahiers, 84 feuillets ; 24 p[illegible], papier.

1750-1784. — Vingtièmes des biens no[illegible] moulins et droits de péage. — Demandes en décha[illegible] modération de cet impôt. — Etats : des articles [illegible]tièmes des biens et droits nobles dont les propriétaires [illegible]nt pas fait la déclaration ; de ceux dont la déclaration a [illegible] faite avec les noms déclarants et ceux des communau[illegible] les biens sont situés ; — parmi ces derniers figurent : Jean-Baptiste Gravier de Saint-Privat ; Pierre Toulouse, de Grospierre ; Joseph Rouvier, à Viviers ; Jacques Lavastre, à Montpezat ; le consul de Saint-Laurent-les-Bains ; Ollier, de Vallon, etc.

C. 694 ter. (Liasse.) — 159 pièces, papier.

1757-1784. — Demandes en décharge, modération et réunion de cotes de l'impôt du vingtième des biens et droits nobles. — Avis des commissaires ordinaires du Vivarais sur ces réclamations. — Parmi les réclamants figurent : le marquis du Roure, le marquis de Jovyac, le comte de Fay-Maubourg, le comte de Brizon, Thérèse d'Œil, veuve du comte d'Antraigues, Saboul, marchand, de Villeneuve-de-Berg ; de Blou, seigneur de Chadenac ; Desfrançois, ancien conseiller au bailliage d'Annonay ; Oller de Marichard, l'abbé Chaurand, etc. — Mémoire du syndic du Vivarais au sujet du règlement des vingtièmes des revenus des biens et droits nobles.

C. 838 bis. (Plans.) — 10 pièces, papier.

1713-1781. — Plans : des réparations à faire contre le Rhône pour la conservation du territoire de Lavoulte ; du chemin de Montélimar au Teil ; — de la grange de Ferrières ; — d'un changement nécessaire près la rivière de Vals ; — du pont sur la rivière de Duzon ; — des ponts en bois sur les rivières de Vernaison et de Mazan ; — des îles de Donzère ; — du chemin de Lussas à Lavilledieu ; — du pont de Salomon, indivis entre le Velay et le Forez ; — du pont de Frayol, près le Teil.

C. 1077 bis. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, parchemin.

1314-1358. — Enquête faite en 1358 en la Sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes sur l'opposition à l'établissement des droits de capage et fouage que le roi Jean voulait faire lever sur les manants et habitants de la province du Languedoc, pour l'entretien des gens de guerre ; opposition signifiée à la requête des seigneurs de Saint-Didier, de Solignac, Guide de Montlor, de Saint-Vidal, de Crussol et autres, par la raison que leurs sujets leur étant taillables ne peuvent l'être également au Roi ; dans cette enquête le seigneur de Saint-Didier prouve par témoins, et par diverses transactions qui y sont transcrites, que ses sujets dépendants des mandements de Saint-Didier, Du-

nière, Rieutord, Saint-Agrève, Lamastre, Colombier-le-Vieux et autres lui sont taillables à volonté.

C. 1077 ter. — 1 cahier, 59 feuillets, parchemin ; 1 cahier, 17 feuillets, papier.

1445-1446. — Information faite par M. de Lestelle, juge des exempts, à la requête des élus et clercs en l'Élection d'Orléans contre sieur Tonio, le jeune, de Beaugency, à raison des injures par lui proférées contre lesdits élus, avec les instructions sur l'établissement et la manière de procéder à la levée des aides. — Autre information contre le même se disant prévôt du Roi, relativement aux excès et pilleries par lui commis.

C. 1038 ter. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1590-1596.—Rôles des montres et revues des soldats sous les ordres des sieurs Doriol, Chambaud, de Beaune, Barberon, Alzas, de Bonnas, de Lagarde, Sautel et autres, commandants pour le Roi aux lieux et forts de Rocher, Privas, Lapra, Labastide d'Antraigues, Granoux, Champagne, Rocoules, Pradel, Montagut, Ville, Thines, Brizon, Pradelles, etc., avec des certificats des consuls, juges, et principaux habitants desdits lieux, constatant le payement de la solde fait à ces soldats.

C. 1108 bis. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1758. — Vingtième d'industrie du Haut et Bas Vivarais. — État général de répartition et lettres d'envoi de M. de Joubert. — Département arrêté par les commissaires du pays. — État général de l'envoi des rôles de l'industrie, avec des lettres circulaires de M. de Montel, syndic du Vivarais.

C. 1108 ter. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1762. — Rôle et ordonnance de la commission des vingtièmes contenant la répartition des taxes de l'industrie. — État général des deux vingtièmes et 2 sous par livre de l'industrie. — État particulier des deux vingtièmes et 2 sous par livre imposés aux notaires. — État général de l'envoi des rôles, projets de répartition de cet impôt.

C. 11[illegible] bis. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1525-1543. — Pièces justificatives de comptes de MM. Jean et Bernardin Faure, et Giraud Vallet, receveurs des tailles du Vivarais. — Quittances consenties auxdits receveurs pour remboursement de foules des gens de guerre allant ou revenant du camp de Villeneuve-lès-Avignon, par les dénommés ci-après : les habitants de la paroisse du Béage, Jean Luyton, procureur fondé des habitants de Mauvas et Glun; Jacques Lafont, de Baix, pour les habitants de Cruas; Pierre Maleval et Jean Soubeyran, de Villeneuve-de-Berg ; Jean de Sibleyras, de Tournon-lès-Privas; André Laville, fondé de pouvoirs du curé et des habitants de la paroisse de Mézilhac, etc. — Procurations notariées à l'effet de retirer des mains du receveur des tailles les indemnités allouées pour foules des gens de guerre.

C. 1141 bis. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin.

1545-1583. — Compromis entre le syndic du Velay et celui du Vivarais, conjointement avec plusieurs autres personnes, se portant fortes pour les habitants des villes closes des deux diocèses, au sujet du différend survenu pour le département de la somme assignée aux villes closes du Velay, compromis par lequel les parties soumettent leur différend à l'arbitrage : du vicomte de Polignac, Louis de Lestrange, Antoine de Latour, et Just de Tournon, bailli du Vivarais. — Ordonnance des conseillers au fait de la justice des Aides, en Languedoc, faisant défense au syndic du Velay d'exercer aucune poursuite contre les villes de Saint-Agrève et de Pradelles, à l'occasion de l'impôt sur les villes closes, tant que le procès pendant à ce sujet devant la Cour des Aides ne sera pas vidé. — Arrêts de la Cour des Aides de Montpellier de 1583 : prescrivant au sieur Luc, receveur du Vivarais, de payer, sans délai, au sieur de Montgros, la somme de 200 écus; condamnant le syndic du Velay à payer à celui du Vivarais celle de 80 écus.

C. 114[illegible]s. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1571-1573. — Pièces justificatives de compte de maître Jacques Froment, receveur des tailles du Vivarais. — Quittances en faveur dudit receveur consenties par les nommés Cha[illegible]aud, de La Tour, Jean des Serres, greffier des États du Vivarais; de Leyris, syndic, de Lamotte-Brion, de [illegible], consul de Tournon, et autres.

C. 1148 bis. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1578. — Pièces justificatives du compte de Mᵉ Jacques Froment, receveur des tailles du Vivarais, pour solde et équipement de 200 pionniers envoyés à M. Dampville au camp de Nîmes. — Prix-faits consentis par les députés du Vivarais : à Louis Michel, maréchal, de Lavoulte, pour fourniture de 100 pics, de 5 livres chacun, au prix de 12 livres 10 sous le quintal, et de 100 pelles en fer du poids de 4 livres chacune, à 10 livres de quintal ; — à Nicolas du Sollier, de Privas, et à Jean Benoît, de Tournon, pour la fourniture de 200 mandilles, au prix de 55 sous l'une ; — à Jacques Seguin, du Bourg-Saint-Andéol, pour conduire par bâteau 200 pionniers à Beaucaire, moyennant 70 livres. — Rôles des montres desdits pionniers. — Quittances données au receveur par lesdits entrepreneurs pour prix de leurs fournitures et par les députés du pays pour les journées et vacations employées à dresser l'État de l'imposition pour la solde et l'équipement desdits pionniers.

C. 1149 bis. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1580. — Pièces justificatives de compte de Mᵉ Raymond Saléon, receveur de ceux de la R. P. R du Vivarais. — Rôle des dépens et fournitures des sieurs de Saint-Pons et Jean Olivier pour négocier la reddition du château et de la tour de Salavas, s'élevant à 31 écus 43 sous 6 deniers. — Quittances souscrites audit receveur par les dénommés ci-après : Mercier, Jacques Dusserre, notaire, secrétaire des églises reformées; Lateule, François Duc, dit capitaine Laforce; Chabannes, capitaine.

C. 1149 ter. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1582-1596. — Lettres-patentes des rois : Henri III, du 1ᵉʳ septembre 1582, faisant remise aux habitants du Vivarais, en considération des nombreuses foules qu'ils ont souffertes pendant les troubles, de tous les restes des tailles, crues et autres impôts par eux dus, excepté le tailon d'une année entière, pour en employer le montant au payement de leurs dettes, avec l'ordonnance de la chambre des comptes de Toulouse enjoignant aux receveurs des tailles dudit pays de se conformer aux prescriptions de ces lettres-patentes; — Henri IV, du 29 septembre 1595, prescrivant la vérification des restes dus par la Généralité du Languedoc pour les années 1590 à 1593, dont il fait don à ces sujets de cette province, afin de leur faciliter le payement de la somme de 14,000 écus, promise par M. de Vantadour à M. de Montréal pour la reddition des villes sous les ordres de ce dernier.

C. 1149 quater. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1589-1591. — Pièces justificatives de compte de M. Guittard, Jacques, receveur des tailles du Vivarais, concernant le remboursement des foules, frais d'assiette et d'autres impositions. — Requêtes adressées aux députés des États particuliers du pays : par les habitants de Rochemaure à l'effet d'obtenir le remboursement des sommes payées en sus de leur mande à M. Esprit de Roulieu, receveur de ceux de la R. P. R. du Vivarais ; — par Claude Sabatier, sollicitant une indemnité pour travaux relatifs aux affaires du pays ; — par le sieur Meynier, de Bourg-Saint-Andéol, au sujet de son arrestation par les Corses, au Pont-Saint-Esprit. — Quittances en faveur du receveur, Guittard, des sieurs Luc, Vogué, Lemaistre, Faya, Demontel, Dupont, Charbonnier et autres.

C. 1536 bis. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1639-1789. — Pièces d'un procès entre les habitants de Saint-Remèze et leur seigneur, le comte de Rochemore, au sujet de la propriété des bois de Malbosc, Moinier et Moinieret. — Transaction entre messire Antoine du Roure, comte de Saint-Remèze, et les consuls et habitants dudit lieu, au sujet des susdits bois. — Délibérations des consuls et habitants de Saint-Remèze : demandant l'autorisation de mettre aux enchères une coupe de bois pour en employer le produit au payement des dettes de la communauté ; — réglant les frais avancés par le sieur Charmasson, leur syndic ; — portant que le sieur Aulanier, agent général du seigneur de Saint-Remèze, sera mis en demeure de leur compter une somme de 2,400 livres pour défendre contre ledit seigneur; — relatives aux procès-verbaux dressés par les gardes contre ceux qui tiennent des chèvres. — Requêtes des mêmes habitants adressées à l'intendant du Languedoc : tendant à obtenir l'autorisation de plaider au sujet de la propriété du bois de Malbosc et d'emprunter une somme de 1,000 livres, suivie d'une ordonnance faisant droit à leur demande ; — sollicitant l'autorisation d'envoyer une députation à la Cour des Aides et au Parlement, et d'emprunter une somme de 4,000 livres. — Consultations d'avocats pour les habitants de Saint-Remèze. — Procès-verbal de visite et vérification des biens de la communauté de Saint-Remèze faite par les officiers de la

Maîtrise de Villeneuve-de-Berg. — États : des dépens pour les communautés de Bidon et Saint-Remèze ; — des sommes payées à Mᵉ Sainte, procureur au Parlement de Toulouse. — Quittances en faveur du sieur Charmasson, syndic des habitants de Saint-Remèze, données par MM. Vézian, avocat à Vallon ; Nerboux, huissier ; Brunel, notaire, etc. — Correspondance : de MM. Pizon, procureur du Roi ; Sainte, Charmasson, Claris, Chamand et autres, relative audit Procès.

C. 1536 ter. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1765-1769. — Ordonnances des commissaires nommés pour régler tout ce qui concerne l'administration des affaires des villes et communautés de la province, enjoignant aux consuls de Bidon et de Saint-Remèze de transmettre à leur greffe les copies des procès-verbaux d'adjudication des coupes de leurs bois et des délibérations y relatives, et aux adjudicataires de ces coupes d'en déposer le prix entre les mains du receveur des tailles, pour l'emploi en être ordonné par eux, avec exploits de signification desdites adjudications. — Procès-verbaux d'adjudications de coupes de bois consenties aux sieurs Bondurand, Lapierre et Meysselle. — Copies : d'une consultation sur les assignations données à la requête des consuls de Bidon et de Saint-Remèze ; — de l'arrêt du Conseil, rendu contre lesdits consuls, à la requête du syndic général du Languedoc ; — du compte rendu par le sieur Charmasson ; — du mémoire du syndic du Vivarais sur la vente des biens de Saint-Remèze et de Bidon, et sur l'emploi du prix des ventes. — Requête du sieur Tailhand, consul de Bidon, demandant à être élargi des prisons sous caution. — Mémoire sur l'exécution de l'ordonnance de la commission touchant l'emploi des prix des bois des communautés de Bidon et de Saint-Remèze.

C. 1536 quater. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1776-1779. — Pièces relatives aux contestations entre les habitants et consuls de Saint-Remèze et le comte de Rochemore, au sujet d'un bureau de charité que ce dernier voulait établir audit lieu. — Délibérations des habitants de Saint-Remèze : autorisant leurs consuls à contracter des emprunts ; — décidant qu'il sera fait opposition à l'arrêt obtenu par le comte de Rochemore pour l'établissement d'un bureau de charité, avec requêtes des mêmes adressées à l'intendant du Languedoc aux mêmes fins, suivies des ordonnances de ce dernier y faisant droit. — Obligations et quittances en faveur du sieur Raynaud, consul, consenties par Charmasson, syndic ; Vézian et Ollier, notaire à Lagorce. — Lettres relatives au même objet adressées audit Raynaud par Charmasson, Claris, Vidal et autres.

ERRATA

C. 35. — Ligne 1, 1634-1793, *lisez* 1634-1739.
C. 40. — 3, Monester, *lisez* Monestier.
C. 69. — 3, Sacheras, *lisez* Sécheras.
C. 135. — 12 pièces, papier (1 imprimée), *lisez* 23 pièces, papier (1 imprimée).
— Ligne 1, 1708, *lisez* 1708 à 1781.
C. 639. — 5, Chambournel, *lisez* Charbonnel.
C. 902. — 1, 1762 à 1768, *lisez* 1758 à 1768.
C. 1078. — 1, 1646 à 1733, *lisez* 1552-1733.
C. 1080. — 113 pièces, papier (2 imprimées), *lisez* 127 pièces, papier (2 imprimées).
— Ligne 1, 1584-1779, *lisez* 1584-1789.
C. 1081. — 1, 1539-1784, *lisez* 1686-1729.
C. 1090. — 5, Les Nomières, *lisez* Les Nonières.
C. 1264. — 16, Colombier-le-Vivieux, *lisez* Colombier-le-Vieux.
C. 1277. — 20, Dupontel, *lisez* Dupontet.
C. 1326. — 26, Chananeilles, *lisez* Chanaleilles.
C. 1333. — 16, Buffet, *lisez* Buffel.

[illegible] PAUL DUPONT, 41, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Département de l'Ardèche.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE D.

(Instruction publique, Sciences et Arts. — Universités, Facultés, Colléges, Sociétés académiques.)

Collége d'Aubenas, tenu par les Jésuites.

D. 1. (Registre.) — In-4°, 134 feuillets, papier.

1601-1693. — Achats par les PP. Jésuites : de Louis Chabas, de la paroisse de Lussas, de quelques livres de notes des anciens notaires Sabatier et Rafard, au prix de 14 livres 14 sous ; — de Louis Lafaye, de deux petits prés situés au terroir de Sainte-Croix ; — de Marcelin Issartel, de Saint-Étienne-de-Fontbellon, d'une terre herme et inculte située dans le mandement d'Aubenas ; — d'Étienne Salacru, faiseur de peignes, et d'Antoine Girard, de deux maisons sises dans la même ville ; — des sieurs Maurin, notaire; Melchior Gros, noble de Colombier, sieur de la Ginestière; Claude Roger, Pierre Chapus, et autres, de divers jardins attenants à ladite ville d'Aubenas ; — de Pierre Rieubon, de Mercuer; Jacques Ferrier, d'Ucel; Georges Compère, de Saint-Laurent-sous-Coiron ; Claude Pontal, d'Asperjoc ; Jean Guillon, notaire royal, de Saint-Jean-le-Centenier; dame Marie d'Ornano, prieure des prieurés conventuels de Saint-Martin-de-Lavilledieu et Saint-Maurice-Terlin; Gabrielle de Borne, dame de Clastrevieille et autres, de censes et pensions annuelles et perpétuelles. — Abandon fait aux Jésuites, par Louis Lissignol, vitrier, de la ville d'Aubenas, d'une pièce de terre située au terroir de ladite ville, portée sous son nom au livre nouveau du compoids, après le décès d'Armand Serret des Mazes. — Échange entre le collége d'Aubenas et la Chartreuse de Bonnefoi d'une rente annuelle de deux boisseaux d'avoine, servie aux Jésuites par les hoirs de Jacques Pontal, contre une cense de douze pots de vin que ces religieux doivent annuellement à ladite Chartreuse. — Transaction et accord contenant achat par les PP. Jésuites et la maréchale d'Ornano, du sieur Faucon, de Nîmes, d'une maison que ce dernier possédait à Aubenas et qu'il supposait avoir été démolie par les Jésuites qui s'étaient emparés des matériaux et du mobilier; ces derniers prétendaient, au contraire, que la démolition avait été opérée par le comte d'Ornano, d'après l'ordre du prince de Condé, pour la conservation de ladite ville au service du Roi, attendu que cette maison aboutissait à la muraille de la ville et appartenait au sieur Faucon, pour lors rebelle à Sa Majesté, et qu'à l'égard des meubles et des matériaux par eux retirés, ils avaient pouvoir de le faire, y ayant été autorisés par le seigneur d'Ornano. — Rémission et transport fait par madame d'Ornano, aux Jésuites d'Aubenas, des maisons Lafaisse et Faucon, qu'elle avait payées de ses deniers, maisons attenantes au collége et devant servir à son agrandissement. — Donation entre-vifs faite par le

cardinal de Joyeuse aux Jésuites d'Aubenas, d'une maison et d'un jardin qu'il possédait dans cette ville, avec stipulation que, dans le cas où ces religieux quitteraient la ville, la maison et le jardin feraient retour au donateur. — (Le même registre contient, à la fin, transcrits au rebours, plusieurs des actes énumérés dans le nº D 2, concernant la commanderie de Saint-Antoine d'Aubenas.)

D. 2. (Registre.) — In-4º, 106 feuillets, papier.

1633-1678. — Commanderie de Saint-Antoine d'Aubenas, appartenant à l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne. Lettres missives du P. Antoine Camus, religieux de Saint-Antoine de Vienne, adressées au P. Hugonon, syndic du collége des Jésuites d'Aubenas, et actes capitulaires concernant lá commanderie de cette ville. — Vente de ladite commanderie, le 24 mai 1653, aux Jésuites du collége d'Aubenas, au prix de 3,300 livres. — Actes du chapitre général du monastère de Saint-Antoine de Vienne, approuvant cette vente. — Pouvoir donné au P. Hugonon, syndic, par le P. Camus, de nommer un expert pour dresser l'état des biens de la commanderie d'Aubenas. — Rapport des experts nommés à cet effet. — Déclaration de la réception dudit rapport faite par le P. Camus. — Procuration faite par le chapitre de Saint-Antoine à un procureur au Parlement de Toulouse, pour faire approuver et homologuer la vente de la commanderie. — Requête du P. recteur du collége d'Aubenas, adressée audit parlement, à l'effet d'obtenir cette approbation. — Arrêt du Parlement de Toulouse portant homologation de la vente et exécutoire pour le payement par égale part du rapport intervenu dans cet arrêt, expédié contre les religieux de Saint-Antoine de Vienne. — Quittances du prix de la vente et des intérêts. — Vente d'un domaine situé au lieu de Beaufort, en Dauphiné, faite aux religieux de Saint-Antoine de Vienne par les hoirs de Pierre Sève. — Déclaration du R. P. Antoine Guillaumeau, religieux de Saint-Antoine, portant que la somme de 3,300 livres employée à la susdite vente provient des deniers du collége d'Aubenas. — Second rapport d'experts concernant les réparations à faire à deux pièces dépendantes de la commanderie de Saint-Antoine d'Aubenas. — Accords et transactions passés entre le syndic du collége d'Aubenas et les mariés Pierre La Hougre et Jeanne Nogier, Jean Guibourdenche, Jacques Boiron, Anne de Lagarde et Jacques Reynet, apothicaire, au sujet de diverses pièces de terre dépendantes de la commanderie. — Ventes faites par les PP. Jésuites : à Antoine Dussaut, potier d'étain, d'une vigne et olivette au terroir de Gras ; — à Pierre Jamin, d'une terre et d'un jardin au quartier de Saint-Antoine ; — à Melchior Gros, d'une terre au même quartier. — Jugement de maintenue de certains biens pour le syndic du collége contre Ysabeau Rigaude. — Achat de pension par Chaussy, de Mirabel, de François Leynaud, de Ferrières, et rémission de ladite pension à Melchior Gros. — Procuration du P. provincial des Cordeliers, en faveur du P. François de Boys de Lédignan, gardien du couvent d'Aubenas. — Échange, passé entre ledit de Boys de Lédignan et le syndic du collége d'Aubenas, d'une terre et d'un pré situés à Sainte-Croix, contre deux pensions annuelles, une terre et une vigne avec chazal, situées au terroir de Lazuel, provenant de la commanderie de Saint-Antoine. — Ratification dudit échange par le P. provincial, Robert de Nuty, et autres principaux PP. Cordeliers. — Quittances en faveur des PP. Jésuites : du sieur Colomb, de la somme de 275 livres, et de Jacques Reynet, de celle de 120 livres. — Mise en possession (1694), en faveur de la commanderie de Vienne, de celle d'Aubenas, devenue vacante par le décès du frère Louis Duport. — Sentence de maintenue du sénéchal de Nîmes pour la juridiction du mas de Lacombe, en faveur du commandeur de Saint-Antoine d'Aubenas, contre noble Nicolas Dussaut, sieur de Saint-Montant, prenant le fait et cause des habitants dudit Lacombe. — Jugement et arrêt en maintenue d'immeubles, pour les PP. Jésuites d'Aubenas, contre Jacques Reynet et les hoirs de Constantin Perrin.

D. 3. (Registre.) — In-4º, 400 feuillets, papier.

1729-1762. — Journal des dépenses des Jésuites du collége d'Aubenas. — 1731. Dépense totale de l'année : 7,127 livres 2 sous 11 deniers. — Prix de deux poules, 1 livre 2 sous ; — deux poulets, 15 sous ; — douze douzaines d'œufs, 1 livre 16 sous ; — façon de douze chemises, 1 livre 4 sous ; — étrennes aux quatre valets de la maison, 1 livre 13 sous. — Payé : à madame de Valleton, intérêts de 1,000 livres, 40 livres, et à M. de Missols, curé de Saint-Privat, 20 livres, pour un capital de 500 livres ; — à un garçon tailleur, pour un mois de travail, 3 livres ; — à M. Duclaux, médecin, sa pension d'une année, 15 livres ; — à Claude Sivrac, dit Gabelu, pour trente arbres, chênes, au terroir de Luol, à Saint-Privat, 76 livres. — Donné au P. Julien, allant à Auch, pour viatique, 49 livres ; pour un chapeau, 2 livres. — Reliure de deux missels, 2 livres. — Achat d'un *Télémaque*, 1 livre 10 sous ; d'un Virgile, 9 livres. — 1736. Payé à M. Coye, pour prix du *Traité des études*, par Rollin, en quatre volumes ; des *Satires* de Juvénal et de Perse, traduites par le P. Tarteron ; du français des *Lettres de* saint Jérôme, de la *Rhétoriqne* de Colonia,

des *Hymnes* de Santeuil, d'un *Dictionnaire latin*, des *Fables* de Phèdre, des *Épîtres choisies*, traduites, et des *Oraisons* de Cicéron, 20 livres. — 14 juin 1738. Payé pour la tenture de l'église du collége, à l'occasion de la canonisation de saint Régis, 24 livres. — 1746. Payé pour les ouvrages du P. Porée, achetés pour les prix des écoliers, à-compte des 60 livres données par l'assiette, 9 livres. — 1747. Aux ouvriers qui ont foui la vigne de Sainte-Croix, 115 journées, à 8 sous par jour, 46 livres. — Donné au P. de Serres pour cinq semaines de mission, pour lui et son compagnon, 42 livres.

D. 4. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1726-1732. — État des sommes reçues et des dépenses faites pour l'agrandissement du nouveau bâtiment du collége des Jésuites d'Aubenas. — Au nombre des articles de recette figurent 6,000 livres accordées par les États particuliers du Vivarais en 1725, et 10 louis de 16 livres donnés en présent par M. le comte de Vogué, en quittant le collége où il avait passé quelque temps. — Le total de la dépense s'élève à 11,661 livres 7 sous 5 deniers.

D. 5. (Cahiers.) — In-4°, 146 feuillets, 8 pièces, papier.

1763-1791. — Délibérations du bureau d'administration du collége d'Aubenas. — Composition du bureau en 1763 : MM. Roussel, avocat et maire; Vincent, procureur juridictionnel ; Barthélemy, avocat; Dalmas, notaire et syndic de la ville; de Colonne, seigneur de Perverange, et Touchet, secrétaire. — Conditions proposées par le prieur de l'abbaye des Chambons pour remplacer les PP. Jésuites. (Ces conditions ne furent pas agréées, puisque la direction du collége resta confiée au bureau d'administration composé des notables de la ville, qui choisit les professeurs parmi les prêtres séculiers.) — Professeurs nommés par le bureau d'administration : Roux, pour la rhétorique; Chaussadis, pour les humanités; Tourette, pour la troisième ; Landrau, pour la quatrième ; Martel, pour la cinquième.— Adjudication de la ferme du domaine de Sainte-Croix à Pierre Deluol, du lieu du Bosc, paroisse de Saint-Privat, au prix de 2,400 livres.— D'après le désir exprimé par M. le marquis de Vogué, les honoraires de M. Roux, professeur de rhétorique et préfet du collége, sont portés à 600 livres. — Copie d'une requête adressée par les directeurs du bureau d'administration aux conseillers du Parlement de Toulouse, pour réclamer un avis favorable, à l'effet d'obtenir des lettres patentes du Roi pour la conservation dudit collége avec les bénéfices qui y sont joints, et dont le revenu s'élève à 6,628 livres 15 sous. — Lettres patentes du roi Louis XV, du 16 mars 1770, concernant le collége d'Aubenas, et enregistrement d'icelles au Parlement de Toulouse. — Articles du règlement arrêté par le bureau d'administration le 18 décembre 1774. — En 1786, François Cachon, négociant, reste adjudicataire de la ferme du domaine de Sainte-Croix, au prix de 3,460 livres.

D. 6. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1513-1697. — Mémoires, inventaire de production, requêtes, procurations, extraits des compoids de la ville d'Aubenas, verbaux d'enquête se rapportant au procès des régents de cette ville contre les Jésuites du collége, qui demandaient à être déchargés et exemptés de la taille, à laquelle ils avaient été assujettis par le nouveau compoids de 1691, pour un jardin qu'ils disaient contigu au collége, auquel ils communiquaient au moyen d'un passage voûté, pratiqué au-dessous de la route, et pour les terres du prieuré de Sainte-Croix qui devaient être considérées comme biens nobles, attendu que ce prieuré appartenait primitivement à l'abbaye de la Chaise-Dieu, qui y envoyait ses moines pour en percevoir les revenus et en disposer suivant les ordres des supérieurs de ladite abbaye. — Délibération du conseil général de la ville d'Aubenas, qui, pour régler amiablement ces contestations, nomme MM. de Chames, de Valleton et Maurin père, pour choisir un arbitre qui, avec celui désigné par le P. Hugon, procureur du collége, présent à la délibération, sera chargé de décider du différend dans le délai de deux mois.

TABLE-SOMMAIRE

Notice sur les archives civiles.

FIN DE LA TABLE.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ARDÈCHE

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

SÉRIE L

(PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE)

L'astérisque * placé à côté d'un chiffre, sert à désigner un registre

Les chiffres sans astérisque indiquent les liasses

DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT ET ADMINISTRATION CENTRALE

LOIS ET DÉCRETS

1*. Collection des décrets de l'Assemblée Nationale constituante, rédigée suivant l'ordre des matières par Arnoult. Dijon, imprimerie Causse, 1792, in-4. .... 17 juin 1789-26 mai 1791.

2*. Lettres patentes et proclamations du Roi sur décrets de l'Assemblée Nationale, in-4, de l'imprimerie N. H. Nyon, imprimeur du Parlement.......... .... 1er janvier-30 avril 1790.

3*. id.......... 1er mai-31 juillet 1790

4*. id....... 1er août-31 octobre 1790.

5*. Lois rendues sur décrets de l'Assemblée Nationale, in-4, imprimerie royale........... janvier 1791.

6*. id.................. février 1791.

7*. id.................... mars 1791.

8*. Lois rendues sur décrets de l'Assemblée Nationale, in-4, imprimerie royale............. avril 1791.

9*. id..................... mai 1791.

10*. id.................... juin 1791.

11*. id.................... juillet 1791.

12*. id..................... août 1791.

13*. id............... septembre 1791.

14*. id................. octobre 1791.

15*. id............... nov.-déc. 1791.

16*. id.......... 1er janv.-18 fév. 1792.

17*. id.......... 19 fév.-30 mars 1792.

18*. id..................... avril 1792.

19*. id...................... mai 1792.

20*. id..................... juin 1792.

21*. id.................... juillet 1792.

22*. id............... 1er-14 août 1792.

23*. id.... Impr. nat. 15-81 août 1792.

24*. id............... septembre 1792.

25*. Décrets de la Convention Nationale, imprimerie nationale....................... octobre 1792.

26*. id............... novembre 1792.

27*. id............... décembre 1792.

28*. id................. janvier 1793.

29*. id................. février 1793.

30*. Décrets de la Convention Nationale.. mars 1793.
31*. id.................... avril 1793.
32* id.................... mai 1793.
33*. id.................... juin 1793.
34*. Décrets de la Convention Nationale, in-4, imprimerie nationale......................... juillet 1793.
35*. id.................... août 1793.
36*. id...... 1er sept-30 vendém. an II.
37*. id.............. brumaire an II.
38*. id................ frimaire an II.
39*. id.................. nivôse an II.
40*. id................ pluviôse an II.
41*. id... 1e ventôse-15 germinal an II.
42*. id..... 16 germ.-29 prairial an II.
43*. id... 1er messid. 5 sansculot. an II.
44. Lettres patentes et proclamations du Roi sur décrets de l'Assemblée Nationale, en feuillets détachés ; in-4, imprimerie royale.. juin-octobre 1790.
45. id........ novemb.-décemb. 1790.
46. Privas et Bourg-St-Andéol, impr. Pierre Guillet. Valence, imp. P. Aurel. — Montpellier, imprimerie J. Martel et Tournel...................... 1790.
47. Lois rendues sur décrets de l'Assemblée Nationale, en feuillets détachés. — Privas et Bourg-Saint-Andéol, impr. P. Guillet. — Valence, impr. P. Aurel. — Annonay, impr. d'Agard....... 1791.
48. Lois rendues sur décrets de l'Assemblée Nationale, en feuillets détachés. Imprimerie royale... janvier 1791.
49. id................ février 1791.
50. id.................... mars 1791.
51. id.................... avril 1791.
52. id.................... mai 1791.
53. id.................... juin 1791.
54. id.................... juillet 1791.
55. Lois rendues sur décrets de l'Assemblée Nationale, en feuillets détachés. Imprimerie royale.. août 1791.
56. id............. septembre 1791.
57. id................. octobre 1791.
58. id...... novembre-décembre 1791.
59. id........... janvier-février 1792.
60. id............. mars-avril 1792.
61. id................ mai-juin 1792.
62. id.................. juillet 1792.
63. id....... Imprim. Nat. août 1792.
64. id............. septembre 1792.
65. Lois rendues sur décrets de l'Assemblée Nationale. Privas. Impr. Guillet... janvier-septembre 1792.
66. id.......... Annonay. Imprimerie Agard................................ 1792.
67. Décrets de la Convention nationale, en feuillets détachés. Imprimerie nationale... octobre 1792.
68. id..... novembre-décembre 1792.
69. id... Privas. Impr. P. Guillet............................ octobre-décembre 1792.
70. id... Imprimerie nationale.. janvier 1793.
71. id.................. février 1793.
72. id.................... mars 1793.
73. id.................... avril 1793.
74. id.................... mai 1793.
75. id.................... juin 1793.
76. id.................... juillet 1793.
77. id.................... août 1793.
78. id.............. septembre 1793.
79. id....... octobre-brumaire an II.
80. Décrets de la Convention nationale, en feuillets détachés. Imprimerie nationale... frimaire an II.
81. id................ nivôse an II.
82. id........ pluviôse-ventôse an II.
83. id............... germinal an II.
84. id......... floréal-prairial an II.
85. id..... Privas. Impr. P. Guillet............................. janvier-février 1793.
86. id............... mars-mai 1793.
87. id....... juin-vendémiaire an II.
88. id........ Viviers, impr. Ignon................................ mars-juin 1793.
89. Bulletin de la Convention nationale.. juillet 1793.
90. id................. nivôse an II.
91. id................ pluviôse an II.
92. id................ ventôse an II.
93. id.............. germinal an II.
94. id.............. thermidor an II.
95. id............ vendémiaire an III.
96. id............. brumaire an III.
97. id.............. frimaire an III.
98. id.............. pluviôse an III.
99. id........... vendémiaire an IV.
100. Bulletin décadaire de la République française.......................... vend.-brumaire an VII.
101. id........... frimaire-pluviôse an VII.
102. id.............. ventôse-floréal an VII.
103. .... prairial-fructidor an VII.

COMMISSION DES DÉPARTEMENTS

CONSEIL DU DÉPARTEMENT

Directoire du Département

Administration centrale

Registres de Délibérations

104*. Procès-verbaux des séances de la commission des départements formés de la ci-devant province de Languedoc......... 18 avril-17 septemb. 1790.
105*. id.......... 18 septemb.-11 mars 1791.
106*. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département.. 4 janvier-14 février 1791.
107. id....... 15 novemb.-14 décemb. 1791.
108*. Procès-verbaux des séances du conseil général d'administration... 29 juillet-1er décembre 1792.
109*. id....... 2 décembre 1792-5 janv. 1793.
110*. id................. 8 avril-4 août 1793.
111*. id............ 30 brum.-3 nivôse an II.
112*. Procès-verbal d'assemblée extraordinaire.............................. 23 mai-1er juillet 1793.
113*. Procès-verbaux des séances de l'Assemblée administrative du département. — Privas, imprimerie P. Guillet............. 4 janvier-14 février 1791.
114*. id....... 14 novemb.-14 décemb. 1791.
115*. Procès-verbaux des séances du Conseil général d'administration. — Privas, impr. P. Guillet....................... 2 décemb. 1792-5 janv. 1793.
116*. id............ 30 brum.-3 nivôse an II.
117*. Copie des procès-verbaux de l'Assemblée administrative du département..... .... 1791-an II.
118. Procès-verbaux des séances du Directoire du département.......... 17 juillet-23 sept. 1790.
119*. id... ... 23 septemb.-31 décemb. 1790.
120*. id............... 1er janv.-30 juin 1791.
121*. Procès-verbaux des séances du Directoire du département.......... 1er juillet-24 septemb. 1791.
122*. id........ 25 septemb.-31 décemb. 1791.
123*. id.......... 1er janvier-16 mars 1792.
124*. id................ 17 mars-30 juin 1792.
125*. id.......... 1er juillet-1er décemb. 1792.
126*. id....... 2 décemb. 1792-30 avril 1793.
127*. id............ 1er mai-7 septemb. 1793.
128*. id...... 8 septemb. 1793-3 nivôse an II.
129*. Procès-verbaux des séances de l'Administration du département..... 5 nivôse-15 germinal an II.
130*. id......... 16 germinal-26 prairial an II.
131*. id........ 27 prairial-30 thermid. an II.
132*. id..... 1er fructid. an II-29 vend. an III.
133*. id...... 1er brumaire-26 frimaire an III.
134*. id............. 2 nivôse-7 floréal an II.
135*. id......... 8 floréal-30 messidor an III.
136*. id... 1er thermidor an III-28 vend. an IV.
137*. id..... 29 vendémiaire-21 floréal an IV.
138*. id........ 22 floréal-5 complém. an IV.
139*. id centrale.... 2 vendém.-27 vent. an V.
140*. id..... 28 ventôse an V-15 vend. an VI.
141*. id...... 15 vendémiaire-29 nivôse an VI.
142*. id........ 1er pluviôse-23 floréal an VI
143*. id......... 24 floréal-29 messidor an VI.
144*. id..... 1er thermidor-5 complém. an VI.
145*. id....... 1er vendémiaire-3 frim. an VII.
146*. Procès-verbaux de l'Administration centrale du département....... 4 frimaire-9 ventôse an VII.
147*. id......... 11 ventôse-6 prairial an VII.
148*. id....... 7 prairial-29 thermidor an VII.
149*. id. 1er fructidor an VII-30 frimaire an VIII.
150*. id........ 1er nivôse-16 prairial an VIII.
151*. Table des matières des procès-verbaux des séances de l'Administration centrale du département............. 29 vendémiaire an IV-30 frim. an VIII.

Ordonnances sur Pétitions

152*. Ordonnances du Directoire du département............................ 1er août 1790-23 avril 1791.
153*. id............ .. 9 mai-25 septembre 1791.
154*. id....... 26 septembre 1791-21 avril 1792.
155*. id.................. 23 avril-16 juin 1792.

Délibérations sur Pétitions (Arrêtés)

156*. Délibérations du Directeur du département sur pétitions (arrêtés)...... 19 juin-21 octobre 1792.
157*. id... 24 octobre 1792-31 janvier 1793.
158*. id............ 31 janvier-27 mai 1793.
159*. id............. 28 mai-31 juillet 1793.
160*. id.......... 1er août-29 frimaire an II.
161*. Délibérations de l'Administration du département sur pétitions (arrêtés).. 1er nivôse-28 vent. an II.
162*. id .... 28 ventôse-24 prairial an II.
163*. id....... 24 prairial-16 fructidor an II.
164*. id.... 16 fructidor an II-8 brum. an III.
165*. id...... 8 brumaire-19 pluviôse an III.
166*. id...... 19 pluviôse-19 germinal an III.
167*. id. avec table des 16 premiers registres .... 19 germinal-29 floréal an III.

168*. Délibérations de l'Administration du département sur pétitions (arrêtés), avec table............... 3 prairial-26 messidor an III.
169*. id .... 26 messidor-16 fructidor an III.
170*. id. 16 fructid. an III-27 vend. an IV.
171*. id.. 29 vendémiaire-6 germ. an IV.
172*. id.... 12 germ.-1er prairial an IV.
173*. id.. 2 prairial-1er messidor an IV.
174*. id........ 1er-17 messidor an IV.
175*. id.. 17 messidor-20 fructid. an IV.
176*. id... 20 fruct. an IV-2 vend. an V.
177*. id centrale .... 19 vendém.-14 nivôse an V.
178*. id.... 15 nivôse-14 pluviôse an V.
179*. id......... 16-30 pluviôse an V.
180*. id.......... 1er-14 ventôse an V.
181*. id...... 16 ventôse-8 germ. an V.
182*. id....... 11 germ.-6 floréal an V.
183*. id.... 10 floréal au 25 du dit an V.
184*. id...... 26 floréal-13 prair. an V.
185*. id..... 14 prairial-3 messid. an V.
186*. id.......... 4-18 messidor an V.
187*. id avec table............... 19 messidor-6 thermidor an V.
188*. id. 6 therm. an V-10 vend. an VI.
189*. id.. 18 vendém.-18 germin. an VI.
190*. id. 9 prair. an VI-29 frim. an VII.
191*. id. 1er nivôse-6 complém. an VII.
192*. id. 2 vendém.-11 prairial an VIII.
193*. Pétitions et pièces reçues............... 1er mars 1792-23 sept. 1793.
194*. Pétitions particulières .... 24 frim. an II-25 ventôse an V.

COMPTES DÉCADAIRES

195*. Comptes rendus par l'Administration du département au conseil exécutif et aux commissions exécutives.................................. an II.

DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT ET ADMINISTRATION CENTRALE

Correspondance départementale

196*. Registre d'ordre de la correspondance............... 12 oct. 1790-15 août 1791.
197*. Transcription des lettres reçues et expédiées............... 10 août 1790-1er oct. 1791.
198*. id.......... (1er janvier-14 mars 1792).
199*. id.............. 14 mars-13 juin 1792.
200*. Transcription des lettres reçues et expédiées............... 13 juin 1792-27 janv. 1793.
201*. id......... 28 janv. 1793-3 nivôse an II.
202*. id.......... 13 vend.-4 fructidor an III.
203*. id........ 20 brum.-20 messidor an IV.
204*. id........ 25 vendém.-18 ventôse an VI.
205*. id....... 18 ventôse-1er thermid. an VI.
206*. id..... 1er therm. an VI-2 vend. an VII.
207*. id....... 3 vendém.-5 complém. an VII.
208*. Transcription de la correspondance avec les districts.......... 16 vendém.-8 pluviôse an III.
209*. id....... 8 pluv. an III-15 brum. an IV.
210*. Transcription de la correspondance avec les municipalités...... 3 pluviôse an III-25 brum. an IV.
211*. Transcription de la correspondance avec les comités et les représentants du peuple............... 7 nivôse an II-15 brum. an IV.
212*. Transcription de la correspondance avec les commissions...... 11 fructidor an II-20 frim. an IV.
213* Transcription de la correspondance avec les autorités et les fonctionnaires............... 4 vend. an V.-25 vend. an VI.
214*. Transcription de la correspondance sur affaires de police....... 1er vend. anVII.-5 compl. an VIII.
215*. Transcription de la correspondance sur affaires administratives.... 19 pluv. an 7-6 frim. an XII.

Agenda de la Correspondance et des Délibérations

216*. Analyses mensuelles de la correspondance et des délibérations du département............ an II.

Procureur général-syndic du Département

217*. Transcription de la correspondance du Procureur Général-Syndic avec les ministres............... 14 mai 1791-5 janvier 1793.
218*. id......... 5 janvier 1793-9 brum. an II.
219*. id......... 11 brum.-11 fructid. an II.
220*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec le Président de l'Assemblée nationale........... 19 mai 1791-7 nivôse an II.
221*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec les districts............... 3 mai-4 novembre 1791.
222*. id......... 4 nov. 1791-24 mars 1792.
223*. id......... 24 mars-14 octobre 1792.
224*. id......... 14 oct. 1792-26 janv. 1793.
225*. id......... 27 janvier-27 avril 1793.
226*. id......... 27 avril-7 octobre 1793.
227*. id......... 7 oct 1793-8 germin. an II.
228*. id......... 8 germ. an II-16 vend. an III.
229*. id...... 6 floréal an III-9 brum. an IV

230*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec les municipalités........... .... 9 mai 1791-11 mars 1792.
231*. id.......... 12 mars-22 décemb. 1792.
232*. id......... 22 déc. 1792-27 sept. 1793.
233*. id.......... 29 sept. 1793-3 niv. an II.
234*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic, sur affaires de police............ .... 23 janvier-9 septembre 1792.
235*. id......... 10 sept. 1792-2 nivôse an II.
236*. id......... 1er mars 1793-19 frim. an II.
237*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec des particuliers et des fonctionnaires.............. 26 octobre 1790-2 mai 1791.
238*. id........ 9 mai 1791-7 février 1792.
239*. id............ 7 février-24 août 1792.
240*. id........ 25 août 1792-18 mars 1793.
241*. id........ 18 mars-11 septembre 1793.
242*. id....... 11 sept. 1793-24 brum. an II.
243*. id....... 24 brum.-20 messidor an II.
244*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec des fonctionnaires des départements étrangers. 14 mai 1791-23 frimaire an II.
245*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec les départements et districts étrangers...... 17 floréal an III-4 germ. an VIII.
246*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic, relative aux troubles de Banne... .... 8 juillet-5 septembre 1792.
247*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec les particuliers............. .... 15 juillet 1793-22 pluv. an II.
248*. id...... 12 floréal an III-29 vend. an IV.
249*. Transcription de la correspondance du Procureur Général Syndic avec les administrations......... .... 17 floréal an III-26 vend. an IV.
250*. Comptes rendus par le Procureur Général Syndic au comité de salut public....................... .... 11 prairial an III-10 vend. an IV.

Commissaire du Directoire
près de l'Administration centrale

251*. Transcription de la correspondance avec les commissaires des cantons......................... .... 13 floréal an III-12 prair. an VIII.
252*. Transcription de la correspondance avec les Ministres....... 24 frimaire an IV-8 prair. an VIII.
253*. Transcription de la correspondance reçue des Ministres....................... an VI-an VIII.

Représentants du Peuple en Mission

254*. Arrêtés du représentant Jean Debry. an II-an-III.
255. Arrêtés des représentants : Boisset, Chateauneuf-Randon, Guyrardin et Serre....... an II-an III.
256. Arrêtés des représentants : Delbrel, Goupilleau, Lemoyne, Patrin, Poultier, Reynaud, Perrin et Chazal........................... an II-an IV.
257. Arrêtés des représentants aux armées des Alpes, des Pyrénées et à Lyon............ an II-an IV.
258. Pièces relatives à l'exécution des arrêtés des représentants.......................... an II-an III.

Directoire du Département
et Administration centrale

259*. Inventaire des pièces dépendant de l'Administration des membres du Directoire du département .... 1791.
260. Arrêté de l'Administration du département relatif à l'organisation municipale... 3 brumaire an IV.
261. Documents relatifs aux employés de l'administration départementale et à leurs traitements........ .... an II-an IV.
262. Circulaires des administrateurs des départements relativement à leurs fonctions............ 1790.
263. Instructions adressées aux corps administratifs, au début de leurs fonctions................. 1790.
264. Procès-verbaux des commissaires Chabal et Daizac au sujet de leur inspection dans les districts du Coiron et du Tanargue.... 27 nov.-1er déc. 1791.

Élections

265. Procès-verbaux d'élection de 35 communes, relatifs au choix des délégués qui doivent participer au vote des députés pour la Fédération Nationale de Paris. .... 1790.
266. Arrêtés sur pétitions relatives à l'élection de la municipalité de Serrières.............. 1792-1793.
267. Assemblées électorales. Délibérations-correspondance.......................... 1790-an VII.
268. Tableaux de dépouillement et recensement du vœu des Assemblées primaires sur la constitution présentée par la Convention Nationale...... an IV.
269. Procès-verbaux d'élection des Assemblées primaire. .... an VI.
270. id..................... an VII.
271. Délibérations de quelques municipalités portant nomination de leur représentant à l'assemblée extraordinaire du département........... 1793.

Administration générale

272. Lettres, circulaires et instructions imprimées adressés par le Ministre de l'Intérieur aux administrateurs du département .... 1790-an VIII.
273. id. manuscrites .... 1790-an VIII.
274. Lettres circulaires et instructions adressées par les Ministres, députés et commissions diverses aux administrateurs du département .... 1790-an VII.
275. Lettres des administrateurs du district du Mézenc, adressées au Directoire du département 1790-1791.
276. Lettres adressées par diverses administrations au Directoire du département .... 1790.
277. id .... 1790-1791.
278. id .... an II-an VIII.
279. id .... an IV-an VI.
280. Lettres des commis secrétaires de l'Administration de divers départements, à ceux de l'Ardèche relatives à leurs vertus civiques .... an IV.
281. Lettres concernant divers objets, écrites par divers à l'Administration du département de l'Ardèche... .... 1791-an VII.
282. Extraits des procès-verbaux des séances du Directoire et de l'Administration du département...... .... 1791-an IV.
283. Correspondance du Directoire du département avec le Directoire du district du Mézenc .... 1791.
284. Correspondance de l'Administration centrale du département avec les Administrations municipales .... an V-an VII.
285. Correspondance du commissaire du Directoire près l'Administration centrale avec divers fonctionnaires. .... an IV-an VIII.
286. Minutes des lettres du Directoire du département. .... 1792.
287. Minutes des documents donnés à imprimer. an II.
288. Extraits de divers arrêtés .... an II-an III.
289. Correspondance du Procureur Général Syndic sur divers objets .... 1791-1792.
290. Lettres adressées au Procureur Général Syndic et aux administrateurs du département. 1791-1793.
291. id .... 1791-1793.
292. Lettres adressées au Procureur Général Syndic du département par les Procureurs Syndics des districts et quelques municipalités ...... 1791-1792.
293. Pétition, lettres et autres documents adressés au Directoire du département .... 1790-an II.
294. id .... 1791-1793.
295. id .... 1791-an IV.
296. id .... 1792-1793.
297. id .... an II.
298. Pétitions, lettres et autres documents adressés au Procureur Général Syndic .... 1790-1793.
299. id .... 1791.
300. Documents imprimés adressés à l'administration par divers départements .... 1791-an IV.

Comité de Salut Public

301. Arrêtés du comité de salut public... an II-an III.
302. Extraits des registres de délibérations du Comité de salut public .... an II-an III.
303*. Opérations envoyées chaque mois au Comité de salut public .... an III-an IV.
304. Rapport au nom du Comité de salut public (imprimés) .... an II-an IV.

Évènements politiques

305. Arrestation du Roi à Varennes .... juin 1791.
306. Constitution française (imprimés) . 14 sept. 1791.
307. Constitution de la République française (imprimés) .... 5 fructidor an III.
308. Opinion de divers députés sur le jugement de Louis XVI (imprimés) .... 1793.
309. Pièces justificatives du procès de Louis XVI (brochure) .... 1793.
310. Adresses à la Convention nationale et délibérations de diverses administrations de département. 1793.

Camp de Jalès

311. Documents relatifs au rassemblement de Jalès... .... 17 janv.-30 décemb. 1790.
312. Information par le lieutenant criminel de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg contre les auteurs des arrêtés pris au Camp de Jalès .... 30 sept.-23 déc. 1790.
313. Documents relatifs au rassemblement de Jalès.... .... 4 janv.-4 décemb. 1791.
314. Conspiration de Saillans.... 2 janv.-12 oct. 1792.
315. id .... 13 janv.-5 nov. 1792.
316. id .... 16 mars-31 déc. 1792.
317. Troubles survenus dans le département de l'Ardèche .... 13 sept. 1790-18 avril 1792.
318. id .... 25 février-1er août 1792.
319. Troubles survenus dans les départements de l'Ardèche et de la Lozère .... 1793.
320. Rassemblements royalistes et troubles de l'an IV.. .... 29 nivôse-14 thermid. an IV.

Suspects politiques

321. Arrestations, détentions, mises en liberté des suspects politiques .... an II-an V.

Émigrés

322. Copies de lettres ministérielles concernant les émigrés..... 14 pluviôse an VI-28 vend. an VIII.
323. Recueil des lois concernant les émigrés, décrétées par les Assemblées nationales, constituantes, législatives et conventionnelles.. 24 juin 1791-27 déc. 1792.

Certificats de Résidence et de Civisme

324. Certificats de résidence........... an II-an III.
325. Certificats de civisme.................... 1793.

Fêtes publiques

326. Célébration de fêtes nationales.... an VI-an VII.

Police générale

327. Instructions et circulaires adressées aux Administrateurs du département.......... 1793-an VIII.
328. Lettres retenues par l'Administration..... 1793.
329. Correspondance du Ministre de la police générale .... an IV-an VI
330. Délivrance de passeports à l'étranger.. an V-an VIII.
331. Chasse-destruction des loups... an VII-an VIII.

Sinistres et Evènements malheureux

332. Etats des pertes éprouvées par des particuliers par suite des inondations. Demandes d'indemnités.. 1791.

Subsistances et Approvisionnements

333. Etats des grains du département fournis par les municipalités........................... 1793.
334. Recensement des grains de la récolte 1793. 1793.
335. Recensement et distribution de grains et autres denrées, avec pièces y relatives...... 1793-an II.
336. Grains et subsistances. — Achats.. an III-an IV.
337. Recensement et versement des grains dans les magasins.......................... an II-an III.
338. Compte général des grains achetés à Marseille par les commissaires du département........ an III.
339. Magasin de réception et de distribution des grains .... an II-an IV.
340. Instructions et correspondance relatives aux subsistances.......................... an II-an III.
341. Recensement des bestiaux, denrées fourragères et moulins à farine de diverses communes an II an III.
342. Mercuriales..................... 1790-an VII.
343. Tableaux du maximum de divers départements....................................... an II.

Divisions administratives

344. Circonscriptions territoriales. — Limites du département.............................. 1790-1792.
345. Divisions des districts en cantons.. 1790-an VII.
346. Délimitation de diverses communes. 1792-an VI.

Agriculture

347. Produit des récoltes.............. an V-an VII.

Commerce et Industrie

348. Commerce et approvisionnement de la République. — Poids et mesures.................... an III.
349. Frais d'établissement du tribunal de commerce d'Aubenas .... 1792.

Comptabilité départementale

350. Compte-rendu au conseil d'administration du dépt. par les membres du directoire au sujet des dépenses engagées.......................... 1790.
351. Pièces de dépenses départementales. 1791-an III.
352. Comptes des dépenses de l'Administration départementale...................... an IV-an VII.
353. Etats des dépenses administratives an VII-an VIII.
354. Bâtiments départementaux. — Réparations....................................... 1792-an VII.
355. Comptes de gestion pendant l'an 6 (administration centrale du département................ an VI.

Administration communale

356. Correspondance sur les affaires communales...................................... 1790-1791.
357. Vérification de la comptabilité communale du canton d'Antraigues.................. 1790-an IV.
358. Vérification de la comptabilité communale du canton de La Voulte................ 1790-an VIII.
359. Charges locales. Arrêtés du département.. an III-an IV.
360. Délibérations sur les comptes des collecteurs communaux............................ an VII.
361. Etats des dépenses administratives et autres à la charge des communes........... an V-an VIII.
362. Etats des dettes passives des différentes communautés............................ an II.
363. Etats des chemins vicinaux. — Réparations...................................... an VI-an VII.
364. Lettres d'envoi des lettres patentes sur décrets de l'Assemblée Nationale, adressées aux municipalités.................................. 1790.
365. Transcription sur les registres des municipalités des arrêtés de nomination des commissaires du directoire, exécutifs des communautés... an IV.

FINANCES

Trésor et Comptabilité générale

366. Rapports et comptes rendus sur les finances...... 1790-an VIII.
367. Correspondance relative à la caisse de l'extraordinaire ..... 1791.
368. Caisse de l'extraordinaire. — Comptes et états de situation ..... 1791-1793.
369. Lettres circulaires et instructions ministérielles sur la liquidation des créances....... an V-an VIII.
370. Etats des dettes du diocèse de Viviers et du pays de Vivarais. Mandats tirés sur le Trésor pour rentes dues aux créanciers............... 1790-an VII.
371. Paiement des rentes et intérêts dus aux créanciers du pays de Vivarais.............. an II-an III.
372. Liquidation des créances de l'ancien pays de Vivarais et autres...................... 1791-1792,
373. Correspondance relative à la liquidation de la dette publique........................ an V-an VII.
374. Lois, décrets et instructions concernant la liquidation des créances sur l'Etat.......... 1791-1793.
375. Pièces justificatives des mandats acquittés par le Receveur Général du département pour le trimestre de Vendémiaire an 5................ an V.
376. id. nivôse...................... an V.
377. id. germinal....... .... an V.
378. id. 2e semestre................. an V.
379. Lettres de M. Necker, ministre des finances à MM. les Commissaires de la ci-devant province de Languedoc........................... 1790-1791.
380. Lettres du Ministre des contributions publiques aux Administrateurs du département 1790-1792.
381. Circulaires et instructions du Ministre des finances aux Administrateurs du département.. 1793-an II.
382. id............ .. .. an III-an IV.
383. id..................... an V-an VI.
384. id.. ... . an VII-an VIII.

Monnaies et Assignats

385. Envoi à l'hôtel des Monnaies à Montpellier des cloches et argenterie provenant des églises et communautés supprimées.............. 1791-1792.
386. Assignats ; circulation, falsification, échange..... 1791-an V.
387. Bordereaux des billets de confiance, adressés au directoire du département........ ...... 1793.
388. Vérification des caisses et émissions de billets de confiance......................... 1792-1793.
389. Billets de confiance provenant des émissions faites par les départements étrangers........... 1793.

Emprunts

390. Documents relatifs au tirage de l'emprunt........ de 80.000.000...................... 1790-1791.
391*. Délibérations de l'Administration centrale du département relative à l'emprunt forcé............ 26 fruct. an IV-21 brum. an VI.
392. Documents relatifs à l'emprunt de 80.000.000 pour descente en Angleterre................. an VI.
393*. Tableaux pour l'emprunt de cent millions........ 3 fruct. an VII-5 brum. an VIII.

Contributions patriotiques

394. Contributions patriotiques. Instructions et bordereaux de recouvrement............. 1790-1793.

Impôts directs

395. Correspondance relative aux impositions... 1791.
396. Ordonnances de remboursement et de décharges sur contributions directes........ an V-an VIII.
397. Recouvrement des contributions directes. Instructions........................... an II-an III.
398. Contributions foncières et mobilières. Instructions .... 1790-an IV.
399*. Délibérations de l'Administration centrale du département relatives aux contributions........... 26 therm. an V-4 prair. an VI.

Patentes

400. Délivrances de patentes......... an III-an VIII.

Rôles de Tailles

401. Rôles de tailles de diverses communautés.. 1790.
402. Déclarations de biens ci-devant privilégiés soumis à la taille......................... 1789-1790.

Forêts

403. Eaux et forêts. — Coupes de bois.. an II-an III.

Postes et Télégraphes

404. Service des postes dans le département......... 1792-an VI.

ARMÉE ET MARINE

Défense nationale

405. Commissaires des guerres. — Nomination, correspondance.. .... 1792-an VIII.
406. Trahison de Dumouriez. — Adresse du directoire départemental......................... 1793.

Etat-Major

407. Nominations de Ministres de la guerre. — Rapports .... 1791-an VII.

408. Proclamations et nominations de généraux .... 1792-an VIII.

ECOLES MILITAIRES

409. Ecole de Mars polytechnique d'Artillerie .... an II-an III.

GARDE NATIONALE

410. Garde nationale. — Organisation. — Instructions .... 1791-an VIII.

VOLONTAIRES

411. Volontaires nationaux de l'Ardèche. — Généralité. Dossier formé par M. Henri Vaschalde 1791-1793.
412. id......... formation du Bat. n° 1 1792.
413. id......... formation du Bat. n° 2 1792.
414. id......... formation des Comp. de grenadiers .... 1792.
415. id......... formation du Bat. n° 3 1793.
416. id......... formation du Bat. n° 4 1793.
417. id......... formation du Bat. n° 5 an II.
418. id...... formation d'une comp. de canonniers .... 1793.
419. id......... Listes d'inscription de Volontaires .... 1792-1793.
420. Création de compagnies franches. — Instructions .... 1792.
421. Vétérans nationaux. — Formation. — Loi du 16 mai 1792 .... 1792.
422. Formation du bat. auxiliaire de l'Ardèche an VII.
423. Levée de 300.000 hommes. — Instructions. — Généralités .... 1793.
424. Levée de 30.000 hommes de cavalerie. Instructions et généralité .... 1793.
425. Recrutement. — Engagements, réquisitions, conscriptions. Instructions imprimées. 1792-an VIII.
426. id. Instructions manuscrites 1792-an VIII.
427. Recrutement pour l'armée des Alpes. 1793-an V.
428. id............ des Pyrénées 1793-an III.
429. Certificats d'exemption du service militaire .... an II-an VII.
430*. Arrêtés de l'Adm. centrale du dép. sur demandes de dispenses du service militaire .... 22 floréal-22 messidor an VII.
431*. Dispenses du service militaire .... 6 fructidor-4 comp. an VII.
432*. Confirmation ou annihilation par l'Adm. centrale des dispenses accordées par les adm. municipales .... 13 floréal-6 messidor an VII.
433*. Délibérations de l'Adm. centrale du dép. sur congés et dispenses du service militaire .... 29 pluviose-25 floréal an VII.
434*. Délibérations de l'Adm. centrale du dép. sur dispenses du service militaire.. 9-22 floréal an VII.

MOUVEMENTS DE TROUPES

435. Etats des troupes cantonnées dans le dép. de l'Ardèche .... an V-an VIII.
436. Mouvement de troupes dans le dép. de l'Ardèche .... 1793-an VIII.
437. Correspondance du Procureur général syndic sur le mouvement des troupes de ligne .... 14 nov. 1791-28 août 1792.
438. Correspondance du bureau militaire de l'Ardèche .... 4 vendém. an V-5 compl. an VIII.
439. Mouvement des conscrits réquisitionnaires dans le département .... an VII-an VIII.
440. Tableaux d'emplacement et de mutation de troupes .... an IV-an VI.

ARTILLERIE

441. Artillerie. — Circulaires et instructions 1790-an II.

GENDARMERIE

442. Gendarmerie nationale. Organisation, casernement, service. Instructions. Lois et décrets 1791-an VIII.
443*. id. Renseignements sur les candidats 1791.
444. id. Organisation et contrôle des brigades du département .... 1791-an VIII.
445. Gendarmerie Nationale. Nominations d'officiers, sous-officiers et gendarmes .... 1791-an III.
446. id. Armement, équipement, remonte, désertion .... 1793.
447. id. Rassemblement pour les armées. Service ordinaire et extraordinaire des brigades .... 1790-1793.
448. id. Etats de paiement des militaires de l'arme .... 1791-an III.

DÉSERTEURS

449. Déserteurs. — Listes. — Procès-verbaux de recherches et d'arrestation .... 1793-an VIII.
450. Déserteurs étrangers. — Répartition dans les com. du département .... an II-an III.

PRISONNIERS DE GUERRE

451. Prisonniers. — Instructions. — Répartition dans le département .... an II-an VII.

COMMISSIONS MILITAIRES

452. Jugements rendus par les commissions .... an VII-an VIII.

Police militaire

453. Instructions et correspondance...... 1792-an VI.

Casernement

454. Casernement et chauffage des troupes............ .... 1791-an VIII.

Habillement et Équipement

455. Fournitures faites par les communes aux Volontaires Nationaux......................... 1793.
456. Etats par canton du Tanargue des fournitures faites aux Volontaires......................... 1793.
457. Instructions et états des fournitures militaires..... .... 1792-an VIII.
458. Souliers préhendés pour l'armée......... an II.
459. Effets de harnachement préhendés pour la cavalerie .... an II.

Armement et Poudres

460. Etats des armes de guerre existant dans diverses municipalités...... .... 1793.
461. Fabrication extraordinaire d'armes. — Conversion des cloches en canons. .... 1792-an VIII.
462. Poudres.— Fabrication, distribution 1792-an VIII.
463*. Piques. — Ordonnance de paiement pour fabrication.. .... 1er mai 1792-pluviôse an III.

Trésorerie

464. Solde des troupes. — Tarifs ; instructions....... . ... 1791-an VIII.
465. Solde des convalescents. — Demandes en paiement.......................... 1793-an VII.
466. Frais de recrutement. — Instructions et états de dépenses....................... 1793-an VII.
467. Comptabilité. — Enregistrement des mandats délivrés pour fournitures, solde et secours militaire.. .... 1793-an IV.
468. Administration et comptabilité des corps de troupe. .... 1792-an VIII.

Santé

469. Hôpitaux militaires. — Instructions, literie, charpies, etc..... .... 1792-an IV.

Étapes et Convois

470. Etapes. Fournitures. Instructions imprimées...... .... 1791-an VIII.
471. id. id.......manuscrites 1790-an VIII.
472. id. Militaires marchant isolément .... 1792-an VIII.
473. id. Feuilles de route.... ... an III-an VIII.
474. id....Bons de route .... an III-an IV.
475. Étapes. Réquisitions pour la fourniture........... . ... 3 février 1793-5 nivôse an II.
476. id....Adjudications du service des étapes...... .... an V-an VIII.
477. Transports et convois militaires. Instructions..... .... 1792-an VIII.
478. id......Procès-verbaux de réquisition. — Correspondance..................... an II-an IV.
479. id......Pétitions pour paiement des voitures et chevaux requis...... .... an II-an VI.
480. id......Adjudications et traités an V-an VIII.
481. Transports militaires et remontes. — Réquisitions de bêtes de traits pour les transports et de chevaux pour la cavalerie................ 1793-an VIII.

Subsistances

482. Subsistances militaires. Lois, circulaires et instructions imprimées................ 1791-an VIII.
483. id.......... Délibérations, correspondance, instructions manuscrites... 1791-an VIII.
484. id.......... Répartition des denrées requises.............................. an VII.
485. id. .... Réquisitions de denrées... .... an VII-an VIII.
486. id.......... Demandes de remboursement de denrées fournies.......... an III-an V.

Marine

487. Nominations de Ministres. — Souscription pour la construction d'un vaisseau, etc...... 1790-an VI.

Secours et Pensions

488. Secours aux familles indigentes des défenseurs de la patrie. Listes — Instructions... 1792-an VIII.
489. Invalides pensionnés. — Instructions, généralités .... 1791-an VIII.
490. Etats nominatifs des militaires infirmes ou blessés, pensionnés, retirés dans le département....... .. .. 1792-an VII.
491. Congés pour infirmités ou maladies. — Instructions........................... an II-an VI.

Correspondance

492. Correspondance du Procureur général Syndic sur affaires militaires.................. 1792-1793.
493*. id........ 28 mars-10 oct. 1793.
494*. id. avec les autorités militaires... .... 29 août 1792-1er nivôse an II.
495. Correspondance militaire, relative à la répression du brigandage dans le département an VII-an VIII.
496. Copies de circulaires ministérielles, sur affaires militaires...................... an VI an-VII.

TRAVAUX PUBLICS

Généralités

497. Circulaires et instructions ministérielles relatives aux travaux publics............... 1790-an VI.
498. Délibérations du directoire départemental, concernant les travaux publics............ 1790-an V.
499*. Correspondance concernant les travaux publics... .... an VII-an VIII.
500. id............... 1790-an VII.

Travaux publics et Voirie

501. Etats des bordereaux de dépenses pour les travaux publics........................ 1790-an VII.
502. Etats de situation de recettes et dépenses pour les travaux publics.................. 1791-an VII.
503. Etats de situation des ouvrages des entrepreneurs .... 1790-an VII.
504. Etats de répartition des fonds pour les travaux publics .... 1790-an V.
505. Personnel des ponts et chaussées. Traitement des ingénieurs et employés........... 1790-an VIII.
506. Personnel des cantonniers. Demandes d'emploi ; traitements....................... 1791-an VI.
507. Baux de travaux publics du pays de Vivarais, sur les fonds des emprunts................. 1789.
508*. Procès-verbaux de réception des offres et d'adjudications des baux d'entretien des chemins du département............................. 1791.
509. Adjudications des baux d'entretien des chemins du département........................... 1791.
510. Adjudications des baux à forfait des ouvrages et travaux publics à exécuter............... 1791.
511. id................ 1792-an III.
512. Adjudications des baux d'entretien des routes et chemins.............................. an V.
513. Résiliation des baux d'entretien des chemins...... .... 1791-1793.
514. Routes. — Travaux divers........... 1791-an II.
515. id.................... an III-an VIII.
516. Chemins. — Travaux divers......... 1790-an II.
517. id.................. an III-an VII.
518. Travaux publics exécutés par les ateliers de charité .... 1790-1792.
519. id................ 1793-an III.
520. Constructions et réparations de ponts 1791-an VI.
521. Procès-verbaux de vérification de l'entretien des routes et chemins................. 1791-an II.
522. Pétitions et délibérations de municipalités, relatives à des travaux à exécuter sur des chemins......... .... 1790-an II.
523. Demandes d'indemnités de terrain pour emplacement de route.................... 1790-an VI.
524. Etablissement de barrières sur les routes. Bris de barrières............... ...... an VI-an VIII.
525. Barrières. — Taxe d'entretien des routes......... .... an VI-an VIII.
526. Travaux publics. — Alignements... 1790-an VII.

Navigation et Canaux

527. Travaux de défense sur les rivières et cours d'eau. .... 1791-an VI.
528. Travaux exécutés sur le Rhône et sur les quais.... .... 1793-an III.
529. Bacs. Emplacement. — Affaire de Joviac contre les habitants du Teil............... 1791-an V.
530. Digues, barrages et prises d'eau sur les rivières ... . 1790-an VII.

Mines

531. Mines de houille et de fer. — Rapports et instructions.. .... 1793-an IV

Instruction publique

532. Musique à l'usage des fêtes nationales.
533. Ecoles centrales et primaires...... an IV-an VI.
534. Etablissements d'instruction publique. — Pièces historiques........................ 1792-1793.

JUSTICE

535. Correspondance du Proc. général-syndic avec les tribunaux................... an III-an VIII.
536. Dépenses de l'ordre judiciaire .... 1791-1792.
537. Formation du jury de jugement et désignation des juges, près le tribunal criminel... 1793-an VIII
538. Jugements rendus sur référé par le tribunal de Privas...................... . . . an II-an IV.
539. Expéditions de jugements rendus en matière civile. .... 1793-an VII.
540. Procédures civiles et choix d'arbitres. 1791-1792.
541. Procédures criminelles et correctionnelles ; affaires Badon, Martin, Rouveyre et Pespi.. 1791-an VII.
542. Commission de conservateurs des hypothèques et de leurs agents.................. an IV-an VII.

CULTES

543. Procès-verbaux de prestation de serment de l'évêque de Viviers et des prêtres du diocèse 1791-1792.
544. Abdications et démissions de prêtres...... an II.
545. Prêtres réfractaires et conformistes. Tableaux..... .... 1790-1793.

546. Prêtres réfractaires. Instructions et recherches ... . 1792-an VI.
547. id.........Soumis à la déportation...... .... 1792-an VIII.
548. id........ Sexagénaires et infirmes. A-L. . ... 1792-an VII.
549. id. id........... M-V. .... 1792-an VII.
550. id......... Reclus à Viviers et à Bourg-St-Andéol. — Mise en surveillance 1793-an VIII.
551. id... .... Interrogatoires an VI-an VII.
552. Exercice du culte. — Troubles..... an III-an VI.
553. Entretien du culte. — Réparations à faire aux églises et presbytères. Ornements nécessaires. Cantons d'Andance à Privas.............. 1792.
554. id. Cantons de Rochemaure à Villeneuve-de-Berg...................... 1792.
555. Frais de culte. Etats. — Instructions.. 1790-1793.
556. Pensions ecclésiastiques. — Etats. Instructions... .... an IV-an VIII.
557. Pensions et traitements ecclésiastiques. Déclarations de fixation de domicile pour le paiement. .... 1791- an III.
558*. Délibérations du directoire départemental sur le traitement du clergé.. 9 janv. 1790-20 sept. 1791.
559*. Délibérations du directoire départemental sur le traitement du clergé. 20 sept. 1791-16 mars 1792.
560*. id............. 19 mars-30 nov. 1792.
561*. id......... 4 déc. 1792-14 frim. an IV.
562. Bénéfices de cure. Etats. — Délibérations.. 1791.
563. Chapitre, évêché et séminaire de Viviers. — Revenus. — Lettre de l'Evêque de Viviers relative aux St-Sulpiciens...................... 1790-1791.

Etablissements de Bienfaisance

564. Hospice d'Annonay. — Comptabilité et correspondance...................... an II-an VIII.
565. id. Etats de dépenses pour les orphelins de la patrie.................... an II-an VIII.
566. Hospice de Bourg-St-Andéol. — Etats de dépenses pour les orphelins de la Patrie....... 1792.
567. Etablissements de bienfaisance ; Secours publics. Instructions. Correspondance...... an II-an VI.

Etablissements de Répression

568. Maisons de détention. — Frais de garde des détenus. — Evasions................... 1792-an II.
569. Dépôts de mendicité. Mendiants détenus. — Instructions..................... .... 1790-1791.

DIRECTOIRES DES DISTRICTS

District du Coiron

CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION ET DIRECTOIRE DU DISTRICT

570. Procès-verbaux des séances du conseil général d'Administration.................. 1791-1793.
571*. Délibérations du directoire sur pétitions....... .... 8 oct. 1790-11 avril 1791.
572*. id........ 14 avril 1791-7 oct. 1791.
573*. id........ 8 oct. 1791-18 juin 1792.
574*. id....... 19 juin 1792-22 mars 1793.
575*. id......... 12 août 1792-6 av. 1793.
576*. id.... 24 mars 1793-29 brum. an III.
577*. id........... 8 avril-25 sept. 1793.
578*. id...... 25 sept. 1793-4 vent. an II.
579*. id......... 15 frim.-11 fruct. an II.
580*. id......... 4 vent.-9 messid. an II.
581*. id........ 9 messid.-2 comp. an II.
582*. id......... 2 vent.-28 vent. an III.
583*. Délibérations du directoire sur pétitions........ .... 1er frim. an III-12 brum. an IV.
584*. id.... 28 vent. an III-26 frim. an IV.
585. Correspondance générale du directoire du district. .... 22 mars 1792-3 nivôse an III.
586*. id.... 3 nivôse an III-1er niv. an IV.
587. Correspondance du direct. du district avec les particuliers............. 28 février-2 mai 1793.
588. Correspondance du direct. du district avec le comité de salut public et la Convention nationale.. .... 1er brum.-7 fruct. an II.
589. Correspondance générale de l'agent national du district........................... an II-an IV.
590. Correspondance de l'agent national du district avec les communes................... an II-an III.
591. Correspondance de l'agent national du district avec le directoire départemental.. an II an III.

592. Correspondance du Procureur syndic du district avec les municipalités. 15 déc. 1792-19 niv. an II.
593. id .... 1793-an IV.
594. Correspondance du Procureur syndic du district avec le Proc. général. syndic du département.... .... 1792- an III.
595. Correspondance du Procureur syndic du département avec les administrateurs du Directoire du district .... 1791-1793.
596. Correspondance du Proc. gén. syndic du dépt. avec le Procureur syndic du district..... 1791-an II.
*597. Correspondance des particuliers avec l'agent national du district.......... 1793-ventôse an II.
598. id.......... germinal-prairial an II.
599. id........... messid.-5 comp. an II.
600. id........... vend.-frimaire an III.
601. id.............. nivôse-pluv. an III.
602. id........... germinal-prair. an III.
603. id....... messid. an 3-brum. an IV.
604. Correspondance des municipalités avec l'agent national du district (Ailhon-Bidon). an II-an III.
605. id........ (Bourg-St-Andéol) an II-an IV.
606. id.......... (Charmes-Gras) an II-an III.
607. id...... (Issamoulenc-Ollières) an II-an III.
608. id .... (Privas) an II-an IV.
609. id.. (Pourchères-St-Etienne-de-Fontbelon) .... an II-an III.
610. id... (St-Fortunat-St-Laurent-sous-Coiron) .... an II-an III.
611. Correspondance des municipalités avec l'agent national du district (St-Marcel-St-Pierreville)....... .... an II-an III.
612. id........... (St-Pierre-la-Roche — Ucel) .... an II-an III.
613. id.. (Vals-Villeneuve-de-Berg) an II-an III.
614. id....... (Viviers-La Voulte) an II-an IV.
615. Pétitions des particuliers adressées au Directoire du district........................ 1791-an IV.
616. Pétitions et délibérations des communes adressées au Directoire du district............ 1790-1793.
617. Circulaires et instructions des diverses commissions.. .... an II.
618. id........................ an III.
619. Circulaires et instructions des administrations et agents généraux........................ an II.
620. Extraits de délibérations et instructions du Directoire départemental adressés aux administrateurs du district............................. an II.
621. id......... vendém.-floréal an III.
622. id...... prair. an III-brum. an IV.
623. Extraits des délibérations des municipalités adressés au Directoire du district (Aizac-Pouzin)...... .... an II-an III.
624. id..... (Rochecolombe-La Voulte) .... an II-an III.
625. Circulaires et instructions du Comité de salut public.............................. an II-an III.
626. Nominations d'émissaires pour porter les lois dans les communes......................... an II.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorités Constituées

627. Tableaux des autorités constituées . 1791-an III.
628. Procès-verbaux de nominations d'agents nationaux .... an II.
629. Procès-verbaux d'installation des nouvelles municipalités établies par les représentants Serre et Jean Debry.......................... an III.

Elections

630. Assemblées primaires. — Listes des citoyens actifs et procès-verbaux de nominations d'électeurs ... . 1790-1791.
631. Assemblées primaires. — Procès-verbaux d'élection des administrateurs et des juges.. 1790-1792.
632. Assemblées primaires. — Procès-verbaux d'élections (cantons de Bourg-St-Andéol, St-Pierreville, Villeneuve-de-Berg et la Voulte)... an IV-an VII

Sureté générale

633. Mesures de sûreté générale........ an II-an III.
634. Prêtres et autres personnes détenus comme suspects. Délibérations et tableaux les concernant.... .... 1792-an III.
635. Listes des personnes suspectes détenues et de celles qui ont été élargies des maisons d'arrêt.. .... an II-an III.
636. Certificats de résidence............. 1792-1793.
637. Troubles à Baix, Bourg-St-Andéol et St-Remèze.. .... 1791-an V.

EMIGRÉS

638*. Délibérations du Directoire du district sur les émigrés.............. 13 janv. 1793-8 frim. an-II.
639*. id... 11 fruct. an II-9 floréal an-III.
640*. id.... 11flor. an III-9 brum. an-IV.
641. Procès-verbaux de délibérations et instructions relatives aux émigrés............... 1792-an III.

POPULATION

642. Recensement de la population....... 1791-1793.

SUBSISTANCES

643. Recensement des grains.................. 1793.
644. Lettres et instructions de la commission des subsistances et approvisionnement de la République. .... an II.
645. Etats des moulins à farine et des droits de mouture.. .... an II-an III.

FOIRES ET MARCHÉS

646. Tableau des foires du district............ 1791.
647. Approvisionnement des marchés. — Distribution des grains....................... an II-an III.
648. Mercuriales..................... 1791-an VII.
649. Tableaux du maximum......... .... 1792-an II.

AGRICULTURE

650. Bestiaux malades dans le Coiron. — Instructions pour encouragement à l'agriculture.. an II-an V.
651. Recensement des bestiaux......... an II-an III.
652. Dommages causés par la grêle et les inondations.. .... 1791.

TITRES ET COMPTABILITÉ DU DISTRICT

653. Inventaire des titres et papiers de l'administration du district............................ 1792.
654. Inventaire des titres et papiers du secrétariat du ci-devant directoire du district du Coiron an IV.
655. Dépenses générales à la charge du district. Comptes des créanciers................... 1791-an IV.

ADMINISTRATION COMMUNALE

656. Dépenses communales........... 1791-an VIII.
657. Rapports d'experts au sujet des droits des habitants de St-Andéol-de-Berc sur le domaine de Berc.... .... 1792.

FINANCES

658. Lettres et instructions relatives au trésor public.. .... 1791-1792.
659. Délibérations du Directoire sur les créances de l'Etat.......................... 1791-an III.
660. Arrêtés du Directoire sur les mandats à délivrer.. .... an III.
661. Mandats pour fournitures diverses, expédiés par le Directoire .... 1793-an III.
662*. Arrêtés du Directoire sur les mandats à délivrer pour le paiement des fonctionnaires............ .... messidor an II-30 frim. an IV.
663*. Arrêtés du Directoire sur l'expédition des mandats pour les prisonniers de guerre et autres..... .... an III-an IV.
664*. Arrêtés du Directoire sur l'expédition des mandats aux pensionnaires de la République an III-an IV.
665. Fabrication de monnaie avec l'argenterie et les cloches provenant des églises et communautés supprimées............................ 1791-1792.
666. Assignats et billets de confiance. Fabrication, contrefaçon, échange...................... 1792.
667. Contribution patriotique. — Recouvrement...... .... 1790-an II.
668. Délibérations du Directoire sur pétitions concernant les contributions............ an II-an III.
669*. id................ an III-an IV.
670. Déclaration des biens ci-devant privilégiés soumis à la taille......................... 1789-1790.
671. Arrêtés fixant le montant des vacations dues aux experts pour l'estimation des biens des émigrés, ensemble un relevé des mandats expédiés........ .... an II-an III.
672. Porteurs de contraintes. — Prestation de serment. .... 1793-an III.
673. Comptes des collecteurs............ 1790-1792.

ARMÉE

674. Commissaires des guerres. — Avis de nomination .... an III.

Recrutement

675. Garde nationale. — Organisation et formation des compagnies de grenadiers........... 1792-1793.
676. Circulaires et instructions. — Engagements volontaires............................ 1792-1793.
677. Levée de 300.000 hommes. — Contingents fournis par chaque municipalité.................. 1793.
678. Levée de 30.000 hommes de cavalerie. — Instructions.................................. 1793.
679. Listes des citoyens de la 1re réquisition.... 1793.
680. Arrêtés pris par le Directoire du district relatifs aux exemptions des citoyens requis de marcher.. 1793.

Déserteurs

681. Tableau des commissaires nommés en vertu de l'article 7 de la loi d'amnistie........... an III.
682. Déserteurs étrangers. Instructions........ an II.

Gendarmerie

683. Instructions. — Service. — Casernement. — Correspondance .... an II-an III.

Mouvements des Troupes

684. Départs de détachements de recrues pour l'armée des Alpes .... 1793.
685. Emplacements et mouvements des troupes .... 1793 an III.

Armement et Équipement

686. Achats et fabrication d'armes de guerre .... 1792-an III.
687. Réquisitions d'armes de guerre. — Déclarations faites aux municipalités .... an II.
688. Etats des dépenses faites pour l'équipement des volontaires nationaux .... 1793.
689. Habillement, équipement et chaussures .... 1793-an III.

Poudres et Salpêtres

690. Poudres et salpêtres. Instructions. — Fabrication et livraison .... an II et III.

Santé

691. Secours et hôpitaux militaires .... 1793-an IV.
692. Etats des volontaires malades ou en état de rejoindre leurs corps .... an III.

Convois et Transports

693. Service des étapes. — Instructions. — Etats de fournitures .... 1793-an III.
694. Service des transports et convois militaires. — Instructions .... an II-an III.

Subsistances

695. Réquisitions de farine destinées à l'armée contre les rebelles Lyonnais .... 1793.
696. Recensement des cochons pour les subsistances de l'armée .... an II-an III.
697. Réquisitions de vivres, de fourrages et d'avoine .... an II-an III.

Réquisitions militaires

698. Réquisitions adressées par l'autorité militaire à la municipalité d'Aubenas .... 1793-an III.
699. Réquisitions de chevaux, mulets et charrettes pour le service de l'armée .... an II-an III.
700. Levée extraordinaire de chevaux et mulets pour le service de l'armée .... an VIII.

Comptabilité

701. Comptabilité militaire. — Instructions et feuilles de prêts pour les volontaires .... 1793-an IV.

TRAVAUX PUBLICS

702. Rapports des ingénieurs sur des travaux à exécuter .... 1789-an II.
703. Devis des travaux à exécuter sur les routes du district .... 1789-an II.
704. Adjudications de travaux à exécuter sur les routes .... 1791-1793.
705. Adjudications des baux à forfait des ouvrages et travaux publics à exécuter .... 1792.
706. id .... 1793 an-III.
707. Délibérations et pétitions relatives à des travaux publics .... 1789-an III.
708. Ateliers de charité pour les chemins vicinaux .... 1792.
709. Demandes d'indemnités de terrains pour dommages causés .... 1791-1792.
710. Procès-verbaux d'établissement de cantonniers .... 1791.

Instruction publique

711. Instructions et pétitions relatives à l'enseignement secondaire .... 1791-an III.
712*. Arrêtés de l'Administration du district sur les instituteurs .... an III-an IV.
713. Catalogue des livres formant la bibliothèque du district .... an II.

JUSTICE

714. Organisation judiciaire .... 1790-1792.
715. Dépenses de l'ordre judiciaire .... an II-an III.
716. Dépôt au greffe du tribunal de Villeneuve-de-Berg des documents des ci-devant justices seigneuriales .... an III.
717. Décisions arbitrales sur affaires judiciaires et chargements de procès .... an II-an III.
718. Dossier d'accusation portée contre François Blachière, curé de Flaviac .... an II.
719. Procédures civiles et criminelles. Citations à comparaître devant les tribunaux .... 1790-an III.
720. Informations pour vols et procès-verbaux d'affirmation .... 1790-an II.
721. Listes des jurés du district tant d'accusation que de jugement .... an II.

CULTES

722. Procès-verbaux de prestation de serment des prêtres .... 1791-1792.

723. Certificats de résidence des prêtres âgés ou infirmes au dépôt de Viviers .... an II.
724. Délibérations des municipalités sur les prêtres réfractaires .... 1791-1793.
725. Pétitions et délibérations sur le traitement des ecclésiastiques .... 1791-1792.
726*. Arrêtés du D^re du district sur le traitement des ecclésiastiques ...... 5 janvier 1791-7 nov. 1792.
727*. id .... 21 oct. 1791-7 nov. 1792.
728*. id .... 7 nov. 1792-8 vent. an II.
729*. Déclarations faites par les ecclésiastiques et bénéficiers sur leurs charges et revenus... 1790-1791.
730*. Déclarations faites par les pensionnaires ecclésiastiques et aux corporations religieuses...... 1791.
731*. Tableaux des pensions payées aux ecclésiastiques et aux corporations religieuses........... 1791.
732. Plainte portée par la municipalité de Saint Martin-d'Ardèche contre le sieur Plantin, curé du dit lieu .... 1791-1792.
733. Rapports des commissaires sur les travaux à exécuter aux églises et presbytères........... 1792.
734. Pétitions des membres du clergé relatives à des fondations et réparations à faire pour le service du culte............................. 1790-an II.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

735. Secours aux indigents. — Enfants trouvés........ .... 1792-an III.

District du Mézenc

CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION ET DIRECTOIRE DU DISTRICT

736*. Procès-verbaux des séances du conseil général d'administration...... 29 oct. 1790-18 déc. 1792.
737. Extraits id............. 1791-1793.
738*. Procès-verbaux de délibérations du D^re du district .... 9 déc. 1790-12 juil. 1791.
739*. id......... 13 juil. 1791-1er mars 1792.
740*. id......... 4 mars 1792-19 déc. 1792.
741*. id......... 20 déc. 1792-13 juin 1793.
742*. id....... 17 juin 1793-18 brum. an II.
743*. id.......... 19 brum.-5 germ. an II.
744*. id........ 25 germ.-13 messid. an II.
745*. id...... 7 germ an II-4 nivôse an III.
746*. id.......... 8 nivôse-7 floréal an III.
747*. id... 18 floréal an III-15 brum. an IV.
748*. Répertoire des délibérations du D^re du district... .... 1793-an III.
749*. Correspondance entre le D^re du district et celui du département........ 18 nov. 1790-2 juillet 1792.
750*. id.......... 2 juillet 1792-24 juin 1793.
751*. id.......... 24 juin 1793-2 frim. an II.
752*. id...... 2 pluviôse an II-28 niv. an III.
753*. id...... 6 pluviôse an II-20 niv. an III.
754*. Correspondance générale des administrateurs du district.............. 28 nivôse-11 therm. an II.
755*. id...... 6 pluviôse an II-27 niv. an III.
756*. Correspondance générale des administrateurs du district.............. 3 frim.-27 pluviôse an III.
757*. Correspondance des administrateurs du district avec les municipalités.......................... .... 16 therm. an II-3 frim. an III.
758*. id..... 1er pluviôse an III-9 brum. an IV.
759*. Correspondance des administrateurs du district avec les autorités supérieures.................. .... 1er nivôse an III-11 vend. an IV.
760*. Correspondance générale du procureur-syndic du district............ 16 août 1791-9 déc. 1792.
761*. id............. 9 déc. 1792-15 mai 1793.
762*. id........... 16 déc. 1792-27 fév. 1793
763*. id................ 3 mars-5 sept. 1793.
764*. Correspondance entre le Procureur-syndic du district et le Proc. général syndic du département... .... 6 avril 1793-21 pluv. an II.
765*. Correspondance générale du Procureur-syndic et de l'agent national du district.................. .... 6 sept. 1793-3 flor. an II.
766*. Correspondance générale de l'agent national du district............ 14 flor. an 2-7 vend. an III.
767*. id........... 8 vend.-21 prair. an III.
768*. id.... 21 prair. an III-20 brum. an IV.
769. Correspondance du Directoire et du Proc. général syndic du département avec le D^re et le Proc. syndic du district.......... Juillet-décembre 1790.
770. id............ Janvier-février 1791.
771. id.................. Mars-mai 1791.
772. id................ Juin-juillet 1791.
773. id................ Août-sept. 1791.
774. id.......... Octobre-novemb. 1791.
775. id.............. Février-mars 1792.

776. id................ Avril-juin 1792.
777. id................ Août-sept. 1792.
778. id......... Octobre-décembre 1792.
779. id........ Janvier 1793-fruct. an II.
780. id........ Vendém.-3 compl. an III.
781. Correspondance des municipalités avec le Directoire et le Proc.-syndic du district... 1793-an II.
782. Lettres de particuliers adressées au Procureur-syndic.......................... 1793-an-II.
783. Pétitions et délibérations des communes adressées au directoire du district............ 1790-1791.
784. id................ 1792-1793.
785. Pétitions des particuliers adressées au directoire du district.......................... 1790-1791.
786. id............... 1792-an IV.
787. Extraits des procès-verbaux de délibérations du directoire départemental adressés au directoire du district......................... 1790-an III.

ELECTIONS

788. Listes des citoyens actifs et électeurs. 1790-1791.
789. Procès-verbaux d'assemblées primaires pour la nomination d'électeurs................. 1790.
790. Procès-verbaux d'assemblées électorales pour la nomination des corps administratifs et des députés à la Convention nationale.......... 1790-1792.

SURETÉ GÉNÉRALE

791. Rapport du commissaire spécial du district sur l'exécution des lois............... Avril 1792.
792. Proclamations des représentants du peuple. an II.
793. Certificats de résidence et de civisme...... an II.
794. Correspondance relative aux émigrés. 1792-an II.

SUBSISTANCES

795. Correspondance et procès-verbaux des séances du comité de subsistances du district........ an II.
796. Recensement, dépôts et ventes de grains et légumes .... an II-an III.
797. Tableaux et délibérations des communautés sur les foires et marchés..................... an II.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

798. Circonscriptions territoriales et projet de démarcation des paroisses................. 1791-1792.

POPULATION

799. Tableaux de la population des communautés du district.......................... 1791-1793.

AGRICULTURE

800. Tableaux de la population agricole des terres ensemencées et des bestiaux existant dans le district... .... an III.
801. Recensement des laines........... an II-an III.

COMMERCE ET INDUSTRIE

802. Approvisionnement de matières animales et végétales.............................. an II-an III.
803. Achats de chiffons et de vieux linges pour la fabrication du papier................ an II-an III.
804. Instructions sur les poids et mesures...... an II.

COMPTABILITÉ DU DISTRICT

805. Comptes des dépenses des administrateurs du district.............................. 1791-1793.
806. id.................... an III.
807. Mandats à délivrer aux administrateurs et fonctionnaires du district................ 1790-an IV.

ADMINISTRATION COMMUNALE

808. Avis de liquidation des charges locales des communes du district................. 1791-1793.
809. Avis de liquidation des dettes actives et passives des communes du district.......... 1791-an III.
810. Partage des biens communaux........... an II.
811. Réclamations des municipalités pour dommages causés par les inondations.......... 1790-1791.
812. Procès-verbaux de renouvellement d'officiers municipaux......................... 1790-1792.
813. Extraits de délibérations de diverses municipalités .... 1791-an III.

FINANCES

814. Emprunt forcé. — Etats. — Correspondance..... .... an II-an III.
815. Correspondance concernant les finances et les impositions............. 4 fév. 1793-2 frim. an IV.
816. Relevé du rôle des impositions des communes.... .... 1789-1790.

817. Contributions patriotiques. — Correspondance.... 1792-an III.
818. Visa des contraintes décernées pour la rentrée des impôts.......................... 1790-an III.
819. Constatation de la remise des titres de créances... 1791-an III.

ARMÉE

Recrutement

820. Garde nationale. — Organisation. — Correspondance........................... 1790-1793.
821. Réquisition des citoyens français. — Instructions et généralités......................... an II.
822. Levée de 30.000 hommes de cavalerie. — Instructions et généralités.................... an II.
823. Inscription des volontaires du 3e bataillon. 1792.

GENDARMERIE

824. Instructions. — Correspondance.... 1792-an II.

MOUVEMENTS DE TROUPES

825. Instructions. — Correspondance..... 1791-an II.

ARMEMENT ET ÉQUIPEMENT

826. Fabrication et réquisition d'armes de guerre...... an II an III
827. Réquisitions de souliers pour le service de l'armée .... an II.
828. Réquisitions d'effets de harnachement pour l'armée .... an II.
829. Habillement, équipement et campement des troupes — Instructions. — Correspondance ...... 1793.
830. Tableaux par communes des dépenses occasionnées pour l'équipement de citoyens de la 1re réquisition 1793
831. Dépenses militaires pour l'armement, l'habillement et l'équipement des défenseurs de la patrie. 1793.

POUDRES ET SALPÊTRES

832. Fabrication de poudres et salpêtres pour l'armée. — Instr. — Correspondance....... an II-an III.

SANTÉ

833. Hôpitaux militaires. — Literie. — Charpie. — Correspondance................. an II-an III.

SUBSISTANCES

834. Subsistances générales de l'Armée. — Instructions. — Correspondance............... an II-an III.
835. Réquisitions de fourrages et d'avoine pour le service de l'Armée .... an II-an III.

CHEVAUX, MULETS ET VOITURES

836. Réquisitions de chevaux, mulets et voitures pour le service de l'Armée............. an II-an III.
837. id..................... an VIII.

GUERRE ET MARINE

838. Recensement des chanvres et des cordes pour l'armée de terre et pour la marine..... an II-an III.
839. Prisonniers de guerre. — Instruction. — Correspondance........................ an II-an III.
840. Police militaire.......................... an II.

TRAVAUX PUBLICS

841. Instruct., rapports, etc., sur la situation des travaux publics.......................... 1790-an III.
842. Devis estimatifs des ouvrages à exécuter......... .... 1789-an II.
843. Affiches pour les adjudications de travaux publics. .... 1791-an II.
844. Adjudications des baux d'entretien des chemins du district........................... 4 mai 1791.
845. Adjudications des baux à forfaits des ouvrages et travaux publics à exécuter.......... 1791-1792.
846. id................ 1793-an II.
847. Enregistrement des baux au rabais des travaux publics.......................... 1792-an III.
848. Travaux publics exécutés par des ateliers de charité.............................. 1789-1793.

INSTRUCTION PUBLIQUE

849. Collège de Tournon. — Liquidation du traitement des professeurs.......................... 1792.

JUSTICE

850. Nominations et traitements des juges de paix...... .... 1791-1793.

CULTES

851. Procès-verbaux de prestation de serment des prêtres.............................. 1791-1972.

852. Procès-verbaux de nominations aux cures vacantes .... 1791.
853. Prêtres réfractaires .... an II-an III.
854*. Répertoire des avis de liquidation du traitement des ecclésiastiques et religieux ..... 1790-an III.
855. Extraits de délibérations du Directoire du district concernant le traitement du clergé ... 1791-1792.
856. Tableaux des traitements du clergé et des ci-devant religieux................................ 1793
857. Prêtres âgés et infirmes qui sollicitent une pension .... 1790-1792.
858. Déclarations des ecclésiastiques et religieux en vue d'accélérer la liquidation de leur traitement...... .... 1790-1792.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

859. Hôpitaux civils et enfants abandonnés............ .... 1791-an VIII

District du Tanargue

CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION ET DIRECTOIRE DU DISTRICT

860*. Procès-verbaux des séances du conseil général d'administration................... 1790-an II.
861*. Procès-verbaux de délibérations du directoire du district............. 26 nov. 1790-29 août 1792.
862*. id... 15 sept. 1792-23 pluv. an II.
863*. id.... 23 pluviôse-29 floréal an II.
864*. id..... 1er prairial-17 fruct. an II.
865*. id. 18 fruct. an II-29 pluv. an III.
866*. Procès-verbaux de délibérations du directoire du district............. 1er ventôse-5 compl. an III.
867*. id. sur pétitions .... 14 juin 1793-13 frim. an II.
868*. id......... 29 germinal-9 messid. an II.
869*. id...... 12 messid. an II-29 pluv. an III.
870*. id.... 1er ventôse an III-14 brum. an IV.
871*. Enregistrement des pétitions .... 18 janvier 1791-14 juin 1793.
872. Correspondance générale des administrateurs du district...... 25 juillet 1792-19 septembre 1793.
873. id................. 20 sept. 1793-an IV.
874. id........................ an III-an IV
875. Correspondance des administrateurs du district avec les comités, les municipalités et les particuliers............................ an II-an IV.
876. Correspondance de l'agent national du district avec les administrateurs du directoire départemental... .... an II-an III.
877. Correspondance de l'agent national avec les municipalités......................... an II an III.
878. id. avec les particuliers.... an II-an III.
879. id. avec les divers comités et sociétés..... .... an II-an IV.
880. id. avec les représentants du peuple...... .... an II-an III.
881. id. avec les diverses commissions .... an III-an IV.
882. Comptes décadaires de l'agent national du district. .... an II-an III.
883. Correspondance du Directoire et du Procureur général syndic du départ., avec le Directoire et Procureur syndic du district .... 1790-1791.
884. id................ janvier-février 1792.
885. Correspondance du Directoire et du Procureur général syndic du départ., avec le Directoire et le Procureur syndic du district. mars-avril-mai 1792.
886. id........ juin-septembre 1792.
887. id............ oct.-décemb. 1792.
888. id............. janv.-avril 1793.
889. id............. mai-juillet 1793.
890. id......... août-septemb. 1793.
891. id........................ an II.
892. id............... an III-an IV.
893. Correspondance des municipalités avec le Directoire et le Procureur syndic du district.......... .... 1791-an III.
894. Correspondance des agents nationaux des communes avec l'agent national du district......... .... an II-an III.
895. Lettres de particuliers adressées au Directoire et au Procureur syndic du district..... 1790-1791.
896. id .... 1792-an III.
897. Pétitions et délibérations des communes adressées au Directoire du district............ 1790-1791.
898. id................ 1792-an III.
899. Pétitions de particuliers adressées au Directoire du district........................ 1790-an III.
900. Instructions adressées au Directoire du district par le comité de salut public et diverses commissions. .... 1791-an III.

ELECTIONS

901. Listes des citoyens actifs et éligibles des communes du district .... 1790-1791.
902. Procès-verbaux d'assemblées électorales pour la nomination des corps administratifs et divers fonctionnaires .... 1790-1792.

ÉMIGRÉS

903. Correspondance relative aux émigrés. an II-an III.
904. Dossiers de demandes tendant à la radiation de la liste des émigrés et arrêtés du Directoire prononçant les radiations .... 1792-an III.

SURETÉ GÉNÉRALE

905. Mesures de sûreté générale. — Instructions. — Correspondances .... 1791-an III.
906. Enregistrement des certificats de résidence....... .... 1793-an III.
907. Certificats de civisme.................... 1792.

SUSPECTS

908. Procès-verbaux constatant le désarmement des personnes suspectes................ 1792-1793.
909. Recherches, arrestations et interrogatoires des personnes suspectes............... 1790-an II.
910. Procès-verbaux et mémoire relatifs aux poursuites dirigées contre les administrateurs du district.... .... 1791.
911. Troubles survenus dans diverses communautés... .... 1790-an V.

SUBSISTANCES

912. Recensement des moulins à farine.. an II-an III.
913. Délibérations et correspondance adressées au Directoire du district, concernant les subsistances... .... an II-an III.
914. Procès-verbaux des commissaires nommés pour le recensement des grains........... an II-an III.
915. Tableaux de recensement des grains...... an II.
916. id. et légumes.... an II-an III.
917. Recensement des châtaignes et des pommes de terre .... an III.
918. Recensement des bestiaux et des fourrages. an III.
919. Mercuriales du marché de Largentière... an III.
920. Tableaux du maximum .... an II-an III.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

921. Circonscriptions territoriales. — Tableaux des cantons. — Délibérations des communes. 1790-1791.

POPULATION

922. Tableaux par communes du recensement de la population........................... 1790-1793.
923. Tableaux généraux de la population des communautés du district....................... an II.

AGRICULTURE ET COMMERCE

924. Tableaux des terres ensemencées. — Correspondance et instructions concernant l'agriculture..... .... an II-an IV.
925. Commerce et industrie. — Instruction. — Corres-respondance....................... 1791-an III.

SANTÉ PUBLIQUE

926. Tableaux des officiers de santé exerçant dans le district et nominations des élèves pour suivre les cours à l'école de Montpellier........... an III.

COMPTABILITÉ DU DISTRICT

927. Etats des dépenses faites pour le compte de l'Adm. par l'agent national du district ..... an II-an III.
928. Etats des dépenses faites pour le compte de l'Adm. par le Procureur syndic du district an III-an IV.
929. Mémoires d'impressions faites pour le compte du district.......................... an II-an III.
930. Inventaires des papiers du district .. 1790-an IV.

ADMINISTRATION COMMUNALE

931. Partage des biens communaux ..... an II-an III.
932. Liquidation des dettes contractées par les communes.......................... 1792-an III.
933. Extraits des registres de délibérations de diverses municipalités.................... 1790-an VII.
934. Rapports sur les dommages causés par les inondations dans diverses communautés.... 1791-1792.

FINANCES

935. Régie. — Contributions. — Finances. — Instructions et correspondance............ 1790-an III.
936. Service des postes .... an II-an III.

ARMÉE

Recrutement

937. Garde nationale. — Organisation dans divers cantons du district .... 1792.
938. Levée de 30.000 hommes de cavalerie et réquisitions d'effets de harnachement pour les chevaux.. .... an II.
939. Inscription de volontaires du 3e bataillon et états des citoyens de la 1re réquisition qui sont partis pour l'armée .... 1793.
940. Listes des volontaires du 4e bataillon, absents de leurs corps, avec les motifs de leur absence...... .... an III.
941. Organisation d'une compagnie d'avant-garde pour marcher contre les terroristes...... an II-an III.
942. Etat des hommes mis en route pour le rassemblement de l'armée des Alpes .... 1793.

Gendarmerie

943. Contrôle des brigades de gendarmerie. — Instructions. — Correspondance .... 1792-an III.

Armement. Equipement

944. Réquisitions et fabrication d'armes de guerre..... .... 1792-an III.
945. Réquisitions de cuirs et de souliers pour le service de l'armée...................... an II-an III.
946. Habillement, équipement et campement des troupes .... an II-an III.
947. Etats des fournitures faites par les communes pour l'habillement et l'équipement des volontaires 1793.
948. Etats des remboursements à faire au receveur du district pour l'habillement et l'équipement des volontaires partis pour l'armée des Alpes.... 1793.

Poudres et Salpêtres

949. Fabrication de poudres et salpêtres pour l'armée.. .... an II-an III.

Santé

950. Hôpitaux militaires. — Secours aux parents des défenseurs de la patrie............ 1793-an III.

Subsistances

951. Subsistances générales de l'armée.— Instructions. — Correspondance............... an II-an III.
952. Réquisitions de fourrages et avoine pour le service de l'armée....................... an II-an III.

Chevaux, mulets et voitures

953. Réquisitions de chevaux, mulets et voitures pour le service de l'armée.............. an II-an VIII.

Etapes

954. Service des étapes. — Instructions.. an II-an IV.

Marine

955. Réquisitions de cordes et de chanvres pour le service de la marine................. an II-an III.

Correspondance

956. Correspondance du bureau de la guerre du district sur les subsistances et approvisionnements....... .... an II-an III.
957. Correspondance de l'agent national du district avec les commandants de la force armée et les commissaires de guerre.................. an II-an III.

Pensions

958. Etats des militaires invalides pensionnés ou retirés avec solde dans le district.......... 1791-an III.

TRAVAUX PUBLICS

959. Adjudications des baux à forfait des ouvrages et travaux publics à exécuter........... 1792-1793.
960. id........................ an II.
961. Mines de fer et de charbons de terre. — Tableaux de renseignements sur les mines du district. — Rapports des ingénieurs. — Instructions......... .... an II-an III.
962. Projets de dessèchement des lacs d'Issarlès et de Ferrand............................... an II.

INSTRUCTION PUBLIQUE

963. Tableaux des instituteurs et des élèves du district. Comptabilité. — Correspondance........ an III.

JUSTICE

964. Nominations et vérification des pouvoirs des juges de paix. — Correspondance de l'agent national avec les tribunaux et les juges..... 1790-an IV.
965. Listes des jurés près le tribunal criminel........ .... 1792-an III.
966. Actes judiciaires................ an II-an III.

CULTES

967. Procès-verbaux des prestations de serments des ecclésiastiques .... 1791-1793.
968. Nominations de prêtres à des cures vacantes. 1791.
969. Prêtres réfractaires .... 1792-1793.
970. Dénonciations et réquisitions relatives à la déportation des prêtres réfractaires ...... 1792-an III.
971. Pétitions et délibérations sur le traitement du clergé .... 1791-1793.
972. Pensions ecclésiastiques .... 1792-an III.
973*. Procès-verbaux de délibérations du Directoire du district sur le traitement du clergé .... 16 fév. 1791-30 germ. an II.
974. Tableaux des paroisses, des curés et vicaires du district .... 1792.
975. Communautés religieuses. — Comptes des recettes et dépenses ....

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

976. Hôpitaux. — Bureau de bienfaisance. — Enfants trouvés. — Secours publics .... 1790-an VI.

District d'Annonay

977*. Correspondance du Procureur syndic du district .. .. 29 juin 1790-12 août 1791.
978*. P. V. de délibérations du directoire du district ... . 5 juillet-28 novembre 1790.

District d'Aubenas

979*. Procès-verbaux de délibérations du directoire du district .... 24 juin-31 octobre 1790.

District de Largentière

980. P. V. de délibérations du directoire du district .... 5 juillet-6 novembre 1790.
981. Correspondance du directoire du district .... 15 juillet-8 octobre 1790.

District de Privas

982*. Procès-verbaux de délibérations du directoire du district .... 10 juin-25 octobre 1790.
983. Correspondance adressée au directoire du district. .... 1790.

District de Vernoux

984. Enregistrement des lois .... 1790.

District de Villeneuve-de-Berg

985*. Procès-verbaux de délibérations du directoire du district .... 29 juillet-1er novembre 1790.

MUNICIPALITÉS CANTONALES

986*. ANTRAIGUES. — Délibérations de la municipalité cantonale .... 17 frim. an V-21 flor. an VIII.
987. Emigrés .... 1793-an VII.
988. Fêtes publiques .... an IV-an VI.
989. Divisions administratives .... an VI.
990. Affaires militaires .... an V-an VII.
991. Emprunts .... an V-an VII.
992. Pensionnaires ecclésiastiques ...... an V-an VII.

993*. AUBENAS. — Délibérations de la municipalité cantonale....... 21 brum. an IV-2 compl. an V.
994*. id....... 1er vendém.-4 therm.-an VI.
995*. id.................................. 1er vendém. an VII-26 prair. an-VIII.
996. Correspondance de la municipalité cantonale .... 1er Nivôse-an IV-23 prair. an VIII.
997. Vérification des caisses publiques.. an IV-an VI.
998. Biens ci-devant privilégiés............... 1790.
999. Biens des prévenus d'émigration.. an VI-an VIII.
1000. Prisonniers de guerre........... an IV-an V.
1001*. BOURG-St-ANDÉOL. — Délibérations de la municipalité cantonale.................................... 1er frim. an IV-30 prair. an VIII.
1002. Police de sûreté du canton........ 1792-an II.
1003. Subsistances.................... an VI-an VII.
1004. Fêtes publiques................ an IV-an VII.
1005. Conscription et réquisitionnaires militaires... an VII.
1006. Travaux publics................. an V-an VII.
1007. LARGENTIÈRE. — Délibérations de la municipalité cantonale.. 16 pluv. an IV-29 prair. an VIII.
1008. Délivrance de certificats pour voyage.............................. 21 juin 1791-7 oct. 1792.
1009. Copies des arrêtés de l'administration centrale .... an IV-an VIII.
1010. ROCHEMAURE. — Délibérations de la municipalité cantonale.. 20 prair. an IV-28 pluv. an VIII.
1011. Correspondance de la municipalité cantonale .... 1er vend. an VII-4 vend. an VIII.
1012. Instructions et correspondance diverses...................................... an IV-an VIII.
1013. Impositions foncières.. 4 fruct. an IV-18 flor. an V.
1014. Formation de la garde nationale du canton................................ 20 floréal an IV.
1015. Militaires volontaires blessés.... an IV-an VIII.
1016. Procès-verbaux d'adjudications de baux à ferme.. .... an IV-an VI.
1017*. SAINT-FORTUNAT. — Délibérations de la municipalité cantonale.................................... 28 brum. an IV-5 prair. an VIII.
1018. Correspondance de l'administration municipale.. .... 8 frim. an IV-20 fruct. an-VI.
1019. Elections...................... an VI-an VII.
1020. Enregistrement des passeports... an IV-an VIII.
1021. Contribution patriotique................ 1790.
1022. Conscription et enrôlements volontaires.................................. an VII-an VIII.
1023*. SAINT-PIERREVILLE. — Délibérations de la municipalité cantonale... 10 brum. an IV-30 flor. an VI.
1024*. id.... 8 prair. an VI-20 prair. an VIII.
1025. Correspondance de la municipalité cantonale.... .... 22 brum. an IV-29 prair. an VIII.
1026. Instructions et correspondance administrative... .... an IV-an VII.
1027. Conscription et correspondance militaire........ .... an VI-an VIII.
1028. Justice de paix. — Rapports et informations..... .... 1790-an VI.
1029*. VESSEAUX. — Délibérations de la municipalité cantonale.. 13 nivôse an IV-3 prair. an VIII.
1030. Arrêtés sur pétitions......................... .... 21 frim. an VI-4 ventôse an-VIII.
1031. Délivrance des passeports..................... .... 20 therm. an IV-7 vendém. an VII.
1032. Enrôlements volontaires et feuilles de route..... .... an VI-an VII.
1033. Délibérations sur contributions foncières........ .... 24 fruct. an VII-25 vent. an VIII.
1034. VIVIERS. — Procès-verbal d'installation de la municipalité cantonale..... 20 brumaire an IV.
1035*. VOULTE (LA). — Délibérations de la municipalité cantonale.... 17 brum. an IV-7 pluv. an VI.
1036*. id.... 9 pluv. an VI-30 prair. an VIII.
1037. Correspondance de la municipalité cantonale.... .... 21 décemb. 1792-19 nivôse an IV.
1038. Instructions et correspondance administratives.. .... an VI-an VII.
1039. Listes des électeurs du canton......... an VII.
1040. Délivrance des certificats de résidence.......... .... 1er frim. an III-5 nivôse an VII.
1041. Liste des habitants possesseurs des îles......... .... 8 prairial.

FONDS DIVERS

SOCIÉTÉS POPULAIRES

1042. ANDANCE. Extraits du registre des délibérations de la société . . . . an II.

1043. ANNONAY. Pétition de la Société adressée à l'Assemblée Nationale . . . . 2 février an IV de la liberté.

1044. ANNONAY. Tableau des membres composant la Société avec date de leur admission . . . S. d.

1045. BOULIEU. Tableau des membres composant la Société avec date de leur admission. . . . . 10 frimaire an III.

1046. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Correspondance. . . . . an II.

1047. CHARMES. Délibération de la Société . . . . 26 pluviôse an II.

1048. CHATEAUBOURG. Tableau des membres composant la Société. . . . . 30 brumaire an III.

1049. CHEYLARD (Le). Lettre annonçant la formation de la Société . . . . . . 20 germinal an II.

1050. JOYEUSE. Tableau des membres composant la Société . . . . 18 frimaire an III.

1051. LAMASTRE. Tableau des membres composant la société . . . . 10 frimaire an III.

1052'. LARGENTIÈRE. Délibérations de la Société. . . . . . . 1er nov. 1792-7 vendémiaire an III.

1053. LARGENTIÈRE. Correspondance. an II-an III.

1054. MEYSSE. Délibération de la Société. . . . . 21 frimaire an II.

1055. POUZIN (Le). Procès-verbal d'installation de la Société . . . . , 13 oct. 1793.

1056. PRIVAS. Extraits du registre de délibérations de la Société . . . . 13 oct. 1793.

1057. PRIVAS. Correspondance. Libellé du Maire de Privas. . . . . an II.

1058. SAINT-AGRÈVE. Tableau des membres composant la Société, avec date de leur admission. . . . . 6 fructidor an II.

1059. SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS. Tableau des membres composant la Société, avec date de leur admission . . . . 25 frimaire an III.

1060. SAINT-PÉRAY. Tableau des membres composant la Société, avec date de leur admission. . . . . 5 brumaire an III.

1061. SAINT-PIERREVILLE. Extraits du registre de délibérations de la Société . . . . . . an II.

1062. SAINT-PRIVAT. Extrait du registre de délibérations de la Société. . . . . 1er floréal an II.

1063. TOURNON. Tableau des membres composant la Société, avec date de leur admission . . . . 3 frimaire an III.

1064. VALLON. Extrait du registre de délibérations de la Société . . . . 8 prairial an II.

1065. VALLON. Tableau des membres composant la Société, avec date de leur admission . . . S. d.

1066. VERNOUX. Extrait du registre de délibérations de la Société . . . . . . 11 ventôse an III.

1067. VILLENEUVE-DE-BERG. Extrait du registre de délibérations de la Société. . 15 messidor an II.

1068. VILLENEUVE-DE-BERG. Correspondance . . . . an II.

COMITÉS DE SURVEILLANCE

1069. AILHON. Correspondance du comité . . . . an II-an III.

1070. AJOUX. Correspondance du comité . . an II.

1071. ANTRAIGUES. Délibérations du comité . . . . 20 pluviôse-21 fruct. an II.

1072. ANTRAIGUES. Correspondance du comité . . . . an II.

1073. ASPERJOC. Correspondance du comité. an II.

1074. AUBENAS. Délibérations du comité . . . . 9 oct. 1793-21 brumaire an III.

1075. AUBENAS. Procès-verbaux d'information contre des suspects. . . . . an II.

1076. AUBENAS. Enquête sur la conspiration de Robespierre, en province . . . . an II.

1077. AUBENAS. Correspondance du comité . an II.

1078. AUBIGNAS. Délibérations du comité . . . . 24 germ.-19 fruc. an II.

1079. BAIX. Délibérations du comité . . . . . . 4 frim. an II.-5 brum. an III.

1080. BAIX. Correspondance du comité. . . an II.

1081. BEAUCHASTEL. Délibérations du comité . . . . . 20 ventôse-20 fruct. an II.

1082. BIDON. Tableau des membres composant le comité. . . . . 24 pluviôse 1794.

1083. BOFFRES. Tableau des membres composant le comité . . . . 28 germinal an III.

1084. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Délibérations du comité. . . . 17 sept. 1793-17 fructidor an II.

1085. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Correspondance du comité. . . . . an II.

1086. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Opérations du comité . . . . . 6 pluviôse-29 thermidor an II.

1087. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Renseignements sur les suspects détenus à la maison d'arrêt . . . . 22 messid.-5 fruct. an II.

1088. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Pétitions des personnes déclarées suspectes par le comité . an II.

1089. BOURG-SAINT-ANDÉOL. Mandats d'arrêts décernés contre les suspects . . . . . an II.

1090. CHALANCON. Tableau des membres composant le comité. . . . . 23 germinal an II.

1091. CHARMES. Extraits du registre de délibérations du comité. . . . . an II.

1092. CHOMÉRAC. Délibérations du comité. . . . . 26 brum.-20 fruct. an II.

1093. CHOMÉRAC. Correspondance du comité. an II.

1094. COIRON (district du). Formation du comité . . . . 21 brumaire an III.

1095. COIRON (district du). Opérations du comité . . . . . . 22 brum.-30 nivôse an III.

1096. COIRON (district du). Correspondance du comité. . . . . . . 23 brum.-28 ventôse an III.

1097. COIRON (district du). Correspondance des municipalités avec le comité . . . . . . an III.

1098. COIRON (District du). Pétitions des suspects . . . . an III.

1099. COIRON (district du). Inventaire des papiers de l'ex-comité. . . . . s. d.

1100. CREYSSEILLES. Délibérations du comité. . . . . 16 nivôse-6 fructidor an II.

1101. DARBRES. Délibérations du comité . . . . 2 ventôse-30 floréal an II.

1102. FLAVIAC. Délibérations du comité. . . . . 20 ventôse-30 thermidor an II.

1103. FREYSSENET. Lettre annonçant que le comité n'a pu être formé . . . . . 29 pluviôse an II.

1104. GENESTELLE. Procès-verbal de formation du comité . . . . 20 pluviôse an II.

1105. GLUIRAS. Délibérations du comité . . . . 23 nivôse-28 fructidor an II.

1106. GLUIRAS. Correspondance du comité . an II.

1107. GRAS. Procès-verbal de formation du comité. . . . . 21 pluviôse an II.

1108. GRAS. Correspondance du comité. . . an II.

1109 JOYEUSE. Extraits du registre des délibérations du comité . . . . an II.

1110. JOYEUSE. Correspondance du comité . an II

1111. LACHAPELLE-SOUS-AUBENAS. Tableau des membres composant le comité . . . . . s. d.

1112. LARGENTIÈRE. Extraits du registre de délibérations du comité . . . . . 1er floréal an II.

1113. LARNAS. Procès-verbal de formation du comité. . . . . 1er ventôse an II.

1114. LAVILLEDIEU. Délibérations du comité . . . . 19 ventôse an II-10 vendémiaire an III.

1115. LENTILLIÈRES. Procès-verbal de formation du comité . . . . 21 octobre 1793.

1116. LUSSAS. Délibérations du comité . . . . 12 ventôse-19 fructidor an II.

1117. LYAS. Correspondance du comité. . . an II.

1118. MERCUER. Procès-verbal de formation du comité. . . . . 21 pluviôse an II.

1119. MEYSSE. Correspondance du comité . an II.

1120. MÉZENC (district du). Formation du comité . . . . an III.

1121. MÉZENC (district du). Procès-verbaux d'enquête contre des suspects . . . . an III.

1122. OLLIÈRES (Les). Procès-verbal de formation du comité. . . . . 18 frimaire an II.

1123. POURCHÈRES. Délibérations du comité. an II.

1124. POUZIN (Le). Délibération du comité . . . . 23 oct. 1793-22 fructidor an II.

1125. POUZIN (Le). Mandats d'arrêts 1793

1126. POUZIN (Le). Correspondance du comité . . . . 27 oct. 1793-27 messidor an II.

1127. PRANLES. Délibérations du comité. . . . . 20 pluviôse-30 fructidor an II.

1128. PRIVAS. Extraits du registre de délibérations du comité. . . . . an II.

1129. PRIVAS. Correspondance du comité . . an II.

1130. PRIVAS. Mandats d'arrêt. . . . . . . an II.

1131. ROCHECOLOMBE. Extraits du registre de délibération du comité . . . . an II.

1132. ROCHEMAURE. Enquête sur la destruction de l'arbre de la liberté . . . . an II.

1133. SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS. Tableau des membres composant le comité. 20 germinal an III.

1134. SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON. Délibérations du comité. 20 ventôse-30 thermidor an II.

1135. SAINT-FORTUNAT. Délibérations du comité. . . . . 27 nivôse-25 thermidor an II.

1136. SAINT-FORTUNAT. Opérations journalières du comité. . . . . 11 ventôse-10 prairial an II.

1137. SAINT-FORTUNAT. Procès-verbaux de dénonciations . . . . an II.

1138. SAINT-GERMAIN. Délibérations du comité. . . . . 10 germinal-30 fructidor an II.

1139. SAINT-JEAN-CHAMBRE. Extraits du registre de délibérations du comité . . . . . . an II.

1140. SAINT-JULIEN-LE-ROUX. Tableau des membres composant le comité. . 30 germinal an III.

1141. SAINT-JUST. Délibérations du comité. . . . . 30 brumaire-12 ventôse an II.

1142. SAINT-JUST. Opérations du comité . . . . 6 ventôse 18 fructidor an II.

1143. SAINT-JUST. Correspondance du comité. an II

1144. SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. Délibérations du comité. . . 21 brumaire-5 complém. an II.

1145. SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE Correspondance du comité . . . . an II.

1146. SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE. Procès-verbaux d'information contre des suspects. . . . an II.

1147. SAINT-MARTIN-D'ARDÈCHE. Opérations du comité. . . 3 novembre 1793-15 fructidor an II.

1148. SAINT-MARTIN-L'INFÉRIEUR. Délibérations du comité . . . . an II.

1149. SAINT-MARTIN-LE-SUPÉRIEUR. Correspondance du comité . . . . an II.

1150. SAINT-MAURICE D'IBIE. Opérations du comité . . . . an II.

1151. SAINT-MONTANT. Délibérations du comité. . . . . 20 brumaire-30 thermidor an II.

1152. SAINT-PÉRAY. Délibérations du comité . . . . 9 octobre 1793.

1153. SAINT-PIERREVILLE. Délibérations du comité. . . . . . 16 frimaire an II-10 brumaire an III.

1154. SAINT-PIERREVILLE. Correspondance du comité . . . . an II.

1155. SAINT-PRIEST. Procès-verbaux de nomination des membres du comité. 12 nivôse 10 thermidor an II.

1156. SAINT-PRIVAT. Délibérations du comité. . . . . 10 floréal-3 thermidor an II.

1157. SAINT-REMÈZE. Correspondance du comité . . . . an II.

1158. SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT. Procès-verbal de formation du comité. 12 pluviôse an II.

1159. SAINT-SERNIN. Opérations du comité . . . . 10 prairial 23 fructidor an II.

1160. SAINT VINCENT-DE-BARRÈS. Délibérations du comité . . . 20 germinal-20 fructidor an II.

1161. SAINT-VINCENT-DE-DURFORT. Correspondance du comité . . . . an II.

1162. SATILLIEU. Extrait du registre de délibérations du comité. . . . . . . 19 thermidor an II.

1163. SCEAUTRES. Délibérations du comité. . . . . 21 pluviôse-14 fructidor an II.

1164. SCEAUTRES. Correspondance du comité. . . . . an II.

1165. SERRIÈRES. Extraits du registre des délibérations du comité. . . . . an II.

1166. TANARGUE (district du). Extraits du registre des délibérations du comité . . . . . an III.

1167. TANARGUE (district du). Correspondance du comité . . . . an III.

1168. TEIL (Le). Délibérations du comité . . . . 3 brumaire-4 complémentaire an II.

1169. TOURNON. Mandats d'arrêts décernés contre les suspects . . . . an II.

1170. VALS. Délibérations du comité . . . . 2 ventôse-23 thermidor an II.

1171. VALS. Correspondance du comité. . . . an II.

1172. VALVIGNIÈRES. Délibérations du comité . . . . 27 octobre 1793-27 fructidor an II.

1173. VALVIGNIÈRES. Correspondance du comité. an II.

1174. VERNOUX. Tableau des membres composant le comité . . . . 30 germinal an III.

1175. VESSEAUX. Délibérations du comité . . . . 14 pluviôse-20 thermidor an II.

1176. VEYRAS. Correspondance du comité. . an II.

1177. VILLENEUVE-DE-BERG Délibérations du comité. 11 octobre 1793-4 complémentaire an II.

1178. VILLENEUVE DE-BERG. Correspondance du comité. . . . . . 4 nivôse-18 fructidor an II.

1179. VILLENEUVE-DE-BERG. Opérations du comité. . . . . an II.

1180. VILLENEUVE-DE-BERG. Dossiers des suspects mis en état d'arrestation. . . . . . . an II.

1181. VILLENEUVE-DE-BERG. Visa des certificats de civisme et des permissions militaires . an II.

1182. VIVIERS. Délibérations du comité . . . . 10 octobre 1793-27 fructidor an II.

1183. VIVIERS. Correspondance du comité. . an II.

1184. VIVIERS. Tableaux des personnes détenues à la maison d'arrêt . . . . an II.

1185. VOGUÉ. Procès-verbal de formation du comité. . . . . 10 pluviôse an II.

1186. VOULTE (La). Délibérations du comité. . . . . 20 brumaire-4 fructidor an II.

1187. VOULTE (La). Correspondance du comité . . . . an II.

1188. VOULTE (La). Visa des certificats de civisme . . . . an II.

LARGENTIÈRE, IMP. MAZEL & PLANCHER